Tom. A

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

TOME ONZIÈME

ARCIS-SUR-AUBE

LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

PLACE DE LA HALLE

1899

REVUE

DE

CHAMPAGNE & DE BRIE

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie Léon Frémont.

REVUE
DE CHAMPAGNE
ET
DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

VINGT-TROISIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

TOME ONZIÈME

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, PLACE DE LA HALLE

1899

DC
611
[illegible]

Revue de Champagne et de Brie

VOYAGE DE JACOBS D'HAILLY

GENTILHOMME LILLOIS

A Reims, dans la Champagne et les Ardennes

EN 1695

AVANT-PROPOS

—

Voyageurs à Reims et en Champagne, du XVIIe siècle jusqu'à nos jours.

Les récits des voyageurs, anciens et modernes, sont toujours d'un grand secours pour la connaissance exacte des localités et des monuments à une date donnée[1]. Ce sont des témoins, généralement impartiaux, qui disent ce qu'ils ont vu en passant, sans souci de plaire, ni de flatter l'amour-propre d'une ville au détriment d'une autre. Ils décrivent l'aspect d'une cité, signalent les mœurs des habitants, visitent les édifices civils et religieux, estiment les œuvres d'art. Ils précisent surtout parfois l'état des routes et celui des hôtelleries, et beaucoup se complaisent dans ces détails.

Nous parlerons spécialement ici des voyageurs érudits ou des curieux observateurs du XVIIe et du XVIIIe siècle, et nous nous attacherons davantage naturellement à ceux qui ont parcouru la Champagne ou un coin de cette vieille province. Avant d'en venir à la relation inédite de Jacobs d'Hailly, qui est l'objet principal de cette notice, nous allons donc énumérer

1. Pour une époque plus ancienne que celle que nous étudions ici, recourir à une intéressante notice publiée par L. Demaison, *Une description de Reims au XIIe siècle*, Paris, Leroux, 1893, in-8°.

quelques-uns des parcours antérieurs les plus intéressants et déjà publiés dans nos revues ou nos collections d'histoire locale.

Tout au début du XVIIe siècle, en 1609, c'est un jeune ecclésiastique de Mons en Hainaut. François Vinchant [1], qui se présente à nous avec un récit très personnel de sa visite aux principales villes de Champagne, alors qu'il se rendait à Rome et traversait la France entière [2]. — Puis, en 1643, c'est François Ogier, secrétaire d'un illustre diplomate, Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, qui précise les particularités du séjour de son maître à Reims, et celles de son passage dans les Ardennes et sur la Meuse en se rendant au Congrès de Munster [3]. — Nous trouvons ensuite, en 1646, l'auteur du vaste recueil des *Itinéraires de France* [4], François Baudot, gentilhomme normand, seigneur du Buisson et d'Aubenay, qui visita la Champagne méridionale et la décrivit fort amplement. Son récit nous a été donné récemment avec tous les renseignements accessoires les plus utiles à la topographie et à l'archéologie, par le plus compétent des érudits champenois [5].

1. François Vinchant, son passage en Champagne, à Reims, Châlons, Bar-sur-Aube, Clairvaux, etc., en 1609, analysé par le comte de Marsy, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, janvier-février 1898, p. 5 à 10. — Le texte entier publié par Félix Hachez dans le *Bulletin de la Société royale belge de Géographie*, 1897.

2. Nous citons aussi pour mémoire en 1609, à l'égard de Troyes, car Reims est seulement signalé à propos d'une perquisition, la relation du voyage de Pierre le Monnier, notaire de Lille, intitulée : *Antiquitez, mémoires et observations remarquables... veues et annotées en plusieurs villes et endroits.....* 1614, rare et précieux volume décrit par M. Quarré-Reybourbon dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1894. (Voir le passage donné à la fin de cette notice.)

3. Passage à Reims, en octobre 1643, du comte d'Avaux, plénipotentiaire au Congrès de Munster. — Le journal de son secrétaire rend compte de leur visite en ville, de leur réception, des monuments, des curiosités et d'une prise d'habit aux Clarisses, d'un office à la cathédrale, etc.....

(Texte communiqué en mai 1887 par M. Aug. Boppe, et publié dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCIII, p. 275.)

4. Les *Itinéraires de France* sont des recueils manuscrits et inédits dressés par François Baudot, seigneur du Buisson et d'Aubenay, gentilhomme normand, mort en 1652. Sa relation sur Autun est publiée dans les *Mémoires de la Société Éduenne*, t. XIV, 1885, p. 273. — La relation du voyage qui l'amena en Champagne en 1646 se trouve dans le volume comprenant : « Itinéraire de Brie, Champagne, Gastinois, Auxerrois, Hurepoix, Senonois, Beauce, Orléanois, Blaisois, Touraine et Anjou », qui fait partie des Mss. de la Bibl. Mazarine sous le n° 2694 A. (Autun est du f° 50 à 63.)

5. *Voyage d'un archéologue dans le Sud-Ouest de la Champagne en*

Nous arrivons pour la fin du XVIIe siècle au voyage de Jacobs d'Hailly, gentilhomme lillois, dont l'itinéraire pour la Champagne n'a pas encore été mis au jour. Nous en devons la connaissance exacte et la copie entière à M. L. Quarré-Reybourbon, correspondant des Sociétés des Beaux-Arts à Lille, qui en avait emprunté et publié le texte pour d'autres régions d'après le manuscrit original conservé à la Bibliothèque de cette ville [1]. Le voyageur, ainsi signalé à l'attention des géographes, n'était pas le premier venu dans cette grande et riche cité du nord ; c'était vraisemblablement le descendant de négociants opulents et anoblis, car il se qualifiait : « conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France, escuier, seigneur d'Hailly, fils de feuz Jacques et dame Anne de Blondel. » Instruit et fort actif, il vivait noblement, voilà tout ce que nous savons de son existence dans sa ville natale. Mais nous connaissons mieux sa vie au dehors, grâce au *Recueil ou Journal de plusieurs voyages*, qu'il écrivit au retour de ses explorations avec un soin et une exactitude remarquables.

En 1690 et en 1692, il parcourut la Bourgogne et le midi de la France, puis l'ouest, la Bretagne, la Normandie et la Picardie.

A la suite de ces premières expéditions hors de la Flandre, un deuil profond l'atteignit à son foyer par la mort de sa femme, au mois de janvier 1693. Il consigna alors en ces termes, sur son journal, sa résolution de voyager encore, estimant cet exercice comme le seul remède à ses maux et la seule consolation qui lui restât :

« En cherchant, dit-il, à trouver du soulagement aux chagrins et à l'affliction que je ressentois par la perte cruelle que j'avois faits de la personne qui faisoit seul tous le bonheur de ma vie, je voulu esprouver si le voïage ne pouvoit pas faire quelques effets sur mon esprit accablé de douleur, en dissipants les mortels chagrins que je ressentois d'une si cruelle séparation, à cet effet je résolus d'aller voir le reste du royaume de France que je n'avois pas encore veu, non plus que les conquestes du Roy sur les bords du Rhin.

1646, publié par Albert Babeau, *Troyes*, 1886, in-8° de 50 pp. — Il résulte d'une obligeante communication de ce savant compatriote que François Baudot n'est pas venu à Reims.

1. *Pierre-Louis Jacobs d'Hailly, gentilhomme lillois, voyageur au XVIIe siècle*, par L. Quarré-Reybourbon, secrétaire général adjoint de la Société de géographie de Lille. Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, n° 2, 1897, in-8° de 24 pp.

« Je partis de Lille le 22 aoust 1695, avec le mesme amis que m'a toujours tenu fidelle compagnie dans mes deux précédens voïages [1]. »

C'est ainsi que Jacobs d'Hailly visita d'abord et successivement Douai, Cambrai, Saint-Quentin, La Fère, Laon et Liesse. Nous le prendrons dans la ville de Laon, puis dans ce lieu célèbre de pèlerinage, aux confins de la Picardie et de la Champagne, quand il se dirigeait vers Reims par Corbeny, Pontavert et Cormicy. Le séjour qu'il jugea nécessaire dans la ville des sacres pour la visite de tous ses monuments, fut coupé par une excursion à Châlons et à Louvois. Le voyageur prit ensuite la route des Ardennes, pour séjourner aussi à Charleville, à Mézières et à Sedan. Cette dernière ville lui offrit surtout l'attrait d'un superbe musée d'armes. Il en partit pour visiter le Mont-Dieu, célèbre Chartreuse, et remonter la Meuse par Douzy et Mouzon vers Stenay. Nous le quitterons alors dans sa marche vers Verdun, Metz, Nancy, puis Strasbourg, l'Alsace et Bâle.

Avant de parcourir le texte complet et détaillé de notre voyageur, donnant la description de notre contrée champenoise et ardennaise à cette date de 1695, il ne sera peut-être pas hors de propos de consigner rapidement les noms et les titres à notre intérêt des touristes postérieurs, qui ont également marqué leurs traces sur notre sol jusqu'à nos jours.

Ce sont les bénédictins, dans leurs *Voyages littéraires*, qui ouvrent la marche, les plus célèbres d'entre eux en 1696, D. Mabillon et D. Ruinart, enfants du pays rémois [2], puis leurs successeurs dans les traditions savantes, émules de leurs glorieuses et fécondes recherches au sein des archives et des bibliothèques. Leur récit est trop bref à notre gré, mais nous en recueillons les moindres détails avec la gratitude la plus profonde [3]. — La *Description de la France* par Piganiol de la Force est trop connue pour qu'il soit nécessaire de l'indiquer ici.

1. Le nom de cet ami du voyageur n'est pas cité dans les passages publiés par l'éditeur.

2. Description de Reims en 1696, par D. Mabillon et D. Ruinart, à leur retour d'Alsace. Se trouve à la fin de l'*Iter litterarium in Alsatiam et Lotharingiam* dans les *Œuvres posthumes de Mabillon*, t. III, p. 491-495. Traduction de tout ce passage sur Reims dans *Dom Jean Mabillon*, par H. Jadart, 1879, in-8°, *Reims*, p. 200 à 206.

3. *Voyage littéraire de deux bénédictins*, voir sur Reims, tome de 1717, 2e partie, p. 79 à 88, et tome de 1724, p. 36 à 39, avec figures.

Viennent ensuite les étrangers, des Anglais notamment, qui parcourent nos provinces et séjournent dans nos villes pour en connaître les ressources et la société polie. Il existe, à cet égard, une relation curieuse dans une lettre concernant le passage, à Reims, du poète Thomas Gray et de Horace Walpole, fils du fameux ministre, à la date du 21 juin 1739. Cette lettre de Thomas Gray à sa mère a été récemment traduite par Mme Édouard Changeux et nous a été fort obligeamment communiquée avec d'intéressants commentaires.

Nous donnerons ce récit en entier à la suite de cette notice. On y trouvera des traits spirituels sur la vie locale, les réceptions, les danses et même les fêtes nocturnes. Il y aurait, pensons-nous, d'autres trouvailles à faire dans les publications des gens de lettres et des archéologues du XVIIIe siècle en Angleterre et en Allemagne[1].

C'est une Française, et des plus spirituelles, Mme de Genlis, qui nous renseigne aussi sur l'élégance mondaine et les salons de Reims à cette époque. Elle parle quelque peu des monuments, de l'église Saint-Nicaise en particulier qui la frappa beaucoup, mais elle s'étend surtout avec complaisance sur les charmes et l'agréable douceur de vivre, vers 1765, au château de Sillery[2].

Dix ans après, le sacre de Louis XVI donna lieu à une description d'ensemble de la route de Paris à Reims[3].

La Révolution approchait, et c'était l'heure où le célèbre observateur et agronome anglais, Arthur Young, traversait la France en tous sens, comme pour mieux en peindre l'aspect général à la veille de tant de catastrophes, de ruines et aussi

1. Le géographe allemand Busching donne une description de Reims et de la cathédrale dans sa *Géographie universelle*, édition de Schaffhouse, 1769, p. 122. *(Renseignement fourni par M. Louis Leger, professeur au Collège de France.)*

2. Sur un séjour de Mme de Genlis à Reims, chez la marquise de Droménil, grand'mère de M. de Genlis, vers 1765, et ensuite sur sa vie au château de Sillery, voir les *Mémoires inédits de Mme la comtesse de Genlis*... Paris, 1825, t. I, p. 290 à 294 et 355 à 378. — Voir sur le passage à Reims d'autres hôtes illustres, les relations des *Affiches de Reims*, analysées dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCVI, p. 42.

3. Plan de la ville de Reims, dédié et présenté au Roy à l'occasion de son sacre par son très humble, très obeissant et très fidel sujet Dom Coutans, Bénéd. de Saint-Maur. — Plan in-8° oblong, à la fin de la *Description historique et topographique de la grande route de Paris à Reims*, avec le plan de cette dernière ville par Dom G. Coutans, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, in-4° oblong, *Paris, Veuve et Vignon*, 1775.

de renouvellement. Son éloge des rues larges et bien bâties de Reims, des portes encore existantes, sa cure au champagne à l'hôtel du Moulinet où ce précieux nectar était d'un prix abordable, sa visite à la cathédrale qui lui plut moins que celle d'Amiens, tout cela est à lire et à relire comme une page d'observateur impartial et sensé [1]. Il y aurait beaucoup aussi à apprendre d'Arthur Young sur les vignobles de Champagne et l'état des cultures aux environs de Reims, car il visita Mareuil, Épernay, Ay, Sillery, Châlons, Courtisols et Les Islettes. C'est un ouvrage entier à parcourir ou à consulter.

Avec le XIXe siècle, commence une série nouvelle et sans fin d'explorateurs et de récits de voyages, mais ils n'ont plus la saveur et l'originalité des anciens. Dans la plupart, apparaît le publiciste, hôte trop pressé généralement, et superficiel par métier à cause de la rapidité d'information exigée par la presse. Toutefois, nous bénéficierons un jour d'amusants comptes rendus de visites officielles et de chroniques semées dans les journaux. — Ne dédaignons pas les feuilles périodiques dont la conservation s'impose comme sources d'informations historiques. On trouvera tous les journaux de Reims, depuis 1830, à la Bibliothèque de cette ville.

Les revues seront, de leur côté, une ressource immense pour l'étude approfondie des régions qu'elles se sont départies comme champ d'informations. Elles réservent des surprises et des découvertes inattendues à ceux qui les fouilleront avec

1. *Visite de Reims par Arthur Young, en juillet 1789.* Il décrit la ville, arrivant d'Épernay et d'Ay : « Le premier coup d'œil de cette ville, au moment où l'on commence à descendre, est magnifique. La cathédrale s'élève d'un air majestueux, et l'église Saint-Remy termine noblement la ville. Ces aspects de cités sont communs en France ; mais à l'entrée, vous ne trouvez plus qu'une confusion de ruelles étroites, sales, tortueuses et sombres. A Reims, c'est autre chose, les rues sont presque toutes droites, larges et bien bâties, elles vont de pair avec tout ce que je connois de mieux sous ce rapport, et l'hôtel du Moulinet est si grand et si bien servi, qu'il ne détruit pas le plaisir causé par les choses agréables que l'on a vues..... La cathédrale est grande, mais me frappe moins que celle d'Amiens ; elle est cependant richement sculptée et a de beaux vitraux. On me montra l'endroit où les rois sont couronnés. On entre dans Reims et on en sort par de superbes portes très élégantes ; pour les décorations publiques, les promenades, etc., les villes de France sont bien supérieures à celles d'Angleterre. » Passage cité par M. Ch. Loriquet dans le *Compte rendu des Travaux de l'Academie de Reims* en 1877-78, et inséré dans les *Travaux*, t. LXIII, p. 19. Voir le texte complet dans les *Voyages en France pendant les années 1787, 1788, 1789*, par Arthur Young, traduits, annotés et précédés d'une notice biographique par H.-J. Lesage, 2e édition, *Paris, Guillaumin*, 1882, t. I, p. 238 et 239.

conscience jusque dans les replis de leurs menues informations, ainsi que nous l'avons constaté pour un voyage de Depping en Champagne[1].

Au-dessus des descriptions archéologiques et des impressions fugitives et sommaires, il est des passages d'hôtes illustres qui font époque pour une contrée, lorsqu'elle se trouve dépeinte de main de maître et dans un style qui la caractérise à jamais. Victor Hugo a rendu ce service aux pays rémois et ardennais dans sa traversée très rapide, mais caractéristique, en 1842, alors qu'il gagnait le Rhin[2]. Lors même qu'il ne s'arrêtait pas dans une ville, il en traçait une silhouette, un memento saisissant[3]. La ville de Reims avait d'ailleurs, de longue date, fixé son attention, tant à cause du sacre de Charles X auquel il avait assisté comme invité du vieux monarque[4], qu'en souvenir de sa cathédrale dont l'image restait fixée dans son esprit. Il avait tracé de ce merveilleux monument un croquis à la plume, donnant l'idée complète de sa physionomie et la présentant aussi fidèlement que les plus minutieux dessins de Viollet-le-Duc. Ce croquis a paru dans le catalogue de la riche collection d'autographes d'Alfred Bovet, et il n'y avait pas à se méprendre sur sa réalité[5].

1. G.-B. Depping, membre de la Société des Antiquaires de France, mort en 1852. — On lit dans une notice que lui consacra M. Maury dans l'*Annuaire* de cette Société pour 1854, que ce savant, originaire d'Allemagne, fit vers 1806 une excursion de Paris à Reims le long de la Marne ; cette excursion donna lieu à un récit descriptif que Depping publia en 1814 dans le *Morgenblatt*, sous ce titre : *Promenades sur les bords de la Marne*, texte allemand à rechercher dans ce recueil d'après cette indication donnée dans l'*Annuaire Bulletin de la Société des Antiquaires de France* pour 1854, page 68.

2. *Le Rhin*, édition Furne, 1846, sur Épernay, Reims, p. 97 ; sur Varennes, p. 58 ; sur Rethel et Mézières, p. 97 ; sur Sedan, p. 101 ; sur Fumay, p. 107 ; sur Givet, son clocher, l'inscription en langue espagnole, etc., p. 114 et 115.

3. « *Ce qu'on voit de Reims en malle-poste* (juillet 1842)..... La malle-poste traverse Reims au galop, sans aucun respect pour la cathédrale. A peine, en passant, aperçoit-on, par dessus les pignons d'une rue étroite, deux ou trois lancettes du chevet, l'écusson de Charles VII et la belle flèche des Suppliciés, debout sur l'apside. — De Reims à Rethel, rien..... » *Le Rhin*, par Victor Hugo, *Paris*, *Hetzel*, 1855, in-12, t. I, p. 59.

4. Lettres de Victor Hugo datées de Reims en mai 1825, lors de son voyage au sacre de Charles X, donnant la description de la ville et des cérémonies, publiées dans la *Correspondance de Victor Hugo*, 1815-1835, *Paris*, *Calmann Lévy*, 1896, p. 244 à 257.

5. *Causeries à propos de la collection d'autographes de M. Alfred Bovet*, par Philippe Godet, *Neufchâtel*, 1887, p. 68.

Un autre illustre écrivain et historien, Michelet, a retracé des mêmes pays un tableau également vrai et profond. Le paysage de la Champagne, comme celui des Ardennes, avait pour lui des traits de famille et d'enfance qui éclataient dans sa correspondance et dans ses notes intimes. La mère de Michelet, nous dit-il lui-même, était ardennaise. Il donna de même sur Reims une peinture qui en fixait l'aspect réel il y a soixante ans [1]. Le cadre a bien changé depuis, mais ceux qui ont connu ce passé n'en nieront pas l'exactitude et la parfaite ressemblance dans cette page de Michelet.

Après Young, Victor Hugo et Michelet, nous citerons Taine pour clore la galerie des grands voyageurs et écrivains qui ont parlé de la ville des sacres. Voici le tableau, la rapide vision, qu'il traçait de sa cathédrale en une page étincelante de son carnet de voyage :

« Tout à fait supérieur ; bien au-dessus des cathédrales de Paris, Tours, Strasbourg, pour la richesse et l'élégance. Cela fleuronne et foisonne comme un arbre épanoui de fleurs mystiques chez Dante.

« Le caractère universel est l'élancé. La façade ressemble au fronton d'un reliquaire ciselé, mystique, éblouissant, digne d'être en or... Rien d'exagéré comme à Milan, c'est l'accomplissement et la fleur du gothique.

« Le chevet est admirable, c'est un chef-d'œuvre comme celui de Cologne ; mais différent, et combien supérieur à la sotte armature de contreforts, à la façon d'un crabe, de Notre-Dame de Paris ? — On dirait un souvenir de Saint-Sernin et du style roman méridional [2]. »

Ainsi Taine n'eut d'yeux à Reims que pour Notre-Dame, et ne donna qu'un simple regard à la noble basilique de Saint-Remi. Quant au pays de Champagne, lui qui en était l'enfant, il le stigmatisait en trois lignes cruelles : « Le blanc crayeux de la Champagne est horrible. L'effet prosaïque est complet.

1. En 1833, Michelet faisait de Reims ce portrait original : « Reims est triste dans la largeur solennelle de ses rues, qui fait paraître les maisons plus basses encore ; ville autrefois de bourgeois et de prêtres, vraie sœur de Tours, ville sucrée et tant soit peu dévote : chapelets et pains d'épices, bons petits draps, petit vin admirable, des foires et des pèlerinages. » Citation du *Guide-Itinéraire des chemins de fer des Ardennes*, par Jean Hubert, in-12, *Charleville*, 1860, p. 37.

2. H. Taine, sa description de la cathédrale de Reims et de la Champagne dans ses *Carnets de voyage, notes sur la province*, 1863-1865, *Paris, Hachette*, 1897, pages 229 à 231.

Impossible d'apercevoir une forme ou une couleur belle. Jamais les arts ne naîtront ici. » Arrêtons-nous. C'est une spirituelle boutade de l'illustre penseur, et nous en appelons à sa Préface des *Ardennes illustrées*, dans laquelle il traita mieux sa province natale et lui reconnaît quelques lignes de beauté et de grandeur, en dehors de ses plaines trop nues et d'une monotonie qui l'attristait. C'est que Taine, au point de vue de la nature, n'aima que la Suisse où il repose !

Nous terminerons notre revue des voyageurs en Champagne sur ces noms contemporains, pour reprendre enfin le récit prosaïque, mais fécond en renseignements, du voyage de Jacobs d'Hailly il y a deux siècles.

H. Jadart.

Reims, le 10 décembre 1898.

RELATIONS DE VOYAGES

—

I

Voyage de Jacobs d'Hailly en 1695.

(Extrait de son Journal inédit.)

.....

Laon est la seconde ville du comté de Champagne [1], bastie dans la situation la plus avantageuse que l'on sçauroit désirer pour la bien fortifier ; on pouroit en faire une place imprenable ; elle occupe tout le sommet d'une montagne qui s'élève au milieu d'une plaine à perte de veu, escarpée de tous les costez, de telle manière que l'on n'y peut monter que par les deux chaussées que l'on y a fait, qui sont mesmes très difficiles à monter ; toute la croupe de la montagne est planté de vignobles. Laon est un évesché suffragant de Reims ; Monsr de Clermont en est évesque, il porte la qualité de duc et pair de France ; c'est l'un des trois ducs et pairs ecclésiastiques qui assistent au couronnement des roys ; outre que cette ville est un évesché, il y a présidial, baillage et élection. Toute cette ville consiste en deux grandes rues qui traversent la ville d'un bout à l'autre, sçavoir depuis la citadelle jusques à l'abbaye de St-Martin qui est à l'autre extrémité de la ville ; elle est très peuplée, et remplis de beaucoup d'honnestes gens.

Nous commençâmes à voir la ville par l'église cathédrale, dédiée à N.-D., qui est très belle et d'une grandeur extraordinaire sans aucuns embaras comme il y a dans plusieurs églises ; le cœur est d'une beauté achevée, nous eusmes le bonheur de nous y trouver la veille de la dédicasse généralle du diocèse [2], et par ce moyen nous vismes l'autel ornée avec toute l'argenterie qui est très belle et le cœur tendus d'une tapisserie qui correspondoit à tout le reste. Ce grand vaisseau est embelis au dehors de sept clochers qui font découvrir cette église à dix lieues de loing ; ayant veu cette église nous passâmes à l'autre bout de la ville pour aller voir l'abbaye de St-Martin, de l'ordre de Prémontré, où il y a une très jolie église. L'on nous fit voir le thrésor où il y a plusieurs pièces très considérables, entre autres une grande croix de vermeil antique garnie de pierreries où il y a du bois de la vraye croix,

1. Laon ne fit jamais partie du comté de Champagne. Ville du domaine royal, elle était située presque aux confins de l'Ile-de-France, du Vermandois, de la Picardie et de la Champagne.

2. Le dernier dimanche d'août, on célébrait encore en notre siècle la dédicace de l'église de Laon et de toutes les églises de son ancien diocèse, sous le rit grand solennel avec octave solennelle. Voir le *Paroissien latin-français à l'usage de la partie laonnoise du diocèse de Soissons*, 1830. (Calendrier.)

le bras gauche jusques au coude de St Laurent où l'on voit encore les ongles ; il y a encore quantité d'autres reliques qui ne sont pas fort considérables. Le bâtiment de cette abbaye est assez beau, mais le jardin, qui est la promenade de la ville, est très beau, ce n'est qu'un grand quaré de potagers, les alleés en sont charmantes ; en retournant à l'auberge nous vismes la petite église de St-Brice qui est très propre.

Ayant diné, nous allâmes promener vers la citadelle qui a 4 bastions que l'on laisse tomber en ruine, n'y ayant personne qui l'habite, pas mesme un homme de garde ; au faux bourg de Neuville, l'on voit la Ste Face, que nous n'eusmes pas le temps d'aller voir [1] ; nous logâmes au Dauphin, où l'on est très bien. Nous partismes le mesme jour de Laon, encore par la poste, à six heures du soir, pour aller coucher à Liesse, éloigné de trois lieues ; nous descendismes par la mesme porte que nous estions entré, n'y ayant que deux portes à Laon, l'une du costé de la Picardie et l'autre du costé de la France, nous sortismes par la porte de Picardie, nous traversâmes le faux bourg de Vaux, nous passâmes ensuite le village de Gizy, vous avez aussy à passer une grande lieue de bois qui est la forest de Samoussy, puis Athies, vilage, et N.-D. de Liesse ensuite, 3 l. [2].

Liesse est une petite ville de Champagne, fort renommé par la devotion que tous le monde y a d'aller servir une image miraculeuse de la Vierge qui a esté miraculeusement apporté de Barbarie par trois frères qui estoient prisonniers pour la foy, qui se sont trouvez en une nuict transporté en France. L'affluence du peuple y est extraordinaire, il y en vient de tous les endroits du royaume ; l'église n'est pas belle, l'image de N.-D. est au dessus du tabernacle du grand autel, qui estoit très magnifiquement ornée à cause de la dédicace générale du diocèse de Laon ; les lampes, les chandeliers, les figures d'argents n'y manquent pas et toutes les murailles du cœur sont tapissées de dons votifs d'argent. Nous logâmes à L'escu de france, où l'on est passablement bien [3].

Le 28 août, nous reprimes encore la poste, ayant entendu la messe devant l'image miraculeuse de la Vierge pour la prier de nous conserver pendant le reste de nostre voyage ; en sortant de Liesse nous entrasmes dans les bois, que nous ne quitasmes qu'à une demie lieu de Corbigny, vous passez le vilage de Montaigu qui est tout au milieu des bois [4].

Corbigny est un gros bourg eslogné 4 l. de Liesse, c'est encore un

1. Cette précieuse image a été transférée à la cathédrale.

2. De Laon à Liesse, on traverse Athies, Samoussy et Gizy.

3. *Notre-Dame de Liesse*, commune du canton de Sissonne (Aisne). L'Écu de France, hôtel existant encore dans la rue principale, a conservé son enseigne sur l'ancienne façade en pierre.

4. *Montaigu*, village du canton de Sissonne. — *Corbeny*, bourg du canton de Craonne, sur la route de Laon à Reims, ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, occupé alors par des religieux bénédictins, de la congrégation de Saint-Maur.

lieu de dévotion où l'on va servir St Marcou. Ses reliques reposent dans la grande église de l'abbaye de mesme nom, dans une grande chasse d'argent qui est au dessus du tabernacle du grand autel ; cette abbaye est de bénédictins réformés. Nous descendismes de cheval pour faire notre prière au saint, ensuite nous remontasmes à cheval pour aller prendre d'autres chevaux à Pont à Vesle, 1 lieue[1].

Pont à Vesle est un bourg situé au bord de la rivière d'Aisne, qui s'en va jetter dans la rivière d'Oise à Compiègne. Ayant déjeuné à la poste, nous remontasmes à cheval ; au sortir de ce bourg, l'on passe la rivière d'Aisne dans un ponton ; vous passé Cormicy, gros bourg fermé de murailles[2], et jusque à Reims le pays toujours a estre fort montueux avec des petits bois de tems en tems, et si sablonneux que les chevaux ont de la peine à courir ; vous laissé sur vostre droite, à une lieue de Reims, l'abbaye de St-Thierry, qui paroit estre très belle[3] ; nous arrivasmes à Reims à midy et demy, éloigné de Pont à Vesle 5 lieues.

Vous entré dans la Champagne dès que vous avez passé la rivière d'Aisne qui la sépare de la Picardie ; cette province a eu ses comtes particuliers depuis l'an 958 jusques en l'an 1274 que Philippe le bel épousa Jeanne, reine de Navarre, héritière de Champagne et de Brie, fille d'Henry 3, dernier comte de Champagne ; depuis lors cette province a esté inséparablement réuni à la Couronne.

Reims est la première ville du comté de Champagne, quoy qu'elle n'en soit pas la capitale ; elle est située au milieu d'une plaine sur la rivière de Vesle qui coule au pied de ses murailles, elle prend sa source entre Tilly et la Croix[4], villages de Champagne, et s'en va jetter dans la rivière d'Aisne au dessous de Soissons. Reims est l'une des anciennes ville du royaume ; ce qui marque encore à présent son antiquité, sont les portes de la ville qui conservent les noms des fausses divinités du paganismes, telles que les portes de Cérès, de Mars, de Dilumiere, etc., et le château de César qui est pret de la ville[5] ; c'est une très grande ville mal peuplée, y ayant fort peu de

1. *Pontavert*, village du canton de Neufchâtel, ancien lieu de poste et d'embarquement sur l'Aisne.

2. *Cormicy*, bourg du canton de Bourgogne (Marne).

3. Abbaye de bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, supprimée en 1777.

4. Erreur, la Vesle prend sa source à Sommevesle, près de Courtisols (Marne). — C'est la Noblette qui commence son cours entre Tilloy et La Croix en Champagne.

5. Impossible d'identifier ce *Château de César* avec un monument romain de Reims encore existant ; il faut y voir une appellation courante donnée aux Arènes dont les débris subsistaient encore en 1695 près de la route de Laon, non loin de la Porte Mars, et qui ont entièrement disparu depuis un siècle. Voici comment D. Marlot en parlait en 1666 : « Arenæ, quæ Remis videntur, paululum à mœnibus remotæ, præter relictum aggerem, nunc peculiare nihil continent : has quidem Cæsaris castrum credunt, et nuncupant apud Sammarthanos. » — *Metropolis Remensis Historia*,

noblesse et de beau monde, presque tous les bourgeois estant marchands de vin, de serges de Reims, ou tonneliers ; cette ville est belle en ses bâtiments, toutes grandes maisons basties de plastres comme celles de Paris ; il y a 7 à 8 rues très belles et fort larges, les plus considérables sont la couture et la basse cousture, qui font une croisée où demeurent les plus gros marchands de vin et la plus grande partie des tonneliers [1] ; l'Université rend aussi Reims fort considérable, elle fust fondé l'an 1549 par Charles de Lorraine, archevesque de cette ville ; l'on n'y enseigne que le droit et la théologie [2] ; outre l'université, il y a un présidial et élection, avec archevesché. L'archevêque prétends estre primat des Gaules. Il est le premier duc et pair ecclésiastique, et il sacre les Roys de France à leur couronnement. Claude-Maurice Le Tellier en est presentement archevesque ; le gouverneur général de la province est Monsieur le *(en blanc)* [3].

Nous commençames à voir cette ville par l'église métropolitaine dédiée à N.-D., qui est l'une des plus belles églises du royaume, l'on peut dire que c'est une d'une beauté achevée, elle est toute couverte de plombs, le grand portail ou la façade que l'on regarde comme un miracle de l'art, est une pièce que l'on ne peut assez considérer ; il y a deux grosses tours qui s'élèvent au deux costés qui l'embellissent beaucoup, le vaisseau de cette église est l'un des plus grands qu'il y ait dans le royaume, le maistre autel est au milieu du cœur, précisément au milieu de la croisé de l'église ; tous les ornements généralement qui servent à cet autel le jour des grandes festes sont de fin or, mesme le devant d'autel avec le retour du costé de l'évangile, le retour du costé de l'épitre n'est que de vermeil d'oré, ayant esté pris pour paier la rançon de François premier, lorsqu'il fust pris à la bataille de Pavie ; les six piliers qui soustiennent les rideaux autour de l'autel sont d'argent, la plus grande partie dorez ; il y a quatre de ces piliers qui ont esté donné pour reparations de quelques vols ou autres crimes, y ayant quatre hommes au bout, au lieu d'anges, qui font amande honorable [4].

Le thrésor est suivant le derière de l'autel, dans une espèce de petite chapelle toute de marbre, au dessus est une grande croix d'or, de la hauteur d'un homme, garnie de fines pierres fort grosses, on les estime deux millions. Il y a de très belles pièces dans ce thrésor qui

t. I, p. 18. — On désigne aussi ces arènes sous le nom de *Fort de César*, dans le *Voyage de France... corrigé par le sieur Du Verdier, Lyon*, 1685, p. 95.

1. *La Couture*, quartier créé au XIIe siècle pour la tenue des foires, aujourd'hui place Drouët-d'Erlon.

2. Aussi la médecine, et les arts au collège des Bons Enfants.

3. Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims de 1670 à 1710. — Le prince de Rohan, gouverneur de Champagne en 1693.

4. C'étaient des figures de priants. Jacobs donne un récit légendaire comme celui des *Suppliciés* du clocher à l'Ange. — Sur les décorations de l'autel à cette époque, voir D. Marlot, *Histoire de Reims*, t. III, p. 528.

sont des présents que les roys ont fait à leur sacre, en autre qui sont les plus beaux, un navire d'or avec tous ses cordages émaillées et garnies de pierres précieuses, c'est le présent qu'a fait Louis 13, et un buste de St Remy de vermeil et de mesme façon que celuy de St Louis, c'est le présent du Roy présentement régnant, avec un ornement complet fond blanc tous brodé d'or [1] ; il y a encore d'autres pièces en or très belles, principalement une croix où il y a un grand morceau du bois de la vraie croix du Bon Dieu ; nous vismes aussy dans la sacristie, qui est très vastes, belles, et bien boissées, tous les ornements qui sont les plus beaux ; les plus belles pièces sont des chapes que donnent chaques évesque, suffragants de l'archevèché de Reims, lorsqu'ils viennent prêter le serments entre les mains de leur métropolitain. Il y a un grand tableau du côté de l'évangile qui représente la Cœne, l'on estime infiniment, c'est un présent du dernier cardinal de Loraine [2].

Au milieu de la grande nef il y a un petit dôme de marbre, c'est où étoit autrefois le grand autel [3], et ousques où St Nicaise raporta sa teste après que l'on luy eust coupé, sur le dessus du grand portail, en voulant s'opposer aux Huns qui vouloient entrer par force dans l'église.

Cette métropolitaine est desservie par 60 chanoines. Après avoir tous veu dans cette église, nous allâmes voir l'archevesché qui y tient, M. de Reims d'aujourd'huy l'a bâtie tous de neuf, hors le grand salon et la chapelle ; nous commençâmes à voir ce palais par la chapelle, qui est toute blanchis d'un blanc étincelant, l'autel est de mesme avec tous les filets et molures dorées. Le tableau est une copie du Christ en croix de Michel Ange, qui est à Rome au Vatican, c'est la seule copie que l'on a fait, qui a été tiré par un très habile peintre pour le cardinal Barbarin, qui l'a apporté de Rome lorsqu'il estoit archevesque de Reims [4]. De la chapelle, l'on passe dans le grand salon qui est orné de tous les portraits de grandeur naturelle des archevesques depuis sainct Remy jusques à présent [5]. Du salon vous entré dans un vestibule

1. Il y a ici quelques confusions, voici les présents royaux : Henri II donna à son sacre le Reliquaire de la Résurrection (encore au Trésor de Reims), Charles IX un Reliquaire en forme de soleil (enlevé), Henri III le vaisseau de sainte Ursule (conservé), Louis XIII un chef de saint Louis (enlevé), et Louis XIV un chef de saint Remi (enlevé). *Inventaire des Reliquaires, châsses, etc., en 1669,* dans les *Trésors des églises de Reims*, par Pr. Tarbé, p. 61.

2. Présent de Charles de Lorraine, c'est le tableau du Mutian, *Le lavement des pieds*, encore à Notre-Dame.

3. La tradition fixe au contraire à cet endroit la place du portail et non de l'autel.

4. Tableau de la *Trinité*, attribué au Guide, que l'on croit acquis par Ch. Maurice Le Tellier et non par son prédécesseur. *Catalogue du Musée de Reims*, par Ch. Loriquet, 1881, p. 11. Actuellement dans l'église Saint-Jacques.

5. Par Salon lisez la grande Salle, dite *Salle des Rois* depuis le sacre de Charles X.

qui est aussy orné de plusieurs portraits d'archevesque : à droite et à gauche vous avez deux grands apartements très magnifiquement meublez, particulièrement celuy qu'ils appellent l'apartement du Roy qui est d'une magnificence surprenante ; il y a encore au second étages trois beaux apartements qui sont aussy très bien meublés ; tous ce qu'il manque à ce palais est un jardin qui est trop petit et que l'on ne pourra jamais aggrandir à cause d'une rue qui passe par derrière [1] ; les offices et les écuries correspondent à la magnificence de ce palais, elles sont toutes voûtés ; l'on monte douze ou quinze degris du rez chaussée pour aller au grand salon.

Ayant vu ce palais, nous allames voir l'abbaye de Sainct Pierre aux moines [2] ; c'est un bijou qui charme la vue, le marbre n'y est nullement espargné, le tabernacle du grand autel est de bronze doré avec les colonnes en porphyre. Les quatre figures des évangélistes qui sont en bronze doré ne peuvent se paier, le cœur des religieuses est aussy très magnifique, au milieu est le tombeau de *(en blanc)* de Loraine, reine d'Escosse [3] ; il est de marbre noir, avec la figure de cette reine couchée et quatre anges au quatre coins, toutes ces figures sont de cuivre doré. Cette abbaye est de l'ordre de sainct Benoist, fondé par la maison de la Reine, le bâtiment de l'abbaye est très beau, mais il est trop enterré.

Nous allâmes ensuite voir l'église de l'abbaye de St-Nicaise, qui est très belle ; l'on admire sur toutes choses les piliers qui soutiennent le cul de lampe [4] ; ils sont d'une délicatesse surprenante ; dans la nef, à droite en entrant, est le tombeau de Ste Eutropie, sœur de St Nicaise, il est de marbre blanc soutenus de quatre piliers de marbre rouge et blanc : la vie et le martyre de cette sainte sont taillées en bas relief autour du tombeau, sur lequel sont quatre anges et au milieu une urne de marbre ; ce tombeau, qui est moderne, est au dessus du vieux tombeau qui est élevé d'un pied de terre [5]. Prez du grand portail il y a un tombeau antique de marbre blanc d'un nommé Jovinus, sur la plus grande face est représenté en relief détaché un chasse de lion parfaitement bien travaillé, on ne peut se lasser de le considérer. Le portail de cette église est très beau, ornez de deux tours qui ont deux costés faites en piramides de pierre de tailles à jour, se sont toutes colonnes les unes sur les autres.

De cette abbaye nous allâmes à l'abbaye de St-Remy qui est là auprès ; l'église de cette abbaye n'a rien de beau en soy, le cœur est très large et peut passer pour beau, son pavé à la mosaïque est estimé

1. La rue du Cloître.

2. *Saint-Pierre-aux-Nonnes* ou *aux Dames*, dont il ne reste que deux pavillons et rien de l'église.

3. Marie de Lorraine, sœur de Renée I de Lorraine et du cardinal de Lorraine, morte à Édimbourg en 1560.

4. C'est-à-dire l'abside, la voûte qui termine l'édifice.

5. Sur les tombeaux et les autres détails de l'église Saint-Nicaise, voir la monographie de cette église, publiée par Ch. Givelet, 1897, in-4°, page 99.

l'une des plus rares pièces de l'Europe, l'autel est très richement paré les grandes festes, toutes est de vermeil doré mesme le devant d'autel avec des retours des côtés de l'épître et de l'évangile ; il y a devant l'autel un grand chandelier à sept branches, comme l'on dépeint celui de l'ancienne loy des juifs, d'une beauté extraordinaire, i'on diroit qu'il est doré quoyque se ne soit que la couleur naturelle du bronze. Il y a une couronne suspendus au milieu du cœur en forme de candelabre d'une grandeur monstrueuse, le religieux qui nous accompagnait nous dit que l'on avoit fait cette couronne à l'occasion d'un sinode de 64 prélats qui s'est tenu dans ce cœur, pour que tous ces prélats fussent assis en ronds sous cette couronne et que personne ne peut dire avoir eu la première place ou préséance et par ainsy éviter les contestations pour les rangs.

L'on nous fit voir ensuite la Sainte Ampoule dont on se sert pour sacrer les roys de France, elle est dans une espèce de mausolée où est aussy le corps de saint Remy dans une chasse d'argent longue de 7 pieds ; ce mausolé est de marbre de diverses couleurs, il y a cinq niches, chaques niches séparé par une colonne, dans chaque niches est un duc et pair ou contes et pairs, à la petite face qui regarde l'orient est l'archevesque et duc de Reims avec le duc de Bourgogne, à la grande face qui regarde le nord, sont les ducs de Normandie et Guienne, les comtes de Champagne, Flandre et Toulouse ; tous habillez comme ils assistent au sacre des Roys ; à la grande face qui regarde le midy sont les ducs et comtes et pairs ecclésiastique, sçavoir l'Evesque et duc de Laon, l'evesque et duc de Langres, l'esvesque et comte de Châlons, l'evesque et comte de Beauvais et l'evesque et comte de Noyon, tous en habits pontificaux. La petite face qui regarde l'occident est l'endroit ou plutôt la porte par où l'on vous montre la Ste Ampoule et la châsse de St Remy ; toutes ces statues sont de marbres blancs d'une parfaite beauté, de grandeur demy naturel ; au dessus de ce premier ordre de colonnes s'élève en argent [1] la représentation de la châsse de St Remy en habit pontificaux, assis dans un fauteuil qui instruit Clovis à la foy, qui est à genoux d'un costé et la reine Clotilde de l'autre qui est debout [2], le tout en marbre blanc. Après que l'on nous eust fait remarquer tous ce que je viens de dire, l'on nous montra la Ste Ampoule qui est dans un reliquaire d'or, la liqueur qui paroist dans la petite fiolle est de couleur de musque, l'on dit que ceste fiolle a été apporté du ciel à St Remy pour sacrer Clovis nostre premier roy chrétien. Ce thrésor est fermé d'une porte de fer bien barré encore au dessus ; après cette porte de fer il y en a une de bois toute couverte de lames d'or garnie de grosses perles et d'une infinité de fines pierres ; il y a entre autres un ruby qui est encore brute de la grosseur d'un œuf de pigeons, il y a aussy des agathes

1. Erreur, ces figures qui existent encore sont en marbre, comme les statues des Pairs. C'étaient les bas-reliefs qui étaient en argent.

2. Ce n'est point Clotilde, mais un clerc qui se tient debout près du prélat.

onyx d'un prix infinis. vous voiez en mesme temps la châsse de St Remy où est son corps encore tout entier, ce que beaucoup de personnes on veu l'an 1646 que l'on a ouvert la chasse [1].

Après que l'on nous eust fait voir toutes les curiosités de l'église, l'on nous fit voir le cloistre qui est très beau ; le réfectoir et le chauffoir sont remplis de très beau tableau ; l'on nous mène ensuite au promenoir d'hiver qui est une grande salle de 150 pieds de long. L'on nous fit voir aussy la bibliothèque qui est parfaitement belle, l'on y a la plus belle vue du monde à cause de son élévation qui est au troisième estage ; cette abbaye est de l'ordre de St Benoist réformé. Monsr l'archevesque de Reims en est abbé.

En retournant à nostre auberge, nous vismes les églises des Carmes, des Jésuites, et celle de l'abbaye de St-Etienne, qui n'ont rien de beau, il y a une très belle tapisserie dans la dernière [2]. Le cœur de l'église des Augustins est très beau, les églises des clarisses méritent bien que l'on se donne la peine d'y aller. Ayant veu toutes les églises, nous allâmes voir les promenades qui sont le jardin des capucins et le jardin des arquebusiers, ce dernier est parfaitement beau, où il y a de très belles allées ; les salles où s'assemblent les chevaliers de l'arquebuse sont très belles et fort proprement meublées, ce jardin est l'une des plus grandes curiosité qu'il y a à voir à Reims ; nous alâmes ensuite voir la maison de ville qui serait très belle si elle estoit achevé. Il y a cependant deux places boisées qui méritent d'estre veues [3].

Le 31, nous primes une chaize à nous pour aller à Châlons sur marne, nous déjeunasmes à Sillery, 2 l., où il y a un château assez beau qui appartient à Messieurs Bruslard de Sillery ; la rivière de Vesle passe au pied, les allées dans les bois sont très belles et c'est tous ce qu'il y a à voir. Nous passâmes à petites loges, 2 l., et de là au grandes loges encore 2 l., où nous disnâmes, c'est un très mauvais gîte ; de ce bourg à Châlons, l'on conte encore 4 l., tous ce pays n'est qu'une plaine de quelques costé que vous vous tourniez, et dans la longueur de 2 ou 3 heures vous ne voiez que le ciel et la terre sans voir ny arbres ny buissons, nous arrivasme à 4 h. à Châlons, éloigné 10 l. de Reims.

Châlons sur Marne est ainsy nommé pour la distinguer de Châlons sur Saone en Bourgogne ; cette ville est très ancienne, l'une des plus considérable de Champagne, située sur la rivière de Marne qui la traverse et qui coule le long de ses murailles ; cette ville est grande, peuplée et remplis de fort beau monde ; les maisons, fort vilaines pour

1. Sur tous les détails donnés ici, se reporter à l'*Histoire de Reims* par D. Marlot, II, p. 500.

2. Dans l'église de Saint-Étienne-les-Dames, démolie à la Révolution, et dont quelques débris du portail, datant du XIIe ou XIIIe siècle, ont été récemment mis à jour dans une maison de la rue de l'Équerre.

3. L'Hôtel de Ville, commencé de 1627 à 1637, n'avait en effet que moitié de sa façade achevée à cette époque. Le cabinet du maire actuel est l'une des pièces ornées de boiseries.

le dehors et les rues extrêmement mal pavées, on divise ordinairement Châlons en ville, isle, et bourg ; les plus riches marchands habitent le faux bourg de Marne ; c'est une généralités et une évesches suffragans de Reims, dont Monsr Louis Antoine de Noailles, présentement nommé à l'archevesché de Paris, est évesque et comte, c'est le premier comte et pair ecclésiastique.

Nous commençames à voir la ville par la cathédrale, en nous y en allant nous vismes en passant la maison de ville qui n'a rien de beau que sa façade ornée de très beau bas relief [1]. L'église cathédrale est bâtie dans une isle que forme la rivière de Marne, elle est dédiée à St Estienne, cette esglise est très belle, ornée de deux belles pyramides ou clochers de pierres qui sont au deux costé de la croisées du costé du cœur, la façade qui est d'une architecture moderne est aussy très belle ; le dedans de l'église correspond au dehors et mesme la surpasse ; le grand autel du cœur est d'une magnificence surprenante et d'une beauté au dessus de ce que l'on peut dire, c'est un dôme oval tous doré soustenus de six grosses colones de marbre de différentes couleurs [2]. L'autel de prismes qui est derrière est aussy tous doré. La chaize de l'évesque est d'un très beau marbre ornée de dorures, toutes ces pièces ont été donné par Monsieur de Noailles, évesque d'à présent ; le jubé est aussy une pièce très belle, il est de pierres de taille blanches avec des colonnes de marbre noir, il y a deux figures l'une de St Joseph et l'autre de la Vierge que l'on estime beaucoups, les deux escaliers qui sont à chaques costé sont admirez par les architectes pour leurs hardiesses, ils font les trois quarts de cercle soustenues de rien [3].

Ayant veu l'Église, nous allâmes voir l'évesché qui est là auprez, il ni a rien de magnifique dans ses meubles ny dans ses appartemens, il ni a qu'une grande propreté et un plein pied parfaitement beau. L'église des Jésuites est très jolie, bastie en croix avec un dôme au milieu qui n'est pas encore achevé [4]. L'église de N.-D., qui est une collégiale, est passablement belle. Le dehors paroist beaucoup mieux que n'est le dedans, elle est toute couverte de plombs avec ses quatre grands clochers aussy ; après avoir veu tout ce qu'il y avait de beau à voir en l'église, nous allâmes nous promener au Jar qui est sans contredit la plus belle promenade du royaume, se sont toutes allées d'ormes, tirées au cordeau à perte de veu, que la rivière de Marne environne, il semble qu'elle a pris plaisir à conduire son cours de manière à pouvoir environner cette promenade ; au bout de cette

1. L'ancien Hôtel de Ville datait de la Renaissance.

2. Maître autel encore debout, d'un beau style du XVIIe siècle.

3. Jubé détruit comme tant d'autres. Heureusement celui de Notre-Dame de l'Épine a survécu !

4. Cette église, devenue la chapelle du collège communal, vient d'être démolie pour agrandir ce collège (1898). Voir la notice et 3 planches sur cet édifice dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture du département de la Marne*, 1897, p. 91.

promenade, est la maison de plaisir de l'evesque de Chalons, nommé *(en blanc)* [1]. L'on peut faire le tour de la ville de Châlons à couvert sur les murailles. Nous logâmes à L'escu, où l'on est fort bien, mais fort cher.

Nous en partîmes le 1er septembre pour aller voir le château de Louvois [2], éloigné de 5 l. de Châlons, les jardins et les allées sont très belles, et le bâtiment est très beau pour le dehors, à quoy le dedans ne correspond point, les appartements sont très mal menagés, ce qu'il y a de plus beau c'est la chapelle qui est toute boisée et remplie de tableaux. Ce château est composé d'un gros pavillon avec deux aisles, une grande cour au milieu, avec une avant cour ; dans les aisles d'un costé sont les remises de caroses et de l'autre costé les écuries [3]. Le village de Louvois est mauvais, située au milieu des bois et des montagnes ; nous n'y trouvâmes pas du pain, heureusement que nous avions déjeuné à Condé, qui est un gros bourg à deux lieues de là ; nous passâmes, avant ce bourg, les villages de St-Martin et Lay [4], nous ayant bien promené dans les jardins nous remontames en chaize pour aller coucher à Reims ; nous eûmes pendant deux lieues les chemins les plus abominables qu'il y ait au monde, toujours dans les bois [5] ; hors des deux lieues, le pays depuis Châlons jusques à Reims est très beau, au sortir des bois de Louvois, l'on entre dans de très belles vignobles et l'on cotoie presque toujours la montagne qui est l'endroit où l'on recueille les bons vins de Champagne, nous la quittâmes à une lieue de Reims pour delà baisser sur la gauche ; avant que d'entrer dans Reims par la porte de Fléchembaut, vous passé la rivière de Vesle ; nous restames encore à Reims le 2e, nous logâmes à l'ours, où l'on est bien [6]. Nous partîmes le 3 de Reims après avoir dîné, dans le carosse de Mézières, nous allames coucher à Isle, 4 l. L'on sorte par la porte Cérès et vous passé le faux bourg de mesme nom ; avant que d'entrer dans le vilage d'Isle, vous passé la Suipes, qui est une petite rivière qui se jette dans l'Aisne à Variscour ; nous logâmes à la Poste, où l'on est pas bien, c'est cependant le meilleur endroit.

Le 4, nous en partîmes de grand matin, et nous allâmes entendre la messe et diner à Rethel, éloigné de 4 l., vous passez à moitié

1. L'évêque de Châlons avait sa campagne à Sarry, sur la Marne.

2. *Louvois*, village du canton d'Ay, ancien titre de marquisat pour Louvois, puis de duché pour les Dames de France, tantes de Louis XVI.

3. Le château a été démoli, mais une grande partie des communs, des avenues et des parterres s'est conservée avec l'aspect ancien. Un pavillon moderne à été reconstruit au milieu. Fort belle grille à l'entrée.

4. *Saint-Martin-sur-le-Pré*, et *Aigny* probablement.

5. Traversée de la forêt de la Montagne de Reims, de Louvois au craon de Ludes. La route n'a été créée qu'au XVIIIe siècle.

6. *L'ours*, maison rue de la Bûchette, près de l'église Saint-Hilaire, 1651, et hôtellerie, 1649. *Vieilles rues et vieilles enseignes de Reims*, 1897, p. 106. La rue de la Bûchette est la rue Pluche actuelle, p. 72.

chemin la *(en blanc)*[1], petite rivière qui s'en va jetter dans l'Aisne à Neufchatel. Avant que d'entrer dans Rethel, vous passez à la porte la rivière d'Aisne.

Rethel est la capitale du duchez de Rethélois, appartenant au duc de Mazarin, elle est située sur la pente d'une petite colines au bord de la rivière d'Aisne qui en lave les murailles, c'est un fort vilain trou, où il ni a rien du tout à voir [2]. La grande église est dédiée à St Nicolas, fort bien voûtez, mais fort basse ; au sommet de la montagne est le château dont on a ruiné les fortifications ; nous entendimes la messe aux minimes, qui sont dans le fauxbourg où nous logâmes, aux Trois meules, où l'on est parfaitement bien. Les melons de Rethel sont très estimé, nous y en mangâmes d'excellents [3].

L'après midi, nous en partîmes pour aller coucher au bel air [4], 4 l., c'est une maison seule bâtie au milieu des campagnes et des bois, qui est de la paroisse de Launoy, vilage à demie lieu de là. A moitié chemin de Rethel, l'on passe Villes aux Moisnes, où il y a une belle abbaye nouvellement battis, l'on est passablement bien dans cet endroit [5].

Le 5, nous en partîmes de bon matin, nous passâmes Launoy, et après nous entrâmes dans les bois que l'on quitte de temps en temps jusques à Varnicourt [6], 3 l., où nous déjeunâmes. De ce village à Mezières, l'on conte une lieu, vous passé la Meuse entre le fauxbourg et la ville et au sortir de Mézières pour aller à Charleville qui n'en est éloigné qu'un quart de lieu, vous la repassez une seconde fois à cause que ce fleuve fait un coude dans lequel est bastie Mezières, qui est quasi entourée de la Meuse ; tous le pays depuis Reims jusques à Rethel et même une lieu par delà est très beau, quoyqu'il soit un peu montagneux, mais depuis Villes aux Moisnes, il ne vaut plus rien, n'estant remplis que de bois, landes et de terres arides et ingrates.

Charleville est une ville toute neuve, située au bord de la Meuse à un quart de lieu de Mézières ; le chemin est très bien pavez avec deux rangs d'arbres a chaque costé, cette ville appartient aux ducs de Mantoue depuis que les ducs de Nevers ont hérité le duché de Mantoue. Charles de Gonzague, duc de Mantoue, la fait bastir l'an

1. La Retourne.

2. Différente impression : « Rethel, a écrit Victor Hugo dans *Le Rhin*, se répand gracieusement du haut d'une colline jusque sur l'Aisne. » Édition Furne, 1846, p. 97 du t. I.

3. Châlons est encore renommé pour ses melons, nous ignorions que Rethel ait eu pareil renom ; il peut y avoir eu confusion entre ces deux villes dans les souvenirs du voyageur.

4. *Belair*, ferme encore existante sur la route nationale, entre Vieil-Saint-Remi et Neuvizy, avant Launois-sur-Vence.

5. *Novy-les-Moines*, commune du canton de Rethel, son prieuré est détruit, sauf une fort belle église de la fin du XVIIIe siècle.

6. *Warnécourt*, canton de Mézières.

(en blanc) s.[1]. Elle estoit autrefois très régulièrement fortifiée, de mesme que le mont Olimpe qui estoit une forteresse imprenable, située au bout d'une montagne commandée de nulle hauteur ; Charleville est un quarré régulier avec une porte au milieu de chaque face, une grande place au milieu, d'où vous voiez les quatres portes de la ville, la grande place est toute entourée de gallerie comme la place royal à Paris, hors le costé du couchant, où l'on avoit commencé le palais ; au milieu de cette place est une très belle fontaine qui coule et iette de l'eau continuellement ; tous les bastiments de cette ville sont d'une mesme architecture et les rues toutes percées également ; il ni a que quatre église dans la ville, la paroisse, les Capucins, les Jésuites et les Carmélites.

Il y a un petit bois le long de la Meuse, à une portée de mousquet de la ville, qui est très agréables et qui mérite que l'on se donne la peine d'y aller, c'est un bois taillis tous remplis d'allées qui se coupent faisant des estoilles par tout ou des pattes d'oyes, c'est le cours de Charleville et Mezieres où le beau monde, qui y est en grand nombre, vient se promener ; il est diminué de beaucoup depuis que le Roy a chassez tous les protestants du royaume, Charleville et Mézières estoient habitée par plus de religionnaires que de catholiques [2] ; il y a un présidial dans cette ville qui siège souverainement sans appel au nom du duc de Mantoue. Nous logâmes à L'ange, où l'on est parfaitement bien. Ayant veu tout ce qu'il y avoit à voir à Charleville, nous allâmes voir Mezières, qui, comme j'ay dit cy devant, n'est qu'à un petit quart de lieues de là, vous passez auparavant le pont de l'arche avec le fauxbourg de mesme nom, qui est une souveraineté qui appartient encore aux ducs de Mantoue.

Mézières est une petite ville de Champagne, que l'on peut dire située au milieu de la Meuse puisquelle l'environne presque de tous costez, et par le costé que l'on la peut attaquer l'on y a bastie une citadelle. Cette ville est très bien fortifiée, pour ce qui est de la ville, elle est fort vilaine, les rues à peine sont pavées, et les maisons sont basties de plâtres ; la grande église, dédiée à la Vierge, peut passer pour belle. Ce qui contribue beaucoup à rendre cette ville mal propre, se sont les fontaines qui y a dans toutes les rues qui coulent continuellement, et le tracas du peuple qui est fort nombreux.

Le 6, nous primes la poste, nous montâmes à cheval à dix heures pour aller diner à Sedan ; nous passâmes la Meuse dans un bacq au mont Olympe ; après quoy nous passâmes une montagne rude et nous ne fismes que monter et descendre jusque à un village qu'il y a à une demie lieu, et puis après nous eusmes toujours un pays unis, nous

1. En 1606, 1609 et 1610. Toute la description donnée ici de Charleville est fort exacte.

2. Il y a ici exagération ou confusion probable avec Sedan, mais cette relation est néanmoins intéressante à recueillir sur les effets désastreux de la révocation de l'Edit de Nantes en Champagne.

passames à guez un ruisseau à Brignes au bois [1], 2 l., et à une demie lieu de ce vilage nous entrâmes dans les prairies qui sont le long de la Meuse que nous suivismes tousjours jusques à Sedan, 4 heures ; les grands bois d'ardennes viennent à ces prairies, l'on les a fait raser depuis la guerre à deux portées de mousquets des prairies par ce que les ennemis peuvent très facilement venir dans ces bois jusques aux portes de Sedan et de Charleville.

Sedan est la ville capitale de la principauté de Sedan et de Raucourt, qui appartenoit autrefois aux ducs de Bouillon, mais qui a esté échangé pour d'autres terres avec le Roy par le traité, fait l'an 1642 avec Fréderic-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon. Cette ville est située au bord de la Meuse du costé des Ardennes, elle estoit avant l'édit donné contre les religionnaires beaucoup plus peuplé qu'elle n'est à présent, quoy quelle le soit encore beaucoup [2]. Elle n'est pas fort grande, les faux bourgs suppléent à ce défaut puisqu'ils sont très grands. La ville est très belle, les rues larges bien percées et les maisons très bien basties de pierres de tailles et de briques. La manufacture des draps et des armes à feu rendent cette ville très considérable. Ce qui y a à voir à Sedan sont les fortifications qui sont parfaitement bien entretenues et les cazernes qui sont très belles ; les capucins ne méritent que l'on se donne la peine d'y aller que pour la belle vue que l'on y a sur toutes les prairies qui bordent la Meuse ; ils sont bâties dans les fortifications au sommet de la montagne. Nous allâmes ensuite voir le château ou plustost la citadelle qui est très fortes, c'est l'ancien château des souverains de Sedan , la plus belle chose et la grande curiosité de Sedan, c'est la salle des armes où l'on voit toutes sortes d'armes complettes comme l'on armoit autrefois les hommes et les chevaux, il falloit qu'ils fussent d'une force extraordinaire pour pouvoir porter des armes du poids de celle qu'il y a : nous y vismes les armes complettes du comte de Soissons, qu'il portoit ors qu'il fust à la bataille de Sedan, l'on voit le casque forcé et troué de la balle, au dessus de l'œil droit ; l'on voit aussy les armes du duc de Bouillon, dernier prince souverain de Sedan, elles sont ciselées en bosse d'une si grande beauté que l'on ne se lâsse point à les considérer. L'on vous montre encore les armes de Mons. de Turenne et de deux ou trois amazonnes avec quantité d'autres armes antiques [3].

Quant aux églises, il ni a rien à voir, il n'i en a que deux qui sont la paroisse et les Jésuites ; la paroisse est bastie dans l'endroit où estoit autrefois le principal temple de la ville. Sedan estoit l'une des premières églises de la R. P. R. et il n'i avoit que des religionaires qui

1. *Vrignes-aux-Bois*, canton de Sedan-nord.

2. Il est certain qu'ici les protestants étaient fort nombreux, et que la révocation de l'Édit de Nantes causa de déplorables pertes au commerce et à l'industrie, aussi bien qu'à la noblesse locale, malgré la prudence qu'on apporta à son exécution.

3. Ce riche musée d'armes a été malheureusement dispersé.

y demeuroient[1]. Une des grandes commodité de cette ville, c'est que chaque maison a sa fontaine particulière, dans toutes les places et les rues il y a des fontaines qui coulent continuellement ; nous logâmes à L'ours, où l'on est parfaitement bien.

Le 7, nous montâmes à cheval de bon matin pour aller à la chartreuse du Mondieu, éloigné de 4 lieues de Sedan qui en vallent bien six ; cette chartreuse est située dans une vallée entre deux montagne, au milieu des bois ; c'est l'une ou plustost la plus belle chartreuse du royaume ; le cloistre où sont les celules est d'une majestueuse et d'une beauté extraordinaire ; au milieu de ce quarré est un grand bassin avec quatre jet d'eaux qui jettent continuellement, avec un beau parterre d'herbes qui remplit tout ce quaré, vis à vis du milieu et qui correspond à une perspective, il y a une longue gallerie avec des grandes fenestres de deux costés, ce qui fait une perspective naturelle et la plus belle que l'on sçauroit s'imaginer ; les celules des religieux sont très spatieuses, ayant chacunes quatre grandes chambres et un jardin. L'esglise, quoique petite, est très belles, toute pavée de marbre et les autels de mesme ; comme les eaux y sont en très grandes abondances, dans tous leurs places publiques il y a une fontaine. Nous y fumes très agréablement receu et traité, l'on defrais et traite pendant un jour tous ceux qui vont voir ce lieu là ; l'apartement du prieur que l'on nous fit voir est très beau, il a quatre chambres de plein pied, une très belle bibliothèque avec une très jolie chapelle au bout[2].

Après avoir tous veu, nous montâmes à cheval et retournasmes par le mesme chemin que nous estions venus, par un pays fort montagneux et remplis de bois qui ne laisse pas d'être très fertile ; nous passâmes les villages d'Ambli et Chemery, et nous cotoiasmes quelques temps la rivière de Bar, qui serpente beaucoup dans les prairies qui la bordent de tous costez, c'est la vue la plus agreable que l'on puisse avoir que de voir les tours et detours que fait cette rivière, ce que vous remarqué très parfaitement du haut d'une montagne que vous passez.

Le 8, nous partismes de Sedan après avoir entendu la messe à la grande église ; l'on y fait l'office d'une manière extrêmement édifiante. Mons. de Reims y a establis un séminaire, se sont les seminaristes, avec les PP. de l'oratoire, qui font l'office. Nous prismes des chevaux de louage à la poste, à un quart de lieu du faux bourg, nous passâmes le village de Ballan[3], où l'on travaille de beaux ouvrages

1. Voir l'état général des calvinistes et religionnaires de Champagne et Brie en 1685, publié dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1re série, t. III et IV.

2. La Chartreuse fut démolie presque entièrement à la Révolution. Son histoire et sa description, avec planches, ont été publiées par M. l'abbé Gillet, 1 fort vol. in-8°, *Reims*, 1889.

3. Le voyageur traverse *Balan*, *Bazeilles*, *Douzy*, *Mairy*, *Mouzon* (Ardennes), puis *Moulins*, *Inor* et *Cervisi* (Meuse) pour aboutir à Stenay.

d'acier de Sedan, puis après nous passâmes Bazey, où l'on passe à guez le ruisseau de mesme nom, Douzi, bourg, au sortir duquel vous passez la Riviere de Chiers, qui vient de Montmédy et qui va se jetter dans la Meuse entre Sedan et Stenay, Mery, village, ensuitte Mousson petite ville située sur la Meuse, où il y a une grosse abbaye de Bénédictin [1] ; de Mousson, vous passez à Moulins, Dinor, par Conti et Stenay [2], 6 lieues, où nous dinasmes. Pendant tous ce chemin l'on ne fait que monter et descendre.....

.....

PIERRE-LOUIS JACOBS D'HAILLY.

(*Journal de Voyages*, 2 vol., pages 289 à 315, tome Ier. Manuscrit original conservé à la Bibliothèque de Lille, nos 525-526, copie obligeamment prise par M. Quarré-Reybourbon, en vue de la présente publication.)

II

Passage à Reims et à Liesse de Pierre le Monnier en 1610.

.....

Tellement que de ladite ville de Chaalons, arrivasmes à Reims audit pays de Champagne, qui sont dix lieues de France, sans rien trouver de remarque, outre l'Eglise et le portail de Nostre Dame dudit Reims, où est la Saincte Ampoulle de l'onction Royalle, assez décrite et cogneüe d'ailleurs [3]. En laquelle ville de Rheims se faisoit lors très bonne et seure garde, à cause de la mort du susdit feu Roy [4], et où nous entrasmes à très grande difficulté jusques à estre conduicts devant le lieutenant du Gouverneur d'icelle ville, qui ne faillit de nous fuster, et regarder le contenu de nos pacqs et valises, pour sçavoir si nous reportions nulles lettres [5].

Finalement arrivasmes à ioye et santé (la préveille du Sainct Sacrement dudict an mil six cents dix) au bourg de Nostre Dame de Liesse en Laonnois, distant autres dix lieues dudit Reims.....

Nostre Dame de Liesse est un beau Bourg, et une très belle petite Eglise au milieu, fort dévote et fréquentée de tous endroits pour les rares et solennels miracles y demonstrez, et qui s'y font encores journellement, par les mérites de la Saincte Vierge mère de nostre

1. L'abbaye a été transformée en Hôtel-Dieu, et la superbe église gothique des Bénédictins est devenue la paroisse de la ville.

2. Petite ville fortifiée sur la Meuse, d'où le touriste gagna Verdun, puis Metz et Nancy.

3. Le voyageur se trompe, la sainte Ampoule était gardée dans le tombeau de saint Remi et dans l'église de ce nom.

4. Il s'agit de la mort de Henri IV, le 14 mai 1610.

5. Le lieutenant des habitants de Reims était alors Jean Roland. — Il n'y avait pas de lieutenant, ni de gouverneur de la ville.

Redempteur, à cause de son ancienne et miraculeuse origine, et transport audit lieu de son Image de Liesse, de par de la mer, selon que l'histoire contient plus amplement. Auquel lieu ayant fait ma dévotion, et y oüy la saincte messe, par la veille du Sainct Sacrement, voulant aussi en retirer quelque mémoire pour la fin et couronnement de ce discours, j'advisay au costé dextre du doxal[1], au devant d'un autel et un tableau très bien escrit, cette oraison, en forme de balade, que j'ay icy transcrite de mot à autre :

BALLADE A NOSTRE-DAME DE LIESSE

Nous Pelerins de generation
Issus d'Adam et d'Eve sa partie,
Creez mortels par leur trangression
Ou nous eussions tousjours esté en vie
Le Dieu tout bon sur ce prenant enuie
A y donner remède enfin envoie
Son filz Jésus, Vérité, vie et voye,
Pour en toy, Vierge, incarnation prendre,
Tu en reçeuz une indicible joye
Dont vie en toy, par toy nous voulut rendre.

Ce haut secret d'une admiration
A l'ennemy point ne se notifie
Rien n'en cognut bien que narration
De l'Esprit Sainct soit faicte en Isaïe
Ou clerement dit en sa prophetie :
Voicy pour vraye que vierge conceura
Un enfant masle et si l'enfantera
Dieu avec nous, dit-il, pour en croix pendre
Mourir aussy, pour celuy qui croira
Qui vie en toy, pour toy nous voulut rendre.

Mère de Dieu, nostre protection,
Des desolez affable et douce amye,
Aux Pélerins es consolation
A leur oster toute melancolie,
Nous te prions de Dieu Vierge Marie
Prier pour nous ton tres cher filz Jésus
Qui règne et vit toujours ès cieux des cieux,
De nous vouloir contre Sathan deffendre
Puis en la fin te puissions voir la sus
Dont vie en toy, par toy nous voulut rendre.

ENVOY.

Royne du Ciel, nous en devotion
Sentons Liesse en nostre cœur descendre
Toujours louange et benediction
A ton cher Filz donnons sans fiction
Qui, vie en toy, par toy nous voulut rendre.

. . . . . .

1. *Doxal*, de *trabes doxalis*, poutre où était fixé le Christ de l'arc triom-

(*Antiquitez, mémoires et observations remarquables d'épitaphes, tombeaux... veues et annotées en plusieurs villes et endroits...* par Me Pierre le Monnier, notaire et bourgeois de la ville de Lille en Flandre. — *A Lille*, 1614. — Extrait copié sur ce très rare volume, à la Bibliothèque de Lille, par M. L. Quarré-Reybourbon.)

III

Reims en 1739.

(Notice par Mme Édouard Changeux.)

Vers la fin du printemps de 1739, deux Anglais passaient le détroit et venaient faire un séjour en France, complément d'éducation apprécié, dès ce temps-là, par la noblesse anglaise.

Ils étaient jeunes, vingt-deux ans seulement, riches et déjà célèbres. Le premier, Horace Walpole [1], était fils du fameux ministre anglais, l'acheteur connu des votes du Parlement, qui se vantait de connaître le prix des consciences de tous les Lords de la Haute Chambre.

Le second de nos voyageurs est le poète Gray [2], ami et compagnon de Walpole à l'université d'Oxford.

Il était alors trop jeune pour être très connu, mais ses essais littéraires avaient déjà été remarqués, et d'illustres amitiés lui promettaient une belle carrière.

Les jeunes gens séjournèrent d'abord dans la capitale. Paris était alors plus brillant que moral. La Régence finissait, le règne des philosophes était à son aurore. Fêté par la cour comme par la ville, Horace Walpole garda, de son passage à Paris, une empreinte ineffaçable, et, dix ans plus tard, on le retrouve, ami des encyclopédistes et commensal inséparable de Mme du Deffand.

En 1739, nos deux Anglais ne pensent qu'à passer quelques mois agréables : leur haute position leur donne entrée dans la meilleure société des villes où ils séjournent, et les lettres de Gray renferment, sur les pays parcourus, des détails intéressants, amusants quelquefois, bien qu'un peu superficiels en général.

En quittant Paris, nos voyageurs s'arrêtèrent à Reims, et

phal, doit s'entendre ici du jubé qui existe encore, et aux deux côtés duquel étaient placés de petits autels.

1. Horace Walpole, littérateur anglais, né à Londres (1717-1797).

2. Thomas Gray, poète anglais, né à Londres (1716-1771).

une lettre du poète à sa mère, pendant son séjour dans notre cité, ne sera pas pour nous sans intérêt :

Rheims, Juin 21, N. S. 1739.

« Il y a presque trois semaines que nous sommes dans cette ville, plus remarquable par ses souvenirs et son ancienneté que par son commerce ou le nombre de ses habitants.

« Peu de choses y attirent la curiosité de l'étranger, sauf la cathédrale.

« C'est un vaste édifice d'une beauté et d'une légèreté surprenante. Elle est couverte d'une profusion de petites statues et autres ornements. C'est là que les rois de France sont sacrés par l'Archevêque de Rheims, premier pair et primat du royaume.

« Le Saint Vase dont on se sert à cette occasion, et qui contient l'huile consécratrice, est gardé dans l'Église Saint-Nicaise, non loin d'ici [1]. On croit qu'il a été apporté du ciel par un ange pour le Sacre de Clovis, premier roi chrétien.

« Les rues de la ville ont en général un aspect triste, les maisons sont toutes vieilles. — Les promenades publiques cotoient un grand fossé creusé au pied des remparts, d'où sort un continuel coassement de grenouilles.

« Autour de la ville, s'étend une grande plaine couverte de vignes ; ce n'est pas à cette époque de l'année d'un très plaisant aspect, car les ceps de ces vignes n'ont pas un pied de hauteur.

« Mais les plaisirs que ce pays refuse à la vue, il les accorde au palais : on y boit le meilleur champagne du monde, et l'on y trouve toutes sortes de friandises délicieuses.

« Quant aux autres distractions, nous n'avons pas trouvé ici, dans le beau monde, la liberté de conversation et la facilité de rapports que nous avons remarquées sur d'autres points de la France. La société, pourtant, n'y étant pas très nombreuse, devrait vivre, semble-t-il, sur le pied d'une plus grande intimité.

« Lord Conway ayant passé quelque temps ici, à sa recommandation, Lord Walpole et moi, nous avons été de suite reçus dans la meilleure société de la ville.

« Voici le genre des réunions qui ont lieu : dès que vous entrez, la maîtresse de la maison vous présente une carte et vous offre de jouer au quadrille [2]. Vous vous asseyez et jouez quarante parties de suite !

« On n'interrompt le jeu que pour ce qu'ils appellent le goûter qui remplace notre thé. — Pendant un quart d'heure que dure le goûter, chacun se lève et se sert à son goût. — Le service est composé de vins, fruits, crême, confitures, écrevisses et fromage.

1. L'écrivain confond avec Saint-Remi.
2. Jeu de cartes que l'on joue à quatre partenaires.

« Après avoir pris ce qu'il préfère, chaque invité s'assoit de nouveau, et reprend son jeu.

« L'on termine la réunion par une petite promenade faite en société, puis chacun se retire chez soi. Les dîners et les soupers sont rares.

« Leur manière monotone de vivre ainsi entre eux ne vient pas d'une aversion pour le plaisir, mais plutôt d'une sorte de formalisme et d'habitude que rien ne dérange : ils n'ont que des rapports peu fréquents avec les gens de Paris.

« Ils ne haïssent pas la gaieté pourtant, et accueillent avec bonne grâce les occasions de divertissements, ainsi que vous allez en juger :

« L'autre soir, nous promenant au nombre de dix-huit gentilshommes et dames de la meilleure société, nous arrivâmes à une promenade qui se trouve dans la ville. Tout à coup, une des dames s'avisa de demander : « Pourquoi ne souperions-nous pas ici ? » Sitôt dit, sitôt fait, la table est dressée, la nappe mise sous les arbres, à côté d'une fontaine, et un très élégant souper nous est servi. Puis une autre de nos aimables convives ayant proposé de chanter et ayant chanté elle-même d'une façon charmante, nous en vînmes à danser en rond tout en chantant. Quelqu'un alors parla de violons ; on alla en quérir une troupe et en plein air nous dansâmes menuets, gavottes et danses champêtres.

« Cela dura jusqu'à quatre heures du matin. A cette heure-là, une de nos jeunes dames, la plus gaie et la plus en train, proposa aux gens fatigués de remonter dans leur voiture, tandis que les autres, parourant, musique en tête, les principales rues de la ville, éveilleraient les gens au son des violons.

« La chose fut si réussie et parut si originale, que Walpole entreprit de mettre en vogue ce divertissement. Il invita, la semaine suivante, à un bal en plein air ; mais l'entrain manqua ; il y eut peu de dames et son essai n'eut pas de suite.

« Je vois qu'ils vont retourner à leurs tristes parties de cartes et aux formalités de leur vie ordinaire [1]. »

Nos jeunes Anglais, qui prisaient si fort le plaisir, auraient pu, à ce moment, rechercher d'autres distractions plus sérieuses, car Reims comptait alors un groupe intellectuel de valeur : l'abbé Godinot, Clicquot-Blervache, Lévesque de Burigny et Lévesque de Pouilly en étaient le centre.

Quoi qu'il en soit, Walpole et Gray passèrent un mois dans la cité rémoise avant de poursuivre leur route vers Dijon et Lyon, ce qui prouve que, malgré tout, le séjour n'en fut pas, pour eux, dépourvu d'agrément.

1. Vol. I, lettre IV. Œuvres de Thomas Gray.

Le récit du jeune poète anglais nous a paru intéressant, car, bien que superficiel comme étude, il reproduit, d'une façon pittoresque, un aspect de la vie provinciale « au bon vieux temps. »

(Communication très obligeante de l'auteur, 27 décembre 1898.)

Glossaire du Mouzonnais*

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

Ma, ta, sa, pour mon, ton, son, à Cheveuges. — Voyez *Men*.

Sire, jou ai non Yvon et *ma* frère Rumalan
Vostre hom, sui, et gaaing *ma* pain à grant ahan.
(Leroux de Lincy, *Chanson de* 1289)
Le privilège aux Bretons

Maguin, s. f., guinche, maîtresse, fille de mauvaise vie.

Maigresse, s. f., maigreur.

Pour mieux à ton désir ataindre
Te doit *mesgrece* le vis taindre
Que chacun die que tu ai ainmes.
(Clef d'amour)

Mais, mais que.

Après la mort li rei lor père
N'estient *meis que* li deu frère.
(Ambroise, *Estoire Guerre sainte)*

Mais, pourvu.

Hélas ! hélas ! meschant charogne
Mes que tu faces tes plaisirs !
Tes voulentés, tes faulx désirs
Ja ne te chault du remenant.
(Dit des 3 *morts et des* 3 *viz)*

Maître.

L'âme qui est assise en la *maistre* forteresce dou chief.
(*Li livres dou Trésor*)

Mande.

Item, un bien petit panier en manière d'une *mande* à deux ancelles.
(*Inventaire de Marguerite d'Autriche*)

Je scay.....
Tistre sac et faire une *mande.*
(*Maistre Hambrelin*)

* Voir page 868, tome X de la *Revue de Champagne.*

Nous avons trouvé douze *mande*
Pour bouter ce qui demorra.
(*Mistère de la Passion*)

Mange à fait, s. m. Se dit d'un individu qui use rapidement sa fortune et son gain, soit en festins, noces et beuveries, ou tout autrement.

Mangie(r), maingier.

Il est meilleur à *maingier* froit que chault.
(*Viandier de Taillevent*)

Mansart ou **mansau(rt)**, adj., qui s'accole à « pigeon » pour désigner le « pigeon ramier ».

Mantiau.

Ele afule -I- *mantiau* de soie.
(*Blancandin*)

Et tu lor joes des coutiaux
Et lor afubles tex *mantiaux*
Ke de plein midi lor anuite.
(*Thibaud de Marly*)

Bien sont les vueves atornées
De riches *mantiaus* afulée.
(*Court de Paradis*)

Marchie(r).

Si com el volt en sus *marchier*
Cel traist a lui, si la feri
Et la femme a terre chaï.
(*Estoire Guerre sainte*)

Marmouner.

Lors je ne saj quelle prière seule entre ses dens *marmona*.
(Buttet, *Ode à Marg. de France*)

Marrine.

Touttes Dames et Damoiselles qui tiennent ces enfants, et par espécial les *marrines*, doivent.....
(*Honneurs de la Cour*)

Mat. — Signifie également : mou, faible. — *J'sos tout* MAT *aveu 'n pareille chaleur.*

Matin. — Voy. *Au soir.*

Mau, et composés. — *Maucontent.*

Envers la douleur de l'iglise
Qui si est destruicte et *maumise*.
(*Mir. N.-D. de Chartres*)

J'en ay faict de sy *maucontens*.
(*Farce du Munyer*)

Mauchi-iie(r), v., mâcher, mâchonner.

Mautourné, adj., mal fait, mal bâti, bossu, bancal. — *Counois-tu Gustine la* MAUTOURNÉE.

Méchener.

La contrée fu bele et riche et plenteürose de tos biens, et les moies de blez qui estoient *messoné* parmi les champs.
(*Villehardouin*)

Ci qui cause averoient d'eaux (eux) poursuiroient et *messoneroient* après lesdittes vint cinc annees leurs ahans.
(*Cartul. de Rethel*, 1301)

Mécheneus, s. m., glaneur. — C'est l'anc. *messonneor*.

Car jadis li *messonneour*
O eus portoient un tersour
Dont il terdoient leur suour.
(*Miserere du Reclus*)

Melle, mêle, s. f., nèfle.

Biautez ne vaut mais une *melle*
Que mauvestiez partout revelle.
(*Fabliau de Grongnet*)

Menuzier, s. m., menuisier.

Je suis limeur et serrurier
Ymagineur et *menuzier*.
(*Maistre Hambrelin*)

Un *menuzier* de Poitiers, nommé Gillet.
(*Des Périers*)

Meurison.

Pour chacer ne sçay trahison
Qui puist veoir à *meurison*.
(*Mistère de la Passion*)

Michot.

Trois petitz patez *mi-chault* du cul.
(*Friquassée crotestyllonnée*)

Je scay.....
Menger pastez et *michelots*.
(*Maistre Hambrelin*)

Minières, s. f., mines, lieux d'où l'on tire des minerais.

Li un apportoient.....
Fer et plon estret de *minières*.
(*Mir. N.-D. de Chartres*)

Mîtant

Tout au *mytent* de nostre couvent
Nous ferons faire un beau service.
(*Farce du Badin*)

Par le *mitan* du jardin
Va le cristal argentin.
(Vauquelin, *Foresteries*)

Moïe.

Et les *moies* de blez (qui estoient messoné) parmi les champs.
(Villehardouin)

Mords.

Mors (mort), qui venis de *mors* de pome.
(Thibaud de Marly)

Moriginer.

Seth est beau filz, membru et fort,
Bien *moriginé* et bien duit.
(*Mistère de la Passion*)

Ce bon duc Jehan dont j'ay faict mention
Duquel fut filz bien *moriginé*.
(*Lunettes des princes*)

Moucheux, adj. *A(v)oir l'nez* MOUCHEUX, c'est avoir le nez mouillé, humide, coulant, laissant échapper la... morve !

Mouffes.

Forsetes cousteaux pragois
Grosses *mouffles* à deux dois...
(*Mistère de la Passion*)

Mouniche, s. m., individu gros, gras, plutôt laid. — On dit souvent d'un enfant : *c'es(t) in gros* MOUNICHE, et un homme de Bulson, aujourd'hui, a conservé le sobriquet de « Gros Mouniche ». — Le mot provençal *mouni* ne signifie-t-il pas singe ?

Mouver.

Se tu la pues seulle trouver
Lors te dois propement *mouver*.
(*Clef d'amour*)

Mu-iet, s. m., prononciation de *muet*.

L'on ne puet suir de convenanche *muyel*, ne sourt qui n'ot goute.
(*Beaumanoir*)

N'a vous ? n'avez-vous ?

N'a vous point quelque amy loyal ?
(*Assumption N.-D.*)

Ne, n'. — Corrigez.

Ki *'n* a perdue mainte messe.
(*Blancandin*)

Car je te creï com dolans
Si *'n* ai la langue arse dedans.
(*Fabliau du Vilain de Farbu*)

Jones hons sui, si *'n* ai mestier.
(*Le Pas Salehadin*)

N'empêche, exp. conjonct., néanmoins, pourtant, cependant. — *T'ais biau dère! i n'y est mi obligie!* — N'EMPÊCHE *si n' mü paye mi à l'heure, jü l'meinne au tribunal.*

Nes = ne les ; *les*, pronom personnel.

N'y a neluy que ne déçoive,
Puis qu'en sa grace *nes* recoive.
(G. de Machaut, *Voir dit*)

Et les Francois *nes* ont pas refusez.
(*Mort Aymery de Narbonne*)

Nès que, né que.

Diex, ne sa mere nul delit
N'ont en la bouche s'elle organe
Ne qu'en un asne s'il réquane.
(Gautier de Coincy)

Ne se vont apercevant
De defaut nul *ne que* devant.
(*Fabliau d'une f. pour C hommes*)

Neum? n'est m'.

Ma mère, il vous est bien? *n'est mye?*
(*Farce du nouveau marié*)

Nin.

Si respondoient as messages qu'il n'en voloient *nient* de son or.
(*Estoires de Coustantinoble*)

Il n'en vot *nens* faire (il n'en voulut rien faire).
(*Purgatoire de S*t *Patrice*)

Niche.

Cil qui le bessier (baiser) aura prins
Niche sera et mal aprins
Et plains de toute villanie.
(*Clef d'amour*)

No. On dit souvent *noss, vôss* à la frontière. — *Bonjour* NOSS' *dame.*

Adieu *noz* dame — Adieu *noz* maistre.
(*Farce d'un amoureux*)

Noder, v., flairer, sentir par l'odorat. — Fournir une odeur. — NODEZ *in peu çute rose-la, la! v'(v)oirez comme elle sent boune. — Oh! v'la n' soupe qui* NODE *bon.*

Non fais.

Ma requeste juste trouvez?
— *Non fais* du tout.
(*Mistère de la Passion*)

Non pair.

Li sires doit enseignier à sa maisnie que li nombres des oes soit *nompers*.

(*Li livres dou trésor*)

Nouvai, nouve(l). — On dit : « *Tout* NOUVAI, *tout bai.* »

Nue, prononc. *nu-ie*, adj. neuf. — Remarquer que dans nos citations *ue* se prononce *eu*.

Ce n'appartient unc a vostre oes
D'avoir garnement s'il n'est *nues*.
(*Chevalier à la robe vermeille*)

O-ï, oui, à la frontière. Ancien *oil*.

Ongue, s. f.

Mais la vache doit estre... et ait *petites* ongles.
(*Li Trésors*)

Ot, finale des 3e personnes de l'imparfait et du conditionnel. — Remarquer que dans nos citations jamais ne figure *os*, pour les 1res ou 2e personnes. — Dans le *Roman du St-Graal*, on peut relever aux environs de la page 420 (éd. Hucher), les exemples : *désirot*, *durot*, *encensot*, *estot*, *menot*, *pallot*, *prisot*, *semblot*, etc.

Oui(r), O-ï(r), v. — J'oïe, etc. — J'ai oïu.

Je *n'oy* plus rien, mais sourd comme une buche suis devenu.

(*Lunettes des princes*)

Ouline, houline. — Consulter *Honnina* dans Ducange.

Palettes, s. f., dents incisives, plates comme des palettes.

Panniaus. On dit d'un individu qu'il est *das l' régiment des* PANNIAUS *ronds* (chemises de femme) pour dire qu'il est marié.

Paour, s. m., individu lourd, pataud. — *Qué gros* PAOUR ! *i n' sait pus s' bougie(r) !*

Papinette. Ce mot dérive probablement du verbe ancien *paper*, manger, que l'on retrouve dans *papelard* (mange lard). — D'après Génin, la colle de farine s'appelle, en quelques provinces, du *papin*, par analogie avec la bouillie que papent les petits enfants. Par malheur ce mot ne se trouve pas dans notre patois ; mais il n'en est pas moins remarquable que la *papinette* est précisément la cuiller en bois qui est indispensable pour remuer la bouillie ou papin, les sauces, roux, etc. — Génin cite :

Ils trouvèrent ce pauvre prisonnier doré et *empapiné* d'œufs, de fromage, de lait et aultres choses plus de cent.
(73ème *des Cent nouvelles*)

Parler à. On dit qu'un jeune homme *parle à* une jeune fille pour exprimer qu'il lui fait sa cour, la visite et l'entretient en vue de l'épouser. C'est l'expression équivalente d' « *aller v(oir)* ».

Passeroute, s. f. Au jeu de quilles, *faire passeroute* c'est faire rouler la boule entre deux rangées de quilles sans en abattre aucune. — *Jouer à passeroute* est une des figures du jeu qui réclament le plus d'adresse. Or, cet ancien terme signifiait précisément l'adresse, la réussite, la perfection.

O sainte pucelle royalle
Des prudentes la *passeroute*.
(*Mistère de la Passion*)

Rien de comparoison n'y a
C'est icy une *passeroute*.
(*Id.*)

Passette, s. f., passoire, ustensile de cuisine.

Pavai, paverai, s. m. Pavot.

Huile de *pavéez*.
(*Liv. des mestiers*)

Peingnecu(l), s. m., terme injurieux, individu lâche, poltron, sournois. — S'adresse à celui qui recule devant un appel.

Persette, s. f.

Quant voi paroir la *perselle* ou vert bleif.
(*Abécélaire des sottes chansons*)

Peullent (ils) ; ils peuvent. En patois : *i p'lant*.

Toutes paroles, dont nos cuers *peulent* estre correciez.
(*Voir dit*)

Tu perdras toutes les choses qui te *puelent* estre douces au cors et souef.
(*Purgatoire St Patrice*)

Pour ce qu'il vuelent leur malice
Celer, s'il *puelent*, et leur vice.
(Machaut, *Voir dit*)

Peume, s. f., pomme (*eu* bref). — Voy. *Pome*.

Pharmacerie, Phormacerie, s. f., pharmacie.

Piau.

Et Maugis.....
A feru le serpent, mes la *piaus* est si dure
Que n'i forfist vaillant une pome meüre.
(*Maugis d'Aigremont*)

Pie(d) au neuf. — Position dans laquelle le joueur place son pied près de la quille qui occupe le centre du jeu et qui porte le nom de *neuf* (quille dont l'abatage vaut neuf points, à certains jeux). Cette position est gênante pour lancer la boule, surtout pour prendre le « chiquet ».

Piler, v, — On dit à un individu qui se lève tard : *Tu n'* PILERAIS *mi sus les crapauds.*

Piochie(r), v., piocher.

Pipie, s. f., pépie.

Pîsquü, puisque. — Quelquefois **pîqu'** : *donne,* PIQU' *tu veux bin.*

Pîtouner.

Après avoir coupé un peu le bout de leur racine, bouchez et *piétounez* ledit trou.
(Laffemas, *Meuriers et vers à soye*)

Plaindeus, s. m., qui se plaint souvent, et ordinairement à tort. — *Les* PLAINDEUX *ne sant mi les pus besougneux.* — Nom que l'on donne à une espèce de hibou qui, le soir, dans les bois, fait entendre une sorte de cri plaintif, en suivant à distance un voyageur qui ne peut se défendre d'éprouver une certaine frayeur.

Plain-ne, s. f., plaine. On parle souvent de la chasse *en* PLAIN-NE.

Pluvichie(r). v., pleuvoir légèrement, peu à la fois et souvent. — *I* PLUVICHE.

Poison.

Car le venin et la *poison* en avez faite.
(Gillion de Trasignyes)

Poques.

Baudouin est priz du mal que les medecins appellent varioles ou *Poques.*
(Ducange, verbo *Poccæ*)

Possib(l)e. — Adj., possible. — *Mon Diu, est-i Jésus* POSSIBE !

Posson. — Au moyen-âge, une mesure de capacité avait à Paris le nom de *Poçon.*

Prent s'escuele et son *poçon,*
Son sakelet et son baston.
(*Fabliau de la Vieille Truande*)

Pouneuse, s. f., pondeuse, poule qui pond bien et beaucoup.

Pounu.

La géline
Ke cococart de chaunter ne fine
Quant ele a sun gros oef *pounu.*
(*Vie dou Monde*)

Pou(r)quoi, adv., pourquoi. — On dit aussi : **pou(r)quoi'c quũ**, pourquoi est-ce que.

Poure, s. f., poudre, poussière.

Il doivent aprendre à labourer,..... et à souffrir le solail et la *poure*, et.....
(*Les establissemens de chevalerie*)

Preuveni(r), **pruveni(r)**, v. Provenir. — *Çute terre là* PRUVINT *dü m'n onc(le) Jean.*

Prisounie(r).

En tel usage translatoit
Quanqu'il avoit dras et deniers
Pour racaler les *prisouniers.*
(*Miracles de S. Éloi*)

Proumett(r)e, v.

Et ait *promins* bonnement et loaulment.....
(*Charte de Verdun*, 1317)

Pûgie(r), v.

Kar tut aussi le *puchaî* plain
Cum si la vousisse *espuchier.*
(*Tourn. Antechrist*)

Quance, qui se dit *crance* chez nous, a été employé par le Bourguignon Gui Barôzai :

Cependan... Ai si *quance* d'aivoi du respai po ton Nom.

Quasi.

Comme dist l'apostre Sainct Pol
Que *quasi* tout le monde est fol.
(*Sermon des foulœ*)

Quate dü chiff(r)e, s. m. Piège formé de trois morceaux de bois, assemblés de manière à former le chiffre **4.**

Qu'est ce pour *qui est-ce.* — Qu'est ce *quïi c'est don(c) cti-là ? jü n'lü recounois mi.*

Rabrouche (il est). — Expression par laquelle on marque qu'un individu mange toute espèce de nourriture avec une égale gloutonnerie.

Race à Ca-ien, épithète qui s'emploie dans les invectives qu'un père adresse à son fils, auquel il fait des reproches pour une cause quelconque, spécialement pour sa mauvaise conduite : il maudit comme l'a été Caïn.

Racouri(r).

Regart, vous prenez trop de peine
Toujours courez et *racourez.*
(Charles d'Orléans)

Rafuir, v., revenir sur ses pas en se sauvant, en fuyant un danger. — *J'ai bin vu comme i s'ai* rafui *pa(r) deve(r)s eux.*

Car la fait sur lui *rafuir*
Pour les chiens faire illec faillir.
(Gace de la Buigne)

Ragrossi(r), v., rendre plus gros, plus fort, plus lourd. — *Ons ai refondu la cloche dü Chaumont et on l'ai ragrossi de 62 liv(r)es.*

Raide, adj., rapide.

La rivière au pié lur batoit
Plus grant et plus *rade* du Rône.
(*Tournoiement de l'Antechrist*)

Raller.

S'en lors païs *raler* voloient
Au *raler* les conforteroit
De che que mestiers lor seroit.
(*Miracles St Éloi*)

Ramon-ner, v.

Et j'ay ma vielle besague
Et une espée mal taillant
Qui a bien sept piez de saillant,
C'est quanque je puis *ramonner.*
(*Mistère de la Passion*)

Ramounette, s. f., petit ramon, petit balai qui sert pour les coins, le four, l'âtre à feu.

Rapassage, s. m., le fait de « rapasser ».

Mais ilz furent advertis du *rapassage* desditz Anglois.
(Monstrelet)

Rapasser.

Les preux sont morts, Hector et Godefroy
Et tant d'autres..... qui ne sont *rapassez.*
(*Lunettes des princes*)

Rapîter, v.

Je scay.....
Rempiéter chausses, et souner
Et les festes carillouner.
(*Maistre Hambrelin*)

Rasibus.

Et joliment vous le y couppe *rasibu* du cul.
(*Nouvelle fabrique*)

Mais il luy trancha la queüe au *rasibus* du cul.
(*Idem*)

Ratad(r)e, v., rattendre, guetter. — P. p., **ratadu.**

Vés ci le bref le roi Phelippon
Où il *ratant* le roi soudant.
(*Le Pas Salhadin*)

Rateni(r), v.

Et les autres se sauvèrent par force bien coure reservé deux qui furent *ratains* et pris et menés au Quesnoy le Conte, où ils eurent les hateriaulx coppés.
(Monstrelet)

Ratouser, v. — Voy. le v. *Touser*, tondre. — On trouve parmi les formes de la conjugaison du verbe *Retollir*, prendre, enlever, des expressions qui présentent la même apparence avec la même signification que *ratouser*.

Oncques ne gaaigna denier
Que li dez ne li *retousist.*
(*Fab. du Prestre et des II Ribauts*)

Ravauder, v.

Les autres allèrent querir..... et autres engins desquels ils *ravauderent* vertueusement pour le faire cheoir.
(*Nouvelle fabrique*)

Ra(v)oi(r), v.

Vous *r'arez* quites toz vos gages.
(*Fab. du povre mercier*)

Rechiner, v., ricaner, faire la grimace.

Et le saluent en gabant et en *rechinant* (ricanant).
(*Purgatoire St Patrice*)

Regaingnie(r), **Regangnie(r)**, v., regagner, ressaisir, rattraper.

C'est pour ma terre calengier
Acre cuident bien *regaingnier.*
(*Le Pas Salhadin*)

Regiber.

Quoy qu'il *regibe*, ou rue.

(Ch. d'Orléans)

Relo-iie(r), v.

Le saic *reloie* et puis s'en muet.

(*Fab. de la Longue nuit*)

Remariage, s. m., second mariage ; second lit. — *Bin là ! oui, c'est in* REMARIAGE, *et n'i avot trois afants don premie(r) lit !*

Remettu, remins, P. p. de remettre, remis, replacé.

Repasser, v., rassasier, faire un « gros repas ». — *A v'la iun qui s'a* REPASSE *quan(d) on l'invite à n'fête ou à iauques comna.* — Terme plutôt ironique.

Il *respassoit* les povres et menjoit aveuc aus du relief qui lor demouroit.

(*Miracles de S. Éloy*)

Se dit aussi pour : *reprocher*, faire des remontrances, rappeler à quelqu'un des souvenirs désagréables, même dire des injures.

Rétauli(r), v., rétablir. — *Est-ce quü c'est loue qu'ai fait* RÉTAULI(R) *la maison don curé, don(c) ?*

R'véni(r).

Si *revenray* à mon propos
Qui est de joie et de repos.

(*Voir dit*)

Rifler.

Si se trenchierent si cume fud lur usages de cultelz et *riflèrent* la charn jusque il furent sanglenz.

(*Li tierz livres des Reis*)

Rô-ïe, s. f. Partage d'un territoire qui donne des quartiers affectés à une culture déterminée : Dans l'assolement triennal on trouve la RÔ-IE *dü waïen*, la RÔIE *dü mars* et la ROÏE *dü Versein-ne.*

Sagnie(r). — *Sagnie(r) l' pain*, faire, avec le couteau, le signe de la croix sur la miche avant de l'entamer : c'est un usage auquel nos paysans ne manquaient pas jadis.

Sa-vous pour *Savez-vous*.

Mais, *sa-vous* point comme j'ay nom?

(*Farce d'un qui se fit examiner pour être prestre*)

Se, s', pron. possessif, *son*.

Car *se* père l'avoit asegée et fermé un chastel a Monpalerin et fu conte de Triple.

(*Lignages d'Outremer*)

Seran.

La barbe est au corps afferans
Qui resemble dens de *cerens*.

(G. de Machaut, *Voir dit*)

Si vous plaît. — Ancienne forme qui supprimait le sujet *il*.

Bonne raison avez donnée.
Venez à l'aultre, *si vous plaist*.

(*Mistère de la Passion*)

Socenaule, adj., sociable. Couramment employé autour de Carignan.

Soçon, s. f. Compagne, associée. Se prend plutôt en mauvaise part.

Socquer, v. Sommeiller, dormir à bâtons rompus, comme à demi-éveillé, assis, la tête tombante et mobile. — *C'est pendant quü t'* socquos *das l'coin don fu-e, qu'i t'ant fait çute boune farce là.*

Soile.

Orge, aveinne, *soile* et froment.

(G. de Machaut, *Voir dit*)

Sourizière.

Une chambrière avoit l'autre jour tendu une *sourisière* pour prendre un rat.

(*Nouvelle fabrique*)

Tandis, adv.

Va t'en chiez Jehan de Savoie
Et *tandis*, je me garniray de fer.

(*Mystère de Robert le Diable*)

Tant seulemat, adv.

Certes li Espainol valent miex que nostre gent, et non pas *tant seulement* de nombre de gent, mais de force de cors.

(*Establissemens de chevalerie*)

Tourtelot.

Fai a mon oes tout premierement un *turtellet* de cele farine.

(*Li tierz livres des Reis*)

Tout plein, adv., beaucoup, en quantité ; vieux français *à plenté*.

Mais il y ot tous *plain* d'autres bléciez.

(*Petite chronique françoise*)

Tribouillie(r).

Il ny a rien qu'il ne *triboille ;*
S'il y a pot au feu qui boille
Il fiert du pié sans plus atendre...

(*Jean Petit*)

Truiot.

Un masnaige qu'il avoit acquis estant en *Triex* hors des portes de Namur.

(*Coutumes de Namur*)

Tumer.

Et se le cas advenoit en fin de querel, selon nostre loy, qui *tumme* y *tumme.*

(*Coutumes de Namur*, 1483)

Viquer. — *Après c't affaire là, i n'ai mi* VIQUÉ *bin longtas.*

(V)oir.

Et par la chair Dieu, je le *voirray* tout à cette heure.

(*Nouvelle fabrique*)

Waien.

Et dura (le siège d'Aguillon) tout cel esté jusques au temps de *wahin.*

(*Chron. de Jehan le Bel*)

N. GOFFART.

NÉCROLOGIE

Le 6 décembre ont eu lieu à Blesmes (Marne) les obsèques de M. André-Adolphe Devaux, commandant en retraite.

André-Adolphe Devaux, dont le père était originaire du département de la Marne, naquit à Lyon le 29 juillet 1833. Tout jeune, orphelin de père et de mère, sans aucunes ressources, il fut recueilli par son cousin germain et parrain, M. A. Morillot, père du député de Vitry et alors directeur de la Compagnie des Mines de Roche-la-Molière et Firminy, qui le fit élever avec son fils.

Devenu bachelier ès-lettres et licencié en droit, M. Devaux s'engagea au moment de la guerre de Crimée dans un régiment d'infanterie légère, devenu plus tard le 96e de ligne. Le jeune engagé alla d'abord à Rome avec son régiment, où il séjourna un certain temps, puis il fut envoyé en Crimée, où il prit part à divers combats et fut fait sergent à l'assaut du Grand-Redan.

Devenu plus tard officier, il fit la campagne de 1870 et fut fait prisonnier à Sedan ; à son retour en France, il prit part au second siège de Paris et ensuite, nommé capitaine, fit toute la campagne de Tunisie. Il quitta alors l'armée active et fut nommé chef de bataillon au 108e régiment de l'armée territoriale.

Lorsqu'il eut pris définitivement sa retraite, il passa la plus grande partie de son temps au château de Bussemont.

* * *

Le 4 décembre est décédé à Reims M. l'abbé Jean-Baptiste Martincourt, curé de Saint-Maurice de Reims, dans sa soixante-dixième année.

Né à Autrecourt (Ardennes) en 1829, ordonné prêtre en 1852, il avait été d'abord vicaire à Rethel, puis successivement curé de Pargny, Fléville et Givry, doyen du Chesne, archiprêtre de Rocroi, et enfin curé de Saint-Maurice de Reims depuis le 17 novembre 1889.

M. l'abbé Martincourt était tout dévoué à sa paroisse et à son église, à l'embellissement de laquelle il consacra une part considérable de ses revenus personnels.

Les obsèques ont été célébrées le 7, en l'église Saint-Maurice de Reims. Les coins du drap étaient tenus par Mgr Baye, curé de Saint-Remi ; M. le chanoine Lamorlette, prédécesseur du défunt ; MM. Millet et Souris, membres du Conseil de fabrique.

La levée du corps a été faite par Mgr Cauly, premier vicaire-général. Suivant une pieuse tradition, le cortège funèbre fit le tour

de la paroisse avant de pénétrer dans l'église, où le service fut célébré par M. l'abbé Compant, vicaire-général.

Avant l'absoute, Mgr Cauly prononça en chaire l'éloge du défunt, dont l'inhumation a eu lieu au cimetière du Sud.

***

Un des derniers survivants des malheureux commandants de places que le second Empire avait laissées sans défense, Louis-Claude Reboul, chef d'escadron en retraite, officier de la Légion d'honneur, vient de mourir octogénaire, à l'entrée de la Gironde, dans la petite ville de Royan (Charente-Inférieure), le 16 décembre dernier.

Entré au service en 1838, nommé sous-lieutenant le 1er mars 1854, au 5e dragons, lieutenant en 1860, capitaine en 1865, il passa ensuite dans l'état-major des places et fut envoyé à Philippeville.

En 1870, la place de Montmédy était confiée à sa garde.

Malgré ses efforts pour sauver Montmédy, le commandant Reboul dut signer la capitulation de cette place des Ardennes, qui ne nous a fait retour qu'après la paix.

Nommé chef d'escadrons le 7 novembre 1871, il fut envoyé à Marseille et prit sa retraite en 1874 à Sainte-Menehould.

***

On annonce également la mort :

De M. Sugot, maire de Pargny (Ardennes), décédé le 29 novembre 1898.

Les obsèques ont eu lieu le 1er décembre ;

— De Mme Édouard Robinet, née Louise-Marie-Blanche de Venoge, décédée le 2 décembre 1898.

Les obsèques ont eu lieu à Épernay, le 6 décembre, en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul ;

— De M Paul Communal, maire d'Hermonville (Marne), décédé le 4 décembre 1898, à l'âge de 62 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 7 ;

— De M. Louis, conseiller municipal de Charleville, professeur honoraire de philosophie, officier de l'Instruction publique, décédé à Charleville, le 4 décembre 1898 ;

— De M. Osman Saupique, publiciste, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Saint-Dizier, le 6 décembre 1898, à l'âge de 67 ans.

Ancien rédacteur en chef du journal *l'Ancre*, il avait été membre du conseil municipal et des commissions administratives de

l'Hospice et de l'Asile départemental, président du Conseil d'administration de la Société anonyme des Fonderies de Saint-Dizier.

Les obsèques ont eu lieu le 8 décembre, en l'église Notre-Dame de Saint-Dizier ;

— De M. Lucien Beauvarlet de Moismont, lieutenant-colonel du 22e dragons, décédé à Reims le 12 décembre 1898.

Les obsèques ont été célébrées le 14, en l'église Saint-André de Reims. L'inhumation a eu lieu à Abbeville ;

— De M. Jean-René-Charles Brunette, négociant en laines, administrateur de la Banque de France, décédé à Reims, le 13 décembre 1898, dans sa quarante-neuvième année.

Les obsèques ont eu lieu le 17, en l'église Saint-André de Reims. M. Habert, directeur de la Banque de France à Reims, qui conduisait le deuil, a prononcé au cimetière du Nord l'éloge du défunt ;

— De M. Drouart, instituteur en retraite, maire de Rimogne (Ardennes), décédé le 14 décembre 1898.

Les obsèques ont eu lieu le 17 ;

— De Mme Florens Walbaum, née Marie-Henriette Koch, décédée à Reims, le 15 décembre, dans sa soixante-douzième année.

Les obsèques ont eu lieu le 17, au Temple protestant de cette ville ;

— Du colonel Baudart, commandant le 122e d'infanterie, décédé à Montpellier, le 15 décembre 1898, à l'âge de 51 ans.

Il était né à Aure (Ardennes) en 1844.

Au moment de mourir, il se fit apporter le drapeau du régiment et le pressa tendrement contre son cœur ;

— De Mme veuve Réal, mère de M. Ferdinand Réal, rédacteur en chef de l'*Indépendant rémois*, décédée à Guitres (Gironde) ;

— De M. Mahuet, ancien conseiller de préfecture et ancien secrétaire général de la Marne de 1856 à 1877, décédé au Home, près Cabourg, à l'âge de 65 ans ;

— De M. Preudhomme, ancien notaire, décédé à Sézanne à l'âge de 65 ans.

BIBLIOGRAPHIE

Albert Babeau, *Les préambules des ordonnances royales et l'opinion publique* (Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences morales et politiques*). Paris, Alphonse Picard et fils, 1896, in-8° de 64 pp.

Dans cette intéressante étude, M. Albert Babeau dégage fort heureusement, du texte assez abstrait et aride en apparence des préambules des ordonnances de nos rois, de curieux enseignements historiques et philosophiques sur les rapports établis, aux diverses périodes, entre les souverains et leurs sujets. Pour faire accepter de ces derniers leurs décisions et se concilier préalablement, dans la plus large mesure possible, l'opinion publique, les princes invoquaient volontiers les grands arguments de la justice et de l'intérêt national. S'adressant tour à tour à la raison et au cœur de leurs peuples, ils cherchaient à réveiller en eux les sentiments, alors si vifs, de religion, d'honneur, de dévouement et d'amour.

Généralement clairs et précis au moyen âge, les préambules des actes royaux ont acquis, sous le règne de Louis XIV, une ampleur et une majesté qui dégénère en rhétorique persuasive sous les derniers Bourbons ses successeurs. S'inspirant fortement, dans leur conduite, d'abord des assemblées populaires tenues sous les premières dynasties, puis des doléances légitimes des Etats-Généraux convoqués, à des intervalles irréguliers, depuis Philippe-le-Bel jusqu'à la veille de la Révolution, le roi évite généralement d'arguer trop ouvertement de considérations personnelles et d'intérêt particulier. Les idées morales sur lesquelles il appuie d'ordinaire sa volonté toute-puissante sont, après la religion, dont le pouvoir temporel se réclame incessamment, la gloire, l'amour de son peuple, la justice, l'utilité publique, les nécessités financières et administratives, les droits sacrés de la liberté et de la souveraineté nationales.

Souvent le raisonnement est perfide, et la mauvaise foi qui préside à l'acte est évidente. Ainsi le Grand Roi, pour justifier l'odieuse et impolitique révocation de l'édit de Nantes, se couvre impudemment de l'autorité de Henri IV et prétend continuer son œuvre alors même qu'il la détruit. S'il révoque l'édit, c'est, dit-il, que la plupart de ses sujets protestants étant revenus au catholicisme, l'observation de l'édit de Nantes est devenue inutile. La même subtilité présidera, un peu plus tard, aux mesures iniques adoptées contre les Jansénistes. Mais, à côté de ces regrettables abus de pouvoir, que de sages et habiles réformes, que d'institutions solides basées sur des considérations parfois dignes des

moralistes antiques, depuis les Etablissements de saint Louis jusqu'aux libérales franchises promulguées trop tard par le faible et infortuné Louis XVI ! Si, pour expliquer les alternatives contraires du protectionnisme ou du libre-échange, en matière de commerce et d'industrie, ou pour enrichir le fisc par la loterie ou d'autres moyens un peu suspects, des raisons souvent spécieuses sont alléguées pour dérouter l'opinion publique, il faut bien reconnaître que le plus fréquemment, c'est l'intérêt absolu du pays et la prospérité générale qui nécessitent la réglementation du négoce et l'extension ou la restriction momentanée des privilèges.

Ainsi, par de nombreux exemples tirés des ordonnances les plus diverses, l'éminent historien éclaire pour nous d'un jour nouveau la politique royale à travers les âges, en en faisant revivre à la fois, par de sagaces commentaires et d'ingénieuses déductions, la lettre et l'esprit.

A. T.-R.

* * *

Albert Babeau, *Lettres inédites de Grosley écrites de l'armée d'Italie en 1745 et 1746* (Extrait des *Mémoires de la Société Académique de l'Aube*, t. LX, année 1896). Troyes, 1897, in-8° de 48 pp.

Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale possède, depuis 1872, sous les numéros 802 à 806 des nouvelles acquisitions du fonds français, un certain nombre de papiers provenant de Grosley, dont quelques-uns encore inédits. Ce sont des dissertations ou mémoires, des notes et extraits de toute sorte ; il y a particulièrement un volume entier de lettres, pour la plupart autographes, échangées entre le publiciste troyen et ses divers amis. Ce recueil devait nécessairement attirer et retenir l'attention de l'érudit historien qui s'est attaché, depuis vingt ans, au cours de plus importants travaux et de préoccupations plus absorbantes, à reconstituer patiemment les phases de la vie de son spirituel compatriote.

Après les études consacrées tour à tour à la famille de Grosley, à ses premières études, à son passage dans la magistrature et à ses correspondants littéraires, M. Babeau tire aujourd'hui du volume 803 de la Bibliothèque nationale une vingtaine de lettres inédites relatives aux campagnes de l'armée d'Italie, en 1745 et 1746, dont Grosley, alors âgé de 27 ans, se trouva le témoin, ayant accompagné, comme trésorier des équipages, son ami Billard du Monceau, munitionnaire général de l'armée française dans la péninsule.

Ces lettres, adressées presque toutes à Troyes à Gonthier-Déon, le plus ancien et le plus fidèle de ses correspondants, reflètent bien l'esprit original et primesautier de ce Champenois de bonne marque. Tout en suivant attentivement les opérations militaires dont il transmet avec régularité les nouvelles à son ami, il ne manque pas de s'informer des menus événements de Troyes, et

n'oublie personne de sa famille ni de ses relations. Les traits de mœurs, les anecdotes, les boutades piquantes émaillent çà et là cette correspondance alerte et vive qui méritait bien d'être tirée de l'oubli.

A. T.-R.

* * *

Dr Giraux, *L'Agriculture au XIXe siècle*, Châlons, Martin frères, 1897, in-8° de 19 pages.

Ce mémoire, lu à la séance publique annuelle de la Société académique de la Marne, le 18 août 1897, contient une esquisse rapide, élégante et claire de l'agriculture dans ce département au cours du siècle qui s'achève. Après les désastres glorieux du premier Empire et les misères de l'invasion, le sol ruiné et presque désert sortit peu à peu de son abandon. Sous l'impulsion généreuse des jeunes générations qui parvenaient à l'âge d'homme, les terres retrouvèrent leur fécondité première, les grandes routes, les chemins ruraux furent réparés, multipliés dans l'étendue de la contrée ; les denrées de première nécessité, céréales, vins, légumes et fruits, bestiaux et volailles prirent le chemin de la capitale et des villes voisines ; des transactions commerciales s'établirent avec les grands centres industriels français et étrangers. Le prix des vivres, des productions de la terre s'accrut graduellement sous l'émulation progressive du paysan, encouragé, ébloui par sa croissante fortune.

A la fin du second Empire, l'agriculture atteignit son apogée ; le cultivateur était riche, et son aisance le poussait de plus en plus à rechercher des satisfactions, inconnues jusque-là, de luxe et de bien-être. Survint la guerre de 1870, si néfaste à la fortune comme à l'orgueil national. Notre agriculture en subit le fatal contrecoup ; les propriétés rurales perdirent une grande partie de leur valeur. On y a remédié, depuis vingt-cinq ans, dans la mesure du possible, par la substitution de la mécanique agricole aux procédés primitifs exclusivement en usage jusque-là.

L'introduction des procédés chimiques dans la fécondation artificielle du sol arable apportera-t-elle à l'agriculture de l'avenir des résultats supérieurs à ceux que le travail assidu du laboureur obtenait péniblement dans le passé ? La question est encore trop neuve pour que l'on puisse se prononcer avec certitude ; mais des expériences répétées semblent nous autoriser dès à présent à croire qu'une ère nouvelle de prospérité va s'ouvrir pour l'agriculture en France. De tous côtés se fondent des écoles, des instituts agronomiques ; des Commissions s'organisent pour examiner les méthodes récentes et préparer les jeunes générations d'agriculteurs ; des prix sont décernés aux professeurs actifs et dévoués, aux élèves intelligents et laborieux, dont l'effort persévérant amènera nécessairement la rénovation de la culture et la durable fertilité des campagnes.

A. T.-R.

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (décembre 1898) :

STEPHEN LEROY, L'affaire du comte de Soissons et la campagne du maréchal de Châtillon en 1637.

Dr L. JAILLIOT, Le livre de raison de Jean-Baptiste Faveaux, maître d'école au Chesne au XVIIIe siècle (*suite et fin*).

CHRONIQUE. — Découverte archéologique dans l'église de Mouzon.

BIBLIOGRAPHIE. — *Histoire de l'abbaye d'Orval*, par l'abbé N. Tillière (PAUL COLLINET). Revue des Périodiques : *L'Écho des Ardennes ; Revue de Champagne et de Brie*, année 1897.

***

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (novembre-décembre 1898) :

I. Le terrier du comté de Rethélois au XVe siècle, par L.-H. MORANVILLÉ.

II. Une famille militaire de Mézières au XVIIIe siècle : Notice sur la famille de Taurines, par C.-H. GAILLY DE TAURINES.

III. Le général baron Michel Veilande, de Maare, par ARTHUR CHUQUET.

IV. Les bénédictins ardennais de l'ancienne congrégation de Lorraine, dite de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe (1727-1789), par DOM ALBERT NOEL.

V. VARIÉTÉS RÉVOLUTIONNAIRES. — Hachette, de Mézières, professeur d'hydrographie à Port-Vendres. — Un projet d'école des arts au Mont-Dieu. — Dubois-Crancé, député des Ardennes à la Convention. — Le dernier prieur des Mazures.

VI. CHRONIQUE. — Les Ardennais morts dans les guerres de la République et de l'Empire (1792-1815), par PAUL LAURENT. — Nomination de M. Arthur Chuquet comme membre de l'Académie des Sciences de Munich.

VII. BIBLIOGRAPHIE. — P. Pellot et Al. Baudon, *Jean de Castigneau*. — P. Pellot, *Les Sépulcrines de Bouillon*. — A. Haudecœur, *Histoire du Collège Anglais de Douai et de Reims*. — Dr O. Guelliot, *Les musées d'antiquité et d'ethnographie scandinaves*. — Frédéric Henriet, *Guide illustré de la vallée de la Meuse* (H. JADART). — *Inventaire de la collection Destailleurs* (H. Jadart).

VIII. Table des matières du tome V de la *Revue historique ardennaise* (année 1898).

***

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 décembre 1898) :

Le Grand Condé et le théâtre (1676-1686), par M. GUSTAVE MACON.

Les origines de l'imprimerie à Paris. La première presse de la Sorbonne, par M. A. CLAUDIN (*suite*).

La Bibliothèque nationale et le Catalogue général de ses livres imprimés, par M. GEORGES VICAIRE.

Nouvelles recherches sur Antoine Vérard et sa famille; par M. Gaston Duval (*fin*).

Nous y voyons que le second fils d'Antoine Vérard et de Germaine Guyart, Claude Vérard, mort antérieurement au 20 mai 1528, était religieux à l'abbaye de Clairvaux. On lui doit la traduction française du traité de saint Bernard, *De la manière d'aimer Dieu*, imprimé à Paris, en 1542, chez Nicolas Barbou, pour Jean André, libraire, marié à Marie Vérard, nièce de Claude.

Ce fait explique l'inscription suivante, tracée sur un certain nombre de volumes de la Bibliothèque de l'Arsenal, de la Bibliothèque nationale, et de la collection du baron Pichon : « Anthoine Vérard, libraire de Paris, a donné ce présent livre au monastère de Clairvault le XXe jour de mars, l'an mil cinq cens onze (*1512*, n. s.). Priez Dieu pour luy. »

Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire.

Chronique.

Nécrologie.

Livres nouveaux.

Table des matières.

Table des planches.

* * *

Sommaire de la *Revue historique* (novembre-décembre 1898) :

G. Lacour-Gayet, Rapports de Louis XIV et de Mazarin.

A. Mathiez, Étude critique sur les journées des 5 et 6 octobre 1789 (*Deuxième article*).

Arthur de Ganniers, La campagne de Luckner en Belgique en juin 1792, d'après des documents originaux inédits.

Bulletin historique : — France. Le Congrès d'histoire diplomatique, par G. Monod. — Publications nouvelles d'histoire contemporaine, par A. Lichtenberger et G. Monod. — Allemagne. Époque moderne (année 1897), par M. Philippson.

Comptes rendus critiques.

Publications périodiques et savantes.

Chronique et Bibliographie.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — *Séance du 16 décembre 1898.* — Présidence de M. le comte de Launay, président.

Le président se fait l'interprète des regrets de la Société en signalant la perte qu'elle vient de faire de M. le comte Armand, ancien député de l'Aube, qui lui appartenait depuis fort longtemps comme membre associé et qui avait fait don au Musée de plusieurs tableaux.

Il annonce également que M. Charles Baltet vient d'être élu membre correspondant de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Correspondance.

M. de la Boullaye communique une nouvelle lettre reçue de M. le comte de Marsy, président de la Société française d'Archéologie, qui insiste pour la tenue à Troyes, en 1899, du Congrès d'Archéologie et envoie un questionnaire relatif à l'organisation de ce Congrès. La première fois qu'il en a été question, il y a deux ou trois mois, la Société a trouvé qu'elle aurait bien peu de temps pour s'y préparer. M. de la Boullaye et M. le président sont d'avis que cette objection a pris encore plus de force ; il ne suffit pas, en effet, d'assurer la tenue matérielle du Congrès, il faut encore lui préparer des éléments locaux de travail et apporter à la Société française d'Archéologie, qui a une autorité incontestable, un concours suffisant. Deux Congrès très remarquables ont été tenus à Troyes ; il ne faut pas que le troisième leur soit inférieur. M. Nioré fait ressortir qu'il faudrait apporter au Congrès des travaux offrant un réel intérêt et qu'il serait nécessaire d'en avoir le programme. La Société charge M. le président de répondre à M. de Marsy qu'elle sera très heureuse de la tenue d'un Congrès archéologique à Troyes, mais qu'elle ne se trouve pas suffisamment préparée pour 1899. Un délai d'au moins dix-huit mois serait nécessaire pour assurer un concours convenable.

Ouvrages offerts.

Par M. Charles Baltet, le compte rendu de l'Exposition horticole du Mans, dont il a présidé le jury comme délégué de la Société nationale d'Horticulture de France.

Par M. Félix Fontaine, le rapport présenté par lui le 6 novembre dernier à la Société française de secours aux blessés militaires.

Par M. Emile Martin, clerc de notaire à Chavanges, une Notice historique sur Brienne-le-Château.

Par M. Berget, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Cahors, une Notice sur un procédé de traitement de la vigne con-

tre les maladies parasitaires. Ce procédé est analogue à celui employé pour l'homme par les injections hypodermiques. On fait le traitement au moyen d'un appareil minutieusement décrit ; mais les expériences entreprises sont trop récentes et trop peu nombreuses pour donner une indication sur la valeur du procédé.

Travaux des Sociétés correspondantes.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais : Il est fait mention, parmi les découvertes faites dans le cimetière franc de Briarre-sur-Essonne, d'un barillet en terre vernissée semblable à celui trouvé en 1849 dans le cimetière mérovingien de Verrières, et dont le dessin a paru dans le tome XVII de nos Mémoires ; cet objet serait très rare. Dans le même volume, note généalogique sur la famille de Braque, qui a donné à Troyes un évêque, Jean de Braque. Une sœur de cet évêque fut mariée à Jean de l'Hospital, chef de la famille de ce nom. L'un de ses descendants, François de l'Hospital, maréchal de France, fut comte de Rosnay, seigneur de Dienville, et donna son nom au village de Rosnay.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Beaune : Étude très importante de M. Louis Bazin sur l'histoire de la Bourgogne depuis la mort de Philippe le Hardi jusqu'au traité d'Arras. Pendant cette époque, notre histoire locale est intimement liée à celle de la Bourgogne. Les guerres entre Armagnacs et Bourguignons ont eu notre département pour théâtre ; il y est question d'une bataille qui eut lieu devant Chappes assiégé par les Armagnacs et dans laquelle les Bourguignons furent défaits ; leur artillerie prise fut enterrée à Chappes.

M. de la Boullaye donne lecture d'un rapport très intéressant sur la publication, par MM. Georges Vallée et Pariset, du *Carnet d'étapes du dragon Marquant*, originaire de Commercy, « Démarches et actions de l'armée du Centre pendant la campagne de 1792 ». M. de la Boullaye a mis en lumière ce qu'il y a de simple et de naturel dans ces mémoires rédigés au jour le jour et dans un style qui n'a rien d'apprêté. La sincérité dont cette œuvre est empreinte rend précieux les détails qui y abondent. Pour permettre de les apprécier, MM. Vallée et Pariset ont accompagné le texte de nombreuses notes qui aident à suivre le journal du lieutenant Marquant ; celui-ci, peu de mois après avoir écrit son manuscrit, tomba glorieusement sur le champ de bataille. Après les nombreux mémoires de généraux et hautes personnalités publiés depuis quelque temps, il était intéressant de voir paraître les impressions d'un simple soldat, et la publication faite par MM. Vallée et Pariset présente à ce point de vue un véritable intérêt historique.

M. Jules Vernier lit un travail très important sur Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, sa vie intime pendant sa jeunesse, ses qualités et ses défauts, ses goûts et ses habitudes. Bon et géné-

reux, charitable à l'excès, Philippe avait en même temps une grande piété et un vif amour de la justice. Il dut à sa bravoure, qui allait parfois jusqu'à la témérité, d'être appelé le Hardi. Profondément dévoué aux intérêts et aux services du roi et du pays, il ne négligeait pas les affaires de son duché, aidé dans cette tâche par de sages conseillers et de vaillants chevaliers. Protecteur des lettres et des arts, il aimait le jeu et surtout la chasse, pour laquelle il entretenait un attirail et un personnel considérables. Malheureusement il était d'une extrême prodigalité qui l'obligeait à de fréquents emprunts. Le travail de M. Vernier est des plus complets et ne contient aucun fait, aucune assertion qui ne soient appuyés de documents authentiques qu'il est toujours possible de contrôler ; c'est un modèle d'étude historique.

M. d'Antessanty lit une note sur un oiseau nouveau pour l'Aube, que lui a envoyé M. Abadie, pharmacien à Troyes, et qui a été trouvé mort à Fouchères, au bord de la Seine, par M. Ernest Coindet. C'est le *Thalassidromo pelagica*, vulgairement « Oiseau des tempêtes ». M. d'Antessanty en fait la description et dit que son apparition dans le département, où il n'avait jamais été vu, a coïncidé avec de violentes tempêtes signalées par les journaux.

M. Le Clert présente une communication de M. Grosdemenge sur des scaphites trouvés par lui dans les terrassements du chemin de fer de Vitry à Saint-Florentin, spécialement dans les talus qui traversent la vallée de la Barse. Il croit aussi, mais sous toutes réserves, y avoir recueilli des fossiles du genre Hamite. Ces deux espèces avaient échappé aux recherches de Leymerie quand il établit son tableau des fossiles de la craie inférieure dans l'Aube comparés avec ceux d'autres localités.

A ce propos, M. de la Boullaye appelle l'attention de la Société sur l'utilité qu'il y aurait à grouper méthodiquement et à publier les notes géologiques ou autres communiquées à la Société et qui intéressent le département.

M. Le Clert annonce l'entrée au Musée d'une remarquable dalle tumulaire en marbre noir, dont les fragments ont été donnés par le propriétaire de l'emplacement de l'ancienne église de Montier-la-Celle, sur la demande de M. le Dr Lutel. Elle recouvrait autrefois la sépulture de Girard, dernier abbé de Montier-la-Celle, de 1517 à 1537, date de sa mort. Un passage des Ephémérides de Grosley nous apprend qu'elle est l'œuvre de Jacques Juliot. M. Le Clert donne à ce propos d'intéressants détails sur les Juliot, dont deux et peut-être trois portèrent le prénom de Jacques.

M. Charles Baltet présente des rameaux de tabac glauque, *Nicotiana glauca*, plante très vigoureuse et robuste ; la feuille est lancéolée, d'un vert glaucescent, et la fleur tubulée, jaune ocre et verdâtre. La jeune plante, venue par semis ou bouture, atteint facilement 2 à 3 mètres dans l'année et reste en pleine santé à l'automne et au commencement de l'hiver, alors que les autres

tabacs ont gelé et ont perdu leurs tiges et feuilles. La végétation générale de la plante lui donne l'aspect d'un jeune Eucalyptus. Sur sa tige on a pu greffer le Petunia. M. Baltet en a vu des spécimens à Montélimart.

Présentations.

Sont présentés, comme membres associés :

M. Albert Guyard, à Bar-sur-Seine, député de l'Aube et président du Syndicat agricole et viticole de l'arrondissement de Bar-sur-Seine.

Et M. le comte Abel Armand, à Arcis-sur-Aube.

Et, comme membres correspondants :

M. Jean Marquet de Vasselot, attaché au Musée national de Versailles, 12, Grande-Rue, à Bellevue (Seine-et-Oise).

Et M. de Champs, directeur des contributions directes en retraite, à Flavigny (Côte-d'Or).

* * *

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du jeudi 8 décembre 1898.* — Présidence de M. Müller, vice-président.

M. Müller dépose sur le bureau comme dons faits à la Société :

1° Par la *Société académique de Boulogne-sur-Mer :*

Le tome XVIII de ses *Mémoires*, années 1896-1898 ;

Entrevue de François Ier avec Henri VIII à Boulogne-sur-Mer (1532) ;

Le *Bulletin trimestriel* de la même Société. Note sur un dépôt de coquilles de l'époque Romaine trouvé à Boulogne.

2° Par M. Lemarié : *La Petite Gazette de Dammartin.*

3° Par M. Gassies : trois photographies acquises pour la Société, de M. Tévenart, photographe à Meaux.

Les numéros 1 et 3 représentent les restes de l'ancien château des comtes de Champagne et de Brie ; le numéro 2 la rive droite de la Marne, avant la construction du quai Victor-Hugo.

MM. Gaston Menier, Sarazin, A. Lalot sont élus membres titulaires ; M. Camille Jullian est élu membre correspondant.

M. le président donne connaissance d'une notice envoyée par M. Emile Collin relative aux fouilles du dolmen se trouvant dans le parc d'Ermenonville (Oise), propriété de M. le prince Constantin Radziwill. Ces fouilles fructueuses ont mis au jour des pièces d'une valeur rare au point de vue archéologique.

J'ai rencontré, dit M. Collin, à quarante centimètres de profondeur, un foyer néolithique dans lequel existaient du charbon, des cendres au milieu desquelles se rencontraient de grands et petits éclats de silex, des lames ou couteaux en silex, ainsi qu'une belle

hache polie, également en silex, et plusieurs petites meules en grès ayant pu servir à broyer les grains.

M. Husson fait ensuite une communication relative à la dame de compagnie placée par la Convention auprès de la princesse Marie-Thérèse de Bourbon, fille de Louis XVI, durant les derniers jours de sa captivité au Temple ; cette dame serait d'origine briarde.

En effet, M. de Beauchesne, dans son ouvrage intitulé : *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort* (Paris, 1852), raconte que Madeleine La Rochette, femme du citoyen Bocquet de Chanteresme et dame de compagnie de la fille de Louis Capet, a quitté sa commune de Couilly près Meaux, où elle était très populaire, depuis quelques mois seulement.

A Couilly, sur les registres de la mairie et de la paroisse, M. Husson n'a trouvé aucune trace de Madeleine La Rochette.

Une discussion s'engage alors, entre les membres présents, sur les moyens de reconstituer la vie de cette dame, qui a pu habiter longtemps Couilly, mais, contrairement à l'opinion de M. Beauchesne, n'a pas dû naître en cette commune.

M. Husson attire également l'attention de la Société sur l'église de Ségy ; la Société, sur les observations de M. Husson, émet le vœu que l'église de Ségy, qui constitue un des coins les plus pittoresques du pays Briard et attire chaque année une foule d'artistes et de promeneurs, soit sauvée de la ruine prochaine dont elle est menacée. Il suffira pour cela d'entreprendre quelques légères réparations.

Copie de ce vœu sera envoyée au maire et aux conseillers municipaux de la commune de Quincy-Ségy.

Le président donne ensuite lecture d'une pièce de vers qui lui a été envoyée par Mlle Ermance Dufaux de la Jonchère, membre correspondant de la Société. Cette pièce de vers a pour titre : *La Paix et la Guerre ;* elle trouvera dignement sa place dans le prochain bulletin mensuel.

* * *

Séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Discours de M. Longnon. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a tenu, le vendredi 25 novembre, sous la coupole du palais Mazarin, sa séance annuelle.

M. Auguste Longnon, président, en un spirituel discours, a victorieusement défendu les Académies du reproche qu'on leur fait, par préjugé, d'être « essentiellement stationnaires » ; puis il a fait l'éloge des cinq membres que la Compagnie a perdus cette année : MM. le baron de Ruble, Charles Schefer, Bühler, Tamisey de Larroque et Lucien Merlet.

Après lui, M. Wallon, secrétaire perpétuel, a lu une intéressante notice sur Eugène de Rozière, « l'un des membres les plus regret-

tés de l'Académie », petit-fils de Jean-Marie Pardessus, « dont je n'ai pas besoin, a dit M. Wallon, de rappeler ici les services... »

Enfin, on a entendu la lecture d'une substantielle étude de M. Dieulafoy sur la statuaire polychrome en Espagne qui, à plusieurs reprises, a été fort applaudie.

Les lauréats de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour cette année, sont : MM. Georges Lafaye, Tardif, Guibert, Du Chatellier, Léon Maxe-Werly, Prou, Godefroy, Pelissier, Foucart, Giles, de Groot, Thomas, Edmont, Lot, de La Grasserie, Fosseyt, Paris, le R. P. Delattre, Besnier, Gauckler, Perdrizet, Beauchet, Masqueray, Denifle et Emile Chatelain.

Mais il nous faut mentionner tout spécialement, parmi les lauréats proclamés à cette séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Eugène Lefèvre-Pontalis qui a partagé avec M. Foucart le prix Fould, qui est le plus important après le prix Gobert.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis a obtenu cette récompense pour son grand ouvrage en deux volumes : *L'Architecture religieuse au XIe et au XIIe siècle*. L'Académie a rendu hommage au mérite du jeune et savant archéologue.

Le brillant lauréat est le fils de M. Antonin Lefèvre-Pontalis, l'éminent membre de l'Institut.

* * *

Dons a la Bibliothèque de Reims en 1898. — La liste des bienfaiteurs du Musée en 1898 a été récemment proclamée par M. le maire de Reims, avec le sentiment de gratitude qui leur est dû. Les donateurs qui ont apporté dans la même année, et avec autant de générosité, leurs œuvres à la Bibliothèque, méritent un pareil remerciement. Voici l'énumération de ces donateurs, regrettant de ne pouvoir y joindre ici l'état de leurs dons, qui seront prochainement publiés en détail dans le *Bulletin des dons et achats de la Bibliothèque*.

Nous énonçons successivement les établissements publics et les particuliers :

L'État, par les ministères de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du Commerce et de l'Intérieur.

Les Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil général de la Marne.

Les villes de Reims, Paris, Douai et Nancy. Les Sociétés des Sauveteurs, de Viticulture, d'Horticulture et d'Apiculture de Reims, d'Agriculture de la Marne, la Société archéologique de Verdun, l'Académie de Reims, la Chambre de commerce, la Société industrielle, l'Association pour l'avancement des sciences, le Touring Club de France, la Fourmi rémoise, etc.

Le Lycée national de Reims, le Lycée de jeunes filles, les Eta-

blissements économiques, le Comice agricole, la Ligue de l'enseignement, les Frères des Ecoles chrétiennes, l'Ecole Saint-Joseph, etc.

Tous les Journaux et Revues périodiques de Reims.

MM. le chanoine Cerf, H. Sutaine, le docteur Bienfait, Nouvion-Jacquet, Thirrion, Ph. Deschamps, Henry, Alvin-Beaumont, Ostermann, Combes, Henri Menu, H. Jadart, V. Charlier, Armand Bourgeois, l'abbé Minet, Raoul Chandon de Briailles, Bailly-Dumatras, Léon Morel, docteur Landouzy, Blondel, Sortais, Alfred Lefort, Emile Lefèvre, l'abbé Hannesse, Delachaux, docteur Guelliot, Alph. Gosset, Lagrésille, Badel, J. Boullaire, le comte de Marsy, le docteur Vincent, l'abbé Chevallier, Henry, le docteur Langlet, H. Loriquet, Lenoir, Louis Morin, A. Baudon, R. Graffin, H. Matot, L. Monce, Maussenet, Jovy, Poinsignon, docteur Bourgeois, Pélicier, docteur Bagnéris, Soullié-Hubert, Guillemot, Ad. Prévost, docteur Pol Gosset, Neuville, Gillen, F. Rothier, le baron de Baye, A. Bellevoye, J. Laurent, Emile Walbaum, Mmes Massoy, J. Neveux, enfin Mlle Aubry, qui a offert le testament de son grand-père, M. Lacatte-Joltrois, l'un des plus fervents annalistes rémois.

* * *

La béatification de Jeanne d'Arc. — *Conversation avec Mgr Touchet, évêque d'Orléans.* — La France religieuse suit avec une impatiente émotion les diverses phases du procès qui doit aboutir, plus ou moins prochainement, à la béatification de Jeanne d'Arc. On sait, d'autre part, que ce procès fut introduit en cour de Rome grâce à l'heureuse initiative de l'évêque d'Orléans. Or, Mgr Touchet vient de faire un assez long séjour dans la Ville éternelle, où il s'était rendu précisément pour s'occuper de la cause de l'héroïne. Il nous a donc paru intéressant de solliciter du prélat, pour les lecteurs du *Gaulois*, le récit de quelques-unes de ses impressions de voyage, d'autant plus que des bruits alarmants couraient encore récemment au sujet de la santé du Saint-Père et que Mgr Touchet, ayant été reçu à plusieurs reprises par Léon XIII, pouvait nous rassurer à cet égard en parfaite connaissance de cause.

L'évêque d'Orléans a répondu à nos désirs avec une courtoisie qui nous a touché profondément. Et je me hâte de dire, avant d'entrer dans le détail de notre conversation, que tant sur la santé du Pape que sur les progrès de la cause de Jeanne d'Arc, il nous a donné les meilleures nouvelles.

— Vous voulez savoir, nous dit Mgr Touchet, comment vont en cour de Rome les affaires de Jeanne d'Arc ? Je suis heureux de pouvoir vous renseigner de la manière la plus complète. Résumons d'abord brièvement ce qui a été fait depuis un an. Je vous parlerai ensuite de certain incident qui aurait pu être la cause d'assez longs retards dans le *processus* de la cause, si l'extrême

bienveillance du Saint-Père, secondée d'ailleurs par les excellentes dispositions du cardinal préfet de la Congrégation des rites et du promoteur de la foi, n'y avait mis ordre.

« Introduite en 1894, la cause de Jeanne d'Arc fut ouverte le 6 décembre 1897. J'avais apporté moi-même à Rome le dossier du procès apostolique rédigé par les juges d'Orléans. Ce dossier, établi après cent treize séances, toutes présidées par moi, ne comprenait pas moins de deux mille pages. Le volume, « authentiqué » et « rubriqué », folio à folio, par le chancelier de la Sacrée Congrégation des rites, a été transmis à mon avocat, M. Minetti.

« M. Minetti a dû alors prouver, au moyen d'une plaidoirie basée sur les pièces du procès, que toutes les formalités prescrites par Benoît XIV avaient été remplies. Cette plaidoirie a été communiquée à Mgr Lugari, promoteur de la foi, *vulgo* avocat du diable. Mgr Lugari a formulé ses objections, auxquelles M. Minetti a répondu. Plaidoirie, objections, réponse ont été imprimées et envoyées aux auditeurs de rote qui ont déclaré le 28 juin dernier, sur le rapport de Mgr Mourey, auditeur de rote pour la France, la validité du procès apostolique fait à Orléans.

« Cela fait, et la question de forme étant ainsi tranchée, il s'agissait d'examiner l'affaire au fond. M. Minetti s'occupa donc, aussitôt après l'arrêt du Tribunal de la Rote, d'établir une nouvelle plaidoirie, destinée, celle-là, à prouver que la vénérable Jeanne d'Arc a pratiqué à un degré héroïque les vertus cardinales de force, de justice, de tempérance, avec leurs annexes, l'humilité et la chasteté, et les vertus théologales de foi, d'espérance, de charité.

« C'est alors que se produisit l'incident auquel je faisais allusion tout à l'heure. Les avocats de la Congrégation des rites n'ont le droit d'imprimer leurs plaidoiries qu'après avoir reçu le « bon à tirer » du promoteur de la foi. Or, M. Minetti ayant jugé utile de mettre à contribution, pour établir sa plaidoirie sur les vertus de Jeanne d'Arc, non seulement les pièces du procès apostolique de 1897, mais encore celles du procès de réhabilitation de l'héroïne, ordonné en 1455 par le pape Calixte III, se vit refuser par Mgr Lugari le « bon à tirer » de ce sommaire additionnel.

« — Où avez-vous pris le procès de Calixte III ? demanda le promoteur.

« — Dans le grand ouvrage de Quicherat.

« — Eh bien ! avant d'aller plus loin, il est indispensable que vous administriez la preuve juridique de l'exactitude de Quicherat...

« Dès lors, M. Minetti se trouvait dans cette pénible alternative : ou bien abandonner son plaidoyer additionnel tiré du procès de Calixte III, ce qui eût été bien regrettable, car nombre de témoins oculaires, dont les dépositions mettent en saisissant relief les vertus de Jeanne d'Arc, furent entendus au cours de ce procès, entre

autres Dunois, le duc d'Alençon, Raoul de Gaucourt, Louis de Contes, Pasquerel, Izambard de La Pierre, Martin Ladvenu, Manchon, Massieu, etc.; ou bien accepter qu'un procès apostolique fût fait sur l'authenticité du document tel qu'il se trouve dans Quicherat.

« Mais un procès apostolique comporte toujours plaidoiries d'avocat, objections de promoteur, jugement du Tribunal de la Rote, soit une année perdue, au moins.

« C'est sur ces entrefaites que je partis pour Rome, bien désireux d'obtenir du Saint-Père la dispense de ces interminables formalités. Or, Mgr Lugari et le préfet des rites, le cardinal Mazella, se trouvèrent d'accord pour me dissuader de tenter cette démarche.

« Si le Pape cède, disaient-ils, vous n'empêcherez pas qu'un doute ne reste dans l'esprit des consulteurs qui auront plus tard à connaître de la cause. Pour l'honneur de Jeanne d'Arc, il ne le faut pas. » Mais en même temps, ces deux éminents personnages me suggéraient l'idée d'une solution qui simplifiât la procédure. Cette solution, j'ai eu le bonheur de la faire agréer par le Souverain-Pontife. Il est convenu que j'obtiendrai moi-même d'un bibliothécaire de la Bibliothèque nationale une pièce attestant la fidélité des publications de Quicherat. L'archevêque de Paris certifiera authentique la signature du bibliothécaire. Un exemplaire de Quicherat, scellé par ce même bibliothécaire, sera envoyé à Rome. Mgr Lugari en fera la reconnaissance avec son substitut et son chancelier, et le tout sera versé au procès comme pièce légale.

« Dès lors, il n'y aura plus aucune difficulté à ce que le promoteur donne l'*imprimatur* au sommaire additionnel de M. Minetti. Cet *imprimatur* pourra être donné au commencement de l'année nouvelle. Dans le dernier trimestre de cette année 1899, il est probable que Mgr Lugari pourra prendre connaissance des deux plaidoiries de l'avocat et rédiger ses objections, auxquelles, comme précédemment, quand il ne s'agissait que de la validité du procès fait à Orléans, M. Minetti devra répondre. Le tout sera distribué quarante jours d'avance aux trente théologiens consulteurs de la Congrégation des rites, procédure qui aboutira à la séance dite antipréparatoire où seront discutées à fond, en présence du cardinal Parocchi, vicaire de Sa Sainteté et *ponent* de la cause, toutes les objections.

« La séance antipréparatoire sera tenue, nous l'espérons, en 1900. La séance préparatoire ne pourra guère avoir lieu qu'une année après. Celle-ci se distingue de celle-là en ce que les cardinaux membres de la Congrégation des rites y assistent.

« Elle sera suivie — à distance respectueuse — de la séance dite *coram sanctissimo*. Cette dernière séance sera présidée par le

Pape en personne, qui prononcera définitivement l'admission de notre héroïne au calendrier des Bienheureux.

« Evidemment, toute cette procédure si compliquée demandera encore plusieurs années. Songez que la même procédure est suivie simultanément par la Sacrée-Congrégation des rites pour près de trois cents causes de béatification ou de canonisation. Ceux qui plaisantent la cour de Rome sur sa traditionnelle lenteur ne se doutent pas de la somme énorme de travail que fournissent les cardinaux romains.

— Quelles peuvent bien être, Monseigneur, les « objections » du promoteur de la foi dans la cause de Jeanne d'Arc ?

— Les plus graves portent sur la réalité ou sur la non réalité des « voix », et par conséquent sur la réalité ou la non réalité de la mission de l'humble pastoure de Domrémy. Le promoteur opposera aussi au plaidoyer de M. Minetti certain document — notoirement apocryphe — d'après lequel Jeanne d'Arc aurait démenti elle-même, au cimetière de Saint-Ouen, la divinité de sa mission, si souvent affirmée par elle, comme l'attestent bien d'autres documents d'une incontestable authenticité. Les autres objections sont infiniment moins importantes. Toutes seront résolues sans qu'il puisse rester aucun doute dans l'esprit de personne.

« — Il faut, me disait le cardinal Parocchi, que Jeanne d'Arc entre à la Congrégation des rites comme elle entra à Orléans, bannière déployée et visière haute.

« — Eh bien ! Eminence, lui ai-je répondu, de cette entrée vous serez le Dunois.

« — Oui, ma charge de *ponent* le veut ainsi, et ma charge m'est précieuse. »

... Sur ces mots, j'ai pris congé de Mgr l'évêque d'Orléans. Au bas de l'escalier d'honneur, Mgr Touchet a attiré mon attention sur une très curieuse statue équestre de Jeanne d'Arc, par Leveel, l'auteur du Napoléon qui, à Cherbourg, menace l'Angleterre. Sa Jeanne d'Arc, vue de profil, rappelle très exactement le masque du grand Empereur.

La statue que j'ai admirée, hier, sera placée prochainement dans la cour de l'évêché, en attendant qu'elle puisse être édifiée, selon le juste désir du prélat, sous le porche de la cathédrale.

(Gaulois) Auguste Dives.

***

Le Monument de Bossuet. — *Lettre du Pape Léon XIII.* — Nous avons annoncé les premiers, il y a quelques mois, qu'un Comité se formait à Paris en vue d'ériger enfin, après deux siècles d'indifférence, et même d'ingratitude, un monument à Bossuet, dans la cathédrale de Meaux, en face de la chaire où a retenti pendant vingt-trois ans sa parole souveraine.

Depuis, l'œuvre a pris corps. Le Comité, où sont représentés l'Episcopat, l'Académie, l'Université, la Presse, le Barreau, s'est constitué sous la présidence du cardinal Perraud, et il adresse aujourd'hui son appel à la France entière, avec la confiance que tous les admirateurs du génie de Bossuet voudront s'unir pour honorer une de nos gloires les plus hautes et les plus pures.

Ainsi que le dit l'appel du Comité, « c'est un hommage véritablement national qu'il s'agit de rendre, non seulement à un prélat illustre, mais au plus grand orateur qui, peut-être, ait parlé du haut de la chaire chrétienne, et à l'un de ces écrivains qui, s'ils peuvent avoir eu quelques égaux dans leur langue, n'ont pas eu de supérieur ».

Par une démarche touchante, la France d'outre-mer elle-même a voulu s'associer à cet hommage, et les archevêques du Canada, en parlant en termes émus « de *la chère et jamais oubliée mère-patrie* », ont tenu à lui témoigner, en cette circonstance, par l'envoi d'une cotisation généreuse, la persistance filiale de leur attachement. « Car, disent dans leur lettre les archevêques de Québec et de Montréal, l'homme de vertu et de doctrine, l'orateur sans rival et sans modèle, l'écrivain puissant, évêque selon le cœur de Dieu que fut Bossuet, toutes ces qualités de l'éminent prélat, qui a dominé votre beau siècle par la grandeur de son génie, sont bien connues et admirées dans le Canada français. »

Mais, de tous les hommages rendus à la mémoire de Bossuet, le plus précieux et le plus incomparable est celui que vient de lui décerner le pape Léon XIII, dans une Lettre admirable, qui est la plus magnifique et la plus complète glorification de l'immortel évêque.

S'élevant avec une autorité souveraine au-dessus de contestations surannées, la lettre pontificale achève de dissiper les ombres que d'étroites préventions avaient essayé de jeter sur cette grande figure, et elle la place définitivement dans la plus haute et la plus pure lumière.

« Rien, dit le Pape dans ce document capital et désormais historique, rien ne saurait être plus beau que de voir les cités décerner des honneurs spéciaux à la mémoire des hommes auxquels elles-mêmes doivent d'avoir été ennoblies par-dessus les autres. Il y a là comme une réciprocité de gloire tour à tour donnée et rendue.

« Or, bien que le personnage qu'a été Bossuet ait moins illustré telle ville en particulier que la France tout entière, il semble toutefois que, par suite d'une relation plus étroite contractée par lui avec la contrée dont il fut l'évêque, il ait jeté sur son diocèse un plus grand éclat.

« Aussi, dès que Notre vénérable frère, l'évêque de Meaux, Nous eut informé du dessein qu'il avait formé d'élever un monument

dans sa cathédrale à son immortel prédécesseur, Nous l'avons grandement approuvé.

« Nous tenons, en effet, pour évident qu'il sera glorieux au clergé et aux catholiques de France d'avoir donné ce témoignage de leur reconnaissance au grand homme qui, par-dessus toutes choses, fit servir à défendre et à patronner la cause catholique, les facultés splendides dont il avait été doué : son lumineux génie, sa grande âme, les trésors de sa doctrine, et en particulier la puissance oratoire de son éloquence empreinte de tant d'autorité et de majesté. »

Et le Pape termine cette lettre superbe par une bénédiction particulière à tous les membres du Comité :

« Puis donc, leur dit-il, que vous êtes décidés à réaliser votre projet, Nous vous exhortons à mettre vivement la main à l'œuvre. Comptez sur l'adhésion de vos concitoyens ; elle ne vous fera pas plus défaut que leur munificence. »

Nous croyons que cette noble confiance du Pape ne sera pas trompée, et que toutes les âmes françaises tiendront à honneur de la justifier. Pourraient-elles, en effet, s'intéresser moins que Léon XIII à un hommage qui relève avant tout de la fierté nationale ?

Voici la composition du Comité :

Président : S. Em. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, de l'Académie française.

Vice-présidents : Mgr de Briey, évêque de Meaux ; M. le duc de Broglie, de l'Académie française.

MM. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française ; F. Brunetière, directeur de la *Revue des Deux Mondes*, de l'Académie française ; marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française ; O. Gréard, de l'Académie française ; G. Hanotaux, de l'Académie française ; A. Mézières, de l'Académie française ; comte A. de Mun, de l'Académie française ; Ed. Rousse, de l'Académie française ; G. Larroumet, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts ; baron Denys Cochin, député de la Seine ; comte L. Lavedan, directeur du *Correspondant;* H. de Villefosse, de l'Institut, président de la Société archéologique de Meaux.

Mgr Bégin, archevêque de Québec ; Mgr Bruchesi, archevêque de Montréal ; Mgr Le Nordez, évêque de Dijon.

MM. l'abbé Duchesne, de l'Institut, directeur de l'Ecole d'archéologie, à Rome ; Captier, supérieur général de Saint-Sulpice ; Fiat, supérieur général des prêtres de la Mission ; Gardey, vicaire général de Paris, curé de Sainte-Clotilde ; P. Monsabré, des Frères-Prêcheurs ; P. de La Broise, S. J. ; Allègre, vicaire général honoraire de Meaux ; Balan, directeur de l'Ecole Bossuet ; Delmont, professeur de littérature française à l'Université catholique de

Lyon ; Frédéric Denis, chanoine de Meaux, délégué par le Chapitre.

Les souscriptions sont reçues au siège du Comité, 14, rue de l'Abbaye, à Paris, où elles peuvent être adressées dès maintenant au nom de M. Jules Gervais, trésorier.

(Figaro)

* * *

Derniers travaux de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, a Epernay. — Les travaux d'ameublement et d'embellissement de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, dûs à la haute générosité du regretté comte Paul Chandon de Briailles, se poursuivent avec une grande rapidité et une remarquable harmonie de style, dans les grandes lignes comme dans les moindres détails.

Les appareils d'éclairage au gaz sont posés et meublent très bien les grands espaces laissés libres entre les colonnes. Ces appareils en bronze reposent sur des grilles de même métal séparant la grande nef des nefs latérales. Une lanterne formée de cristaux ciselés de Baccarat, avec bec Denayroux, surmonte une couronne de plusieurs lampes portée sur une gracieuse colonne.

Des fenêtres viennent de recevoir leurs vitraux. Les personnages se détachent admirablement sur un fond bleu qui fait ressortir très vivement les couleurs variées composant l'ensemble de chaque verrière. Voici l'énumération des sujets :

Chapelle du Sacré-Cœur : Saint Louis, Blanche de Castille et saint Rodolphe.

Chapelle de la Sainte-Vierge : Notre-Dame de l'Epine, saint Christian et saint Arthur.

Dans les trois fenêtres du transept, du même côté, au-dessous de la rosace : Saint Jacques de Compostelle, sainte Barbe et saint Vincent, diacre, patron des vignerons.

Dans les trois fenêtres, du côté opposé : Saint Eloi, sainte Cécile et saint Laurent avec son gril.

La seule énumération de ces sujets indique suffisamment l'heureux choix des généreux donateurs, dont les armoiries ou les noms redisent la pieuse libéralité.

Notons encore deux petites baies s'ouvrant au-dessus des portes latérales, près de la sacristie, où brillent les armes de Mgr Sourrieu, cardinal archevêque de Rouen, ancien évêque de Châlons, et de Mgr Latty, évêque actuel de Châlons.

Trois chapiteaux sont dégagés de leurs échafaudages et laissent admirer les sculptures qui donnent aux colonnes un couronnement des plus gracieux. Les chapiteaux des trois autres colonnes subissent en ce moment le travail du ciseau, et dès qu'ils seront fouillés complètement, l'église se trouvera dégagée et le buffet de l'orgue apparaîtra dans toute sa splendeur.

La nouvelle grille, qui doit séparer le sanctuaire du chœur,

sera posée incessamment. Les stalles vont recevoir leur forme définitive. Les fonts baptismaux sont ornés d'un couvercle artistique et les statues en bronze de saint Pierre et de saint Paul ont elles-mêmes reçu un ton plus clair.

Tous ces travaux, accompagnés d'heureuses transformations, indiquent tout l'intérêt que portent à cette église ses généreux fondateurs, et témoignent du bon goût artistique qui préside à tout l'ensemble du monument.

***

Don au Musée de Reims. — M. Henri Sutaine, décédé le 5 janvier dernier, a légué au musée de Reims divers tableaux, entre autres des portraits de ses ancêtres, ainsi qu'une boîte en or donnée à son père par le roi. Mme Sutaine, objectant qu'elle a le droit à la moitié de ces objets, proposait de céder cette moitié à la Ville, à la condition qu'on lui laisserait la nue-propriété du tout. Elle offrait en même temps de verser 1,000 francs au Bureau de bienfaisance.

Le Conseil municipal de Reims, dans sa séance du 8 décembre 1898, a accepté la proposition de Mme Sutaine.

***

Ventes artistiques a Reims. — Deux ventes de tableaux ont eu lieu à Reims, dans le courant du mois de décembre 1898, dans des conditions particulièrement intéressantes.

La première comprenait l'ensemble des tableaux et croquis laissés par M. Jules Ruinart de Brimont, mort récemment, et qui, résidant habituellement à Rilly, s'était plu surtout à reproduire les sites pittoresques de la montagne de Reims et de la forêt voisine.

Peu de jours après, un paysagiste rémois très apprécié aux Salons annuels, M. Armand Guéry, prenait le parti de disperser également au feu des enchères les nombreuses études qui encombraient son atelier depuis près de vingt ans; le catalogue ne comportait pas moins de 160 numéros, en grande partie consacrés aux environs de Reims et à la vallée de la Suippe, dont les modestes villages : Orainville, Pontgivart, Aumenancourt, sont ceux que l'artiste s'est appliqué à peindre de préférence.

***

Inauguration des nouvelles orgues de l'église Saint-André de Reims. — L'inauguration solennelle des grandes orgues de l'église Saint-André de Reims a eu lieu à la fin de décembre, sous la présidence du cardinal Langénieux.

A son entrée dans l'église, M. le curé de Saint-André lui a pré-

enté M. Merklin, le facteur d'orgue, et M. Dallier, le président du Comité de réception, auxquels Son Eminence a adressé des paroles gracieuses.

Tout aussitôt, de la tribune où l'on aperçoit le buffet du nouvel orgue, retentit une éclatante et harmonieuse fanfare. C'est le brillant prélude d'une *Marche triomphale*, composée pour la circonstance par M. Belleville, avec accompagnement de harpe et de voix humaines.

Tout aussitôt lui succède, au clavier, l'éminent organiste de Saint-Eustache de Paris, notre concitoyen M. H. Dallier, qui exécute une admirable composition de S. Bach : *Toccata* et *Fugue* en *ré mineur*, morceau d'inspiration grandiose et d'une interprétation magistrale. Et immédiatement, par une coïncidence cherchée, mais très curieuse, M. Dallier a l'idée de jouer le très remarquable *Allegro* en *ré* qu'il a composé et joué il y a trente-et-un ans, précisément pour l'inauguration de l'orgue de chœur de Saint-André.

Ensuite un ténor et un baryton, MM. Sagnier et Havart, chantent cette belle composition de M. Th. Dubois : *la deuxième parole du Christ : Hodie mecum eris*, dont leurs belles voix rendent l'effet saisissant.

C'est le tour de l'organiste de Saint-Remi, l'excellent M. Mailfait, qui exécute d'abord une *Prière* de Guilmant, et ensuite deux hymnes à Saint-Remi, dont il a lui-même composé la musique.

M. Dallier a repris possession de l'orgue et il a fait d'abord entendre une transcription de Gluck, solo de flûte absolument ravissant. Il continue par un *Fiat lux* de Th. Dubois. Les auditeurs sont de plus en plus émerveillés, surtout quand retentissent les mélodieux accents d'un *Ave Maria* de M. Dallier, pour baryton, violon, harpe et orgue : superbe *motet* dont c'est la première audition.

Voici venir M. l'abbé Duval, l'organiste de Notre-Dame, qui se fait, à son tour, entendre et admirer dans deux pièces exquises : *Pâques fleuries* (Alph. Mailly) et *Laus Deo* (Th. Dubois).

Après un *Ave verum*, pour ténor, violon et orgue (Sagnier, Jacquet), nous entendons M. Dallier se livrer, dans les versets du *Magnificat*, à une magnifique improvisation sur différents *Noëls*, et enfin terminer brillamment la séance par une grandiose *Toccata*, de Ch. Widor.

* * *

Mgr Langénieux a Rome. — Le cardinal Langénieux a célébré le 3 décembre, dans la basilique Vaticane, à l'autel de sainte Pétronille, une messe pour la France, en présence des nombreux représentants des établissements ecclésiastiques français. Plusieurs Orientaux étaient également présents.

Le cardinal Langénieux a prononcé un discours, dans lequel il a fait ressortir l'union entre la France et la Papauté, depuis la fondation religieuse faite par le roi Pépin le Bref en l'honneur de sainte Pétronille, dont la chapelle est redevenue française, grâce au pape Léon XIII, à la suite de la demande que lui en avait faite le pèlerinage ouvrier, en 1891.

L'orateur a terminé en exhortant les Français et les Orientaux à prier pour la France, afin qu'elle reste digne des traditions que le Pape a confirmées.

Le cardinal Langénieux a offert à Léon XIII, au nom du comte Raoul Chandon de Briailles, une belle reproduction artistique de l'*Entrée du Légat à Jérusalem*, par James Tissot.

Le Pape a accepté avec le plus grand plaisir cet hommage.

***

Travaux de l'Académie de Reims. — Dans sa séance du 23 décembre, l'Académie a pris connaissance d'une lettre de M. Louis Léger, professeur au Collège de France, l'informant des préparatifs pour l'édition en héliogravure du fameux *Evangéliaire slavon*, manuscrit de la Bibliothèque de Reims. Elle aura lieu sous les auspices de l'Académie.

Par une délicate attention, S. A. I. le grand-duc Wladimir, oncle de l'Empereur de Russie, apprenant ce projet d'édition, a écrit à M. Louis Léger qu'il voulait en être le premier souscripteur.

— Par décision du 26 décembre 1898, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur la proposition du Comité des Travaux historiques et scientifiques, a accordé une subvention spéciale de 600 francs à l'Académie, pour l'aider à poursuivre la publication du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*.

Cette publication, commencée en 1890 pour les cantons de Reims, continuée en 1892 pour le canton d'Ay, va s'étendre cette année au canton de Beine, et, grâce au concours ministériel, donnera la description illustrée des monuments et des œuvres d'art de cette région.

***

Saint-Marceaux et le monument d'Alphonse Daudet. — Le sculpteur Saint-Marceaux vient de terminer le modèle en plâtre, définitif dans ses lignes principales, du monument d'Alphonse Daudet, et l'a montré à Mme Daudet et à la famille du grand écrivain.

Nous avons revu dans son atelier ce modèle qui, à quelques très légers détails d'exécution près, est la reproduction de la petite maquette qui avait tant séduit Mme Daudet et que nous avons

décrite ici même : Alphonse Daudet assis et rêvant à l'ombre d'un tronc d'olivier sur lequel il appuie ses mains jointes.

L'emplacement que souhaiterait le statuaire est le jardin du Luxembourg, dans la partie discrète où, non loin de la pépinière, sont déjà les monuments de Sainte-Beuve et de Watteau.

***

Le monument de Paul Verlaine. — M. Auguste Rodin, président, et M. Henry Bauër, membre du Comité du monument de Paul Verlaine, ont été récemment reçus par M. Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à qui ils venaient demander que l'État voulût bien participer, par une souscription, au monument de Paul Verlaine. Le ministre, honorant la mémoire d'un grand poète, a acquiescé au vœu du Comité et souscrit une somme de mille francs.

***

Le portrait de Verlaine au Luxembourg. — Le portrait de Verlaine — œuvre du peintre Edouard Chantalat — a été remis à M. Léonce Bénédite, conservateur du Musée du Luxembourg. Il sera, sous peu de jours, accroché dans l'une des salles de notre Musée national.

***

Longévité. — Dans la commune de Veilly (Aube), on peut voir un vieillard fort ingambe, qui est sur le point d'atteindre son siècle. M. Alphonse Pascal, berger communal, est né le 10 mars 1799, à Brandonvillers, près de Saint-Remy-en-Bouzemont (Marne).

Cet homme est veuf et père de plusieurs enfants.

Ce doit être le plus ancien berger de France.

M. Pascal jouit de toutes ses facultés intellectuelles, et, mieux que certains jeunes gens, brave les intempéries avec une crânerie remarquable.

***

M. H. Marteau en Russie. — Malgré les rigueurs de l'hiver, M. H. Marteau continue avec grand succès sa tournée artistique en Russie.

Le 16 décembre, il était à Kiew, la ville sainte, où les étudiants lui ont fait une véritable ovation.

Ayant appris que le 132e d'infanterie russe s'y trouvait en garnison, M. Marteau, qui a fait son service militaire au 132e à Reims, est allé rendre visite au colonel, qui l'a invité à déjeuner avec les officiers et lui a fait ensuite visiter les casernes. Des toasts ont été portés pendant le déjeuner par les officiers russes au 132e régiment français.

***

Nominations et Distinctions. — *M. Théodore Dubois.* — Le cardinal Langénieux, au retour de son voyage à Rome, vient de remettre, au nom du Souverain-Pontife, la croix de commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, à notre compatriote, M. Théodore Dubois, l'éminent directeur du Conservatoire national de musique.

On se rappelle que l'archevêque de Reims avait offert, le mois dernier, à Sa Sainteté Léon XIII, de la part de son auteur, la partition manuscrite de l'*Oratorio* que M. Théodore Dubois, à la demande de Mgr Langénieux, a écrit tout récemment sur l'Ode latine (un *carmen sæculare* à la mode d'Horace) composée par le Saint-Père — un des derniers latinistes — à l'occasion de l'anniversaire du *Baptême de Clovis*, avec ce bel exergue : *Vivat Christus qui diligit Francos.*

Cette haute distinction était bien due à l'ancien maître de chapelle, puis organiste titulaire (en remplacement de C. Saint-Saëns) de la Madeleine, à l'auteur réputé de tant de belles œuvres religieuses, dont l'une des plus connues : *Les Sept Paroles du Christ*, est exécutée dans l'univers entier pendant les cérémonies de la Semaine-Sainte.

***

Le général de brigade Roidot, nouvellement promu, vient d'être nommé commandant d'armes au camp de Châlons, en remplacement du général de brigade Le Joindre, nommé au commandement de la 22e brigade d'infanterie (11e division, 20e corps d'armée) à Nancy, en remplacement du général Forget.

M. le général de brigade Joly, commandant le génie de la 6e région, est nommé commandant supérieur de la défense des places du groupe de Nice et gouverneur de Nice.

***

Mariages. — Le 5 décembre 1898 a eu lieu, à la cathédrale de Reims, le mariage de M. Paul Bocquet, peintre paysagiste de valeur, avec Mlle Juliette Martin-Baudesson.

***

Le 13 décembre 1898 a été célébré à Reims, en l'église Saint-Jacques, le mariage de Mlle Marguerite Rogelet, fille de M. Edmond Rogelet, avec M. Henri Delcourt, docteur en droit, de Boulogne-sur-Mer.

Les témoins étaient pour la mariée : MM. Henri Rogelet, son oncle, et Jean de Bruignac, son beau-frère ; pour le marié : MM. Th. Delcourt, son oncle, et Ulrich Delcourt, docteur en droit, son frère.

M. l'abbé Landrieux, secrétaire particulier de Mgr Langénieux, a donné la bénédiction nuptiale et transmis aux jeunes époux, avec une bénédiction spéciale du Saint-Père, les vœux de Son Eminence le cardinal Langénieux.

MÉLANGES

L'Invasion prussienne à H[illegible] en 1792. — M. le capitaine Dijeon, du 132e de ligne, a publié en novembre 1896, dans le *Carnet de la Sabretache*, — cette belle revue militaire rétrospective dirigée avec tant de zèle et de succès par M. le général Vanson, — un curieux fragment de mémoires locaux relatifs à la première invasion prussienne en Champagne (1792).

L'auteur, habitant de Sainte-Menehould, a raconté les événements qui se déroulaient sous ses yeux, depuis l'entrée en France des troupes étrangères jusqu'à la victoire de Valmy qui termina la crise. M. E. Josse, dans son édition nouvelle de l'*Histoire de la ville de Sainte-Menehould*, par Cl. Buirette (Sainte-Menehould, 1882, in-12) et M. Arthur Chuquet, dans son remarquable livre sur Valmy, ont utilisé ce document dont les dernières pages seules, demeurées inédites, ont paru dans le *Carnet de la Sabretache*.

« ... Longtemps avant l'entrée des troupes étrangères en France, on avoit annoncé qu'elles ne se permettroient aucun désordre et qu'elles payeroient même toutes les fournitures qu'on pourroit leur faire ; il n'en fut rien. Sans doute l'extrême détresse où se vit réduite l'armée prussienne l'a forcée à se livrer au pillage. Faute de bois et de combustibles, après avoir coupé et brûlé les arbres de la grande route depuis *La Lune* jusqu'à Tillois, le soldat fut obligé de dégarnir de leurs planches, de leurs lattes, de leurs chevrons les granges déjà vides. Celle de la ferme isolée de Belloi sur le grand chemin resta longtemps découverte, ne conservant plus que ses principales colonnes et ne présentant aux passants que des ruines. Dans les lieux où les ennemis avaient pu pénétrer, tout se ressentoit d'une semblable destruction ; quelques villages même furent incendiés. On retrouva au camp prussien et le long de la route des débris d'armoires, de coffres et d'autres meubles enlevés pour alimenter les feux des bivouacs et que probablement on n'avait pas eu le temps de brûler.

Ce qui parut étonnant, c'est que l'on n'épargna point les châteaux, les fermes, les maisons des émigrés, de leurs parents et des personnes qui leur étoient attachées. Non loin du camp de *La Lune* la ferme de Maigneux fut dévastée. La ferme seigneuriale de Sommebionne, appartenant à une famille émigrée, le fut également. Celui de Hans aurait sans doute subi le même sort si le roi de Prusse ne l'eût choisi pour son quartier général. Mais avant qu'il s'y fût rendu, la dame de ce château, veuve du comte de Dampierre, assassiné lors de la fuite de Louis XVI et sous les yeux de ce monarque, eut le désagrément de voir un officier au service de la Prusse briser sur la cheminée du

salon des meubles précieux, donner lui-même l'exemple du pillage sans que la présence de cette dame respectable pût lui imposer, et cela parce qu'ayant tout caché elle se trouvoit dans l'impossibilité de procurer à ce militaire ce qu'il lui demandoit. Heureusement qu'elle obtint incontinent une sauvegarde, qui la mit à l'abri d'un plus grand désastre jusqu'à ce que le roi de Prusse vînt occuper le château.

Le chapelain de la chapelle castrale de Hans, M. B..., ecclésiastique non assermenté, habitoit une maison séparée du château et attachée à sa chapellenie. Témoin de la scène qui avoit eu lieu chez Mme de Dampierre, il craignoit pour lui les mêmes traitements dans sa maison de la part des Prussiens. Il manquoit de provisions, elles avoient été consommées par des officiers français qui étoient arrivés chez lui lors de la déroute de l'arrière-garde du général Dumouriez près d'Autry. Ces officiers, dont il n'avoit pas à se plaindre, s'étant retirés à l'approche de l'ennemi, des hulans affamés parurent bientôt dans le village et firent main-basse sur tout ce qu'ils trouvèrent. C'est alors que ce chapelain, à qui ces hulans vouloient prendre même les souliers à ses pieds, se voyant sur le point d'être maltraité, crut qu'il étoit de la prudence d'abandonner son domicile. Il en étoit sorti à pied, le soir du surlendemain de l'affaire de *La Lune*, accompagné de ses deux neveux très jeunes encore et de sa domestique. Après avoir traversé le camp français la nuit, et s'être vu arrêté plusieurs fois par les vedettes, il se rendit vers les dix à onze heures dans sa famille à Sainte-Menehould. Il apprit que dès le lendemain le duc de Brunswick étoit venu occuper sa maison. Dès lors il parut tranquille sur le sort du mobilier qu'il y avoit laissé. Aussitôt le départ des ennemis, il revint chez lui. Quelle fut sa surprise de s'y trouver entre quatre murs ! Tout étoit enlevé. Il ne restoit que le ciel des lits dont on avoit emporté les couchers et coupé les rideaux sous les tringles. Une bibliothèque assez nombreuse, bien choisie et composée de quelques éditions rares, faisoit son amusement : elle étoit aussi disparue. Il apprit qu'elle avoit été chargée dans des caissons partis à la suite du duc de Brunswick. On avoit simplement dédaigné les ouvrages de théologie, de morale et les vieux sermonnaires. Ce qui lui prouva que le pillage de sa bibliothèque avoit été fait à loisir par des connaisseurs, c'est que l'on avoit détaché de certains recueils les pièces les plus précieuses, pour ne laisser que celles qui parurent moins intéressantes. De tous ces livres enlevés, le chapelain recouvra par hasard un volume de planches de l'encyclopédie. Sans doute ce volume avait été égaré on ne sait comment. Il fut rapporté au château de Hans peu de jours après.

Nous pourrions fournir encore d'autres exemples de pillage approchant du même genre ; mais celui-cy, qui est très certain et dont le village de Hans a été témoin, suffit pour donner une idée de ce dont les ennemis étoient capables.

Que l'on ait enlevé d'une maison abandonnée le linge, les habillements, les lits et autres meubles qui, attendu la pénurie extrême,

pouvoient être d'une grande utilité aux soldats, cela se conçoit : c'est le droit de la guerre. Mais que l'on ait détourné d'une bibliothèque les meilleurs ouvrages pour les emporter, nulle raison ne semble autoriser un pareil brigandage, surtout de la part de personnes qui s'étoient généralement annoncées pour ne vouloir faire, autant que possible, aucun dommage ; surtout encore dans une maison que le duc de Brunswick avoit choisie, habitée et qui par conséquent sembloit devoir être plus particulièrement respectée. C'est dans cette maison, sur le secrétaire du chapelain de Hans, que ce prince a signé son fameux manifeste.

Après le départ de ce généralissime des armées coalisées on trouva dans les tiroirs de ce secrétaire et sur le plancher plusieurs lettres, dont quelques-unes déchirées, et toutes écrites par des émigrés de marque, par des dames de haut parage, par des officiers prussiens, autrichiens et français. J'ai vu ces lettres, les enveloppes, les cachets s'y trouvoient encore.

On aurait pu faire de ces papiers un recueil assez curieux ; mais le chapelain craignit qu'en les conservant et en les rendant ostensibles, ils ne portassent quelque préjudice aux émigrés ou à leur famille. Il brûla tous ces écrits pour n'en laisser aucune trace.

On ne doit point se dissimuler que les soldats français et principalement les traîneurs, les vivandiers se permirent aussi le pillage dans quelques endroits où les troupes étrangères avoient déjà séjourné ; mais ils ne pouvoient que glaner ; les autres avoient moissonné.

Mme de Dampierre avoit cru devoir quitter son château et accompagner, avec ses enfants et deux domestiques, le roi de Prusse lors de son départ. Son voyage, heureusement pour elle, ne fut pas long. Arrivée à Buzancy par un temps affreux, ne pouvant qu'avec peine se procurer des vivres, n'ayant ni linge, ni habillement pour en changer, elle fut obligée d'en emprunter. Elle ne trouva aucun secours auprès des émigrés, quoiqu'il y eût parmi eux des personnes de la famille. Toutes étoient dans le même cas. Ce fut à Buzancy que se borna la course de Mme de Dampierre. Elle revint dans l'état le plus pitoyable à son château de Hans. »

* * *

Le comte de Bismarck en Champagne. — Nous empruntons aux mémoires rédigés par Maurice Busch sur le comte de Bismarck, que publie le *Matin*, les extraits suivants, où le narrateur décrit le passage de Guillaume de Prusse et du chancelier à Commercy, Bar-le-Duc et Clermont, et leur arrivée à Reims.

Nous quittâmes Commercy le lendemain, à midi. Les mesures de précaution annoncées par le chancelier avaient été prises. Nous étions précédés par un escadron de uhlans et escortés par la *stabswache* (garde d'état-major), qui présentait un assortiment éclatant de couleurs variées, étant recrutée parmi les divers régiments de cavalerie, tels que les hussards verts, rouges et bleus,

les dragons saxons et prussiens, etc. Les voitures du chancelier suivaient immédiatement celle du roi. Un peu après Saint-Aubin, je remarquai sur le bord de la route une borne kilométrique avec ces mots : « Paris, 241 kilomètres. » Nous n'étions donc déjà plus qu'à cette distance de la Babel gigantesque !

Bar-le-Duc, où nous arrivâmes le soir, la plus grande des villes où nous eussions été cantonnés jusqu'alors, pouvait avoir une population d'environ 15,000 âmes. Les rues et les places présentaient un aspect animé lorsque nous les traversâmes ; là aussi, les stores des fenêtres étaient baissés, mais on les voyait parfois s'écarter et un minois féminin jetait un regard curieux par l'ouverture. Le roi etablit son quartier général à la succursale de la Banque de France. Le chancelier et sa suite furent logés de l'autre côté de la rue, dans la demeure d'un M. Pernay.

Le docteur Lauer, le médecin du roi, dîna le soir avec nous à la table du ministre. M. de Bismarck se montra fort expansif et de bonne humeur. Il gémit de nouveau sur la frugalité de la table royale ; celle du *kronprinz* obtint, au contraire, tous ses suffrages. Il y avait été convié à Ligny, et le déjeuner, paraît-il, était succulent. Il était assis près du feu. Ce feu n'était, toutefois, pas aussi confortable qu'il l'aurait désiré, et le chancelier avoua que, somme toute, c'était encore chez lui qu'il se trouvait le mieux.

Nous partîmes le lendemain 26, non pas pour Sainte-Menehould, qui était l'étape suivante, mais pour Clermont-en-Argonne, où nous arrivâmes à sept heures du soir. Près d'un village qui, si je ne me trompe, s'appelait Triaucourt, nous rencontrâmes un convoi de francs-tireurs qui avaient été faits prisonniers et étaient emmenés en charrette sous bonne escorte. C'étaient de tout jeunes gens ; ils avaient la tête basse et l'un d'eux, même, pleurait. Le chancelier s'arrêta et alla leur parler. Je ne sais ce qu'il leur dit, mais leur figure s'assombrit. Un de nos officiers nous dit que, la veille, ils avaient tué dans une embuscade un major de uhlans. Lorsqu'on les avait faits prisonniers, ils ne s'étaient pas comportés comme des soldats réguliers et s'étaient enfuis. On avait organisé une battue et on les avait repris ; quelques-uns y avaient laissé leur vie.

A Clermont, le ministre nous répéta ce qu'il avait dit aux prisonniers.

— Je leur ai dit : « Vous serez tous pendus. Vous n'êtes pas des soldats, vous êtes des assassins ! » *(En français dans le texte.)* Lorsque je leur dis cela, ajouta-t-il, celui qui pleurait se mit à gémir [1].

1. Les « francs-tireurs » dont il est ici question étaient des gardes mobiles de la Marne, faits prisonniers au combat de la Basse, et survivants du massacre de Passavant. C'étaient donc, quoi qu'en pensât M. de Bismarck, des soldats réguliers qui auraient dû être protégés par le droit des gens.

De la Meuse à la Marne.

Je trouve ce qui suit dans les notes que je prenais alors au jour le jour :

Reims, lundi 5 septembre. — Nous sommes arrivés à Reims dans l'après-midi. Nous sommes logés rue du Cloître, en face la cathédrale, dans une superbe maison qui appartient à un M. Dauphinot. Le chancelier est installé au premier ; le bureau à l'entresol. Les rues sont remplies de soldats prussiens et wurtembergeois. Le roi a pris ses quartiers au palais de l'Archevêché. On me dit que notre propriétaire à nous est le maire de Reims.

Dîné avec le chancelier. Inutile de dire que nous avons goûté diverses sortes de champagne. Le chancelier nous a encore répété combien il s'ennuyait lorsqu'il était invité à s'asseoir à la table royale.

— Quand il y a peu de monde, nous a-t-il expliqué, je suis assis près du roi, et ça va encore. Mais quand il y a une nombreuse société, on me place entre le prince de Bavière et le grand-duc de Weimar. Et, alors, oh ! alors, la conversation est d'un fastidieux...

On a tiré, hier, un coup de fusil sur un de nos escadrons de hussards, de la fenêtre d'un café. Le ministre a donné l'ordre que la maison soit immédiatement détruite de fond en comble, et le propriétaire traduit devant une cour martiale.

Mardi 6 septembre. — Grand dîner ce soir. Le comte d'Yorck et le comte de Brühl sont parmi les convives. Ce dernier nous apporte la nouvelle que la République vient d'être proclamée à Paris et qu'un gouvernement provisoire vient d'y être installé. Gambetta et Jules Favre en font partie. Rochefort en est un des membres. On dit qu'ils veulent continuer la guerre contre nous. La situation n'a donc fait aucun progrès de ce côté.

Nos uhlans sont arrivés à Château-Thierry ; ils ne sont plus qu'à deux jours de marche de Paris. Quant à nous, nous allons rester encore toute une semaine à Reims.

On vient d'apporter au chancelier les résultats de l'enquête au sujet du café d'où l'on avait tiré sur nos cavaliers. Le propriétaire n'y est pour rien, paraît-il. Il en sera quitte pour une amende de deux cent cinquante bouteilles de Champagne dont il devra faire cadeau à l'escadron. Nul doute qu'il ne paie cette amende avec joie.

Jeudi 8 septembre. — Nouveau grand dîner. Parmi les convives, le grand-duc héréditaire de Mecklembourg-Schwerin, M. Stephan, le directeur général des postes allemandes, et les trois Américains. On a parlé de Bazeilles. Abeken a trouvé qu'on avait traité la ville trop durement et a dit qu'on devrait mener la guerre d'une façon plus humaine. Le général américain Sheridan, lui, est d'une opinion tout à fait différente. Il trouve qu'en temps de guerre il faut traiter les populations avec la dernière rigueur.

Il s'est exprimé comme suit : « La véritable stratégie consiste à infliger d'abord le plus de pertes possible à l'armée ennemie et ensuite à faire souffrir tellement les habitants qu'ils demandent d'eux-mêmes la paix et forcent leur gouvernement à la faire ; il ne faut laisser aux populations que leurs yeux pour pleurer. » L'opinion du général Sheridan paraîtra quelque peu féroce.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

SOUVENIRS DE COLLÈGE

(1857-1865)

Causerie d'un ancien élève de Notre-Dame de Rethel

A la réunion de ses camarades, à Paris, le 4 février 1899[1]

Forsan et hæc olim meminisse juvabit,
Durate et vosmet rebus servate secundis.
(Virgile, *Énéide*, I, 203, 207.)

Messieurs, chers camarades et compatriotes,

Chacun de nous doit, au moins une fois en sa vie, rendre témoignage à son berceau. Le berceau, c'est la famille qui nous enlace de liens doux et forts des premières heures de l'existence à la dernière. Le berceau, c'est la religion qui nous fournit dès l'enfance trois compagnes inséparables, la foi, l'espérance et la charité, guides indéfectibles si notre religion reste simple et pure, *religio munda,* la religion pour elle-même. Le berceau, c'est la patrie qui agrandit notre horizon dès l'aurore de la vie, et l'étend jusqu'aux contours de ce beau pays de France que nous servons tous dans la mesure de nos forces.

Le berceau, c'est encore la maison d'éducation dont nous avons été les hôtes et où nous avons fait, pour ainsi dire, l'apprentissage de notre carrière. Nos parents l'ont choisie et nous y ont placés sans déroger à leur sollicitude, car ce régime

1. Assistaient à cette réunion P. Beauvarlet, P. Bertrand, Billaudel, Ch. Billuart (de Revin), Ed. Bouxin, Dr A. et G. Charlier, Delahaye, V. Déjardin, E. Dupas (de Charleville), P. Féquant, P. Frérot, H. Guillemin, H. Jadart, A. Jacob, Alph. Joltrain et son fils, L. Lafolie, H. et G. Lardennois, Lebeau, Ch. Leleux, R. Martin, Dr V. Meugy, L. Michaux, Aug. Ponsart et Edmond Richard, soit vingt-cinq anciens élèves habitant tous Paris, sauf deux venus des Ardennes. — Un banquet dans les salons Corazza, au Palais-Royal, les avait joyeusement groupés sur l'initiative du docteur V. Meugy et sous la présidence de Léon Michaux, sous-chef de bureau à la Préfecture de la Seine.

de l'internat, si discuté en ce moment, s'imposait à la plupart de nos familles et s'impose encore à beaucoup. Heureux le père qui peut garder son fils à son foyer durant ses études ! Mais, s'il doit s'en séparer, il le confiera à un collège qui soit le mieux possible l'agrandissement de la famille, sans se dissimuler que là, quand même, le bien et le mal seront mélangés, comme il arrive en tous lieux ici-bas. Le petit collège dans la petite ville offrait pour nous de grands avantages, à côté d'inconvénients que l'on put en partie corriger, et nous devons nous réjouir d'en avoir fait la meilleure expérience.

Maintenant que les temps ont marché si vite et que l'avenir se déroule plus rapide que jamais au seuil d'un nouveau siècle, reportons nos regards vers l'asile qui nous a vus grandir et prospérer. Les souvenirs en sont doux, quoiqu'on ait semblé le maudire dans l'ignorance du jeune âge ; le charme en est encore pénétrant quand on arrive au sommet et bientôt au déclin de la vie. Pour en parler, il suffit d'ouvrir son cœur dans la fraîcheur de ses premières impressions, avec la franchise et la sincérité qui sont les plus belles vertus de tous les âges. Pour en entendre parler, il faut y mettre toute la cordialité, toute l'indulgence familière et la fraternelle affection dont on use entre amis, entre anciens et nouveaux camarades.

Écoutez donc, Messieurs, chers amis et camarades, cette causerie d'un des vôtres, qui aime à se souvenir selon le conseil du poète. Il épanchera son âme dans la vôtre, sans se défendre de joyeux retours vers le passé, sans vouloir le louer exclusivement, ni faire de leçon à personne, mais au contraire il rendra volontiers justice à chacun. Vous lui permettrez toutefois de manifester ses préférences dans la plénitude de sa liberté et avec l'indépendance de caractère que nous devons tous revendiquer. Cette revue rétrospective sera féconde en images riantes, en faciles évocations de figures aimées, surtout en pensées fortifiantes, ce qui est d'heureux augure à notre époque où l'on prête trop facilement l'oreille aux chants des décadents.

I. — Rethel, l'ancien prieuré et le nouveau Collège Notre-Dame.

« Rethel, a dit Victor Hugo, se répand gracieusement du haut d'une colline jusque sur l'Aisne » ; c'est frappant de ressemblance pour qui contemple seulement le fond du paysage

encadrant la ville. Plus haut, tout autour, ce sont les plaines de Champagne, bien cultivées dans leurs innombrables parcelles qui ressemblent, a dit Taine, aux pièces du vieux manteau d'un roulier. Plus bas, nous avons vu déchirer la robe verte de cette belle prairie de Godart, qui bordait la ville avant la création du chemin de fer et qui s'étendait naguère jusque vers Pargny ; elle est occupée aujourd'hui par les champs de betterave, sources d'une richesse inconnue à nos pères. Mais qui ne regretterait les longues files de peupliers, de saules et d'aunes qui encadraient cette plaine unie, si favorable aux jeux et aux ébats des écoliers ?

La ville, au dedans, a conservé presque tout son aspect ancien, pittoresque et caractéristique plus qu'on ne le croit sur place, car l'étranger ne voit pas sans intérêt la promenade des Isles, le Trianon du docteur Landragin, les rues montantes, le château et la grosse tour, les maisons de bois en encorbellement, les pignons pointus et les tourelles d'angle, la vieille halle, et surtout l'église Saint-Nicolas, avec son élégant portail et sa tour d'une imposante carrure. — Écoutez l'harmonie de ses cloches, c'est le premier réveil de vos souvenirs, car leurs voix étaient pour nous celles de voisines et d'amies : la paroisse est toujours contiguë à l'ancien prieuré, qui, de notre temps, existait encore presque entier, et que remplacent à cette heure en partie de somptueux et grandioses bâtiments [1].

Le logis des anciens Bénédictins était simple : il comprenait deux corps de logis en équerre, irrégulièrement distribués ; vous revoyez ce parloir, si proprement tenu, dont les boiseries sculptées restaient intactes depuis deux siècles. Au dehors, entre les deux larges fenêtres, un cartouche sculpté portait un écusson mutilé aux armes de l'abbaye de Saint-Remi. L'ancien réfectoire, transformé depuis en chapelle, offrait encore des vestiges de l'ancien cloître gothique dans ses murs tant de fois remaniés. Des tilleuls ombrageaient la cour en avant, et un grand clos s'étendait par derrière. Voilà tout l'édifice laissé par les moines érudits de la congrégation de Saint-Maur, que remplacèrent au dernier siècle des prêtres séculiers, et où enseignèrent jusqu'au milieu du nôtre les Frères des Écoles chrétiennes, notamment le Frère Philippe, de sainte mémoire.

C'est là, dans ce milieu historique, d'un aspect tout rus-

1. Construits par un ancien élève du collège, Henri Couty, architecte à Sedan, pour perpétuer le souvenir d'un autre ancien élève, Hippolyte Noiret, mort au champ d'honneur de la science, élève de l'École française de Rome en 1888.

tique, à proximité des fossés des remparts convertis en jardins et ouvrant en tous sens sur la vraie campagne, que le cardinal Thomas Gousset, archevêque de Reims, jeta les fondations d'un établissement secondaire en 1854. Cette date est celle du point de départ. Voici, en effet, l'inscription commémorative gravée sur la pierre angulaire du premier bâtiment en briques et pierre qui s'éleva rapidement et resta longtemps seul entre les deux cours :

LE 1er JUIN, L'AN DE GRACE 1854, SOUS LE PONTIFICAT DE S. S. PIE IX, EN PRÉSENCE DE MM. FOURNIER, CURÉ DE LA PAROISSE, ARCHIPRÊTRE DE St-NICOLAS, ET GAROT, SON SUCCESSEUR, ET AUTRES NOTABILITÉS DE CETTE VILLE, LA 1ere PIERRE DE CETTE CONSTRUCTION A ÉTÉ POSÉE PAR S. ÉM. Mgr LE CARDINAL THOMAS GOUSSET, ARCHEVÊQUE DE REIMS, DANS LE BUT D'Y FONDER UN COLLÈGE CATHOLIQUE [1].

Un second bâtiment, vaste et profond, fut construit en retour d'angle de 1858 à 1859.

Le moment était parfaitement choisi en 1854 pour cette création, qui s'accomplissait pour ainsi dire d'un accord unanime et au milieu des circonstances les plus favorables. D'une part, la translation de l'Hôtel-Dieu dans l'Hôpital général actuel rendait vacant un local bien situé au centre de la ville pour les Écoles communales, que les Frères tenaient précédemment dans l'ancien prieuré. D'autre part, le Collège communal, jusque-là entretenu par la municipalité et dont les bâtiments ont totalement disparu en face du Palais de Justice actuel, cessait d'exister pour ainsi dire de lui-même. Point de rivalité toujours fâcheuse entre deux établissements d'instruction, point de luttes stériles ou blessantes à voir surgir autour d'une maison d'enseignement libre qui voulait sincèrement être utile et bienfaisante à toute la contrée [2].

Située à égale distance de Reims et des villes des Ardennes, rattachée au pays de Vouziers et à toute la vallée de l'Aisne, elle semblait un lien entre le Nord et le Sud de la région, un lieu de rendez-vous acceptable pour les familles de la campagne comme pour celles des villes voisines. L'événement ne

1. Ce texte est copié sur le recueil manuscrit de Chéri Pauffin, à l'Hôtel de Ville de Rethel, superbe collection historique, où l'on trouvera des détails abondants sur l'ancien collège de Rethel et les autres établissements d'instruction de cette ville.

2. Sa situation dans une petite ville avait permis de fixer le prix de la pension à un taux qui semble aujourd'hui fabuleux de bon marché, à 500 francs, sans trop d'accessoires.

trompa point ces prévisions dans la mesure où elles étaient légitimes et conformes aux vrais besoins du moment. Un noyau d'élèves et de maîtres se trouva groupé dès la rentrée de 1854, et inaugura les traditions qui auront bientôt duré un demi-siècle.

Naturellement le collège prit le vocable de l'ancien prieuré, celui de Notre-Dame, sans y joindre celui de Sainte-Croix, qui y était annexé au moyen âge. Fondation cédée en 1118 par Hugues Ier, comte de Rethel, à l'abbaye de Saint-Remi de Reims, ce prieuré eut dans le cours des siècles de longs démêlés avec la paroisse Saint-Nicolas, dont l'église resta constamment indivise avec celle des bénédictins. Son histoire est encore à écrire, mais ce n'est pas le moment d'en parler avec la minutie d'érudition que le sujet comporte. Qu'il me suffise de vous annoncer que son église fait l'objet d'une notice archéologique que je serai heureux de vous offrir prochainement, comme un appendice de la causerie actuelle [1].

Revenons donc à la maison d'éducation que l'on appela d'abord officiellement Collège libre, puis institution ou simplement Notre-Dame de Rethel, peu importe le titre [2]. Souhaitons-lui longue vie pour elle-même et pour cette ville dont elle est l'ornement, la couronne fleurie sur la colline, afin qu'elle ne diminue pas, μη μικροτερος γενεται, comme le souhaitait Plutarque à sa petite patrie. Rentrons sur le terrain classique pour n'en plus sortir.

II. — Les premiers directeurs et professeurs, les Pères de l'Assomption.

Les deux premières années d'existence de la maison, je ne les ai pas vécues ; je laisse la tâche d'en parler aux témoins survivants, et j'entame la troisième année aux beaux jours d'avril 1857, saison charmante du printemps que mes parents choisirent pour m'habituer plus doucement à l'internat. Habitué à vivre à la campagne, je retrouvai en pension l'existence en plein air, des promenades le mardi, le jeudi et le dimanche,

1. *Revue historique ardennaise*, mars-avril 1899.

2. Vers 1860, le titre de collège fut interdit aux établissements libres, d'après le privilège incontesté des établissements de l'État. Ne pourrait-on, dans un esprit de bienveillant concours, permettre de le prendre aux maisons libres dans les villes où l'État n'aurait pas lui-même de collège ? Ce serait d'un vrai libéralisme, comme on l'a fait d'ailleurs pour les Facultés libres.

puis des sorties en famille suffisantes pour laisser libre cours à la vie du dehors. Mais on m'avait placé dans une classe de français dont un vétéran, le bon et digne M. Barrois, naguère professeur au Collège communal, assurait les progrès d'après les anciennes méthodes. Je me sentais comme exilé au milieu de grands élèves qui formaient la pépinière de l'enseignement moderne, comme on dirait aujourd'hui. Bambin de dix ans, on m'avait mis en rhétorique française !

C'était donc vers les classes latines que convergeaient mes aspirations pour l'année suivante, et déjà le professeur de septième devenait mon guide et mon appui. Ce n'était pas un professeur ordinaire que l'excellent abbé Faucheron, dont la physionomie fine et douce charmait au premier regard, et dont l'âme compatissante attirait comme un aimant l'esprit vif et alerte des collégiens qu'il charmait et intéressait à la fois. Un enfant plein de chagrin et d'ennui s'égayait en parlant de sa mère dans une conversation familière avec lui ; une nature espiègle et pétulante se calmait à son contact ; le cœur du jeune homme s'emplissait, grâce à lui, de hautes et nobles pensées qui ne le quittaient plus. Doué des talents les plus divers, dessinateur, peintre, botaniste, archéologue, il inspirait à chacun du goût pour un ordre spécial de recherches, pour une collection particulière, pour une idée élevée, pour une vocation en un mot. Ainsi se firent jour et se développèrent pour l'avenir les meilleures inspirations des élèves qu'il forma. Il resta simple professeur, cet homme dénué d'ambition et austère pour lui-même, se donnant à tous jusqu'au sacrifice de ses forces et de sa vie. On peut le louer, car il n'est plus, selon l'adage si juste : *Nemo laudatur, nisi post mortem.*

Il ne survécut point longtemps, en effet, ce cœur d'élite, ce sage maître de la jeunesse dont la mémoire mérite d'être vénérée et bénie. Après avoir évangélisé plusieurs paroisses rurales et professé quelques années, il se retira dans son pays natal à Donchery, et y mourut en 1864, ayant accompli son devoir jusqu'à la fin avec la plus exemplaire résignation [1].

Le professeur de septième avait ainsi formé à lui seul tout mon premier horizon, entouré comme d'une pure et pénétrante lumière. Il savait donner à ses élèves de véritables leçons de choses en commentant la grammaire de Lhomond et le modeste *Epitome ;* chaque jour nous ouvrait des aperçus

1. J.-B.-Louis Faucheron, né le 15 avril 1826, mort le 17 avril 1864, ancien curé de Suzanne et de Fléville.

nouveaux, bien conformes à notre âge et vraiment progressifs. Nous étions dix-sept, je me rappelle, à suivre cette classe, et sur ce nombre beaucoup ont disparu de ce monde : je ne puis évoquer le témoignage que d'un seul condisciple pour corroborer le mien, celui de mon ami Paul Lallemant, actuellement juge de paix d'Épernay, mon camarade de la septième à l'École de Droit [1].

Les maîtres de ces temps primitifs ont tous disparu du bercail de notre jeunesse, et quelques-uns de cette terre. Parmi ces derniers, je citerai une figure bien oubliée sans doute, mais qui est restée gravée dans ma mémoire, probablement à cause de son reflet de finesse austère et originale, celle de M. l'abbé Feller, qui professait la seconde. Je l'entends encore, dans une spirituelle allocution qu'il prononçait comme plus ancien à la fin d'un exercice du soir, prémunir notre jeune et sotte vanité contre l'abus des décorations, dont on tentait, comme bien ailleurs, de consteller nos uniformes : « Ces croix, disait-il, portez-les si on vous les offre gratuitement, mais n'y attachez point un instant votre pensée, ce ne sont que des insignes ou plutôt des signes extérieurs et périssables du véritable et impérissable honneur qui gît dans votre cœur. Dédaignez tous ces hochets, jeunes gens, tendez au vrai mérite. » Je ne saurais dire la date de ce discours, mais j'en garantis les termes et la bonne leçon.

Vers la fin de ma première année d'internat, un grave événement s'annonçait tout bas, celui du changement du directeur de la maison, M. l'abbé Sacré, qui devait devenir chanoine de Reims et inaugurer en cette ville un ministère

1. Un second et aimable témoin s'offre à nous : Edmond Richard, notre camarade jusqu'en cinquième. Parmi nos autres condisciples des classes voisines, citons quelques survivants : Édouard Binet, professeur en droit à l'Université de Nancy ; Émile Meurant, lieutenant-colonel au 95e d'infanterie ; l'abbé Turbeaux, curé de Nouzon (Ardennes) ; Arthur Brissart et L. Mennesson, avocats du barreau de Reims ; Paul Duchâtaux, manufacturier ; Léon Godefroy, conducteur des travaux de la ville de Reims ; l'abbé A. Lelong, aumônier de Saint-Marcoul ; Alban Renard, propriétaire à Trigny ; Félix Camus, avocat à Lille ; les docteurs Guelliot ; Louis Desrousseaux, inspecteur des Finances ; Jules Pintard, officier du génie ; Achille Tournier, préfet de la Somme ; Dr Huguin ; Léon Meunier, notaire à Mouzon ; Alph. Fricotteaux ; et n'oublions pas quelques-uns de ceux qui nous ont trop tôt quittés : Paul Vannetelle, victime de la guerre de 1870 ; Jules Potier et Léon Lelong, officiers de marine ; Prosper Manset, capitaine de chasseurs ; Paul Saucourt, pharmacien à Laon ; Dr Moret, de Reims, et Lucien Jacquemart, notaire à Rethel, le premier président de l'Association amicale des Anciens Élèves de Notre-Dame, fondée en 1887.

non moins fructueux. On se répétait, dans les groupes des grands, qu'un professeur (celui de cinquième) avait annoncé qu'il deviendrait directeur après l'Assomption. Qu'était-ce que cela ? On attendait le mot de l'énigme, mais le 16 août passa sans dévoiler le secret de la nouvelle organisation, qui apparut seulement à la rentrée d'octobre 1858.

Grand était le changement, en effet, car au premier abord nous rencontrâmes, au lieu de la concierge, placide et bonne créature qui nous connaissait tous, un frère lai en costume roux, les reins ceints d'une lanière de cuir. C'était le frère Jacques. Se tenant dans son cabinet au delà du parloir, le nouveau directeur s'annonçait comme un religieux Augustin de l'Assomption, le R. P. Picard, de formes très polies, imposant par sa haute stature, les épaules couvertes d'une longue pèlerine à capuchon, la physionomie grave et recueillie. L'économe, plus accessible, le P. Pernet [1], promettait à tous le régime matériel le plus favorable à nos vœux, et le préfet des études, le P. Kuss, devait veiller au régime scolaire compris différemment du passé.

Ces trois Pères étaient les seuls membres réguliers de la communauté, et ils étaient venus du Midi, disaient-ils, pour implanter dans le Nord les doctrines et l'œuvre du R. P. d'Alzon, vicaire général de Nîmes, leur fondateur et premier supérieur [2]. Les anciens professeurs, séculiers et laïques, continuaient leurs fonctions sans garder toutefois la même autonomie. Un changement s'accentua dès le début dans les us et coutumes quotidiens : les promenades du mardi et du jeudi furent supprimées et remplacées par une sortie unique le mercredi. Nous sentîmes alors que le jeudi, coupant bien la semaine, était le jour traditionnel et préféré du congé, et le dimanche ne fut pas épargné davantage. La grand'messe à la paroisse fut remplacée par une simple messe basse et matinale ; on annonçait la prochaine suppression de nos places dans la grande église, qui était pour nous un œil ouvert sur le monde. Bref, la vie générale se concentrait au dedans pour devenir, disaient les Pères, plus intime, moins familière et moins accessible aux bruits du dehors. C'étaient justement ces relations qui avaient charmé nos ennuis d'internat.

1. Le R. P. Pernet, des Augustins de l'Assomption, est décédé à Paris en 1899, à l'âge de 75 ans. Il fut le fondateur des Petites-Sœurs garde-malades. — Le R. P. Picard est toujours le supérieur de cette congrégation.

2. Ces religieux avaient déjà un collège à Clichy-la-Garenne, près de Paris, où ils se rendirent en quittant Rethel.

Un autre changement notable fut celui des méthodes dans les classes : on supprimait notre Lhomond, Phèdre et tous nos auteurs favoris, le *De Viris*, *le Selectæ* et les autres recueils jugés païens, pour leur substituer des auteurs chrétiens [1]. De ces auteurs chrétiens, un seul livre m'est resté en mémoire, le traité de Lactance, *De mortibus persecutorum* [2], non à cause de l'édification qu'aurait pu nous apporter le récit de la fin tragique des persécuteurs de l'Église, mais en raison de la difficulté que nous avions de le traduire. C'était une malédiction littéraire sur toute la ligne, car notre professeur, M. l'abbé Champenois, excellent latiniste, usait de Lactance pour l'exemple *à contrario*, en nous recommandant d'éviter le style de ce rhéteur de la décadence [3].

Nous autres élèves nous ne comprenions rien à ces substitutions d'auteurs, car tout en nous appliquant les théories de l'abbé Gaume contre le *Ver rongeur des sociétés modernes*, on nous avait enlevé l'excellent recueil de Rollin, *Maximes tirées de l'Écriture Sainte*, dont nous mettions chaque jour, en septième, la traduction d'un passage en tête de nos copies. Quel contact plus chrétien en lui-même et plus salutaire pour la formation religieuse de l'esprit, que celui d'un texte sacré médité et mûri de la sorte ! J'avoue que j'avais compris de moi-même, dans cet exercice, la sublime beauté, la grandeur morale, la divinité des Écritures. Après elles, viennent Virgile, Cicéron, Ovide, Horace, Tacite et les autres classiques ; ils pourront incliner notre âme vers une beauté de forme différente, mieux encore vers une énergie personnelle et une grandeur humaine et stoïque que nous admirerons aussi, mais la sagesse de la Bible et de l'Évangile persistera au fond de

1. Le programme littéraire des Pères de l'Assomption était exposé dans la *Revue de l'Enseignement chrétien*, dont fut extraite une notice distribuée par eux à quelques élèves et dont j'ai conservé l'exemplaire : *Félix Hedde, recueil de pièces littéraires d'un élève de l'Assomption*, Nimes, 1854, in-8° de 75 pages. — Autre brochure du même genre : *Une École catholique, discours par M. l'abbé Vervost*, Paris, Lecoffre, 1858, in-8° de 127 pages.

2. Voir, pour les œuvres de Lactance, l'édition de Brandt, *Vienne*, 1897, dont il a été rendu compte par Paul Lejay dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, n° du 19 décembre 1898.

3. Nous savons que saint Jérôme appelait Lactance « un fleuve d'éloquence cicéronienne », mais cet éloge était bien relatif et c'était en tout cas un fleuve très loin de sa source. Toutefois, nous ne nions ni la valeur du lettré, ni surtout celle de l'historien. Nous relevons même que Maucroix, chanoine de Reims, se complut à traduire et à publier le traité dont nous parlons en 1680.

nous comme la base fondamentale de nos croyances. Nous ne deviendrons point païens, nous resterons chrétiens après avoir sucé la moëlle des anciens, à l'exemple de tant et tant de générations d'écoliers [1].

C'est en ce sens qu'avec les voix de grands évêques, comme Mgr Dupanloup et Mgr Landriot, l'expérience elle-même a parlé sur ces tentatives de rénovation des auteurs. On a joint à bon droit les Pères de l'Église grecque aux maîtres de l'antiquité, et l'accord s'est fait presque partout sur un point essentiel qui avait modifié notre régime pendant deux mois.

La direction de Notre-Dame ne fut en réalité que deux mois dans les mains des Pères de l'Assomption, et elle prit fin à nos yeux comme d'un commun accord, avec la dignité et la convenance que comporte tout changement dans une maison d'éducation. Le matin du 8 décembre 1858, fête du collège, arrivait M. le chanoine Pierre Hannesse, vicaire général de S. Ém. le cardinal Gousset, qui reprenait le collège comme œuvre purement diocésaine dans son administration, et installait en qualité de nouveau directeur le professeur de cinquième dont on avait si spirituellement naguère prophétisé l'avènement après l'Assomption [2]. Ce choix fut acclamé.

Cette mutation, opérée un jour de fête, ne fut pas sans offrir

1. Cette convenance de l'esprit antique dans l'éducation moderne vient d'être présentée avec autant de bon sens que de force dans une récente publication de M. Émile Gebhart : « Le dogme religieux de cette morale des anciens, dit-il, dont Platon a donné la plus noble formule, « l'imitation de Dieu », est encore un précepte tout rationnel. Cette morale, par cela même qu'elle est antérieure au christianisme, peut vivre en paix avec lui. Notre XVIIe siècle, si gravement chrétien, embrassa si dévotement l'antiquité que plus d'une tradition de notre génie national natif lui échappa. Mais, d'autre part, ces humanistes enthousiastes, ces chrétiens fortifiés de stoïcisme, ces Français de Louis XIV, au temps où la vie publique était nulle, et les libertés de l'esprit très suspectes, s'en allaient respirer, en un voyage idéal, l'air libre d'Athènes et de Rome, s'asseyaient au foyer des républiques mortes et, dans la familiarité des grands citoyens de Tite-Live, de Tacite et de Plutarque, ils se formaient une âme antique. Qui donc, à l'heure présente, oserait affirmer que la perpétuelle prédication de dignité personnelle, de respect de la loi, de tendresse filiale à l'égard de la patrie, que les anciens nous font toujours entendre, est une vieillerie surannée, bonne pour les pédants, inutile à la jeunesse des Écoles ? » Voilà une page qui en vaut cent autres parmi celles consacrées à la valeur des études classiques telles que notre génération les a pratiquées ; elle est extraite du livre *Le Baccalauréat et les Études classiques*, Paris, Hachette, 1899, p. 165-66.

2. M. l'abbé Robert, nommé depuis chanoine honoraire et curé-archiprêtre de Rethel. Ses successeurs furent, à la tête du collège : M. l'abbé Ch. Hannesse, M. l'abbé Guillain et M. l'abbé Prévoteaux, directeur actuel.

de curieux contrastes. Les adieux des Pères aux élèves, dans la matinée, furent reçus avec respect et émotion ; on versa quelques larmes, mais l'allégresse reprit son cours à midi, au banquet de la fête qu'ils avaient préparée et dont leurs successeurs firent les honneurs. L'après-midi une promenade, le soir un autre repas joyeux, terminèrent les exercices d'une journée qui inaugurait un nouvel ordre de choses, ou plutôt rétablissait à peu près les règles anciennes, avec les habitudes chères à tout le personnel des maîtres et des élèves.

Le jeudi et le dimanche redevinrent jours de congé et de promenade [1] ; les classes reprirent leur train sans secousse et selon les méthodes traditionnelles, avec les notes et les récompenses ordinaires. Une portière pleine de sollicitude reprit son rôle dans la loge en soignant les blessés de nos jeux. On restait petit collège, mais fier déjà de sa vitalité et de son extension, préparant de prochains succès devant les jurys d'examen, heureux de la joie des familles, des élèves et des maîtres unis dans la concorde et l'émulation. C'était assez pour enchanter le présent et réconforter l'avenir.

III. — La paroisse, les exercices religieux et scolaires, l'Académie, la Conférence, les distributions de prix.

Ce qui caractérisait la note du collège à ses débuts, c'était certainement cette vie en plein air, ces relations faciles au dehors et particulièrement cette cohésion avec la paroisse Saint-Nicolas, sans rivalité comme aux jours lointains du prieuré. Je vois toujours cette porte communiquant du réfectoire à la vaste église gothique dont on restaurait alors le chœur principal, en attendant les autres travaux qui en ont embelli tout l'intérieur. Je vois toujours aussi ces bancs de la nef latérale sud, d'où nous participions aux offices et à toutes les cérémonies publiques.

Il y avait, dans cette fréquentation constante de la paroisse au jeune âge, une incitation naturelle à la continuer toute sa vie. Douce habitude que celle du culte public en commun, culte que l'on délaisse trop maintenant pour celui des chapelles et des cercles ! La vue d'une assistance nombreuse, la présence

1. Ce qui caractérisait aussi pour nous le jeudi et le dimanche, c'est que l'on causait ces jours-là au réfectoire pendant les repas. Les autres jours on y faisait une lecture, et je me souviens d'avoir ainsi entendu ou lu les récits de missionnaires (le P. Huc au Thibet), l'*Histoire de France* de Gabourd, le *Consulat et l'Empire* de Thiers.

des magistrats et des notables ajoutaient un charme édifiant à cette vie paroissiale, dont M. l'abbé Garot était alors l'inspirateur vénéré[1]. Les sermons qu'il donnait à la messe des dimanches de Carême, ainsi que ses autres discours et allocutions produisaient un grand effet sur tous les auditeurs. On n'aimait pas moins à entendre son chant sonore et pur de la Préface, son accent si convaincu dans la lecture de l'ancien Prône, malheureusement tombé depuis en désuétude : « Mes chers frères, nous sommes tous assemblés dans la maison du Seigneur... » Ces impressions ne s'effacent pas.

Aux jours de fête, c'était le même concours, la même entente, dont la première communion était l'occasion la plus solennelle. Je me rappelle y avoir figuré à mon rang de taille, dans le grand chœur, entre deux jeunes ouvriers d'usine, que l'on nommait à Rethel des *mécaniciens*, et je partageai avec eux mon argent pour l'offrande, honteux d'avoir un plus gros cierge qu'eux. C'est à tout ce petit peuple que s'adressait la parole vibrante du pasteur, en nous parlant du pain d'Élie cuit sous la cendre. Point de musique profane; le chantre Ménard entonnait au grand orgue l'*Adoro te* et reprenait aux Vêpres, pour la procession aux Fonts, le *Laudate pueri* et l'*In exitu* dont l'assistance alternait les versets. Comme ces fêtes liturgiques étaient graves et imposantes !

Précisément, le jour de cette solennité de la Pentecôte (12 juin 1859), on chantait le *Te Deum* pour la victoire de Magenta, et je ressens encore l'émotion joyeuse de tous les habitants à travers la ville pavoisée et retentissante de musique et de vivats.

L'aspect des rues n'était pas moins beau au jour de la Fête-Dieu, qui se célébrait avec une véritable pompe populaire et une curiosité universelle. Les élèves du collège marchaient en corps, avec leur musique, à la suite du Tribunal en robe et des notables paroissiens ; deux élèves précédaient le dais et encensaient. Une halte avait lieu à chaque reposoir, l'un dressé sous la vieille halle ou à ses abords, un autre dans l'axe de la grosse tour, près du Pensionnat des Dames de Sainte-Chrétienne, un autre sur les degrés de l'escalier près du Palais de Justice, un autre près de la maison Duval, en forme de rocher avec cascade, un autre près de l'Hôtel de Ville et de l'École des Frères, un dernier à l'Hôtel-Dieu ou dans le haut de

1. Nommé curé de Charleville, il quitta Rethel, non sans regret, en 1862, et eut pour successeur dans cette cure M. l'abbé Théodore Pierret, décédé en 1888.

la Grande-Rue. Le dais en velours rouge remontait alors sous le porche flamboyant du portail de l'église, et les cloches sonnaient avec une harmonie qu'elles seules n'ont point perdue.

Le jour de l'Ascension ramenait la fête de la Société de Secours mutuels, que venait de fonder le populaire docteur Labesse, et l'on y voyait arriver, entre deux haies de pompiers, le sous-préfet, M. Ernest Hubert ; le président du Tribunal, M. Watellier; le maire, M. Pauffin-Habon ; le receveur des finances, M. Petetin ; le juge de paix, M. Blain, et tout le cortège des sociétaires. Il en était de même pour les visites du cardinal Gousset et les cérémonies de la confirmation, où se pressait une foule immense de la ville et des environs. D'autres fois, c'étaient des obsèques de citoyens notables, comme celles du président Tranchart, qui nous réunissaient à l'élite de deux arrondissements.

Mais ces convois ou ces réjouissances, qui nous mêlaient et nous habituaient à la vie publique et sociale, n'empêchaient pas les exercices intérieurs de la vie scolaire. Les examens trimestriels et ceux de fin d'année amenaient devant nous comme interrogateurs des ecclésiastiques de Reims, des magistrats du Tribunal, et l'on rit longtemps du substitut, M. Poulet, faisant traduire à l'élève Alban Renard une fable de Babrius où il était question de renard et de poulets.

Pour mieux nous instruire à l'exercice de la parole en face du public, une petite société, décorée du nom fastueux d'Académie Saint-Thomas[1], fut même instituée et maintenue quelque temps pour les classes d'humanités et les classes supérieures. Un soir d'hiver, un banquet avait lieu, puis dans la grande salle, où un théâtre était dressé, nous récitions des vers latins et des discours français en présence d'une assemblée d'élite. A l'une de ces séances, on prononça l'éloge du chancelier Gerson, le panégyrique de Robert de Sorbon, et les portraits de ces grands hommes, nés pour ainsi dire dans la banlieue du collège, étaient exposés à la place d'honneur. Ils devenaient les sujets de dissertations, sans doute peu remarquables en elles-mêmes, mais de nature à élever notre esprit et à lui présenter sous un jour favorable les grandes figures de l'Église de France et de l'Université de Paris.

Il n'était pas jusqu'aux comédies et aux drames de société

1. Vocable donné en l'honneur du cardinal Thomas Gousset, dont la fête se célébrait le 21 décembre.

que l'on ne s'efforçât de nous faire représenter dans un but charitable et pour un divertissement auquel assistaient les meilleures familles de la ville. Le théâtre, cette fois, se dressait au fond de ce long réfectoire souterrain, qui était parfaitement aménagé et décoré. Inutile d'ajouter que l'artiste décorateur de ce théâtre, comme le dessinateur des portraits de Gerson et de Sorbon, n'était autre que l'excellent abbé Faucheron dont nous signalions plus haut le talent et le sens historique. C'était tantôt à la fête du collège, tantôt aux jours gras que ces scènes brillantes s'ouvraient et rompaient par leurs préparatifs les monotonies de la vie scolaire.

Un but généreux les justifiait d'ailleurs, et son souvenir mérite de nous arrêter un instant : une conférence de Saint-Vincent-de-Paul, à l'abri du grand nom d'Ozanam, avait été fondée parmi nous vers 1860, et prospérait dans ce milieu généreux de la jeunesse. Elle n'offrait pour nous d'autre souci que celui de remplir la caisse par mille procédés ingénieux. Le rapport des quêtes aux séances dramatiques offrait une ressource assurée ; on l'employa plusieurs années, et la visite des pauvres à domicile devint ainsi une occasion de les soulager plus largement, tout en faisant l'apprentissage de la charité par la vue et le contact de la misère. L'idée vint par surcroît à plusieurs d'entre nous d'étudier la vie et de lire les œuvres du créateur des conférences, du professeur de la Sorbonne, de l'historien pénétrant, du sage moraliste et de l'inspirateur des plus hautes pensées réalisées dans une génération déjà trop loin de nous. Quel courant généreux, quelle sève féconde circulait alors dans la jeunesse !

Avec Ozanam, avec Montalembert, le nom de Lacordaire nous devint familier, et je me souviens encore de l'émotion que causa parmi nous la nouvelle de sa mort en 1861 au Collège de Sorèze [1]. Nous en lûmes les détails avec un religieux respect dans le journal hebdomadaire *L'Ouvrier* que nous recevions comme abonnés, et aussi dans le journal local *L'Espoir*, que nous lisions en contrebande et vraiment sans péril [2]. Nous étions donc bien de notre temps, étudiant le passé

1. L'un des successeurs de l'éloquent dominicain dans son œuvre d'enseignement, le P. Lécuyer, originaire de Seraincourt (Ardennes), mort prieur d'Arcueil en 1883, traversait souvent Rethel et s'arrêtait volontiers au collège. On vient de publier une œuvre posthume de lui, *Le prêtre éducateur*, avec notice biographique, preuve de la persistance de son souvenir.

2. Petit journal de l'arrondissement, imprimerie Torchet, que rédigeait l'honnête et libéral Ch. Pranard, dont le fils faisait ses études avec nous.

et comprenant le présent, aimant la France comme nous la voyions, et croyant éternelle la gloire militaire qui l'environnait. A l'étranger, nous prenions parti pour les opprimés, pour Pie IX, pour l'Irlande et pour la Pologne.

Les distributions de prix venaient chaque année rehausser les succès de nos maîtres dans l'œuvre qu'ils poursuivaient si vaillamment. Une vaste estrade était dressée au fond de la première cour, dans la perspective ombragée de vieux tilleuls. Sur les draperies blanches ressortaient les armes des villes voisines et celles de Rethel portant leurs râteaux d'or, qui se mariaient si bien avec la gerbe symbolique du cardinal Gousset, expliquée par cette devise : *Quæ seminaverit homo, hæc et metet.* — Le vénéré et populaire cardinal présidait volontiers la cérémonie en grand costume rouge, avec sa croix de commandeur de la Légion d'honneur, et il aimait à voir autour de lui toutes les autorités administratives, ecclésiastiques, judiciaires et militaires, comme il les qualifiait chaque fois dans une allocution pleine de bonhomie et d'une touchante familiarité. En fait d'autorité militaire, il n'y en avait qu'une à Rethel, celle du brave capitaine Weick, commandant la gendarmerie ; ce n'était pas la moins aimée.

A défaut du cardinal, nous avons vu les distributions présidées par Mgr Gros, évêque de Versailles, qui avait à Rethel des relations de famille, par M. Ernest Hubert, sous-préfet, ou par l'un de MM. les vicaires généraux : M. l'abbé Lambert, M. l'abbé P. Hannesse, vrai rethélois, toujours plein de sollicitude pour le collège. On y distribuait à foison, comme toujours, des couronnes de lauriers en papier, mais les livres de prix, de la Bibliothèque Mame, n'avaient ni la beauté ni la valeur de ceux qu'on donne aujourd'hui. Toutefois j'en trouvai trois qui enchantèrent mes vacances en seconde : *L'Archéologie*, de l'abbé Bourassé ; le *Gerson*, d'Ernest Fouinet, et une *Méthode de Blason* par un archiviste paléographe. Le premier palmarès imprimé fut distribué en 1859, et le premier discours, également imprimé, fut celui de notre directeur en 1860, *Du rôle des Lettres dans l'éducation* [1], sujet toujours ancien et toujours nouveau, qui nous retrouve aussi fervents qu'alors dans la défense des études classiques telles que nous les pratiquions. En partant, on applaudissait discours et lauréats !

1. Br. in-8° de 16 p., imprimerie de G. Beauvarlet, dont les fils étudièrent à Notre-Dame, et qui sert toujours lui-même avec empressement la cause de l'histoire locale.

Ainsi l'année finissait comme elle avait commencé, dans la bonne harmonie, la franchise et la sincérité.

IV. — Les promenades et excursions, les collections d'art et d'histoire naturelle.

Les jeux dans des cours de récréation ne vaudront jamais les promenades en plein air. A la rentrée, sous le soleil d'automne, il y avait encore quelques beaux jours pour initier les nouveaux aux parties de balles dans la prairie ou aux longues courses sur les grandes routes. L'un et l'autre exercice ont des charmes différents mais réels, et je les cultiverai toujours volontiers en souvenir de ces marches réconfortantes qui donnaient tant de saveur au pain sec du goûter. Le pire exercice était la traversée de la ville ; car Rethel, au dire d'un ancien voyageur, « n'a rien de remarquable que son mauvais pavé » [1]. — « C'est un fort vilain trou », disait plus crûment encore Jacobs d'Hailly, un gentilhomme lillois qui parcourait la région en 1695 [2]. N'importe, Rethel est dans la campagne, son collège surtout, et nous en profitions beaucoup plus avantageusement que des boulevards d'une grande cité.

La route qui s'offrait la première devant nous, et sans parcours en ville, était celle de Novion, au bord de laquelle se dresse maintenant l'École d'Agriculture ; elle nous conduisait tantôt vers les ombrages encore touffus du bois de Triaumont et aux vallons verdoyants de la Dyonne jusqu'à Bertoncourt, tantôt par les sentiers à travers champs à Sorbon et à Arnicourt.

Arnicourt, ce nom seul nous ressuscite l'hôte original et vénérable de son château, M. Le Bienvenu du Busc, première flûte de Normandie, première flûte du monde par lettres académiques, propriétaire du Régulateur universel ! Toujours il nous recevait avec sa grave affabilité, après nous avoir imposé cependant des pourparlers et une attente dans la vaste

1. *Journal du Congrès de Munster*, par François Ogier, secrétaire du comte d'Avaux, 1643-47, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCIII, p. 289.

2. *Revue de Champagne et de Brie*, année 1899, p. 24. — Ajoutons que le pavé de la ville a été bien amélioré depuis vingt ans et que la ville elle-même s'est appropriée et embellie sans perdre son cachet ancien. Elle a perdu néanmoins, dans la rue du Grand-Pont (aujourd'hui rue Colbert), la façade du bel hôtel Louis XIII, où avaient logé Louis XIV et Pierre le Grand, et qui servait en dernier lieu de Palais de Justice. Le nouveau Tribunal, bien situé et d'aspect original, décore un quartier neuf, mais il n'a pas encore fait oublier le vieil hôtel qu'il remplace.

cour du rustique manoir. On entrait dans le vestibule pour voir d'abord cette fameuse horloge, à laquelle le nom du constructeur Calame restait attaché, et dont les multiples cadrans donnaient l'heure des principales capitales du monde ; puis le châtelain nous indiquait la transmission qui s'opérait dans tous les appartements. Et dans les pièces du rez-de-chaussée et du premier, dans les escaliers et les couloirs, que ne voyait-on ? Des minéraux, des fossiles, des objets d'art, des livres, des bijoux, des meubles anciens et modernes, le tout dans un inextricable entassement. Au plafond, on lisait les sentences manuscrites, inspirées au maître du logis par ses lectures et ses méditations. Quelques tableaux, voilés de serge verte, marquaient sa réserve, et ne se découvraient point devant une escouade de collégiens. Il montrait tous ses autres trésors, étalait ses manuscrits, ses recueils et ses instruments de musique[1]. Tout à coup, une cloche retentissait dans le campanile, les timbres faisaient entendre un carillon, c'était l'*Angelus* du soir, le signal du départ pour les profanes, et tout rentrait dans le calme et le silence au sein de cette demeure étrange que nous quittions avec le désir d'y revenir bientôt.

La route d'Écly était bien montueuse, bien monotone ; nous lui préférions celle de Mézières, d'où la vue s'étend sur la vallée et qui était alors bordée de si beaux arbres par endroits. Nous n'avions jamais dépassé le moulin de la Husselle, et au delà je grillais de visiter l'église de Novy, dont mon imagination faisait une merveille. Un jour notre économe, l'obligeant M. Justinart, qui dirigeait la promenade par extraordinaire, se laissa apitoyer et nous conduisit au presbytère de Novy, dont l'hôte bien connu, M. l'abbé Blondel, nous ouvrit l'église et l'enclos du prieuré. Cette visite fit époque dans ma vie de touriste, mais elle fut agrémentée d'un retour au pas de charge, avec un retard qui faillit nous faire mettre tous au pain sec pour le souper. La présence de l'économe, coupable lui-même, nous évita cette infortune.

La route de Biermes était plantée d'arbres plus beaux encore que celles de Novy et d'Écly; c'était une avenue que

1. Signalons à Rethel des collections analogues dont la vue nous récréait aussi de temps en temps, celle de M. de Bollemont et celle du sacristain de la paroisse, M. Borgnet, chez lequel nous achetions avec joie des gravures et des antiquités diverses. C'était tout un musée que son étroit logis de la rue Saint-Remi.

nous montions, et nous traversions le village pour revenir par le canal. La route de Reims était, dès la Croix Miraulin, bien blanche et crayeuse, quoique garnie encore de ses vieux ormes, et rarement nous allions jusqu'à Tagnon, mais je me souviens d'avoir traversé le tunnel du *Blancmont*, alors qu'on le construisait, ce qui nous reporte en 1857, date de l'établissement du chemin de fer à Rethel. Les villages de la vraie Champagne, Perthes et Avançon, ne nous tentaient guère ; c'était dans la vallée ou sur ses premiers coteaux que nous aimions à circuler.

Après les bains que nous prenions si volontiers dans l'Aisne, un peu plus bas que le domaine dit de *Gerson* (devenu fort à propos la maison de campagne du collège), nous remontions joyeusement vers Romance, où l'on faisait un goûter champêtre arrosé de vin blanc lorsqu'on était en petite bande. L'entourage boisé de ce village a disparu dans la bassière, et l'on a aussi abattu bien des arbres à mi-côte, là où nous étions reçus quelquefois au *Jardin Meugy* [1]. L'excellent docteur Meugy, grand-père du docteur actuel de ce nom, était le médecin du collège, et il nous soignait par le bon air [2]. C'était un agréable bocage que son verger aux allées tournantes, un rendez-vous de famille avec des berceaux nombreux. Je me rappelle y avoir lu un jour, sur un cadran solaire, une devise qui nous frappa vivement : *Ut filii lucis ambulate*, que mon camarade Arthur Brissart tenait pour une maxime de l'antiquité. En lisant l'épître du IIIe dimanche de Carême, je lui prouvai qu'elle venait de saint Paul. Ce fut ma première leçon d'épigraphie.

Non loin de Romance, toujours au bord de l'Aisne, se dresse le gentil village de Nanteuil, rehaussé d'un petit château flanqué de deux grosses tours. Mme Thirion de Monclin voulut bien nous y recevoir un jour, et d'autres fois nous y parcourions librement les beaux bâtiments de la ferme exploitée par M. Taton. Un sentier nous amenait à la barque du passeur, et nous étions dans la prairie de Barby, qui, dans

1. L'ancienne mode était, pour les familles rethéloises, d'avoir un jardin ou propriété rurale aux abords de la ville ; citons les *Clos Habon* sur la route de Novion, le *Jardin Fournival* et le *Jardin Labesse* près de la gare, le *Jardin Cromer* puis *Malter*, au delà du canal.

2. Il y a quatre générations de docteurs dans cette famille que nous avons tous connue : le docteur Meugy-Thelinge, maire de Rethel sous la Restauration ; le docteur Meugy-Lejeune ; le docteur Jules Meugy et le docteur Victor Meugy, fondateur de nos réunions.

ce temps, me semblait si grande avec ses plantations rectilignes de peupliers ! Je vois toujours la vieille église hors du village, maintenant démolie. et auprès de laquelle nous passions quelques instants en apprenant à déchiffrer l'épitaphe gothique de la mère de Gerson. De là, apparaissait au couchant le donjon de Château-Porcien, avec ses pentes garnies de vignes d'un côté et tombant de l'autre à pic sur la ville [1]. Ce fut l'affaire d'une grande promenade pour visiter ce chef-lieu d'une ancienne principauté où nous passâmes la journée, non sans y remettre en mémoire tant de bons mots sur le vin du cru et tant de bons tours que l'on attribuait trop malignement à ses habitants. Les *gens de Château* ripostaient par le vieux dicton contre ceux de Rethel :

Rethel Mazarin
Petite ville
Grand coquin.

Vers l'ouest, la vallée de l'Aisne manque des hauteurs boisées qui l'embellissent dès qu'on remonte son cours à l'est, vers Attigny et Vouziers. Aussi les promenades les plus attrayantes de l'été se dirigeaient de ce côté, d'abord à Pargny, où la fontaine Saint-Pierre servait à point pour nous désaltérer au seuil de la prairie ou au retour d'une partie dans la garenne de Resson. Nous allions jusqu'à Doux, à Coucy surtout, où nous recevait notre camarade Cartier, un officier sorti de nos rangs, peu belliqueux en général. Puis, en face, c'était Thugny avec son admirable parc encadrant son château monumental et historique. Le régisseur, M. Vallart, nous entr'ouvrait les portes assez facilement pour nous permettre d'admirer les meubles, les laques, les portraits des salons et surtout la riche bibliothèque des comtes de Chabrillan. Par un soleil intense, quel joyeux goûter nous faisions sous une allée de superbes tilleuls, qui ombragent comme une voûte d'église et excitent encore mon admiration ! Au retour de Thugny, le canal et la rivière nous ramenaient vers cette prairie de Godart dont je parlais tout à l'heure et qui n'est plus qu'un souvenir.

La promenade des Isles et la prairie qui la suit étaient un champ d'exercice pour les jours de pluie ou pour les parties de barres, et au moment des belles fêtes de la Sainte-Anne, c'était un lieu d'attraction et de plaisirs en famille.

En dehors de cet entourage prochain de sites et de curiosités

1. Nous avions plusieurs maîtres et condisciples de cette ville : MM. Tortuyaux, Lanson, Lagneau, Turbeaux, Saucourt, etc.

que nous ne pouvions dédaigner, il y avait des expéditions annuelles, de vrais voyages dont les buts étaient choisis à l'avance et discutés avec ardeur. Une année, ce fut à Attigny, où nous attiraient les noms de Charlemagne et de Wittikind, avec retour par Givry, Montmarin et Seuil. Une autre année, le chemin de fer nous emporta jusqu'à Nouzon, et nos jambes jusqu'à Monthermé.

Le plus gracieux tableau que je rencontrai à cette première course dans la vallée de la Meuse, fut sans conteste celui de La Val-Dieu, que l'affiche de la fête, peinte par M. l'abbé Faucheron, nous avait présenté sous un ciel enchanteur. Le déjeuner champêtre à Nouzon à la descente du train, la visite d'une ardoisière, l'ascension d'un des Quatre Fils Aymon, j'oubliai tout cela pour garder du confluent de la Meuse et de la Semoy le plus délicieux souvenir. Une autre course avec de grands collégiens me conduisit plus tard aux deux Vireux et aux ruines d'Hierges, où nous pûmes à loisir contempler les sites tantôt rustiques et fertiles, tantôt sauvages de cette pittoresque région des Ardennes.

Mais toutes ces promenades, petites et grandes, n'eurent pas seulement pour effet de nous faire aimer et comprendre la nature, afin d'en goûter le charme et d'en respirer à pleins poumons l'air salubre et vivifiant. Nous y puisions des leçons de choses, vocable d'un usage postérieur à nos études, mais leçons bien réelles déjà pour nous au point de vue de l'art, de la géologie, de la botanique et de l'histoire naturelle en général. J'ai parlé de M. l'abbé Faucheron comme géologue et botaniste, je le vois encore nous conduisant en exploration avec sa boîte verte en bandoulière, de même que je vois son successeur dans cette pratique des sciences, M. l'abbé Champenois, un filet et une truelle à la main pour faire la chasse aux papillons et aux coléoptères. Quel bon emploi des loisirs du jeudi que d'entreprendre ces collections variées sous forme d'herbiers, de boîtes ou de vitrines d'insectes, conquêtes et créations qui nous rendaient si fiers ! Le temps perdu à l'étude ou même en classe par ces préparations multiples était regagné avec usure dans cette soif et cette curiosité d'apprendre qui décuplaient nos efforts.

Ce sont donc les choses simples, la nature en un mot, avec ses mille détails plus admirables les uns que les autres, qui peuvent donner le meilleur délassement à la vie d'interne, favoriser l'expansion nécessaire à la jeunesse et aider à son développement physique et moral.

V. — La suite des classes, le baccalauréat et la sortie du collège.

On parle beaucoup maintenant de raccourcir le temps des études, de rayer quelques articles des programmes, de modifier ou de supprimer le baccalauréat. Vous n'attendez pas de moi que je soulève ces points si discutables, si délicats, de notre régime actuel d'instruction publique. Je puis seulement vous affirmer une chose, c'est que, de 1857 à 1865, la durée normale des classes ne nous parut point trop longue, et que nous ne souffrions nullement du surmenage.

Il est vrai que l'année 1865 fut la dernière du baccalauréat ès-lettres dans sa simplicité littéraire. Nous avions échappé à l'augmentation des parties scientifiques, qui fut imposée l'année suivante et suivie d'autres surcharges croissantes, puis d'un dédoublement de l'examen dont les risques et les frais se trouvèrent accrus d'autant. Notre régime était moins compliqué que celui d'aujourd'hui, et à beaucoup d'égards l'épreuve subie devant une Faculté des Lettres était réellement alors le couronnement des études. La classe de philosophie, bien qu'elle connût déjà le *Manuel* pour la préparation et qu'elle comprît des études scientifiques élémentaires, ne négligeait ni la philosophie, ni les lettres, ni l'histoire. Le diplôme était conquis sans trop de soucis, sans trop de veilles épuisantes, car pour mon compte je n'ai jamais su veiller au delà de huit heures ni me lever avant cinq heures. Une bonne discipline des classes, comme plus tard celle de la vie entière, c'est l'habitude d'un travail continu, équilibré, coupé de sorties et de vacances. Si, de la septième à la rhétorique, on a gagné cette méthode, on a gagné un trésor.

Nos professeurs, auxquels je rends toute la justice et la reconnaissance qui leur sont dues, surent nous conduire dans cette voie par échelons, de la première classe de grammaire aux humanités et à la philosophie [1]. Rien d'extraordinaire

1. Voici le tableau des classes pour cette période (1857-1865) : Septième, M. l'abbé Faucheron ; sixième, M. l'abbé Champenois ; cinquième, M. l'abbé Depoix ; quatrième, M. l'abbé Labarre ; troisième, M. l'abbé Justinart ; seconde, M. l'abbé Labarre ; rhétorique, le même ; philosophie, M. l'abbé Champenois. — Deux de ces professeurs ont succombé depuis : M. l'abbé Faucheron, dont nous avons parlé plus haut, et M. l'abbé Justinart, économe de la maison, très dévoué et très exact, plein de foi et de charité, dont la nécrologie a été publiée aussitôt son décès, en 1874. — Les professeurs survivants occupent les postes les plus honorables dans le clergé diocésain.

dans leur enseignement, mais ils y mirent autant d'ordre que de bonne volonté au début, et vers la fin un zèle et un dévouement qui garantissaient le succès. Je reste dans la mesure de la vérité, et cet hommage est celui qui coûte le moins et qui vaut le plus.

Huit années concoururent ainsi à former notre esprit, mais que resta-t-il de ce long apprentissage au regard des moyens de formation, c'est-à-dire des études en elles-mêmes ? Beaucoup plus chez la plupart d'entre nous que ne veulent le croire les détracteurs des vieilles méthodes. Du grec, je le reconnais, il ne nous reste aucune pratique, mais la connaissance de beaucoup de mots et une idée des auteurs que nous traduisions trop vite et trop superficiellement pour en pénétrer le génie. Mieux vaudrait, pour les grecs comme pour les latins, l'étude d'un seul chant de l'*Iliade* et de l'*Énéïde* qu'un parcours effréné dans ces épopées aux mille dédales. Je garde néanmoins un plein souvenir du charme et du profit que me causèrent le second livre de l'*Énéïde*, l'*Art poétique* d'Horace, les lettres de Cicéron, ses traités de l'*Amitié* et de la *Vieillesse*, le *De officiis*, les récits de Salluste, les versions tirées de Sénèque. Le vers latin me plaisait à construire, mais on en médisait déjà autour de moi. La version latine, quel excellent exercice dans la familiarité d'un écrivain, d'un moraliste, d'un sage ! J'ai mémoire d'une version de Sénèque sur la maison de verre, *domus vitrea*, où nous devions vivre, disait-il, sous les regards du passant, toujours prêts à donner le bon exemple. Cela ressemble beaucoup à la notion chrétienne de la présence de Dieu.

Quant aux classiques français du grand siècle, on les parcourait à fond, mais on avait le tort de ne pas nous faire connaître leurs devanciers du moyen âge et du XVIe siècle. Toutefois on insistait suffisamment sur les plus beaux génies, créateurs des immortels chefs-d'œuvre de notre langue : les *Oraisons funèbres* de Bossuet, la *Lettre à l'Académie* de Fénelon, l'*Art poétique* de Boileau, l'*Athalie* de Racine, le *Polyeucte* de Corneille, le *Petit Carême* de Massillon et le *Charles XII* de Voltaire. Par l'analyse, par la récitation ou par la lecture à haute voix, ces modèles inimitables d'éloquence, de raison ou de style pénétraient dans nos esprits, et ils y vivent encore latents, toujours prêts à se réveiller.

Quant à l'enseignement de l'histoire, il était moins large, moins sûr, moins profond. Nous apprenions ce cours de l'abbé Drioux, trop haché, trop peu érudit au sens élémentaire du

mot et manquant de cette illustration, si abondante aujourd'hui et si féconde pour l'intelligence et le goût :

Segnius irritant animos demissa per aurem
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

Ce n'est qu'à la veille du baccalauréat que l'on mit entre nos mains un cours d'histoire générale par un professeur d'histoire de l'Académie de Paris, dont j'ignore le nom, mais qui était excellent pour l'époque [1]. Pour la rhétorique et la philosophie, on usait des manuels courants [2].

Si la plupart des professeurs des classes étaient des ecclésiastiques, il y avait des exceptions, car la classe de seconde fut quelque temps faite par M. Mousset, celle de cinquième par M. Étienne, et celle de français l'est encore par M. Baudon, un vétéran que nous saluons cordialement. Les cours de sciences et de langues étrangères étaient confiés à des maîtres laïques. Pour la physique et la chimie, on faisait venir de Reims un savant renommé pour ses applications et ses découvertes, M. Maumené, et il eut pour successeur un licencié, M. Chépy, qui s'était formé à la Faculté des Sciences de Paris. Les langues vivantes étaient moins bien représentées, et je n'essayerai pas de décrire le professeur d'allemand d'alors, pas plus que d'en savourer l'originalité.

On faisait aussi venir de Reims un maître à danser, Ommerborn, et l'on trouvait sur place un professeur de gymnastique, M. Frion, qui savait du moins nous faire marcher au pas. Les maîtres de musique ne manquaient pas : mon premier souvenir remonte à M. Coufoury, artiste-peintre et violoniste, que vint bientôt éclipser M. Leleu, brillant musicien et compositeur. Ce fut lui qui forma cette fanfare, laquelle apportait tant d'harmonie sur nos paisibles réjouissances d'hiver, et projetait l'été au dehors un bruit qui nous flattait dans nos sorties en ville.

1. *Cours d'Histoire ancienne, du moyen âge et des temps modernes.* — *Paris, Delalain*, 5 vol. in-12.

2. Depuis a paru un ouvrage composé sur place : *Leçons de philosophie chrétienne et de droit naturel, selon les principes de saint Thomas, professées à l'Institution Notre-Dame de Rethel*, par M. l'abbé Champenois, chanoine honoraire de Reims. Ouvrage répondant au programme du baccalauréat. *Paris, Vivès*, 1878, 2 vol. in-12. — Rappelons aussi le titre d'un autre ouvrage publié par un professeur : *Cours élémentaire d'algèbre, rédigé d'après le nouveau programme du baccalauréat ès-sciences, sous la direction d'un inspecteur d'Académie*, par un professeur du Collège libre de Notre-Dame de Rethel (M. l'abbé Doutté). — *Rethel, imp. Beauvarlet*, 1856, in-8°.

Le cycle est parcouru, je crois, le poëme des jeunes années récité tout entier, sans autre art ni méthode que le laisser-aller d'une causerie :

Tantæ molis erat romanam condere gentem.

Le passé a revécu un instant. Par ce mélange du sacré et du profane, de l'élément laïque et de l'élément ecclésiastique, de la vie de famille et de la vie de collège, nous avions senti nos caractères se tremper, nos âmes se tourner en haut et nos aptitudes nous préparer à vivre dans la lutte quotidienne et selon la nécessité de nos diverses conditions. Le bien et le mal s'étaient mélangés, mais le bien avait triomphé dans son essor. Ainsi finissait l'expérience de l'utile et du beau que nos maîtres avaient conviés à leur œuvre d'éducateurs :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Ce dont nous pouvons témoigner par dessus tout, c'est que les ferments de haine et de discorde n'entraient pour rien dans notre élan vers le monde à la sortie du collège. Je me sentis, pour mon compte, prendre ma place d'emblée aux cours des Facultés (on dirait maintenant de l'Université) de Nancy, après avoir subi devant l'une d'elles, le 10 août 1865, la première de mes épreuves de candidat[1]. Rien ne nous avait prédisposés contre les membres de ces grands corps officiels, dont l'enseignement allait stimuler de nouveaux efforts de notre part et compléter notre éducation littéraire et historique. La vie d'étudiant en droit s'ouvrait devant nous avec son immense horizon, avec son joyeux cortège de camarades venus des lycées et d'autres établissements, fondus pour ainsi dire avec nous par des aspirations ou des études communes. Les sentiments d'estime et d'amitié réciproques avaient bien germé dans notre petit collège et ils portaient leurs fruits. C'est ainsi qu'il faut comprendre la liberté d'enseignement, comme devant aboutir au grand courant de la vie nationale et à l'union de tous les cœurs français.

Henri JADART.

Reims, le 20 janvier 1899.

1. Le département des Ardennes n'a point de vrai centre universitaire, et le Collège de Rethel se porta, pour les premiers examens du baccalauréat, vers Nancy, où les Facultés étaient florissantes. Citons parmi les professeurs de lettres : MM. Ch. Benoit, E. Burnouf, A. de Margerie, Lacroix, Gebhart, et parmi les professeurs de droit : MM. Jalabert, Vaugeois, Liégeois, Arnault, Glasson. D'accord avec eux, le futur cardinal Lavigerie venait de fonder une maison pour recevoir les étudiants en droit.

Répertoire Historique de la Haute-Marne*

CONTENANT LA NOMENCLATURE

DES OUVRAGES, ARTICLES, DISSERTATIONS & DOCUMENTS IMPRIMÉS

Concernant l'histoire de ce Département

DEUXIÈME PARTIE

CATALOGUE DES ACTES

1.418. — 1273, 30 août. — Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, reprend de Henri III, comte de Champagne, en augment de fief, Montesson, Pierrefontaine et les dépendances ; il reconnaît tenir de lui, en outre, ce que possédait son père à Montangon (Aube) et 90 livres tournois de rente sur la foire de Bar-[sur-Aube]. (En français.)

Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 202 ; extr. de l'orig. du Trésor des chartes du Roi.
Cat. actes des Cte de Champ., n° 3772.

1.419. — 1273, août. — Jean, sire de Joinville, et sa femme Alix, approuvent le don fait par Geoffroi de Til, dit Mutes, écuyer, au couvent du Val des Ecoliers, de ce qu'il avait dans les grosses dîmes de Mandres-en-Ornois. (En français.)

A. Roserot, *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville*, p. 8, n° VII.

1.420. — 1273 (v. st.), janvier. — Jean, sire de Joinville, permet à un homme de la commanderie de Ruetz, demeurant à Nomécourt, de conserver les biens de sa femme, sis à Juvigny, quoiqu'elle aille habiter avec lui à Nomécourt. (En français.)

A. Roserot, *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville*, p. 9, n° VIII.

1.421. — 1274, (v. st.?), 7 avril, Lyon. — Lettres du pape Grégoire X au Chapitre de Langres, par lesquelles il confirme le statut fait par ledit Chapitre en mai 1274, concernant huit prébendes sacerdotales, 12 diacres et sous-diacres et la résidence des chanoines.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 212.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 82.

1.422. — 1274, 1er mai. (In capite maii). — Statut d'Othon, doyen, et du Chapitre de Langres, décidant que désormais tout chanoine pourvu d'une prébende presbytérale devra jurer qu'il sera tenu d'habiter au moins six mois entiers à Langres, pour avoir le droit de percevoir les revenus de sa prébende.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 211.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 65.

1.423. — 1274, mai. — Jean, sire de Châteauvillain et de Lusy, confirme aux religieuses de N.-D. du Jardin-lès-Pleurs (Marne) le legs que leur a fait feu Jeannet, fils de feu Gaucher du Puits, écuyer. (En français.)

Original, Bib. nat., collect. Champ. T. 151, p. 22. — *Lex*, Martyrologe et chartes de N.-D.-du-Jardin-lès-Pleurs, n° 12.

1 424. — 1275, juin. — Jean,

* Voir page 349, tome X, 2e série, de la *Revue de Champagne*.

évêque de Troyes, approuve les donations faites à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches, par Oger de Norrois (Marne), chanoine de St-Etienne de Troyes, et Marguerite, dame de Norrois, sa mère.

Orig. Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cartul., IV, 63; d'ap. cartul. La Chpelle, fol. 24, v° et 30, r°.

1.425. — 1275, juillet. — Acte capitulaire des religieux de Saint-Urbain par lequel ils prennent la résolution de défendre les privilèges de leur abbaye contre les entreprises du sire de Joinville.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 200; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Saint-Urbain, I, fol. 317.

1426. — 1275, décembre. — Jean, sire de Joinville, donne aux templiers de Ruetz ce qu'il avait dans les terrages de Juvigny, et la moitié qu'il avait dans les rippes du Deffait, entre Juvigny et Brauvilliers. (En français.)

A. Roserot, *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville*, p. 10, n° IX.

1.427. — 1275 (v. st.), 16 février (dimanche avant la Chaire de S. Pierre). — Guillaume, seigneur de Saux, déclare tenir en fief lige de l'évêque de Langres les château, bourg, ville et finage de Saux et « Loisseroi », Vantoux, Chevigny-Ste-Foy, etc.

D. Plancher, Hist. de Bourg., Pr. p. 41; ex camera comput. Divion.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 95.

1.428. — 1275 (v. st.), février. — Gui, évêque de Langres, reconnaît qu'il n'a aucun droit de conférer les cures de Flogny, Arthonnay, « Essoya » et Gevrolles, qui dépendent de l'abbaye de Molême.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 212.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 95.

1.429. — 1275 (v. st.), mars. — Jean, sire de Joinville, et sa femme Alix, font la paix avec le couvent de Benoitevaux concernant le bois appelé l'aleu de Vaucouleurs, situé sous le chesnoy de Liméville. (En français.)

A. Roserot, *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville*, p. 11, n° X.

1.430. — 1276, 15 mai (lendemain de S. Barnabé). — Lettre d'André, prieur, et des religieux de Molême, à l'évêque de Langres, par laquelle ils lui demandent l'autorisation d'élire un abbé en remplacement de l'abbé Regnard, qui était mort le dimanche après la fête de S. Barnabé apôtre.

J. Petit, Theodori pœnitentiale, II, 650; ex cartul. Ling.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 99.

1.431. — 1276, 25 juin, Paris (vendredi après la Nativité S. Jean-Baptiste). — Erard, évêque d'Auxerre, fait savoir qu'en sa présence Jean, sire de Châteauvillain et de Lusy, et Guillaume de Jaligny, chantre d'Auxerre, ont arrêté les conventions du mariage projeté entre Gui, fils dudit sire de Châteauvillain, et Isabelle, fille de feu Hugue, sire de Jaligny, et nièce du chantre d'Auxerre. (En français.)

Baluze, Hist. de la maison d'Auvergne, II, 294; extr. du Trésor des chartes de Turenne. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 100.

1.432. — 1276, 29 août (jour de la fête St Jean « de Collaces »). — Jean, sire de Châteauvillain et de Lusy, déclare que son fils Gui ayant promis le mariage à Isabeau, fille de feu Hugue, sire de Jaligny, et nièce de Guillaume de Jaligny, chantre d'Auxerre, et ledit Guillaume lui ayant baillé ladite Isabeau pour que le mariage fût publié et accompli quand elle serait en âge, ledit Jean de Châteauvillain promet que si son fils Gui vient à mourir avant l'accomplissement du mariage, il rendra la damoiselle audit chantre telle qu'elle lui a été baillée et libre de tout lien de mariage. (En français.)

Baluze, Hist. généal. de la maison d'Auvergne, II, 295; extr. du Trésor des chartes de Turenne.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 103.

1.433. — 1276, 15 septembre (octave de la Nativité de la S. Vierge). — Simon de Joinville,

chevalier, sire de Gex, et sa femme Léonette, dame de Gex, et Jean prieur de Nantua, font savoir que lesdits Simon et Léonette, pour accomplir les dernières volontés d'Amédée, sire de Gex, père de ladite Léonette, ont assigné audit prieuré, à prendre chaque année sur le péage de Gex, cinq florins que ledit Amédée avait donnés au prieuré.

Guichenon, Biblioth. Sebusiana, p. 75, édit. de Lyon, 1660, p. 82 ; ex archivo ejusd. monast. Regeste genevois n° 1137. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 105.

1.434. — 1276, 9 décembre (mercredi après S. Nicolas). — Eude, doyen, et le Chapitre de Langres, cèdent le patronage et les revenus de l'église de Neuilly-(lès-Dijon), près Fauverney, à Girard, abbé, et aux religieux de St-Etienne de Dijon, en échange du patronage et d'autres droits desdits religieux sur l'église de Brochon.

[*Fyot*], Hist. de l'abbaye de St-Étienne de Dijon, Pr. p. 139 ; ex autogr. Steph.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 107.

1.435. — 1276, 22 décembre (mardi avant la Nativité de N.-S.). — Edmond [de Lancastre], comte de Champagne, fils de feu H., roi d'Angleterre, approuve certaines acquisitions de biens, de son fief ou arrière-fief, faites par les religieux de La Chapelle-aux-Planches, par donations, échanges et achats.

Orig. scellé, Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cartul., IV, 65 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 23, v°.

1.436. — 1276 (v. st.), février. — Renaud de Beaufort, chevalier, pacifie un différend survenu entre les habitants de Lentilles (Aube) et les religieux de La Chapelle-aux-Planches ; par quoi les habitants ont reconnu n'avoir pas droit d'usage dans le bois du Raidon, appartenant à cette abbaye. (En français.)

Lalore, Princip. cartul., IV, 65 ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.437. — 1276 (v. st.), mars. Jean, sire de Vergy, sénéchal de Bourgogne, déclare que bien que ses gens aient été dans la maison de Villiers-(lès-Asprey) (Haute-Marne) et y eussent planté ses bannières, néanmoins il n'y réclame rien pour raison de fief, arrière-fief ou seigneurie, et par suite il la délivre à Guiot de Piépape, chevalier. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 204 ; extr. du cartul. des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 110.

1.438. — 1277, mars (1278 ?). — Jean, sire de Joinville et de Reynel, et sa femme Alix, renoncent à leurs prétentions sur les dîmes de la contrée d'Oflaincourt, finage de Rimaucourt, en faveur de la commanderie du Val de Thors. (En français.)

A. Roserot, *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville*, p. 12, n° XII.

1.439. — 1277, mai. — Jean, sire de Joinville, et sa femme Alix, vendent à Guillaume Cervain, commandeur de Ruetz, leurs droits dans la moitié du bois des Rippes, au finage de Juvigny, moyennant 200 livres de tournois forts provenisiens. (En français.)

A. Roserot, *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville*, p. 11, n° XI.

1.440. — 1277, 31 août (mardi après la décollation S. Jean-Baptiste). — Jean, sire de Joinville, donne en gage au Chapitre de S. Laurent dudit lieu, pour sûreté d'un prêt de 40 livres tournois, divers ornements et vêtements d'église, etc.

Champollion, Docum. hist. sur Jean, sire de Joinville. (Docum. inéd. extr. de la Bibl. Royale, I, 627) ; d'après le cartul. de St-Laurent de Joinville, n° XXXIII.

1.441. — 1277, décembre. — Jean, sire de Joinville, permet aux templiers de Ruetz d'établir un moulin sur la Marne à Curel.

J. Simonnet, Treize chartes inédites de Jean, sire de Joinville (Mémoires de l'Académie de Dijon, 1874, p. 271, pièce n° 6).

1.442. — 1277. — Jean, sire de Joinville, se porte caution de

Jean de Montigny, chevalier, et de Guillaume Dallemant, gardes des foires de Champagne, qui avaient été condamnés à l'amende et étaient retenus prisonniers au Châtelet de Paris.

Beugnot, Les Olim, II, 100-101.

1.443. — 1277, avril. — Aubertin, fils de Weart Le Clerc, de Doulaincourt, et Jeannette, sa femme, vendent à l'abbesse de Benoitevaux deux bichets de mouture qu'ils avaient sur les moulins de Cultru et de Bettaincourt. (En français.)

Bouillevaux, Notice historique sur Benoitevaux, p. 51, note 15.

1.444. — 1277, au temps du Chapitre général. — Paris, abbé, et les religieux de Longuay, déclarent que le prieur et les religieux d'Ourscamp ont, moyennant redevance, une chambre à eux réservée dans l'abbaye de Longuay, pour assister aux Chapitres généraux, située entre l'infirmerie des moines et convers et le dortoir, plus une chambre pour les convers, et une écurie aux chevaux, située au-dessous du dortoir, laquelle écurie était autrefois à l'usage des convers habitant la grange de l'abbaye.

Peigné-Delacourt, Cartul. d'Ourscamp, 14.

1.445. — 1277 (v. st.), mars. — Jean de Vergy, sire de Fouvent, sénéchal de Bourgogne, en réparation de divers dommages commis par ses gens sur la terre de Gui, évêque de Langres, reprend de lui en fief lige, avec l'autre fief qu'il tenait déjà de l'église de Langres, la maison-forte de Montigny-sur-Vingeanne, la ville et tout le finage dudit lieu, la Villeneuve (sur Vingeanne?), Champy (cne de Montigny, Thouard (cne de La Villeneuve), Mornay et la dîme de Pouilly. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 204; extr. du cartul. des fiefs de l'évêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 127.

1.446. — 1278, mai. — Jean, sire de Joinville, approuve l'engagement consenti par Hugue de Chatonrupt, chevalier, et sa femme Isabeau, de tout leur domaine de Fronville au profit de l'abbaye de St-Urbain, pour sûreté d'un prêt de 260 livres. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bibl. Ecole des Chartes, 6e série, III, 581, pièce O); d'ap. Arch. Haute-Marne, Invent. St-Urbain, I, fol. 318, et Bibl. nat., coll. Moreau.

1.447. — 1278, novembre. — Jean, sire de Joinville, approuve la reconnaissance faite par Ancel, dit le Prévôt, bourgeois de Joinville, au profit de l'abbaye de St-Urbain, d'une rente de onze setiers de grains qui avait été léguée par son père à St-Urbain. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bibl. Ecole des Chartes, 6e série, III, 582, pièce P); d'ap. Arch. Haute-Marne, St-Urbain, liasse 1.

1.448. — 1278, décembre. — Jean, sire de Joinville et de Reynel, et sa femme Alix, ratifient toutes les acquisitions faites par l'abbaye d'Evaux-en-Ornois (Meuse) dans les domaines de Reynel, depuis la mort de Gautier, sire de Reynel, père de ladite Alix. (En français.)

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 230; d'ap. Arch. Meuse, abbaye d'Evaux.

1.449. — 1278 (v. st.), janvier. — Jean, sire de Joinville, approuve la vente faite à l'abbaye de St-Urbain par Jean de Ragecourt-sur-Blaise, écuyer, fils de feu Aubert de Ragecourt, chevalier, et sa femme Alix, de tout ce qu'il avait à Fronville et dans le ressort de la justice du village, moyennant 125 livres tournois. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bibl. Ecole des Chartes, 6e série, III, 583, pièce Q); d'ap. Arch. Haute-Marne, Saint-Urbain, 7e liasse, 9e partie, Fronville.

1.450. — 1278 (v. st.), mars. — Jean, sire de Joinville, donne quittance de 30 livres à Guillau-

me Servains, commandeur de Ruetz.

J. Simonnet, Treize chartes inédites de Jean, sire de Joinville (Mém. Académ. de Dijon, 1874. p. 273, n° 7.)

1.451. — 1279, août. — Jean, sire de Joinville, notifie l'acceptation par Guillaume Servains des conditions sous lesquelles la commanderie de Ruetz a été autorisée à faire diverses acquisitions à Ragecourt-sur-Marne.

J. Simonnet, Treize chartes inédites de Jean, sire de Joinville (Mém. Académ. de Dijon, 1874, p. 273, n° 8).

1.452. — 1279, 9 novembre (jeudi avant S. Martin d'hiver). — Gui, évêque de Langres, déclare que bien que sœur Isabelle, prieure de Jully, se soit soumise à sa juridiction le jeudi avant la Nativité N.-S. 1270, il ne veut pas que cela puisse préjudicier à la juridiction de l'abbé de Molême.

Jobin, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 295 ; d'ap. origin. Arch. Yonne, prieuré de Jully.

1.453. — 1279. — Arrêt du Parlement de Paris qui renvoie les religieux de St-Jean de Laon à se pourvoir devant la cour du comte de Champagne pour faire vider une contestation qu'ils avaient avec le seigneur de Joinville au sujet de la garde du prieuré de Richecourt-sous-Bonei.

Beugnot, Les Olim, II, 137.

1.454. — 1280, 18 octobre (vendredi, fête de S. Luc, évangéliste). — Helvide [de Joinville], dame de Faucogney, vicomtesse de Vesoul, achète de Jean de Vy, écuyer, et de Jacquette, sa femme, tout ce qu'ils avaient à Montigny (Haute-Saône).

Bibl. École des Chartes, 1876, p. 533. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, 3e série, n° 7, p. 172 ; d'ap. Arch. Haute-Saône, H. 894.

1.455. — 1280, octobre. — Jean, sire de Joinville, et sa femme Alix, s'associent avec les religieuses de Benoitevaux qui leur abandonnent moitié des quatre moulins de Reynel.

J. Simonnet, Treize chartes inédites de Jean, sire de Joinville (Mém. Acad. de Dijon 1874, p. 275, n° 9).

1.456. — 1281, mai. — Jean, sire de Châteauvillain et de Lusy, et sa femme Jeanne, confirment les acquisitions faites dans leurs domaines par le couvent de N.-D. du Jardin-lès-Pleurs (Marne). (En français.)

Orig. Bib. nat., coll. Champ., t. CLI, p. 27. — *Lex*, Martyrologe et chartes de N.-D. du Jardin-lès-Pleurs, n° 17.

1.457. — 1281, juillet. — Jean, sire de Joinville, donne au Chapitre du même lieu un de ses hommes pour assurer le service de l'église et s'engage, pour lui et pour ses descendants, à le remplacer à perpétuité. (En français.)

Champollion, Docum. inéd. extr. de la Bib. Royale, I, 628. — *J. Simonnet*, Essai sur les sires de Joinville, 222 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. St-Laurent de Joinville, n° IX.

1.458. — 1282, 2 juillet (jeudi après S. Pierre et S. Paul). — Ferri III, duc de Lorraine, promet de payer pour la rançon de Jean, sire de Choiseul, deux mille livres tournois, sur lesquelles il a déjà payé cinq cents livres. (En français.)

P. Anselme, Hist. de la maison de France, IV, 820.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 190.

1.459. — 1282, octobre. — Robert II, duc de Bourgogne et chambrier de France, rapporte les conventions intervenues entre lui et G., évêque de Langres, concernant un règlement fait par ledit duc avec des ecclésiastiques et séculiers sur la fabrication de la monnaie au duché de Bourgogne.

D. Plancher, Hist. de Bourgogne, II, Pr. p. 52 ; ex cartul. episcopatus Ling.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 194.

1.460. — 1282, octobre. — Jean, sire de Choiseul, donne quittance à Ferri, duc de Lorraine, de 500 liv. tournois que ce dernier lui devait pour un terme de sa rançon. (En français.)

N. de Wailly, Actes en langue vulgaire du XIIIe s. de la collect. Lorraine, à la Bib. nat.

(Notices et extr. des ms. XXVIII, 160) ; d'ap. tome LXXXV, n° 185.

1461. — 1282, 1er novembre (jour de la Toussaint). — Jean, sire de Joinville, fait savoir que Perrin de Bienville, son écuyer, s'engage à tenir garde à Gondrecourt pour le comte de Bar, si ce prince prouve que cette garde lui est due.

J. Simonnet, Treize chartes inédites de Jean, sire de Joinville (Mém. Acad. Dijon, 1874, p. 278, n° 10). — *Idem*, Essai sur les sires de Joinville, 229 ; d'ap. Arch. Meuse.

1.462. — 1282, décembre. — Gautier, sire de la Ferté-sur-Amance, rend foi et hommage au Chapitre de Langres pour La Ferté.

La Haute-Marne, Revue champenoise, 540 ; extr. des Quaternions d'Antoine Thibaud.

1.463. — 1283, octobre. — Jean, sire de Choiseul, donne quittance à Ferri, duc de Lorraine, de 300 liv. tournois que ce dernier lui devait pour un terme de sa rançon, et décharge d'autant Thibaud, comte de Bar, qui s'était porté caution. (En français.)

N. de Wailly, Actes en langue vulgaire du XIIIe s. de la coll. Lorraine, à la Bib. nat. (Notices et extr. des ms. XXVIII, 168) ; d'ap. tome 85, n° 191.

1.464. — 1283. — Lettre du Chapitre de St-Maclou de Bar-sur-Aube, à l'évêque de Langres, par laquelle il lui demande de ratifier, pour cette fois, l'élection, comme doyen, de Raoul de la Rotière, qui avait été faite sans l'autorisation dudit évêque.

J. Petit, Theodori pœnitentiale.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 211.

1.465. — 1283 (v. st.), 18 février (vendredi après la quinzaine de la Chandeleur). — Jean, sire de Châteauvillain et de Lusy, ratifie toutes les donations faites par André de Baudement pour la fondation, à la Ferté-Gaucher, d'une chapelle desservie par des chanoines de St-Jean-des-Vignes, de Soissons. (En français.)

Du Plessis, Hist. de l'église de Meaux, II, 181 ; ex tabulis prioratus S. Romani de Firmitate Galcheri.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 208.

1.466. — 1283 (v. st.), 26 mars, Paris (dimanche de la Quadragésime). — Le roi Philippe le Hardi fait savoir au bailli de Sens que le Parlement a déclaré Odet, fils de Gille de Flavigny, être homme de l'évêque de Langres et avoir été pris, à juste raison, par les gens dudit évêque ; qu'il a condamné à 200 livres tournois d'amende pour le roi, et 300 pour l'évêque, les hommes de Châtillon-sur-Seine, demeurant dans la partie du duc de Bourgogne, qui avaient assailli par des clameurs et en armes la maison du bailli de l'évêque. Il lui ordonne de faire payer cette amende.

D. Plancher, Hist. de Bourg., Pr. p. 53 ; extr. du cartul. de l'Evêché de Langres.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 210.

1.467. 1284, 17 août (jeudi après l'Assomption de la Ste Vierge), Paris. — Robert, duc de Bourgogne, et sa femme Agnès, fille du roi Louis IX, font un traité avec les ecclésiastiques (notamment les évêques d'Autun, Langres et Chalon) et séculiers de leur duché, concernant les mutations des monnaies.

A. Duchesne, Hist. des rois, ducs de Bourgogne, II, part. I, Pr. p. 99. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg., II, Pr. p. LIII. — Gall. christ. nova, IV, instr. col. 406 ; fragm. — Journal de Trévoux, mai 1728, p. 860. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 218.

1.468. — 1284, septembre. — Jean, sire de Chateauvillain et de Lusy, constitue au profit de l'abbaye d'Andecy, pour la célébration de l'anniversaire de son père Simon, une rente de 40 sous tournois à percevoir sur le minage et la tour de Baye. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 36 ; extr. du cartul. d'Andecy.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 221.

1.469. — 1284, novembre. — Jean, sire de Joinville, rend une sentence arbitrale entre l'abbaye de St-Urbain et Jeannet de Donjeux, concernant les finages de Noncourt et de Poissons, les bornes de la justice, etc. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 585, pièce R ; d'ap. Arch. Haute-Marne, St-Urbain, 10e liasse.

1.470. — 1284, 4 décembre (lundi après la fête S. André apôtre), Troyes. — Jean, sire de Joinville, prend part à la décision des grands jours de Troyes qui oblige Pierre de Bourlémont à donner un assurement à Guillaume du Châtelet.

Brussel, Usage des fiefs, II, 858 et 859, note *a*, fragm. ; d'ap. Reg. des grands Jours de Troyes, fol. 17, v°.

1.471. — 1284, 5 décembre (veille de S. Nicolas d'hiver), à Troyes. — Jean, sire de Joinville, assiste à la séance des grands Jours de Troyes où Pierre de Bourlémont renouvelle l'assurement qu'il avait donné autrefois à l'abbaye de Mureau.

Brussel, Usage des fiefs, II, 859, note *a* ; fragm.

1.472. — 1284, décembre. — Philippe de France, comte de Champagne, confirme l'association relative à Coiffy, conclue en juillet 1250 entre Thibaud IV, comte de Champagne, et l'abbaye de Molême.

Briffaut, Hist. de Coiffy (La Haute-Marne, Revue champenoise, 209) ; d'ap. Arch. Haute-Marne, prieuré de Varennes, 2e liasse.

1.473. — 1285, 3 janvier, Pérouse (3 non. janv. an IV). — Le pape Martin IV fait savoir à Robert, duc de Bourgogne, qu'il confirme le traité fait par lui avec les ecclésiastiques et séculiers du duché de Bourgogne, concernant les mutations des monnaies. « Petitio tua nobis... » (Il reproduit ce traité, qui est d'août 1284.)

Orig. Arch. Haute-Marne, G. 9, n° 3. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg., II, Pr. p. LIII. — *A. de Charmasse*, Cartul. évêché d'Autun, 162. — *Potthast*, n° 22,195.

1.474. — 1284 (v. st.), 20 février, Paris. — Philippe le Bel fait à Gui, évêque de Langres, un hommage dont l'effet cessera à partir de l'avènement dudit Philippe au trône de France.

Gallia christ. nova, IV, instr. col. 213 ; ex cartul. Lingon. Boheriano.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 226.

1.475. — 1285, mai. — Simon, fils aîné du seigneur de Châteauvillain, et Guillaume, prieur de Morment, accordent une charte d'affranchissement à tous ceux qui viendront habiter à Leffond (Haute-Marne).

Analyse : *Garnier*, Chartes de commune et d'affranchissement en Bourgogne, II, p. .

1.476. — 1285, 11 octobre, Narbonne (jeudi après la fête S. Denis). — Philippe le Bel, roi de France, en considération des services que Gui de Genève, évêque de Langres, lui a rendus ainsi qu'à son feu père Philippe le Hardi, lui donne, pour lui et pour ses successeurs évêques de Langres, tout ce qu'il a à Humes, sous Langres, et ce avec l'assentiment de sa femme Jeanne (de Champagne et Navarre) de qui ce village dépendait en propre.

Gall. christ. nova, IV, instr. col., 213. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 241.

1.477. — 1285 (v. st.), janvier. — Helvide [de Joinville], dame de Faucogney, vicomtesse de Vesoul, fonde le monastère de Montigny (Haute-Saône). Approbation de ses enfants.

Bibl. École des Chartes, 1876, p. 534. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, 3e série, n° 7, p. 173 ; d'ap. Arch. Haute-Saône, H. 888.

1.478. — 1286, mai. — Simon, sire de La Marche-sur-Saône et de Chaussin, accorde une charte de commune aux habitants de La Marche (Vosges), du consentement de Robert, duc de Bourgogne, et sous la garantie de Gui, évêque de Langres, et de Guillaume, évêque de Chalon-sur-Saône.

Archives de La Marche, cartulaire de la commune, de 1788. — *Garnier*, chartes de commune et d'affranchissement en Bourgogne, II, 399.

1.479. — 1286, du 15 au 21 juillet (en la semaine avant la Madeleine). — Jean, sire de Choiseul

et d'Aigremont, et Bertremette, dite Alix, sa femme, donnent aux religieux de Morimond 40 mines de blé, de rente, sur les dîmes de Fresnoy et de Saulxurre, pour leur pitance pendant le carême. (En français.)

Dubois, Hist. de Morimond, 1re édition, 421 ; 2e édition, 471 ; fragm., ad an. 1296.

1.480. — 1286, juillet. — Jean, sire de Joinville et de Reynel, et sa femme Alix, font une transaction avec l'abbaye de St-Jean de Laon, au sujet des droits par eux respectivement prétendus à Richecourt, à Bonney, à Mandres, etc. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bibl. Ecole des Chartes, 6e série, III, 587, pièce S) ; d'ap. Arch. Meuse, prieuré de Richecourt.

1.481. — 1286, septembre, Pontoise. — Philippe le Bel approuve la fondation d'un hôpital que Gui [de Joinville], sire de Dongeux, voulait faire audit lieu (lieudit Boucheraumont), comté de Champagne. La reine Jeanne, du chef de laquelle Dongeux était mouvant du Roi, donne son assentiment.

Théodoric de Saint-René, Remarques histor. sur la sainte hostie miraculeuse de St-Jean-en-Grève, II, 183. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 259.

1.482. — 1286, 28 octobre (lundi avant la Toussaint). — Jean de Blondefontaine, chevalier, déclare que Thibaud, comte de Bar, lui a assis tout ce qu'il avait à Chaumont-la-Ville, en hommes, femmes, ban, justice, etc., sauf les fiefs et la garde, pour cinquante livrées de terre à prendre sur ce que ledit Jean possédait à Chaumont, et sur la vente de La Marche (Vosges). (En français.)

N. de Wailly, Actes en langue vulgaire du XIIIe s. de la collect. Lorraine, à la Bib. nat. (Notices et extr. des ms. XXVIII, 183 ; d'ap. tome 982, n° 17.)

1.483. — 1286 (v. st.), 26 janvier (dimanche après S. Vincent). Raoul, doyen de la chrétienté de Bourmont, Pierre, prévôt du Chapitre de La Mothe, et Hugue, curé de La Mothe, attestent la vente par Jean d'Origny, écuyer, à Thibaud, comte de Bar, du fief que les héritiers d'Etienne Chauderon de Sauville tenaient de lui à Sauville (Vosges). (En français.)

N. de Wailly, Actes en langue vulgaire du XIIIe s. de la collect. Lorraine, à la Bib. nat. (Notices et extr. des ms. XXVIII, 185 ; d'ap. tome 175, n° 49.)

1.484. — 1286 (v. st.), mars. — Jean, sire de Châteauvillain, sa femme Jeanne, leur fils Simon, et Marie, femme dudit Simon, fille du comte de Flandre, affranchissent les habitants dudit Châteauvillain. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 37 ; extrait.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 263.

1.485. — 1287, 15 septembre (octave de N.-D. en septembre). — Hugue, chanoine [régulier] de Corneux (Haute-Saône), déclare que du temps de Hugue, comte de Bourgogne, il a été présent, à Jussey, à l'hommage que le sire de Vignory fit audit comte pour Regney (Doubs), etc.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 265 ; d'ap. vidimus de 1444. Arch. Côte-d'Or, B. 1065.

1.486. — 1287, 29 octobre (mercredi après S. Simon et S. Jude). — Gui de Joinville, sire de Sailly, vend à Thibaud, comte de Bar, les droits que sa femme Marguerite, autrefois femme de Philippe de Chauvirey, avait à « Meleir » (Melay ou Millières). Il fera ratifier cette vente par sa femme. (En français.)

N. de Wailly, Actes en langue vulgaire du XIIIe s. de la collect. Lorraine, à la Bib. nat. (Notices et extr. des ms. XXVIII, 191 ; d'ap. t. 150, pièce 3.)

1.487. — 1287, 27 décembre (samedi après Noël), à Reynel. — Geoffroi de Vendières, archidiacre de Reynel, et Mile de Cousance, archidiacre de St-Nicolas du Port, déclarent qu'en leur présence, ledit jour, Simon [de Joinville, sire] de Sailly, fit hommage

à Jean, sire de Joinville et de Reynel, sénéchal de Champagne, pour six livrées de terre à prendre chacun an sur la taille de Bouy [-Luxembourg] (Aube). (En français.)

N. de Wailly, Actes en langue vulgaire du XIIIe s. à la collect. Lorraine, Bib. nat. (Notices et extr. des ms. XXVIII, 193 ; d'ap. t. 979, n° 1.)

1.488. — [1275-1287]. — Extrait de l'*Extenta terre comitatus Campanie*, pour ce qui concerne Coiffy.

A. Bonvallet, *La Prévôté royale de Coiffy*, dans Revue de Champ. et Brie, 1894, p. 869.

1.489. — 1287-1288. — Extrait d'un compte de la terre de Champagne, en ce qui concerne Coiffy.

A. Bonvallet, *La Prévôté royale de Coiffy*, dans Revue de Champagne et Brie, 1894, p. 872.

1.490. — 1288, août. — Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne et sire de Fouvent, affranchit de toutes dîmes une vigne appartenant aux religieux de l'abbaye de Beaulieu, sise à Champlitte, sur la côte de Malingers, à charge par eux de chanter pour lui, en leur abbaye, une messe solennelle du St-Esprit, tant qu'il vivra, et après son décès de célébrer son anniversaire à perpétuité. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 207 ; ex origin. in archiv. Abbatiæ Belli Loci.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 282.

1.491. — 1288, octobre. — Acte capitulaire par lequel les religieux de Saint-Urbain s'obligent entre eux à ne pas reconnaître les droits d'avouerie prétendus par le sire de Joinville.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 201 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Saint-Urbain, I, 323.

1.492. — 1288, Troyes. — Jean, sire de Joinville, est débouté, par sentence des grands Jours de Troyes, de la demande par lui formée contre le bailli de Chaumont, afin d'obtenir mainlevée de la saisie de la justice de Joinville, qui l'empêchait de connaître d'un délit d'infraction d'assurement commis dans son ressort.

Brussel, Usage des fiefs, II, 865, note *a* ; fragm.

1.493. — 1288 (v. st.), mars. — Jean, sire de Joinville, et Jean, sire de Dampierre (Aube) et de St-Dizier, font un traité pour mener franchement les bois sur la rivière de Marne. Jean de Joinville engage la mouvance de Chancenay au seigneur de St-Dizier pour 1,500 livres.

Vidimus du 8 février 1505 (v. st.), Arch. Haute-Marne, chapitre de Joinville.

Champollion, Documents inédits relatifs à Jean, sire de Joinville. (Docum. inéd. extr. de la Bib. Royale, I). — *J. Simonnet*, Essai sur les sires de Joinville, 231.

1.494. — 1289, 13 octobre (jeudi après S. Denis). — Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, confirme le don que son frère Henri de Vergy, chantre de Besançon, a fait aux frères de la maison de Grosse-Sauve, d'une pièce de terre dite le Champ des Montans, sise au finage de Champlitte, en échange de leur grange dite de La Chapelle. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 207 ; extr. du cartul. de l'hôpital de Grosse-Sauve. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 299.

1.495. — 1290, avril (ou du 1er au 21 avril 1291). — Ferri de « Bannans », chevalier, déclare avoir été présent lorsque feu Gautier, sire de Vignory, a fait hommage à Hugue, comte de Bourgogne, pour le fief de Regney (Haute-Saône).

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 266 ; d'ap. vidimus de 1414, Arch. Côte-d'Or, B 1065.

1.496. — 1290, avril. — Etienne de Chalon, sire de Vignory, reçoit la garde d'un bois situé au finage d'Ambonville, appartenant au prieuré de Vignory, appelé le bois de Barbimont. (En français.)

Pérard, Recueil, 562 ; extr. du cartul. de St-Benigne de Dijon. — *J. d'Arbaumont*, Cartulaire de St-Etienne de Vignory, p. 67. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 308.

1.497. — 1290, juin. — Etienne de Chalon, sire de Vignory, et sa femme Jeanne, cèdent tout ce qu'ils ont à St-Julien, Pierry, Muxey, Bossus-lès-Rumigny (Ardennes), Origny en Thiérarche (Aisne), Giraumont et St-Marcel (Ardennes), à Thibaud de Lorraine, sire de Rumigny (Ardennes) et de Boves (Somme), et à Isabelle, sa femme, qui leur donnent en échange ce qu'ils ont à Colombé-le-Sec, Colombé-la-Fosse, Arrentières, Rouvre (Aube), Trémilly (Haute-Marne). (En français.)

N. de Wailly, Actes en langue vulgaire du XIIIe s. à la collect. Lorraine, Bib. nat. (Notices et extr. des ms. XXVIII, 208 ; d'ap. t. 209, n° 4.)

1.498. — 1290, novembre. — Jean, sire de Joinville, fait une fondation pour la sépulture de sa femme Alix de Reynel dans l'église de Benoitevaux.

Bouillevaux, Notice sur Benoitevaux, p. 30.

1.499. — 1290 (v. st.), 27 mars (mardi après l'Annonciation). — Bonaventure, évêque d' « Ensis » (Tripolitaine), vicaire du chapitre de Langres, *sede vacante*, accorde 40 jours d'indulgence aux fidèles qui iront visiter la chapelle de la Ste Vierge, dont il vient de consacrer l'autel en l'église de St-Michel de Dijon, et qui concourront à son achèvement.

[*Fyot*], Hist. de l'abbaye de St-Étienne de Dijon, Pr. p. 144, ex autog. S. Steph.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 323.

1.500. — 1291 (v. st.), janvier. — Gui, abbé de Beaulieu (Aube), et le couvent, vendent à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches tout ce qu'ils ont dans la grosse dîme de Joncreuil (Aube), Bailly-le-Franc (id.) et Outines (Marne), et cinq sous de rente à Chavanges (Aube) à prendre sur un pré sis au-dessous de Tanières (lieu détruit, même commune).

Orig. scellé, Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cartul., IV, 66 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 22, r°.

1.501. — 1293, 1er octobre (in capite octobris). — Gui, abbé, et les religieux de Beaulieu (Aube) vendent à l'abbaye de La Chapelle-aux Planches tout ce qu'ils ont dans la grosse dîme de Sommevoire.

Lalore, Princip. cartul., IV, 68 ; d'ap. orig. scellé, Arch. Haute-Marne.

1.502. — [1293, 1er octobre] (attaché à la charte ci-dessus). — Guillaume, abbé de Prémontré, approuve la vente qui précède.

Extrait : *Lalore*, Princip. cartul., IV, 68 ; d'ap. orig. scellé, Arch. Haute-Marne.

1.503. — 1292, juin. — Jean, sire de Châteauvillain, fait connaître un accord conclu entre les religieuses de N.-D. du Jardin-lès-Pleurs (Marne) et les habitants de Pleurs au sujet de l'étang d'Etrelles (Aube). (En français.)

Orig. Bib. nat., coll. Champ., t. 151, p. 30. — *Lex.* Martyrologe et chartes de N.-D. du Jardin-lès-Pleurs, n° 20.

1.504. — 1292, novembre. — Girard de Grandonvilliers et Jean de Beauvoir, chanoines de Langres, gardes de l'évêché de Langres, *sede vacante*, déclarent que les religieux du Val des Ecoliers ont le droit d'exploiter le bois du Vieux Val, comme du temps de feue bonne mémoire G. de Genève, évêque de Langres.

Original, Arch. Haute-Marne, Val des Ecoliers, dernier carton. — Gall. christ. nova, IV, col. 783 ; fragm. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 352.

1.505. — 1292, 11 décembre (jeudi après S. Nicolas d'hiver). — Jacques, dit de St-Aubert, chanoine de Tournay, et Guiard de La Porte, bailli de Chaumont, commissaires députés par le roi de France pour lever l'impôt sur les biens ecclésiastiques, dans le bailliage de Chaumont, donnent quittance de 25 livres de tournois petits payés par les religieux de Vignory, pour l'usage dans les bois du seigneur de Vignory.

Vidimus et approbation du roi Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre, sa femme, à Paris, déc. 1292.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 65; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.506. — 1292 (v. st.), février, Paris. — Le roi Philippe le Bel confirme la concession des coutumes de Lorris faite aux habitants de Chaumont-en-Bassigny en 1190 par Henri II, comte de Champagne.

Ord. des rois de Fr., XII, 48.

1.507. — 1292, avril (du 7 au 30). — Jean, sire de Joinville, confirme, en la vidimant, une charte de concession par laquelle son père Simon avait approuvé, au profit de la commanderie de N.-D. des Allemands (ordre teutonique) de Beauvoir (cne Chaumesnil, Aube), le don de trois charrues de terre à Bazeilles, et divers droits d'usage et de pâturage qui leur avaient été accordés par Hugue, seigneur de La Fauche. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 589, lettre T); d'ap. Arch. Aube, fonds de Clairvaux, 3 H 136.

1.508. — 1293, avril. — Simon, fils aîné du seigneur de Châteauvillain, et Marie, fille du comte de Flandre, sa femme, reconnaissent que leur château de Bremur et toutes ses dépendances sont du fief de Robert, duc de Bourgogne, et qu'ils les tiennent de lui en foi et hommage. (En français.)

D. Plancher, Hist. de Bourg., II, Pr. p. 82; ex Camera comput. Divion.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 358.

1.509. — 1293, 2 mai (lundi après les calendes de mai). Maune. — Marguerite, reine de Jérusalem et de Sicile, comtesse de Tonnerre, déclare aux procureurs de l'évêché de Langres, pour lors vacant, que Bernard du Mex, son procureur, se désistera en son nom du comté de Tonnerre en faveur de Guillaume de Chalon, comte d'Auxerre, son neveu, sous certaines conditions réglées entre elle et lui par devant le roi, comme il est contenu aux lettres de ce dernier. (En français.)

D. Plancher, Hist. de Bourg., Pr. p. 82; ex orig. archiep. Lugdun.
Bréquigny, Tab. chr., VII, 358.

1.510. — 1293, 6 mai (mercredi après les calendes de mai). — Bernard de Meix, procureur de Marguerite, reine de Jérusalem et de Sicile, déclare s'être désisté au nom de ladite dame, en la main des procureurs de l'évêché de Langres, le siège étant vacant, de la terre qu'elle tenait de l'église de Langres, pour raison du comté de Tonnerre. (En français.)

D. Plancher, Hist. de Bourg., Pr. p. 83; extr. du cartul. de l'évêché de Langres. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 358.

1.511. — 1293, septembre. — Jean, sire de Joinville, notifie un accord entre l'abbaye de Benoitevaux et le fils d'un lépreux mort à la maladrerie de Reynel, concernant le mobilier qui avait appartenu au défunt.

J. Simonnet, Treize chartes inédites de Jean, sire de Joinville (Mém. Académ. de Dijon, 1874, p. 279, n° 11). — Fac-simile : *Roserot*, Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville.

1.512. — 1294, octobre. — Jean, sire de Joinville, renouvelle une charte de janvier 1256 (v. st.) par laquelle il approuvait divers dons faits au prieuré de Remonvaux par feu Hugue, sire de La Fauche, enterré à Robécourt, et par Hugue, sire de La Fauche, fils du précédent, mort en Egypte. (En français.)

L. Delisle, Chartes du sire de Joinville pour le prieuré de Remonvaux (Bib. Ecole des Chartes, 4e série, III, 61, et fac-simile); d'ap. Arch. Allier.
N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 592, pièce U); d'ap. Archiv. Allier. — Mission des Archives départementales, 207, n° 99, et fac-simile, pl. XXXIX.

1.513. — 1295, 12 avril (mardi après les octaves de Pâques). — Jean, sire de Joinville, renonce

au droit qu'il prétendait avoir d'empêcher les religieux d'Ecurey d'établir des loges dans leur maison de Joinville, ou de les obliger à la fortifier. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 592, pièce V); d'ap. Arch. Meuse, abbaye d'Ecurey.

1.514. — 1294 (v. st.), janvier. — Jean, sire de La Fauche, affranchit de la taille ses hommes de Prez-sous-La-Fauche.

La Haute-Marne, revue champenoise, 286.

1.515. — 1296, vers le 12 juin (après la fête S. Barnabé, apôtre), Rochefort. — Jean, évêque de Langres, établit pour ses mandataires Jean de Saffres, son neveu, chanoine et sacriste de Langres, Jean de Saffres, curé d'Arbot, et Aimon « de Altari », son chapelain, pour résigner entre les mains de Gaudric, abbé, et des religieux de Réomé (Moutier-St-Jean) les revenus qu'il tenait d'eux pour sa vie, à « Chamonce », diocèse de Langres.

Gallia christ. nova, IV, instr. col. 614. — *Rouyer*, Hist. monast. Reom., 299 ; ex tabul. Reom. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 429.

1 516. — 1296, 17 juin (dimanche après S. Barnabé apôtre). — Jean de Saffres, chanoine et sacriste de Langres, reconnaît que Rémond, abbé de Réomé (Moutier-St-Jean) et les religieux lui ont cédé, pour en jouir sa vie durant, tout ce qu'ils ont à « Chamoncé » et dans l'étendue de cette paroisse.

Rouyer, Hist. mon. Reom., 300 ; ex tabul. Reom. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 430.

1.517. — 1296, 21 octobre (dimanche après S. Luc évangéliste), château de Châtillon-sur-Seine. — Étienne, évêque de Malvoisie, André, abbé de Molôme, Jean, doyen de Langres, Pierre, archidiacre de Langres, Lambert, archidiacre du Lasçois, font savoir qu'en leur présence Guillaume, comte d'Auxerre et de Tonnerre, a reconnu tenir en fief lige de J., évêque de Langres, le comté de Tonnerre et toutes ses dépendances, sauf ce qu'il tenait en fief de l'évêque de Chalon[-sur-Saône] et du duc de Bourgogne.

D. Plancher, Hist. de Bourg., II, Pr. p. 91 ; ex cartul. episcop. Lingon. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 435.

1.518. — 1296, octobre. — Hugue, abbé de St-Bénigne de Dijon, agissant au nom du prieuré de Vignory, fait une convention avec les religieux de Clairvaux concernant le parcours des hommes du prieuré de Vignory et de ceux de l'abbaye de Clairvaux à Bousancourt et à Daillancourt.

Vidimus d'Etienne, abbé de Clairvaux, du 21 août 1395.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 70.

1.519. — 1296, novembre (Parlement de la Toussaint). — Jugement des Enquêtes qui condamne l'évêque de Langres à 6,000 livres tournois, les habitants à même somme, et le Chapitre à 200 livres tournois, pour la résistance qu'ils avaient opposée, même par la force, à la levée du 50e subside pour la défense du royaume.

Bibl. Ecole des Chartes, 1885, p. 464-466.

1.520. — 1296. — Statuts du Chapitre général du Val-des-Ecoliers, ordonnant l'observation rigoureuse des statuts concernant les voleurs, permettant de manger de la viande avec modération en compagnie des personnes honnêtes, et interdisant au prieur du Val-des-Ecoliers de changer l'époque du Chapitre général sans l'assentiment des définiteurs.

Gall. christ. nova, IV, col. 782 ; fragm. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 450.

1.521. — 1296. — Jean, sire de Choiseul et d'Aigremont, fait une fondation pour la pitance des religieux de Morimond pendant le Carême. *Voir :* 1286, 15-21 juillet.

1.522. — 1296 (v. st.), 17 mars (dimanche avant la Mi-Carême). — Pierre, chevalier, sire

de Bouli et de Manencourt, garde des marches de Bassigny et de la baillie de Chaumont, ordonne au bailli de Rosnay (Aube) de se rendre à la « journée » indiquée pour juger si les religieux de La Chapelle-aux-Planches doivent tenir en fief du Roi ou de Guillaume de Saint-Ouen leur maison de Laval-le-Comte. Si les religieux reconnaissent leur maison comme étant de la garde du chevalier, le prévôt devra la saisir. (En français.)

Lalore, Princip. cartul., IV, 70 ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.523. — 1297, 14 avril (jour de Pâques). — Jean, sire de Joinville, promet aux templiers de Ruetz d'enlever ce qu'ils auront mis dans son château de Joinville.

J. Simonnet, Treize chartes inédites de Jean, sire de Joinville (Mém. Acad. Dijon, 1874, p. 280, n° 12).

1.524. — 1297, 4 novembre (lundi après la Toussaint), chapelle de La Romagne. — Jean [de Vergy], seigneur de Fouvent, reçoit en augment de fief, de l'évêque de Langres, ce qu'il tenait de lui auparavant, savoir : « borberam » de La Cour, « borberam » de La Grange, « borberam » de La Ville ; tous les fiefs et arrière-fiefs tenus dudit seigneur de Fouvent à Percey-le-Grand, etc.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 214-215 ; fragm. extr. du livre des fiefs de l'évêché de Langres.

1.525. — 1297. — Décrets du Chapitre général du Val-des-Ecoliers, ordonnant que si quelque somme est léguée au Chapitre général pour être distribuée aux autres prieurs, elle sera déposée, avec le sceau de l'ordre, sous la garde des définiteurs, dans l'un des coffres du Val-des-Écoliers.

Gall. christ. nova, IV, col. 784 ; fragm. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 477.

1.526. — 1297 (v. st.), février. — Jean, abbé de Beaulieu (Aube) et le couvent, vendent à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches 25 setiers de blé, à la vieille mesure de Sommevoire, qu'ils prennent chaque année sur la grosse dîme de Sommevoire, etc.

Lalore, Princip. cartul., IV, 71 ; d'après orig. scellé, Arch. Haute-Marne.

1.527. — 1298, 21 juillet (2e jour avant Ste Madeleine). — Guillaume, abbé de Prémontré, approuve la vente de février 1297 (v. st.) faite par l'abbaye de Beaulieu à celle de La Chapelle-aux-Planches.

Lalore, Princip. cartul., IV, 73 ; d'ap. orig. scellé, Arch. Haute-Marne.

1.528. — 1298, septembre. — Gautier de Joinville, sire de Vaucouleurs, et Isabelle de Cirey, sa femme, avec l'assentiment de Geoffroi de Joinville, père dudit Gautier et premier seigneur de Vaucouleurs, accordent aux habitants de ce lieu l'affranchissement de toutes tailles, etc., ce qui est confirmé par Jean, sire de Joinville, frère de Geoffroi et oncle de Gautier. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 549, pièce W); d'ap. Arch. nat., K. 1155. — Musée des Archives départementales, n° 300.

1.529. — 1298 (v. st.), 25 mars (jour de l'Annonciation N.-S.). — G., abbé de La Chapelle-aux-Planches, et le couvent, renoncent à appliquer à leur pitance les revenus qu'ils ont acquis de l'abbaye de Beaulieu (Aube) ; ils sont remis entre les mains de l'abbé pour servir aux dépenses communes de l'abbaye.

Lalore, Princip. cart., IV, 73 ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.530. — 1299, avril. — Guillaume, abbé de La Chapelle-aux-Planches, déclare que le pitancier touchera chaque année 15 livres sur les revenus de la grange de Flassigny (cne Puellemontier) jusqu'à ce que la dîme de Longeville, vendue à Bertrand, curé et doyen de Courdemanges (Marne), par l'abbaye de La Chapelle, ait été rachetée par celle-ci.

Lalore, Princip. cartul., IV, 76; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.531. — 1299, 12 mai, Anagni (4 id. mai, an V). — Lettre du pape Boniface VIII à Gui de Joinville, seigneur de Donjeux, diocèse de Châlons[-sur-Marne], par laquelle il déclare avoir affranchi de toute juridiction spirituelle l'hôpital fondé par ledit Gui, sous le nom de la Charité N.-D., sur la rivière du Rognon (Boucheraumont). Il confirme les dons et immunités accordés par le fondateur, et déclare cet hôpital dépendant seulement du St-Siege, à charge de donner deux livres de cire, chaque année, à la chambre apostolique.

Théodoric de St-René, Remarques sur l'hostie miraculeuse de St-Jean-en-Grève, II, 187. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 498.

1.532. — 1299, septembre. — Etienne de Chalon, sire de Vignory, confirme à Guyot d'Esterno, écuyer, fils de feu Eude d'Esterno, chevalier, le don que Jean, comte de Bourgogne, avait fait audit Eude de 10 livrées de terre.

Guillaume, Hist. de Salins, II, p. 65.

1.533. — 1299, décembre, Montier-en-Der. — Le roi Philippe le Bel confirme la charte de 1155 donnée par Henri Ier, comte de Troyes, en faveur de l'abbaye de Septfontaines. Jeanne de Navarre, sa femme, reine de France et comtesse de Champagne, y donne son assentiment.

Hugo, Annal. ordin. Præmonstr., II, Pr. col. 191. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 509.

1.534. — 1299. — Décision du Chapitre général du Val-des-Ecoliers ordonnant de célébrer dans les couvents de l'ordre les anniversaires de frère Jean de Châtillon, professeur de théologie, de frère Anselme, pénitentier du pape, et de frère Jean, aumônier de la reine de France.

Gall. christ. nova, IV, col. 783; fragm. *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 515.

1.535. — XIVe siècle. — Etat des revenus de la terre de Coiffy au XIVe siècle.

A. Bonvallet, *Documents sur Coiffy-le-Haut*, p. 125, d'ap. Extenta terre comitatus Campanie, aux Arch. nat., fol. 167.

1.536. — 1300, 13 juin, Anagni (ides juin, an VI). — Lettre du pape Boniface VIII, adressée aux abbés de Molème et de Morimond, par laquelle il unit à l'ordre de Cluny l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne, diocèse de Verdun.

Bullarium ordin. Cluniacensis, 165. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 520.

1.537. — 1300, 9 septembre (lendemain de la Nativité N.-D.). — Gui de Joinville, sire de Dongeux, fait savoir qu'en vertu d'un accord passé entre lui et Gui, sire d'Etrepy, « père à la dame de Maison », il a confirmé le don qu'il avait fait de l'hôpital de la Charité N.-D.-sur-Rognon, dessous Boucheraumont, finage de Dongeux, aux frères de la Pénitence St-François, lesquels ont choisi ledit hôpital comme chef de leur ordre ; qu'au premier Chapitre général tenu par lesdits frères, le jour de la Nativité N.-D., il leur a prescrit un règlement (rapporté *in extenso*) composé de 38 articles, lequel a été accepté par eux. (En français.)

Théodoric de St-René, Remarques historiques sur l'hostie miraculeuse conservée à St-Jean-en-Grève, II, 193. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 523.

1.538. — 1300, 14 septembre. — Jean, sire de Joinville, marie sa fille Béatrix avec Jean d'Arcis et lui constitue une dot de 300 livrées de terre et de 3,000 livres tournois.

Didot, Mémoires de Jean, sire de Joinville, p. CXXXVIIII.

1.539. — 1300, 1er novembre. — Le doyen et les chanoines de Châlons[-sur-Marne] remercient Jean, sire de Joinville, du don d'un reliquaire renfermant le chef de Saint-Etienne.

La Ravallière, Vie du sire de Joinville (Mém. Acad. Inscript. XX, 349). — Cf. charte du 22 nov. 1309.

1.540. — 1300, 6 décembre (mardi, jour de la fête S. Nicolas d'hiver). — Jean, évêque de Langres, sur la demande de frère Jean, recteur de l'hôpital de Brochon, diocèse de Langres, et des frères et sœurs de cet hôpital, l'unit à l'abbaye de St-Etienne de Dijon, ordre de St-Augustin.

D. Plancher, Hist. de Bourg., II, Pr. p. 103 ; ex cartul. episcop. Lingon — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 528.

1.541. — 1300, 8 décembre, à St-Etienne de Dijon. — Hugue, abbé de St-Etienne de Dijon, et les religieux, s'engagent à observer les conditions de l'union de l'hôpital de Brochon à leur abbaye, union qui est demandée à l'évêque de Langres par les frères et sœurs dudit hôpital.

D. Plancher, Hist. de Bourg., II, Pr. p. 103 ; ex cartul. episcop. Lingon. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 528.

1.542. — 1300, 24 décembre, à l'hôpital de Til-Châtel. — Jean, maître de l'hôpital de Til-Châtel, et les frères et sœurs convers, demandent à Jean, évêque de Langres, d'unir leur maison à l'abbaye de St-Etienne de Dijon.

Petit, Theodori Pœnitentiale, II, 693 ; ex cartul. eccl. Lingon. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 529.

1.543. — 1301, 24 avril (jeudi après S. Georges). — Helvide de Joinville, dame de Montigny devant Vesoul, pour l'âme de son défunt mari, Jean de Faucogney, et de ses enfants décédés, donne l'hôpital de S. Nicolas de St-Loup à l'abbaye d'Hérival.

Bibl. Ecole des Chartes, 1876, p. 537. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, 3e série, n° 7, p. 177 ; d'ap. Arch. Haute-Saône. H 953.

1.544. — 1301, 27 mai. — Jean, évêque de Langres, prononce l'union de Til-Châtel à l'abbaye de St-Etienne de Dijon, sur la demande qui lui en a été faite par le maître et les frères et sœurs dudit hôpital.

Petit, Theodori pœnitentiale, II, 693 ; ex cartul. eccles. Lingon. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 536.

1.545. — 1301, 10 juin, Saint-Etienne de Dijon. — Hugue, abbé, et les religieux de Saint-Etienne de Dijon, déclarent avoir reçu les lettres de Jean, évêque de Langres, du 27 mai 1301, portant union à leur abbaye de l'hôpital de Til-Châtel, et s'engagent à observer les prescriptions y contenues.

Petit, Theodori Pœnitentiale, II, 692 ; ex cartul. eccles. Lingon. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 537.

1.546. — 1301, 20 septembre (mercredi après l'Exaltation de la Ste Croix), à Vignory. — Jeanne, dame de Vignory, tenant « Sainte-Agne-sous-Saint-Laurent » du roi de France, à cause du comté de Bourgogne, demande à Willepale, gardien du comté de Bourgogne pour le roi, un sergent ou deux pour garder « Sainte-Agne » et toute sa terre de Bourgogne. (En français.)

Chevalier, Mém. hist. sur Poligny, II, Pr. p. 603 ; extr. des Archiv. de la Chambre des Comptes de Dijon. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 540.

1.547. — 1301 (v. st.), 7 janvier (lendemain de l'Apparition N.-S.). — Anceau de Joinville, chevalier, donne quittance à Ferri, duc de Lorraine, de 100 livres à valoir sur 500 livres tournois, que ledit duc avait promises en dot à sa femme.

J. Simonnet. Essai sur les sires de Joinville, 253 ; d'ap. Arch. Meuse, cartul. B., 256, fol. 142.

1.548. — 1302, mai. — Jean, sire de Joinville, concède à l'abbaye d'Ecurey le pressoir qu'il avait établi à Osne au préjudice des droits de ce monastère ; il approuve le don fait à la même abbaye par Aubert Mahon et Odette de Joinville d'une rente de quatre setiers de grains.

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 599, pièce X) ; d'ap. Arch. Meuse, abbaye d'Ecurey.

1.549. — 1302, 28 juillet (samedi après S. Jacques et S. Christophe). — Jean, sire de Joinville,

consent divers amortissements au profit de l'église de St-Mansuy de Toul, à Germay et à Bures, et accorde aux religieux de Germay le droit de moudre au moulin dudit lieu et à celui de Somme-Tonance. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 602, pièce X *bis*); d'ap. Bib. nat. collect. Lorraine, vol. 397, pièce 15.

1.550. — 1302 (v. st.), 2 février (jour de la Chandeleur). — Gui de Joinville, sire de Sailly, et Gautier de La Roche, chevalier, rendent une sentence arbitrale entre Anceau de Joinville, sire de Reynel, et Foulque, prieur de Chambroncourt, au sujet de la justice, des revenus et de serfs respectivement revendiqués par les parties. (En français.)

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 268; d'ap. Arch. Côte-d'Or, H. 229.

1.551. — 1303, 6 juillet (samedi après S. Pierre et S. Paul, à Bourg). Appel au siège métropolitain de Lyon fait par Robert, duc de Bourgogne, contre l'évêque de Langres, qui lui réclamait le château de Saulx comme dépendant de son évêché.

D. Plancher, Hist. de Bourg., II, Pr. p. 116; ex Camera comput. Divion. — *Bréquigny*, Tab. chr., VIII, 11.

1.552. — 1303, 5 août, Paris. — Lettres du roi Philippe le Bel à Simon de Châteauvillain, pour le presser de se rendre en Flandre et de se trouver sans faute à Arras au jour de la semonce. (En français.)

Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, p. 38. — *Bréquigny*, Tab. chr., VIII, 16.

1.553. — 1303, 26 août, Longchamp (11e jour après l'Assomption). — Lettres du roi Philippe le Bel à l'évêque de Langres, par lesquelles il lui demande, pour faire face aux frais de la répression des Flamands rebelles, de faire lever dans son diocèse la dîme et demie qui lui a été accordée par le clergé de France, lui promettant de garantir la possession paisible des biens acquis par des personnes ecclésiastiques.

D'Achery, Spicil. in-fol., III, 697. — *Bréquigny*, Tab. chr., VIII, 20.

1.554. — 1303, 18 septembre (mercredi après l'Exaltation de la Ste Croix). — Louis, archevêque de Lyon, sur l'appel interjeté par Robert II, duc de Bourgogne, et sa femme Agnès, les relève de la sentence portée contre eux par l'évêque de Langres.

D. Plancher, Hist. de Bourg., II, Pr. p. 119; ex Camera comput. Divion. — *Bréquigny*, Tab. chr., VIII, 22.

1.555. — 1303, décembre. — Jean, sire de Joinville, approuve une transaction passée entre le prieuré du Val-d'Osne et Philippe d'Osne et sa femme. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 603, pièce Y); d'ap. Arch. nat. S. 4607, n° 9. — *Jobin*, Le prieuré du Val-d'Osne à Charenton, p. 52.

1.556. — 1304, 26 septembre (samedi après S. Mathieu, apôtre). — Etienne [de Chalon], sire de Vignory, remet à Robert, duc de Bourgogne, le fief d'Is[-sur-Tille], près Til-Châtel, tenu en fief dudit Etienne par la dame de Til-Châtel.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 268; d'ap. orig. scellé, Archiv. Côte-d'Or, B. 10490.

1.557. — 1304 (v. st.), 11 janvier (lundi après l'Apparition N.-S.), à Châtillon-sur-Seine, en la maison de l'évêque de Langres. — Chrétien, évêque « Monovasiensis », l'official de l'archidiacre de Langres, Simon de Buxières, archidiacre du Dijonnais, Jean de Burnay, archidiacre du Lasçois, Erard, prieur de St-Didier de Langres, font savoir comment Eléonore, comtesse d'Auxerre et de Tonnerre, veuve du comte Guillaume, a fait foi et hommage à Jean, évêque de Langres, pour le comté de Tonnerre.

D. Plancher, Hist. de Bourg., Pr. p. 120; extr. du cartul. de l'évêché de Langres. — *Bréquigny*, Tab. chr., VIII, 55.

1.558. — 1304 (ou 1305), 2 avril (4 non. avril). — Jean, sire de Choiseul et en partie de Bourbonne, et Jean, son fils aîné, en exécution des intentions de Bertremette, dite Alix, leurs femme et mère, fondent l'hôpital St-Antoine de Bourbonne.

A. Lacordaire, Les seigneurie et féaultez de Bourbonne (Rev. Champ. et Brie, VIII (1880), 303) ; d'ap. Arch. Doubs, ordre de Malte, hôpital de Bourbonne.

1.559. — 1305 (v. st.), 22 janvier, Lyon (11 kal fév. an I). — Lettre du pape Clément V au roi Philippe le Bel, par laquelle il lui recommande Bertrand, évêque d'Agen, qu'il estime devoir être transféré à l'évêché de Langres vacant par le décès de l'évêque Jean [de Rochefort].

Baluze, Vita paparum Avenion. II, col. 63. — Gall. christ. nova, II, col. 922 ; fragm. — *Bréquigny*, Tab. chr., VIII, 73.

1.560. — 1306, 17 avril, Paris. — Les archevêques Robert, de Reims ; Etienne, de Sens ; Gilles, de Narbonne ; les évêques Hugue, de Condom ; Simon, de Beauvais ; Gui, de Senlis ; André, de Noyon ; Jean, de Châlons-sur-Marne ; Guillaume, d'Amiens ; Enguerrand, de Térouanne ; Philippe, de Cambrai ; Jean, de Chartres ; Guillaume, de Paris ; Bertrand, d'Orléans ; Nicolas, de Meaux ; Pierre, de Maguelonne ; *Bertrand, de Langres ;* Mathieu, d'Evreux ; Robert, de Coutances ; Gui, de Lisieux, accordent un an et 20 jours d'indulgences aux fidèles qui, chaque année, visiteront la Ste Chapelle où le roi Philippe le Bel venait de transporter le corps du roi S. Louis, et ce, pendant l'octave de la translation ; sauf assentiment du pape Clément V.

A. de La Roque, Hist. de la maison d'Harcourt, IV, 1196 ; extr. du Trésor des Chartes du Roi. — *Bréquigny*, Tab. chr., VIII, 80.

1.561. — 1306, 23 avril (fête de S. Georges). — Jean, sire de Joinville, fait une transaction avec les moines d'Ecurey. Ceux-ci abandonnent deux pièces de vigne et leur moulin de Chevillon au sire de Joinville qui leur cède des droits de passage dans la forêt de Montier-sur-Saux, une partie de cette forêt en toute propriété et une rente de dix setiers de grain sur les terrages de Gourzon. (En français.)

N. de Wailly, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 604, pièce Z) ; d'ap. Arch. Meuse, abbaye d'Ecurey.

1.562. — 1306, 17 mai, Paris. — Les mêmes archevêques et évêques que ceux du 17 avril ci-dessus font savoir que le roi Philippe le Bel a transporté à la Ste Chapelle de Paris le chef du roi S. Louis qui était à l'abbaye de St-Denis.

A. de La Roque, Hist. de la maison d'Harcourt, IV, 1231 ; fragm. — *Bréquigny*, Tab. chr., VIII, 81.

1.563. — 1306, 6 décembre (jour de S. Nicolas). — Jean, sire de Joinville, vidime la charte de février 1235 (v. st.), de Béatrix, dame de Joinville. (En français.)

A. Roserot, *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville*, p. 13, n° XIII.

1.564. — 1307 (v. st.), 7 février (mercredi après la Chandeleur). — Jean, sire de Joinville, vidime la charte de Simon, sire de Joinville, de 1202, concernant Boulancourt. (En français.)

A. Roserot, *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville*, p. 14, n° XIV.

1.565. — 1308, 14 juin (vendredi après S. Barnabé). — Accord passé devant le bailli de Chaumont, sous la garantie d'Anceau de Joinville, par lequel Jean, sire de Joinville, remet la garde de l'abbaye de St-Urbain au roi Philippe le Bel, moyennant une somme de 1,200 livres de petits tournois. (En français.)

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 204 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, Saint-Urbain, 15e liasse, 2e partie.

1.566. — 1308, décembre. — G., abbé de Beaulieu (Aube), approuve les décisions prises par les religieux de La Chapelle-aux-

Planches concernant les revenus destinés à leur pitance.

Lalore, Princip. cartul., IV, 76; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.567. — 1308 (v. st), 7 février (vendredi après la Purification N.-D.). — Helvide de Joinville, vicomtesse de Vesoul, veuve de Jean de Faucogney, vicomte de Vesoul, atteste que feu Thibaud de Neuchâtel, sire de Lille, a repris en fief, au nom des enfants de ladite dame, dont elle avait l'avouerie et tutelle, le fief de « Silley » et ce qu'il avait à Saulx.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 138; d'ap. Arch. Côte-d'Or, Recueil Peincedé, II, fol. 635.

1.568. — 1309, 22 mai (jeudi avant la Trinité). — Helvide de Joinville, vicomtesse de Vesoul, jadis dame de Faucogney, donne les deux tiers de ses créances aux sœurs Cordelières de Montigny (Haute-Saône) et l'autre tiers à son exécuteur testamentaire, pour payer ses dettes.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, 3e série, n° 7, p. 178; d'ap. Arch. Haute-Saône, H 894.

1.569. — 1309, septembre. — Jean, sire de Joinville, déclare que les hommes de la terre de Montier-en-Der, et les personnes demeurant en la chambrerie de Mertrud sont exempts de la garde du château de Joinville.

J. Simonnet, Treize chartes inédites de Jean, sire de Joinville (Mem. Acad. Dijon, 1874, p. 281, n° 13).

1.570. — 1309, 22 novembre (samedi après les octaves de St-Martin d'hiver). — Jean, sire de Joinville, confirme au Chapitre de Châlons[-sur-Marne] une rente de 40 sous tournois sur le péage de Joinville, pour l'anniversaire de son père Simon. Il donne au même Chapitre un fragment du chef de S. Etienne. (En français.)

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 232; d'ap. Arch. Marne, chap. Saint-Etienne de Châlons, I, 32. — Bulletin du Comité des Travaux historiques, 1893, p. 495.

1.571. — 1310, 22 avril (mercredi après Pâques). — Requête adressée par les religieux de St-Urbain à Bertrand, évêque d'Albi, camérier du pape Clément V, pour se plaindre de diverses agressions commises par le sire de Joinville et de certains dégâts faits par quatre moines de leur monastère.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 208; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Saint-Urbain, I, fol. 352.

1.572. — 1310, mai. — Jean, sire de Joinville, garantit une constitution de rente faite par la commune de Joinville à Pérard de Bézennes. (En français.)

A. Roserot, *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville*, p. 15, n° XV.

1.573. — 1310, mai. — Jean, sire de Joinville, déclare que son fils Anceau a repris à sa charge le paiement de diverses rentes viagères constituées à sa requête par la commune de Joinville, et dont il a touché le capital versé par les bénéficiaires. (En français.)

A. Roserot, *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville*, p. 18, n° XVI.

1.574. — 1310, 24 septembre (jeudi après S. Mathieu apôtre), Troyes. — Aux grands Jours de Troyes, Jean, sire de Joinville, fait un accord avec les religieux de St-Urbain au sujet de leurs griefs respectifs.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 211; d'ap. Arch. Haute-Marne, St-Urbain, 15e liasse, 2e partie, vidimus de nov. 1310.

1.575. — 1311, août. — Jean, sire de Choiseul, et Alix de Grancey, sa femme, asseoient sur le moulin de Bourbonne, dit moulin de La Châtre, vingt livrées de terre qui avaient été données à l'hôpital St-Antoine dudit Bourbonne par le feu père dudit Jean. (En français.)

A. Lacordaire, Les seigneurie et feaultez de Bourbonne (Rev. de Champ. et Brie, VIII (1880), 385); d'ap. Arch. Doubs, ordre de Malte, hôpital de Bourbonne.

1.576. — 1311, 10 septembre

(vendredi après la Nativité N.-D.). — Anceau de Joinville, sire de Reynel, déclare tenir en fief d'Edouard, comte de Bar, deux pièces de bois, dont l'une au-dessus d'Etivey, qu'il a reçues dudit comte.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 255 ; d'ap. Arch. Meurthe.

1.577. — 1311. — Inscription tumulaire, dans l'église de Montigny-lès-Vesoul, d'Helvide de Joinville, dame de Faucogney, morte en 1311.

Mémoires de la Commission archéologique de la Haute-Saône, I, 39. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, 3e série, nº 7, p. 169 ; d'ap. les Mémoires ci-dessus.

1.578. — 1311 (v. st.), 3 février. — Renard de Choiseul, sire de Bourbonne, rapporte la vente de partie du moulin de La Châtre, sis à Bourbonne, faite par Jean de Valin et sa femme Oudote à l'hôpital St-Antoine de Bourbonne.

A. Lacordaire, Les seigneurie et féaultez de Bourbonne (Rev. Champ. et Brie, VIII (1880), p. 386).

1.579. — 1311 (v. st.), 30 mars (dimanche de la Mi-Carême). — Etienne [de Chalon], sire de Vignory, ordonne à Humbert, seigneur de Rougemont, et aux hoirs de Gui, jadis seigneur de Til-Châtel, de présenter à Hugue, duc de Bourgogne, leurs fois et hommages pour la terre d'Is[-sur-Tille], relevant dudit sire de Vignory.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 271 ; d'ap. orig. scellé, Arch. Côte-d'Or, B. 10492.

1.580. — 1312, juillet. — Jean de Lancastre, sire de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), et Alix de Joinville, sa femme, rappellent qu'ils ont donné à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches la maison de Plainchanet (cne Soulaines, Aube) et ses dépendances. Ils y ajoutent d'autres dons, à charge d'anniversaire.

Lalore, Princip. cartul., IV, 76 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 27, rº.

1.581. — 1312, 4 octobre. — Jean de Lancastre, sire de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), avec l'approbation de sa femme Alix de Joinville, donne partie de ses bois de Beaufort aux religieux de La Chapelle-aux-Planches, en échange du terrain qu'il leur avait pris, pour l'agrandissement des abords de l'étang dit de La Hore (cne Soulaines, Aube) qu'il venait de créer, et pour les dépendances de la maison qu'il avait bâtie à côté.

Lalore, Princip. cartul., IV, 78 ; d'ap. orig. scellé, Arch. Haute-Marne.

1.582. — 1312 (v. st.), 12 mars, Paris. — Le roi Philippe le Bel, sur la demande de Jean, évêque de Châlons-sur-Marne, de Jean, comte de Roucy, et de Guillaume de Châteauvillain, chanoine de Châlons, et d'autres parents et amis de Jean et de Guillaume de Châteauvillain, enfants mineurs de feu Jean de Châteauvillain, chevalier, établit pour curateurs desdits mineurs le comte de Roucy et Guillaume de Châteauvillain, chargés de faire le partage des biens immeubles communs entre ces mineurs.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 39 ; extr. d'un ancien reg. de la Chancellerie de France. — *Bréquigny*, Tab. chr., VIII, 235.

1.583. — 1313 (v. st.), 3 avril, Paris. — Mandement de Louis, comte de Champagne, à son bailli de Chaumont, rendu sur les plaintes portées par Philippe, comte de Poitiers et de Bourgogne, sire de Salins, pour enquérir sur les méfaits commis dans les terres de Bourbonne, Luxeuil et Jussey, dépendant du comté de Bourgogne, et notamment à propos des tailles que Renard de Choiseul avait à Bourbonne, saisies par les officiers du comte de Champagne.

E. Bougard, Bibliotheca Borvoniensis, 24. — *A. Lacordaire*, Les seigneurie et féaultez de Bourbonne (Rev. Champ. et Brie, IX (1880), p. 46).

1.584. — 1313, 18 juillet (mercredi avant la Madeleine). —

Renard de Choiseul, sire de Bourbonne, complète une donation de vingt livrées de terre que Jean de Choiseul, son père, et Jean de Choiseul, son frère, avaient faite à l'hôpital Saint-Antoine de Bourbonne.

A. Lacordaire, Les seigneurie et féaultez de Bourbonne (Rev. Champ. et Brie, VIII (1880), p. 449); d'ap. Arch. Doubs, ordre de Malte, hôpital de Bourbonne.

1.585. — 1313, juillet, Paris. — Lettres de Louis, fils aîné du roi de France, comte de Champagne, confirmant la charte donnée en mars 1204 (v. st.) par Guillaume, femme de Gui de Trichâtel, à ses hommes de Bourbonne.

Ordonn. des Rois de Fr., XII, 478.
J. Berger de Xivrey, Lettre à M. Hase... sur Bourbonne-les-Bains, 207-211. — Notice historique sur Bourbonne, par M*** [Pistollet de St-Ferjeux], membre correspondant de la Soc. roy. des Antiquaires de France, pp. 22-25, et Recherches sur l'arrond. de Langres, 128. — *E. Bougard*, Bibliotheca Borvoniensis, 29, et Géographie illustrée du canton de Bourbonne, p. 29.

1.586. — 1313, août. — Lettres de Marie de Roussy, veuve de Jean, seigneur de Châteauvillain, et de Huguenin, frère dudit Jean, concernant l'assiette du douaire de Marie de Roussy et la tutelle de ses enfants Guillaume et Jean. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 39. — *Bréquigny*, Tab. chr., VIII, 253.

1.587. — 1313, août. — Jean, comte de Roussy, et Guillaume de Châteauvillain, sire de Boissy, curateurs de Jean et de Guillaume, enfants mineurs de feu Jean, seigneur de Châteauvillain, et de ladite Marie de Roussy, exposent l'accord intervenu à la suite du décès dudit seigneur de Châteauvillain avec Guiot, Simon et Robert, clercs, ses frères, touchant le partage de tous les biens qu'ils pouvaient avoir de communs pour cause des successions de Simon de Châteauvillain, jadis seigneur d'Arc. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 40. — *Bréquigny*, Tab. chr., VIII, 253.

1.588. — 1313 (v. st.), 24 mars (dimanche avant Pâques Fleuries), Paris. — Jeanne de Saint-Vrain, dame de Vignory, déclare qu'ayant été reçue à Paris par Guillaume, évêque de Langres, en sa foi et hommage pour son douaire de Vignory, cela ne pourra préjudicier au droit qu'a l'évêque de Langres de recevoir ailleurs ces foi et hommage.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 272; d'ap. cartul. orig. de Langres, Bibl. nat., latin 5188, fol. 68, v°.

1.589. — 1314, novembre. — Jean, sire de Châteauvillain, Jean, sire de Joinville et sénéchal de Champagne, Jean, comte de Joigny, Guillaume de Dampierre, sire de Saint-Dizier, Philippe, sire de Plancy, et autres nobles de Champagne, font alliance avec Jean, sire de Luzy, Gérard de Châtillon, Richard, seigneur d'Antigny, Od rd, seigneur de Montaigu, Guillaume, seigneur d'Epoisse, Jean de Frolois et autres nobles de Bourgogne, au sujet de la subvention que le roi de France veut obtenir de ces derniers ou de leurs sujets. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 231; du Trésor des Chartes. — *Id.*, Hist. des rois, ducs de Bourg., II, part. I, Pr. p. 149. — Didot, *Mémoires de Jean, sire de Joinville*, 1871, p. 199, pièce X.
Bréquigny, Tab. chr., VIII, 273.

1.590. — 1315, mai. — Vautier, sire de Bauffremont, du consentement de Marguerite de Choiseul, sa femme, vend à l'église collégiale de La Mothe 1/2 des dîmes d'Urville.

Documents rares ou inédits de l'hist. des Vosges, VII (1882), p. 193.

1.591. — 1315, 8 juin (2e dimanche de juin). — Lettre de Jean, sire de Joinville, au roi Louis le Hutin, par laquelle il promet de se rendre le plus tôt possible au mandement du roi, pour la guerre contre les Flamands. (En français.)

Champollion, Doc. inéd. extr. de la Bib. Royale (1841), I, 640. — *Ducange*, Observations et dissertations sur l'hist. de S. Louis, 19-20. — Rec. histor. de France. — *Chez-*

jean, Notice hist. sur Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champ., 1853, in-8°, p. 11. — *Didot*, Mémoires de Jean, sire de Joinville, p. CXIX et 173 ; 1871, p. 51 et 137. — *N. de Wailly*, Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire (Bib. Ecole des Chartes, 6e série, III, 606, pièce AA) ; d'ap. Bib. nat., français n° 12764, p. 82. — *N. de Wailly*, Hist. de S. Louis par Jean, sire de Joinville, 1874, grand in-8°, fac-simile.

1.592. — 1315, octobre. — Jean de Joinville, sire de Vaucouleurs, et le prieur dudit Vaucouleurs, font une transaction relative aux droits de passage du prieuré dans la forêt de la Woivre, à ses droits de pêche, etc. Elle est approuvée par Jean, sire de Joinville, oncle dudit Jean. (En français.)

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 223 ; d'ap. Arch. Côte-d'Or, fonds Molême, H 249, vidimus du 7 septembre 1334.

1.593. — 1317, avril (du 2 au 30, ou du 1er au 21 avril 1318). — Jean [de Dampierre], sire de St-Dizier et de Vignory, confirme des chartes de ses prédécesseurs, seigneurs de Vignory, données en faveur de l'abbaye de Montier-en-Der.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 273 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, 2e cartul. de Montier-en-Der, fol. 85, v°.

1.594. — 1318, avril « apud Fontem Gurdolii ». — Philippe le Long, roi de France, sur la demande des habitants de Bourbonne, Chantemerle et autres dépendances, révoque la commune autrefois accordée, et avec elle la redevance de 170 livres qu'ils devaient de ce chef.

Ord. des rois de Fr., XII, 438.
Berger de Xivrey, Lettre à M. Hase, etc., sur Bourbonne-les-Bains, 220. — Notice historique sur Bourbonne, par M*** [Pistollet de St-Ferjeux], membre correspondant de la Soc. roy. des Antiquaires de France, p. 24, note 2. — *Idem*, Recherches sur l'arrond. de Langres, 121, note 1. — *E. Bougard*, Bibliotheca Borvoniensis, 31, et Géographie illustrée du canton de Bourbonne, p. 119.

1.595. — 1319, septembre. — Jean de Dampierre, sire de St-Dizier et de Vignory, et Alix d'Offemont, sa femme, donnent une charte de franchise aux habitants de Vignory.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 72.

1.596. — 1319, septembre. — Par devant deux clercs jurés de la châtellenie de Vassy, Anceau, sire de Joinville, abandonne à Ferri, abbé de Montier-en-Der, la moitié du moulin de Tampillon, sis à Ragecourt, sur la Blaise, pour l'indemniser du préjudice que cause à son abbaye l'établissement d'un étang au « Vaul Bernouars ».

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 271 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, Montier-en-Der.

1.597. — 1320, 19 août (mardi avant S. Barthélemi, apôtre), Dôle. — Mandement de Jean de Longwy, sire de Raon, de Claude et de Robert, sire de Milly, bailli de Bourgogne, établissant Hubliet, prévôt de Jussey (Haute-Saône), comme sergent chargé de défendre, au nom du roi, Renard de Choiseul et Guillaume de Bourbonne, sa femme, ensemble les habitants de Bourbonne, contre toutes violences et oppressions.

E. Bougard, Bibliotheca Borvoniensis, 25. — *A. Lacordaire*, Les seigneurie et féaultez de Bourbonne (Rev. Champ. et Brie, IX (1880), 46).

1.598. — 1320 (v. st.), février. — Guillaume, dame de Monthureux-sur-Saône et de Bourbonne, déclare devoir à l'hôpital Saint-Antoine, de Bourbonne, 10 deniers tournois et maille de cens, par an.

A. Lacordaire, Les seigneurie et féaultez de Bourbonne (Revue de Champ. et Brie, IX (1880), 51).

1.599. — 1321 (v. st.), 8 février (lundi après la Chandeleur). — Jeanne de La Ferté-sur-Amance, avec l'autorisation de Joffroi, chevalier, sire de Dombrot, son mari, donne à l'hôpital de Bourbonne ce qu'elle avait sur le moulin de La Châtre, sis audit Bourbonne.

A. Lacordaire, Les seigneurie et féaultez de Bourbonne (Rev. Champ. et Brie, VIII (1880), p. 450) ; d'ap. Arch. Doubs, ordre de Malte, hôpital de Bourbonne.

1.600. — 1322, 14 septembre (mardi avant S. Mathieu, apôtre). — Anseau, sire de Joinville et de

Reynel, approuve la vente par Erard de Vaucouleurs, son cousin, à l'abbaye de Saint-Urbain, de tout ce qu'il avait à Maconcourt, et que ledit Anceau lui avait donné.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 273 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, Saint-Urbain, 9e liasse, 1re partie.

1.601. — 1323, avril, Paris. — Confirmation de la charte de Bourbonne de 1204 (v. st.), mars, par Charles le Bel.

Ord. des rois de Fr., XII, 478. — *J. Berger de Xivrey*, Lettre à M. Hase..., sur Bourbonne-les-Bains, 207-212. — [*Pistollet de Saint-Ferjeux*], Recherches sur l'arrond. de Langres, 119. — *E. Bougard*, Bibliotheca Borvoniensis, 35 ; et Géographie illustrée du canton de Bourbonne, p. 121.

1.602. — 1323, 2 août (mardi après S. Pierre et S. Paul). — Edouard, comte de Bar[-le-Duc], déclare que s'il rachète, comme il s'en est réservé le droit, et moyennant mille livres de petits tournois, la terre de Bleurville (Vosges) qu'il a donnée à Henri, comte de Vaudémont, et que celui-ci a donnée à sa fille Marguerite pour son mariage avec Anceau, sire de Joinville, ledit sire de Joinville pourra employer ces mille livres en achats de fiefs et arrière-fiefs du comté de Bar.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 254 ; d'ap. Arch. Meurthe.

1.603. — 1324, 26 mai, Paris. Prisée de la terre que Renard de Choiseul avait à Bourbonne, et dont il a vendu la moitié au roi.

A. Lacordaire, Les seigneurie et féaultez de Bourbonne (Revue Champ. et Brie, IX (1880), 55). — Extrait, par *E. Bougard*, Bibliotheca Borvoniensis, p. 36, et Géographie illustrée du canton de Bourbonne, p. 121. — *J. Viard*, Renard de Choiseul et Charles IV (Rev. Champ. et Brie, XXIV (1888), 323); meilleur extr. d'ap. Arch. nat., JJ. 66, n° 729.

1.604. — 1324, 20 juin. — Gui de Châtillon, sire du Fays et de Marey, accorde une charte d'affranchissement à ses hommes du Fays et de Marey.

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot, 361 ; d'ap. orig. Arch. comm.

1.605. — 1324, 31 juillet. — Sous le sceau de Gobert de Sommevoire, garde du scel de la prévôté de Vassy, et pardevant clercs jurés de ladite châtellenie, Anceau, sire de Joinville et de Reynel, après avoir rapporté des conventions de juillet 1323, passées entre Henri, comte de Vaudémont, et Isabelle de Lorraine, sa femme, d'une part, et Thibaud, duc de Lorraine, d'autre part, promet d'employer en acquisitions d'héritages qui seront propres à sa femme, 6,000 livres qu'il a reçues du comte de Vaudémont.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 257 ; d'ap. Arch. Meurthe.

1.606. — 1324, 13 août (lundi après S. Laurent). — Anceau, sire de Joinville et de Reynel, et Marguerite de Vaudémont, sa femme, vendent à l'abbaye de St-Urbain tout ce qu'ils possèdent à Poissons.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 275 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, Saint-Urbain, 10e liasse, 9e partie.

1.607. — 1324, 1er novembre (jour de Toussaint), à Joinville. — Anceau, sire de Joinville et de Reynel, reconnaît qu'il est tenu d'employer en achat de terres d'alleu relevant du comte de Bar, le prix des soixante-trois livrées de terre de Mandres (Meuse) qu'il a vendues à l'abbaye de St-Jean de Laon avec la permission du comte.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 262 ; d'ap. Arch. Meurthe : vidimus du 15 oct. 1593.

1.608. — 1325 (6 juin). — Anceau, sire de Joinville, convertit les droits de justice dûs par la ville de Joinville en une redevance annuelle.

Collin, Tablettes historiques de Joinville, p. 169 ; d'après Archives de Joinville, registre intitulé « Chartre de l'assiette », fol. 7, r°.

1.609. — 1325 (v. st.), 15 mars (samedi avant les Rameaux). — Pierre, évêque de Langres, déclare qu'ayant été reçu à la maison de Diénay, dépendant de l'abbaye de St-Bénigne de Dijon, par Othon,

abbé, on ne pourra en conclure qu'il y avait quelque droit.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 213.

1.610. — 1326, 18 avril. — Charte d'affranchissement accordée aux habitants d'Arc par Jean, sire de Châteauvillain et d'Arc, et son frère Guillaume.

Depping. Notice archéologique sur la ville d'Arc en Barrois, dans : Mém. de la Soc. des Antiquaires de France, XVIII (1846), p. 139, et tirage à part, p. 12. — La Haute-Marne, revue champenoise, 242.

1.611. — 1326, 8 juin (dimanche avant S. Barnabé). — Traité de Raincourt (Vosges) à la suite des entreprises faites dans le comté de Bourgogne, conclu par Mgr Thomas de Savoie, et Regnaud, abbé de Cherlieu, pour la reine de France, d'une part, et Anceau, sire de Joinville et de Reynel, et Gérard, bailli de Bassigny, pour le comte de Bar, d'autre part.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 255 ; d'ap. Arch. Meurthe.

1.612. — 1327, juillet. — Eude, duc de Bourgogne, confirme la charte d'affranchissement du 20 juin 1324 accordée aux habitants du Fays et de Marey.

Briffaut. Hist. du Fayl-Billot, 363 ; d'ap. orig. scellé, Arch. comm.

1.613. — 1329 (v. st.), 14 mars (mercredi après S. Grégoire). — Edouard, comte de Bar [-le-Duc], donne à Anceau, sire de Joinville et de Reynel, tout ce qu'il a dans le fief de La Ferté-sur-Amance.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 263 ; d'ap. Arch. Meurthe, vidimus d'avril 1331

1.614. — 1330, 17 mai (jour de l'Ascension). — Anceau, sire de Joinville et de Reynel, fait un règlement sur la dévolution du douaire réclamé par une femme de corps de l'abbaye de St-Urbain, laquelle abbaye le lui contestait à raison de son formariage.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 278 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, Saint-Urbain, 33e liasse, 3e partie.

1.615. — 1330 (v. st.), 15 mars, Paris. — Mandement de Philippe de Valois, au bailli de Chaumont, lui enjoignant d'associer pour moitié le prieur de Varennes, son co-seigneur de Coiffy, dans l'exercice de la justice et la perception des émoluments.

A. Bonvallet, *La Prévôté royale de Coiffy-le-Châtel*, dans Revue de Champ. et Brie, 1894, p. 877.

1.616. — 1331 (v. st.), 1er janvier. — Anceau, sire de Joinville, se reconnaît homme-lige du duc de Bourgogne pour le château de La Ferté-sur-Amance, moyennant 1,000 livres de petits tournois qu'il a reçues du duc en accroissement de fief.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 266 ; d'ap. Arch. Côte-d'Or.

1.617. — 1331 (v. st.), 9 février (samedi après la Purification N.-D.). — Jean de Dampierre, sire de Saint-Dizier et de Vignory, et Alix d'Offemont, sa femme, font remise au prieuré de Vignory, à titre d'échange, du droit de gîte de leurs veneurs, de leurs chiens, etc.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 112.

1.618. — 1332, 9 juin (mardi après la Pentecôte), à Bar-sur-Aube. — Anceau, sire de Joinville et de Reynel, donne quittance au mandataire d'Eude, duc de Bourgogne, pour 1,440 livres de petits tournois forts, à valoir sur ce que le duc lui devait pour la reprise de fief du château de La Ferté-sur-Amance.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 268 ; d'ap. Arch. Côte-d'Or, B 10503.

1.619. — 1333, juin. — Jean, sire de Choiseul, de concert avec son fils aîné Gautier, accorde une charte de privilèges aux habitants de Meuvy (Haute-Marne) et de Bassoncourt (id.).

Original, Arch. Côte-d'Or, B 11476. — Analyse, *Garnier*, Chartes de commune et d'affranchissement en Bourgogne, II, 477.

1.620. — 1334, 18 juin. —

Epitaphe d'Alix de Châteauvillain, dame de « Troisserours ».

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 39.

1.621. — 1334, 16 décembre. — Anceau, sire de Joinville et de Reynel, cède au roi Philippe de Valois son fief de Vaucouleurs, en échange des fiefs de Possesse et de Charmont.

Brussel, Usage des fiefs, I, 6.

1.622. — 1334, 26 décembre (lundi après la Nativité N.-S.), à Joinville. — Anceau, sire de Joinville et de Reynel, fonde un service pour lui et sa femme décédée, Marguerite de Vaudémont, à célébrer dans la chapelle qu'ils ont fondée à la collégiale de Joinville. Scellé de « nostre grant seel, et de nostre signet en contre seel ».

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 280; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. de Joinville, fol. 21, v°.

1.623. — 1334 (v. st.), 25 février. — Arrêt du Parlement qui maintient l'évêque de Langres dans le droit d'établir seul des notaires dans la ville de Langres et autres lieux de sa dépendance.

P. Anselme, II, 259.

1.624. — 1335, 22 mai (lundi avant S. Urbain). — Jean de Dampierre, sire de Saint-Dizier et de Vignory, donne au prieuré de Vignory une charte concernant le four de la Côte, à Vignory.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 79; d'ap. orig. scellé, Arch. Haute-Marne.

1.625. — 1336, 19 avril, à Beaufort (vendredi avant S. Georges). — Alix de Joinville, dame de Beaufort (auj. Montmoreucy, Aube) et d'Arcis[-sur-Aube], tranche un différend survenu entre les religieux de La Chapelle-aux-Planches et le prieur de Beaufort, concernant une reprise d'eau appelée les Pissettes.

Extrait, *Lalore*, Princip. cartul., IV, 81; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.626. — 1336, 28 août, Volnay. — Eude, duc de Bourgogne, et Jeanne de France, sa femme, donnent à Anceau, sire de Joinville, en récompense de ses services et des frais qu'il a faits en la guerre de Bourgogne, tout ce qu'ils avaient à Port-sur-Saône.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 265, d'ap. Arch. Côte-d'Or, B 1172, fol. 12.

1.627. — 1336 (v. st.), 19 avril. — Pierre de Ranceville, prieur de Vignory, déclare quels sont les droits appartenant à son prieuré. — Vidimus de l'official de Langres.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 84; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.628. — 1337, avril, à l'abbaye N.-D. de Pontoise. — Le roi Philippe de Valois confirme la charte de Jean de Dampierre, sire St-Dizier et de Vignory, du 9 février 1331 (v. st.), contenant remise au prieuré de Vignory du droit de gîte des chasseurs et chiens du seigneur de Vignory, etc.

J. d'Arbaumont, Cartul. du prieuré de Vignory, 115; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.629. — 1337, novembre. — Philippe le Bel affranchit les habitants de Coiffy, Vicq et Damrémont.

La Haute-Marne, revue champenoise, 209; d'ap. Arch. Haute-Marne, prieuré de Varennes, 1re liasse. — *E. Bougard*, Géographie illustrée du canton de Bourbonne, p. 189.

1.630. — 1337 (v. st.), 22 janvier. — « Ce sont les mises faictes pour la repparacion de l'artillerie dou chastel de Coiffy par Me Henry de Duilly, chastellain illuec », etc.

E. de Barthélemy, Notice sur Coiffy, p. 71; d'après la Topog. de Champ. à la Bib. Nat. — *A. Bouvallet*, Docum. hist. sur Coiffy-le-Haut, p. 122.

1.631. — 1338, juillet, à Conflans près Charenton. — Philippe de Valois donne à Guillaume de Vergy, sire de Bourbonne en partie, pour lui et ses successeurs, tous les droits de justice et autres qu'il avait audit Bourbonne.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 374-375 ; extr. d'un reg. du Trésor des chartes du Roi. — *Berger de Xivrey*, Lettre à M. Hase, etc., sur Bourbonne, p. 223. — *Pistollet de St-Fergeux*, Recherches sur l'arrond. de Langres, p. 136. — *E. Bougard*, Bibliotheca Borvonensis, 15. — *A. Lacordaire*, Les seigneurie et feaultez de Bourbonne (Revue Champ. et Brie, IX (1880), 391, et XV (1883), 291).

1.632. — 1338 (v. st.), janvier, Paris. — Lettres du roi Philippe de Valois, qui confirment celles de février 1292 (v. st.), lesquelles confirmaient elles-mêmes celles de 1190, accordant la coutume de Lorris aux habitants de Chaumont-en-Bassigny.

Ord. des rois de Fr., XII, 18.

1.633. — 1339, 8 juin (mardi avant S. Barnabé). — Anceau, sire de Joinville et de Reynel, donne à l'abbaye de St-Urbain dix livrées de terre, à Joinville, pour la fondation de trois messes par semaine.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 279 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, Saint-Urbain, 2e ou 11e liasse.

1.634. — 1339, lundi avant la N.-D. en septembre (6 septembre). — Mandement de Gui de Châtillon pour l'exécution de la charte d'affranchissement accordée le 20 juin 1324 aux habitants du Fays et de Marey.

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot, 361 ; d'ap. orig. Arch. comm.

1.635. — 1340, 15 mai. — Renier d'Aigremont, chevalier, donne quittance aux religieux de Morimond pour la restitution d'objets précieux qu'il leur avait donnés en garde.

Roserot, dans les *Arch. hist. et littéraires*, II (1891), p. 309.

1.636. — 1340-1341. — Extrait d'un compte de la terre de Champagne, en ce qui concerne Coiffy.

A. Bonvallet, *La Prévôté royale de Coiffy*, dans Revue de Champ. et Brie, 1894, p. 873.

1.637. — 1341 (v. st.), 22 février. — Jean des Prés, évêque de Langres, amortit des biens donnés par Barthelemy « de Bordone », dit Clergenot, chapelain de la cathédrale, à la chapelle N.-D. La Blanche qu'il venait de fonder.

Lours (table), dans : Mem. de la Société hist. et archéol. de Langres, III, 254.

1.638. — 1341 (v. st.), 2 mars. — Philippe de Valois amortit des biens donnés par le même chapelain pour cette même fondation.

Lours (table), dans : Mem. de la Soc. hist. et archéol. de Langres, III, 255.

1.639. — 1343, 5 mai (lundi après les trois semaines de Pâques). — Henri, sire de Joinville et de Reynel, et Jean Chailles, bourgeois de Joinville, à la demande de Robert de St-Dizier, maître de la maison de Ruetz, lui cèdent par échange partie d'un pré de la Neuville-à-Bayard, leur appartenant par moitié, pour l'élargissement de la Marne, afin de faciliter le cours de cette rivière vers les moulins de Bayard, appartenant à la commanderie.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 296 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, Ruetz.

1.640. — 1343, 9 août. — Procès-verbal de translation, à Montier-en-Der, des reliques de l'impératrice Ste Hélène.

Lalore, Princip. cartul. IV, Introduction, p. XXXIV.

1.641. — 1343, 23 décembre, au Bois de Vincennes. — Mandement de Philippe de Valois au bailli de Chaumont, pour maintenir le prieur de Varennes dans ses droits de justice à Coiffy et dépendances.

A. Bonvallet, *La Prévôté royale de Coiffy-le-Châtel*, dans Revue de Champ. et Brie, 1894, p. 876-877.

1.642. — 1344, septembre « Lanserte ». — Jean, fils aîné du roi de France, duc de Normandie, de l'autorité du roi, donne à Guillaume de Vergy, sire de Mirebeau, 50 livrées de terre que le roi avait à Bourbonne et dépendances.

A. Lacordaire, Les seigneurie et feaultez

de Bourlonne (Rev. Champ. et Brie, XV, 1883, 295).

1.643. — 1344, 18 novembre (jeudi après la Saint-Martin d'hiver). — Sentence de Godemart du Fay, sire de Bothéon, bailli de Chaumont, rendue en conséquence des lettres du 23 décembre 1343, ci-dessus, concernant les droits de justice du prieur de Varennes à Coiffy.

A. Bonvallet. *La Prévoté royale de Coiffy*, dans Revue de Champ. et Brie, 1894, p. 875.

1.644. — 1345, 17 novembre (jeudi après Saint-Martin d'hiver), au prieuré de La Genevroie. — Accord relatif aux dîmes d'Ambonville entre Guillaume de Laignes, prieur de La Genevroie, ordre du Val-des-Choux, et Renaud-Humbert Mellin, de Châteauvillain, curé dudit Ambonville.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 139.

1.645. — 1346, 16 septembre. — Quittance de dix livres de tournois petits, somme à laquelle a été modérée la redevance du prieuré de Vignory, pour le droit de visite et de procuration de l'évêque de Langres.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 136.

1646. — 1347, 1er mai. — Jean [de Dampierre], sire de St-Dizier et de Vignory, confirme la charte d'avril 1290, donnée par Etienne de Chalon, sire de Vignory, concernant le bois de Barbimont.

J. d'Arbaumont, Cartul. du prieuré de Vignory, 69, d'après orig. Arch. Haute-Marne.

1.647. — 1347, 29 août (fête de S. Jean Décolace). — Henri, sire de Joinville et de Reynel, fait un échange d'hommes avec le prieur de Chambroncourt.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 297, d'ap. Arch. Côte-d'Or, H 229.

1.648. — 1347 (v. st.), janvier. — Gui, sire de Clefmont, affranchit ses hommes de Perrusse.

Édition au XVIIIe s., d'après un vidimus de 1373, sous le titre « Chartre de Perusses, 1347 », s. l. n. d., in-4°. — Reproduite dans *La Haute-Marne, Revue champenoise*, 532.

1.649. — 1349 (v. st.), 5 février. — Mandement du roi Philippe de Valois, au bailli de Troyes, pour l'exécution d'un accord fait en Parlement, et qu'il rapporte, entre le procureur du roi, et Dominique de Châtillon, son bailli de Sens, et le maître et les frères de la léproserie des Deux-Eaux (près Troyes), d'une part, et Hugue de La Fauche, chr, seigneur de Cervet (cne St-Léger-lès-Troyes, Aube), et Pétronille de Villemaur, dame de La Planche (cne dudit St-Léger), d'autre part. (Mandement en latin, et accord en français.)

Harmand, Notice hist. sur la léproserie de la Ville de Troyes, 205.

1.650. — 1350, 7 avril. — Epitaphe de Gilles de Châteauvillain, seigneur de Pleurs et de Courcelles.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 48-49.

1.651. — 1351, 10 mai (mardi après la Translation de S. Nicolas). — Jean [de Dampierre], sire de St-Dizier et de Vignory, et Marie de Bar, sa femme, accordent que les hommes et femmes établis à Vignory, par mariage ou autrement, depuis l'épidémie qui a ravagé le pays, seront hommes et femmes du prieuré, de même condition que les anciens.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 118.

1.652. — 1351, 12 décembre, à Chaumont-en-Bassigny. — Henri, sire de Joinville, comte de Vaudémont, défie au combat Jean II de Vergy, sire de Fouvent, au sujet de la terre de Pierrecourt.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, 167. — Mention, *Simonnet*, Essai sur les sires de Joinville, 339, ad an. 1349.

1.653. — 1351, 22 décembre (jeudi devant Noël), à Joinville. — Henri, sire de Joinville, comte de Vaudémont, rapporte des let-

tres de Jean II de Vergy, sire de Fouvent, données à Champlitte le 19 décembre 1351, par lesquelles le sire de Fouvent propose de choisir Montigny-le-Roi pour le duel qu'il doit avoir avec le sire de Joinville. Ce dernier déclare accepter ce choix.

A. Du Chesne. Hist. de la maison de Vergy, 169.

1.654. — 1353, 29 octobre (mardi après S. Simon et S. Jude). — Rapport d'un sergent royal constatant, à la requête des religieux de St-Urbain, des voies de fait commises au nom du sire de Joinville, par les officiers de ce dernier, qui prétendaient lever des droits de péage sur le pont de la Marne.

J. Simonnet. Essai sur les sires de Joinville, 298 : d'ap. Arch. Haute-Marne. Saint-Urbain. 15e liasse, 2e partie.

1.655. — 1354, 11 mai, à la Maison Noble (de St-Ouen). — Arrêt par lequel le roi déclare l'évêque de Langres, pair de France, absous des crimes de rébellion et de lèse-majesté à lui imputés par le procureur général.

P. Anselme. II. 259*.

1.656. — 1354, 18 juillet. — Charte d'affranchissement donnée aux habitants d'Aigremont et de La Rivière par Pierre de Choiseul, seigneur desdits lieux.

Annuaire du diocèse de Langres. 1838, p. 199 : texte rajeuni.

1.657. — 1355, décembre, Paris. — Lettres du roi Jean le Bon, portant que le comté de Brienne ressortira au bailliage de Chaumont.

Ord. des rois de Fr., III, 613.

1.658. — 1357, 5 octobre (jeudi après S. Remi). — Jean de Thourote, chevalier, sire du Châtelier (cne Chassericourt, Aube) et d'Allibaudières (Aube), pour fonder l'anniversaire de sa femme Agnès de Vervins, inhumée à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches, et pour indemniser les religieux des dépenses faites à l'occasion de son inhumation, leur donne 40 sous tournois à prendre chaque année sur les charrois d'Outines (Marne).

Lalore. Princip. cartul., IV, 83, d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.659. — 1358, août, Paris. — Lettres du roi Jean le Bon qui confirment celles de Guillaume, évêque de Langres, portant attribution au bailli de Langres des causes de l'abbaye d'Auberive.

Ordonn. des rois de Fr., III, 249.

1.660. — 1359 (v. st.), 19 février. — Accord entre l'abbaye de St-Bénigne et le prieuré de Vignory, concernant 13 florins destinés désormais à remplacer le « maingier » que le prieuré de Vignory devait payer chaque année à l'abbaye de St-Bénigne.

J. d'Arbaumont. Cartul. de Vignory, 157 ; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or. fonds St-Bénigne, H 30.

1.661. — 1360 (v. st.), 6 mars, à Soulaines. — Aubry, abbé de Boulancourt, lieutenant de Guillaume de Boullemer, chevalier, gardien de Beaufort (auj. Montmorency, Aube) pour le duc de Lancastre, confirme les droits prétendus par les religieux de La Chapelle-aux-Planches sur les moulins du Champ et du Chêne, sis à Soulaines (Aube).

Extrait. *Lalore*. Princip. cartul., IV, 84 d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.662. — 1362, 2 mai, Gesvres. — Jeanne, dame de Saint-Georges et de Châteauvillain, nomme pour son procureur Sanche de Nogent, chevalier, son lieutenant, à l'effet de présenter ses foi et hommage à l'évêque de Troyes pour tout ce qu'elle tient de lui en fief dans son diocèse, notamment la ville de Marigny (Aube) et ses dépendances, sauf le château. (En français.)

A. Duchesne. Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr., 13, extr. des Archives de l'Évêché de Troyes.

1.663. — 1362, juin, Royallieu, près Compiègne. — Le roi Jean le Bon reçoit la cession de la

garde de l'abbaye de Morimond faite par Gui, sire de Choiseul, qui la tenait en fief de lui.

Orig. Arch. Haute-Marne, fonds Morimond. — Ord. des rois de Fr., III, 374, en note.

1.664. — 1363, 13 août. — Accord entre Robert, duc de Bar, et Henri, sire de Joinville et comte de Vaudémont, concernant le comté de Vaudémont.

V. Servais, *Annales historiques du Barrois*, 1865, I, p. 113, d'ap. original des Arch. nat.

1.665. — 1363, octobre, Reims. — Lettres du roi Jean le Bon, confirmant celles de décembre 1355, portant que le comté de Brienne ressortira au bailliage de Chaumont.

Ord. des rois de Fr., III, 613.

1.666. — 1363, 3 novembre (vendredi après la Toussaint), à Champlitte. — Gile de Vienne, dame d'Autrey et de Champlitte, et Jean de Vergy, sire de Fouvent, sénéchal de Bourgogne, déclarent qu'ayant cessé pendant un certain temps de payer au chapitre de Langres 18 muids de vin, à prendre sur les dîmes de vin de Champlitte, dûs pour l'anniversaire d'Henri de Vergy, chanoine dudit Langres, et 10 muids pour la chapellenie de St-Pierre et St-Paul par lui fondée, redevances dont ils viennent de s'acquitter, cette interruption ne préjudiciera pas aux droits du Chapitre. (En français.)

A. Duchesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 253; ex orig. au Trésor du Chap. de Langres.

1.667. — 1363, décembre, Hesdin. — Le roi Jean le Bon confirme des lettres de Guillaume, évêque de Langres, concernant les privilèges de cette ville.

Ord. des rois de Fr., III, 655.

1.668. — 1363, décembre, Hesdin. — Le roi Jean le Bon confirme d'autres lettres de Guillaume, évêque de Langres, concernant les privilèges de cette ville.

Ord. des rois de Fr., III, 662.

1.669. — 1364, 28 octobre, « en notre manoir de Savoie ». — Jean, duc de Lancastre, comte de Richemont, de Derby, de Lincoln et de Leicester, sire de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), sénéchal d'Angleterre, fils du roi d'Angleterre, mande à ses sergents de la terre de Beaufort de protéger les religieux de La Chapelle-aux-Planches contre toutes personnes qui voudraient leur faire tort.

Lalore, Princip. cartul., IV, 85; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.670. — 1365. — Inventaire des biens de Jean de Saffres, chanoine de Langres.

Jolibois, dans Bulletin archéologique du Comité historique des arts et monuments, IV (1847-8), p. 329; extrait, d'ap. Arch. Haute-Marne.

1.671. — 1365 (v. st.), 2 février (mardi après la Chandeleur). — Gautier de Châtillon, seigneur de Fère et du Fays, donne une charte relative aux fours banaux et au droit d'usage dans les bois du seigneur du Fays-Billot.

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot, p. 365; d'ap. origin. Arch. du Fayl.

1.672. — 1366, 22 octobre. — Testament de Marie de Châteauvillain, dame d'Arc, femme de Jean de Bourgogne, seigneur de Montaigu.

A. Duchesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 44 45.

1.673. — 1366 (v. st.), 22 février (lundi, jour de fête S. Pierre). — Marie de Châteauvillain, dame d'Arc, femme de Jean de Bourgogne, seigneur de Montaigu, déclare que malgré la naissance de son fils Jean, arrivée depuis la confection de son testament du 22 octobre 1366, elle maintient toutes les dispositions qu'il contient relativement à son mari.

A. Duchesne, Hist. de la Maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 45.

1.674. — 1367 (v. st.), 27 mars (lundi avant Pâques Fleuries). — Jean, sire de Lanques, lieutenant de Jean de Bourgogne, sire de Montaigu et de Joinville, Nicolas

de Nully, bailli, et Louis de Puligny, capitaine de Joinville, déclarent que les habitants et tenanciers de Ruetz ne sont pas tenus de faire guet et garde au château de Joinville, bien qu'ils l'aient faite précédemment, en vertu d'ordonnance royale, « tant pour la guerre des Anglais comme pour la guerre de Mons. le comte de Wademont, seigneur de Joinville, *cui Dieux pardoint* ».

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 301; d'ap. Arch. Haute-Marne, Ruetz.

1.675. — [Avant 1372]. — Jean [de Dampierre], sire de St-Dizier et de Vignory, queux de France, et Marie de Bar, sa femme, accordent droit d'usage dans leurs bois aux habitants de Vignory.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 131.

1.676. — 1372, 21 juin (lundi avant la Nativité S. Jean-Baptiste). — Edouard [de Dampierre], sire de St-Dizier et de Vignory, accorde droit d'usage dans ses bois de Vignory aux habitants d'Ambonville.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 128.

1.677. — 1373, 28 novembre. — Le duc de Bar décharge d'une amende Jean La Truche, son bourgeois de Saint-Thiébaut, qui avait été condamné pour avoir tiré son couteau sur Jolivet, habitant dudit Saint-Thiébaut, lequel voulait prêter main-forte aux ennemis du duc.

V. Servais, *Annales historiques du Barrois*, I, p. 480.

1.678. — 1373 (v. st.), 23 février, Rosnay. — Bertrand « Guasch », écuyer, gouverneur du comté de Vertus (Marne), atteste que les religieux de La Chapelle-aux-Planches lui ont prouvé qu'ils n'avaient rien acquis, depuis 40 ans, en fief ou arrière-fief du comte de Vertus.

Laloye, Princip. cart., IV, 86; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

1.679. — 1374, 28 juin (mercredi après la Nativité S. Jean-Baptiste). — Devant Colard d'Andelot, bailli de Vignory, Guillaume de Sombernon, curé de Cerisières, s'engage envers Eude Griffon, de Dijon, prieur de Vignory, à démolir le four qu'il avait construit dans son presbytère.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 144.

1.680. — [Avant 1375]. — Accord entre le prieur de Vignory et le curé de Vouécourt, concernant les dîmes de ces deux localités.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 126.

1.681. — 1375, 18 juillet. — Accord entre le prieur de Vignory et le curé de Vouécourt, concernant les finages de ces deux villages.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 121.

1.682. — 1375, 27 octobre, à Bourmont. — Robert, duc de Bar, fait remise de la taille, pour deux ans, aux habitants d'Illoud, ruinés par les guerres.

V. Servais, *Annales historiques du Barrois*, I, 487.

1.683. — 1375, 29 octobre, La Mothe. — Robert, duc de Bar, fait remise de tailles pour un an aux habitants de Vaudrecourt, ruinés par les guerres.

V. Servais, *Annales historiques du Barrois*, I, 487.

1.684. — 1376, 21 mai, Paris. — Mandement de Charles V pour enquérir sur le bien-fondé des prétentions de Pierre de Bar qui disait avoir droit, comme plus proche parent, au bail et garde des biens appartenant aux enfants mineurs de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau, et consistant notamment dans les châteaux et terres de Mirebeau, Bourbonne, Chailly et Choys.

Delisle, Mandements et actes divers de Charles V, p. 642. — *A. Lacordaire*, Les seigneurie et féaultez de Bourbonne, Revue de Champ. et Brie, IX (1880), 393.

1.685. — 1376, 21 septembre. — Pierre de Bar, comme bail des

enfants mineurs de Guillaume de Vergy, fait hommage au roi pour le château de Bourbonne et autres terres relevant de Coiffy.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 391. — *Berger de Xivrey*, Lettre à M. Hase, etc., sur Bourbonne, p. 226. — *Pistolet de St Ferjeux*, Recherches sur l'arrond. de Langres, p. 128, note 1.

E. Bougard, Bibliotheca Borvoniensis, 90. — *A. Lacordaire*, Les seigneurie et féaultez de Bourbonne (Rev. Champ. et Brie, IX, 1880), 392.

1.686. — 1377, 25 avril. — Robert, duc de Bar, proroge la durée d'une suspension d'impôts par lui consentie en faveur des villages de Goncourt, Gonaincourt, Vaudrécourt, Harréville, Illoud, Hacourt et Soyville, en la sénéchaussée de La Motte, et ce en considération des guerres et autres événements calamiteux survenus dans le Bassigny.

V. Servais, *Annales historiques du Barrois*, I, 491.

1.687. — 1377, 27 mai (mercredi, veille de la fête du St-Sacrement). — Accord entre Jean, écuyer, sire d'Ambonville, et Eude Griffon, de Dijon, prieur de Vignory, concernant leurs hommes d'Ambonville.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 134.

1.688. — 1377, décembre, Paris. — Lettres du roi Charles V qui confirment les conventions faites entre Thibaud et Henri, comtes de Troyes, et différentes personnes qui vinrent s'établir dans leurs terres auprès de Vassy.

Ord. des rois de Fr., VI, 314.

1.689. — 1380 (ou 1381), 5 avril, Paris. — Mandement de Charles V (ou Charles VI) concernant les droits d'usage des habitants de Bourbonne dans les bois de la seigneurie.

E. Bougard, Bibliotheca Borvoniensis, 52, et Géographie illustrée du canton de Bourbonne, p. 127. — *A. Lacordaire*, Les seigneurie et féaultez de Bourbonne (Revue Champ. et Brie, XII, 1882), 219.

1.690. — 1380, décembre, Paris. — Lettres du roi Charles VI, confirmant celles d'octobre 1363 portant que le comté de Brienne continuera à ressortir au bailliage de Chaumont.

Ord. des rois de Fr., VI, 544.

1.691. — 1381, juillet, Paris. — Lettres du roi Charles VI confirmant des règlements faits par l'évêque de Langres pour la communauté des bouchers et des pâtissiers de cette ville.

Ord. des rois de Fr., VI, 607.

1.692. — 1384, 9 juillet. — Sentence de Jean Hennequin, lieutenant général du gruyer de Champagne, rendue en exécution des lettres patentes du 5 avril 1380, ci-dessus, maintenant les habitants de Bourbonne dans leurs droits d'usage des bois.

E. Bougard, Bibliotheca Borvoniensis, p. 55, et Géographie illustrée du canton de Bourbonne, p. 128.

1.693. — 1385 (v. st.), 12 janvier, à Bourg. — Bernard, évêque de Langres, nomme Etienne à la cure de Vignory.

J. d'Arbaumont, Cartul. du prieuré de Vignory, 146.

1.694. — 1392, mai, Paris. — Lettres du roi Charles VI, confirmant des privilèges accordés aux habitants de Nogent-en-Bassigny par les comtes de Champagne.

Ord. des rois de Fr., VII, 466.

1.695. — 1393. — Jacques, abbé de Cîteaux, et les autres définiteurs de l'ordre, réunis en Chapitre général, proclament l'union de l'abbaye de Belfays à celle de Morimond.

Gall. christ. nova, IV, instr. col., 216.

1.696. — 1397, 18 mai. — Quittance de service par Jean, dit Gourdoit, de Dompmartin, servant de la ville d'Epinal, contre Gautier de Choiseul.

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, III (1873), p. 134-135.

1.697. — 1397, 27 juin. — Charles II, duc de Lorraine, confirme un traité passé entre ses conseillers Gérard d'Haraucourt

et Henri d'Ogeviller, et les habitants d'Epinal, et un autre traité entre lesdits habitants et Gaucher de Choiseul.

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, III (1873), p. 52-53.

1.698. — 1398, 2 octobre. — Enquête déterminant l'étendue du ressort de la prévôté de Coiffy.

A. Bonvallet, *La Prévôté royale de Coiffy-le-Châtel*, dans Revue de Champ. et Brie, 1894, p. 878.

1.699. — 1400, décembre, Paris. — Lettres du roi Charles VI confirmant les privilèges accordés par Thibaud III, comte de Troyes, à quatre localités appartenant au prieuré de Condes.

Ord. des rois de Fr., VIII, 407.

1.700. — 1416, 6 mai. — Jeanne de Grancey, dame de Châteauvillain, donne deux légendaires aux chanoines de son château, en paiement de partie de ce qu'elle leur devait.

Roserot, dans les *Archives historiques et littéraires*, I (1890), p. 321.

1.701. — 1416 (v. st.), 31 mars, château de Vignory. — Jean IV de Vergy, seigneur de Port-sur-Saône et de Vignory, devenu depuis peu seigneur dudit Vignory et ayant de grandes réparations à faire à son château, que les guerres et d'autres occupations ne lui permettaient pas de faire, déclare que ses bourgeois de Vignory se sont engagés à l'y aider. En considération de quoi il s'engage à leur donner annuellement 100 écus d'or, et à leur faire remise pour trois ans de 23 livres à lui dues chaque année pour le banvin. (En français.)

A. *Du Chesne*, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 276 ; ex origin. Archives paroissiales de Vignory.

1.702. — 1417, 24 juillet. — Traité de paix fait entre Jean de Rougemont, seigneur de Buxières-les-Belmont et les habitants de Langres.

Pistollet de St-Ferjeux, Recherches sur l'arrond. de Langres, p. 159 ; d'après copie aux Archiv. de Buxières. — *S. Maquet*, Précis de l'hist. de Langres, 357.

1.703. — 1420, 7 juillet. — Affranchissement des habitants d'Audeloncourt par Pierre d'Aigremont et Raouline de Clefmont, sa femme.

In-f° sans titre ni date (XVIII° siècle). Réimprimé dans *La Haute-Marne, revue champenoise*, p. 427.

1.704. — 1420, 27 juillet, Vignory. — Jean IV de Vergy, seigneur de Fouvent et de Vignory, déclare que la muraille de son bourg et ville de Vignory ayant été « par long temps par avant ce que nous soyons esté seigneur dudit lieu, grandement esouinée et en voye de désolation », il ordonne d'appliquer à sa réparation, jusqu'à nouvel avis contraire, les 24 livres tournois à lui dues chaque année pour le banvin. (En français.)

A. *Du Chesne*, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 277 ; ex orig. Arch. paroiss. de Vignory.

1.705. — 1420, 28 octobre, Champlitte. — Antoine de Vergy, seigneur de Champlitte et de Rigny, exempte du droit de dîme une vigne appartenant à l'abbaye de Beaulieu, mentionnée dans des lettres de feu Jean de Vergy. (En français.)

A. *Duchesne*, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 292 ; ex orig. Arch. abb. de Beaulieu.

1.706. — 1420, 9 novembre, en son château de Bourg. — Charles, évêque de Langres, unit le prieuré de Jully-sous-Ravières (Yonne) à la cellérerie de Molême.

Jobin, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 339 ; d'ap. original, Arch. Yonne, prieuré de Jully.

1.707. — 1420, 13 novembre, Langres. — Le Chapitre de Langres approuve la réunion du prieuré de Jully-sous-Ravières à l'abbaye de Molême.

Jobin, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 341 ; d'ap. orig. Arch. Yonne, prieuré de Jully.

1.708. — 1433, 23 septembre. — Appointement fait entre le duc

de Bar et de Lorraine et Erard du Châtelet, gouverneur de Coiffy.

D. Calmet, Hist. généal. de la maison du Châtelet, Pr. n° LVI. — *A. Bonvallet*, Docum. hist. sur Coiffy-le-Haut, p. 126.

1.709. — 1433 (v. st.), janvier, Bourges. — Lettres-patentes de Charles VII qui ratifient les priviléges accordés au nom du roi par le sire de Châteauvillain aux habitants de Langres.

S. Maquet, Précis de l'histoire de Langres, 345 ; d'après orig. Arch. municip.

1.710. — 1435, 25 décembre. — Accord entre le roi de France et le duc d'Anjou, pour mettre le siège devant Nogent et Montigny.

D. Calmet, Hist. généal. de la maison du Châtelet, Pr. n° LX. — *A. Bonvallet*, Docum. hist. sur Coiffy-le-Haut, p. 127.

1.711. — 1436, 5 octobre, Langres. — Philippe, évêque de Langres, donne l'hôpital de Saint-Nicolas de Bar-sur-Aube aux religieux du Val-des-Ecoliers.

Chevalier, Hist. de Bar-sur-Aube, 309.

1.712. — 1436 (v. st.), 1er janvier, au château de Vignory. — Jean IV de Vergy, seigneur de Fouvent et de Vignory, sénéchal de Bourgogne, considérant que malgré les guerres qui avaient ruiné le village de Soncourt, devenu inhabitable, « qui estre souloit le meilleur et le plus gros de toutes les autres », néanmoins les habitants dudit lieu y sont restés, quoiqu'ils fussent « privilégiez de prendre et avoir demeurance où bon leur semble » et avaient relevé l'église, cloches « et autres ornements d'icelle », et continué à payer les redevances, sans en rien excepter, il leur accorde « aujourd'huy premier jour de l'an, de bonne estrenne », et à perpétuité, augmentation de leurs libertés, aisances et usages, comme droit de pêche dans la Marne, etc. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 281 ; ex orig. Archiv. église de Soncourt.

1.713. — 1437, 11 avril, Bologne (3 id. avril, an VII). — Bulle du pape Eugène IV, adressée à l'archidiacre de Langres, le chargeant de procéder, s'il y a lieu, et après examen, à la transformation de l'abbaye de St-Nicolas de Bar-sur-Aube en prieuré dépendant du Val-des-Ecoliers.

Chevalier, Hist. de Bar-sur-Aube, p. 311.

1.714. — 1439, 24 avril. — Lettres de surséance d'armes entre René d'Anjou, roi de Sicile, duc de Bar, etc., et Guillaume [de Thil], seigneur de Châteauvillain, ce dernier, tant en son nom qu'aux noms de Jacques, seigneur d'Aumont, Guillaume, son frère ; Léger, seigneur de Dinteville, et Jean de Dinteville, son frère (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 57.

1.715. — 1439. — Testament de Guillaume [de Thil], seigneur de Châteauvillain. (En français.)

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 57.

(*A suivre.*)

A. ROSEROT.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mme veuve Frémont, née Azélie Chaulin, décédée à Arcis-sur-Aube, le dimanche 4 décembre 1898, dans sa quatre-vingt-unième année.

Nous adressons à M. Léon Frémont, son fils, le dévoué directeur-gérant de la *Revue de Champagne*, l'expression de nos sympathiques et sincères condoléances.

***

Le docteur Alfred Thomas, ancien député de Reims, est décédé dans cette ville, le 28 janvier 1899, à l'âge de 72 ans. Il était né à Saint-Masmes (Marne), le 30 octobre 1826.

Après de brillantes études au Lycée de Reims, il se prépara à la carrière médicale, obtint au concours une place d'interne des hôpitaux de Paris, puis, reçu docteur, revint exercer à Reims, où bientôt il acquit une grande notoriété.

En 1853, il était nommé professeur de pathologie interne à l'École de médecine de Reims, puis d'anatomie, de physiologie et de clinique.

Pendant l'invasion de 1870, il se chargea de la mission de communiquer avec la délégation de Tours. Arrêté comme otage par les Prussiens et enfermé à Magdebourg du 15 novembre 1870 au 25 février 1871, il fut élu par 34,581 voix à l'Assemblée nationale, et, sorti de captivité, alla siéger à la gauche républicaine.

Renommé député en 1876 à une grande majorité, puis en 1878, il ne se présenta pas aux élections de 1885.

Le docteur Thomas fut longtemps aussi conseiller général du canton de Bourgogne.

A Reims même, il joua un rôle considérable. Président de l'Association des médecins de la Marne, il est un des fondateurs de l'*Indépendant Rémois*, et organisa le Syndicat agricole et viticole, dont il était le président.

Chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, il était professeur honoraire à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Reims, et membre de l'Académie de cette ville.

Les obsèques civiles ont eu lieu le 30. Au cimetière, suivant les prescriptions du défunt, aucun discours n'a été prononcé.

***

On annonce également la mort :

De M. Napoléon Lannes, duc de Montebello, entré cette année à l'École de Saint-Cyr.

Né à Paris le 9 avril 1877, M. Napoléon Lannes était le fils unique de feu le duc de Montebello, ancien officier de marine, et de la duchesse de Montebello, née Daguilhon, remariée à M. de Juge-Montespieu ; le petit-fils du duc de Montebello, pair de France, ancien ministre, ancien ambassadeur, et l'arrière-petit-fils du maréchal Lannes, duc de Montebello, tué à Essling ;

— De M. Henri-Gabriel Davy de Chevigné de Balloy, décédé à Marolles-sur-Seine (Seine-et-Marne), le 19 janvier 1899, dans sa quatre-vingt-cinquième année. Il était le père de M. de Balloy, ministre plénipotentiaire de France à Téhéran, officier de la Légion d'honneur ;

— De Mme Marie-Françoise Maigret, grand'mère, par alliance, de M. Emile Charton, inspecteur de l'enregistrement et des domaines de Châlons, décédée à Marre (Meuse), le 21 janvier 1899, à l'âge de 101 ans.

Il est rare aujourd'hui de posséder une centenaire dans sa famille ; aussi Mme Maigret était-elle l'objet de l'affection la plus tendre, de la sollicitude la plus grande et des soins les plus dévoués de la part de ses enfants et petits-enfants ;

— De Mme Jamont, femme du général Jamont, vice-président du Conseil supérieur de la guerre, et commandant en chef des troupes de terre et de mer.

Les obsèques ont eu lieu le 25 janvier 1899, en l'église d'Auteuil ;

— De M. Pierre-Théodore Maldan, chevalier du Mérite agricole, vice-président du Comice agricole de l'arrondissement de Reims, membre de l'Académie de cette ville, administrateur de l'hospice de Bethléem, décédé à Reims, le 24 janvier 1899, dans sa cinquante-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu le 26 janvier. Au cimetière du Nord, deux discours ont été prononcés par MM. Charles Lhotelain, président du Comice agricole, et Paul Douce, au nom de l'Académie de Reims et de l'Association des Anciens élèves du Lycée ;

— De M. Pierre-Arthur Jacquemart, négociant en laines, décédé à Reims, le 27 janvier 1899, à l'âge de 47 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 30, en l'église Saint-André ;

— De M. Charles Gény de Flammérécourt, décédé à Bar-sur-Aube, dans sa trente-neuvième année ;

— De M. Mongin-Diey, ancien négociant, administrateur du Bureau de bienfaisance et de la Caisse d'épargne de Bar-sur-Aube, décédé en cette ville à l'âge de 70 ans.

BIBLIOGRAPHIE

La Revue historique ardennaise. — Parmi les publications périodiques qui se sont occupées exclusivement de l'histoire du département des Ardennes, il faut citer principalement la *Revue historique des Ardennes* de feu M. Sénemaud. Mais elle ne dura que trois années, de 1864 à 1867.

Plus heureuse, la *Revue historique ardennaise* vient d'entrer dans sa sixième année. Elle fut fondée et est dirigée par M. Paul Laurent, l'archiviste actuel du département, qui en jeta les bases vers la fin de l'année 1893. La première livraison parut le 1er janvier suivant.

A dire vrai, la *Revue historique ardennaise* n'est que la continuation des *Variétés historiques ardennaises*, au nombre de douze[1], qui furent publiées par M. Laurent, seul, de 1890 à 1893.

Et, en effet, les six dernières livraisons de ces *Variétés* contenaient déjà un *Supplément*, composé de *Mélanges*, *Bibliographie* et *Chronique* touchant également l'histoire du département : c'est-à-dire tous les éléments constitutifs d'une revue, sauf le titre..... et les collaborateurs.

M. Laurent fit appel aux personnes qui s'occupaient activement du passé historique de la région. Cet appel fut accueilli avec empressement. Ainsi fut créée la *Revue historique ardennaise*.

Il est de toute justice de faire connaître les noms des collaborateurs — la plupart nés dans les Ardennes ou s'y rattachant par des souvenirs de famille — qui ont bien voulu adresser le fruit de leurs recherches à cette *Revue*.

Ce sont : MM. Arthur Chuquet, professeur au Collège de France ; Jadart, secrétaire général de l'Académie de Reims et conservateur de la Bibliothèque de cette ville ; Demaison, Moranvillé, Lacaille, Pélicier, Duvernoy, Souchon, anciens élèves de l'École des Chartes, archivistes-paléographes ; Graffin, ancien élève de l'École pratique des Hautes-Études, docteur en droit ; Dom

1. Les titres de ces douze livraisons méritent d'être cités : *Les deux plus anciens documents en latin et en français conservés aux Archives des Ardennes ; — Avant et après la bataille de Rocroi ; — Souvenirs de l'abbaye de Signy ; — Arrestation de Louis XVI à Varennes ; — L'histoire des Ardennes de l'abbé Boulliot ; — Le livre des statuts d'Ivois-Carignan ; — Fragments d'un registre du comté de Rethel ; — Correspondance de Frédéric II avec Duhan de Jandun ; — La pomme de terre dans les Ardennes avant Parmentier ; — Les préliminaires de Valmy ; — Mézières pendant la défense de Bayard ; — Le droit d'asile à Charleville, au XVIIe siècle.*

Noël, bénédictin de la Congrégation de France ; Dr Vincent, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France ; Roland, membre de la Société archéologique de Namur et de l'Institut archéologique du Luxembourg ; Haudecœur, membre de l'Académie de Reims ; Pellot, membre de la Société d'archéologie lorraine ; Hénault, archiviste de la ville de Valenciennes ; Albot, Baudon, Carlier, Frézet, Gailly de Taurines, Goffart, Dr Guelliot, Henry, Hubignon, Lannois, Laurent (de Rethel), etc.

Voici, présenté dans l'ordre méthodique, un tableau des articles publiés dans les cinq premiers tomes de la *Revue* (années 1894-1898) :

Mélanges historiques. — Esquisse historique des origines du département des Ardennes ; — Centenaires ardennais ; — Chronique ardennaise de la fin du XVIIIe siècle, extraite des *Affiches de Reims* de Havé ; — Cession du village d'Ossogne par le prieur d'Arnicourt, au maïeur de Dinant en 1607 ; — Le lieu et la date de naissance de l'abbé Batteux, littérateur du XVIIIe siècle ; — La Gazette de Bouillon (1764-1793) ; — Deux agonothètes aux collèges de Charleville et de Sedan ; — L'avoine des chiens à Gespunsart ; — Notes sur la seigneurie de Haybes ; — Testament de Wallerand Payon, de Mézières, donateur de la coupe dite de Bayard (1624) ; — Le *Palatium* de Montcy ; — Quelques chartes concernant les comtes de Rethel et les archevêques de Reims, conservées au British Museum de Londres (1253-1405) ; — Les archives du comté de Rethel au palais de Monaco ; — Mariage de Monge à Rocroi ; — Un inventaire des archives de Sedan, en 1707 ; — L'interdiction de planter des mais à Sedan, en 1580 ; — Le droit de gîte à Amagne, en 1218 ; — La fièvre populaire à Charleville, en 1699 ; — Les vendanges à Château-Porcien en 1401, et à Mouzon en 1769 et en 1772 ; — Testament de Catherine de Harange, comtesse de Grandpré ; — La maison noble et les anciens châtelains de Mézières ; — Les étaux des bouchers de Mézières sur le Pont d'Arches ; — Embarcations en usage sur la Semoy au XVIIIe siècle ; — Les basses justices de Chooz et de Yoncq ; — Notes extraites des registres paroissiaux de Gespunsart (1640-1790) ; — Un syndicat dans les Ardennes, pour l'héritage de Jean Thiéry, en 1782 ; — Une enquête nobiliaire à Givonne, en 1662 ; — Notes historiques sur Hargnies ; — La date de la mort de Robert Ier de La Marck ; — La légende du dindon à Mézières ; — Notes sur Mont-Otran (1133-1243) ; — Les papiers de la seigneurie de Neufmanil ; — Deux règlements du collège municipal de Rethel (1656-1668) ; — Les étalages à Rethel au XVIIe siècle ; — Mazarin à Rethel, en 1651 ; — Étienne-Nicolas de Turenne, pensionnaire du collège de Sedan ; — Notice sur Jeanne d'Arc, par Dom Ganneron, chartreux du Mont-Dieu ; — Les origines historiques du canal des Ardennes ; — Notes sur la toponymie celtique ardennaise ; — Plans manuscrits de localités ardennaises à la Bibliothèque de Reims ; — Note sur l'identification du lieu ardennais *Havia* ou *Avia* ; — Un guet-apens, entre Mézières et Mohon, en 1425 ; — Un historien ardennais inconnu : Dom Jean Migeotte ; ses mémoires sur la baronnie de Rumigny ; — Traité passé entre le duc de Lorraine et le comte de Rethel, en 1244 ; — Les fiefs de portage du comté de Rethel, à Reims, au XIVe siècle ; — Érection de la seigneurie de Wagnon en marquisat de La Rozière ; — La vérité historique sur le squelette de la grotte de Nichet ; — Un projet de canal de l'Aisne à la Meuse, par la Vaux, le Thin et la Sormonne ; — Une

lettre de Louis de Mâle, comte de Rethel ; — Une trouvaille singulière dans une ardoisière de Fumay ; — Le terrier du comté de Rethelois au xve siècle.

Chartes de franchises. — Vendresse (1244 ; — Rethel (1353) ; — Nouvion-sur-Meuse (1290) ; — Affranchissement de Mohon, par Jean de Guignicourt, en 1360 ; — Affranchissement de serfs à Seuil, en 1561 ; — Établissement de Toges en ville neuve ; — La franchise de Vireux-Wallerand confirmée par Jean de Luxembourg (1332) ; — Les chartes des Mares et de Lametz (1218-1228).

Lieux ardennais disparus. — Ethilonge, Ide, Sirienne, Theline, Warigny, Avrogne, Wallart, Boulençon, Montchouet, Manimont, Montmarin.

Biographies et Généalogies. — Familles ardennaises : La Mothe-Houdancourt, de Metayer, d'Espinoy, de Montbeton, Thibault de Cordemoy, Colbert, Landragin, Leseur, Hachette, de Taurines, Antoine Ghenart, Pierre Du Moulin, Jean II d'Apremont, prince d'Amblise, seigneur de Buzancy et de Lumes.

Histoire ecclésiastique. — La cure de Brienne, en 1756 ; — Les *Monumenta Cartusiæ de Valle Sancti Petri*, de Dom Ganneron, chartreux du Mont-Dieu ; — Claude-Joseph Roland, curé de Sorcy ; — Les Bénédictins ardennais de l'ancienne congrégation de Lorraine, dite de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe ; — Les paroisses du doyenné de Carignan, d'après un registre de visite de 1570 ; — Fondation du couvent des Cordeliers de la Cassine, en 1585 ; — Bernard de Montgaillard, abbé d'Orval (1563-1628) ; — Une notice inédite sur saint Remi, par Dom Ganneron, chartreux du Mont-Dieu ; — Les anciennes propriétés de l'abbaye de Stavelot-Malmedy dans les Ardennes françaises : Germiny, Bogny, Charbeaux et Chooz ; — le *Sacrarium Remensis ecclesiæ* de Dom Ganneron, chartreux du Mont-Dieu.

Histoire militaire. — Les lignes de défense de la Champagne, sur la Meuse et sur la Chiers ; — Pillage de Château-Porcien, en 1411, par le parti bourguignon ; — Le 2e bataillon des volontaires des Ardennes (1792-1793) ; — États de services du capitaine Thomé, de Monthermé ; — Jean de Fromaget, mort à Rethel, pendant la Fronde ; — La destruction de l'église d'Auberives pendant le siège de Charlemont, en 1640 ; — La ligne de défense de la Semoy à la fin du xviie siècle ; — Le bourg de Brieulles-sur-Bar en 1578 ; — Le nom d'un brave : Cailliez, de Fumay (1782-1848) ; — État des fortifications de Rocroi, du Mont-Olympe, de Mézières, Donchery et Mouzon, au xviie siècle ; — Prise du château de Lumes, en 1552 ; — Tentative du comte de Soissons, sur le Mont-Olympe, en 1641 ; — Les fils du général Dampierre ; — Un traité relatif aux fortifications d'Attigny ; — Un inventaire des pièces et munitions d'artillerie au château de Rethel, en 1653 ; — Les Ardennais morts dans les guerres de la République et de l'Empire, de 1792 à 1815.

Généraux ardennais. — Le général Jadart du Merbion, de Montmeillant ; — Berton, d'Euilly ; — Bidoit, de Maubert-Fontaine ; — de Castres, de Vaux-les-Rubigny ; — Lallemand, d'Éteignières ; — La Bruyère, de Donchery ; — Les trois généraux Lion, de Givet ; — Maucomble, de Charleville ; — Veilande, de Manre.

Archéologie. — Souvenirs archéologiques de l'abbaye de Belval ; — Un château projeté, en 1242, à Montretemps, par le comte de Grandpré, sur l'emplacement d'un monument gallo romain ; — Porte en fer du xve siècle, à l'ancien moulin de Sévigny-Waleppe ; — Armoiries de l'abbaye de

Signy ; — Le cimetière gallo-franc de Thugny ; — Le cimetière mérovingien de Waleppe ; — Mont-Otran, Montfort. Alma et Vincy : Recherches archéologiques sur quelques lieux de la vallée de la Meuse aux environs de Stenay et de Mouzon, occupés à l'époque gallo romaine ; — Le cimetière gaulois d'Annelles.

Épigraphie. — L'épitaphe d'Hélène de Tournon ; — Cloches de l'époque révolutionnaire ; — Les timbres de l'église de Novy (1708) ; — Epigraphie des comtes et des ducs de Rethel-Mazarin ; — Quelques inscriptions inédites de l'église de Novy ; — La légende de Plomb-Fontaine à Fraillicourt ; — Une inscription de l'ancienne église de Montcy-Notre-Dame ; — L'inscription commémorative de la porte du Grand-Pont, à Rethel (1777) ; — Quelques inscriptions ardennaises conservées à Liège ; — Une pierre tombale du xve siècle, au prieuré d'Évergnicourt, dépendant de l'abbaye de Saint-Aubert en Ardenne.

Numismatique et Sigillographie. — Un jeton inédit de Jeanne de Bourgogne, trouvé à Mézières ; — La collection de numismatique et d'antiquités du commandant Wauthier ; — Un jeton de Louis de la Trémoille, gouverneur du Mont-Olympe ; — Une monnaie d'or de Richard de Bavière, à Hargnies ; — Un coin de monnaie de Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne, prince-évêque de Liège et duc de Bouillon, trouvé à Liart ; — Monnaies romaines à Terron-sur-Aisne ; — La collection des sceaux des comtes de Salm aux Archives Nationales ; — Un sceau de l'ordre de Saint-Hubert.

Découvertes d'antiquités. — Poteries de grès flamand, aux Ayvelles ; — Vases de l'époque franque, à Charleville ; — Sépultures franques, à Chooz ; — Sépultures à Lumes ; — Épée du xvie siècle, à Mézières ; — Anciennes taques du faubourg d'Arches ; — Objets gaulois, à Aussonce ; — Un cœur en plomb à Saint-Nazaire.

Mélanges artistiques. — Les Perin, peintres d'origine ardennaise (1753-1874) ; — Devises d'anciens cadrans solaires ; — Jean-Baptiste Drouart, sculpteur, né à Liart (1739) ; — Les fours aux verriers de la forêt d'Omont ; — La poterie d'étain à Sedan au xvie siècle ; — Robert, peintre, né à Sery, en 1686 ; — Taque aux armes de Jean-Marc de Baradat, abbé de Signy ; — Les tableaux, tapisseries et armes du château de Sy, en 1636 ; — L'orgue de l'église de Donchery, en 1702 ; — Les portraits de Louis de Gonzague et de Christophe de Savigny ; — Un jeu de cavagniole, provenant de l'ancien château d'Asfeld.

Notices et documents sur la Révolution. — Un coffre confié à Roze, de Château Porcien, par Louis XVI, lors de son retour de Varennes ; — Jean Fleury, curé d'Iges, Glaire et Villette, député de Sedan à l'Assemblée nationale de 1789 ; — Une agence de secours à Rethel, pendant la Révolution ; — Nomination d'élèves à l'École normale supérieure par les districts de Rethel, Sedan et Vouziers ; — Le patriotisme des habitants d'Arreux ; — Lettres inédites de Jean Fleury, député de Sedan ; — Le traité d'éducation de Halma, principal du collège de Sedan ; — L'École du Génie de Mézières, en 1792 ; — Le premier maire de Reims, originaire de Rocquigny ; — Un curé maire à Sauville, — La fête de la Vengeance à Rethel, en 1799, et l'inscription de l'église de Mézières ; — Les otages des émigrés à Vouziers ; — Fixation du chef-lieu du département à Mézières ; — L'entrée en fonctions des membres de l'Assemblée du département ; — Le siège de l'Administration départementale ; — L'Affaire de Vilhemontry ; — Un conflit entre le maire de Mézières et le commandant de place ; — L'armement des gardes nationales ; — Fournitures de poudre et de boulets ; —

Projet d'indemnité à accorder aux conseillers généraux. — La vente des biens nationaux : — Le club patriotique de Givet : — Dubois-Crancé proposé comme capitaine de gendarmerie du département ; — Un scandale dans l'église de Rimogne ; — Gaspard Monge, émigré du département des Ardennes ; — Les papiers des communes de l'ancien district de Sedan, de l'intendance de Champagne et de la ci-devant province du Hainaut ; — Un pressant appel de la ville de Philippeville et lettre de Dubois-Crancé y relative ; — Lettre d'un volontaire de Tagnon ; — Les villages rapatis de Pussemange, Bohan, Membre et Bagimont ; — Le cahier de doléances de Saint-Quentin-le-Petit, en 1789 ; — Hachette, de Mézières, professeur d'hydrographie à Port-Vendres ; — Un projet d'école des arts au Mont-Dieu ; — Dubois-Crancé, député des Ardennes à la Convention ; — Le dernier prieur des Mazures.

Bibliographie, Chronique et Planches. — Enfin, outre diverses chroniques d'actualité historique et archéologique, la *Revue* a inséré environ 120 comptes rendus d'ouvrages renfermant des renseignements sur le département, et donné 17 planches ou cartes relatives aux articles mentionnés ci-dessus[1].

* * *

Dr Pol Gosset. *La Société Populaire de Reims (1790-1795).* — *Reims, Matot-Braine*, 1898. Gr. in-8° de 58 pages, tiré à 80 exemplaires, avec six vignettes d'après les originaux.

Voilà un récit bien condensé, appuyé de documents peu connus empruntés aux Archives communales, tous inédits et fort instructifs. Ce sont bien là les faits de la Révolution à Reims. — Toutes les considérations générales en sont écartées, car l'auteur, dans son avant propos, énonce cette promesse qu'il a tenue : « Le lecteur ne trouvera dans cette monographie ni considérations, ni jugements, mais des faits. »

C'est un point essentiel, capital dans une œuvre de recherche aussi minutieuse, poursuivie avec autant de conscience que de pénétration historique. De même, on pourra la lire avec autant de sécurité que de profit. Il en est peu de semblables.

H. J.

* * *

L. Duplain et J. Giraud. — *Saint-Paul de Lyon.* Étude d'histoire lyonnaise, avec 3 plans, 24 gravures hors texte et 3 feuilles de blasons. — *Lyon, A. Rey*, 1899. In 8° de 298 pages.

Le nom et la gloire du chancelier Gerson se retrouvent en bien des lieux de la chrétienté, *Gerson toto orbe christiano notus*, comme écrivaient sur leur nécrologe ses confrères, les chanoines de Notre-Dame de Paris. Si la Champagne reste fière de lui avoir donné le jour, c'est à Lyon qu'il faut chercher sa tombe et ses derniers enseignements.

1. Pour les abonnements (10 francs par an), écrire au siège de la *Revue*, à Mézières.

Le beau volume, dont nous annonçons la publication, a eu précisément pour but de réveiller les souvenirs de Gerson et lui a consacré l'un de ses principaux chapitres *(Chapitre IV, pages 109 à 143)*. L'un des auteurs, pour être mieux documenté à cet égard, M. l'abbé Giraud, vicaire de l'église Saint-Paul, est venu dernièrement faire un pèlerinage à Reims et au lieu natal du chancelier. Aussi, avons-nous à glaner beaucoup de renseignements exacts et précis dans son récit des dernières années du docteur très chrétien, comme dans le tableau qu'il retrace de son origine au hameau de Gerson, près de Rethel. Il nous fait aussi mieux connaître les détails contemporains, le sort de son tombeau, le culte toujours vivant de ses vertus, l'érection récente de sa statue, en un mot le maintien de sa renommée glorieuse et féconde dans la cité lyonnaise. H. J.

* * *

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (janvier-février 1899) :

I. Le général Dunesme, de Viel-Saint-Remy, par Arthur Chuquet.

II. Mélanges. — Les Lombards à Raucourt, au XIVe siècle, par Henri Lagaille.

Réception de Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, à Rethel, en 1525, par Paul Pellot.

Harangue de Jean Habert, procureur du Roi à Mouzon, à Henri IV, par A. Frézet.

Les années d'abondance et de disette dans le Rethélois, aux siècles derniers, par Al. Baudon.

III. Variétés révolutionnaires. — Le cahier des doléances de Launois.

IV. Bibliographie. — Bouillet, *L'église de Laval-Dieu et ses boiseries sculptées* (H. Jadart).

V. Planches. — Boiseries de la nef et du chœur de l'église de Laval-Dieu.

* * *

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (janvier 1899) :

Al. Baudon. *L'entrée de François de Clèves, comte de Rethélois, et de son épouse à Rethel en 1551.*

Stephen Leroy, *L'affaire du comte de Soissons et la campagne du maréchal de Châtillon en 1637* (suite).

Chronique. — I. Résultats des fouilles faites dans les cimetières gaulois d'Aussonce et de la Neuville-en-Tourne-à-Fuy pendant l'année 1898, par Gustave Logeart.

II. La question des « Quatre fils Aymon ».

Bibliographie. — *Essai d'une bibliographie historique et archéologique du département des Ardennes*, par Henri Jadart (Paul Collinet). — *La légende des Quatre fils Aymon et leur cheval Bayard*, par Albert Meyrac (Henri Bourguignat). — Livres.

***

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 janvier 1899) :

La première édition de l'Ode à M. de Bellegarde, par M. Ch. Urbain.

A propos du Journal de l'Expédition des Portes-de-fer de Charles Nodier, par M. Georges Duplessis.

Le Grand Condé et le théâtre (1676-1686), par M. Gustave Macon (suite).

Les origines de l'imprimerie à Paris La première presse de la Sorbonne, par M. A Claudin (*fin*).

Chronique.

A la salle Sylvestre.

Revue de publications nouvelles, par M Georges Vicaire.

Livres nouveaux.

***

Sommaire de la *Revue historique*, 24e année (tome LXIX, janvier-février 1899) :

H. Hubert. *Etude sur la formation des Etats de l'Eglise. Les papes Grégoire II, Grégoire III, Zacharie et Etienne II et leurs relations avec les empereurs iconoclastes, 726-757* (1er art.), p. 1 à 40. — A. Mathieu. *Etude critique sur les journées des 5 et 6 octobre 1789* (suite et fin), p. 41-66. — Sal. Reinach. *Gabriel de Mortillet*, p. 67-95.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — *Séance du 23 décembre 1898.* — Présidence de M. le comte de Launay, président.

Les secrétaires des différentes sections font connaître le résultat des élections faites par elles pour la constitution de leurs bureaux, qui sont ainsi composés pour l'année 1899 :

Section d'Agriculture. — Président, M. le baron Doé; vice-président, M. Ch. Baltet ; secrétaire, M. de la Hamayde.

Section des Sciences. — Président, M. Mortier ; vice-président, M. l'abbé d'Antessanty ; secrétaire, M. G. Hoppenot.

Section des Beaux-Arts. — Président, M. de la Boullaye ; vice-président, M. Pron ; secrétaire, M. Royer.

Section des Lettres. — Président, M. Renaud ; vice-président, M. le Clert ; secrétaire, M. Rémond.

Election des membres des Commissions de publication et du Musée. — Les membres sortants sont réélus.

Election du vice-président pour 1899. — M. de la Boullaye est élu vice-président.

Le président, avant de quitter le fauteuil, prononce une allocution qui est accueillie par les applaudissements unanimes de la Société.

Séance du 20 janvier 1899. — Présidence de M. E. Buxtorf, président.

Le président prononce l'allocution d'usage, qui est très applaudie. Après avoir remercié ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait et réclamé leur indulgence, il rappelle, en termes élogieux, la contribution de chacun à la prospérité de la Société. Il adresse un souvenir reconnaissant à ses généreux bienfaiteurs et termine en signalant l'urgence d'organiser un Musée industriel, depuis longtemps décidé en principe, mais pour lequel il n'existe pas d'emplacement. Les éléments déjà recueillis se perdent ; d'autres, offerts par les constructeurs, attendent que le Musée leur soit ouvert, et le moment semble venu de réclamer le concours de la Ville, à qui les héritiers de M. Delarothière viennent d'offrir les types des machines de cet inventeur. La ville de Troyes, qui doit sa prospérité à la bonneterie, ne peut rester en arrière des grandes villes industrielles de France et de l'étranger, où existent ces Musées, capables d'instruire ouvriers et constructeurs et de susciter des inventions nouvelles.

M. le président adresse les félicitations de la Société à MM. Albert Delatour, directeur général des Contributions indirec-

tes, membre correspondant, et de la Boullaye, vice-président, qui viennent d'être promus officiers du Mérite agricole ; à M. Letainturier, sous-préfet de Châteaudun, membre correspondant, nommé chevalier du même ordre, et à M. Charles Baltet, nommé officier de l'Instruction publique.

Ouvrages offerts.

Par M. Louis Morin : *Lettres de Pierre Girardon, officier barsuraubois, pendant les guerres de la Révolution (1791-1799)*. M. Morin présente cet ouvrage soit pour le prix Formont, soit pour le prix Savetiez.

M. de la Boullaye dit, à ce propos, qu'il serait bon de publier, dans les journaux, le programme de ces deux Concours, dont la clôture approche.

Par M. Paul Fliche, membre correspondant : Une note relative à la présence du pin sylvestre dans les graviers quaternaires aux environs de Troyes. Grâce à de récentes découvertes d'échantillons dans la ballastière de Clérey, M. Fliche établit que cet arbre forestier important a coexisté en Champagne avec l'éléphant et a persisté après la disparition de celui-ci.

Par M. Roserot, membre honoraire : *Rôle des fiefs du bailliage de Chaumont en 1504 et années suivantes.*

Par M. de Mauroy, membre résidant : *Une œuvre originale*, par A. Mazon. Il s'agit d'un petit volume de poésies manuscrites découvert au château de Rocher, près de Largentière, et dont l'auteur, longtemps inconnu, fut un chevalier de Mauroy. D'intéressants détails généalogiques accompagnent cette publication, où l'on retrouve le tour galant et léger des poètes de salon du XVIIIe siècle.

Par le P. J. Hoppenot : *Le Crucifix dans l'histoire et dans l'art, dans l'âme des saints et dans notre vie.*

Par le baron de Baye, membre correspondant : *Notes de folklore votiak*, recueil intéressant de traditions populaires, et le numéro du *Petit Bleu* du 12 janvier, contenant quelques détails sur la mission du baron de Baye dans le Caucase, la Géorgie et le Daghestan.

Par M. Philippe Salmon, membre correspondant : *Le Campignien*, fouille d'un fond de cabane au Campigny, à Blangy-sur-Bresle, étude curieuse du mobilier d'une habitation néolithique.

Travaux des Sociétés correspondantes.

Annales de la Société historique de Château-Thierry : *Notice historique et critique sur le peintre Henri Pille.*

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais : Dans une notice sur l'abbé d'Aubignac et sa famille, il est dit qu'il demeure, en 1669, à l'hôtel de Troyes, rue des Chartreux, faubourg Saint-Michel, à Paris. Cet hôtel serait-il l'ancien hôtel de nos évêques à Paris ?

Lectures et communications.

M. Le Clert donne lecture de la liste des dons faits au Musée pendant le quatrième trimestre de 1898 ; des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Le Clert présente le dessin fait par lui d'une pierre tombale qui se trouve dans l'église de Rosnay-l'Hôpital et recouvrait la sépulture de Nicolas Le Ternier, lieutenant au bailliage de Rosnay, et de Simonne Gombault sa femme. Pour accompagner cette planche, destinée à « l'Annuaire », M. Le Clert a rédigé une note, dont il donne lecture, relative à l'histoire du costume des bourgeois en Champagne vers le milieu du XVIe siècle.

M. de la Boullaye rend compte d'une étude de M. Louis Morin sur la fabrication des cartes à jouer à Troyes. L'ouvrage se termine par la liste des maîtres, compagnons et apprentis cartiers ayant exercé leur industrie à Troyes, et la reproduction des figures des cartes et enveloppes de jeux de leur fabrication.

M. de la Boullaye dépose sur le bureau le plan de galeries souterraines découvertes à la suite d'un effondrement qui s'est produit sur un côté de la voie du chemin de fer de l'Est, entre la rue Jeanne-d'Arc et la petite rue Bégand. Les galeries se composent de deux souterrains coudés en forme d'Y ; une branche, qui suit la voie de Chaumont, se termine en cul-de-sac et n'a pas été achevée ; l'autre, parallèle à la rue Jeanne-d'Arc et qui se dirige vers la campagne de Sainte-Savine, devait rejoindre la galerie découverte antérieurement, qui aboutissait au château de la Vicomté.

Elections.

MM. le comte Abel Armand et Albert Guyard, président du Syndicat agricole et viticole de l'arrondissement de Bar-sur-Seine, sont élus membres associés ; MM. de Champs et Marquet de Vasselot, membres correspondants.

***

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du jeudi 12 janvier 1899.* — Présidence de M. Müller, vice-président.

Le Président dépose sur le bureau :

Les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry* (année 1897).

La *Petite Gazette de Dammartin*, offerte par M. Lemarié.

M. Barigny fait don à la Société de trois pièces de monnaie gallo-romaines.

M. le Président annonce que M. Héron de Villefosse, Président d'honneur de la Société, est nommé membre du Comité pour le monument de Bossuet.

L'assemblée décide que, faute de place, la liste des Sociétés correspondantes inscrites aux archives de la Compagnie ne sera

plus reproduite dorénavant sur les bulletins mensuels à la suite de la liste des membres correspondants.

M. Husson, au nom de M. le comte de Reilhac, transmet une invitation de ce dernier par lui faite à une délégation de la Société pour visiter, au printemps, l'église de Montry, avant sa démolition.

M. Émile Colin, officier d'Académie, correspondant de l'École d'anthropologie, demeurant à Paris, rues des Petits-Champs, n° 37, et Richelieu, n° 89, présenté par MM. Müller et Gassies, est nommé membre correspondant de la Société.

La communication de M. Lemarié sur les fouilles de la sépulture dolménique d'Ermenonville est présentée par M. Müller.

L'assemblée décide qu'à l'avenir, tous les objets offerts à la Société ou acquis par elle (livres, monnaies, pièces diverses, etc.) seront, après inscription au procès-verbal, remis de suite à l'archiviste chargé de leur conservation.

Il ne sera fait exception, momentanément, que pour les ouvrages confiés à certains membres chargés d'en rendre compte.

M. Müller donne lecture d'une nouvelle de feu M. Boquet-Liancourt, ancien président de la Société.

***

Liste des dons faits au Musée de Troyes pendant le quatrième trimestre de l'année 1898 :

Peinture.

Il a été donné par :

L'État : *Chemin montant, à Bercenay-en-Othe*, toile par M. Louis-Nicolas Cabat.

Antoine Carteron, décédé juge d'instruction, à Troyes (par son testament) : — *Le docteur Paul Carteron*, portrait sur toile, par Axilette, prix de Rome.

Sculpture.

Antoine Carteron, par son testament : — *Le docteur Paul Carteron*, buste en plâtre, par M. D. Briden.

Archéologie.

Le Préfet de l'Aube : — Deux anciennes plaques de cheminée en fonte, provenant du garde-meuble de la Préfecture. L'une d'elles porte au centre un personnage en costume chinois, qu'entourent des rinceaux, des guirlandes et des festons de style Régence. L'autre plaque est ornée d'un écu aux armes de la famille Perricard, de Troyes, qui sont : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et, en pointe, d'une ancre de navire. Cet écu est parti d'autres armes composées de deux couleurs vivrées, issantes d'un croissant placé en pointe et accompagnées en chef de deux molettes d'éperon. On peut attribuer ces armoiries à Nicolas Perricard, maire élu, puis maire perpétuel de Troyes, mort en 1693, époux de Marie Babelin.

Louis Suquet, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Troyes : — Un fer à cheval, trouvé récemment dans les terrassements d'un pont en construction à Villacerf.

Numismatique.

Hardy, surveillant de la salle de sculpture, au Musée : — Une monnaie du canton d'Uri (Suisse), frappée en 1523, potin ; — Un jeton en cuivre jaune à l'effigie de Louis XIII, frappé à Nuremberg.

De la Boullaye, membre résidant : — Un exemplaire, en bronze, de la médaille frappée en commémoration de la reconnaissance, par le roi Louis XVI, du droit qu'avait la ville de Troyes de prendre le titre de Capitale de la Champagne. Cette médaille fut gravée en 1775 par les soins et aux frais de M. Tillet, ancien directeur de la Monnaie de Troyes, alors contrôleur général des monnaies de France.

Musée d'art décoratif.

Piat, conservateur honoraire : — Un garde-cendre en bronze vert, style néo-grec ; — un chenet en cuivre jaune, à fût en pyramide porté par des dauphins, style de la fin du règne de Louis XVI ; — un autre chenêt en cuivre jaune, bronzé en grande partie. Il représente un centaure galopant de face et brandissant une torche enflammée, au milieu d'une sorte de niche formée de moulures et d'enroulements disposés suivant le goût qui caractérise l'époque de la Renaissance.

Mlle ***, à Dienville : — Une belle vitrine en acajou, à dessus de marbre, style Louis XVI, renfermant : 1° une tasse avec soucoupe, à galerie, porcelaine de Saxe ; — 2° une sonnette, porcelaine de Saxe ; — 3° une tasse vieux Japon ; — 4° un sucrier, porcelaine de Saxe ; — 5° une cuvette et son pot à eau, époque Louis XVI ; — 6° un moutardier avec son couvercle à charnière en étain ; — 7° une tasse à café avec sa soucoupe, porcelaine de Sèvres, époque du premier Empire ; — 8° un déjeuner, porcelaine de Sèvres, époque du second Empire ; — 9° un verre à boire polychromé, cristal de fabrication autrichienne ; — 10° un crémier en cristal décoré, même fabrication ; — 11° une buire en cristal polychromé, même fabrication ; — 12° un crémier, porcelaine anglaise ; — 13° et 14° deux statuettes en terre polychromée, *facchini* napolitains ; — 15° un petit dévidoir en bronze, monté sur un socle en marbre ; — 16° une petite sculpture en albâtre et lave, représentant le *Baptistère de Pise* ; — 17° un très beau bénitier monté en vieil argent, avec écaille et peinture sur porcelaine ; — 18° et 19° deux flambeaux-appliques à doubles branches en bronze doré ; — 20°, 21° et 22° assiettes en faïence provenant, les deux premieres de la fabrique de Mathaux, et la dernière, de la fabrique de Brienne-le-Château ; — 23° une petite peinture sur bois : *Paysage*, avec un cadre de style Empire.

Bibliothèque du Musée.

Grosdemange, à Troyes : — Une photographie représentant le monument élevé dans la cathédrale de Nantes, pour renfermer la sépulture du général de la Moricière. Le Musée de Troyes possède les modèles en plâtre des figures qui ornent ce remarquable tombeau, œuvre de M. Paul Dubois, directeur de l'École des Beaux-Arts, membre de la Société Académique de l'Aube.

Émile Martin, clerc de notaire à Chavanges : — 1° quatre imprimés portant les signatures et les sceaux de Claude-Mathias-Joseph de Barral et de Louis-Appolinaire de La Tour du Pin-Montauban, évêques de Troyes ; — 2° une pièce manuscrite revêtue de la signature et du sceau de Jean-Baptiste d'Orbie de Saint-Innocent, évêque de Pignerol (1751) ; — 3° un acte de vente écrit sur parchemin, renfermant l'énumération des titres et dignités de M. Athanase de Loménie, comte de Brienne (1780) ; — 4° La déclaration d'une ferme sise à Morvilliers, manuscrit offrant un curieux spécimen d'écriture bouclée (XVIIIe siècle).

***

Mélanges sur Jeanne d'Arc. — *Les fêtes de Jeanne d'Arc, à Orléans.* — Les fêtes de Jeanne d'Arc, à Orléans, auront lieu les 7 et 8 mai prochain et seront présidées par S. Em. le cardinal Sourrieu, archevêque de Rouen, primat de Normandie, ancien évêque de Châlons.

Le panégyrique de l'héroïne sera prononcé, le lundi 8 mai, par Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul de Minnesota (États-Unis d'Amérique).

Ce sera donc un évêque américain qui montera, cette année, dans la chaire de Sainte-Croix, pour rendre à Jeanne d'Arc l'hommage de reconnaissance et de vénération que les Orléanais, depuis 470 ans, lui rendent annuellement.

***

Testament original. — Il n'est bruit à Mirecourt que du testament original fait par un riche habitant du lieu, M. Pierson, décédé depuis peu, qui lègue 100,000 francs à l'Académie française, 80,000 francs aux pêcheurs de Bretagne *(sic)* et des sommes variant entre 10 et 20,000 francs à tous les explorateurs français en renom.

La ville de Mirecourt reçoit de son côté une somme de 30,000 francs pour l'érection de monuments *équestres* à Jeanne d'Arc et à Pasteur.

Le reste de la fortune considérable de M. Pierson est légué au département des Vosges.

***

Lecture a l'Académie de Reims. — Dans sa séance du 27 jan-

vier 1899, l'Académie de Reims a entendu une intéressante lecture de M. V. Duchâtaux sur l'*Apologie chrétienne au IIe siècle*, rapport sur la thèse latine de doctorat ès lettres de notre compatriote M. Louis Arnould, récemment nommé professeur à l'Université de Poitiers.

* * *

Découverte archéologique a Remicourt. — M. Emile Schmit, correspondant de l'Ecole d'anthropologie de Paris à Châlons-sur-Marne, vient de terminer, avec le concours de M. Sarrazin, greffier de la justice de paix, à Givry-en-Argonne, l'exploration d'un cimetière franco-mérovingien, près de la ferme de la Lieue, commune de Remicourt (Marne).

Cinquante-cinq sépultures mises au jour ont donné à l'archéologue de Châlons-sur-Marne des francisques mérovingiennes de deux types différents, des scramasaxes, une framée, des couteaux de dimensions variées, des boucles de ceinture en fer et en bronze, et quelques écussons en fer plaqués de motifs en argent.

Ces pièces sont très intéressantes, mais malheureusement fort empâtées de rouille.

M. Schmit a également trouvé dans ces sépultures deux monnaies gauloises au sanglier, dites lingones ou catalaunes, quelques bronzes romains de Constance, Constantin, Auguste et Agrippa, des silex et enfin des poteries de formes élégantes et variées.

* * *

M. Massoulle et le monument de Jean Macé. — Le monument que fait élever la Ligue française de l'enseignement à la mémoire de M. Jean Macé et à la glorification de l'enseignement laïque doit être terminé au commencement de l'année 1900.

L'exécution en a été confiée à notre distingué compatriote M. Massoulle, statuaire, et à M. Charles Blondel, architecte.

Voici, d'après la maquette, comment se présentera le monument : le médaillon de Jean Macé, plus grand que nature, se détache sur un piédestal de granit surmonté par une grande figure symbolisant l'Instruction qui déchire d'une main le voile de l'Ignorance et élève de l'autre un livre. Au pied du socle, la France montre à deux de ses enfants la voie de l'avenir. Des motifs et des inscriptions garniront les côtés du piédestal.

* * *

M. Hanotaux a Nantes. — M. Gabriel Hanotaux, ancien ministre des Affaires étrangères, membre de l'Académie française, a présidé le 15 janvier 1899, au Grand-Théâtre de Nantes, la cérémonie du centenaire de la fondation de la Société académique de cette ville.

Toutes les Sociétés savantes de la Bretagne, de la Vendée, de l'Anjou, s'étaient fait représenter à cette solennité qui a ainsi attiré à Nantes une affluence assez considérable. C'est, en somme, une grande manifestation du monde savant, littéraire et artistique de la région, une grande manifestation de décentralisation aussi.

M. Louis Linger, président de la Société, a pris le premier la parole pour souhaiter la bienvenue à M. Hanotaux et retracer les fastes de la Société académique.

M. Hanotaux, évitant soigneusement, dans sa réponse, toute allusion politique, s'est borné à un éloge très délicat, très éloquent de la province et de l'esprit provincial, qui devait aller au cœur de ses auditeurs et qui a été, en effet, très applaudi.

***

Musée de Reims. — Depuis le 5 janvier 1899, une nouvelle galerie du Musée de Reims, installée dans l'aile de la rue de Mars, à l'Hôtel de Ville, est ouverte au public aux mêmes jours et aux mêmes heures que les autres salles.

Ce Musée, dit *Musée rémois*, est consacré spécialement aux portraits, monuments et autres souvenirs locaux, de même qu'aux œuvres des peintres rémois, anciens et modernes. Il comprend une galerie et deux vastes salles renfermant les tableaux, et, en outre, un cabinet réservé aux dessins, notamment aux cartons de l'ancienne Ecole de Reims. L'ensemble de ces collections réunies dépasse le chiffre de 300 pièces, dont un grand nombre offert par nos compatriotes.

***

Subventions accordées aux églises de la Marne. — Les communes ci-dessous ont reçu de M. le ministre de l'Intérieur les subventions suivantes :

2,000 francs à Mareuil-le-Port pour restauration de l'église, classée au rang des monuments historiques.

840 francs à Moslins et Morangis pour réparations de l'église co-paroissiale et du presbytère de Moslins.

***

Le marronnier de Brédée. — Le vieux marronnier qui existait à la ferme de Brédée, écart de Cheminon (Marne), a été cassé net, à 2m50 de hauteur environ, par l'ouragan, le jeudi 19 janvier 1899, vers huit heures un quart du soir.

Cet arbre gigantesque mesurait 3m75 de circonférence et avait 22 mètres de hauteur, près de 70 pieds. On évalue son âge à près de trois siècles : il a dû être planté par les religieux de Cheminon qui occupaient Brédée à cette époque.

Par un hasard providentiel, ce vétéran est venu s'abattre dans

la cour sans causer aucun dégât ; n'étant qu'à une douzaine de mètres des bâtiments et des granges, il pouvait occasionner de graves dommages, s'il était tombé dans une autre direction.

* * *

Société d'Agriculture de la Marne. — La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne publie le programme des concours ouverts par la Société pour l'année 1899.

De nombreuses médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze seront données en prix.

Les mémoires et les autres documents relatifs aux divers concours, ainsi que les demandes, avec attestations et pièces justificatives, devront être adressées *franco* au Président de la Société, à Châlons, *avant le 1er juin 1899*, terme de rigueur.

* * *

Noces de diamant. — Un beau jeudi de janvier 1899, tout le village de la Chapelle-Vallon (Aube) était en fête. Les cloches sonnaient à toute volée, les coups de fusil éclataient et une Société musicale, composée des artistes les plus habiles de toute la contrée, amenait à l'église un vénérable couple de 83 ans, les époux Mullet-Antoine et leur famille.

M. Paul Robert, pharmacien à Paris, l'organisateur de la fête, conduisait ses grands-parents au pied de l'autel où ils étaient venus, 60 ans auparavant, se promettre affection et fidélité.

Après la messe, un vin d'honneur était offert par M. Paul Robert à tous ses concitoyens, et des courses de coqs données également par lui, avec une pièce assez ronde aux hommes et aux jeunes gens du pays.

Un banquet, fort bien servi et assaisonné de gaieté de bon aloi, réunissait ensuite les vieux époux et leurs invités. Au champagne, on trinqua à la santé des époux rajeunis, et leur petit-fils, dans un toast plein d'esprit et de cœur, exprima le bonheur qu'il éprouvait de voir son rêve réalisé, ses grands-parents si longtemps à la peine, enfin à l'honneur !

La fête se continua dans la soirée, et c'est seulement quand les musiciens n'eurent plus de souffle, que chacun rentra chez soi.

* * *

Nominations et Distinctions. — Parmi les récentes nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur, nous relevons les noms de MM. Brachet, directeur des Contributions indirectes à Châlons-sur-Marne, et Charles Aubry, sous-intendant militaire à Méchéria (Sud-Oranais), promus chevaliers.

M. Aubry est originaire de Vitry-le-François ; c'est un ancien

engagé volontaire, qui ne doit qu'à lui-même la situation qu'il occupe.

***

Notre collaborateur M. Abel Rigault, attaché aux Archives historiques du ministère des Affaires étrangères, vient d'être promu officier de l'ordre du Nicham Iftikar.

***

Le Préfet de la Marne a fait récemment parvenir les brevets de la décoration du Mérite agricole à MM. Gustave Râulet, à Oiry, et Alexis Carrier, à Faux-Fresnay.

***

Mariages. — Le 10 janvier 1899 a été célébré à Epernay, en l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, le mariage de Mlle Marguerite Lhomme avec M. Louis Lemoine, de Senercy (Aisne), ingénieur des arts et manufactures.

Les témoins de la mariée étaient M. Ernest Royer, employé de commerce à Epernay, son oncle maternel ; M. Léon Lhomme, directeur de la sucrerie de Neuilly-Saint-Front (Aisne), son frère.

Ceux du marié : M. Jules Pératé, docteur en médecine à Paris, décoré de l'ordre du Nicham, son oncle maternel ; M. Jules-Louis Lemoine, directeur de la sucrerie d'Auffay (Seine-Inférieure), son frère.

***

Le 26 janvier 1899 a eu lieu, à la mairie du IXe arrondissement de Paris, le mariage civil de M. Alexandre Israël, rédacteur en chef de l'*Eclaireur de l'Est*, avec Mlle Marcelle Astruc.

Les témoins étaient, pour M. Israël, MM. le docteur Langlet et Degouy ; pour Mlle Astruc, MM. Nathan Astruc et Naquet.

MÉLANGES

La maison de Jeanne d'Arc. — Le poète Clovis Hugues a publié, l'an dernier, dans le *Gaulois*, un charmant récit de son pèlerinage à la maison natale de Jeanne d'Arc, que nous nous faisons un plaisir de remettre ici sous les yeux de nos lecteurs.

« Il y a quelques semaines, vers les dix heures du soir, j'étais descendu à Greux, avant-dernière étape de mon pèlerinage à la maison natale de Jeanne. Une nuit sans sommeil dans un lit d'auberge, qui est pourtant très doux. A chaque instant je me retourne vers la fenêtre blanche de lune, les prunelles perdues dans le rideau broché où transparaît tout au milieu, comme une étoile au centre d'une toile d'araignée, une Jeanne d'Arc envolée sur son destrier. L'imagination aidant, je la vois chevaucher dans le ciel. A quelques centaines de mètres, les toits de Domremy dansotent et cabriolent. Les heures sonnent lentement : je les écoute tout bas comme des gouttes d'argent qui chanteraient en tombant.

Ma pensée vole vers Perrin-le-Drapier, ce bon sonneur à qui la pastoure donnait de la laine de ses moutons, quand il avait bien fait chanter les cloches. Il dort sans doute par là, vaine poussière d'humanité dans le silence de la terre.

Le soleil s'est levé, tout pleurant. Je me suis enfourné dans une espèce de guimbarde, sous la toile qui ruisselle de pluie ; et en route pour la résidence des Eudistes où la plus courtoise des hospitalités m'a été offerte par le Révérend Père Létendard, supérieur du couvent.

A Domrémy, je soulève mon invraisemblable portière, au risque de me transformer en naïade. Des maisons basses, toutes plaquées de menues branches qui les prennent d'assaut. Un défilé d'enseignes où le nom de la Pucelle éclate comme une fanfare. L'église surgit, avec sa tour romane bariolée d'une décoration murale qui vous fouette les yeux comme une grande voile peinte. A deux pas du seuil, une pauvre petite statue de Jeanne qui fait de la peine.

Tout à côté, derrière une belle grille de villa bourgeoise, au dernier plan d'un jardin municipalement ratissé, la disposition du site et mes souvenirs de lecture me révèlent l'humble chaumière où naquit l'héroïne. Je salue respectueusement.

Le couvent est tout en haut, sur l'une des pentes où s'étendait autrefois le Bois-Chesnu. Nous avons tourné à droite, par une rue où les maisons se tassent encore, comme accoudées sur les plan-

tes grimpantes qui leur sont bâtons de vieillesse. Nous montons, nous montons toujours. La voiture ronronne sur ses essieux. En bas, dans la vallée sans soleil, la Meuse luit tristement.

Nous sommes enfin arrivés. Je n'entre pas dans la résidence, je m'y engouffre. Un instant après, me voilà chez le Père Létendard, devant un bon feu qui me ragaillardit. Il y a quelque chose de jovialement militaire dans ce prêtre, qui fit le coup de feu en 1870. J'ignore à quelle arme il appartenait, mais je ne serais pas autrement étonné qu'il eût servi dans les zouaves. La calotte vole encore un peu, comme l'ancien bonnet. Déjà nous causons de Jeanne, sans nous préoccuper de savoir si nous sommes venus à elle par des sentiers différents.

Les heures ont coulé fort agréablement. Plus tard, et tout au long, je noterai, en quelque page de livre, mes impressions d'enfant du siècle dans l'asile du recueillement et de la prière. Une concurrence à M. Huysmans, quoi !

L'après-midi, le Père Létendard ayant reçu la visite d'une migraine inattendue, c'est un autre Père qui veut bien m'accompagner jusqu'à la maison natale de Jeanne. La guimbarde qui devait remonter me prendre s'est sans doute embourbée. Nous partons au devant, sous une légère ondée, pour ne pas en perdre l'habitude. Le Révérend a ouvert un immense parapluie de comédie, la soutane retroussée, planté comme un chêne, l'allure gaie, intelligente et robuste d'un prêtre à moitié paysan ; et nous avons l'air de jouer du Labiche. Au loin, Domrémy s'étend, comme aplati sous les nuages.

Nous descendons devant la grille qui entoure le coin de terre où naquit la Libératrice. La maison est là, devant nous, toute grise, avec son toit qui s'incline de gauche à droite, au-dessus du demi-pignon où est encore visible l'empreinte du xve siècle. Le gardien est accouru. C'est le père de l'institutrice, logé tout à côté, dans un bâtiment qui est l'école des filles. Le Révérend me nomme, en ayant soin de faire claquer dans l'air, comme un bout de drapeau, ma double qualité de barde et de législateur.

Le brave homme s'est incliné :

— Ah ! Monsieur est du gouvernement ?...

Je me suis rengorgé comme il convient, sans trop d'exagération, la main esquissant à peine le geste qui décore.

La façade est curieuse, même pour l'archéologue qui ne saurait pas quelle surhumaine créature poussa son premier vagissement derrière ce rideau de pierre. Le fronton, posé comme une feuille d'acanthe au-dessus de la porte principale, se signale par une rustique simplicité. Trois écussons y farandolent naïvement, sous une ogive trilobée, qui met un frisson de plante dans la muraille. Les armes de France étoilent l'écusson supérieur, celui de droite est aux armes de Jeanne : *d'azur à l'épée haute d'argent avec garde*

d'or, supportant une couronne royale et accostée de deux fleurs de lys également d'or. Dans la hauteur de l'ogive, sous la pointe curviligne qui la noue, une faucille traîne, une gerbe se dresse, couronnée d'une fleurette qui tremble et liée avec un cep de vigne où pend la glorieuse lourdeur de la grappe. Sous ces nobles attributs du travail agricole, éclate la devise belle entre toutes : « Vive Labeur ! » Par-dessus le fronton, dans une niche moderne qui joue au gothique, une statuette de la Pucelle s'agenouille. Je la retrouve dans la première pièce de la maison. Elle serait, s'il faut se fier à la tradition, l'œuvre d'un statuaire lorrain qui aurait fait poser, il y a plus de trois cents ans, une jeune parente de Jeanne. Et je lis, en effet, dans une enquête faite le 13 avril 1551 par le prévôt de Vaucouleurs sur la famille de l'héroïne, « qu'il n'y avoit de toute la lignée de Jehanne la Pucelle, comme disoit l'on, aultre personne qui semblast mieux à ladicte Jehanne la Pucelle que ladicte Marguerite ».

La figure est d'une rondeur un peu lourde ; mais elle est exquise, vue de profil. Le front est volontaire, la lèvre commande et prie. Vers le milieu, sur un piédestal de marbre noir, apparaît une autre statue de Jeanne agenouillée. C'est la réduction en bronze d'une œuvre charmante de Marie d'Orléans, offerte par Louis-Philippe. Çà et là, des fragments de sculpture qui furent les contemporains de la Pucelle. Quelques écussons évoquent les cités où elle rêva, combattit et souffrit.

Tout cela est fort simple et d'une sobriété de lignes qui repose l'œil. Pourtant je ne vous cacherai pas que cette salle, où se réunissait la famille et où Jeanne naquit, me plairait davantage si elle s'offrait au visiteur sans autre parure que les souvenirs dont elle est peuplée. Les statues me gênent, elles m'empêchent de voir la bergerette. Ou bien si je la vois, ce n'est point comme je la voudrais voir, filant sa quenouillette à côté de sa mère, devant la haute cheminée, cependant que le petit Pierre, calé sur un escabeau, la mine éveillée, les genoux dans le menton, écoute le père deviser avec les aînés Jacquemin, Jean et Catherine. Le tableau s'animerait vite. N'y a-t-il pas encore là, planté dans le mur, le morceau de bois où l'on accrochait la lampe patriarcale pendant les longues soirées d'hiver ?

Je regarde la grande poutre du plafond. Elle luit à de certains endroits, comme fraîche d'une blessure, les Suédois l'ayant taillade à coups de sabre, vers l'an 1635. Un de leurs capitaines, s'octroyant la part du lion dans ce pieux sacrilège, fit même desceller une pierre de l'entrée qu'il emporta dans son pays, après l'invasion.

La chambre de Jeanne est située de plain-pied avec la salle commune, en face de la porte principale, au bout de la muraille où se dressait le lit des parents. J'y pénètre comme un croyant dans le sanctuaire de son Dieu. C'est une toute petite pièce téné-

breuse, avec tout juste un essai de lumière qui tremblote et glisse au ras de la fenêtre, sous une largeur d'éventail japonais. Et quelle fenêtre ! A peine si elle est assez grande pour que Jeanne ait pu y encadrer sa jolie tête songeuse. C'est pourtant par cette étroite et misérable ouverture dans le ciel que les Voix lui parlaient, douces comme des musiques. Je m'y suis accoudé tant bien que mal ; puis, j'ai regardé devant moi, vers l'église, par-dessus l'enclos du jardinet où elle se prosternait emmi les fleurettes.

A gauche, dans le coin que le lit occupait sans doute, on me montre son armoire : un trou carré, creusé dans le mur, où elle enfermait son linge. Le gardien m'amène devant le petit four de la maison où les d'Arc faisaient cuire le pain de la journée. Le Révérend m'explique comment il fut découvert dans la bâtisse, au cours d'une réparation : une poignée de cendre y était encore.

— Et vous remarquerez, ajoute le gardien, qu'elle ne devait pas grelotter là-dedans, avec ses pieds quasiment là-dessus, pendant les mauvaises nuits !

Mes yeux se sont habitués à l'obscurité ; mais il me semble que je commettrais une profanation si je les promenais hardiment sur toutes ces pauvres vieilles choses qui virent l'innocente nudité de la pastoure. Maintenant je m'inquiète de Catherine. Où couchait-elle donc, la grande sœur ? Sans doute avec Jeanne, à moins qu'elle n'eût aussi dans la chambrette un lit matelassé de feuilles de maïs, tout tressautant sur la terre battue, ou qu'elle dormît en le cellier d'à côté, sous les grappes qui pendent.

Je sors de chez Jeanne pour visiter la chambre de ses frères. Une armoire, également creusée dans le mur ; une cheminée, moins haute que celle de la salle commune. Tout près de la porte, un escalier dont nous faisons la rapide ascension. Nous sommes dans le grenier, une pièce toute blanche, avec une fenêtre coupée de panneaux prismatiques. Elle logea, dès le XVIe siècle, messire Claude du Lys, curé de Greux-Domrémi et parent de la Pucelle. Depuis quelques années, elle s'est transformée en une sorte de musée. On sent que la civilisation administrative a passé par là.

En bas, comme je vais me retirer, on me présente un album. J'y transcris avec une affreuse plume d'auberge le premier et le dernier vers de l'invocation qui ouvre mon poème.

Le Père s'est approché du gardien :

— Vous laisserez bien le poète emporter un petit souvenir ?

L'occasion fait le larron : elle fait aussi le Suédois. Je guigne la poutre, pieusement désireux de m'y tailler une relique si menue soit-elle.

— Oh ! vous n'y grimperez pas. C'est justement pour ça qu'il n'y a pas de chaises. Sans compter que c'est défendu, absolument défendu...

A demi tourné vers le Révérend, qui continue à me tendre la

perche sous la forme d'une poutre, j'insinue que le larcin ne serait pas bien grave, à peine l'ombre rose d'un péché véniel, et que le bon Dieu fermerait les yeux pour un moment, en faveur de l'intention.

— Je voudrais bien, les pauvres fonctionnaires comme nous ayant souvent besoin de ces Messieurs du gouvernement.

Cela est dit sur un ton si doucement triste que je n'ose plus insister. Mais le digne homme a tendu le bras, la face éclairée d'un sourire :

— Au fait, j'ai bien là, dans ce coin, une petite réserve...

Et il nous revient, tournant et retournant au creux de ses mains un beau morceau de bois déjà pas mal entamé, où il se décide à me tailler un bout de souvenir avec un gros couteau de forestier. C'est un fragment du plancher qui survécut aux dévastations officielles pratiquées dans la chambre des frères.

— Au surplus, j'y ai taillé dernièrement un joli quignon pour un brave jeune officier qui s'en est fait un pommeau d'épée !

— Vous êtes plus avare pour moi, hein ?

— Dame ! si c'était aussi pour un pommeau d'épée, on ne dit pas...

Nous voici dehors. Il pleut encore, le ciel est toujours gris. Mais j'ai serré tout près de mon cœur ma chère petite relique : cela me fait du soleil en dedans.

C. Hugues.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon FRÉMONT.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

ROUILLY-SACEY

I. — Description du territoire.

1° TOPOGRAPHIE

Le village de Rouilly-Sacey est situé dans le canton de Piney, au nord-est de Troyes, département de l'Aube. Son territoire est de 1,845 hectares 64 ares, y compris le finage de l'ancienne paroisse de Sacey réunie à Rouilly en 1790. Ses limites sont, au nord. Bouy-Luxembourg et Sacey ; à l'est, Sacey ; au sud, Géraudot et Rosson ; à l'ouest, Rosson et Assencières.

Le point le plus élevé est, au nord, à 151 mètres au-dessus du niveau de la mer. Voici comment furent répartis en 1824, année de la confection du cadastre, les 18,456,344 mètres carrés qui composent le territoire :

Terres labourables	1.162h	94a	65	Oseraies et saussaies	3h	39a	61
Vignes.....	39	04	22	Peupliers.....	2	83	54
Jardins.....	3	51	09	Friches	1	16	0
Prés.....	215	57	07	Broussailles.....	4	45	76
Pâtures	149	35	36	Carrières.....	0	33	94
Bois	41	64	40	Mares.....	0	5	31
Vergers.....	3	94	96	Eglises et cimetières	0	16	55
Etangs.....	10	20	61	Chemins et places			
Fossés	0	73	07	publiques.....	51	55	17
Roises.....	0	15	83	Bois de l'Etat.....	134	84	18
Propriétés bâties.	5	22	64	Domaines non pro-			
Chenevières	15	35	37	ductifs.	0	28	95

Ces chiffres ont varié, surtout depuis la construction du chemin de fer et d'une prise d'eau à l'usage de la gare de Piney. Le revenu imposable de la commune était de 16,709 fr. 40 en 1873 ; il est en 1898 de 6,201 fr. 20 pour les propriétés non bâties et de 887 fr. 37 pour les propriétés bâties.

2° CADASTRE

Sous ce nom nous indiquons la plupart des vocables par lesquels on désigne les principaux points du territoire de Rouilly.

Section du village.

La Croix de Pâques.
Les Convers.
Prémiles.
Châtillon.
Le Bouillé.
L'Abbaye.
La Charmotte.
Le Mareaux.
Les Aunelles.
Mardelles.
Les Mauclair.
Champ Guillaume.
La Croix des Quatre chemins.
Le pont de Mardelles.
Voie de Fosserée.
Rue de la Rivière.
Rue Surgale.
Rue l'Abbé.
Le Crost de la Nogent.
Ruelle des Dames.
Chemin de Sacey.
Chemin du Moulin.
Les Cortins.

Section des Lorrés.

Vauxrenard.
Les Lorrés.

Section de la Voie blanche.

Chipotet.
Vauxrenard.
Les Crénelées.
La Pelle.
Montrochin.

Section de l'Orme Aubron.

L'Orme Aubron.
Le Champ aux oies.
Rome.
Le Haut du Vergon.
Le Fond du Vergon.
La Charme à la brebis.
La Côte bustée.
Les Grandes vallées.
Le Beauregard.
Le Milvaux.
Le Chemin des Romains.

Section des roies tortues.

Le Haut des roies tortues.
Basses terres.
La Belle étoile.
Les Fontaignottes.
Le Noyer Saint-Martin.
Les Courtes roies.
Champ ferré.
La Planche.
La Croix au loup.

Section du Buisson Graffin.

La Maison rouge.
La Charme aux Moines.
Pré l'Abbé.
Le Pont de Pré l'Abbé.
Le Pont de Sorges.
La Voie de Bouy.

Section des Vignottes.

Le Milvaux.
Le Chemin des Vignottes.
Les Champs Caillot.
Mauberlou.
Le Bout de la ville.

Section des Nozeaux.

La Fontaine de Fosse Livoie.
Le Chemin de la halle.
La Gravelle.
Renaud-creux.
Le Chemin de la Planche.
La Voie de Brienne.

Section des vignes de Rouilly.

Le Chemin des Rochelles.
Les Rochelles.
La Grosse côte.
La Ruelle des vignes.
Le Bas de la grande côte.
Le Couvent.
Les Gambades.
Les Prés du petit Poncet.
Les Prés Savin.
Le Chanet.
Le Gros Poncet.
Les Champs Quentin.
La Côte aux Moines.

Section de la petite côte.

Le Chemin de Doches.
La Côte entre les deux voies.
Les Prêles.
Le Grand fossé.
Le Chemin des prés.
Les Roies maréchaux.
La Petite voie.

Section des pâtures de Rouilly.

Les Charmes.
Les Jaurées.
Le Chemin du bois.

3° LE SOL, LES EAUX, LES BOIS

Le village de Rouilly est bien bâti et les habitants y semblent jouir d'une certaine aisance, à voir le soin avec lequel les bâtiments d'habitation, même les granges et les étables, sont entretenus. D'ailleurs la nature et les productions du sol sont favorables au développement de la richesse à Rouilly. Tandis, en effet, que les terres légères y sont fertiles en céréales, les terrains marneux sont plantés en bois, alternant avec des prés qui offrent une précieuse ressource pour l'élevage ; enfin les vignes qui s'étendent sur toute la côte donnent un vin dont s'accommodent les habitants.

Le terrain est loin d'être uniforme ; il serait même difficile de trouver sur une si faible étendue une pareille variété géologique. Le nord et le centre du village sont ce que l'on appelle le pays de Champagne ; au contraire, l'est et le midi sont de la nature du bas pays, à la lisière de la plaine de Brienne. De plus, les couches du sol sont d'une grande irrégularité ; l'eau s'y rencontre à des profondeurs qui varient presque à chaque pas.

Au bas du village, à l'ouest, se trouve la source du Longsols. Elle est alimentée en partie par les eaux qui descendent des coteaux de Mesnil-Sellières, de Rosson et de Rouilly. A peu de distance de sa source, le petit cours d'eau traverse la

Roise : c'est un trou profond, ancien rouissoir dans lequel les habitants faisaient macérer leurs chanvres récoltés dans les terrains fertiles et frais qui bordent la rivière. On voit, sur la rive de ce rouissoir, les vestiges d'un puits.

A environ 1,500 mètres de sa source, la rivière traverse la route de Nancy à Orléans et arrose ensuite les prés de Sorge. Ce nom est aussi celui qu'elle porte jusqu'au village d'Onjon. A partir d'Onjon, elle s'appelle le Longsols.

Le territoire de Rouilly est traversé, au sud, par le rû de Rosson et un autre petit cours d'eau qui prend naissance également sur le finage de Rosson. Ils alimentent l'un et l'autre les étangs de Sacey, après avoir arrosé les prés de Rouilly. Presque à l'extrémité, le rû Saint-Jean, venant de Doches, traverse le finage au sortir de l'étang de la Carpière de Rosson, pour aboutir dans le canal de Thiémoy.

Dans la contrée dite l'Abbaye se trouve un bois, avec une source peu abondante dont le cours longe la rue de la Rivière qui lui emprunte son nom et vient se jeter dans la Sorge. Autrefois, quand cette partie du pays était plus boisée et moins desséchée, l'eau, paraît-il, remplissait plus souvent qu'aujourd'hui le fossé qui lui sert de lit. C'est dans ce fossé que se jette l'eau qui jaillit dans le crost de la Nogent. La Sorge reçoit aussi les eaux de Mardelles.

Ces divers cours d'eau, quoique peu considérables, ne laissent pas que de favoriser la végétation forestière ; aussi leurs rives sont-elles plantées d'essences de bois blanc, peupliers, aunelles, saules, dont la vue rompt la monotonie d'un sol invariablement ondulé. Le bas pays renferme, en outre, des essences de bois dur dans la contrée des Charmes, à proximité de la forêt domaniale de la Rivour. Il y a une cinquantaine d'années, les Charmes étaient de mauvaises pâtures ; aujourd'hui, grâce aux plantations heureusement dirigées par le propriétaire, elles sont une véritable ressource pour les habitants.

Les quelques vignes plantées dans les terres fortes du bas pays ont été presque toutes arrachées. On commence à en planter dans les endroits élevés : l'avenir dira si on a eu raison. Le gouaix et le gamay sont les seuls plants connus à Rouilly.

4° LE VILLAGE

Le village s'étend autour de l'église qui le domine. Il est bâti sur la pente douce d'un coteau crayeux dont le somme

porte le hameau de Sacey et dont la base est à environ 140 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La rue principale, dite Grande rue ou rue l'Abbé, relie Géraudot à la route nationale. On l'a créée dans l'emplacement de la Voie-aux-Vaches ; autrefois, pour aller à Géraudot, les voitures chargées devaient passer par Doches. Le finage de Rouilly est traversé, au sud-ouest, par deux anciens chemins : celui de Rosson à Onjon et celui de Doches à Luyères.

Les rues parallèles de la Rivière et de Surgale sont reliées par la voie de Brienne du sud au nord et par la rue de l'église. A chaque extrémité du village, il existe une mare qui reçoit les eaux pluviales auxquelles on a recours en cas d'incendie.

Les maisons d'habitation sont au nombre de 79. Très peu de ces maisons sont anciennes. Une seule est couverte en ardoises ; quant au chaume, il a totalement disparu. Presque toutes les maisons sont construites en bois ; la brique et le moellon commencent cependant à remplacer le mortier en torchis.

Les granges nouvelles sont en bois de chêne et en planchettes avec joints en plâtre.

Il n'y avait à Rouilly qu'une maison d'habitation isolée du centre du village ; elle était située au sommet de la Grosse côte, là où s'éleva, jusqu'en 1866, un moulin à vent. Elle a été démolie en 1895. Aujourd'hui, on peut regarder comme écarts la station du chemin de fer, la maison du garde-barrière, qui se trouvent à 2.400 mètres du village. La maison forestière, de construction récente, est sur le finage de Sacey.

Le chemin de fer de Troyes à Saint-Dizier traverse le territoire sur une longueur de quelque 900 mètres. Quatre trains montants et quatre trains descendants s'y arrêtent chaque jour, mettant les voyageurs en communication avec Troyes à 20 kilomètres et Piney à 5 kilomètres.

L'emplacement de la gare et le terrain adjacent ont été offerts gratuitement à la Compagnie de l'Est par le Conseil municipal, le 10 mai 1873.

5° TOPONYMIE

Nous sommes redevables de l'étude suivante sur la toponymie de Rouilly-Sacey à M. l'abbé Garnier, décédé curé de Lusigny. Ce travail a, du reste, été composé d'après nos indications, et la glose que notre regretté confrère a faite avec tant de sagacité des lieuxdits de notre cadastre avait tout d'abord pour but de nous guider dans la composition de cette monographie.

I. — Période gauloise

La civilisation gauloise ne nous paraît avoir laissé à Rouilly que des traces bien vagues. La plus apparente, quoique lointaine encore, est au lieudit *Mardelle*, situé au nord-est du territoire. Ce nom désigne l'excavation circulaire des premières habitations gauloises ; les bois et les claies, comme aussi les chaumes et l'argile dont ces maisons étaient faites, ont disparu depuis des siècles ; mais les trous sont demeurés visibles en plusieurs de nos localités champenoises, et nos pères ont appelé ces trous *Mardelles*.

II. — Période romaine

(Ier-Ve siècles).

La civilisation de Rome est plus largement représentée à Rouilly-Sacey. C'est elle, du reste, qui donna naissance à ces deux villages, à Rouilly d'abord, puis à Sacey.

1° Le nom de Rouilly a eu pour première forme *Rulliacus (fundus)*, qui devint au XIIe siècle *Ruliacum*, *Rulliacum*, *Ruilyacum*, *Rulleium*. La forme initiale *Rulliacus* est adjective et est tirée d'un gentilice romain, *Rullius*, à l'aide du suffixe gaulois — *acus* ; et suivant la règle générale en Gaule à l'époque de l'empire, Rulliacus désigne la propriété foncière, le fundus, dont le premier propriétaire fut un membre de la gens Rullia.

Le gentilice Rullius est lui-même dérivé d'un mot latin *Rullus*, rural, rustique, qui, dès le Ier siècle avant Jésus-Christ, se portait à Rome comme surnom [1]. L'un des membres de la gens Servilia, P. Servilius Rullus, était tribun du peuple sous le consulat de Cicéron, qui prononça contre lui ses trois discours sur la loi agraire (*Cic.*, *Phil.*, V, 17, 48). Un denier de la même famille Servilia, frappé vers l'an 89 avant Jésus-Christ, portait déjà la légende *Rulli* (Cohen, pl. 37, n° 6).

Ce nom gentilice nous est offert par une inscription du temps de la République et provenant d'Aquilo en Italie : on y lit le nom de M. Rullius, M filius (*Corpus inscript. latin.*, I, 1181). Plus tard, on trouve encore dans les inscriptions : C. Rullius Communis, à Capoue ; Rullius Celer, à Formies ; Rullia Gaila, d'Aquilée ; Cn. Rullius Calaïs, d'Isernia, et P. Rullius Faustus, en Afrique.

1. D'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, 1890, p. 308.

Du gentilice Rullius procèdent et le surnom *Rullio*, et l'adjectif *Rullianus* [1]; ce dernier dérivé est l'équivalent romain de notre dérivé Rulliacus.

Pour établir que Rulliacus est bien la désignation primitive de Rouilly, nous ferons observer que, dans le territoire de Troyes, un *agellus Rulliacus* est mentionné dès l'an 635 par une charte de Palladius, évêque d'Auxerre [2]. On suppose qu'il s'agit là de Rouilly-Saint-Loup ; mais il pourrait aussi bien désigner Rouilly-Sacey.

Quoi qu'il en soit, notre Rouilly fut bien à l'origine, comme Rouilly-Saint-Loup lui-même, un *fundus* ou domaine établi sous l'empire de la loi romaine, avec ses terres officiellement délimitées, qui composaient l'*ager* ou *agellus*, et pour l'exploitation desquelles furent édifiés des bâtiments qui constituèrent la villa. Ce terme de villa subsistera, pour Rouilly-Sacey, jusqu'en 1178 et 1245 [3], alors que le village aura succédé depuis longtemps à la villa primitive. Bien plus, nous le retrouvons encore aujourd'hui dans le lieudit le *Bout de la Ville*, qui marque la limite occidentale des habitations anciennement construites.

Dans la direction du sud-sud-est s'étendent, sur la côte les *Vignes de Rouilly*, et plus loin dans la vallée les *Pâtures de Rouilly*, placées entre le cours principal du *Rû de Rosson*, et le *Rû de Dosche*, qui alimente plus loin l'étang *de la Carpière*. Tous ces lieuxdits sont contemporains du *fundus* gallo-romain, nous témoignant toujours que la principale richesse de ce domaine consistait en bestiaux et qu'il y avait en plus et des vins et du poisson pour la table de ses maîtres.

Au nord-nord-ouest du territoire se montrent également des vestiges de l'époque romaine dans le *Chemin des Romains*, qui coupe cette extrémité du finage, y limitant une petite contrée qui porte encore le nom de Rome. Cet ancien chemin n'est autre que la voie romaine de Troyes à Vassy, et l'une des deux voies mentionnées en 856, sous le nom de *regales vias*, dans un diplôme de Charles le Chauve pour Montiérender [4].

1. Gruter, 424. 9. — 296, col. 2.

2. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 37.

3. Lalore, *Cartul. de Montieramey*, p. 100 et 347. — En 1373, Rouilly est une des *villes* de la banlieue de Troyes qui doivent travailler aux fortifications.

4. Lalore, *Cartul. du diocèse de Troyes*, t. IV, chartes de Montiérender, p. 132.

A la même époque nous pouvons rattacher une contrée voisine qui a reçu le nom de *Champ Ferré*, de même que la voie romaine de Troyes à Joigny porte le nom de *voie ferrée* sur le territoire de Maraye-en-Othe.

Quant au nom de Sorge, donné près de sa source au ruisseau qui recevait jadis les eaux de la *Fontaine de Fosse Livoie*, probablement à l'origine *fossa Livia* ou *Livica*, il rappelle si bien les *fontes surgentes* de Quintilien, que nous l'attribuons volontiers à la population gallo-romaine de Rouilly-Sacey. Ce vocable de *Sorge* est ici tout à fait localisé, puisque notre ruisseau, après avoir arrosé la contrée dite *les Prés de Sorge*, doit prendre un peu plus bas le nom de *Longsols*, au village de ce nom. On écrivait aussi *Seurges* au XVIe siècle. Il y a un bourg, dans le département de la Dordogne, qui porte le nom de Sorges.

2° Le lieu de Sacey remonte aussi certainement à notre période romaine, bien que, en raison du nom de son premier propriétaire, l'origine de ce *fundus* nous paraisse postérieure à celle de Rouilly. Son vocable primitif doit avoir été *Saciacus (fundus)*, que nos chartes du XIIe siècle nous ont conservé sous les formes *Saciacum* et *Sacianum*, *Saceium* et *Saci*.

Comme Rulliacus, le nom de lieu *Saciacus* a été formé d'un gentilice au moyen du suffixe gaulois — *acus*. Une villa Saciacus appartenait, en 926, à l'église Saint-Bénigne de Dijon [1]. Une autre, près de Valence, était, en 892, la propriété de l'église de Lyon [2]. En 751, une charte de Pépin le Bref, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, mentionnait un *locus* en Beauvaisis appelé *Saciacus*. Et, dès 670, Vigile, évêque d'Auxerre, dispose d'une villa de ce même nom, mais avec la variante moins archaïque de *Saciagus* [3], variante qui se retrouve, en 912, dans une charte de l'abbaye de Cluny pour une villa du Mâconnais [4].

M. d'Arbois de Jubainville rattache tous ces noms de lieu au gentilice *Saccius* qui est celui d'un L. Saccius Modestus, dans une inscription d'Igel, près Trèves, et qu'il fait dériver du cognomen *Saccus*, porté par un chrétien d'Afrique, dont le martyre est célébré le 27 mai.

Nous inclinerions plutôt vers un gentilice *Sacius*, que nous

1. Dom Bouquet, IX, 570 C
2. Dom Bouquet, IX, 674 E.
3. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 457.
4. Bruel, *Recueil des chartes de l'Abbaye de Cluny*, p. 175.

ferions dériver de *Saces*, au pluriel *Sacæ*, nom de peuple chez Catulle, chez Claudien au ve siècle et jusqu'au vi^e siècle dans Fortunat de Poitiers, mais déjà nom d'homme employé par Virgile pour désigner un guerrier rutule[1]. Pour la genèse Sacius, de Saces, on peut comparer dans les auteurs latins les surnoms masculins en *es*, en *a*, comme Ares, Atta, Cotta, Nerva, Verres, qui ont produit les gentilices Arius, Attius, Cottius. Nervius, Verrius, et les ethniques, comme Perses ou Persa, Dalmata, Galata, d'où Persius, et dans les inscriptions, Dalmatius, Galatius.

Quoi qu'il en soit de l'orthographe et de l'étymologie de son nom, le premier propriétaire de Sacey vécut certainement à l'époque romaine, puisque son domaine fut établi d'après le régime foncier de l'empire et qu'il prit en conséquence le vocable de son fondateur. Sous ce rapport, le Sacey champenois a plusieurs équivalents en France, dans les localités de Sacey (Manche) et de Sacé (Mayenne), comme aussi dans les quatre communes de Sacy, dont deux dans l'Oise et deux autres dans la Marne et l'Yonne. Tous ces villages sont, à n'en pas douter, d'anciens *fundi Saciaci*.

Le *fundus Saciacus* de l'Aube paraît avoir été constitué parallèlement à celui de Rouilly, peut-être même à son détriment. Car le petit canton des *Vignes de Sacey* fait suite à la contrée des « vignes de Rouilly », comme plus loin les *Pâtures de Sacey* prolongent aussi les « pâtures de Rouilly ». Ces lieuxdits de Sacey nous attestent donc encore que dans le nouveau domaine on pratiquait aussi l'élevage du bétail et la culture de la vigne.

La contrée dite les *Vignes de Bouy*, sise au-delà de l'ancien chemin des Romains, prouve tout à la fois que la voie romaine a dû jadis limiter au nord le domaine de Rouilly, et que la vigne était également cultivée dans la propriété voisine de Bouy, un ancien *fundus* aussi, le *fundus Boiacus*, pour le moins contemporain de celui de Rouilly, auquel le reliait une voie, dont le nom s'est conservé dans la contrée dite la *Voie de Bouy*.

Le lieu dit *Bersoly*, et par métathèse *Bressoly*, qui bordait cette ancienne voie sur la droite et qui touche presque au village de Sacey, dans la direction du nord, indiquerait même que de ce côté le territoire du *fundus Saciacus* a dû être encore plus restreint. Car le nom de Bersoly, dont la forme

1. Virgile, Æneid., XII, 649.

initiale a dû être *Bertoliacus (fundus)*, désignerait une petite propriété constituée sous le régime de la loi romaine, mais tardivement et au profit d'un homme du nord, dont le nom germanique aurait été formé du thème franc *Bert* — au moyen du diminutif *olus*. Le nom d'homme Bertolus a produit le nom de lieu *Bertoliacus* qui, dès l'époque mérovingienne, a dû se prononcer *Bersoliacus*, d'où Bersoly, comme Theodebertus, nom de deux rois francs du VI-VIIe siècle, a produit *Theodebertiacus*, que les monétaires mérovingiens prononçaient et écrivaient *Theodeberciaco* sur leurs triens d'or.

III. — Période franque.

(VIe-Xe SIÈCLES).

La conquête de la Gaule par les Francs, et puis l'établissement dans notre pays de différents peuples d'origine germanique ou septentrionale, fut le point de départ d'une civilisation nouvelle qui laissa, elle aussi, quelques traces de son passage au territoire de Rouilly-Sacey.

Deux influences se firent alors sentir dans nos contrées. D'une part, les nouveaux conquérants nous apportèrent leur organisation féodale, qui semble avoir été moins favorable que le régime de l'Empire au développement de la vie rurale. D'autre part, le christianisme, en s'étendant des cités aux moindres villages, adoucit les mœurs de nos pères, facilita la fusion des races et prépara, sous Charlemagne surtout, le grand travail de l'unité française.

Cette période, qui débuta par un accroissement de population dans nos campagnes, devait malheureusement aboutir aux désastres des invasions normandes, et puis s'abîmer et disparaître dans les sombres terreurs de l'an mil. Au Xe siècle, en effet, l'Occident, et notamment la France, vit disparaître jusqu'aux ruines de son passé, et l'on eût pu redire de notre pays le mot du poète Lucain : *Etiam periere ruinæ*. Des monuments antérieurs, rien ne resta debout sur notre sol, et l'Église eut grande peine à sauver de la destruction quelques diplômes mérovingiens et carolingiens. Ici donc encore, nos lieuxdits viennent heureusement combler une lacune et suppléer au silence de l'histoire pour nos petites localités.

Le souvenir le plus lointain que la toponymie nous ait conservé de l'évangélisation de Rouilly-Sacey se trouve en la contrée dite *le Noyer Saint-Martin*, qui longe au midi l'ancien chemin des Romains.

On sait avec quelle profusion nos pères païens, surtout depuis les invasions germaniques du IIIe au Ve siècle, avaient attaché des noms divins aux sources, aux collines, aux rochers, aux arbres. Le naturalisme d'alors avait tout divinisé dans la campagne, et les premiers missionnaires eurent à combattre ce polythéisme comme Saint Martin, le grand apôtre de la Gaule, l'avait combattu dès la fin du IVe siècle. Aussi, quand chez nous, du VIe au IXe siècle, nos évêques et nos religieux organisèrent les premières missions rurales, le nom du grand thaumaturge fut substitué de préférence aux anciens vocables païens : de là partout en Gaule, et notamment sur le territoire occupé par les Francs, les nombreuses fontaines dédiées à saint Martin, les arbres de toute espèce qui portent son nom, les innombrables légendes semées le long des voies anciennes et qui rappellent, sinon quelqu'un de ses miracles, du moins quelque manifestation de son culte si populaire.

Le *Noyer Saint-Martin* nous semble remonter à ce culte légendaire de la période franque, comme aussi, sur le finage de Sacey, la *Fontaine Saint-Gengoul* a dû recevoir à son tour, vers le IXe siècle, le vocable du saint bourguignon mort en 760.

Quant aux lieuxdits qui accusent un développement de la propriété territoriale à cette époque, ils sont un peu plus nombreux.

Nous avons d'abord, non loin de Sacey, les *Cortins*, attenant à Bersoly, et dont le nom désigne les dépendances de cette *curtis* germanique, les annexes de l'ancien *Bertoliacus* dont nous avons parlé.

Au sud-ouest de Rouilly, nous remarquons *Montrochin*, qui dut à l'origine se dire en latin *Mons Rupini* (comparez le mot latin *Rupes*, « roche »), et dont le nom fait penser aux installations similaires de Montaulin, Montabert, Montangon, etc. Nous savons que Montaulin, *Mons Abolini*, remonte pour le moins au VIIIe siècle.

Au nord-est de Sacey se trouve aussi la *Motte de Pouille*, dont le nom ne rappelle que de très loin l'antique *Apulia*, « la Pouille », d'Italie. Volontiers nous rapprocherions de l'an mil l'établissement de cette motte féodale, qui, d'ailleurs, n'a pas laissé de traces en notre histoire. Ses bâtiments avaient depuis longtemps disparu vers le milieu du XVIe siècle ; un acte du 16 novembre 1554 ne mentionne plus en ce lieudit *en Poulle* qu'une « pièce de terre contenant huit arpents ou environ », où les habitants de Sacey jouissaient du droit

d'usage « de temps immémorial », et « sans avoir été dès et depuis cent ans inquiétés jusques à présent ». Le même acte précise encore en disant : « auquel lieu y a une fontaine et une motte appelée la Motte de Poulle. »

Nous rattacherions encore à la même période l'*Orme Aubron*. Ce dernier mot, dans sa forme originelle, « Adalbéron », appartient aux idiomes du Nord, et « l'Orme Aubron », comme pendant du « Noyer Saint-Martin », a bien pu renfermer à l'origine une idée religieuse. On pourrait en dire autant du nom de Vergon, dans les lieuxdits le *Haut de Vergon*, le *Fond de Vergon*, qui confinent à la contrée de l'Orme Aubron, et qui ne sont guère plus éloignés que le Noyer Saint-Martin du chemin des Romains.

Quant au lieudit *Calmar*, sa forme septentrionale aussi (comparez le nom de la ville de Calmar en Suède) le fait remonter également au-delà de l'an mil. Enfin, nous daterons de la période franque la *Voie champenoise* ou *Voie creuse*, qui, séparant les deux villages de Rouilly et de Sacey, a dû leur servir de « confin » (1554) ou limite commune, au moins depuis Charlemagne ; sa première dénomination en latin, *via campanica*, semblerait même la rattacher à la période romaine. Moins ancienne assurément est la *Voie de Calmar*, qui continue « la Voie champenoise » dans la direction du sud-est, séparant les vignes et les pâtures de nos deux villages.

Pour la *Voie de Brienne*, qu'on serait tenté de rapporter aux premiers temps de la féodalité, elle n'est qu'un chemin relativement moderne qui « paraît avoir été pratiqué après 1540, pour éviter le péage du Pont-Hubert[1]. »

IV. — Période du moyen âge religieux.

(XIe-XVe SIÈCLES.)

Avec le XIe siècle, une ère nouvelle s'ouvre pour nos contrées ; par ses pontifes et par ses moines, l'Église étend partout son influence, et la vie du peuple chrétien, depuis longtemps comprimée, s'épanouit et rayonne. Du XIe au XIIIe siècle, chacune de nos paroisses aura vu surgir une église, œuvre d'art et de foi, qui sera devenue pour nos populations rurales un lieu de paix et d'espérance, et comme le foyer et le centre de leurs relations et de leur activité, basées sur la vérité et la justice, surtout fécondées par la charité divine.

1° A Rouilly. C'est au début même du XIIe siècle que

1. V. *Dictionn. topog. de l'Aube*, au mot Voie de Brienne.

l'église paroissiale de Rouilly doit avoir été bâtie sous l'inspiration des religieux de Montiéramey, à qui le comte Hugues et sa femme Constance avaient donné, dès l'an 1102, tous leurs droits à Rouilly[1]. Le 6 avril 1117, une bulle du pape Pascal mentionne déjà cette église : *ecclesiam Sancti Martini de Ruliaco*[2], dont la petite nef romane vient d'être refaite à l'intérieur.

Le village, au XIIe siècle, prend donc sa physionomie ; à la *Grande Rue de Rouilly*, seule témoin de ses origines, aboutit maintenant la *Petite Rue de l'Église*, et dans la suite viendront bientôt s'adjoindre la *Rue de la Rivière* et la *Rue Surgale*. On sait que Troyes avait aussi sa rue *Surgale* dès le XIIIe siècle. Plus tard s'ajouteront encore et la *Ruelle des Dames* et la *Ruelle des Vignes*.

L'église, avons-nous dit, relevait de Montiéramey, dont l'abbé avait dès lors droit de présentation pour la cure de Rouilly. Or, le lieudit l'*Abbaye*, au sud du village, désigne encore l'emplacement où fut élevée la grange du monastère, mentionnée dans la bulle du pape Alexandre III : *grangiam de Ruilliaco* (1178)[3].

A cette grange se rattachaient des champs et des vignes. Les champs s'appellent encore *les Convers*, du nom des religieux qui les cultivaient, et une contrée des vignes de Rouilly est toujours nommée *le Couvent*.

A la fin du XIIe siècle, Jean de Colaverdey avait reconnu devant l'évêque Garnier de Trainel, et, d'accord avec sa femme Béliarde et ses enfants, avait garanti aux religieux de Montiéramey le droit d'usage en sa portion du bois de Rosson, pour l'œuvre de la grange de Rouilly[4]. En 1202, le même droit d'usage leur était reconnu par Étienne, chevalier de Rosson, comme ayant été concédé par son père Étienne pour sa portion du même bois de Rosson.

Environ cent ans après, vers le commencement du XIVe siècle, nos religieux ajoutèrent à leurs constructions « un moulin à vent, assis à Ruilly et ou finage, entre la grange et les vignes desdits religieux ». Ce moulin fut, en 1309, l'objet d'une contestation avec le prince de Brienne ; mais il résulta de l'enquête faite par le connétable Gauthier de Châtillon, en janvier

1. Lalore, *Cartul. de Montiéramey*, p. 25.
2. Lalore, *Cartul. de Montiéramey*, p. 33-34.
3. Lalore, *Cartul. de Montiéramey*, p. 100.
4. Lalore, *Cartul. de Montiéramey*, p. 183.

1310 (nouv. style 1311), « que lidit religieux ont fait et édifié ledit molin en leur terre et en leur justice[1] ». Il n'en reste plus aujourd'hui que l'emplacement, encore indiqué par le *Chemin du Moulin*. Il en est de même d'une ancienne « halle » dont le souvenir nous est gardé par le *Chemin de la Halle*.

Nous rattacherions encore à ce moyen âge religieux de Rouilly le lieudit *Fosserée*, qui rappelle le droit conféré aux habitants de pratiquer des fosses pour marcotter la vigne, avec la *Voie de Fosserée*, qui desservait ce canton de vignes nouvelles. Citons, comme féodal aussi, et probablement plus ancien, le nom de *Mauberlou*, et puis les autres propriétés individuelles dites *Renaud-creux* et *le Milevaux*, *Pré-Miles* et *les Prés Savin*. Ajoutons-y dans la vallée *les Prêles*, du diminutif latin *pratella*, « *les Petits prés* », et, sur la côte, *les Rochelles*, du diminutif latin *Rupellæ*, « les petites roches. »

Signalons enfin, comme pouvant remonter aux environs de l'an mil, le lieudit *le Chanet*, qu'on écrivit aussi *le Chasnay* en 1554, mais qui se disait en latin *Casnetum*. Ce dérivé de *Casnus*, « chêne », se trouve dans l'Yonne, à l'ablatif *Casneto*, dès la première moitié du XIIe siècle[2]. Une charte de l'an 1012 avait conservé la notation plus ancienne et moins savante *Casnedum*[3] qui, elle, nous a donné *Chasnoi*. Ce lieudit signifie « contrée où pousse le chêne[4]. »

2° A Sacey. Le village de Sacey avait aussi sa primitive église au XIIe siècle : il est fait mention du prêtre qui la desservait en 1192 : *Ellaii, presbiteri de Saceio*[5]. Mais elle ne relevait d'aucun monastère, et l'évêque seul en était collateur. Elle dut avoir au début le patronage de l'ancien château, que le cadastre, aussi bien que la tradition, place au midi de l'église, entre le cimetière et la fontaine Saint-Gengoul.

Il y avait sur Sacey, près de l'Apostolle, un autre château qui était pour nos comtes de Troyes un rendez-vous de chasse, lorsque, avec les comtes de Brienne, ils allaient courir le cerf ou le sanglier dans les bois d'Orient. Courtalon nous apprend qu'il avait pour cela porté le nom de *Château d'Orient* ; il ajoute que les « murs tombant de jour en jour, ils furent démolis en 1715 » ; il ne restait plus de son temps que les

1. Lalore, *Cartul. de Montiéramey*, p. 387.
2. Quantin, *Cartul. de l'Yonne*, t. I, p. 466 et 579.
3. Garnier, *Chroniq. de S. Bénigne de Dijon*, p. 100.
4. Arganson et Montigny ont une contrée qui porte ce nom.
5. Lalore, *Cartul. de Montiéramey*, p. 124.

fossés ; à peine en voit-on la trace aujourd'hui [1]. Mais on reconnaît les dépendances de cet ancien château dans les *Carrés* qui avaient aménagé les terres voisines au soleil levant, et dans la *Lice*, où l'on gardait jadis enfermés les chiens de la meute comtale.

En juin 1264, Thibaut V, roi de Navarre et comte de Champagne, vendait aux procureurs du pape Urbain IV, moyennant la somme de 1,300 livres, une maison, une grange et 300 arpents de terre au lieudit *Orient*, à l'extrémité sud-sud-est du finage de Sacey, le tout exempt de toutes charges envers le seigneur de Piney [2]. Et en février 1270, Hugues de Brienne ratifiait cette vente, comme seigneur de Piney. Cet « acquest » devait concourir à la dotation de l'église Saint-Urbain, dont la construction venait d'être commencée, et parce que la nouvelle collégiale troyenne était placée sous la juridiction apostolique du pape, la terre et seigneurie d'Orient reçut alors le nom de *l'Apostole*, qui, subissant la loi de la prononciation française, devint *l'Apôtole*, et même se déforma dans le langage populaire jusqu'à s'écrire *la Potolle* en 1554.

On voit encore sur l'ancienne paroisse de Sacey, au nord de son territoire, un climat du nom de *Urbains*, qui rappelle la collégiale.

Ce climat septentrional confine à une contrée qui, depuis la première moitié du XIIe siècle, appartenait à Saint-Martin-ès-Aires de Troyes. Cette contrée était voisine de l'antique domaine de Rachisy. Ulric de Piney l'avait donnée en 1121 à notre abbaye de Saint-Martin, et la charte qui constate ce don nous indique une limite dont la désignation primitive, *meta pomerii fruteæ*, un rejeton de pommier, se retrouve au lieudit *le Pommereau*, du latin *Pomerellus*, « petit pommier. »

Les autres lieuxdits qui attestent l'ancienne propriété de Saint-Martin-ès-Aires en cette région sont : *le Haut des marais de Saint-Martin-ès-Aires ; le Pré-l'Abbé ; la Charme aux moines* et *les Bouvenelles* ou *Bonnevelle*. Une déclaration de 1583 mentionne « le gagnage de Bonnevelle où il y a grange, maison, accin et pourpris, avec une pièce, tant terre que pré, contenant 43 arpents [3]. »

Quant au lieudit *Vide-Grange*, qui s'est écrit *Vuide-Grange*, il rappelle le nom d'un ancien climat de Lusigny où,

1. Courtalon, *Top.*, t. III, p. 431.
2. Méchin, *Documents inédits pour Saint-Urbain de Troyes*, p. 10 et 61.
3. E. Defer, *Hist. de Saint-Martin-ès-Aires*, p. 232.

dès 1242, l'abbaye de Montiéramey achetait des terres, *in vacuâ grangiâ*[1] ; mais nous supposons que les terres légères de Vide-Grange ont ici appartenu à l'abbaye de Saint-Martin, qui avait dans cette même région le gagnage dit *Tout-y-fault*, mentionné dès 1554, et encore sur Onjon, pays voisin, le gagnage de *Vuide-Bourse*, signalé en 1557.

D'autres religieux, les Bernardins de La Rivour, ont aussi possédé sur le finage de Sacey, tout à l'est du village, la contrée dite aujourd'hui *Chardonneret*, qui s'écrivait jusqu'au siècle dernier *Chardonnet*, et qui se disait au XIIe siècle *Cardenoi* (vers 1140), en latin *Cardinetum* (1230), « lieu où pousse le chardon ». Leur ancienne grange, *grangia Chardineti* (vers 1140) est aujourd'hui remplacée par une ferme de même nom, et leur forêt du Chardonnet (1554), *foresta de Chardenaio* (1170), *nemus de Chardineto* (1209), s'appelle maintenant Bois-du-Chardonneret.

Tous ces biens des églises étaient situés aux extrémités du territoire de Sacey, au sud, au nord, à l'est. Mais au centre, à l'entour du village, la propriété commune des habitants d'abord, la propriété individuelle ensuite, s'étaient établies. La première est encore aujourd'hui attestée, au nord, par *la Cumine*, qui n'était desservie que par un mauvais chemin appelé *Pute chausse*, et au sud par *le Petit Usage*, dont l'ancienneté fut proclamée et la légitimité confirmée en 1554.

Les biens des particuliers sont désignés par *Pré Charton*, écrit *Pré Charreton* en 1554, et la *Haie Coiffart*, dite dans le même acte *la Haye Coiffart* ou *Coffart*.

3° A Rouilly et Sacey. Bien d'autres lieuxdits encore indiquent des propriétés privées qui ont dû se constituer anciennement à Sacey, comme *le Buisson Michau*, ainsi orthographié en 1554 ; *la Guide ; la Galette ; le Pré de la Cure ;* comme aussi, sur le territoire de Rouilly : *le Crost de la Nogent ; le Buisson Graffin ; les Champs Caillot ; le Champ Guillaume ; les Champs Quentin ; les Royes Maréchaux.*

Certaines dénominations sur l'un ou l'autre finage ajoutent à l'attrait des noms d'autrefois le piquant de leur vieille prononciation : *le Bouchon à la mère Thoinon*, ou bien l'intérêt de notre ancienne langue : *la Côte bustée*, du latin *bustum*, « bûcher » ; *la Fontaine de Chièvre-torte.*

Beaucoup d'autres animaux, sauvages ou domestiques, ont trouvé place dans nos lieux dits : *le Buisson au Loup ; Vau*

1. Lalore, *Cartul. de Montiéramey*, p. 345.

Renard ; le Champ aux Oies ; la Chaume à la Brebis ; Pré aux Veaux ; Voie aux Vaches.

D'autres désignations nous présentent sinon une énigme, du moins un sens plus difficile à préciser : *le Bouillé ; le Haut au Caillé ; Chipotet ; les Crénelées ; les Gambaches ; la Gravelle ; les Lorrés ; le Noyer aux Saints ; la Pelle.* Vers 1835, un laboureur a trouvé dans *la Gravelle* une moitié de cloche pesant une dizaine de kilos, et une pierre cylindrique d'un mètre de long, sans moulures. Près du même endroit, un trou se nomme *le Vivier.*

Certains noms nous révèlent clairement ou bien la nature ou le site du terrain, comme : *Basse terre ; la Grosse Côte ; la Petite Côte ; la Côte entre les deux voies ; le Petit Étang ; l'Étang des Pâtures ; le Grand Fossé ; le Marot ; les Mareaux ; les Mouteaux ; les Nozeaux ; Pré Puiseau ; les Pointes ; les Courtes royes ; les Royes tortues ; les Grandes Vallées ; la Voie blanche ; la Petite voie ;* ou bien les productions naturelles comme *la Brosse*, mentionnée en 1554, et qui s'écrivait en latin du XIIe siècle *Brocia ; le Gros buisson*, également désigné en 1554 ; *les Charmes ; la Petite Garenne ; le Tilleul ; la Voie aux Chardons.*

On reconnaît le travail agricole ou industriel de l'homme dans *les Jaugées*, moins bien orthographié en 1554, « ès joges » ; *la Planche ; les Plants, le Gros Poncet* et *les Prés du Petit Poncet*, dont l'orthographe primitive fut « poncel », du bas latin *Poncellus*, « ponceau, petit pont », enfin *le Pré de la Roise*, connu des anciens tisserands du village.

V. — Renaissance.

(XVIe-XVIIe SIÈCLES.)

Plusieurs des noms que nous venons d'énumérer peuvent assurément ne pas remonter au-delà du XVIe siècle ; mais il semble que, depuis cette date, très peu de lieuxdits vinrent s'ajouter aux nombreuses dénominations par lesquelles les hommes du moyen âge avaient pris possession du territoire de Rouilly-Sacey.

Nous n'avons donc plus à rattacher à cette période de la Renaissance que les diminutifs : *la Petite Chardotte ; la Charmotte ; les Fontaignottes ; les Vignottes*, avec les désignations modernes : *le Beau Regard, la Belle étoile, la Maison Rouge ;* enfin, comme actes religieux pratiqués surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles, *les Deux croix de Pâques*, érigées sur

chacune des deux paroisses, à peu de distance des églises, avec *la Croix des Quatre Chemins* sur le finage de Rouilly, *la Croix de l'Évangile* et *la Croix Luquet* sur le territoire de Sacey. On sait qu'autrefois la bénédiction et la distribution des rameaux se faisaient, en plusieurs paroisses, hors des villages : c'est de là qu'est venue la coutume de planter des croix près de ces villages, parce que c'était de là qu'on se rendait pour la procession. Cette coutume n'existe plus depuis longtemps ; mais les croix rurales sont toujours debout. En 1898, elles étaient sur le point de tomber de vétusté ; elles ont été remplacées par d'autres en fer et en pierre. Longtemps encore elles rappelleront aux hommes trop oublieux que l'Église qui, autrefois, dirigea par ses prêtres, ses religieux et ses frères la culture des champs et des vignes, poursuit son œuvre divine et bienfaisante au profit du peuple qui sait la comprendre et veut y concourir.

(*A suivre.*) A. Prévost.

LES ROCHETAILLÉE

Du Petit-Mesnil (Aube)

L'abbé Caulin (*Quelques seigneuries*..., p. 386) nous dit peu de chose des *Rochetaillée*. M. Bourguignat (*Notice sur une pierre tombale*..., 1855) est plus explicite, mais il n'a pas été heureux dans ses recherches ni dans la description qu'il a faite des armoiries qui bordent la pierre tombale de *Nicolas de Rochetaillée* et de sa femme, *Jehanne d'Amoncourt*, dans l'église de la Ville-au-Bois, près d'Amance. Il a fouillé, nous dit-il, « toutes les bibliothèques de France et de Navarre », mais cela n'empêche pas les généalogies qu'il nous présente d'être incomplètes et inexactes. En ce qui concerne spécialement les *Rochetaillée*, on voit qu'il a confondu ceux de *Recey* et du *Petit-Mesnil* avec ceux de la *Ville-au-Bois*. Pour s'en rendre compte, il suffit de consulter les aveux ou dénombrements qui se trouvent au château de *Dienville*. On y découvre une succession non interrompue des Rochetaillée du Petit-Mesnil, avec l'énumération des terres qu'ils possédaient.

I

Notice généalogique.

Les Rochetaillée, d'après Moréri, sont originaires d'un petit bourg sur la Saône, au-dessus de Lyon. A la fin du xve siècle, trois branches sont établies : l'une à *Recey* (Côte-d'Or)[1], et les deux autres à la *Ville-au-Bois* et au *Petit-Mesnil*. Le papier-terrier de Dienville, en nous faisant connaître les rameaux de cette dernière branche, nous permettra de rectifier la généalogie de M. Bourguignat.

Jean de Rochetaillée. C'est le premier de ce nom qui entre dans la seigneurie du Petit-Mesnil. Il épousa *Marguerite du Mesnil*, sœur de Henri et fille d'Antoine du Mesnil ancien. Il

1. Un manuscrit de Recey nous apprend qu'un *Nicolas de Rochetaillée* était seigneur de ce pays en 1487, et qu'une d^elle *Marguerite de Rochetaillée* était veuve de noble *Pierre de Viry* (Mss. de Moreau, curé de Cussey. Cahier n° 11, p. 1).

était « proche parent », si l'on en croit l'abbé Caulin, de *Nicolas de la Ville-au-Bois.*

Ce Jean de Rochetaillée eut deux enfants : *Jacques* et *Jehanne* qui épousa, non pas Edmond d'Éclance, comme l'affirme M. Bourguignat (*Notice*, p. 28), ni Edmond d'Aulnay, ainsi que le suppose l'abbé Caulin (p. 270), mais *Edmond de Saulx*[1]. Après la mort de Jean, sa veuve épousa Edmond d'Aulnay dont elle eut Madeleine d'Aulnay.

Jacques de Rochetaillée, fils du précédent, épousa *Bénigne de Monceau*, et non Madeleine d'Aulnay, comme l'assure M. Bourguignat. La pièce suivante prouve que Madeleine d'Aulnay était la *sœur maternelle*, et non l'épouse de Jacques de Rochetaillée.

« Aveu fourni à Marguerite de Savoie par Jacques de Rochetaillée, tant en son nom que comme se portant fort pour Jehanne de Rochetaillée et Madeleine d'Aulnay, ses *sœurs mineresses*, à savoir pour 1/42 de la mairie, justice h^te^ du Petit-Mesnil. — Item dans les amendes, confiscations, épaves, droits d'usage et de poule au Petit-Mesnil et à la Rothière. — Item en la mairie, justice h^te^ des *huit-vingts* (160 arp. délaissés en usage aux habitants). — Item en une pièce de bois taillis en Ferrière qui appartient aux Rochetaillée en toute propriété. — Item en la moitié d'une 6e partie de la mairie et justice de Chaumesnil, de Ferrière, bois Herpin, des Marguières et Hayes-Fleury. — Pour 15 j. 1 d. tant terres que prés, et 1/6 en la moitié des grosses dîmes du Petit-Mesnil (environ 4 boisseaux par an) (Sans date, vers 1538 ou 1540). »

Jacques II de Rochetaillée. De son mariage avec Bénigne de Monceau, Jacques de Rochetaillée eut pour fils un autre *Jacques* qui fut l'époux de *Marie de Blanchard.*

« Aveu fourni à Charles de Luxembourg par Jacques de Rochetaillée et d^elle^ Bénigne de Monceau, v^e^ de feu Jacques de Rochetaillée, pour 1/14 en un demi-tiers de la justice h^te^, amendes, épaves, poules du Petit-Mesnil et de la Rothière. —

1. Il y a un aveu fourni à Jean de Luxembourg par *Edmond de Saulx*, d^t^ à Chaumesnil, à cause de Jeanne de Rochetaillée, sa f^e^. Il porte un peu plus de la 14e partie en la moitié d'un demi tiers (1/168) de la justice h^te^, amendes, épaves, droits de poule à La Rothière et au Petit-Mesnil — item en la moitié d'une 6e partie de la mairie et justice de Chaumesnil — 4 arp. de bois en Ferrière — tout droit de mairie, justice et censives sur un gagnage lieu dit Renfroussard — 4 boisseaux de grains sur les grosses dîmes du Petit-Mesnil — une maison et accin devant l'église de Chaumesnil attenant d'une ruelle — 7 j. 1/2 de terres et 1 cartier de prés (14 août 1561).

Item en la moitié d'une 6e partie de la mairie et justice de Chaumesnil, pour 2 arp. de bois en Ferrière, 3 boisseaux de grosses dîmes, 1 j. 3/4 de terres, et enfin 1/42 de la seigneurie de Chaumesnil qui appartient à Bénigne de Monceau (1588). »

Six ans après cet aveu, Edmond de Saulx, dt à Chaumesnil, et Jeanne de Rochetaillée, sa fe, font une donation à Jacques de Rochetaillée, leur neveu, dt à Fligny, de tous les droits seigneuriaux qu'ils avaient au Petit-Mesnil et à Chaumesnil, justice hte, ferme, gros et menus exploits, 7 arp. de bois en Ferrière, 25 arp. de terres et 7 fauchées de prés à Chaumesnil, une maison à Chaumesnil, étables, cour, jardin (3 arp.) (27 août 1594).

Échange entre Jacques de Rochetaillée et Pierre de la Motte par lequel ce dernier et sa fe Madeleine de Bossancourt donnent 1/2 j. de terre à la fosse au loup, 1/4 à la fosse Jossenay chargé de 1 denier de cens envers Jean d'Aigremont, 1 j. tant terre que pré à Chaumesnil, près le ru du Rhin, et 1 arp. de bois en Ferrière ; — pour les parts d'un accin au Petit-Mesnil qui appartenait à Jean Adeline et qui est échu à Jacques de Rochetaillée par le décès de Madeleine d'Aulnay, sa tante, plus 1/4 de terre à la couée de l'étang vieil (14 janv. 1604).

Acquisition par Jacques de Rochetaillée de Nicolas de l'Évêque, de 3 arp. de bois en Ferrière (1er avril 1610). — Autre acquisition par le même (pour lui et delle Marie de Blanchard, sa fe), de Jean d'Aulnay, sr du Petit-Mesnil, dt à Fligny (tant en son nom que comme ayant les droits d'Edmond d'Aulnay, son frère, à eux échus par le décès de delle Hélène du Fay, leur mère), d'un arp. de bois en la forêt de Ferrière pour 10 l. tournois, et en outre de toutes les dîmes en grains au Petit-Mesnil et 2 s. 9d de cens (dûs par ledit acquéreur), moyennant 16 l. 10s. Le sr d'Aulnay s'engage à faire ratifier la vente par delle Claude Deschamps, son épouse (18 mars 1611).

Foi et hommage par Jacques de Rochetaillée pour partie des seigneuries du Petit-Mesnil, Chaumesnil et Ferrière (4 juillet 1618).

Pierre de Rochetaillée. Jacques de Rochetaillée eut trois enfants : *Jean*, *Jeanne* et *Pierre*, époux de Nicole de Liébaut, dont il eut Charlotte de Rochetaillée.

Après la mort de Pierre de Rochetaillée, décédé avant son père[1], on fit un inventaire des biens de la succession, à la

1. *Pierre* est décédé le 31 décembre 1632 (et non le 1er, comme dit M. Bourguignat), et son père *Jacques* le 17 décembre 1633.

requête de Nicole de Liébaut, sa v^e^, au nom et comme mère et tutrice de Charlotte de Rochetaillée, héritière de feu Jacques de Rochetaillée, son g^d^ père. Les dettes passives s'élevaient à 22 boisseaux de froment et 24 boisseaux de messail, sur lesquels il fallait retenir la nourriture de Pierre de Rochetaillée, depuis le décès de Jacques de Rochetaillée. Les dettes actives montaient à 216 l. 6^s^. On comptait 26 j. de terres environ, 7 arp. 2/3 de bois aux Rigornets et en Ferrière, et la 3e partie des droits seigneuriaux du Petit-Mesnil et Chaumesnil qui appartenaient à son père. Présent Jean d'Aulnay, curateur de d^elle^ Charlotte de Rochetaillée, fille mineure de Pierre et héritière pour le tout de Jacques son grand-père (22 décembre 1633).

Charlotte de Rochetaillée. Après la mort de Pierre, sa v^e^, Nicole de Liébaut, s'unit à Guillaume le Fligny, et Charlotte de Rochetaillée demeura sous la tutelle de sa mère. Nous avons un aveu pour elle de Guillaume de Fligny.

« Aveu fourni par Guillaume de Fligny, époux de d^elle^ Nicole de Liébaut, v^e^ de Pierre de Rochetaillée, mère et tutrice de Charlotte de Rochetaillée, sa fille mineure, héritière de Jacques de Rochetaillée, son aïeul, 1° pour la justice h^te^, amendes, épaves, au Petit-Mesnil (6 deniers sur 20 sols ou 1/40) ; 2° pour les poules de feu, dîmes de La Rothière et ferme des *huit-vingts* (9^d^ sur 20 sols, un peu plus de 1/26) ; 3° item pour les grosses dîmes du Petit-Mesnil, pour les fermes de Chaumesnil (1/40) ; 4° pour une maison, grange, étable, accin (2 j. 1/4) ; 5° pour 7 j. de terres au Petit-Mesnil et à Chaumesnil, plus 25 arp. et 7 l. de prés légués par Edmond de Saulx et Jeanne de Rochetaillée à Jacques de Rochetaillée, leur neveu ; 6° enfin pour 21 arp. de bois dont 7 font partie de la donation susdite (19 fév. 1636). »

Trois ans plus tard, il y eut curation de tutelle et enfin partage des biens de Jacques de Rochetaillée.

« Acte de la justice de Chaumesnil portant curation de tutelle à Charlotte de Rochetaillée et à Antoine de Fligny. Furent présents : Guillaume de Fligny, père d'Antoine ; Michel de Fligny, g^d^ père dudit mineur ; Antoine de Liébaut, s^r^ de la Halle, oncle desdits mineurs ; Jean d'Aulnay, curateur de Charlotte ; Nicolas de Lantage ; Charles du Fay ; Nicole du Mesnil-Chambourg ; Gilles du Mesnil ; Claude de Gruis ; François d'Aigremont. — Guillaume de Fligny, père d'Antoine, fut désigné pour son tuteur, et le s^r^ d'Aulnay pour son curateur. Antoine de Liébaut fut nommé tuteur de Char-

lotte de Rochetaillée, et le s^r d'Aulnay, son curateur (8 janvier 1639). »

« Partage des biens de la succession de Jacques de Rochetaillée par François de Liébaut (Antoine), au nom et comme tuteur de Charlotte de Rochetaillée, et Guillaume de Fligny, écuyer, au nom et comme tuteur d'Antoine de Fligny. Dans ces biens, Charlotte prend la moitié, à cause de la donation qui lui a été faite par Nicole de Liébaut [1], et l'autre moitié a été partagée avec le s^r de Fligny. Le lot de *Charlotte* comprend 13 ou 14 j. de terres et 3/4 d'arp. de pré, le bâtiment et accin à Chaumesnil, qui provient de Jacques de Rochetaillée (1er mars 1639). »

Charlotte de Rochetaillée mourut à Chaumesnil en 1703. Ses biens et ceux de la famille de Fligny ont passé à *Jean* et à *Louis* du Mesnil-Chambourg (Jean épousa Marie de Fligny), héritiers d'Antoine de Fligny de S. Liébaut et d'Estiennette de l'Étang, leurs aïeuls maternels. Ensuite, ils ont été possédés par les d'Allonville, et enfin par M. Grassin d'Arcis. Ils formaient 1/32 de la seigneurie du Petit-Mesnil.

II

Pierre tombale de la Ville-au-Bois.

Il me reste à parler maintenant de la pierre tombale de la Ville-au-Bois. Tous ceux qui l'ont vue s'accordent à dire qu'elle est l'œuvre d'un artiste. Elle se trouve dans le chœur de l'église, du côté de l'Évangile. Les deux personnages qui y figurent sont : *Nicolas de Rochetaillée* et *Jeanne d'Amoncourt ;* leur taille est à peu près celle d'une grandeur naturelle.

Nicolas est à droite, couché, les mains jointes et la tête appuyée sur un oreiller. Ses cheveux sont bouclés ; il porte le colleret, et une épée pend à son côté gauche. Son corps est enveloppé d'une cotte de mailles ; des bottes à éperon lui montent jusqu'aux genoux ; son casque est déposé à ses pieds, et, entre ses jambes, on remarque un de ces charmants levriers que l'on retrouve comme support dans les armoiries des seigneurs du *Mesnil ancien.* Ce levrier lève la tête et jette un regard affectueux sur Jeanne d'Amoncourt. Pour qu'on ne s'y trompe pas, le graveur a eu soin de mettre les noms et les

1. Nicole de Liébaut est décédée le 24 décembre 1638. Antoine n'avait que 18 mois.

armes du personnage qu'il voulait représenter : « *Rochetaille* avec un écusson de gueules burelé de 6 pièces. »

Jeanne repose à côté de son mari. Elle a, comme lui, les mains jointes sur la poitrine et la tête également appuyée sur un oreiller. Elle porte le costume du tiers-ordre ; un gros chapelet pend à sa ceinture, et à ses pieds, on voit son livre d'heures au fermoir d'argent. Son nom « Amoncōv » figure à côté avec les armes de sa famille, « un écu de gueules au sautoir d'or ». Ces armes sont reproduites dans un écu « parti de Rochetaillée et d'Amoncourt », remplissant le vide entre la tête de *Nicolas* et celle de *Jeanne*.

Outre ces écussons, il y en a 4 autres aux 4 coins de la pierre tombale, et tous sont écartelés. Ils représentent 17 familles alliées aux Rochetaillée et aux d'Amoncourt. Quelles sont ces familles? M. Bourguignat, malgré tous ses efforts, n'a pu en découvrir que trois ou quatre. Il n'avait point, pour l'aider, les travaux de l'abbé Caulin ni l'*Armorial du département de l'Aube*, de M. Roserot. Ces ouvrages, qui ont paru depuis, et nos recherches personnelles sur le Petit-Mesnil et les environs, nous ont permis d'indiquer presque toutes les familles qui se rattachent à ces deux familles principales :

I. L'écusson placé en tête de la pierre tombale, au chef dextre, porte *au 1er quartier* : *de Rochetaillée*, de gueules, burelé de 6 pièces d'or ou d'argent, rapprochées deux à deux.

Au 2e quartier, du Mesnil, de gueules à 3 colonnes d'or posées en pal (Caumartin)[1] et au chef de même[2].

Au 3e quartier, de Vergy, de gueules à 3 quintefeuilles d'or (Arbaumont)[3].

Au 4e quartier, de..... d'or à un écu de gueules chargé d'un lion d'or[4].

II. Le 2e écusson, au bas de la tombe, côté dextre, porte :

Au 1er quartier, d'azur à la bande d'or, accompagnée de 7 billettes de même, 4 en chef et 3 en pointe. Deux familles ont pris ces armoiries : les Chastellux[5] et les Chauvirey. Nous

1. M. Bourguignat dit d'argent à 3 pals de gueules et au chef de même. C'est une erreur.

2. On sait que Jehan de Rochetaillée, époux de Marguerite du Mesnil, était le proche parent de Nicolas de la Ville-au-Bois.

3. Ou plutôt *de Bricon*, d'argent à 3 roses de sable. *Marguerite de Bricon* est la grand'mère de Nicolas de Rochetaillée.

4. M. Bourguignat ne fait pas mention du lion d'or.

5. Seigneurs du Magnifouchard.

croyons, avec M. Bourguignat, qu'il faut les attribuer aux *Chauvirey*.

Au 2e *quartier, de Bluisy*, d'or à une fasce de sable retraitée de dextre, accompagnée de 6 coquilles de même, 3 en chef et 3 en pointe.

Au 3e *quartier, de Rémond*, de gueules à 3 roses d'argent (d'Hozier)[1].

Au 4e *quartier, de Chalon*, de gueules à la bande d'or (Arbaumont).

III. Le 3e écusson, en tête de la pierre tombale, chef senestre, porte :

Au 1er *quartier, d'Amoncourt*, de gueules au sautoir d'or.

Au 2e *quartier, de Montigny* (M. Bourguignat), de gueules à 5 fasces d'or.

Au 3e *quartier, de Nanton* (M. Bourguignat), de gueules au franc-cartier d'argent.

Au 4e *quartier, de Gonnan* (M. Bourguignat), de gueules à la bande d'or accompagnée de deux filets de même.

IV. Le 4e écusson, au bas de la pierre tombale, côté senestre, porte :

Au 1er *quartier, écartelé, de Mertrus*, d'azur au lion d'or[2], *au* 1er *quartier*.

Au 2e *quartier*, au 3e et au 4e, dont les blasons ont disparu, figuraient probablement les familles de *Pons*, d'*Anglure* et de *Vaivre*, alliées aux Rochetaillée. On voit encore, dans l'église de la Ville-au-Bois, deux fragments de pierres tombales qui portent deux étoiles, et qui appartiennent assurément à des membres de la *famille de Pons*. D'autre part, M. Bourguignat a trouvé les armoiries *des d'Anglure* « sur une plaque de fonte provenant des ruines de l'ancien château. » (*Notice*, p. 34[3].)

Au 2e *quartier, de Clères* (seigneur de la Rothière), de gueules à un rais d'escarboucle[4].

Au 3e *quartier*, d'or au chef de gueules chargé de 2 quintefeuilles d'or (M. Bourguignat). Cet écusson est aux trois quarts mutilé.

1. M. Bourguignat confond ces armes avec celles de Vergy.

2. M. Bourguignat dit « d'or chargé d'un lion ». La tombe d'Antoine de Mertrus se trouve à côté de celle dont nous nous occupons, et l'écu qui est en tête porte un lion.

3. Les d'Anglure portent « d'or, semé de sonnettes d'argent soutenues de croissants de gueules ».

4. M. Bourguignat dit « de gueules à croix ».

Au 4e quartier, de Vienne, de gueules à l'aigle éployée d'or.

Autour de la pierre tombale, on lit l'inscription suivante :

« Cy gist messire Nicollas de Rochetailliez, chlr du Saint Sepulcre, et dame Jehane Damoncourt sa fenie, sr et dame de la Ville-au-boys et en partie de Briel, lesquels trespasserent cest assavr ladicte dae le XXIIIe jor de may lan de grace mil quatre c IIIIxx et seze, inhumee en ceste esglise, et ledit sr ced jor XXIIIe de may mil Ve et est a Briel inhumé. Requiescant in pace. Amen. IHS. Mar. »

P. Chauvet.

Les anciens Registres paroissiaux de Sévigny-Waleppe (Ardennes)

(*1608-1792*)

AVANT-PROPOS

« Ce n'est pas temps perdu, écrivait récemment un écrivain normand, que celui passé à feuilleter les registres de catholicité des paroisses rurales. Donnant, en effet, le catalogue des naissances, mariages et sépultures des habitants des campagnes, ces registres de l'ancien état civil offrent, aux divers points de vue de l'histoire et de la statistique, de précieuses ressources. On y trouve même parfois d'intéressants hors-d'œuvre. Suivant que, plus ou moins fidèle historiographe, le curé ou le vicaire, chargé de leur tenue, trouvait utile de conserver le souvenir de faits concernant sa paroisse, il ne craignait pas d'insérer, entre deux mariages, des notes étrangères à son sujet. C'est là, par exemple, qu'on peut rencontrer la mention de quelques actes, rares en ce temps, de la vie municipale des villages...

« Ce sont là sans doute des exceptions, amusantes diversions à l'aride lecture de nomenclatures d'actes. Mais à s'en tenir à ce que les registres doivent donner, et le plus souvent donnent d'ailleurs exclusivement, il y a encore profit [1]. »

Il n'y a pas qu'en Normandie où nos anciens registres paroissiaux fournissent l'occasion d'utiles dépouillements, en vue de l'histoire des mœurs et des institutions rurales ou de l'origine des familles notables de la contrée. Des investigations de ce genre ont eu lieu dans le Roussillon [2] et en Breta-

1. *Les prénoms dans le canton de Longueville* (Seine-Inférieure) *aux XVI*e *et XVII*e *siècles*, par P. Le Verdier, dans le *Précis analytique des Travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pendant l'année 1894-1895*, pages 131 à 157.

2. *Étude sur les noms de baptême à Perpignan, de 1516 à 1738*, par Jean Guibeaud, archiviste de cette ville, publiée dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques*, 1897, p. 339 à 487.

gne [1]. Elles sont aussi fréquentes en Champagne, de la part des érudits versés dans l'étude des sources et la connaissance exacte des documents authentiques. Avec les vieilles minutes des notaires, les registres des paroisses rurales sont les dépôts féconds les plus accessibles et les plus consultés par eux dans leurs visites aux monuments de nos villages. La clef des moindres faits locaux s'y trouve, ainsi que le commentaire des inscriptions, le contrôle des épitaphes et la seule garantie acceptable des généalogies, douteuses et incertaines sur d'autres bases. La moisson est donc ample et toujours assurée.

Tels sont les résultats des recherches poursuivies récemment par M. Jules Prillieux dans les registres de Sévigny-Waleppe, commune située à l'extrémité du canton de Château-Porcien (Ardennes), près des limites du département de l'Aisne et de l'ancienne voie romaine de Reims à Bavay. Naguère bourg de huit à neuf cents habitants, avec foires et marché, cette localité est encore renommée pour ses riches cultures de céréales sur son terroir et dans les hameaux ou fermes qui l'avoisinent : Waleppe [2], La Grange-au-Bois, Le Bois-du-Fay et le Pont-des-Aulnes (contenance totale du terroir : 2,411 hectares). Le village est construit dans un vallon, où prend naissance le ruisseau (trop souvent à sec) qui arrose Saint-Quentin-le-Petit, Le Thour et Saint-Germainmont, pour se jeter dans l'Aisne après un cours assez étendu. Une église

1. M. l'abbé Paris-Jallobert, prêtre du diocèse de Rennes, à Balazé, près Vitré, a de lui-même entrepris le dépouillement des registres paroissiaux des trois diocèses bretons de Rennes, Dol et Saint-Malo. — Rapport à ce sujet par M. A. de Boislisle, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques*, 1897, p. 65. — L'auteur a déjà publié les extraits de ces registres pour les arrondissements de Saint-Malo et de Dinan, afin de mettre à la portée de tous, à un prix très modique, ces précieux renseignements qui intéressent toutes les familles et les rattachent à leur origine. C'est un exemple à imiter partout.

2. Le hameau de Waleppe avait été donné en 1152 à l'abbaye de Bonnefontaine, près Rumigny. Il dépendit constamment de la paroisse de Sévigny, et voulut avoir une chapelle particulière au commencement du XVIIIe siècle. Voir la Supplique des habitants de Waleppe au cardinal de Mailly, archevêque de Reims, exposant que ce lieu est composé de 30 feux, éloigné de Sévigny d'une demi-lieue, qu'il est nécessaire de le pourvoir d'un vicaire, et d'y établir une chapelle. — En réplique, deux lettres de M. Sta, curé de Sévigny, des 16 juin et 1er août 1721, exposant que ce vicariat est inutile, que les habitants de Waleppe peuvent assister le dimanche matin à une messe dite à La Val Roy à 6 h. 1/2, et qu'il convient de conserver l'ancien état de choses, ce qui a été admis par l'autorité diocésaine. *Archives de Reims, fonds de l'Archevêché, visites, doyenné de Saint-Germainmont.*

assez remarquable, un château bien conservé du XVIIe siècle, quelques vieilles maisons rustiques et un ancien moulin en forme de tour dont la porte en fer remonte au moyen âge [1], voilà les édifices qui caractérisent Sévigny et lui donnent un attrait que ne possèdent pas les autres communes de la contrée. Le voisinage de l'ancienne abbaye de La Valroy lui donnait en outre un intérêt historique, qui se perpétue par les souvenirs et l'emplacement de ce monastère cistercien, dont les dernières traces ont maintenant disparu presque totalement : il n'en reste plus que les dépendances agricoles de la Bouverie, de la Cense neuve et du Moulin à vent [2].

Nous n'avons pas à insister davantage ici sur l'histoire de Sévigny en elle-même : comme celle de tous nos villages, elle donnerait lieu à une monographie d'une réelle curiosité. Nous voulons y apporter simplement une contribution, en donnant l'aperçu des notes et des renseignements principaux contenus dans les registres de la paroisse conservés avec soin aux Archives de la Mairie. Ces registres, préservés, grâce à une rare et fort heureuse sollicitude, dans leur partie la plus reculée, remontent plus haut que tous ceux des communes que nous connaissons aux environs. Ils commencent en effet avec l'année 1608, sous le règne de Henri IV, et se continuent sans trop de lacunes jusqu'à la fin du XVIIe siècle, pour se prolonger en parfaite régularité jusqu'à la chute de l'ancien régime. L'honorable maire de Sévigny, M. Chabiel de Morière, nous a ouvert cette collection et en a facilité l'examen approfondi à notre collaborateur, en s'y intéressant lui-même par un concours actif et bienveillant.

C'est la lecture des actes ou leur analyse qui en fera seule ressortir les plus curieuses relations sur les moindres incidents ou accidents locaux, sur les faits de guerre, les naissances hors mariage, les morts subites ou singulières, les inondations et les observations météorologiques ou autres. Les noms des principaux personnages qui y figurent seront d'ailleurs récapitulés à la fin dans une table spéciale alphabétique, qui fixera les dates des naissances, mariages et décès de plusieurs membres de la famille Le Picart, qui possédait la seigneurie

1. Cette curieuse porte a été reproduite et décrite dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, année 1896. (Tirage à part en brochure.)

2. Sur les ruines de La Valroy et sur Sévigny, voir la *Revue de Champagne et de Brie*, 1re série, t. I, p. 407, livraison de 1876 ; et l'*Essai historique sur Rozoy-sur-Serre*, par G.-A. Martin, 1867, t. I, p. 240.

du lieu aux XVIe et XVIIe siècles, et de ceux de la famille Chabiel de Morière, qui l'acquit vers le second tiers du XVIIIe siècle. Les uns et les autres tinrent une grande place dans la vie locale, et autour d'eux gravitaient les notables tenant charge de notaires, tabellions, procureurs d'office, etc., puis les marchands qui occupent déjà une position sociale importante, les chirurgiens qui paraissent s'être succédé les uns aux autres avec une remarquable régularité pour l'époque [1]. Il en est de même des curés du lieu, dont quelques-uns furent doyens de Saint-Germainmont, des vicaires et religieux stationnaires, et des maîtres d'école qui étaient remplacés presque aussitôt le décès de leurs prédécesseurs. Des notes aideront à reconnaître les fonctions et les particularités de chacun, et, autant que nous le pourrons, des listes chronologiques de fonctionnaires accompagneront le dépouillement des actes dont ils ont été les rédacteurs ou les témoins.

Un appendice était indispensable à la suite de ce relevé assez monotone de tant de pièces officielles. Outre les généalogies des familles Le Picart et Chabiel de Morière, cet appendice offrira le tableau des visites de la paroisse à des époques différentes, depuis le milieu du XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Les procès-verbaux ou questionnaires détaillés, qui forment comme la contre-partie des registres locaux, sont empruntés au riche fonds de l'Archevêché, en dépôt aux Archives communales de Reims. C'est là que chacune de nos anciennes paroisses ont un dossier de pièces fort bien classées et récemment inventoriées [2]. La part de Sévigny offre un ensemble assez complet, suffisant pour être intégralement reproduit dans ses éléments essentiels : nous n'avons fait exception que pour des renseignements secondaires ou trop abondants en minutes, tels qu'une visite de 1743 [3], et un

1. Parmi ces notables, il faut distinguer les Bévière, qui nous ont paru mériter une généalogie distincte, de 1710 à 1849 ; citons aussi les Magy, les Laurent, les Porreau, etc., qui ont donné de nombreux rejetons.

2. *Inventaire-sommaire du fonds de l'Archevêché de Reims*, par L. Demaison, archiviste, 1899, in-4°.

3. 21 juin 1743. — Visite de la paroisse de Sévigny par Hyacinthe Le Pappe de Kervilli, chanoine de l'Église de Reims, commis par Son Altesse Mgr l'archevêque, qui trouve les vases sacrés en bon état, le maître-autel avec pierre bénite non enchâssé, le cimetière non clos, les murs de la chapelle Saint-Nicolas défectueux, la sacristie bien fournie et les comptes en règle. La chapelle du château est un bénéfice dont le titulaire est le sieur Bugni, curé de Silli (*sic*), à la collation du seigneur. La paroisse compte 500 communiants environ ; les registres sont bien tenus, sauf que les dates ne sont point en toutes lettres. (*Ibidem.*)

procès-verbal de 1783[1], documents que l'on pourra d'ailleurs consulter sur place dans ce dépôt fort hospitalier et très favorable aux chercheurs.

Nous aurons de la sorte présenté une notice que nous jugeons utile à l'histoire de la région, et qui pourra être profitable à tous ceux qu'intéresseront les annales de cette commune rurale. Puisse-t-elle contribuer aussi à grouper de plus en plus ses habitants dans l'amour du clocher, c'est-à-dire du sol natal, et dans le maintien des bonnes traditions qui s'y conservent comme dans une terre féconde et longtemps cultivée ! Les sentiments de mutuelle concorde, de respect des uns pour les autres, d'assistance et de services réciproques, voilà les vrais fondements de la félicité des campagnes et la seule garantie d'avenir de notre civilisation. Le passé de la France est indissoluble : « Nous ne devons rien négliger de l'héritage de nos ancêtres, comme l'observait aujourd'hui même un publiciste doublé d'un érudit. Nous sommes légataires de toute notre histoire, ajoutait-il, car c'est le passé tout entier qui a fait la France d'aujourd'hui, et nous ne saurions vraiment aimer notre France actuelle, à moins de nous efforcer de garder constamment vivaces tous les nobles souvenirs de la France d'hier et d'autrefois[2]. »

H. JADART.

Villers-devant-le-Thour, le 2 juin 1898.

1. 3 novembre 1783. — Procès-verbal pour servir à constater l'état actuel de l'église, fabrique et cimetière de la paroisse de Sévigny, dressé par le curé du lieu, doyen de Saint-Germainmont, P.-A. Desoize, en présence des marguilliers, du syndic et des principaux habitants. On y remarque : 1° le projet de confection d'un nouveau maître-autel en marbre qui existe encore, et la translation du maître-autel dans la chapelle Saint-Leu ; 2° la récente création d'un nouvel autel dans la chapelle de la Sainte-Vierge et la nécessité d'y supprimer une porte ; 3° l'organisation de la sacristie ; et enfin la clôture du cimetière par des murs, et l'aménagement d'un passage conduisant au presbytère et au château. (*Ibidem.*)

2. *Traditions et patrie*, par Christian Schefer, dans le *Journal des Débats* du 1er juin 1898.

REGISTRES PAROISSIAUX DE SÉVIGNY ET WALEPPE

Leur dépouillement chronologique au point de vue de l'histoire locale et de la généalogie des familles notables.

1608.

Le registre des baptesmes, mariages et morts pour l'année mil six cent et huict, paroisse de Sévigny, le dernier jour du moy d'avril 1608.

1609.

Le huictiesme febvrier 1609, fut baptizé Robine Dardenne, fille de Eduard Dardenne et de Jehanne Guiot, sa femme ; le parin fut noble personne Charles le Picart[1] avec Robine Desjardin, fille de Noël Desjardin.

Le quinziesme mai 1609, fut baptizé Pierre Mornard, fils de Evrard Mornard et de Barbe Dany, sa femme ; le parin fut noble homme Pierre le Picard, fils de Nicolas le Picar, seigneur de Sévigny, avec Thomase Gérard, femme de Pierre Gérard, cirurgien.

1612.

Le premier jour d'octobre 1612, fut baptizé Simone Depré, fille de Nicolas Depré et de Benoise (?) Haliot, sa femme ; le parin fut Mre François Gougez, prieur de la Valleroy, avec Simone Dupont, femme de Anthoine Vuarnet, de la paroisse du Tour.

1616.

Le huictiesme novembre 1616, morut Nicolas Despré, notaire royal.

Le dix septiesme décembre 1616, morut Guillaume Culoteau, après avoir fidèlement servi à l'eglise de coustre et marguelier l'espace de treze ans, auquel temps a achepté plusieurs ornemens, faict fair le plancher de la neffe avec beaucoup de peine par les... et fo Vilete, restauré encor d'abondant, a ausmoné à ladite eglise une pièce de terre contenant six ou sept quartels, sis à cent pas

1. Picart. Originaire de Paris. Henry le Picart de Montreüil, sieur de Sévigny. François et Louis le Picart, frères, demeurans a Sévigny, Election de Reims. (Armes) : *d'azur au lion d'or.* (*Procès-verbal de la recherche de la noblesse de Champagne fait par Monsieur de Caumartin en 1667.*) — Voir en appendice la généalogie de cette famille Le Picart, qui posséda la terre de Sévigny dès le début du XVIe siècle. L'étude du notaire de Sévigny, Me Gay, conserve un très précieux inventaire du mobilier du château de Sévigny, dressé vers la fin du XVIe siècle, et qui serait fort intéressant à publier.

du moulin de pierre, royant le chemin d'en bas [1], butant le même chemin qui torne au chemin de Montcornet, à charge de messe et vigil tous les ans, au jour susdit ou environ.

1621.

Le vingt huictiesme septembre mil six cent vingt un, furent benistes les trois cloches par moy Jehan Guiot, curé dudit lieu de Sévigny [2], en la présence de vénérable et honnoré gentilhome François Le Picar [3], abé de labaye de Chartreuve [4], de honneste seigneur Pierre le Picar, son frère, parin avec.

1624.

Le 19 febvrier 1624, mourut Pierre Brunion, escaillon, tombé d'un toict.

1646.

Le 22e jour de novembre 1646, a esté baptizé une fille à Philbert Guille et à Gillette Manceau, et a pour parin et marinne Henry et Louise Helène le Picart, fils et fille de deffunct monsieur de Sévigny, et est nommée Helène et Henriette.

1658.

Le 25 janvier 1658, a esté baptisé Jean Baptiste Paronet, fils de honeste homme Nicolas Paronet et de dame Marye Perot, sa femme, demeurant à la Vaulleroy, né le 22 dudit mois et a pour

1. Autre lecture : *Chemin des Bœufs.*

2. Voici la liste des curés de Sévigny, avec les dates où ils sont mentionnés dans les actes, plusieurs furent doyens, savoir : Gilles Martinne, 1451. — Jean Hugues, 1475. — Jean Guyot, 1512. — Jean Guiot, 1621. — Boizot, 1657. — Jacques Vrayet, 1657 et 1704. — René Sta, 1707-1753. — Jean Fresson 1759. — Pierre Leclerc, † 1768. — Pierre-Antoine Desoize, 1768-1791.

3. *François le Picart*, aumônier et conseiller de la reine, prieur de N.-D. de Chastel en Porcien, et député de l'ordre du Clergé aux Etats Généraux de 1614. Il succéda comme abbé de Chartreuve à François Boulart, abbé de la Valroy, archidiacre de Champagne, et eut comme successeur Simon le Gras, évêque de Soissons en 1624. *Inventaire sommaire des Chartes de l'abbaye de Chartreuve* publiées et annotées par Paul Pellot, 1894, in-8°, p. 9.

4. François le Picart était aumônier et conseiller de la reine Marie de Médicis. Il obtint vers 1601 l'abbaye de Chartreuve, située au diocèse de Soissons, non loin de Fismes : « *Cartovorum*, Chartreuve, *Abbatum catalogus.* — XXXVII. Franciscus le Picart, reginæ ab eleemosynis et consiliis (1601). » (*Gallia Christiana*, t. IX, col. 485, diocèse de Soissons). — François le Picart, abbé de Chartreuve en 1601, ne doit pas être confondu avec un sermonnaire plus ancien, mais du même nom, docteur en Sorbonne, attaché comme confesseur à Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre-les-Dames de Reims (1504-1556). — La *Gallia Christiana* n'indique pas l'année où François le Picart mourut ou cessa d'être abbé de Chartreuve.

parin et marine honeste home Jean Baptiste de Noirgent et dame Elisabeth Collart sa femme, demeurant audit Vaulleroy [1].

2e septembre 1658, a esté baptizé Marie Baptiste de Noirgent, fille de Jean Baptiste de Noirgent et d'Elizabeth Collart, et pour parin et marinne Jean Loriot et Mary Bertrand.

1659.

Madame de Sévigny est morte le 3e mars 1659, au pays bas, premier de Caresme [2].

1660.

Le 14e jouin 1660, a esté baptizé une fille à Mons. Jean Baptiste de Noirgent et Elizabeth Collart et pour parin et *(en blanc)*, Monsr *(blanc)*, et madame *(blanc)*, sa femme.

Le 22e juoin (1660), a esté baptizé un fils à Claude Boin, maistre d'escolle à Sévigny [3], et Poncette Desjardin et a pour parin et marinne Gille Bouré et Margueritte Pintelle, a esté né à unze heures du soire et nommé Gille.

Le 23e (juillet) 1660, a esté baptizé un fils à Martin Monceaux et à sa femme et a pour parin et marinne Jn Baptiste de Noirgent et Elizabeth Collart, a esté nommé Jean.

Le jour 18e jouin a esté baptizé Jacques de Braine, fils à Simon de Braine et Claudine Charpentier, et a pour parin et marinne honorable homme Mr Jacques Monsignax, lieutenant, Nre roial à Dizy, et damoiselle Catherine Fonodin (?), femme d'honnorable homme Jean Dumangin, procureur fiscal de la Valleroy.

1663.

Obiit Joannes Desjardins, nominatus Bouillon, mane circa decimam (horam).

1. Cette mention semble indiquer qu'il y avait alors un hameau groupé autour de l'abbaye de la Valroy.

2. Pierre Le Picart eut des possessions et contracta des alliances dans la Flandre, ce qui explique le décès de sa première femme dans un domaine des Pays-Bas. Voir l'Appendice, pièce VI. Il s'agit de Charlotte de Havrech, fille de Charles, seigneur de La Malmaison en Flandre.

3. M. Hénon, instituteur à Sévigny, possède la liste de ses prédécesseurs, qu'il a bien voulu nous communiquer : *Liste des instituteurs de Sévigny-Waleppe, depuis 1657 jusqu'à ce jour :* 1° Nicolas Boin, avant l'année 1657 ; 2° Claude Boin, son fils, de 1657 à 1664 ; 3° Pierre Droguet, comme supl., de 1664 à 1665 ; 3 *bis* Claude Boin reprend de 1665 à 1706 ; 4° Charles Lebrun, son gendre, de 1706 à 1720 ; 5° Jean Richard, de 1720 à 1754 ; 6° Nicolas Richard, son fils, de 1754 à 1760 ; 7° Pierre Quentin, de 1760 à 1782 ; 8° Etienne-François Thomassin, de 1782 à 1797 (Thomassin a été percepteur à Sévigny, puis ministre du culte pendant la Révolution) ; 9° Aubry, en 1797 ; 10° Sureau, de 1797 à 1804 ; 11° Gobron, de 1804 à 1825 ; 12° Bouchart, de 1825 à 1849 ; 13° Canon, de 1849 à 1858 ; 14° Moreaux, de 1858 à 1885 ; 15° Hénon, à compter du 1er décembre 1885.

E vita migravit Joannes Ardoin, ex suffocatione, sancti Marsi die, mane circa quintam [1].

1666.

Le 15e juillet 1666, a estez baptisez Jean Baptiste Laurent, fils d'honorable homme Mr Charles Laurent, lieutenant, et damoiselle Ydelette de la Motte, sa femme, et hor home Mr Jean Magy, advocat en parlement, bailly du lieu de Sévigny, et damoiselle Mary Dambraine, sa feme.

1667.

A la suite des actes de 1666, on lit :

Au feuilyé 39, obmission parge sy dessoubs à la main droite.

Vis à vis cette remarque à droite, on lit : 1666. Le jour Conversation de St Paul, le 25e janvier 1667, il a faict fort beau soleil toutes la jorné, au sore un peut de vent avecq un broillart [2].

Et immédiatement en dessous :

Claude Boin, maistre d'escolle, en l'année 1657, 58, 59, 60..... 67, grand bruys de guere au environ [3]. — Le 25e avril, armée sur pieds, au 20e may 1667 ; — 32 estaple au gros Dizy [4], de même à Moncornet [5] et à Raineville [6].

Le 6e février 1667, est déceddé Estienne Parent à l'aage de 12 à 13 ans « bien sagement ».

Le 21 avril 1667, a esté solemnisez le mariage d'entre Jean

1. Il est à remarquer que pour cette période, les actes sont écrits en latin, et qu'ils mentionnent, non seulement le jour, mais l'heure des décès et parfois le genre de maladie. — Leur rédaction n'en était pas moins due au clerc ou maître d'école, car l'un des actes porte : *Nata est nobis puella...* Ce ne fut que plus tard, au XVIIIe siècle, que le curé seul écrivit tous les actes.

2. Cette observation météorologique sur la fête de la Conversion de saint Paul du 25 janvier avait son importance pour la température de l'année entière, à en juger par le dicton qui a survécu à ces croyances populaires alors si répandues :

De saint Paul la claire journée
Fait prospérer et vin et blé.

Il existe de nombreuses variantes pour le second vers, dont voici un exemple :

De saint Paul la claire journee
Nous dénote une bonne année.

Cfr. Proverbes usités dans l'Ain, les Basses-Alpes et les Ardennes, cités dans *Le Bon fermier* par Barral, 5e édition, 1868, p. 2.

3. Il s'agit de la guerre de la succession d'Espagne, entreprise en 1667 par Louis XIV dans les Pays-Bas.

4. Probablement le nombre d'étapes des troupes au passage de *Dizy-le-Gros*, village voisin de Sévigny (Aisne), sur la route de Reims dans le Nord.

5. *Montcornet*, bourg voisin de Sévigny (Aisne).

6. *Renneville*, village voisin de Sévigny (Ardennes).

Rousseau, de Villers devant le Thour, et Jeanne Masson, de Vuatigny, en présence de Monsr de la Neufville, de Monsieur Poreaux, et François Masson, et Gille Bosne, et Anthoine Hiblot, Jean Goulin, tous parens et amis de part et d'aultre.

Le 26e juin, a este baptizé Jeanne Gosse, fille de Mr Gosse et Mademoiselle sa femme, et a pour parin et marinne Mr Gobinet, advocat en parlement, dem^t à Vervin, pour sa femme damoiselle Jeanne Magj et pour la marinne damoiselle Marie D'ambraine, vefve de deffunct Mr Jean Magj, advocat et bailly de Sévigny, Seraincourt, et a esté néé le *(en blanc)*.

Le 12e dud. mois octobre a este baptisé un fils à honorable homme Mr Anthoine Vrayet et dame Marje Dufour, et a esté faict les seremonyes le 6e novembre, et pour parin et marinne honnorable et discrette personne Maistre Nicolas Vrayet, prieur et curé de Renneville, et damoiselle Mary d'Ambraine, vefve de deffunct Monsr Magj, bailli de ce lieu.

1668.

La tour de cette Eglise et tumbé le jour St Mathias, 25e febvrier 1668, à l'heur de Unze à 12 heurs de Midj, sans q^l y eust aulcune personne blessez, par la grâce de Dieu[1].

Le premier registre des épousailles commence en l'année 1659 à la suite des baptêmes de 1668, et précède le 2e registre des décès.

Le 27e aoust (1668), a este epouzé Pierre Mareuil et Gillette Vincelet, en presence de illustre seigneur Henry le Picart de Montreuil, seigneur de Sevigny, et Nicolas Vincelet, à 9 heures du mastin.

Le 14e mars 1668 a este baptisé Jacques Dhuë, fils de Jean Dhuë et de Helaine Toulnier, a eu pour parin et marinne noble homme Mr Jacques de Dunelle, escuier, sieur de la Neufville[2], et Anne de La Fontain, et ont signé : Jacques Dunelle La Neufville, Anne Chauvet.

1670.

Ce jourdhui 26e mars 1670, a esté baptisé Jean Antoine Gosse, fils de honnorable homme Antoine Gosse et Catherine Landrieux,

1. Le clocher actuel ne fut reconstruit que quatorze ans après la chute de l'ancien : « La construction du clocher de l'église de Sévigny a été faite en l'an de grâce 1682, le 19e sepbre, à la diligence de honoré illustre seigne^r, Messire Louis Lepiccard Labroye, sg^r de Sévigny et autre lieu, et de Madame Marie Depinois, dame dud. lieu, et de Me Jacques Wrayet, curé, et Claude Boin, m^e d'escolle, honnorable homme Me Antoine Wrayet, marchand, et Me Charles Laurent, lieutanant, no^re royal et tabellion tous dem aud. Sévigny ». (*Extrait des registres paroissiaux de Sévigny, sur le double déposé au greffe du Tribunal de Rethel*, communiqué par M. Albert Baudon, 1898.)

2. Rien ne nous a permis d'identifier ce personnage, ni de le rattacher à la famille des seigneurs de Sévigny. Il est mort en 1684.

sa femme, demeurant à Sévigny, et est né le 2e du mois et a eux pour parin et marinne honorable homme Nicolas Aubert, receveur de la Valleroi [1], et Damoiselle Catherine Jourdin femme d'honorable homme du Mangin, receveur du grenier à selle de Cormissi, y demt, qu'ils ont signé. *(Pas de signature.)*

1671.

Ce jourdhui 28e juillet 1671, a esté baptisé Enri de Couci, fils de Nicolle L'anceaux, fille de deffunct Guillaume Anceaux, demt à Reinneville, de présent à Sévigny, laquelle a declaré que led. Enri de Coussi, son fils, appartient à Enri de Coussi, fils de François Coussi, seigneur de Poilcourt [2], et non à d'aultre, et a pour parin et marine Godeffrain Anceaux, manouvrier demt à Rienneville, oncle à ladite Nicolle Anceaux, et Poncette Poullard, femme d'honnorable homme Jean Lacorde, marchand, demt à Sevigny, qu'ils ont signé. *(Pas de signature.)*

1672.

Ce jourdhui 21e fevrier 1672, a esté mis en sépulture le corps de Pacquette Bouché, portiere du chasteau de Sevigny, en présence de Anthoine Gallois et Clément Gallois, ses enfants, demeurant à Hyviers et Sissonne, qu'ils ont signé.

1673.

Cejourdhui 22e jour d'avril 1673, a esté baptizé Madammoisselle Catherine Alexandrine Le Picart, fille de Messire Louis Le Picart, chevallier seigneur Monstreuile et de Sevigny, et Madame Marie d'Espinois, son espouse, damme de Coole et de Montmaillan [3], laquelle damoiselle Lepicart [4] a esté néé le 12e janvier dernier, et a eux pour parin Messire Alexandre Henry Le Picart de Montreuille, chevallier, seigneur de Sevigny, capitaine de cavallerie du régt royale de Hénault, son oncle paternel, et pour marine Mademoiselle Catherine d'Espinoy, fille de deffunct Mr le vicomte de Coole, sa taute maternelle, lesquels ont signé. *(Signé)* Catherine d'Espinois, Henri Lepicart de Monstreuille Sevigny, Louis Le Picart de Montreuil, Marie despinois.

1. En 1682, il est fait mention de Jean Paillard comme receveur de la Valroy.

2. *Poilcourt*, canton d'Asfeld (Ardennes), où subsiste le château de la famille de Coucy-Poilcourt. Voir la généalogie de cette famille dans la *Revue historique des Ardennes*, 1864, t. I, p. 88.

3. Probablement *Coolus* (Marne), et *Montmeillant* (Ardennes).

4. On voit encore au château de Sévigny, sur la façade vers le jardin, une pierre en losange de 22 cent. portant ce texte au-dessous d'une petite croix : *Cette premiere pierre a esté posé par Madamoiselle de Montreuil le 8 may, fille de Mrs Louis Le Picart, chevallier, seigr de Sévigny et de Montreuil, 1690.* — On lit aussi une mention de la même personne sur une autre pierre de la même muraille, près de la porte du château : *Mlle Catherine le Picart de Monstreuil, né en 1673, le 1 avril 1693.*

1674.

Cejourdhuy 8e avril 1674 Mre Robert Dupont, curé de Flaba[1], natif de ce lieu, a célébré sa première messe dans l'église dudit lieu, assisté de honorable et discrète personne frère Nicolas Vrayet, prieure de Renneville, et Mre Jacques Vrayet, curé dudit Sévigny, Mre Ch. Arment, curé de Lor, Mre Jean Choppin, curé de Sauce au bois, Mre Pierre Vicq, curé de Villers devt le Thour, lequel sr Robert Dupont, ensuitte de son sacrifice, a baptizé Ponce Ivernaux, etc.

1682.

L'an 1682, le 22e mars, je Me Jacques Vrayet, curé du bourg de Sévigny, subsné, mis en sépulture le corps de defte Dame Marie Goulin, en son vivant vefve de deft Mr Antoine Magy, lieutenant dud. Sevigny, en présence de Mo Oudart Poureau, fils à la dite defte, et de Me Antoine Gobinet, avocat en la ville de Vervin, y demt, aussy son gendre, ledt Porreau demt aud. Sevigny, et ils ont signé. *(Signatures.)*

Le 12 may 1682, Pierre de la place, Esgyptien[2], et Charlotte sa femme, demeurant à Sévigny, père et mère.

L'an 1682, le 3e juin, je Mr Jacques Vrayet, curé de Sevigny soubsné, baptisé Jean Poreau, fils de honorable home Oudart Porreau, marchand demt à Sevigny, et dame Marie Magy, sa feme, marié ensemble, ses père et mère, le 4 dud. moy et a pour parein et marine honorable home Antoine Vrayet, marchand demt à Sevigny, et dame Perette Thirion, vefve dudt Tomas Magj demt aud. lieu, et ont signé. *(Signatures.)*

1683.

L'an 1783. Le 19 may, je Me Jacques Vrayet, curé du bourg de Sevigny soubsné, ai baptise Barbe Laurent, fille de honneste homme Eustache Laurent, Me Cherusiens dem. aud. Sevigny, et Janne Wicq sa feme, ses pere et mere, née le 17e dud. moy, et a pour parein et marinne honnorable et discrette personne Me Pierre Wicq, prestre curé de Villers devant le Tour, et Barbe Barilly, sa mère, demt à Goudlancourt Le Berrieu, qu'ils ont signé. *(Signatures.)*

1684.

L'an 1684. Je Me Vrayet, pbre, curé de Sevigny soubs., certiffie que Jacques Dunel, sieur de la Neufville, aagé de 64 ans, est deceddé le 6e novembre et est inhumé dans le cimettier de ce lieu le 7e du mesme mois et en presence de Antoine Vrayet et de Mr Jean Godart, clerc, qui ont signé. *(Signatures.)*

1. Probablement *Flaba*, section actuelle de la commune de Raucourt (Ardennes).

2. Cette qualification ou surnom a un sens qui nous échappe, elle indique peut-être une origine orientale.

1686.

Le 6 janvier 1686, mariage de Robert du Thour, fils de Pierre du Thour, et Ronomaine Lestellier, ses père et mère, Pierre desumilly, domestique de Monsr de Montreuil, d'une part, et Adrienne Charlier, vefve de Jacques dejardin, demt à Sevigny d'autre part, en présence de Monsieur de Montreuil et Louis Cury, etc..... ..... *(Signé)* Louis le Picart de Montreuil, Marie Despinoy.

1687.

18 avril 1687. Mort de Eustache Laurent, procureur d'office de la terre et segneurie de Sevigny, inhumé en presence de M^o Huic [1], cure de Villiers devant le Thour, et de ses frères, Charles, lieutenant, et Mr François Laurent, d'Avaux le Château.

4 may 1687. Inhumation de Mr Oudart Porreau (père de Hierome P.).

17 juillet 1687. Inhumation de François Laurent, greffier en la justice de Sevigny, fils de Charles, lieutenant et tabellion en la justice dud. lieu.

14 octobre 1687. N..., née le 4e dud. mois, à 3 h. du matin, 26e de lune.

1688.

Cejourdhuy 22e de juillet 1688, ont estée innumée Claudine Benoist, vefve de deff^t Nicolas Vincelet, Antoinette Bouyn, femme de Nicolas Migniot, fille desd. Migniot, et Claudine Desjardin, femme de Jean Charton, et Jeanne Charton, sa fille, et Marie Crepie et son enfant, lesquels ont estée noyée et suffoquée par l'eau de l'orage qui est survenue en ce lieu, le jour desquels orages auroit emportées lesdites susnommées, leurs maisons et meubles et quantitées de bastiments, gasté jusques au nombre de cinq^te trois maisons, lesq^ts corps nous avons portée et inhumées dans le simittière de cette paroisse, en foy de quoj nous avons signée avecques les personnes sousignées [2]. Vrayet.

1689.

Cejourdhuy 22e aoust 1689, a este baptisé François Allexandre Lesne, fils de Jean Lesne, marchand demt à Sevigny, et Gillette Leduc, sa femme, ses p. et m., né led. jour et a pour parein et marienne Messire Illustre seigneur François Cauchon, chevalier seigneur conte de Lairye [3], et damoiselle Catherine Allexandrine Lepiccart, fille de illustre seigneur Messire Louis Lepiccard de Montreuil, chevalier seigneur de Sevigny et de Mademoiselle Marie

1. Pour *Wilcq*, nom cité ailleurs.

2. Au total sept victimes et cinquante-trois maisons englouties ou dévastées. Cet orage marque certainement entre les plus désastreux qui aient affligé le village situé dans une gorge assez étroite et facilement inondé.

3. *Lhéry*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne), où subsistent les débris du château-fort que la famille Cauchon y possédait.

Depinoit, sa femme, dame dud. Sevigny. (*Signatures :* François de Cauchon, conte de Lhéry.)

1698.

6 décembre 1698. Inhumation de Charles Laurent, tabellion et notaire royal demt à Sevigny.

6 décembre 1698. Baptême de Antoine Porreau, fils de Hierôme P. et de Mlle Gauterau.

14 décembre 1698. Inhumation de Hierôme Porreau, bailly de Sévigny.

8 février 1698. Inhumation de M. Quentin le duc, not. royal à Sevigny, en présence de Me Jn Leduc, nottre royal à Dizy.

Le 21e jour du mois d'avril 1698, d'après avoir publié les bans à deux dimanches et fêtes chômables à la messe de paroisse, entre haut et puissant seigneur Messire Claude Coustier, seigneur marquis de Souhé [1], vicomte de Presigny et de la Roche [2], seigneur de Leugny [3], Magny, St Eufrone [4], La touche et autres lieux, fils de deffunct Mre François Coustié, baron de Souhé, conller du Roy, chevallier d'honneur de la Chambre des Comptes de Bourgogne, et de Dame Madame Anne de Longueil, ses p. et m. de la paroisse de Flavigny [5], diocèse d'Autun, d'une part, et Catherine Le Picart de Montreuil, damoiselle, fille de haut et puissant seigneur, Mre Louis Le Picart de Montreuil, marquis de Sevigny [6], et de Madame Marie Despinoy, ses p. et m. de cette paroisse, d'autre part [7].

Certifficat en datte du 5e d'avril, conslé à Château le 14e dud. mois, signé Lapierre, et sans qu'il y ait aucune opposition ou empêchement, et le certificat du curé de la paroisse dud. Flavigny en datte du 3e avril conllé aud. lieu ledit jour, signé P. Lambry, légalisé par Mr Antoine du Feu [8], vicaire général de Monseigneur l'évêque d'Autun, signé et scellé led. jour dud. du Feu et plus bas Lacroix, vu par Mr Roland, vicaire gral de l'archevêque de Reims, datté du 12 dud. mois, signé Roland et plus bas de Martigny,

1. *Souhey* (Côte-d'Or), canton de Semur.

2. *La Roche-Vanneau* (Côte-d'Or), canton de Flavigny.

3. *Leugny*, commune de *La Roche-Vanneau*.

4. *Saint-Euphrone* (Côte-d'Or), canton de Semur.

5. *Flavigny*, petite ville de Bourgogne, arrondissement de Semur (Côte-d'Or).

6. L'érection de la terre de Sévigny en marquisat nous paraît très problématique, et ce titre semble avoir été pris ici au simple point de vue honorifique.

7. Cet acte est le dernier concernant la famille Le Picart à Sévigny. Sa présence y est constatée de 1619 à 1698. Le château semble ne plus avoir eu d'hôtes jusque vers 1770, date de son acquisition par Alex. Chabiel de Monière.

8. *Du Jeu*, probablement, nom d'une famille connue du pays d'Autun.

chan., j'ay curé dud. Sévigny reçu d'eux la promesse et consentement de mariage et fait les cérémonies accoutumées et célébré led. mariage dans l'église de ma paroisse, en presence dud. seigneur Messire L. Lepicart de Montreuil et de Madame Marie Despinoy, père et mère de ladite demoiselle, et de haut et puissant seigneur Mess. Gille de Joyeuse, marquis de St Lambert [1], et de haute et puissante Dame Madame Anne de la Huguet, M^ise de Joyeuse et de St Lambert, et de haute et puissant seigneur Mess. Guillaume Henri de Montfort, lieutenant de Nos seigneurs les Marechaux de France en la province de Champagne, et de dame Madame Innocente de la Huguet, dame de Montfort, et de Messire Thomas-Adolphe de Fuschamberg, marquis d'Arson, et de Messire Charles Albert Defuschamberg, son frère [2].

(Signé) : Couthier de Souhé, Catherine Lepicart de Montreuil, L. Lepicart de Montreuil, Marie Despinoy, Joyeuse, La Huguet Joyeuse de Montfort, Fuschamberg d'Arson, Charles Louis de la Glissoulle.

1700.

An 1700, le 17e juin. Inhumation du corps de deff. M. Nic. Laurent, vivant nottaire Royal demt à Sévigny, en présence de vén. et disc. pers., M^o J. B^te Laurent, prestre d'Anappe [3], et Antoine Laurent, m^d demt à Sévigny.

1703.

An 1703. Baptême de Perette Porreau, fille de Mr Ant. Porreau, m^d drappier demt à Sévigny, et dame Marie Devie sa femme, mariés ensemble, ses père et mère, née le 21 dud. mois et pour parrein et marienne J^n Prillieux, lab. demt à Bethancour [4], et Perette Magy, fille de Me J^n Magy, proc. fiscal de Sevigny et ont signé. Prillieux.

1704.

An 1704. Le dernier février, je Jacq. Vrayet, c. de Sevigny, ai baptisé M^itte J^ne Bevière, fille de M^o Estienne Bévière, chirurgien demt à Sevigny et J^ne Porreau, sa f., par M. J^n Magy, proc. fisc. de Sevigny et dame M^tte Aranguet, sa femme.

1705.

23 septembre 1705. Baptême de J^ne M^itte de Bar, fille de Lam-

1. *Saint-Lambert*, canton d'Attigny (Ardennes).

2. Une branche de la famille Renard de Fuchsamberg, originaire de Mouzon, possédait et habitait le château de Resson, autrefois *Arson*, commune de Pargny-Resson près Rethel.

3. *Hannapes*, canton de Rumigny (Ardennes).

4 Hameau de la commune de Thour, canton d'Asfeld (Ardennes). — Le fils de Jean Prillieux s'est fixé à Villers-devant-le-Thour, où ses descendants habitent encore la même maison acquise par leur ancêtre.

bert de Bar, notaire royal demt à Sevigny, et de dlle Jne Luton, sa femme (p. et m.), honnoré hom. Jean-Jacques de Bar, receveur de St Quentin, et dame Mlle Chantreau, vve dud. Mr Jerôme Porreau, bailly dud. Sevigny.

1706.

6 mai 1706. Bapt. de Jn Bévière, fils d'Estienne Bévière et de Jne Porreau. Parrain, hon. hom. Me Jn Lefèvre, md demt à Montcornet[1], et damoiselle Jne Porreau, jeune fille demt à Chasteau Portien.

1707.

24 février 1707. Baptême de Catherine Porreaux, fille d'Ant. Porreaux, et de Marie Devie. Parrain et marraine, Me Sebastien Demeaux, président de Vervin et grand prévost d'Hirson, y demt, et Cath. Gobinet son épouse.

20 may 1707. Dom Didier La Coisne, religieux de la Valleroy.

Le premier acte signé par Me René Sta, prêtre curé de Sevigny, est du 29 mars 1707.

2 novembre 1707. Baptême de Jne Mie Porreau, fille d'Ant. P. et M. Devie.

1709.

30 décembre 1709. Charles Guérin, praticien demt à la Valleroy.

1710-1768.

Actes concernant la famille Bévière.

Le 25 février 1710. Bapt. d'Antoinette Bévière, fille de Estienne B. et Perette Robin.

Le 11 juillet 1712. Bapt. de Jacques Bévière, fils de Estienne B. et Perette Robin.

Le 30 décembre 1713. Bapt. de Marie Jeanne Bévière, fille de Estienne B. et Perette Robin.

Le 14 may 1716. Bapt. de Marie Magdelaine Bévière, fille de Estienne B. et Perette Robin.

Le 10 juin 1717. Bapt. de Baptiste Nicaise, fils de Estienne B. et Perette Robin.

L'an de grâce 1743. Le 19e jour du mois d'aoust, je Me Guillaume Antoine de Pressigny, curé de Serencourt soussigné, ay baptisé Estienne Bévière, fils de Me Nicaise B. et de Marguerite Willet, et a pour parin et mareinne Me Estienne B. et Dlle Perette Robin.

Le 23 aoust 1743. Décès de Mlle Willet, fem. de Nic. B. agée de 20 ans environ.

Le 27 novembre 1747. Mariage de Jn Btiste Leclère, de Montcornet, avec Marie Magdelaine Bévière.

Le 6 janvier 1748. Baptême de Marie Margueritte Bévière, fille

1. La famille Bévière était originaire de Montcornet.

de Nicaise B. et de Marguerite Gaignière. Parein et mareine Jacq. Bévière et Marie Jeanne Féart (sa femme).

8 mars 1751. Baptême de Baptiste Pierre Estienne, fils de Nicaise B. Parrain Est. B. et Perette Robin.

4 avril 1752. Baptême de Jean Baptiste Bévière, fils de Nicaise Bévière.

Année 1754. Baptême de Jean Simon Bévière, fils des mêmes, mort la même année.

Le 8 août 1758. Décès de Estienne Bévière, lieutenant de Sévigny et confrère de la confrérie du très Saint Sacrement, âgé de 83 ans environ.

Nicaise Bévière, chirurgien et proc. fiscal, se remarie (en 1763 ?) avec Marie Jeanne Leclère et n'a pas d'enfants.

Remarque. — On ne trouve pas en 1761 la mention du baptême de Nicaise-Bertrand Bévière, né à Sévigny, chef d'escadron en retraite, décédé en 1849, âgé de 88 ans[1].

Nous ajoutons l'acte suivant, emprunté aux registres paroissiaux de Villers-devant-le-Thour : « Le 16 novembre 1767. Décès de Monsieur Antoine Bévière, lieutenant de cavalerie, âgé de 65 ans résidant à Origny Ste Benoite, ayant été surpris de maladie en la maison de Mr Jacques Bévière[2], son frère, habitant ce lieu et a été inhumé le 18 en l'Eglise de ce lieu, en la chapele de la Ste Vierge où il a été conduit avec les cérémonies accoutumées en présence de ses parents et amis soussignés. Bevière. Warlet, curé du Thour. Mouret, prêtre. Gilet, curé de St Germainmont. N..., curé de Lor. Dumont, curé de Villers. Prillieux, curé de Bosmont. »

1711.

Le 10 juin 1711. Baptême de Marie Gabriel Poreau.

1713.

Le 7 novembre 1713. Mariage de Me Guillaume Jobart, de la paroisse St Hilaire de Reims, fils de Oudart Jobart et de Jeanne Vallée, avec Damlle Marie Gabriel Porreau, fille de Antoine Porreau.

Le 21 aoust 1713. Baptême de Jeanne Jobart, fille de Me Guil. Jobart, nottre royal demt à Sevigny, et de Gabriel Porreau.

1716.

Le 31 mars 1716. Mariage devt Mr Tanton, curé Doyen de la

1. 1er décembre 1849. — Décès de Nicaise-Bertrand Bévière, âgé de 88 ans, ancien chef d'escadron en retraite, né et domicilié à Sévigny, célibataire, fils de défunt Nicaise Bévière, chirurgien, et de défunte Marguerite Gaignières, tous deux domiciliés à Sévigny. (*État civil de Sévigny*, registre de 1849.)

2. Jacques Bévière, me en chirurgie et receveur des terres et seigneurie de Villers-devant-le-Thour, était le père de Marie-Magdelaine Bévière, épouse de Paul-Alexandre Carlier, me chirurgien.

p. de Rethel Mazarin, entre Mr Jean Bte Melchior Lombart, écuyer, seigneur de Faux [1] et autres lieux, ancien secrétaire du Roy maison et couronne de France et de ses finances, fils de deffunts Mr Ch. Lombart, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, et Madame Marguerite le Febure, veuve de Me Jean Bte Senart (ou Zenart), avocat en parlement, avec dispense des deux autres bans etc..... Témoins Mr Jean Fçois Lombart, avocat en parlement, proche parent du sr époux, et Me Jn Bte Paufin, avocat en parlement, Mr Jean La hante, marchand, parens de lad. Dame épouse demt aud. Mazarin, Me Jn Bte Maron, Receveur de la terre et seigneurie dudit Sévigny, etc.....

1724.

Le 1er may 1724. Mariage de Me Jacques Juppin, lieutenant de la Communauté des maistres barbier perruquiers de la ville de Reims, fils de def. Me Jn Juppin et de Mie Tigilot, de St Pierre de Reims, avec damoiselle Mie Htte Sta, fille de def. Mr André Sta et de Mie Robert, de Sévigny [2]. Témoin Jn Juppin, nottaire royal à Rouscy, frère.

1727.

Le 2 décembre 1727. Mariage de Mr François Retel, md, veuf de deff. Antoinette Bournel, de la p. de Rethel, avec Mie Jne Porreau. Témoins, Me Nicolas Wuilquin et Me Louis Quessard, beau frère et cousin aud. époux et Me Guillaume Jobart, beau frère à lad. épouse et Me Jn Magy.

1729.

Le 20 juin 1729. Mariage de Mr Jn Bte Carangeot, bourgeois de Reims, veuf de Mie Felex, de la p. St Hilaire de Reims, avec demlle Mie Claude Sta, fille de Me Jn Sta et de Mie Anne Pignon, de Sévigny, en présence de Me Nicolas Sta, diacre, frère de l'épouse.

1731.

Le 7 may 1731. Mariage de Me Nicolas Wuilmet, nottaire royal et procureur à Rethel Mazarin [3], veuf de feuë Jeanne Louise Pierron, de la paroisse de Rethel, avec Marie Gabriel Porreau. Témoins, Me François Pierron, conseiller en l'hostel de ville de Mazarin, et Me Jn Bte Wuilmet, garçon, et Me Guillaume Jobart et Me Fçois Rethel et Me Pierre Porreau, chanoine d'Origny-Ste-Benoitte, et Me Estienne Bévière, procureur d'office. *(Signatures.)*

1. *Faux-Lucquy*, canton de Novion-Porcien (Ardennes). — La famille Lombart était l'une des notables familles de Rethel ; l'un de ses membres avait fait construire l'hôtel de la rue du Grand-Pont, où descendirent Louis XIV et le czar Pierre le Grand ; cet hôtel a été récemment démoli, sauf la partie du fond occupée par la Justice de paix.

2. La mariée devait être la nièce du curé de Sévigny, René Sta, décédé en 1753.

3. Un descendant de Me Nicolas Vuillemet fut notaire à Villers-devant-le-Thour de 1825 à 1833.

1734.

L'an de grâce ce 1734. Le 25e jour du mois d'aoust, je Me Nicolas Sta, prestre descervant l'Eglise de la Commanderie du Temple de Reims et chappelain de St Jean de Lor[1] soussigné ay baptisé, etc...

1736.

Le 7 février 1736. Mariage de Jn Bte de Facq, de Sévigny, et de Antoinette Magd. Gruslet, fille de Pierre Gruslet et de Mie Jne Porreau, de la paroisse de Château Portien. (Mie Jne Porreau est morte en 1745 à 60 ans.)

1753.

L'an de grâce 1753, le 11 novembre, est deceddé en sa maison presbyteralle Messire René Sta, prestre, docteur en théologie, curé de Sevigny, ancien doyen de St Germainmont, âgé de 68 ans ou environ, lequel a esté inhumé le 12 au pied de l'autel de la Ste Vierge avec les cérémonies accoutumées, en présence de Messieurs les curés dud. doyenné. *(Signatures.)*

1759.

Le 28 mars 1759. Inhumation de Jacques Foulon, de Chartres en Beausse, cavalier dans le régiment de Fleury, cie de Mr de Barn, âgé de 30 ans environ, lequel Me Jn Fresson, p. doct. en théologie, curé de Sevigny et Doyen de St Germainmont, a inhumé le lendemain 29 dans le cimetiere de cette paroisse, après l'avoir conduit avec les ceremonies accoutumées, en présence de Monsieur le chevalier de Montalembert, cornette dans ledit régiment, et de Mr Vernier, maréchal des logis dans ladite compagnie. *(Signatures.)*

1768.

Le 5 mars 1768, inhumation dans l'église de Messire Pierre Leclerc, prestre, curé de Sévigny.

1770.

25 février 1770. Inhumation d'une femme inconnue, dont le cadavre réduit en pourriture avait été trouvé au Grand fossé, cette femme âgée de 50 ans environ selon qu'on a pu en juger, portait un chapelet de bois. *(Signé :)* Bévière, chirurgien, Pierre Quentin, maître d'école, Catinois, sonneur.

1772.

23 janvier 1772. Baptême d'Elizabeth Julie Juppin, fille de Jean-Claude Juppin, chirurgien juré, et de damoiselle Marie Jeanne Fleury. Le parrein Pierre Marcellin Bouchez, chirurgien juré à Neuf-chatel, et la marreine Elizabeth Fleury, de la paroisse de Montcornet.

1. *Lor* (Aisne), commune peu éloignée de Sévigny sur la route de Reims à Montcornet. Il s'y trouvait un château avec chapelle fondée.

1773.

19 janvier 1773. Mariage célébré du consentement, et en l'absence du curé Pierre Antoine de Soize, prêtre bachelier en théologie, par le père Ambroise Désiré, religieux du couvent de Revin.

11 août 1773. Baptême de Marie Elizabeth, fille de Jacques Lelarge, garde chasse de la Val Roy, demeurant à la Grange au Bois, ferme dépendante de cette paroisse.

22 décembre 1773. Enterrement de André Brognon, mendiant, âgé de 75 ans ou environ, de la paroisse de Hannogne, surpris par les ailes du moulin à vent de Sévigny et trouvé mort sur la butte dudit moulin.

1774.

18 janvier 1774. Mariage célébré par Jean François Gérardin, prêtre et vicaire de Sévigny.

10 avril 1774. Baptême de deux garçons jumeaux par f. Jean-Baptiste Lobbet, religieux dominicain de la maison de Revin et stationnaire de Sévigny.

Les deux enfants jumeaux susdits sont décédés le lendemain.

1775.

9 janvier 1775. Mariage célébré par Nicolas Remy Hannequin, prêtre, vicaire de Sevigny. (Le curé et le vicaire signent à l'acte.)

1776.

13 avril 1776. Sépulture de Nicolas, jeune garçon âgé de vingt deux ans, est péri miserablement au moulin à vent de la Valleroy, paroisse de Sévigny.

30 avril 1776, baptême du fils de Joseph Juniet, jardinier au château de Sévigny.

16 novembre 1776. Supplément des cérémonies du baptême à Virginie Josèphe, fille de Messire Melchior Chabiel de Morière, écuyer, chevalier de St Louis, ancien colonel du Régiment d'Enghien et seigneur de Sévigny [1], et de Dame Marie Florence Josephe Fabry, son épouse. — Le parrein a été Bonaventure Maximien Melchior Chabiel de Morière, frère, et la mareine delle Virginie Josephe Chabiel de Morière, sœur de l'enfant, représentés par Nicaise Bévière, lieutenant en la justice dudit Sevigny, et delle Marie Jeanne Daire, nièce dudit sieur curé de Sévigny.

1. La famille de Morière s'était fixée dans le Poitou au XVIe siècle. Fils de Hugues-Louis Chabiel de Morière, seigneur de Giromagny près Belfort et lieutenant-colonel du régiment d'Alsace, Alexandre-Melchior Chabiel de Morière, né en 1713, lieutenant-colonel du régiment d'Enghien, était devenu seigneur de Sévigny vers 1769, après avoir parcouru une brillante carrière militaire de trente-six années de services et de guerres consécutives. Il avait reçu la croix de Saint-Louis des mains du roi en 1747 à la bataille de Lawfeld, et assista également à la batille de Fontenoy. Voir plus loin son acte de sépulture et son épitaphe, 1789.

1777.

14 février 1777. Baptême célébré par Jean Mouret, prêtre vicaire de Sévigny, d'une fille à Jean Nicolas Huet, garde des bois et chasses de Mrs les Religieux de l'abbaye de Valleroi, demeurant à la Grange au bois.

1778.

4 février 1778. J.-B. Husson, prêtre, vicaire de Sévigny.

18 décembre 1778. Nicolas Dupuy, prêtre religieux de la maison des Cordeliers de Reims et stationnaire de Sévigny.

1779.

30 septembre 1779. Charles Philippe Wattier, prêtre vicaire de Sévigny.

1780.

Le six septembre 1780, supplément aux cérémonies du baptême d'une damoiselle née le vingt et un d'aoust du légitime mariage de Messire Melchior Chabiel de Moriere. Ecuyer, chevalier de St Louis, ancien lieutenant-colonel d'infanterie et seigneur de Sévigny, et Dame Marie Josephe Fabry. Laquelle enfant avait été ondoyée le jour de sa naissance en la chapelle castrale dudit Sévigny. On lui a imposé les noms d'Aglaé Jeanne Marie. Le parrain a été Messire Jean Angélique d'Aguisy, chevalier, cheveau-léger de la garde ordinaire du Roy, capitaine de cavalerie et pensionnaire de Sa Majesté [1], et la marraine Damoiselle Aglaé Fabry.

1781.

Le 26 juin 1781, mariage entre Jean Pierre Lagneau, fils majeur de deffunt Pierre Lagneau et de Marie Françoise Sauvage, et Appareilleur des Bâtiments de Abbaye Royale de la Valleroy [2], y demt, et Marie Appoline Geneviève Bévierre, fille majeure de Mr Nicaise Bévierre, lieut^t en la justice de Sevigny, et de f. Marguerite Gaignière. Temoins : Marie Fçoise Sauvage, mère, domiciliée à la paroisse de St Maurice de la ville de Reims, dom Jean Bte Lefevre, prieur, dom Jean Lochet, procureur de l'Abbaye de la

1. *D'Aguisy*, famille de la noblesse de Champagne qui figure au *Nobiliaire de Caumartin*, ainsi qu'à l'*Indicateur nobiliaire de Champagne*, publié dans la *Revue historique des Ardennes*, t. II, 1864, p. 187. — Angélique d'Aguizy, de Mainbresson, fut condamné à mort, vers la fin de l'époque révolutionnaire, par le tribunal criminel de Mézières, pour avoir porté les armes comme émigré, et fut exécuté dans cette ville. (*Essai historique sur Rozoy-sur-Serre*, par G.-A. Martin, 1864, t. II, p. 662, note.)

2. On commençait alors sans doute la reconstruction de cette abbaye sur un plan nouveau, qui n'était pas même achevé lors de sa suppression. On conserve sur le mur extérieur du moulin de Saint-Quentin-le-Petit, l'inscription suivante provenant de La Valroy : *Cette pierre a été posée par Mr Dom Amable du Mortié, prieur, l'an 1780 ;* et au château de Sévigny cette autre inscription de même provenance : *Cette pierre a été posée par D. R. E. Roussel, docteur de Sorbonne, prieur de cette maison, le 21 avril 1788.*

Valleroi, Nicaise Bevierre père, Jn Bte Bevierre, frère et chirurgien à Signy-l'Abbaye, et Jacques Bevierre, oncle de la mariée, demt. à Villers devant le Thour.

1783.

Le 11 novembre 1783, baptême par Etienne Jos. Delacour, prêtre vicaire de Sévigny, d'un garçon né en ce jour de Messire Melchior Chabiel de Morière, Ecuyer, chevalier de l'ordre Royal et militaire de St Louis, ancien lieutenant colonel d'infanterie et seigneur de Sévigny, y demt. en son château, et de Damoiselle Marie Florence Joseph. Fabry ; on lui a imposé le nom d'Alexandre Melchior. Le parrain Anne Louis Melchior de Morière, représenté par Messire Bonaventure Maximilien Melchior Ch. de Morière, Ecuyer, Lieut au Régt d'Angin, et Damoiselle Aglaé Jne Mie Ch. Demorière, représenté par Dlle Magdelaine Ludinart, de cette paroisse.

1784.

8 avril 1784. Sépulture de Jean Claude Juppin, chirurgien du lieu, âgé de 68 ans environ.

1789.

9 janvier 1789, sépulture de Nicaise Bevière, maître en chirurgie et lieutenant de la justice de Sévigny, et veuf en 3e noces de Marie Jeanne Le Clerc, âgé de 71 ans ou environ.

15 septembre 1789. Sépulture dans le caveau de la chapelle St Leu de l'église paroissiale de Sévigny, du corps de Messire Melchior Chabiel de Morière, écuyer, chevalier de St Louis, ancien lieutenant colonel du Régiment d'Enghien infanterie, seigneur de Sévigny, et époux de dame Madame Marie Josèphe Florence Fabry, âgé de 76 ans environ[1]. La cérémonie faite par Simon Brouhet, curé de la paroisse de Hannogne, en présence de Mr François Joseph Fabry, ancien procureur général de la terre et pairie d'Avesne, beau père du défunt, de M. le chevalier de Castres, chevalier de St Louis et seigneur de Vaux-Rubigny[2], et de

1. La plaque de marbre noir (hauteur 1m30, largeur 0m66) indiquant cette sépulture, se trouve toujours fixée au mur de la chapelle Saint-Leu, du côté de l'ouest ; elle offre en tête deux écus accolés aux armes de Morière (*d'azur à 3 pommes de pin d'or, posées 2 et 1*) et Fabri (*d'azur à 3 abeilles d'or, posées 2 et 1, au chevron de sable*), supports deux lévriers. Le texte porte : *Cy gît Messire Melchior Chabiel de Morière, écuyer, chevalier de Saint Louis, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, seigneur de Sévigny, etc., décédé en son château le 15 septembre 1789, âgé de 76 ans. Les larmes et les regrets de sa famille éplorée et de tous les habitants consternés ont fait bien eloquemment sur sa tombe l'éloge funèbre de ses vertus. Requiescat in pace.* — Le caveau funéraire n'offre aucune ouverture visible au dehors, et n'a pas dû être rouvert depuis cette sépulture. La veuve du dernier seigneur de Sévigny est décédée au même lieu le 25 octobre 1834, âgée de 92 ans, et a été inhumée dans le cimetière, sur la gauche du portail de l'église, emplacement actuel des sépultures de ses descendants. Une plaque de marbre blanc porte leurs noms et les dates de leur existence.

2. *Vaux-les-Rubigny*, canton de Chaumont-Porcien (Ardennes). — La

M. Pierre Antoine de Soize, prêtre, licentié en théologie, curé de Sévigny et doyen de St Germainmont.

(Signé) : F.-J. Fabry, de Castres, Brouhet, de Soize.

1792.

En vertu de l'article premier du titre six de la loi qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens, du 20 septembre 1792, l'an quatrième de la liberté, nous François Ninet, maire, Pierre Juppin, officier municipal, Jean Leduc, procureur de la commune, assisté de notre secrétaire greffier, avons clos et arretté le présent registre et pour nous conformer à la délibération du Conseil général de la commune du 29 octobre mil sept cent quatre vingt douze. Fait en la maison presbitérale [1], le trente octobre mil sept cent quatre vingt douze, le premier de la République françoise.

(Signé) : Ninet, maire. Juppin. S. Leduc, procureur de la commune. J.-B. Falvy, secrétaire-greffier.

(Registres paroissiaux depuis l'année 1608, le dernier registre, pour l'année 1792, coté par Robert-François-Stanislas Vaibert, juge du Tribunal de Rethel, f° 16 recto. aux Archives communales de Sévigny-Waleppe.)

famille de Castres, qui avait alors la seigneurie de ce lieu, figure à l'*Indicateur nobiliaire de Champagne*, publié dans la *Revue historique des Ardennes*, t. III, 1866, p. 45.

1. Depuis le départ de l'abbé Desoize en 1791, le presbytère était occupé par le curé constitutionnel, J.-B. Guérin, qui rédigeait les actes et tint régulièrement les registres jusqu'au 30 octobre 1792.

APPENDICE

Procès-verbaux de Visites et Réponses aux Questionnaires concernant la paroisse de Sévigny, du XVe au XVIIIe siècle. — Généalogies des seigneurs des familles Le Picart et Chabiel de Morière.

I

Status decanatus christianitatis de Sancti Germanimonte (1451).

SEVIGNY.

Comparuit (curatus). — Dominus archiepiscopus Remensis et Capitulum Remense sunt patroni parochialis ecclesie de Sevigny. Dicti patroni, Ecclesia Vallis Regis, et magister Johannes Batonnier, tanquam capellanus capellanie domini dicte ville, percipiunt duas partes decimarum, qui ob hoc debent retinere cooperturam navis et chori.

Curatus est dominus Egidius Martinne, qui ibi residet et percipere debet tertiam partem decimarum. Est domus presbyteralis sufficiens, de novo edificata. Cimiterium est clausum seu barratum. Vasa ad reservandum corpus Christi et sanctum crisma bene se habent et eciam fontes. Calix est argenteus deauratus. In dicta ecclesia sunt due casule competentes, tres albe quarum una est parvi valoris, quatuor mappe, duo panni, due cappe, duo superlicia et tria manutergia. Missale, gradale, breviaria, psalterium et agenda [1] sunt satis bene retenta, et eciam ipsa ecclesia, exceptis vitrinis.

Redditus dicte ecclesie sunt in XI^clm sextariis frumenti vel circiter, sexdecim solidis parisiensium vel duabus libris cere et dimidio loto olei. Dicta ecclesia non suspendet [2]. Curatus fuit in sinodo.

1. L'*Agenda* était le Manuel des Sacrements, sans doute à peu près le même que celui qui fut imprimé un siècle après sous ce titre : *Manuale seu (ut vocant) Agenda, ad usum insignis Ecclesiæ Remensis : in quo omnia quæ ad sacramentorum administrationem necessaria sunt, suo ordine continentur. — Rhemis, Nic. Bacquenois*, 1554, petit in-4° (Bibliothèque de Reims, Cabinet de Reims, catalogue, t. I, n° 30).

2. *Suspendere* ne figure ni dans du Cange (avec ce sens), ni dans les visites pastorales de Grenoble. C'est l'ensemble qui seul permettrait d'interpréter, de préciser s'il s'agit d'une cessation des offices ou d'un fait matériel. Y avait-il un schisme dans le diocèse de Reims à cette époque? (*Lettre de M. l'abbé Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut.*)

II

Status decanatus Christianitatis de Sancti Germanimonte anni domini millesimi quadringentesimi septuagesimi quinti, traditus in synodo sancta anno domini millesimo CCCC° septuagesimo sexto (1475).

SEVIGNY.

Patroni parochialis ecclesie de Sevigny sunt capitulum ecclesie Remensis, archidiaconus et quidam canonicus. Curatus est dominus Johannes Hugonis, qui non residet. Cura deservitur per dominum Johannem Monceau, approbatum per curiam. Curatus percipit terciam partem decimarum. Patroni ecclesia vallis regis et capellanus capellanie domini temporalis predicti loci percipiunt reliquas porciones. Dicta ecclesia non multis indiget reparationibus. In ipsa ecclesia sunt unus calix de argento, due casule bone et honeste et due alie minores pro feriis. Mappe, lintheamina et alia ornamenta sufficiunt pro tribus altaribus ornandis. Libri scilicet missale competens est et satis bene retentum. Breviarium est in duobus voluminibus. Gradale et alii libri competenter sunt retenti ; libellus ad baptizandum est secundum ritum antiquum [1]. Corpus Christi et sanctum crisma bene servata sunt, et similiter fontes. Domus presbiteralis indiget pluribus reparationibus. Cimiterium est circumquaque barratum.

(Addition postérieure) : Le lieu dict La grange au bois est de cette paroisse [2].

III

Status decanatus Christianitatis de Sancti Germani monte, actus redditus per dominum Egidium Gobreau, decanum dicti decanatus pro anno domini millesimo quingentesimo duodecimo (1512).

SEVIGNY.

In ecclesia parochiali de Sevigny deservit in divinis dominus Johannes Guyot, curatus qui residet. Dictus curatus percipit terciam partem decimarum. Ecclesia seu monasterium Vallis Regis et capellanus cappelle domini temporalis dicti loci percipiunt resi-

1. Il est fait mention du nouveau manuel dans la visite d'une autre paroisse du même doyenné : « Agenda est nova, in qua baptisma masculorum et baptisma femellarum sunt ab invicem divisa seu distincta. » (*Visite de l'église de Villers-devant-le-Thour en 1475*). — « Il me semble qu' « Agenda » ne peut avoir que le sens de formule liturgique pour l'administration du Sacrement de baptême. Dans l' « Agenda nova », il y avait deux formules, l'une au masculin, l'autre au féminin, pour éviter toute chance d'erreur au prêtre peu attentif. » (*Lettre de M. Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut.*)

2. La *Grange-au-bois* est encore aujourd'hui une ferme dépendant de la commune de Sévigny, située à peu de distance de la route de Reims à Montcornet. C'était, avant la Révolution, l'un des plus beaux domaines de l'abbaye de la Valroy.

duum dictarum decimarum. Dicta ecclesia competenter retinetur. Cimbolum [1], fontes, sacre unctiones bene et honeste custodiuntur. Ornamenta dicte ecclesie et libri sufficienter retinentur. Custodes ecclesie sunt Perinetus Mannesson et Colardus du Jardin, quibus injunctum et quod navis ecclesie reparetur infra festum nativitatis domini proxime venturum et etiam victrine dicte ecclesie, sub pena XX^ti s. p.

. . . . . .

Visus est presens status die XXII aprilis, anno domini millesimo quingentesimo XII° per me I. . . . .

IV

Sévigny, 1692. Procès-verbal de la visite de l'église de Sévigny, doyené de St Germainmont, le 30e jan. 1692.

1.

L'église est bâtie sous l'invocation de St Leu, archevêque de Sens.

2.

On ne sçait si elle est consacrée.

3.

Son Excellence, le grand archidiacre et le Chapitre de Notre-Dame de Reims nomment alternativement au bénéfice.

4.

Le revenu du bénéfice est de 400^l de gros, il consiste à un thier de la grosse dixme sur le terroir de Sevigny et au total sur celuy de Vualeppe, hameau dependant de laditte cure.

5.

Le curé n'est pas chargé de pension.

6.

La dixme se partage à vingt sept gerbes dont le sieur curé en a neuf, Son Excellence trois, M^rs de N^re Dame de Reims trois, l'hotel Dieu de Reims trois et trois quarts, l'abbé de la Valle Roy quatre et un quart, et le chapelain de la chapelle castralle quatre.

7.

Expliqué dans le précédent.

8.

Il n'y a pas de secours dans cette paroisse, mais seulement un hameau, où il y a environ trente feux, distant d'un quart de lieu et demy, dont il perçoit touttes les dixmes qui sont la plus grande

1. « *Cimbolum*, dans les textes réunis par du Cange (*Cimbolum*, *Cinbolum*, *Cymbolum*), veut dire cloche. Ce sens n'est pas admissible ici. Ne serait-ce pas simplement pour *Ciborium*, le ciboire « bene et honeste custoditur ». *Lettre de M. l'abbé Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut.*

partie de son gros, et une abbaye ditte la Valle Roy, où il y a sept menagers, fermiers de laditte abbaye, dont le s^r^ curé ne tire aucunne retribution pour l'administration des Sacrements.

9, 10, 11.

Néant.

12.

L'église de la paroisse est en croix, consistante en chœur, deux chapelles, l'une dediée à Notre Dame et l'autre à St Nicolas, une nef, un clocher garny de deux cloches au bas de ladite nef, et deux collatéraux. Le chœur, les chapelles sont à la charge des decimateurs et ils s'en acquittent assez mal. La nef, le clocher et les collatéraux sont à la charge des paroissiens. La nef et les collatéraux manquent de lambri et de plafond. Le clocher est en bon état et nouvellement bâti et achevé conformément aux ordres de Son Excellence.

13.

Le nombre des communians est de 450 environ.

14.

Il n'y a point d'hérétiques, ny de nouveaux convertis.

15, 16.

Il n'y a point de reliques.

17.

Il y a un tabernacle honête, fermant à clef, garni en dedans, nouvellement construit avec la retable d'autel, unie comme le tabernacle sans couleur ; il y a du linge, des livres de chant et ornements assez peu et chétifs, et autres choses nécessaires au service divin.

18.

Il y a un calice d'argent dont la couppe et la patène sont dorés en dedans, un ciboire d'argent assés beau, un rayon qui se monte sur le pied du ciboire, une boete aussi d'argent pour porter le St Viatique, et une figure de St Loup haute d'un pied et demy. Les vaisseaux des S^tes^ huiles ne sont que d'estain et sont séparés.

19.

Les livres dont on se sert sont à l'usage du diocèse et des derniers imprimés.

20.

Le sieur curé a soin de renouveller les hosties et d'en conserver pour les malades.

21.

Il y a, sous le maitre autel, les deux autels des chapelles cy dessus spécifiées ornés de linges et d'autres choses nécessaires.

22.

Il y a au grand autel une pierre portative consacrée. Le s^r^ curé asseure que l'autel dedié à la Ste Vierge et on y dit la messe de temps en temps.

23.

Il y a un confessional bien placé dans la chapelle de N^re^ Dame du costé de l'évangile.

24.

Il y a une piscine à costé de l'Epitre proche le grand autel emboisée dans la muraille.

25.

Il y a une lampe asses propre qui brusle continuellement à l'exception de l'hyver par le moien des oblations.

26.

Il y a des eaux benitiers aux trois portes de l'église, eslevés suffisamment.

27.

Il n'y a point de peintures, ni de statues indécentes, le crucifix a besoin d'être remis en couleur.

28.

Le service divin est réglé selon le Rituel.

29.

Les paroissiens y sont assidus. Il n'y a point de scandaleux dans le lieu, ny de pécheurs publiques. Il n'y règne point de superstition, usures, d'inimitiés publiques. Il n'y a point de mariés separé, sinon deux personnes, l'une nommé Jean Damera, separé de corps et de biens par sentence du Presidial de Reims, l'autre demeurant à Vualepe, dépendance dudit lieu, de la juridiction de Son Excellence comme abbé de Bonnefontaine, dit Jean Rousseau, cydevant cavalier de Mr de Sevigny, qui demeure chez un particulier qui a encor sa femme, et refuse de se remettre avec son épouse qui est à present errante et qui recherche neantmoins à se remettre avec son mari, mais inutilement. Le s^r^ curé refuse les Sacremens audit Rousseau et à ceux qui le refugient. Il n'y a point de mariage clandestin, tout le monde s'acquite de son devoir, sinon un certain sergent de profession, de la conduite duquel on reçoit tous les ans des plaintes à la visite, quoy que son curé l'advertisse souvent de rentrer dans luy mesme.

30.

Le s^r^ curé fait les prosnes du Rituel et les catéchismes en Advant et Caresme et les continue jusqu'à la feste Dieu à une heure reglée.

31.

Il y a un maistre d'escolle de bonnes mœurs et de saine doctrine, du diocèse, marié, et tout le monde en est content. Il se plaint que plusieurs particuliers luy refusent la retribution dont on est convenu en le recevant, et de ce qu'il assiste à l'administration des sacrements dans le hameau de Vualeppe, distant d'une demie lieu environ, sans rétribution, le s^r^ curé étant satisfait par

la totalité des dixmes dudit hameau qui luy raporte plus que Sevigny, et ce droit de dixme appartenoit à Mr l'abbé de Bonnefontaine qui le luy a accordé.

32.

Les filles vont à l'école avec les garçons, et on les sépare dans la classe.

33.

Les Paroissiens envoient leurs enfans au catéchisme et à l'école, à l'exception de quelques particuliers qui negligent ce devoir, nonobstant les advis salutaires du sr curé, et la charité du mre d'escole qui s'offre à les enseigner gratis.

34.

Il y a des fons baptismaux placés au bas de la chapelle du costé de l'Epitre, dont la pierre est cassée en partie. Le sr curé a dessein de les retablir et de les transporter au bas de la nef où ils étoient avant la ruine du clocher et de les enfermer d'une balustrade du côté de l'Evangile.

35.

Il y a des registres baptistères où on insère aussi les mariages et mortuaires dont le sr curé est le gardien et qu'il a soin de renouveler.

36 et 37.

Les pères et mères ne négligent pas de faire baptiser leurs enfans. On ne sépare pas les ceremonies du sacrement, et on ne les asseure pas à la maison sans necessité.

38.

Il y a une sage femme instruite, de bonne vie et qui a prise le serment.

39.

On ne sçait si les pères et mères couchent avec leurs enfants. Le sr curé leur donne les advis nécessaires sur ce sujet.

40.

Il y a une sacristie à côté du cœur, du côté de l'Epitre, assez propre et voûtée, où il y a des petites armoires pour mettre des ornements et le calice, et un coffre pour mettre le linge.

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIE

Un digne homme, qui fut un saint prêtre et un écrivain de mérite, M. le chanoine Denis, vient de mourir à Meaux, où il jouissait d'une grande réputation comme ecclésiastique et comme historien local.

Il avait commencé, en 1861, dans l'*Almanach de Seine-et-Marne*, à publier des monographies de toutes les communes du département, série de notices qui se continua sans interruption jusqu'en 1870. On lui doit également une *Histoire de l'agriculture dans le département de Seine-et-Marne.*

M. le chanoine Denis a collaboré activement aux travaux de la Société d'Archéologie de Meaux et de la Société d'Agriculture. Enfin, dans ses dernières années, il avait contribué à fonder une conférence dans laquelle les prêtres du diocèse de Meaux se proposent de rechercher toutes les antiquités que contiennent leurs paroisses, en rattachant ainsi le présent au passé. Telle était l'idée maîtresse qui a présidé à la carrière scientifique de M. le chanoine Denis.

***

On annonce la mort du général de division Lafouge, du cadre de réserve, décédé à Châlons.

L'heure de la retraite avait sonné pour lui alors qu'il exerçait à Châlons le commandement de la 3e division de cavalerie ; mais il avait voulu rester châlonnais et il s'était fixé dans la ville où s'étaient accomplies quelques-unes des étapes de sa vie militaire, et où les sympathies dont il était entouré, le regret que sa mort fera éprouver seront une trop faible atténuation à la douleur de sa famille.

Élève de l'école polytechnique puis de l'école d'état-major, le général, dans l'intervalle de ses nombreuses campagnes d'Afrique, de Crimée, d'Italie, de 1870-1871, servit en effet à Châlons depuis le modeste grade d'officier stagiaire d'état-major jusqu'aux plus élevés de l'armée.

Son avancement fut rapide : lieutenant en 1853, capitaine en 1855, chef d'escadron pendant le siège de Metz, en 1870, lieutenant-colonel en 1875, général de brigade en 1885, il fut nommé général de division en 1890. Dans la Légion d'honneur, il avait été élevé à la dignité de grand-officier.

Après avoir rempli les fonctions de chef d'état-major du 6e corps pendant plusieurs années, il fut appelé au commandement d'une division de cavalerie indépendante, et se plaça au premier

rang des généraux de cavalerie, quoique ne sortant pas de cette arme.

Lorsque le général Lafouge fut atteint par l'inflexible loi sur la limite d'âge, l'armée vit avec peine disparaître un de ses chefs les plus vigoureux, les plus endurants, un de ceux en qui on pouvait avoir confiance à l'heure du danger. Aussi le général Hervé, alors commandant en chef du 6e corps d'armée, voulut-il, par la voie de l'ordre du jour, rendre « un éclatant hommage au caractère, au dévouement, au patriotisme » d'un de ses meilleurs collaborateurs.

Les obsèques du général Lafouge ont eu lieu, le samedi 4 février 1899, en l'église cathédrale de Châlons, au milieu d'une assistance considérable.

Le deuil était conduit par M. Jean Lafouge, lieutenant au 9e dragons, fils du défunt ; par M. Paul Arnaud, capitaine au 8e bataillon de chasseurs, son gendre ; et par M. Albert Fournier, colonel breveté du 17e régiment de chasseurs à cheval, son beau-frère.

La moitié des troupes de la garnison rendait les honneurs militaires.

La messe a été célébrée par M. le chanoine Lucot, curé-archiprêtre. Mgr Latty, évêque de Châlons, a donné l'absoute.

Aux premiers rangs des assistants, on remarquait le général Kessler, commandant le 6e corps, des officiers généraux, le préfet de la Marne, le maire de Châlons et ses adjoints, ainsi que des députations d'officiers de différentes armes, de Châlons et de plusieurs garnisons voisines.

A la sortie du corps de l'église, une section d'artillerie a tiré une salve de neuf coups de canon.

Le char funèbre a été conduit au cimetière de l'Ouest. Toutes les troupes, au commandement du général Soyer, ont défilé devant la dépouille mortelle de l'ancien commandant de la 3e division de cavalerie.

Avant l'inhumation, le général Kessler, se conformant à la volonté du défunt, qui avait exprimé le désir qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe, s'est borné à lire les états de service du général Lafouge, qui sont, a-t-il dit, un exemple pour tous. Puis il a adressé à son ancien frère d'armes, au nom de la grande famille militaire, un éloquent et suprême adieu.

* * *

Nous avons le regret d'apprendre la mort prématurée du statuaire sedanais Gustave Deloye, décédé le 17 février 1899, à l'âge de cinquante-quatre ans.

M. Gustave Deloye était né le 1er mai 1845. Venu tout jeune à Paris, il avait étudié à l'Ecole des Beaux-Arts, où il fut l'élève de

Jouffroy et de Dantan jeune, et où il obtint en 1862 le second grand prix de Rome. Tous ses envois aux Salons furent remarqués et l'Etat lui fit la commande de plusieurs monuments importants. Il avait, depuis 1872, successivement obtenu les récompenses et médailles de la Société des artistes français, la croix de la Légion d'honneur et un grand nombre de décorations étrangères. Ses œuvres sont innombrables, plus de deux cents médailles et bustes, quantité de statues et de groupes en marbre, d'importants travaux décoratifs aux deux dernières Expositions universelles, les cariatides des châteaux de Chenonceaux et de Boissière, et le beau monument de Garibaldi à Nice, laissé inachevé par Etex.

M. Deloye est un des artistes qui ont le plus contribué depuis un quart de siècle au renom de l'école française à l'étranger, et notamment à la cour de Vienne, à celle de Rome et à celle de Pétersbourg ; car il fut un des artistes modernes qui ont le plus voyagé et le plus produit. Cette fécondité même, qui n'a pas toujours servi à son talent, a quelque peu nui à sa réputation. Il n'en avait pas moins de très réelles qualités personnelles, l'instinct du vrai et la haine du convenu, la vérité des gestes et l'expression des physionomies, le sentiment énergique du mouvement et de la vie. C'était un laborieux et un persévérant.

***

M. Louis Montaut, député de Seine-et-Marne, qui vient de mourir, avait été l'ami et le fervent admirateur de Rachel, « ce qui ne me fait pas plus jeune, disait-il habituellement avec humour ». Il y a quatre ans encore, il possédait dans son appartement de l'avenue de Villiers tout un musée en l'honneur de Rachel. Nous ne savons s'il a donné suite à son projet de le léguer à la Comédie-Française.

C'est vers 1845 qu'il avait été mis en relation avec la grande tragédienne, par l'intermédiaire d'Alfred de Musset. Louis Montaut, qui avait alors une vingtaine d'années, était élève de l'Ecole polytechnique. C'était un jeune homme très distingué et d'une nature enthousiaste. Son père, le graveur Montaut, artiste de grand talent, avait illustré, pour l'éditeur Charles Gosselin, les œuvres d'Alfred de Musset, de Balzac, d'Eugène Sue, de Lamartine, etc., et c'est par lui que Louis Montaut avait connu le poète de *Rolla*.

Le frère du député de Provins, Henri Montaut, était graveur, comme son père, mais il était surtout dessinateur très habile. C'est lui qui avait repris, autrefois, le journal *l'Art et la Mode*, dont il faisait lui-même les illustrations. Il est mort il y a déjà quelques années. Il avait été décoré pour faits de guerre pendant le siège de Paris.

***

Un service solennel a été célébré le 23 février, dans la cathédrale de Châlons, en mémoire du regretté président de la République, M. Félix Faure.

Le général Kessler, commandant du 6e corps, le préfet, le maire, les autorités civiles et militaires et une foule considérable assistaient à cette cérémonie.

Mgr Latty, évêque de Châlons, a prononcé le panégyrique du défunt et donné l'absoute.

Un service funèbre a également été célébré à la synagogue, en présence de deux délégués du préfet et de la communauté israélite.

Le 27, une autre cérémonie funèbre a eu lieu dans la cathédrale de Reims. L'office était célébré par Mgr Cauly, protonotaire apostolique et vicaire général. Le cardinal Langénieux y assistait, entouré du Chapitre métropolitain, et a donné l'absoute.

Dans le chœur avaient pris place, en avant du catafalque, suivant l'ordre du protocole, MM. les généraux Gallimard, commandant la 12e division d'infanterie, Niel, Donop et Maillac.

A droite, l'état-major.

A gauche, M. le sous-préfet, M. de Montebello, député ; M. Noirot, maire de Reims, et ses adjoints, un grand nombre de conseillers municipaux, les conseillers généraux et d'arrondissement, l'Académie, le Lycée, l'Ecole de Médecine, etc.

Le samedi 25, un service à la même intention avait été également célébré à la synagogue.

Ce pieux exemple a d'ailleurs été suivi dans un grand nombre de localités de la région.

***

On annonce également la mort :

De M. Louis-Adolphe Moulin, ancien chef d'institution, secrétaire de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, décédé en cette ville, le 30 janvier 1899, à l'âge de 75 ans ;

— De Mme Morin, née Boissonnet, décédée à Sézanne (Marne), le 1er février 1899.

Fille d'un général du premier Empire, le baron Boissonnet, veuve du colonel Morin, sœur des généraux Boissonnet, belle-mère du général Chambert, elle se trouvait encore l'aïeule de cinq jeunes officiers, prêts à continuer les traditions de dévouement de leurs ancêtres ;

— De M. Oscar-Pierre-Maurice Bureaux de Pusy du Motier de Lafayette, décédé à Versailles, le 27 janvier 1899, dans sa vingt-septième année.

Fils de soldat, comptant dans sa famille de nombreux officiers,

des sénateurs et des députés, le défunt était petit-fils du général Lafayette ; fils de M. Bureaux de Pusy, décédé à Bergères (Marne), colonel du génie, officier de la Légion d'honneur ; frère de M. Gilbert de Pusy, lieutenant au 15e chasseurs à cheval, à Châlons, et de M. Xavier de Pusy, aspirant de marine.

Elève officier de l'Ecole d'artillerie et du génie de Versailles, ses obsèques ont été célébrées dans la chapelle de l'hôpital militaire de cette ville.

Le corps a ensuite été transporté à Bergères, où les funérailles ont eu lieu le 1er février 1899 ;

— De M. Pierre-Adolphe Ogée, ancien directeur de l'Ecole professionnelle de Reims, rédacteur au *Courrier de la Champagne*, décédé à Reims, le 10 février 1899, dans sa soixante-quatorzième année.

Né à Reims le 18 octobre 1825, il avait fait de bonnes études au Petit Séminaire et au Lycée de cette ville ; il entra ensuite dans l'Université et professa successivement à Auxerre, à Laon et à Versailles. De retour à Reims en 1852, il s'occupa d'y transformer l'Ecole supérieure en Ecole professionnelle, et garda la direction de cet utile établissement de 1859 à 1869. Depuis la guerre, il collaborait au *Courrier de la Champagne*, où il s'occupait tout spécialement de la critique dramatique. D'une extrême affabilité, il était le doyen de la presse rémoise, universellement estimé et apprécié de ses confrères.

Les obsèques ont eu lieu le 12, en l'église Saint Jacques, au milieu d'une assistance recueillie. Au cimetière, M. Gobert, directeur du *Courrier*, a adressé à son collaborateur quelques paroles émues ;

— De M. Charles de Muizon, décédé à Reims, le 14 février 1899, dans sa soixante-et-unième année.

Les funérailles ont eu lieu le 17, en l'église Saint-Jacques ;

— De M. Louis-Alexis Lhotelain, décédé à Bétheny (Marne), le 15 février 1899, dans sa cinquantième année ;

— De M. Charles Benoit, négociant en vins de Champagne, viticulteur distingué, officier du Mérite agricole, décédé à Reims le 22 février 1899, dans sa cinquante-sixième année.

Les obsèques ont eu lieu le 24, en l'église Saint-André ;

— De M. Lucien Bosler, lieutenant-colonel d'infanterie territoriale, officier de la Légion d'honneur, décoré des médailles d'Italie, de Sardaigne, de Mexique, etc., président de la Société des Anciens combattants de 1870-1871, décédé à Reims, le 18 février 1899, dans sa soixante-sixième année.

Le lieutenant-colonel Bosler avait de magnifiques états de services. Engagé volontaire en 1853 à l'âge de 18 ans, il n'avait cessé de faire campagne depuis ce jour jusqu'en 1875, époque à laquelle il avait dû rentrer en France pour rétablir sa santé

ébranlée par les fatigues éprouvées en Crimée, en Italie, au Mexique, en Algérie. Il portait fièrement les médailles commémoratives de ces nombreuses campagnes, au cours desquelles il avait été l'objet de nombreuses citations à l'ordre du jour.

Les obsèques ont été célébrées à Reims, le 21 février, et l'inhumation a eu lieu le même jour au cimetière de Rethel ;

— De M. de Moërs, négociant en vins de Champagne, décédé subitement à Avize (Marne), dans sa cinquantième année.

BIBLIOGRAPHIE

Notice sur l'abbé Charles Cerf, chanoine de l'Église métropolitaine de Reims, membre de l'Académie nationale de Reims, 1824-1898, par l'abbé Alf. Hannesse, chanoine honoraire, secrétaire de l'Archevêché. — *Reims, Impr. Lucien Monce*, 1899, in-8° de 54 pages, avec deux portraits photogr. F. Rothier.

Ce n'était pas assez pour la mémoire et les services de M. le chanoine Cerf que l'Académie de Reims ait parlé sur sa tombe et dans sa séance publique annuelle. Il fallait un témoignage plus étendu de la gratitude des Rémois en général et de ses confrères à l'égard de ce digne et vénérable compatriote. M. l'abbé Hannesse vient de payer ce tribut si légitime de reconnaissance.

Possédant à cet égard les plus intimes renseignements, l'auteur de cette notice les a mis en œuvre avec infiniment de tact, de savoir et de cœur. Il retrace parfaitement cette vie bien remplie, toute entière passée à Reims de 1824 à 1898 ; il dresse à la fin la liste des publications de l'écrivain, après en avoir expliqué le sens et la portée. Nous n'insisterons pas sur un hommage si bien rendu et si instructif pour tous.

Mais nous signalerons la sollicitude de l'imprimeur, M. Lucien Monce, neveu de M. l'abbé Cerf, qui a donné tous ses soins à l'édition. Les portraits, pris à deux époques différentes, rendent bien la physionomie du défunt ; sur le titre apparaît son *ex-libris* parlant : un cerf se désaltérant à la fontaine d'eau vive, avec la légende : *Desiderat*, empruntée au psaume 41.

H. J.

* * *

École nationale des Chartes. Position des Thèses de la promotion de 1899. — La Léproserie de Reims du XIIe au XVIIe siècle, par Paul Hildenfinger. — *Chalon-sur-Saône, impr. Marceau*, 1899. In-8° de 7 pages.

Tel est le titre d'une thèse récemment subie à la sortie de l'Ecole des Chartes par un jeune rémois, M. Paul Hildenfinger, et le sujet ne pouvait en être plus intéressant pour nous.

Il s'agit, en effet, de l'origine, des privilèges et de la formation d'un établissement de charité du moyen âge, qui subsista à Reims jusqu'au XVIIe siècle sous le vocable de Saint-Eloi, ou Saint-Ladre-aux-Hommes, et dont l'emplacement est connu en dehors de la porte de Vesle. L'auteur examine successivement son régime intérieur, étudie sa fortune, décrit son enclos et son mobilier. Il relate les droits de ses gouverneurs qui étaient les échevins,

retrace les comptes annuels, l'administration des biens, les devoirs des chapelains et du convers.

Enfin, il entre dans le détail de la réception et du régime des lépreux tout en précisant le rôle joué dans les règlements par l'archevêque et par le pouvoir royal.

H. J.

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (février 1899) :

Henri Bourguignat, Folk-lore ardennais : I. Blason populaire : *Les fous de Château, les loteaux d'Illy ;* — II. Médecine populaire ; — III. Fêtes : 1. Le tirage au sort ; 2. Les jours gras ; 3. La Saint-Thomas ; — IV. Enfantines : 1. Risette ; 2. Caroline ; 3. La main-morte.

Stéphen Leroy, L'affaire du comte de Soissons et la campagne du maréchal de Châtillon en 1637 (*suite*).

Bibliographie. — *Le livre de raison de Jean-Jacques Durand, avocat et bourgeois de Rethel au XVIIIe siècle*, par Albert Baudon (H. Bourguignat). — Livres et brochures.

***

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 février 1899) :

Les filles de Louis XV à Fontevrault ; lettres inédites du roi et de Mesdames de France, par le R. P. Henri Chérot.

Les Petits Romantiques ; Édouard d'Anglemont, par M. Eugène Asse.

Une lettre inédite de Godescard, par M. l'abbé A. Tougard.

Le grand Condé et le Théâtre (1676-1686), par M. Gustave Macon (*fin*).

Correspondance.

Chronique.

Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire.

Livres nouveaux.

***

Sommaire de la *Revue historique* (mars-avril 1899) :

H. Hubert. *Étude sur la formation des États de l'Église, 726-757* (suite et fin), pages 241-272. — E. Rodocanachi et G. Marcotti, *Élisa Baciocchi en Italie*. Première partie : *Élisa, princesse de Lucques et de Piombino*, pag. 273-301. — Alf. Stern, *Ch.-E. Œlsner, fragments de mémoires relatifs à l'histoire de la Révolution française* (suite), pag. 302-312. — P. Rabiquet, *Le général Bard et la guerre de Vendée en l'an II*, pag. 312-317.

Dans le Bulletin historique, M. Molinier rend compte, p. 349, du livre de M. Ch. Givelet sur l'*Eglise et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims*.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — *Séance du 17 février 1899.* — Présidence de M. E. Buxtorf, président.

M. le président annonce la mort de M. Louis-Adolphe Moulin, membre correspondant, et exprime les regrets de la Société.

Correspondance.

Le président proclame membres associés MM. Guyard, député de l'Aube, et le comte Abel Armand ; et membres correspondants, MM. Marquet de Vasselot et de Champs.

M. Philéas Perrot, facteur des postes à Chavanges, offre à la Société des pièces manuscrites du XVIIe siècle, découvertes par lui à Bailly-le-Franc. Ces pièces seront déposées aux archives.

Communications des membres.

M. de la Boullaye parle de la création d'un musée industriel à Troyes. Les éléments qui doivent le composer existant déjà, il sera bientôt organisé avec le bienveillant concours de la municipalité. M. de la Boullaye demande que la Société nomme dès maintenant un conservateur pour ce musée. M. Emmanuel Buxtorf est nommé conservateur du musée industriel.

M. Ch. Baltet, à l'occasion du quarantième anniversaire de son entrée à la Société, offre à chacun de ses collègues un bouquet de fleurs ; la Société le remercie et lui adresse ses félicitations. M. Baltet rappelle à cette occasion que trois membres seulement font partie depuis plus de quarante ans de la Société académique.

Présentation.

M. Henri Allart, docteur en droit, avocat à la Cour de Paris, est présenté comme membre correspondant.

***

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du jeudi 9 février 1899.* — Présidence de M. Müller, vice-président.

Le président procède au dépouillement de la correspondance.

Il donne connaissance aux membres présents :

1° D'une lettre adressée à notre Société par M. le président de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, nous faisant part de la mort de M. Moulin, secrétaire de ladite Société. Les membres présents déclarent s'associer à la douleur de leurs collègues de Château-Thierry; ils chargent M. le secrétaire de vouloir bien être l'interprète de leurs sentiments de sympathie près de la famille et de la Société de Château-Thierry.

2° D'une autre lettre venant de M. l'abbé Bonno, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins, relative à une excursion commune qui serait faite dans le courant de l'année 1899 par toutes les Sociétés du département et autres.

M. le président observe qu'il y a lieu d'examiner la proposition, et, bien qu'en y adhérant en principe, il ne peut pour le moment être pris une décision.

3° D'une autre lettre de M. Guérin, membre de la Société, attirant l'attention de la Société sur un projet qu'aurait l'Académie française de célébrer le 21 avril prochain, à Paris à Saint-Etienne-du-Mont et à La Ferté-Milon, le deuxième centenaire de la mort de Racine.

Une conversation générale s'engage à ce sujet et après différentes observations, tous les membres présents pensent qu'il serait bon d'assister à La Ferté-Milon à la célébration du deuxième centenaire de la mort de Racine.

M. Müller dépose sur le bureau, comme don fait à la Société par M. Lemarié, *La Petite Gazette de Dammartin.*

MM. Gassies et Andrieux proposent comme membre titulaire M. Gaucher, demeurant à Meaux, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 14.

M. Barigny, trésorier de la Société, expose les comptes financiers de la Société pour l'année 1898.

Les membres présents approuvent en tout son contenu le compte présenté par M. le trésorier, et des félicitations sont unanimement votées à M. Barigny pour sa bonne gestion.

M. Le Blondel, l'un des membres présents, fait part à la Société de la mort de M. l'abbé Denis, chanoine titulaire de l'église cathédrale de Meaux.

Tous les membres présents font l'éloge de M. le chanoine Denis, et ils déclarent prendre une large part au deuil du clergé de Meaux. Ils prient M. Gassies de vouloir bien représenter la Société aux obsèques de M. le chanoine Denis.

MM. Müller et Gassies entretiennent ensuite la Société du projet d'érection d'un monument à Bossuet.

On a inscrit parmi les membres du Comité les deux présidents d'honneur de la Société : MM. Héron de Villefosse et Mézières. Une grande figure comme celle de Bossuet doit intéresser tout le monde, en dehors de toute idée de parti ; sa gloire appartient à la France.

La Société vote provisoirement une somme de cent francs, tout en se réservant l'initiative d'organiser une conférence payante qui sera consacrée à l'Aigle de Meaux.

***

Pierre tombale de Guillaume d'Averhout, seigneur de Lalobbe, de Liry et de Guincourt, dans le cimetière de cette dernière commune (canton de Tourteron, Ardennes). — La monographie de Guincourt, envoyée par M. l'abbé Haizeaux au concours d'histoire de l'Académie de Reims en 1899 (pages 29 à 31), décrit et reproduit une belle pierre tombale du XVIe siècle, probablement non encore dessinée jusqu'ici, mais dont le texte figure dans *Les Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers* par le docteur H. Vincent [1].

Nous sommes heureux de compléter ce qu'en dit notre érudit compatriote à l'aide de la description et du dessin que nous devons au zèle de M. le curé de Guincourt. Malheureusement, cette dalle a subi de tristes péripéties en notre siècle : elle se trouvait au-dessus de la sépulture du personnage dans la nef et sous la tour de l'ancienne église de Guincourt ; cet édifice, remontant au XIIe ou XIIIe siècle, tomba de vétusté le 11 janvier 1863 ; les débris qui s'écroulèrent du clocher « brisèrent la dalle funéraire, dont les morceaux ont été recueillis et placés décemment dans le cimetière. Ce monument, dit la monographie, y est conservé à gauche en entrant, à la vue des visiteurs et à l'abri de tout accident ».

Il eût été mieux encore de réunir les fragments pour reconstituer la dalle à peu près à son endroit primitif, car « le caveau où le noble chevalier et son épouse ont été déposés, poursuit la monographie, existe encore et renferme leurs ossements ; il est situé entre les deux premiers piliers cylindriques de la nouvelle église, sous les grands bancs des fidèles, du côté de l'épître ».

En attendant cette restitution toujours possible, donnons sur la dalle les indications qui en signaleront le mieux la valeur historique. C'est une pierre de Givet, longue de 2 mètres, large de 1m12, offrant, entre deux pilastres richement décorés dans le goût de la Renaissance, la figure de deux personnages en pied, couchés, les mains jointes, la tête nue et reposant sur un coussin orné de houppes, le mari en costume de chevalier, l'épée au côté, le casque à ses pieds, la femme en longue robe à larges manches. Au-dessus de ces figures une élégante frise, décorée comme les pilastres, supporte un fronton rehaussé d'arabesques et contenant l'écusson de la famille d'Averhout : *d'or à 3 fasces de sable, au franc quartier d'hermine ;* une cordelière pend de chaque côté de l'écu principal, et quatre autres écussons aux mêmes armes sont gravés aux angles de la dalle. « Les moulures de cette pierre tombale, dit la monographie, sont d'une exécution très soignée. »

« Sur l'arête de la pierre taillée en chanfrein », on lit l'inscription suivante, en trois lignes commençant par le haut :

1. Volume in-8°, *Reims, Matot*, 1892, p. 248.

(1re ligne) : CY · GIST · NOBLE · HOME · GVILLAME · DAVERHOVT ·

(2e ligne) : EN · SO · VIVANT · ESCVIER · Se · DE · LA LOBBE · DE · LIRY · DE · GVIENCOVRS · QVI TRESPASSAET *(sic)* · LE Ve ·

(3e ligne) : IOR · DE JAWIER LA · XVe XLI

Telle est la lecture de M. l'abbé Haizeaux en trois lignes[1]. La dernière ligne ne remplit que la moitié de la bordure inférieure de la dalle, et tout le côté droit reste sans légende. C'était évidemment une place laissée libre pour l'épitaphe de la femme de Guillaume d'Averhout, mais qui ne fut point remplie plus tard à son décès. De même, ses armes ne figurent pas sur la pierre.

Nous pouvons suppléer, quant au nom de la femme, à l'insuffisance de l'inscription par la généalogie connue de la famille d'Averhout, qui est reproduite dans la même monographie d'après le *Nobiliaire de Champagne* de Caumartin. Le seigneur de Lalobbe, de Liry et de Guincourt, décédé le 5 janvier 1541, avait épousé Blanche de Barbançon, fille du seigneur de La Ferté, dont il eut deux fils qui lui succédèrent dans ses titres et seigneuries, et une fille mariée à Saladin d'Anglure.

H. Jadart.

Reims, le 18 mars 1899.

* * *

La mission du baron de Baye. — Le baron de Baye avait, depuis plusieurs années, entrepris tout une série de recherches ethnographiques et archéologiques en Russie.

Après avoir, dans une première mission, parcouru diverses parties de la Russie d'Europe, M. de Baye s'est lancé, il y a deux ans, à travers la Sibérie, d'où il a rapporté d'importantes collections ethnographiques et préhistoriques.

Au mois de juin de l'année dernière, le vaillant explorateur s'est lancé dans une région qu'il n'avait pas encore explorée, et a parcouru cette curieuse et intéressante région du Caucase et des territoires russes d'Asie Mineure, où l'on retrouve encore des débris des grandes races qui envahirent l'Europe aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

Le voyage du baron de Baye a été très fructueux et il rapporte, d'une exploration de cinq mois, d'importantes collections qui seront exposées, d'ici quelques mois, au Musée Guimet.

Nous avons été voir le brillant explorateur pour lui demander quelques détails anecdotiques sur son voyage :

1. Le texte donné par M. le Dr Vincent diffère peu de cette lecture, il ne donne pas le nom de *Guillaume*, ni le *jor de* pour la date du décès. La dalle est d'ailleurs indiquée par lui comme assez fruste.

— J'ai commencé mon voyage d'exploration proprement dit par les bords de la mer Noire, nous raconte M. de Baye ; la première ville où je me suis arrêté est Novorossysk, petit port de la mer Noire.

A quelque distance d'une autre ville, Zelendjik, j'ai trouvé, sur les bords de la mer, d'intéressants dolmens ; la pierre qui forme le côté sud de chaque dolmen est percée d'un trou rond.

Je me suis rendu à Ekaterinodor, où j'ai recueilli d'intéressants documents parmi les Bjédouks, derniers débris des anciennes tribus Tcherkesses.

Sur ce point, j'ai fait de bien intéressantes études sur les mœurs et les habitudes de ces populations. Il en a été de même à Vladikavkas, dans le gouvernement de Terek, où j'ai visité les « aouls » ou villages des Ossètes, qui sont les descendants des anciens conquérants les Alains, les Ingouches et les Kabardiens.

Partout, j'ai été l'objet d'attentions et d'amabilités vraiment extraordinaires, et, à mon arrivée à Témir-Khan-Choura, capitale du Daghestan, j'ai reçu du gouverneur, le prince Bariatinski, un accueil charmant et splendide. Pour vous donner une idée de l'impression que produit la nationalité de Français dans les parties lointaines de l'empire de Russie, voici un petit fait personnel :

J'étais en route, en plein steppe du Daghestan, accompagné d'un professeur russe, lorsque, près d'un « aoul » ou village des Avares, nommé Iskarté, nous rencontrons un régiment d'infanterie, en route pour les manœuvres qui allaient avoir lieu à Zounine. C'était le bataillon 328 de réserve.

Mon guide, l'aimable professeur, s'avance vers le colonel et lui explique qui je suis. Aussitôt, sur un ordre lancé par le colonel, tout le bataillon forme le cercle, le drapeau et les officiers au milieu. En un instant, comme par enchantement, une petite table est dressée sur laquelle on installe des verres et du vin de la région. Puis, le colonel, s'adressant au bataillon, prononce l'allocution suivante :

« Voilà un Français qui voyage dans notre région, envoyé par son pays pour visiter le nôtre. Nous sommes heureux, soldats russes, de trouver sur cette terre éloignée un représentant de la nation amie et qui transmettra nos vœux à sa patrie dont l'âme s'incarne dans sa vaillante et admirable armée ! »

Le colonel m'a embrassé trois fois, suivant la coutume russe, et nous avons bu à la santé de l'empereur.

De là, je me suis rendu chez les Tchetchènes, près de Grozny ; cette population n'a pas une très bonne réputation, car elle fournit un grand nombre de troupes de brigands, mais j'ai pu constater qu'elle était très hospitalière.

A Tiflis, j'ai pu rendre visite au prince Galitzine, gouverneur général du Caucase, qui a été d'une amabilité excessive.

Après des excursions dans la Transcaucasie, au monastère d'Allanudz, et aux célèbres vignobles de Kakhétie, j'ai visité le couvent arménien d'Etchmadzin, et j'ai constaté les menées des Anglais qui travaillent les populations arméniennes en les montant contre les Russes.

De là, j'ai été accomplir une petite mission personnelle que m'avait confiée le Président de la République.

M. Félix Faure, voyageant en Crimée, en 1869, égara, à Yalta, une de ses caisses sur laquelle était écrit son nom suivi de la mention « consul de Grèce ». Cette caisse s'étant trouvée dans les bagages du prince géorgien Amilakhvari, celui-ci la rendit lui-même à son propriétaire. Au cours de l'entretien, le prince, apprenant que M. Félix Faure se rendait au Caucase, lui offrit de faire route avec lui, et les deux voyageurs vécurent ainsi quelque temps ensemble.

Lorsque j'arrivai à Gori, continue M. de Baye, on m'introduisit dans le grand salon du prince, où mes regards furent frappés par la vue de deux portraits : une ancienne petite photographie de M. Félix Faure et, à côté, son grand portrait officiel.

Le général prince Amilakhvari donna un grand festin en mon honneur. Il portait le costume du régiment de Nijni-Novgorod, à la tête duquel il a combattu très vaillamment durant la guerre russo-turque. Le prince a gagné tous ses grades comme un officier de fortune et a deux croix de Saint-Georges.

Voilà le résumé de mon voyage, conclut M. de Baye, et je suis heureux de profiter de l'occasion pour remercier M. Goremykine, ministre de l'intérieur, et le prince Hilkof, ministre des voies et communications, qui ont été d'une amabilité excessive.

A propos du prince Hilkof, une dernière anecdote qui prouve qu'en Russie le mérite perce toujours :

Le prince Hilkof appartenait à une famille très pauvre, et il fit son apprentissage d'ouvrier mécanicien et partit pour l'Amérique, où il fut simple ouvrier mécanicien. Après de longues années, où il se perfectionna, il entra dans les chemins de fer russes comme ouvrier, puis passa mécanicien conducteur de machine.

Un jour qu'il conduisait la locomotive du train impérial, dans lequel se trouvait l'impératrice douairière actuelle, un des personnages de la suite apprit à l'impératrice que son train était conduit par un prince. L'impératrice raconta l'incident au tsar qui s'intéressa au mécanicien. Le prince Hilkof a gagné peu à peu tous ses grades dans les chemins de fer, et le voilà ministre des voies et communications !

(Petit Bleu) André Borie.

* * *

Études campanaires. — Documents relatifs aux cloches de Hannapes (Ardennes) et Armentières (Aisne) :

I. — Cloches d'Hannappes, canton de Rumigny (Ardennes).

Avant la Révolution, l'église d'Hannappes possédait trois cloches ; elles auraient été fondues à Hannappes et baptisées le 25 juillet 1762.

A cette époque, les revenus de la ferme seigneuriale d'Hannappes appartenaient à l'École royale militaire de Paris ; les directeurs de cet établissement voulurent contribuer pour une part à l'érection des cloches et être parrains de la première ; ils l'appelèrent Marguerite ; ils se firent représenter par Jean Dupont, maire d'Hannappes ; Marguerite Binet, son épouse, fut la marraine.

La seconde, Marie-Louise, eut pour parrain la commune représentée par M. Nicolas Mayot, et pour marraine Marie-Louise Clouet, son épouse.

La troisième, Marie-Anne, eut encore pour parrain la commune représentée par Jean-Louis Godelle, et pour marraine Marie-Anne Clouet, épouse de Paul Binet.

La Révolution enleva les deux petites. Marguerite, qui pesait 675 kilogr., resta seule. Elle fut félée dans l'hiver de 1827-28, et à la fin juin de 1828, le mardi de la fête patronale, avec de solennelles cérémonies, Antoine Loiseau fondit trois cloches pour Hannappes, trois pour Signy-le-Petit et deux pour Rocroi, etc. — Poids des nouvelles : 1,075 kilogr., 725 et 565. Tierce majeure : *fa, sol, la.* — Prix : 4 francs le kilogr. environ.

1re.

« L'an. 1828, j'ai été bénie et mes deux sœurs avec moi, par Mr Foret, curé doyen de Rumigny, et nommée Marie-Thérèse par Mr Pierre Charlier, curé de Rocroi, et Dlle Marie-Thérèse-Julie Charlier, fille de Mr Jean-Baptiste Charlier, maire d'Hannappes, et de Marie-Françoise Foizy. — (Dans un écusson : Antoine Loiseau, fondeur). »

2e.

« J'ai été bénie et nommée Marguerite-Louise par Mr Jean-Louis Monceaux, propriétaire à Hannappes, époux de Marie-Thérèse-Agnès Charlier, et par Marguerite Demorigny, épouse de Jean-Louis Monceaux, aussi propriétaire à Hannappes. »

3e.

« J'ai été bénie et nommée Marie-Joseph par Mr Martin-Joseph Beuret, curé desservant de cette paroisse, et par Marie-Joseph Lacaille, fille de Mr Jean-Louis Lacaille. »

II. — Baptême de la cloche d'Armentières.

In honorem sanctorum et sanctarum Julie-Eugénie-Martine-Joséphine-Charlotte-Suzanne.

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le quatorzième jour du mois de juin, lundi de la Pentecôte, Nous, soussigné, curé doyen d'Oulchy-le-Château, spécialement délégué par Monseigneur l'Évêque de Soissons, en vertu d'un Indult Pontifical, par lettre en date du neuf juin, présent mois, pour bénir une cloche fondue aux frais de Mr Hutin Gosset, de Soissons, laquelle pèse cinq cent dix-sept kilogrammes, Avons procédé à cette cérémonie, conformément à ce qui est prescrit dans le Rituel du Diocèse, en présence de Mr Jules Hutin, de Reims, parrain, de Mademoiselle Eugénie Ban, d'Armentières, marraine, qui ont ajouté aux noms de Charlotte-Suzanne, donnés en 1823 par Monsieur Charles Hutin à la cloche précédente, leurs noms de baptême Julie-Eugénie, et ceux de Martine-Joséphine qui rappellent la protection de Saint Martin, patron de la paroisse, et celle de Saint Joseph,

intercesseur personnel dans les bienfaits exceptionnels accordés récemment à Armentières.

Le parrain et la marraine ont signé avec nous le présent acte, ainsi que Mr d'Olbreuse, curé-doyen de Neuilly-Saint-Front, qui a prêché la parole de Dieu, Mr Bénicourt, curé d'Armentières. Ces Messieurs les Ecclésiastiques présents, Mr Ban, maire, et ces Messieurs les Conseillers.

Signé : J. Hutin. — E. Ban. — D. Ban. — E. Vatrin. — Mercier. — Gouvenaux. — Nodin. — Th. Desnier d'Olbreuse, curé-doyen de Neuilly-Saint-Front. — Bénicourt, curé.

III. — Inscriptions de la cloche d'Armentières.

Ouest.

Pax vobis ad honorem beati Martini.

En 1886, grâce au nouveau bienfait de Mr Hutin Gosset, de Soissons, Mr Benicourt etant curé d'Armentières, mon poids a été augmenté de 245 kilogr.

J'ai été bénite par Mr Guilliot, curé doyen d'Oulchy-le-Château.

Mr Ban-Leguilliez, maire.

A l'Est.

Mon parrain a été Mr Jules-Félix Hutin, de Reims, et ma marraine Mlle Eugénie-Julienne Ban, d'Armentières. Ils m'ont nommée Julie-Eugénie-Martine-Joséphine-Charlotte-Suzanne.

J. M. J.

Au bas :

Dubuisson fils, fondeur à Paris.

Cloche d'Armentières.

Vieille cloche, poids 255 kilogr., refondue dans les premiers jours de juin 1886. — Nouvelle, poids 517 kilogr.

Cadeaux du fondeur :

2 sonnettes de table, l'une au doyen d'Oulchy, l'autre au curé.

Facture Dubuisson-Gallois.

7 juin 1886. — Livré une cloche pesant 517 kilogr. à 2.50		1.292 50
18 juin. — Monture complète avec battant de 24 k. 500...		200 »
		1.494 50
Avoir une cloche cassée. 255 k. à 1.75.....		441 »
Fer à déduire..... 3 k.		
Reste..... 252	Reste dû.....	1.051 50

M. Hutin, de Soissons, donateur de 150 francs de rentes à la Fabrique, par lettre du 29 mars 1886, avait exprimé le désir de voir reproduire sur la cloche l'ancienne inscription.

R. Riomet.

* * *

A travers les Arts. — Il convient de mentionner, parmi les envois remarqués à la dernière exposition de l'Union des Femmes

peintres et sculpteurs, les marines de Mme Elodie La Villette, la jolie *Léda* de Mme Esther Huillard, et les marines, paysages, dessins et eau-forte de Mlle Léonie Hécart, la seule exposante rémoise de ce Salon féminin.

Au Luxembourg, récemment enrichi de la merveilleuse collection léguée par Charles Hayem, on peut admirer, à côté des incomparables aquarelles de Gustave Moreau, des œuvres remarquables de Lhermitte, Henri Pille, Willette, etc.

***

Découverte archéologique a Witry-les-Reims. — Le 16 février dernier, M. Bourin, fouilleur émérite, à Witry-les-Reims, a fait, dans un clos de cette localité appartenant à M. Lapinte, des fouilles qui ont donné un résultat très satisfaisant.

Deux sépultures gauloises ont été mises à jour.

La première renfermait deux bracelets ovales, striés, ciselés, et dont les deux bouts sont superposés ; l'un d'eux était cassé en trois morceaux ; puis un superbe torque, dit à tampons, et portant les mêmes motifs de décoration que le bracelet ; deux vases, en terre noire, brisés et n'offrant rien de remarquable, étaient l'un à la tête, l'autre aux pieds.

Mais l'objet principal et qui mérite de fixer l'attention, est une boucle d'oreille en or, formée d'une mince feuille d'or et à demi enroulée sur elle-même dans le sens de la longueur et de la largeur.

La deuxième sépulture, qui contenait deux corps superposés, a donné deux bracelets en bronze, ciselés transversalement, une fibule en bronze très bien conservée et artistement ciselée, un long couteau à dos droit et à rivets, mais dont l'extrémité est cassée ; enfin deux petits vases primitifs, faits à la main, de 0m11 et 0m08 de hauteur.

Pour qui sait combien sont rares les objets d'or trouvés dans les sépultures gauloises, la découverte de M. Bourin a donc une réelle importance, au point de vue de la haute antiquité de nos nécropoles marniennes.

***

La Jeanne d'Arc de Paul Dubois, a Paris. — La *Jeanne d'Arc* de Paul Dubois, que les Bâtiments civils ont promenée en imagination sur toutes les places de Paris et, on se le rappelle, jusque dans la cour du Louvre, va enfin être placée devant Saint-Augustin, ainsi que M. Paul Dubois lui-même en avait manifesté le désir.

Cet emplacement est définitivement choisi, et le Conseil municipal en votera la concession dès ses premières séances, le mois prochain.

En attendant, M. Formigé a été chargé de faire les dessins du socle, de ses abords et du terre-plein qui entourera le monument.

Il place le socle au centre d'un exèdre élevé en avant sur trois degrés, en arrière sur un seul, le terrain offrant une certaine déclivité, et la statue de Jeanne d'Arc ne paraîtra plus écrasée par l'immense basilique qui sera, au contraire, un fond majestueux d'où elle se détachera fort belle en son allure à la fois mystique et guerrière.

Autour du monument, quelques arbustes, un peu de verdure, et c'est tout. L'ensemble est d'un très bel aspect.

***

Le lieutenant Jacquin. — Le lieutenant Jacquin, qui a capturé Samory, est arrivé le 7 février, dans l'après-midi, à Wassy, sa ville natale.

Une magnifique réception lui a été faite.

Le lieutenant Jacquin était accompagné de son frère, capitaine. Il a été accueilli aux cris de : Vivent les Jacquin ! Vive l'armée ! La musique a joué la *Marseillaise* et une fillette a offert un bouquet à M. Jacquin.

Le maire de Wassy a dit au lieutenant combien la ville était fière de le compter parmi ses enfants.

Le cortège s'est ensuite mis en marche, et une foule nombreuse a conduit le lieutenant Jacquin chez son père, pendant que la musique jouait la *Marseillaise* et l'hymne russe.

Un banquet par souscription a eu lieu le 13 en l'honneur du lieutenant Jacquin.

***

Les vins de Champagne en Amérique. — La circulaire Bonfort, publiée à New-York le 10 janvier dernier, donne un tableau très intéressant de l'importation des vins de Champagne dans les ports des Etats-Unis pendant l'exercice 1898.

G. H. Mumm et C°. 1,042,260 ; Moët et Chandon, 410,470 ; Pommery et Greno, 339,816 ; Heidsieck et C°, 165,696 ; Veuve Clicquot, 140,028 ; Ruinart père et fils, 123,252 ; Louis Rœderer, 109,140 ; Perrier-Jouët, 102,420 ; Piper-Heidsieck, 96,264 ; Ernest Irroy et C°, 43,020 ; Bouché fils et C°, 25,764 ; duc de Montebello, 21,180 ; Charles Heidsieck, 20,460 ; Divers, 93,360.

Soit en chiffres ronds, environ 2 millions 314 de bouteilles de champagne français exportées aux Etats-Unis pendant l'année écoulée !

***

La plus petite commune de France. — Cette commune lilliputienne, dont nous avons déjà précédemment parlé, est, sans conteste, celle de Morteau, canton d'Andelot (Haute-Marne). Elle comptait, au recensement de 1896, *quatorze* habitants. Elle pos-

sède l'organisation municipale de toutes les autres communes, et le recrutement de son Conseil municipal est parfois laborieux.

Il comprend dix membres, tous les électeurs de la commune naturellement ; mais leur nombre étant toujours inférieur à dix, ils sont obligés de chercher le complément dans les villages voisins en votant pour des étrangers qui possèdent des propriétés sur la commune.

Aux dernières élections municipales (1896), la liste comprenait *trois* électeurs inscrits ; *deux* seulement ont pris part au vote et *neuf* conseillers municipaux ont été élus au premier tour, à l'*unanimité*, qui était nécessaire pour la majorité absolue.

Le dixième siège était brigué par *deux* candidats qui obtinrent chacun *une* voix. Les deux votants ne purent se mettre d'accord et s'abstinrent de voter pour le candidat de leur choix.

Au scrutin de ballottage, l'un des votants déposa un bulletin blanc et le dixième conseiller municipal ayant obtenu *une* voix, c'est-à-dire la majorité relative, a été élu !

*
* *

Nominations et Distinctions. — Parmi les récentes nominations faites sur la proposition du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, figurent :

— Comme officiers de l'Instruction publique :

MM. Jean Andrieux, bibliothécaire de la ville de Meaux ;

Le colonel Rollet, commandant le 106e régiment d'infanterie à Châlons ;

Léon-Désiré Charlot, conseiller général, maire d'Orbais-l'Abbaye (Marne), délégué cantonal ;

Jules Fiaux, sous-préfet de Sainte-Menehould ;

Ambroise Gilbert, préfet de la Marne ;

Paul-Marie Herrgott, sous-préfet de Nogent-sur-Seine ;

Ernest Lefèvre, compositeur de musique, à Reims ;

Joseph-Hippolyte Libois, de Reims, archiviste départemental du Jura ;

Edmond-Louis-Yves de Marcère, préfet de l'Aube, officier de la Légion d'honneur ;

Émile-Marc Martin, lieutenant-colonel, directeur du génie à Reims ;

Louis-Eugène-Lucien Vignier, secrétaire de la sous-préfecture de Meaux ;

— Comme officiers d'Académie :

MM. Émile-Louis Arnoult, professeur et compositeur de musique, à Reims ;

Jean-Baptiste-Emile Autier, délégué cantonal, membre du Conseil d'administration des écoles normales, à Charleville ;

Charles-Narcisse-Paul Bégis, receveur de l'enregistrement, à Sens ;

François-Zéphirin Blin, maire de Mareuil-le-Port (Marne), délégué cantonal ;

Paul-Louis Braine, de Reims, docteur en médecine, attaché au dispensaire du IIe arrondissement, à Paris ;

Arthur Chéruy, docteur en médecine, à Hautvillers (Marne) ;

Ernest-Gaspard Clément, chef de la musique municipale à Provins ;

Louis-Joseph Doyen, de Reims, avocat à la Cour d'Appel de Paris, critique musical ;

Pierre Dumas, docteur en médecine, à Nangis (Seine-et-Marne) ;

François-Albert Dupérelle, artiste peintre, à Dammartin (Seine-et-Marne) ;

Arthur-Félix-Edmond Flix, receveur des finances à Arcis-sur-Aube (Aube) ;

Eugène Forfer, docteur en médecine, à Vitry-le-François ;

Auguste-Arthur Géraudel, industriel, délégué cantonal à Sainte-Menehould ;

Emmanuel-François-Antoine Jalenques, président du Tribunal civil de Reims ;

Edouard-Louis Jolly, libraire-éditeur à Charleville ;

Firmin-Louis-Benoni Lefort, maire de Saint-Augustin (Seine-et-Marne), délégué cantonal ;

Mlle Marguerite-Charlotte Léger, artiste peintre, à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne) ;

MM. Ernest Lemarié, conseiller municipal de Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne), publiciste ;

Alexandre-Théodule Loneias, maire de Ponthion (Marne), délégué cantonal ;

Louis Mailfait, organiste de la basilique de Saint-Remi, à Reims ;

Louis-Alphonse Maillard, chef de la musique municipale de Chamery (Marne) ;

Mme Fanny-Anne-Alexandrine Maillet, membre du bureau d'administration du lycée de jeunes filles de Reims ;

MM. Pierre-Edme Maire, adjoint au maire, délégué cantonal à Nogent-sur-Seine (Aube) ;

Henri Marteau, professeur et compositeur de musique, à Reims ;

Mlle Marie Euphémie Martin, directrice de pensionnat libre, à Reims ;

MM. Léonce-Edmond-Victor Martinet, conseiller général, délégué cantonal à Piney (Aube) ;

Mathieu, docteur en médecine, inspecteur des enfants assistés à Wassy (Haute-Marne), membre du Conseil départemental de l'Instruction publique ;

Alphonse-Arthur Mégret, maire de Beton-Bazoches (Seine-et-Marne), conseiller d'arrondissement, délégué cantonal ;

Emile-Lucien Miltat, à Dizy (Marne), délégué cantonal ;

Moncany, sculpteur, à Chaumont ;

Casimir-Aristide Morin, ancien instituteur, délégué cantonal à Spoy (Aube) ;

Moussu, président du Tribunal civil de Sens ;

Parisot, conseiller d'arrondissement, à Fays-Billot (Haute-Marne) ;

Louis Pélicot, archiviste à l'état-major de la 26e brigade, à Chaumont ;

Edmond Philippoteaux, délégué cantonal, à Launois (Ardennes) ;

Hugues Plomb, maire d'Avenay (Marne), délégué cantonal ;

Rémond, maire de Roches-sur-Rognon (Haute-Marne) ;

Rilly, trésorier de l'Association des anciens élèves du lycée de Troyes ;

Pierre-Paul Simon, artiste peintre, à Reims ;

Tardieu, pharmacien, à Prauthoy (Haute-Marne) ;

Honoré-Ferdinand Taupin, administrateur de la Banque de France, à Château-Thierry ;

Thomas, vice-président du Cercle républicain de la Haute-Marne ;

Victor-Eugène-Cyprien Wafflart, maire de Villesavoye (Aisne), délégué cantonal.

* * *

Nous apprenons, avec plaisir, qu'un de nos compatriotes, M. H. Allizé, secrétaire d'ambassade de 1re classe, à Lisbonne, est délégué au contrôle de la Dette Hellénique, au ministère des Affaires étrangères.

M. Allizé, né à Sermaize en 1860, entra très jeune dans la diplomatie.

D'abord nommé secrétaire de 3e classe au Brésil, il fut, deux ans après, désigné pour l'ambassade de Berlin, comme secrétaire de 2e classe. Il épousa Mlle Herbette, fille de notre ambassadeur en Allemagne ; il est décoré de l'ordre de la Légion d'honneur depuis six ans.

Les nouvelles fonctions, très élevées, qui lui sont confiées, assurent un avenir brillant au mérite et aux grandes aptitudes du jeune diplomate.

* * *

Notre distingué collaborateur, le baron de Baye, vient d'être

récemment élu membre correspondant de la Société Impériale des Amis des anciens textes et de l'art russe. Aucun Français n'avait encore reçu ce titre. Déjà, l'été dernier, le gouvernement espagnol avait nommé notre compatriote commandeur *de nombre* de l'ordre royal de Charles III.

***

Par arrêté ministériel, en date du 27 mars 1899, notre collaborateur M. Alexandre Tausserat-Radel, sous-chef du Bureau historique aux Archives du ministère des Affaires étrangères, a été nommé officier de l'Instruction publique.

***

M. Charles Aubry, sous-intendant militaire à Méchéria (Sud oranais), vient d'être promu chevalier de la Légion d'honneur.

M. Aubry est originaire de Vitry-le-François ; c'est un ancien engagé volontaire.

***

Noces de diamant. — Le 6 février, les époux Vieillard-Vieillard, âgés de 84 ans, célébraient à Port-à-Binson (Marne), chez Mme Colin-Vieillard, leur fille, leurs noces de diamant, entourés de leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

***

Mariage. — En février 1899, a été célébré en l'église Notre-Dame de Vitry-le-François, le mariage du docteur Henry David, médecin-major au 9e dragons, fils de l'ancien sous-préfet, avec Mlle Jeanne de Saint-Genis, fille de M. Georges de Saint-Genis, arrière-petite-fille du maréchal Oudinot duc de Reggio, et du général comte de Lorencez.

MÉLANGES

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne. — Rapport présenté par M. E. Martin, sur l'*Histoire d'Épernay et de l'invasion de 1870-71 dans l'arrondissement*, par M. L. Petit, ancien secrétaire en chef de la sous-préfecture d'Epernay.

Messieurs,

Notre époque a vu une ville de la Champagne qui, jusque-là, n'était qu'une bourgade médiocre, presque sans histoire, devenir une brillante cité, s'élever en moins de soixante ans de 5,000 à 25,000 habitants, en y comprenant les hameaux qui se sont greffés sur elle, donner naissance aux plus opulentes fortunes, faire sortir du sol, en quelques années, des monuments qui, partout ailleurs, ont été l'œuvre des siècles.

Nous avons nommé Épernay.

L'histoire de cette ville vient de paraître en deux volumes sous ce titre : *Histoire d'Épernay et de l'invasion de 1870-1871 dans l'arrondissement*, et l'auteur, M. L.-M. Petit, ancien secrétaire en chef de la sous-préfecture, vous en a fait hommage.

Dans sa préface, M. Petit exprime sa gratitude envers les chroniqueurs et érudits qui, pour les temps antérieurs à la Révolution, lui ont facilité sa tâche : Flodoard, Lelong, Marlot, Bertin du Rocheret, Garnesson, Victor Fiévet. Nous regrettons qu'il ait omis de citer un de nos honorables collègues, M. Auguste Nicaise, l'éditeur d'une partie des œuvres de Bertin du Rocheret, et l'historien de l'abbaye de Saint-Martin d'Épernay.

Ce n'est pas, comme on le croirait, les riches coteaux environnant Épernay qui attirèrent les premiers habitants dans la plaine alors marécageuse située entre la Marne et le Cubry. Ce furent, non pas des vignerons, mais des tanneurs, qui, au ve siècle de notre ère, appelés, dit-on, par la qualité et l'abondance des eaux du Cubry, vinrent de Châlons se fixer sur ses bords. Mais la réputation des vins d'Épernay ne devait pas tarder à éclipser celle des eaux du Cubry, et, dès 836, l'archevêque de Reims, Hincmar, recommandait le vin des coteaux sparnaciens à Pardule, évêque de Laon, qui relevait de maladie.

L'histoire ancienne d'Épernay se divise en trois grandes périodes.

De 496 à 1024, domination des archevêques de Reims, pendant laquelle la ville eut à souffrir à plusieurs reprises des rébellions des seigneurs.

De 1024 à 1284, celle des comtes de Champagne, qui fut, en somme, une époque prospère, et dont la région sparnacienne paraît avoir gardé le reconnaissant souvenir. On sait en effet qu'en 1895, la commune d'Igny-le-Jard éleva une statue à l'un de ces comtes, Henri le Libéral, et que cette statue fut inaugurée par M. Vallé, député de l'arrondissement.

La troisième période, celle de la suzeraineté des rois de France, fut marquée pour Épernay par les ravages de la guerre de Cent ans ; plus tard, par ceux que causa dans la vallée de la Marne l'invasion de Charles-Quint ;

puis ce furent les guerres de religion, et les sièges qu'Épernay eut à soutenir, dont l'un dirigé par Henri IV, qui y perdit son ami le maréchal de Biron ; les troubles de la Fronde et les malheurs des dernières années du règne de Louis XIV. Le XVIIIe siècle avait réparé les ruines des âges précédents, de même qu'au XIXe, le souvenir des périodes troublées de la Révolution et de l'Empire devait bien vite s'effacer.

Pendant tout le cours du siècle actuel, Epernay eut à sa tête de grandes et bienfaisantes administrations municipales qui ont porté haut la prospérité de cette ville.

L'invasion de 1870 et l'occupation allemande, dont M. Petit a écrit un si intéressant journal, ne furent qu'une halte dans l'œuvre grandiose des Moët, des Perrier, des Auban, des Chandon, etc. Plus heureuse que certaines villes qui, dépourvues de tous moyens de résistance, durent se rendre à des patrouilles de hulans, Épernay se trouvait avoir, à l'arrivée des Prussiens, un détachement de quelques soldats du génie qui accueillirent l'ennemi par une vive fusillade et firent, de la journée du 26 août 1870, une date glorieuse de l'histoire locale.

Notre auteur rend un juste hommage aux vaillants conseillers municipaux qui, pendant l'année terrible, luttèrent pied à pied contre les exigences d'un vainqueur impitoyable.

Bientôt des jours brillants se levèrent.

Déjà, dans les années qui précèdent la guerre, Épernay a été dotée des vastes ateliers du chemin de fer ; un beau Palais de Justice a été construit ; le Jard avec son kiosque, don de MM. Perrier et Chandon, la place Louis-Philippe, forment une entrée digne d'elle à cette magnifique rue du Commerce, bordée de palais comme une rue de Venise. Disons le tout de suite, l'aristocratie sparnacienne ne s'est jamais fait connaître que par sa générosité et ses largesses en faveur de la ville et de la population pauvre.

Il y a quelques années, un étranger, contemplant des hauteurs d'Hautvillers le panorama d'Épernay, exprimait sa surprise de ne pas voir de clocher s'élever au-dessus de cette importante ville. Il manquait à celle-ci ce que Michelet appelait « la grande voix d'une cité ». Aujourd'hui, l'étranger dont nous parlons apercevrait dans le lointain, au-dessus des blanches constructions de l'hôpital Auban-Moët, l'élégante chapelle ogivale de cet établissement dressant dans les airs sa flèche fine et élancée ; et, non loin de là, l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, avec sa tour si imposante. Quel exemple, pour d'autres villes qui ont vu en ces dernières années disparaître des flèches et des dômes qui étaient une de leurs parures !

Nous venons de parler de l'Hôpital Auban-Moët. Il s'élève au sud-est de la ville, au milieu d'un paysage aux lignes gracieuses. Il occupe une surface de 58,000 mètres carrés. Les bâtiments forment une sorte de coquette bourgade dont les îlots de maisons seraient séparés par des jardins verdoyants. Les pavillons, et surtout celui dit de la médecine, peuvent s'offrir comme le type de l'installation moderne.

Le dernier mot des embellissements d'Epernay n'a pas encore été dit. Des projets à l'étude ou en voie d'exécution y assurent l'érection d'un hôtel de ville, d'un théâtre, d'un hôtel de la Caisse d'Épargne, d'une deuxième église destinée à remplacer l'ancienne église Notre-Dame. On sait quelles critiques adressait à celle-ci Victor Hugo dans ses impressions de voyage ; de ce lourd et disgracieux édifice il n'admirait que le portail Nord, précieux souvenir de la Renaissance.

En comptable scrupuleux, M. Petit ne manque pas d'enregistrer les actes de libéralité qui ont créé à Épernay ce mouvement de rénovation.

Déjà, à leur décès, M. et Mme Charles Perrier, couronnant dignement une vie remplie de bienfaits, avaient disposé de sommes dont l'ensemble s'élevait à 385,500 francs et qui allaient droit aux déshérités de la fortune.

Puis c'était M. Auban-Moët qui, ayant déjà concédé un terrain et une somme de 350,000 francs pour l'érection de deux crèches, de 50 à 60 lits chacune, fit donation d'un capital de 1,400,000 francs pour la construction de l'hôpital dont nous venons de parler.

Enfin c'est M. Paul Chandon, qui, à sa mort, laisse une somme de plus d'un million, représentée par 36,000 francs de rentes viagères à des serviteurs de sa maison, plus une somme de 736,000 francs, répartie entre le Bureau de bienfaisance, l'Hôpital Auban-Moët, la fabrique de l'église Notre-Dame, la fabrique d'Hautvillers, la ville d'Épernay, l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, l'église monumentale à construire, les Écoles chrétiennes et autres œuvres de charité.

Si nous rappelons que ces grands bienfaiteurs revivent dans des héritiers qui marchent sur leurs traces, on se rendra compte de ce que peut la fortune entre des mains à la fois charitables et intelligentes.

Il faut ajouter à l'éloge d'Épernay que les situations les plus modestes ont également rivalisé, dans l'intérêt de la ville, de générosité et de sacrifices.

Tel est le tableau que nous trace M. Petit, après le sombre récit de tant d'époques troublées. On doit de la reconnaissance à l'auteur pour avoir conservé les grands souvenirs sparnaciens sous la forme durable du livre.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

HISTOIRE DE LA CURE D'ANDELOT

DE SES CURES, DE SES REVENUS, DE SES FONDATIONS, ETC.

PATRON : SAINT LAURENT

Le manuscrit dont nous donnons la copie se trouve dans les Archives de la cure d'Andelot (Haute-Marne), et nous en devons la communication à l'obligeance de M. Magnien, curé-doyen de ce lieu.

Ce manuscrit se compose de 49 pages; les 45 premières, qui comprennent l'histoire de la cure d'Andelot depuis l'année 1140 jusqu'à l'année 1783, sont le résumé de manuscrits plus anciens qui ont malheureusement disparu. Elles sont toutes de la même écriture et sont évidemment l'œuvre d'un copiste.

Les trois pages suivantes, qui vont de 1783 à 1788, sont de la rédaction et de l'écriture de M. Aubreville, qui était, à cette époque, en possession de la cure d'Andelot.

En faisant la copie de ce manuscrit, nous nous sommes efforcés d'en respecter l'orthographe, tout en rétablissant la ponctuation et l'accentuation qui font presque complètement défaut.

Nous espérons que les renseignements qu'il contient en ce qui concerne les dîmes, les divers droits des curés et les procès qu'ils ont eu à soutenir tant contre leurs paroissiens que contre les gros décimateurs, seront de nature à intéresser les lecteurs de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Nous croyons devoir donner ici l'explication de quelques termes que l'on trouve dans ce manuscrit et qui ne sont plus en usage.

La portion congrue était ce que les gros décimateurs de la paroisse devaient au curé pour sa rémunération.

On appelait novales les terres cultivées depuis moins de quarante ans, et pauliers les agents nommés par les décimateurs pour lever la dîme.

Enfin, les tramois étaient les terrains semés en avoine.

Victor FROUSSARD.

Andelot, mai 1899.

La cure d'Andelot, avec Morteau son annexe, a été donnée à l'abbaye de Septfontaines, vers l'an 1140, par Geoffroy, évêque de Langres, pour la faire desservir par ses religieux, comme il paraît par les termes de sa charte : « Ego, Godefridus, Dei gratia, Lingonensis episcopus, donavi et concessi abbati Becelino et ecclesiæ Septem Fontium ecclesiam de Andelo et de Mortuâ Aquâ cum possessionibus et appenditiis suis et curam animarum in perpetuum et libere possidendam. »

Ladite charte est sans date, mais elle doit être faite vers le temps que nous avons marqué, parce que ledit Geoffroy fut fait évêque de Langres en 1137, et que le pape Eugène III, dans une bulle accordée à ladite abbaye de Septfontaines en 1145, confirme la donation de ladite cure en ces termes : « Ex dono Godefridis, Lingonensis episcopi, ecclesiam de Andelo cum appenditiis suis. » A l'égard du revenu de la cure d'Andelot, on ignore en quoi il consistait ; la charte de donation dit seulement : « Cum possessionibus et appenditiis suis. » Ainsy, il y en avait comme dans toutes les cures, mais il paraît qu'il n'était pas considérable, surtout en dixmes, puisque la plus grande partie des grosses et menues dixmes appartenait à différentes personnes qui les ont vendues ou données dans la suite à l'abbaye de Septfontaines. D'ailleurs, l'abbaye de Saint-Urbain en possède un quart de toute ancienneté ; les chanoines de Reynel dixment sur un canton depuis Montesclair en allant au finage de Vignes, la chapelle Saint-Gabriel en a encore un seizième dans la totalité. Cependant, malgré tout cela, la cure d'Andelot avait quelque part dans lesdites dixmes, comme nous le verrons dans la suite, mais elles n'étaient pas considérables ; ainsy on doit dire que le plus fort de son revenu consistait en casuel, parce que Andelot était en ce temps-là une ville qui avait même des fortifications, et qui a été bruslée et ruinée en 1297 par le comte de Bar, qui était en guerre avec le comte de Champagne, et qui, depuis ce temps-là, n'a jamais pu se rétablir au même état qu'il était auparavant.

Les religieux de Septfontaines desservirent la cure d'Andelot quelque temps après sa donation à leur abbaye, mais comme on ne trouve ny présentations ny provisions des premiers curés prémontrés à Andelot, nous allons rapporter les noms de ceux que nous avons pu trouver dans différents actes soit des archives de ladite abbaye, soit des papiers de ladite cure.

Frère Thiébault était curé d'Andelot en l'année 1275, comme il paraît par une vente d'une fauchée de prés faite ladite année à l'abbaye de Septfontaines, en la prairie d'Ande-

lot dessus Saint-Jultaingle par Huydelette, d'Andelot saunière, en présence de Gautier de Roche, prévost de Montesclair, et de frère Thiébault, curé d'Andelot, qui en ont fait l'acte et l'ont scellé de leurs sceaux.

On voit, par une transaction faite en 1350 par l'abbaye, que frère Bertrand était curé d'Andelot, parce qu'il y est dénommé comme témoin et qu'il l'a signé.

Frère Estienne était curé d'Andelot en 1395 et tabellion juré pour le roy à la prevosté d'Andelot, comme on le voit par deux actes des archives de l'abbaye faits cette année par devant lui et l'autre tabellion juré.

Frère Jean Loyer a pu succéder au frère Estienne dans la cure d'Andelot, car en 1457 il y avait déjà plusieurs années qu'il en était curé, comme on le voit par un accord qu'il fit cette année avec l'abbé de Septfontaines dont voici la copie :

« Sachient tout que nous frère Jehan d'Andelo, humble abbey de Septfontaines et tout le convent de ce même lieu, et en la présence du Révèrend Père en Dieu Mre de Belvaux, nostre père abbey, que comme il soit ensy que la cure d'Andelo soit chargié envers nostredit convent de Septfontaines, chacun an, de cinq l. tourn. comme il appert par lettres sur ce faites, dou frère Jehan Loyer en est à présent curé, auquel nous avons eu certain accord pour certaines années, comme il appert par lettres sur ce faites, lesquelles demourent en leur vertu lesdites années durant, et en outre nous considérans plusieurs biens et agréables services que ledit curé nous fait et espérons que fera en temps advenir, avons concordés et accordés audit frère Jehan, curé de ladite cure, que le temps passé desdites lettres, sera et demoura quitte envers nous sa vie durant, parmy payant chacun an la somme de lx souls tn, et nous dira une messe à Montesclaire tout les semaines, et sur ce avons eu et reçeu dudit curé, à notre grant besoin et nécessités, la somme de cinq livres dix souls tn. pour le disième paier en nostre église, lesquels v l. x s. ly seront descomptés sur le temps advenir sur lesdits lx souls tn, lesquelles choses dites et chacune d'icelles nous abbey et convent dessusdits avons promis et promettons en bonne foy et sur le vœu de notre religion avoir et tenir agréables et fermes ; en témoing de vérité nous dessusdits avons scellés ces présentes lettres de nos sceaux, pour ce en commun accord assemblés en nostre chapitre xiiij^e jour du mois de may mil iiij^c cinquante sept. »

Il est dit dans cet accord que la cure ou curés d'Andelot

étaient chargés, envers l'abbaye, d'une rente annuelle de cinq livres tournois, et qu'il y avait des lettres faites sur ladite rente ; nous ne les avons pas trouvés, excepté un acte fait en 1272 par lequel l'abbé Gérard donne à ses religieux ladite rente dont voicy les termes :

« Nos, Gerardus, abbas Septem Fontium, contulimus eidem conventui et concessimus centum solidos turonenses in parochiâ nostrâ de Andelot, de admodiatione curati, qui in eadem parochia præfuerit pro tempore, in pagamantis quibus ecclesia nostra tenetur, et in futurum alii curati tenebuntur. »

Cet acte ne dit pas pourquoy les curés d'Andelot devaient donner tous les ans à perpétuité lesdites cinq livres. Cependant, il paraît que c'était pour quelques biens que l'abbaye leur avait abandonné moyennant ladite rente annuelle et perpetuelle : nous allons voir que ladite abbaye a répété la même rente au successeur dudit curé.

Frère Jean Ménestrier était curé d'Andelot en 1467, comme on le voit par une fondation faite en sa présence par Catherine, veuve de Symon Fontenier, pour laquelle elle a donné vingt deniers de cens perpétuel sur une maison à Montesclair ; ainsi il a succédé à frère Jean Loyer.

Frère Hugues Thomassin était curé d'Andelot vers l'an 1480, ainsy il a dû succéder au frère Jean Ménestrier. Comme il ne paiait pas à l'abbaye, depuis qu'il était curé, ladite rente annuelle de cinq livres dont nous venons de parler, ni celle de dix sols aussi annuelle pour une grange et chenevière cédées par ladite abbaye aux curés, sous cette redevance, qui ont formé le verger de la cure, (c'est l'unique acte que nous ayons trouvé qui parle de ladite grange et de ladite redevance), l'abbé et les religieux voulurent poursuivre en justice ledit curé pour l'obliger de paier lesdites sommes ; cependant, il n'y eut point de procès, parce que les parties s'en rapportèrent à Mr l'abbé de la Crète par devant lequel elles dirent leurs raisons. Mr l'abbé de Septfontaines dit qu'il y avait quatorze ans que ledit frère Hugues Thomassin était curé d'Andelot et qu'il n'avait rien donné depuis ce temps-là sur lesdites rentes, quoiqu'elles fussent dues à son abbaye et que ses prédécesseurs curés les eussent toujours exactement paiées, ainsy qu'il devait les paier avec les arrérages. Ledit curé ne nia point lesdites rentes, mais il dit qu'il n'était pas tenu de les paier parce qu'il devait avoir une part dans les grosses dixmes d'Andelot et des journées de paille, et que l'abbaye ne lui

donnait rien là-dessus : que d'ailleurs, Mr le général de l'Ordre l'avait nommé au prieuré de Septfons, et que ladite abbaye l'empêchait d'en jouir. Mr l'abbé ne contesta pas la prétention dudit curé sur les grosses dixmes ni sur les pailles, mais il fit voir que Septfons n'était point un prieuré, mais une simple grange de l'abbaye, ainsy que la nomination de Mr le général était nulle et de nul effet, parce qu'il avait été trompé. Mr l'abbé de la Crète ayant examiné les raisons des parties et pris conseil, termina la difficulté de la manière suivante : sçavoir que l'abbé et le couvent de Septfontaines donnerait tous les ans à la Saint-Martin d'hiver, audit curé, sa vie durant, sur les grosses dixmes d'Andelot, soixante bichets de grains, moitié froment et moitié avoine avec trois journées de paille, et qu'il serait exempt de paier les cinq livres dix sols et les arrérages de ladite rente annuelle, mais qu'il dirait tous les samedys de l'année une messe basse que son frère Nicolas Thomassin avait fondé dans l'église d'Andelot, pour l'utilité et l'avantage de l'abbaye de Septfontaines, ou, si ladite fondation ne subsistait pas, il dirait ou ferait dire, tous les vendredis de l'année aussy, une messe basse pour le roy à la chapelle de Montesclair, à la décharge de ladite abbaye, sinon qu'il paierait comme il le devait les cent dix sols cy dessus, et qu'il n'aurait pas lesdits soixante bichets de grains et les pailles aussy devant dites.

Lesdites parties ayant acceptées les conditions, Mr l'abbé de la Crète en fit dresser l'acte qui fut scellé de son scel et de ceux de l'abbé et du couvent de Septfontaines le 27 novembre 1494. Ledit accord n'était fait que pour la vie curiale dudit frère Thomassin, mais comme il était favorable aux curés d'Andelot, il est à croire que ses successeurs dans ladite cure ont demandés à l'abbaye de l'observer aux mêmes conditions, cependant ne trouvons aucuns actes qui en parlent au lieu qu'il est parlé de ladite rente annuelle de cinq livres dix sols, ce qui fait croire qu'elle a été paiée dans la suite. Ledit frère Thomassin a possédé la cure d'Andelot jusqu'en l'an 1510 : il signa cette année, en qualité de curé, la démission que Jacque Hayne, abbé de Septfontaines, fit en faveur de Jacques Brisson son neveu : mais la même année il résignat la cure à frère Pierre Thomassin, comme on le voit par les provisions dudit frère Thomassin, qui ne fut curé que pendant huit ans, parce que ledit Jacques Brisson s'étant démis de son abbaye en 1518, les religieux le choisirent pour leur abbé, et pour lors il nomma à la cure d'Andelot ledit Jacques Brisson, auquel il venait de succéder dans l'abbaye.

Ledit frère Brisson ne posséda la cure d'Andelot que trois ans, car il mourut en 1521.

Après sa mort, Mr l'abbé nomma à sa place frère Edmond Thenon, qui a été curé d'Andelot jusqu'en 1551, temps auquel il est mort ; il a décrit beaucoup de fondations d'obits pour lesquels il a eu quelques procès, ainsy que nous le verrons à leur article.

Après ledit frère Thenon, Mr l'abbé présenta à ladite cure frère Pierre Thomassin, bachelier en théologie, auparavant curé de Rochefort pendant quatre ans et seulement un an à Roche : il sera parlé dudit curé à l'article des fondations faites à la cure d'Andelot.

En 1572, Mr l'abbé de la Val-Dieu, visiteur des maisons de l'ordre en Champagne et en Lorraine, ne pouvant venir à celles de Septfontaines et de Mureau, donna commission audit frère Thomassin pour visiter les deux dites maisons par rapport au temporel et au spirituel, ce qu'il fit. On voit, par une requête qu'il présenta à Mr le bailly de Chaumont, en conséquence de la visite qu'il avait fait de l'abbaye de Septfontaines, que presque tous ses bâtiments étaient en ruines par la faute des abbés commendataires qui les négligeaient totalement.

Ledit frère Thomassin a été curé d'Andelot jusqu'à sa mort, arrivée en 1573, et Mr l'abbé nomma, pour lui succéder, frère Georges Bugnot ; il a eu des procès pour des fondations et autres choses, ainsy que nous le verrons dans la suite.

C'est de son temps que l'abbé et les religieux ascensèrent à un habitant d'Andelot un terrein de douze pieds joignant le jardin de la cure. Comme ledit ascensement regarde les curés d'Andelot à cause que ledit particulier et ses successeurs sont obligés d'entretenir le mur mitoyen entre ledit terrein et le jardin de la cure, nous allons rapporter l'acte en entier, le voicy :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, nous frère Nicolas Charnot, humble abbé et administrateur perpétuel de l'abbaye St-Nicolas de Septfontaines, ordre de Prémontré, frère Guy Brisson, prieur, Nicolas Colliot secrétaire, Henry Michel Nicolas Graillot, Georges Bugnot, curé d'Andelot, et Dominique Bourot tous religieux, prêtres et profès en icelle abbaye, faisant et représentant le couvent d'icelle, assemblés capitulairement en nostre chapitre, et y convoqués pour traiter des négoces et affaires de nostre abbaye, ayant receu et veu la requête à nous faite et représentée par Jehan Masson et Françoise sa femme, hostes du Dauphin dudit Andelo, tendans et

supplians par icelle à ce que ascensissement leur soit par nous fait d'un peu de place et masure estant au bout du jardin de la maison de nostre cure dudit Andelo, joignant à leur grange, sise devant la maison dudit Dauphin d'une part et le jardin de ladite cure d'autre, moiennant quelque cens raisonnable qu'ils nous en offrent paier annuellement, scavoir faisons que nous deuement informé du contenu en ladite requête, et même après avoir veu et visité le lieu, et qu'il nous est apparu bon et raisonnable de faire ledit ascensément d'ycelle masure estant au bout dudit jardin d'ycelle cure, considéré que ledit lieu est infructueux, et même que dessus le toit de la grange dudit Masson et sadite femme, l'on peut aisément entrer et saillir audit jardin d'ycelle cure, dont journellement peut advenir inconvéniens, avons, ycelle place et jusqu'au nombre de douze pieds, ascensé et ascensissons perpétuellement audit Masson, sadite femme, ses hoirs et ayant cause, présents et acceptant pour en jouir perpétuellement, la réduisant par eux en bonne nature, à la charge toutes fois de faire et construire par yceux, entre ycelle place et jardin, une muraille à chaux et mortier bonne sorte et de bonne hauteur pour la sauveté et commodité dudit jardin et maison d'ycelle cure, et l'entretenir en ladite nature à toujours, et moiennant la somme de six deniers tournois de rente foncière qu'ils nous en paieront toujours perpétuellement au jour de feste St-Remy, chef d'octobre, dont le premier terme sera audit jour pour chacun an, et ainsy à continuer et promettant, etc. Fait le douzième jour du mois de mars l'an mil cinq cent soixante quatorze. f. N. Charnot, abbé de Septfontaines, frère Brisson, f. Graillot, f. Colliot, f. Michel, f. Bourot, f. Bugnot, avec paraphe. »

Comme le frère Bugnot, depuis sept ans qu'il était curé à Andelot, ne paiait pas à l'abbaye ladite rente annuelle de cinq livres dix sols dont nous avons parlé plus haut, le Père prieur de l'abbaye, appelé Nicolas Colliot, au nom de Mr l'abbé et des religieux de la maison, fit faire en 1580 une sommation de la paier avec les arrérages ; nous ne sçavons s'il l'a fait parce que nous ne trouvons aucun acte là-dessus. Ledit Bugnot a été curé d'Andelot jusque vers l'an 1586.

Le frère Nicolas Millot a été nommé à sa place, car il était curé d'Andelot en 1588 et 1599, comme on le voit par un procès qu'il eut contre Pierre Mouillet sergent royal d'Andelot, pour la dixme de lin semée dans son jardin, qu'il refusait de payer audit curé. Comme on ne trouve, touchant ledit procès, que l'interrogatoire fait par le lieutenant du prevost d'Andelot,

à la réquisition dudit curé, audit Mouillet, nous allons le rapporter en entier, le voicy, quoique peu favorable audit curé :

« Interrogat fait par nous, Claude du Terme, escuyer, licencié en lois, lieutenant en la prévosté d'Andelot, pour le roy notre sire, avec et en présence de Me Nicole Malingre, greffier en ladite prévosté, sur les faits pertinents extraits des escritures du procès d'entre discrète personnes Messire Nicol Millot, prêtre, curé d'Andelot, demandeur en certain procès à l'encontre de Pierre Mouillet, sergent royal, demeurant audit lieu, deffendeur audit procès, et sur lesquels ledit Millot requiert que ledit Mouillet soit interrogé, ce qui a été par nous fait, en presence dudit Malingre, greffier, après qu'avons d'y celuy Mouillet à ce présent en personne, pris et reçeu le serment en les cas requis, cejourdhuy quatorsième jour du mois de septembre mil cinq cent quatre vingt et dix neuf, en nostre hostel, l'après midy.

« Et premier.

« Sur le premier article commençant en ces mots : si ledit Mouillet ne scait pas bien que de toutes espèces de grains, bled, orge, avoine, légumes, lin et chanvres est deu droit de dixmes, à raison de douze gerbes ou bouchot l'un, a dit qu'il paie comme les autres habitants d'Andelot dixmes de bled, orge et avoine des héritages qu'il sème au finage dudit Andelot, à raison de douze gerbes l'une, en aucuns endroits, et en autres endroits, les heritages provenant de deffunt Mre de Marcilles, si en payent que de quinze l'une, comme aussy il paie dixme de chanvre, sans néanmoins payer dixme de chenevers des chenevières qu'il sème audit finage, et qui sont joignantes à d'autres particuliers ès contrées où elles sont assises et sujettes au droit de dixme.

« Sur le second article desdits faits, commenceant en ces mots : que la même dixme appartient au curé dudit Andelot, Messieurs les vénérables de St-Urbain et consorts, dont leurs auteurs ont accoutumé de jouir et d'user en quelques lieux qu'ils soient semés, clos ou non, et en sont en bonne possession et saisine,

« A dit : qu'il ne scay si les menues dixmes appartiennent au curé dudit Andelot, Mrs de St-Urbain ou autres ; mais qu'il a toujours entendu dire que Mrs de St-Urbain avaient un quatrième aux grosses et menues dixmes d'Andelot, Mr de Septfontaines les trois quarts, un seisième à la chapelle St-Gabriel, et un trente-deuxième au curé, auxquels on paie la dixme aux champs à la gerbe, non que jamais il ayt entendu dire qu'on

ait payé dixmes de meis, jardins et enclos derrier les maisons, ny que jamais il ayt veu ni oy dire à ses prédécesseurs qu'en en ayt payé aucun.

« Sur le troisième article commençant en ces mots : que même heritage de question au croies, comme aussi de tous les autres quand on y a semé lin, chanvre et autres grains, ils ont perçu la dixme notamment les années precédentes la présente.

« A dit que l'heritage dont est question au croies ny de tous autres de telle qualité, il ayt jamais payé dixmes d'autant que c'est le jardin dépendant de la maison qui est franc et non sujet au payement d'aucunes dixmes.

« Sur le quatrième et dernier article desdits faits, commençant en ces mots, que l'année précédente ledit deffendeur y a semé du lin et y celui perçeu sans payer la dixme et depuis y sème encore des naveaux, a dit que sa femme l'année présente a semé du lin audit héritage, et encore à présent y a en ycelui des choux, des poreaux, naveaux, carottes et autres herbages de meis, des arbres et autres desquels il n'a payé dixme, n'en veut payer et n'en doit aucun, qui est ce qu'il a dit scavoir desdits faits, sur yceux diligemment enquis, à luy, relue son interrogat et réponses, y a persisté et s'est soussigné à la minute. Signé en fin. P. Mouillet avec paraphe.

« Fait sous notre seing et celui dudit greffier, les an et jour que dessus.

« Signé : Duterme, N. Malingre, avec paraphe. »

Nous ignorons si ledit procès a été jugé et ce qui en est arrivé, parce que nous ne trouvons aucun acte là-dessus.

Ledit curé avait été engagé à faire faire ledit interrogatoire par l'avis d'un avocat qu'il avait consulté sur ledit procès, ainsy qu'on vat le voir par le mémoire qu'il lui avait envoié, et la réponse qu'il lui avait fait ledit avocat. Les voicy, ils devraient être mis avant l'interrogatoire :

« Le cas est tel :

« Que, au curé d'Andelot appartient les menues dixmes qui sont laines de moutons, berbies, pois, nautilles, navettes, chanvres, lins, croissant au finaige dudit Andelot, comme tous ceux dudit lieu n'ont été refusans de paier au curé ledit droit de dixme, à raison de douze l'un, soit en terres labourables, jardins, que autres clos et fermés estant ensemencées de tels grains,

« Synon que la présente année, mil cinq cent quatre vingt dix

neuf, un particulier habitant dudit Andelot a été refusant de payer ledit droit de dixme, audit curé, de lin qu'il avait semé ou fait semer derrier une maison à luy appartenant, non habitée tant de luy que autres, disant par ledit particulier habitant que ledit lieu enclos où il a fait semer le lin est attenant à sadite maison clos et fermé après d'icelle et qu'il servait auparavant à ses predécesseurs de meis pour y semer et planter choux, poureaux, et que par le moyen de ce, il n'est tenu paier ledit droit de dixme du lin par luy y fait emplanter cette présente année ;

« Or est que ledit curé dès et depuis trois ans ença, aucun autre que ledit particulier habitant occupant ledit terrage susdit y aurait semé du chanvre, et d'y celui en a payé audit curé ledit droit de dixme, ou autre pour luy, à raison de douze l'un sans contredit ou empêchement, scavoir au conseil, attendu que ledit héritage a changé de nature et encore qu'il soit clos et fermé après ladite maison, ne doit pas ledit droit de dixme du lin ensemencé ; joint aussy qu'en y celui heritaige enclos, n'y avait aucun message, choux, poureaux ou autres messages emplantés, sinon que depuis le lin enlevé, pour penser, par ledit particulier habitant, cacher ledit droit de dixme, y a emplanté deux ou trois petites airies de choux, et en la reste, semé des naveaux,

« Comme aussi ledit curé tire en cause les particuliers habitans pour luy être payé ledit droit de dixme du lin, et le procès prenait trait et y convenait faire preuve, si ledit curé ne se pourrait point servir des fermiers et admodiateurs qui ont levé ledit droit de dixme de chanvre cy ensemencé soit par hommes ou femmes,

« Et si par le même moyen, ledit particulier habitant voulait faire aucune preuve, s'il se pourrait servir des habitants dudit lieu, et s'ils ne seraient pas reprochables, par le moyen de leur dire et témoignage, ils pouvaient affranchir leurs clos et terres ensemencées quelques grains qu'ils fussent ensemencés, et si lesdits reproches ne seraient pas suffisantes pour rejetter leurs dits témoignages, et en tout ce que dessus ledit curé demande comment ils y doit gouverner.

« Sur le factum cydessus, n'y a difficulté que ledit curé d'Andelot vérifiant qu'ils ont accoutumé de payer la dixme de chanvre et de lin au lieu d'Andelot, suivant qu'il est posé par le premier article dudit factum, qu'en l'héritage dont est question au procès il y a eu du chanvre et du lin, c'est preuve avoir qu'il ne soit bien recevable à en demander la dixme,

nonobstant que le lieu où ledit lin a esté semé soit clos et fermé, ce qui ne donne d'exemption et seront les fermiers creus lesquels ne peuvent si peu déposer desdits faits que ce ne soit assez, estant ledit curé fondé en droit commun, il sera bon faire interroger ledit Mouillet, avec lequel ledit s^r curé plaide, sur les faits cydessus, lesquels ou il en conviendrait ou serait besoin d'autre preuve.

« F. Bruterre. »

Ledit frère Millot mourut curé d'Andelot en 1609, comme on le voit par un mémoire de plusieurs titres de fondations et autres de la cure d'Andelot, fait après la mort dudit curé par son neveu appelé comme [lui] Nicolas Millot et curé de Rimaucourt, par lequel il s'engage à les rendre à la première requisition, le 14 may 1609, signé : N. Millot, avec paraphe.

M^r l'abbé nomma pour luy succéder dans la cure d'Andelot frère Nicolas Lallemant, prieur de l'abbaye ; il avait été auparavant curé de Rochefort pendant cinq ans et était rentré dans le cloistre. De son temps, il s'est fait des fondations dans l'église d'Andelot, ainsy que nous le verrons dans la suite. En 1627, comme curé d'Andelot et religieux de Septfontaines, il a signé avec les autres religieux, la donation du moulin de Vignes, faite à l'abbaye par Boulognot Masson et sa femme. Il est mort en 1631, comme on le voit par la présentation du frère Nicolas Damermont, faite par M^r l'abbé à ladite cure d'Andelot après sa mort. On ne sçait pas s'il a été curé, il était barisien de naissance, c'est peut-être ce qui l'a empêché de l'être, comme cela est arrivé vingt ans après pour la cure de Roches à laquelle il avait été nommé et dont il avait joui près d'un an et de laquelle il fut débouté par un prestre séculier qui, en ayant obtenu des provisions en la cour de Rome, l'attaquat au bailliage de Chaumont sous prétexte qu'il était étranger et contre lequel il obtint une sentence de récréance.

Quoi qu'il en soit, à l'égard de la cure d'Andelot, si ledit frère Damermont en a jouit, ce n'a été que pendant un an, car frère Jean Emery était curé d'Andelot en 1632, ainsy qu'on le voit par un mémoire de l'abbaye.

Ledit frère Emery n'a possédé la cure d'Andelot que quelques années, car il y est mort en 1638.

Comme l'abbaye manquait de religieux propres à desservir ladite cure, M^r l'abbé y nomma le s^r Pierre Basin, prestre séculier ; il avait promis, même par écrit, qu'il se contenterait du revenu dont avaient jouis ses prédécesseurs dans ladite

cure, mais il ne tint pas sa promesse, car il fit assigner à l'officialité de Langres, en 1640, l'abbé et les religieux de Septfontaines, et ceux de St-Urbain pour les obliger à luy paier la portion congrue de 200 l. par an, conformément aux déclarations du roy, avec offre de leur abandonner la part qu'il a dans les grosses dixmes et autres biens qui ne sont pas du fond de la cure ou chargés d'obits. L'abbé et les religieux de Septfontaines y comparurent par procureur qui donna les moiens de deffenses, mais ceux de St-Urbain n'y comparurent point et le 31 juillet de ladite année, l'official de Langres, après avoir donné deffaut contre les Mrs de St-Urbain, rendit la sentence dont voicy le prononcé ou le dispositif :

« Nous avons, le St nom de Dieu invoqué, de l'avis du conseil soussigné, en déclarant lesdits deffauts des 16 et 23 du présent mois de juillet bien et duement obtenus, levés et vérifiés à l'encontre desdits srs abbé et religieux de St-Urbain, pour le profit d'yceux comme possesseurs du quart des grosses dixmes dudit Andelot, adjugés et adjugeons audit demandeur, contre yceux, la somme de cinquante livres de portion congrue par chacun an par provision, à la caution juratoire dudit demandeur, et moyennant ce, pourront faire leur profit du quart des fruits et revenus de ladite cure, aux réserves ci après mentionnées, et au principal seront lesdits srs de St-Urbain resadjournés pour contredire et ouïr droit, et au regard desdits srs abbé et religieux de Septfontaines, sans nous arrêter à la susdite promesse du 17 may 1638, qu'avons déclaré nulle et illicite, nous avons pareillement adjugé et adjugeons contre yceux, en qualité de possesseurs des trois quarts desdites grosses dixmes d'Andelot, la somme de cent cinquante livres par an paiable par demie année, la moitié le premier jour de janvier et de juillet de chacune année, moyennant quoy, ils feront leur profit des trois quarts de tous les fruits, droits et revenus de la cure dudit Andelot à la réserve des menues dixmes, terres ou héritages légués pour anniversaires ou fondations et droit de l'autel qui demeureront audit demandeur, sans dépens à leur égard, et condamné lesdits srs de St-Urbain aux despens desdits deffauts, la taxe de yceux à nous reservée. Communiqué à Mr Denis Gautherot, docteur aux droits, advocat au siège royal de Langres. Signé, sur le dictum : P. Bauldot et Gaultherot, avec paraphe, le 31 juillet 1640. »

Comme la portion congrue de 200 l. devait être franche et

exempte de toutes charges, même des décimes, ledit curé d'Andelot ne les paiat plus après ladite sentence ; les gros décimateurs ne les paiant pas non plus, quelques années après le receveur des décimes fit assigner ledit curé à ce qu'il ait à les lui paier. En conséquence, ledit curé présenta une requête à Mr l'Official de Langres, pour qu'il ordonne que ledit suppliant serait deschargé du paiement de ses décimes et que le receveur du diocèse serait tenu de s'adresser auxdits gros décimateurs pour en être paié, ainsy qu'ils s'y étaient obligé. Ledit official decrèta sa requête en ces termes :

« Veu la sentence annoncée en la requête cy dessus, le suppliant demeure deschargé du paiement des décimes à commencer du terme du mois d'octobre de l'année mil six cent quarante, et le receveur des décimes se pourvoiera contre les s^rs gros dixmiers dudit Andelot pour en faire le recouvrement, aux termes des arrêts et règlements, ce que sera signifié à la diligence dudit suppliant tant aux dits s^rs gros dixmiers qu'audit receveur. Fait le 22 aout 1696.

« Signé : P. Bauldot, avec paraphe. »

Le s^r Basin, curé d'Andelot, fit signifier ledit décret tant audit receveur des décimes qu'à tous les gros décimateurs d'Andelot, et il paraît que les uns et les autres s'y conformèrent.

Ledit curé mourut en 1649. Mr l'abbé de Septfontaines se trouva fort embarassé parce qu'il n'y avait point de religieux à la maison propre pour la cure d'Andelot, car il faut remarquer que ladite maison était en très mauvais état tant pour le spirituel que pour le temporel ; elle avait été bruslée et ruinée en 1646 par l'armée suédoise, aussy bien que les villages voisins, ce qui avait causé la famine et ensuite la peste dans le pays. Ainsi, il n'y avait à la maison que deux ou trois religieux ; dans cet embarras, ledit abbé envoia une consultation à Langres dans laquelle il rappelait la sentence de l'official de Langres qui adjugeait la portion congrue de 200 l. audit s^r Basin, curé d'Andelot, au lieu de ce que ses prédécesseurs curés jouissaient auparavant sçavoir : les menues dixmes, les terres de gaigaines de la cure, les masures, de quelques dixmes des terres qui sont encloses entre les croix avec les émoluments de son autel, et que cependant ladite sentence, outre les deux cent livres, lui accordait encore les menues dixmes avec les terres et prés quoique non chargés d'anniversaires, et qu'ainsy ledit curé n'avait cédé que la grosse dixme des masures entre les croix ; sur quoy, il demandait pour se

liberer de ladite portion congrue, s'il ne pouvait pas nommer à ladite cure un vicaire perpetuel ou séculier ou régulier, à condition de ce qu'il se contenterait de ce que ses prédécesseurs dans ladite cure avaient jouis avant la sentence de 1640, et qu'il en ferait un acte par écrit, ou bien, s'il ne convenait pas mieux de nommer un religieux d'une autre maison de l'ordre, n'y en ayant dans la maison de propre, révocable *ad nutum superiorum*, comme on en fait aux autres cures régulières.

Les avocats repondirent que l'abbé ne pouvait pas s'exempter de la portion congrue de 200 l. à moins qu'il ne cédat les dixmes d'Andelot, soit qu'il nommat à la cure d'Andelot séculier ou régulier, malgré tous les accords qu'il ferait avec eux, parce qu'ils étaient autorisés par les ordonnances du roy et les arrêts des cours souveraines à exiger des gros décimateurs l'un ou l'autre, que cependant, il pouvait nommer un religieux révocable *ad nutum*, mais qu'il serait toujours obligé de luy donner une honeste rétribution de laquelle il puisse vivre.

Mr l'abbé, en conséquence de cette consultation, peu favorable à ses desseins, nomma à la cure d'Andelot frère Pierre Roussel, prieur de la maison, et qui avait été quelques années auparavant curé de Villiers-le-Sec : mais il paraît qu'il ne l'acceptat qu'à regret et jusqu'à ce que ledit sr abbé aurait trouvé dans les maisons de l'ordre un religieux propre pour être curé à sa place ; en effet, il fut nommé curé le 12 août de cette année, il prit possession le 14, et il fit sa démission de ladite cure le 29 du même mois, entre les mains dudit sr abbé, qui y présenta frère Claude Masson, religieux de l'abbaye de Beaulieu du même ordre. Ledit frère Masson prit 200 l. pour sa portion congrue, conformément à la sentence de l'official de Langres cy dessus ; ses successeurs dans ladite cure ont fait la même chose. Il a conservé la cure d'Andelot jusqu'en 1668 qu'il la résigna en cour de Rome en faveur du frère Jacques Nempont, prieur de Septfontaines, qui, peu de temps après sa prise de possession, jetta un devolut sur la cure de Jaucourt, dépendante de l'abbaye de Beaulieu, pour laquelle il y eut procès, et l'ayant gagné, il résignat la cure d'Andelot à frère Pierre Alliot, profès d'une autre maison que de celle de Septfontaines ; il a possédé ladite cure jusqu'à sa mort arrivée en 1680.

(*A suivre.*)

L'ORIGINE DU NOM

DE LA

COMMUNE DE CHAMPDEUIL

SEINE-ET-MARNE

Dans la notice que M. G. Leroy a consacrée à la commune de Champdeuil (*Almanach de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux*, 1879, p. 114), l'auteur de cette petite monographie a signalé les anciennes formes du nom de la localité (*Champdeur*, *Champdeux*, *Champdor*) en traitant de fantaisistes les interprétations plus ou moins philologiques qu'on en avait précédemment donné, mais sans apporter de solution personnelle. La forme latine *De campo aureo*, du pouillé de 1773, a été maladroitement forgée sur la forme plus ancienne *Champdor* (en raison, disait-on, de la fertilité du sol!), laquelle n'est qu'une dérivation phonétique du *Champdeur* du XIVe siècle, dont nous avons retrouvé une autre forme dans un texte du même temps :

Charles par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à touz ceux qui verront ces présentes lettres, salut. Comme certaines terres gaaignaibles et censives séanz en la ville de Champdur ou bailliage de Senz, qui furent de Pierre Meliaut, escuier, nous soient avenues par la forfaiture dudit Pierre, nous de nostre grâce espécial et de certaine science avons donné et donnons perpétuelment à Jehannot de Meliaut, escuier, frère dudit Pierre, et à ses hoirs ou ceux qui de lui auront cause, lesdictes terres et censives jusques à la value desdiz dis livres de terre à assiete de pays, et voulons que ledit Jehannot et ses hoirs ou ceux qui de lui auront cause usent et joissent paisiblement desdictes dis livres de terre, et réservée à nous la souveraineté, et sauf en toutes choses le droit d'autrui. Et pour ce que ce soit ferme chose et estable, nous avons fait mettre nostre scel en ces présentes lettres.

Donné à Meaux, ou mois d'octobre l'an mil trois cenz vint et sis [1].

La forme *Champdur* implique nécessairement et infailliblement un original latin *de Campo duro*, dont l'explication est

1. *Archives nationales*, JJ 64, f. 153 v°.

claire et dont la déformation *Champdeur* permettait d'ailleurs de soupçonner l'existence. Mais que nous voilà loin de cette fertilité du sol imaginée par quelque ignorant du siècle dernier ! Bien au contraire, l'origine du nom de la commune de Champdeuil laisse supposer la présence d'un terrain sec, aride, inculte : telle est la signification du mot *durus* dans tous les noms du même genre.

Il ne paraîtra peut-être pas inutile de rappeler que Champdeuil se trouve à l'extrémité septentrionale du bailliage de Sens au XIVe siècle : dans la carte de la division administrative de la France en 1305, que M. Aug. Longnon a fait figurer dans son *Atlas historique*, on voit nettement que le bailliage de Sens, très étendu, comprenait alors une grande partie des cantons actuels de Melun et de Mormant sans dépasser la vallée de l'Yères. Il est donc hors de doute que le *Champdur* de la charte de 1326, publiée ci-dessus, est le même que Champdeuil (Seine-et-Marne), l'ancien bailliage de Sens ne comprenant aucune autre localité du même nom.

Henri Stein.

NOTICE HISTORIQUE *

SUR

ROUILLY-SACEY

II. — Histoire administrative et religieuse.

I. — La Communauté.

1° ORIGINE. — LES CHARTES. — LES USAGES.

Le village de Rouilly, dont nous venons de rappeler l'origine et d'étudier le cadastre, a toujours porté ce nom, mais sous ses différentes formes latines ou françaises.

Au XIIe siècle, *Ruilliacum* (Charte du prieuré de Ramerupt).
En 1113, *Ruliacum* (Charte de l'abbaye de Montiéramey).
1136, *Rulliacum in Campaniâ* (Charte de l'abbaye de Montiéramey).
1177, *Rulli* (Charte de Saint-Étienne de Troyes).
1182, *Ruliacum* (Charte de Marie, comtesse de Troyes).
1192, *Rullyacum* (ibid.)
1193, *Ruilleium* (Charte de La Rivour).
1200, *Ruilleyum prope Saceyum* (Charte de Montiéramey).
1202, *Rulliacum* (Charte de Montiéramey).
1229, *Ruilleium* (Charte de La Rivour).
1233, *Ruili* (Charte de Montiéramey).
1246, *Ruilli* (ibid.)
1297, *Ruilleyum* (Charte de Notre-Dame-aux-Nonnains).
XIIIe siècle, *Ruilliacum in Campaniâ*, Ruilly (Biblioth. de Troyes, mss. 865).
1309, *Ruyliacum* (Cartul. de Montiéramey).
1310, *Ruylli* (ibid.)
1407, *Rouilleyum* (Pouillé des paroisses).
1453, *Ruylly en Champagne* (Cartul. de Montiéramey).

* Voir page 161, tome XI de la *Revue de Champagne*.

1457, *Ruilleyum juxta Saceyum* (Fonds de St-Pierre).
XVIe siècle, *Rouilly soubz Sancey* (Liste des paroisses).
1525, *Rouilly en Champaigne* (Cartul. de Montiéramey).
1529, *Roully en Champagne* (ibid.)
1697, *Roully et Sacey* (Fonds de la Commanderie de Troyes).
XVIIIe siècle, *Rouilli-les-Sacei* (Pouillé du diocèse).
— *Rouilly-les-Sacey* (Carte de Cassini).
— *Ruilleium juxta Saceium* (Top. Courtalon, t. III).

Telles sont les variantes du nom de Rouilly que nous offrent les divers documents consultés par nous : nous y avons trouvé aussi le nom de quelques-uns des juges qui administrèrent la communauté.

1261, Perrard.
1670, Claude Henrion.
1682, Martin Henrion.
Martin Bobée.
1722, Jean Regard.
1751, Claude Bouvin.
1768, Jean Tisserant.

La mairie de Rouilly était comprise, au XIIIe siècle, dans la prévôté de Troyes. Jusqu'à la Révolution, Rouilly fit partie du bailliage de Chaumont, de l'élection et du grenier à sel de Troyes.

Le 14 décembre 1789, un décret institua pour toute la France des corps municipaux : les paroisses, appelées aussi communautés, devinrent des communes, ayant à leur tête non plus un syndic, mais un maire, un corps municipal élu, auquel venaient en certains cas s'adjoindre les notables, pour former le Conseil général de la commune ; il y avait, en outre, un procureur de la commune, sorte d'officier du ministère public chargé de requérir l'exécution des lois.

Au XVe siècle, Rouilly fournit un président aux Grands Jours, Jaquet de Rouilly, à qui le Chapitre de Saint-Pierre fit présent de pain et de vin en 1409 et 1410 [1].

La communauté posséda, dès le XVIe siècle, des biens appelés usages. Le roi Louis XIV fixa, le 5 septembre 1702, comme il suit, la somme à payer à l'État pour ces usages :

« La communauté des habitans de Rouilly les Sacey, à cause du droit d'usage dans cent arpens de pâture communs

1. *Arch. de l'Aube*, G 1854.

entre les habitans de Rouilly, ledit droit évalué 68 livres 11 sols 5 deniers payera pour le droit de nouvel acquest, à cause de dix ans et demy de jouissance, la somme de 36 livres 4 deniers. Plus, à cause du droit d'usage dans cent cinq arpents de pâture estimez 125 livres de revenu à 20 sols l'arpent, payera pour le droit de nouvel acquest, à cause de dix ans et demi de jouissance, la somme de 55 livres 2 sols 6 deniers [1]. »

Le 10 décembre 1633 et le 8 avril 1634, ordre fut donné dans toutes les paroisses du ressort du Parlement de Paris de déclarer les francs fiefs et les nouveaux acquêts. D'après la déclaration faite au nom des habitants par les marguilliers Nicolas Châtel et Hubert Grevin, Rouilly possédait sept petites pièces de pâtures sises au finage, d'une contenance inconnue et d'un revenu à peu près nul. Pour la jouissance de ces usages, chaque ménage payait une redevance annuelle de trois sous un denier au duc de Piney, seigneur de Rouilly. De plus, les habitants avaient le droit de paître et d'abreuver leurs bestiaux dans les pâtures de l'étang de Rosson. Ils payaient de ce chef chacun quinze deniers par paire de bêtes tirantes. Les manouvriers ne devaient que six deniers par an. Le seul titre de ces divers usages était la possession continuelle.

Cette déclaration fut faite et signée le 25 mai 1634, pardevant les notaires de Piney, Ravel et Robelet, puis elle fut remise par les marguilliers à M. Adrien Bouchon, procureur au bailliage de Troyes, commis à cet effet par M. Charles Roger [2].

La commune de Rouilly possède encore aujourd'hui ces pâtures qui lui procurent un revenu de 1,083 francs.

Celles qui étaient situées sur Rosson furent vendues par le directoire du district de Troyes à M. Blaise. En 1804, le nouveau propriétaire défendit aux habitants de continuer à user de leurs anciens droits, particulièrement d'abreuver leurs bestiaux à la « Carpière des Buissons ». C'est pourquoi le conseil municipal chargea le sieur Martinot, adjoint, de se procurer, de concert avec le maire de Doches, copie des titres de cette propriété déposés aux Archives de la Haute-Marne. Il alloua à son député « la somme de six francs par jour tant pour aller que pour revenir ». Il fit plus. L'année suivante, en effet, il demanda à rentrer dans la possession des biens communaux partagés en exécution de la loi du 10 juin 1793, afin de pou-

1. *Arch. nat.*, sect. domaн., série QQQ 82.
2. *Arch. nat.*, sect. domaн., 754, P 4030.

voir en vendre quelques parties : ce qui permettrait de construire une maison d'école et de réparer le presbytère et l'église.

Cette pétition ne fut pas admise.

Puisque nous parlons des biens communaux, c'est ici le lieu de mentionner la demande des habitants du hameau de Sacey en 1819, tendant à obtenir les revenus de leurs usages aliénés par la loi du 20 mars 1813, ainsi que les centimes additionnels du rôle de leur section qu'ils se proposaient de consacrer aux réparations de la fontaine, du lavoir, du puits de la grande rue, du pont de la grande voie et de leur église.

Mais le conseil municipal rejeta ces prétentions séparatistes parce que, dit la délibération :

« 1° Les revenus des biens communaux ont servi à acquitter les dettes de Sacey, tant pour le logement du desservant pendant sept ans que pour du bois que les habitants devaient lui fournir, et autres dépenses.

2° Les revenus de Sacey ont pu à peine suffire pour acquitter les dettes particulières contractées tant avant sa réunion à la commune de Rouilly que depuis.

3° Depuis cette réunion, il n'y a eu à Sacey ni desservant ni instituteur, et il ne peut y en avoir, vu le petit nombre d'habitants et la proximité de Rouilly. »

Depuis sa réunion en 1800, le hameau de Sacey conserve seul l'usage des pâtures données à l'ancienne communauté au XVIe siècle, et n'a aucune part dans celles de Rouilly.

Pas plus à Sacey qu'à Rouilly, la Révolution n'a laissé de traces sanglantes. La crainte de l'invasion, en 1792, porta les communes à se munir de piques. Le sieur Lalouette, serrurier à Piney, en fournit dix-huit au hameau de Sacey. Elles lui furent payées 162 livres [1]. Un sieur Joblet, coquetier, fut, au mois d'août 1794, dénoncé pour avoir tenu des propos inciviques. Le tribunal révolutionnaire l'acquitta le 5 septembre, mais ne lui rendit la liberté que le 19 octobre [2].

Il y a à Sacey une pompe à incendie ; c'est la première qui fut acquise en 1844 pour Rouilly au moyen d'une souscription qui produisit 1.349 fr. 60. En 1856, cette pompe, cédée au hameau, fut remplacée par une autre mieux conditionnée.

La commune de Rouilly est desservie par le bureau des

1. *Arch. de l'Aube*, LG[1] 43.

2. *Regist. de la Soc. popul. de Piney.*

postes de Piney. En 1844, le conseil municipal fut appelé à « délibérer sur la question de savoir par quel bureau, dans l'état actuel du service des postes, il convient mieux à la commune de recevoir sa correspondance ». Le bureau de Piney fut naturellement désigné, mais la distribution des correspondances tous les deux jours parut suffire aux besoins de la commune.

Aujourd'hui, la boîte aux lettres est levée deux fois par jour. De plus, il y a, à la station du chemin de fer, une boîte mobile où les correspondances sont reçues pour tous les trains. Quant au télégraphe du chemin de fer, les conditions pour l'ouvrir au service privé ont justement paru trop onéreuses au conseil municipal.

Nous ne dirons qu'un mot de l'esprit de la population. Les habitants de Rouilly sont des champenois. Ce n'est donc pas parmi eux que le gouvernement rencontrera de l'opposition à ses idées. En 1811, ordre fut donné par la préfecture de célébrer la naissance du roi de Rome. Le conseil municipal décida, « pour éterniser cette heureuse naissance », de planter au centre de la commune, avec toutes les précautions nécessaires, dans l'endroit le plus apparent, un arbre portant en gros caractères une inscription commémorative. Le 2 juin, après le chant du *Te Deum*, un prix fut mis au concours des jeunes gens ainsi que les « divertissements » permis dans le pays. La dépense de cette fête fut fixée à cinquante francs.

En 1831, un autre gouvernement était à la tête de la France. Il venait de créer la garde nationale. Les hommes valides de Rouilly furent enrôlés dans le 2e bataillon du canton de Piney. Un corps de garde fut créé dans une chambre louée trois francs par mois. On abattit les arbres morts et on acheta cent fagots pour le chauffage. Les quatre officiers et les huit sous-officiers élus par les quatre-vingt-quatorze hommes de la compagnie prêtèrent serment de fidélité au roi le 17 juillet.

La commune de Rouilly-Sacey a eu pour maires :

En 1793, Jean Beaudoin.
1808, Edme Martinot.
1815, François Malatras.
1832, François Tisserant.
1848, François Grandnom.
1865, Joseph Tisserant.
1871, Isidore Meurville.
1873, Nicolas Bidard.
1874, Joseph Tisserant.

En 1876, Jules Malatras.
1881, Louis Bouton.

2° L'ÉCOLE

Il est fait mention de l'école de Rouilly pour la première fois, à la fin du XIIe siècle, dans le plus ancien registre de la paroisse. L'instituteur avait un traitement qui variait selon le nombre de ses élèves ; mais, en dehors de la rétribution scolaire, il était payé pour assister aux services religieux et pour remplir les fonctions de chantre et de sonneur. Ses émoluments n'étaient pas laissés à l'arbitraire, et ses fonctions elles-mêmes étaient réglées par un traité en règle avec les habitants. L'acte dont nous allons donner le résumé en est la preuve, comme il montre aussi le prix que nos pères attachaient à l'instruction, quoique le contraire se dise trop souvent.

Le 6 novembre 1751, par devant Claude Bouvin, juge maïeur, assisté de son greffier, sont comparus les habitants de la paroisse de Rouilly, au nombre de trente, avec M. Girardin, leur curé. Ils représentèrent qu'ils avaient, en 1743, choisi Jean Drié, ancien recteur de l'école de Sacey, pour recteur de l'école de Rouilly. Le bail passé avec lui pour neuf ans allait expirer. Ils en demandent le renouvellement. Les conditions posées et acceptées sont les mêmes que précédemment ; le recteur d'école devra accompagner le curé dans toutes les fonctions du saint ministère, sonner l'Angelus, les vêpres la veille des fêtes et dimanches, carillonner, « sonner les nuées le plus exactement que faire se pourra », et faire l'école depuis la Toussaint jusqu'à Pâques. Il sera exempt de taille, capitations et travaux imposés par la communauté. Chaque laboureur lui paiera par an 30 sous, chaque manouvrier 20 sous, les femmes veuves 10 sous. Il recevra, pour son assistance aux mariages, 15 sous, aux enterrements d'adultes 15 sous, aux enterrements d'enfants 5 sous, aux messes chantées 5 sous. Il lui sera dû, par mois, 4 sous par les élèves qui commencent l'alphabet, 5 sous par ceux qui liront le latin, 6 sous par ceux qui liront le latin et le français, 8 sous par ceux qui apprendront à écrire.

Ce traité fut en vigueur, à peu de chose près, jusqu'en 1789. La Révolution ne sut pas encourager l'instruction publique. Après la Terreur, l'abbé Thiot, qui administrait la paroisse de Sacey, occupait ses loisirs à réunir les enfants chez lui et à leur faire l'école, car la nomination faite en mai

1795 de Jean-Baptiste Laurent aux fonctions d'instituteur de Piney, Sacey, Brantigny et Villiers n'avait pu avoir de suite.

Le traitement fixe de l'instituteur ne commença à être inscrit au budget communal, sous une rubrique spéciale, qu'en 1826. Il était alors de 200 francs, plus 50 francs pour indemnité de logement, car il n'y avait pas de maison d'école. Vingt enfants payaient 0 fr. 75 par mois, huit 0 fr. 60, et quinze 0 fr. 50. La classe se faisait au presbytère pendant la vacance de la cure ou bien dans une maison particulière : la maison d'école actuelle date de 1848.

Les maîtres d'école de Rouilly, dont font mention les registres de la commune, sont :

En 1675, Pierre Perille.
1683, Nicolas Morel.
1708, François Braconnier.
1728, Laurent Icard.
1732, Claude Aubert.
1734, Laurent Icard.
1743, Jean Drié.
1793, Martin Drié.
1803, Joseph Pautre.
1826, Louis Roux.
1845, Charles Corard.
1856, Antoine Charriot.
1857, Désiré Gallois.
1890, Désiré Toulouse.

3° L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Les rôles des contributions de Rouilly mentionnent un seul mendiant en 1682, onze en 1711, trois en 1729. En 1765, il n'y en avait aucun. Ce n'est qu'en 1778 que les curés du diocèse de Troyes reçurent du gouvernement l'ordre de constituer un bureau de charité, de concert avec le seigneur et les principaux habitants de la paroisse. La lettre écrite à ce sujet à M. l'abbé Chevalier, curé de Rouilly, a été conservée dans les registres de la Fabrique ; en voici le contenu :

Troyes, ce 25 février 1778.

L'intention du roi étant, Monsieur, de faire exécuter à la rigueur l'ordonnance qu'il a rendue le 30 juillet dernier pour la suppression entière de la mendicité, et que toutes personnes qui seront trouvées mendiant hors du lieu de leur domicile ou qui n'en auront point d'affectés soient sur-le-champ arrêtées, les

paroisses ne se trouveront plus chargées que des pauvres natifs du lieu ou du moins y résidant depuis très longtemps, ce qui opérera pour elles un soulagement considérable, et puisque tous les mendiants vagabonds, qui étaient plutôt un objet de terreur que de pitié, y trouvaient assez d'aumônes pour vivre même très aisément, on doit présumer que ceux-ci étant écartés, les autres trouveront plus de facilité à subsister.

C'est pour venir au secours des invalides de votre paroisse que l'intention du roi serait qu'on y établit un bureau d'aumône et de charité qui serait composé du seigneur ou de ses agens, du curé et des habitans les plus honnêtes et les plus aisés, et je vous prie de vouloir vous occuper, de concert avec le seigneur de la paroisse ou ses agens ou quelques-uns de ses principaux habitans, à la formation de ce bureau d'aumônes. Pour cela, il sera nécessaire : 1° de constater d'abord le nombre des pauvres invalides de la paroisse, 2° de faire sentir à vos habitans l'avantage considérable qui résultera pour eux de n'avoir plus de mendiants vagabonds qui les rançonnaient tous les jours ; 3° qu'il leur en coûtera beaucoup moins pour soutenir les pauvres du lieu. J'espère qu'avec ces considérations, ils concourront aisément à établir un bureau de charité, et je vous serai très obligé de vouloir bien m'écrire les arrangements que vous aurez pris sur cet objet, et les principes sur lesquels vous comptez le diriger.

Je suis, etc. PAILLOT, subdélégué.

Nul doute que M. Chevalier ne se soit conformé à l'intention du gouvernement, car un registre de la paroisse porte encore inscrit sur un feuillet le titre suivant : *Suitte du Bureau de charité*. C'est, d'ailleurs, la seule mention qui en reste dans nos archives.

Aujourd'hui comme en 1765, les pauvres proprement dits sont inconnus dans la commune, et il n'y a pas de bureau de bienfaisance.

Aux siècles passés, Rouilly était mieux partagé qu'aujourd'hui au point de vue des secours à donner aux malades. Il y avait alors un chirurgien résidant au pays même ; c'était, entre autres, Jean Robert en 1669, Nicolas Bablin en 1683, et Nicolas Rousselot en 1694.

II. — La Paroisse.

1° L'ÉGLISE

La paroisse de Rouilly-Sacey est composée de deux anciennes paroisses : celle de Sacey et celle de Rouilly. La première faisait partie, avant le Concordat, du doyenné de Brienne ; la seconde appartenait au Grand-Doyenné. Aujourd'hui, la

paroisse de Rouilly est attachée au doyenné ou canton ecclésiastique de Piney, archiprêtré et archidiaconé de Troyes. Son origine nous est inconnue. Nous ne savons même pas si l'église actuelle est l'église primitive. Il est moralement certain que le christianisme était professé exclusivement par les habitants de notre localité longtemps avant l'époque de la construction de l'église. Or, si les habitants étaient chrétiens, n'avaient-ils pas un lieu public destiné et réservé à la prière commune, à la célébration des saints mystères, à la réception des sacrements ?

A défaut de toute autre initiative, les seigneurs avaient soin des intérêts spirituels de leurs serfs, de leurs sujets, comme ils en exigeaient le travail et les impôts. D'autre part, les évêques ne laissaient pas un coin de leur diocèse sans le cultiver sinon par eux-mêmes, ce qui eût été impossible, mais par les missionnaires ou les religieux si nombreux au moyen âge. Les abbayes ou monastères n'étaient pas seulement des cloîtres où, derrière des grilles infranchissables, moines ou moniales priaient, chantaient les louanges de Dieu et pratiquaient d'austères pénitences. Un grand nombre étaient chargés du soin des paroisses. Ainsi, l'abbaye de Montiéramey avait reçu, au commencement du XIIe siècle, le droit de justice à Rouilly : c'est donc à l'abbé de Montiéramey, dès lors seigneur de Rouilly, qu'appartenait le patronage de son église. Nous ignorons le nom des constructeurs et l'époque précise qui la vit s'élever, probablement sur les ruines d'un édifice roman. Quoi qu'il en soit, nous allons décrire l'église actuelle, évitant de répéter les lieux communs à toutes les descriptions d'édifice réservé au culte.

L'église de Rouilly est sous le patronage de saint Martin de Tours. Elle mesure 28 mètres de long, le transept a 14^{m}50 et la nef 6^{m}50 de large sur 13 de long. Son plan est celui d'une croix latine, mais un des croisillons, celui du midi, n'a jamais été fait. Elle est précédée d'un porche couvert en tuiles comme l'église et mesurant 5^{m}80 sur 3^{m}70. Les combles offrent cette particularité : c'est que le faîtage en est double, ce qui garantit la solidité des fermes et préserve le toit de toute déviation. La façade de celui-ci est surmontée d'un clocher couvert en ardoises. Sa base carrée porte une pyramide octogone peu élancée et dominée par une croix et le coq traditionnel à 24 mètres du sol. Il ne reste rien de la tour romane de l'église primitive.

Le clocher renferme trois cloches. La moyenne est la plus

ancienne : c'est la seule que la Révolution ait respectée. Ayant été cassée vers 1819, elle fut refondue par Cochois et Barrard et bénite le 2 juillet 1820 par M. du Fouleur, chanoine titulaire de la cathédrale de Troyes et chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre [1]. On y lit deux inscriptions. D'après la première, le parrain fut M. l'abbé Jean-Baptiste Tisserant, vicaire général, et la marraine Geneviève Gayot, qui l'ont nommée Marie. Mais M. Tisserant étant décédé quelques jours avant la cérémonie, il fallut se procurer un autre parrain, et partant, faire disparaître l'inscription primitive. Celle qui la remplace porte que le parrain a été Pierre Tisserant, adjoint, et la marraine Geneviève-Élisabeth Jacquard, épouse du maire. Cette cloche a un diamètre de $0^{m}70$ et pèse environ 220 kilogrammes.

Les deux autres ont été fondues par MM. Goussel, de Metz, et bénites non pas le 12 novembre 1865, comme l'indique l'inscription, mais le 6 mai 1866, par M. l'abbé Châlons, curé de la paroisse. L'une a été achetée 900 francs, produit d'une souscription paroissiale : c'est celle qui a eu pour parrain Maximilien Drié, et pour marraine Clémence-Olympe Tisserant qui lui a donné son nom. Cette cloche mesure $0^{m}70$ de diamètre et pèse 226 kilos.

L'autre a eu pour parrain Émile Vaudé, propriétaire à Troyes, et pour marraine Irma Lemerle, propriétaire du Chardonneret, dont elle a reçu le nom. Le diamètre de cette cloche est de $0^{m}80$, son poids d'environ 300 kilos.

La commune n'avait point d'horloge. Il lui en a été légué une en 1897 par Mme Victorine Meurville. Cette horloge a été posée en juillet 1898.

Les combles du chœur et du transept sont plus élevés que ceux de la nef ; l'abside seule montre encore des modillons ou oves représentant, dans les angles, des figures grimaçantes qui paraissent soutenir la corniche.

La sacristie fait saillie au midi du chœur. C'est une construction de 4 mètres sur 5 couverte en ardoises et éclairée par une grande fenêtre de forme ogivale.

Les contreforts ou piliers buttants ont été repris presque tous en sous-œuvre de 1891 à 1898. Par suite d'un défaut commun aux églises de la Champagne, les fondations étaient très défectueuses, si même on peut donner ce nom à la craie

1. L'inscription porte par erreur que c'est M. Loncle, desservant de Rouilly, qui a fait cette bénédiction.

dure, mais gélive, sur laquelle on bâtissait autrefois. De plus, les eaux pluviales, en croupissant au pied des murs, finissaient par en dégrader la base, et si le terrain venait à céder, les contreforts se lézardaient et les voûtes poussaient sur les murs. Cet inconvénient a été éloigné par d'importants travaux de consolidation.

L'intérieur aussi a été modifié. Ce n'était pas sans besoin. La nef offrait un aspect misérable. Quand, franchissant la porte que surmonte un arc surbaissé, vos regards apercevaient ces énormes poteaux reliés entre eux par des liens grossiers, supportant les entraits des fermes des combles, quand vous voyiez l'un de ces poteaux se dresser juste en face d'une fenêtre, quand vous avanciez dans cette nef peu éclairée et assombrie encore par un plafond-plancher de couleur brune, vous vous seriez cru dans un hangar en ruines, si vous n'aviez aperçu le sanctuaire avec ses fenêtres et ses vitraux aux couleurs parlantes.

La tentative faite pour supprimer les dix poteaux de cette nef, même ceux qui soutenaient le clocher, a pleinement réussi ; le plafond a été enlevé, ainsi que les entraits et la partie inférieure des poinçons, et on a construit, dans la longueur de la nef surélevée, trois travées de voûtes avec clés, formerets, nervures et arcs-doubleaux qui les rendent semblables à celles du chœur. Sur l'une des clés on a tracé les armes de Mgr Cortet, évêque de Troyes, et sur l'autre le millésime de 1891.

Quant à la date de la première construction de cette nef, nous la fixerions au milieu du xve siècle. Si tous les ornements qui caractérisent cette belle époque ne se trouvent pas ici, c'est sans doute parce que les habitants n'eurent pas assez de ressources pour satisfaire à toutes les exigences de l'art. Leur foi dut se contenter, comme dans beaucoup de villages, d'un édifice simple et modeste.

Du côté de l'Évangile, en entrant, on voit des balustres, genre Renaissance, qui entourent les fonts baptismaux avec leur couvercle fleurdelysé. Le dallage de cette chapelle se compose de céramique noire et rouge ; celui de la nef, au contraire, est noir et blanc avec bordure, couleurs qui rappellent mieux les sentiments de pénitence avec lesquels le chrétien doit entrer dans la maison de Dieu.

Aux quatre fenêtres anciennes, deux autres ont été ajoutées en 1892. Toutes renferment des vitraux en grisailles avec médaillons représentant les bustes de saint Julien, sainte

Rosalie, sainte Lucie, sainte Catherine et saint Gengoul. La dernière, à droite, représente un ange debout : ce vitrail, de facture moderne, se trouvait, il y a quelques années, dans une maison bourgeoise à Troyes : c'est de là qu'il passa à l'église de Rouilly, après avoir été agrandi et restauré. Entre ces fenêtres, on admire les stations du *Chemin de la Croix*, œuvre de M. Émile Vaudé, artiste peintre, élève de Léon Cogniet.

Sur le gable occidental, on a posé en 1898 un tryptique en bois qui servait autrefois de retable au maître-autel. A Rouilly, comme en beaucoup de localités, la fenêtre du chevet de l'église avait été, à une époque de mauvais goût, condamnée et murée : l'autel qu'elle devait mystérieusement éclairer avait été surmonté d'une peinture qui était loin de valoir les vitraux historiés de l'époque. Cet ancien retable représente un portique avec des niches abritant deux évêques ; dans la partie supérieure, Dieu paraît entouré d'un chœur d'anges ; au milieu, un socle portait jadis la statue de saint Martin, que remplace aujourd'hui celle de la Vierge Marie.

De la nef, passons au chœur, qui n'en est séparé que par une grille. Autrefois, sur le sol, on voyait à cet endroit une dalle du XIVe siècle ; comme elle n'offrait aucun intérêt et était d'ailleurs mutilée, on a dû l'enlever lors du dallage de l'église.

Dans le chœur, à droite, la chaire à prêcher dissimule le pilier sur lequel s'appuient l'arc-doubleau et une des nervures de la voûte centrale. Le mur oriental est percé de trois fenêtres à une seule baie. Celle du milieu est seule ancienne. Saint Vincent, patron des vignerons, y est représenté en grandeur naturelle.

Les deux autres ont été ouvertes en 1896. Un dimanche, pendant les manœuvres de cette année, des soldats avaient assisté en très grand nombre, et avec beaucoup d'édification, à l'office. La fête de saint Maurice, chef de la légion thébéenne, approchait. C'était une belle occasion pour proposer à ces vaillants chrétiens l'exemple de leur saint patron et le projet d'ériger un vitrail en son honneur. On n'y manqua pas. Après le sermon, les bourses se délièrent, et aujourd'hui saint Maurice est représenté dans une des nouvelles fenêtres de l'église de Rouilly. Dans l'autre, qui lui fait pendant, on a mis le portrait de saint Augustin, en grandeur naturelle.

La clé de voûte du chœur a été mutilée par un révolutionnaire du pays dont la mort misérable a été regardée comme un châtiment de la justice divine. Autrefois, il y avait au

milieu du chœur une dalle sans inscription : c'était une table d'autel qui servait de couvercle au caveau curial.

Le pilier de gauche, à l'angle du transept, depuis longtemps en mauvais état, a été refait en 1891. La fenêtre qui éclaire la chapelle a été diminuée dans sa hauteur lors de la restauration en 1691. En 1888, on y a placé des vitraux représentant la sainte Vierge Marie et saint Joseph.

Le mur occidental est percé d'une porte d'entrée avec arc surbaissé. En 1898, on y a ouvert une fenêtre où saint Vincent de Paul et saint Antoine de Padoue sont figurés de grandeur naturelle. A la même occasion, on a refait ce mur qui était soufflé et menaçait ruine.

L'autel grec a été remplacé en 1894 par un autel de style ogival. Le retable est formé de deux panneaux, reproductions, par le moulage, de scènes empruntées au jubé de Villemaur. Au milieu s'élève une statue en pierre de la Vierge Mère du xve siècle. Elle porte l'Enfant Jésus et tient d'une main un bouquet de fleurs. Sa tête est ceinte d'un diadème. Sur sa poitrine, on voit une très belle couronne de pierres précieuses, et aux poignets des bracelets d'or avec des pierres d'éclat divers. Aux traits de la figure, à la dignité de la pose, nous avons, dit M. Fichot, reconnu une Mère plutôt qu'une Vierge. Ce qui augmente sa noblesse, c'est la richesse de son manteau avec des quatrefeuilles où est inscrite une fleur de lys, des croix fichées et des étoiles rayonnées. Ses vêtements ne sont pas raides, compassés, couverts de plis serrés, mais ils sont drapés avec une grâce irréprochable, une aisance et une souplesse qui font de cette statue un vrai chef-d'œuvre.

La voûte de cette chapelle est plus riche que celle du chœur. Au lieu de partager simplement en quatre voûtains la partie comprise entre les arcs-doubleaux, les arcs sont accompagnés de tiercerons prismatiques qui subdivisent eux-mêmes ces voûtains. Ils sont d'ailleurs reliés à la clé principale, composée de fleurons, par des liernes anguleux, et leurs points de réunion sont à leur tour ornés de petites clés dont l'une a été mutilée, et les autres représentent une licorne et des étoiles.

L'extrémité de ces arcs-ogives repose sur un des piliers demi-cylindriques dont les chapiteaux, peu saillants, sont ornés de feuilles de vigne et de raisins. Au-dessous de la fenêtre septentrionale, une statue polychromée de saint Joseph portant l'Enfant Jésus, se dresse sur un cul-de-lampe en terre cuite. De chaque côté on a placé deux tableaux envoyés par l'État en 1892 : l'un est une copie de la Vierge, l'Enfant

Jésus et saint Joseph d'après Botticelli, par M. Mancaux ; l'autre est une copie de la Belle Jardinière de Raphaël.

De la chapelle de la Sainte Vierge, on passe dans la chapelle de Saint Nicolas. Elle est formée par un mur de refend, percé d'une fenêtre à deux baies dont les vitraux représentent saint Nicolas, patron des jeunes gens, et saint Eloi, patron des laboureurs. Dans le lobe, un ange tient un phylactère avec cette inscription : *Cette verrière a été exécutée en 1889.*

Cette travée servit de sacristie jusqu'en 1859. Elle n'a de remarquable que le chapiteau du pilier d'angle engagé dans le mur. On y voit un homme avec le costume du commencement du XVIe siècle, tenant une épée. C'est sur ce pilier que repose l'arc-doubleau de cette chapelle ; mais les arcs-ogives reposent sur des consoles ornées de petites figures qui rappellent sans doute les constructeurs inconnus de cette partie de l'église. Nous ne dirons rien du pilier isolé, à la base monotone, sans chapiteau pour interrompre les lignes verticales qui montent dans les voûtes en nervures prismatiques, si ce n'est qu'une inscription à la pointe y rappelle un des faits les plus considérables de l'histoire de la Champagne, la soumission de la ville de Troyes à Henri IV en 1594. A la jonction de cette travée avec le sanctuaire, on a placé un autel en bois tout ordinaire, avec un tableau de saint Nicolas.

Entrons maintenant dans le sanctuaire séparé du chœur par la grille de communion ; nous avons à droite la porte de la sacristie, et au-dessus, une fenêtre en lancette garnie d'un vitrail moderne : Jésus bénissant les enfants. Du même côté s'élève une statue équestre de saint Martin portant le costume du temps de Louis XII et coupant son manteau en deux. Le socle date de 1761. C'est un édicule quadrangulaire avec plinthe et corniche. Dans le vide du milieu, on a placé la statue de saint Martin qui surmontait autrefois le tabernacle. Elle date du XIVe siècle : les plis de la chasuble sont serrés, le collet est rabattu ; par dessous, on aperçoit l'aube et la soutane telles que les pontifes les portaient au moyen âge. D'une main, le saint évêque bénit ; de l'autre, il tient sa crosse. Tout près de cet édicule se trouvent la piscine ogivale avec sa tablette primitive ; puis, au-dessus, la fenêtre à deux baies et à lobes gothiques, rangée parmi les monuments historiques du département.

Des quatre panneaux dont elle est composée, les deux premiers offrent le plus d'intérêt. On y voit une famille de douze personnages à genoux sur des prie-Dieu, les mains jointes, les

yeux fixés sur un livre de prières. Celui qui est en tête porte le costume des chanoines de Saint-Etienne. Peut-être est-il l'oncle du curé de Rouilly, donateur de la verrière. Appartient-il à la famille des Brunel qui, au XVIe siècle, résidait à Troyes, sur la paroisse Saint-Jean, et dont plusieurs membres faisaient alors partie du Chapitre de Saint-Etienne ? Nous l'ignorons. D'après un fragment de l'ancien vitrail, un des personnages qui y est représenté était officier du roi Louis XI. Quoi qu'il en soit, François Brunel est vêtu de l'habit de chœur du XVIe siècle, tel que nous le voyons porté par un curé de Sacey en 1533. Saint François d'Assise se tient debout à ses côtés et lui met la main sur l'épaule en signe de protection. On remarque en face du saint un de ses caractéristiques : le crucifix de feu qui lui apparut dans sa retraite du mont Alverne et lui imprima les stigmates du crucifiement.

Une banderole qui court d'un panneau à l'autre, porte cette prière : *Ostende nobis. Domine. misericordiam tuam. et salutare tuum da nobis.*

De l'examen des blasons dont sont timbrés les prie-Dieu de ces personnages, on peut conclure que le prêtre donateur est le neveu par alliance du principal membre de la famille. Ses père et mère le précèdent ainsi que sa sœur, son aînée ; après lui, viennent un oncle et une tante. Le premier personnage porte : *d'argent au chevron de sable, chargé de trois fleurs de lys d'or et accompagné de trois besants de gueules, 2, 1, sommé d'un chapeau de gueules.* Le premier chevalier porte les mêmes armes, moins les besants avec une bordure engrelée de sable. Sa femme porte : *parti d'argent à une croix feuillée de sable ou de sinople.* Derrière eux un chevalier et sa femme portant les armes pleines ; celles de la femme sont : *parti de gueules à la tour d'or.* Quant au chevalier, qui vient ensuite, son blason a dû être relégué dans les rinceaux, le manque de place n'ayant pas permis de le mettre à son côté ; il est : *d'or au sautoir d'azur chargé de cinq perles ouvertes de sable.* Le prie-Dieu sur lequel s'appuie sa femme est timbré de l'écusson ci-dessus : *parti d'or à 3 fers de sable au chef.* Dans le deuxième panneau, un chevalier et sa femme : le chevalier porte les armes pleines ; sa femme porte parti de l'écusson suspendu dans les rinceaux. Les armes du dernier chevalier sont : *brisées d'un lambel d'azur à trois pendants ;* celles de sa femme : *d'azur à trois pals d'argent.*

Les panneaux supérieurs représentent, l'un sainte Agnès avec l'agneau légendaire ; l'autre, saint Christophe chargé de

l'enfant Jésus et traversant la rivière à la lumière d'une lanterne que tient son compagnon. Ces deux personnages sont peut-être le père et la mère de l'abbé Brunel.

Lors de la restauration de ce vitrail en 1893, les morceaux qu'une déplorable mutilation avait respectés ont servi à composer l'inscription suivante :

François Brunel, prêtre, maître ès arts, curé de Rouilly et donateur de cette verrière, y est représenté avec sa famille. XVIe siècle.

Les lobes renferment les principaux attributs de la Vierge Marie. Autour du nimbe, une banderole porte ces mots : *Pulcra, es amica mea, et macula non est in te.* « Vous êtes belle, ma bien-aimée, et il n'y a pas de tache en vous. » Une inscription incomplète, dont les caractères paraissent antérieurs au XVIe siècle, séparait autrefois les panneaux de ces lobes. Elle mentionne « la noble conception et la présentation de Marie ». Ces sujets auront disparu pour faire place aux panneaux que nous avons décrits. La nouvelle inscription porte simplement :

O Marie, conçue sans péché, priez pour nous
Qui avons recours à vous.
A. P., curé, 1893.

Ces lobes étant relatifs à la Sainte Vierge, il se peut que, primitivement, le vitrail en entier lui ait été consacré.

La fenêtre du chevet fut, après sa réouverture en 1877, garnie de fort médiocres grisailles. Elles furent remplacées en 1892. Le nouveau vitrail sort, comme ceux du transept et de la nef, de la maison Champigneulles, de Bar-le-Duc. Les sujets des quatre panneaux sont les quatre fins du Saint Sacrifice de la Messe.

La troisième fenêtre du sanctuaire est consacrée au patron de la paroisse. Dans le premier panneau, saint Martin donne la moitié de son manteau à un pauvre ; dans le second, il est sacré évêque, mais, contrairement aux règles liturgiques, il n'y a à cette consécration que deux prélats avec l'ordinand ; dans le troisième panneau, le saint offre le sacrifice de la messe, et un ange descend du ciel tenant en mains deux anneaux qui se rapprochent ; enfin, dans le dernier panneau, il ressuscite un mort.

Dans le lobe principal, il apparaît lié et couché sous un arbre que des païens veulent faire tomber sur lui ; mais au signe de la croix tracé par le puissant thaumaturge, le pin tombe du côté opposé. C'est ce que rapporte l'inscription :

Aucūs sa hote cuydait pres...
Le sainct tout liés en terre
Sur luy vouloit faire tumber
Lābre qui d'aultre côté d...

On lit dans les ecoinçons que cette verrière fut faite en 1522. Elle a été restaurée en 1892.

Le maître-autel est en bois. Comme il était dépourvu de style, on l'a décoré et embelli dans le genre de l'église. Deux gracieuses statues de vierges martyres, de l'époque de la Renaissance, ont été placées sur des colonnettes à chaque extrémité de l'autel, à la même hauteur que la statue du Sacré-Cœur de Jésus qui, depuis 1883, surmonte le tabernacle. Dans l'angle de l'abside se dressent : à droite, la statue de sainte Catherine, à gauche, celle de saint Eloi.

On aperçoit, dans le tombeau de l'autel, trois reliquaires. Celui du milieu a la forme d'une urne ovale recouverte de feuilles d'argent, don de Mlle de Villedonné, dame de Sacey. Il renferme une relique de saint Constant, martyr. Les deux autres sont des bustes qui surmontent un coffret contenant des reliques de sainte Justine et de saint Blaise, martyrs.

Sous cet autel on a trouvé, en 1893, un fragment de couverture de livre en peau de veau portant empreintes en or, dans un filet ovale, les armes de Pierre de Nivelle : *un massacre de cerf surmonté d'un crucifix :* autour, la légende : *Fr Petrus Nivellius Cisterciensis religiosus.* Pierre Nivelle, né à Troyes en 1581, mort à Luçon le 11 février 1660, fut moine de Citeaux en 1596, abbé de Saint-Sulpice de Bresse, puis abbé de Citeaux en 1625, et évêque de Luçon en 1637. Son portrait à l'huile orne une des nouvelles salles de l'Hôtel-Dieu de Troyes, dont le prélat fut l'un des plus généreux bienfaiteurs.

A l'entrée du sanctuaire, à gauche, une console ajourée porte une statue en bois de la Sainte Vierge, du XVIIe siècle. Le divin Enfant est assis sur un des bras de sa mère, qui tient dans la main droite un ciboire.

Des carreaux vernissés se trouvaient épars dans le pavé de l'église où ils passaient presque inaperçus ; en 1897, ils ont été posés dans le carrelage du porche.

Les nervures de la voûte du sanctuaire sont reliées par des liernes avec clés. Elles forment une étoile à six branches, l'abside ayant trois pans.

2° FONDATIONS PIEUSES

L'esprit de foi inspira à nos pères beaucoup de fondations et de services anniversaires pour le repos de leur âme. Le catalogue des messes fondées dans l'église de Rouilly a été conservé dans les archives de la paroisse ; nous le donnons en suivant l'ordre chronologique :

Février. Messe basse pour Jean Guyot. Testament du 29 janvier 1726.

Tous les dimanches du Carême, entre vêpres et complies du jour, on chante les vêpres des morts et le *Libera*, et le lendemain, une grand'messe de *Requiem* et le *Libera* pour les défunts de la paroisse.

Mars. 10. Messe basse pour Jean Gauthier et Nicole Henrion, son épouse. Testament du 9 avril 1692.

— 15. Messe basse pour Marguerite Bourgouin, veuve d'Edme Richard. Testament du 15 septembre 1783.

Messe basse pour Catherine Beaugrand, mère de Jean Grenon, bienfaiteur.

Messe basse pour Henriette-Gabriel Grenon, fille de Jean Grenon. 1776.

— 25. Messe basse pour Marie Henrion, veuve d'Edme Grandnom. Testament du 12 décembre 1765.

Avril. 5. Messe basse pour Jean Gauthier et Nicole Henrion.

Mai. 15. Messe basse pour Saintron Beauvoir. 25 décembre 1675.

Juin. 2. Messe basse pour Jean Pelley. 11 avril 1699.

Juillet. 8. Messe basse pour Jean Pelley. 11 avril 1699.

Août. 9. Messe basse pour Etiennette Garnier. 29 mars 1693.

Septembre. 12. Messe basse pour Elisabeth Fricaud, veuve Thierry Merlot, 21 novembre 1716.

Octobre. 6. Messe basse pour Barthélemy Grosbois. 11 février 1641.

Novembre. 11. Fête patronale de saint Martin. Le lundi suivant, service pour les défunts de la paroisse.

— 14. Messe basse pour Edmée Thévenot, épouse de Claude Dampierre. 29 décembre 1675.

— 16. Messe basse pour Edme Grandnom. 12 décembre 1765.

Les deux messes fondées par Edme Grandnom, avec un capital de cent livres, devaient être suivies du *De Profundis*.

4° LE CIMETIÈRE

Le champ des morts de la paroisse de Rouilly ne renferme pas de monument funéraire remontant au-delà de 1848. D'après le plan dressé récemment, on peut y ouvrir plus de 150 fosses, non compris le carré réservé aux enfants. A plusieurs reprises, les fossoyeurs y ont découvert des cercueils en pierre posés les uns verticalement, les autres horizontalement, mais sans objet permettant d'assigner leur origine.

Le sol du cimetière se trouvant plus élevé que la rue, il a été nécessaire de l'entourer d'un mur de soutènement qui isole le lieu bénit. La haie vive qui le bordait était depuis longtemps insuffisante. Dès 1811, le Conseil de Fabrique s'était plaint que cette clôture était en mauvais état, que les bestiaux entraient dans le lieu saint, que le respect dû aux cendres des ancêtres était violé journellement. Il avait, en 1850, « arrêté que le cimetière demeurerait fermé comme passage public ». Mais ce n'est qu'en 1890 que ces plaintes trop justifiées ont cessé de se faire entendre, lors de la construction du mur.

Le 27 juin 1898, en ouvrant une fosse devant le portail de l'église, près de la porte du jardin curial, on a découvert, à cinq mètres de profondeur, des galeries d'un mètre de large sur un mètre cinquante de haut. Elles sont taillées dans la craie. L'une se dirige sous la nef de l'église, l'autre du côté du presbytère, une troisième sous le cimetière, une quatrième du côté de l'escalier, à l'ouest du cimetière. Les issues en sont obstruées par des amas de craie. Celle qui passe sous l'église aboutit en ligne droite dans le mystérieux souterrain découvert en 1814 sous la maison de Martin-Champeaux.

4° LE PRESBYTÈRE

La maison curiale de Rouilly-Sacey passe pour être très ancienne ; nous avons relevé la date de 1640 sur un moëllon de la cheminée : c'est peut-être l'année de la construction. Depuis cette époque, le presbytère a subi de fort nombreuses modifications. Dès 1776, il était en mauvais état. Le curé nouvellement nommé voulut contraindre les habitants à le réparer. Mais dans l'assemblée tenue sous le porche de l'église, René Icard, procureur syndic, développa les moyens de s'opposer aux réparations demandées, sous prétexte que n'étant point considérables, elles incombaient au curé. D'autre part, on ne

voulait pas y faire d'augmentation. Malgré les raisons alléguées, le sieur Mouillefarine, expert à Troyes, dressa un devis dont l'exécution fut adjugée à un sieur Bernard, de Piney, et payée 640 livres. Le principal article consistait dans la construction de deux cabinets.

La cour du presbytère était fort étroite. M. Chevalier obtint, en 1778, la permission de l'élargir, sur avis favorable de M. Mailly, curé d'Onjon, chargé de l'enquête [1].

En exécution du concordat de 1802, le gouvernement imposa aux communes la réparation des églises et des presbytères. Le 7 germinal an XI (28 mars 1803), le préfet de l'Aube ayant communiqué à la commune de Rouilly les ordres de l'administration supérieure, le Conseil municipal décida la démolition du hangar donnant sur la grande rue et la construction de deux petites écuries.

De nouveaux changements furent apportés au presbytère en 1814 ; mais ils étaient insuffisants. Il fallut, en 1817, refaire le pan de bois du midi. Les dépenses s'élevèrent à 3,185 fr. 32, y compris 1,606 fr. 58 affectés à l'église. Depuis cette époque, le presbytère de Rouilly a été approprié au point d'être aujourd'hui un logement sinon confortable, du moins convenable et en rapport avec sa destination.

Le jardin a une contenance de 6 ares 48. C'est loin du demi-arpent (21 ares 10) que la Révolution accorda aux desservants de la campagne, et que l'abbé Hémelot, curé de Rouilly, réclama en vain en 1791. Il fut mis en location dans le *Journal du Département* du 23 avril 1794. Le mur construit en 1837 pour soutenir les terres de ce jardin s'étant écroulé, la commune en fit construire un plus solide en 1890.

5° LA FABRIQUE

Les revenus de la fabrique de l'église de Rouilly ne paraissent pas avoir jamais été considérables. Sa principale richesse, déclarée le 21 avril 1552 par L. Jacquard, consistait en une croix couverte d'argent estimée 15 livres, et un calice d'argent « très petit et très vieux » de fort peu de valeur [2].

Les marguilliers louèrent en 1706 à Antoine Gobert, charpentier, 72 cordes de terre moyennant 2 livres par an.

Étiennette Garnier, veuve d'Edme Lasalle, avait à sa mort

1. *Arch. de l'Aube*, G 65.
2. *Arch. de l'Aube*, G 806.

légué sa maison à la fabrique. Cette maison, sise à Sacey, comprenait un bâtiment avec cheminée, grenier, vinée, grange, petit jardin et cour. Elle fut vendue 90 livres seulement à Pierre Collard[1].

Par testament du 23 juin 1720, Anne Petit laissa à l'église de Rouilly un quartier et demi de terre.

Ces héritages n'augmentèrent pas beaucoup les revenus de la fabrique : ils n'étaient, en 1755, que de 39 livres. Les charges montaient à 30 livres, plus trois décimes d'imposition.

Un demi-arpent de vigne rapportait à la fabrique 11 livres 10 sous en 1761, 13 livres en 1771, 20 livres en 1785. En 1769, elle louait quatre arpents de terre moins un quartier pour 15 livres. Une chenevière, louée 8 livres 5 sous en 1785 à Pierre Merlot, de Sacey, fut vendue, en 1793, 400 livres à Nicolas Jannet. Pierre Collot en acquit une autre qu'il paya 60 livres.

Les marguilliers négligeaient-ils de rendre les comptes de la fabrique ? On le croirait presque, quand on voit M. Gilbert de Montmeau, chanoine de Saint-Étienne, doyen rural du grand doyenné, chargé par l'évêque, en 1758, de visiter la paroisse de Rouilly-Sacey, de voir si l'église est fournie de tout ce qui est nécessaire au service divin, d'examiner, de clore et d'arrêter les comptes de la fabrique qui étaient à rendre[2].

Le plus ancien registre du conseil de fabrique remonte à 1780. Bien qu'il porte pour titre : *Registre des délibérations de la Fabrique de Saint-Martin de Rouilly-les-Sacey commencé en juillet 1780*, et qu'il n'y manque aucun feuillet, nous n'y avons trouvé aucune délibération remontant à cette époque, mais seulement les comptes des marguilliers. L'usage était alors que le 1er janvier après la nomination d'un marguillier, entre la procession et la messe, on vendît la torche à charge par les mariages qui se faisaient dans l'année de compter à l'acquéreur chacun 35 sous. Le même jour se vendaient les cierges de la sainte Vierge et de saint Martin.

Nous voyons aussi les quêtes produire, en 1782, 77 livres ; en 1784, 74 livres. Elles descendent en 1787 à 60 livres ; en 1789 à 50 livres ; enfin elles tombent, en 1792, à 53 livres.

La Révolution est arrivée. A Rouilly, comme dans un grand nombre de localités, des exaltés commettent à l'église,

1. *Arch. de l'Aube*, G 234.
2. *Arch. de l'Aube*, G 63

dans la chaire et sur l'autel même, des actes inqualifiables. Loin de les poursuivre, le gouvernement donne lui-même l'exemple et l'ordre d'enlever tout ce qui rappelle l'ancien culte. Les sbires de la Révolution procèdent en effet à l'enlèvement d'une des deux cloches et d'un bénitier. Les linges et les ornements provenant de l'église sont vendus au profit de la Nation. On dépose au magasin de Troyes, le 9 mars 1794, neuf aubes, six grandes nappes, cinq serviettes, deux couvertures, deux aubes unies, trois surplis, six aubes d'enfants de chœur, quatre garnitures d'autel en dentelle, une chape de damas rouge, trois chapes blanches, deux chapes de soie blanche à fleurs, deux chapes de laine à raies, une chape de damas violet, deux chapes de soie noire, deux chasubles en damas rouge, trois chasubles de soie blanche, une chasuble de laine blanche, une chasuble en soie violette, une chasuble en vieux velours noir, une chasuble en laine noire, un dais en soie rouge, deux bannières, sept étoles pastorales, un pavillon de tabernacle, trois devants d'autel, quatre rideaux de toile, deux rideaux d'indienne, le tout estimé 213 livres.

A la distribution des objets provenant des églises supprimées, l'église de Rouilly reçut deux chapes, deux chasubles, six aubes, douze amicts, six corporaux, vingt-quatre purificatoires, six cordons.

Elle fournit, le 16 mai 1794, 9 marcs 1 once 6 gros (2 kil. 360 grammes) d'or et d'argent, 1 marc 2 onces de galons dorés ou argentés, 47 livres d'étain et 36 livres de cuivre jaune[1].

Les habitants de Rouilly profitèrent de l'accalmie qui se produisit entre la Terreur et le coup d'État du Directoire pour reprendre les exercices du culte. Ils procédèrent, le 26 mars 1797, à la nomination de six fabriciens. Sur la présentation faite par le sieur Drié, agent municipal, Jean Jacquard l'aîné, Edme Grandnom l'aîné, Jean Tisserant, Jean Drié le jeune, Jean Beaudoin Mergé et Edme Martinot furent élus pour deux ans. Mais ce ne fut qu'en 1803 que la fabrique fut constituée légalement par Mgr de la Tour du Pin. L'église était alors sans aucunes ressources : pour acheter les objets les plus indispensables, les fabriciens louèrent les bancs à vie. Mais les 199 places adjugées ne suffirent pas pour que chaque habitant eût la sienne. Il fallut reprendre celles qui avaient été louées pour des enfants et les céder aux grandes personnes. N'est-ce pas

1. *Arch. de l'Aube*, 1. Q 328.

là la preuve du désir qu'avaient alors tous les paroissiens de payer et d'occuper une place dans le lieu saint où l'Église veut qu'ils se réunissent dimanches et fêtes ?

6° LE CULTE

La population de Rouilly est exclusivement catholique. Dans les siècles de foi, tous les paroissiens faisaient leurs Pâques. C'est ce que constata pour Rouilly, en 1509, le délégué épiscopal dans sa visite de la paroisse [1]. Dans le XIXe siècle, les pratiques religieuses ont, pour diverses causes, subi une diminution très marquée ; en ces dernières années, elles redeviennent de plus en plus en honneur. Le nombre des personnes en âge de communier était de 140 au XVIIe siècle et de 150 en 1775 [2].

Le culte catholique fut remplacé en 1791 par le culte constitutionnel. Celui-ci cessa en 1793 : l'église fut fermée : après la Terreur, un ancien capucin de Troyes, le Père Philippe Moyniez, administra la paroisse ; il disparut devant la persécution suscitée par le Directoire. Un ancien bénédictin, Nicolas Putiot retiré à Lusigny, se présenta le 7 février 1801 pour prêter le serment exigé par la Constitution de l'an VIII et exercer le culte catholique dans la paroisse de Rouilly.

Les époux qui contractèrent mariage en l'absence du curé, pendant la Révolution, reçurent la bénédiction nuptiale après le rétablissement du culte ; la légitimation des enfants issus de ces mariages est soigneusement mentionnée dans les actes de catholicité.

Les principaux faits religieux que les archives paroissiales nous ont conservés sont les suivants :

Le 3 mai 1778, le curé Chevalier bénit la croix de la grande rue.

Le 17 juillet 1780, l'église s'enrichit d'une châsse renfermant des reliques de saint Constant, saint Baussange et saint Julien offerte par Mlle de Villedonné, dame de Sacey. En retour, cette insigne bienfaitrice reçut la jouissance d'un banc dans le chœur de l'église.

Au sortir de la Révolution, l'église était extrêmement pauvre. La Providence suscita des personnes charitables qui s'efforcèrent de réparer les pertes causées par l'impiété. A la tête

1. *Arch. de l'Aube*, G 1345.
2. Courtalon, *Top.*, t. III, p. 116.

de ces bienfaiteurs, il faut placer M. Jean-Baptiste Tisserant. Né à Rouilly en 1748, l'abbé Tisserant fut d'abord vicaire à Saint-Phal, puis à Saint-Nizier, ensuite curé de Charny-le-Bachot, d'Arcis et d'Ervy. Il passa à l'importante cure de Joigny en 1807 et fut nommé vicaire général titulaire en 1818. Il mourut en 1820, doyen du chapitre de la cathédrale. Pendant la Révolution, il émigra en Suisse. Son passe-port lui fut délivré le 17 septembre 1792. Ses meubles furent vendus, après être restés quarante-quatre jours sous les scellés. Quant à ses biens patrimoniaux situés à Rouilly, ils étaient affermés à son frère Laurent. Ce qui n'empêcha pas le gouvernement de les confisquer et de les mettre en vente. Le 19 février 1796, Laurent Tisserant réclama contre cette vente, donnant pour raisons qu'il était tenu de payer la location à son frère et d'aider son père âgé de quatre-vingt-quatre ans. Le Directoire ne tint pas compte de ces réclamations.

Mais enfin, le culte est rétabli. M. Tisserant donne à l'église de sa paroisse natale une partie de l'argent nécessaire pour l'achat d'un dais ; plusieurs paroissiens et le curé l'imitent : d'autres offrent de quoi acheter un calice, 72 francs ; une souscription paroissiale permet de se procurer les objets nécessaires à la décence du culte.

En 1823, l'église est réparée ; la dépense monte à 2,340 francs. Trois ans auparavant, la cloche cassée avait été refondue ; chaque famille tient à contribuer à la dépense.

Le 24 mai 1845, Mgr Debelay vient donner la confirmation et faire la visite de la paroisse.

Il n'y avait pas de sacristie proprement dite. En 1853, le conseil de fabrique décida d'en construire une, mais ce projet ne fut réalisé qu'en 1859.

La grille de communion et le dallage en pierre de Lézinnes datent de 1867. Le dimanche 16 mai 1869 a eu lieu la bénédiction de la croix érigée près de la fontaine de saint Gengoul, à Sacey.

En 1873, on décida d'orner l'église des stations du chemin de la croix. Le gouvernement accorda à la fabrique un secours de 300 francs. Le travail fut confié à un peintre de Troyes, nommé Mosdier ; celui-ci n'ayant pas rempli les conventions, M. Émile Vaudé, artiste peintre, retoucha la plupart des stations et répara le dommage qui serait résulté, pour la fabrique, de l'inexécution du travail. Mais pour achever cette œuvre qui était en même temps une bonne action, il fallut plusieurs années. La bénédiction de ce chemin de la

croix n'eut lieu que le 28 octobre 1877. L'année suivante, le sacrement de confirmation fut donné dans l'église pour la deuxième fois dans ce siècle.

Il existait à Rouilly, de temps immémorial, une confrérie du Saint-Sacrement. En 1720, Anne Petit lui légua une somme de 3 livres. En 1804, l'abbé Huguenot-Gallot essaya de la faire revivre. Il fixa la cotisation des membres à 0 fr. 25 centimes par an. Chaque jour de l'Octave de la Fête-Dieu, la confrérie devait faire célébrer une grand-messe précédée des Vigiles, une messe basse le premier jeudi du mois pour les vivants, et une messe basse à la mort de chaque confrère. Les honoraires de ces messes devaient être payés par la confrérie qui aurait sa quêteuse tous les dimanches et un procureur chargé des deniers recueillis.

Dix-huit hommes et vingt-huit femmes firent partie, en 1804, de cette pieuse association. En 1806, les recettes s'élevèrent à 42 francs, et les dépenses à 27 fr. 45.

Depuis cette époque, il n'est plus question de la confrérie du Saint-Sacrement à Rouilly-Sacey.

Une autre confrérie, ayant beaucoup d'analogie avec celle-là, fut établie en 1839 : c'est la confrérie du Sacré-Cœur de Jésus. Elle compta d'abord une vingtaine de membres ; au bout de dix ans elle n'en avait plus qu'une dizaine : en 1852, elle tomba pour ne plus se relever.

Le plus ancien des registres de catholicité déposés aux archives de l'évêché et transportés au greffe du Tribunal civil de l'arrondissement, remonte à 1570.

7° LES CURÉS

Le droit de patronage de la cure de Rouilly-Sacey appartenait à l'abbé de Montiéramey. Chaque curé nommé devait lui payer 25 livres. Ce droit du collateur lui fut formellement reconnu en 1238 par Nicolas de Brie, évêque de Troyes, qui avait nommé à l'église de Rouilly, sans savoir que le patronage en appartenait à l'abbaye de Montiéramey[1].

Le plus ancien curé que nous connaissions est l'abbé Mathieu, neveu d'Ellaius, curé de Sacey. Il paraît dans l'histoire de 1192 à 1220. En 1309, Guichard, évêque de Troyes, accorda à Guy de Bretagne, de Dijon, les provisions de la cure

1. *Cartul. de Montiéramey*, publié par M. Lalore, p. 342.

de Rouilly[1]. Voici, du reste, la liste des curés que nous connaissons :

Mathieu (1192-1220).
Guy de Bretagne (1309).
François Brunel (1520).
Noël Baulet.
Pierre Clément (1541).
Laurent Acquarie (1555-1571).
Jacquemin, vicaire en 1570.
Simon Acquarie (1571-1576).
Nicolas Thalamon (1576).
Viard, vicaire (1579).
Jean Bessonnet (1585).
Jean Bouloy, vicaire (1581-1584).
Pierre Jacob (1585-1586).
Georges Sellier (1586).
Jérôme Labarde (1598).
Honoré Guyard (1598).
Cheruel (1605-1615).
Jean Mathis (1620-1627).
Jean Laurent (1627-1629).
Coffinet (1630-1633).
Claude Musnier (1639-1675).
Edme Pescheux (1676-1708).
René Moreau (1708-1710).
Lombard (1711).
Jacques Adnot (1711-1728).
Louis-Edme Gayat (1728-1731).
Henri Chifflard (1731-1733).
Antoine Girardin (1734-1760).
Jacques Thiénot (1760-1773).
Jean-Baptiste Arnoult (1774-1775).
Jean-Baptiste Chevalier (1776-1791).
Christophe Hemelot (1791-1793).
Jean-Philippe Moyniez (1795-1798).
Nicolas Putiot (1801).
Élisabeth-Alexis-Huguenot Gallot (1803-1808).
André Montet (1811).
Hubert-Damien Guillaume (1185-1817).
René-Ambroise Boiteux (1817-1818).
Guillaume Loncle (1818-1823).

1. *Arch. de l'Aube*, 6 H 1.

Eugène Petit (1835-1850).
Nicolas-Antoine Clairin (1850-1851).
Nicolas Loiseau (1852-1857).
Claude-Gabriel Millot (1857).
Laurent-Hubert Massey (1857-1858).
Jacques-Ernest Pingat (1858-1859).
Innocent Châlons (1859-1879).
Étienne Marelle (1879-1888).
Arthur Prévost (1888).

Disons maintenant ce que nous avons recueilli de plus intéressant sur quelques-uns de nos prédécesseurs.

François Brunel nous est connu par l'inscription du vitrail où il s'est fait représenter. Son titre de maître ès-arts équivaut à celui de bachelier. Son blason est porté aujourd'hui par les Brunel de Serbonnes, dans l'Yonne. En 1521, ayant été insulté, François Brunel fit condamner son insulteur par l'officialité diocésaine [1].

Pierre Clément, qui résigna le 8 avril 1542 son titre de curé, devint chapelain de la chapelle Saint-Michel dans la cathédrale [2].

Laurent Acquarie prit possession de la cure le jour de Quasimodo, 21 avril 1555. Il résigna sa charge en 1571 en faveur de Simon Acquarie, probablement son neveu, originaire de la paroisse de Mesnil-Sellières. Celui-ci, résignataire en 1576, eut pour successeur Nicolas Thalamon, qui fonda, le 5 avril 1577, un anniversaire et deux grand'messes, le jour de saint Pierre et saint Paul, dans l'église Saint-Urbain, où il était titulaire de la chapelle Notre-Dame. Cette fondation lui coûta 200 livres [3].

A Jean Bessonnet, mort à Rouilly en 1585, succéda Pierre Jacob, qui fut remplacé par Georges Sellier, moine de Montiéramey.

Jean Mâthis, originaire du diocèse de Beauvais, fut vicaire de Laubressel en 1614, sous MM. Claude Monniot, Claude Colin et Jacques Desrats, curés. Jean Laurent, qui lui succéda à Rouilly, était du diocèse de Châlons.

Claude Musnier, mort à Rouilly le 21 décembre 1675, à l'âge de 63 ans, était probablement parent de Nicole Musnier,

1. *Arch. de l'Aube*, G 4218, fol. 65.
2. *Biblioth. de Troyes*, ms. 362, fol. 81.
3. *Cartul. de Saint-Urbain de Troyes*.

conseiller de la Cour de Troyes en 1668 [1]. Son successeur, Edme Pescheux, naquit à Montiéramey d'Antoine Pescheux et de Gille d'Aubigny. A sa mort, arrivée le 11 septembre 1708, il avait 57 ans [2]. Le prieur de Doches, Toussaint Colot, présida ses funérailles.

Jacques Adnot exerça à Rouilly jusqu'au mois d'août 1728, puis à Géraudot, où il mourut le 16 novembre de la même année.

Louis-Edme Gayat était originaire de Doches. Sa famille comptait de nombreux ecclésiastiques. Deux administrèrent la paroisse de Villiers-le-Brûlé, deux autres celle de Brantigny ; nous voyons un Gayat curé d'Ortillon en 1721, un autre curé d'Assencières, un troisième curé d'Ile-Aumont, un quatrième chanoine de Saint-Étienne, tous parents du curé de Rouilly devenu curé de Charmont, où il mourut à 83 ans le 1er mai 1764.

Henri Chifflard naquit dans les environs de Ramerupt en 1697 ; il fut successivement curé de Rouilly, d'Onjon et de Villiers-le-Brûlé où il mourut en 1744.

Après le décès de M. Girardin, M. Chauvelin, abbé de Montiéramey, présenta M. Jean Masse, vicaire de Saint-Jean, pour la cure de Rouilly. Mais cet ecclésiastique, refusant de signer le formulaire de foi d'Alexandre VII contre le jansénisme, l'évêque ne l'agréa point et nomma à sa place M. Jacques Thiénot, d'une des familles notables de Mesnil-Sellières. Après treize ans de ministère, il résigna son titre en faveur de M. Arnoult, du diocèse de Châlons, qui mourut le 27 décembre 1775.

Son successeur, M. Chevalier, naquit à Troyes le 20 novembre 1733, et fut vicaire de Saint-Nizier en 1770. Deux ans après, il se présenta pour être pourvu de la cure de Longpré, alors du diocèse de Langres, mais il fut évincé [3] et fut nommé à Orvilliers [4]. M. de Rafélis de Saint-Sauveur, abbé de Montiéramey, lui conféra la cure de Rouilly-Sacey, et Mgr de Barral l'y nomma le 3 janvier 1776. Il obligea les habitants à réparer la chapelle de la Sainte Vierge, maria, le 3 mai 1779, son neveu Louis-Joseph Rondot, dont le rôle fut si triste à l'époque de la Révolution, adopta lui-même la constitution

1. *Arch. de l'Aube*, G 1304.
2. *Arch. de l'Aube*, G 105.
3. Roussel, *Le doc. de Langres*, t. III, p. 254.
4. *Arch. de l'Aube*. G 60. fol. 81.

civile du clergé et mérita d'être choisi comme vicaire, par l'évêque constitutionnel, pour le district de Bar-sur-Seine. Il desservit pendant quelques mois la chapelle des prisons, fut, après la Terreur, curé de Charmont, et après le Concordat curé de Rouilly-Saint-Loup, où il mourut le 17 juin 1815.

Il avait été remplacé à Rouilly-Sacey par un jeune moine de Larivour : Christophe Hémelot. Ce malheureux prêtre naquit à Pont-à-Mousson le 24 août 1764 et n'exerça son ministère que dix-huit mois, après lesquels il abdiqua. Acquéreur du vieux château de Sacey, il alla y demeurer et en exploita les terres. De son union avec Sophie Bossuat, de Marigny-le-Châtel, naquit une fille : c'est tout ce que dit l'histoire. La tradition ajoute que la misère obligea l'ancien curé de Rouilly à s'éloigner d'une paroisse qui, aujourd'hui encore, conserve de lui un souvenir plein de pitié.

La Révolution avait chassé de son couvent du faubourg Croncels le Père Timothée de Saint-Pol. Jean-Philippe Moyniez était né le 11 novembre 1735 à Buneville (Pas-de-Calais) et avait fait profession chez les Capucins de Paris le 8 décembre 1755. Ayant prêté serment à la Constitution civile, il fut, le 15 mai 1791, installé curé de Sainte-Savine à la place du vénérable abbé Julliot. La Terreur passée, il exerça le ministère à Rouilly-Sacey, où aucun document paroissial ne signale sa présence.

Un bénédictin de Pothières, retiré à Lusigny, se présenta en 1801 pour remplir les fonctions curiales à Rouilly : rien n'indique combien de temps Nicolas Putiot demeura dans la paroisse.

L'administration épiscopale appela en 1803 à la cure de Rouilly, si imparfaitement administrée depuis douze ans, M. Élisabeth-Alexis Huguenot-Gallot. Né le 21 novembre 1741 à Juzanvigny, vicaire de Saint-Martin, de Saint-Lyé, de Saint-Aventin et de Saint-Nicolas, ce digne prêtre était curé de Savières lorsque la Révolution le mit en demeure de prêter un serment schismatique ou de quitter la France. Le serment, prêté avec restriction, nous le montre hésitant ; mais cette restriction ayant été rejetée, il demanda un passe-port pour la Suisse. Lorsque la liberté fut rendue à l'Église, M. Huguenot-Gallot fut chargé de réparer les brèches faites par les scandales de la Révolution aux deux paroisses de Rouilly et de Sacey réunies. Après cinq ans employés à ce ministère difficile, il fut nommé curé d'Avant-les-Ramerupt, où il rendit son âme à Dieu le 17 avril 1823.

De 1808 à 1809, l'église de Rouilly fut desservie par M. Fransuraux, curé de Bouy ; de 1809 à 1814, par M. Benoit, curé de Mesnil-Sellières, et par M. Montet. M. Benoit vint même demeurer à Rouilly. C'était un ancien chanoine de la Sainte-Trinité de Traînel. Né le 3 mars 1754 à Septmoncel, il avait desservi comme curé constitutionnel, en 1791, les paroisses de la Louptière et du Plessis-Gâtebled. En 1814, pour une cause futile, presque tout le village de Mesnil-Sellières fut incendié par les Cosaques ; le curé vint habiter le presbytère de Rouilly, où il mourut le 19 septembre 1814.

M. Guillaume ne fut nommé curé de Rouilly qu'en 1815. Il était de Troyes. En 1816, un de ses paroissiens ayant interrompu une enchère des places de l'église, il en résulta de graves difficultés qui menèrent l'interrupteur sur les bancs de la police correctionnelle, puis nécessitèrent, l'année suivante le départ du curé. M. Guillaume mourut curé de Premierfait en 1847.

Il avait eu pour successeur M. l'abbé Boiteux. Né à Engente le 30 octobre 1790, M. Boiteux entra très tard au Séminaire. Successivement vicaire de Vendeuvre et curé des Grandes-Chapelles, il ne fit que passer à Rouilly, où les grandes vertus sacerdotales dont il donna constamment l'exemple jusqu'à sa mort en 1838 n'eussent pas peu contribué au bien des âmes. Son départ eut pour cause la précoce malice d'un jeune étudiant qui commit avec la nièce du prêtre la faute d'Abélard et d'Héloïse.

M. Loncle, qui lui succéda, était né à Troyes en 1793. Il était vicaire d'Arcis, quand il fut appelé à la cure de Rouilly qu'il administra cinq ans. Après son départ, la paroisse ne constitua qu'un titre fictif en faveur de M. l'abbé Auger et fut desservie par M. Bergerat, curé de Dosches, et à partir du 15 février 1825, par M. Izabel, curé de Mesnil-Sellières.

Elle fut offerte en 1834 à M. l'abbé Lenfumé qui lui préféra celle de Dosnon, où il mourut en 1898.

De 1835 à 1850, Rouilly eut pour curé un prêtre plein de foi, M. l'abbé Petit, d'une famille très chrétienne de Chennegy. Il serait difficile de dire tout ce que la paroisse doit à ce digne prêtre qui ne la quitta qu'à regret en 1850. La division des esprits à laquelle il succomba ne permit pas à ses successeurs de demeurer longtemps dans le pays. En 1854, le choléra sévissait cruellement. M. Loiseau, depuis deux ans à la tête de la paroisse, sauva bien des malades par ses soins empressés et la médication qu'il leur administra, souvent contre l'avis du

médecin. Ses services mêmes lui susciterent, hélas! des envieux qui obtinrent son déplacement : c'était en 1857. M. Millot, originaire du diocèse de Verdun, lui succeda, mais il ne fit que passer, car, cinq mois apres son installation, il fut nommé vicaire de Saint-Remy, puis curé de Montgueux, ou il mourut victime de son zèle pastoral en 1866. Il avait été remplacé à Rouilly par M. l'abbé Massey : c'était un ancien missionnaire qui s'était embarqué en 1834 pour Pondichéry, après avoir exercé les fonctions de professeur au collège de Chaource. Impossible de décrire les fatigues de tout genre qu'il eut à supporter pendant dix ans dans les Indes. L'étude des langues lui coûta des travaux incalculables : mais que dire de ses excursions lointaines, du jour et de la nuit, à travers les déserts, au milieu de tous les périls, tantôt pour porter la grace du baptême aux enfants, soutenir les néophytes de ses conseils, tantôt pour créer des écoles, former des catéchistes, administrer les mourants! Des sollicitudes si multipliées sous un climat qui n'était pas le sien briserent tellement sa santé qu'il fut contraint de redemander à l'air natal les forces qu'il avait perdues. Troyes le revit avec bonheur dans son costume à la façon des Brahmes. Il mourut en 1864 comme il avait toujours vécu, pieux, résigné, édifiant.

M. l'abbé Pingat, qui ne fut curé de Rouilly que pendant dix mois, eut pour successeur M. l'abbé Châlons. De lui comme de ses successeurs, ce n'est pas ici le lieu de parler longuement : leur souvenir est trop vivant pour qu'il soit nécessaire de le rappeler à la génération contemporaine.

8e LES DIMES, REVENUS ET CHARGES

Le gros décimateur de Rouilly était l'abbé de Montiéramey à qui le pape Pascal II, dans une bulle du 6 avril 1117, reconnut formellement ce droit.

Le bail des dîmes, passé le 14 juillet 1753, nous apprend qu'elles étaient louées 21 setiers de grains froment et avoine. La dîme du vin était ordinairement réservée. A la fin du XVIIIe siècle, ces dîmes rapportaient 600 livres.

D'après le pouillé de 1754, la cure de Rouilly valait 700 livres, somme d'où il faut déduire 30 livres pour les charges et 34 livres 3 sous pour les décimes.

En 1757, le curé afferme ses dîmes pour 500 livres.

Le revenu total du bénéfice monta, en 1787, à 800 livres, y

compris le produit des immeubles. Les terres ou vignes rapportaient 40 sous en 1696[1].

La récolte de 1790 produisit au curé 12 boisseaux de froment estimés 35 livres 8 sous ; 12 boisseaux d'avoine à 18 sous chacun ; 150 bottes de foin à 15 livres le cent ; 4 muids de vin de pineau et de gouaix à 40 livres chacun. Il reçut pour dîmes 432 livres, prix de 160 boisseaux de froment ; 34 livres 16 sous pour 16 boisseaux de méteil ; 59 livres 8 sous pour 36 boisseaux de seigle ; 57 livres 12 sous pour 48 boisseaux d'orge ; 127 livres 10 sous pour 150 boisseaux d'avoine ; 210 livres pour 7 muids de vin ; 18 livres pour la récolte des lentilles ; 24 livres pour 12 *maches* de chanvre ; 5 livres pour la dîme d'agneaux et 12 livres pour celle de navette et de colza, ce qui fait un revenu total de 1,416 livres.

Les dépenses faites la même année comprennent 30 boisseaux de froment et seigle payés aux dîmeurs ; 48 livres pour frais de charrois ; 30 livres pour la nourriture du charretier et des ouvriers ; 80 livres pour frais de battage du grain et 70 livres pour frais des vignes, vendange et pressurage. En ajoutant 65 livres 12 sous pour la taille, 94 livres 5 sous 6 deniers pour l'impôt des vingtièmes, on arrive à près de 460 livres de dépenses[2].

Outre la portion des dîmes qui lui était due par le gros décimateur, le curé recevait 5 setiers de froment et 5 de trémois, mesure de Troyes. Cette rente avait été accordée en 1220 par l'évêque Hervée en vertu d'un indult du Souverain-Pontife, conformément à un décret du concile de Latran, conférant au prélat le droit d'assigner aux serviteurs des églises une portion convenable de leurs biens. Roland, abbé de Montiéramey, avait, du reste, donné son consentement à cette donation.

Les biens appartenant à la cure furent vendus 440 livres le 12 juillet 1794.

Le gros décimateur était chargé de l'entretien du chœur de l'église[3]. Il arriva en 1691 que les habitants voulurent l'obliger à réparer toute l'église, mais leurs prétentions furent rejetées. Était-ce faute de ressources qu'ils négligeaient de faire à l'église les réparations dont elle avait besoin ? Quoi qu'il en soit, ils furent contraints, en 1783, de réparer la chapelle de la Sainte-Vierge pour permettre au curé de restaurer le chœur. Le

1. Le sou valait alors de 20 à 25 centimes.

2. *Arch. de l'Aube*, LV 1515.

3. *Arch. de l'Aube*, G 234.

travail, exécuté par le sieur Pierre Borgne, coûta 1,138 livres 18 sous. Les lézardes qui s'étaient produites dans la voûte de la chapelle furent fermées avec de l'ardoise chassée au maillet ; une porte fut percée dans le mur ; les ferrures de la fenêtre furent renouvelées ; le pignon du toit fut converti en croupe.

Le clocher était en mauvais état, il fallut remplacer deux poteaux d'angles, redresser la flèche et la croix, repiquer la tonne en ardoises d'Angers. La porte d'entrée fut exhaussée ; le mur de la nef menaçait ruine, il fallut le reconstruire en craie de Brantigny et en briques de Brevonnes. Ces réparations consolidèrent l'église pour un siècle seulement ; les travaux exécutés en ces dernières années n'ont guère servi qu'à refaire dans de meilleures conditions ce qui laissait à désirer sous plus d'un rapport.

9° LES ABBAYES ET LES MAISONS CONVENTUELLES

Le territoire de Rouilly appartenait en partie aux habitants et en partie à diverses communautés séculières ou régulières de la ville et du diocèse de Troyes.

Abbaye de Saint-Loup. — La moitié des pièces de terre fermées de haies ou de fossés, jardins, vergers, appelées *ousches* dans le vieux français, appartenait à l'abbaye de Saint-Loup. Cette possession lui fut confirmée le 14 avril 1147 par un privilège du pape Eugène III. En 1177, Érard, comte de Brienne, donna à la même abbaye les droits qu'il avait sur les coutumes ou redevances en nature de Rouilly-Sacey.

A la même date, le monastère de Saint-Loup reçut du comte de Brienne le four banal de Sacey, six manses et demi[1] au même lieu, le droit d'usage dans la forêt *Bateith* pour les prieurés de Molins et d'Auzon, et pour les habitants de Molins. Cette cession fut approuvée par Agnès, femme d'Érard, par Gautier, Guillaume et André, enfants d'Hérard. En échange, l'abbaye donna à Érard le bois de Brevonnelle. Parmi les témoins figurent André, frère d'Érard ; Gilon, pédagogue de Gautier, fils d'Érard[2].

A la même date encore, Erard fit don à l'abbaye de Saint-

1. Un manse était une habitation rurale à laquelle était attachée une quantité de terre déterminée et en principe invariable.

2. *Arch. de l'Aube*, Cartul. de Saint-Loup de Troyes, orig. La forêt Bateith était située sur le finage de Brevonnes.

Loup de deux sous [1] de cens sur un manse à Sacey et reçut en échange deux sous de cens que l'abbaye avait à Lusigny [2].

Abbaye de La Rivour. — Le même comte de Brienne approuva, en 1176, une convention par laquelle Boson de Thil et Ansculfe, frère de Boson, abandonnèrent à l'abbaye des Bernardins de La Rivour leur prétention à un droit d'usage dans la forêt du Chardonneret et ce qu'ils possédaient à Laubressel et à Champigny. En compensation, les religieux assurèrent à Boson de Thil une rente perpétuelle de deux muids de blé, moitié froment, moitié avoine [3]. Gautier III, comte de Brienne, fit savoir en 1193 que Winger de Sacey avait donné à l'abbaye de La Rivour ses droits sur le pré *de Lescheriis*, localité qui nous est inconnue [4]. Huit ans plus tard, au mois de mars 1201, Jean de Brienne, frère de Gautier, céda Herbisse à Thibaut III, comte de Champagne, qui lui donna en échange des biens à Mâcon (Aube), Onjon, Luyères, Avant, Longsols, Rouilly, plus 780 livres de soulte. Jean prêta ces 780 livres à son frère qui lui engagea ses biens entre la Seine et l'Aube. Jean garantit au comte la propriété d'Herbisse contre les héritiers de Guillaume de Brienne, alors défunt [5]. A la même date, Gautier autorisa les moines de La Rivour à construire, chaque année, dans les bois de son comté où ils avaient droit d'usage, à Rouilly-Sacey, par conséquent, une loge longue de trente toises et large de vingt pour abriter leurs pâtres et leurs porcs [6].

Les dîmes que depuis 1227 l'abbaye de La Rivour possédait à Rouilly, furent louées en 1247 moyennant deux setiers de blé, soit 312 litres. C'est, du moins, ce que nous avons lu au verso d'un document qui concerne la paroisse de Laubressel [7].

Les droits des religieux leur furent contestés en 1250 par Guillaume de Rouilly, chevalier de Fougeon. L'official de Troyes dut intervenir. Il rendit une sentence dans laquelle Guillaume reconnait aux religieux le droit de pâturage pour leurs bestiaux dans toute leur justice de Rouilly sur les terres, les prés, et dans les cinquante arpents de bois qui leur appartiennent.

1. *Cartul. de Saint-Loup* appartenant à Mr de la Porte, fol. 48 v.
2. Un sou valait alors au moins quatre francs de notre monnaie.
3. *Arch. de l'Aube*, Cartul. de La Rivour, fol. 82-83.
4. *Arch. de l'Aube*, Cartul. de La Rivour, fol. 66, r°.
5. *Catalogue des actes des comtes de Champagne*, n° 536.
6. *Arch. de l'Aube*, Cartul. de La Rivour, fol. 58 r°.
7. *Arch. de l'Aube*, 4 H 4.

Une autre sentence de l'official, rendue en 1261, fait savoir que Perrard, juge mayeur de Rouilly, a donné en aumône à perpétuité, aux mêmes religieux, 4 deniers (2 fr. 50) de cens qui lui étaient dûs sur la contrée de Chasnay, et deux autres deniers à lui dûs également.

Le couvent de La Rivour acheta, quelques années plus tard, dix arpents de terre entre Rachisy et le Chardonneret. Hugues, comte de Brienne, amortit, au mois de décembre 1269, cette acquisition, moyennant la somme de 350 livres tournois. La rente de grain sur la forêt de Doches, achetée par les religieux, fut comprise dans cet amortissement[1].

Enfin, en 1353, les Grands Jours de Troyes rendirent un jugement contre un particulier qui refusait de payer le demi-muid de grain que les religieux avaient le droit de prélever sur leur domaine de Rouilly. Cet arrêt maintenait, du reste, les religieux dans leur droit de percevoir les grains contestés[2].

Abbaye de Montiéramey. — L'abbaye de Montiéramey avait, en tant que communauté, des droits de justice à Rouilly depuis la fin du XIe siècle : elle les tenait de la libéralité du comte Hugues. De son côté, Thibaut, neveu et successeur du premier comte de Champagne qui lui avait vendu tous ses biens, fit don en 1102, au monastère, du droit de sauvement[3], de justice et de frésengage[4] sur les terres des religieux à Rouilly. Au moment de partir pour la croisade, le comte de Champagne avait mis le comble à ses largesses envers l'abbaye en lui accordant le droit de justice qu'il avait autour de Daudes, en dehors de la *quarantaine*, à savoir à Montabert, à Prusy et à Rouilly[5].

Le pape Pascal II confirma, le 6 avril 1117, l'abbaye dans la possession de ses biens à Rouilly. Ses successeurs, Innocent II en 1137 et Alexandre III en 1178, mentionnent également, dans les droits dont jouissait Montiéramey, le village de Rouilly avec ses dîmes, ses droits sur les terres, sa justice, sa grange et ce qu'elle renferme.

De son côté, l'évêque de Troyes, Barthélemy, en nommant

1. *Arch. de l'Aube*, fonds La Rivour, orig.

2. *Arch. de l'Aube*, 4 H 1.

3. Le droit de sauvement était un droit de protection payé au seigneur par le vassal.

4. Le frésengage était le droit que le seigneur levait sur les porcs et par extension sur d'autres produits.

5. *Arch. de l'Aube*, 6 H 1. Il a été impossible d'identifier cette « quarantaine ».

l'abbé Mathieu à la cure de Rouilly en 1192, donna, du consentement formel de celui-ci, tous les héritages qu'il pourrait faire dans la paroisse, aux religieux de Montiéramey.

Jean de Colaverdey (aujourd'hui Charmont) leur accorda, en 1200, tout droit de jouissance dans sa portion du bois de Rosson, entre Rouilly et Géraudot, pour l'œuvre de la grange de Rouilly qui appartenait à l'abbaye, tant pour faire du feu que pour bâtir, pour les échalas des vignes et leurs clôtures et celles des récoltes, et les autres besoins de cette grange. Deux ans après, Etienne de Rosson voulut bien confirmer la donation que son père Etienne avait faite de l'usage de toute sa portion de bois à l'abbaye.

A la même époque, un différend s'éleva entre Thibaut, abbé de Montiéramey, d'une part, et Milon de Sormery et Lucque de Neuvy, d'autre part, au sujet des corvées, des biens devolus au seigneur par épave, de certains droits d'exemption des mayeurs de Rouilly et de la garde de la vigne des religieux. Joldoin, abbé de Molesmes, et Raoul, abbé de La Rivour, choisis pour arbitres par les parties, tranchèrent ainsi ce différend en 1204 : Milon de Sormery et Lucque de Neuvy pourront mettre sur les terres non sombrées des moines les charrues des hommes aubains [1] demeurant sur leur domaine de Rouilly, mais les religieux auront une redevance annuelle sur ces terres. Si un homme ou une femme demeurant dans leur justice ou en dehors vient à décéder sans héritier, toute sa succession appartiendra aux religieux, sauf qu'ils ne recevront rien pour les terres fermées de clôtures. De plus, de tous les manants de Rouilly, les religieux pourront, aussi bien que Milon et Lucque, se faire des juges mayeurs qui seront tout à fait affranchis, sauf que le mayeur de Milon et de Lucque sera tenu de payer aux religieux une redevance annuelle pour ses terres. Les religieux pourront en outre, s'il leur plaît, mettre à leur vigne de Rouilly un garde qui devra fidélité à Milon et à Lucque. Si un délit est commis dans cette vigne, le maître de la justice devra faire réparer le tort causé aux religieux, et l'amende sera tout entière pour la justice [2].

En qualité de procureur épiscopal, l'archidiacre Milon notifia, au mois d'octobre 1204, que Savery, bourgeois de Troyes, avait, du consentement d'Élisabeth sa femme, donné en gage

1. On appelait aubains ceux qui abandonnaient la terre où ils étaient nés pour passer dans les domaines d'un autre seigneur.

2. Cartul. de Montieramey, p. 217.

à l'abbaye tout ce qu'il possédait à Rouilly en terres et en prés, moyennant 6 livres de Provins, abandonnant au couvent tous les revenus de ces biens. Dans le cas où Savery viendrait à mourir avant d'avoir racheté son gage, l'abbaye deviendrait propriétaire à perpétuité des terres ci-dessus mentionnées [1].

Le 8 octobre 1242, Gauthier de Rouilly, chapelain d'Onjon, donna au couvent de Montiéramey, pour le salut de son âme, une vigne sise à Rouilly, et de plus fit une reconnaissance de trois boisseaux d'avoine et de huit setiers de froment. Deux ans après, une autre pièce de vigne sise à Rouilly fut encore donnée à Montiéramey [2].

Lucrator de Malay-le-Roi, bailli du roi en la rivière de la Vanne, rendit, en 1245, une sentence portant reconnaissance par Jean d'Ervy, de cinq muids de blé à prendre sur les terres de l'abbaye à Rouilly. Par un acte du mois de février suivant (n. s. 1246), Thiébaut, André, Odin, Jean, Henry, Huet, clercs de Rouilly, enfants de Chrétienne, vendirent aux religieux une pièce de vigne située au-dessous de celle du couvent, moyennant 18 livres de Provins.

L'official notifia encore, en 1245, un accord intervenu entre le même Jean d'Ervy et l'abbaye. Il spécifie que les religieux auront dans le finage de Rouilly, sur les terres mouvant de leur droit de charrue, la moitié de toutes les moissons et des fruits, et que Jean prendra l'autre moité.

Gauthier, seigneur de Rimel, avocat de la terre de Brienne, s'étant emparé de Raoul Picoireile et de son fils, hommes de l'abbé de Montiéramey et manants de Rouilly, reçut, en octobre 1250, 40 livres de Provins en espèces sonnantes.

L'official de l'évêque fait savoir, en 1258, qu'Alexandre de Rouilly et Jeanne, sa femme, ont pris à ferme des religieux un arpent de vigne qui appartenait à Robelin de Rosson et aux héritiers de feu Chrétienne, et cela moyennant 20 sous de Provins par an.

L'abbaye reçut le 13 avril 1270, jour de Pâques, de Hugues, comte de Brienne, l'usage de tous les bois du comté appelés bois de l'Orient, à l'exception du bois du Plessis. C'était, pour le généreux donateur, le moyen de fournir du bois à bâtir et à brûler au couvent de Montiéramey d'abord, puis à ses granges de Pont-Barse, de Rouilly-Sacey, etc.

1. *Arch. de l'Aube*, 6 H 1.
2. *Arch. de l'Aube*, 6 H 1.

Le fermier des religieux, à Rouilly, ne payait pas exactement la location des terres. Il y fut contraint par sentence en 1295, et la moitié des grains saisis sur lui furent adjugés au monastère.

Le comte de Brienne avait fait saisir le moulin à vent que les religieux avaient fait construire entre leur grange et leur vigne de Rouilly, sous prétexte que ce moulin était sur sa justice. L'enquête de Gauthier de Châtillon fut favorable aux religieux, et la saisie fut annulée en 1310.

Nous savons que Salon de Courjerennes donna au couvent tout ce qu'il possédait à Rouilly ; malheureusement, le titre seul de cette donation existe, et il n'est pas même daté Cet acte peut remonter au XIIIe siècle [1].

En 1321, les revenus de l'abbé et ceux du couvent furent saisis. Girard d'Auxon, sergent en la prévôté de Troyes, instrumenta sur les terres et les vignes sises à Rouilly [2]. Quand elles lui furent rendues, la pièce de vigne située près de celle du couvent fut louée en 1341 à Jacquin, pour dix-neuf ans, moyennant trente-cinq sous tournois.

En 1527, les propriétés des religieux à Rouilly avaient besoin d'urgentes réparations ; le 20 mars, le juge mayeur dut rendre une sentence pour faire procéder à la visite des travaux à y exécuter.

Nicolas Poullet et Toussaint Mauclerc louèrent le gagnage de Rouilly, le 15 octobre 1529, moyennant cinq setiers et demi de blé par an. Un autre gagnage des religieux, sis également à Rouilly, fut affermé le même jour à Jean Goblet et à d'autres manants du village.

Le 18 mai 1543, l'abbé loua pour six ans, à Jean Borgne, tous les droits, rentes et revenus qu'il avait à percevoir à Rouilly.

D'après la transaction passée le 13 avril 1568 entre le cardinal de Bourbon et les religieux, ceux-ci possèdent 12 sous 10 deniers de cens dûs tous les ans à la Saint-Remy sur leurs vignes de la Basse-Côte. Cette redevance ne se payait plus au siècle suivant.

Le gagnage de Rouilly fut vendu 300 écus à Nicolas Clément, laboureur, le 9 février 1582. Lorsque l'abbaye fut rentrée dans ses biens qu'elle avait dû aliéner, le gagnage de

1. *Arch. de l'Aube*, 6 H 5.
2. *Arch. nat.*, 3216. S.

Rouilly fut affermé, le 2 août 1643, moyennant 12 setiers de grain et 70 livres d'argent. Il comprenait, à cette époque, 108 arpents 61 cordes de terre, 15 arpents de pré, 3 arpents de vigne. Il ne fut loué, en 1676, que 4 setiers 8 boisseaux de froment et seigle, 4 setiers 8 boisseaux d'avoine et 44 livres à Éloi Jacquard et à Pierre Jobert.

Trois ans après, il rapportait 163 livres par an.

Quant au petit gagnage, le sieur Gauthier, qui en était le fermier en 1676, était redevable de 41 sous et de 40 boisseaux d'avoine à l'abbaye. Trois ans plus tard, nous voyons Jean Perthuisot le prendre à ferme pour 63 livres. Enfin, Jean Hibon promit, le 3 mars 1696, de passer bail, à M. de Luxembourg, du petit gagnage pour 63 livres et des terres et des prés dont jouissait le curé pour 20 livres.

L'abbé de Montiéramey avait, de plus, droit de percevoir une rente de quinze livres sur la vigne abandonnée au curé au XVIIIe siècle. Il possédait à Rouilly, en 1788, 126 arpents de terre loués 246 livres, 20 arpents de pré loués 100 livres et 3 arpents et demi de vigne loués 21 livres [1].

Chapitre de Saint-Pierre. — Le Chapitre de la cathédrale possédait autrefois, sur le finage de Rouilly-Sacey, des terres et des prés qu'il louait à divers fermiers [2]. L'un d'eux, Nicolas Pauvert, n'ayant pas payé sa location de 2 arpents 39 cordes de pré en 1368, le bailli de Troyes permit de saisir ses terres et ses prés pour les 936 litres de grains dont il était redevable.

Les biens du Chapitre furent loués le 22 juin 1603, à Nicolas Bobée, au profit des vicaires de la cathédrale. D'après le plan de 1753, le gagnage de Rouilly contenait 28 arpents 94 cordes et demi. Enfin, en 1788, il ne comprend que 26 arpents de terre produisant 71 livres 10 sous et 3 arpents de pré, rapportant 15 livres.

Chapitre de Saint-Étienne. — Le comte Henri de Champagne donna en 1157, à la collégiale de Saint-Étienne, tout ce qu'il possédait à Rouilly : telle est l'origine des biens que les chanoines possédèrent dans cette paroisse jusqu'à la Révolution.

Ils y avaient, au XIIIe siècle, neuf hommes (ou serfs ?) dont chacun devait un boisseau de froment.

1. *Arch. de l'Aube*, Fonds de Montiéramey.
2. *Arch. de l'Aube*, G 3226.

Au Chapitre appartenaient alors quatorze journaux de terre et trois setiers quatre bichets d'avoine. Les débiteurs n'étaient pas assujettis aux lods et ventes : c'est le Chapitre qui avait la justice sur leurs terres. Ils devaient rendre dans le grenier du Chapitre, à Troyes, leurs redevances en grains[1].

Au XVIIIe siècle, le gagnage de Rouilly avait une contenance de onze arpents en terres, prés et jardin. Il rapportait dix-sept boisseaux de seigle et autant d'avoine.

Chapitre de Saint-Urbain. — D'après l'état des bénéfices de Rouilly, le Chapitre de Saint-Urbain y possédait quatre arpents de terre dont le produit était estimé onze livres.

Carmélites. — Le couvent du Carmel de Troyes avait à Rouilly un arpent de terre rapportant deux livres par an.

III. — Les seigneurs. — L'autorité centrale.

1° DROITS ET CHARGES

Les comtes de Brienne sont les plus anciens seigneurs de Rouilly dont l'histoire fasse mention : de leur maison, la seigneurie passa à celle des Luxembourg au milieu du XIVe siècle. Les lettres-patentes données en 1576 à François de Luxembourg et érigeant en duché la châtellenie de Piney, mentionnent parmi ses dépendances Rouilly, Sacey, le Chardonneret, l'Apostolle. Les ducs de Piney-Luxembourg restèrent jusqu'à la Révolution seigneurs temporels de Rouilly. Dès le XVe siècle, ils recevaient la somme de 20 sous par an pour des droits dont jouissaient les habitants, ainsi que des usages de la châtellenie dans les bois « bateiz ».

Voici un court tableau des droits seigneuriaux perçus à Rouilly au XVIe siècle :

ANNÉE	MAIRIE	GROSSES AMENDES	RENTES CENSIVES	JURÉES	AVOINES
1524	15 livres.	2 livres.	72 s. 6 d.		
1527	14 livres.	2 livres.	72 s. 1 d.		
1537	9 l. 14 s.	2 livres.	72 s. 1 d.		
1539	10 l. 10 s.	3 l. 10 s.	72 s.	39 s.	7 setiers 8 boiss.

1. Biblioth. de Troyes, ms. 365, fol. xvj.

Les droits de greffe et de mairie étaient loués 225 livres en 1676, 278 livres en 1681, et 15 livres 2 chapons en 1699.

D'après le dénombrement du 2 avril 1636, les droits seigneuriaux montaient à Rouilly à 30 livres, non compris le greffe qui valait 10 livres, et le moulin à vent 50 livres[1].

Le fermier des revenus du seigneur donna, pour Rouilly, 480 livres pour quatre ans en 1674 ; un peu plus tard, il n'eut à verser que 52 livres, le reste lui ayant été remis par la duchesse de Luxembourg à cause de l'incendie du moulin[2]. Ce moulin, qu'il ne faut pas confondre avec celui des religieux de Montiéramey, payait à lui seul, en 1788, 5 livres de censive. Au XVIIIe siècle encore, les usages, les amendes, brandons et droits d'abreuvage dûs par les habitants, ainsi que le greffe de la justice, furent loués à Jean Tisserant 230 livres et 4 poulets

Le duc de Luxembourg avait à Rouilly 150 arpents produisant 411 livres de rente. L'état des biens des émigrés ne mentionne que 131 arpents appartenant au seigneur de Rouilly.

Le seigneur avait des charges, principalement l'entretien d'une partie de l'église. Il ordonna, en 1601, de livrer à la Fabrique paroissiale trente chênes pour les réparations de l'église[3]. Il entretenait également le moulin à vent. Enfin, les malheureux ne recouraient pas en vain à leur seigneur. Jean Jacquard, ayant été incendié, reçut en aumône, de M. de Luxembourg, un arpent de bois pour l'aider à rebâtir sa maison[4].

Le roi, à cause du comté de Champagne, et l'évêque, se partageaient, au XIVe siècle, les enfants nés à Rouilly des mariages contractés entre hommes et femmes appartenant au roi, et hommes et femmes dépendant de l'évêque. Le partage, qui se fit en 1375, comprit deux et même trois générations, car on n'avait pu y procéder depuis longtemps déjà à cause des guerres continuelles[5].

L'évêque de Troyes avait aussi à Rouilly un droit de chevages. On appelait ainsi certaines rentes annuelles et pécuniaires que payait celui qui relevait d'un seigneur. Les chevages dûs par la communauté de Rouilly furent, en 1381, de 4 sous ;

1. *Arch. de l'Aube*, E 81..
2. *Arch. de l'Aube*, E 819.
3. *Arch. de l'Aube*, E 816.
4. *Arch. de l'Aube*, E 816.
5. Boutiot, *Hist. de Troyes*, t. II, p. 239.

en 1413 et en 1417, de 4 sous 2 deniers ; mais ils cessèrent d'être payés dès l'année 1419[1]. En 1428, ils ne furent pas payés « parce que le païs est si povre qu'il n'y demore guierres de gens et ausy qu'il se désadvouent estre de l'éveschié pour la plus grande partie[2] ». Même observation en 1438 « pour cause de la guerre et de la pouvreté du pays[3] ». Déjà, sous Étienne de Givry (1395-1426), Jean Naget, receveur général du temporel de l'évêché, n'avait pas osé aller toucher les chevages de Rouilly « pour doubte des ennemis du Roy qui tousjours ont esté sur le païs[4] ».

En 1434, les chevages dûs à l'évêque étaient de 10 livres 4 sous 3 deniers ; en 1445, de 6 livres 7 sous 4 deniers, et en 1456, de 7 livres 2 sous 6 deniers.

De plus, toujours au xve siècle, l'évêque avait à Rouilly et à Sacey plusieurs hommes et femmes de corps mainmortables de meubles seulement. Ils lui payaient 4 deniers par an[5].

2° LES IMPOTS

Nous n'avons pas trouvé le montant de la taille ou impôt royal à Rouilly avant 1665. Il était alors de 1,317 livres ; il monta à 1,886 livres en 1677. Cinquante-six contribuables ont fourni cette somme. Tandis que la paroisse de Sacey paya, en 1695, 24 livres 10 sous pour la taxe du clergé pour le roi, celle de Rouilly fut imposée pour 30 livres 16 sous[6]. Le rôle monta à 565 livres 15 sous en 1776 ; mais la capitation ou taxe par tête, et autres impositions secondaires, s'élevèrent à 738 livres, ce qui donne un total de 1,303 livres 15 sous[7].

Enfin, en 1786, les tailles principales de Rouilly furent de 637 livres 10 sous et les accessoires, de 987 livres. Le rôle de 1786 est le seul qui contienne le recensement qui servait de base à la repartition de l'impôt. Le nombre des chevaux y est de 87 ; celui des vaches, de 80 ; celui des brebis, de 400 ; celui des moutons, d'un cent ; celui des porcs, de 30.

Le nombre des contribuables variait peu d'une année à l'autre ; il atteignait en moyenne la soixantaine, non compris les

1. *Arch. de l'Aube*, G 263.
2. *Arch. de l'Aube*, G 289.
3. *Arch. de l'Aube*, G 297.
4. *Arch. de l'Aube*, G 285.
5. *Arch. de l'Aube*, G 255.
6. *Arch. de l'Aube*, G 164.
7. *Arch. de l'Aube*, C 1665.

exempts qui étaient le duc de Luxembourg, seigneur du lieu, et le curé. Parfois aussi, on exemptait des contributions les invalides, qui étaient au nombre de quatre en 1731. Les mendiants étaient toujours exempts ; leur nombre variait de un à trois.

La nomination des collecteurs ne pouvait pas ne pas donner lieu à quelques incidents. En 1696, par exemple, les habitants élus pour cette fonction ne furent pas sans doute agréés par l'intendance, car ce ne furent pas les élus de la communauté qui rendirent les comptes, mais deux autres, choisis toujours parmi les contribuables.

Le buraliste de Rouilly était, en 1723, Jean Guyot. N'ayant pas obtenu des collecteurs l'état des contributions, il les fit comparaître le 12 juin par devant M. Compant, président de l'élection, qui les condamna à s'exécuter[1]. Les deux collecteurs nommés en 1786, ne sachant lire ni l'un ni l'autre, l'un d'eux dut être remplacé[2]. Il arriva même, c'était en 1678, que les tailles ne furent pas toutes payées. Un jugement condamna « les habitants à faire le remplacement des pertes, mauvais deniers de la paroisse montant à 112 livres 4 sous[3] ».

Dix ans plus tard, nous voyons les habitants se plaindre que leurs emblaves ont été grêlées dans l'orage du 19 juillet 1688. Six jours après, Pierre Corrard, conseiller du roi en l'élection de Troyes, se rend à Doches où il descend au presbytère, et désigne Jean Mergey et Edme Boivin, praticien de Bouy, pour procéder à la visite des pertes alléguées[4].

La grêle exerça de nouveaux ravages en 1764. Mais, cette fois, ce n'est plus la communauté ou paroisse qui réclame une diminution des tailles, c'est seulement Jean Tisserant, un des notables. Sa réclamation méritait d'autant mieux être accueillie que deux ans auparavant, au mois d'avril 1762, un incendie avait consumé « ses meubles, bastiments, bestiaux », perte évaluée par le juge à 15,000 livres et que de plus, comme le constatait un procès verbal signé de tous les habitants, il n'avait pu sauver ses habits ni ceux de ses huit enfants. Le commissaire des tailles ordonna que le suppliant serait réduit à 5 sous pour la répartition des impositions de

1. *Arch. de l'Aube*, C 2285.
2. *Arch. de l'Aube*, C 1669.
3. *Arch. de l'Aube*, C 1668.
4. *Arch. de l'Aube*, C 1668.

l'année 1765[1]. Le même laboureur subit, en 1768, une perte de quatre chevaux : cette année-là, la taille de l'élection de Troyes avait été réduite de 2,940 livres par le roi ; la somme de 12 livres fut remise à Jean Tisserant en dédommagement de ses revers.

Une autre réclamation que les habitants de Rouilly adressèrent au sujet de leurs tailles, eut pour cause la construction de la route royale. C'était en 1786. L'abbé Chevalier, curé de la paroisse, rédigea les plaintes motivées par les dommages que causait cette route dans les champs, et demanda comme indemnité une diminution d'impôts pour ses paroissiens.

L'ingénieur en chef des ponts et chaussées fut chargé par l'officier de l'élection de vérifier l'exposé de la requête. Nous ne savons quelle suite fut donnée à cette affaire.

Enfin, en 1789, les habitants de Rouilly exposèrent à la municipalité de Troyes la misère à laquelle les avait réduits le manque de récoltes et la cherté des vivres, et firent dresser procès-verbal de l'état où ils se trouvaient par deux prud'hommes de la paroisse de Bouy, Nicolas Beaugrand et Roch Collinet. La Révolution empêcha cette affaire de suivre son cours naturel, car un de ses premiers actes fut de statuer sur la perception des impôts en renversant l'ancien ordre de choses.

Nous donnons ici la liste des procureurs du fisc à Rouilly :

1650, François Grisard.
1668, Jean Jobelet.
1670, Jean Robert.
1697, Laurent Jobelet.
1704, Jean Regard.
1705, Chalette.
1722, Claude Collinet.
1728, Jean Collinet.
1736, Laurent Icard.
1752, Jean Tisserand.
1766, Étienne Cornu.
1794, Martin Drié.

Ce dernier fut chargé, avec Claude Baudouin, de dresser les rôles des contributions foncières en 1792. Le 30 mars, les officiers municipaux leur votèrent 242 livres 10 sous pour ce travail[2]. Claude Baudouin fut nommé percepteur de Rouilly le

1. Ce Jean Tisserant eut seize enfants. L'un d'eux embrassa le sacerdoce et occupa, sous Mgr de Boulogne, le poste de vicaire général. Les autres eurent beaucoup de descendants qui existent encore aujourd'hui.

2. *Arch. de l'Aube* LG[1] 39

7 août 1893. Sa rétribution fut fixée à cinq centimes par franc. Les contributions directes montaient alors à 5,357 francs, le percepteur dut hypothéquer 4 hectares 25 ares de ses terres estimées 1,500 francs, pour fournir une espèce de cautionnement. En 1834, les recettes de la commune furent de 1,192 fr. 18, et les dépenses de 701 fr. 81. Ces chiffres furent doublés en 1842. Le budget s'élève, depuis l'invasion allemande, à quelque 11,000 francs de dépenses balancées par le même chiffre de recettes. Quelle différence avec les comptes de 1788! Il y a cent ans, les recettes de la commune étaient de 81 livres, et les dépenses de 120 livres 18 sous. Nous ne parlons pas, bien entendu, des impôts que l'Etat faisait percevoir.

Quant aux prestations, le nombre des individus qui y sont astreints est de 96 en 1899. En 1826, chaque cheval devait fournir quatre mètres de craie pour l'entretien des chemins.

IV. — La population. — Statistiques.

La paroisse de Rouilly, qui a aujourd'hui 341 habitants, y compris Sacey, avait, en 1665, soixante-dix feux ; en 1787, soixante-sept et 253 habitants. Le hameau de Sacey avait à lui seul, en 1790, cent huit habitants, et Rouilly deux cent soixante-dix. En 1896, on y comptait 119 ménages et 103 maisons. Mais dans ces chiffres est compris le hameau de Sacey qui a, à lui seul, une vingtaine de maisons, 26 ménages et 80 individus. La population, dans les deux paroisses réunies, est donc à peu près la même qu'il y a cent ans. Il est vrai qu'elle devrait augmenter ; la diminution de la natalité sévit à Rouilly comme dans le reste du département de l'Aube qui est, on le sait, un des plus atteints par ce fléau.

Le tableau suivant montre les divers recensements opérés à Rouilly-Sacey dans le cours de ce siècle :

ANNEE	[illegible]	ANNEE	[illegible]
1806	389	1861	360
1833	412	1866	360
1836	449	1873	348
1843	469	1880	353
1845	457	1886	351
1852	459	1891	345
1856	401	1896	341

Au dernier recensement, on comptait 341 habitants, plus 3 étrangers. Les mariés étaient au nombre de 194 ; les garçons

au nombre de 68 ; les filles, au nombre de 45. Il y avait 14 veufs, 26 veuves et un divorcé.

Le tableau suivant montre le mouvement de la population à Rouilly seulement :

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Quant aux naissances illégitimes, les chiffres qu'on va lire montrent les progrès qu'a faits l'immoralité à cette époque où la natalité diminue d'une façon si inquiétante.

De 1668 à 1792..... 7 naissances illégitimes.
De 1792 à 1892..... 23 — —

Est-il nécessaire de clore cette statistique en faisant remarquer que jusqu'à la Révolution, presque toutes les naissances illégitimes furent légitimées : ce qui, au contraire, n'arriva que rarement depuis. Il est vrai, hélas ! que notre code défend la recherche de la paternité !

Nous ferons, au sujet de la mortalité, une constatation encore plus saisissante. De 1668 à 1795, il n'y eut à Rouilly qu'un suicide : celui d'un vieillard qui, atteint d'un accès de fièvre, se jeta dans son puits. Depuis 1795, au contraire, les morts violentes volontaires sont loin d'être une rareté. Sous ce rapport, la commune de Rouilly-Sacey subit l'influence néfaste de l'absence de fortes convictions dans les âmes.

Le village était composé, en 1786, d'un grand nombre de laboureurs. Dix-neuf avaient trois charrues, douze en avaient deux, trente-quatre en avaient une et demie, quarante-quatre n'en avaient qu'une, et onze avaient seulement une demi-charrue. On entend par charrue vingt-cinq arpents de terre à labourer. Quatre laboureurs cultivaient leur bien propre et quinze étaient fermiers. Les syndics estiment que les cinq ponts et les rues sont écrasés journellement par cent cinquante voituriers. Aussi, malgré une corvée de quinze jours faite pour les réparations des chemins, le village est impraticable [1].

En 1788, le nombre des gerbes récoltées (probablement par arpent) était de 450 pour le froment et de 100 pour le seigle. Dans le cours de l'été, il y eut des fièvres qui empêcherent les travaux de la moisson et enlevèrent trois personnes.

Les années où la mortalité fut la plus élevée sont 1675, 25 décès ; 1823, 31 décès ; 1834, 48 décès ; 1854, 25 décès ; 1855, 28 décès.

La plupart des décès de 1834 eurent pour cause une fièvre intermittente, gastrique, muqueuse, ataxique, masquée sous la forme fallacieuse de choléra-morbus [2].

Des 25 décès survenus en 1854, quinze furent causés par le choléra.

D'après le docteur Carteron, qui visita en 1855 les malades de Rouilly, trente-deux étaient atteints de la fièvre typhoïde [3].

1. *Arch. de l'Aube*, C 1669.
2. Biblioth. de Troyes, Cart. loc., 416.
3. Vauthier *Le docteur Carteron*, p. 24

Des familles entières étaient frappées par le fléau : une religieuse du Bon-Secours de Troyes vint soigner les malades pauvres ; la commune lui vota 1 fr. 50 pour sa nourriture par jour et prit à sa charge les frais de déplacement.

Sous l'ancien régime, les sages-femmes passaient pour très incapables [1]. Nous ne savons si Jeanne Gobillon, sage-femme de Rouilly, méritait ce reproche ; du moins elle ne fut admise pour exercer son office qu'après avoir suivi les cours d'accouchement professés à Troyes par M. Pissier et avoir obtenu son brevet. Le curé de la paroisse reçut son serment suivant la formule prescrite par le rituel du diocèse.

Faits divers.

1. Le 13 juin 1680, la grêle a ravagé le finage de Rouilly, ceux de Laubressel, Doche, Rosson et Sacey. Depuis Saint-Florentin jusqu'à Dampierre, dix-huit villages ont été saccagés.

2. La paroisse de Rouilly prit part à la confirmation donnée à Piney en 1780 par Mgr de Barral, et en 1792 par M. Sibille, évêque de l'Aube. Cent vingt personnes de Rouilly avaient reçu ce sacrement à Piney le 5 mai 1766.

3. Edme Gauthier est trouvé mort sous un noyer le 2 octobre 1683.

Le 8 décembre 1731, François Bachelier meurt de froid et d'inanition sur le finage. Il était de Brienne-la-Vieille.

A. Prévost.

1. A. Babeau, *Le village sous l'ancien régime*, liv. V, c. II.

Répertoire Historique de la Haute-Marne*

CONTENANT LA NOMENCLATURE

DES OUVRAGES, ARTICLES, DISSERTATIONS & DOCUMENTS IMPRIMÉS

Concernant l'histoire de ce Département

DEUXIÈME PARTIE

CATALOGUE DES ACTES

1.716. — 1441, 13 mai. — Guillaume de Marcilly, écuyer, et Isabelle de Guerchy, sa femme, cèdent la moitié du château et dépendances de Trémilly, Nully et dépendances (Haute-Marne), Thil et Ville-sur-Terre (Aube) à Bernard [de Thil], seigneur de Châteauvillain, Grancey et Pierrepont, Jeanne de Vé, sa femme, et Jean de Châteauvillain, leur fils, seigneur de Marigny (Aube), qui leur donnent en échange la moitié de la forteresse de Marigny et 80 livres tournois de rente ou cense perpétuelle sur cette terre. (En français.)

A. Du Chesne. Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 59.

1.717. — 1442, 15 juillet. — Jean de Vergy, seigneur de Fouvent (Haute-Saône), St-Dizier et Vignory, accorde des privilèges aux habitants de Saint-Dizier.

A. Du Chesne. Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 284 : extrait.

1.718. — 1444, 30 décembre. — « Copie authentique d'un dénombrement des terres de Charmoilles, Dampierre, Lanne, Vitry [-lès-Nogent] et Marnay appendantes audit Charmoilles, Montigny-le-Roy, l'étang et le moulin de Grandvau, etc., fait en 1444, le trente décembre. »

La Haute-Marne revue champenoise p. 182

1.719. — 1445 (v. st.), janvier. — Lettres du roi Charles VII qui permettent aux habitants de Langres d'élire quatre échevins pour l'administration de cette ville.

Ord. des rois de Fr., XIII, 455.

1.720. — 1446, 17 septembre. — Lettres royales autorisant Robert de Baudricourt, bailli de Chaumont, etc., à résilier un contrat par lequel les chanoines de Châteauvillain payaient une rente de 40 livres au prieur de Marmesse.

La Haute-Marne, revue champenoise, p. 179.

1.721. — 1446, 12 décembre, à Dammartin. — Charte d'affranchissement accordée aux habitants de Dammartin par Claude de Dinteville, seigneur d'Echenay, Commarin et Dammartin.

Extrait, Annuaire du diocèse de Langres, 1839, p. 283.

1.722. — 1447, 6 septembre, à Hesdin. — Philippe le Bon, duc de Bourgogne, donne aux habitants du Fays-Billot une charte concernant le sel.

Pistollet de St-Ferjeux, Recherches sur l'arrond. de Langres, 263, note 1 ; ad an. 1447. — *Briffaut*, Hist. du Fayl-Billot, p. 366.

1.723. — 1448, 6 septembre. — Voir 1447.

* Voir page 105, tome XI, 2e série, de la *Revue de Champagne*.

1.724. — 1448 (v. st.), 6 février. — Lettres de Charles VII qui autorisent les religieux de Montier-en-Der à quêter par toute la France pour la reconstruction de leur abbaye.

Bouillevaux, Les moines du Der, 328. *Lalore*, Princip. cart. IV. Introd., p. XXXV.

1.725. — 1452, 4 décembre. — Epitaphe de Bernard de Châteauvillain, seigneur dudit lieu, de Grancey, Thil et Pierrepont, et de Jeanne de Vé, sa femme.

Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 60.

1.726. — 1453, 28 mai. — Jean de Choiseul, dit d'Aigremont, affranchit les habitants d'Isches.

Documents inédits ou inédits de l'histoire des Vosges, VIII (1884), p. 82.

1.727. — 1456 [août], Gannat. — Lettres d'Alain, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Praxède, à l'évêque de Langres, qu'il délègue pour confirmer l'union du prieuré de Jully-sous-Ravières à la cellérerie de Molême, après avoir fait une enquête sérieuse.

Jobin, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 312, d'ap. copie du XVIIIe s. à lui communiquée.

1.728. — 1457, St-Priest, en Dauphiné. — Lettres du roi Charles VII qui autorisent le remboursement des rentes sur les maisons de la ville de Langres, au prix de 20 sous pour 12 deniers de rente, à la réserve des rentes foncières et amorties.

Ord. des rois de Fr., XIV, 161.

1.729. — 1459, 28 juin, Joinville. — Premier testament de Ferri de Lorraine, comte de Vaudémont, seigneur de Joinville.

D. Calmet, Hist. de Lorraine, 1re édit. III, 664; 2e édit. VI, Pr. col. CXCVI.

1.730. — 1459, 26 juillet, Mantoue. — Bulle du pape Pie II, adressée à Jean, abbé de Morimond, par laquelle il accorde audit abbé et à ses successeurs le droit de visite et de réforme sur les milices, maîtrises et commanderies de Calatrava, Alcantara, Montese, Avis et Christ. « Desiderantes attentius ut.... »

Arcelin, Morimond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal, p. 20.

1.731. — 1460, 1er novembre. — Dénombrement de la seigneurie de Bourbonne donné par Jean de Bauffremont, chevalier, sire de Mirebeau et de Bourbonne.

A. Bonvallet, Les fiefs de la mouvance royale de Coiffy (Rev. Champ. et Brie, XVIII (1885), p. 128, note 1); d'ap. Arch. nat., P. 1771, n° V.

1732. — 1461, 28 septembre, Paris. — Lettres de souffrance accordées par le roi à Pierre de Bauffremont, écuyer, sire de Mirebeau, pour le dénombrement des seigneuries de Bourbonne et de Chezeaux.

A. Bonvallet, Les fiefs de la mouvance royale de Coiffy (Rev. Champ. et Brie, XVIII (1885), p. 196); d'ap. Arch. nat., P. 1641, pièce 99.

1.733. — 1461, septembre, Paris. — Lettres du roi Louis XI, confirmant l'affranchissement des droits de mainmorte et de formariage accordé aux habitants de Saint-Blin par un de ses prieurs, à condition qu'ils lui paieront, et à ses successeurs, une rente de 5 sols par feu.

Ord. des rois de Fr., XV, 69.

1.734. — 1461, septembre, Paris. — Lettres du roi Louis XI, confirmatives de l'affranchissement des droits de mainmorte et de formariage accordé aux habitants de Manois, moyennant un cens annuel de cinq sous par feu.

Ord. des rois de Fr., XV, 88.

1.735. — 1461 (v. st.), mars. — Lettres du roi Louis XI qui renouvellent plusieurs anciens établissements, coutumes et franchises des habitants de Saint-Blin, après des guerres qui en avaient fait périr les statuts originaux.

Ord. des rois de Fr., XV, 413.

1.736. — 1463, 12 oct.,

Hesdin. — Lettres missives de Louis XI au chapitre de Langres, l'invitant à réserver en faveur de Quentin de Montmartin, chanoine de Lyon, la première prébende qui sera vacante.

Vaesen, Lettres missives de Louis XI, II, p. 149.

1.737. — 1464, 23 novembre. — Aveu et dénombrement du duché de Langres, donné au roi par l'évêque Gui Bernard.

S. Mignerot, Précis de l'histoire de Langres, p. 331 (extrait).

1.738. — [1461-1465], 4 mars, Dax. — Lettre missive de Charles, duc de Berry, aux chanoines de Langres, en faveur de Nicolas de Mirecourt, son chapelain, pour lequel il demande la première prébende qui viendra à vaquer.

A. Roserot, dans *Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres*, de janvier 1899, p. 303, n° XXVIII.

1.739. — [1466], 8 mai, Mehun-sur-Loire. — Lettres missives de Louis XI au Chapitre de Langres. Il lui recommande Jean Mainotte, curé de Clinchamp, pour la première prébende qui sera vacante.

Vaesen, Lettres missives de Louis XI, III, 56.

1.740. — [1468, fin juillet.] — Lettres missives de Louis XI au comte de Foix, relatant la réception, par le roi, de lettres de l'évêque de Langres et autres envoyés par lui aux conférences de Cambrai.

Vaesen, Lettres missives de Louis XI, III, 245.

1.741. — [1468], 26 août, Noyon. — Lettres missives de Louis XI à M. de Châtillon, gouverneur de Champagne, concernant un différend survenu entre le peuple et les gens de l'église de Langres, à propos du guet et de l'arrière-guet.

Vaesen, Lettres missives de Louis XI, III, 272.

1.742. — 1469 (v. st.), 5 mars. — Commission de Nicolas d'Anjou, marquis de Pont-à-Mousson, donnée à Guillaume du Châtelet, pour la garde et le gouvernement de Coiffy.

D. Calmet, Hist. généal. de la maison du Châtelet, Pr. n° XCIX. — *A. Bonvallet*, Docum. hist. sur Coiffy-le-Haut, p. 131.

1.743. — 1470, 30 août, Joinville. — Second testament de Ferri de Lorraine, comte de Vaudémont, seigneur de Joinville.

D. Calmet, Hist. de Lorraine, 1re édit., III, 132; 2e édit., VI, Pr. col. CCXVI.

1.744. — 1471, 12 octobre. — Quittance de 200 livres donnée par Guillaume du Châtelet sur ses gages de gouverneur du château de Coiffy.

D. Calmet, Hist. généal. de la maison du Châtelet, Pr. n° C. — *A. Bonvallet*, Docum. hist. sur Coiffy-le-Haut, p. 132.

1.745. — 1472, octobre, Amboise. — Lettres du roi Louis XI accordant sa sauvegarde au Chapitre de Langres.

Ord. des rois de Fr., XVII, 546.

1.746. — 1474, 18 décembre, St-Pierre de Rome (15 kal. janvier 1475, an V). — Bulle du pape Sixte IV portant érection du Chapitre de Chaumont (Haute-Marne). « Ex superne providencia majestatis. »

Godard, Hist. et Tableau de l'église St-Jean-Baptiste de Chaumont, 188.

1.747. — 1475, 8 février (6 ides février, St-Pierre de Rome, an V). — Bulle du pape Sixte IV pour le Grand Pardon de Chaumont. « Altitudo providencie divine majestatis. »

Jolibois, La Diablerie de Chaumont, p. 139. — *Godard*, Hist. et Tableau de l'église St-Jean-Baptiste de Chaumont, 189.

1.748. — 1476, 23 avril, à Vaux en Dauphiné. — Lettres patentes de Louis XI adressées aux baillis de Chaumont, Sens et Troyes, autorisant la publication, par tout le royaume, des indulgences accordées par la bulle du pape Sixte IV (17 kal. sept. 1476)

pour le Grand Pardon de l'année 1476.

Jolibois, La Diablerie de Chaumont (1838), p. 142, sous la date du 24 avril ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne, chapit. de Chaumont. — Édit. partielle : *Godard*, Hist. et tableau de l'église St-Jean-Baptiste de Chaumont 1848, p. 19.

1.749. — 1477, 24 septembre, Langres. — Lettre des vicaires généraux de l'évêque de Langres, alors *absent de son diocèse*, en faveur des porteurs des chefs de St-Barthélemi et Ste-Marguerite, appartenant à l'Hôtel-Dieu le Comte de Troyes.

Ph Guignard, Anciens statuts de l'Hôtel-Dieu le Comte, de Troyes, p. 111, nº XIX ; d'ap. orig. Arch. Aube, Hôtel-Dieu le Comte, layette 5 D. 8 ; fragm.

1.750. — 1479. — État des bénéfices réguliers dépendant de l'abbaye de St-Bénigne de Dijon, avec la taxe des décimes suivant la réduction récemment faite par le pape Urbain IV. On y voit figurer les prieurés ci-après, situés dans la Haute-Marne : N.-D. de Sexfontaine, St-Etienne de Vignory, N.-D. de Serqueux, St-Germain de Nogent-le-Roi, Ste-Madeleine de Montigny-le-Roi, St-Amâtre de Langres, St-Blin, St-Léger d'Enfonvelle.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 158; d'après copie de 1560, Arch. Côte-d'Or, fonds St-Bénigne, H. 22.

1.751. — 1479 (v. st.), 20 février, à Aigremont. — Charte de franchise accordée aux habitants d'Arnoncourt par Jean de Choiseul, seigneur dudit Arnoncourt, d'Aigremont et de La Rivière.

Annuaire du diocèse de Langres, 1838, p. 218.

1.752. — 1483, 27 décembre, Amboise. — Lettres du roi Charles VIII, concernant l'hommage de la baronnie de Joinville à lui fait par René II, duc de Lorraine.

Ord. des rois de Fr., XIX, 223. — Revue de Champ. et Brie, VIII (1880), 231.

1.753. — 1484, 19 novembre, à Gien. — Arrêt du conseil du roi portant que les causes des pairs ne doivent ressortir ailleurs qu'en la Cour du Parlement de Paris.

Extrait relatif au duché-pairie de Langres. *P. Anselme*, II, 261 *.

1.754. — 1486, 18 octobre. — René II, duc de Lorraine, accorde aux habitants de La Mothe les successions échues aux absents et des droits d'usage au bois dit le grand Fayel.

Documents rares ou inédits de l'hist. des Vosges, VII (1882), p. 99.

1.755. — [1487]. — « Ordonnance, par manière d'avis, pour conduyre les faiz du Pardon, quand il escherra. »

Jolibois, La Diablerie de Chaumont, p. 144 ; d'ap. Arch. départ. Haute-Marne.

1.756. — 1490, 4 novembre. — Épitaphe de Marie d'Estoutevillé, femme de Jean de Châteauvillain.

Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 62.

1.757. — 1492, 14 mars. — Concordat passé entre les chanoines de St-Jean-Baptiste de Chaumont et les habitants, concernant l'élection des chanoines du Grand Pardon.

Jolibois, La Diablerie de Chaumont, p 148 ; fragm. relatif au Grand Pardon. — *Godard*, Tableau de l'église St-Jean-Baptiste de Chaumont, 191 ; fragm.

1.758. — 1494, 23 décembre. — Affranchissement des habitants de Cirey-sur-Blaise par Yolande d'Haraucourt, veuve de Guillaume du Châtelet, et ses enfants.

D. Calmet, Hist. de la maison du Chastelet. — *Piot* (l'abbé), Cirey-le-Château, 393.

1.759. — 1497, 16 avril. — Épitaphe de Jean de Châteauvillain, fils de Bernard, seigneur de Châteauvillain, etc., et de Jeanne de Vé.

Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 60.

1.760. — 1498, juillet, Paris. — Lettres de sauvegarde du roi Louis XII pour le Chapitre de Langres.

Ord. des rois de Fr., XXI, 91

1.761. — 1498-1499. — Compte quatrième de Louis Sicher, receveur général du duché de Bourgogne, relatif à l'armement des châteaux de Coiffy, Montigny et autres.

A. Bonvallet, Documents historiques sur Coiffy-le-Haut (1878), p. 135 ; d'après Arch. Côte-d'Or, B. 1811.

1.762. — 1498 (v. st.), 3 mars. — Commission donnée à Jean Balavoine pour faire les paiements et tenir les comptes des réparations et de la fortification des châteaux de Montigny, Coiffy, Montéclair et Nogent.

A. Bonvallet, Docum. hist. sur Coiffy-le-Haut, 133 ; d'après une copie de 1501, de sa collection.

1.763. — 1499, 1er janvier, St-Pierre de Rome (kal. janv., an VIII). — Bulle d'Alexandre VI qui nomme François de Dinteville abbé de Montier-en-Der.

Bouillevaux, Les moines du Der, 331

1.764. — 1500-1501. — Compte premier de Guy Boutevent, successeur de Louis Sicher comme receveur général du duché de Bourgogne, pour la réparation et l'armement des places de Coiffy, Montigny et autres.

A. Bonvallet, Documents historiques sur Coiffy-le-Haut (1878), p. 136 ; d'après Arch. Côte-d'Or, B. 1814.

1.765. — 1504, 11 avril. — Epitaphe de Jean de Châteauvillain, fils de Jean de Châteauvillain et de Louise.

Du Chesne, Hist. de la maison de Broves et de Châteauvillain. Pr. p. 62.

1.766. — 1504, novembre, Paris. — Lettres patentes de Louis XII portant rétablissement des foires de La Ferté-sur-Aube.

Annuaire de l'Aube, 1850, 2e partie, p. 73 ; d'après orig. Arch. comm. P. 5.

1.767. — 1504, 31 décembre. — Mandement de Jean d'Amboise, bailli de Chaumont, pour l'exécution des lettres de novembre, portant rétablissement des foires de La Ferté-sur-Aube.

Annuaire de l'Aube, 1850, 2e partie, p. 75 ; d'ap. orig. Arch. comm. P. 6

1.768. — 1507, 17 août. — Epitaphe de Jacques de Châteauvillain, fils de Jean, seigneur de Châteauvillain, et de Marie d'Estouteville.

Du Chesne, Hist. de la maison de Broves et de Châteauvillain. Pr. p. 62.

1.769. — 1508. — Dénombrement de la seigneurie de Choiseul par Jacques de Castelnau, seigneur de Castelnau, Choiseul, La Fauche et Colombé-les-deux Eglises, pour moitié, par indivis avec Jean d'Amboise, sire de Bussy.

Grassot, Les seigneurs de Choiseul (Rev. Champ. et Brie, XXIII (1887), 116) ; d'ap. Arch. nat., P. 1742, n° 312. (Extrait.)

1.770. — 1509, 5 décembre. — Inventaire des meubles de feu François Hodry, laboureur à Chaudenay.

Bulletin de la Soc. Histor. et Archéol. de Langres, 1888, III, p. 146

1.771. — 1511, 1er octobre. — Les officiers du comte de Vertus accordent aux habitants de La Ferté-sur-Aube le droit de construire une halle.

Annuaire de l'Aube, 1850, 2e partie, p. 76 ; d'ap. orig. Arch. comm. P. 7.

1.772. — 1513, 28 juin. — Sentence du bailliage de la Montagne, concernant le guet et garde d'Arc, rendue entre M. de Vienne, seigneur dudit Arc, et Claude de Sommièvre, capitaine du château.

La Haute-Marne, Revue champenoise, p. 580 ; d'après les Archives de la commune d'Arc.

1.773. — 1524 (v. st.), 4 mars, Joinville. — Claude de Lorraine, comte de Guise et d'Aumale, abolit diverses servitudes réelles et personnelles des habitants de Joinville.

Collin, Tablettes historiques de Joinville, p. 177 ; d'après Archives de Joinville. — Elles ont été confirmées par François Ier, suivant lettres datées Joinville, de janvier 1529. (Ibid., p. 184).

1.774. — 1525, 15 novembre. — Lettre de l'empereur Charles-Quint à Edme, abbé de Morimond, par laquelle il le prie de dispenser du stage de deux ans, aux couvents de Calatrava et d'Alcantara, quatre chevaliers de l'un et l'autre ordre, attachés à son service, et de permettre qu'ils puissent néanmoins faire leur profession régulière et devenir aptes à recevoir des commanderies.

Arcelin, Morimond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal, p. 21.

1.775. — 1526, 11 février. — Lettre de l'empereur Charles-Quint à l'abbé de Morimond, par laquelle il lui demande de dispenser N. de Laxau, son chambellan, du stage d'un an dans l'ordre d'Alcantara, qu'il ne peut faire à cause de son service près de lui, en l'autorisant néanmoins à faire sa profession régulière.

Arcelin, Morimond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal, p. 23, n° IV.

1.776. — [Vers 1526], 15 février. — Lettre de l'empereur Charles-Quint à l'abbé de Morimond, par laquelle il lui mande que l'office des chevaliers de Calatrava et d'Alcantara ayant subi, par suite des temps, des altérations qui le prolongent beaucoup, il veuille bien faire rechercher quelle est la règle primitive à cet égard, ou, à son défaut, lui envoyer l'office dont se servent les frères lais de Morimond.

Arcelin, Morimond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal, p. 22.

1.777. — 1526, 16 avril. — Extrait des registres du Parlement adjugeant à l'évêque et duc de Langres, comme pair de France, la préséance sur l'archevêque de Lyon.

P. Anselme. II, 261 *.

1.778. — 1526, 18 juillet. — Lettre de l'empereur Charles-Quint à l'abbé de Morimond, par laquelle il lui demande une dispense du stage d'un an dans l'ordre d'Alcantara pour Charles de Popet, chevalier, grand commandeur dudit ordre.

Arcelin, Morimond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal, p. 23, n° V.

1.779. — 1529, 6 juillet. — Lettre de l'empereur Charles-Quint à l'abbé de Morimond, par laquelle il lui mande que frère Claude Colin, prieur de Calatrava, étant retourné à son couvent de Morimond, il ne sera pas pourvu à ce prieuré jusqu'à nouvel ordre, et qu'en attendant, l'administration en sera confiée à un vice-prieur.

Arcelin, Morimond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal, p. 23, n° VI

1.780. — [Vers 1530]. — Lettre de l'empereur Charles-Quint à l'abbé de Morimond, par laquelle il lui mande qu'ayant refusé, sur de justes motifs, de sanctionner l'élection de Pierre Nivard comme successeur de Claude Colin au prieuré de Calatrava, il le prie de nommer à sa place, et le plus tôt possible, un frère de Morimond.

Arcelin, Morimond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal, p. 24.

1.781. — 1538 (v. st.), 15 janvier. — Dénombrement des seigneuries de Bourbonne, Chezeaux et Parnot données au roi par Nicolas de Livron.

A. Lacordaire, Les seigneurie et féaultez de Bourbonne (Revue de Champ. et Brie, IX (1880), pp. 398, 480; X (1881), pp. 120, 298, 401; XI (1881), pp. 31, 325, 103, 457; XII (1882), p. 214).

1.782. — 1539, 13 mai (3 id. mai), St-Pierre de Rome. — Le pape Paul III érige en abbaye le prieuré du Val-des-Ecoliers.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 218.

1.783. — 1538-1539. — Extrait du compte de la recette du bailliage de Chaumont, concernant la prévôté de Coiffy.

A. Bonvallet, *La Prévôté royale de Coiffy*, dans Revue de Champ. et Brie, 1894 p. 881

1.784. — 1539 (v. st.), 17 janvier. — Affranchissement des habitants de Blécourt par Charles de Lorraine, archevêque de Reims, abbé de St-Urbain.

Crépin, Notice sur la paroisse de Blécourt, p. 91 ; d'ap. Archives comm

1.785. — 1541, 30 mars, à Bar-le-Duc. — Lettres de rémission données par Antoine, duc de Lorraine, à Erard du Châtelet, sire de Cirey, au sujet du meurtre de Claude d'Anglure, abbé de Mureau.

Documents rares ou inédits de l'hist. des Vosges, VIII (1884), 113.

1.786. — 1545, 13 juin, à Beauchemin. — Erard du Châtelet, commandeur de Beauchemin, fonde le village du même nom et accorde une charte à ceux qui viendront y demeurer.

[*Pistollet de St-Ferjeux*, Recherches sur l'arrond. de Langres, 507 ; d'ap. Arch. Côte-d'Or.

1.787. — 1548, 30 avril. — Déclaration des revenus de la commanderie de Saint-Antoine de Bourbonne, donnée à la Chambre des Comptes de Paris par François du Châtelet, commandeur.

A. Lacordaire, Les seigneurie et féaultez de Bourbonne (Revue Champ. et Brie, XIII (1882), p. 233) ; d'ap. copie du 7 nov 1573, Arch. nat., S. 4845 B.

1.788. — 1551 (v. st.), avril, Joinville. — Lettres patentes portant érection de la principauté de Joinville en faveur de François de Lorraine, duc de Guise.

Colin, Tablettes historiques de Joinville, p. 186.

1.789. — 1554, 31 mars, Vauluisant (31 mars 1554 ou mars 1555). — Lettres missives d'Henri II au Chapitre de Langres, pour lui demander de recevoir à leur hôpital un aveugle nommé Blaise Guéret.

Original, Archiv. hospit. de Langres, A 1. — *Edit.* Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, III, 152-153 (1888), sous la date de 1553, sans quantième du mois ni lieu d'origine.

1.790. — 1557, 31 août. — Compte du transport de diverses pièces d'artillerie du château de Coiffy à celui de Nogent.

A. Bonvallet, *La Prévôté royale de Coiffy-le-Châtel*, dans Revue de Champagne et Brie, 1894, p. 886.

1.791. — 1558 (v. st.), 20 février. — Arrêt du Parlement de Paris relatif à l'exécution des lettres patentes d'érection de la principauté de Joinville.

Colin, Tablettes historiques de Joinville, p. 194.

1.792. — 1561, 29 juin, à St-Germain-des-Prés. — Lettres patentes de Charles IX, donnant à Marie Stuart, reine d'Ecosse, le comté de Chaumont et les prévôtés de Coiffy, Montigny et autres.

A. Bonvallet, Documents historiques sur Coiffy-le-Haut (1878), p. 137 ; d'après Arch. nat. Domaines.

1.793. — 1561, 30 juin, à Hortes. — Convention entre Nicolas de Poincte, Jean de Carendefaix et autres seigneurs, et les habitants de Chaudenay, règlant leurs droits et devoirs respectifs.

Extrait : Bulletin de la Société historique et archéol. de Langres, 1887, III, 91.

1.794. — 1566, 22 janvier, Moulins. — Lettres patentes du roi Charles IX, par lesquelles il nomme Pierre de Gondi, abbé de Chassaignes, à l'évêché de Langres.

A. Daguin, Les évêques de Langres, p. 37.

1.795. — 1566, 13 août. — Serment de fidélité prêté au roi par l'évêque-duc de Langres.

P. Anselme, II, 262 *.

1.796. — 1573 (v. st.), 4 mars, Nancy. — Mandement de Nicolas de Lorraine, lieutenant général au duché de Lorraine en l'absence du duc Charles, son neveu, constatant que Louis de Saint-Loup, écuyer, lui a fait les foi et hommage de ce qu'il tenait en fief du duc à Outremécourt, Graffigny, Jainvillotte, en la sénéchaussée de La Mothe ; à Chaumont-la-

Ville, ressort de Bourmont, et à Melay, prévôté de Châtillon-sur-Saône, à cause d'Elisabeth de Mandres, sa femme, et aussi de ce que Jacqueline de St-Loup, sa cousine, veuve de Gratien, s^r de Rennepont, avait à Beaucharmois.

Documents rares ou inédits de l'hist. des Vosges, VIII, 156.

1.797. — 1576, 9 avril. — Charte de confirmation, permission et octroi, donnée par le duc de Lorraine, Charles III, aux Chapitre, bourgeois, manants et habitants de La Mothe.

J. Simonnet, *Relation des sièges et du blocus de La Mothe*, p. 17. — Documents rares ou inédits de l'hist. des Vosges, VII (1882), p. 102.

1.798. — 1576, 11 avril, Nancy. — Charles III, duc de Lorraine, donne à Hercule de Gournay la charge de lieutenant de capitaine à La Mothe.

J. Simonnet, *Relation des sièges et du blocus de La Mothe*, p. 15.

1.799. — 1577, 15 septembre, Nancy. — Reprise de la seigneurie de Parey-sous-Monfort, pour Madame Claude de Mailly, dame de Melay, veuve d'Henri d'Anglure.

Documents rares ou inédits de l'hist. des Vosges, VIII (1884), p. 161.

1.800. — 1578, juillet, Paris. — Henri III, roi de France, confirme aux habitants du Fays-Billot, Meuvy, Marey, Bassoncourt et Vaulx, leurs privilèges concernant le sel.

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot, 369.

1.801. — 1578, 9 août. — Lettres de publication de la confirmation des privilèges de La Mothe qui avait été donnée le 9 avril 1576.

J. Simonnet, *Relation des sièges et du blocus de La Mothe*, p. 32.

1.802. — 1579, 25 sept., Paris. — Mandement du roi Henri III relatif à l'exécution de ses lettres de juillet 1578, concernant les privilèges des habitants du Fays-Billot pour le sel.

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot, 371.

1.803. — 1583, 1er août. — Procès-verbal de la visite du prieuré de Vignory faite par Etienne de Pardessus, grand prieur et aumônier de St-Bénigne de Dijon, vicaire général de l'abbé de St-Bénigne, Molême et Pothières.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 165; d'ap. Arch. Côte-d'Or, fonds de St-Bénigne, H. 30.

1.804. — 1585, 26 avril, Paris. — « Copie d'vne lettre escripte par le Roy à Monsievr de Dinteville, le 26 avril 1585. »

Placard in-fol. — Bib. de Chaumont. Recueil Jolibois, XV, 233.

1.805. — 1589, 3 septembre. — Lettre de Roussat, maire de Langres, au duc de Nevers, le renseignant sur ce qui s'est passé dans une assemblée des habitants de Chaumont-en-Bassigny, ville dévouée à la Ligue, et sur la situation du pays.

Bougard, Bibliotheca Borvoniensis, 75.

1.806. — 1597. — « Lettres de confirmation du roy, des droicts et privilèges de la ville de Sainct-Dizier. Paris, 1599. »

Réimprimé par *Carnandet* dans : Trésor des pièces rares et curieuses de la Champagne, I, 37.

1.807. — 1598, 3 juin. — Requête adressée au trésorier de France en Champagne, par les habitants de La Ferté-sur-Aube, pour obtenir remise et diminution de tailles.

Annuaire de l'Aube, 1850, 2e partie, p. 78; d'ap. orig. Arch. comm.

1.808. — 1602, 4 mai, Langres. — L'évêque de Langres, Descars, consent la réconciliation de l'église de Pressigny, à la condition que le corps de la dame du lieu, protestante, qui avait été inhumé dans cette église, sera exhumé et transporté en un autre lieu.

A. Roserot, Inhumation d'une dame protestante dans une église catholique (Archives historiques, artistiques et littéraires, 1890, p. 117

1.809. — 1603, 17 juillet. — Attestation, par Mosouyer, docteur en médecine, et MM. de Guinant et Du Doyer, chirurgiens, des propriétés curatives que possèdent les eaux de sources de Corgirnon.

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot, p. 358.

1.810. — 1603, 17 juillet, Grosse-Sauve. — Déclaration par M. Descars, évêque de Langres, qu'on peut s'approcher et user desdites eaux sans crainte de maléfices.

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot, p. 358

1.811. — 1605, 17 février, Chaumont. — Consultation d'avocat, signée : « Antoine Geoffroy », pour les habitants de Blaise, concernant le paiement d'une indemnité du roi, qui leur était réclamée pour la mainmorte.

Revue Champ. et Brie, nouvelle série, III 1891, p. 48 d'après les Archives de la commune.

1.812. — 1609, mars, Paris. — Lettres patentes d'Henri IV, en faveur des habitants du Fays, de Marey, Meuvy et Bassoncourt, concernant le privilège du sel.

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot, 372.

1.813. — 1611, décembre, Paris. — Lettres patentes du roi Louis XIII portant érection, en faveur de Guillaume d'Hautemer, comte de Grancey, baron de Maulny, seigneur de Fervacques, maréchal de France, du duché-pairie (non enregistré) de Grancey, comprenant Grancey, Selongey (Côte-d'Or), Foncegrise, Vernois-lès-Vesvre, Marey-sur-Til, « Cusly ou Cussy », Villars-Montroyer, Coulmiers-le-Haut, Coulmiers-le-Bas, Santenoge, Poinson, Poinsenot, Villemoron, Villemervry, Chalmessin, Praslay, « Melfus », « Busserotte », La Margelle (Haute-Marne).

P. Anselme, Hist. de la maison de France, V, 852.

1.814. — 1615, janvier, Paris. — Lettres patentes de Louis XIII confirmant aux habitants du Fayl-Billot, de Marey, Meuvy, Bassoncourt et Vaulx, leurs privilèges pour le sel.

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot 371.

1.815. — 1624, 27 mars. — Sentence du bailliage de Chaumont, condamnant Gabriel Delecey, avocat au bailliage de Langres, à payer à François de Gevigny de Pointe, seigneur de Chaudenay, des droits de corvée que ce dernier lui réclamait.

Extrait : Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, 1888, III, 97.

1.816. — 1627, 17 novembre. — Lettre du marquis de Bourbonne au cardinal de Richelieu, par laquelle il lui annonce l'arrestation de Montaigu, qu'il détient au château de Coiffy.

A. Bonvallet, Documents historiques sur Coiffy-le-Haut (1878), p. 139 ; d'après Bibl. Institut, collect. Godefroy, originaux T. V.

1.817. — 1627. — Inventaire du mobilier de l'église de Vassy.

E. de Barthélemy, dans : La Haute-Marne, revue champenoise, 181 ; d'après Arch. Haute-Marne.

1.818. — 1634, 27 février, à Vesoul. — Lettre missive de Charles IV, duc de Lorraine, à M. de Choiseul d'Iche, gouverneur de La Mothe, attestant la confiance et l'estime du duc à l'égard de M. de Germainvilliers, lieutenant au gouvernement de La Mothe.

Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, III (1889), p. 255.

1.819. — 1634, 27 février, Vesoul. — Lettre missive du même à M. de Germainvilliers, lieutenant au gouvernement de La Mothe (Jean de Sarrasin), l'assurant de son entière confiance.

Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, III (1889), p. 256.

1.820. — 1634, 12 septembre. — Déclaration d'usages de la communauté des habitants de Coiffy-le-Châtel.

A. Bonvallet, Documents historiques sur Coiffy-le-Haut (1878), p. 140 ; extr. d'après une pièce de sa collection.

1.821. — 1635, mars. — Lettres patentes qui autorisent l'établissement de capucins irlandais à Bar-sur-Aube et à Vassy.

La Haute-Marne, revue champenoise 420.

1.822. — 1638, 24 mai. — Articles de la capitulation du château de Bourbonne, arrêtés entre le duc de Lorraine et Madame de Bourbonne.

A. *Lacordaire*, Les seigneurie et feaultez de Bourbonne (Revue Champ. et Brie, XV 1883), 299 ; d'ap. Arch. Langres.

1.823. — 1640, 17 septembre, Langres. — Les maire et échevins de Langres approuvent l'établissement des religieuses du Tiers-Ordre de Saint-Dominique dans la ville de Langres.

N. Garnier, Les religieuses du Tiers-Ordre de Saint-Dominique de Langres (Rev. Champ. et Brie, XI (1881), p. 231)

1.824. — 1645, 7 juillet, La Mothe. — Procès-verbal de prestation de serment prêté au roi par tous les états de la ville de La Mothe, lors de la reddition de la place.

J. Simonnet, *Relation des sièges et du blocus de La Mothe*, p. 402

1.825. — 1645, 15 juillet, La Mothe. — Ordre de faire raser les maisons, bâtiments et autres édifices de la ville de La Mothe.

J. Simonnet *Relation des sièges et du blocus de La Mothe*, p. 404.

1.826. — 1645, 22 juillet, Paris. — Lettre missive du cardinal Mazarin aux capucins de Chaumont, leur enjoignant de rendre au Chapitre de la même ville le corps de Magalotti.

J. Simonnet, *ibid.* 456 A. Roserot dans *Les Archives historiques et littéraires*. I (1890), p. 163.

1.827. — 1645, juillet]. — Lettre du cardinal Mazarin aux chanoines de Chaumont, contenant que sur leur demande, et de l'avis de la reine, il écrit aux capucins de Chaumont de remettre au Chapitre, pour être inhumé dans l'église collégiale, le corps de Magalotti qui avait été jusque-là inhumé dans l'église des Capucins.

Godard, Histoire et Tableau de l'église St Jean-Baptiste de Chaumont, 187, et dans *Bulletin monum.*, 1847, p. 120. — J. Simonnet, *Relation des sièges et du blocus de La Mothe*, p. 455.

1.828. — 1646, juin. — Lettres patentes de Louis XIV, qui confirment les privilèges du sel accordés aux habitants du Fayl-Billot, de Marey, Meuvy, Bassoncourt et Vaulx.

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot, 376.

1.829. — 1646, 6 octobre, Nancy. — Lettre missive, signée Vignier, ordonnant aux chanoines de La Mothe et aux officiers du bailliage de transférer leurs sièges à Pompierre.

J. Simonnet, *Relation des sièges et du blocus de La Mothe*, p. 406.

1.830. — 1648, 16 juillet. — « Consentement du Roy Pour l'union de l'Abbaye du Val des Ecoliers à la Congrégation des Chanoines Réguliers, en conséquence d'un Acte par lequel ils cèdent au Roy la Collation de tous lès Prieurez dependans de ladite Abbaye. » A la suite se trouvent des lettres patentes du 21 mars 1650, adressées au Parlement, pour l'enregistrement, etc.

In-fol. 4 p. — Recueil Jolibois, XV. 155

1.831. — 1650, juin, à Compiègne. — Lettres patentes portant érection des comté de Châteauvillain et marquisat d'Arc-en-Barrois en duché et pairie, en faveur de François-Marie de l'Hôpital, marquis de Vitry. — Ces lettres n'ont pas été enregistrées.

P. Anselme, Hist. de la maison de France etc., V, 53.

1.832. — 1664, 24 mars, à Mirecourt. — Charles IV, duc de Lorraine, donne aux Pères Récollets de la custodie de Lorraine, pour y bâtir un couvent, l'emplacement de l'ancien château de La Mothe.

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, VIII (1884), p. 278.

1.833. — 1665, 9 février, Joinville. — Transaction entre Marie de Lorraine de Guise, comme tutrice de son neveu Joseph-Louis de Lorraine, duc de Guise, et les habitants de Joinville, concernant le droit de jurée dû par lesdits habitants.

Collin, Tablettes historiques de Joinville, p. 203.

1.834. — 1674, 2 avril, Madrid. — Lettre de frère Jean de Velascos, prieur de Calatrava, à l'abbé de Morimond, par laquelle il lui mande que le couvent de Calatrava, sur la demande qu'il en a faite au Saint-Siège, a obtenu un indult pontifical lui donnant le droit d'élire désormais son prieur. Cet indult menace de faire disparaître tous les droits de Morimond, dont l'autorité est devenue insupportable en Espagne. Le seul moyen de sauver sa prééminence est de déléguer ses droits au roi d'Espagne.

Arcelin, Morimond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal, p. 25

1.835. — 1674, 22 octobre, Madrid. — Lettre de Jean de Velascos, prieur de Calatrava, à l'abbé de Morimond, par laquelle il déplore les maux que la guerre a causés à la maison de Morimond. Il intercédera en faveur du père abbé auprès de Sa Majesté catholique ; etc.

Arcelin, Morimond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal, p. 27

1.836. — 1675, 16 février, Madrid. — Lettre de Jean de Velascos, prieur de Calatrava, à l'abbé de Morimond, par laquelle il le remercie d'avoir transporté à la congrégation de Castille le droit de nomination au Grand-Prieuré.

Arcelin, Morimond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal, p. 29.

1.837. — 1675, 29 mai. Lettre de Jean de Velascos, prieur de Calatrava, à l'abbé de Morimond, par laquelle il lui mande que désormais frère Benoît Pimentel, abbé de Madrid, sera chargé de plaider la cause de Morimond et de réclamer une sauvegarde en sa faveur auprès de Sa Majesté catholique.

Arcelin, Morimond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal, p. 31, n° XI.

1.838. — 1678, 30 juillet. — « Autre arrest de la Cour de Parlement entre Maistre Louis Marquot, curé de Provanchères, et les Vénérables Abbé et Religieux du Val des Ecoliers, portant abandonnement des Dixmes. »

In-4°, s. l. n. d., 2 p. (Bib. de Chaumont, Recueil Jolibois, XV, p. 159

1.839. — 1680, 10 novembre. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Bourbonne, relevant de Coiffy, donnés au roi par Charles Colbert du Terron, marquis de Bourbonne.

A. Lacordaire, Les seigneurie et féaultez de Bourbonne (Revue Champ. et Brie, XIII (1882), p. 45).

1.840. — 1681, 27 mars. — Mandement du roi au bailli de Toul, pour lui signifier qu'il a reçu les foi et hommage à lui dûs par le Chapitre de La Mothe, établi à Bourmont.

Pièces et mémoires contre l'union du Chapitre de Bourmont à celui de Poussay, 1761, p. 50.

1.481. — 1686, 11 décembre, Dijon. — Consultation de l'abbé de Tamie touchant les droits de l'abbé de Morimond à la nomination du grand prieur de Calatrava

Arcelin, Morimond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal, p. 31, n° XII.

1.482. — [Vers 1686]. — Supplique adressée au roi de France par Benoit-Henri Duchesne, abbé de Morimond, pour le prier d'agir en sa faveur auprès du roi d'Espagne et en cour de Rome, à cause des ordres de Calatrava, Alcantara, Montese, Avis et Christ.

Arcelin, Morimond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal, p. 34.

1.843. — XVIIe siècle. — Me-

moire justificatif ou inventaire de titres pour prouver la supériorité de l'abbé de Morimond sur les chevaleries d'Espagne et de Portugal.

Arcelin, Mormond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal, p. 35.

1.844. — 1702, 2 octobre, Fontainebleau. — Lettres patentes confirmant l'établissement d'une maison de charité ou hôpital à Bourbonne. — A Langres, de l'imprimerie de Jean Bonnin, 1767.

A. Lacordaire, Les seigneurie et féaultez de Bourbonne (Revue Champ. et Brie, XV (1883), 301).

1.845. — 1703, mai, à Versailles. — Lettres patentes érigeant en duché-pairie le comté de Châteauvillain et le marquisat d'Arc en faveur du comte de Toulouse.

P. Anselme, Hist. de la maison de France, etc., V, 51. — Extrait : *Depping*, Notice archéologique sur la ville d'Arc en Barrois, p. 28.

1.846. — 1703, 6 juin, à Lunéville. — Le duc de Lorraine, Léopold, confirme les privilèges et autres droits de l'ancienne ville de La Mothe, transférés à Outremécourt, et règle l'affouage des bois.

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, VIII (1884), 288.

1.847. — 1703, 29 août. — Arrêt du Parlement de Paris, portant enregistrement des lettres de mai, ci-dessus.

P. Anselme, Hist. de la maison de France, etc., V, 57.

1.848. — 1713, mars. — Lettres patentes de Louis XIV portant confirmation des privileges des habitants de Bussières et Belmont.

Imp. in-4°, s. l.

1.849. — 1714, mai, Marly. — Lettres patentes portant confirmation de la principauté de Joinville, en faveur du duc d'Orléans.

Collin, Tablettes historiques de Joinville, p. 207.

1.850. — 1716, février. — Lettres patentes de Louis XV qui confirment le privilège du sel aux habitants du Fays-Billot, de Bassoncourt, Meuvy, Marey et Vaulx.

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot, 379.

1.851. — 1716, mars, Paris. — « Lettres de confirmation des Privileges des Habitans de la Paroisse de Bussiere et du Hameau de Belmont. »

In-4°, s. l. n. d. 4 pp.

1.852. — 1717, 22 février. — Transaction entre Jean-François-Gaspard de Grammont, célerier de l'abbaye de St-Claude, prieur de St-Laurent de Bourbonne, et Jean-Claude Charles, official et curé de Bourbonne, concernant les droits et titres honorifiques du curé de Bourbonne.

E. Bougard, dans Bibliotheca Borvoniensis, 156, et dans la Géographie illustrée du canton de Bourbonne, p. 165 ; d'ap. Arch. comm. de Bourbonne.

1.853. — 1717, 4 juin, Paris. — Arrêt du Conseil d'Etat portant modération et exemption temporaire d'impôts pour les habitants de Bourbonne éprouvés par l'incendie du 1er mai 1717.

E. Bougard, Bibliotheca Borvoniensis, 116, et : Géographie illustrée du canton de Bourbonne, p. 149.

1.854. — 1728, mars, Versailles. — Lettres patentes qui ordonnent l'enregistrement des lettres d'union de la terre de La Ferté-sur-Aube au duché de Châteauvillain.

P. Anselme, Hist. de la maison de France, etc., V, 58.

1.855. — 1728, 20 avril. — Arrêt du Parlement de Paris enregistrant les lettres patentes de mars 1728 relatives à l'union de La Ferté-sur-Aube au duché de Châteauvillain.

P. Anselme, Hist. de la maison de France, etc., V, 59.

1.856. — 1728, avril, Versail-

les. — Lettres d'union de la terre de La Ferté-sur-Aube au duché de Châteauvillain.

P. Anselme, Hist. de la maison de France, etc., V, 60.

1.857. — 1728, 11 mai. — Arrêt du Parlement de Paris, portant enregistrement des lettres patentes d'avril 1728.

P. Anselme, Hist. de la maison de France, etc., V, 62.

1.858. — 1728, juillet, Versailles. — Lettres patentes portant confirmation et interprétation des lettres d'érection du duché de Châteauvillain.

P. Anselme, Hist. de la maison de France, V, 65.

1.859. — 1728, 3 août. — Arrêt du Parlement de Paris, enregistrant les lettres patentes de juillet 1728.

P. Anselme, Hist. de la maison de France, etc., V, 67.

1.860. — 1728, 14 août, Dijon. — Lettres patentes, en forme d'arrêt, données en Parlement, ordonnant que les lettres de juillet 1728 seront exécutées selon leur forme et teneur.

P. Anselme, Hist. de la maison de France, etc., V, 66.

1.861. — 1734, 13 avril. — Lettres de surannation en faveur des capucins de Bar-sur-Aube et de Vassy.

La Haute-Marne, revue champenoise, 421.

1.862. — 1738, novembre, Fontainebleau. — Lettres patentes de Louis XV qui confirment l'établissement de l'hôpital du Fays-Billot.

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot, 380.

1.863. — 1750, 1er avril. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Bourbonne, présenté au roi par Ch. Bénigne de Chartraire, président au Parlement de Bourgogne.

A. Lacordaire, Les seigneurie et feaultez de Bourbonne (Rev. Champ. et Brie, XVI (1883), 297) ; extrait.

1.864. — 1751, 27 novembre. — Requête adressée au bailli d'Aigremont, La Rivière et dépendances, par Charles Berthaux, procureur fiscal audit bailliage, relative à des voies de fait exercées sur lui par des habitants de La Rivière, lors de la levée des dîmes de vin.

E. Bougard, Géographie illustrée du canton de Bourbonne, p. 202.

1.865. — 1754, 5 mai. — Terrier de Joinville.

Collin, Tablettes historiques de Joinville, p. 210 ; d'après les Archives de Joinville.

1.866. — 1755, 25 février. — Cession de diverses portions du domaine de Coiffy, faite à titre d'engagement à M. Crapelet par Mgr le duc d'Orléans, engagiste principal.

A. Bonvallet, Documents sur Coiffy-le-Haut 1878, p. 142 ; d'ap. Arch. nat. Domaines.

1.867. — 1756, 7 décembre. — Arrêt du Conseil d'Etat, portant gratification à J.-B. Thévenot, procureur du roi en la gruerie de Coiffy. — Mémoire joint, dudit Thévenot.

E. Bougard, Géographie illustrée du canton de Bourbonne, p. 188

1.868. — 1756. — Requête adressée au bailli d'Aigremont, La Rivière et Arnoncourt, par deux habitants de La Rivière qui avaient été l'objet de sévices graves de la part d'autres habitants.

E. Bougard, Géographie illustrée du canton de Bourbonne, p. 203.

1.869. — 1758, 6 mars. — « Arrest de la Cour de Parlement, portant règlement pour l'abbaye de Poulangis ; extrait des registres du Parlement. »

In-4°, 24 p., 1758 (Bib. de Chaumont, Recueil Jolibois, XV, p. 93). — Réimprimé dans La Haute-Marne, revue champenoise, 571.

1.870. — 1758, 29 août. — Arrêt du Conseil d'Etat qui confirme une exemption de droits

d'aides accordée aux habitants du Fays-Billot.

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot, 389.

1.871. — 1767, 12 novembre. — Mémoire pour justifier la nécessité d'établir un maire à Damrémont.

E. Bougard, Géographie illustrée du canton de Bourbonne, p. 196.

1.872. — 1768, 22 novembre. — Échange entre le roi et les habitants de Vicq, concernant les bois communaux.

Briffaut, Hist. de Vicq, dans : Haute-Marne (revue champenoise), 240 ; d'après Arch. Haute-Marne, prieuré de Varennes, B. basse.

1.873. — 1773, 15 décembre, Nancy. — Arrêt du Conseil d'Etat, portant bail emphithéotique aux sieurs Mirbeck et François, des ruines de La Mothe.

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, VIII (1884), p. 308.

1.874. — 1775, 21 août, château de Sarry. — Mandement de l'évêque de Châlons-sur-Marne, pour recommander à la charité des fidèles les habitants de la ville de Saint-Dizier incendiés le 21 du mois d'août 1775.

A. Fourot, Saint-Dizier. L'incendie du 19 août 1775, dans : Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, VII (1877), p. 154.

1.875. — 1775, septembre. — Extrait d'une lettre signée G. relative à l'incendie de Saint-Dizier.

A. Fourot, Saint-Dizier. L'incendie du 19 août 1775, dans : Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, VII (1777), p. 157).

1.876. — 1776, 17 août. — Concordat entre l'évêque de Toul et les futurs évêques de Nancy et de St-Dié, dans lequel il est traité, entre autres choses, des biens du prieuré de Reynel, alors unis à la fabrique de l'église de Toul.

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, VIII (1884), 320 et suiv.

1.877. — 1776, 26 septembre, Versailles. — Reglement fait au Conseil d'Etat pour l'organisation et l'administration municipale de Bourbonne.

A. Lacordaire, Bourbonne autrefois et Bourbonne aujourd'hui (Rev. Champ. et Brie, XIII (1882), 453).

1.878. — 1779, juillet, Versailles. — Lettres patentes de Louis XVI concernant l'hôpital du Fays-Billot.

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot, 386.

1.879. — 1780]. — Lettre des officiers municipaux de Bourbonne à l'intendant de Champagne, par laquelle ils demandent l'autorisation d'adopter un sceau et d'y faire représenter la déesse de la Santé, avec la légende *Bourbonne les bains* et l'exergue *Salus*.

E. Bougard, Bibliotheca Borvoniensis, p. 127, et : Géographie illustrée du canton de Bourbonne, p. 153.

1.880. — 1781-1785. — Cession des terrains de l'ancien château de Coiffy.

A. Bonrallet, Documents hist. sur Coiffy-le-Haut, p. 145 ; d'après Arch. comm. de Coiffy.

1.881. — 1783, 7 mai. — Lettre de M. de Vergennes, secrétaire d'Etat, à l'intendant de Champagne, l'informant que M. d'Avaux, seigneur de Bourbonne, ne s'oppose pas à ce que les habitants de cette ville soient autorisés à faire graver un sceau, pourvu qu'il n'y figure rien de relatif aux eaux minérales, qui n'appartiennent pas à la ville.

E. Bougard, Bibliotheca Borvoniensis, p. 128, et : Géographie illustrée du canton de Bourbonne, p. 154.

1.882. — 1785. — Lettre à l'intendant de Champagne qui est supplié de rappeler à M. de Vergennes, secrétaire d'Etat, que les habitants de Bourbonne lui ont adressé un nouveau modèle de sceau proposé par la ville, et qu'ils attendent encore son approbation.

E. Bougard, Bibliotheca Borvoniensis, p. 128, et : Géographie illustrée du canton de Bourbonne, p. 154.

SUPPLEMENT DU « CATALOGUE DES ACTES »

1.883. — 851, 18 janvier. — Les chanoines de Langres, propriétaires des deux tiers du village de Troischamps, abandonnent à Varin, abbé, propriétaire du dernier tiers, et au chanoine Adalbert, son disciple, l'usufruit de leur part, leurs vies durant, à la condition que la totalité deviendra la propriété du Chapitre après leur mort.

A. Roserot, *Chartes inédites des IXe et Xe siècles appartenant aux Archives de la Haute-Marne*. (Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1897, p. 170, n° 1.)

1.884. — 852, 18 juillet. — Varin, abbé, prévôt de l'église de Langres, donne à l'église Saint-Mammès de cette ville divers biens situés à « Brisconus », en Oscheret.

Ibidem, p. 171, n° 2.

1.885. — 866, 11 décembre, Langres. — Un certain Humbert donne aux églises Saint-Mammès de Langres et Saint-Bénigne de Dijon un *mansus* et ses dépendances, situés à Cessey-sur-Tille (Côte-d'Or), en Oscheret.

Ibidem, p. 172, n° 3.

1.886. — 870, 29 avril, Losne. — Un certain « Vulfricus » étant venu trouver à Losne (Côte-d'Or) Isaac, évêque de Langres, déclare, en présence de nombreux témoins, renoncer aux réclamations qu'il avait faites pour l'abandon par lui consenti antérieurement, à prix d'argent, de l'alleu de Pierrefontaine.

Ibidem, p. 173, n° 4.

1.887. — 858-880, Baissey. — Un certain Amaury et sa femme Bercharde donnent aux chanoines de Saint-Mammès de Langres plusieurs *mansus* situés à Occey, au *pagus Attoartorum*, ainsi qu'aux finages de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) et d'Aubigny.

Ibidem, p. 174, n° 5.

1.888. — 891, 23 février, Rolampont. — Un certain « Ansco » vend aux chanoines de Langres un *mansus* situé à Rolampont et dans la *finis* d'Andilly.

Ibidem, p. 175, n° 6.

1.889. — 902, 30 mai. — Argrim, évêque de Langres, rapporte qu'en faisant une tournée pastorale dans son diocèse, au comté de Tonnerre, en l'an 902, il a, sur la demande d'Isaac, archidiacre, consacré sous les vocables de la sainte Vierge et de saint Didier une chapelle fondée récemment par ledit Isaac au lieu de Vaupeltaigne (La Chapelle-Vaupeltaigne, Yonne), et consenti son érection en paroisse. Ledit évêque a donné à cette église paroissiale les dîmes du petit village de Saintes-Vertus (*Silviniacus*, Yonne) et de « Trudiacus ».

Ibidem, p. 176, n° 7.

1.890. — 904, 3 juin. — Argrim, évêque de Langres, rapporte qu'au mois de septembre 903, étant au synode général de son diocèse et se préoccupant de rétablir des églises détruites et des paroisses ruinées, l'archidiacre Rathier et son neveu Aldefred ont donné, pour l'église de Saint-Vincent de Dijon, un *mansus* à « Sorelgiæ », en Oscheret. L'évêque a donné un *mansus* et ses dépendances situé près du *castellum* de Dijon, à Fontaines (Côte-d'Or).

Ibidem, p. 177, n° 8.

1.891. — 906, avril. — Le comte Gotselme, étant venu au synode qui se tenait à Langres,

dans l'église Saint-Mammès, a définitivement abandonné, sur les instances de l'évêque Argrim, la chapelle de Ruffey (Côte-d'Or), donnée autrefois par un certain Hugue aux chanoines de Langres, et que ledit comte détenait injustement. Assentiment de Vualdricus et d'Hugue, enfants du comte.

Ibidem, p. 179, n° 9.

1.892. — 907, 4 avril, au palais de Compiègne. — Le roi Charles le Simple, à la demande d'Argrim, évêque de Langres, du comte Richard [le Justicier] et de son fidèle Manassès, confirme en faveur d'un certain Otbert (prévôt de l'église de Langres) un diplôme par lequel l'empereur Charles [le Gros] lui avait donné certains biens à Fixin (Côte-d'Or), en Oscheret.

Ibidem, p. 180, n° 10.

1.893. — 909, 25 avril. — Agrim, évêque de Langres, sur la demande d'un certain Arnaldus, qui avait donné au Chapitre de Langres divers biens à Sacquenay (Côte-d'Or) et à Percey, lui accorde, ainsi qu'à son frère Madalgaudus, *alias* Maalgaudus, et à son neveu Arnaldus la jouissance de ces biens jusqu'à leurs décès, et aussi celle d'autres biens appartenant à l'église de Langres, savoir : au *pagus* de Langres, entre Banne et Poiseul ; à Peigney, « Nanvinea » et La Marnotte ; la chapelle de Saint-Didier de « Faventiacum », en Oscheret, et à Fixin (Côte-d'Or).

Ibidem, p 181, n° 11.

1.894. — 910, 18 octobre, Langres. — Un comte Manassès donne aux chanoines de Langres des biens situés dans l'Oscheret : la forteresse de Schi... et l'église dédiée à saint Seine, avec toutes les propriétés qui en dépendent. Il s'en réserve la jouissance sa vie durant. Parmi les souscriptions figurent celles de Mannon, son frère, et d'Hugue, fils du comte Giboin.

Ibidem, p. 183, n° 12.

1.895. — 918, 18 mai. — Richard [le Justicier], comte et duc de Bourgogne, sur la demande des chanoines de Langres, et de l'avis de Manassès et de ses autres fidèles, restitue auxdits chanoines diverses possessions qui leur avaient été autrefois données par le comte Amédée, tant en son nom qu'au nom de sa femme et de son fils Anschier, situées à Lecey, au *pagus* de Langres.

Ibidem, p. 184, n° 13.

1.896. — 921. — Garnier, évêque de Langres, voulant accéder à la prière de Rathier, archiclave de Saint-Mammès, qui demandait des revenus pour le luminaire de cette église, lui permet de bâtir au comté de Bassigny, sur une terre de l'abbaye de Saint-Didier, une église sous le vocable de la sainte Vierge, de saint Didier, martyr, et de saint Verain, qui serait soumise à celle de Saint-Remi, dépendant de ladite abbaye. Il constitue la première dotation de cette église par le don des dîmes de plusieurs villages voisins, savoir : Humes, « Linerulæ » et Montigny[-en-Bassigny].

Ibidem, p. 185, n° 14.

1.897. — 935, 23 juin. — Heyric, évêque de Langres, atteste qu'Albéric, primicier de l'église de Langres, a donné aux chanoines de Saint-Mammès certains biens situés à Rouvre, comté de Bar[-sur-Aube]. A la demande des chanoines, ledit évêque lui en a concédé la jouissance sa vie durant. Parmi ces biens figure une église dédiée à saint Victor.

Ibidem, p. 186, n° 15.

1.898. — 950-952, 19 août. — Achard, évêque de Langres, atteste le don qu'un certain Dagubertus avait fait à l'église de Sainte-Marie de Coion, aujourd'hui Sainte-Marie-sur-Ouche (Côte-d'Or), ou Sainte-Marie de Cohons (Haute-Marne), de plusieurs *mansus* situés au territoire de Fon-

tette (Aube), *pagus* du Lasçois. Peu de temps après, l'évêque a accordé audit Dagubertus, sur sa demande, pour sa vie et celle de ses fils, la jouissance des biens par lui donnés et d'autres biens situés à Essey-lez-Pont, comté de Bar [-sur-Aube], qui étaient alors tenus en bénéfice de cette abbaye par un certain Frédéric.

Ibidem, p. 188, n° 16.

1.899. — 969, 18 janvier. — Une femme nommée Gostrude donne aux chanoines de Langres un serf appelé Vuinemannus et sa femme Marie, qui paieront un cens auxdits chanoines. Ceux qui voudraient empêcher l'exécution de ce don paieront dix livres d'or à l'évêque Brunon [de Roucy] et à Bérald, prévôt [de Saint-Mammès].

Ibidem, p. 196, n° 21.

1.900. — 952-970, 20 mai. — Achard, évêque de Langres, à la demande de Teudon, abbé et archidiacre, accorde à Robert, chanoine de Saint-Mammès de Langres, et à son neveu Unencus, pour la durée de leurs vies, la partie du village de Noiron[-lez-Cîteaux] qui appartenait à l'église Saint-Etienne de Dijon.

Ibidem, p. 189, n° 17.

1.901. — 973. — Widric, évêque de Langres, à la demande d'Heynric, comte de Bourgogne, a donné à l'église Saint-Mammès certains biens situés à « Artasia », au *pagus Attoariorum*. Peu de temps après, il a obtenu en bénéfice, pour lui et l'un de ses enfants, lesdits biens et d'autres appartenant à la même église, savoir : au comté de Lasçois, *l'oppidum* de Châtillon, trente *mansus* qui en dépendaient et le village de Crépan (commune de Prusly-sur-Ource, Côte-d'Or).

Ibidem, p. 191, n° 18.

1.902. — 1061, 3 mai. — Le pape Nicolas II confirme les droits et possessions des religieux de Montier-en-Der, et entre autres leur droit d'élire l'abbé. « Credita nobis sollicitudine. »

Copie : au 1er cartul. de Montier-en-Der, fol. 64, r°.

Lalore, Princip. cartul., IV, 171 (anal. et extrait). — *Pflugk-Harttung*, Acta, I, p. 33, n° 35. — *Jaffé*, editio nova, n° 4465.

1.903. — Vers 1097, à Châteauvillain. — Hugue II Bardoul, sire de Broyes, et sa femme donnent à l'église de Molême, pour leurs âmes et celle de Barthélemi, père dudit Hugue, quatre meix et demi de terre. Parmi les témoins : Robert, abbé de Molême.

L'abbé Millard, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1892, p. 205 ; d'après le 1er cartul. de Molême, des Archives de la Côte-d'Or, fol. 20.

1.904. — 1105, 1er janvier, Latran (an VI, kal. janv. ind. XIII). — Le pape Pascal II, s'adressant à Jarenton, abbé de St-Bénigne de Dijon, prend cette abbaye sous sa protection. — Parmi les possessions énumérées figurent les prieurés de St-Amâtre (à Langres) avec l'église de St-Ferréol, Montigny(-le-Roi), Clefmont, Sexfontaine, Vignory, Saint-Blin (Bertiniaca curtis), Enfonvelle et Serqueux. « Sicut injusta poscentibus... »

Pflugk-Harttung, Acta, I, 83, n° 91.

1.905. — 1119, 29 décembre, Autun (3 kal. janv. 1120, ind. XIII, an I). — Le pape Calixte II confirme un accord intervenu par l'entremise de Humbald, archevêque de Lyon, d'Etienne, évêque d'Autun, et de Joceran, évêque de Langres, entre le Chapitre de N.-D. de Beaune et l'abbaye de St-Etienne de Dijon concernant le droit parrochial sur le château de Beaune.

Pflugk-Harttung, Acta, I, p. 115, n° 131.

1.906. — 1150. — Godefroi, évêque de Langres, atteste le don d'un moulin, fait par Hugue Le Cerf, au prieuré de Jully-les-Nonnains, sauf le droit appartenant à Lambert qui l'avait fait construire.

Erne, Petit, dans le *Bulletin historique et philologique*, etc. 1897, p. 779 ; d'après original d'une collection particulière.

1.907. — 1157-1159, 8 février, Latran (6 id. février). — Le pape Adrien IV, à la demande de l'abbé Wilencus et des religieux de Molême, leur confirme pour leur prieuré de Saint-Didier (de Langres) le don, par feu Robert, évêque de Langres, du revenu pendant un an de toute prébende du Chapitre de Langres qui viendra à vaquer par décès. « Justis petencium desideriis... »

Pflugk-Harttung, Acta, I, p. 226, n° 242 ; d'ap. cartul. Molême, des Arch. de la Côte-d'Or, n° 143, fol. 71.

1.908. — 1165, 11 février, Sens (3 id. fév. 1164, ind. XIII, an VI). — Le pape Alexandre III met sous sa protection l'abbaye de Montier-en-Der. « Quotiens a nobis illud petitur... »

Pflugk-Harttung, Acta, I, p. 240, n° 259 ; « d'après une copie, peu sûre, des Archives de la Haute-Marne ».

Cette bulle figure au premier cartulaire de Montier-en-Der, fol. 137, recto, mais elle n'est pas de la même écriture que celle de l'ensemble du registre.

1.909. — 1174, 21 janvier, Anagni (12 kal. fév.). — Le pape Alexandre III, s'adressant à l'abbé et au chapitre de Clairvaux, déclare que d'après l'enquête faite par M..., évêque de Troyes, et l'abbé de St-Remi de Reims, délégués par lui à cet effet, les religieux de St-Bénigne de Dijon, en vertu du jugement rendu par ces délégués, sont déboutés de leurs prétentions sur la grange de Morins. « Cum venerabilis frater... »

Pflugk-Harttung, Acta, I, p. 251, n° 277, d'ap. orig. des Arch. de l'Aube.

1.910. — [1177], 12 août, Venise, Rialto (2 id. août). — Le pape Alexandre III réitère la bulle du 21 janvier 1174, ci dessus. « Diu et multum... »

Pflugk-Harttung, Acta, I, p. 263, n° 291.

1.911. — 1203, avril. — Thibaud Ier, comte de Bar et de Luxembourg, donne une charte de commune aux habitants de Saint-Thiébaud-sous-Bourmont.

Extrait : A. du Chesne, *Hist. de la maison de Bar-le-Duc*, Pr. p. 21. — Edition : A. Pawlowski, dans le *Bulletin historique et philologique*, etc. 1898, p. 252 ; d'ap. orig. des Archives communales.

1.912. — 1238, mai. — Robert, évêque de Langres, atteste la vente faite aux Templiers de Saint-Marc, par Etienne dit « Chanloz », de Nuits-sous-Ravières, des tierces qu'il avait sur une terre desdits religieux.

E. Petit, dans le *Bulletin historique et philologique*, etc. 1897, p. 763 ; d'ap. orig. à la fabrique de l'église de Nuits.

1.913. — 1247 (v. st.), mars, à Coulanges-sur-Yonne. — Mathilde, comtesse de Nevers, rapporte, en l'approuvant, une charte de Thibaud de Plancy, seigneur de Saint-Vinnemer (même date), par laquelle ce dernier, avec l'assentiment de sa femme Guillerme, dame de Bazarnes, a donné au prieuré de Jully-les-Nonnains deux muids de grain sur ses revenus des blés de Saint-Vinnemer. Il a reçu des religieuses deux cents livres provinoises.

E. Petit, dans le *Bulletin historique et philologique*, etc. 1897, p. 780 ; d'ap. orig. d'une collection particulière.

1.914. — 1248, juin. — Henri de Reims, archidiacre du Barrois, et Jean de Taveau, chanoines de Langres, collecteurs de la dîme accordée au roi saint Louis pour le secours de la Terre Sainte, rapportent une lettre de Hugue [de Rochecorbon], évêque de Langres, portant que le roi lui avait ordonné, de sa propre bouche, d'exempter de cette dîme les religieuses de Jully. Ils déclarent en conséquence n'avoir rien exigé d'elles à cette occasion.

E. Petit, *eodem*, p. 781 ; d'ap. orig. de collect. partic.

1.915. — 1269 (v. st.), mars. — Gerbert, le barbier, de Wassy, et Isabelle, sa femme, reconnaissent avoir donné à l'église N.-D. de Wassy une vigne sise en lieu-dit « aux Perrières » et renoncent

à tout droit qu'ils pouvaient avoir sur cette vigne. (En français.)

Hérelle et Pélicier, dans le Bulletin histor. et philolog. du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1897, p. 648 ; d'ap. orig. Arch. Marne, collégiale de Vitry, liasse 29 *bis*.

1.916. — 1269 (v. st.), mars. — Arambert, veuve de Renaud de Coiffy, Jean, Perrinot et Ybert, ses enfants, font les mêmes déclaration et renonciation que ci-dessus.

Ibidem, p. 648 ; d'ap. orig. Arch. Marne, collégiale de Vitry, G 1553.

1.917. — 1300, 14 octobre (vendredi avant la fête de saint Luc évangéliste). — Henri III, comte de Bar, confirme la charte de commune de Saint-Thiébaud-sous-Bourmont (d'avril 1203).

A. Pawlowski, dans le *Bulletin historique et philologique*, etc. 1898, p. 254 ; d'ap. orig. des Arch. communales.

1.918. — 1319, novembre, à Troyes. — Confirmation par Philippe le Long.

Ibidem, p. 255 ; orig. même source.

1.919. — 1319 (v. st.), mars. — Reconnaissance de cette charte par Edouard, comte de Bar.

Ibidem, p. 255 ; orig. en français, même source.

1.920. — 1329 (v. st.), 29 mars (jeudi avant Pâques Fleuries). — Autre reconnaissance par le même.

Ibidem, p. 255 ; orig. en français, même source.

1.921. — 1337, avril (ou 1338), à l'abbaye de Notre-Dame, près Pontoise. — Philippe de Valois confirme, en la vidimant, une charte du 9 février 1331 (v. st.), donnée en faveur du prieuré de Vignory par Jean, sire de Saint-Dizier et dudit Vignory, et Alix d'Offemont, sa femme.

J. d'Arbaumont, *Cartulaire du prieuré de Saint-Etienne de Vignory*, p. 115, n° XXXVII ; d'ap. orig. des Arch. de la Haute-Marne.

1.922. — 1482, 23 juin, Nancy. — Yolande d'Anjou, duchesse de Lorraine et de Bar, confirme la charte de Saint-Thiébaud-sous-Bourmont.

A. Pawlowski, dans le *Bulletin historique et philologique*, etc. 1898, p. 256 ; d'ap. orig. en français, des Arch. communales.

1.923. — 1519 (v. st.), 5 mars, Rome, à Saint-Pierre. — Bulle du pape Léon X, par laquelle il donne mandement à l'official de Troyes de procéder à une information pour faire restituer à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches les biens, meubles et immeubles, qui lui avaient été enlevés.

A. Roserot, *Contribution au glossaire de la basse latinité*, dans *La Correspondance historique et archéologique*, du 25 novembre 1897, p. 332 ; d'après original scellé, des Archives de la Haute-Marne.

1.924. — [1527], 19 août, Amiens. — Lettre missive de François Ier, au Chapitre de Langres, en faveur de Jean « Deperelles », pour une prébende dudit Chapitre.

A. Roserot, *Lettres missives des rois et reines de France, etc., pour la collation des prébendes du Chapitre de Langres, de 1527 à 1575*. (Dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, IV, juillet 1898, p. 274, n° I.)

1.925. — [1527], 27 novembre, Paris. — Lettre missive du même aux mêmes, en faveur dudit Jean « Deperelles ».

Ibidem, p. 275, n° II.

1.926. — [1527], 27 novembre, Paris. — Lettre du même au comte de Guise, en faveur dudit Jean « Deperelles ».

Ibidem, p. 276, n° III.

1.927. — 1535 (v. st.), 7 février, Lyon. — Lettre du même au Chapitre de Langres, en faveur de Thiébaut Le Jay, maître des enfants de chœur de la cathédrale de Langres.

Ibidem, p. 277, n° IV.

1.928. — [1540] (v. st.), 15 mars, Noyon. — Lettre de la reine Eléonore d'Autriche, aux mêmes, en faveur de Christophe Roussat.

Ibidem, p. 278, n° V.

1.929. — 1544 (v. st.), 26 février, Chambord. — Lettre de François Ier aux mêmes, en faveur de François de « Quynynemont », fils de François Quynynemont, archer de la garde écossaise du roi.

Ibidem, p. 279, n° VI.

1.930. — 1547 (v. st.), 18 février, Fontainebleau. — Lettre du roi Henri II, aux mêmes, en faveur de Bénigne Serre, fils de Bénigne Serre, premier président de la Chambre des Comptes de Dijon.

Ibidem, p. 280, n° VII

1.931. — 1547 (v. st.), 21 février, Fontainebleau. — Lettre du même aux mêmes, en faveur de Sébastien Parisel.

Ibidem, p. 281, n° VIII.

1.932. — 1548, 29 aout, à Samillay ou Savillay. — Lettre du même aux mêmes, en faveur de Denis Mariot.

Ibidem, p. 282, n° IX.

1.933. — [1549], 30 mars, Chantilly. — Lettre du connétable Anne de Montmorency, auxdits chanoines, en faveur de Claude Jobart (*alias* Joubert), prêtre du diocèse de Langres.

Ibidem, p. 183, n° X.

1.934. — 1548 (v. st.), 31 mars, Chantilly. — Lettre d'Henri II aux mêmes, en faveur dudit Claude Joubert *(sic)*.

Ibidem, p. 284, n° XI.

1.935. — 1549, 22 avril, St-Germain-en-Laye. — Lettre de Catherine de Médicis audit Chapitre, en faveur d'Adrien Cuvillier, abbé de Saint-Séverin, son aumônier ordinaire.

Ibidem (janvier 1899), p. 285, n° XII

1.936. — 1549, 29 avril, Saint-Germain-en-Laye. — Lettre de la même reine audit Chapitre, en faveur de Jean Guillenard.

Ibidem, p. 286, n° XIII.

1.937. — 1549, 22 novembre, Paris. — Lettre d'Henri II aux mêmes, en faveur de Sébastien Parisel.

Ibidem, p. 287, n° XIV.

1.938. — 1550, 30 août, Saint-Germain-en-Laye. — Lettre dudit roi, au même Chapitre, en faveur de Jean « Duyssant », prêtre, sieur d' « Arran ».

Ibidem, p. 288, n° XV.

1.939. — 1550 (v. st.), 21 janvier. — Marché, devis et enchère, pour la construction d'une halle ou magasin d'armes et de subsistances, etc., au château-fort de Montigny-le-Roi.

Drot. dans : *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1898, p. 62 ; d'après Arch. Yonne, E. 651.

1.940. — 1561, 5 août, Saint-Germain-en-Laye. — Lettre de Charles IX audit Chapitre, en faveur de Claude Bégat, fils de Jean Bégat, conseiller au Parlement de Dijon.

Ibidem, p. 289, n° XVI.

1.941. — 1562, 8 avril, Paris. — Lettre du même aux mêmes, en faveur dudit Claude Bégat.

Ibidem, p. 291, n° XVII.

1.942. — 1562, 18 avril, Paris. — Lettre dudit Charles IX, aux mêmes, en faveur de Didier Leschenet, sous-maître de sa chapelle de musique.

Ibidem, p. 292, n° XVIII.

1.943. — 1562, 30 avril, Paris. — Lettre de Catherine de Médicis en faveur du même.

Ibidem, p. 293, n° XIX.

1.944. — 1562, 8 mai, Paris. — Lettre d'Antoine, roi de Navarre, en faveur du même.

Ibidem, p. 294, n° XX.

1.945. — 1567, 12 mai, Saint-Maur-des-Fossés. — Lettre de Charles IX, audit Chapitre de Langres, en faveur du même Leschenet.

Ibidem, p. 295, n° XXI.

1.946. — 1570, 16 janvier, Angers. — Lettre du même, audit Chapitre, en faveur de Nicolas Guillemart, dit le Magister, l'un des valets de sa garde-robe.

Ibidem, p. 296, n° XXII.

1.947. — 1570, 28 janvier, Angers. — Brevet par lequel Charles IX donne audit Guillemart la première prébende du Chapitre de Langres qui viendra à vaquer.

Ibidem, p. 297, n° XXIII.

1.948. — 1570, 3 novembre, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. — Lettre de Charles IX, au même Chapitre, en faveur de Claude Le Goux, fils du sieur de Verpel.

Ibidem, p. 298, n° XXIV.

1.949. — 1572, 31 mars, Blois. — Lettres de Charles IX, aux mêmes, insistant pour la nomination de Guillemart ci-dessus.

Ibidem, p. 299, n° XXV.

1.950. — 1573, 31 mars, Fontainebleau. — Lettre du même roi, aux mêmes, en faveur de Philibert Chereault, fils de Mathieu Chereault, tailleur d'habits du roi.

Ibidem, p. 301, n° XXVI.

1.951. — 1575, 10 août, Paris. — Lettre d'Henri III, aux mêmes, en faveur de Claude Le Goux, fils du sieur de Verpel.

Ibidem, p. 302, n° XXVII.

1.952. — 1714, 1er juin, Morimond. — Devis et marché pour la construction des grandes orgues de l'abbaye de Morimond, passés entre l'abbé Nicolas Aubertot et Jean Treuillot, facteur. — A la suite : quittance d'un à-compte, du 19 décembre 1718, par Claude Treuillot, fils du précédent.

A. Roserot, dans *La Correspondance historique et archéologique*, 24 janvier 1897, p. 14.

1.953. — 1714, 22 juillet, Morimond. — Marché pour la menuiserie du buffet desdites orgues, passé entre le même abbé et Jean-François Béchant, maître-sculpteur à Langres. — A la suite sont des quittances de 1714 à 1716.

Ibidem, p. 17.

(*A suivre.*)

A. Roserot.

Les anciens Registres paroissiaux*

De Sévigny-Waleppe (Ardennes)

(1608-1792)

APPENDICE *(Suite)*

41.

Le cimetière est en bon état, enfermé de murailles fort élevés, aux frais des paroissiens. Mr le grand vicaire, sur l'exposé du sr de Montreuil, seigneur dudit lieu, a promi et ordonné il y a quatre (ans) et plus, de retrancher une partie dudit cimetière ; c'est ce qui n'a pas été exécuté, attendu que le publicq n'y a pas voulu consentir par des raisons de piété et de religion. On n'y tient pas de foyr, ny de marché, ny d'assemblée publique pour les affaires de communauté. On va rarement chez le sr curé à cheval qu'on ne passe sur le cimetier.

42.

Le revenu de la fabricq est de 150 l. consistant en grain, louage de cloches et oblations, le tout est fidèlement administré.

43.

Il y a trois comptes à rendre, ils sont tous dressés et doivent être examiné au premier tour et on a differé de les rendre parce que le revenu a été saisi entre les mains des marguilliers pour les droits d'amortissement. Ils se rendent ordinairement pardevant Mr le curé, le seigneur du lieu, en présence du procureur fiscal et autres anciens habitans dudit lieu et sur tout des marguilliers anciens.

44.

Les marguilliers qui par le finito de leurs comptes sont reliquataires, vuident leurs mains ordinairement.

45.

Personne ne se trouve redevable à la fabrique, excepté ceux entre les mains desquels on a saisi depuis trois ans, et les trois marguilliers comptables sont bons pour repondre des deniers.

46.

Tous les propriétaires paient dixme sur le terroir dudit lieu et dependance, à l'exception de sept charues appartenantes à l'abbaye de Valleroy, qui ne donne aucunne retribution au sr curé.

* Voir page 187, tome XI de la *Revue de Champagne*.

47 et 48.

Il n'y a point de confrairies érigées.

49.

Il y a dix obits fondés dans ladite eglise pour lesquels le sr curé reçoit 15 l. et le mre d'école 5 l. annuelement.

50.

Il y a un presbitère logeable proche l'eglise, contigu au cimetiere, réparé entièrement et entretenu par le sr curé, il y reside actuelement.

51.

Il y a, outre le sr curé, six religieux prestres à l'abbaye de la Valle Roy, de l'ordre de St Bernard, dont deux sont approuvés pour les confessions.

52.

Le sr curé se nomme Mre Jacques Vrayet, aagé de 60 ans, natif d'Amiens où il a fait ses études et deux années de théologie chez les PP. Dominicains ; il a été tonsuré par Mr de Caumartin, évêque d'Amiens, le 26 mars de 1655, fait acolythe par le mesme et le mesme jour, sous diacre par Mr de Laon le 23 decembre de 1656, diacre par Mr de Noyon le 17 mars de 1657, prestre par Mr Faure, eveque d'Amiens, le dernier mars de la mesme année. Il a obtenu les provisions pour resignation de Mr Boizot, cy devant curé dudit lieu, en coure de Rome, expediée, admise le 7e may en 1657, visée par Mrs du Chapitre de Reims, sede vacante, le sixiesme juillet de la mesme année, qui ont accordé le visa ; mis en possession par le sr Bourguet, doyen de St Germainmont, quelques jours après. Il a les livres nécessaires à son ministère ; il a chez lui une domestique aagée de 60 ans et une petitte niepce aagée de 12 ans. Il n'a pas les cas reservés.

Il vit de concert avec son seigneur.

53.

Il y a une chapelle castralle dans la maison du sieur de Montréil, seigneur dudit Sevigny, bénite par Mr d'Estampes, entretenue assez mal par ledit seigneur, dont le chapelain est le nommé Jean Baptiste Dureteste, cler natif de Reims, qui en est possesseur depuis sept ans, et ne s'acquitte aucunement des charges qui sont une messe par semaine. Le revenu du benefice est loué à present 80 l., qui consiste à quatre gerbes de 27 de la grosse dixme en bleed du terroir dudit Sevigny. Le seigneur nomme à ce benefice. La chapelle est dediée à Notre Dame. Il y a un calice fort mince, deux aubes, deux chasubles tels et quels ; on n'y fait aucunne fonction, on n'y administre aucun sacrement.

Il y a sur le territoir dudit Sevigny une abbaye de Bernardins, possédée par Mr de Mesmes, où il y a sept ou huit religieux.

Le reste néant.

V

Demandes concernant l'état de l'Église et de la Paroisse de Sévigny, auxquelles M. le Curé de Sévigny est prié de donner, à la suite de chaque Article, sa réponse par écrit..... (1774.)

Curé. — Pierre-Antoine Desoize, né le 8e d'aoust 1737, au diocèse de Reims[1], licentié en Théologie, fait prêtre à Noël 1761; il ne travaille dans le mynistère que depuis qu'il est curé de Sévigny.

Depuis la prêtrise jusqu'à sa nomination à la cure, le curé de Sévigny a été employé au collège en qualité de sous-principal et de professeur. Il a été nommé à la cure de Sévigny le 5e mars 1768. Il ne possède aucun autre bénéfice.

On a jugé à propos de restreindre le sr curé à sa paroisse en lui donnant ses provisions. Ce n'est qu'à la sollicitation de Mrs ses confrères voisins, à qui il pourroit dans certains cas rendre quelques services, qu'il a demandé l'année dernière l'extension de M. l'Abbé de L'Escure, qui lui a accordé verbalement. Il n'a pas les cas réservés. Il n'a qu'une seule église.

Patron. — Le Chapitre de Reims, l'Université, M. le Grand Archidiacre.

Seigneur. — M. Chabiel de Morière, chevalier de St Louis et ancien lieutenant colonel du Regiment d'Enguin, infanterie. Il réside neuf mois de l'année à Sévigny et trois mois d'hyver à Avesnes en Hainaut, lieu de la naissance de Mde son Epouse[2]; ses droits honorifiques sont l'Eau bénite par présentation, l'encens de la main des Enfans de chœur et autres moindres honneurs. Il en jouit depuis cinq ans. Le curé a failly avoir procès, et il s'est comporté dans cette affaire selon les avis et conseils de Mgr de Sarepte[3].

Ressort. — Sévigny est du Baillage de Reims, situé dans le ressort du Parlement de Paris, Intendance de Châalons, subdélégation de Château Porcien, Election de Reims, Maîtrise des Eaux et forêts de Reims.

Adresses. — Par le messager de Rozoy, qui loge à la Croix blanche, rue de la porte de Mars, qui arrive à Reims tous les vendredys à huit heures du matin et qui en part le même jour à deux heures après midy.

1. A Villers-devant-le-Thour (Ardennes), où son père était maréchal-ferrant.

2. On trouve dans le Carnet des voyages de Hédoin de Pons Ludon une note sur son passage, vers 1775, au château de Sévigny : « M. de Morière y habite, dit-il, sa femme l'éclipse. » (*Manuscrit inédit appartenant à M. le comte de Marsy, à Compiègne.*)

3. Jean de Cairol, évêque de Sarepte, vicaire général du diocèse de Reims, nommé à l'évêché de Vence en 1769, puis à celui de Grenoble en 1771, démissionnaire en 1780.

Dîmes. — Mgr l'Archevêque, le Chapitre de Reims, L'hôtel Dieu de Reims, l'Abbaye de la Val Roy, le chapelain de la chapelle castrale de Sévigny, et le curé qui, en outre, jouit seul des menues dixmes. Il n'y a pas de dîmes inféodées, et le curé n'a pas de préciput.

Étendue. — Il y a quatre hameaux, Vualeppe à la distance d'une petite demie lieue de la paroisse. Les chemins pour y aller ne sont pas difficiles, excepté dans les crûtes d'eau un peu trop abondantes. Il y a à l'entrée de ce hameau un ravin sur lequel on a établi une passe pour les personnes à pied. — La Grange-aux-Bois, hameau appartenant à l'abbaye de la Val Roy, à la distance d'une petite demie lieue. — La Cense Neuve et la Bouverie, deux fermes appartenantes à Mrs de la Val Roy et attenantes à leur couvent. Les chemins ne sont pas absolument difficiles.

Le curé observe en passant qu'il ne reçoit aucun honoraire pour la desserte de ces trois écarts. Le diamètre de l'étendue de la Paroisse, prise comme terroir, peut être d'une bonne lieue environ.

Secours. — Néant.

Communiants. — Le nombre des communiants est de cinq cent environ.

Paroissiens, leurs caractère et métiers. — Voisins de la Picardie, mes paroissiens ont la tête un peu chaude, ils s'échauffent aisément et s'appaisent de même, faciles néanmoins à gouverner quand on sçait les prendre. Leurs plus grands deffauts, c'est la médisance et l'intérest, défauts qui sont abondamment compensés par leurs bonnes qualités. On peut dire en général que la Paroisse n'est pas mauvaise.

Dans un pays où il n'y a ni prairies, ni bois, ni vignes, ils (les habitants) sont presque tous laboureurs ou manouvriers. Néanmoins, comme Sévigny est un bourg où il y a foires et marché toutes les semaines, nous avons des professions et des métiers dans tous les genres nécessaires, de sorte qu'à cet égard nous avons autant de ressources que dans bien des petites villes.

Vicaires. — Il n'y a pas de vicaire.

Ecclésiastiques, etc. — Nous avons attachés au service de la paroisse un maître d'Ecole, un *chorus* ou chantre, deux souschantres et un suisse. Le me d'Ecole est payé du casuel et des fondations. La fabrique donne tous les ans 8 livres au *chorus*, 6 l. à chacun des souchantres, et 7 l. au suisse.

Station. — Nous n'avons pas de station fondée. L'honoraire du prédicateur dépend de la générosité de nos paroissiens chez lesquels on va faire la quête, qui peut dans ces années-ci se monter à 60 ou 70 l. Ce sont messieurs les grands vicaires qui nous envoyent le stationnaire qui prêche dans quatre églises : Sévigny, St Quentin, Bannogne et Hannogne. Il prêche à Sévigny le Dimanche à la grand'messe et le jeudy à la messe.

Souvent Mrs les stationnaires prêchent des matières et disent dans leurs sermons des choses qui ne conviennent nullement à nos paroissiens et qui leur sont même quelquefois nuisibles, c'est un abus qui s'oppose au bien qu'on devroit retirer de ces stations. Pour y remédier, je pense qu'il seroit expédient d'obliger les stationnaires de communiquer leurs sermons à Mrs les curés avant que de les prêcher.

Heure du service. — La grand'messe les dimanches et fêtes se chante à neuf heures en hyver et à huit heures et demie en été. Il n'y a pas eu de changement à cet égard. Le catéchisme se fait depuis le mois d'octobre inclusivement jusqu'au mois de juillet exclusivement à une heure précise, et les vêpres à deux heures.

Maître d'École. — Nous n'avons qu'un maître d'école. Ses appointemens fixes sont un demi quartel de bled par ménage plein et un quart de quartel par demi ménage, et les fondations. Il n'a pas d'autre casuel que celui de l'église fixé par le tarif, et trois, quatre, cinq ou six sols par chacque enfant qui va à l'école, à proportion de ce qu'il est plus ou moins avancé.

Le maître, obligé de fournir l'école, tient l'école chez luy. Dans les mois de novembre, décembre, janvier et février, il a environ 80 écoliers, mais aussitôt qu'on peut travailler aux champs, il n'en a peut-être pas la moitié et au mois de may, il n'en a pas vingt.

Registres. — Nos registres ne sont pas séparés, mais ils sont en bon ordre depuis près de 100 ans ; ils peuvent datter de cent trente ans environ[1].

Eglise. — L'église est suffisamment grande : la longueur du sanctuaire est de 17 pieds, sa largeur est de 23 pieds. Le chœur a 13 pieds de longueur et même largeur que le sanctuaire. La longueur de la croix formée par les deux chapelles collatérales est de 66 pieds. La longueur de la nef de 65 pieds et sa largeur est de 30 pieds en comprenant les deux collatéraux. Le chœur et cancelles sont voutés. La nef ne l'est pas, c'est un lambris.

Autels. — Nous avons le maître autel, un autel dans la chapelle de la Ste Vierge, consacrée sous le titre de Notre Dame du Rosaire, on y dit la messe, et un autre autel dans la chapelle de St Nicolas, mais cet autel n'a pas de pierre sacrée.

Lampe allumée. — Non. La lampe, où l'on ne brûle que de la cire blanche, n'est allumée que pendant les offices.

Sacristie. — Nous avons une sacristie distinguée du corps de l'église. C'est la fabrique qui est chargée d'en entretenir les bâtimens.

Cimetière. — Il y a autour de l'église un cimetiere dont les murs sont fondoirs[2] et par cette raison très mal fermé. On n'y tient ni les foires, ni les marchés.

1. Le curé n'avait pas vérifié, car ils dataient de 166 ans.

2. En fonderie, en ruine, expression qui n'est plus usitée.

Réparations à l'église. — Il n'y a pas actuellement de réparations considérables à faire au chœur de l'église ; mais il pourra y en avoir dans quelques années. Le pavé est passable.

Je n'en connois pas d'autres que de menues réparations. Tous les ans, le couvreur fait la recherche sur les toits, et plus souvent s'il est besoin, surtout à la sacristie. Les murailles sont bonnes. Nous n'avons que l'allée de la nef qui soit pavée et bien pavée ; il n'y a pas de pavé sous les bancs des hommes, ni sous les bancs des femmes, ce qui est fort mal à propre ; les nefs des chapelles collatérales ne sont pas pavées non plus. Les fenêtres sont suffisamment grandes et bien vitrées.

Cloches. — Les cloches sont en bon état, mais dans peu on sera forcé de faire au clocher des réparations considérables.

Chapelles. — Nous n'avons pas de chapelles titrées dans nôtre église.

Sages-Femmes. — Il n'y a pas de sage-femme ; mais il y a deux chirurgiens jurés sur les lieux.

Fabrique. — Le revenu fixe de la fabrique consiste en un petit corps de ferme, loué 90 l., en un autre petit corps de ferme loué huit septiers de froment, de méteil et d'avoine, en 70 l. de rente. Il est établi sur de bons titres. Le revenu casuel peut aller à 40 livres ; il se prend sur les quêtes, le cierge pascal et les cierges qui accompagnent le pain béni. Les charges ordinaires sont les honoraires du curé, du m^tre^ d'école pour l'acquit des fondations et les chantres, la cire et le blanchissage ; les charges casuelles sont les réparations de la sacristie, l'entretien et l'achat des ornemens et autres meubles nécessaires.

On tient des bureaux de fabrique seulement au besoin. Il y a un registre en papier marqué cotté et paraphé par le juge, où l'on écrit les conclusions et un greffier sermenté *ad hoc*, Il n'y a seul que le marguillier comptable qui soit chargé de la recette. Le curé détermine seul la dépense qui n'excède pas une pistolle. Pour la dépense au delà d'une pistolle jusqu'à 20 l. ou 24 l., il la détermine avec le marguillier en charge ; une dépense plus considérable est déterminée par le bureau.

Le bureau est composé du curé, président, des marguilliers, des officiers de justice, du sindic et principaux habitans. L'élection des marguilliers se fait à la pluralité des voix la deuxième fête de Noël dans un bureau assemblé à cet effet. Chaque marguillier est un an marguillier des Trépassés et un an marguillier receveur de l'église.

En vertu d'un règlement lu et publié au prône, écrit tout au long sur le registre des conclusions et signé des habitans concernant tous les objets qui ont rapport à la fabrique, le marguillier sortant est obligé, sous peine d'y être contraint, de rendre son compte dans le courant du mois d'octobre qui suit son année d'exercice. On n'y a pas encore manqué depuis que je suis curé.

C'est le bureau qui entend les comptes, c'est le greffier qui les clôture, et le bureau signe après lecture faite.

La fabrique doit quatre cent livres pour ouvrages, ornemens et embellissemens faits dans l'église ; il luy est dû il y a longtems cent livres par un débiteur qui ne lui paye ni somme, ni rente, à raison de son extrême pauvreté. Il lui est encore dû cent autres livres par un autre débiteur qui avoit négligé de payer les rentes pendant douze ans. On a obtenu contre luy sentence au presidial de Reims, les arrérages ont été ajoutés au principal, et depuis ce tems il paye les intérêts de l'un et de l'autre.

Diligences nécessaires. — Nous en avons donné la preuve à l'article précédent.

Fondations. — Nous avons dans la paroisse des fondations dont les revenus sont des rentes constituées sur des biens fonds donnés à l'église. Les charges sont des vigiles, grand'messes, recommandises, de profundis et autres prières. Le tout s'exécute perpétuellement et au désir desdittes fondations. Il y a un tableau exact des fondations.

Aisances. — Il n'y a aucune aisance, ni aucuns biens communs appartenants à la paroisse.

Confrairies. — Nous avons deux confrairies, l'une du très saint sacrement, elle est autorisée de Messieurs les Supérieurs [1] ; l'autre de la Sainte Vierge, je ne la crois autorisée que par le grand nombre et la piété des confrères et consœurs. Elles n'ont aucun revenu fixe. Elles sont entretenues par de légères taxes et des offrandes que donnent les confrères et consœurs. Elles sont administrées par le curé et les principaux membres desdittes confrairies, et c'est par devant eux que se rendent les comptes exactement tous les ans par le marguillier et la marguillière de chaque confrairie [2].

Pèlerinage. — Néant.

Inventaire. — Il y a un inventaire, cotté en bonne forme, des

1. 21 juin 1716. — Supplique des paroissiens et du curé, adressée à l'archevêque de Reims pour avoir son autorisation et les indulgences nécessaires pour relever la confrérie du Saint-Sacrement, anciennement établie et tombée. (Signatures) : Sta, curé. — N. Culloteau. — Poreaux. — E. Bevière. — A. Falvy. — S. Ninet. — Remi Froment. — C. Iverneau. — J. Magy. (*Pièce sur double feuille fort bien écrite.*)

2. « Status et Règlement de la confrerie du très Saint Sacrement de l'autel, établie en la paroisse du bourg de Sévigny ». On n'y remarque aucun article extraordinaire, le règlement énonce les messes et saluts qui seront célébrés, la présence des confrères aux processions un cierge à la main, ainsi qu'au cortège accompagnant le Viatique ; les fonds proviendront des quêtes faites aux cérémonies de la confrérie. Tous ses membres « seront tenus à la charité et à l'union d'une façon plus particulière que les autres fidèles ». Les statuts sont corrigés et augmentés, mais il ne s'y trouve aucune signature. (*Ibidem.*)

titres et papiers de l'église, et aussi un inventaire des meubles qui lui appartiennent.

Coffre. — Au lieu de coffre, nous avons une armoire à trois clefs. Dans le haut de cette armoire sont pratiquées des cazes avec etiquet où l'on place les différents titres et papiers de l'église ; dans le bas sont aussi pratiqués trois troncs, où les marguilliers versent sur le champ leurs quêtes en rentrant à la sacristie. Le curé a une clef, le procureur fiscal une autre et le marguillier en charge la troisième.

Deniers de la Fabrique employés pour les charges de la Communauté. — Cela ne s'est pas encore fait depuis que je suis curé.

Presbytère. — Il y a un presbytère en bon état. Il consiste pour le corps de logis en quatre places basses et un vestibule, et en cinq places hautes avec un corridor qui règne tout le long de ces places. Il y a en outre un fournil séparé, une remise pour le bois, deux caves, une très petite cour, et un assez beau jardin. Les murs du presbytère touchent pour ainsi dire à l'église, ou pour mieux dire, ce sont les murs du cimetière qui servent de fermeture au presbytère.

Bénéfices. — Il y a au château de Sévigny une chapelle ou plutôt un bénéfice séculier sous l'invocation de Notre Dame de Champfort, dont le revenu est une portion de la dîme de Sévigny, louée 180 l. On ne connoit pas les charges de ce bénéfice. Le titulaire actuel est M. Bernart, curé de Montigny le Franc, au diocèse de Laon. Le patron est le seigneur de Sévigny, je n'en connois pas les titres.

Hôpitaux. — Néant.

Chapelles. — Il y a une chapelle castrale au château de Sévigny. On n'y a encore dit la messe que le jour qu'on en a fait la bénédiction.

Hermitages. — Néant.

Rapport de fer. — De tems immémorial, le droit du rapport de fer est en vigueur dans ma paroisse.

Ce droit consiste à percevoir sur les terroirs limitrophes moitié de la dîme de l'ampouille de son paroissien, le curé ayant seul le droit du rapport de fer, et à rendre sur son terroir moitié de la dîme au curé voisin, qui a aussi le droit de suivre la charrue de son paroissien. S'il y a un terroir intermédiaire, le droit du rapport de fer n'a plus lieu. Les règles de ce droit sont la contiguité, la réciprocité et un usage établi.

PIERRE-ANTOINE DESOIZE.
Curé de Sévigny-Vualeppe.

(Archives de Reims, fonds de l'Archevêché de Reims, série G, Visites, doyenné de Saint-Germainmont, liasse générale du doyenné et liasse particulière de Sévigny.)

VI

Maison Le Picart

Originaire de Paris[1].

Porte : *d'azur au lyon d'or armé et lampassé de gueules, l'épaule chargée d'une croisette du même.*

Jean Le Picart, seigneur de Platteville, premier secrétaire de Charles VI et Charles VII, puis maître des comptes, mort en 1456 général des finances du dernier, épousa Catherine Poncher, qui mourut en septembre 1485, dont :

. . . . . .

BRANCHE DES SEIGNEURS DE SÉVIGNY.

Jean Le Picart II du nom, seigneur de Villeron, fut aussy seigneur d'Atilly[2] par Jacquette de Champanges, sa femme, fille de Clerambaut, seigneur de Sévigny, et de Jeanne Lefolmarié[3], dame en partie du vidamé de Châlons, qu'il épousa par contract du 24 novembre 1500. Il en eut les enfants marqués ci-après :

. . . . . .

Christophle Le Picart[4], seigneur de Sévigny près Laon, qui

1. Extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque de Reims. L'exemplaire imprimé du *Nobiliaire de Champagne*, au même dépôt, ne contient pas la généalogie de la famille Le Picart, originaire de Paris, bien qu'elle figure en tête dans le procès-verbal. — Il s'y trouve une autre famille du même nom qui n'a aucun rapport avec les seigneurs de Sévigny.

2. Le 13 avril 1666, devant Landragin et Barthellemy, notaires à Rethel. Transport par dam^le^ Apoline Millet, vefve de feu Gaspart d'Attilly le Picart, vivant s' d'Attilly, demeurant à Mazarin, à Messire Pierre d'Escannevelle, écuyer, seigneur de Coucy, etc., demeurant à Biermes. (*Note fournie obligeamment par M. Albert Baudon, 1898.*) — Voici l'épitaphe de Jean Le Picart et de Jacquette de Champagne, sa femme, dans l'église des Blancs-Manteaux, à Paris : *Cy gisent noble homme et sage, Maistre Jehan Le Picart, en son vivant notaire et secretaire du Roy, seigneur de Villeron et d'Atilly ; et Damoiselle Jacquette de Champaigne, dame desdicts lieux, sa femme, qui trespasserent, assçavoir : luy le II jour de juillet mil Ve XLIX et elle le XIX jour de septembre mil Ve XXII. Priez Dieu pour eulx.* (*Épitaphier du vieux Paris*, 1893, p. 54.)

3. Voici l'épitaphe de Clérambault de Champagne et de Jeanne Le Folmarié, sa femme, dans l'église des Blancs-Manteaux, à Paris : *Cy gist noble homme et sage maistre Clerambault de Champaigne, en son vivant conseiller, notaire du Roy nostre sire, thresorier de son artillerie et receveur des aydes et tailles du pais et élection de Nivernois, jadis seigneur d'Atilly, qui trespassa le mardi IIIIe jour de novembre l'an mil CCCC IIIIxx et XIIII ; et noble damoiselle Jehanne La Folmariée, sa femme, laquelle trespassa le XXIIIIe jour d'aoust l'an mil cinq cens et XII. Priez Dieu pour eux.* (*Epitaphier du vieux Paris*, 1893, p. 53.)

4. Le texte d'une plaque en marbre scellée contre la chapelle de La Neuville dans l'église des Innocents, à Paris, est conservé dans un épitaphier parisien : « Cy gist dans ceste chapelle de *Neufville* noble homme *Christo-*

épousa, par contract du 22 janvier 1553, Catherine Sanguin, dame de Livry, morte en 1564, fille de Nicolas Sanguin, conseiller au Parlement, et d'Anne Sauvage, sa première femme, dont des enfants ci-après marqués :

.....

Nicolas Le Picart, seigneur de Sévigny en Thiérache en 1564, gentilhomme de la maison du Roy en 1615 et capitaine de cavalerie[1]. Il épousa, par contract du 26 mars 1565, Huberte Feret, dame en partie du vidamé de Châlons, fille d'Hubert Feret, seigneur de Montlaurent, et de Perrette Lefolmarié, dame en partie du vicomté de Châlons, dont les enfants cy après :

Anne, femme 1° d'Antoine Le Feron, seigneur de Villechien ; 2° de Jean Morlet du Museau, seigneur de Garennes, reçu conseiller au Parlement en 1554.

Georges Le Picart, seigneur de Livry en 1564, un des 100 gentilhomme de la Maison du Roy, qui épousa Madelaine de Marillac, remariée en 1579 à Charles de Maillard, seigneur des Boulets, gentilhomme servant du Roy. Elle eut de son premier mary :

Anne Le Picart, qui épousa Scipion de Mare, seigneur de Monterespin.

Charles, chevalier de Malthe, commandeur d'Auxerre et de Castres, mort en 1630, grand hospitalier de l'ordre.

François, abbé de Chateuvre en Valois[2], et prieur de Château-Portien.

Claudine, femme de Guillaume Le Vergeur, vicomte de Méry.

Jeanne, abbesse de Joinville.

Anne, qui épousa en 1600 Claude de Flavigny, vicomte d'Ernansard.

Pierre Le Picart, seigneur de Sévigny, 3e fils, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa maison ; il épousa 1° Charlotte de Havrech, fille de Charles, seigneur de la Malmaison en Flandres, et de Philippotte de Gruthère ; 2° par contract du 3 octobre 1629, Alexandrine de la Broye, fille de Guillaume,

phe le Picard, en son vivant chevalier sr d'Arzillemont, d'Aubigny et de Sévigny en Thiérache, qui trespassa le mercredi 15e jour de mars, qui estoit fils de noble homme *Jean Le Picard*, sr de Radeval et de Sévigny en Thiérache, qui est enterré, et Antoine leur fils aîné, en la grande église Nostre Dame du Grand Andilly, Et Dame *Catherine Sanguin*, fme dud. *Cristophe le Picard*, en son vivant Dame de Beaumont en Thiérache et de Livry en Launoy en partie, qui trespassa icy le vendredi 10e jour de may 1564. Dieu ait l'ame d'eux. Passans priés Dieu pour eux. » — (*Mélanges d'épigraphie ardennaise*, par Henri Menu, dans le *Bulletin monumental*, t. LVIII, 1893, p. 40.)

1. Voir à propos de Nicolas Le Picart, sieur de Sévigny, l'ode qui lui est adressée par le chirurgien rémois Barbier en 1607, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, article du Dr O. Guelliot, décembre 1886, p. 455.

2. *Chartreuve*, abbaye du diocèse de Soissons.

seigneur d'Estainbourg, et d'Hélène de la Pierre[1]. Il a eu des deux lits les enfants qui suivent :

Marie-Jaqueline, femme d'Henry de la Fontaine, seigneur de Bitry.

Hélène-Albertine, mariée le 17 aoust 1649 à François-Philippe de la Pierre, baron de Bousies en Hainaut.

Madelaine Le Picart, seigneur de Sévigny, cy devant cornette au Régiment de la Fourille cavalerie.

François Le Picart, seigneur de Résigny.

Louis Le Picart, seigneur de Montreuil.

.....

(*Nobiliaire de Champagne en deux volumes, coppié en 1764 sur celuy qui a été fait en 1667 par Mr de Caumartin, intendant de Champagne*..... 2 vol. in-fo, au Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque de Reims, N 841-838, pages 316 à 325.)

1. Pierre Le Picard était en même temps seigneur de Résigny, d'après un document contemporain fort curieux. On lisait cette inscription sur une cloche fondue en 1647 pour l'église de Résigny (Aisne), et refondue en 1846 : *Je suis Alexandrine, nommée par Madame Alexandrine De la Broye de Laval, dame de Résigny, veuve de feu messire Pierre Le Picart, chevalier, seigneur de Résigny. Nous sommes bénites par M. Henri Froment, curé de Grandrieux et Résigny, Vallard, marguillier, Mil VIcXLVII* (1647). Après la Révolution, on grava sur cette cloche : *Nous étions deux, ma sœur a été enlevée par les Révolutionnaires de 93.* (*Le canton de Rozoy-sur-Serre*, par Mien, 1863, art. de Résigny.) — Consulter la seconde édition de cet ouvrage, imprimée à Péronne en 1887, qui contient la généalogie des seigneurs de Résigny de la famille Le Picard, de 1626 à 1734, p. 316.

VI bis

Tableau généalogique des Le Picart, seigneurs de Sévigny (1500-1698).

- Jean Le Picart.
  = Jacquette de Champanges, en 1500,
  fille de Clérambaut, seigneur de Sévigny.
  - Christophe Le Picart,
    seigneur de Sévigny.
    = Catherine Sanguin, en 1553.
    - Nicolas Le Picart,
      seigneur de Sévigny,
      gentilhomme de la maison du Roy
      = Huberte Feret, en 1595.
      - Anne Le Picart
        = 1° Antoine Le Féron
        2° Jean Morlet
      - Georges Le Picart,
        seigneur de Livry
        = Madeleine de Marillac.
        - Anne Le Picart,
          = Scipion de Moro.
        - Charles Le Picart,
          chevalier de Malt.
        - François Le Picart,
          abbé de Chartreuve.
        - Claudine Le Picart
          = Guillaume Le Vergeur.
        - Jeanne Le Picart,
          abbesse de Joinville.
        - Anne Le Picart,
          = Claude de Flavigny.
        - Pierre Le Picart,
          seigneur de Sévigny.
          = Charlotte de Havrech.
          = Alexandrine de Labroye.
          - Marie-Jacqueline Le Picart.
            = Henri de La Fontaine.
          - Hélène-Albertine Le Picart.
            = Pl. de la Pierre.
          - Madelaine Le Picart,
            seigneur de Sévigny.
          - François Le Picart,
            seigneur de Sévigny.
          - Louis Le Picart,
            seigneur de Montreuil,
            = Marie d'Espinois,
            dame de Coole.
            - Catherine-Alexandrine Le Picart,
              née en 1673.
              = Claude Coustier, marquis de Soube,
              en 1698.

VII

Généalogie de la famille Chabiel de Morière (1560-1789).

(D'après des portefeuilles de la famille.)

I
Rodrigues Chabiel,
capitaine d'artillerie en Espagne
[illegible] 1560 commissaire d'artillerie en France, [illegible] à Poitiers [illegible] 1572,
et inhumé dans l'église Saint-Nicolas de cette ville

II
Charles Chabiel, seigneur de Morière
capitaine d'artillerie, blessé en 1624 au Pont-de-Cé et à Fontarabie [illegible],
mort à Poitiers en 1628.

III
Jean Chabiel,
cadet à Longwy, officier au Rég^t de Miroménil,
blessé à Cassel, mort à Poitiers en 1638.

VI
François-Joseph Chabiel,
capitaine d'artillerie,
chevalier de Saint-Louis en 1693,
± à Poitiers, 1694

XI
Jean-François-Mathieu Chabiel,
officier dans la maison du roi,
gendarme de la garde du roi.

IV
Claude Chabiel,
cadet à Longwy,
officier au Rég^t de Boufflers,
capitaine de grenadiers,
seigneur de la Motte-Bureau,
tué à Dortingen, 1642.

Comtesse Isidore
de
Moulin-Rochefort

VII
Jean-Claude-Mathieu Chabiel,
capitaine au Rég^t de Boufflers,
chevalier de St-Louis
± Poitiers, 1699.

V
[illegible] de la branche cadette.
André Chabiel,
cadet de Strasbourg,
lieutenant-colonel au Rég^t de Maisontier,
seigneur de Chaux-Gromagny, près Belfort
commandant des milices d'Alsace,
± Belfort en 1650.
= Marguerite de Charette

VII *bis*

Généalogie de la famille Chabiel de Morière (1560-1789)

(Suite et fin.)

XI
capitaine de cavalerie,
chevalier de Saint-Louis,
seigneur de La Pidière et le Verger,
en Poitou,
maire de Poitiers,
✝ 1780, à Poitiers.

XIV
Bonaventure-Bernard-Melchior Chabiel,
capitaine au Régt d'Agenois,
chevalier de St-Louis,
fait baron par Louis XVIII.

XVI
Edme-Melchior Chabiel,
élève de Saint-Cyr et de Saumur
[illegible] dragons en 1829

X
Claude-Melchior Chabiel,
officier,
capit. au Régt de Lorraine,
chev. de St-Louis,
tué à ✝ près Pondichéry, 1708.

VIII
(2e branche cadette.)
Joseph-Melchior Chabiel,
capit. d'artillerie,
chev. de St-Louis,
tué à ✝ Luzara, 1702.

IX
(3e de la branche cadette.)
Hugues-Louis Chabiel,
seigneur de Chaux et de Giromagny,
près Belfort,
lieut.-colonel du Régt d'Alsace,
chev. de Saint-Louis
✝ Giromagny, en 1700.

XII
(4e de la branche cadette.)
Alexandre Chabiel,
cadet de Strasbourg,
lieut.-colonel du Régt d'Enghien,
chevalier de Saint-Louis,
seigneur de Sévigny,
✝ 1789.
= Marie-Florence-Josèphe Fabry, d'Avesnes
✝ 1834.

Alexandre-Melchior Chabiel
de Morière,
né à Sévigny le 11 novembre 1783

XIII
(5e de la branche cadette.)
Bonaventure-Maximilien-Melchior Chabiel,
capitaine au Régt d'Enghien,
chev. de Saint-Louis.

XV
(6e de la branche cadette.)
Aimé-Melchior Chabiel
élève d'artillerie
✝ 1792

Virginie-Josèphe Chabiel
de Morière,
née à Sévigny le 16 nov. 1776.

Aglaé-Jeanne-Marie Chabiel
de Morière,
née à Sévigny le 24 août 1780

VIII

Vente de la terre de Sévigny, 1765.

D'après les titres de la famille Chabiel de Morière, la propriété de Sévigny a été achetée par elle à la marquise d'Angennes le 4 mars 1765, et voici la qualification de la venderesse dans l'acte : « Vente de la terre de Sévigny par la demoiselle Françoise-Hélène d'Angennes, demoiselle majeure, dame de Sévigny, Tremblay... et autres lieux, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de l'Université, paroisse Saint-Sulpice [1]. » Il y a lieu de croire que l'installation de la famille Chabiel de Morière au château de Sévigny n'eut lieu que quelques années plus tard, vers 1769. En effet, ce château était resté inhabité depuis la fin du XVIIe siècle, après le départ de la famille Le Picart [2]. Il aurait même été transformé en ferme et mis ainsi dans un triste état de délabrement. Une fois restauré, le château a été la demeure de la même famille, qui s'y est maintenue, chose rare, sans interruption de résidence depuis cent trente ans [3] (1769-1899).

Henri JADART.

1. La famille d'Angennes porte *de sable au sautoir d'argent*. Le *Mercure de France* d'avril 1753 (page 1991) dit que Gabriel, comte d'Angennes, mort le 9 novembre 1752, en sa terre du Tremblay, près Saint-Cyr, âgé de 66 ans, n'a laissé qu'une fille unique âgée de 26 ans. C'est évidemment cette demoiselle qui vendit la terre de Sévigny à la famille Chabiel de Morière. Rien n'indique comment le domaine passa de la famille Le Picart à la famille d'Angennes.

2. La famille Le Picart ne possédait plus en 1716 la terre de Sévigny, laquelle était alors déjà en la possession de la famille d'Angennes. On lit, en effet, dans le *Procès-verbal de la visite du doyenné de Saint-Germainmont en 1716*, cette mention : « Sévigny, le 2 juillet 1716... Seigneur, M^r le marquis d'Angenne. » *Archives de Reims*, fonds déjà cité.

3. Cet exemple serait à citer dans les monographies de communes. La production agricole et les populations rurales en France, compte-rendu par E. Fournier de Flaix de quatre monographies sur le plan proposé par la Société des Agriculteurs de France, dans *L'Économiste français* du 13 mai 1899, p. 623 à 626.

Table des principaux Noms

contenus aux registres et à l'appendice

(Renvois aux années des Registres.)

Aguisy (famille d'), 1780.
Anceaux (famille), 1671.
Armand (Ch.), curé de Lor, 1674.
Arson, auj. *Resson* près Rethel, 1698.
Aubert (Nicolas), receveur de La Valroy, 1670.
Avaux-le-Château (Ardennes), 1687.
Avesnes (Nord), pairie, 1789, et appendice, pièce V.

Barn (de), officier du régiment de Fleury, 1759.
Batonnier (Jean), chapelain, appendice I.
Béthancourt, près Le Thour, 1703.
Bévière (famille), ses divers membres, chirurgiens, lieutenants, etc., 1704, 1706, 1710 à 1768, 1849, 1731, 1770, 1781, 1789.
Boin (Claude), maître d'école, 1660, et ses successeurs, note; diverses mentions, 1667, 1668 et 1682, note.
Boizot, curé, appendice, IV, 52.
Bouché (Jacquette), portière, 1672.
Bouchez (P.-M.), chirurgien à Neufchâtel, 1772.
Brouhet (Simon), curé de Hannogne, 1789.
Brunion (Pierre), escaillon, 1624.

Carengeot (J.-B.), bourgeois de Reims, 1729.
Castres (M. de), seigneur de Vaux, 1789.
Catinois, sonneur, 1770.
Cauchon (François), comte de Lhéry, 1689.
Chabiel de Morière (famille), actes la concernant, 1776, 1780, 1783, 1789; notes diverses dans l'avant-propos et à l'appendice, pièce V, et généalogie, pièce VII.
Chartreuve (abbaye de), 1621, note.
Château-Porcien (paroisse de), 1698, 1736.
Chauvet (Anne), de la Fontaine, 1668.
Choppin (Jean), curé de Saulces-aux-Bois, 1674.
Conversion de saint Paul (fête de la), observation météorologique, 1667.
Coole (Marne), 1673.
Cormicy (Marne), grenier à sel, 1670.
Coucy (Henri de), fils du seigneur de Poilcourt, 1671.
Coustier (Claude), marquis de Souhé, 1698.
Culoteau (Guillaume), marguillier, 1616.

Dambraine (famille), 1666, 1667.
Damera (Jean), appendice IV, 29.
Dardenne (famille), 1609.
De Bar (famille), 1705.
De Braine (Jacques), 1660.
De Facq (J.-B. de), 1736.
Delacour (J.), vicaire, 1783.
De la place (P.), Egyptien, 1682.
Demeaux (Sebastien), président de Vervins, 1707.
Desjardin (famille), 1609, 1660, 1663, 1686, 1688, appendice III.
De Soize (P.-A.), curé, 1773; sa nièce, 1776; divers actes, 1773 à 1789; son départ, 1790; notice en appendice, pièce V.
Despré (Nicolas), notaire, 1612.
Dhuë (famille), 1668.
Dizy-le-Gros (Aisne), 1660, 1667.
Du Mangin (Jean), procureur de La Valroy, 1660, 1670.
Dunelle (Jacques), sieur de la Neufville, 1668, 1684.
Dupont (Robert), curé de Flaba, 1674.
Dureteste (J.-B.), chapelain, appendice IV, 53.

Epinois (Marie d'), dame de Sévigny, 1668 et 1682, note, 1673, 1686, 1689, 1698.

Estampes (L. d'), archevêque de Reims, appendice IV, 53.

Fabry (famille), alliance avec la famille Chabiel de Morière, 1776, 1780, 1783, 1789, notes.
Falvy (J.-B.), greffier, 1792.
Faux-Lucquy (Ardennes), 1716.
Flaba, près Raucourt (Ardennes), 1673.
Flavigny (Côte-d'Or), 1698.
Foulon (Jacques), cavalier dans le régiment de Fleury, 1759.
Fresson (J.), curé, 1759.
Fuchsamberg (Thomas-Adolphe de), marquis d'Arson, et son frère, 1698.

Gérard (Pierre), chirurgien, 1609.
Gérardin (J.), vicaire, 1774.
Gobinet, avocat à Vervins, 1667, 1682, 1707.
Godart (Jean), clerc, 1684.
Gosse (famille), 1667, 1670.
Goudelancourt-les-Berrieux (Aisne), 1684.
Gougez (François), prieur de La Valroy, 1612.
Grand Fossé (le), lieudit, 1770.
Guérin (Ch.), praticien, 1707.
Guérin (J.-B.), curé constitutionnel, 1792, note.
Guille (famille), 1646.
Guiot (Jean), curé, 1621.
Guyot (Jean), curé en 1512, appendice III.

Hannapes (Ardennes), 1700.
Hannequin (J.), vicaire, 1775.
Hannogne (Ardennes), 1773, 1789.
Hirson (Nord), son grand prévost, 1707.
Hugues (Jean), curé, appendice II.
Huguet (Anne de la), marquis de Joyeuse, 1698.

Jobart (famille), 1711, 1727, 1731.
Joyeuse (Gilles de), marquis de Saint-Lambert, 1698.
Juppin (Jacques), maître barbier, 1724 ; son frère notaire à Roucy, 1724.
Juppin (Jean), chirurgien, 1772, 1784.
Juppin (Pierre), officier municipal, 1792.

Lacoisne (D.), religieux de La Valroy, 1707.
Lacorde (Jean), marchand, 1671.
Lagneau (J.-P.), appareilleur, 1781.
La Grange-au-Bois, ferme près Sévigny, 1773 ; appendice II.
La Neufville (sieur de), 1668, 1684.
Laurent (Ch.), lieutenant, 1666, 1668 et 1682, note ; son fils et divers membres de sa famille, 1683, 1687, 1698, 1700.
Laurent (Eustache), chirurgien, 1683.
Laurent (Eustache), procureur, 1687.
La Valroy (abbaye de), diverses mentions, 1612, 1658, 1660, 1670, 1707 ; garde chasse, 1773 ; moulin, 1776 ; nouveaux bâtiments, 1781 ; notes dans l'avant-propos et en appendice, I, II, III, IV et V.
Leclerc (Pierre), curé, 1768.
Leduc, notaire, 1698.
Leduc (Jean), procureur de la Commune, 1792.
Lefèvre (D.), prieur de La Valroy, 1781.
Lelarge (Jacques), garde chasse, 1773.
Le Picart (François), abbé de Chartreuve, 1621, notes.
Le Picart (famille), ses divers membres seigneurs de Sévigny, leurs alliances, 1609, 1616, 1621, 1659, 1668 et 1682, note, 1673, 1688, 1698 ; généalogie en appendice, pièce VI et VI *bis*.
Lesne (famille), 1689.
Le Thour (Ardennes), 1612.
Lhéry (Marne), 1689.
Lochet (D.), procureur de La Valroy, 1781.
Lombart (Melchior), seigneur de Faux, 1716.
Longueil (Anne de), 1698.
Lor (Aisne), 1674, chapelle, 1734.

Magy (Jean), bailli, 1666, 1667 ; sa famille, 1682, 1703, 1704, 1727.
Mannesson (Perinet), coûtre, appendice III.
Maron (J.-B.), receveur, 1716.
Martinne (Gilles), curé en 1451, appendice I.

Mesmes (M. de, abbé de La Valroy, appendice IV, 53.
Monceau (Jean), chapelain, appendice II.
Monsignat (Jacques), notaire à Dizy, 1660.
Montalembert (le chevalier de), 1759.
Montcornet (Aisne), 1616; faits de guerre, 1667; habitants, 1706, 1773.
Montfort (G.-H. de), 1698.
Montmeillan (Ardennes), 1673.
Montreuil (seigneurs de), 1673, note, 1686, 1689, 1698, et en appendice IV, 53.
Morière, voir *Chabiel de Morière*.
Mornard (famille), 1609.

Neufchâtel (Aisne), 1772.
Ninet (Fr.), maire, 1792.
Noirgent (J.-B. de), 1658, 1660.

Origny-Sainte-Benoite (Aisne), chanoine, 1731.

Pauffin (J.-B.), avocat, 1716.
Porreau (famille), 1667, 1682, 1687, 1689, 1703, 1704, 1705, 1706, 1707, 1711, 1716, 1727, 1731, 1736.
Pressigny (G.-A. de), curé de Seraincourt, 1743.
Prillieux (Jean), laboureur à Béthancourt, 1703.

Quentin (Pierre), maître d'école, 1770

Reims (paroisses de), 1711, 1724, 1729; église du Temple, 1734, 1781.
Retel (François), 1727, 1731.
Rethel (paroisse de), 1716, 1727, 1731.
Revin (Ardennes), religieux dominicains, 1773, 1774.
Rousseau (Jean), cavalier, 1667 et en appendice IV, 29.

Saint-Quentin-le-Petit (Ardennes), 1705, et en appendice.
Saint-Lambert (Ardennes), 1698.
Seraincourt (Ardennes), 1667, 1743.
Sévigny (château de), portière, 1672; inscription, 1673; jardinier, 1776; chapelle castrale, 1780 et appendices I à V.
Sévigny (église de), avant-propos, visite, 1743; nef, 1616; cloches, 1621; curés, 1621, note; tour, 1668, 1682; sépultures, 1753, 1758, 1789; et appendices I, II, III, IV, V, VI.
Sévigny (seigneurs de), voir *Le Picart*, *Chabiel de Morière*.
Sévigny-Waleppe (commune de), sa situation, ses dépendances, ses registres paroissiaux, avant-propos; liste des curés, 1621; liste des instituteurs, 1660; moulin, 1616, 1773; inondation et ses ravages, 1688; appendice, pièces I à VI.
Sta (René), curé, 1707 à 1753; ses nièces, 1724, 1729; son neveu, 1734.

Vaux-les-Rubigny (Ardennes), 1789.
Vernier, maréchal de logis, 1759.
Vervins (Aisne), 1667, 1682, 1707.
Villers-devant-le-Thour (Ardennes), 1668, 1674, 1683, 1687, 1703, note, 1781, et appendice, pièce V.
Vincelet (famille), 1668, 1688.
Vrayet (Antoine), marchand, 1668, note, 1682, 1684.
Vrayet (Jacques), curé de Sévigny, 1668 et 1682, note, 1674, 1682, 1683, 1684, et en appendice IV, 52.
Vrayet (Nicolas), curé de Renneville, 1667, 1674.
Vuarnet (Antoine), 1612.
Vuatigny, hameau, 1668.
Vuibert (Stanislas), juge, 1792.
Vuilcq (Pierre), curé de Villers-devant-le Thour, 1674, 1683, 1687.

Waleppe, hameau près Sévigny, avant-propos et appendice, notes diverses. Voir *Sévigny*.
Willet (famille), alliée aux Béviere, 1710 à 1768.
Wuillemet (famille), 1731, note.
Wulquin (N.), 1727.

Yvernaux (Ponce), 1674.
Yviers (Aisne), 1672.

Zénart (J.-B.), avocat, 1716.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de M. Alexandre Lonclas, conseiller d'arrondissement du canton de Thiéblemont, maire de Ponthion, délégué cantonal, officier d'Académie, décédé le 6 mars 1899, dans sa cinquante-et-unième année ;

— De M. Henri-Mortimer Macquart-Leroux, négociant, conseiller municipal de Reims, président du conseil d'administration de l'*Éclaireur de l'Est*, officier d'Académie, décédé le 17 mars 1899, dans sa cinquantième année.

Les obsèques ont eu lieu le 20, en la basilique de Saint-Remi. Au cimetière du Nord, des discours ont été prononcés par MM. Noirot, maire de Reims, le Dr Langlet, et Degouy, directeur politique de l'*Éclaireur ;*

— De M. l'abbé Dedin, prêtre de l'Oratoire, décédé subitement à Reims, le 20 mars 1899 ;

— De M. Alfred Leloup, contrôleur des contributions directes, à Châlons, décédé dans cette ville le 21 mars 1899, à l'âge de trente-six ans.

Il était originaire de la Haute-Marne.

Les obsèques ont eu lieu le 23, en l'église cathédrale ; devant la tombe, M. Clary, directeur des contributions directes, a adressé au défunt un dernier adieu ;

— De M. Henry Remy, notaire à Châlons, décédé le 21 mars 1899, à l'âge de quarante-sept ans ;

— De M. Louis-André Portevin, administrateur de la Caisse d'épargne, vice-président de la Société de secours mutuels, membre du Conseil municipal, ancien maire de Beine (Marne), décédé le 23 mars 1899 ;

— De M. l'abbé Hermant, ancien professeur au Petit-Séminaire de Châlons, prêtre auxiliaire de la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul de Lille, décédé à Lille, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Les obsèques ont eu lieu le 23 mars 1899, à Tilloy-Bellay (Marne), son pays natal, au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie. On remarquait sur le cercueil un service d'autel artistique tout en cire, composé d'un plateau, d'un calice, des burettes et de deux petits flambeaux, offert par le clergé de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, suivant la coutume flamande ;

— De M. l'abbé Janson, curé de Colligny (Marne), décédé à l'âge de 83 ans. Ordonné prêtre en 1840, il était curé de Colligny depuis 1853 ;

— De Mme Pélicier, femme de l'honorable archiviste de la Marne, décédée à Paris ;

— De M. Émile Lacoine, originaire de Châlons, ingénieur-électricien, décédé à Constantinople ;

— De M. Raoul Barlatier de Mas, décédé accidentellement à Melun, le 1er avril 1899, à l'âge de cinquante-deux ans.

L'inhumation a eu lieu le 5 avril, à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne) ;

— De M. Maxime Leroy, substitut du procureur de la République à Reims, décédé le 1er avril 1899.

Les obsèques ont eu lieu le 3, en l'église Saint-Jacques. A la gare, M. Mornet, substitut, a prononcé une allocution émue. L'inhumation a eu lieu le même jour à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) ;

— De M. Maurice Petit-Sénéchal, juge suppléant au Tribunal de la Seine, décédé à Pau (Basses-Pyrénées), le 7 avril 1899, à l'âge de trente-sept ans.

M. Petit-Sénéchal, né à Troyes en 1861, était le fils de l'ancien notaire de Romilly-sur-Seine.

Le corps a été ramené à Arcis, où l'inhumation a eu lieu dans un caveau de famille ;

— De M. Voinchet, officier d'administration en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Châlons.

Les obsèques ont été célébrées le 15 avril 1899, en l'église Saint-Loup ;

— De M. Hadot, ancien trésorier général du département de Seine-et-Marne, décédé à Châlons à l'âge de 86 ans.

M. Hadot appartenait par sa famille au département de la Marne ; il avait plusieurs frères qui, ainsi que lui, firent leurs études au Collège de Châlons.

L'un d'eux, T. Hadot, littérateur distingué, publia le *Plutarque français* et composa le livret de l'opéra d'*Herculanum*, de Félicien David ;

— De M. l'abbé Florion, vicaire général du diocèse de Châlons, archidiacre de Saint-Memmie.

Les obsèques ont été célébrées le 20 avril 1899, en l'église cathédrale de Châlons, au milieu d'une grande affluence.

On remarquait dans l'assistance le maire de Châlons, diverses notabilités civiles et militaires, etc.

La messe a été dite par M. l'abbé Molard, vicaire général. Mgr Latty assistait à la cérémonie funèbre et a prononcé une émouvante allocution.

L'inhumation a eu lieu à Servon (Marne), pays natal du défunt ; pendant le service funèbre, l'archiprêtre de Sainte-Menehould, délégué par l'évêque de Châlons, a retracé la vie du prêtre et de l'ami regretté ;

— De M. Galle, chef d'escadron d'artillerie en retraite, ancien

lieutenant-colonel de l'armée territoriale, directeur-adjoint de la Caisse d'épargne, officier de la Légion d'honneur, décédé à Châlons, le 20 avril 1899, dans sa soixante-dix-neuvième année

— De M. Hippolyte Dollat, avoué à Troyes, décédé en cette ville dans sa cinquante-septième année ;

— De M. Brey, capitaine commandant du 6e régiment du cuirassiers, décédé à Sainte-Menehould, le 25 avril 1899.

Les obsèques ont été célébrées le 30. A l'issue de la cérémonie religieuse, le corps du défunt a été conduit à la gare, pour être dirigé sur Colmar, où a eu lieu l'inhumation ;

— De M. Alix Olivier, de Togny-aux-Bœufs (Marne), surveillant de seconde classe à la Guyane française, décédé à l'âge de trente-neuf ans, dans un poste du Haut-Maroni, à deux cents kilomètres de la côte.

BIBLIOGRAPHIE

Louis Morin. *Un atelier de peintres-dominotiers à Troyes.* Paris, Techener, 1899, in-8° de 18 pp. (Extrait du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire*).

Notre collaborateur M. Louis Morin, dont on connaît les beaux et infatigables travaux sur les anciennes corporations de métiers établies à Troyes, revient dans cette étude à un objet qu'il avait abordé déjà précédemment dans la même revue (octobre-novembre 1897), en complétant par de nouveaux documents ses premières recherches.

On sait que les images populaires de *dominoterie* dont Troyes et Rouen approvisionnaient jadis toute la France et même l'Europe étaient le plus souvent rehaussées de couleurs crues et brutales, grossièrement appliquées en teintes plates, au moyen de patrons. Cependant nos peintres troyens, — fort nombreux puisqu'un seul minutier de notaire en a révélé soixante-quinze au cours d'un siècle, de 1550 à 1650, — paraissent avoir fréquemment employé leur pinceau à cette tâche vulgaire, qui suppléait pour eux à la pénurie des commandes artistiques. M. Morin a retrouvé parmi eux deux membres de la famille Cochin, ces graveurs célèbres du XVIIIe siècle, originaires de Troyes comme l'on sait. Jacques Cochin, peintre, dominotier et marchand d'images, naquit à Troyes dans les premières années du XVIe siècle ; il y vivait encore en 1564. Noël I Cochin, son petit-fils, exerçait la même industrie au siècle suivant.

Parmi ces divers imagiers-enlumineurs, qui étaient parfois de véritables artistes, épris de leur art, à en juger par les dessins, tableaux et portraits que mentionnent les inventaires de leurs ateliers, par les livres historiés que renfermaient leurs bibliothèques, M. Morin a rencontré la famille Savoye dont les membres prospérèrent à Troyes pendant toute la durée du XVIIe siècle. L'inventaire mobilier de cette « étude » de peintres, dressé le 22 septembre 1609 et publié par M. Morin, est des plus curieux et des plus instructifs.

A. T.-R.

* * *

Bulletin de l'Œuvre des Voyages scolaires, organe régional des promenades et des voyages d'instruction. 1 année, n° 1. — 1 avril 1899. — Reims, Matot-Braine, 1899, gr. in-8° illustré de plans, cartes et photogravures.

L'Œuvre des Voyages scolaires a été fondée en juillet 1897 par M. André, inspecteur primaire à Reims, et dès les premiers jours de son existence elle a reçu de la Ligue de l'Enseignement, aussi

bien que de la part des plus hautes notabilités de l'Université, l'accueil et les encouragements qui lui étaient dûs, comme à toutes les idées généreuses intéressant l'enfance et l'éducation populaire.

Cette association a pour but de favoriser l'émulation parmi les élèves des écoles primaires en faisant participer les plus méritants d'entre eux, à la fin de chaque année scolaire, à un voyage d'excursion entrepris dans le département et dans la région avoisinante. Ainsi, sans porter leurs pas au loin, les enfants trouveront, dans leur province natale, l'occasion d'affermir, de préciser et d'étendre les connaissances générales acquises en classe, et d'apprendre à goûter le beau dans la nature et dans l'art. Ils connaîtront mieux notamment la géographie et l'histoire du sol où ils sont pour la plupart appelés à vivre, et développeront ainsi plus sûrement leurs sentiments de patriotisme, l'amour éclairé de la petite patrie étant le germe fécond de l'amour de la grande patrie française.

Pour les habituer en outre à savoir discerner de bonne heure le mérite réel des uns et des autres, et à pratiquer dès l'école la solidarité sociale, on a imaginé de faire élire chaque année les heureux délégués par l'ensemble de leurs jeunes camarades, et les élèves désignés par ce suffrage universel se sont trouvés les plus dignes du choix de leurs maîtres, « grande leçon de choses, dit spirituellement M. Édouard Petit dans un rapport, donnée par ces enfants à leurs pères. »

Pour supporter les frais de ces déplacements, de nombreux bienfaiteurs des écoles se sont rencontrés, dont la libérale entremise a été complétée, encore ici, par une mesure ingénieuse moyennant laquelle chacun des petits électeurs, sociétaires de l'Œuvre, versent une cotisation annuelle de dix centimes, dite le *décime des voyages*.

L'Œuvre ainsi comprise, avec ses triples avantages moraux, instructifs et patriotiques, a rapidement prospéré dans le pays rémois ; elle est aujourd'hui des plus florissantes. Deux cent cinquante élèves environ y participent chaque année. Cinq caravanes ont été organisées en 1897 dans la Vallée de la Meuse (Sedan, Mézières et Givet), dans la Montagne de Reims (Châlons, Épernay), dans le canton d'Ay, dans les défilés de l'Argonne (les Islettes, Sainte-Menehould, Valmy), etc.

Parmi les *membres bienfaiteurs* de l'Association, dont les belles générosités ont fourni les premières ressources nécessaires, nous citerons M. Jacques Bouché, négociant en vins de Champagne, conseiller municipal de Mareuil-sur-Ay ; M. Armand Colin, éditeur à Paris ; M. Paul Douce, notaire à Reims ; M. Goumant, industriel, conseiller d'arrondissement à Fismes ; M. Louis Pommery, propriétaire à Rilly-la-Montagne ; M. le comte de Sachs, maire de Breuil-sur-Vesle, au château de la Ville-aux-Bois ; M. le comte A. Werlé, négociant en vins de Champagne, à Pargny-lès-Reims. Parmi les *membres fondateurs*, M. A.-E. André, inspec-

teur primaire à Reims ; M. le baron d'Aubilly, conseiller général à Aubilly ; M. Barau, de Reims, propriétaire à Sacy ; M. Eugène Becker, agent de change à Reims ; M. Brisset-Fossier, négociant à Reims, propriétaire à Bouzy ; M. Jonathan Holden, manufacturier à Reims, propriétaire à Hermonville ; M. Henri Lochet, négociant à Reims ; M. Henri Matot, imprimeur-lithographe à Reims ; M. Henri Menu, bibliothécaire à Reims ; M. Adrien Lannes de Montebello, député de la Marne, et M. Fernand Lannes de Montebello, conseiller municipal à Mareuil-sur-Ay ; M. Sarazin, conseiller général à Fismes ; M. Édouard Walbaum, manufacturier à Reims, propriétaire à Chenay, etc., etc.

L'organe trimestriel de l'Association, dirigé par M. André, et luxueusement édité à Reims chez Matot-Braine, a paru pour la première fois au commencement d'avril. En voici l'attrayant sommaire : Une *Chronique* exposant le but que se propose l'Œuvre des Voyages et relatant les élogieuses appréciations dont elle a été l'objet dans la presse de l'enseignement ; des articles substantiels de MM. Henri Menu, sur *Reims aujourd'hui et autrefois ;* L. Lafayette, sur les eaux minérales de Sermaize ; L. Démarest, sur le château de Pierrefonds. En *Variétés*, Comment l'on doit voyager, conseils aux écoliers, par Violette ; un joli conte ardennais, du bon folkloriste Albert Meyrac ; une curieuse chanson de Champagne extraite du *Romancero* de Prosper Tarbé, le *Camp de Vertus*. Pour illustrations, de belles photogravures représentant des monuments et des paysages de la région, une vue de Reims, la mosaïque romaine de la rue Nicolas-Perseval, l'Hôtel de Ville, un plan du XVIIe siècle, de charmants sites des environs de Sermaize, le château de Pierrefonds, etc. Une collaboration d'élite est promise aux prochains numéros à paraître ; nous y relevons les noms estimés de MM. Albert Baudon, rédacteur à la *Revue historique ardennaise ;* Jacques Bouché ; Armand Bourgeois ; Paul Despiques, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Reims ; Doutté, professeur départemental d'agriculture de la Marne ; Marcel Dubois, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris ; Dr Guelliot, membre de l'Académie de Reims ; Armand Guéry, paysagiste de talent ; Camille Guy, directeur du service géographique au ministère des Colonies ; Frédéric Henriet, artiste et écrivain délicat ; Émile Lefevre, Meyrac, Matot, Menu, etc., etc.

Le succès est assuré à une œuvre entreprise et poursuivie sous d'aussi heureux auspices.

* * *

Les Beaux-Arts dans la Marne (1798-1898), par Armand Bourgeois. 1 vol. in-8° XVII-49 pages, imp. Martin frères, Châlons. En vente chez l'auteur à Pierry-Épernay.

M. Armand Bourgeois vient de publier sous les auspices de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, a

l'occasion du centenaire de sa fondation, une étude intitulée : *Les Beaux-Arts dans le département de la Marne (1798-1898).*

La terre de Champagne a toujours été féconde en artistes, dans toutes les branches de l'art.

M. Huysmans, l'auteur de ce livre étrange, la *Cathédrale*, fait remarquer combien la France a été favorisée sous le rapport de l'architecture religieuse. Cette remarque pourrait s'appliquer plus spécialement à la Champagne.

M. Armand Bourgeois a raison, dans sa préface, de rappeler les noms de quelques-uns des constructeurs de nos belles églises du moyen âge. Même quand cet effort architectural se fut ralenti, il y eut encore dans nos régions une riche moisson artistique : dessinateurs, peintres, sculpteurs, se signalèrent à l'envi. Avant d'arriver à la période séculaire délimitée par les deux dates ci-dessus indiquées, M. Armand Bourgeois a énuméré les grands noms de notre province : Claude et Louis de Chastillon, Robert Nanteuil, François Desportes, Chedel, les Varin, etc.

Nous nous permettons d'y ajouter celui d'un artiste qui resta longtemps ignoré dans sa province d'origine, mais dont on admire aujourd'hui encore les œuvres au Musée d'Avignon, Simon de Châlons en Champaigne, dont les tableaux sont datés de 1548 et 1550.

Mais c'est surtout aux artistes du siècle qui vient de s'écouler que M. Armand Bourgeois consacre son travail. L'auteur y était préparé par ses visites de longue date aux musées, aux expositions de Paris, Châlons et Reims, par ses collections de gravures, par ses stations aux ateliers. Les *Beaux-Arts dans la Marne* contiennent environ 40 notices, dont quelques-unes très étendues ; les œuvres principales du pinceau, du ciseau et du burin y sont mentionnées, ce qui forme un précieux catalogue, un « livret » qui sera consulté plus tard avec profit par les amateurs et les érudits.

De ces œuvres, beaucoup nous sont connues. Parmi les peintures, si nous avions une préférence à exprimer, ce serait pour celles qui reproduisent des paysages champenois. A la fois poètes et artistes, certains peintres ont su exprimer le charme de nos plaines, de leurs vastes horizons, de leurs champs de blé, de leurs fraiches et verdoyantes vallées.

C'est là, pour ne citer qu'un nom, que triomphe M. Armand Guéry, avec sa *Matinée sur les bords de la Suippe*, ses *Coquelicots*, son *Soir de novembre*, etc.

Des sculpteurs, que dirons-nous, sinon qu'en ces dernières années, autour du grand nom de Saint-Marceaux, s'est groupée une pléiade d'artistes : Massoulle, Dagonet, Chavaillaud, etc.

Qui ne serait curieux de conserver ce répertoire de noms et d'œuvres qui font tant d'honneur à la Champagne ?

* * *

Publications de la *Société d'Etudes Ardennaises*, IV. — *Sedan il y a cent ans*, seconde partie (1793-1794), par Paul Collinet, professeur agrégé à la Faculté de Droit de l'Université de Lille. — *Sedan, E. Laroche*, 1899. In-8° de 180 pages.

Faisant suite à une première partie publiée en 1893, cette seconde partie d'une revue de l'histoire sedanaise sous la Révolution n'est pas moins fructueuse pour la connaissance exacte des faits locaux qui ont une si grande importance à cette époque. Sedan, par ses antécédents comme par sa situation à la frontière, fut une ville mêlée aux événements politiques les plus graves. L'exécution de sa municipalité en 1792 eut un immense retentissement. Sa Société populaire des amis de la Constitution tint un rang notable parmi les Sociétés analogues. L'esprit public vivait à Sedan.

M. Paul Collinet possède à fond les données d'ensemble avec tous les détails de ces manifestations sedanaises. Il en poursuit l'étude par l'analyse, la production des pièces authentiques, la précision des noms et des dates. Il se rectifie lui-même avec une minutie qui est une leçon pour les écrivains et un exemple édifiant pour tous les chercheurs. H. J.

* * *

Almanach-Annuaire historique, administratif et commercial de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. 41e année, Reims, Matot-Braine, 1899 ; in-12 de 372-140 pp., avec planches et photogravures.

Sans nous arrêter aux renseignements de toute sorte fournis par ce précieux guide régional sur les événements de l'année, les *nécrologies*, les indications commerciales et administratives, nous signalerons à nos lecteurs l'intérêt particulier de la partie historique, artistique et littéraire, consacrée aux richesses et aux curiosités des trois départements. A la suite de copieuses *Ephémérides*, viennent tour à tour la continuation de la *Notice historique sur le canton de Monthermé*, par dom Albert Noël, la description du beau rétable de Baslieux-lès-Fismes, par l'abbé Alfred Chevallier, la continuation de l'étude sur les *Carreaux vernissés du moyen âge* en Champagne, par le même, la biographie du général Lallemand, d'Eteignières, par Arthur Chuquet ; *Une fête au château de Louvois*, par Armand Bourgeois ; l'historique du village de Ramecourt (Aisne), par Gustave Berriot ; *Les procès de sorcellerie dans la région de Givet*, par le docteur Beugnies ; une pittoresque *Excursion dans la vallée de l'Aisne*, par M. Albert Baudon ; une autre non moins attrayante dans *la vallée du Surmelin*, par Camille Blondiot, etc. D'intéressants articles sur les cultures et industries spéciales à notre région, comme les Cerises de la vallée de la Marne, les Vendanges en 1898, les grandes fêtes de l'année : Concours régional de Mézières-Charleville, Comice agricole de

Reims, Exposition de la Société des Arts de Reims, complètent fort utilement et agréablement la physionomie de cet instructif ouvrage. A. T.-R.

* * *

Annuaire administratif, statistique, historique et commercial de la Marne pour 1899. — Châlons-sur-Marne, imprimerie de l'Union républicaine, in-12 de 744 pp.

A côté des renseignements généraux sur l'organisation politique et gouvernementale, administrative, judiciaire, religieuse, militaire et enseignante du département, sur le mouvement industriel et commercial de la Marne, se trouve une partie historique qui comprend cette année, outre les *Éphémérides* châlonnaises et régionales, une très curieuse étude de M. Gustave Laurent sur *Un faux dauphin dans le département de la Marne, Jean-Marie Hervagault (1781-1812), d'après des documents inédits.*

Déjà M. Hérelle, dans son opuscule intitulé : *Louis XVII en Champagne (an VI-an X)*[1], avait étudié ce personnage d'après les pièces de son procès conservées aux Archives de la Société académique de Vitry ; M. Laurent apporte de nouveaux documents fort piquants sur la carrière de ce jeune aventurier normand « dont la destinée, étrange et comique à son début, devait se terminer d'une façon humiliante et tragique dès que le pouvoir consulaire fut enfin parvenu à l'attirer dans ses griffes ».

Né à Saint-Lô d'un humble tailleur d'habits, l'imagination bientôt frappée des événements romanesques qui se déroulaient devant ses yeux d'enfant précoce, dans ce Cotentin dont Barbey d'Aurévilly nous a si magistralement dépeint les audacieuses conspirations, Hervagault, à quinze ans, déserta la maison paternelle et se mit à parcourir les villages de la Manche, se donnant partout aux crédules paysans comme le descendant infortuné d'une grande famille proscrite. Arrêté à Cherbourg et rendu à ses foyers, il s'échappa de nouveau et se rendit, cette fois, dans le Calvados, où il s'attribua successivement mainte origine plus ou moins illustre. Incarcéré à Bayeux et réclamé de rechef par son père, il s'enfuit une troisième fois du côté de l'Orne, se donne comme un héritier des Montmorency à une vieille demoiselle noble qui le recueille et à qui il finit par escroquer neuf cents francs. Il pousse de là jusque Paris, Meaux, Château-Thierry, Epernay, Châlons, faisant toujours des dupes sur son passage. Un paysan, déconcerté par son insolence, le fait arrêter à Mairy-sur-Coole et conduire à la maison d'arrêt de Châlons.

Là, les bruits les plus étranges commencent à courir sur le compte du jeune inconnu ; la naiveté populaire ne tarde pas à les

1. Paris, Hurteau, 1878, in-8°. — Voir aussi les travaux si remarquables de M. L. Duchesne de la Sicotière.

préciser en faisant du prisonnier un Bourbon, le petit dauphin providentiellement évadé du Temple. Soudain le roman ébauché tombe à plat par les lettres arrivées de Saint-Lô et qui dénoncent le faussaire. Toutefois ses crédules partisans s'obstinent malgré l'évidence ; par ces temps troublés, le pouvoir lui-même s'inquiétait aisément, et l'on recommande au Tribunal châlonnais de veiller sévèrement sur le détenu. Renvoyé devant les juges de Saint-Lô, et reconnu là publiquement pour le fils du modeste tailleur, il est reconduit alors à Châlons pour être jugé sur le fait d'escroquerie, et se voit condamné à un mois de prison.

Reprenant ensuite sa vie vagabonde, il erra quelque temps aux environs de Saint-Lô sans oser rentrer dans sa ville natale, puis se décida brusquement, après deux années de prison à Vire pour de nouvelles escroqueries, à reprendre la route de Châlons où il avait trouvé des âmes charitables et confiantes. Une dame Saignes, divorcée, et qui s'était intéressée à lui lors de sa première captivité, le recueille et cherche à lui faire des prosélytes à Reims, puis à Vitry-le-François où la bourgeoisie se laisse plus facilement gagner à ces grossières intrigues. L'aristocratie royaliste fête et choie à l'envi le faux prétendant qui, facilement encouragé par ces premiers succès, développe et multiplie graduellement les circonstances romanesques de sa légende.

Cependant, l'autorité du district finit par s'émouvoir de ces menées secrètes ; le commissaire du gouvernement, Battelier, dénonce à Fouché le rôle politique assumé par le jeune escroc, qui est bientôt mis en état d'arrestation (16 septembre 1801). Jugé, condamné à quatre ans d'emprisonnement et à cinquante francs d'amende, il se pourvut devant la Cour criminelle de la Marne, séante à Reims ; mais les rigueurs du ministre de la police n'avaient garde de lâcher si aisément cette faible proie. Les mesures étaient prises pour renvoyer à Paris l'aventurier, en cas d'acquittement imprévu. Écroué le 16 mars 1802 à la maison d'arrêt de Reims, Hervagault vit, le 3 avril, le premier jugement confirmé et, le 8 juillet suivant, son pourvoi rejeté par la Cour de cassation. Interné par ordre de Fouché à Bicêtre, il y fut maintenu arbitrairement à l'expiration de sa peine et y mourut obscurément, dans un cabanon d'aliéné, le 8 mai 1812.

A. T.-R.

* * *

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (mars 1899) :

A. Sécheret, *Une illustration ardennaise au XIVe siècle : Jean Canard (13..-1407).*

Stephen Leroy, *L'affaire du comte de Soissons et la campagne du maréchal de Châtillon en 1637* (suite).

Chronique. — I. *Autographes de personnages ardennais.*

II. *Les arbres géants : le tilleul de Turenne.*

(Avril 1899) :

AL. BAUDON, *La cloche de la Halle haute, à Rethel.*

STÉPHEN LEROY, *L'affaire du comte de Soissons et la campagne du maréchal de Châtillon en 1637* (fin).

VARIÉTÉS. — I. X. MISSET. *Un mot sur Arthur Rimbaud.*

II. PAUL COLLINET, *L'inscription de la pierre de Jacques de Villers à Omont.*

BIBLIOGRAPHIE. — *Revue des périodiques.*

* * *

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (mars-avril 1899) :

Monographie de l'église de Rethel, par L. DEMAISON et HENRI JADART.

I. Historique de l'église.

II. Description du monument.

III. Inscriptions et anciennes épitaphes.

IV. Œuvres d'art : statues, bénitier, tableaux, etc.

V. Planches (plan général de l'église en 1674, vue du portail principal, dalle tumulaire de D.-Pierre Rousseau, 1538 ; armoiries des familles Landragin et Desain ; bénitier des dauphins, blason de la corporation des maçons sculpté sur un chapiteau de la nef).

* * *

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 mars 1899) :

Un atelier de peintres dominotiers à Troyes, par LOUIS MORIN.

Les Filles de Louis XV à Fontevrault, lettres inédites du roi et de Mesdames de France, par le P. HENRI CHÉROT (*fin*).

Lettres inédites de Ch.-J. Panckoucke, P.-D. Pierres, et Achille Richard, communiquées par le vicomte DE GROUCHY et annotées par M. MAURICE TOURNEUX.

Les Petits Romantiques. Edouard d'Anglemont, par EUGÈNE ASSE (suite).

Chronique.

Revue de publications nouvelles, par M. GEORGES VICAIRE.

Livres nouveaux.

— (15 avril 1899) :

Lettres et vers inédits de Françoise de Rochechouart, grande prieure, puis abbesse de Fontevrault, par L.-G. PÉLISSIER.

Un magicien du XVIIe siècle, à propos de Cyrano de Bergerac, par l'abbé CH. URBAIN.

Les Petits Romantiques. Édouard d'Anglemont, par EUGÈNE ASSE (suite).

Un Credo en breton du XVe siècle, par P. LE ROUX.

Revue de publications nouvelles, par M. GEORGES VICAIRE.

Chronique.

Livres nouveaux.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — *Séance du 17 mars 1899.* — Présidence de M. E. Buxtorf, président.

Communication du Président.

Le président annonce que le Préfet, président d'honneur, et M. Delatour, membre correspondant, viennent d'être nommés officiers de l'Instruction publique, et que M. Martinet, membre associé, a été nommé officier d'Académie. La Société leur offre ses félicitations.

Ouvrages offerts.

Par le baron J. de Baye, membre correspondant : *Bulletin de la Société d'anthropologie*, contenant des détails sur ses voyages en Sibérie. — Le *Monde illustré :* Mission de M. J. de Baye dans le Caucase.

Par M. Arsène Thévenot, membre associé : « L'Anarchie littéraire et l'Évolution de la langue française. »

Ouvrage manuscrit : « Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine », écrite en 1723 par le P. Hocmelle, de ladite abbaye, suivie d'un cartulaire contenant deux cents chartes.

Manuscrit de M. Alphonse Roserot, intitulé : « Rôle des décès du bailliage de Chaumont, en 1504 et années suivantes. »

Election.

M. Allard est nommé membre correspondant.

* * *

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du jeudi 16 mars 1899.* — Présidence de M. Gassies, vice-président.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Bonno, secrétaire de la Société de Provins, annonçant que toutes les Sociétés du département de Seine-et-Marne, et la Société de Sens, prendront part à l'excursion qui doit avoir lieu le 18 mai prochain à Champeaux, Blandy et Vaux-le-Vicomte. Le rendez-vous est fixé à Melun à 8 h. 40 et Verneuil 9 h. 20 ; rendez-vous général à Champeaux à 10 heures, déjeuner à midi dans l'orangerie du château de Vaux-le-Vicomte (ancienne résidence de Fouquet, propriété de M. Sommier).

L'excursion sera présidée par M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut. La Société de Provins, qui a pris l'initiative de l'excursion, a prié son vice-président, M. Gassies, de remplir les fonc-

tions de secrétaire général des Sociétés du département en cette occasion.

M. Gaucher est élu membre titulaire.

M. Gassies rend compte d'une promenade archéologique qu'il a faite récemment à Villeneuve-le-Comte, en compagnie de l'archiviste de la Société, et communique une série de photographies prises par lui.

Séance du jeudi 20 avril 1899. — Présidence de M. Gassies, vice-président.

M. Gassies présente un sifflet en terre trouvé dans une sépulture préhistorique à Bouleurs, à lui communiqué par M. Darche, instituteur.

M. Guérin présente une médaille commémorative en alliage de près de sept centimètres de diamètre, rappelant le baptême du roi de Rome. Sur la face, Napoléon, en costume de cour et la tête laurée, tient son fils au-dessus des fonts baptismaux, au pied desquels est un missel ; derrière l'Empereur, un fauteuil aux armes impériales ; au bas, l'inscription suivante : *Baptême du Roi de Rome, 1811*. Au revers, un cercle formé de tours crénelées, avec cette légende au centre : *A l'Empereur, les bonnes villes de France.*

M. Gassies lit ensuite une communication de M. Andrieux, retenu par ses fonctions à la Bibliothèque municipale. M. Andrieux possède un très curieux volume manuscrit dû à la plume de l'abbé Pasques, ancien curé de Venizy, connu pour des poésies plus que légères. Dans ce recueil, il a pu glaner des pièces inédites de Mgr Allou, enfant, assez dépaysées à côté des libres vers de l'abbé Pasques. Le jeune Allou y souhaite la bonne année à son précepteur. Quelques autres pièces de même nature sont relatives à la famille Allou.

* * *

Société historique et archéologique de Château-Thierry. — *Séance du 11 avril 1899.* — Présidence de M. Frédéric Henriet, président.

M. Maurice Henriet termine la lecture de son intéressant mémoire : *La Fontaine aux archives de Chantilly.*

M. Minouflet continue celle de son *Guide à Château-Thierry.*

* * *

Liste des dons faits au Musée de Troyes pendant le premier trimestre de l'année 1899 :

Peinture.

Mme Joseph Audiffred, à Paris. — Un grand paysage, toile, par J. Van Stry. — Une nature morte (gibier), toile, par L. Couturier.

Archéologie.

Cornette-Parison, propriétaire à Thil. — Une petite hache en pierre polie, trouvée sur le finage de Thil, dans le lieudit la Fosse-Balaisot, nos 181, 182, 183 du cadastre. — Un petit anneau en cuivre jaune, percé d'un trou destiné à recevoir la première maille d'une chaînette. — Un autre petit anneau en bronze, cassé en deux morceaux. Ces deux anneaux ont été aussi trouvés sur le finage de Thil.

Collier-Braut, à Pougy, par l'intermédiaire de M. Adam, docteur en médecine audit lieu. — Une écuellé en bronze, portant sur le fond, à l'intérieur, une gravure à la pointe, de facture barbare, représentant un griffon. Cet objet a été trouvé dans une carrière de grève, entre Lesmont et Molins, à 500 mètres du lit actuel de la rivière d'Aube et à la profondeur de deux mètres. Il paraît dater de l'époque gallo-romaine.

Michel, charpentier à Troyes, par l'entremise de M. Vachette, membre résident. — Un fragment de bandeau de cheminée en craie sculptée, datant de l'époque de la Renaissance et provenant de l'ancienne propriété des Chartreux, située à l'extrémité du faubourg Croncels. — Une plaque de cheminée, ornée d'un écu aux armes de France placé entre deux palmes et surmonté de la couronne royale. — Une plaque de cheminée, représentant l'*Enlèvement des Sabines*. Ce sujet est sculpté sur un cartouche à six pans, placé au milieu d'un trophée composé de cuirasses, de casques et d'armes romaines. — Une plaque de cheminée, au milieu de laquelle est figuré un calice surmonté d'une hostie portant les initiales I. H. S. et placée au centre d'une gloire. En haut, deux anges en profil tiennent chacun une couronne. Style du premier Empire. — Une plaque de cheminée, représentant Jeanne d'Arc debout, vue de face et accostée d'une palme et d'un lys. L'héroïne, en costume guerrier, tient des deux mains son épée serrée sur son cœur. Imitation de la statue de Jeanne d'Arc, par la princesse Marie d'Orléans.

Bazin-Argentin, propriétaire à Troyes. — Une clé en bronze entièrement forée et ayant un anneau quadrilobé. Elle a été trouvée en faisant des fouilles dans le domaine de Bonleu, commune de Gérosdot, ancienne commanderie de Templiers appartenant au donateur.

Anonyme. — Une clé en fer, avec anneau, dont les tiges sont contournées en volutes.

Flogny, agent de la Compagnie d'assurances Le Nord, rue Gautherin, à Troyes. — Une plaque de cheminée représentant le *Baptême de Jésus*. Elle porte la date 1667.

Le maire de Troyes. — Huit fers de lances et de piques, datant de la première République et ayant servi à l'armement de la garde nationale. — Un écusson ovale en tôle peinte, de grande dimension, portant la légende : « Union et constance. La liberté et

l'égalité régneront. 1789. » Le tout provient des magasins de la Ville.

Paillot de Montabert, membre associé. — Six anciens boutons d'habit, dont quatre sont en nacre et deux en verre églomisé.

Émile Martin, à Chavanges. — Un bouton d'habit, reproduisant l'effigie de l'empereur Septime-Sévère.

Ernest Estieu, négociant, place de la Bonneterie, à Troyes. — Un coulant de parapluie, en cuivre repoussé, représentant deux gardes nationaux en faction près d'un piédestal sur lequel sont placées deux tables de loi surmontées d'un coq gaulois et portant l'inscription : « Charte. 1830. » Au-dessus de ces personnages est un cartouche, avec les mots : « Garde nationale », et, au bas, un autre cartouche portant la légende : « Soutien de nos libertés. »

Numismatique.

Thierry, membre résidant. — Un moyen bronze de l'empereur Trajan (98-117), trouvé à la profondeur de 4m50, dans le Quartier-Haut, à Troyes.

Hardi, surveillant de la salle de sculpture au Musée. — Un denier en cuivre, monnaie émise par le canton d'Uri (Suisse), en 1523. — Un jeton de cuivre, à l'effigie de Louis XIII.

Grosdemenge, propriétaire à Troyes. — Une monnaie d'Henri le Libéral, frappée à Provins. — Une monnaie de Philippe le Bon (1419-1467), duc et comte de Bourgogne, potin. — Deux doubles tournois de Charles X, roi de la Ligue, frappés à Troyes en 1593-1594. — Un double tournois de Henri III, roi de France et de Pologne, frappé à Troyes en 1587. — Deux petites monnaies d'Henri, duc de Lorraine (1608), frappées à Nancy, potin. — Une médaille frappée en commémoration de l'arrivée au trône de Louis XIV (1643). — Une médaille commémorative de l'entrée à Paris (le 26 août 1660) de la reine de France, Marie-Thérèse. — Une médaille en métal blanc, grand module, commémorative de la proclamation de la République en 1848. — Une médaille en bronze, à l'effigie de Napoléon III, portant, au revers, le nom de la ville de Reims et la date 1861. — Une médaille en bronze frappée à l'occasion du voyage à Lille de Leurs Majestés Impériales, les 24 et 25 septembre 1853. — Une médaille en bronze commémorative de l'Exposition universelle, centenaire de 1889. — Un jeton en cuivre, aux armes de M. de Pomereu, prévôt de Paris, 1677. — Un jeton de Nuremberg à l'effigie de Louis XIV. — Deux méreaux, l'un portant un *Agnus Dei ;* l'autre, la lettre R gothique, au milieu d'une rosace.

Cornette-Parison, à Thil. — 26 monnaies françaises et étrangères, parmi lesquelles se trouvent un denier d'argent d'Étienne, évêque de Meaux, et une autre petite monnaie, également en argent, émise par un évêque de Metz. Tout le reste est en billon.

Edmond Robin, ingénieur civil, rue Guichard, 5, à Paris. — Une

médaille gravée par Ponscarme, représentant la tête d'Alphonse Lavallée, vue en profil à droite. Sur le revers, on lit : « Lavallée, Olivier, Péclet, Dumas, fondateurs de l'École centrale des Arts et Manufactures. MDCCC XXIX. A Alph. Lavallée, ses élèves, MDCCC LXXIV. »

Paléontologie.

Émile Martin, à Chavanges. — Une dent fossile trouvée dans les grèves de Lassicourt.

Bibliothèque du Musée.

Émile Martin, à Chavanges. — Cinq pièces manuscrites : 1° Supplique au lieutenant général de Troyes pour obtenir la mise à exécution d'une ordonnance du lieutenant criminel au Châtelet de Paris. — 2° Dispense définitive du service militaire, 1806. Cette pièce porte la signature du capitaine de recrutement Argence, père de l'ancien maire et bienfaiteur de la ville de Troyes. — 3° Lettre du maréchal duc d'Albuféra, par laquelle il annonce à un militaire sa nomination au grade de lieutenant, 1810 — 4° Pétition adressée à Louis XVIII par un militaire, pour obtenir la croix. — 5° Certificat de nomination d'un officier, 1817. — 6° Une brochure ayant pour titre : *Détails circonstanciés sur tout ce qui s'est passé depuis le 22 février 1848 jusqu'à la proclamation adressée par le gouvernement provisoire du peuple français.*

* * *

La température a Pâques dans les dix dernières années du siècle. (1890-1899.) — Il est intéressant, à beaucoup d'égards, de connaître la température qui a régné pendant un certain nombre d'années à la même époque. La fête de Pâques étant commandée par la révolution lunaire de mars, on peut avoir à rechercher si elle coïncide avec une saison favorable ou défavorable aux biens de la terre. C'est, en tout cas, une série d'observations toujours curieuses à recueillir. Passant habituellement à la campagne les vacances de Pâques, j'ai noté depuis une dizaine d'années, sur les gardes d'une vieille *Semaine sainte*, l'état de la température à ce moment avec ses caractères les plus saillants.

Voici ces notes dans leur état sommaire, et à titre de chronique plutôt historique que scientifique, car les termes en sont conçus de la façon la plus simple. Ce sont des renseignements sans prétention, formulés en langage courant :

1890.

Toute la semaine de Pâques, qui tombait le 6 avril, a été d'une rigueur extrême pour la saison, et le dimanche de *Quasimodo*, 13 avril, il a gelé très fort. Les bourgeons naissants étaient couverts d'un givre épais.

1891.

La semaine de Pâques, qui tombait le 29 mars, a été plus rude et plus désagréable encore qu'en 1890, avec froid, pluie, vent et grêle presque tous les jours.

1892.

Le jour de Pâques, 17 avril, a été froid et pluvieux, comme les jours précédents et suivants, tandis que le commencement du mois avait joui d'une température superbe. Les 19 et 20 avril, forte gelée, temps sec avec soleil, succédant à des ondées fréquentes. Désastres de la vigne et des arbres fruitiers.

1893.

La Semaine sainte a été magnifique, jours sans nuages, brillant soleil, mais gelées matinales. Le jour de Pâques, 2 avril, a été beau avec un peu de nuages, et la semaine entière superbe et chaude. Année de sécheresse.

1894.

La quinzaine de Pâques a été fort belle, favorisée d'un soleil splendide et persistant du 17 mars à la fin du mois. La fête de Pâques tombait le 25 mars, jour de l'Annonciation, et le même beau temps régnait encore à la *Quasimodo*, avec quelques nuages.

1895.

La Semaine sainte et le jour de Pâques ont été, comme en 1894, favorisés par un soleil très brillant, mais avec un froid vent d'Est. La fête de Pâques tombait le 14 avril, et la nature était fort en retard par suite des longs et mauvais temps d'hiver.

1896.

Après un temps superbe et chaud du 20 au 27 mars, la fête de Pâques, tombant le 5 avril, fut moins favorisée. Le mardi de Pâques, temps couvert, sans pluie jusqu'au samedi, mais devenu alors froid et désagréable, sans gelée nuisible cependant.

1897.

Du Jeudi au Samedi saint, 15, 16 et 17 avril, temps mélangé : beau soleil le 15, gelée le 16, pluie et vent le 17. Comme l'automne de 1896, le printemps de 1897 a été particulièrement pluvieux. Cependant, la semaine de Pâques a été meilleure que la précédente.

1898.

La semaine de Pâques, du 12 au 18 avril, fut assez agréable, malgré quelques pluies et le froid persistant du fond de l'air. Pas de gelées nuisibles. Soleil par intervalle. La végétation reste en retard.

1899.

Temps sec et froid pendant la Semaine sainte, beau et chaud le jour de Pâques, 2 avril, et assez beau les deux jours suivants ; puis un vent violent s'éleva et la pluie commença le jeudi de Pâques ; elle tomba assez forte et froide, parfois tournant en neige, jusqu'à la fin de la semaine, sauf de rares éclaircies de soleil. Pas de gelées durant cette quinzaine. Cette pluie était très désirée pour les biens de la terre ; il a peu plu l'hiver, les rivières sont fort basses.

En résumé, sur dix semaines de Pâques, trois seulement offrirent une température douce et chaude (1893, 1894 et 1895), trois furent mélangées de temps variable (1896, 1897 et 1898), et quatre subirent le froid, la gelée et la neige (1890, 1891, 1892 et 1899).

Tels sont nos renseignements dont l'unique mérite est la véracité. On y sent percer l'amour du beau temps à la campagne,

plutôt que le sens exact et précis du météorologiste qui reste indifférent à toute autre impression qu'à celle de la science expérimentale. Mais on peut tirer profit des observations de l'ignorant qui les apporte en toute franchise et simplicité, comme le faisaient nos vieux chroniqueurs. H. J.

Villers-devant-le-Thour (Ardennes), le 8 avril 1899.

* * *

Souscription pour l'érection d'un monument a Bossuet, dans la cathédrale de Meaux. — On sait qu'un Comité a été récemment organisé pour rendre un hommage légitime au grand évêque de Meaux. Placé sous la présidence de S. Em. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, de l'Académie française, assisté de deux vice-présidents : Mgr de Briey, évêque de Meaux, et M. le duc de Broglie, de l'Académie française, il est ainsi composé :

MM. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française ; F. Brunetière, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, de l'Académie française ; Mis Costa de Beauregard, de l'Académie française ; O. Gréard, de l'Académie française ; G. Hanotaux, de l'Académie française ; A. Mézières, de l'Académie française ; Cte A. de Mun, de l'Académie française ; Ed. Rousse, de l'Académie française ; G. Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts ; Bon Denys Cochin, député de la Seine ; Cte L. Lavedan, directeur du *Correspondant* ; Héron de Villefosse, de l'Institut, président de la Société archéologique de Meaux ; Mgr Bégin, archevêque de Québec ; Mgr Bruchesi, archevêque de Montréal ; Mgr Le Nordez, évêque de Dijon ; MM. l'abbé Duchesne, de l'Institut, directeur de l'Ecole d'archéologie, à Rome ; Captier, supérieur général de Saint-Sulpice ; Fiat, supérieur général des Prêtres de la Mission ; Gardey, vicaire général de Paris, curé de Sainte-Clotilde ; P. Monsabré, des Frères-Prêcheurs ; P. de La Broise, S. J. ; Allègre, vicaire général honoraire de Meaux ; Balland, directeur de l'Ecole Bossuet ; Delmont, professeur de littérature française à l'Université catholique de Lyon ; Frédéric Denis, chanoine de Meaux, délégué par le Chapitre.

Le Comité d'exécution comporte :

Mgr de Briey, évêque de Meaux, président ; MM. Captier, supérieur général de Saint-Sulpice ; Mis Costa de Beauregard, de l'Académie française ; Gardey, vicaire général de Paris, curé de Sainte-Clotilde ; Larroumet, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts ; A. Mézières, de l'Académie française ; Cte L. Lavedan, directeur du *Correspondant*.

Le pape Léon XIII, les archevêques canadiens Bruchesi et Bégin, par des lettres publiques au cardinal Perraud, ont encouragé hautement cette grande œuvre morale, religieuse et patriotique. Un appel a été adressé par Mgr de Briey aux évêques de France, et l'évêque d'Orléans, par une chaleureuse circulaire à

son clergé diocésain que nous reproduisons plus loin, a vivement recommandé cette cause nationale.

La première liste de souscriptions réunies entre les mains de M. Gervais, trésorier du Comité, 14, rue de l'Abbaye, à Paris, atteint déjà le total de 16,903 francs.

* * *

Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements à Toulouse. — Le Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, suivant un essai de décentralisation qui avait été résolu l'an dernier, s'est tenu cette année à Toulouse, du mardi 4 au samedi 8 avril, sous la présidence de M. Antoine Héron de Villefosse, membre de l'Institut, président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur au Musée du Louvre. Parmi les notabilités présentes, nous citerons MM. Gaston Paris ; Gréard, de l'Académie française ; Léopold Delisle, Paul Meyer, Levasseur, Robert de Lasteyrie, Babelon, Hamy, membres de l'Institut ; Servois, Baguenault de Puchesse, Eugène Lefèvre-Pontalis, Omont, Cordier, Prou, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques ; le comte de Marsy, J.-Fr. Bladé, Léon-G. Pélissier, Demaison, Fernand Bournon, etc.

A la séance d'ouverture, tenue le 4 avril en l'hôtel d'Assézat, M. Héron de Villefosse prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

M. Levasseur, président de la section des sciences économiques et sociales, devait ouvrir aujourd'hui le Congrès des Sociétés savantes et vous adresser, selon l'usage, les vœux et les compliments du Comité des travaux historiques et scientifiques. Des raisons de santé qui, je l'espère, n'ont rien d'inquiétant, l'ont empêché de se rendre à Toulouse et de remplir le mandat qui lui avait été confié. Je suis certain d'être l'interprète de vos sentiments en lui envoyant l'expression de nos regrets et de notre respectueuse sympathie.

Appelé à l'honneur de le remplacer, je me félicite de cette rare fortune. Soyez les bienvenus dans cette ville qui présente à vos yeux tant de merveilles à admirer, qui offre à vos esprits tant de sujets d'études et de méditations, qui, par sa situation, par son origine et par le rôle qu'elle a tenu dans l'histoire, a si puissamment contribué au développement intellectuel et artistique de notre pays. A voir l'empressement avec lequel vous êtes accourus à Toulouse de tous les points de la France, nous sommes en droit d'espérer que cette année la moisson sera belle et fructueuse. Je vous remercie d'avoir répondu aussi complètement à l'appel qui vous a été adressé, et de nous avoir prouvé une fois de plus la confraternité qui nous unit.

Chaque année, vous nous apportez à ce Congrès le tribut de votre labeur, les témoignages de votre activité dans tous les domaines de la science et de l'art. La lumière et le progrès ont partout des racines. Vous êtes la preuve vivante qu'on peut travailler en province aussi bien et quelquefois mieux qu'à Paris. Le calme de l'esprit et le sourire de la nature

sont particulièrement favorables à la recherche de la vérité. Celui qui le possède ou qui peut en jouir n'apprécie pas toujours assez son bonheur.

Les privilèges accordés aux Universités par une loi récente assurent à la vie scientifique de nos provinces des maîtres distingués. Partout les instruments de travail ont été perfectionnés ou multipliés ; des forces qui semblaient s'ignorer se sont rapprochées et leur union a donné naissance à une solidarité féconde. Le Comité, qui demeure votre avocat auprès des pouvoirs publics, s'en réjouit et s'en félicite avec vous.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée dans toutes les manifestations de la science par des travaux et par des découvertes, fruits de vos persévérants efforts. Permettez-moi de vous rappeler brièvement quelques-uns de ces événements qui intéressent nos études d'archéologie locale et plus spécialement l'archéologie antique.

C'est d'abord l'apparition récente du treizième volume du *Corpus* des inscriptions latines comprenant plus de 3,250 textes qui appartiennent à l'Aquitaine et à la Lyonnaise. Le premier chapitre est consacré aux inscriptions pyrénéennes dont les plus importantes sont conservées dans cette ville. Ce volume, impatiemment attendu, est digne du talent et de la réputation de son auteur. Le savant conservateur du Musée Borély a publié sur le développement topographique de Marseille une étude vraiment scientifique, pleine de bon sens et dans laquelle est fixée la véritable position de la ville grecque. Il fait bonne justice des hypothèses sottement répétées sur les variations du rivage marseillais. A Narbonne, un érudit ingénieux et perspicace installe en ce moment les 1,500 inscriptions empilées depuis longtemps dans l'église de la Mourguier et prépare ainsi un Musée épigraphique de premier ordre. Ici même, sous l'habile et savante direction de M. l'ingénieur Joulin, les fouilles de Martres-Tolosanes ont été poussées avec activité et ont donné des résultats qui vous seront bientôt exposés dans tous leurs détails.

En Aquitaine, la question des piles occupe les Sociétés savantes et y provoque d'intéressants débats ; la question de la Ténarèse, la grande voie romaine et populaire de la Gascogne, donne lieu à de très utiles recherches.

Dans la Lyonnaise, un incomparable fouilleur a dégagé le temple et le théâtre de Berthouville, vrai lieu de la découverte du célèbre trésor d'argenterie qui porte improprement le nom de Bernay.

Dans l'ancien pays des Sequanes, un document d'une rareté exceptionnelle est sorti de terre ; son apparition a provoqué un grand émoi parmi tous ceux qui étudient nos institutions et nos origines nationales. Tout y reste encore mysterieux. Le calendrier de Coligny est entré au Musée archéologique de Lyon, où il a pris place à côté du discours de Claude, comme une des pages les plus précieuses de l'histoire de notre pays.

Par cet aperçu rapide et d'ailleurs incomplet, il est aisé de voir combien de faits importants et nouveaux se produisent en peu de temps dans une spécialité d'études.

Pour les autres branches de nos recherches, vous êtes prêts à nous livrer aujourd'hui les éléments épars de la grande enquête scientifique de l'année. Je ne veux pas vous arrêter plus longtemps. Vous avez hâte de commencer vos travaux.

A la section de géographie historique et descriptive, dans la séance du jeudi 6 avril, M. l'abbé Bonno, correspondant du ministère, secrétaire de la Société archéologique de Provins, répondant

à la 7e question du programme, donne un résumé de l'histoire de la forêt de Jouy-le-Châtel, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne) :

Le sol calcaire lacustre éocène et les sables supérieurs ont été habités par l'homme à l'époque de la formation géologique quaternaire ; à l'époque néolithique la forêt s'étendait sur la majeure partie du plateau ; à l'époque gauloise elle servait de limites aux Meldes et aux Sénons : des monnaies des Sénons, des Leuques et des Morins y ont été recueillies. Le défrichement, commencé par les Sénons, est continué par les Gallo-Romains qui, pour se protéger, établissent des *aggeres* ou fortins dans toute l'étendue de la forêt ; au IVe siècle, la forêt n'était guère plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui. La forêt reprend ses droits vers 234. Le passage d'Attila, les exactions des empereurs romains, l'approche des Francs ont tellement ruiné et terrorisé les habitants du plateau que ceux-ci, sous Magnus-Maximus, ont déserté la contrée (388).

Nul souvenir archéologique ne se rencontre à partir de l'arrivée des Francs, sous les ducs de Champagne (575-708), lors de l'invasion des Normands (872-912), sous les comtes de la maison de Vermandois (923-1019), jusqu'à l'avènement au comté de Champagne de la maison de Blois. Alors, sous l'influence de saint Bernard, le comte Thibaut installe des moines Cisterciens dans la forêt, et ces pionniers de l'agriculture et de la civilisation, qui savaient allier la contemplation au travail des mains, groupent autour de leur monastère tout un peuple désœuvré qu'ils initient au maniement de la charrue. L'histoire de l'abbaye de la forêt de Jouy est celle de toutes les abbayes fondées au XIIe siècle (1124) : les moines reprennent à la forêt les terres défrichées autrefois par les Gaulois et les Gallo-Romains, et leur œuvre se poursuit avec succès jusqu'au XIVe siècle, époque terrible durant laquelle, pour échapper aux vexations des troupes anglaises, ils se réfugient à Provins et abandonnent leurs terres, jusqu'en 1497, aux ronces et aux arbres forestiers.

La forêt était possédée par les moines de Jouy, les nombreux couvents de Provins et les seigneurs champenois ; les habitants des villages voisins y jouissaient du droit de « pennage » et les habitants de Chenoise, d'après un curieux document écrit sur une ardoise (Bibliothèque nationale), du droit de pâturage. Les moines de Jouy avaient l'usage dans toute la forêt, et il en fut ainsi jusqu'à l'édit du roi sur les bois des communautés (1619). A partir de 1667 jusqu'à la Révolution, l'abbaye de Jouy ne possèdera plus, en forêt, que 870 arpents 74 perches. La forêt actuelle, devenue forêt de l'État, a beaucoup perdu de son étendue : sa contenance n'est plus que de 1,432 hectares 44 ares.

A la section d'histoire et de philologie, dans la séance du vendredi 7 avril, M. Veuclin, de la Société historique de Lisieux et de l'Académie Mont-Réal de Toulouse, raconte, dans un mémoire intitulé : *Deux abbesses pour une abbaye*, les tribulations qu'eurent à éprouver les religieuses cisterciennes du prieuré de la Colombe, établies en 1633, près Longwy, au diocèse de Langres :

Destruction de leur prieuré par la construction des fortifications de Longwy (vers 1680) ; incendie de la maison où elles s'étaient réfugiées à Rodonges ; translation laborieuse (vers 1692) en l'abbaye de l'Estrée, en Normandie ; vexations et tracasseries de toutes sortes suscitées par les sœurs des missions étrangères auxquelles avait été confiée l'administration

des revenus de ladite abbaye ; expulsion par des moines voisins ; réintégration suivie de procès nombreux que les religieuses eurent à soutenir et dont le plus intéressant fait l'objet du mémoire précité. En 1733, furent nommées simultanément abbesses de la Colombe deux religieuses d'origine noble : 1° Olympe de Maulde de Colemberg ; 2° Françoise de Guenet. Un procès, qui se termina en 1735, donna gain de cause à la première occupante.

Le samedi 8 avril, à l'assemblée générale qui terminait, dans la salle des Illustres, au Capitole, le Congrès sous la présidence de M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Héron de Villefosse a lu le remarquable discours qu'on trouvera plus loin.

*
* *

Nos rues s'appauvrissent. — Sous ce titre, dans le *Courrier de la Champagne*, notre érudit collaborateur, M. Henri Jadart, jette le cri d'alarme sur l'envahissement progressif du banal et du vulgaire dans les rues, naguère si pittoresques, de nos vieilles cités.

Quel est le fâcheux, dira-t-on, qui peut se plaindre et trouver que les rues de Reims s'appauvrissent, tandis que les magasins brillants et fastueux gagnent chaque jour du terrain sur les monotones demeures bourgeoises (notamment dans les rues de Vesle et de Talleyrand), alors que l'on rebadigeonne et que l'on repeint toutes les façades (même celle de la maison des Musiciens), alors que les constructions neuves rajeunissent partout les vieux profils. Entendons-nous bien. Loin de nous la pensée de nous plaindre des belles et bonnes choses d'aujourd'hui, ni de blâmer le progrès dans l'art de bâtir et de décorer les maisons, au dehors comme au dedans. On en voit çà et là de très attrayants spécimens, sur le boulevard Lundy et dans les rues de Mars, du Carrouge, Jeanne-d'Arc, Chabaud, de la Belle-Image, etc. Nous admirons ces choses pour notre part comme tout le monde, et puisque chaque époque veut embellir à sa mode, à sa guise, rien de mieux, ni de plus légitime que de construire ainsi de nouvelles œuvres,

Mais faut-il pour cela rester indifférent aux types originaux de l'art gothique du moyen âge, de l'art de la Renaissance, de l'art des XVIIe et XVIIIe siècles, dont il nous restait naguère tant de purs et charmants modèles ? La simple devanture d'une maison en bois, celle plus grandiose d'un hôtel en pierre, beaucoup moins, une sculpture en saillie, une tête, un chapiteau, un cordon, une statue, un débris rapporté on ne sait d'où, voilà ce qui constituait, dans beaucoup de nos rues, une richesse publique, nous maintenons le mot, une richesse en son genre, dont le visiteur et l'étranger nous savaient gré et tiraient profit pour leurs études.

Nulle part ces richesses n'abondaient comme dans la rue de l'ambour, cette rue que notre vaillant architecte Leblan voulait constituer en rue historique, intangible, éternelle ! Il en avait

dresse le plan, restitué tous les aspects, mis à jour tous les secrets, défendu corps à corps tous les fragments menacés. Ses efforts n'ont abouti qu'à demi de son vivant, mais il nous reste heureusement les tracés de son habile crayon pour suppléer aux pertes et aux mutilations qui sont à redouter.

Il y avait encore bien d'autres richesses dispersées et moins connues, aux environs de l'ancienne église Saint-Nicaise, dans les niches et sur les pignons des rustiques demeures des ouvriers du quartier. Il y en a sans doute encore dans les caves et dans les greniers, cependant on en voit de moins en moins aux façades. Nous gardons souvenir d'un délicat motif d'arabesques et de rinceaux qui servait, il n'y a pas dix ans, de linteau à une porte de l'impasse des Cloîtres. Qui ne déplore l'enlèvement d'une porte sculptée à riches compartiments dans la rue Saint-Sixte ? Et pareil sort a atteint les heurtoirs, les plaques de serrure, les épis de toiture en plomb et en céramique, que nous avons connus il y a vingt ans à peine et qui ont disparu tour à tour sur la place Saint-Timothée, dans les rues des Moulins, des Orphelins, etc., etc. L'écu du laboureur, une gerbe, a disparu naguère d'une modeste porte de la rue de Bétheny. Hier, on démolissait, dans la rue de Cernay, un mur où l'on avait rapporté jadis une niche gothique d'un ciseau délicat. Les débris de la niche vont gagner la capitale, où ils ont trouvé acquéreur pour deux louis. A ce taux, l'on juge de la valeur et de l'intérêt de nos dépôts lapidaires.

Quelle est donc la cause de ces disparitions successives ? Le temps, rongeur du fer et du plomb comme de la pierre, détruit sans doute beaucoup, mais les démolitions fatales, la manie du changement, l'incurie, l'appât du gain que fait entrevoir un habile brocanteur, voilà les fléaux qui sévissent de plus en plus et nous ravissent chaque jour quelque lambeau de l'art ancien, de l'art local !

Si encore c'était au profit d'un musée, d'une collection publique ou privée de notre ville, le mal serait moindre, mais la plupart du temps, les curiosités s'en vont à Paris, et si cette capitale absorbante ne les engouffre pas toutes, on dit que l'Amérique en trafique volontiers et se pare de nos dépouilles quelconques. Hélas ! nous qui étions si riches dans le passé, nous transformerons à la longue, et de nos propres mains, nos vieilles cités en villes américaines, sans souci de nos ancêtres, sans souci des attraits séculaires qui nous valaient tant d'honneur et aussi de légitimes bénéfices en gardant notre bien.

La loi est impuissante contre ces dilapidations journalières, dont on ne peut, en somme, que déplorer la fréquence, mais qui sont le résultat du libre jeu de l'offre et de la demande. Jamais une ville, jamais l'Etat lui-même ne pourront renchérir sur les fantaisies coûteuses des amateurs exotiques, surtout sur celles des amateurs d'outre-mer. D'autre part, le classement d'une œuvre

d'art au nombre des monuments historiques incessibles ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément du propriétaire, si c'est un simple particulier. L'action publique est donc une sauvegarde sans portée dans ce cas, et, d'ailleurs, l'Etat ne devrait avoir en ces matières qu'un rôle de surveillance et de tutelle.

Ce sont les mœurs, les traditions, le goût public, disons le mot, qui devraient suffire à préserver les œuvres d'art exposées à la vue de tous. C'est le sentiment civique, la responsabilité commune, l'orgueil national, qui devraient accentuer l'esprit de conservation de telles œuvres conçues et exécutées sur place. Malgré tout, j'espère voir se réveiller chez nous le goût public, ce préservatif incontesté dont j'invoquais la puissance irrésistible.

Nous en avons des exemples encourageants sous les yeux, à côté d'actes d'abandon, de mercantilisme et même de vandalisme que l'on ne saurait trop déplorer. Nous voyons avec plaisir les dons arriver au Musée lapidaire, et, depuis quelques années, nous ne pourrions les énumérer tous : citons ceux de MM. Mazoyer, N. Brunette, Simon-Gardan, Mouginot, etc., etc. Il y a là un symptôme, une tendance individuelle qui pourra s'accentuer dans toutes les classes, car nous faisons appel au concours spontané de l'ouvrier comme au désintéressement du propriétaire. Les corps publics doivent donner l'exemple, la ville et le gouvernement en premier lieu : c'est ainsi que l'Arc de Triomphe doit être prochainement préservé au sommet contre les infiltrations. Les administrateurs de Notre-Dame cherchent, de leur côté, à restituer cette pittoresque façade à tourelle que l'impitoyable alignement va retrancher de la rue des Anglais.

Les particuliers suivront ces exemples et préserveront de mieux en mieux leurs curiosités, même dans les plus petits détails. Ils seront jaloux et fiers de ces décorations que les siècles ont consacré comme des reliques, et dont nous n'avons que le dépôt, la garde vigilante et sacrée. » H. J.

* * *

L'art gothique rémois et les sculptures de la cathédrale de Bamberg. — Un archéologue allemand, M. Weese, a publié l'an dernier, sur les sculptures de la cathédrale de Bamberg, une étude bien curieuse et qui est de nature à intéresser vivement les amis de l'art français. M. Weese a reconnu dans toutes ces sculptures, dans celles du moins qui datent de la seconde moitié du XIIIe siècle, — et ce sont les plus remarquables de cette époque qui soient en Allemagne, — un caractère français très marqué ; allant plus loin dans ses recherches comparatives, il a retrouvé que le prototype de ces monuments était à Reims. Que l'architecture gothique soit d'origine française, c'est ce que personne ne nie plus, et en Allemagne même on admet qu'elle y est un style d'importation. Mais on n'avait jamais démontré pour la sculpture ces influences françaises aussi nettement que vient de le faire

M. Weese. Il a eu du mérite à l'entreprendre, car on sait le rôle trop souvent prépondérant que joue un soi-disant patriotisme dans la question d'histoire de l'art. Il aura eu aussi à mener son entreprise à bien dans l'état embryonnaire où sont encore nos connaissances sur notre école de sculpture du moyen âge. M. Marquet de Vasselot le constatait dans la *Chronique des Arts*, à propos de ce livre, et nous ne pouvons que nous associer à ses vœux, à savoir que nos archéologues s'occupent dorénavant avec un peu plus d'ardeur de cette sculpture si longtemps dédaignée, et qu'ils ne laissent pas à l'étranger le soin de mettre en lumière un de nos plus beaux titres, de ceux qui ont le plus glorieusement contribué au rayonnement sur toute l'Europe de la pensée et de l'art français au moyen âge.

* * *

Le bi-centenaire de Racine. — Le second centenaire de la mort de Jean Racine (21 avril 1699) a été célébré par des cérémonies diverses.

Le 21 avril, une messe solennelle a été célébrée en l'église de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, par le curé de la paroisse. On sait que c'est là que furent transportés les restes du grand poète, après les exhumations sacrilèges de Port-Royal détruit.

Au banc d'œuvre avait pris place une délégation, en costume officiel, de l'Académie française. Elle était composée de MM. Gaston Boissier, Thureau-Dangin, duc de Broglie, Houssaye, François Coppée, Jules Lemaître, Brunetière, Hanotaux, Vandal.

Mgr Touchet, évêque d'Orléans, remplaçant le cardinal Perraud, évêque d'Autun, a prononcé le panégyrique de Racine.

— Le dimanche 23, des fêtes étaient organisées à La Ferté-Milon, sa ville natale. Elles furent favorisées par un temps exceptionnellement beau. La ville entière était pavoisée ; un arc-de-triomphe se dressait en face de la gare, sur lequel se détachaient, en guirlandes de roses, les mots « A Jean Racine. ».

Le train officiel est arrivé à la gare de La Ferté-Milon exactement à 10 h. 42. Le préfet de Laon, M. Gouley, le secrétaire général, le sous-préfet de Château-Thierry, M. Merlin, la municipalité milonaise, son maire en tête, M. Cognon, ont reçu MM. Roujon, délégué du ministre des Beaux-Arts, et Henry Houssaye, délégué de l'Académie française ; Pol Neveux, chef du cabinet de M. Leygues ; le baron des Chapelles, directeur du bureau des théâtres subventionnés ; Bernheim, commissaire du Gouvernement. Le Conseil général de l'Aisne était représenté par MM. Deviolaine, Paillet et Duchêne.

L'évêque de Soissons, Mgr de Rennecourt, a présidé dans la vieille église de Notre-Dame la cérémonie religieuse, à laquelle ont assisté toutes les autorités.

La belle maîtrise des chanteurs de Saint-Gervais a exécuté les

chœurs d'*Esther* ; les artistes ont obtenu un grand succès, surtout Mme Jeanne Rauvray, qui a chanté les soli sous la conduite de M. Vincent d'Indy.

M. l'abbé Pierre Vignot a prononcé un panégyrique original, et très éloquent de Racine ; il a montré successivement Racine simple, chaste, humble, humain. « Racine eut, dit-il, trois patries : la Grèce, Port-Royal et ce coin de France, pays des souples vallons et des sources murmurantes, où son âme charmante se retrouve chez elle, sous un décor qui semble naturellement planté. »

La représentation théâtrale, à 4 heures, a commencé dans la cour du vieux château, dont les admirables ruines, drapées de verdure, encadraient pittoresquement la scène.

Le spectacle comportait le 3e acte des *Plaideurs*, avec MM. Boucher, Truffier, Beer et Mlle Trémaut ; les deux derniers actes de *Bérénice*, avec MM. Paul Mounet, A. Lambert et Mlle Bartet, avec un à-propos de M. Paul Gruyer, dit par Mlle Moreno, représentant l'ombre de Phèdre.

Les sociétaires de la Comédie-Française ont été très applaudis.

L'évêque avait nommé chanoine honoraire le curé-doyen, M. Maréchal, premier organisateur de la fête, avec le concours zélé du maire et de Mme Waddington, veuve de l'ancien ministre.

M. Roujon a remis les palmes d'officier d'Académie à MM. Cognon, maire de La Ferté-Milon, Duchesne, conseiller général, et Lecomte, vigneron à Château-Thierry ; la médaille d'honneur à M. Poncelet, lieutenant de pompiers.

Un banquet a terminé cette jolie fête.

— Le mardi 25, une dernière cérémonie d'ordre tout à fait touchant et intime réunissait, dans une visite aux ruines mélancoliques de Port-Royal, les dévots de Racine et les amis des illustres Solitaires.

On inaugurait, sur l'emplacement du transept de la chapelle gothique, dont d'habiles fouilles ont mis toutes les fondations à jour, un beau buste en bronze de Racine, à côté de celui de Pascal, ombres vénérées dans cette retraite.

M. Jules Lemaître a prononcé un discours exquis, dont nos lecteurs trouveront plus loin le texte, que nous avons tenu à reproduire.

— Enfin, le vendredi 28, à dix heures, s'ouvrait à la galerie Mazarine, rue de Richelieu, l'exposition racinienne organisée, à l'occasion du bi-centenaire de Racine, par M. Léopold Delisle, administrateur, et MM. Michel Deprez, Bouchot et Babelon, conservateurs de la Bibliothèque nationale.

Cette exposition comprenait des livres, des manuscrits, des estampes, des médailles ayant appartenu à Racine ou se rapportant à sa vie et à ses œuvres.

Elle était naturellement des plus curieuses, car notre Bibliothèque nationale est riche en reliques de tous nos grands écrivains, et notamment de Racine.

On ne saurait trop féliciter M. Delisle et ses collaborateurs de l'intelligent et pieux hommage ainsi rendu à la mémoire du grand poète par l'organisation de cette petite exposition, qui a été pour les lettrés et les gens de goût le but d'un pèlerinage vraiment intéressant.

* * *

Le commandant Aubert et la maison des « Dernières Cartouches ». — Les journaux ont annoncé, vers le milieu d'avril, la mort du commandant Aubert sur qui certaines polémiques regrettables avaient rappelé l'attention. Il était, en 1870, capitaine d'infanterie de marine, sous les ordres du général Lambert, qui n'était alors que commandant ; il prit une part glorieuse aux combats de Bazeilles et à la défense désespérée et héroïque de la maison Bourgerie, qu'Alphonse de Neuville a immortalisée par son tableau célèbre, *les Dernières Cartouches*. Au moment même où disparaissait l'un des héros de ce fait d'armes, les journaux des Ardennes annonçaient la mise en vente de la maison Bourgerie. On put lire dans le *Petit Ardennais* une note ainsi conçue :

« A VENDRE, par suite de décès, la maison de la Dernière « Cartouche et le Musée de Bazeilles. S'y adresser. »

Tandis que tout le village de Bazeilles, réduit en cendres par les Bavarois, a été entièrement reconstruit, comme l'atteste sur chacune de ses façades neuves l'estampille de l'Œuvre du sou des chaumières, la maison des *Dernières Cartouches* est seule demeurée debout et telle qu'elle était au lendemain de la bataille. On a seulement réparé la toiture. Mais on n'a point bouché les crevasses des murs, ni remis les vitres aux fenêtres, ni rajusté les portes. Dans la chambre du premier étage, où tinrent jusqu'au bout les vaillants défenseurs, le décor est resté intact. Les meubles n'ont pas changé de place : on retrouve là le lit, l'armoire, l'horloge, crevés de balles, qu'on voit dans le tableau de Neuville. Les Français qui visitent Sedan ne manquent jamais de pousser jusqu'à Bazeilles et de faire un pèlerinage à la maison des *Dernières Cartouches* et au musée qu'on y a établi. Le *Journal des Débats* émit le vœu qu'on ne laissât pas disparaître cette maison historique, « plus précieuse et plus instructive que beaucoup de monuments officiellement classés ».

Le *Gaulois*, à son tour, sur l'inspiration de M. François Coppée, ouvrit une souscription pour réunir les 50,000 francs nécessaires à l'acquisition de l'immeuble.

Une première liste atteignit en quelques jours le chiffre de 7,010 francs ; une seconde 13,208 francs 50 centimes. Un généreux donateur anonyme vint alors compléter les cinquante mille francs par l'envoi de 35,425 francs 50 centimes, assurant désor-

mais la sauvegarde de la maison des *Dernières Cartouches* et sa transformation définitive en une sorte de Musée national, placé sous la garde d'un des anciens combattants de 1870.

* * *

Conférence du baron de Baye sur sa dernière mission au Caucase. — Le baron de Baye a donné à Reims, le 24 mars 1899, dans la salle des séances de l'Académie, une fort intéressante conférence qui a obtenu le plus légitime succès. Reprenant le compte rendu de sa dernière mission au Caucase, récit qu'il avait déjà présenté le 17 du même mois à Paris, devant la Société de Géographie, l'infatigable voyageur a narré pittoresquement les divers épisodes de son exploration de la Transcaucasie, en Kakhétie, au fameux pèlerinage d'Alaverdy que fréquentent annuellement plus de quinze mille pèlerins ; dans l'Arménie russe, à Erivan, d'où l'on aperçoit dans le lointain les cimes neigeuses du mont Ararat, berceau légendaire des premiers hommes, et dans cette cité souterraine d'Ouplis Tzikhé, taillée tout entière en plein roc et qui remonterait jusqu'aux temps préhistoriques. En termes chauds et enthousiastes, M. de Baye s'étend avec complaisance sur les mœurs et coutumes les plus caractéristiques de ces populations, évoquant à nos yeux les scènes populaires des sympathiques Géorgiens : vendanges inspirées des modes traditionnels de l'antiquité romaine et grecque, fêtes des noces, où, durant trois jours, les nouveaux époux sont rois et maîtres absolus de leur village. La causerie se termine par un conte géorgien, empreint d'une profonde et mélancolique poésie.

Une foule nombreuse se pressait dans la grande salle de l'Archevêché. Le cardinal Langénieux présidait, accompagné de ses vicaires généraux ; dans la salle, MM. le général Maillac, gouverneur militaire ; Jadart, secrétaire de l'Académie ; Gosset, architecte ; les docteurs H. Henrot, Colleville, Seuvre, Bourgeois, etc. M. Léon Morel, président de l'Académie, a remercié le conférencier et rendu hommage au gouvernement russe qui l'a si puissamment et constamment favorisé au cours de ses voyages. Il lui remet enfin, ainsi qu'à M. A. Houlon, qui s'était chargé des projections de nombreuses photographies prises sur les lieux mêmes, une médaille commémorative de cette attrayante soirée.

Le 14 avril au Havre, le 18 à la Société de Géographie commerciale de Paris, le baron de Baye s'est fait également entendre avec un pareil succès.

* * *

Une réédition de l'Évangéliaire slavon de Reims. — Tous ceux qui s'occupent de la littérature ou de l'histoire religieuse des peuples slaves, savent quel intérêt philologique, historique et légendaire s'attache au célèbre manuscrit slave de Reims, dit

Texte du Sacre. Entré au XVIe siècle dans le trésor de la cathédrale de Reims, ce manuscrit est originaire de Prague pour une de ses parties, de la Russie probablement pour l'autre. Composé de textes cyrilliques et glagolitiques, il passait pour avoir appartenu à la Bibliothèque de saint Jérôme, considéré naguère comme l'inventeur de l'alphabet glagolitique, et était l'objet d'une vénération toute particulière. Au témoignage de voyageurs ou de géographes étrangers (Büsching, Storch), il aurait été employé lors du sacre de Louis XV et de Louis XVI, d'où son nom de *Texte du Sacre.*

Dès le siècle dernier, l'attention des philologues slaves avait été attirée sur ce curieux manuscrit. En 1787, l'impératrice Catherine II s'y intéressait et se faisait adresser par le Gouvernement français une notice qui nous a été conservée. Il disparut pendant la Révolution et sa perte fut considérée par les Slaves comme une calamité nationale. Schlœzer, dans son *Nestor*, flétrissait le cannibalisme révolutionnaire qui l'avait anéanti. Dobrowsky, dans la préface des *Institutiones linguæ slavicæ dialecti veteris*, s'écriait : *Evangelia slavonica lingua exarata religiosè Remis servata, quæ reges Galliæ coronandi præstando jusjurandum tangere solebant furor tumultuantium, proh dolor! igni tradidit!* En 1832, dans son poème *La Fille de Slava*, Kollar dévouait aux tourments de l'enfer les persécuteurs de la race slave et parmi eux les Jacobins qui ont détruit l'Evangile de Reims.

Le manuscrit, heureusement retrouvé, figure aujourd'hui à la Bibliothèque de Reims. En 1839 un slaviste polonais, Jastrzembski, en détermina les véritables caractères. Le monde slave s'émut et l'empereur Nicolas Ier fit publier, à ses frais, par le célèbre dessinateur et paléographe Silvestre, une édition fac-simile décalquée à la main, accompagnée d'une traduction latine et de prolégomènes par Kopitar (Paris, 1843; nouvelle édition de titre, par M. Louis Paris, Paris, 1852). Cette édition Silvestre est devenue fort rare ; d'autre part, elle contient un certain nombre d'inexactitudes. (Voir *Arch. für Slavische Philologie*, tome IX, p. 478.) L'édition que nous annonçons sera d'une fidélité absolue. Elle sera certainement bien venue des paléographes, des philologues, des amateurs. Elle est exécutée dans le format même de l'original. L'introduction résume tout un ensemble d'informations dispersées dans des recueils fort rares, et mettra un terme aux légendes peu critiques qui circulent encore sur le célèbre manuscrit.

Cette édition fac-simile en héliogravure, de format in-4°, est publiée sous les auspices de l'Académie nationale de Reims, par M. Louis Léger, professeur de langues et littérature slaves au Collège de France, membre correspondant de cette Académie, de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, de la Société royale des Sciences de Prague, des Académies de Bucarest, Agram, Belgrade, de la Société archéologique de Moscou, de la Société de Littérature russe de Moscou, etc.

L'édition, exécutée par les soins de M. Paul Dujardin, est précédée d'une introduction historique par M. Louis Léger.

Le tirage est limité à 115 exemplaires.

Les prix de souscription sont fixés à 100 francs pour le tirage en noir sur papier de Hollande, à 150 francs pour le tirage en noir sur Japon, et à 300 francs pour l'édition polychrome avec lettres et miniatures aquarellées.

Les souscriptions peuvent être adressées dès maintenant à M. Paul Dujardin, 28, rue Vavin, à Paris, ou à M. Michaud, libraire-éditeur de l'Académie de Reims, 19, rue du Cadran-Saint-Pierre, à Reims (Marne), ou à M. Léger, professeur au Collège de France, 43, rue Boulainvilliers, à Paris.

Le nombre d'exemplaires étant limité, les exemplaires seront livrés dans l'ordre des souscriptions, et de préférence aux souscripteurs qui auront envoyé le montant de leurs souscriptions. Les exemplaires aquarellés seront livrés au fur et à mesure de leur achèvement.

* * *

Les reliques de Mgr Darboy, à Mazas et à la Roquette. — M. François Coppée a consacré, dans le *Gaulois*, à propos de la démolition prochaine de la prison de la Roquette, un bel article au « Mur des otages », devant lequel furent fusillées les nobles victimes du 24 mai 1871.

Les deux cellules où Mgr Darboy et M. Bonjean, président à la Cour de cassation, furent enfermés pendant plusieurs semaines, sont restées absolument dans le même état. Rien n'a été changé de place, le matériel qui les garnissait a été conservé, et aucun détenu n'a été enfermé dans ces deux cellules depuis cette époque sanglante.

Dans la cellule occupée par Mgr Darboy on peut voir sur les murs plusieurs inscriptions tracées de la main même de l'infortuné prélat; notamment celle-ci : *O crux, ave, spes unica !*

Tous les ans, le 24 mai, des mains pieuses vont déposer des couronnes d'immortelles sur la balustrade en fer forgé qui entoure la plaque de marbre portant les noms des otages fusillés.

On sait que le peloton des fédérés chargés de l'exécution des victimes était commandé par un nommé Genton qui fit preuve, dans cette douloureuse et sombre circonstance, d'une attitude pleine d'insolence et de cynisme.

Il faut espérer que ces « reliques » ne seront pas dispersées au moment où l'on démolira la Roquette.

Le « Mur des otages » sera-t-il conservé ?

En attendant, l'on recueille de toutes parts des documents concernant ces otages et, notamment, Mgr Darboy.

A ce sujet, nous pouvons signaler une pièce des plus curieuses et totalement ignorée jusqu'à ce jour.

Il s'agit d'un cuivre représentant l'archevêque de Paris dans sa cellule de Mazas. Cette planche, dont on n'a jamais tiré aucune épreuve, est signée Catelain.

On sait que Catelain fut chef de la Sûreté pendant la Commune. Ce fut lui qui conduisit Mgr Darboy dans sa prison.

Catelain, qui dessinait, prit un croquis de l'archevêque enfermé dans sa cellule. Plus tard, il grava ce croquis sur cuivre.

Cette planche fait partie des collections de M. Théo Bellefonds.

Mgr Darboy est représenté assis sur un tabouret. La tête appuyée sur sa main droite, il lit son bréviaire. Près de lui se trouvent une couchette, une table et un baquet.

Ce document aurait pu clore peut-être un curieux débat pendant entre Mgr Richard et Mgr Turinaz, qui prétendaient tous deux posséder la porte de la cellule de Mazas dans laquelle fut enfermé, en 1871, l'archevêque de Paris.

Elle est intéressante, la très légère querelle que soulève l'authenticité des reliques des otages à la Grande-Roquette et à Mazas. Elle touche à un souvenir si tragique ! Un intéressant article de l'*Eclair* (24 avril) a montré comment l'archevêque de Paris occupa en réalité deux cellules, et comment celle d'où il sortit pour mourir, ne fut pas celle où il passa les dernières nuits qui précédèrent sa mort.

M. l'abbé Misset a fait tenir au journal, à ce sujet, une lettre qui coordonne le récit, le précise, écarte les traits hésitants et peu sûrs et fixe définitivement cette histoire un peu controversée.

Lettre de l'abbé Misset.

Monsieur le Directeur,

Mon nom est cité dans l'*Eclair* du lundi 24 avril, à propos des cellules occupées par Mgr Darboy, en 1871, à Mazas et à la Grande Roquette.

Par malheur, on me fait dire des choses que je n'ai pas dites, que je n'ai pas pu dire, et que je vous demande la permission de rectifier brièvement.

Commençons par Mazas.

Lors de la démolition de cette prison, un vénérable chanoine, M. l'abbé Clément, directeur de l'école Gerson, crut bien faire en achetant la porte 21 de la première division.

Il l'offrit d'abord à Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, qui la lui fit rendre peu après et en acheta lui-même une autre.

M. le chanoine offrit alors sa porte 21 à Sa Grandeur Mgr Turinaz, évêque de Nancy, qui l'accepta avec reconnaissance, et la plaça honorablement dans une des sacristies de sa cathédrale.

M. le chanoine Clément et Mgr Turinaz avaient été victimes d'une erreur.

La seule cellule occupée à Mazas par Mgr Darboy (je l'ai démontré dans une petite brochure) portait le n° 62 et était située non dans la première division, mais dans la sixième.

De cette cellule, les barreaux sont en ma possession. Pour la porte, elle est déposée aujourd'hui, avec d'autres souvenirs de la Commune et de la grande Révolution, dans la crypte des Carmes, rue de Vaugirard.

L'authenticité du n° 62 sixième division, résulte des témoignages concordants de M. l'abbé Crozes, ancien aumônier de la Roquette, otage ; de M. l'abbé Delfau, premier vicaire de Saint-Augustin, otage ; de Mgr Déchelette, vicaire général de Lyon, otage ; de M. le docteur de Beauvais, médecin de Sa Grandeur à Mazas, et de M. Pellé, gardien de la sixième division en 1871 ; les quatre derniers encore vivants.

Cette authenticité est aujourd'hui d'ailleurs implicitement reconnue même par M. le chanoine Clément, car il n'a rien répondu à ma brochure.

Elle est reconnue explicitement, je l'ai constaté *de visu*, par l'autorité épiscopale de Nancy.

La porte 21 a été reléguée en effet — par ordre — loin de tous les regards et de tous les respects. Et lorsque j'ai demandé à la voir, le 14 février dernier, j'ai eu la satisfaction d'entendre le sacristain me dire en souriant : « On s'est trompé, Monsieur, cette porte n'est pas authentique. « M. le vicaire général Voinot est venu nous le dire lui-même. »

M. l'abbé Voinot est vicaire général de Mgr Turinaz, qui a fait bonne et prompte justice, on le voit, de la porte 21.

Cela dit pour Mazas, passons à la Roquette.

Mgr Darboy, qui était resté à Mazas du 6 avril au 22 mai 1871, n'a séjourné à la Roquette que deux jours et deux nuits. Il y entra, en effet, le soir du 22 mai. Il y fut massacré le soir du 24 mai, exactement avant huit heures sonnées.

Durant ces deux jours (Maxime du Camp l'a parfaitement précisé), Mgr Darboy occupa deux cellules, toutes deux situées dans la quatrième division.

L'une, dont il ne reste que les murs, la porte et les barreaux, est la première à droite, lorsqu'on entre par le grand escalier. C'est la cellule numéro 1.

Monseigneur, si nous en croyons Maxime du Camp, coucha dans cette cellule le 22 et le 23 mai.

Le 24 mai seulement, pendant la récréation que les otages prirent en commun, Monseigneur se plaignit « d'être dans un cabanon trop étroit, où « il n'avait que son grabat pour s'asseoir. L'abbé de Marsy (vicaire à « Saint-Vincent-de-Paul) lui proposa alors de lui céder sa cellule, le n° 23, « qui était plus spacieuse, munie d'une chaise, d'une table et même d'un « petit porte-manteau. »

Cette cellule 23 est située au fond du corridor, à droite, près de l'escalier de secours. Elle a été conservée intacte et aucun détenu ne l'a occupée depuis 1871. C'est de cette cellule que sortit Mgr Darboy lors de l'appel des condamnés, à l'étonnement du brigadier Ramain, qui s'était dirigé d'instinct vers la cellule n° 1.

Dans cette cellule 23, deux choses surtout attirent aujourd'hui l'attention ; la croix tracée sur le croisillon de fer de la porte et le lit, ou plutôt le grabat dont des mains pieuses arrachent parfois quelques brins de paille.

La croix, avec l'inscription : *Robur mentis, vita, salus ; longitudo, latitudo, sublimitas, profundum*, est-elle de Mgr Darboy ?

C'est plus que douteux. L'abbé de Marsy, qui a survécu à la Commune, s'en est, paraît-il, reconnu l'auteur. Elle est, d'ailleurs, dans son mysticisme du moyen âge, peu en rapport avec les habitudes d'esprit de Mgr Darboy, même considéré comme historien de saint Thomas de Cantorbéry.

La croix et l'inscription ne sont plus guère aujourd'hui, en tous cas, qu'une relique de M. l'abbé Valadier, aumônier de la Roquette. Ce dernier a pris soin, en effet (je cite ici l'*Éclair*) « de retracer au crayon, sur l'écri-« ture même de l'archevêque (ou plutôt sur celle de l'abbé de Marsy) les « inscriptions dont le temps avait terni l'éclat. »

Pour le lit, dont on se dispute la paille... hélas ! je ne suis pas sans quelques doutes ! Si Mgr Darboy est resté seulement de quatre heures à sept heures et demie, le 24 mai, dans la cellule 23, la paille du grabat me paraît avoir bien des chances d'être la paille sur laquelle M. l'abbé de Marsy a couché la nuit du 22 et celle du 23 mai.

En résumé donc, Monsieur le Directeur, Monseigneur Darboy a occupé en 1871 :

Une cellule à Mazas, le n° 62, sixième division, où il demeura quarante-cinq jours ;

Deux cellules à la Roquette, le n° 1 et le n° 23, quatrième division. Il séjourna, d'après Maxime du Camp, deux nuits et deux jours (sauf les heures de récréation) au n° 1, et trois heures et demie seulement au n° 23.

C'est cette dernière cellule qui est conservée.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Directeur, l'assurance de mon respect.

E. Misset,
Directeur de l'école Lhomond.

* * *

L'Hospice Rœderer-Boisseau, à Reims. — Il y a plus d'une année, les terrassiers donnaient le premier coup de pioche dans un vaste terrain sis rue de Courlancy, à Reims, à l'endroit où aboutit la rue du Pont-Neuf. Depuis lors, les travaux ont marché et les Rémois que le hasard de la promenade conduit dans ces parages, s'arrêtent, regardent, et le souvenir d'une âme bienfaisante leur revient en mémoire.

Il est encore, à notre époque du « chacun pour soi », des morts qui se survivent. Ceux-là, avant d'entreprendre le grand voyage, ont senti battre en eux un cœur de compassion ; non contents de la bonne œuvre présente, empiétant sur l'avenir, ils ont voulu donner au pauvre le dernier tribut de leur amour.

Mme Rœderer fut de ceux-là. Douce aux infortunés durant leur vie, elle leur est encore charitable dans la mort. Par clause testamentaire, elle a distrait de sa grande fortune la somme nécessaire à la fondation d'un hospice, où les anges de charité qui portent le nom de sœurs, soigneront les vieillards et les infirmes. Elle a voulu, et les murailles ont surgi de terre, sous l'active impulsion des exécuteurs testamentaires, MM. Boisseau et Ch. Heidsieck.

Le terrain assez accidenté sur lequel s'élèvent, à l'heure actuelle, les nouveaux bâtiments, est un immense pentagone de près de six hectares de superficie. Il s'étend de la rue de Courlancy, à l'Est, jusqu'à la rue Martin et la campagne, à l'Ouest ; de la rue de Rilly au Sud, jusqu'à une voie projetée au Nord.

L'établissement sera clos de murs déjà en partie construits. L'architecte chargé du travail est M. Paul Marbeau, de Paris,

secondé sur place par MM. Margotin et Thiérot, dont la compétence et l'activité ne sont plus à louer.

A l'endroit où aboutit la rue du Pont-Neuf, la rue de Courlancy s'infléchit; l'axe des bâtiments a été rétabli perpendiculairement à celle-ci, ce qui place les constructions obliquement par rapport à la propriété.

Les constructions sont toutes en pierre meulière, rocaillée ou massive, et briques de Montchanin ; les joints sont en ciment, chaux et sable additionnés de Portland, ce qui donne une solidité à l'épreuve du temps.

L'entrée principale, rue de Courlancy, est en retrait de cinq mètres sur l'alignement de la rue. Six pilastres, surmontés de boules et lanternes à gaz, donnent à cette entrée un aspect tout original et fort gracieux. Mais nous voici dans la première cour. En face de nous, le bâtiment central ; à droite, la partie réservée aux femmes, à gauche, le quartier des hommes.

Le tout est d'un bel aspect. Les constructions ne comprennent, du moins celles qui doivent servir aux hospitalisés, qu'un rez-de-chaussée. Seuls, les bâtiments d'administration, de direction, le presbytère et les services spéciaux ont un étage.

Le visiteur, quand il a mis le pied dans l'établissement, peut, à sa volonté, en faire le tour, passer des corps de logis latéraux dans le bâtiment central sans sortir dehors ; tout est relié par des galeries ouvertes ou en sous-sol parfois, mais toujours couvertes.

Pénétrons maintenant dans le premier bâtiment de gauche à un étage ; c'est le presbytère, avec, au rez-de-chaussée, à droite en entrant, la loge du concierge ; plus loin, du même côté, voici la salle des morts, le caveau ; à gauche, en face de cette dernière pièce, c'est la sacristie ; puis au fond, face à l'entrée, la chapelle. C'est un édicule éclairé par de nombreuses baies en plein cintre ; sa structure est en harmonie avec les bâtiments de l'hospice qu'elle complète dignement.

Ce petit édifice est voûté, ses parois intérieures doivent être ornées de peintures murales.

Les appartements du premier étage sont à l'usage de l'aumônier.

La disposition de ce dernier bâtiment, on le voit, a été, par la réunion des locaux d'un service connexe, des mieux comprises.

Prenons maintenant le passage en sous-sol, qui nous conduit au premier bâtiment à l'usage des hospitalisés. On y accède par un perron haut de deux mètres, disposition voulue par l'architecte, car elle lui a permis d'établir sous chacun de ces bâtiments de vastes sous-sols, qui ne contribueront pas peu à assurer la salubrité et l'hygiène de l'établissement.

Escaladons le perron. Nous voici dans le bâtiment. A gauche, l'infirmerie ; à droite, la salle spécialement destinée aux agités ;

du même côté et au milieu prend une galerie couverte par une toiture de verre, soutenue par des colonnes de fonte. Cette galerie est ouverte et conduit aux constructions centrales.

Poursuivant notre marche, nous pénétrons dans la grande salle des hommes ; bien éclairée des deux côtés, facilement aérable, donnant à droite sur une cour intérieure, à gauche sur les potagers, elle réunit toutes les conditions de la bonne hygiène. Ce fut d'ailleurs partout le but principal de l'architecte et il a pleinement réussi.

Nous arrivons au dernier bâtiment de la même aile. Entrons-y. Il est à un étage. A droite, la loge du surveillant et la salle de bains et douches ; à gauche, les lavabos.

Le premier étage, qui comprend six chambres, dont une à deux lits et une lingerie, est affecté au personnel.

Redescendons. Nous nous dirigeons maintenant parallèlement à la rue de Courlancy, en traversant le promenoir et le réfectoire pour arriver dans un vaste vestibule qui nous fait accéder dans le bâtiment des cuisines. A droite, le réfectoire des sœurs, la laverie, le garde-manger ; au centre, les fourneaux ; à gauche, l'office et le réfectoire du personnel.

Le premier étage est affecté aux séchoir, lingerie et repasserie. C'est là que devront s'empiler les nombreuses montagnes de linge bien blanc, destiné à vêtir les pauvres corps amaigris par l'âge ou les infirmités.

Mais retournons sur nos pas et pénétrons dans la construction centrale. Par une galerie fermée, nous accédons au bâtiment dit d'administration, qui comprend d'un côté la salle du conseil et celle de la direction, de l'autre le parloir.

Le premier étage est le domaine des sœurs. Il comprend la chambre de la supérieure, un oratoire, le dortoir commun, une lingerie et des lavabos.

Regagnons maintenant la cour d'entrée, dans laquelle nous descendons par un magnifique perron, et retournons-nous.

Le bâtiment est surmonté d'un campanile du plus gracieux effet. Des deux faces opposées, avant et arrière, on pourra, sur un cadran bien en vue, lire les heures.

L'aile droite comporte absolument la même disposition que celle dont nous venons de donner la description, avec cette seule différence que les hôtes du premier corps de logis seront M. le directeur ainsi que son jardinier, et que les habitants des salles d'infirmes seront des femmes, au lieu d'être des hommes.

Entre les ailes et le bâtiment central, s'ouvrent de vastes cours où l'air pourra circuler librement et apporter aux hospitalisés ses effluves réconfortants. De toutes parts, les constructions sont entourées de terrains où croîtront arbres fruitiers, légumes et autres plantes, pour le plus grand plaisir des yeux et la satisfaction des appétits.

Derrière les bâtiments, vers la rue Martin, on accède, en gravissant une éminence de terrain — la configuration du sol offre là une sensible différence de niveau, — à un immense potager d'une superficie d'au moins deux hectares.

On le voit, c'est un véritable domaine, le domaine du jardinier qui n'aura pas le loisir de se croiser les bras s'il veut tirer du sol tout ce qu'il pourra donner.

Le chauffage des salles aura lieu par l'eau. C'est, on le sait, le système donnant les meilleures garanties d'hygiène et permettant de régler le plus normalement les températures.

Les travaux dépendant du gros œuvre sont achevés ; on termine ceux de pavage, de canalisation, de menuiserie et de peinture, dans l'espoir de finir vers le mois de juin prochain.

* * *

Travaux de réfection a la basilique de Saint-Remi de Reims. — M. Lainé a présenté au Conseil municipal de Reims, dans sa séance du 6 mars 1899, un rapport important sur les travaux projetés à l'église Saint-Remi.

Une somme de 96,857 fr. 50 serait nécessaire pour la construction d'une galerie destinée à exposer les tapisseries, pour la reconstruction de la sacristie, la réfection des arcs-boutants du transept et d'une partie de la couverture.

Sur cette somme, le ministère de l'Instruction publique verserait 24,900 francs, le Conseil général 500 et la Fabrique 200.

Il resterait donc à la charge de la ville une somme de 71,207 fr. 50 au minimum.

La Commission n'est pas d'avis que les travaux présentent un caractère d'urgence assez marqué pour autoriser pareille dépense.

Elle a aussi étudié la question de la cession à l'Etat de cette église, qui est un de nos plus beaux monuments historiques. Son entretien alors incomberait tout entier à l'Etat.

Il est à souhaiter qu'une prompte décision intervienne qui permette l'accomplissement de ces utiles travaux, et assure la conservation intégrale de l'antique monument et des richesses artistiques qu'il renferme.

* * *

Découverte archéologique a Courtisols. — M. Constant Châtelain, de Courtisols (Marne), vient de découvrir, sur le territoire de la commune de Marson, et dans une contrée jusqu'alors inexplorée, un cimetière gaulois très bien conservé.

Dans une première fouille, M. Châtelain a pu ouvrir quatre tombes qui toutes ont donné d'excellents résultats.

Dans la première sépulture, il a trouvé un squelette de femme portant au cou un magnifique torques (collier) et deux bracelets.

Un détail : le bracelet ornant le bras gauche était beaucoup moins uni que celui du bras droit. Dans la même tombe également, une belle paire de boucles d'oreilles.

Une deuxième tombe contenait deux vases placés de chaque côté de la tête du squelette, mais ils se sont brisés.

Dans une troisième tombe, on a trouvé deux bracelets et encore deux vases brisés ; mais l'un d'eux contenait un vase plus petit, bien conservé, et reconnu comme étant le type parfait du verre à boire gaulois.

Enfin la quatrième tombe renfermait le squelette de la mère et de l'enfant. La mère portait également un torques et deux beaux bracelets. L'enfant avait au cou une petite breloque en os, très bien conservée, et de plus un petit bracelet au bras gauche.

* * *

Le bienheureux de La Salle. — Une dépêche de Rome, en date du 29 mars 1899, annonce que le Pape a invité le cardinal Mazzella, préfet de la Congrégation des Rites, à préparer le décret d'approbation des trois miracles, afin de pouvoir procéder à la canonisation du bienheureux Jean-Baptiste de La Salle.

Le décret sera promulgué solennellement après Pâques, à une date encore incertaine.

* * *

Nouvelles artistiques. — *Le statuaire Saint-Marceaux et le monument d'Alphonse Daudet.* — On sait que deux statues doivent être érigées à la mémoire du grand écrivain : l'une à Nîmes, où un Comité local achève la réunion du capital nécessaire pour que M. Falguière puisse exécuter l'œuvre ; l'autre à Paris, où le Comité de la Société des gens de lettres a ouvert une souscription qui permettra d'ériger l'œuvre de M. de Saint-Marceaux soit dans le square Sainte-Clotilde, soit, plus vraisemblablement, au Luxembourg.

Une délégation du Comité des gens de lettres s'est rendue dans l'atelier de M. de Saint-Marceaux pour examiner la maquette du monument.

Alphonse Daudet est représenté dans son vêtement habituel de travail, un veston haut boutonné au col, accoudé du bras droit sur le bloc de marbre ; la main gauche tient un œillet, fleur préférée de Daudet. Les traits, que domine la touffe broussailleuse de la chevelure, ont l'expression de douceur et de rêve qui donnait à la figure du grand écrivain une si rare harmonie. L'ensemble de l'œuvre a paru très heureusement réalisé.

Le bloc de marbre, placé sur un vallonnement de cinquante centimètres, aura lui-même la hauteur de trois mètres soixante ; le monument aura donc, en totalité, plus de quatre mètres. Sur sa partie basse, seront inscrits ces seuls mots :

ALPHONSE DAUDET
1843-1897.

Les cotes du monument seront réservés à la liste des ouvrages du maître.

La délégation du Comité des gens de lettres, après avoir examiné en détail la maquette de ce monument, l'a acceptée. M. de Saint-Marceaux a été invité à commencer son œuvre dans le marbre, M. Jacques Normand devant proposer au Comité l'acceptation définitive.

* * *

M. Suchetet et le monument de Pierre Dupont. — L'inauguration du monument de Pierre Dupont, le grand chansonnier lyonnais, a eu lieu à Lyon, le 30 avril, sous la présidence de M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, au milieu d'une grande affluence dans laquelle on remarquait le Tout-Lyon des lettres et des arts : MM. Armand Silvestre, Ernest Chabroux, Boudouresque, Lassalle, Mlle Kolb, MM. Jacques Fenoux, Barral (de la Comédie-Française), Delmas, et Mme Carrère (de l'Opéra) ; MM. Aynard, député ; Bouffier, sénateur ; Compayré, recteur ; les généraux Pelloux et de Jeffrier.

La foule était immense, le temps splendide. M. Roujon lut un discours merveilleux ; c'est une étude pleine de poésie de l'œuvre et de la vie de Pierre Dupont. D'autres orateurs parlèrent ensuite.

Le monument construit par Gaspard André, mort trop tôt pour assister à son triomphe, et par le statuaire champenois Suchetet, est très beau.

Placé sur la colline de la Croix-Rousse, le monument domine tout Lyon.

La fête a été magnifique ; plusieurs palmes académiques ont été distribuées.

Après l'inauguration, a eu lieu un grand banquet offert par le Caveau lyonnais à toutes les autorités civiles et militaires.

* * *

Paul Dubois et le buste du duc d'Aumale. — C'est décidément le buste du duc d'Aumale exécuté par Paul Dubois, répétition de celui qui se trouve dans la galerie de Chantilly, que l'on placera sous la coupole de l'Institut.

Il sera apposé à l'endroit qu'occupe actuellement, en face du bureau, celui de la « Vertu », qui n'est autre qu'un portrait de la duchesse de Berry, d'une valeur d'ailleurs contestable.

* * *

L'Apothéose de Colbert aux Gobelins. — La manufacture des Gobelins va mettre sur le métier la plus importante des pièces

qu'elle ait jamais eu à exécuter : c'est une tapisserie qui ne mesurera pas moins de dix mètres sur six. Les artistes des Gobelins s'inspireront d'une magnifique composition de Jean-Paul Laurens, dont le sujet est la glorification de l'industrie française, symbolisée par une apothéose de Colbert.

La tapisserie est destinée à la décoration de la mairie du XIIIe arrondissement.

* * *

Musée de Reims. — M. Abel Jamas, artiste graveur à Paris, vient d'offrir à la ville de Reims une épreuve sur Japon de son portrait de *Jeune homme*, par Jacopo de Barberi, reproduit d'après l'original du Musée de Vienne pour la *Gazette des Beaux-Arts* (mars 1899).

Nous apprenons en même temps avec plaisir que sa planche des *Quatre Evangélistes*, d'après Jordaens, exécutée l'an dernier, vient d'être acquise par l'Etat pour la chalcographie du Louvre. M. Abel Jamas est un ancien élève du Lycée de Reims, originaire de cette ville, et son talent fait honneur à la Champagne.

H. J.

* * *

Envois au Salon. — Notre compatriote, M. J. Michel, architecte à Epernay, vient de faire admettre au Salon de 1899 (Société des Artistes français), une aquarelle représentant l'intérieur de l'église Saint-Nicolas, de Troyes.

M. Lamare, le peintre rémois bien connu, a fait recevoir par le même jury deux toiles, dont l'une est le portrait de M. Noirot, le sympathique maire de Reims.

* * *

Le Baptême de Clovis, par M. Théodore Dubois. — L'exécution du *Baptême de Clovis*, la cantate composée par M. Théodore Dubois sur le poème latin du pape Léon XIII, est définitivement fixée au 11 mai, jour de l'Ascension, à cinq heures de l'après-midi. Elle aura lieu dans la cathédrale de Reims.

Les exécutants, au nombre de 200, dont 120 chanteurs et 80 instrumentistes, sont pris parmi les meilleurs amateurs de la ville ; les professeurs et l'orchestre du théâtre apporteront leur précieux concours, une entente toute cordiale s'étant, sur ce dernier point, produite entre le directeur du théâtre et M. Dazy, maître de chapelle.

M. Théodore Dubois, directeur du Conservatoire, doit venir diriger les dernières répétitions de son œuvre et en conduire l'exécution.

Nous avons en perspective une audition artistique absolument remarquable.

Le cardinal Langénieux, lors de son dernier voyage à Rome, a

présente lui-même l'œuvre au Saint-Père. Non seulement Léon XIII a fait le plus gracieux accueil à cet hommage, mais il a voulu exprimer à l'éminent directeur de notre Conservatoire national de musique toute sa satisfaction en l'élevant à la dignité de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire, et il a décidé qu'après l'audition de Reims, l'oratorio serait exécuté à Rome.

* * *

Les fêtes de Jeanne d'Arc. — La fête annuelle de Jeanne d'Arc sera célébrée à Notre-Dame de Paris le dimanche 14 mai et sera présidée par S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris.

C'est le R. P. Coubé, de la Compagnie de Jésus, qui prononcera le panégyrique de l'héroïne.

A Orléans, les fêtes de Jeanne d'Arc auront lieu les dimanche 7 et lundi 8 mai. Elles seront présidées par Mgr Petit, archevêque de Besançon, et honorées de la présence de NN. SS. Ireland, archevêque de Saint-Paul de Minnesota (Etats-Unis), O'Morgan, évêque américain ; Pagis, évêque de Verdun ; Bonnefoy, évêque de La Rochelle ; Baptifolier, évêque de Mende ; Potron, évêque de Jéricho ; Le Roy, évêque d'Alinda ; Meunier, évêque d'Evreux ; Amette, évêque de Bayeux.

Le dimanche 7 mai, à cinq heures de l'après-midi, Mgr Touchet, évêque d'Orléans, inaugurera, dans la cour d'honneur de l'évêché, la statue équestre de Jeanne d'Arc, œuvre et don de l'artiste, M. Leveil, de Valognes.

Mgr Touchet aurait désiré que cette statue fût placée sous le porche de la cathédrale, mais le gouvernement s'y est opposé.

Sur le socle du piédestal seront inscrits les noms des « trépassés du siège de 1428-1429 ».

Le panégyrique de la vénérable libératrice de la France sera prononcé le lendemain lundi, 8 mai, par Mgr Ireland.

* * *

Deux poésies en l'honneur de Bossuet. — M. Arthur Chuquet, professeur au Collège de France, signale ainsi dans le *Bulletin de la Revue critique* du 10 avril 1899, une étude qui fait partie de la série des *Mémoires* de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François :

La Bibliothèque municipale de Vitry-le-François possède un recueil factice, qui appartint autrefois au P. Prefontaine et qui contient un grand nombre de rares imprimés, surtout des vers ou discours de circonstances. M. Ernest Jovy a détaché de ce recueil une plaquette de quatre pages qui comprend deux poésies, l'une latine, l'autre française en l'honneur de Bossuet (*Deux poésies oubliées en l'honneur de Bossuet*, Vitry-le-François, Tavernier,

in-8° de 7 p.). Ces poésies furent lues à Bossuet en manière de compliment, en 1699, à l'occasion d'une séance d'argumentation philosophique à laquelle il assistait au Collège de Navarre. Elles font toutes deux allusion à un portrait de Bossuet, placé sans doute au Collège, et depuis perdu. La pièce latine est très dure pour Fénelon et sa doctrine; la pièce française, paraphrase de la pièce latine, est bien plus bienveillante pour l'archevêque de Cambrai. Le mérite de ces vers est surtout de nous montrer, comme le remarque M. Jovy, ce qu'on pouvait dire du quiétisme devant Bossuet dans un compliment officiel, à l'heure même où l' « *illustrissimus Ecclesiæ princeps* » venait de triompher de Fénelon.

* * *

La situation de la vigne en Champagne. — Les 12 et 13 du mois d'avril dernier, les gelées ont causé de grands désastres en Champagne, et la récolte sera nulle, cette année, dans certains vignobles.

C'est principalement sur les coteaux produisant des raisins blancs que la gelée a exercé ses ravages. Depuis longtemps, pareil fait ne s'était produit. Dans les vignes à raisins blancs, il n'y a pas de contre-bourgeons. Aussi l'espoir d'une récolte à la prochaine vendange se trouve déjà anéanti. C'est un grand malheur pour les propriétaires, et pour beaucoup d'entre eux c'est la gêne, la détresse, et même la ruine.

Les vignobles anéantis par ces désastreuses gelées sont ceux de Trépail, Cramant, Chouilly, Avize, Le Mesnil-sur-Oger, Cuis et Oger.

Il en est de même pour les vignobles de seconde catégorie dont les bourgeons à raisins blancs sont détruits. Les coteaux produisant les raisins noirs n'ont pas souffert partout. On ne signale que des dégâts insignifiants dans la grande et la petite montagne de Reims. Mais les vignobles de Mareuil-sur-Ay, Avenay, Ay, Cumières et Hautvillers sont sérieusement atteints. Il en est de même à Vertus et aux environs, ainsi qu'à Saint-Martin-d'Ablois, Vinay, Chavot, Monthelon, Pierry, Moussy et Épernay. Dans ces crus, on peut espérer sur le contre-bourgeon ; le malheur serait alors en partie réparé.

Il y aura donc une pénurie de vins blancs à la prochaine vendange. Pour cette raison, les négociants qui ne peuvent se passer de vins blancs font rechercher ceux qui existent dans la spéculation, et dans quelques jours, de fortes quantités auront été traitées. Ce sont surtout les vins blancs des années 1896 et 1897 qui sont le plus demandés.

Le mouvement des vins mousseux en Champagne, d'avril 1898 à avril 1899, vient d'être publié. Contrairement à toute attente, on constate un fléchissement de 709,292 bouteilles pour l'exporta-

tion ; mais la vente en France, ayant atteint le chiffre de 8,370,570 bouteilles, présente une augmentation de 2,679,971 bouteilles. Or, en défalquant de cette quantité les 709,292 bouteilles exportées en moins, l'augmentation définitive est de 1,970,679 bouteilles pour la dernière année. Enfin, l'ensemble du mouvement, y compris les 8,163,529 bouteilles livrées de négociant à négociant, s'élève à 27,397,996 bouteilles.

On constate aussi que les existences dans les caves des négociants s'élèvent à 106,371,755 bouteilles, plus 413,053 hectolitres en fûts — ce qui peut représenter 5,163,178 bouteilles, — soit un total de 111,634,925 bouteilles. On pourrait ainsi faire des expéditions durant quatre années environ. Mais, pendant cette période, des récoltes viendront combler les vides, de façon que les négociants en vins de Champagne soient toujours bien approvisionnés.

Le commerce du vin de Champagne est à la veille de subir encore les exigences de l'Angleterre, qui semble disposée à frapper de nouveaux droits les vins mousseux. En effet, un membre du Parlement anglais vient de proposer d'établir sur les bouteilles de Champagne une taxe supplémentaire de 2 schellings par douzaine, ce qui porterait à 8 shillings le droit de douane à percevoir. Donc, au lieu de 62 centimes par bouteille, les vins de Champagne — si la proposition était adoptée — devraient subir une taxe de près de 83 centimes — soit environ 21 centimes en plus par bouteille. Pour les grands vins qui se vendent fort cher, cette augmentation de droit ne pourra pas beaucoup en entraver la vente ; mais en Angleterre il se consomme de grandes quantités de vins qui sont vendus bon marché.

Le supplément de taxe proposé — s'il est accepté — ne pourra que gêner les affaires de trop nombreux négociants. Est-ce à dire qu'une surtaxe produira aux douanes britanniques ce que ce gouvernement en attend ? On ne peut pas le croire. Lors du traité passé en 1860 avec la France, l'Angleterre fut bien inspirée quand elle abaissa le droit sur le vin de Champagne de 1 fr. 25 à 60 centimes par bouteille. On vit alors les expéditions des négociants de la Champagne tripler, et cela, aussi bien au profit de l'Angleterre qu'au bénéfice des négociants champenois. Et, par voie de conséquence, les propriétaires et viticulteurs de la Champagne se ressentirent de l'impulsion bienfaisante donnée à tout le commerce de la région.

(*Figaro*) JEHAN DE CHAMPAGNE.

* * *

INAUGURATION DE LA SALLE DU CIRQUE A CHALONS. — Le dimanche 16 avril, dans l'après-midi, a eu lieu à Châlons l'inauguration du Cirque permanent, bâti en maçonnerie et en fer, d'après les plans de l'architecte départemental, M. Louis Gillet.

La cérémonie a commencé par un vin d'honneur offert à la

municipalité et aux invités de la Société dans la grande salle des fêtes annexée à l'établissement. Toutes les autorités municipales et départementales étaient présentes.

Après un discours très applaudi, le président du Conseil d'administration du Cirque, M. Roussel, adjoint au maire, a remis officiellement le monument au maire, M. Bourdon, qui a accepté, au nom de la municipalité, la garde de l'édifice.

Un grand concert, auquel assistait une foule très nombreuse, a ensuite été donné dans la salle du Cirque par trois musiques militaires et trois harmonies civiles.

Le soir, la fête s'est terminée par un bal public et gratuit à grand orchestre sur la piste du Cirque et dans la salle des fêtes.

* * *

Le nouvel autel de l'église d'Avize. — On remarque en ce moment, dans l'atelier de M. Peltier-Dapremont, sculpteur à Charleville, où il est exposé, un autel xve siècle, d'une richesse incomparable. C'est une véritable dentelle de pierre, présentant entre toutes ses parties une harmonie parfaite, dit le *Courrier des Ardennes*.

Dans le tombeau est représenté, en haut relief, le *Mariage de la sainte Vierge*, et dans le retable, d'un côté, la *Présentation*, de l'autre, le *Couronnement*. Le tout est encadré et surmonté de pinacles, clochetons et galeries ajourées, d'un effet merveilleux.

L'extrême richesse des détails n'a en rien nui à la pureté des grandes lignes que comporte le style de cette œuvre qui, dans quelques jours, sera transportée à Avize, où elle sera certainement le plus bel ornement de l'église paroissiale.

* * *

Une centenaire. — Il existe à La Capelle, dans l'Aisne, une femme âgée de cent ans, Mme Lion-Lacroix.

Mme veuve Lion, née Séraphine Lacroix, naquit à Papleux, canton de La Capelle, le 2 février 1799.

Elle n'est atteinte d'aucune maladie ; elle souffre simplement depuis quatorze ans de douleurs au côté, mais elle est trop faible pour pouvoir quitter son lit. Elle a encore toute sa lucidité et l'on peut converser facilement avec elle, à la condition toutefois de parler assez haut, car elle entend difficilement. Elle n'y voit plus guère et ne reconnaît les membres de sa famille que par le son de leur voix.

Elle se rappelle parfaitement les principaux événements de sa longue existence, mais ne peut plus préciser les dates.

Elle se souvient des Russes : les soldats passaient, dit-elle, dans les fermes des environs pour ramasser du pain, du beurre et du

fromage. Ce n'étaient pas de méchants hommes ; ils demandaient poliment ce qu'ils voulaient en disant : C'est pour l'officier.

La centenaire n'a guère bu de bière et de vin dans sa vie. Le fond de sa nourriture a été constitué par les produits de la ferme, des légumes et du laitage.

* * *

Nominations et Distinctions. — Nous apprenons la nomination de M. Henri Loriquet au poste envié de conservateur de la bibliothèque de Rouen.

Fils de l'ancien bibliothécaire de Reims, où il est né le 9 février 1857, le nouveau titulaire a des antécédents scientifiques et littéraires qui justifient pleinement le choix de l'édilité rouennaise.

Ancien élève de l'Ecole nationale des Chartes, officier de l'Instruction publique, il était, depuis le 1er novembre 1879, archiviste départemental du Pas-de-Calais.

La bibliothèque municipale de Rouen, une des plus importantes de France, est pourvue d'un conservateur, un bibliothécaire, deux sous-bibliothécaires et quatre employés principaux. Son fonctionnement est assuré par un crédit annuel de 35,000 francs.

* * *

Nous sommes heureux d'enregistrer le brillant succès remporté par un de nos compatriotes, M. Ernest Lefèvre, de Reims, directeur de la Musique municipale, à qui le jury spécial vient de décerner le prix Crescent.

Le concours Crescent, on le sait, est une épreuve des plus sérieuses ; les prix de Rome sont admis à y prendre part. Il donne droit à une subvention de 10,000 francs pour le théâtre qui monte le premier l'ouvrage couronné, et à un prix de 2,500 francs pour l'auteur, sans préjudice des portes des théâtres lyriques qui s'ouvrent grandes devant le lauréat.

Le livret offert aux concurrents était *le Follet*, poème lyrique en un acte de M. Pierre Barbier.

Le *Follet* sera représenté dans le courant de l'année à l'Opéra-Comique.

* * *

Le prince Pierre de Caraman-Chimay vient d'être nommé conseiller à la légation de Belgique en France, en remplacement du baron Fallon, nommé ministre au Brésil.

Le prince Pierre de Caraman-Chimay, qui est à la fois un brillant diplomate et un violoncelliste très distingué, a épousé, comme l'on sait, Mlle Werlé, de Reims.

* * *

Parmi les décorations accordées par le ministre de l'Instruction

publique à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes, nous relevons les noms de MM. Adolphe Hugues, correspondant du ministère de l'Instruction publique, archiviste du département de Seine-et-Marne ; Paul Laurent, correspondant du ministère de l'Instruction publique, archiviste du département des Ardennes, nommés officiers de l'Instruction publique ;

De MM. l'abbé Parat, auteur d'intéressantes recherches archéologiques ; le capitaine Pein, châlonnais, chef du bureau arabe d'Ouargla, pour services rendus à la mission Foureau-Lamy ; Jules Vernier, correspondant du ministère de l'Instruction publique, archiviste du département de l'Aube, nommés officiers d'Académie.

* * *

Un récent mouvement judiciaire mentionne les nominations suivantes intéressant notre région :

M. Dubeau, procureur de la République à Embrun, vient d'être nommé à Sainte-Menehould, en remplacement de M. Audibert, nommé à Sens.

M. Grandjean, procureur à Sens, est nommé substitut à Reims.

M. Fachot, substitut à Saint-Quentin, est nommé procureur à Vouziers, en remplacement de M. Bourgon, nommé juge d'instruction à Lille.

* * *

Mariages. — On a célébré, dans les premiers jours de mars, en l'église Notre-Dame de Vitry-le-François, le mariage du docteur Henri David, médecin-major au 9e dragons, fils de l'ancien sous-préfet, avec Mlle Jeanne de Saint-Genis, fille de M. Georges de Saint-Genis, arrière-petite-fille du maréchal Oudinot, duc de Reggio, et du général comte de Lorencez.

Les témoins étaient, pour le marié : le marquis René de Costard de Saint-Léger, lieutenant au 14e chasseurs, son beau-frère, et M. Marcel Audéoud, commandant le 9e dragons, son colonel ; pour la mariée : le commandant Paul de Saint-Genis, capitaine de frégate en retraite, son oncle paternel, et le colonel Paul Davy de Chavigne, commandant le 12e cuirassiers, son cousin.

* * *

Le 11 mars a été célébré, en l'église cathédrale de Reims, le mariage de Mlle Lucy Laignier, fille de M. Paul Laignier, avoué, adjoint au maire, avec M. Édouard Benoist, manufacturier, fils de M. Félix Benoist.

Les témoins étaient, pour la fiancée : MM. Albert et Paul Simon, tous deux oncles maternels de Mlle Laignier.

Pour le fiancé : MM. Jules Benoist et Léon Cailliau, ses oncles.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Camu, curé de Saint-Benoît.

*
* *

Le lundi 10 avril a été célébré, en l'église de Juniville, le mariage de Mlle Gabrielle Carrette, fille du regretté notaire honoraire et de Mme Carrette, née Trouillez, avec M. Ernest Garnier, lieutenant au 39e régiment d'artillerie, à Toul.

Les témoins étaient, pour le marié : M. le colonel Beaudenon de Lamaze, du 39e régiment d'artillerie, et le docteur Gauvin, médecin-major au train des équipages, beau-frère du marié.

Pour la mariée : M. Alfred Trouillez, son grand-oncle, et le capitaine Fernand Cuel, du 18e dragons, son cousin.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Nicole, ancien doyen de Juniville, actuellement curé-doyen de Carignan.

*
* *

Le lundi 17 avril a été célébré, dans l'église de Boult-sur-Suippe (Marne), le mariage de M. Clarmont Pichon, lieutenant au 14e dragons, avec Mlle Louise Polliart.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Landrieux, vicaire général de Reims.

*
* *

Le mercredi 26 avril a été célébré à Épernay, en l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, le mariage de Mlle Henriette Bartès, fille de M. Bartès, négociant en bouchons, avec M. Auguste Truchon, fils de M. Truchon, fondé de pouvoirs de la maison Gallice.

Les témoins de la mariée étaient : MM. Maurice Noirot, chevalier de la Légion d'honneur, maire de la ville de Reims, et Paulin-Alfred Gosme, négociant à Reims.

Ceux du marié : MM. Charles-Auguste-Henri Gallice, négociant en vins de Champagne à Epernay, et Paul-Adrien-Marie Denniel, négociant à Paris, son oncle maternel.

La messe était dite par M. l'abbé Truchon, aumônier du camp de Châlons, oncle du marié. M. l'abbé Colombain, vicaire général à Chambéry, a donné la bénédiction nuptiale.

MÉLANGES

Lettre circulaire de Mgr l'Evêque d'Orléans aux curés de son diocèse, pour les inviter à souscrire à l'érection du monument de Bossuet :

Cher Monsieur le Curé,

Lorsque M. de Harlay, archevêque de Paris, mourut, le 6 août 1695, la voix publique, à la cour, à la ville et aux champs, lui désigna pour successeur soit Bossuet, soit M. de Noailles : Bossuet, parce qu'il était l'oracle et le modèle de l'Eglise gallicane ; M. de Noailles, parce que, à des vertus sincères, il joignait l'éclat d'une naissance illustre, et l'amitié protectrice de Mme de Maintenon, qui rêvait alors de marier sa nièce, Mlle d'Aubigné, au duc d'Ayen, neveu de l'évêque de Châlons.

Or, pendant la courte vacance du siège, — elle dura une douzaine de jours, — une religieuse de l'abbaye de Jouarre, Mme d'Albert de Luynes, qui avait eu l'honneur d'approcher plusieurs fois Bossuet, prit la confiance de lui écrire qu'il siérait au roi de lui proposer le siège de Paris, dût-il le refuser pour le plus grand bien et le plus grand honneur de son troupeau.

« Il y a toute apparence et même toute certitude, lui répondit le grand homme, que Dieu, par sa miséricorde autant que par sa justice, me laissera dans ma place. Quand vous souhaitez qu'on m'offre et que je refuse, vous voulez contenter la vanité : il vaut mieux contenter l'humilité. Il n'y a plus à douter, malgré tant de vains discours des hommes, que, selon tous mes désirs, je ne sois enterré aux pieds de mes saints prédécesseurs, en travaillant au salut du troupeau qui m'est confié. »

Cette prophétie s'est réalisée.

Bossuet, après « avoir travaillé huit années encore au salut de son troupeau », s'éteignit le 12 avril, à Paris, dans la soixante-dix-septième de ses années, après une dure maladie supportée avec toutes les énergies et les soumissions de la foi, tandis que l'abbé de Saint-André, qui l'assistait au suprême moment, murmurait, comme frappé par la stupeur du vide que cet événement allait causer dans tout l'ordre ecclésastique : « Mon Dieu ! que de lumières éteintes ! et quel brillant flambeau de moins dans votre Eglise ! »

L'illustre prélat du dix-septième siècle qui, comme l'illustre prélat du dix-neuvième, Mgr Dupanloup, — c'est un rapprochement que nous pouvons faire ici, tout en observant les distances nécessaires, — avait fini loin des siens, leur fut rendu en un triomphe funèbre qu'égala, sans doute, celui du mardi 15 octobre 1878[1].

Mais, moins bien traité que l'Evêque d'Orléans, auquel notre

1. C'est le 15 octobre 1878, que M. l'abbé Bougaud rapporta à Orléans le corps de Mgr Dupanloup, mort à La Combe, le 11 du même mois.

reconnaissance et notre admiration élevèrent un superbe tombeau, Bossuet, « pour le sommeil que dorment les grands et les petits de la terre », fut déposé et scellé sous une simple pierre, sur laquelle on grava :

HIC QUIESCIT RESURRECTIONEM EXPECTANS
JACOBUS BENIGNUS BOSSUET
EPISCOPUS MELDENSIS, COMES CONSISTORIANUS,
SERENISSIMI DELPHINI PRÆCEPTOR,
SERENISSIMÆ DELPHINÆ
DEINDE SERENISSIMÆ DUCIS BURGUNDIÆ
ELEEMOSYNARIUS,
UNIVERSITATIS PARISIENSIS
PRIVILEGIORUM APOSTOLICORUM CONSERVATOR
AC COLLEGII NAVARRÆ SUPERIOR
OBIIT ANNO DOMINI MDCCIV, DIE XII
APRILIS, ANNO NATUS LXXVI; MENSE VI
ET DIES XVI.
VIRTUTIBUS, VERBO AC DOCTRINA CLARUIT
EPISCOPATU ANNOS XXXV
E QUIBUS MELDIS SEDIT XXIII.

JACOBUS BENIGNUS ABBAS BOSSUET, ABBAS
SANCTI LUCIANI BELLOVACENSIS, ET ARCHIDIACONUS
MELDENSIS, PATRUO COLENDISSIMO LUGENS
POSUIT [1].

Ainsi Bossuet, le grand Bossuet, n'a pas de monument dans la cathédrale de Meaux ! Une pierre plate, gravée au trait, voilà ce qui rappellerait uniquement pareille mémoire, supposé que le passant pût ignorer qu'une cendre auguste repose aux environs du maître-autel, et que, sous ces voûtes, a retenti, il y a deux cents ans, la voix de l'homme la plus solennelle, la plus grave, la plus éloquente que la terre ait entendue jamais.

Mgr l'Evêque de Meaux n'a pas souffert que cette espèce de méconnaissance, tout au moins d'oubli, dûrât plus longtemps. Il a constitué, sous la présidence du cardinal Perraud, auquel pareil honneur revenait de droit, un comité, composé de chrétiens considérables, d'académiciens, de prêtres, chargé de provoquer et de recueillir des souscriptions, afin d'ériger au dernier des Pères de l'Eglise un monument digne de lui, de la religion et de la France.

Nous le remercions.

1. Ici repose, en attendant la résurrection bienheureuse, Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, conseiller d'Etat, précepteur de Son Altesse Sérénissime le Dauphin, aumônier de Son Altesse Sérénissime la Dauphine, puis de Son Altesse Sérénissime la duchesse de Bourgogne, conservateur des privilèges apostoliques de l'Université de Paris, supérieur du collège de Navarre. Il décéda l'an du Seigneur 1704, le douzième jour d'avril, à l'âge de soixante-seize ans six mois seize jours. Illustre par ses vertus, son éloquence et sa doctrine. Il fut évêque trente-cinq ans, dont vingt-trois à Meaux.

L'abbé Jacques-Bénigne Bossuet, abbé de Saint-Lucien de Beauvais et archidiacre de Meaux, inconsolable de sa perte, a placé cette pierre en souvenir du plus vénérable des oncles.

Le Pape Léon XIII a daigné donner à cette initiative la consécration de sa souveraine autorité.

« Notre cher Fils, écrit-il au cardinal évêque d'Autun, salut et bénédiction apostolique.

« Rien, selon nous, ne saurait être plus beau et plus hautement convenable que de voir les cités décerner des honneurs spéciaux à la mémoire des hommes auxquels elles-mêmes doivent d'avoir été ennoblies par-dessus toutes les autres. Il y a là comme une réciprocité de gloire tour à tour donnée et rendue.

« Or, bien que le personnage qu'a été Bossuet ait moins illustré telle ville en particulier que la France entière, il semble toutefois que, par suite d'une relation plus étroite contractée par lui avec la contrée dont il fut l'évêque, il ait jeté sur son diocèse un plus grand éclat.

« Aussi, dès que notre vénérable frère l'évêque de Meaux nous eut averti du dessein qu'il avait formé d'élever un monument dans sa cathédrale à son immortel prédécesseur, nous l'avons grandement approuvé.

« Nous tenons, en effet, pour évident, qu'il sera glorieux au clergé et aux catholiques de France d'avoir donné ce témoignage de leur gratitude au grand homme qui, par-dessus toutes choses, fit servir à défendre et à patronner la cause catholique les facultés splendides dont il avait été doué : son lumineux génie, sa grande âme, les trésors de sa doctrine, et, en particulier, la force de son éloquence, empreinte de tant d'autorité et de majesté.

« Puis donc que vous et l'évêque de Meaux et les autres membres du comité constitué pour l'érection du monument, êtes décidés à réaliser votre projet, nous vous exhortons à mettre vivement la main à l'œuvre. Comptez sur l'adhésion de vos concitoyens : elle ne vous fera pas plus défaut que leur munificence.

« D'ailleurs, soyez-en convaincus, tout ce que vous déploierez de soins et de zèle pour honorer Bossuet contribuera très directement à l'avantage de l'Eglise. »

Cher Monsieur le Curé, avez-vous remarqué que les plus belles louanges tombées de la plume de l'auguste et saint vieillard qui siège au Vatican ont été pour deux Français?

L'un, que nous avons connu, vénéré et aimé, d'une activité prodigieuse, d'une volonté de fer, d'un cœur d'or : patriote jusqu'à l'héroïsme, charitable jusqu'à la folie, entré dans la légende avant même de mourir, et plus prodigieux dans sa réalité que dans sa légende : le cardinal Lavigerie ; l'autre : Bossuet.

Avez-vous remarqué encore que Léon XIII ne fait pas une réserve sur l'évêque de Meaux, pas une ?

Il sait les batailles autour des quatre Articles ; mais le magnanime Pontife ne veut pas y penser. A quoi bon ? Tout cela était querelle d'alors et contradictions d'un temps où la doctrine sur le

pouvoir des successeurs de Pierre avait ses ombres ; tout cela est oublié. Mais ce qui ne se peut oublier, ce qui est immortel, « c'est le lumineux génie de Bossuet, sa grande âme, les trésors de sa doctrine et, en particulier, la force de son éloquence, empreinte de tant d'autorité et de majesté ». Voilà les « dons splendides » que contemple le Pape, et qu'il présente à l'admiration respectueuse de la France « qu'ils ont illustrée tout entière », mais principalement de l'Eglise « que, par-dessus toutes choses, ils servirent ».

On ne saurait affirmer avec plus de fermeté que Bossuet fut un incomparable homme d'Eglise.

Et comme cela est vrai, cher Monsieur le Curé !

Je ne sais plus qui, voulant faire un trait d'esprit, a prétendu que Bossuet ne fut « qu'un conseiller d'Etat ».

Conseiller d'Etat, oui, il le fut. Il en reçut le brevet le 29 juin 1697, et il siégeait quatre jours plus tard ; mais il ne pénétra au conseil que pour y traiter d'affaires ecclésiastiques avec une réserve toujours remarquée, et nul plus que lui ne se tint soigneusement à l'écart des intrigues, ou même des discussions de pure politique.

« Si quelqu'un, écrit Sainte-Beuve, semblait né pour être prêtre, au plus beau et au plus digne sens du mot, c'était bien Bossuet. Son enfance pure fut suivie d'une adolescence pieuse et d'une jeunesse déjà à l'avance consacrée. Eliacin n'eut qu'à grandir, à se continuer pour devenir un Joad. »

Comment dire plus excellemment ?

Ses travaux, ses succès, ses triomphes, ses vertus, furent d'un prêtre.

Sûrement, il avait étudié à la perfection les lettres humaines. Qui voudra s'en convaincre n'aura qu'à lire sa lettre à Innocent XI « sur le plan d'études de Monseigneur le Dauphin ». Grammaire, qui doit apprendre « la propriété des termes et l'élégance de la diction dans l'usage de la langue latine et de la langue française » ; — auteurs latins, Virgile, Horace, Térence, « qui nous donnent de si vives images de la vie humaine », César, « excellent maître pour faire de grandes choses et les écrire » ; — géographie, qu'il enseignait à son disciple « en voyageant avec lui sur les cartes, tantôt suivant le cours des fleuves, tantôt rasant les côtes de la mer et allant terre à terre, puis tout à coup cinglant en haute mer, reconnaissant les ports et les villes fameuses dans les temps anciens et modernes, examinant leurs monuments les plus célèbres, étudiant les mœurs opposées de tant de peuples divers » ; — histoire, « la maîtresse de la vie humaine et de la politique » ; — logique, « qui ne doit point servir à de vaines disputes de mots, mais former le jugement par un raisonnement solide » ; — morale, « puisée dans sa véritable source, l'Ecriture et les maximes de l'Evangile », mais aussi « dans Aristote et cette doctrine admirable de Socrate vraiment sublime pour son temps, qui peut servir à donner de la foi aux incrédules et à faire rougir les hommes corrom-

pus »; — philosophie, au cours de laquelle il faut s'attacher « aux maximes qui portent avec elles un caractère certain de vérité, et qui peuvent être utiles à la conduite de la vie humaine »; — en un mot, le cycle complet des connaissances littéraires, Bossuet le possède ; il a tout vu et avec quelle supériorité !

Sa mémoire, d'une fidélité qui le *désolait* dans sa dernière maladie, alors qu'il aurait voulu n'attacher qu'aux choses de Dieu son âme entière, avait gardé comme gravés sur un indestructible granit, les plus beaux passages des anciens, notamment d'Homère. Il se plaisait, en ses heures de délassement, à les commenter devant ses intimes.

Vous représentez-vous cela : Bossuet commentant Homère ?

J'ai entendu des hommes du monde me rappeler avec enthousiasme certains après-midi, où, sous les modestes ombrages de la Chapelle, ils avaient entendu Mgr Dupanloup leur expliquer et leur paraphraser Virgile. Peut-être avez-vous joui vous-même de ce délice, cher Monsieur le curé.

Mais Bossuet ! Bossuet commentant Homère, parmi les grands arbres de Versailles, en pleine splendeur des armes de Louis XIV !

Toutefois, « la littérature profane, en prenant une grande place dans les études de Bossuet, n'y envahit rien, n'y empiète pas sur le reste ; elle a ses limites arrêtées à l'avance. Il n'éprouva jamais, dans ces sortes de lecture, cette légère ivresse poétique qui, dans l'âme et l'imagination de Fénelon, se produira par le *Télémaque*[1]. »

Bossuet, après ses excursions dans un domaine illustre, mais en dernière analyse mondain, comme il dirait lui-même, revient aux Pères, à saint Augustin, à Tertullien, à saint Jean Chrysostome, aux conciles généraux ; à saint Augustin, qu'il tient pour le maître de la théologie ; à Tertullien, qui lui apprit la science de l'argumentation contre les hérésies ; à saint Jean Chrysostome, qu'il estimait le plus éloquent des orateurs sacrés, et qui le serait, en vérité, si Bossuet lui-même n'existait pas ; aux conciles généraux, qui lui donnaient la règle stricte du bien croire.

Il revient surtout à l'Ecriture.

L'Ecriture fut sa passion. Il fit connaissance avec elle dès l'âge de treize ou quatorze ans, par hasard, dans le cabinet de son père. Ayant trouvé une bible, il l'ouvrit, en lut avidement quelques pages et demanda la permission de l'emporter. Ce fut plus qu'une illumination dans son âme, ce fut un éblouissement !

A dater de ce moment, jamais plus son commerce avec le Livre des livres ne s'interrompit. Chaque année, il le parcourait entier, couvrant de notes les marges de son volume, comparant les versions avec l'original, approfondissant, discutant, rapprochant les versets, défendant l'inspiration. Les derniers efforts du vieil athlète défaillant, — il devait mourir quelques mois plus tard, — furent

[1] Sainte-Beuve

contre Richard Simon, qu'il accusait d'irréligion vis-à-vis de la Bible. Quant l'abbé Le Dieu lui remémorait ses notes antérieures sur cet objet, il se ranimait dans une espèce d'exultation : « Bon, disait-il, voilà qui est bien. Je sens ma tête ferme. J'entre en tout cela très aisément. J'ai bien envie d'achever ma *Politique*. Mais il faut avouer que ceci me sera plus aisé parce que j'en sais mieux la matière. Je puis y mettre la dernière main sans beaucoup de peine. »

L'abbé Le Dieu ajoute, avec une mélancolie touchante : « C'est se proposer bien du travail et se flatter d'une longue vie, quand il n'y a pas grande apparence » Puis, avec l'illusion que l'on se fait si aisément près du lit de mort de ceux qu'on aime, surtout si on les croit nécessaires à quelque cause sacrée : « Dieu veuille nous le conserver, conclut-il, et nous verrons encore quelque bel ouvrage de lui. »

Combien j'admire encore, cher Monsieur le Curé, ce grand homme alors qu'il se préparait à quelque discours : et cela lui advenait souvent. Dès 1684, il avait donné lui-même une mission dans sa ville épiscopale, après s'être associé « un abbé nommé de La Mothe-Fénelon », conte naïvement le chroniqueur de l'abbaye de Saint-Faron. Qui nous reconstituera la mission prêchée par Bossuet et par Fénelon ?

En 1687, il veut renouveler, en partie du moins, ce mouvement de son zèle, et on le retrouve dans les chaires de Meaux. C'est pendant un de ces dimanches laborieux que l'abbé Le Dieu l'a vu, et l'a dépeint.

« Dans le Carême de 1687, à Meaux, prêt à aller à l'église de Saint-Saintin expliquer le Décalogue, je le vis, M. l'abbé Fleury étant présent, prendre sa Bible pour s'y préparer et lire à genoux, tête nue, les chapitres XIX et XX de l'Exode ; s'imprimer dans la mémoire les éclairs et les tonnerres, le son redoublé de la trompette, la montagne fumante et toute la terreur qui l'environnait, en présence de la Majesté divine ; humilié profondément, commençant par trembler lui-même, afin de mieux imprimer la terreur dans les cœurs et enfin y ouvrir les voies à l'amour. « Est-ce assez beau cette scène ? Elle me rappelle un souvenir.

Aucun des historiens de Bossuet, cher Monsieur le Curé, n'a manqué de nous représenter la prestation de son serment entre les mains de la jeune duchesse de Bourgogne, dont il avait été créé aumônier. L'enfant, la douce enfant, que la mort devait faucher en sa fleur au pied d'un trône, avait onze ans. L'évêque en avait soixante-dix. Il s'agenouilla, comme c'était l'étiquette, devant elle et lui jura fidélité ; mais celle-ci, toute saisie en face de ce vieillard, dont le front se couronnait de cheveux blancs et surtout de tant de gloire : « Que je suis honteuse, Monsieur, s'écria-t-elle, de vous voir en cet état ! » On comprend cela, n'est-ce pas, Monsieur le Curé ? Mais qu'on s'émeut de voir Bossuet à genoux devant sa Bible et le Dieu qui l'inspire !

C'est de la Bible, des prophètes ou des Evangiles, qu'il tire les plus sublimes accents de son éloquence. Chateaubriand l'a senti tellement pénétré de la substance, de la moelle des Ecritures, qu'il n'a pas craint d'avancer que certaines de ses pages pourraient passer pour appartenir à nos auteurs sacrés, par exemple celle dans laquelle Bossuet a peint « la solitude de Sainte-Fare, autant éloignée des voies du siècle que sa bienheureuse situation la sépare de tout commerce du monde, sainte montagne que Dieu avait choisie depuis mille ans, où les épouses de Jésus-Christ faisaient revivre la beauté des anciens jours ; où les vestiges des hommes du monde, des curieux et des vagabonds, ne paraissaient pas ; où, sous la conduite de la sainte abbesse, qui savait donner le lait aux enfants et le pain aux forts, les commencements de la princesse Anne (Anne de Gonzague de Clèves) étaient heureux ».

« Le poète, — on nous pardonnera de donner à Bossuet un titre qui fait la gloire de David, — dit l'auteur du *Génie du Christianisme* à la lecture de ce passage, ne touche plus la corde inspirée, mais baissant sa lyre d'un ton, jusqu'à ce mode dont Salomon se servit pour chanter les troupeaux de Galaad, il soupire des paroles paisibles... On les dirait extraites du livre de Ruth, et elles n'ont pas épuisé le pinceau de Bossuet ! »

Tout le monde sait que c'est dans le même chapitre que Chateaubriand a presque rivalisé avec Bossuet, en jugeant Bossuet. Je ne résiste pas, cher Monsieur le Curé, au plaisir de reproduire ces lignes merveilleuses, qui me rajeunissent en me reportant aux heures déjà lointaines des études classiques et vous rajeuniront comme moi.

« Nous avons cru pendant quelque temps que l'Oraison funèbre du prince de Condé, à l'exception du mouvement qui la termine, était généralement trop louée, mais quand nous avons lu ce discours avec attention, quand nous avons vu l'orateur emboucher la trompette épique et donner, pendant la moitié de son récit, comme en se jouant, un chant d'Homère ; quand, se retirant à Chantilly avec Achille en repos, il rentre dans le ton évangélique et retrouve les grandes pensées, les vues chrétiennes qui remplissent les premières Oraisons funèbres ; lorsque, après avoir mis Condé au cercueil, il appelle les peuples, les princes, les prélats, les guerriers, au catafalque du héros ; lorsque, enfin, s'avançant lui-même avec ses cheveux blancs, il fait entendre les accents du cygne, montre Bossuet un pied dans la tombe, et le siècle de Louis, dont il a l'air de faire les funérailles, prêt à s'abîmer dans l'éternité, à ce dernier effort de l'éloquence humaine, les larmes de l'admiration ont coulé de nos yeux et le livre est tombé de nos mains. »

Personne cependant, cher Monsieur le Curé, ne me paraît moins littérateur que Bossuet, au sens strict du mot. Personne moins que lui n'écrivit pour écrire. Les triomphes, qui troublent tant de têtes, le touchaient peu.

L'abbé Le Dieu nous raconte que, se recommandant au prélat moribond, il s'avisa d'appuyer sa requête sur ce motif qu'il avait été dévoué à sa personne et « à sa gloire ».

A ce mot de gloire, l'auguste vieillard se redressa : « Cessez ce discours, prononça-t-il gravement ; demandez pour moi pardon à Dieu de mes péchés. »

Or, tel nous le trouvons à la fin de sa carrière, tel il avait été pendant toute son existence.

Un homme de pareille humeur ne prenait point la plume pour aligner des phrases, mais pour faire du bien.

Aussi, sa science scripturaire, théologique, patristique lui fournit-elle plus encore des armes que de l'éloquence.

Grâce à elle, il s'appliqua plus qu'à toute autre chose que ce soit à dissiper les ténèbres dans lesquelles s'enveloppaient nos frères réformés.

Pour les ramener, il ne négligea rien, ni traités doctrinaires, tels que son admirable histoire des *Variations* et son *Exposition* ; ni articles polémiques, tels que ses leçons sur l'Eucharistie et sur la Communion sous les deux espèces, etc., etc.; ni conférences, telles que ses colloques avec le ministre Claude ; ni lettres, telles que sa correspondance avec Molanus et Liebnitz.

Parfois, en cette multiplicité d'écrits, il paraît rude : ses avertissements à Jurieu, ses répliques à Basnages, ont une verdeur que plus d'un homme de notre temps qualifierait d'excessive probablement ; ses coups de plume sonnent comme des coups d'épée.

En réalité, ses convictions d'évêque, ou sa « foi de charbonnier », ainsi que parle ce critique, ne pouvaient s'affirmer autrement. Et comme en ces batailles il apparaît précautionné, tremblant presque pour les âmes qui en sont l'enjeu !

Ainsi, lorsque Mlle de Duras, la nièce de Turenne, le pria de conférer en sa présence, avec le ministre Claude, de certains points de la doctrine catholique, qui l'arrêtaient sur le chemin de la conversion, Bossuet accepta, mais non sans prier beaucoup.

« La solution des doutes que me proposa M. Claude était claire à mes yeux, écrit-il, mais j'étais en peine comment je pourrais la rendre claire à ceux qui m'écoutaient. Je ne parlais qu'en tremblant, voyant qu'il s'agissait du salut d'une âme, et je priais Dieu, qui me faisait voir si clairement la vérité, qu'il me donnât des paroles pour la mettre dans tout son jour ; car j'avais affaire à un homme qui écoutait patiemment, qui parlait avec force et netteté, et qui, enfin, poussait les difficultés aux dernières précisions. »

Cette modestie, cet esprit de prière, sont séants même et surtout au génie.

Ils lui valurent de faire des fruits précieux parmi les protestants. Sa maison de campagne de Germiny était souvent visitée par des ministres qui abjuraient entre ses mains. Les plus célèbres de ses

convertis furent le marquis de Dangeau et son frère Courcillon, petit-fils, par leur mère, du « pape des huguenots », Duplessis-Mornay ; et plus encore que ceux-là, cet homme qui, d'après Montecuculli, « faisait honneur à l'homme », qui fut l'émule du grand Condé, et le fidèle des fidèles à la France et au roi, Turenne.

Cependant, sa sainte ambition ne fut point totalement satisfaite. Ceux qu'il avait ramenés au bercail lui paraissaient peu nombreux, comparés à la multitude qui s'en tenait obstinément éloignée. Puis, il n'y avait pas que la France à être travaillée par l'hérésie : il y avait l'Allemagne, il y avait l'Angleterre.

Avec l'Allemagne, il tenta un rapprochement. Leibnitz et lui correspondirent. Au bout de quelque temps, on se tut. Sans parti-pris, j'estime que Leibnitz, qui avait moins de théologie que de philosophie, n'était pas l'homme qui eût dû s'aboucher avec Bossuet ; mieux eût valu l'abbé de Lokum, Molanus.

Avec l'Angleterre, il ne put aboutir à trouver un point de contact ; ce fut un immense malheur.

Bossuet analysait lui-même à merveille le prestige, l'influence qu'il aurait exercés sur le peuple et les penseurs anglais. « Je me serais flatté de gagner bien des choses sur eux, disait-il, à cause du respect qu'ils professent pour la sainte antiquité. »

Au même trésor de sa théologie, il puisa ses exposés parénétiques : *Elévations sur les mystères* ; *Méditations sur l'Evangile* ; lettres de direction ; traités sur la Sagesse, le Cantique, les Psaumes ; mille belles pages, car la source des hautes et tendres pensées est toujours ouverte chez cet homme : jamais elle ne s'épuise. Bossuet a été tellement fécond, que vous trouverez dans ses œuvres, cher Monsieur le Curé, des principes de solution pour toutes les difficultés. Qui saurait Bossuet posséderait le tout de notre science sacrée, ou peu s'en faut. J'en excepte, bien entendu, les découvertes intéressantes de l'exégèse contemporaine.

Qui sait même — pour paradoxale que cette assertion paraisse à première vue — qui sait même si les tenants de certaines opinions démocratiques ne rencontreraient pas un patronage inattendu près de lui ?

Ecoutez ceci : on a beaucoup vanté les harangues de saint Ambroise aux personnages impériaux ; on ne les vantera jamais trop ; mais est-ce que Bossuet n'égale pas saint Ambroise ?

« Vous êtes né, Sire, écrit-il à Louis XIV, avec un amour extrême pour la justice, et avec une bonté qui ne peut être assez estimée, et c'est dans ces choses que Dieu a renfermé la plus grande partie de vos devoirs ; car l'Ecriture a dit : La miséricorde et la justice gardent le roi, son trône est affermi par la clémence et la bonté.

« Le trône que vous remplissez est à Dieu ; vous y tenez sa place : vous y devez régner selon ses lois. Les lois qu'il vous a données, c'est que, parmi vos sujets, votre puissance ne soit for-

redoutable qu'aux méchants, et que vos autres sujets puissent vivre en paix et en repos, en vous rendant obéissance...

« Je n'ignore pas combien il vous est difficile de donner à votre peuple tout le soulagement dont il a besoin, au milieu d'une grande guerre où vous êtes obligé à des dépenses si extraordinaires ; mais la guerre, qui oblige Votre Majesté à de si grandes dépenses, l'oblige en même temps à ne pas laisser accabler le peuple, par qui seul elle se peut soutenir.

« Il n'est pas possible que de si grands maux, qui sont capables d'abîmer l'Etat, soient sans remèdes ; autrement tout serait perdu sans ressource. Mais ces remèdes ne se peuvent trouver qu'avec beaucoup de soin...

« Ce que je sais très certainement, c'est que si Votre Majesté témoigne persévéramment qu'elle veut la chose : si, malgré la difficulté qui se trouvera dans le détail, elle persiste invinciblement à vouloir qu'on cherche ; si, enfin, elle fait sentir qu'elle ne veut pas être trompée en ce sujet, et qu'elle ne se contentera que des choses solides et effectives, ceux à qui elle confie l'exécution se plieront à ses volontés, et tourneront tout leur esprit à la satisfaire dans la plus juste inclination qu'elle puisse jamais avoir. »

Si le sujet parle avec une austère fermeté au roi, l'évêque parle avec une tendresse très nette au chrétien.

Alors que Louis se débat sous le joug de Mme de Montespan, voulant et ne voulant pas rentrer dans le devoir, Bossuet intervient encore :

« Jamais, Sire, votre cœur ne sera paisiblement à Dieu tant que cet amour violent qui vous a si longtemps séparé de lui y régnera. Cependant, c'est ce cœur que Dieu demande...

« Qu'il est malaisé de se retirer d'un si funeste engagement ! Cependant, il le faut, Sire, ou il n'y a pas de salut à espérer...

« J'espère que tant de grands objets, qui vont tous les jours de plus en plus occuper Votre Majesté, serviront beaucoup à la guérir. On ne parle que de la beauté de vos troupes, de ce qu'elles sont capables d'exécuter sous un si grand capitaine ; et moi, Sire, pendant ce temps, je songe secrètement en moi-même à une guerre bien plus importante, à une victoire bien plus difficile que Dieu vous propose.

« Mes inquiétudes pour votre salut redoublent de jour en jour, parce que je vois tous les jours de plus en plus quels sont vos périls.

« Sire, accordez-moi une grâce. Ordonnez au P. de La Chaise de me mander quelque chose de l'état où vous vous trouvez. Je serai heureux si j'apprends de lui que l'éloignement et les occupations commencent à faire le bon effet que nous avons espéré. »

Je ne sais, cher Monsieur le Curé, si vous entrerez dans ma pensée ; mais vraiment le Bossuet de ces deux lettres écrites, la première pour le salut du peuple, la seconde pour le salut du roi, me paraît aussi auguste que le Bossuet des Oraisons funèbres.

Epuisé par ces travaux prodigieux, Bossuet marchait vers la mort.

Il en avait trop fréquenté les avenues, il s'était trop souvent « comme penché sur les gouffres d'une autre vie » pour que l'événement le prît au dépourvu. Mais il était trop loyal et trop clairvoyant aussi, surtout il avait trop le sentiment des responsabilités de son existence et de sa charge, pour qu'il se trouvât parfaitement calme et insensible à l'heure suprême.

Il faudrait lire sur ce sujet toute la relation de l'abbé de Saint-André. Nous y apprendrions la science des sciences, celle de bien mourir.

Emporté jusqu'à la fin par la force même de son génie, l'évêque de Meaux ne se contentait point des formules salutaires et simples de l'espérance, il se faisait lire les passages des saintes Lettres et des docteurs qui traitent de la prédestination, en discutait avec ses familiers, puis, s'arrêtant tout d'un coup, tombait absorbé dans quelque longue méditation.

C'est à la suite de ces tête-à-tête de sa pensée avec les principes de la foi chrétienne qu'il se levait brusquement et, les deux mains étendues vers le ciel, s'écriait : « Non, mon Dieu, je ne puis croire que vous m'ayez donné inutilement cette confiance en votre bonté. Mon salut est infiniment mieux entre vos mains que dans les miennes. Je veux m'abandonner sans retour sur moi-même, car on ne peut se voir sans vous, mon Dieu, qu'on ne tombe dans une espèce de désespoir ; mais avec vous, on espère. »

Cent fois, témoigne l'abbé de Saint-André, il prononça ces paroles jusqu'à la fin de sa maladie.

Au milieu de ces luttes d'âme, l'Evangile était son soutien et comme le rayon de soleil qui l'éclairait et le réchauffait.

Il se fit lire et relire le texte de saint Jean. Il ne se rassasiait pas des chapitres VI, XVI, XVII : « Voilà toute ma consolation, disait-il. Il faut bien remercier Dieu de ce qu'il nous donne une telle consolation dans nos maux, sans laquelle on y succomberait. »

L'acceptation de la volonté de Dieu lui était habituelle. « Qu'elle soit faite. Je suis tout résolu à la mort. Dieu saura bien donner des défenseurs à son Eglise. S'il me rend mes forces, je les emploierai au travail. »

Chaque soir, presque, il s'endormait, lorsqu'un sommeil tardif venait le visiter, dans la récitation du psaume XXI : *Deus, Deus meus, respice in me* « Mon Dieu, ô mon Dieu, regardez-moi. » C'était, d'après lui, le psaume des derniers moments.

Il continuait de faire sa lecture spirituelle dans la *Vie de saint Augustin*, par Tillemont.

Le 17 mars de cette année, 1704, était le lundi saint. Bossuet voulut recevoir la communion en viatique. « Il se leva, on l'ha-

billa entièrement, dit l'abbé Le Dieu. Le vicaire de Saint-Roch reçut sa confession et monta à l'autel pour célébrer la messe. »

Nous pouvons imaginer avec quelle gravité Bossuet l'entendit. Lorsque le saint Sacrifice fut achevé, il se mit à deux genoux. Et celui auquel Fénelon avait écrit : « Vous êtes un grand docteur », celui dont Massillon dira : « Il ne lui a manqué que d'être né dans les premiers temps pour avoir été la lumière des conciles et l'âme des Pères assemblés, pour avoir dicté des canons et présidé à Nicée et à Ephèse », celui qui avait naguère écrit à Pontchartrain « que l'essentiel du ministère épiscopal est de garder la foi..., et que, pour lui, il y mettrait la tête », celui-là, dis-je, récita à haute voix le Symbole.

Puis il communia.

Son esprit, par sa profession de foi, avait adhéré au Christ et à l'Eglise ; son cœur et sa volonté, par la communion, adhéraient au principe de l'éternelle vie.

Il avait le droit de chanter le *Te Deum*. Il le dit à haute voix ; sa maison épiscopale lui répondait. Puis il assista à une seconde messe d'actions de grâces.

La préparation prochaine au suprême passage se compléta le 8 avril. Ce jour-là, Bossuet se confessa de nouveau, toujours au vicaire de Saint-Roch, « l'esprit fort présent, dit son secrétaire, frappé de la crainte des jugements de Dieu, prononçant souvent avec une fermeté admirable : *Fiat voluntas tua : Adveniat regnum tuum ;* docile comme la plus humble brebis du troupeau de l'Eglise ».

Enfin, le 12 du même mois, vers quatre heures du matin, après trois heures d'un repos tranquille, l'abbé de Saint-André vit que les traits du grand malade s'altéraient et que son pouls n'existait presque plus. Il approcha des lèvres de Bossuet, déjà entrées dans l'éternel silence, un crucifix. Un signe de la tête et de la main, un regard fut la réponse : puis deux ou trois soupirs assez légers, pas de convulsions, pas de lutte : c'était fini !

Cher Monsieur le Curé, quelque petite que soit notre vie, puisse, n'est-ce pas, notre mort ressembler à celle de ce juste !...

† STANISLAS, *Ev. d'Orléans.*

***

Le samedi 8 avril 1899 a eu lieu à Toulouse, dans la salle des Illustres, au Capitole, sous la présidence de M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, l'assemblée générale qui clôt chaque année le Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements.

Ce Congrès était présidé par notre éminent collaborateur, M. Ant. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, président de la section d'archéologie du comité des travaux historiques et scientifiques, qui a lu le discours suivant :

Monsieur le ministre,
Messieurs,

Au cours d'une carrière déjà longue de professeur, j'ai eu quelquefois l'occasion d'être consulté par des jeunes gens indécis sur le choix d'une thèse. Quel sujet faut-il prendre, me demandaient mes élèves ? A cette question, je répondais invariablement par cette autre : De quel pays êtes-vous ? Et nous ne tardions pas à découvrir le terrain de culture qui convenait le mieux à l'intelligence et au caractère de mon jeune interlocuteur.

L'étude de l'histoire locale se présente, en effet, sous des aspects multiples où chaque genre d'esprit peut facilement trouver son compte ; elle est enveloppée d'un charme toujours pénétrant ; elle offre un attrait secret, car elle donne satisfaction à l'un des sentiments les plus naturels du cœur humain, celui qu'on a nommé l'amour du clocher. C'est le clocher qui nous rappelle les plus douces et les plus fraîches impressions de notre jeunesse. A mesure que nous avançons dans la vie, nous avons besoin de savoir plus complètement ce que pensaient avant nous ceux qui s'agitaient sur les rives où nous nous agitons nous-mêmes ; nous aimons à évoquer leur mémoire, à faire revivre tous les souvenirs qui se rattachent à l'histoire de la petite patrie où nous avons appris à aimer si tendrement la grande.

Ces sentiments, messieurs, sont les vôtres, puisque vous représentez au plus haut degré les différentes manifestations des études locales, véritables assises de l'histoire générale, sans lesquelles il est impossible de construire un édifice solide. Chaque année vous apportez à ce congrès des sociétés savantes le fruit de vos recherches ; vous nous livrez généreusement vos conquêtes. Aujourd'hui, pour la première fois depuis plus de trente-cinq ans, nous ne nous retrouvons plus à Paris, sous les voûtes de la Sorbonne. C'est au pied des Pyrénées, dans la cité du « gay sçavoir » et de la poésie que vous êtes accourus de tous les points de l'horizon. On ne pouvait choisir un endroit plus propice à nos confidences, ni plus favorable à la diffusion de la lumière. L'antique métropole du midi de la France, assise au milieu de cette large dépression qui met en communication directe les rivages de l'Atlantique et les côtes de la Méditerranée, avec ses nombreux établissements d'instruction, sa brillante université, ses riches églises, ses musées, son culte traditionnel des lettres, des sciences et des arts, son éclatant patrimoine de gloire, est bien par excellence la ville de l'hospitalité scientifique.

Mais pourquoi le rendez-vous ordinaire a-t-il été changé ? Vous avez répondu comme moi à l'appel de M. le ministre de l'Instruction publique qui, sans doute, vous dira lui-même tout à l'heure le motif de cette innovation, et dont la chaude éloquence saura caractériser, comme elle le mérite, une tentative de décentralisation dont nous sommes en droit d'attendre les plus heureux effets pour le développement de nos études, pour la vie des associations provinciales.

Les archéologues s'en réjouissent plus que les autres. Ils obéissent en cela à un sentiment naturel, car leurs travaux ne peuvent que gagner à un déplacement de ce genre. Si le calme et le silence leur sont parfois nécessaires, ils ont aussi besoin de discuter et d'échanger leurs idées, il leur faut aussi la vue des monuments originaux pour atteindre plus sûrement le but que nous poursuivons tous, la découverte de la vérité. L'archéologie est de moins en moins une science de cabinet. Les voyages deviennent faciles ; les collections se multiplient et s'enrichissent ; les documents sont mieux classés et mieux connus : il faut les voir. Quelle que soit l'exactitude d'une reproduction, l'image la plus parfaite ne saurait remplacer l'examen de l'original et, comme nous disons dans les musées, sa mise en mains. D'ailleurs est-on jamais sûr qu'un monument figuré ait été entièrement compris par son premier éditeur ?

Mais l'homme qui travaille hésite souvent à se déplacer pour une vérification ; il craint de faire un voyage inutile, de perdre son temps et son argent ; il écrit à un confrère ou il attend... et il attend quelquefois trop longtemps. Il est donc nécessaire qu'il y ait pour lui une occasion, une sorte d'obligation morale, de se mettre en route ; il lui faut un congrès ! Alors il part. Avez-vous jamais entendu dire qu'un congressiste ait regretté son déplacement ? Il a toujours voyagé dans les conditions les plus agréables, il a trouvé des amis partout ; il a fait des découvertes ; il a exposé ses idées et profité de celles des autres ; il revient au logis le cœur plein de contentement et de bons souvenirs, rapportant, sans parler des distinctions, des carnets chargés de notes et des photographies de tout ce qui l'a intéressé. C'est là le rêve du travailleur, c'est celui que nous réalisons en ce moment.

Toulouse nous attirait plus qu'une autre ville à cause de ce qu'elle pouvait offrir à nos regards curieux et de tout ce qu'elle tient en réserve pour nos études. Son musée que Montalembert, dans une de ses lettres à Victor Hugo, appelle la collection la plus originale et la plus nationale qui existe en France, mérite toujours ce bel éloge ; il n'a trompé les espérances d'aucun de nous. Je plains ceux qui n'ont pas eu la satisfaction de le voir et d'en admirer les nombreuses séries ; ils n'ont pas goûté complètement la saveur de notre art méridional qui se confond, ici comme ailleurs, avec l'histoire sociale. Rien n'est plus vivant, rien n'est moins monotone que l'allure de ces grands saints du moyen-âge qui peuplent le cloître de l'ancien couvent des Grands-Augustins et qui, dans ce pittoresque décor, rappellent au visiteur les souvenirs et les traditions de cette belle province !

Mais c'est la matière gallo-romaine qui forme le fond de tous nos musées provinciaux. Sous les Romains, la Gaule entra dans une ère de prospérité et de splendeur qu'elle n'a jamais retrouvée, même à l'époque moderne. Elle était restée si longtemps sans monuments, qu'elle se hâta de rattraper le temps perdu. Son

sol se couvrit de nombreux édifices où l'art, devenu l'une des formes du bien-être, le disputait à la richesse. Toulouse, qui peut se glorifier de posséder la plus ancienne inscription latine découverte en Gaule, avait vu la civilisation se développer de bonne heure dans ses murs ; elle avait son Capitole et ses rhéteurs ; c'était « la cité de Pallas », avait dit Martial, et, jusqu'aux derniers moments de l'empire, cette ville lettrée mérita son surnom. Si elle a changé sa parure, elle n'a modifié ni ses penchants ni ses traditions.

Dans une région où le marbre est une des richesses naturelles du sol, on peut s'attendre à rencontrer plutôt qu'ailleurs des manifestations anciennes de l'art du sculpteur ; on a le droit de rechercher, pour ainsi dire, les premières origines d'une école de sculpture qui, depuis Nicolas Bachelier jusqu'à nos jours, a tenu une place considérable et a joui d'une renommée si légitime.

En 1841, un excellent appréciateur des choses de l'antiquité, le comte de Clarac, proclamait que le musée de Toulouse était, après le musée royal du Louvre, la collection de France la plus riche en bas-reliefs et en bustes antiques. Il ne s'est trouvé personne pour en appeler de ce jugement auquel les découvertes les plus récentes sont venues apporter une confirmation éclatante.

Souffrez que je m'arrête quelques minutes à ces découvertes : elles me conviaient à venir à Toulouse. J'en sais plus d'un parmi ceux qui m'entendent prêts à faire la même confession.

De toutes les antiquités mises au jour sur le territoire de la Gaule, il en est peu qui, par leur importance, par les circonstances de leur invention, par leur originalité et par la difficulté même qu'on éprouve à en déterminer avec exactitude la première destination, aient attiré l'attention publique au même degré que les antiquités habituellement désignées sous le nom de Martres-Tolosanes. Depuis l'année 1634, mais surtout de 1826 à 1830, on a trouvé près de cette localité, située sur les confins de la campagne toulousaine, au point où les vallées rétrécies de la Garonne et du Salat se réunissent, un véritable trésor de sculptures antiques. Il y avait là un gisement de marbres travaillés d'une richesse extraordinaire, le plus considérable que la Gaule ait fourni à nos recherches. Vous les avez vus dans le musée ; ils en constituent l'une des plus intéressantes séries. Ceux qui les ont recueillis ou qui les ont classés en ont exposé l'intérêt avec une compétence particulière. Vous savez quelle part ont prise à ces fouilles mémorables de Martres-Tolosanes l'Etat, le département de la Haute-Garonne, la ville de Toulouse et la société archéologique du midi de la France ; vous savez quelle reconnaissance nous devons aux hommes distingués qui les ont dirigés avec autant de dévouement que de bonheur.

Tous ces marbres, bustes, statues, bas-reliefs, ensembles décoratifs appartiennent à la période du Haut Empire ; le style en

témoigne avec évidence. Ils ont été découverts au milieu de substructions antiques, mais les ruines sont restées muettes. Aucun fragment ne porte la plus légère inscription, aucun n'est accompagné d'une légende explicative; rien, pas même un débris de texte, relevé au milieu des décombres, ne peut nous renseigner sur l'histoire de ces sculptures ou sur le caractère de l'édifice auquel elles appartenaient. La voie romaine longeant la rive gauche de la Garonne passait devant les ruines qu'aucun document écrit ne permet d'identifier avec une station connue d'itinéraire.

Y avait-il en cet endroit un édifice religieux? Etait-ce un temple? Ce fut l'impression des premiers fouilleurs, à une époque où on donnait facilement ce nom à tous les murs antiques. Les bas-reliefs sortis des fouilles se rapportant presque tous à Hercule, on décida que ce héros était honoré dans ce lieu et que ses exploits, comme à Olympie, y étaient racontés sur le marbre pour l'édification des visiteurs. L'existence d'un sanctuaire si riche en œuvres d'art et si pauvre en inscriptions serait un fait remarquable et contraire aux bonnes habitudes romaines. Heureusement pour nous, quand il s'agissait d'honorer un héros, un empereur, un ami ou un maître, de témoigner aux dieux le respect qu'on leur conservait encore, nos ancêtres gallo-romains ne ménageaient pas les dédicaces. Le riche citoyen qui faisait placer dans un lieu public la statue de Vénus ou l'image d'un Auguste, l'esclave qui prélevait sur son modeste pécule le prix d'un ex-voto au génie de son patron, ne manquaient jamais l'un et l'autre d'apprendre au passant, par une plaque inscrite ou par un piédestal bien en vue, leurs noms, leurs qualités et les motifs de leur action.

Cette opinion de la première heure paraît aujourd'hui très difficile à défendre. Rien ne peut justifier l'hypothèse d'un temple.

Une seconde opinion s'est fait jour. Le principal auteur des découvertes de 1826, Dumège, avait baptisé les ruines du nom pompeux de « palais gallo-romain ». Des archéologues moins ambitieux proposèrent d'y voir une riche maison de plaisance, décorée avec luxe par la fantaisie d'un possesseur inconnu. Quelques fragments d'architecture et des débris de mosaïque semblaient confirmer cette théorie, sans toutefois la fortifier, sans rien révéler ni de l'aménagement ni de la destination précise des différentes parties de l'habitation.

Une troisième opinion a été émise; elle a paru particulièrement séduisante. Il y avait peut-être dans l'antiquité, à Martres-Tolosanes, a dit un très ingénieux archéologue, un chantier permanent de marbrerie où l'on exploitait pour les besoins de la plaine les brèches blanches venues par eau des hautes vallées de la Garonne. A l'entrée de la grande percée qui s'étend jusqu'à Bordeaux les blocs, arrachés aux flancs de la montagne, prenaient, sous le ciseau de tout un peuple de praticiens, la forme de statues, de bustes, de bas-reliefs. C'est de là qu'ils étaient expédiés par les

voies de terre et d'eau pour être importés dans les cités de l'Aquitaine ou dans celles de la Narbonnaise. Ainsi s'expliqueraient facilement ces répétitions d'une même série de reliefs, ces exemplaires du même portrait, cette uniformité dans la matière qui, d'après les constatations faites, dit-on, par des experts compétents, est toujours le marbre blanc de Saint-Béat. Du moment que ces sculptures sont exécutées en marbre indigène, il faut bien admettre qu'elles ont été faites dans le pays même. Si, comme on nous l'affirme, elles ont été trouvées disposées les unes contre les autres, sous des pans de murs écroulés, il paraît naturel de penser à un véritable magasin de marbres. Lebègue, le regretté professeur de la faculté de Toulouse dont le nom restera attaché à l'histoire de ces découvertes et qui a tiré de ses propres recherches de très utiles conclusions, refuse à ce chantier la qualité d'atelier. Il ne consent à y voir qu'un entrepôt de sculptures commodément situé, à proximité des carrières, entre la voie romaine et la Garonne, pour recevoir les statues travaillées dans la région voisine et les exporter sur les grandes villes. Il a soulevé ainsi une question secondaire qui peut être discutée avec profit et pour le règlement de laquelle on a déjà produit d'intéressants arguments. En tout cas, l'hypothèse du chantier reste entière.

Quant à la considération par laquelle on prétend rendre inadmissible l'existence de l'atelier aussi bien que celle du dépôt, elle n'est pas sans réplique. On trouve invraisemblable que l'atelier ait renfermé au moment de sa destruction des bustes d'empereurs ayant vécu à plus d'un siècle de distance. Un industriel pouvait fort bien exécuter pour les besoins de son commerce une série des membres de la *domus divina*, de même qu'à la Renaissance on exécutait les séries des Césars. Et d'ailleurs pourquoi dans un magasin de vente, chez un marchand de marbres sculptés, n'admettrait-on pas la présence du vieux à côté du neuf ? On voit encore cela de nos jours. La tête d'Auguste et la séduisante réplique de la Vénus de Cnide, qui remontent aux premières années de l'empire et qu'on s'étonne de retrouver à côté d'œuvres du deuxième et du troisième siècle de notre ère, pouvaient bien, dans une maison de marbrerie, être conservés comme des modèles.

Il y a quelques mois à peine, l'Académie des Inscriptions entendait exposer les heureux résultats des dernières fouilles de Martres. L'habile et savant ingénieur qui les a conduites avec une méthode si parfaite, et dont les efforts ont été couronnés d'un plein succès, a présenté également au congrès les plans des constructions et les photographies des objets découverts. Il a repris devant vous, avec des documents et des développements nouveaux, une des opinions que je viens de rappeler. On ne peut en douter. Il a retrouvé à Chiragan — c'est le nom que porte le point où ont eu lieu les principales découvertes — les traces certaines d'une immense villa entourée de dépendances considérables. Cette vaste habitation où s'étaient amoncelées tant de sculptures et surtout

tant de bustes impériaux était-elle la résidence attitrée d'un haut fonctionnaire ou la demeure d'une riche famille dont les domaines s'étendaient dans les vallées voisines ? Il appartient à M. Joulin de nous éclairer sur ce point et de nous expliquer pour quelle raison, dans un pays où le marbre abonde, à une époque où les inscriptions de tout genre étaient si nombreuses, la villa de Chiragan, qui est restée habitée pendant plusieurs siècles, ne nous a livré qu'un document épigraphique insignifiant.

Tel est dans ses grandes lignes l'état de l'opinion sur les découvertes de Martres. La section d'archéologie du comité des travaux historiques s'est intéressée d'une façon particulière à cette question. Pour l'étudier elle a envoyé sur le terrain deux de ses membres ; elle a obtenu du ministre de l'Instruction publique les moyens de poursuivre les fouilles, s'associant ainsi aux justes préoccupations, aux généreux efforts des académies et des sociétés de la région. A l'heure actuelle le problème paraît mûr pour une solution définitive, car les pièces dont on peut se servir pour émettre un jugement sont maintenant réunies. C'est ici qu'on peut les examiner et les discuter. Vous vous transporterez d'ailleurs dans les champs mêmes où elles ont été recueillies et là, après avoir entendu les explications du savant qui a dirigé les excavations, vous verrez s'il est possible de reconstituer avec lui l'histoire de ce terrain bouleversé, s'il est prudent de reconstruire par la pensée les édifices détruits ou de formuler une théorie précise sur leur destination ; en un mot, vous déciderez ce qu'il faut admettre ou rejeter dans les diverses hypothèses proposées à vos méditations. Efforçons-nous toutefois, en voulant corriger les erreurs de nos devanciers, de ne pas en commettre nous-mêmes de nouvelles.

Une conclusion paraît dès à présent tout à fait solide et intéressante. Avant les dernières recherches un mauvais renom s'attachait aux sculptures de Martres dont l'abondance et l'étrangeté étonnaient à bon droit : elles héritaient aussi de la réputation douteuse d'un de leurs premiers inventeurs. Aujourd'hui, on est certain qu'elles sont parfaitement authentiques. C'était un point délicat et très nécessaire à fixer avant l'examen définitif d'un ensemble qui peut donner lieu à des remarques si diverses, intéressant à la fois l'histoire de l'art, celle du pays, l'histoire particulière du commerce et de l'industrie.

Un autel de modeste apparence trouvé à Marignac, à deux kilomètres de Saint-Béat, et placé dans le musée non loin des sculptures de Martres, porte une dédicace qui vient confirmer l'existence d'ateliers de marbriers dans la montagne à l'époque romaine en même temps que l'exportation des marbres travaillés. Deux associés, entrepreneurs ou praticiens, y rappellent qu'ils ont exécuté, pour la première fois, des colonnes d'une certaine dimension et les ont fait sortir de la vallée. Ce qui est particulier, c'est que leur hommage s'adresse au dieu Silvain et aux montagnes de Numidie comme s'ils avaient voulu rappeler ainsi leur origine

africaine et faire savoir à la postérité qu'ayant appris leur métier en Numidie, où l'exploitation du marbre était depuis longtemps en vigueur, ils étaient venus en Gaule pour appliquer dans les carrières des Pyrénées les procédés d'extraction et de taille en usage dans leur pays.

Ce petit texte se présente à nous comme le trait d'union, comme le lien entre les antiquités de la Gaule et celles de l'Afrique. Ces antiquités forment aujourd'hui deux familles également illustres : la noblesse de l'une est très anciennement connue et appréciée ; l'autre, d'origine plus récente, a eu, dès sa naissance, des états de service éclatants. Au comité d'archéologie, elles vivent côte à côte, sous le même toit, et cependant elles restent toujours en bonne intelligence : c'est qu'elles conservent leurs distances sans se confondre, sans que l'une empiète sur le domaine de l'autre.

Comme l'a dit récemment un des maîtres de l'archéologie romaine, dans le silence de ses écrivains, dans l'isolement de ses ruines, la Gaule, même Narbonnaise, paraît pâle et silencieuse à côté de l'Afrique. Là-bas, de l'autre côté du lac bleu qui sépare Marseille de Carthage, les découvertes se multiplient avec une rapidité merveilleuse. Cette terre, restée muette pendant tant de siècles, s'est mise à parler tout à coup ! Ses paroles se sont multipliées et les feuillets de son histoire se dressent nombreux devant nous, si nombreux que nous avons à peine le temps de les déchiffrer. C'est de là que nous arrivent aujourd'hui les rayons de cette pénétrante lumière qui éclairera l'histoire de l'empire romain, qui permettra de résoudre les grandes questions, sociales, agraires ou religieuses, autour desquelles s'agitaient les destinées du monde antique.

Les historiens s'arrêtent étonnés devant ce débordement de documents dont quelques-uns ébranlent leurs systèmes ou troublent leurs idées ; ils n'osent achever l'œuvre commencée dans la crainte d'être obligés de la refaire. Qui ne connaît aujourd'hui l'importance des inscriptions de Souk-el-Khmis, d'Aïn-Ouassel, de Ksar-Mezrouar ou d'Henchir-Mettich ? Parmi les matières qui rentrent dans l'histoire des institutions, aucun sujet n'est d'un intérêt plus général que l'étude des grands domaines sous l'empire romain ; il en est peu qui aient une portée plus grande. C'est là, en effet, que sont nés le colonat et le bail perpétuel, c'est-à-dire les institutions les plus caractéristiques du droit du Bas-Empire, institutions qui sont devenues les assises mêmes de la société du moyen-âge. On ne saurait donc accorder trop d'attention aux origines d'un état social qui fut celui du monde occidental pendant la plus grande partie de son histoire. Ainsi nos inscriptions d'Afrique annoncent et expliquent l'histoire du moyen-âge, dont elles permettent en quelque sorte de préparer la préface.

A d'autres points de vue, que de services l'exploration du nord de l'Afrique ne nous a-t-elle pas rendus ! Par elle nous avons

acquis une connaissance moins imparfaite de certaines idées religieuses qui restaient encore, pour nous, entourées de mystères. Le culte de Saturne africain, sous ses nombreuses dénominations topiques, celui de la déesse Céleste, pour ne citer que les principales divinités du pays, se montrent maintenant avec plus de clarté ; on les suit jusque dans la forme des sanctuaires et des enceintes qui leur étaient consacrés. L'armée romaine défile devant nous avec tous les détails techniques de son organisation. La forte et solide administration d'où est sortie celle des Etats modernes se développe dans toute la régularité de ses rouages. Les biographies des hauts fonctionnaires qui ont reculé les limites de la puissance romaine, qui ont pacifié ou gouverné les provinces, exercent la plume de nos érudits. Les questions relatives à l'établissement des marchés, à l'exploitation des carrières, aux installations hydrauliques, à l'aménagement des eaux, à l'organisation des tribus indigènes et tant d'autres s'expliquent sans effort.

Le souvenir des grandes persécutions revit par des légendes lapidaires qui nous reportent aux âges héroïques du christianisme ; l'histoire locale est pour ainsi dire jalonnée par une série de basiliques et de marbres chrétiens. Pendant que nos savants consacrent le meilleur de leur activité au vaste inventaire des richesses archéologiques, à la description méthodique des monuments figurés, à la topographie antique du pays, nos architectes exhument des villes entières. Une colonie, fondée par Trajan, au nord de l'Aurès, secoue la poussière qui recouvrait ses ruines et se montre au visiteur étonné telle qu'elle était au déclin de l'empire romain. Carthage même, la vieille Carthage punique que l'on croyait à tout jamais anéantie, renaît de ses cendres avec ses dieux et ses symboles : de ses nécropoles encore intactes sortent les produits de son industrie et de son commerce au sixième siècle avant l'ère chrétienne. Ce n'est pas sans une réelle émotion que l'an dernier nous avons pu lire, à jamais fixés sur le marbre, les noms des suffètes qui administraient la vieille cité au temps de sa gloire et de son indépendance.

La philologie trouve son compte dans ces recherches, aussi bien que l'histoire de l'art. De riches mosaïques nous consolent de la perte des peintures contemporaines. Les unes nous introduisent chez les grands propriétaires, occupés dans leurs domaines à l'élevage des chevaux de course ou à la chasse de la grosse bête; les autres nous mènent aux bords du Nil, nous transportent dans les régions éthérées de l'Olympe, nous font assister au fond des mers au brillant défilé du cortège d'Amphitrite. L'une d'elles, appelée à prendre place parmi les plus célèbres du monde, présente une valeur historique inappréciable; elle nous a révélé le premier portrait authentique de Virgile.

Au cours du siècle qui va finir, l'Afrique a été vraiment le terrain d'études le plus fécond livré à l'activité de nos savants. On aime à répéter que les Français ignorent l'art de tirer profit de

leurs conquêtes. Il faut repousser avec dédain ce reproche immérité quand il s'agit de l'exploration scientifique de nos provinces africaines; elle a été conduite avec une vigueur et un succès qui sont bien notre œuvre et dont la France peut se montrer fière à juste titre.

Sur cette terre transformée et fécondée par notre sang et par nos armes se sont créées des associations laborieuses, dont les recherches nous charment et nous attirent; elles dressent les fastes de toutes les conquêtes qui, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, ont jeté sur ces rivages les semences les plus diverses. Les musées et les centres d'études se sont multipliés; la vie scientifique et littéraire est née et se développe tous les jours; des revues spéciales d'histoire, de géographie, d'archéologie ont été fondées et prospèrent. Le moment est peut-être venu de donner à ce coin si vivant de la patrie un témoignage tangible de notre sollicitude. Tout nous y invite à l'heure actuelle. Pouvons-nous espérer qu'une de nos réunions prochaines se tiendra en Afrique ? Nous avons déjà fait la moitié du chemin.

Ce jour-là, vous pourrez juger plus complètement le grand travail scientifique qui s'y est accompli depuis cinquante ans sans trouble et sans défaillance ; ce jour-là vous rendrez un éclatant hommage aux explorateurs et aux savants qui en ont été les ouvriers infatigables et désintéressés. Le plus illustre d'entre eux n'est plus ; mais la mémoire de Léon Renier est restée vivante chez tous ses disciples ; il demeure leur guide et leur maître. Aucun d'eux n'a oublié avec quelle joie il citait au premier rang de ses collaborateurs les officiers de notre armée. C'est à eux qu'appartient, en effet, une bonne part du butin dont l'étude nous captive aujourd'hui. Ceux qui s'élançaient à l'assaut de Constantine et qui allaient peut-être y tomber en héros avaient déjà serré dans les plis de leur tunique les copies des premières inscriptions qui devaient nous révéler les secrets de l'administration romaine; ceux qui achèvent aujourd'hui plus paisiblement notre grande carte africaine ne laissent passer aucune occasion de prouver qu'ils sont animés du même esprit que leurs aînés. Je souhaite, et mon vœu n'est pas isolé, que dans un avenir prochain, le congrès des sociétés savantes, franchissant la mer qui nous sépare, aille offrir à nos frères de la France africaine le tribut de notre reconnaissance.

*
* *

RACINE ET PORT-ROYAL. — Discours prononcé le 25 avril 1899, à Port-Royal, par M. Jules Lemaître :

Mesdames, Messieurs,

Il y a des fêtes commémoratives de grands hommes, où sans doute on se rend volontiers, mais avec le sentiment qu'on apporte à l'accomplissement d'un devoir un peu austère. C'est qu'il y a, en effet, des personnages illustres dont on conçoit l'utilité ou la

grandeur plus qu'on n'en ressent le charme. On célèbre comme des abstractions les vertus et les facultés intellectuelles qu'ils représentent. On leur est reconnaissant par réflexion. — Mais nous, Messieurs, il me semble que nous apportons à cette cérémonie une émotion sincère, spontanée, de l'amitié, de la tendresse, et que la fête de Racine, du poète incomparable des passions amoureuses, nourri dans l'amour de Dieu et mort dans cet amour retrouvé, est, de toutes les façons, une fête d'amour.

Tout conspire ici à pénétrer nos cœurs de souvenirs et de sentiments délicieux et rares. Cette vallée de Port-Royal est un des coins de la France les plus augustes, les plus imprégnés d'âme. C'est une terre sacrée.

Car, d'abord, cette vallée a abrité la vie intérieure la plus intense peut-être qui ait été vécue dans notre patrie. Là ont médité et prié les âmes les plus profondes, les plus repliées sur elles-mêmes, les plus obsédées par le mystère de leur destinée spirituelle. Nulles, dans ce vertige de l'esprit attentif à son propre gouffre, n'ont paru douter davantage de la liberté humaine, et n'ont pourtant montré une volonté plus forte. Et ces solitaires ont gagné la sympathie même des personnes les plus éloignées de croire, de sentir et de concevoir la vie comme eux, parce que leur humilité et leur anéantissement devant Dieu n'empêcha point ces excessifs théologiens de la grâce d'opposer les plus fières résistances aux entreprises injustes des pouvoirs publics et de ce que l'un d'eux appelait les « grandeurs de chair ».

Mais, d'un autre côté, cet asile de l'ascétisme janséniste fut le berceau du génie qui fit les plus belles peintures et les plus harmonieuses de ces passions de l'amour, de ces « mouvements désordonnés » contre qui tant de saintes âmes luttèrent ici dans une anxieuse pénitence. Cette terre, nourrice de sainteté, fut aussi mère de beauté et de la plus émouvante et de la plus séductrice de toutes.

Et enfin le plus doux paysage français, fleurs, ombrages, eaux légères, courbes du sol et ondulations caressantes, ciel tendre et souvent mélancolique, enveloppe ces souvenirs de religion et d'art qui sont entre les plus grands de notre tradition nationale. Ces feuillages sont « bien nés ». Ces arbres sont les petits-fils de ceux qui ont ombragé les deux têtes merveilleuses et chères où sont écloses les *Pensées* de Pascal et les tragédies de Racine. Et nous songeons que, lorsque le génie de la France aura accompli son œuvre, — dans longtemps, bien longtemps, — d'autres feuillages, descendant de ces arbres-ci, s'inclineront sur les fronts d'une humanité dont nous ne prévoyons pas les conditions d'existence, mais qui, si elle n'est retournée à la barbarie primitive, continuera d'être inquiète dans son esprit comme Pascal et troublée dans son cœur comme Racine. Et tout cela, religion, art, nature, s'accorde pour former en nous un mélange d'impressions si fortes que nous plions sous elles et que nous ne saurions les définir.

Pardonnez-moi, Messieurs : vous attendez de moi autre chose que l'expression de cette sorte de « liquéfaction intérieure » (pour parler comme le XVIIe siècle) devant des images trop belles. Je vous dois des paroles plus précises : j'essaierai de les trouver.

Port-Royal et Racine... le jansénisme et *Phèdre*... Je voudrais vous dire, Messieurs, qu'à aucun moment ceci n'a contredit cela ; que non seulement pendant sa pieuse adolescence et sa maturité dévote, mais dans le temps où il donnait ses tragédies et vivait avec des comédiens et même avec des comédiennes, Jean Racine fut de Port-Royal, et que, de sa naissance à sa mort, Port-Royal l'enveloppa tout entier.

Jean Racine avait quinze ans quand il sortit du collège de Beauvais pour entrer ici, dans la maison des Granges. Il y poursuivit ses études avec huit ou dix autres enfants sous la direction de MM. Lancelot, Nicole, Hamon. Ces Messieurs l'entourèrent de soins particuliers en souvenir du refuge que les solitaires persécutés avaient trouvé, seize ans auparavant, chez sa grand'tante Vitard, à la Ferté-Milon. Sa tante Agnès était cellérière au monastère des Champs, et sa grand'mère, Marie des Moulins, s'y était retirée après son veuvage. Il était donc, à beaucoup de titres, l'enfant de la maison. Il était « le petit Racine » de M. Antoine Lemaître.

Voici les bois où il promenait ses rêveries d'enfant, où il lisait les tragédies d'Euripide, et quelquefois les *Amours de Théagène et de Chariclée*. Il était sensible à la beauté de la terre et du ciel, du moins dans ses aspects paisibles et ordonnés : les *Sept Odes à Port-Royal* sont des paysages d'une forme puérile, mais d'une émotion vraie. Il continua, au dire de La Fontaine, « d'aimer extrêmement les fleurs, les jardins, les ombrages » ; et c'est lui, dans les *Amours de Psyché*, qui retient ses amis pour assister aux féeries du soleil couchant.

Il était tout sentiment. Et l'austérité même de l'éducation religieuse qu'il reçut ne fut point pour affaiblir sa puissance d'aimer. Le ressort secret de l'ascétisme est encore l'amour ; toute énergie morale est de l'amour transformé. Ses maîtres étaient, sous la sévérité de leurs dehors, des hommes de tendresse. Il est remarquable que le peintre le plus profond de l'amour humain ait été élevé par les hommes qui ont le plus aimé Dieu et avec le plus de désintéressement, puisqu'ils craignaient toujours que Dieu ne le leur rendît pas, et qu'ils vivaient dans le tremblement de n'avoir pas la grâce.

Son adolescence est gentille, badine, un peu frondeuse, — inquiète de l'amour. Chez son oncle le chanoine, à Uzès, dans ce Midi encore espagnol, il fait cette remarque : « Vous savez qu'en ce pays-ci on ne voit guère d'amour médiocre ; toutes les passions y sont démesurées. » Peut-être se souviendra-t-il de ces Hermiones et de ces Roxanes à foulard rouge.

Entre vingt-cinq et trente-sept ans, il mord tant qu'il peut aux

fruits de la vie : vaniteux, irritable, ingrat même, dissipé, tout proche de la débauche (vous vous rappelez ces soupers dont parle Mme de Sévigné : « Ce sont des diableries ») .. et tout cela ensemble ne veut pas dire méchant. C'est durant cette période qu'il écrit ses tragédies, si douces et si violentes, et qu'il crée ses délicieuses femmes damnées...

Femmes damnées, en qui la grâce attique abonde... mais à qui la grâce de Dieu a manqué. Sentez-vous, Messieurs, reparaître ici Port-Royal ? — Le marguillier Corneille était un orgueilleux païen, un intrépide optimiste, une sorte de stoïcien mégalomane. Il inventait des volontés sûres d'elles, héroïques, parfois monstrueuses sans le savoir. Mais Racine est un pessimiste chrétien. Son théâtre est d'un homme qui ne croit ni à la bonté de la nature humaine ni à l'efficacité de la volonté toute seule contre les tentations de la chair et du cœur. Il voit l'homme laissé à ses propres forces comme le voyaient ses bons maîtres, lesquels, par leur défiance de la nature et l'observation rigoureuse où cette défiance les engageait, étaient déjà de si véridiques psychologues. Le christianisme, et spécialement celui qu'on pratiquait ici, a toujours été un grand maître de vérité en littérature.

Ainsi Port-Royal est sensible encore dans les parties mêmes de l'œuvre de Racine dont on le pourrait croire le plus absent. C'est sans doute parce qu'il eut du génie, mais c'est aussi parce qu'il avait reçu les enseignements de ces Messieurs que le poète de Roxane et d'Eriphile sut faire des peintures de la passion si terribles et si vraies. En sorte que c'est à Port-Royal, après Dieu, qu'il dut, avec son salut éternel, son originalité d'auteur dramatique ; c'est à Port-Royal qu'il dut, en quelque façon, de renouveler la tragédie, et d'être le plus grand peintre réaliste des passions de l'amour.

Car nulle part avant lui on n'avait vu l'amour-fureur, l'amour-maladie, pousser irrésistiblement ses victimes à la folie, au meurtre, au suicide, à travers un flux et un reflux de pensées contraires, par des alternatives d'espoir, de crainte, de colère, de jalousie, parmi des raffinements douloureux de sensibilité, des ironies, des clairvoyances soudaines, puis des abandons désespérés à la passion fatale, un art merveilleux à se faire souffrir, une incapacité pour leur « triste cœur » de « recueillir le fruit » du crime dont elles sentent la honte, — tout cela exprimé dans une langue unique de souple précision et de hardiesse d'abord inaperçue, par où, démentes lucides, elles continuent de s'analyser au plus fort de leurs agitations, et qui revêt d'harmonieuse beauté leurs désordres les plus furieux, — au point qu'on ne sait si on a peur de ces femmes ou si on les adore.

Il s'aperçut lui-même un jour, avec épouvante, qu'il les adorait. Ce fut à l'occasion de *Phèdre*, tragédie janséniste par l'esprit et les conclusions, si étrangement séduisante dans sa forme. Le

grand Arnauld, dont Racine avait commencé à se rapprocher, ne vit que les conclusions. Il disait naïvement : « Il n'y a rien à reprendre au caractère de Phèdre, puisque, par ce caractère, le poète nous donne cette grande leçon que lorsque, en punition de fautes précédentes, Dieu nous abandonne à nous-mêmes et à la perversité de notre cœur, il n'est point d'excès où nous ne puissions nous porter, tout en les détestant. » Le malheur, c'est que nous ne voyons pas du tout ou que nous oublions parfaitement « en punition de quelles fautes précédentes » Phèdre est entraînée au péché. Nous voyons seulement qu'elle y est entraînée, quoi qu'elle fasse. Elle nous semble réellement irresponsable, et plus douloureuse, et par suite plus intéressante par la conscience inutile qu'elle a de son péché. Elle ne nous inspire plus qu'une pitié amoureuse. Et ainsi, tandis qu'il pensait nous démontrer la nécessité de la grâce, Racine n'est arrivé qu'à nous démontrer la fatalité terrible et délicieuse de la passion.

Or, tandis qu'il offrait aux hommes assemblés des spectacles d'une volupté noble, mais si pénétrante ! toutes les religieuses et les saintes femmes de sa famille (il y en avait beaucoup), et le bon M. Nicole, et le bon M. Hamon, priaient pour l'enfant égaré... Et c'est pourquoi, un jour, le Port-Royal de son enfance lui remonta au cœur. C'est pourquoi il connut que, sa tragédie avait beau être chrétienne, et de l'aveu même d'Arnauld, Phèdre y était trop charmante, et qu'il pouvait y avoir, dans la description la plus véridique et en apparence la moins complaisante des troubles issus de la chair, un sortilège de séduction contagieuse. Et c'est pourquoi enfin il accomplit le sacrifice le plus extraordinaire qu'ait enregistré l'histoire de la littérature : il renonça au théâtre, en pleine gloire ; il tua, dis-je, en lui l'homme de lettres, à trente-huit ans, parce que Phèdre était décidément plus troublante qu'il ne l'avait voulu.

Et ainsi, parce que secrètement et sans qu'il s'en doutât Port-Royal n'avait cessé de l'inspirer, Port Royal le reconquit.

Ce qui me touche, c'est que la consommation de ce sacrifice inouï laissa en lui des faiblesses. Il ne veut plus travailler pour le monde : mais, un jour, il commence, avec Boileau, l'opéra de *Phaëton* pour Mme de Montespan. Je crois qu'il lui fut très agréable d'écrire *Esther* et *Athalie*, parce qu'il les écrivait pour des jeunes filles. Une fois, aux répétitions d'*Esther*, on le surprend tamponnant avec son mouchoir les yeux d'une de ses innocentes et jolies interprètes, que ses critiques avaient fait pleurer.

Esther et *Athalie*, chefs-d'œuvre singuliers, où le poète accorde enfin son âme et sa piété, où les profondes inventions de son génie dramatique s'accompagnent de chastes cantiques de jeunes filles, où la Muse violente de la tragédie paraît enveloppée de voiles neigeux et ceinte des bleus rubans d'une élève du catéchisme de persévérance. *Esther* et *Athalie*, œuvres virginales et pareilles

à deux lys, l'un frêle et fier, l'autre fort et magnifique. — Là encore, Port-Royal est présent par toutes sortes de réminiscences et d'allusions quasi involontaires : la tragédie d'*Esther* est toute pleine des images de Port-Royal persécuté et de ses filles gémissantes ; et, dans *Athalie*, Eliacin, c'est un peu, et sans que l'humilité du poète l'ait cherché, Racine enfant : et le grand-prêtre semble porter en lui l'âme sublime et intérieurement invincible des anciens habitants de ce cloître dévasté.

Et dès lors, de plus en plus, Racine s'épure. Ses lettres à son ami Boileau, à son fils Jean-Baptiste, d'une simplicité si vraie, respirent la plus rare beauté morale ; et quelle tendresse sous cette forme prudente et contenue, imposée par la politesse du temps et par la pudeur chrétienne ! A la fin d'une lettre à Boileau, il fait cet aveu : « Plus je vois décroître le nombre de mes amis, plus je deviens sensible au peu qui m'en reste. Et il me semble, à vous parler franchement, qu'il ne me reste presque plus que vous. Adieu. Je *crains de m'attendrir follement* en m'arrêtant trop sur cette réflexion. »

Ses ennemis l'accusaient d'être trop bon courtisan. Et pourtant il restait publiquement l'ami des jansénistes. Il prêtait sa plume aux religieuses ; il négociait pour elles. Il recommençait, dans ce parc, les promenades de son enfance. Tous les ans, il y menait sa famille à la procession du Saint-Sacrement. Il voulut être enterré dans le cimetière de Port-Royal des Champs, au pied de la tombe de M. Hamon, le plus humble de ses anciens maîtres. De bonne heure, il s'abstint, par scrupule religieux, lorsqu'il était à la cour, d'aller à l'Opéra et à la Comédie... Seulement, voilà ! il avait l'imprudence d'aimer le roi.

Les méchants ont raconté qu'il mourut d'avoir déplu à Louis XIV. S'il en mourut, il eut tort, mais il ne craignit pas en effet de déplaire. On est à peu près d'accord aujourd'hui pour en revenir, toutes hypothèses épuisées, au récit de son fils Louis, à ce *Mémoire* sur la misère du peuple, confié par Racine à Mme de Maintenon. Au fait, on le voit, dans toute sa correspondance des dernières années, très libéral et aumônier, d'ailleurs fort simple de mœurs. Les paysans de Port-Royal s'adressaient à lui pour leurs affaires. Il était l'ami de Vauban. Quand il écrivait ce vers :

> Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge

il en concevait tout le sens.

Il fut un père de famille adorable. Il éleva toute une nichée de colombes : Marie, Nanette, Babet, Fanchon, Madelon. Marie, novice aux Carmélites à seize ans, rentra à la maison, finit par se marier : âme ardente et tourmentée, tantôt à Dieu, tantôt au monde. Nanette fut Ursuline ; Babet aussi, après la mort de son père ; Fanchon et Madelon moururent filles, assez jeunes encore et tout embaumées de piété et de bonnes œuvres... Racine sanglotait à la vêture de ses deux aînées, quoi qu'il sût bien que, par les leçons

dont il les avait nourries, il était sans le vouloir le vrai prêtre de ce sacrifice...

Ainsi l'auteur de *Bajazet* et de *Phèdre*, le plus savant peintre des plus démentes amours terrestres, — continuant toujours d'aimer, mais d'autre façon, — paya sa dette à Dieu en lui donnant quatre vierges, et, faible et grand jusqu'au bout, mourut peut-être d'un chagrin de courtisan, mais d'un chagrin qu'il s'attira pour avoir eu trop indiscrètement pitié des pauvres. Vie exquise que celle où l'amour et tous les amours s'achèvent en charité.

Il faut revenir à ce verset de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui semble traduit de Platon : « L'amour aspire à s'élever... Rien n'est plus doux ni plus fort que l'amour... Il n'est rien de meilleur au ciel et sur la terre, parce que l'amour est né de Dieu et qu'il ne peut se reposer qu'en Dieu, au-dessus de toutes les créatures. » Et c'est là toute l'histoire de l'âme, longtemps inquiète, lentement pacifiée, de Jean Racine.

Au cimetière idéal des grands poètes, je placerais sur son tombeau une figure de femme pleurante, et qui représenterait, à volonté, sa Muse tragique, ou son âme elle-même. Elle serait chaste et drapée à petits plis. Et, sur la pierre funèbre, je graverais en beaux caractères le mot de Mme de Maintenon : « Racine, qui veut pleurer, viendra à la profession de sœur Lalie » ; le mot, un peu risqué, de la joviale Sévigné : « Il aime Dieu comme il aimait ses maîtresses » ; le mot de Racine lui-même, recueilli par La Fontaine : « Eh bien ! nous pleurerons. Voilà un grand mal pour nous ! » et ce vers du premier de ses quatre *Cantiques spirituels :*

Si je n'aime, je ne suis rien.

Cette vie si vraiment humaine, si pleine de belles larmes et de faiblesses et d'héroïsme, vous avez vu, Messieurs, que Port-Royal l'encadre et la pénètre toute. C'est du moins ce que j'aurais voulu particulièrement vous montrer. Non seulement Port-Royal le nourrit et, après vingt ans de séparation, le recueille, le pacifie et l'apaise ; mais encore c'est la description de l'homme naturel selon Port-Royal qui compose le fond solide et fait l'énergie secrète de ses mélodieuses tragédies. En sorte qu'on peut dire que le théâtre de Racine est la fleur profane et imprévue du grand travail de méditation religieuse et de perfectionnement intérieur qui s'est accompli, il y a deux siècles, dans ce jardin, parmi ces ruines où ont battu de si fermes cœurs, — honneur austère de notre race, comme Racine en est à jamais l'honneur charmant.

Jules LEMAITRE.

L'Imprimeur-Gérant.

LÉON FREMONT.

LES
DEUX SIÈGES DE SAINTE-MENEHOULD
(1652-1653)

C'est à l'obligeance de mon aimable confrère Moranvillé que je dois la communication du manuscrit d'Hippolyte Thibault, prêtre habitué en l'église paroissiale de Sainte-Menehould, premier chapelain de la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste en la même église et des religieuses de la Congrégation, régent des écoles latines de la même ville[1].

Ce manuscrit appartint à J.-B. Mathieu, subdélégué à Sainte-Menehould, de la famille des Mathieu de Vienne ; il descendait par les femmes de Louise Thibault, épouse de Claude Le Roi, sœur d'Hippolyte.

Celui-ci naquit à Bar-les-Buzancy et mourut à Sainte-Menehould le 16 septembre 1674. Il laissa le manuscrit dont je m'occupe en ce moment, petit in-folio, comprenant 687 pages, plus 21 consacrées à une table alphabétique et 4 pages laissées blanches. C'est une sorte d'encyclopédie, fruit de lectures multipliées, qui devait probablement servir à composer ses sermons ; il y a compilé une foule de notes relatives à la théologie, à la morale, à l'histoire ancienne, à la philosophie ; ces notes n'offrent aucun intérêt ; mais à la page 494, Thibault commence à relater les événements contemporains à partir de 1643, et il continue jusqu'à la page 556, écrivant tantôt en pleine page, tantôt sur les blancs laissés par des annotations antérieures. C'est là, de la page 524 à 552, que nous trouvons une relation des sièges de Sainte-Menehould de 1652 et de 1653 ; ce sont de véritables journaux. Buirette a connu plusieurs recueils de ce genre, je crois ; il cite même à plusieurs reprises le nom d'H. Thibault ; je doute qu'il ait connu le manuscrit de ce prêtre, car il lui eût certainement emprunté plus d'un détail ; on est même étonné de ne pas

1. A l'appui du récit de Thibault, nous avons pensé devoir donner un plan exact de la ville de Sainte-Menehould, contemporain des sièges. Nous l'avons trouvé à la Bibliothèque nationale, au Département des estampes.

trouver chez un témoin oculaire aussi bien informé des anecdotes mentionnées par Buirette.

Je vais reproduire quelques-unes des notes de Thibault se rapportant aux temps antérieurs aux deux sièges ; puis viendra, *in extenso*, la relation de ceux-ci. Il ne faut pas oublier que le chapelain de Saint-Jean est un royaliste ardent, par conséquent un ennemi de Condé. Quelques passages dénotent chez lui, pour sa cause, un zèle tel que, à un certain moment, il n'hésita pas à pointer du canon sur les troupes du Prince.

Il n'est pas inutile de faire connaître les réflexions que lui inspirèrent les circonstances de la reddition de Sainte-Menehould au prince de Condé.

« Cette disgrâce qui ne seroit arrivée, sinon que Dieu en ait « ainsi ordonné par sa divine providence, si les pluyes ordi- « nairement en cette saison fussent arrivées pour combler les « fossés qui, d'aage d'homme, n'avoient esté plus secs pour « la continuation du beau temps tout l'esté et l'automne, ce « qui faisoit dire au Prince encourageant les siens : « Cou- « rage, enfans, le ciel est pour nous. » — Si la malignité des « hommes ne se fust opposée à son secours, car il n'y parut « personne pour ce faire, au contraire, on asseure que quel- « que gentilhomme voisin de 4 lieues en divertit un parti « assez puissant pour entrer. — Si les généraux de l'armée « du Roy se fussent approchés, n'en estant esloignés que « d'une journée ; mais au contraire, aucuns estoient bien « aises de voir périr cette ville qui n'avoit voulu garnison ; les « autres disoient qu'on l'auroit plustot reprise que secourue. « — Si le canon du chasteau, et notamment la batterie de « derrière l'église eust fait son devoir, car il est certain, et « j'en couru risque de la vie, m'en plaignant aux officiers « yvres de vin mais enivrés des promesses et largesses de « faux François ; il est, di-je, certain que tout ce jour 12 de « novembre auquel l'ennemi tira continuellement pour faire « bresche à Royon, demeura oysif, et hors Courte Oreille, « toute cette quantité de belle artillerie de ce chasteau estoit « demeurée inutile, avec grande apparence de subornation qui « en fesoit impatienter les gens de bien, entre autres le sieur « de Daucour qui, leur monstrant où il estoit besoin de tirer, « un nommé Rinville luy vint dire qu'il n'estoit à propos de « tirer et que l'ennemi prendroit occasion de mirer sur nos « canons, n'y ayant pas d'embrasure faicte. Les autres « disoient qu'il n'y avoit plus de boulets de qualibre, tant y a « que *ratio illa ultima regum* manqua. — Si les chefs Irlan-

« dais n'eussent perdu cœur et courage, tirans leurs chevaux « des escuries de la ville et les emmenant au chasteau ; et « quelqu'un d'entre eux déclarant qu'ils n'estoient obligés à « davantage et qu'après les assauts donnés le Roy ne leur « commanderoit pas davantage. — Si on eust suivi les advis « donnés dès le 1er jour de novembre, de combler jusques au « parapet de la muraille les maisons attenantes icelle depuis « les arches jusques aux murailles du chasteau. — Si 20 ou « 40 notables habitans ne se fussent trouvés absents lors du « blocus et de tout le siège. — Si le commandement eust été « entre les mains d'hommes accoustumés à telles festes. — « Voilà quasi autant de si qu'on en remarque à la prise de « Troye la Grande. — Au reste, il n'y a personne si malaffec- « tionnée au service du Roy qui ose accuser de témérité cette « généreuse bourgeoisie qui, par sa cheutte, a fait tomber le « Prince et relever l'Estat qui luy doit la conservation des « villes de Champagne frontières de Lorraine et peut estre des « Trois Évêchés. Le Roy le pourra recognoistre un temps à « venir, et la récompenser des pertes souffertes pour son ser- « vice, sans quoy elle est perdue sans ressource. »

A. DE B.

(P. 495.) En 1644, après la bataille de Norlingen que le duc d'Anguien gaigna, il repassa par Ste-Manehould où il ne fist que disner à la Pomme de Pin, aux despens du sr de Beauvoisis qui ne fut pas de la compagnie.

En septembre, audit an, cent cinquante habitans d'icy joinctz au régiment de cavalerie de Bervitz alleman escortèrent jusque à Clermont 500,000 l. que le Roy envoyoit au duc Charles à Clermont qui ne les voulut recevoir du sieur Charron.

Le 8 octobre, les vaches de Ste-Manehould furent prises par les Bourguignons faute d'ordre sans plus dire, j'en sçays le détail que j'obmets à dessein.

Le 21 de mars 1645, messieurs du Vigean père et fils entrèrent à Ste-Manehould pour prendre possession, le père du domaine, le fils marquis de Fors du gouvernement duquel il bailla 57,500 au sieur de Beauvoisis qu'il avoit eu gratis ; le père estoit huguenot, le fils catholique qui fut receu avec la croix et l'eau bénitte par mre Jean Valletat, curé du lieu, assisté des prebtres habitués, dont j'estoys, revestu d'aulbe et de chappe, sur le plus haut degré du cimetière. L'orgue y chanta le *Te Deum* et l'*Exaudiat*. Ceste belle reception fut mal recogneue quant on fit rompre les portes des plus notables officiers par les soldats pour faire payer les redevances pretendues par ledict sr du Vigean. Ceste année là il y eut des sauvegardes dressées en tous les villages du domaine qui ne servirent que de risée.

En mars 1646, le régiment de Marsin, logé par bulletins, traitterent inhumainement leurs hostes.

En 1647, Me Pierre Beschefer, lieutenant particulier, fut créé maire; ce fut ceste année que le marquis de Vigean, se servant des soldats du mareschal de La Ferté, enfonçoit les portes des particuliers pour lever les taxes sur les greffes.

En 1648, l'armée passa entre Reims et Saincte-Manehould vivant par estappes, commandée par le prince de Condé qui gaigna sur les Espagnols et Lorrains la sanglante bataille de Lens en Flandre.

(P. 497.) En 1648, un nommé de Villers, habitan de Chaalons, travailla longtemps aux orgues de l'église de cette ville, de quoy il n'estoit grand besoin, mais la variété plaist. Me Germain Beschefer, lieutenant en l'eslection de Chaalons, en fu creu au préjudice de la fabricque qui y employa plus de douze cens escus perdus entièrement, en l'année 1652, par la prise de la ville et bruslement des orgues en la reprise de 1653.

Sur la fin de cette année commencèrent les mouvemens de Paris qui firent sortir le Roy et toute la Cour, le 6 janvier 1649, et se retirer la nuit à St-Germain, ce qui fit songer la ville de Ste-Manehould plus que jamais à sa conservation, rappellant la vigueur des anciens habitans amortie par les pertes et souffrances continuelles sans avoir esté considérés. Mre Christophe Avertin esleu maire.

Ces désordres appellèrent en France le capitaine Erlach, gouverneur de Brisac, commandant aux trouppes estrangères qui vindrent passer la rivière d'Aixne au pont aux Vendanges, ayant traversé le pays Messin et Verdunois. Le 5 avril 1659, jour de Pasques, il entra dans cette ville avec telle suitte que les habitans voulurent après luy avoir demandé son intention; il fut logé chez monsieur le conseiller de St-Remy, proche des Capucins. Durant son séjour tant dedans que ès environs de la ville, deux cent fuseliers habitans à chaque porte ne laissèrent entrer que 4 ou 5 cavaliers à la fois par la crainte du pillage que ces estrangers disoient leur avoir esté promis avant que partir non seulement de la campagne mais de Ste-Manehould, Reims et Chaalons.

Pendant son séjour dans cette ville, ses gens bruslèrent le village de Gizaucourt où je perdys pour 3,000 l. de bastiments dont se ensuivit ma ruine.

Le 7 avril 1649, Erlach, de Saincte-Manehould, prit la route de Suippe, sa nombreuse armée sans ordre, sans discipline, sans respect ni obéissance, fut un mois à passer devant les portes de cette ville pleine de pauvres paysans avec leur bestail; ceux qui ne pouvoient gaigner la ville se retirèrent dans les bois et lieux marescageux. Les églises et chasteaux qui ne peurent résister entièrement pillez. Le bourg de Suippe fut de ce nombre où ces infâmes Allemands commirent des actions inhumaines et brutales.

Nos anciens disoient quand le duc de Deux-Ponts vint en France, comme quelques seigneurs se plaignoient à luy des outrages et pille-

ries de son armée : « Pensez vous que ces gens eussent voulu quitter « leur pays n'eust esté l'espérance de s'enrichir en celuy cy ; pour- « quoy nous mandes vous ? » Ainsy, quand le duc de Bouillon emmena cette grande armée de reistres aux protestans et à l'admiral, les soldats passans prez des maisons couvertes de chaumes y mettoient le feu avec la paille allumée au bout de leurs picques, disant par gausserie que c'estoit pour mémoire un temps avenir qu'une si puissante armée avoit passé en ces endroits, et que guerre sans feu c'estoit comme andouilles sans moustarde. Ce sont les effects du service des estrangers auxiliaires et mercenaires.

(P. 505.) L'abbaye de Moiremont avoit le temps passé au chasteau de Ste-Manehould un prieuré de St-Estienne prez l'église ; la démolition en fut faicte du temps de François premier pour y construire une platte forme qui commande sur la ville, et fortifier la ville à la moderne.

Artus, comte de Richemont, connestable de France, fils du duc de Bretagne, fut seigneur de Saincte-Manehould et comme tel donna à Geoffroy Chausson, son conseillier et maistre d'hostel, le droit qu'il pouvoit avoir en la maison et appartenances des Planches lez Saincte-Manehould, le 13 may 1439.

(P. 511.) En 1615, le seigneur de Reyneville, ancien gouverneur de Ste-Manehould, mourut au château de Bignipont et fut enterré à Verrières.

En 1617, le sieur de Bouconville fut contraint de quitter le gouvernement pour dix mille escus et une capitainerie aux gardes ; il toucha les 10,000 escus, mais il ne jouit pas de la capitainerie par la supercherie que luy fit dresser le s^r^ de Fossé qui fut pourveu de ce gouvernement en 1618.

En laquelle année parut cette effroyable comète qu'on nomme *à la grande queue* qui parut sur l'Allemagne, présage des malheurs qui ne cessent pas encor.

En 1619, les Capucins furent installés à Ste-Manehould sous la conduitte du Père André de Fribourg, qui voulut contre toutes remonstrances, où j'assistay, que l'église fût dressée en la forme qu'elle se voit, c'est à dire le grand autel vers le septentrion.

En 1622, la ville de Saincte-Manehould leva à ses despens cent hommes pour s'asseurer contre la surprise de Mansfeld ; le sieur de Fossé n'ayant osé s'y rendre à temps, ce qu'il fit après le danger ; je luy dys mon sentiment, tel que depuis jamais il ne me parla quoyque j'eusse l'honneur de me trouver souvent en compagnie où on le traittoit avec toutes les bonnes chères imaginables. Et ne sont que fables et flatteries qui parlent des levées qui se firent lors soit par ledit s^r^ de Fossé, soit par le duc de Nevers, et n'estoit que moustarde après disner. — Cette année fut infertile, les fromens ayant esté gelés.

En 1623, les vignes furent gelées en may par deux diverses reprises du vendredi saint et suivant, dont s'ensuivit la guerre aux sorciers.

(1624, 30 septembre, mort de Me Pierre Bonneau, célèbre avocat, le meilleur ami de l'abbé ; grand éclipse de lune. La dyssenterie emporta à cette époque plusieurs notables, notamment Nicole Police

sa mère, « digne d'une meilleure condition que celle à laquelle l'avoit « réduitte avec toute notre famille la guerre de la Ligue et notamment « la guerre de Jametz, pour s'être montrée trop zélée à la religion « catholique »).

1625, mars, jour du vendredi saint, mort de Mre Estienne Colin, la perle des théologiens, curé de Ste-Menehould pendant 23 ans. M. Beschefer, son exécuteur testamentaire, charge l'abbé Thibaut de rédiger son épitaphe « qui est au dessous du grand autel du côté de l'épistre, « en marbre noir, assez mal grand ».

1626. Le bled se vend 3l 7s 6d et si la moisson n'était proche, la famine eût été grande.

(1627, 13 juillet. Les Filles de Ste Marie sont reçues, l'abbé Thibaut est choisi pour leur confesseur et chapelain, « en laquelle charge Dieu m'a faict la grâce de *persister jusque huy 6 octobre 1659* »).

1631, avril, mort de Mre Nicole Marguet, vicaire et chapelain de la chapelle St-Jean l'évangéliste.

(P. 513.) En l'an 1627, le marquis de Vignolle succède au gouvernement de la ville à Monsieur de Fieffé qui fut faict gouverneur de Montpellier. En ceste mesme année mourut à Chaalons Monsieur de Bignipont, aagé de 54 ans, homme de probité et de noblesse avec qui j'avoys eu grande familiarité.

En 1629, au retour de la procession qui se faict tous les dimanches après vespres, depuis Pasques jusque à l'Ascension, arriva le désordre du régiment de Netancourt qui tenoit lors garnison en cette ville ; j'y eu ma bonne part. Cet accident appresta *(sic)* à Paris et plusieurs villes qui, maltraittées par les garnisons, avoient ordinairement en bouche qu'il falloit imiter Saincte-Manehould.

En 1630, l'armée commandée par le mareschal de Marillac, qui devoit aller au secours de Casal, ruina tout le pays.

En ceste année, au mois d'octobre, mourut Nicolas Jacquesson, marchand, de singulière affection envers la patrie, qui s'estoit sur nous autres signalé contre le Prince aux Gueidons. Il ne voulut jamais autre assistance en sa maladie que de moy, quoyque jamais auparavant je n'eusse eu cognoissance de sa conscience ; je luy fermay les yeux avec un extrême regret d'un singulier amy.

En 1631, au mois de febvrier, le sieur de Réaux, lieutenant aux Gardes du Roy, emmena prisonnier au chasteau de cette ville le mareschal de Marillac. En février 1632, il fut conduit de Verdun à Ruelle sans pouvoir parler à qui que ce fust par où il passoit ; il fut condamné à mort à Ruelle et exécuté à Paris en Grève le 10 de may 1632.

En apvril, audit an, mourut messire Nicol Marguet, vicaire et chappellain de la chappelle St-Jean-l'Évangéliste, mon confesseur, et moy le sien qui luy fermay les yeux.

En décembre 1631, le roy Louis 13, la royne et toute la cour ayant séjourné trois jours à Ste-Manehould, tirèrent à Mets d'où ils retournèrent en janvier suivant par la mesme route.

En may 1632, le mareschal d'Effiat passa à Ste-Manehould avec l'argent et le canon pour aller en Allemangne, ayant pour devise en ses enseignes « Quid non ista domant ». La mort le sceut bien dompter deux mois après en Allemagne, où il mourut de peste.

En juin suivant, le Roy séjourna à Ste-Manehould à dessein, disoit-on, de siéger le chasteau de Clermont; mais le duc Charles de Loraine l'ayant rendu au Roy empescha la désolation du pays. Le Roy sortant d'icy enmena les deux plus belles pièces de canon. La Royne ne sortit d'icy que trois semaines après le Roy, la peste y régnant desjà, mais couverte.

(P. 513.) Le marquis de Vignolle, gouverneur, ordonna quelque levee de deniers pour les pauvres infestés, Mre Jean-Jacques Dorigni en fit la distribution non sans grand péril, car la violence du mal fut telle que quoyque les deux tiers des habitans se fussent retirés aux villages circonvoisins, plus de 500 personnes de tout sexe et de tous aages en moururent. Je sacrifiay ma vie en ce temps là pour les religieuses, m'estant enfermé hors leur closture mais dans la maison pour leur célébrer la S^te^ messe et y administrer les sacrements, où il me fallut estre prebtre, fossoyeur et porteur de la fille de Mre Nicolas Hennequin morte aux pensionnaires dudict monastère le lendemain de ma retraitte en iceluy qui fut le 28 aoust et y demeuray en la sauvegarde de Dieu jusques au dernier d'octobre conservé plus tost par miracle qu'autrement.

(P. 514.) En juin suivant (1633), le s^r^ de la Borde, perclus d'une partie de ses membres mais fort sain d'esprit, succéda au gouvernement à M. le marquis de Vignolle.

(P. 515.) Au mois de septembre 1635, le roy envoya le s^r^ d'Arnoux pour commander à la ville et chasteau de Saincte-Manehould avec une lettre de cachet, et en l'année 1636 il eut les provisions pour le gouvernement. C'a esté un des meilleurs gouverneurs que cette ville ait eu, tant pour sa fidélité au service du Roy duquel seul il dépendoit, que pour son affection au bien des habitans. Il me faisoit l'honneur de m'aymer et mourut à Paris en apvril 1658.

Au mois de janvier (1637) arrivèrent de ces frontières trois armées, l'une commandée par le duc de Longueville, l'autre par le mareschal de Chastillon, et la troizième par le général Gassion. En cest année La Bloquaire, capitaine liégeois, avec son régiment d'infanterie de vingt compagnies et son régiment de cavalerie de huict cent chevaux, ruina trente cinq villages dans lesquels il tenoit garnison ès environs de Saincte-Manehould.

Sur la fin de cette année, Dieu ayant touché de sa puissante et pesante main l'Allemagne et la Lorraine par ses trois fléaux, la guerre, la peste et la famine, ce dernier contraignit le reste du peuple, desnué de toute commodité, d'abandonner le pays et se retirer en France ; plusieurs passèrent à Saincte-Manehould, ausquels on fit de grendes charités, nonobstant lesquelles ces pauvres gens se jettoient sur la charogne et toute sorte de bestes mortes qu'ils mangeoient à

cœur saoul, avec horreur des regardans ; j'en vys un tout nud qui, refusant tout secours, se mussoit dans le fumier aussi bien la nuict que le jour, servant d'horrible spectacle. Cette habitude de manger chaire morte passa en nature à l'endroit de plusieurs qui sembloient y prendre plaisir. Après quelque séjour, on les chassa de la ville et des fauxbourgs, craignant quelque nouvelle contagion.

(P. 516.) En 1639, les vignes furent gelées, en sorte qu'on ne fit point une pinte de vin en tout le finage de Saincte-Manehould.

En 1640, le 14 mars, entre 3 et 4 heures après minuit, il y eut tremblement de terre à Ste-Manehould, ce qui n'estoit encore arrivé audit lieu.

(P. 519.) Le onziesme de ce mois (1650), cinq ou six valets du prince de Condé, faisans et disans mil insolences dans La Pomme de Pin sans se vouloir déclarer, furent arrestés par l'authorité du maire et des eschevins, ce qui causa grand allarme avec le Gouverneur, amy du Prince. Le comte de Vaubécourt, beau-frère du marquis de For, vint en cette ville pour pacifier ce différend.

Le 14 mars, l'armée (du m^is^ de la Ferté) rebroussa de Ville-sur-Tourbe à Verrières causant une extrême désolation, jusques au 21 que l'armée délogeant tira vers Suippe et le Pont Favergé ; le canon deslogeant d'Argers la maison seigneuriale fut brulée.

Le 10 may, le sieur du Taut offrit 500 hommes pour tenir garnison à Ste-Manehould sur la crainte des approches du mareschal de Turene, de dom Francoys de Sale et de Jehan de Werth qui estoient avec 10,000 hommes pres d'Ivry et de Baugency, ce qu'on refusa, y ayant ordre qu'au 2e coup de canon deux ou trois cents paysans bien choisis des environs entreroient dans la ville à ses despens pour le service du Roy.

Le 16, le marquis de la Ferté, retournant de Paris, n'arresta qu'une heure à Ste-Manehould, estant pressé d'aller à Nancy pour faire advancer les Allemans en Champagne.

Les 18 et 19 juin 1650, on emmena de Clermont à Ste-Manehould deux moyennes pièces d'artillerie, où arriva le marquis de la Ferté qui tint la petite fille du sieur de Thési sur les ss. fonds de baptesme, avec la dame de Bignipont qui assista à toutes les cérémonies quoyque huguenotte, dont plusieurs murmurèrent contre Mr Jean Valletat, curé ; elle même tengni l'enfant et le cierge béni pendant la cérémonie. Pendant le séjour du marquis pour cette cérémonie, la ville fut obligée de fournir mil rations de pain aux trouppes qui estoient à Verrière. Les Allemans chargés de butin ne voulurent marcher.

(P. 520.) Le 20 (juillet) arrivèrent lettres du Roy au s^r^ de Thési et aux maire et eschevins par lesquelles il défendoit de recognoistre le marquis de For pour gouverneur et commandoit de maintenir la place en l'obéissance du Roy.

Sur la fin de ce mois on fut contraint de composer avec Stenay.

Au commencement d'aoust, le marquis de la Ferté, retournant de Clermont, asseura les habitans d'icy de son service, les admonestant

de faire bonne garde d'autant que le mareschal de Turenne avoit dessein sur icelle ville.

Le 17, le marquis de la Ferté envoya 300 hommes du régiment du Passage pour entrer à Ste-Manehould avec lettres portans qu'on leur donnast la subsistance, et que si l'ennemi tiroit vers cette ville, ils se retirassent à Clermont avec les habitans qui voudroient abandonner. On refusa l'entrée à ces fantassins à ces conditions, dont le marquis usa de menaces contre elle, qu'il effectua quand nous fusmes siégés l'année suivante, à la ruine totale de la ville et désolation de la Champagne.

Le 19, la dame de Bignipont, avec quelques femmes et filles de Ste-Manehould, se retira à Chaalons, et en mesme temps les gentilshommes quittèrent leurs chasteaux, fuyans qui à Grandpré, qui à Chaalons, qui en cette ville, la plus part desquels estoient de cette ligue, l'armée du vicomte de Turenne estant composée de plusieurs de leurs parents, et pas un ne prenoit le service du Roy qui estoit lors en Guienne, de sorte que ces quartiers estoient également accablés d'amis et d'ennemis qui ne paroissoient en campagne que pour piller, et le Prince estant à Rethel tenoit toutes les villes circonvoisines en cervelle (?) mais notamment Ste-Manehould, qui travailloit incessamment aux corvées et attendoit d'heure à autre cet ennemi juré et conjuré à sa ruine.

Lors le jeune comte de Dampierre s'empara du chasteau de Hans que son père avoit abandonné à son ordinaire, prenant Chaalons pour asile, ce qui ne diminua point la crainte de cette ville.

En ce mesme temps, 400 chevaux de divers régiments, conduits par Bussi Lamet, passèrent au devant des portes d'icy pour le secours de Buzancl rendu à l'ennemi qui, après quelque peu de combat, deffit et prit prisonnier ledict Lamet, qui perdit plusieurs de ses gens.

Le 23 dudit mois d'aoust 1650, l'armée du marquis de la Ferté, venant des quartiers de Vitry et Chaalons, vint camper entre Verrière et Ste-Manehould. Mr Christophe Aubertin, maire, Alleaume Mengin et autres du Conseil de ville estant allé pour complimenter ledict marquis, furent par luy arrestés prisonniers pour n'avoir receu la garnison qu'il avoit envoyé six jours auparavant. Il faut avoir esté presens pour exprimer le désordre que les gens dudict marquis commirent, faulchant, battans et vendans les grains qui estoient encor sur terre pendant ce campement. Oultre quoy il fallut encor fournir audict marquis quarante pistolles et 100 paires de souliers qu'on fit tenir à Verrière. Et non contant il voulut avoir acte de la communaulté, recognoissant qu'on n'avoit eu aucun dessein de chocquer son authorité. Il se fortifia en ce poste jusques au 25, auquel jour il descampa prenant la route d'Espernay, c'est à dire s'esloignant de l'ennemi.

La nuit du 21 au 22 (septembre), les vignes furent gelées à Ste-Manehould.

(P. 521.) Le 18 novembre 1650, les habitans de Ste-Manehould prirent les armes contre la garnison qui commençoit à piller les mar-

chandises de la place et du marché. Lors on demandoit à l'eslection de Saincte-Manehould trois cent pionniers pour marcher vers Vitry, et le mareschal de Praslin manda aux habitans de ne donner que 35 sols aux capitaines de la garnison, 25 aux lieutenans, et 15 aux enseignes, et à chacun soldat 3 sols et une ration, car ils en vouloient exiger davantage desdicts habitans.

En ce temps, les maux à Ste-Manehould augmentoient par insulte des généraux dont les gens s'engroissoient pendant que le peuple périssoit de famine.

En décembre 1650, le conseil de l'ennemy se tenant à Bozée le vicomte de Turenne divertit les opinions qui concluoient au siège de Saincte-Manehould et fit résoudre le secours de Rethel investi par le cardinal Mazarin. La marche de l'ennemi fit abandonner les chasteaux aux gentilshommes qui se retirèrent tous à Chaalons, sinon Mrs de Daucourt, Mersi, Bournonville et Du Pin qui s'enfermèrent ici à tout événement. L'ennemi prit sa marche vers Rethel et nous fusmes lors quittes pour la peur.

Le 8 mars (1651) la duchesse de Longueville estant sortie de Stenay par la route de Verdun vint gister à Ste-Manehould et le lendemain ouïr la messe en la chapelle des religieuses où j'eu l'honneur de luy parler pour lesdictes religieuses quelle prit en sa protection particulière ; ceste chappelle se trouvant trop petite pour comprendre les pauvres à qui elle vouloit faire ses aumônes, on les fit en l'esglise des Pères Capucins.

(P. 522.) En l'année 1651, les segles et froment ayant esté perdu des gelées, le froment se vendoit 4 livres et Monsieur de Chaalons ouvrit ses trésors, accommodant les pauvres d'orge gratuitement et les autres pour argent.

La nuit du dernier apvril, les vignes furent entièrement gelées ; et le 23 may, environ les trois heures après midi, une furieuse gresle gasta entièrement les fruicts des jardins et ruina force clochers.

Sur la fin de juin 1651, on leva argent pour la composition des Bourguignons et Lorains. En juillet, le froment se vendoit 4 livres, et ne se trouvoit que fort peu d'avoyne pour la nourriture du peuple.

En ce temps, le roy manda aux habitans de cette ville de ne laisser aucun courier sans paseport.

Le 18 de juillet, le père gardien des Capucins apporta la sauvegarde pour la ville des Lorains, Bourguignons et Espagnols.

(P. 523.) On conclut en cette ville de composer comme l'année passée aux Lorains et Bourguignons, nonobstant quoy tout estoit de prise, et les voleurs alléguoient que les compositions n'estoient que pour les corps, non pour les biens. On ne croira jamais les maux soufferts entre les rivières de Meuse, Aixne et Marne.

Le 2e jour de may 1652, le sieur de Beaujeu vint en cette ville demander des grains pour la subsistance de l'armée du prince de Loraine ; on luy fournit quelque quantité de pains. Le prince dit à nos

députés qui luy conduisirent ce pain que quelque party qu'il prist en France, il demeureroit amy aux habitans comme voisin.

La nuit d'entre le 14 et le 15, les vignes furent gelées et particulièrement celles des environs la rivière d'Aixne.

En ce temps, le s^r de Ste-More se présenta aux portes pour prendre possession du gouvernement, ce qui luy fut refusé par le s^r de Thési, lieutenant du roy; il y fut receu le 29 suivant, assisté du comte de Quinsay suivi de deux cent maistres de l'armée du Prince.

En ce temps, on apprit que le mareschal de Turene, rentré au service du Roy, battoit Estampe et l'eut emportée avec les gens du Prince enfermés à dedans si le duc de Loraine n'eust fait lever ce siège ; et depuis ayant juré au Roy de sortir de France, estant à Raucourt, village de Barrois, après avoir tiré quelques volées de canon, dit qu'il avoit satisfaict à ses promesses estant sorty du royaume dans la quinzaine, mais qu'il n'avoit point juré de n'y pas retourner, et commanda à ses troupes de reprendre le chemin de Possesse, ce qui remit le pays en nouvelle crainte et frayeur.

(P. 524.) Ce pendant (juillet) en ces quartiers l'armée Loraine, de plus de 5,000 bouches, ravageoit tout, sa personne (*sic*) loge à Gizaucourt.

1652. Le 10 aoust, fut accordé entre monsieur de Ste-More et le comte de Meille qu'on ne courroit respectivement les villages du bailliage de Clermont ni du gouvernement de Saincte-Manehould.

Le mesme jour et suivans, les Lorains de l'armée s'advancèrent jusques aux portes de cette ville, pillèrent la cense des Marécages et le moulin de Jargeau et prindrent et vaches et moutons en la Commune, et à tout moment l'alarme sonnoit.

En ce mois (septembre), le sieur de Ste-More receut ordre du mareschal de l'Hospital de rompre tous les ponts et les guays de la rivière d'Aixne. On lui donnoit le quart de toutes contributions pour tenir la campagne libre, Chaalons luy fournissoit mil livres par quartier, et Ste-Manehould avoit délibéré de luy donner mil escus pour l'exemption du quartier d'hyver; mais tout cela s'en alla en fumée par un piteux changement qui nous menace déjà.

Au commencement d'octobre 1652, 25 ou 30 fantassins de M. de Ste-More, surpris dans une grange à Elize, furent faict prisonniers et la grange pleine de grains bruslée.

Premier Siège.

Cette ville fut investie le mardi 30me jour du mois d'octobre 1652, entre les 7 et huict heures du matin, le temps estant beau et serain tel qu'il avoit continué presque tout l'esté, par environ 1,500 chevaux conduits par le comte de Pas, puisné de

Fesquières, partis des quartiers de Neufchastel et Chasteau Portien, ayans faict quinze grand lieues la nuict et passé par la vallée de Bourg, si promptement que tous les environs de la ville furent surpris sans en avoir esté en façon quelconque advertis et ne resta dès cet instant que la seule porte de Florion libre pour ce jour et le suivant. Ce mesme jour, la ville fut sommée en les deux heures après midi, et brave response tant par le gouverneur que les habitans suivie de quelques coups de canon de Courte Oreille. Le sieur de Daucourt, seul de la noblesse voisine, se rendit le soir dans la ville avec ses paysans armés. Ce mesme jour, il y eut sortie des habitans sans effect par l'imprudence de quelques-uns sortis auparavant qui tirèrent mal à propos.

(P. 525.) Cette mesme nuict, l'ennemi bastit un pont sur la rivière d'Aulve, entre les Marescages et la Cense Bruslée, que les habitans au nombre d'environt cent ne purent empescher; ils y tuèrent pourtant cinq ou six cavaliers et se retirèrent bravement et sans désordre.

Le lendemain, la ville derechef sommée respondit qu'elle en attendroit les ordres du Roy et non d'autre.

Le dimanche 3, quelques habitans abusés des promesses du Prince se voulurent assembler pour délibérer, ce qui fut empesché par le maire et autres mieux avisés.

Ce mesme jour, le sieur de Thési, absent lors du blocus, arriva par la porte du Bois avec environ six vingt Irlandois, qui fut peu de chose, et en fin plus nuisible qu'utile pour leur poltronnerie et peu d'affection à notre conservation. *Ils me refusèrent les poudres nécessaires pour le canon du Chastelet.*

Le 4 novembre, l'armée du Prince campant à un quart de lieue de la ville, on brusla les faulxbourgs qui fut une grande perte et un incendie espouvantable qui toutesfois ne consomma point les murailles qui couvrirent les ennemis.

L'armée du Prince estoit de 15 à 16,000 hommes, François, Lorrains, Allemands. Le baron de Clinchamp commandoit les Espagnols, le chevalier de Guise et le sieur Faulche les Lorrains, le duc de Vittemberg les Allemands; le Prince en personne estoit le général de tous avec seize pièces de canon, sçavoir trois de batterie, six bastardes, le surplus de dix à douze livres de balles.

Le 5, le moulin du Prez, à une portée de pistollet de la porte, fut gaigné par l'ennemy par la lascheté de ceux qui estoient de garde à la porte qui le pouvoient facilement

empescher· *Je vys et blamay cette coyonnade de la bombarde.* On ne les en peut desnicher et nous firent de la grosse guerre. Il le falloit avoir ruyné ou y mieux pourvoir. *J'y vis tomber un renégat* qui y demeura deux jours au milieu de la chaussée, mais c'estoit s'adviser trop tard.

Cependant, à la faveur des maisons bruslées, l'ennemi dressa une batterie de deux canons de 25 ou 30 livres, laquelle, le lendemain matin, 5 du mois, salua la muraille et courtine d'entre la tour Ste-Catherine et le bastion de la Pointe; cette batterie dura jusque au 9 et fit bresche de plus de soixante piés, mais la terrasse tenant ferme et le retranchement faict derrier par les habitans, aux despens de la vie de 7 ou 8 que hommes que femmes, rendit cet endroit plus fort que devant la batterie.

Ce jour mourut frère Jacque de Lhermitage, qui receut un coup de mousquet dans la gorge en pointant une pièce du Chastelet, et fut bien vangé par les fusiliers de la ville faisans un horrible abbatis des assiégeans, dont la pluspart durent leur vie aux arbres qui arrestoient les balles. L'authorité du conseiller Royot en avoit empesché la coupe.

Ce mesme jour, l'ennemi dressa une batterie à Belair qui pouvoit estre facilement empeschée du chasteau si les canonniers eussent valu leur giste. Ceste batterie endommagea fort la Bouverie et la porte de Florion. Ce jour fut bruslé le faulxbourg de Royon, perte inestimable qui toutesfois n'affoiblit en rien l'ennemi, les murailles subsistantes.

(P. 526.) Le 6e jour de novembre 1652, sur les 3 heures après midi, environ 40 Irlandois commandés par les sieurs de Belleguise, Massemont, et La Verrière, ayans tous le bas des chemises hors les chausses, allèrent attaquer l'ennemi au Vieil Marché, en tuèrent près de cinquante; ils estoient soustenus par 60 habitans qui faisoient perpétuellement feu de la demie lune, d'où ils en renversèrent aussi plusieurs, et en se retirant en bon ordre prirent un homme de marque qui fut tué entre leurs mains par les frères Mesmer, le nom en est demeuré incogneu, mais la selle de son cheval qui fut aussi tué, toute couverte de broderie d'or, tesmoignoit que c'estoit un homme de haute condition. Le sieur de Massemont y fut blessé d'une mousquetade à la teste dont il mourut trois jours après, un habitan tué, un Irlandois blessé.

Pandant ce furieux conflict, je redressay la batterie du Chastellet avec laquelle j'arrestay la cavalerie ennemie qui

venoit envelopper les nostres. On dit qu'il y eut des testes emportées, la fumée du canon m'empescha de le voir.

La nuit du 6 au 7, les ennemis recognoissans que leur grosse batterie ne pouvoit faire bresche suffisante pour un assaut et qu'il y avoit un bon retranchement derrier la muraille, attachèrent leurs mineurs entre cette muraille attacquée et la pointe; ce qu'ayant été descouvert par les habitans, les mineurs furent tués et bruslés dans le trou ; plusieurs qu'officiers que soldats et travailleurs tués, entre autres le colonnel des Flammans, nommé Marot, y fut blessé dont il mourut depuis dans la ville, et son lieutenant tué. Tout ce jour et la nuit le sieur de Daucourt, avec les habitans, firent feu continuel. Depuis cette falcassée de mineurs, plus un n'y voulut retourner.

Le mesme jour, 9 de novembre, le sieur de Carrer, commandant au quartier des François renégats, fit une lasche action, ayant aposté nombre de fuseliers qu'il fit tirer pendant le pourparler qu'il avoit demandé. Il y en cousta la jambe droite puis la vie de Monsieur Royer qui mourut le 21 du mois, regretté d'un chacun. Les sieurs de Daucourt, d'Atigni, de Tharri en eschappèrent à meilleur marché.

Le 10 se passa à feu et flamme de part et d'autre. Un canonnier de la ville y fut tué, et le sieur de Daucourt ayant laissé exprès tomber un pistollet dans le fossé, deux soldats ennemis le voulant emporter y furent tués à coups de fusils.

L'onziesme, quelque traitre ayant donné advis au Prince du plus foible endroit de la ville (j'en avois adverty le canonier du sr Gouveon le 1er jour de novembre après nos matines, remonstrant, mais en vain, que nous serions pris par là si on n'y remédioit et il estoit aisé), il occupèrent tout ce jour à faire une nouvelle batterie un peu plus bas que Belair à la veue du chasteau qui n'en tint conte, ils placèrent six grosses pièces en cette batterie, on en avoit emmené de Clermont, et ce pendant le général Faulche vint sommer la ville du costé de la porte des Bois et fut esconduit comme les autres fois.

Le 12, ils continuèrent la batterie de Belair et commencèrent la dernière contre la courtine joignante la porte de Royon tirant vers la tour Hanetel jusques à trois heures après midi, ayant tiré 366 volées de canon qui avoient fait bresche de bien 40 pas, et ne donnans loisir aux habitans de la réparer ni faire retranchement, aussi estoit-il bien tard, sur les 4 heures du soir ils rangèrent toute l'armée en bataille et avec l'infanterie grand nombre de cavaliers commandés ayans mis pied à terre

préparés pour venir à l'assaut, devant lequel le Prince envoya sommer les assiégés par un trompette de se rendre et ne se point réduire à l'extrémité, jurant que si on attendoit l'assaut il mettroit tout à feu et à sang et abandonneroit aux soldats le pillage et le violement.

(P. 527.) On respondit qu'on le attendoit à l'assaut la picque à la main avec disposition de le bien recevoir. Aussitost l'ordre de l'attacque fut donné avec permission de tuer et violer l'espace de douze heures. Ce pendant le gouverneur, recognoissant le petit nombre des venans, fit rentrer 50 hommes, tant bourgeois que soldats, qui estoient en garde en la demie lune de la Pointe et ainsy elle fut abandonnée aux ennemis qui s'en emparèrent et donnèrent une attacque à la poterne de ladicte Pointe d'où ils furent repoussés avec grande perte des leurs.

Le 1er assaut, qui fut donné demie heure avant la nuit, fut à la bresche de Ste-Catherine, ou le sieur de Thési commandoit les bourgeois qui repoussèrent vertement les ennemis, lesquels se voyant rebutés de cette bresche se joignirent avec d'autres du moulin des Prés, se glissèrent et passèrent sur une digue que, non sans extrême péril, les habitans avoient faicte sur la rivière peu auparavant à 50 pas du pont de la Val pour emplir le fossé d'eau que l'ennemi avient diverti, et se vindrent jetter dans une petite demie lune au delà de la rivière, à costé de la porte des Prés où ils surprindrent et tuèrent Colommier apothicaire, Martin et Regnard Roger, le Gallois, valet de ville, et d'autres au nombre d'environ dix à douze qu'on taxat d'avoir fait mauvaise garde. Mre Claude Privé, eschevin, meilleur advocat que soldat, y fut blecé légèrement en fuyant vers la porte où ne pouvoit passer qu'un homme à la fois ; que si les ennemis avoient porté quelque vigueur ils se fussent introduits dans la ville par cette poterne. Le sieur de Ste-More se trouvant à propos au Parquet y accourut avec une trouppe d'habitans résolus et quelques Irlandois qui donnèrent vigoureusement quoyque l'un après l'autre dans cette demie lune d'où ils chassèrent les ennemis aux despens de bien cinquante, la plus part officiers, morts dans les fossés, et le premier capitaine du régiment de Berlot, qui mourut de ses blessures dans la ville.

A la mesme heure, les régiments Lorrains qui avoient la Pointe se présentèrent à la bresche de Royon où le sieur de Daucourt, le maire Aubertin et quantité d'habitans, les sieurs d'Autigny, de Barri, La Verrière à costé qui les espauloient les repoussèrent généreusement avec grands cris d'allégresse

et Vive le Roy, et grand carnage d'officiers et soldats qui reculèrent en désordre et n'en voulurent plus gouster. Un sergent irlandois eut cette hardiesse de descendre dans les fossés pour prendre un tambour des ennemis qu'il emporta.

Le Prince, indigné, commande un second assaut par les régiments de Condé, Bourgogne, Berri et les trouppes de son altesse d'Orléans qu'il n'avoit voulu renvoyer qu'après la reddition de la place, ayant retenu expressément le trompette dudit duc d'Orléans qui avoit ordre de les rappeller; ces régiments s'y portèrent avec plus de furie que les précédents, mais ils y perdirent davantage et furent plus rudement repoulsés. De quoy le Prince indigné et tout escumant de cholère pour le peu d'exploit des siens et d'une si valeureuse résistance d'habitans d'une si meschante bicoque, ordonne un troisiesme assaut, animant et frappant les siens à coups de canne, qui fut le plus chaud de tous, mais aussi opiniastrement soustenu et avec plus de meurtre qu'aux deux précédents ; plus de 300, tant officiers que soldats, y estant demeurés au rapport du sieur de Pulore, capitaine de Condé, blessé de trois coups en divers endroits de (p. 528) son corps, estant dans la ville asseuroit que de 100 hommes qu'il avoit conduit à ce combat, il ne luy en estoit resté que trèze.

Les sieurs Barri et La Verrière, du costé des habitans blessés, guérirent depuis ; le fils dudit La Verrière y mourut, et un homme du sieur de Daucourt peu après. Du rapport des ennemys mesmes, le nombre des morts et blessés, tant aux assauts que durant le siège, monte à 1,500 hommes ; aucuns y en mettent deux mille ; nombre exorbitant à comparaison des assiégés qui n'y perdirent en tout que dix huit tant habitans que soldats, et n'y eut que dix ou douze blessés.

Qui n'a rien veu d'horrible se trouve aux sièges, assauts et prises de ville, et il apprendra qu'en ces rencontres il n'y a qu'horreur, frayeur et partout image de la mort.

Après ces trois furieux combats, l'ennemi n'y paraissant plus ayant esté battu en tous les endroits qu'il avoit attacqué, le s^r de Ste-More s'estoit retiré chez un habitan proche la bresche, Germain Langlois, le maire Aubertin estant encore avec d'autres habitans sur la bresche de Royon qu'on ne reparoit pas, aucuns habitans en petit nombre et de ceux qui n'avoient voulu mourir sur la muraille, estonnés des pleurs de leurs femmes, s'assemblèrent et parlèrent de faire sonner la chamade pour capituler contre le sentiment du gouverneur, du maire et d'autres braves habitans qui en tous cas vouloient qu'on

Ste Menehould en 1653

Legende

A *Entrée du Chateau.*
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
O
X

attendist jusque au lendemain, mais ces hardies lances *(sic)* l'emportèrent, et sans en avoir communiqué aux particuliers habitans qui estoient encore sous les armes et bien délibérés à leurs postes, la chamade fut sonnée et ne sçait on bonnement par quel ordre, et le matin, sur les trois heures, les articles de la capitulation furent accordés et signés. En suitte de quoy, à huit heures du matin, le 13 dudit mois, un mercredi et le 15e du blocus, le Prince entra dans la ville qui s'estoit généreusement défendue et tesmoigné une singulière fidélité au service du roy.

(P. 529.) Or, les articles furent tels : que les habitans vivront avec toute la liberté et franchise de la Religion catholique, apostolique et romaine, comme ils ont vescu jusques à présent, et ceux de la Religion prétendue réformée suivant les édits de Sa Majesté.

Cejourd'huy la place sera rendue à Son Altesse de Condé dans huict heures au cas qu'elle ne soit secourue.

Sortira le gouverneur avec toute la garnison, tant cavalerie qu'infanterie, la vie et la liberté sauves, trompettes sonnant, tambours battans, enseignes déployées, balles en bouche, mesches allumées par les deux bouts pour estre mené par le chemin plus court et sera escorté.

Ne pourront estre arrêtés aucuns officiers, cavaliers ou soldats de ladicte garnison sous quelque prétexte que ce soit, hormis ceux qui auront quitté le service de Sadicte Altesse.

La femme dudict gouverneur sortira aussi la vie, l'honneur et la liberté sauve avec ses enfans, serviteurs et servantes, et généralement tous leurs équipages, chevaux et carosses, et sera menée par le chemin le plus court.

Que la mauvoise satisfaction que l'on a dit que sadicte Altesse avoit dudict gouverneur et de ceux qui estoient avec luy lorsqu'il eut commandement de le suivre, n'empeschera l'effet de la présente capitulation.

Au regard des officiers et soldats irlandois qui ont esté envoyés à Ste-Manehould par l'ordre du mareschal de La Ferté Seneterre pour le secours commandé par le sieur Barri sous la conduitte du sr de Thési, lieutenant du Roy, ils sortiront de la ville la vie et liberté sauves avec armes et bagage, tambour battant, et seront conduits à *(en blanc)* par le chemin le plus court et pour cet effect leur sera donnée escorte.

(P. 531.) Quand à ce qui regarde la personne dudict sr de

Thési, sa femme et famille, servantes et domestiques, armes, chevaux et papiers, il pourra sortir la vie et la liberté sauve et pourra se retirer où bon luy semblera, sans qu'il lui soit faict aucun tort ou empeschement, pourquoy luy sera fourni passeport de sadicte Altesse et de tous autres généraux, et pourra jouir de tout ce qui luy appartient dans l'estendue du ressort de Ste-Manehould, duché de Rethel et principauté de Portien, pour laquelle jouissance luy sera accordée sauvegarde pour se retirer au lieu où il choisira sa demeure et retraitte qui n'excédera pas 15 lieues de Ste-Manehould et le terme de 6 mois pour retirer sa personne desdicts meubles, papiers et esquipages ; ou à son choix, si bon luy semble, faire rester ladicte dame sa femme audict Ste-Manehould avec sa famille, domestiques et chevaux pendant lesdicts six mois, sans qu'il luy soit faict aucun desplaisir, et au bout dudict temps, ou quand il luy plaira sortir, luy sera fournie escorte et passeport ou bien pourra rester audict lieu avec elle s'il n'a point d'employ.

Qu'il ne sera faict aucun tort aux personnes et biens desdicts habitans de quelque qualité et condition qu'ils soient, ains seront maintenus en la possession et jouissance de leurs biens meubles et immeubles et exercice de leurs offices sous le nom du Roy.

Jouiront les officiers de Sa Majesté des gaiges et droits attribués à leurs offices sans aucun retranchement ni retardement, et ainsi des officiers de la ville.

Sera loisible aux habitans de quelque qualité et condition qu'ils soient de sortir de la ville avec leurs femmes, facultés, domestiques, papiers et meubles pour aller prendre leur demeure partout ailleurs, et quand bon leur semblera, même de disposer de leursdicts meubles, immeubles et marchandises, en recevoir et emporter le prix sans qu'il leur soit faict aucun empeschement.

Sera pareillement permis à ceux qui voudront demeurer en ladicte ville de faire conduire leurs meubles tels qu'ils soient, femmes et familles où ils jugeront à propos.

Ne sera faict aucun tort aux forains et réfugiés soit en leurs personnes ou biens qui se sont trouvés renfermés au siège de ladicte ville de quelle qualité ou condition qu'ils soient, ains se pourront retirer et enlever leurs biens en leurs domiciles ou ailleurs pour quoy sera donné passeport.

(P. 532.) Les prebtres séculiers et autres ecclésiastiques, mesme religieux et religieuses, de ladicte ville, ne recevront aucun desplaisir tant en leurs personnes qu'en leurs biens soit

patrimoniaux ou ecclésiasticques tant dans la ville que dehors, et seront leurs maisons conservées, mesme les biens des hôpitaux, chappelles et maladreries.

Qu'il sera loisible au sieur de Daucourt, capitaine au régiment de cavalerie du mareschal de La Ferté Seneterre, de rester par l'espace de 3 semaines ou un mois dans ladicte ville ou en sa maison, audit Daucourt, pour vacquer à ses affaires, pour après se retirer où bon lui semblera avec sa femme, famille, domesticques, chevaux, armes et autres meubles ou y rester si bon luy semble, le tout à charge de donner parolle de ne rien faire contre le service de Sadicte Altesse pendant sondit séjour.

Que les chevaux et chariots qui auront conduit les équipages tant du sieur gouverneur, madame la gouvernante qu'officiers de la garnison, seront reconduits audict Ste-Manehould en toute seureté.

Qu'incessamment le gouverneur et habitans bailleront une porte de la ville et la bresche attenante à la porte de Royon.

Les articles cy dessus auront leur force envers les généraux estrangers comme s'ils avoient esté faicts séparément avec eux. — Faict au lict Ste-Manehould, le 13 novembre mil six cent cinquante deux. *Signé* : Louis de Bourbon, Ste-More. Aubertin.

(P. 533.) Le Prince partit le 14 pour Clermont avec quelques généraux, laissant dans cette ville le s^r^ de Montal pour y commander avec les régiments de Condé, de Bourgongne, de Berri, de Gyé, de Valtenove, de La Motte, de Tonnevin, trois compagnies de Cravates, six de dragons et tous les grands trains des seigneurs et capitaines blessés et environ 400 soldats dont la pluspart mourut de leurs blessures, qui en l'hospital, qui sous la halle, ne pouvant tous loger dans les maisons remplies d'autres soldats qui y faisoient d'horribles ravages; excepté le meurtre et le violement publicque tout leur estant permis, on leur permettoit impunément rançonner, piller, vivre à discrétion sans aucun égard du serment de la capitulation, et c'estoit un crime d'estre François ou de se dire subjects du Roy, si on n'entendoit du roy d'Espagne ou du Prince.

Les plus grosses maisons où ces gros trains logèrent furent bientost vuidés, tant de ce qui appartenoit aux habitans qu'aux réfugiés qui avoient rempli cette ville de tant de biens que jamais peut estre n'y en avoit eu si grande quantité; c'estoit pour les penser sauver des griffes des soldats qui courroient et couvroient la campagne; ces harpyes n'y laissoient

rien entier, et n'estoit permis de s'en plaindre. Ce train dura 13 mois.

(P. 535.) L'habitan fut désarmé avec une infâme recherche par gens de sac et de chorde ou originaires ou nourris comme vipères dans le lieu, les armes données aux soldats la pluspart désarmés de leur honneur aussi bien que de véritables armes de guerre, palfraniers, banqueroutiers, faulsaires, impudicques, incendiaires, apostats, parricides, macquereaux, mescréans, athés, traîtres, meurtriers, yvrognes, faux monnoyeurs, blasphémateurs audelà des démons; par la galle, la rongne, la tigne, la nudité, la famine, la rage, le désespoir alloit confisquer à la gesne d'enfer après les froidures de l'hyver, s'ils n'eussent rencontré cette malheureuse bicocque qu'ils mirent à nud pour couvrir leur pauvreté extrême. Dieu le permettant ainsi et voulant abbaisser notre orgueil par de si vilains et infâmes bourreaux.

Pendant que ces che.... se couvroient de notre laine et se gorgeoient de nos provisions, le sieur de Montal forçoit le peuple allangouri et gémissant aux réparations des bresches et fortifications de la place sans distinction d'habitan ou de réfugié, sans espargner sexe ni qualité.

L'advocat du Roy Corvisier, envoyé vers le Prince pour descharge de la garnison, eut peine de se sauver et venant à mourir peu de jours après, ces mescréans disoient qu'il estoit mort de rage; peut estre se repentit-il bien fort d'avoir fort procuré la capitulation, laquelle ne l'exempta pas des menaces du Prince.

Le cardinal Mazarin, retourné en Cour dès le 25 novembre à Chaalons, et les trouppes du Roy commandées par les mareschaux de Turene, de Praslin et La Ferté joinctes ensemble, plus que capables de desnicher ces harpyes hors de ce nid, on s'attendoit qu'elles tourneroient teste icy, et en effect le conseil de guerre se tint là dessus, auquel l'advis du mareschal de La Ferté prévalut qui fit prendre à l'armée du Roy la routte de Bar et de Ligni, ce pendant que le Prince mettoit garnison dans Grandpré où il laissa le comte de Briole; c'estoit en décembre.

Après la réduction de Bar et Ligni, l'armée du Roy, descendant vers ces quartiers, ne produisit autre effect en notre faveur, sinon de faire brusler par Montal toutes les censes et les villages des environs de Ste-Manehould et n'y laisser arbre; les piteuses marques s'y voyent encor.

(P. 536.) Les 26, 27 et 28 et suivans, on ne voyoit que feu et

fumée au Pavillon, aux Houyers à Verrières, Argier, Elize, Chaudefontaine, Braux-St-Remy et Ste-Cohière, Berzieux, Dommartin-la-Planchette et, quelle horreur, les habitans estoient pillés, mangés et rongés jusques à la moille au dedans, et leurs censes et métairies ardoient au dehors, ou le peuple n'ayant autre retraitte mouroit de faim et de froid dans les marais et dans les bois.

Le 30, le cardinal ayant pris le quartier du Roy à Varimont avec le canon, on tenoit bien le siège pour résolu, mais le cardinal se laissa gaigner par le sr de Faber, gouverneur de Sedan, en faveur de Rethel et Chasteauporcien. Ainsi le mauvais génie de cette ville luy fit aggraver ces maux par l'entrée de 300 soldats venus de Clermont sur la croyance de ce siège.

Le lendemain, pour fermer l'année, Des Landes, capitaine de Condé, ramena de Valmy 25 chevaux et 4 mulets pris sur les gens du Roy, avec un bahut et force valizes dans lesquelles se trouva quantité de vaisselle d'argent et de précieux habillements qu'on disoit estre du comte de Maurecos (?) Les capitaines partagèrent ce butin.

Cependant le sieur de Montal diligentoit les fortifications de la ville, l'enfermant de palissades tout à l'entour, sans permettre aux paysans de retirer un seul boisseau de grain sans son billet qui ne servoit de rien aux portes que gardoient les Allemands, sans les pièces marquées, c'est-à-dire sols marqués. O que ne vi-je lors praticquer au pauvre peuple pour eschapper et subvenir à leur extrême nécessité, laquelle industrie estant descouverte par ces démons, ils fouilloient impudemment hommes, femmes et filles jusques aux parties plus secrettes. Les misérables mères se prosternant à genoux et implorant la miséricorde de ces endiablés pour sortir un peu d'orge ou de son ; et après estre eschappées, elles estoient courues par d'autres qui les détroussoient, traittement arrivé à Hiérusalem. Je ne dis rien des courses journalières tant à pied qu'à cheval qui dépeuploient la Champagne jusques au delà de Reims, bien avant dans la montagne jusques à Esparnay.

Le 22 janvier 1653, les échevins changèrent les billets tousjours à nouvelle foule, et l'ordre du Prince fut de donner pour subsistance à chacun capitaine 50 sols, au lieutenant 30, au sergent 10 et à chaque soldat 5, sans y comprendre les ustensiles qu'on fit monter à 18 sols pour capitaine, à 12 pour lieutenant, à 8 pour enseigne, 6 pour sergent et 3 pour soldat, ce que la pluspart, accoustumés à vivre à discrétion, ne vouloient accepter et ne l'auroient fait sans Montal qui représenta

au Prince qu'autrement le reste des habitans quitteroit et que c'estoit un trop désordre d'avoir vescu jusqu'alors à discrétion depuis la prise de la ville. Nonobstant ils contraignoient leurs hostes de les nourrir pour leur taxe qui estoit la mesme chose, disans à tout moment que tout estoit à eux ; et par plaisir, tant eux que leurs valets et goujats rouloient les nuits sur les planchers, bois et ferrailles, et faisoient de bruits horribles pour inquiéter ceux de dessous, sautans, danssans, hurlans comme enragés, bien assurés que le Prince n'en feroit que rire.

Pour aucunement appaiser ces lutins par l'entremise du s^r de Montal, le 25 du mois on fit présent de cent pistolles audit Montal prises à rente à Chaalons jusques à la somme de seize cent livres sous la caution de divers habitans, de quoy le maior d'Aumont eut sa part.

Le jour de Chandeleur 1653, Pierre Faudel dit Favresse, et Jacques Jourland furent faicts eschevins par le s^r de Montal, les habitans n'ayant voix en ce chapitre.

(P. 538.) Au département des quartiers d'hiver pour les troupes du Roy qui furent logées partie en Lorraine, partie en France, et celle du Prince au siège et aux environs de Ste-Manehould, on recognut la faute de n'avoir secouru cette ville de la prise de laquelle s'estoit ensuivie celle de tant de chasteaux sans lesquels ledit Prince auroit eu peine à trouver logement. Ce département fut faict en febvrier 1653.

Auquel temps la communaulté, assemblée à plusieurs fois pour supplier le s^r de Montal d'estre dispensé de fournir subsistance à 800 soldats effectifs ettans dans ceste ville, dont pour les ustensiles seulement la somme montoit 10,000 livres par mois, n'eut autre response sinon que bientost on ne payeroit que les ustensiles comme aux autres garnisons, mais qu'à présent tel estoit l'ordre de M. le Prince.

En ce temps de quasi toujours, les soldats rôdoient jour et nuit, volans partout, enlevans par surprise les vaches et porcs des estables et recherchans les coins et recoins des maisons, caves et caveaux, trouvoient les caches et cachettes et s'approprioient les biens qu'ils trouvoient dedans, dont plusieurs habitans se firent riches avec les soldats à qui on imputoit le vol des autres, ce que j'ose asseurer véritable depuis et jusques aux malheurs de la prise et reprise de la ville. Et peut estre en fussé je le premier tasté par une brigade de treize cocquins conduits par 3 pendards de bourgeois contre lesquels, dès le premier soir, il nous fallut défendre au péril de nos vies,

c'est-à-dire de mon beau-frère, ma mère et moy. Ce qui dura tout le temps de notre détention, aussi bien les jours que les nuicts.

Varennes, Montfaucon, Landre, Challerange, Autri, Sugni, Hans, Cernay, comme presque tous les chasteaux de la vallée de Bourg, furent contraints, mesme avec canon pris à Stenay, de recevoir garnison, qui fut la ruine totale du peuple, car tous les grains et autres meubles qui estoient dans ces chasteaux devindrent la proye de ces garnisons sans en vouloir vendre un picotin aux propriétaires.

Le chasteau de Ville-sur-Tourbe fut le lot du s^r de Thési, devenu colonnel dans l'armée du Prince ; sans hoir et sans argent il s'en qualifioit baron à gros bras d'impudence, il n'en fut pas longtemps seigneur, car il en fut chassé le 22 juin suivant.

Pour un jour la garnison d'icy y ramena 80 asnes avec quelques asniers prisonniers des environs de Trespas et des montagnes, qui menoient du bois et du charbon à Chaalons. C'estoit horreur de voir ces pauvres hommes pieds et testes nues par la rigueur du froid.

Les 21 et 22 febvrier, novelles certaines arrivèrent à Ste-Manehould que le comte de Grandpré et le baron de Beaujeu avoient défaicts près de 1,000 hommes des trouppes du Prince dans le bourg de Termes qui fut en partie bruslé en cette action. Le comte de Viole et le s^r d'Arsené, capitaine de Condé, qui les commandoient mal mené, le comte de Briole se sauva passant la rivière avec péril, d'Arsené, Caillet, de Nau prisonniers, et la pièce de canon qu'ils avoient pour forcer le chasteau pris. Le reste mort ou prisonniers.

Au mois de mars de suivant, il se mit en apparence un scrupule parmi les soldats du Prince comme ne pouvant en conscience servir contre leur roy légitime ; les gens de bien ! c'est ou qu'ils estoient gorgés et se vouloient retirer, ou qu'ils ne trouvoient plus rien à pillarder.

Au commencement de ce mois, on démolit les maisons des habitans du costé du chasteau jusques à la maison du procureur du Roy, et en plusieurs autres endroits avec les couvertes des murailles que les soldats brûloient aux corps de garde.

(P. 539.) Le 12 mars 1653, parceque les soldats et habitans continuoient à sortir et que les Allemands qui gardoient la porte de Florion permettoient d'emporter quelques meubles pour argent, on la condamna, y commettant un capitaine pour

l'ouvrir aux chars et charrettes de marreins et autres marchandises qui passoient pour certaine somme qu'on payoit audit capitaine, ce qui causa de grands intérests et empescha fort le commerce, la porte des Prés restant seule ouverte et encore bien petite partie du jour. On l'ouvroit depuis 7 heures du matin jusques à 10 ; à 10 on la fermoit jusqu'à une heure après midi ; puis environ les 5 heures du soir on la fermoit, et tous les jours plus de 300 personnes attendoient qui pour entrer, qui pour sortir. Cependant personne ne passoit sans estre fouillée par les soldats de garde qui confisquoient tout.

Le 15, on posa les premières pierres pour fondement à la porte du chasteau, elles furent prises devant la grande eschole, le maire Aubertin eut l'honneur de ce faire, forcé à cela par le sieur de Montal, lequel je vys travailler à ficher les clous aux portes de ferrures comme serrurier expert.

Le 17, Salerre, La Palu et autres officiers de Condé, courans jusques à Paris, y enlevèrent 5 ou 6 chevaux de haut prix et prirent prisonnier le s^r de la Bécherel qu'ils menèrent à Reims par commandement du Prince. Peu de jours après, ils furent piller Ambaunnay et Versenay. On finit ce mois comme on l'avoit commencé par l'abbaty et rasement des maisons bourgeoises.

Le 29, Du Février, le capitaine de Bourgongne, fut tué en duel par Potier, cap^ne au mesme régiment.

Le 1er d'apvril, la garnison d'ici fut piller Verzi où elle brusla quelques maisons.

Au commencement de ce mois, Jean Dommenget, greffier en la maisterise des eaux et forests, convint avec le sieur de Montal à 15 livres pour millier de marrein à charge que ledict Montal feroit mener ledict marrein par corvée au proffict dudict Dommenget à Chaalons, ce qui fut exécuté ponctuellement au grand préjudice des charretiers et laboureurs, tant de la ville que des champs, qui estoient contraints de tout quitter pour ce faire sans avoir autre chose dudit Dommenget que 3 livres pour leur vin. Il n'y eut que celuy-là de tous les marchands qui en voulust user de la sorte.

Le 12, veille de Pasques, retournèrent du pillage du Joinvillois ; et le marquis de For retourna de Guienne en ce sien gouvernement, et incontinent alla trouver le Prince.

Le 15, furent posées au chasteau les portes et les grilles ; en quoy faisant le s^r de Montal apprit comme le s^r de Beaujeu avoit deffaict et pris prisonnier le s^r de Coligny à Couvé.

Le 23 et suivant, il y eust grand désordre dans la garnison, les uns y entrans tous désarmés, les autres en sortans et s'évadans.

Au mois de may 1653, la dernière des maisons de Royon fut abattue et ses bonnes caves comblées, comme celles de dessus la motte, rez pied rez terre pour faire jour au chasteau sans se soucier de ce que devoit devenir l'habitan qui avoit fourni 7 mois de subsistance prétendant conserver ses bastiments. Un gentilhomme françois mourut autresfois à Naples sur la considération de pareil désastre.

En ce temps le Prince estant à Bruxelle implorant secours pour Bellegarde, donnoit loisir au comte de Grandpré de défaire la garnison de Varenne, de Poy et Commerci qui allarmants Espanse fit icy plusieurs déserteurs; ce qui n'empescha pas Des Landes de faire course advantageuse dans le Barrois.

(P. 540.) Le 17, y eut grands propos du reste des habitans avec le s^r de Montal qui les accusoit d'avoir intelligence avec les troupes du Roy et les villes circonvoisines sur l'arrivée du mareschal de la Ferté à Bar; à quoy on luy opposa la cognoissance que les habitans, forcés de sortir, pouvoient avoir du fort et du foible de la ville, et fut supplié qu'en cas de siège, il ne forçast l'habitan de sortir de son logis, et d'empescher le pillage, ce qu'il promit assez froidement, disant que c'estoit un ordre establi par Monsr le Prince; de cette maigre response, plusieurs habitans prirent subject de chercher à sortir.

Cependant ils furent courir et piller ès environs de Chaalons et de la Marne.

Le 28, le duc de La Rochefoulcaut et le prince de Marsillac, venans de Damvillers, passèrent à Ste-Manehould, tirans à Chaalons, où, quittans le service du Prince, ils prestèrent serment de fidélité au Roy ès mains du Président en pleine assemblée au Siège royal.

Au mois de juin, dès le premier jour, le mareschal de La Ferté raffla, avec 2 pièces de canon, Varimont, Montfaucon, Ornes, Longuion et autres petites places qui incommodoient le pays, ce qui fit abandonner Cernay, Challerange et autres chasteaux dont les garnisons se retirèrent à Ste-Manehould pour y attendre le siège. Icy, les insolences de la garnison continuant fit regretter aux habitans de s'estre ensevelis dans leur ruine au lieu de capituler.

L'onziesme, un sergent de Condé passa par les armes pour

avoir dit abbouche de ses compagnons qu'ils ne pouvoient servir sans solde. Sans les Allemans, il y auroit eu tumulte de la part des François.

Le 14, un gros de cavalerie de 2 à 300 maistres des gens du Roy parut sur les 9 à 10 heures entre Verrières et Ste-Manehould, qui fut recogneu par le s^r^ de Montal avec les Croates, il y eut quelques coups de pistolets tirés de part et d'autre sans autre perte que de deux chevaux. On dit que c'estoit le marquis de Resnel.

Le 19, le s^r^ Hiérosme Royer, conseiller du Roy, eut commandement du s^r^ de Montal de se retirer. C'estoit recognoistre qu'il n'avoit paru en aucun assaut, mais bien à la capitulation.

Le 23, ce fut pire que jamais pour la continuation de la subsistance, parce que le soldat voyant passer le 15, auquel jour il pensoit sortir par l'ordre du Prince, il redoubla sa rage.

Le 27, le chevalier de Pibrac, passant icy au retour de l'escorte de Boutteville, on entendit les grands appareils de l'armée du Roy, et comme son armée avec les grosses pièces de canon avoit passé la Marne tirant à Rethel.

Le 4 juillet, fut pendu un soldat qui s'estoit rompu une jambe, pensant se sauver par un créneau du chasteau.

En ce mois, le marquis de For vint participer à quelques reliquats des sorties de marrein sans commandement qui resta toujours au s^r^ de Montal.

En ce mois, Grandpré et autres chasteaux furent remis entre les mains des propriétaires, et le s^r^ de Greffeuil délivré de sa captivité audit Grandpré.

En ce mesme mois, la garnison d'icy incommoda fort les environs de Chaalons, quoyque Arsené, nepveux de Serisi, y resceut un coup de fusil au travers du corps dont il mourut six jours après, ayant blessé l'hoste de la *Maison Rouge* qui mourut aussi peu après.

(P. 542.) Sur la fin du mois de juillet 1653, le sieur Doublet, intendant du Prince, après la prise de Rethel rendue par composition par Persan, se retira à Ste-Manehould, à intention, disoit-il, d'y soulager les habitans. En effect, on réduisit la taxe des capitaines à 24 sols qui estoit à 68, et des lieutenans à proportion ; on ne toucha pas à celle des soldats qui vivoient à l'accoustumé, c'est-à-dire à discrétion, de sorte que le pauvre peuple gémissoit toujours, et sans la crainte du salut, plusieurs se fussent désespérés.

Le 4 aoust, le s^r^ de Montal fit abattre les maisons depuis le

Grenier à sel jusques sur la Motte, frustrant ainsi les habitans qui ne nourrissoient les soldats que pour conserver leurs maisons.

En ce mois les capitaines Salerre, des Landes, La Planchette et Montal en personne furent piller Poivre de la Marne, les environs de Vertu où ils prindrent Ponier advocat, Cumières, faisans plusieurs prisonniers, et entre autres le lieutenant du lieu, et au retour tuèrent 7 ou 8 habitans d'Aï sortis au secours; oultre ils prirent bien 400 moutons ès environs de Chaalons; si bien que le butin de cette course fut estimé à 10 ou 12,000 livres. Ils n'en firent guères moins du costé de Reims et Vitri et mesme de Troyes d'où ils emenèrent deux bouchers qui payèrent 500 escus de rançon.

Ces courses, si fréquentes et importunes, emmenèrent Chaalons à composition, qui fut arrestée à 1,000 livres par an à commencer à janvier 1653. L'archiduc et le Prince agréèrent ceste composition et en envoyèrent d'amples sauvegardes. Les députés de Chaalons furent Lettray et Gargam.

Le 6 septembre 1653, le reste des trouppes du Prince venant de Guyenne, au nombre d'environ 250 maistres commandés par le s^r de Chanteleu, arriva à Ste-Manehould, le lendemain à Clermont et de là à Stenay. L'accord de Guyenne ramena Danvillers au Roy.

Le 8, le bruit vint que Rocroy estoit siégé par l'armée espagnolle conduitte par le Prince, l'archiduc et le comte de Lunéville qui commandoit les Lorrains, le chevalier de Guise estant mort à Cambray avec regret d'avoir quitté le service du Roy pour suivre ce party.

Mouzon fut investi à mesme temps par les mareschaux de Turene et La Ferté.

En mesme temps vindrent à Ste-Manehould, pour renfort à la garnison, le vicomte de Lignon, colonel du régiment de Bourgongne, avec les colonels Flore, 23 potiquaire *(sic)* et Frise, commandans 250 Allemans, autant de nouvelles croix aux pauvres habitans.

Le 17, la continuation des pluyes fit tomber un grand pan de muraille d'entre la porte du Prez et le guet Ste-Marguerite qui fut réparé incessamment, et lors les maisons de Royon furent entièrement abbattues.

Les coureurs attrapèrent deux sergents de Paris portants quelques taxes contre les officiers de Chaalons, ils payèrent 100 pistolles pour leur rançon.

Le 25, Des Landes, S. Gest et Caillet, allans à Stenay, furent faits prisonniers par un party de Jametz, ce mesme jour, Mouzon se rendit et receut le comte de Grandpré pour gouverneur. Ceste prise de Mouzon cousta à Ste-Manehould la démolition de plus de 100 maisons qui composoient l'arche vers le chasteau, où depuis la porte du Bois jusques à celle de Royon il n'est demeuré pierre sur pierre.

En mesme temps, la garnison de Clermont, jointe à celle de Ste-Manehould, rafla du Perthois 50 chevaux, 80 vaches, 4 à 500 moutons, deux prisonniers, ce qui fut mené à Clermont, et de plus aucuns villages se rachetèrent d'incendie de la somme de 2,000 livres.

(P. 544.) Le 5 octobre 1653, on entendit icy par Langalerie, gentilhomme du marquis de For, la prise de Rocroy rendu par composition le mardi dernier septembre, le chevalier de Montagu ayant esté blessé à la teste, ce qui causa plus tost cette reddition. Il fut escorté à Mézières et tous les habitans de mesme, n'y voulant demeurer de peur d'estre traittés comme à Ste-Manehould. Ce siège, entrepris en mauvais temps, diminua l'armée espagnolle de près de deus mille hommes. La cavalerie du mareschal de Turene vint à tard pour le secours de ceste place qui est encor entre les mains du Prince, c'est-à-dire six ans après la prise.

Le 6, le Prince renforça la garnison de Ste-Manehould des régiments de Pleur et de Berlot, avec 300 fantassins qui eurent peine à s'y loger à cause des maisons destruittes.

Le 8, le sieur Doublet, intendant, fit vuider un puy descouvert depuis peu en un jardin du chasteau, et pressa cet ouvrage avec telle diligence qu'en 5 ou 6 jours on en tira de l'eau en abondance.

L'onziesme, les régiments de Flore et Frise deslogèrent pour Clermont, le comte de Meilles y appréhendant le siège.

Jacques Jannot et Jehan de Lescu furent rançonnés dans les montagnes où ils alloient chercher à travailler pour vivre.

Second Siège.

Le 13, quelques escadrons de cavalerie parurent sur les hauts de Chaudefontaine, conduits par le s^r^ de Ste-More et de la Luzerne, contre qui sortit le s^r^ de Montal avec quantité de cavaliers et officiers, dont deux retournèrent blessés à la teste,

de Salerre qui mourut quelque temps après, et St-Denis, domestique du marquis de For, qui mourut aussi.

Le 17, un petit marais près de la Chaudefontaine empescha que ledict de Montal n'y fust enveloppé avec sa trouppe, et eut peine à s'en démesler ; et toutes ces allées et venues ne servoient qu'à presser la démolition des maisons et de traitter plus rudement les bourgeois. Lors on travailloit incessamment aux contremines dans le chasteau.

Après tant de bruits incertains touchant le siège de Ste-Manehould, enfin le mercredi 22 octobre 1653 l'allarme sonna sur les 7 heures du matin sur ce qu'on voyoit paroistre quelques escadrons de cavalerie sur les haulteurs de Chaudefontaine, les vedettes posées, un gros de cavalerie tirant à Bignipont, un autre gros parut du costé de Verrière, ce qui fit croire que la ville s'en alloit siégée.

La cavalerie de la garnison ne manqua pas de sortir à la descouverte, ni le canon de tirer pour advertir Clermont ; et l'entrée du chasteau défendue aux habitans en gros ; on bénit un jardin près la porte des Bois pour servir de cemetière, le fourrier de Berlot y fut en terre le premier.

(P. 548.) Ce n'est mon dessein de particulariser les sorties et combats de la garnison de cette ville durant le siège royal, toutesfois la première fut le jeudi 23, sur les 10 heures du matin, par 50 cavaliers qui, sortis par la porte des Prez, attirèrent un gros de cavaliers du Roy jusques proche la vigne de la Coste le Roy dans lesquelles nombre de fantassins cachés firent leur descharge sur cette cavalerie et en blessèrent 3 ou 4. Cependant on démolissoit le quanton des maisons depuis le procureur du Roy jusque à l'entrée de Royon. On travailloit aussi par corvée violente sur les habitans à la digue du Pont des Moite pour tenir Planasse inondé.

Le vendredi 24, fut dressé par les gens du Roy un pont sur Aulve, au dessous des Marécages, pour la communication des quartiers.

Le 25, pour empescher le pillage que la garnison prétendoit au 1er coup de canon, il fallut fournir au sr de Montal cent pièces de vin qu'il fit distribuer aux soldats.

Le 26, parurent les lignes de circonvallation vers la vallée Warné tirant à Braux-Ste-Cohière, et fut dressé un pont sur l'Aixne entre Norval et Alleyval, et lors la ville fut investie de tous costés.

Les principaux officiers de la garnison faisoient porter au

chasteau froment, avoyne, foin et paille et toutes choses nécessaires, comme au donjon de leur retraitte.

Le 27, le marquis d'Uxel, le baron de Castelnau, le s^r de Ste-More et Navaille, lieutenans généraux et commandans l'armée, se postèrent en divers endroicts.

Le mesme jour, Montal receut asseurance d'un prochain et puissant secours par le Prince par un valet du marquis de Ste-More qui en apporta lettres dudict Prince.

Ce mesme jour, on commença le rasement de ces belles maisons depuis le Grenier à sel jusques sur la place; le sel fut transporté au chasteau.

Le 28, deux habitans, Lesmon et Chastillon, furent emprisonnés pour quelques paroles à un nommé Desjardin, qui travailloit aux bombes, pour l'induire à ne se pas occuper à tel ouvrage contre le service du Roy et du pays. Ils furent mis et délivrés deux jours après. Lesmon sçait que je lui servis beaucoup auprès de Monsr Doublet, l'intendant.

Le 30, un transfuge de l'armée qui avoit esté au s^r de Palore, vint asseurer Montal que l'armée ne pouvoit estre que de 4 à 5,000 hommes et les quartiers foibles, ce qui enhardit ledict s^r de Montal de sortir à pied et à cheval par la porte de Florion et attacher une forte escarmouche où il y eut 4 ou 5 soldats du Roy tués, et si l'embuscade des piétons cachée dans les masures et jardinages du vieil marché n'eust esté descouverte, la perte eust esté plus grande. Quelques prisonniers asseuroient que le Roy estoit arrivé à Chaalons, c'estoit imposture, car le Roy y estoit auparavant. Il y arresta le siège et y vint ordonner les lignes ; et ne voulut on pas qu'il passast le pont des Acrustes, ains alla passer à Gizaucourt pour se rendre à Chaudefontaine.

Dès le commencement de ce siège, le sieur de Daucourt porta parole au s^r de Montal, luy offrant de la part du Roy 3,000 escuz et quelqu'autre chose pour rendre la place, à quoy il ne voulut entendre non plus qu'aux sommations qui lui en furent faictes. Il commandoit absolument partout, quoy que le marquis de For fust présent.

Le samedi premier jour de novembre et jour de Toussaint, le canon du Roy se fit entendre avec un bruit horrible pour saluer tant la ville que le chasteau du costé de Courte Oreille, et *vys* abbattre le pont levis et la chaîne du haut corps de garde des Bois par la première salve, en sorte que si on eut continué cette batterie, on pouvoit espérer de monter facile-

ment au chasteau par ce débris qui fit retirer dès lors le canon de cet endroict de Courte Oreille, craignant qu'il ne fût démonté.

(P. 549.) La nuit suivante, c'est-à-dire du samedi au dimanche, y eut un furieux conflict, les uns voulans passer la rivière au dessous du Puy Caquet, les autres voulant l'empescher. Les gens du Roy y perdirent deux vaisseaux préparés pour cet effect, le colonnel des Suisses y fut aussi pris et M. Ensenée (?) blessé dont il mourut tost après à Chaalons.

Le dimanche 2e jour de novembre, un canon des Chaalades, peu au dessous de la Malasize, en esbrécha un du chasteau qu'il rendit inutil et en desmonta un autre.

Ce jour, la batterie de la Coste le Roy, incommodant fort la porte des Bois, elle fut condampnée en un troup faict à costé du chasteau au pied de la muraille pour servir aux sorties.

Ce mesme jour, les habitans se plaignans au sieur de Montal du désordre des soldats qui pilloient les maisons, n'eurent autre response sinon qu'il ne vouloit rien laisser à l'ennemi. Le sieur Perignon, lieutenant en l'élection, estant au camp du Roy, fut blessé et mourut peu d'heures après à Chaudefontaine où il est enterré.

La nuit du dimanche au lundi, 3 du mois, il se fit grand feu au clair de la lune de part et d'autre, non sans meurtres ; des assiégés Potier, capne en Bourgongne, un capitaine de Valtenove, La Palu, lieutenant de Bourgongne, un de Burlot, le sieur de La Garde, colonnel de Bourgongne, y furent blessés. Le pistolet porté en ceinture de cestui cy luy sauva la vie ayant soustenu la balle. Cette même nuit, les assiégeans n'osèrent attaquer la digue du Pont des Morts, de laquelle ils s'estoient approchés, Montal fut incontinent à eux qui ne l'attendoient pas.

Ce jour, le mareschal de Praslin amena son camp devant la ville.

La nuit du lundi au mardi 4, il y eut plus de bruit que d'effet à la demie lune de Florion, sur le Vieil Marché ; Lusset, lieutenant de Bourgongne, fut tué en escarmouchant à la porte des Bois où plusieurs soldats lui tinrent compagnie.

Le mardi 5, sur les trois heures de relevée, les pouldres du chasteau, logées sur la voûte près des orgues, furent bruslées et à mesme instant les bombes et grenades qui estoient dans la grange du Roy appellé le Magazin.

Cet embrasement appresta à parler diversement à plusieurs

personnes, et moins en sçavoit plus en disoit. Il est à croire que ce coup fatal aux assiégés procéda d'un boulet tiré de la batterie de la Malasize, car auparavant, sçavoir le dimanche précédant, ce que je vys avec Mre Pierre Detz, vicaire, deux coups tirés de cette batterie avoient percé la voûte de la chapelle Nre-Dame contigue de la chapelle basse sur la voûte de laquelle estoient les pouldres trop exposées à tel inconvénient, et je m'estonne que le sieur de Montal, homme si vigilant et adret, n'y avoit pensé. La voûte dessus et dessous les orgues, la muraille, la toiture de la chappelle basse entièrement ruinées, tout ce tenant de chappelles adjacentes fort escroulé et mesme la voûte et toit de la chappelle du Beau Dieu ruinée, le Dieu de Pitié, l'une des rares pièces de France fort endommagé, l'église en toutes ses parties fort offensée n'y ayant resté une seule vitre, les parapets de la muraille du chasteau qui regardoient cette chappelle emportées, les pierres pour grosses qu'elles fussent, briques, poutres, solives de cette ditte chappelle eslancées loin de là, la grande rue jusques à la cour du gouverneur toute remplie de ce débry, la femme d'un canonnier et le garson de Chermont, cordonnier, tués, d'autres blessés, les maisons voisines brisées ; le marquis de For, se promenant sur la platte forme, courut risque et son gentilhomme y receut un coup de brique sur l'espaule ; que si le vent eust soufflé du costé de Midy, il ne seroit resté que les fondements de toute l'église, mais l'air s'esvapora par la bresche poussé du vent de Reims et d'Ardenne.

(P. 550.) On mit en prison les srs Nollet et Amyot, prebtres, par soupçon, et Archambaut, apoticaire, qui s'estoit mis à sousrire lorsque Besu, capitaine logé chez luy, luy parloit de cet accident ; ces prebtres en sortirent le lendemain, Archambaut demeura encor 3 ou 4 jours sous la protection du sieur Doublet qui recognoissoit son innocence.

Le matin du jeudi 6, un boulet de canon abbattit une pierre de la cellulle d'un capucin et s'arresta sur sa table, les balles de mousquets tombant dru dans leur dortoir les obligea de prendre l'autre costé. Ce jour on fit bien exprès commandement à tous les habitans de porter leur pourdre chez les eschevins pour estre transportée au chasteau.

Le 7, deux massons démolissans la maison du président Doubet furent frappés d'un boulet tiré de la Malasize dont l'un fut tué, l'autre blessé. Ce mesme jour, le canon de la Coste le Roy perça la muraille de la maison destinée à loger les gouverneurs, sur la croyance que le reste des pouldres y estoit ;

on les en avoit tirées peu auparavant. Un autre coup donnant à travers ces mêmes murailles dans la maison d'un nommé Jamas, y enfonça une pièce de vin au baron d'Aspremont logé dans ce logis, ce qui estonna le sieur Doublet comme il me dit, aussi changea-t-il de demeure.

Tout cela n'advançoit pas beaucoup les assiégeans qui procédoient fort lentement, abusans du beau temps qu'ils ne voulurent mieux mesnager, comme s'ils eussent eu peur de prendre la ville ; et qui pis fut, ils changèrent la batterie de la Coste le Roy qui leur estoit advantageuse et celle de la Malasize encor plus, et en dressèrent une autre à Cremont, entre le moulin de Gergeau et la ruelle de Ste-Catherine, sans prendre garde qu'ils attaquoient le plus fort endroit de la ville, aussi ne sçavoit on qu'en penser, sinon qu'il y avoit mésintelligence entre les chefs ; ce qui mettoit le bourgeois en désespoir, et l'ennemi mesme s'en mocquoit disant (c'estoit le s^r^ de Serinchamp, colonel de Valtenove) : « Ces gens là auroient passé là ba be bi bo bu, et ils sont retourné à l'a b c », voulant dire qu'ils reculoient au lieu d'advancer. Il avoit raison, car l'abus de quinze jours de plus de beau temps n'ayant rien produit de mémorable, sinon la honte de n'avoir pu passer un meschant fossé à la porte des Bois, ne pouvoit que faire appréhender une honteuse levée de ce siège, veu les fréquentes sorties des assiégés qui en remportoient ordinairement l'honneur et le prouffit, ayant mesme en trois diverses attaçques chassé les gens du Roy hors de leurs tranchées qu'ils bruslèrent et comblèrent, notamment la nuit du jeudi 20 au vendredi 21, à quoi leur servoit extrêmement le mauvais temps et les pluies continuelles et excessives qui emplissoient les lignes et haussoient les rivières, et abbaissoient le cœur et les courages aux soldats morfondus dans les tranchées et malmenés par les saillies ordinaires des assiégés.

(P. 551.) Le 8, la batterie de Cremont endommageant for la Bouverie de l'enveloppe de devant comme aussi la courtine qui prend à ceste Bouverie jusque au bastion de la porte de Florion, les assiégés rompirent les maisons de la rue des Juifs pour s'y fortifier, et les coups perdus endommagèrent les maisons en divers endroits.

Ce jour, Montal, le marquis de For, de Lignon, Serinchamp et presque tous les officiers sortis par la poterne du Chastelet avec 200 hommes, soustenus de pareil nombre, attaquèrent les retranchements du Vieil Marché où ils en tuèrent plusieurs

et en blessèrent davantage. Le s^r de Nantere, jeune gentilhomme volontaire au régiment des gardes, y fut tué : il est enterré à Verrière, il s'appelloit Gaspard de Dreux ; un lieutenant, un enseigne et dix ou douze fantassins furent emmenés prisonniers. Le matin du jeudi 13, le malheur porta sur Mre Louys Hocart et Samuel de Marolles, dont l'un eut la main emportée et l'autre fut blessé au genouil d'un coup de canon qui n'avoit point tiré depuis les pouldres brûlées.

Tous ces advantages continuans, avec les justes plaintes de la Royne et l'horreur du tyrannique traittement des misérables habitans résonnant sans cesse aux oreilles du Roy, joinct son intérest et l'honneur de sa couronne, enfin attirèrent le Roy pour la seconde fois de Chaalons. Le 16 novembre, jour du S^t dimanche, à Hans, la nuit duquel au lundi suivant les assiégés chassèrent les assiégeans de leurs tranchées et galleries, y mettans le feu ce pendant que les soldats furetoient les maisons des habitans avec toutes . . .dutions impunies.

Cette nuict, St-Amand passant pour fol retourna d'auprès du Prince par la Bricqueterie, Montlascher et toute la prairie des Haselles inondée, avec promesse d'un secours de 14,000 hommes bayée.

Le lundi 17, à midy, les gens du Roy rentrèrent dans leurs tranchées aux despens de Boismartin, lieutenant de Bourgongne ; ce jour, deux boulets de 30 livres tombèrent dans le jardin des Capucins. La nuict suivante, rechassèrent les gens du Roy de leurs tranchées et y firent plusieurs prisonniers.

La présence du Roy, plus que toute autre chose, fit diligenter les plus pésans et ne se parla plus que d'emporter la place ou y périr.

Le 19, les courans des plus riches lambris servoient à faire palissades, les maisons des environs de l'hospital et le moulin abandonnés et démolis. Cette nuit ils firent paroistre dans le clocher et en la lanterne un flambeau ardent pour signe de détresse qui demandoit secours.

Tout ce temps jusques à la prise, les vols, les brigandages continuoient dans la ville, les soldats prenoient à la gorge l'habitan qui vouloit empescher qu'on n'emportast ce qui luy restoit.

La nuit du 22 au 23, les assiégeans gaignèrent l'enveloppe de devant la Bouverie sur les Allemans qui la gardoient ; ceste mesme nuict, un coup de canon donna dans la maison du s^r de Montal qui, passant par le grenier, rompit la cheminée, et pénétrant deux parois, brisa encor l'autre cheminée.

Le lundi 24, on parla d'accommodement qui ne peut estre conclud pour les demandes excessives du s^r de Montal ; ce qui fit jouer la mine contre le gros bastion de dessus la fontaine, avec grand effect, en suite de quoy les Suisses gaignèrent ce bastion en la deffense duquel plusieurs des assiégés furent tués, et entre autres le capitaine des Aubue, frère du sieur de Montal, le comte de Caumont, capitaine de Condé, le suivirent en l'autre monde comme ils l'avoient accompagné au combat, où Montal, Serainchamp et deux de ses capitaines firent preuve de leur valeur ; les pluyes excessives empeschèrent, le lendemain mardi 25, de se rendre maistres de la ville par cette bresche, touteffois on dit que ce fut crainte que l'habitan ne fust enveloppé avec le soldat, si on y entroit de force.

Ce mardi 25, ostages furent donnés de part et d'autre pour capituler. Le s^r de la Fare eut ordre du Roy de visiter le magazin ; les articles se dressèrent chez le sieur de Montal pour les aller présenter au Roy qui de Hans s'estoit rendu au camp prez de Saincte-Manehould ; Mre Christophe Aubertin et Pierre Faudel luy furent au devant le saluer au nom de la communaulté ; c'estoit environ les 9 heures du matin. Le canon du chasteau tonna pour saluer le Roy ; ou j'entendis d'horribles parolles, de François desnaturés et de race maudite, ou jamais Cham ne le fut.

(P. 552.) La composition fut advantageuse aux assiégés, de quoy les habitans se plaignant eu esgard à un si mauvois traittement qu'ils avoient receu, on repliquoit que si on se fust voulu roidir à leur refuser ces articles, qu'ils se fussent opiniatrés à tenir encor quelque temps dans le chasteau, ce qui ne se pouvoit faire, l'intérest trop notoire des habitans pour la considération desquels seuls on avoit ainsi traitté.

Les articles ayant esté arrestés de part et d'autres au camp devant Ste-Manehould le 25 novembre, le mercredi 26 la garnison de la ville monta au chasteau, et le régiment des Gardes et des Suisses entrèrent dans la ville et s'emparèrent de la place et des portes. Le mareschal de Praslain, les s^rs de Navaille et Castelnau y entrèrent aussi et incontinent retournèrent à Bignipont.

Le jeudi 27, la garnison sortit du chasteau passant par le milieu de la ville droit à la porte des Prez, au nombre de 8 à 900 hommes, entre les trouppes du Roy en haye de part et d'autre, les capitaines en teste qui ne pouvoient empescher le menu peuple qui crioit « aux voleurs, aux brigands, aux renégats », et si Montal qui estoit le dernier n'eust esté couvert de

deux capitaines du régiment des Gardes, il eust couru risque pour la démolition des maisons et de cette insolente parolle qu'il avoit lasché, de ne vouloir rien laisser à l'ennemi ; ainsi appelloit-il les gens du Roy. Encor ne peut-on empescher de luy jetter de la boue, des pierres sur sa personne avec des huées forcenées, qu'il méritoit bien, attendu qu'il s'estoit vanté, si le caprice le prenoit, de mettre le feu partout ; on tient qu'il en avoit l'ordre du Prince qui ne parut jamais ni gens pour luy au secours de cette sienne conqueste qui ne fut à luy que 13 mois, c'est-à-dire 13 siècles aux habitans.

L'ennemi sorti environ les deux heures après midi, le Roy, à la présence duquel après Dieu la ville doit sa reprise, y entra à pied tenant un assez gros et long baston trouvé à l'adventure, par la bresche, quasi seul. Me Claude Privé, ancien eschevin, luy fit une petite harangue qui fut louée par les assistans : monsieur le cardinal le caressa gracieusement. Elle fut suivie de resjouissances et d'acclamation publique de tous les habitans grands et petits, femmes et enfans qui ne se pouvoient saouler de crier : *Vive le Roy*, et entremettant de gracieuses larmes parmi ces cris de joye. Le clergé descendit avec la croix jusques au dernier dégré du cemetière avec la croix et l'eau bénitte, deux prebtres portans le daiz que le Roy refusa et commanda qu'on y mist la croix dessous, laquelle il suivit dans l'église où il entendit le *Te Deum*, adora la Ste Eucharistie, puis après avoir fait le tour du chasteau, tousjours à pied, remonta à cheval pour aller coucher à Hans et le lendemain à Chaalons, où et partout ailleurs Dieu qui tient en sa main les cœurs des Roys le veuille tenir en sa sauvegarde et protection, et le combler de ses grâces et faveurs au delà des Clovis, des Martels, des Charlemagnes, des Dagoberts et de son ayeul Henri le Grand, pour nous avoir délivrés des maux que la postérité ne croira jamais et des ruines que plusieurs siècles ne sçauroient réparer.

Quant aux articles, ils sont tout tels que l'insolence des tenans voulut avoir, en hayne desquels je n'en mets rien icy. Seulement j'advance à la gloire de notre jeune Hercule gaulois qu'il sembloit véritablement que plusieurs craignoient que le Prince ne nous prist pas et ne soubhaittoient pas que le Roy nous reprist. J'en parle comme tesmoin oculaire des deux sièges, de leur commencement, de leur progrès et de leur yssue.

LES PAILLOT

Ceci n'est pas une généalogie complète de la famille de Paillot, mais une simple esquisse, un canevas, suffisamment étendu toutefois pour qu'il soit aisé d'apercevoir où se trouvent les lacunes et en même temps facile d'y trouver la jonction des rameaux que nous avons pu omettre.

Ces rameaux omis doivent être assez nombreux, les Paillot ayant essaimé à Châlons, Chaumont, Saint-Dizier, Lyon, etc.; la dispersion de ces diverses branches produit l'impossibilité de les suivre, d'où le parti que nous avons dû prendre de rester sciemment incomplet.

La base de ce travail est une fort ancienne généalogie des Paillot, suivie jusqu'aux environs de l'an 1675, que nos relations de parenté avec la branche aînée de la famille ont fait tomber entre nos mains et qui est aujourd'hui dans les archives familiales de M. le capitaine d'artillerie Henri de Corlieu. Nous y avons ajouté tout ce qu'ont pu nous fournir les Archives de l'Aube, le Cabinet des Titres, les papiers de famille de M. Adolphe Paillot de Montabert, les notes de M. Louis Le Clert.

Notre travail pourrait être utilement complété par des recherches aux Archives d'État civil de Troyes, Châlons, Chaumont, Saint-Dizier, Lyon, etc.; nous n'en donnons pas moins ici le corps généalogique principal et le noyau le plus important d'une famille intéressante à beaucoup de titres.

Armoiries.

D'azur au chevron d'argent accompagné de 3 feuilles d'orme d'or avec une étoile d'or au-dessus de la pointe du chevron; au chef cousu de gueules chargé de 3 couronnes royales de France anciennes (ouvertes et fleurdelysées).

L'écu ancien des Paillot ne comportait pas le chef aux 3 couronnes, ainsi qu'en témoignent divers monuments ou dessins ; l'origine de ce chef est rapportée ainsi qu'il suit par un ancien mémoire généalogique qui fait partie des papiers de famille de M. Adolphe Paillot de Montabert : « Un des ancêtres

des Paillot eut la terre de Bouilly par donation d'une Jeanne de Mauroy, qui était sa tante, à condition qu'il porterait 3 couronnes qui sont les armes de cette maison-là, chose que les Paillot ont toujours observée depuis. »

Origine.

Les Paillot se disent traditionnellement originaires des parages de la Picardie. Nous n'avons trouvé leur nom porté qu'à Compiègne par une famille dont nous n'avons que le fragment généalogique suivant, extrait des Archives des Le Féron; nous croyons ces Paillot, de Compiègne, collatéraux de ceux de Champagne.

1. Vers l'an 1525, Gilonne le Féron, dame de ....., épouse Frémault Paillot, qui devient par sa femme pair et baron de Saint-Corneille de Compiègne. Ils eurent pour enfants :

2. Simon Paillot, pair et baron de Saint-Corneille.

2. Raoulquin, qui suit.

2. Raoulquin Paillot, qui succéda à son père et à son frère aîné comme pair et baron de Saint-Corneille, dont :

3. Raoul Paillot, époux d'Antoinette Morel, fille de Pierre Morel, procureur du roi au bailliage de Compiègne, et de Marie Langlois. Il fut pair et baron de Saint-Corneille, élu en l'Élection de Compiègne. Il épousa en deuxièmes noces Éléonore Guillot et mourut en 1604, laissant de son second lit :

4. Raoul, qui suit.

4. N... Paillot, fille, mariée à N... Aymier. Les Aymier, issus de ce mariage, succédèrent aux Paillot dans la dignité de pair et baron de Saint-Corneille de Compiègne pour le fief de Criage.

4. Raoul Paillot, né à Compiègne, était mineur en 1604, et mourut sans enfants mâles.

GÉNÉALOGIE

PREMIÈRE BRANCHE
(A Troyes.)

Premier degré. — Antoine Paillot, sieur de Lormoy, tué en 1443 allant au siège de Dieppe, épousa Élisabeth de Presle, dont il eut :

Deuxième degré. — Jean Paillot, écuyer, sieur de Lormoy, mort en 1479 des blessures qu'il reçut à Guinegate, inhumé en l'église Saint-Antoine aux faubourgs de Troyes, marié à Gilette le Mairat, dont il eut :

Troisième degré. — Pierre Paillot, sieur de Lormoy, mort à Troyes (des blessures qu'il reçut en Italie) le 10 novembre 1542 et inhumé en l'église Saint-Jean de Troyes, où se voyait son épitaphe armoriée. En 1526, il est reconnu noble de noblesse maternelle, et comme tel exempté du droit de jurée (18 juin 1526). Il épousa, par contrat du 15 juillet 1510, Marguerite le Brayer, dont il eut :

1. Jean, qui suit.
2. François, auteur de la deuxième branche.
3. Nicolas Paillot, marié à Jeanne Deheurle.

Quatrième degré. — Jean Paillot, marié à Guillemette Daniel, laquelle, devenue veuve, épousa en deuxièmes noces Nicolas de Mauroy, conseiller au bailliage et présidial de Troyes. Il en eut :

1. Catherine P..., mariée à Jean (*alias* Jacques) Corrard.
2. Marie P..., mariée à Philippe Jacquinot.
3. Bonaventure Paillot, mariée en 1587 à Jean de Mauroy, conseiller au bailliage et siège présidial de Troyes, puis en secondes noces à Pierre Perron.
4. Simon Paillot, qui suit.

Cinquième degré. — Simon Paillot, conseiller au bailliage et siège présidial de Troyes, épousa N... d'Aubeterre ; il en eut :

1. Josias Paillot, conseiller au bailliage et siège présidial de Troyes.
2. Anne Paillot, mariée à Jean Lombard.

DEUXIÈME BRANCHE

(A Troyes, Lyon, Chaumont, Vitry-le-François, Châlons, Sainte-Menehould.)

Quatrième degré (de la première branche). — François Paillot, écuyer, sieur de Barberey et la Chapelle-Saint-Luc, consul à Troyes en 1567, juge-consul en 1575. En 1571, il est dit s^r en partie du Clos-le-Roy. En 1582, il obtient lettres royaux de relief de noblesse, sur lesquelles il est maintenu noble. Il épousa, par contrat du 17 mars 1532, Françoise Martin, puis en deuxièmes noces Catherine le Maistre. Il mourut

le dernier février 1590 ; le partage de ses biens est du 12 décembre 1591. Il eut du premier lit :

1. Jean Paillot, qui suit.
2. François Paillot, marié à N. Lombard, puis à Antoinette Girardin. Il est père de :
   A. François Paillot, père lui-même de :
      (1). François Paillot, *établi à Lyon.*
3. Augustin Paillot, religieux à Clairvaux, prieur de la Rivour.
4. Louis Paillot, marié à Marie le Muet, dont :
   A. Marie Paillot, mariée à Jean Pajot.
5. Anne Paillot, religieuse à Foicy-les-Troyes.
6. Marie Paillot, mariée à Nicolas le Maistre.

Et du deuxième lit :

7. Nicolas Paillot, écuyer, s^r^ de la Chapelle-Saint-Luc et de Chanteloup, consul à Troyes en 1598, maire de Troyes en 1618. Le 17 mai 1597, il échange la terre d'Unienville contre celle de la Chapelle, avec Oudart du Mesnil, écuyer. Marié à Louise Fouret, sœur de Marie Fouret, femme d'Odart Colbert, s^r^ de Villacerf, puis à Marie de Mauroy. Il obtint des lettres royaux de relief de noblesse le 9 juin 1608, entérinées en l'Élection de Troyes le 30 octobre suivant. Il eut du premier lit :
   A. Nicolas Paillot, mort à 12 ans.

Et du deuxième lit :

   B. Catherine Paillot, mariée à Nicolas le Febvre, prévôt de Troyes, secrétaire du roy, maison, couronne de France et de ses finances.
   C. Nicolas Paillot, s^r^ de la Chapelle, marié à Geneviève Laurent, mort sans hoirs.
   D. Edmée Paillot, mariée par contrat de 1615 à Louis de la Fertey, procureur du roi en toutes les juridictions de Troyes.
   E. Sœur Catherine de Jésus, née Paillot, religieuse en 1649.
8. Pierre Paillot, qui forme la troisième branche.
9. Antoine Paillot, qui forme rameau de la présente branche (deuxième).
10. Claude Paillot, doyen de Saint-Étienne de Troyes,

chanoine de Saint-Pierre, prieur de Saint-Germain-les-Bar-sur-Aube.

11. Daniel Paillot, religieux à Clairvaux.

12. Anne Paillot, mariée à Moïse Riglet.

13. Jacques Paillot, marié à N. Dorey.

14. Catherine Paillot, mariée à Nicolas le Bey, puis à Nicolas Hennequin.

15. Françoise Paillot, religieuse à Foicy-les-Troyes.

Cinquième degré. — Jean Paillot, écuyer, s^r^ de Nuisement, premier échevin de Troyes, l'un des principaux auteurs de la soumission de Troyes à Henri IV ; voir sur lui les *Troyens célèbres* de Grosley. Au roi, qui voulait l'anoblir pour ses services, il répondit qu'il avait l'honneur d'être gentilhomme. Ce prince lui donna un beau drageoir d'or orné de son portrait, précieux souvenir encore conservé de nos jours par sa famille, et qui est la propriété du colonel Anatole de Paillot, chef de la famille. Jean Paillot obtint lettres royaux de relief de noblesse le 4 décembre 1618, ensuite de quoi l'Élection de Troyes fit enquête sur sa noblesse les 23 avril et 26 mai 1621, et rendit sentence confirmée par arrêt de la Cour des Aides en 1621, le confirmant dans sa noblesse. Il mourut en 1629, à 90 ans. Il épousa Marie de Corberon, fille de Nicolas et d'Antoinette Lescot, puis en deuxièmes noces Anne le Maistre. Il eut du premier lit :

1. Françoise Paillot, mariée à Daniel de la Huproye.

Et du deuxième lit :

2. Jean Paillot, s^r^ de Nuisement et de Noury, président en l'Élection de Chaumont. Il rendit de grands services à cette ville dont il fut maire de 1634 à 1638. (Voir sur lui *La Haute-Marne ancienne et moderne*, par Jolibois). En considération de ses services, le roi érigea son fief de Noury en franc-alleu noble avec haute, moyenne et basse justice ; c'est le *Château-Paillot* actuel, à Chaumont. Il épousa Élisabeth Briseton, fille de Simon Briseton, s^r^ de Mauveignan, et en eut :

A. Jean-Baptiste Paillot, s^r^ de Noury, président et lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Vitry-le-François (ce doit être lui que *Le Diocèse ancien de Châlons*, par M. de Barthélemy, appelle : J.-B. Paillot de Chaumine, lieutenant-général du bailliage de Vitry),

puis président au présidial de Chaumont ; il épousa en 1641 Marie de Gissey, dont il eut :

(1). Jean Paillot, jésuite.

(2) (3) (4). Trois filles religieuses Ursulines à Chaumont.

B. François Paillot, lieutenant au régiment du marquis de Reynel, mort de la peste à Chaumont, en 1639, à 20 ans.

C. N... Paillot, mariée à N... d'Harcourt, procureur général en la Cour de Lorraine.

3. Nicolas Paillot, qui suit.

4. Pierre Paillot, s^r de Souin et la Pagerie, greffier des trésoriers de France, contrôleur général du domaine de Champagne à Châlons. Il épousa Sébastienne Aubelin, fille de Nicolas, s^r de Nuisement, et de Marie d'Aoust, puis en deuxièmes noces Marie Brissier, qu'il épousa à Châlons en 1629. Il eut :

A. Anne Paillot, restée fille.

B. Sébastienne Paillot (du deuxième lit), mariée en 1672 à Claude Pascal, s^r de Rosne.

5. Jacques Paillot, marié à Louise Corrard, puis à Marie Paupelier ; il eut pour enfants :

A. Jean Paillot, marié à Marguerite Porcherat.

B. Nicolas Paillot, curé de Torvilliers.

C. Françoise Paillot, mariée à Pierre Gentil.

D. Jacques Paillot, père de :

(1). Paillot, cordelier, docteur en théologie de Paris.

(2). Paillot, marié et père de trois enfants.

(3) (4). Deux filles.

E. Marie Paillot, restée fille.

F. Marguerite Paillot, restée fille.

G. Catherine Paillot. Catherine Paillot (celle-ci ?), religieuse à Notre-Dame de Troyes, prend le voile des mains de la reine Anne d'Autriche le 1er avril 1630, meurt le 12 octobre 1644.

H. Anne Paillot, mariée à Sébastien Sorel.

6. François Paillot, établi à Châlons, épousa Nicole Horguelin, puis Antoinette Girardin. Une généalogie le dit encore époux de Hélène Camusat. Il eut pour enfants :

A. Claude Paillot, qui s'est marié et a eu des enfants.

B. Jean-Baptiste Paillot (fils d'Hélène Camusat), marié à Châlons à Marie Talon (fille de Hugues et de Jacquette Horguelin), le 21 janvier 1641. Il en eut :

(1). Jeanne Paillot, née en 1642.

(2). Jean Paillot, né en 1645.

(3). Louis Paillot, né en 1650, établi à Sainte-Menehould, marié à N... Vauthier, dont il eut trois enfants.

(4). François Paillot, né en 1656.

(5). Hugues Paillot, prêtre à Châlons.

(6). Marie Paillot, mariée à Jean Maupas. Elle meurt en 1680.

7. Catherine Paillot, épousa M. Housset.

Sixième degré. — Nicolas Paillot, s^r de Souin ou Souain, lieutenant-général en l'Élection de Sézanne, condamné en 1668 sur le fait de sa noblesse, ses titres ne se trouvant pas en règle. Il demeurait à Châlons et y épousa, le 6 février 1616, Jeanne le Goix, fille de Guillaume le Goix, s^r de Chevières, bailli de Châlons, dont :

A. Nicolas Paillot, né en 1624.

B. Charles, qui suit.

C. Élisabeth Paillot, bénédictine, prieure de St-Joseph, à Châlons.

D. Jeanne Paillot, mariée à Charles Brissier, conseiller au présidial de Châlons, contrôleur du domaine de Champagne.

E. Anne Paillot, mariée à Charles Lallemand, écuyer, s^r de Dammartin et la Grange de Vaux.

Septième degré. — Charles Paillot, s^r de Rizaucourt et Magnicourt, receveur des tailles en l'Élection de Bar-sur-Aube, il fut exempté comme noble du droit de franc-fief par arrêt de la Chambre souveraine des francs-fiefs, le 1er juin 1661, et maintenu dans sa noblesse par l'intendant de Champagne en 1669 et 1704. Il fut aussi maître des eaux et forêts à Chaumont; il épousa, le 25 juillet 1647, Hélène de la Marche, dont il eut :

A. Joseph Paillot, s^r de Rizaucourt, cornette des

chevau-légers de M. de Choiseul en 1671, lieutenant réformé au régiment d'Anjou en 1677, capitaine commandant le 3e bataillon du régiment de Navarre. Joseph de Paillot, alors âgé de 26 ans, épouse, en 1677, Claude de Villelongue, dont il eut :

(1). Antoine de Paillot, né en 1679. (Destinée inconnue, de même que celle de beaucoup d'autres rejetons de cette maison.)

B. Claude Paillot, lieutenant des gardes du duc de Mazarin, mort non marié.

C. Charles Paillot, sr de Rizaucourt, baptisé le 10 septembre 1661, capitaine des chasses et grand maître des eaux et forêts du duché du Maine, grand bailli du comté de Marle, la Fère et Ham, capitaine des gardes du duc de Mazarin, chevalier de Saint-Lazare et de N.-D. du Mont-Carmel. En 1738, il est déchargé, comme noble, du droit de franc-fief.

D. Eustache Paillot de Rizaucourt, suivant les armes, appelé le chevalier de Paillot en 1687 comme mousquetaire de la 2e compagnie ; en 1696, il est lieutenant des grenadiers du régiment de Gournay sous le nom de sr de Rizaucourt ; en 1705, il est capitaine commandant le 2e bataillon du régiment de Cambrésis, chevalier de Saint-Louis.

E. Hélène Paillot, ursuline à Chaumont.

RAMEAU DE LA DEUXIÈME BRANCHE QUI PRÉCÈDE

(A Troyes.)

Cinquième degré. — Antoine Paillot, lieutenant en l'Élection de Troyes, marié à Marguerite Gombault, en eut :

A. Antoine Paillot, qui suit.

B. Pierre Paillot, chartreux (*alias :* jésuite).

C. Louis Paillot, jésuite (*alias :* chartreux).

D. François Paillot, marié à Marie Boucot, dont :

(1). Marie Paillot.

(2). Françoise Paillot.

(3). Anne Paillot.

E. Marie Paillot, religieuse à Notre-Dame-aux-Nonnains.

F. Françoise Paillot, religieuse à Notre-Dame-aux-Nonnains.

Sixième degré. — Anthoine Paillot, lieutenant en l'Élection de Troyes, marié à Anne le Bel, dont :

A. Louis Paillot, docteur en théologie, curé de Sainte-Madeleine de Troyes, Saint-Frobert et Saint-Remy, chanoine de la cathédrale en 1708.

B. Nicolas Paillot (*alias* Pierre), lieutenant en l'Élection de Troyes, marié à Catherine Perruchot. On croit qu'il eut des enfants.

C. Denis Paillot, clerc tonsuré en 1652.

TROISIÈME BRANCHE

(A Troyes, Châlons, Saint-Dizier.)

Cinquième degré (*de la deuxième branche*). — Pierre Paillot, né à Troyes en 1572, juge-consul à Troyes. Le partage de ses biens après son décès et celui de sa femme est du 3 décembre 1639. Il épousa Jeanne Huez, dont :

1. Françoise Paillot, religieuse à N.-D.-des-Prés-les-Troyes, prieure de Notre-Dame-aux-Nonnains.
2. Marie Paillot, religieuse à Notre-Dame-aux-Nonnains.
3. Magdeleine Paillot, mariée à Claude Lejeune.
4. Jeanne Paillot, mariée à Pierre Garnier, échevin à Châtillon-sur-Seine.
5. Anne Paillot, mariée à N. Camus.
6. Marguerite Paillot, mariée à Nicolas Loisson (*alias* Jean Loisson), trésorier de France à Châlons, où elle mourut le 15 décembre 1662.
7. Pierre Paillot, qui suit.
8. Catherine Paillot, mariée à Guillaume Doë, juge-consul à Troyes.
9. Nicolas Paillot, seigneur de Plaisance, conseiller au bailliage et présidial de Troyes, marié en 1635 à Anne Housset, sœur du chancelier de Monsieur, dont :

   A. Jeanne Paillot, mariée à Jacques (*alias* Jean) Clerget, contrôleur de l'extraordinaire des guerres.

B. Marie Paillot, mariée à Toussaint Bonneau de Rubel, conseiller au Parlement de Paris.

C. Nicolas Paillot, s^r de la Chapelle-Saint-Luc ; maître d'hôtel ordinaire du roi en 1653 ; secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances en 1660 ; exempté comme noble du droit de franc-fief par arrêt de la Chambre souveraine des francs-fiefs le 22 octobre 1659.

D. Catherine Paillot, religieuse à Foicy.

E. Françoise Paillot, religieuse de Sainte-Claire, abbesse de Sainte-Catherine de Provins.

F. N... Paillot, religieuse de Sainte-Claire à Provins.

G. Pierre-Claude Paillot, chanoine de la cathédrale de Troyes, abbé de Mâcheret.

10. François Paillot, avocat du roi au bailliage et siège présidial de Saint-Dizier, maire de Saint-Dizier ; il rendit au roi de grands services dans cette dernière charge ; il en fut récompensé par la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1653. Il épousa N... Petiot, puis N... Thiellement, et eut du premier lit :

A. François Paillot, capucin.

B. Anne Paillot, mariée à .....

Du deuxième lit :

C. Antoine Paillot, receveur des gabelles à Dieppe.

D. François Paillot, procureur du roi à Saint-Dizier.

E. Marie Paillot, mariée à N... de Lioncourt, conseiller du roi à Saint-Dizier.

F. Anne Paillot, mariée à N... Garnier, échevin à Saint-Dizier.

11. Louis Paillot, auteur de la cinquième branche.

12. Claude Paillot, établi à Paris, non marié.

13. Antoine Paillot, conseiller au bailliage et siège présidial, puis doyen du présidial de Châlons, mort en 1684 à 70 ans, à Châlons ; il épousa, en 1639, Marguerite Domballe, qui mourut à Châlons le 15 septembre 1671. Ils eurent pour enfants :

A. Antoine Paillot, né en 1639, probablement mort enfant.

B. Pierre Paillot, né en 1642, bénédictin.

C. Antoine Paillot, né en 1643.

D. Claude Paillot, sr de Mutry, né en 1646, mort la veille de son mariage.

E. Marie Paillot, née en 1649.

F. Joseph Paillot, né en 1652, mort à 10 ans.

G. Aimée Paillot, née en 1653.

H. Marie Paillot, née en 1655, mariée à François Laurent, président en l'Élection de Troyes.

I. Jeanne Paillot, née en 1657.

J. Marguerite Paillot, religieuse de Notre-Dame à Châlons.

Sixième degré. — Pierre Paillot, sr de Plaisance, conseiller de ville à Troyes, marié en 1655 à Catherine Courcier ; il mourut en 1666 et eut pour enfants :

1. Françoise Paillot, mariée à Jean Gallien.
2. Pierre Paillot, qui suit.
3. Catherine Paillot, morte fille à 22 ans.

Septième degré. — Pierre Paillot, écuyer, sr de Plaisance. Il obtint, le 31 mars 1718, lettres royaux de relief de noblesse à cause des dérogeances de ses père et aïeul, et en juin suivant, des lettres d'anoblissement en tant que besoin en serait, enregistrées à la Cour des Aides le 7 juillet 1718. Le 29 septembre 1719, l'intendant Lescalopier le décharge, comme noble, des droits de franc-fief. Il fut élu en l'Élection de Troyes, contrôleur du grenier à sel, maire de Troyes en 1712 et 1716. Il épousa, le 9 septembre 1655, Marie Bouillerot, fille de Pierre Bouillerot et de Marie Dare, et mourut le 20 mars 1726 à 90 ans, ayant eu pour enfants :

1. Catherine Paillot, mariée à Édouard le Gras, sr du Petit-Mesnil, receveur des gabelles à Arcis, puis à Troyes.
2. Élisabeth Paillot, religieuse ursuline.
3. 4. 5. 6. 7. Anne, Pierrette, Ursule, Jean-Armand et Louis Paillot.
8. Jean Paillot, qui suit.
9. Pierre Paillot, chanoine de Saint-Étienne de Troyes, prieur de Saint-Flavy, mort en 1728.
10. Nicolas Paillot, sr de Plaisance, grenetier du grenier à

sel de Troyes, marié à Nicole Bouillerot ; il est dit feu en 1746.

11. Abraham Paillot, chanoine de la cathédrale de Troyes, prieur de Saint-Flavy (ou Flavit) en 1750, mort en 1760.

12. Élisabeth Paillot, mariée à Jean Olive, commissaire des guerres.

Huitième degré. — Jean Paillot, écuyer, s^r de Fouchères, Fraslines, Bois-Carré, Mâchy, Courtenot en partie, procureur du roi en l'Élection de Troyes, subdélégué de l'intendant de Champagne, maire de Troyes en 1728, mort le 20 mai 1741 à 67 ans, et inhumé à Saint-Nicolas de Troyes. Il épousa, le 26 octobre 1706, Anne Bertrand, puis en 1720 Marie le Noble, qui lui apporta les terres de Thennelières, Belley, Laubressel, etc. Il eut du premier lit :

1. Pierre Paillot, mort jeune en 1708.

2. Élisabeth Paillot, née en 1710, mariée le 13 novembre 1740 à Pierre Poterat, lieutenant-colonel du régiment d'Orléans-cavalerie, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, maître d'hôtel du roi, chevalier de Saint-Lazare et du Mont-Carmel.

3. Antoinette Paillot, née en 1711, carmélite à Troyes.

4. Marie-Anne-Nicole Paillot, religieuse à la Visitation de Troyes.

5. Pierre-Jean, qui suit.

6. Jean-Nicolas Paillot, qui forma la quatrième branche.

Neuvième degré. — Pierre-Jean Paillot, écuyer, s^r de Fraslines, Courtenot, Fouchères, Saint-Thibaut, les Marots, Mâchy, Allemand, le Tronchoy, etc., baptisé le 1er février 1716, fut d'abord lieutenant au régiment de Luxembourg, puis procureur du roi à Troyes et subdélégué de l'intendant de Champagne ; il épousa Marie-Gabrielle Berthelin, dont il eut :

1. Louis-Nicolas, qui suit.

2. Marie-Gabrielle Paillot, restée fille.

3. Marie-Louise-Nicole Paillot, née le 10 août 1757, mariée à M. Antoine-Nicolas Hugo.

4. Claude-Jeanne Paillot, née le 23 février 1760.

5. Claire Paillot, née le 18 juillet 1763, mariée à Claude Ride.

Dixième degré. — Louis-Nicolas Paillot, chevalier, s^r de Fraslines, la Vacherie, etc., né le 29 octobre 1749, lieutenant

général du bailliage et siège présidial de Troyes, victime de la Révolution et de ses convictions royalistes qu'il paya de sa vie en 1794, marié en juin 1775 à Marie-Catherine Harlan ; il en eut :

1. Pierre-Louis Paillot, dit Paillot de Saint-Léger, président du Tribunal civil de Troyes, chevalier de la Légion d'honneur, né à Troyes le 4 août 1776, mort le 22 juin 1856. Il épousa Élisabeth-Rosalie Vaulthier de Saint-Léger, fille du ci-devant s^r de Saint-Léger, et dernière du nom de sa maison. Il en eut :
   - A. Marie-Eugénie Paillot, mariée à M. Massey.
   - B. Jeanne-Élisabeth-Caroline Paillot, mariée à M. Prévost, juge au Tribunal civil de Troyes.
   - C. Alfred-Louis-Eusèbe Paillot, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, tué en Crimée en 1855, était né en 1808.
2. Antoine-Jacques-Louis Paillot, qui suit.
3. Eusther-Yvonnette Paillot, mariée à Michel-Sulpice Chanoine, capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis. Le général Chanoine, récemment ministre de la Guerre, en descend.

Onzième degré. — Antoine-Jacques-Louis de Paillot, ancien officier de marine, longtemps prisonnier des Anglais, sous-préfet d'Arcis-sur-Aube jusqu'en 1830, chevalier de la Légion d'honneur, épousa Céline de Mauroy, dont :

1. Antoine, dit Antony de Paillot, mort élève à l'École polytechnique.
2. Herminie de Paillot, mariée à Louis de Corlieu.
3. Jacques-Armand de Paillot, juge-suppléant à Vitry-le-François, démissionnaire, épousa Léonie Giraud, dont :
   - A. Marie de Paillot, religieuse du Sacré-Cœur.
   - B. Berthe de Paillot, morte jeune.
   - C. D. Deux autres filles mortes jeunes.
4. Anatole de Paillot, ancien colonel d'infanterie, officier de la Légion d'honneur, épousa Berthe de Lhorme, dont :
   - A. Une fille morte jeune.
   - B. Alix de Paillot.
   - C. Marie-Antoinette de Paillot, mariée à Maurice de Lamothe, capitaine d'infanterie.
   - D. Antoine de Paillot, mort enfant.

QUATRIÈME BRANCHE

Neuvième degré. — Jean-Nicolas Paillot, chevalier, né le 8 juin 1719, comte de Paillot, seigneur de Thennelières, Belley, Laubressel, le Chesnoy, les Bordes, Isles-sur-Marne, etc.; il obtint, au mois de mai 1765, l'érection en comté de Paillot de sa terre de Thennelières, laquelle prit son nom. Il fut cornette de cavalerie au régiment de Fouquet en 1743, capitaine au régiment Royal-cravates en 1745, capitaine au régiment de Montcalm en 1749, capitaine au régiment colonel-général-cavalerie, chevalier de Saint-Louis en 1579. Il obtint du roi pension de 600 livres en 1766. Il épousa, par contrat du 17 avril 1766, et célébration du 23 avril, Anne-Ursule-Jeanne le Noir, fille de Michel le Noir, écuyer, et de Marie-Anne le Cocq. Il mourut et fut inhumé en sa terre d'Isles où se voit encore aujourd'hui sa tombe armoriée. Il eut pour enfants :

1. Jean-Michel de Paillot, né en 1767, mort jeune.
2. Autre fils mort jeune.
3. Louise-Armandine-Sophie, morte le 20 juillet 1772.
4. Mélanie de Paillot, née le 28 décembre 1772, mariée au comte de Prouvay.
5. Louise-Alexandrine de Paillot, née le 1er août 1773, mariée au comte de Chieza, chevalier de Saint-Louis.
6. Amédée de Paillot, qui suit.

Dixième degré. — Amédée, comte de Paillot, né en 1783, officier d'état-major, chevalier de la Légion d'honneur, épousa Ursule Reboul de Villeneuve, dont il eut pour enfants :

1. Amédée-Charles-Clément, qui suit.
2. Léontine de Paillot (Mme de Montzay).
3. Alexandrine de Paillot (Mme de Mesmay).

Onzième degré. — Amédée-Charles-Clément, comte de Paillot, officier d'état-major, officier supérieur d'infanterie, lieutenant-colonel d'infanterie territoriale, officier de la Légion d'honneur, marié à Alice de Mesmay, dont :

1. Alice de Paillot, mariée au comte Charles de Beaumont, capitaine d'infanterie.

CINQUIÈME BRANCHE

(*A Troyes.*)

Sixième degré (*de la troisième branche*). — Louis Paillot, consul à Troyes, marié en 1635 à Marie Martin, en eut :

1. Pierre Paillot, religieux à Mâcheret.
2. Louis Paillot, gentilhomme chez le roi, qui suit.
3. Nicolas Paillot, marié à N... de la Valle, dont :
   A. ... Paillot, prêtre à Paris.
   B. ... Paillot, fille, non encore mariée en 1680.
4. Jeanne Paillot, mariée en 1657 à Jean de Villeprouvée, s^r de Villette, conseiller au bailliage et siège présidial de Troyes ; de ce mariage descendent les familles Angenoust, de Mauroy, etc.

Septième degré. — Louis Paillot, officier chez le roi en 1695, marié à Marie Coppois. Nous n'avons que le nom de celui de ses enfants qui continue la descendance et qui suit :

Huitième degré. — Louis Paillot, conseiller honoraire au bailliage de Troyes, était seigneur de Montabert, Rouillerot, la Planche, etc., marié le 21 novembre 1695 à Anne Camusat, mort le 30 avril 1746. On n'a que le nom de celui de ses enfants qui continue la descendance et qui suit :

Neuvième degré. — Nicolas Paillot, lieutenant criminel au bailliage et siège présidial de Troyes, épousa le 19 mai 1722, Marie Gouault, fille de Jean Gouault et d'Élisabeth Jeanson. On n'a que le nom de celui de ses enfants qui continue la descendance et qui suit.

Dixième degré. — Jacques Paillot de Montabert, écuyer, s^r de Montabert, Rouillerot, Montaulin, le Chesnoy, la Planche, etc., né en 1733, conseiller en l'Élection de Troyes, mort en 1816, avait épousé en 1766 Marguerite-Marie Dessain, dont :

1. Victor Paillot, qui suit.
2. Une fille, mariée à M. de Germay.
3. Jacques-Nicolas Paillot de Montabert, le peintre et l'écrivain qui a donné son nom à une rue de Troyes, né en 1771, mort en 1849.
4. Élisabeth Paillot, mariée à Alexis-Nicolas Lépine, juge de paix à Troyes.

Onzième degré. — Victor Paillot, né en 1767, maire de Troyes, député de l'Aube, président du Conseil général, chevalier de la Légion d'honneur. Épousa Louise-Elisabeth de Loynes, fille de François-Joseph de Loynes et de Marie-Edmée de Mauroy ; il mourut en 1842 et elle en 1852, laissant un fils qui suit.

Douzième degré. — Jacques Paillot, né en 1799, secré-

taire général de la préfecture de l'Aube, chevalier de la Légion d'honneur, mort en 1860. Marié en 1826 à Marie-Anne le Muet, petite-fille de Nicolas-Pierre le Muet et d'Anne de Mauroy. Il en eut :

1. Edmond Paillot de Montabert (un jugement ayant autorisé la famille à rectifier ainsi son nom et à reprendre l'appellation à laquelle elle avait droit), conseiller de préfecture à Chaumont, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Nelly Guyenot, et mort sans enfants en 1877.
2. Victor Paillot de Montabert épousa Mlle Cornu et mourut sans enfants en 1890.
3. Adolphe Paillot de Montabert, marié à Mlle Verrollot, arrière-petite-fille de Nicolas-Pierre le Muet et d'Anne de Mauroy. D'eux est venu :
   - A. Jacques Paillot de Montabert, avocat à la Cour de Paris, dernier du nom de sa famille avec son père et leur cousin le colonel Anatole de Paillot, marié à Mlle Greslot et père de Ghislaine Paillot de Montabert.
   - B. Marie-Thérèse Paillot de Montabert, mariée à M. Louis Sourdat, président du Tribunal civil d'Alençon.
   - C. Marguerite Paillot de Montabert, mariée à Adrien Langin.
   - D. Germaine Paillot de Montabert, mariée à Gaston Hérouart, capitaine de cavalerie.

NOMS ISOLÉS

A Troyes.

1515 environ. Louis Paillot, époux de Anne Huez.

1545. Jean Paillot l'aîné, veuf d'Edmonne Oudot. Leur fils Jean Paillot possède à la Perrière une terre venant de son aïeul Jean Oudot.

1580. Françoise Paillot, veuve d'Antoine de Vitel.

Vers 1585. François Paillot, époux de Marguerite Camusat.

1595. François Paillot, de Troyes, reçoit des provisions de chapelain de la chapelle de Saint-Thomas de Canterbury, à Paris.

Vers 1600. Marguerite Paillot, femme d'Antoine Gouault.

1633. Anne Paillot, femme de Jean Lombard.

1648. Feu honorable homme Jean Paillot, demeurant à Bar-sur-Aube, Marie Bertin, sa veuve.

1658. Nicolas Paillot ; sa veuve Françoise Coffey, remariée à Jean Beaumont.

1680. Catherine Paillot, femme d'Antoine Taffignon.

Vers 1730. Edme Paillot, conseiller au bailliage de Troyes, époux d'une Corps.

1762. Rosalie Paillot épouse Louis Doë, s^r de Luyères et Riancey, receveur des finances et secrétaire du roi en la grande chancellerie.

1789. Marie-Madeleine Paillot, dame en partie de la Motte Presat.

Sans date : Élisabeth Paillot, femme de Jérôme Amant.

Sans date : François Paillot, fils de Jehan Paillot et d'Anne Michelin, reçoit la tonsure.

A Châlons.

1630. Charles Paillot est parrain.

1647. Maria Paillot est femme de Pierre Jourdain.

Il y a en Lorraine une famille Paillot, issue par les femmes de la famille de Jeanne d'Arc, qui eut pour représentant le général Paillot, vers 1830. De lui descendent M. Paillot, conseiller de préfecture à Bar-le-Duc, et M. Paillot, actuellement magistrat à Paris. Cette famille ne se rattache pas, à notre connaissance, à celle qui précède.

Vers 1845, il y avait un M. Paillot de Beaumont, chef de bataillon ; il était de la Marne.

Vers 1883, il y avait à Nancy un M. Paillot de Santerre.

A. DE MAUROY.

UN ROMAN CHAMPENOIS[1]

Le *Bulletin de l'Œuvre des voyages scolaires*[2] a élaboré en un programme précis ses hautes aspirations : il a dit vouloir développer chez ses lecteurs, par des études sérieusement documentées, le goût de l'observation directe ; il a affirmé aussi son intention de faire connaître particulièrement le département de la Marne et la région avoisinante avec le pittoresque de leur nature, en leurs multiples manifestations économiques et jusque dans l'intimité la plus secrète de leur vie morale et intellectuelle. Le *Bulletin* préparerait aux voyages scolaires, il les complèterait aussi par une suite d'études sur notre cher pays de Champagne et sur quelques coins de notre France.

Or, dans cette tentative de géographie pittoresque, pourquoi ne songerait-on pas à utiliser le roman contemporain si épris de vérité et tout pénétré du souci de l'exacte observation ? Les grands maîtres de notre époque ont non seulement traversé les cadres de leurs romans, mais ils y ont vécu souvent ; quelques-uns même y sont nés, et ont consacré à leur pays natal tous les efforts et le travail de leur vie littéraire.

Aujourd'hui, la géographie littéraire de la France est presque terminée. Pourrait-on parler de la Touraine, du Berri, de la Bretagne, de la Lorraine, de la Flandre, de la Provence, sans évoquer le souvenir de Balzac, de G. Sand, de Souvestre, de Theuriet, de H. Conscience ou de Daudet ? Seule, la Champagne, triste désert aux plaines monotones, semblait oubliée, dédaignée.

Elle eut toujours mauvaise réputation, cette pauvre Champagne ! En 1792 et en 1814, les pluies d'automne et de printemps lui ont créé une fâcheuse renommée ; dans le cours du siècle, Michelet en a médit ; Taine, qui était myope, n'y a vu que du blanc en la traversant ; Hugo, en allant vers le Rhin, l'a contemplée de l'impériale de sa diligence et vanta les jeux de lumière de son ciel pour n'avoir pas à parler de son sol. Combien d'autres ne l'ont entrevue que par la portière du

1. *Golo*, roman de campagne, par Pol Neveux. Paris, Calmann-Lévy, 1898, in-16.

2. Publié à Reims par M. André, inspecteur primaire.

wagon, et l'ont exécutée sur la foi des manuels de géographie ou des guides des agences.

Ce peintre exact et pénétrant, cet ami sincère, au goût sûr et éclairé, peu disposé à s'exagérer les qualités ou à se dissimuler les défauts d'un pays, la Champagne semble l'avoir trouvé en la personne de M. Pol Neveux, l'auteur de *Golo*.

***

L'auteur, né au cœur même de la Champagne, y a grandi, et ce détail seul explique *Golo*. Écrit en un style sobre, coloré, sans recherche ni prétention, ce livre est pénétré d'une intense émotion. On sent qu'il a été d'un bout à l'autre vécu, que telle peinture de détail n'est que le résultat d'une vision attendrie et prolongée du cher pays natal, d'une compréhension de la couleur locale, d'une observation intelligente des populations, de leurs mœurs, de leurs coutumes particulières.

A tous ces titres, *Golo*, œuvre littéraire, *roman de campagne*, peut servir en une causerie populaire à vivifier une leçon de géographie locale ; voilà pourquoi nous voulions le signaler aux lecteurs de cette *Revue*.

***

C'est vers l'ouest, dans les hautes terres, plateaux de la falaise tertiaire qui s'étendent entre La Ferté-sous-Jouarre et Château-Thierry, entre la Marne et l'Ourcq, à la limite de la Champagne et de la Brie, que se déroule l'action de *Golo*. Ce n'est donc pas la Champagne pouilleuse qui forme le cadre de l'action, mais la Champagne humide, véritable Suisse en miniature entre les deux grandes arènes de l'Ile de France et de la Champagne pouilleuse, trop souvent dédaignée des voyageurs en quête d'émotions lointaines, à peine explorée par les bourgeois parisiens en quête de villégiature.

L'auteur a parcouru tout jeune ce pays dans tous les coins : il a dans les yeux la courbe des coteaux verdoyants qui viennent mourir sur la vallée, les nobles inflexions des pentes, gazonnées au sommet, hérissées de vignes au milieu, découpées en carrés de jardins à la base. Il a, au cours de ses promenades, gravi ces humbles sommets d'où il lui a été donné de jeter un coup d'œil étonné sur ces lointaines terres grises, limite de l'horizon et peut-être, pour le paysan peu voyageur, limite du monde connu. Ainsi apparaît dans *Golo* la terre de Champagne moins conventionnelle qu'on ne le croit, moins

monotone, agitée de brusques replis, de successives ondulations qui viennent mourir sur la lisière de la plaine comme la vague de la mer sur le rivage.

Après le sol, les eaux. Elles ruissellent sur ces pentes en filets innombrables et minces : entre deux promontoires parallèles s'égouttent les pluies et les brouillards, se perpétue l'humidité, que trahit la ligne de peupliers ou de saules, que dérobent les ronces entrelacées, mais que savent trouver les moissonneurs et les chasseurs altérés ou fatigués. Ce sont les *rûs*, qui se déversent tous vers la Marne, la grande artère de la région. La Marne, avec son ample vallée, semble tout un monde : il faut lire (p. 13 et 14, p. 155) la description de son cours semé d'îlots, bariolé de soleil, des couleurs du ciel ou des arbres, animé d'oiseaux et d'insectes, troublé par le battoir des laveuses ou les coups de fouets des bateliers.

Et par dessus ces accidents, ces formes de la terre, l'immense ciel avec ses phénomènes lumineux notés soigneusement : le matin avec ses teintes fraîches, ses brumes transparentes, l'heure de midi pleine de brutale lumière, le crépuscule « couleur de marjolaine », le soir avec son ciel violacé, où le soleil disparu laisse une bande d'un jaune très pâle. Spectacle varié, changeant comme le pays décrit plus haut.

Un rayon de soleil de plus ou de moins change tout un paysage, et ainsi chacune des saisons fait un tableau nouveau. Qu'on lise, pour s'en convaincre, cette arrivée du printemps :

« Le printemps éclata enfin, splendide. Les arbres fruitiers fleurirent en une semaine ; les pêchers s'épanouirent tout roses dans la lumière grise, puis les cerisiers étalèrent leurs bouquets ingénus. Partout, sur les vignes, par dessus les haies, des dômes aux couleurs tendres s'arrondirent, dégringolant les pentes ou faisant à travers le village comme une allée de reposoirs. »

Puis, ce triomphe de l'été :

« L'été triomphait, incendiant la plaine. Des journées qui ne finissaient pas, des journées où tardait le soir charmant, se succédaient décolorées, écrasantes. Tout était brûlé, les herbes et les feuilles, et l'on n'entendait plus chanter les oiseaux... »

Ensuite, cette retraite de l'automne :

« Dans la plaine mangée de soleil, il ne restait d'autre verdure que les carrés de betteraves et de regains, les files de peupliers au bord des routes, les bouquets de saules qui ombragent les mares, et, de loin en loin, les quatre ormeaux traditionnels encadrant une croix de Mission. »

Enfin, la mort de l'hiver :

« Le ciel restait plein, laineux, d'un gris uniforme, sans nuance. Dans la campagne rase, les champs et les arbres se déformaient sous la blancheur immaculée. La neige, çà et là, comme vivante remuait ; le vent la chassait, la poussait dans les fonds, où elle s'amassait par couches avec des ondulations régulières et harmonieuses. Sur les arbres, au bord de la route, les petits oiseaux roulés en boule se tenaient immobiles ; seules les pies sautillaient et, au bruit des passants, des nuées de corbeaux, qui cernaient les meules, d'un vol lourd s'envolaient. »

C'est, comme on le voit, une accumulation de détails précis, de touches vives, dont l'ensemble est si harmonieusement combiné qu'il donne la même sensation que trois aquarelles du même paysage, aux notes différentes, avec des lignes et des perspectives semblables. C'est aussi (il faut le noter pour le géographe) tout un cours de climatologie, de météorologie sur ce coin de Champagne, et ce n'est pas ce qu'il y a de moins curieux que ces données si exactes, presque scientifiques, en cette œuvre littéraire de si haute poésie.

Tel est le pays : sol modeste, assez accidenté pour éviter la monotonie, drainé par de nombreux ruisseaux, semé de terres, de vignes et de bois, avec un ciel variable, des saisons bien distinctes. Bref, un heureux mélange, soigneusement dosé, de qualités opposées ; il n'y a dans cette nature aucune exubérance, aucune exagération qui saisisse brusquement le touriste, l'enthousiasme, le transporte. La note générale du paysage est au contraire tempérée, modérée, mais le charme qui s'en dégage, par sa réserve et sa discrétion un peu hautaine, n'en est ainsi que plus pénétrant ; il va plus intime, plus profond au cœur des passionnés de nature, qui savent voir et observer.

***

Après le pays, les hommes. Il y a entre ces deux éléments une lointaine et réelle harmonie, mais l'effort de l'auteur n'est plus le même. Tout à l'heure, pour peindre la nature, il prodiguait les coups de pinceau, il accumulait les notations précises (les bruits du village, les rumeurs sourdes de la campagne pendant la nuit, l'éclat des fleurs en plein midi, l'ouate de la neige sur une branche, la plainte du vent dans la cime des arbres, etc.) ; ici, l'observateur se transforme en psychologue. Il s'agit pour lui de pénétrer des êtres simples, peu compliqués en apparence, de déchiffrer des natures naïves, peu habituées

à la restriction ou au déguisement ; mais c'est précisément cette simplicité de nature et de caractère qui rend si difficile l'œuvre du romancier.

Les grands maîtres du siècle s'y sont appliqués avec plus ou moins de bonheur : Balzac a fait des paysans des êtres trop rusés, complexes comme tous les autres personnages de sa *Comédie humaine ;* G. Sand les a dessinés, un peu décoratifs, comme des personnages de pleine nature en telle fresque de Puvis de Chavannes ; Flaubert les a à peine entrevus avec un œil plein de méprisante pitié dans les accessoires de *Madame Bovary ;* Zola n'a pas cherché en eux les fils de la terre, il n'en a fait que les conséquences de son système naturaliste dans la note rustique. Il fallait l'expansion du genre, cette floraison du roman de province avec les Cladel, les Fabre, les Theuriet, les Pouvillon, les Beaume, pour poser la question sur son vrai terrain, c'est-à-dire pour mettre le paysan dans son cadre propre, pour l'expliquer et le justifier par son milieu. Telle a été la tentative de M. Pol Neveux dans *Golo.*

Il a vu un paysan champenois à peine soupçonné. Il n'était guère connu avant lui : Taine seul, pour les besoins d'une cause, en avait esquissé un portrait et n'avait retenu que le clin d'œil significatif, le sourire malicieux et goguenard d'une race portée au rire. Ce portrait a fait fortune, et la renommée des vins du pays aidant, on en a conclu que le Champenois n'était qu'un joyeux luron, au verbe illuminé de gauloiserie.

Quel contraste offre avec ce portrait conventionnel le héros du roman, Golo ! C'est un petit paysan orphelin, élevé par une vieille tante, que ses camarades ont surnommé Golo pour son habileté à imiter un des acteurs de la foire dans *Geneviève de Brabant.* Il a grandi en pleine Champagne avec la vision familière des horizons décrits plus haut, il s'est imprégné pour ainsi dire de leur grâce touchante et mélancolique. Son enfance s'est écoulée non bruyante et tapageuse, mais douce et calme, pleine d'un tendre sentiment platonique pour sa voisine, la petite Cendrine, avec laquelle il avait été à l'école, il avait fait sa première communion, il avait aimé à « jouer au mariage » ou à courir les champs.

La jeunesse n'avait pu changer Golo ; il était resté rêveur, sentimental, berçant son adolescence de longues lectures de vieux romans démodés ou de livraisons achetées à la ville, prenant à témoin de ses chimères la grande nature impassible, mais merveilleux décor des courses de son imagination. Le service militaire l'arrache à son village, produit en cette

nature rustique, et aussi délicate, la fêlure qui va briser sa vie. Là-bas, dans les lointaines expéditions, en Extrême-Orient, il a oublié un instant sa vie première, ses jeunes amours ; à son retour, il s'est cru un autre homme, il était certain de n'avoir rien à redouter du mariage de Cendrine avec un autre jeune homme. Hélas ! Le pays reprend Golo, le ramène par le souvenir à ses premières années, le pousse aux regrets, au chagrin, au désespoir de sa vie manquée. Tout, autour de lui, lui rappelle les bonheurs passés. Il veut lutter contre le sentiment par le travail, l'oublier par l'ivrognerie, il ne le peut ; il sent qu'il tombe, qu'il déchoit et, dans une dernière promenade sur les bords de la Marne, âme de son horizon quotidien, il va chercher au fond des flots verts de la rivière la consolation finale, le suprême oubli. Golo est mort victime de son amour, en enfant sacrifié de cette nature discrète, mais jalouse, qui ne se livre qu'à qui la conquiert par une fidèle passion, par une lente et constante observation.

Est-il seul dans le village à revêtir ce masque de mélancolie ? Mais non, le père Hénocque, le menuisier, son patron, a sans la passion la même gravité dans la parole, dans l'accomplissement de son monotone labeur. Les Rutel, les parents de Cendrine, sont absorbés par la lutte contre la terre. Le père Cluet, un vieux du village, ne peut supporter la maison vide, le foyer froid après la mort de sa femme, sa vie est désorientée et il se pend. Même les joyeux de la bande ont dans leur grosse joie comme une réserve : le vieux garde Mexico a l'ivresse lourde et triste, il prolonge par ce cauchemar sa vie regrettée de troupier ; Carrouge, le bambocheur, le boute-entrain des orgies campagnardes, n'est pas si grossier qu'il n'accepte un jour les confidences de son ami Golo.

Ce ne sont là que les figures principales, on devine autour d'elles tout le village, un peuple de braves gens taillés sur le même modèle, tantôt gais, tantôt tristes, suivant le jour ou l'an, suivant le soleil ou la tempête, et surtout profondément attachés au sol, non seulement par les biens qu'ils en tirent, mais par des liens mystérieux qu'ils n'osent s'avouer.

Telle est la Champagne dans la splendeur voilée de sa nature et de sa race, tel est son symbole : un rayon de soleil dans la vapeur gris-perle du matin, un sourire mêlé de larmes, une joie discrète de la vie qu'enveloppe la profonde mélancolie, qui flotte des terres grises aux bocages verdoyants de la vallée. Mystérieux concert de vagues sensations, de lointaines

impressions, d'antiques traditions, dont un poète seul peut être le virtuose.

***

Ce n'est pas tout, c'est la vie elle-même de ces êtres à la fois si simples et si compliqués que M. Pol Neveux a prise sur le vif. Il a pénétré la monotonie de ces existences vagues et rudimentaires, et il a réussi à nous en faire goûter l'intermittente saveur, à nous en faire apprécier les rares plaisirs.

Le village est un monde peu apprécié, c'est vrai, mais les fêtes, les moindres incidents y prennent de ce fait une importance considérable. Il y avait là comme une espèce de monographie morale à essayer, devant laquelle n'a pas reculé l'auteur de *Golo*. On peut même le féliciter de la sobriété de plume, du rare bonheur d'expression avec lesquels il a su rendre ces incidents, en faire les épisodes les plus pittoresques et les plus poétiques de son livre.

La religion occupe une place prépondérante dans la vie du paysan, qui reste non pratiquant la plus grande partie de son existence, mais qui vit à l'ombre du clocher de son église sous l'action du prêtre. La *première communion* est la période mystique de sa vie, mysticisme un peu voulu, un peu conventionnel, aux effusions soigneusement réglées, que trahissent, le jour de la cérémonie, la gaucherie d'allures et les préoccupations un peu terrestres de Golo et de Cendrine (p. 9). De même, dans le cours de l'année, le village a pendant la *semaine sainte* une physionomie anormale : un silence religieux plane au-dessus de ce groupe de maisons, à peine troublé trois fois par jour par les crécelles et les tartelets des gamins, et c'est le jour de Pâques une soudaine résurrection au milieu du tintamarre des cloches « revenues de Rome » et des rumeurs du pays en liesse, dans l'attente du printemps (p. 98). Enfin la *fête patronale* donne le maximum d'intensité de la vie du village : les parents, les amis du dehors sont invités ; les jeunes gens, filles et garçons, y font, si l'on peut dire, leurs débuts dans le monde ; les mariages suivent à l'automne (p. 175).

Après la vie religieuse, la vie profane : l'*école* avec son vieux maître et ses enfantines émulations ; la *foire* avec le tapage assourdissant et l'aveuglant éclat de ses baraques (p. 1) ; le *tirage au sort* qui fait de l'adolescent un homme (p. 37) ; le *régiment*, qui déracine les gars et leur fait oublier un instant le pays natal (p. 53) ; au retour, le *mariage*, l'acte solennel qui décide de l'avenir, le seuil de l'inconnu, qu'on

orne de dépenses exagérées, de festins somptueux, parfois légendaires. Celui de *Madame Bovary* est devenu, sous la plume de Flaubert, le modèle du genre ; celui de Titite dans *Golo* n'a pas la même envergure rabelaisienne, il est rapetissé par l'imitation de la ville, mais les détails sont très soigneusement vus, très exactement notés. Enfin, pour ceux que le mariage n'a su captiver, c'est la *vie de vieux garçon* avec son isolement, ses oisivetés, ses recherches de grossiers plaisirs, ses stations au cabaret, ses successives déchéances jusqu'à la chute finale dans la misère, le gâtisme ou le suicide, et l'auteur de *Golo* n'a pas hésité non plus dans la peinture de ces tristes et répugnantes réalités : l'ivrognerie au village.

***

Pour donner une conclusion à cette courte étude faite seulement d'éléments pittoresques, on peut en dégager cette idée, comme à la fin d'une leçon de géographie, que la Champagne, falaise tertiaire ou plaine crayeuse, est une *personnalité géographique*, qui s'affirme nettement par sa constitution physique, par le particularisme de sa nature et l'originalité de ses populations. Les savants peuvent l'étudier à loisir avec toute la rigueur de leur méthode, ils découvriront toujours l'harmonie qui, sur ce coin de terre française, règne entre la nature et l'homme ; mais nul mieux que l'artiste, issu de son sol, ne saura en faire comprendre aussi vivement ce qui le distingue des autres contrées de France, c'est-à-dire « sa physionomie propre, ses traditions et les éléments dont il a enrichi la vie nationale ».

Voilà pourquoi j'ai voulu lire *Golo*, cette œuvre d'art et de poésie, non en dilettante désintéressé, mais en géographe, amateur de pittoresque, soucieux de fournir aux maîtres de nos écoles l'illustration de leurs leçons sur notre cher pays de Champagne.

Paul Despiques,
Agrégé d'histoire,
Professeur au Lycée de Reims.

HISTOIRE DE LA CURE D'ANDELOT*

DE SES CURÉS, DE SES REVENUS, DE SES FONDATIONS, ETC.

PATRON : SAINT LAURENT

Un mémoire touchant les curés d'Andelot met frère Lacaille en 1669 ; c'est le seul acte qui parle dudit curé ; s'il est véritable, ledit frère Lacaille aura été curé d'Andelot ou après le frère Masson ou après le frère Nempont ; mais il ne l'aura été guerre longtemps, parce que le frère Alliot était curé d'Andelot le 17 mars 1669, comme on le voit par un acte par devant notaire, de descharge des réparations du presbytère d'Andelot, donné aux abbayes de Beaulieu et de Septfontaines comme héritiers de deffunt frère Claude Masson, cy devant curé d'Andelot.

Après la mort du frère Alliot, Mr l'abbé nomma à la cure d'Andelot frère Estienne Charlet, prémontré réformé, parce que la réforme avait été introduite dans l'abbaye de Septfontaines en 1675. En 1682, ledit curé loua à des particuliers d'Andelot, pour trois ans, toutes les menues dixmes, en quoy elles consistaient, comme chanvres, laines, novales, navettes et tous autres grains sujets aux menues dixmes, y compris même tout enclos, moiennant la somme de soixante et neuf livres par chacun an.

Ledit frère Charlet a conservé la cure d'Andelot jusqu'en 1690 qu'il la résigna en cour de Rome à frère Barthélemy Vaillant, prieur de l'abbaye de Rengesval, comme on le voit par ses provisions.

Comme le roy Louis XIV avait, par sa déclaration de 1686, mis la portion congrue des curés à 300 l. par an et en outre le droit de percevoir les dixmes des novalles qui surviendraient dans la suite dans leurs paroisses, ledit curé d'Andelot prétendit jouir de tous ces avantages ; il fit signifier ladite déclaration aux gros décimateurs d'Andelot et les sommat de s'y conformer ; mais comme les religieux de Septfontaines avaient un quart et demy dans lesdites grosses dixmes, et que d'ailleurs ils avaient loué toute la manse de leur abbé, et qu'ils

* Voir page 241, tome XI de la *Revue de Champagne*.

étaient obligés de paier au curé d'Andelot sa portion congrue, pour ce à quoy était tenu leurdit abbé, il ne poursuivit pas l'affaire en considération desdits religieux qui, en revanche, luy louèrent en même temps les trois quarts desdites dixmes : les religieux de St-Urbain, par le même principe, luy louèrent aussi leur quart et par là il fut dédommagé de la perte de 100 l. qu'il faisait par an sur sa portion congrue, et à l'égard des novalles qu'il prétendait avoir, lesdits gros décimateurs luy accordèrent tous les ans douze bichets de froment, autant d'orge, mesure d'Andelot, et deux journées de pailles à prendre dans la grange dixmeresse dudit lieu. On ne sçait pas quelle année cet accord a été fait, s'il a été de vive voix ou par écrit ; on ne trouve rien là-dessus ; mais il est certain que ledit préciput a été donné aux curés d'Andelot vers ce temps là pour les novalles qu'ils avaient droit d'avoir, comme on le voit par quelques baux postérieurs desdites grosses dixmes d'Andelot, entre autres celui de 1720 qui porte, outre la portion congrue du curé d'Andelot, paiable par les fermiers desdites dixmes, et encore de lui paier pour leur coste part de la quantité de douze bichets de bled-froment et douze d'orge, deux journées de pailles, le tout à la mesure que les anciens admodiateurs luy ont paié pour les novalles qui luy appartiennent selon son droit, pour éviter toutes contestations, le tout par chacune année et au tems que les grains des dixmes se battent.

Pour les décimes dudit curé d'Andelot, il n'en a pas été question entre eux, parceque ledit roy, par sa déclaration de 1690, en avait chargé les curés de les paier dont voicy les termes :

« Sur laquelle somme de 300 l., lesdits curés et vicaires perpétuels seront tenus de paier par chacun an, à l'avenir, leur part des décimes qui seront imposés sur les bénéfices de notre royaume, etc. »

Ledit frère Vaillant eut en 1701 un procès à la prévosté d'Andelot contre Jean Delion, habitant dudit lieu dans une maison proche la grange de la cure, à cause d'une place à mettre le fumier située par devant la maison de ladite cure, dont ledit Delion s'était emparé. Après bien des procédures, ledit sr Vaillant obtint une sentence le 30 décembre 1701 qui luy adjugea ladite place et condamna ledit Delion aux dépens. En voicy la copie :

« A tous ceux qui ces présentes verront, Henry Leseure,

conseiller du roy, président prévost d'Andelot et lieutenant général de police audit lieu, salut : Sçavoir faisons qu'entre Mre Barthélemy Vaillant, prestre prieur curé dudit Andelot, y demeurant, demandeur d'une part, et Jean Delion, tixier en toil, demeurant aussy audit lieu, deffendeur d'autre part, veu l'instance d'entre lesdites parties, sçavoir, la demande dudit sr demandeur contenue en son libel du dix huit aout dernier, tendante à ce que, par les causes y contenues, ledit Delion soit condamné à laisser libre audit sr Vaillant la place à fumier y désignée, attenant à la cour de la cure dudit lieu, joindant d'une part la rue qui tire à ladite cure, d'autre deffunt Clément Perrot, à présent le sr Forfelière, procureur fiscal à Rimaucourt, d'un bout à ladite cure, d'autre à une ruelle qui tire au cimetière de ce lieu, comme étant et dépendant de ladite cure, avec deffense de l'y troubler à l'advenir, de lui payer le prix convenu entre eux d'une poule de cens, pendant le temps qu'il l'a occupée (et ce suivant ses clauses tant qu'il plairait audit sr Vaillant) qui est depuis trois ans, et aux dépens, signé Couhey, à l'exploit de Collot huissier, au bas d'y celuy, portant assignation donnée en conséquence audit Delion, le dix neuf dudit mois d'août, controllé à Andelot le vingt deux, signé Monginot, les écritures dudit Delion emploiées pour deffenses aux exceptions à la demande de cy dessus, dattées dudit jour vingt deux août, signé Monginot, signifiées par Routier le vingt quatre dudit mois, autres écritures dudit sr demandeur du six septembre aussy dernier, signées dudit Couhey, signifiées le neuviesme jour par Geoffroy, emploiées pour répliquer aux deffenses cy dessus, avec assignation donnée audit Delion au domicile de son procureur pour plaider la cause, et en conséquence, sous le mérite des raisons cy déduites, que les conclusions cy dessus prises par ledit demandeur auxquelles il persiste, lui seront adjugées, notre appointement en droit contradictoirement rendu entre les parties le neuvième dudit mois, la signification de produire dudit sr demandeur du vingt dudit mois, signée dudit Couhey, signifiée le vingt trois par ledit Collot, avec sommation audit Delion d'en faire de même, sinon qu'il sera fait droit sur ses preuves seules, autre escriture dudit Delion du douze novembre suivant mil sept cent un, emploiée pour contestation sommaire à celle cy dessus et par advertissement signifiée par ledit Routier le quinze dudit mois et qu'il a aussi produit, autres escritures dudit sr Vaillant du vingt un dudit mois de novembre signées de luy et dudit Couhey emploiées pour

réponses à celles cy dessus, signifiées par ledit Collot le vingt deux et qu'il les joint au présent procès ; autres écritures dudit Delion emploiées pour contestation sur celles cy dessus, en date du deux décembre présent mois, signifiées le trois dudit mois et qu'il a pareillement emploié aux procès : Pièces produites par ledit s^r Vaillant, certaine copie d'un contrat d'eschange receu par devant notaire en cette prévosté le dix neufviesme aout mil six cent soixante et quinze fait entre Me Pierre Alliot, pour lors curé dudit Andelot, d'une part, ledit Delion et Jean Drouot, d'autre, par lequel il paraît que ces derniers ont eschangé avec ledit s^r Alliot une petite place à fumier joindant d'une part audit cimetière de ce lieu, d'autre au chemin, d'un bout sur les héritiers d'honorable homme Jean Briet, d'autre au chemin, et trois quartiers de terres sises au finage de ce lieu, lieudit aux menus bois, désignés audit contrat, qui appartiennent audit Delion suivant la réquisition qu'il en a faite par un autre acte receu aussi par devant notaire en cestedite prévosté de Jacques Guerrand, le cinq janvier audit an mil six cent soixante et quinze, et pour contre eschange, ledit s^r Alliot a cédé une autre place à fumier pour en jouir tant par ledit Delion que ledit Drouot, située audit Andelot, joindant la cour de ladite cure de ce lieu d'une part, d'autre au chemin, d'un bout à une ruelle commune à ladite cure et au s^r Perrot, d'autre au chemin qui tire à ladite cure, et pour la mieux value, lesdits Delion et Drouot ont promis payer par chacun an à la St-Martin d'hiver, audit s^r Alliot et ses successeurs, une poule. Autre acte receu par devant ledit Couhey, notaire, le deuxième septembre mil six cent quatre vingt quatre, fait entre ledit Delion se portant fort pour ledit Drouot, et Me Estienne Charlet aussy pour lors prieur curé de ce lieu, successeur dudit Alliot, portant pour les causes énoncées, et pour éviter procès entre eux, le résillement du contrat d'eschange cy dessus énoncé dudit jour dix neuf août mil six cent soixante et quinze, consentant que ledit s^r Charlet entre en toute propriété et possession de la susdite place à fumier, dont une est acquise par yceluy Delion du deffunt ledit Me Clément Perrot, à charge que le cens énoncé audit eschange demeurera esteing, et que lesdits trois quartiers de terres retourneront audit Delion, ce qui a esté accordé par yceluy acte entre eux ; autres pièces produites par ledit Delion, ledit contract fait entre lui et ledit Guerrand, de la susdite place à fumier et desdits trois quartiers de terres cy dessus désignés, dudit jour cinquième janvier mil six cent

soixante quinze, autre contrat desdits fonds portant enseignement d'yceux, reçeu aussi par devant notaire en cestedite prévosté, le vingtième avril mil six cent vingt sept, et généralement tout ce qui a esté mis et produit en nos mains, respectivement par lesdites parties diligemment examiné,

« Tout considéré en sus ce conseil, attendu que ledit Delion, par ses contestations et escritures, convient que la place en question est celle qui lui a esté cy devant eschangée par Me Pierre Alliot, cy devant curé de ce lieu, par le contract dudit jour dix neuf août mil six cent soixante et quinze et que par celuy du deux septembre mil six cent quatre vingt quatre, ledit Delion s'en est déporté au profit de deffunt Me Estienne Charlet, auteur dudit sr demandeur, auquel sr Charlet, par ledit acte, il cède toute propriété de ce qui est contenu audit contract d'échange, à la réserve des trois quartiers de terre y désignés, nous avons yceluy Delion condamné à se désister et départir au profit dudit sr Vaillant, de ladite place à fumier, luy en laisser la libre et entière possession, et aux dépens, sauf à yceluy Delion à se pourvoir pour lesdits trois quartiers de terre contre et comme il sera bon estre. Jugé le 30 décembre mil sept cent un, signé au dictum H. Leseure et J. Thomassin, avec paraphe.

« Mandons un premier huissier sergent royal de ceste prévosté ou autre sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution des présentes, tous exploits de justice à ce requis et nécessaire, même de contraindre par toutes voies dues et raisonnables, à la requeste dudit sr Vaillant, ledit Delion au paiement de la somme de dix sept livres dix huit sols, neuf deniers pour les despens taxés et arrêtés par le tiers, y compris les épices et cout des présentes, de ce faire donnons pouvoir. Donnés sous le scel de ladite prévosté les jour et an que dessus.

« Delagrange, avec paraphe. »

Ladite sentence ayant été signifiée à la requête dudit sr curé audit Delion, celuy cy en appelat au bailliage de Chaumont et quelque temps après, il fit signifier son appel audit curé, en déclarant que Me Puissant agirait pour luy comme procureur. Ledit curé cotta pour son procureur Me Tisserant ; il s'y fit de part et d'autre quelques procédures audit bailliage, et surtout des sommations de la part du procureur dudit curé, à celuy dudit Delion, à produire, et le 16 mars 1702, les parties furent appointées à produire. Ledit Delion, sentant sans doute la cause mauvaise, et n'ayant pas le moien de la

soutenir, se déporta de son appel et consentit que ladite sentence eût son exécution, comme on le voit par l'acte suivant :

« A la requête de Jean Delion, tixier en toile, demeurant à Andelot, soit signifié et duement déclaré à Me Barthélemy Vaillant, prestre, curé et prieur dudit Andelot, que, quoy qu'il ait interjetté appel de certaine sentence rendue au proffit dudit sieur Vaillant en la prévosté dudit Andelot contre luy, et que ycelui Delion ait fait quelque mouvement au bailliage ou siège présidial de Chaumont pour la desteniser, néanmoins que ledit Delion, pour ne se trouver assez fort ny de fondé de raison pour soustenir sondit appel à raison de certaine place de jardin ou place à fumier au long et au joindant de la maison curialle dudit sieur Vaillant, il se déporte volontairement de sondit appel, consent l'exécution de la sentence de la prévosté dudit Andelot, son entière exécution comme pour chose adjugée en dernier ressort à laquelle il n'a rien à dire, ny contredire; au moyen de quoy, consentant que la sentence rendue en ladite prévosté sorte son plein et entier effet, comme chose adjugée en dernier ressort.

« Proteste ledit Delion où au préjudice de la présente signification ledit sieur Vaillant fera plus grand mouvement et poursuite au balliage ou siège présidial de Chaumont, de n'être en vertu d'ycelle tenu à plus grands frais ; ains de récupérer contre yceluy sr Vaillant tous domages intérest et dépens, après luy avoir offert présentement ceux qu'il peut prétendre contre luy tel que de raison ou suivant la cauvelle qu'il en sera fait entre eux à l'amiable ; à ce que ledit sr Vaillant n'en ignore, dont acte fait le dix neuf avril 1702.

« Signé : Jean Delion. »

Ledit Delion fit signifier cet acte le même jour audit sr curé et en conséquence le procès fut non seulement finit, mais même il remit audit Delion les frais qu'il pouvait prétendre contre luy, ainsy qu'on le voit par les paroles suivantes :

« Je soussigné confesse avoir quitté *gratis et pro Deo* les dépens que je pouvais prétendre contre Jean Delion, au sujet dudit procès, pour la place à fumier. Andelot, le 24 avril 1702.

« F. Vaillant, prieur curé d'Andelot. »

Par cette sentence, ladite place fut conservée audit curé, mais il était toujours gêné pour entrer dans sa cour avec des voitures ; parce que ledit Delion et Claude Collot son voisin avaient aussy des places qui allaient jusqu'au cimetière dans

lesquelles il fallait passer. Pour remédier à cet inconvénient, ils firent ensemble les eschanges suivants deux ans après ce que nous venons de dire :

« Nous soussignés, Barthélemy Vaillant, prestre, prieur curé d'Andelot, d'une part, Claude-Charles Collot, huissier, et Jean Delion, tixier demeurant audit Andelot, d'autre, reconnaissons qu'au moyen de l'abandon qu'ont fait lesdits Collot et Delion des places à eux appartenantes au derrier de leurs maisons, joindant la muraille du cimetière de ce lieu, audit sieur curé pour avoir un chemin libre à passer charettes pour entrer à la cure, yceluy sieur Vaillant pour réciproque et eschange a accordé et abandonné auxdits Collot et Delion, à chascun une place propre à mettre leur fumier sçavoir, celle dudit Delion joindant ledit sieur curé et ledit Collot et celle dudit Collot joindant ledit Delion d'une part, et d'autre la ruelle qui tire au cimetière, de la largeur de neuf pieds ou environ, ainsy qu'elles sont abornées entre lesdites parties de part et d'autre, ce que nous avons promis tenir et entretenir chascun en droit soy et jouir sans soulte ni mieux value. Fait triple entre nous cejourdhuy quatre juillet 1704. Signé : F. Barthélemy Vaillant, prieur, curé d'Andelot, Jean Delion, Collot. »

Ledit frère Vaillant mourut curé d'Andelot en 1710.

Mr l'abbé nomma pour le remplacer frère Pierre Menessier, professeur en théologie, ainsy qu'on le voit par ses provisions de ladite cure en 1720. Il obtint permission de la paroisse d'Andelot d'anticiper sur le cimetière pour augmenter son presbytère et sa cour, à condition de faire à ses frais les murs dudit cimetière au delà de son augmentation ; il aurait dû en prendre davantage du bout bas, afin que le chemin qui monte à la cure fût plus large et par conséquent plus aisé pour les voitures ; l'augmentation qu'il a fait par là est la place de la chambre à four et sans doute la même largeur à peu près dans la cour. Il a conservé la cure d'Andelot jusqu'en 1737 qu'il est rentré dans le cloître, à l'abbaye de Cuissy au mois d'aout, où il fut fait sous-prieur, et au chapitre suivant prieur de St-Paul de Verdun en 1740, assistant des visites en 1743, vicaire général de la congrégation, et en 1745 abbé de Bucilly, et en 1752 encore vicaire général, et en 1763 il est mort dans son abbaye âgé de 83 ans, plein de vertus et de mérites. En quittant la cure d'Andelot, il en fit une démission pure et simple entre les mains de Mr Delaborde, abbé de Septfontaines.

Ledit abbé nomma pour le remplacer frère Jacques-Joseph

Doucelet, qui était professeur en théologie à l'abbaye de Lalival.

Quelque temps après sa prise de possession, voiant que les décimateurs avaient loués leurs dixmes à des séculiers et qu'il n'y avait pas moien de les avoir, ainsy que ses prédécesseurs curés les avaient eu, il leur demanda la portion congrue de 300 l. ; les uns et les autres tergiversèrent, ce qui dura près de deux ans ; enfin ledit curé, lassé et voiant qu'il fallait les y contraindre par justice, au lieu de les attaquer tous ensemble, il ne dirigea ses poursuites que contre Mr l'abbé de Septfontaines, gros décimateur d'Andelot pour un quart et demy ; il présenta donc en 1739 une requête à M. le bailly de Chaumont pour qu'il lui fut permis de faire assigner extraordinairement audit bailliage ledit sieur abbé, pour être condamné à lui paier, conformément à la déclaration du roy de 1686, sa part de la portion congrue sur le prix de 300 l. par quartier et d'avance, et en cas de refus, de faire saisir et arrêter les dixmes entre les mains de François Briot, fermier desdites dixmes, et aussi de le faire assigner extraordinairement pour faire sa déclaration de ce qu'il peut devoir audit sr abbé, et se voir condamner à vuider ses mains jusqu'à concurrence de la somme de 56 l. 5 pour deux quartiers de ladite portion congrue, déclarant que Me Odot Thiébault, procureur, occupera pour luy.

Cette requête ayant été décrétée, ledit curé fit assigner Mr l'abbé et son fermier et en même temps saisir lesdites dixmes entre ses mains ; le sr abbé ne comparut point, mais seulement ledit Briot, fermier, qui cotta pour son procureur Mre Pierre Robert, qui dit pour les deffenses dudit Briot qu'il ne tenait rien dans les dixmes d'Andelot du sr abbé de Septfontaines, mais du sr Delamarre de Nardange, demeurant à Chalaine, près de Vaucouleurs, fermier général de la manse abbatiale dudit Septfontaines, qui les lui avait loué le 30 décembre 1736 pour neuf ans, moiennant 420 l. par an, qui escheraient à Noël prochain, ne devant rien des années précédentes, soutenant qu'il ne devait être condamné à vuider ses mains qu'avec le sr Delamarre envers lequel seul le deffendeur est obligé de payer, qui ne manquerait pas de le faire contraindre au paiement du prix de son bail, nonobstant celuy qu'il pourrait faire à Mr Doucelet qui doit, suivant la règle, mettre en cause ledit sr Delamarre et faire ordonner avec lui la main vuidange des choses saisies, de même que la saisie faite entre ses mains à la requête du receveur des décimes.

Ledit curé répondit à ces raisons qu'il ne connaissait pas ledit Lamarre, fermier général de la manse abbatialle de Septfontaines, qu'il n'avait à faire qu'à Mr l'abbé dudit Septfontaines à cause de la portion qu'il avait dans les dixmes dudit Andelot et audit Briot qui en jouissait comme sous fermier, que la saisie desdites dixmes faite entre ses mains était juste et selon les règles, que celle faite par le receveur des décimes, si elle est véritable, ne le regarde pas, qu'il devait lui payer sur lesdites dixmes la somme cy dessus pour sa portion congrue, même préférablement à celle due pour les décimes, ce à quoy il concluait avec dépens.

Ledit Briot ne répondit rien à ces raisons, même il ne comparut plus à l'audience, ny son procureur pour luy, malgré les sommations que celuy dudit curé lui fit, de sorte que le 15 janvier 1740, il y eut deffaut contre luy faute de comparoir et après d'autres sommations, le procureur dudit curé obtint le 3 février suivant un jugement qui déclarait ledit deffaut bien obtenu et condamnait ledit Briot à paier audit curé cinq quartiers de sa portion congrue au prix de 300 l. et aux dépens, sous la caution juratoire dudit curé de lui rendre ladite somme, à fin de cause, s'il en est ainsy dit. Nous n'avons pas trouvé ledit jugement, mais seulement un autre du 26 dudit mois qui le confirme, le voicy :

« Donné par nous, Jean-Baptiste de Clermont d'Amboise, chevalier, marquis de Raynel, maréchal de camps et armées du roy, bailly, capitaine et gouverneur de la ville de Chaumont en Bassigny, le vendredy vingt sixième jour du mois de février mil sept cent quarante, extraordinairement l'audience tenante entre François Briot, fermier des dixmes de la paroisse d'Andelot, pour ce qui en appartient au sr abbé de Septfontaines opposant au commandement à luy fait par exploit de Garand du vingt deux février, présent mois mil sept cent quarante, suivant les libel et exploit de Routhier des vingt trois dudit mois, controllé le vingt trois à Andelot par Magnan, adjourné et défaillant, contre Me Jacques-Joseph Doucelet, prestre prieur curé dudit Andelot, deffendeur sur ladite opposition et demandeur suivant les libel et exploit dudit Garand le vingt trois et vingt quatre dudit présent mois, controlé audit Andelot ledit jour vingt quatre par Magnan, comparant en personne et par Me Odot Thiébault son procureur présent, veu la cédule de deffaut audit Briot faute de plaider ny procureur pour luy, duement surattendu jusqu'à l'heure de trois, et adjugeant le profit d'ycely, veu la quittance du paiement du

droit de vision d'yceluy, avons sans nous arrêter à l'opposition dudit Briot, dont nous l'avons débouté, ordonné que nostre jugement du trois du présent mois de février sera exécuté selon sa forme et teneur, à la caution juratoire dudit s^r Doucelet pour le principal seulement, en conséquence que les poursuites commencées contre ledit Briot seront suivies et continuées pour le principal, et acte audit sieur Doucelet, présent en personne, de ce qu'il a promis par serment que nous avons présentement de luy pris, de rendre le lit principal s'il est ainsy dit en fin de cause, et sera nostre présent jugement exécuté nonobstant opposition ou appellation quelconques, et sans y préjudicier, et ledit Briot condamné aux dépens de la présente instance; expédié, etc. Si mandons et ordonnons, etc. Fait et donné sous le scel dudit bailliage les jours et an que dessus. Signé : Pothier, avec paraphe. »

Ledit curé fit signifier par un huissier d'Andelot ce jugement audit Briot avec sommation de l'exécuter, et l'ayant refusé, il saisit par ordre du roy ses meubles, et voulant les emporter, un habitant du lieu s'en rendit caution et promit de les représenter en temps et lieu. Quelque temps après, ledit curé fit sommer ledit Briot d'assister à la taxe des dépens dudit procès, sinon qu'il serait passé outre ; n'y ayant pas paru, ladite taxe fut faite par le commis tiers référendaire et signifiée audit Briot qui refusa encore de la paier, et le sept avril suivant, ledit curé obtint du bailliage une ordonnance qui donnait pouvoir au premier huissier requis par ledit curé de contraindre par toutes les voies de justice ledit Briot de paier tous les dépens, suivant ladite taxe : ladite ordonne lui fut aussy signifiée.

Comme nous ne trouvons plus d'acte là dessus, nous ignorons ce qui en est arrivé. Quoy qu'il en soit, ledit Briot ne faisait tant de refus et d'opposition à ce qui se faisait audit bailliage contre luy, que parceque M^r l'abbé de Septfontaines avait évoqué l'affaire au grand conseil : en effet, ledit s^r abbé, en vertu des privilèges accordés à l'ordre de Prémontré, avait fait signifier le huit février 1740 audit curé une évocation de cette affaire au grand conseil et opposition à tout ce que le bailliage de Chaumont pouvait faire contre luy là dessus. Ledit curé répondit que cette affaire ne regardait point le grand conseil, mais ledit bailliage, et par appel, au Parlement, suivant la déclaration du roy de 1731, et qu'ainsy, il refusait de plaider au grand Conseil.

Nonobstant ces raisons, ledit s^r abbé poursuivit l'affaire au

grand Conseil et le 13 juillet suivant, il obtint un arrêt de deffaut contre ledit curé et le luy fit signifier. Pour lors, ledit curé présenta requête au Parlement tendante à ce qu'il fut receu opposant audit arrêt du grand Conseil et ordonné que conformément à la déclaration du roy en 1731, les parties procéderaient au Parlement, et par provision qu'il serait paié par le fermier dudit abbé de sa portion congrue, et des arrérages sur le pied de 300 l. Le Parlement rendit le 29 aout un arrêt conforme à ladite requête, cassa celluy dudit grand Conseil, et deffendit audit s^r abbé de plaider audit grand Conseil, sous peine de 1,000 l. d'amande, et ordonna que son fermier paierait ladite portion congrue, ainsy qu'il était demandé par la requête dudit curé.

Ledit curé fit signifier cet arrêt au s^r abbé le 12 septembre suivant ; il se pourvut de nouveau audit grand Conseil où il produisit ledit arrêt, et ce tribunal, le 23 septembre aussy suivant, rendit un second arrêt qui cassait et annullait celuy du Parlement et deffendit aux parties d'y faire aucunes poursuites sous peine de nullité et de 1,500 l. d'amande et à tous les dépens et dommages et intérêts.

Cet arrêt ayant été signifié audit curé, il se vit obligé, dans ce conflit de juridiction entre ces deux tribunaux, d'avoir recours au conseil privé du roy et d'y demander, par une requête dans laquelle il fit un précis de toute cette affaire, ainsy que nous venons de la rapporter, des lettres en règlement de juge. Au lieu de les obtenir, ledit Conseil ordonna qu'il ferait assigner ledit s^r abbé et son fermier à comparoir avec luy dans un mois audit Conseil pour y voir dire à quel tribunal ils pourraient plaider, et en même temps, il faisait deffense auxdits Parlement et grand Conseil de connaître dudit procès et aux parties d'y faire aucunes poursuites, jusqu'à ce que autrement il en ait ordonné, à peine de nullité des procédures et soixante quinze livres d'amande, etc. Donné à Fontainebleau, le 4 novembre 1740.

Ledit curé fit signifier ladite ordonnance audit s^r abbé et à son fermier ; mais comme nous ne trouvons pas d'acte là dessus, nous ne sçavons pas s'ils ont comparus audit Conseil privé du roy, ny même ledit curé ; il est à croire que non, à cause sans doute de la maladie de M^r l'abbé de Septfontaines, et de sa mort arrivée quelque temps après. Ainsy, il n'y a pas eu de règlement de juge, ny par conséquent de poursuites dudit procès qui est resté indécis par cette circonstance qui a causé audit curé bien des frais, des peines et des chagrins.

Ledit frère Doucelet, curé d'Andelot, mourut le 9 décembre 1744. Tout de suite après sa mort, le père prieur de Septfontaines écrivit à leur nouvel abbé Mr de la Roche, pour le prier de nommer à ladite cure, frère Louis Aubertin, professeur à l'abbaye de Cuissy ; mais comme ils étaient en procès ensemble pour un partage des biens de l'abbaye et autres choses, et d'ailleurs étant prévenu par Mr l'évêque de Langres qui voulait faire tomber ladite cure à un prestre séculier, ledit sr abbé n'y nommat point ; pendant ce temps là, le sr Estienne Peschinet, prestre séculier, la demanda en commande au pape qui luy en accorda des provisions. Les religieux voiant que leur abbé ne nommait point à la cure d'Andelot, la demandèrent aussy en cour de Rome pour ledit frère Aubertin ; ils en obtinrent des provisions, mais elles étaient postérieures à celles dudit sr Peschinet qui, les ayant fait fulminer à Langres, prit possession de ladite cure. Ledit frère Aubertin ne fit pas d'usage de ses provisions de la cour de Rome, il resta l'année 1745 sans agir ; mais la suivante, à la sollicitation des supérieurs majeurs de la congrégation, il demanda au Pape d'autres provisions par devolut à cause de l'incapacité dudit Peschinet, comme prestre séculier, à posséder une cure régulière : les ayant obtenues, il les présenta à Langres pour les faire fulminer et y avoir des ynstitutions de ladite cure. On les luy refusat, en conséquence, il s'adressat au métropolitain, archevêque de Lion où il eut le même refus ; pour lors il appelat comme d'abus au grand Conseil desdits actes de refus, et y ayant été receu, il y fit assigner l'archevêque de Lion et l'évêque de Langres, qui n'y ayant pas comparus, il y obtint un arrêt le 22 avril 1747 qui lui permettait de prendre possession de la cure d'Andelot, dans la chapelle dudit grand Conseil, *ad conservationem juris*. En conséquence, il y fit assigner aussy ledit sr Peschinet qui desservait ladite cure. Il y cotta procureur mais il ne s'y deffendit guerre, et craignant sans doute de perdre le procès avec dépens, il aima mieux abandonner la cure. Mr l'évêque de Langres, qui ne voulait point paraître dans ledit procès, quoy qu'il soutint le sr Peschinet, ayant vû le mémoire imprimé des religieux, par lequel ils prouvaient que la cure d'Andelot avait été donnée à l'abbaye de Septfontaines par ses prédécesseurs, avec pouvoir de la faire desservir par ses religieux, et que depuis plus de 500 ans elle avait toujours été possédée par des Prémontrés, à l'exception d'un seul prestre séculier en 1638, encore faute de religieux, consentit à donner des provisions au religieux prémontré qui y serait nommé, ne voulant pas que ledit frère Aubertin fût curé

d'Andelot, disant pour ses raisons que puisque le s^r Peschinet renonçait à ladite cure, ledit frère Aubertin y devait aussy renoncer. Celluycy, pour le bien de la paix, y renonceat ainsy que ledit s^r Peschinet, et le 8 février 1749, ils se trouvèrent tous les deux à Chaumont chez un notaire par devant lequel ils renoncèrent purement et simplement à la cure d'Andelot et à tous les droits qu'ils y avaient l'un et l'autre, et par là le procès fut finit, et chacun paiat ses dépens qui furent considérables pour la maison de Septfontaines, car elle paiat pour ledit frère Aubertin.

Ensuite de cet accord, le père Maupty, prieur de l'abbaye, qui avait depuis quelque temps le pouvoir de M^r leur abbé de la Roche de nommer aux bénéfices dépendans de la manse' présenta à ladite cure d'Andelot frère François Simon, ancien professeur et pour lors curé de Sommery, diocèse de Sens ; ayant obtenu ses provisions à Langres le 21 juillet 1749, il prit possession de ladite cure le lendemain, et s'en étant retourné à Sommery quelque temps après, il changea de sentiment et le 10 décembre de la même année il donna sa démission par devant notaire de ladite cure d'Andelot, et resta à celle de Sommery.

En conséquence de ladite démission, ledit père Maupty nomma à la cure d'Andelot frère François Vincent, professeur à l'abbaye de Cuissy, qui ayant eu des provisions à Langres, prit possession de ladite cure le 20 février 1750.

Ledit curé a eu plusieurs procès à soutenir contre des particuliers de sa paroisse, touchant les droits de la cure et qu'il a tous gagnés ainsy qu'on vat le voir.

Le premier regardait la dixme des raisins ; anciennement il n'y avait point de vignes à Andelot, du moins très peu ; dans la suite on en planta quelques unes dans les costes qu'on défrichat ; les curés qui jouissaient des menues dixmes regardèrent celle des raisins comme telle et en perçurent la dixme, sans aucune opposition des gros décimateurs, ce qui dura plusieurs années ; mais les admodiateurs desdites grosses dixmes voiant que tous les ans on augmentait à Andelot les vignes, prétendirent qu'elles étaient de la grosse dixme et qu'ils devaient l'avoir ; c'est ce qu'ils firent en 1748. Ils en parlèrent à Mr Peschinet, pour lors curé d'Andelot. Celuy cy, pour éviter un procès, fit un accord avec eux par lequel il consentait que les s^rs Lebrun et Matrat, admodiateurs desdites grosses dixmes, jouissent d'un quart de la dixme des raisins de la présente année, à condition de paier le quart de tous les frais de

la perception de ladite dixme, sans préjudice du droit des parties sur lequel il s'en rapporteront à la décision de deux avocats pour ladite année, ledit accord fut fait le 7 octobre 1748, et au mois de janvier suivant, ils choisirent pour arbitres Mrs Sauvage et Paillette de Joinville, qui, ayant examiné l'affaire, décidèrent qu'attendu que les vignes dans le voisinage étaient regardées comme grosses dixmes, ainsy que lesdits Lebrun et Matrat le mettaient en fait, ils avaient le droit de percevoir la dixme des vignes des héritages qui avaient été auparavant cultivés et sur lesquels ils avaient perçu la dixme en grains, et que le curé ne devait avoir ladite dixme des terres de la culture desquelles il n'y avait point de mémoire comme novalles. En conséquence de cette décision, ledit Peschinet fit un acte avec lesdits admodiateurs le 25 janvier, dans lequel il dit que, pour éviter un procès que sa prochaine sortie de la cure d'Andelot l'empêchait absolument de poursuivre, il consentait à leur rendre un quart de ladite dixme des vins qu'il avait perçu l'année précédente, à condition qu'il paieraient le quart de tous les frais faits là dessus, sans préjudicier d'aucune sorte aux droits des curés d'Andelot, mes successeurs, qui demeurent dans tous leurs droits pour les années suivantes et sans conséquence audit accord et à tout ce qui a été fait.

Ledit Vincent, curé d'Andelot, sans avoir égard à tout ce que ledit sr Peschinet avait fait avec les admodiateurs des grosses dixmes, à la vendange de 1751, imitat les prédécesseurs dudit sr Peschinet, il choisit des pauliers dans le lieu, leur fit prêter serment devant le juge, et leur ordonnat de dixmer les raisins à l'accoutumée dans toutes les vignes du finage d'Andelot, ce qu'ils firent, nonobstant l'opposition des admodiateurs des grosses dixmes. Mais bientot ils furent troublés dans leurs fonctions par lesdits admodiateurs des grosses dixmes qui renversèrent leurs raisins de dedans leurs tonneaux et même leur en prirent, pour lesquels faits, il y eut des batailles et de grandes contestations, ce que, ayant appris ledit curé, il attaqua au Grand conseil François Briot et Mammès Lebrun, fermiers desdites dixmes et auteurs du trouble, auxquels il fit signifier le 14 octobre les lettres patentes de nos rois, accordées à l'ordre des Prémontrés et à tous ses membres, de pouvoir évoquer toutes leurs causes audit Grand conseil, et assignation d'y comparaître dans six semaines pour y procéder et s'y voir débouter de leur opposition, et condamner aux dépens, déclarant que Me François Cochin, procureur, occupera pour luy.

Avant l'eschéance des six semaines pour comparoir au Grand conseil, ledit Mammès Lebrun, l'un desdits fermiers des grosses dixmes, fit signifier et déclarer audit Vincent, curé, qu'il se desistait de son opposition et qu'il s'offrait à luy paier les despens qu'il avait fait à cette occasion, et que même il reconnaissait son droit à la perception des dixmes de raisins dudit Andelot, et qu'au cas qu'il lui fit quelques poursuites au préjudice dudit déport, il protestait se pourvoir contre luy pour récupérer tous dépens, dommages et intérêts. Par ce désistement, ledit curé n'eut plus à plaider que contre ledit Briot; mais il avait à faire à un grand chicaneur, ainsy que nous l'avons veu dans le procès que le frère Doucelet, curé d'Andelot, avait eu avec luy, touchant sa portion congrue de 300 l. Ledit Briot se conduisit à peu près de la même manière dans ce présent procès qu'il avait fait dans le précédent, en ne comparant pas d'abord au Grand conseil, et en s'opposant dans la suite aux arrêts que le curé d'Andelot y obtenait contre luy, ou par deffaut ou pour l'obliger à paier les dépens auxquels il était condamné. Comme il serait trop long de rapporter tous lesdits arrêts qui sont au nombre de sept, nous ne décrirons que le dernier parce qu'il est contradictoire et définitif de l'affaire, mais auparavant nous donnerons un précis des moiens sur lesquels ledit curé établit son droit des dixmes sur les vignes d'Andelot, et des raisons et chicanes dudit Briot.

Ledit curé fit un mémoire pour prouver ledit droit dans lequel il dit : 1° qu'il n'y a pas la vingtième partie du territoire d'Andelot plantée en vignes, et ce qui en est planté est presque tout sur des coteaux, des roches et des terres ingrates, remplies auparavant de buissons et de pierres, que les habitants ont défrichés. 2° Les gros décimateurs n'ont jamais jouis, ny laissés par bail la dixme des raisins, les baux desdits décimateurs jusqu'en 1751 en font preuve. Ledit Briot, qui jouit desdites dixmes en partie depuis neuf ans, n'en a pas joui non plus que ses prédécesseurs. Ainsy on peut assurer que depuis 25 ans et plus qu'on plante des vignes à Andelot, les curés, sçavoir Menessier, Doucelet et Peschinet en ont toujours jouis paisiblement, et perçus la totalité de la dixme, excepté la dernière année dudit Peschinet, que lesdits Briot et Lebrun troublèrent dans sa possession, et comme ledit curé était attaqué par un compétiteur touchant ladite cure, et qu'il était déterminé à la luy céder et par conséquent, ne voulant point avoir de procès avec lesdits Briot et Lebrun, il leur céda un quart dans ladite dixme des raisins, sans préjudice cepen-

dant au droit de ses successeurs dans la cure d'Andelot, ainsy qu'il est dit dans l'accord qu'il fit avec eux en 1749. Cette clause mettait à couvert le droit des curés d'Andelot et ne pouvait favoriser les fermiers des grosses dixmes, surtout n'ayant perçus qu'une année ledit quart, puisque ledit Vincent curé a jouit de la totalité en 1750. 3° Ledit curé jouit de temps immémorial de la totalité des menues dixmes de grains et autres choses ; or, quoique la dixme des vignes ne soit de sa nature ni grosse ni menue dixme, il paraît cependant qu'elle doit être regardée à Andelot comme menue dixme, tant à cause de sa petite quantité, que parceque les gros décimateurs ne l'ont jamais répétée comme grosse dixme, et en cette qualité devoir leur appartenir, et qu'ils en ont laissé jouir paisiblement les curés d'Andelot depuis qu'on a commencé à planter des vignes à Andelot jusqu'à présent ; d'où ledit curé concluait à ce que ledit Briot fut débouté de son opposition, et condamné aux dépens, dommages et intérêts.

Ledit Briot n'ayant pas comparu au temps porté par l'assignation, le procureur dudit curé obtint contre luy un arrêt de deffaut le 8 janvier 1752 qui luy fut signifié avec assignation tant pour procéder sur le principal que pour voir taxer les dépens adjugés par ledit arrêt.

Comme ledit Briot ne comparut point, le procureur du curé obtint le 22 avril un second arrêt par deffaut qui, en confirmant le premier, débouta ledit Briot de son opposition à la levée de ladite dixme et le condamnait aux dépens. Cet arrêt luy ayant été signifié avec assignation pour voir taxer les dépens, pour lors il comparut au Grand conseil le 27 mai suivant où il se désista de son opposition à cause, dit-il, qu'il n'a plus d'intérêt auxdites dixmes que Mr l'abbé de St-Urbain a loué à un autre, sans que néanmoins il entende préjudicier au droit des décimateurs ou de leurs fermiers, protestant d'ailleurs de nullité de tout ce que ledit curé luy a fait signifier, faute par luy, 1° d'avoir fourny un acte capitulaire de l'ordre des Prémontrés par lequel il était autorisé à plaider et à former lesdites demandes ; 2° d'avoir assigné sur les revenus de la maison de Septfontaines une assurance pour les dépens et dommages et intérêts, parceque, en sa qualité de religieux, il ne peut ester en justice et que d'ailleurs il peut être révoqu de la cure et être envoié bien loin dans une autre maison de son ordre, contre lequel il n'y aurait point de poursuite ; sans entrer dans la discussion du fond de l'objet contentieux, soutient que jamais on n'a regardé à Andelot le curé comme gros

décimateur, puisqu'il n'est qu'à portion congrue et par conséquent qu'il n'a pas le droit de nommer des pauliers, et que son fait est une entreprise contre les gros décimateurs et leurs fermiers, et un trouble manifeste dans leurs possessions des dixmes des raisins, dont ils ont jouis l'année précédente ; que pour ce qui le regarde, l'objet est de trop peu de conséquence pour le deffendre, que cependant ledit curé doit scavoir que le bien spolié doit être restitué ; persistant ledit Briot à ce que dessus, se réserve tous droits, actions et prétentions.

Ledit curé réfuta ces raisons en peu de mots, scavoir : 1° que son désistement de son opposition venait trop tard, qu'il en avait été débouté par arrêt et condamné aux dépens, qu'il les devait paier ou promettre de le faire incessamment, ce qu'il ne faisait pas. 2° Qu'il n'avait pas besoin d'être autorisé par son ordre pour plaider ; qu'étant curé en titre, les loix du royaume lui donnait pouvoir de soutenir les droits de sa cure : par la même raison, il n'était pas nécessaire que son ordre le cautionnat ; le revenu de son bénéfice et ses meubles luy servant de caution. 3° Qu'il peut passer pour gros décimateur, puisqu'il tire tous les ans sur les grosses dixmes douze bichets de froment, autant d'orge et deux journées de paille, à cause des novales que les curés ont cédés aux gros décimateurs, que sans cela, il a les menues dixmes avec celles des vignes et que par conséquent il a le droit de nommer des pauliers à la moisson et à la vendange, qu'il est faux que les gros décimateurs ou leurs fermiers ayent jouis des dixmes des raisins, excepté du quart en 1749 que le curé Peschinet leur avait cédé pour les raisons qu'on a dit cy dessus.

Le s^r Briot ne contredit pas lesdites réponses, et même il ne comparut plus audit Conseil, de sorte que ledit curé fit taxer les dépens qui se montaient à 134^l 6^s 6^d ; ensuite fit signifier ladite taxe audit Briot qui refusa de les paier ; c'est ce qui obligea ledit curé d'obtenir un arrêt exécutoire contre ledit Briot qui y forma opposition ; ledit curé obtint un arrêt au mois de novembre qui le débouta de son opposition et confirmat ledit arrêt exécutoire. Ledit Briot forma encore opposition par requête audit arrêt et demanda que la procédure sur laquelle ledit arrêt était intervenu fut déclarée nulle, sans donner aucuns moiens ny de son opposition, ny de sa demande ; aussy n'en avait-il point. C'est ce que ledit curé fit voir au Conseil par sa requête dans laquelle il demanda que ledit Briot fut débouté de son opposition et que ledit arrêt du Conseil fut exécuté selon sa forme et teneur, nonobstant toute

opposition formée ou à former, et qu'il fut condamné à cinq cent livres de dommages et intérêts résultant des empêchements qu'il a mis à l'exécution des arrêts et exécutoires dudit Conseil obtenus contre luy, et en outre à tous les dépens dudit procès. La requête eut son effet, car ledit curé obtint, le 17 janvier 1753, l'arrêt suivant :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut : comme par arrêt, cejourdhuy donné en nostre Grand conseil, entre nostre amé François Briot, cy devant admodiateur des grosses dixmes de la paroisse d'Andelot, demandeur en requête du six novembre dernier mil sept cent cinquante deux, à ce qu'il soit receu opposant à l'arrêt de nostre dit Grand conseil du dix huit novembre précédent, signifié à son procureur le vingt neuf du même mois, obtenu par le deffendeur cy après nommé, faisant droit sur ladite opposition, déclarer la procédure sur laquelle ledit arrêt est intervenu nulle au principal, ordonner que les parties en viendront au premier jour d'audience et condamner ledit deffendeur aux dépens, d'une part, et frère François Vincent, prestre, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, prieur, curé de la paroisse d'Andelot, deffendeur, d'autre part, et entre ledit frère Vincent, demandeur en requête du onze décembre mil sept cent cinquante deux, à ce que sans s'arrêter ny avoir égard à l'opposition formée par ledit François Briot à l'arrêt du dix huit novembre dernier, dans laquelle il sera déclaré non recevable, et dont en tous cas il sera débouté, ordonner que ledit arrêt de nostredit Conseil dudit jour dix huit novembre dernier sera exécuté selon sa forme et teneur, et nonobstant toutes oppositions formées ou à former, condamner ledit Briot en cinq cent livres de dommages et intérêts ou telle autre somme qu'il plaira à nostredit Conseil arbitrer, résultant des empeschements formés par ledit Briot à l'exécution des arrêts et exécutoires de nostredit Conseil, obtenus contre luy, et en tous les dépens, d'une part, et ledit François Briot deffendeur, d'autre part, sans que les qualités puissent préjudicier, après que Cochin, procureur dudit François Vincent, a été ouy et conclud en sa requête et demande et que d'Artinville, procureur dudit Briot, aussy a été ouy et conclud en son opposition et demande, yceluy nostredit Grand conseil a débouté la partie de d'Artinville de son opposition par elle formée à l'arrest de nostredit Conseil du dix huit novembre dernier, et ordonne que ledit arrêt sera exécuté selon sa forme et teneur, nonobstant toutes oppositions qui

pourraient être formées, condamne la partie de d'Artinville aux dépens. Sy donnons en mandement, etc. Donné en nostredit Conseil à Paris le dix sept janvier, l'an de grâce mil sept cent cinquante trois, et de nostre règne le trente huitième.

« Par le roy, à la relation des gens de son Grand conseil.

« Verduc, avec paraphe [1]. »

Ledit arrêt fut signifié le premier février au procureur dudit Briot.

En 1761, Mr l'évêque de Langres donna la confirmation à Andelot et le curé le régala splendidement et tous les curés du voisinage qui avaient amené les jeunes gens de leurs paroisses à la confirmation.

Les srs Nicolas-François Carteron, prévost, Laurent Paillette, gruyer, et Dieudonné Ferrière, syndic d'Andelot, complotèrent dans le partage des bois distribués à chaque habitant du lieu fait le 14 octobre 1763, de priver ledit curé de son droit ancien et accoutumé de choisir le premier son lot de bois à bout ou à vue, comme il jugeait à propos, de sorte qu'eux choisirent leurs lots les premiers et mirent ledit curé avec tous les autres habitants privilégiés ou non à tirer au sort leur portion ; en même temps ledit syndic imposat ledit curé comme les autres habitants dans la taxe qu'il fit tant par rapport audit triage que pour plusieurs autres frais de ville.

Ledit curé, indigné de cette novation, présenta une requête à la maîtrise de Chaumont, contre ledit syndic, tendante à ce qu'il fut maintenu dans son droit immémorial comme curé de choisir partout où il voudrait le premier son lot de bois, et ledit syndic assigné pour se voir obligé de reconnaittre ledit droit et de s'y conformer, et pour l'y avoir troublé, être condamné aux dépens, dommages et intérêts, et en même temps,

1. Au sujet de la dixme des raisins, on lit ce qui suit dans un autre manuscrit, intitulé : Mémoire des revenus et des fondations de l'église d'Andelot :

On doit dire aussi que la dixme des raisins a beaucoup augmenté depuis 1769, car vers ce temps là, à peine le curé d'Andelot retirait de la dixme suffisamment du vin pour sa boite, au lieu qu'à présent il en a bien au delà, puisqu'en 1780, il a fait 20 pièces ; en 1782, 32, et en 1783 22 pièces, et cela parce que les habitants d'Andelot ont augmenté le nombre des vignes et même ils en plantent encore de nouvelles dans les costes et les buissons qu'ils défrichent, de sorte que, s'ils continuent, la dixme en vin fera le principal des revenus de la cure, pourvu cependant que le vin se vende plus cher, car les trois années que nous venons de rapporter, il a été à bon marché à cause de l'abondance qui était générale partout.

déchargé de la taxe imposée contre luy par ledit syndic, attendu qu'elle regardait plusieurs objets comme des frais de ville et autres dont il était exempt en sa qualité de curé. La requête ayant été décrétée, il fit assigner ledit syndic qui comparut par procureur. Le s^r Paillette, gruyer, demanda d'intervenir dans le procès ; y ayant été admis, il tâcha de prouver qu'il avait droit de choisir son lot avant les premiers privilégiés, comme le prévost et procureur du roy, et même avant ledit curé. Comme celuy cy ne comptait pas que l'affaire serait sitost jugée, il ne se depescha pas de fournir ses moiens de deffense ; mais le 14 du mois de novembre suivant, à l'absence du maître particulier et du procureur du roy, le lieutenant de ladite maîtrise rendit une sentence par laquelle il fut jugé que ledit gruyer choisirait le premier son lot de bois, que ledit curé choisirait le sien avec les dix privilégiés du lieu, dépens compensés entre les parties, excepté que le curé paierait le cout de la sentence, et à l'égard de la taxe dudit syndic imposée audit curé, il n'en fut pas fait mention dans ladite sentence. Ledit curé appella de suite de cette sentence à la table de marbre, et y ayant obtenu un relief d'appel, il le fit signifier le 26 décembre de la même année audit syndic et déclara que Me Dorival, procureur, occuperait pour luy. Comme les paroissiens d'Andelot désapprouvaient le fait du syndic et du gruyer, ils tinrent leur assemblée dans laquelle ils destituèrent ledit syndic et en choisirent un autre, et exclurent de la chambre de ville ledit gruier Paillette.

Pendant ce temps, ledit curé fit un mémoire dans lequel il prouva par toutes sortes de moiens son droit de choisir son lot de bois le premier et avant les privilégiés, soit gens de justice ou autres, 1° par une possession immémoriale dont ses prédécesseurs curés et luy même avaient toujours jouis. 2° Par les lois du royaume et surtout par l'usage constamment observé dans villes, bourgs et villages de la dépendance du bailliage de Chaumont ; il en citait plusieurs où les curés avaient toujours eu la préférence sur tout les privilégiés et gens de justice, les seuls seigneurs étant exceptés, quand ils avaient leur portion de bois avec leur communauté ; mais comme à Andelot il n'y avait point d'autre seigneur que le roy, ou M^r le duc d'Orléans comme engagiste, le curé devait donc choisir le premier sa portion de bois avant tous les privilégiés du lieu et surtout avant le gruyer qui, dans les auteurs, n'est considéré que comme le premier garde de bois, et qui ne peut juger que des

petites amandes contre les délinquants, les autres étant réservées à la maîtrise ; d'où il concluait que la sentence du lieutenant de ladite maîtrise, qui donnait audit gruyer le droit de choisir son lot avant ledit curé, était contre les lois et usage, et par conséquent injuste. Il y faisait voir aussi que la taxe que ledit syndic luy avait imposée par rapport à sa portion de bois était également injuste, parce qu'elle le mettait de niveau avec ses paroissiens touchant quantité de frais de ville qu'ils devaient paier et dont il était exempt en sa qualité de curé, au lieu que, si ladite taxe n'avait regardé que les tranchées desdits lots de bois, et autres frais concernant lesdites portions, il n'aurait rien dit et aurait volontiers paié sa part comme les autres.

Le Parlement, après avoir examiné le procès et les moiens des parties, car le s^r Paillette, gruyer, fut luy même à Paris pour soutenir ledit procès et deffendre la sentence du bailliage de Chaumont, mais ses moiens de deffense ne furent point approuvé dudit Parlement, au lieu que ceux dudit curé le furent, de manière que ledit Tribunal rendit un arrêt par lequel il infirma la sentence de Chaumont, maintint ledit curé et ses successeurs dans le droit de choisir le premier son lot de bois, et l'exempta de paier d'autres frais que ceux qui concernaient la distribution desdits lots de bois, et condamna ledit gruyer et la communauté à tous les dépens. Les uns et les autres ayant appris ledit arrêt, ils vinrent trouver le s^r curé, lui promirent de s'y conformer et le prièrent de ne point le faire lever pour éviter des frais, ce qu'il fit par bonté pour eux.

Un nommé Louis Bertault, habitant d'Andelot, qui avait loué aux religieux de Septfontaines un pré nommé les Seize machots, voisin d'un bout à un pré de la cure au lieudit Ardée et Multote contenant environ trois fauchées, en fauchant cette année ledit pré des Seize machots, anticipat considérablement sur ledit pré de la cure ; tout de suite ledit curé présenta requête à M^r le prévost d'Andelot pour qu'il lui fut permis de faire assigner extraordinairement pardevant luy ledit Bertault, pour se voir condamner à luy restituer quatre milliers de foin enlevés de son pré, sinon à dire d'experts convenus ou nommés d'office, lesquels feront leur rapport et estimation de ladite quantité de foin enlevée sur le pré, en cinquante livres de dommages et intérêts et aux dépens de l'instance à laquelle occupera Mr Couhey, procureur pour le suppliant. Ladite requête ayant été décrétée, ledit Bertault fut assigné de la part du

curé. Il comparut à l'audience avec le s^r Bourgon son procureur, qui fournit les moiens de deffense en disant que les religieux de Septfontaines luy avaient loués cette année leurdit pré des Seize-Machots comme contenant cinq fauchées, que même auparavant il l'avait déjà eu du s^r Bellot qui l'avait loué desdits religieux et qu'à cause de difficultés qu'il y avait eu entre lesdits religieux et ledit curé, touchant lesdits prés, qu'ils avaient été mesurés tous les deux et qu'ils ne contenaient ensemble que six fauchées moins vingt huit perches, et qu'ainsy, si le pré dudit curé contenait trois fauchées, comme il le prétendait, celluy des religieux n'en contenait pas trois, ce qui causerait un grand préjudice, non seulement auxdits religieux, mais encore à luy-même qui avait loué ledit pré pour cinq fauchées, qu'il était seur qu'il n'avait pas coupé l'herbe de cinq fauchées, et par conséquent bien loin d'avoir anticipé dans le pré de la cure d'une fauchée et demye, ainsi que ledit curé l'en accusait et que pour cela il luy demandait quatre milliers de foin, il n'avait pas eu son compte dans ledit pré qu'il tenait desdits religieux et quant à ce que ledit curé disait pour preuve de son droit et sa possession de trois fauchées dans son pré de la Multote, qu'un nommé Briot qui tenait le pré de l'Hopital, voisin desdits prés en question, lui avait donné de l'argent en 1764 pour le dédommager d'une entreprise qu'il avait faite cette année à la fauchaison de son pré, si le fait est vray, ledit Briot ne devait pas faire cette restitution audit s^r curé, mais bien à celuy qui avait loué ledit pré des Seize Machots, car c'était sur ledit pré qu'il avait fait cette anticipation, d'où ledit Bertault concluait qu'il n'était pas obligé de rendre au s^r curé le foin qu'il luy répétait, parce qu'il n'avait pas fait d'anticipation sur son pré ; cependant, comme le fond de la question regardait les religieux de Septfontaines, il suppliait qu'il luy fut permis de les faire assigner extraordinairement pour voir dire qu'ils seront tenus de se joindre à luy et de prendre son fait et cause contre le s^r curé, que suivant son bail, ils seront condamnés à le faire jouir de cinq fauchées de prés, à ses dommages et intérêts et aux dépens dudit procès. Le juge luy ayant accordé sa demande, il fit assigner lesdits religieux : mais comme on ne trouve plus d'acte là dessus, il est à croire que lesdits religieux ne comparurent point, mais qu'ils s'abouchèrent avec le s^r curé qui, par considération pour ses confrères, ne poursuivit pas ledit procès. D'ailleurs, l'affaire était obscure, le curé prétendait avoir trois fauchées, et les religieux cinq, qui font huit, tandy que lesdits deux

prés ne contenaient pas six fauchées : ainsy il y avait plus de deux fauchées de manque ; c'était par conséquent les voisins qui avaient anticipé ; mais cette anticipation était ancienne, et il n'était pas aisé d'y remédier parceque la plupart des prés voisins étaient bornés, surtout celuy de l'hopital de Chaumont. Le curé d'Andelot et les religieux auraient dû se trouver audit abornement, montrer leurs titres et deffendre leurs droits, mais il ne paraît pas qu'ils l'ayent fait, voilà pourquoy ils ont perdu à eux deux aux environs de deux fauchées, c'est à dire chacun une au moins, car à présent, ledit pré de la Multote ne contient pas deux fauchées, ny celuy des Seize Machots quatre. Depuis ledit procès, lesdits prés sont restés ainsy partagés, et il paraît que les curés d'Andelot ne doivent point avoir dans la suite d'affaire touchant ledit pré, et s'en tenir à ce qu'ils y possèdent.

(*A suivre.*) V. FROUSSARD.

NÉCROLOGIE

Le général Loizillon, ancien ministre de la Guerre, est mort le 4 mai 1899, à Dammarie-les-Lys, près de Melun, dans sa propriété des Hauts-Bouillants, qu'il habitait depuis qu'il avait quitté le service actif. Il succombe aux suites d'une paralysie cérébrale dont il avait été frappé il y a quelques jours.

Né à Paris en 1829, sorti de Saint-Cyr en 1849 dans les cuirassiers, il prit part à la guerre de Crimée d'où il revint capitaine. En 1865, il fut nommé chef d'escadrons. Au moment où la guerre éclata, il était major du 7e dragons à Rouen, et resta dans cette ville à la tête du dépôt ; puis, avec diverses troupes de marche, il prit part à la défense nationale en province et passa lieutenant-colonel le 1er janvier 1871.

Colonel en 1875, général de brigade en 1879, il fut nommé directeur de la cavalerie, puis alla commander en Algérie les troupes de cette arme ; il reçut les trois étoiles en 1886. Deux ans plus tard, il quittait l'Algérie pour aller commander la division de Lunéville. Les services qu'il rendit dans ces fonctions le désignèrent bientôt pour le commandement en chef du 1er corps d'armée à Lille et, entre temps, pour la direction supérieure des grandes manœuvres de cavalerie.

Appelé au ministère le 11 janvier 1893, il garda le portefeuille de la Guerre jusqu'au 3 décembre de la même année et fut remplacé par le général Mercier. Quelques jours après, atteint par la limite d'âge, il passa dans le cadre de réserve.

Le général Loizillon était grand-officier de la Légion d'honneur. Son passage au ministère de la Guerre ne fut marqué par aucun événement important ; il montra surtout des qualités de technicien et d'administrateur. On se rappelle aussi que ce fut un sportsman parisien ; son duel avec M. Alfonso de Aldama, le 1er janvier 1885, à la suite d'un incident survenu au cirque Molier, fit quelque bruit.

Il était frère de l'auteur des « Lettres sur le Mexique », qui eurent à leur époque un grand succès.

L'inhumation du général Loizillon a eu lieu le 6 mai à Dammarie, en présence de nombreux officiers généraux.

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort de notre compatriote, M. Paul Rabel, directeur du personnel au ministère des Travaux publics, décédé presque subitement le 7 mai, à Paris, des suites d'une congestion pulmonaire, à l'âge de cinquante ans.

Ancien élève de l'Ecole polytechnique, M. Rabel était ingénieur des ponts et chaussées lorsque M. de Freycinet le prit, en 1877, comme chef de cabinet lors de son premier passage au ministère des Travaux publics. Il suivit M. de Freycinet, en 1880, aux Affaires étrangères et resta son chef de cabinet au quai d'Orsay.

Rentré ensuite dans la carrière des ponts et chaussées et nommé ingénieur en chef, M. Rabel fut chargé d'abord des services de la navigation de la Seine, puis appelé par M. Turrel, ministre des Travaux publics dans le cabinet Méline, à la direction du personnel. Il était officier de la Légion d'honneur et conseiller général de la Marne.

Le 6 mai, veille de sa mort, avait été signé le décret qui le nommait inspecteur général des ponts et chaussées.

Les obsèques ont été célébrées à Paris, le mercredi 10 mai, dans l'église Saint-François de Sales.

L'inhumation a eu lieu à Troyes, le même jour.

***

Le 22 juin 1899 s'est éteint à Reims, dans sa soixante-quinzième année, l'un des plus notables commerçants de la cité, M. Jules Warnier-David.

Avec lui disparaît le dernier survivant des représentants de la Marne à l'Assemblée nationale constituante, élue le 8 février 1871. Ces représentants, élus au scrutin de liste, étaient MM. Margaine, Dauphinot, Jules Simon, Warnier, Thomas, Flye Sainte-Marie, Leblond et Eugène Perrier.

Les obsèques ont eu lieu le 24 juin, en l'église Saint-André de Reims, au milieu d'un recueillement imposant et austère.

Cet homme qui tint un rang considérable à Reims, ancien membre de l'Assemblée nationale, ancien juge au Tribunal de commerce, ne voulut aucun discours à ses obsèques. Il le déclara de la manière la plus formelle dans son testament : « Ni fleurs, ni discours. » Par le même testament, daté de 1898, il léguait à la ville de Reims une bonne part de ses richesses artistiques (dix toiles de Corot, des Diaz, deux Daubigny, un pastel de Millet et plusieurs autres œuvres d'artistes modernes), et cela dans un sentiment de reconnaissance qui l'honore grandement. Il avait été boursier de la ville au collège de Reims, et y fit des études classiques qui, en ce temps-là, étaient un honneur et une satisfaction pour la vie entière. Homme de haut sens pratique dans les affaires, homme libéral dans la vie publique, homme de goût dans la vie intime, voilà les grandes qualités qui distinguaient le bon citoyen que nous venons de perdre.

Nous ne retracerons pas ici les phases de l'existence commerciale de M. Warnier, elles sont connues de tous ; son rôle à l'Assemblée nationale est également resté en mémoire par sa fidélité

inviolable aux principes libéraux qui l'ont toujours guidé. Ce qui est moins à la connaissance du public, c'est sa mission dans l'ordre économique, ce sont ses hautes relations avec les chefs d'école. Dès 1860, il fut lié avec Félix Cadet, avec Léon Say, surtout avec Michel Chevalier, dont il laisse toute une correspondance inédite, sur les fameux traités de commerce, à la collection des autographes de la Bibliothèque de Reims. Je n'ai pas encore nommé le plus célèbre de ses amis, son maître préféré, Jules Simon, qu'il fréquentait à Paris, qu'il recevait avec une affectueuse déférence dans sa propriété de Taissy.

Voilà l'honneur de M. Warnier, c'est d'être resté fidèle à ses convictions et à ses amis, c'est d'avoir conservé le culte du beau et du bien, c'est de se survivre par une trace d'ineffaçable générosité. H. J.

* * *

Le cardinal Guillaume-Marie-Romain Sourrieu, ancien évêque de Châlons, archevêque de Rouen, est mort dans la nuit du 15 au 16 juin, à minuit dix minutes, en pleine connaissance, à l'âge de soixante-quatorze ans.

C'était un vieillard droit et solide, d'une grande austérité de vie, qui menait, dans son palais archiépiscopal, une véritable existence de reclus. Prélat très libéral et très modeste, il avait été dans sa jeunesse un missionnaire plein d'ardeur et d'éloquence. Il cultiva longtemps son admirable zèle dans cet historique pèlerinage de Rocamadour dont il fut un moment le supérieur. Il prêcha souvent à Paris, notamment à la basilique de Sainte-Clotilde. Il excellait en particulier dans l'oraison funèbre, et celle qu'il a prononcée de Mgr Lamazou restera comme un chef-d'œuvre. Lorsqu'il devint l'un des princes de l'Église, il se montra fort soucieux de conformer sa conduite aux instructions du Saint-Siège, et il ne cessa d'entretenir avec l'autorité civile des rapports empreints d'autant de correction que de bienveillance.

Mgr Sourrieu était né le 27 février 1825 à Aspet (Haute-Garonne). Ordonné prêtre le 17 octobre 1847, après de solides études au Grand Séminaire de Toulouse, il s'adonna aussitôt à la prédication et y obtint de grands succès. Il fut nommé évêque de Châlons le 20 septembre 1882, et promu archevêque de Rouen le 15 mai 1894. Léon XIII l'avait créé cardinal-prêtre du titre de Saint-Clément le 19 avril 1897, et le gouvernement lui avait donné, l'an dernier, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

* * *

On annonce également la mort :

De M. Louis-Justin Broyard, ancien avoué, ancien suppléant de la Justice de paix, ancien administrateur des Hospices, décédé à Reims, le 29 avril 1899, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques ont eu lieu le 2 mai, en l'église Notre-Dame de Reims ;

— De Mlle Euphrasie de Stappers, décédée à Épernay, le 2 mai 1899, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques ont été célébrées le 4 en l'église Notre-Dame d'Epernay ;

— De M. Arthur-Auguste Pichaucourt, docteur en médecine, décédé à Loivre (Marne), le 3 mai 1899, dans sa quarante-deuxième année.

Ancien élève du lycée de Reims, après d'excellentes études à l'École de médecine de cette ville, il était rentré à Bourgogne, son pays natal, pour y succéder à son père, en 1883.

Les obsèques ont eu lieu à Loivre, le 6 mai. Sur la tombe, le docteur Langlet, président de l'Association médicale de la Marne, a prononcé quelques paroles émues ;

— De M. Cherbuliez, docteur en médecine, fils du célèbre romancier et membre de l'Académie française, décédé à Saacy, près de la Ferté-sous-Jouarre, le 4 mai 1899 ;

— De M. l'abbé G.-E. Guillaume, ancien vicaire de Vitry-le-François, ancien curé de Condé-sur-Marne, décédé à Oger (Marne), le 5 mai 1899, dans sa soixante-quatrième année ;

— De M. Achille Siret, président du Tribunal civil d'Épernay, décédé le 8 mai 1899, à l'âge de 55 ans ;

— De M. Romain Larangot, ancien commissaire-priseur, administrateur de la Caisse d'épargne, décédé à Reims le 9 mai 1899, dans sa soixante-et-unième année.

Les obsèques ont eu lieu le 12, en l'église Saint-André ;

— De M. Geoffroy de Rohan-Chabot, élève à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, décédé à Paris.

Par sa mère, M. de Rohan-Chabot descendait d'une noble famille de Champagne, celle de Terray de Morel de Vindey ;

— De Mme veuve Gambier-Barbepelier, décédée à Villenauxe (Aube), le 18 mai 1899, dans sa cent-quatrième année.

Elle était née le 2 octobre 1795 ;

— De M. Marie-Louis-François-Amédée Simonin, notaire, décédé à Attigny (Ardennes), le 23 mai 1899, dans sa trente-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu en l'église d'Attigny, le 26, et le corps a été ensuite dirigé sur Reims, où l'inhumation a eu lieu le même jour. A la gare d'Attigny, M. Jules Vitry, notaire au Chesne, a prononcé une allocution émue ;

— De M. Louis-Modeste Petit, ancien instituteur, officier d'Académie, délégué cantonal, décédé à Damery, le 23 mai 1899.

Né à Normée (Marne), le 23 mai 1827, il avait été successivement instituteur à Normée et Venteuil, de 1843 à 1869 ; chef de bureau à la sous-préfecture d'Épernay, du 1er septembre 1869 au 30 décembre 1871 ; secrétaire de la sous-préfecture, du 30 décem-

bre 1871 au 31 janvier 1892; conseiller municipal, de mai 1892 à mai 1896 ; délégué cantonal depuis le 22 mars 1894 ; directeur de la Caisse d'épargne, etc.

Tout récemment, M. Petit avait fait paraître une *Histoire de la ville d'Épernay*.

Ses obsèques ont eu lieu le 26 en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul. Au cimetière, trois discours ont été prononcés par MM. Laumondais, sous-préfet, au nom de l'administration; Fleuricourt, maire, au nom de la municipalité ; Luquet, au nom de la délégation cantonale et de la Caisse des écoles ;

— De M. Pierre-François Grisou, docteur en médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Châlons, décédé dans cette ville le 26 mai 1899, à l'âge de 45 ans.

Originaire de Limoux (Aude), il était fixé à Châlons depuis 1877.

Les obsèques ont été célébrées le 29 en l'église cathédrale. Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. le docteur Richard, au nom de la Société amicale des médecins de la Marne ; Camille Écoutin, vice-président de la Commission des hôpitaux, et Doutté, président de la Société d'agriculture.

Conformément aux intentions du défunt, Mme veuve Grisou a fait remettre à la municipalité la somme de cent francs pour les pauvres de Châlons ;

— De Mme Quatre-Solz de Marolles, née Angenoust de Romaine, mère de Mme de Givry. Les obsèques ont été célébrées, le 9 juin 1899, au château de Marolles (Seine-et-Marne) ;

— De M. Henri Senglé, manufacturier à Attigny, décédé dans cette ville le 8 juin 1899. Ses obsèques ont eu lieu le 11 juin ;

— De M. Anne-Alexandre-Léon-Félix Harmel, manufacturier, maire de Warmeriville, grand-officier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand, chevalier de Pie IX, camérier d'honneur de cape et d'épée de Sa Sainteté Léon XIII, décédé au Val-des-Bois (Ardennes), le 14 juin 1899, à l'âge de 42 ans.

Il était le fils de M. Léon Harmel, le philanthrope catholique bien connu, propriétaire de l'importante usine du Val-des-Bois, et le frère de M. Léon Harmel, co-directeur des diverses œuvres religieuses et sociales.

Les obsèques ont eu lieu le 17, en l'église de Warmeriville, au milieu d'un énorme concours de fidèles accourus de Reims et des environs.

Après l'absoute, le curé de Warmeriville a prononcé une touchante oraison funèbre. Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. Huet, au nom du Conseil municipal; François Champion, au nom de la corporation chrétienne du Val-des-Bois, et Moreau-Bergé, au nom des sapeurs-pompiers et de la Musique municipale ;

— De M. J.-B.-Charles Vincent, manufacturier à Senones (Vos-

ges), chevalier de la Légion d'honneur, président de la Chambre de commerce des Vosges, décédé à Reims le 17 juin 1899, chez son gendre, M. Albert Benoist.

Les obsèques ont eu lieu le 19, en l'église Notre-Dame, et le corps a été transporté à Senones, où a eu lieu l'inhumation ;

— De M. Pierre-Marie-Alfred d'Hôtel, docteur en médecine, décédé à Poix-Terron (Ardennes), le 25 juin 1899, dans sa soixante-quatorzième année.

Les obsèques ont été célébrées le 28 juin, en l'église et au cimetière de Vendresse (Ardennes);

— Le *Petit Journal* annonce qu'il vient de mourir à Paris, carrefour de l'Odéon, dans sa quatre-vingtième année, une descendante du grand Racine, Mlle Marie-Anne Mirleau des Radrets.

Elle ne laisse, comme parenté directe, que des neveux, dont l'un est commandant de gendarmerie en retraite.

Le corps de la défunte a été transporté à Sargé (Loir-et-Cher), où se trouve le château des Radrets.

BIBLIOGRAPHIE

Cartulaire du Chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne, par le chantre Warin, publié par P. Pélicier. Paris, Picard et fils, 1897, in-8° de viii-74 pp. (Extr. des *Mém. de la Société académique de la Marne*).

Ce manuscrit, conservé aux Archives départementales de la Marne, sous la cote G. IV. 462, et plus d'une fois mis à contribution par divers érudits, méritait certainement la publication intégrale que vient d'en faire le zélé conservateur du dépôt châlonnais, M. P. Pélicier.

Le petit volume, composé de 48 feuillets de parchemin, comprend 33 pièces qui s'étendent sur une assez longue période, de 565 à 1111, et sont transcrites sans ordre apparent. L'éditeur a cru devoir conserver le classement originaire, au lieu d'y substituer l'ordre chronologique, à notre sens préférable. Il a évité également d'entrer dans la discussion et l'examen de l'authenticité de ces actes transcrits fort lisiblement, dans la première moitié du xiie siècle, par le chantre Warin, qui s'en explique formellement au début de sa copie. On sait combien la critique de ces sortes de recueils est ardue, et le savant *Manuel de diplomatique* de M. Giry nous édifie singulièrement sur la valeur relative de leurs allégations et de leurs dates.

Cependant le Cartulaire de Saint-Étienne de Châlons renferme plusieurs pièces importantes : deux bulles pontificales, des chartes épiscopales et royales. Nous signalerons notamment l'unique charte que nous possédions, émanée de la chancellerie d'Eudes II, comte de Champagne (p. 48). Imprimée dans l'*Histoire de Châlons*, du regretté Édouard de Barthélemy ; dans l'*Histoire des comtes de Champagne*, de M. d'Arbois de Jubainville, elle est intéressante par sa teneur. Le comte s'engage envers Roger II, évêque de Châlons, à ne pas laisser s'établir de bourg fortifié dans un périmètre de huit lieues à l'entour de Châlons. La pièce n'est d'ailleurs pas datée ; elle se place entre les années 1048 et 1063. Un autre point curieux de l'histoire châlonnaise est constaté uniquement par le diplôme du 22 novembre 865, dans lequel Charles le Chauve, à la prière de l'évêque Erchenraüs, établit à Châlons un atelier monétaire (p. 23).

Il faut louer M. Pélicier d'avoir tiré de ses belles archives cette précieuse série de documents. L'index onomastique placé à la fin du recueil et qui le complète si utilement est l'œuvre de M. Auguste Longnon : ce nom témoigne suffisamment du prix et de l'autorité qui s'attachent aux identifications contenues dans ce travail.

A. T.-R.

***

Étude sur le collège de Reims à Paris (1412-1763), par Henri Lacaille, membre correspondant de l'Académie de Reims. — *Reims, impr. de l'Académie*, 1899. (Extrait du t. CIV des *Travaux*.) In-8° de 182 pages.

L'histoire des anciens collèges de l'Université de Paris est d'un grand profit pour l'étude des annales et de la topographie de la capitale. En outre, l'histoire d'un collège fondé pour une région ou un diocèse de l'ancienne France, intéresse vivement le passé de toute cette région. C'est ce double résultat qu'a obtenu M. Henri Lacaille en répondant au vœu de l'Académie de Reims, et en publiant une étude fort bien documentée sur l'établissement d'instruction qui fonctionna plus ou moins régulièrement sur la Montagne Sainte-Geneviève, du xve au xviiie siècle.

Installé, grâce à un legs de Guy de Roye, archevêque de Reims, dans l'ancien hôtel de Bourgogne, voisin du collège Sainte-Barbe, le collège de Reims n'offre plus de traces de son existence matérielle. Ses archives elles-mêmes, incomplètes et disséminées en plusieurs dépôts, sont loin de suffire pour retracer son existence scolaire. Il a fallu, pour en grouper les éléments instructifs, de nombreuses investigations et des recherches minutieuses.

Dans cette tâche ingrate, M. Henri Lacaille a retrouvé beaucoup de noms, beaucoup de comptes, peu de célébrités, presque pas de faits saillants. Mais l'essentiel est acquis, la vie générale du collège est esquissée depuis la fondation jusqu'à la suppression et la réunion à Louis-le-Grand. Parmi les principaux citons trois personnages : Jean Gerbais, le docteur gallican, René Vatry, l'excellent helléniste, et l'abbé Copette, ami des arts.

H. J.

***

L'ornementation du foyer depuis l'époque de la Renaissance, par M. Léon Maxe-Werly (Extrait du *Bulletin archéologique*). Paris, imprimerie nationale, 1896, gr. in-8° de 40 pp., avec gravures et phototypies.

C'est une très intéressante contribution à l'archéologie que ce mémoire consacré par notre érudit collaborateur à un détail peu étudié jusque-là de notre ancienne architecture française, la décoration intérieure du foyer depuis l'époque de la Renaissance. Ce n'est guère, en effet, qu'à dater du second quart du xvie siècle, à en juger par les premiers exemples connus, que l'on a commencé à décorer l'intérieur des cheminées de motifs plus ou moins riches, analogues à ceux dont les supports et la surface du manteau, extérieurement, avaient été déjà revêtus. A partir de ce moment, les pièces en fonte de fer, solidement fixées au fond de l'âtre, recouvrent progressivement et fortifient contre l'action de la flamme la maçonnerie de briques ou de tuileaux qui fermait le foyer.

Ces pièces, également dénommées *contre-cœurs*, *contre-feux*,

plaques et taques, dans la langue courante, *bretagnes* au pays lyonnais, *clates* ou *clatres* en Picardie, *platines* dans le patois meusien, ont été employés dès lors concurremment avec les briques estampées à haut relief, dont les spécimens plus rares, à cause de la plus grande fragilité de la matière, se rencontrent surtout dans les musées de Belgique, de Hollande et d'Allemagne, où l'on en a surtout fabriqué. Ces dernières étaient l'œuvre d'habiles potiers, au lieu que les pièces de fonte sortaient des grands ateliers métallurgiques, si florissants dès la fin du XVe siècle, en particulier dans la Champagne et le Barrois.

Les plus anciens carreaux de terre réfractaire, ainsi destinés au revêtement des parois du foyer, étaient décorés à l'aide de moules en creux reproduisant en relief des médaillons, animaux, scènes de toute nature, dont les plus fréquents sujets paraissent empruntés à l'Ancien Testament. Des fleurons, des rosaces alternent avec les armoiries des possesseurs, des effigies variées de souverains, etc.

« Si, dans quelques régions où l'industrie métallurgique était moins développée, la fabrication des briques historiées se prolongea jusqu'aux approches du XVIIIe siècle, nous dit M. Maxe-Werly, l'emploi d'une matière plus durable, permettant de donner à la décoration des plaques tout le haut-relief que réclamaient les divers sujets destinés à l'embellir, et de reproduire les ornements délicats mis à la mode par la Renaissance, était devenu presque général au temps de Henri II. » La plus ancienne date inscrite sur les plaques de foyer est, à la connaissance de l'auteur, celle de 1543 relevée sur le n° 1076 du Musée de Nancy ; la plus ancienne mention du mot *taque* relevée dans les documents d'archives figure dans l'inventaire mobilier du château d'Hattonchâtel (Meuse), dressé en 1546.

Un mémoire des *Ouvraiges de maçonnerye* faicts au chasteau de Saint-Germain depuis le mois de décembre 1548 mentionne « un contre-cœur de fer de fonte, où est figuré un Herculles », destiné à la chambre de la reine. Plus tard, les grands statuaires et fondeurs de bronze, les Houzeau, les Caffieri, les Regnauldin sont mis à contribution par la couronne pour la décoration intérieure des foyers des châteaux royaux. Versailles, Chambord, Marly, Saint-Germain, le Louvre possèdent des contre-cœurs qui sont de véritables compositions artistiques dessinées, exécutées par des maîtres[1].

Aussi M. Maxe-Werly formule-t-il avec raison le vœu que dans

1. Voir les *Comptes des bâtiments du Roi*, publiés par M. Jules Guiffrey. Ils font mention, entre autres fournisseurs de plaques pour Versailles et les diverses résidences royales, des sieurs Le Maire (1684) et de Suzemont, maîtres de forges en Champagne. Ce dernier, de 1684 à 1689, ne livra pas moins de 1,200 à 1,300 plaques, dont un bon nombre munies de « costiers de fer de fonte ».

les nombreux musées provinciaux soient réunies, au triple point de vue local, historique et artistique, les taques intéressantes qu'il est permis de sauver de la destruction. Déjà le Musée lorrain, à Nancy, renferme une suite fort remarquable de contre-cœurs aux armoiries des principales familles de la région. Au Musée de Bar, l'auteur a entrepris de former une collection du même genre. Le Musée Carnavalet, à Paris, le Louvre même et Cluny accueillent désormais avec empressement les petits monuments de ce genre ; les villes de Toul, Saint-Dizier, Châlons-sur-Marne, Troyes, ont suivi cet exemple et commencé des séries. Il nous souvient enfin d'avoir vu des particuliers, des entrepreneurs de fumisterie, à Paris, en province, collectionner de curieux échantillons de cet art dont les dépôts publics se sont parfois enrichis. Variées en effet à l'infini sont les décorations de ces plaques dont M. Maxe-Werly nous présente quelques exemples, accompagnés d'excellents dessins et de superbes phototypies. Nous savons que ses cartons débordent, par ailleurs, de représentations inédites qui pourraient servir de matière à une publication complète et des plus curieuses pour l'histoire de l'art français. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces innombrables motifs de décoration empruntés, pour une période de trois siècles, au blason, aux personnages et scènes diverses de l'Ancien et du Nouveau Testament, de l'hagiographie, de l'histoire de France, de la mythologie, de l'antiquité romaine et grecque, aux allégories, emblèmes, devises, etc., etc. Le lecteur trouvera, dans le mémoire de M. Maxe-Werly, amplement à satisfaire sa curiosité en attendant qu'une étude complète et définitive du même érudit vienne lui donner l'ensemble et le dernier mot de cette intéressante question.

A. T.-R.

* * *

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (mai-juin 1899) :

I. Monographie de l'église de Rethel (pièces justificatives), par L. Demaison et H. Jadart.

II. Mélanges. — Un acte de foi et hommage, à Stonne, au XVIIIe siècle, par le Dr H. Vincent.

Le général Simon-Marie de Wacquant, du Chesne, par Arthur Chuquet.

Les fiefs du duché de Bouillon, sous Adolphe de la Marck (1313-1344), par C.-G. Roland.

III. Bibliographie. — Albert Baudon, *Le livre de raison de Jacques-Quentin Durand, avocat et bourgeois de Rethel au XVIIIe siècle* (H. Jadart). — Arthur Chuquet, *La jeunesse de Napoléon : Toulon.* — Alexandre, *Monographie de Jonval* (H. Jadart). — L'abbé Bouillet, *Une escale à Revin.*

IV. Planche hors texte. — Chaire de l'église de Revin.

* * *

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (mai 1899) :

JEAN BOURGUIGNON et CHARLES HOUIN, *Poètes ardennais :* Arthur Rimbaud. — IV. Sa vie en Afrique jusqu'à sa mort (mars 1880-10 novembre 1891).

CHRONIQUE. — I. La protection des « Quatre fils Aymon » et le « Syndicat général d'initiative des Ardennes pittoresques ».

II. XIVe session de la Fédération archéologique et historique de Belgique : le congrès d'Arlon en 1899.

BIBLIOGRAPHIE. — Publications de la Société d'Études ardennaises. — IV. *Sedan il y a cent ans. Seconde partie (1793-1794)*, par P. Collinet (CHARLES HOUIN). — *Les petites Lille*, par Jules Mazé (JEAN BOURGUIGNON). — *Monographie de Jonval (Ardennes)*, par L. Alexandre (E. HENRY).

Revue des périodiques.

— (Juin 1899) :

ANDRÉ DONNAY, *Une fable en patois de Givet.*

JEAN BOURGUIGNON et CHARLES HOUIN, *Poètes ardennais : Arthur Rimbaud.* — V. *Sa vie en Afrique* (suite).

CHRONIQUE. — I. Nouvelle note sur un livre de Jean Jannon (ERNEST HENRY).

II. Une nouvelle publication périodique : *La Revue ardennaise.*

BIBLIOGRAPHIE. — *Voyage de Jacobs d'Hailly, gentilhomme lillois, à Reims, dans la Champagne et les Ardennes, en 1695* (PAUL COLLINET).

***

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 mai) :

Les archives notariales de la Seine à l'hôtel de Lauzun, par M. ERNEST COYECQUE (avec 1 planche de fac-simile).

Remarquable article sur une question des plus intéressantes et qui mérite d'être pris en sérieuse considération.

L'entrée en Angleterre des livres venus de France à la fin du XVIIe siècle, par le P. E. GRISELLE.

A propos d'une lettre inédite de Paul de Barillon d'Amoncourt, marquis de Branges, ambassadeur de France en Angleterre, adressée à Huet, évêque d'Avranches, et conservée aujourd'hui à la bibliothèque de Vire.

Les petits romantiques, Édouard d'Anglemont, par EUGÈNE ASSE (suite).

L'exposition Racine à la Bibliothèque nationale.

Détails intéressants tirés de quelques-uns des 174 numéros du Catalogue, dont la notice forme une véritable petite bibliographie racinienne. La Bibliothèque nationale a fourni la grande majorité des pièces exposées, mais d'autres dépôts publics, tels que la Mazarine, l'Arsenal, Sainte-Geneviève, le Conservatoire de musique et les Archives de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ont également apporté leur contribution à cette curieuse exhibition.

Chronique.

Revue de publications nouvelles, par GEORGES VICAIRE.

Livres aouveaux.

— (15 juin) :

La bibliothèque de Mathias Corvin, notes nouvelles, par Eugène Muntz.

Le deuxième centenaire de Racine à la Bibliothèque nationale, par Maurice Henriet.

Complète fort utilement, par des renseignements précieux, la Notice du Catalogue, notre distingué compatriote étant des plus documentés, par ses ferventes études, sur la question racinienne.

Les petits romantiques, Édouard d'Anglemont, par Eugène Asse (suite).

A l'hôtel Drouot.

Indication de quelques prix obtenus aux enchères par les beaux livres du cabinet de feu le baron de Ruble.

On y remarque une édition de Coquillart. Paris, 1532, petit in-8°, en maroquin doublé de Bauzonnet-Trautz, vendue 1,050 francs (n° 132) ; un *Recueil de poésies chrestiennes et diverses, par M. de La Fontaine.* Paris, 1671, 3 vol. in-12, en maroquin ancien, aux armes de Colbert, vendu 510 francs (n° 240) ; un recueil de pièces autographes de Jean de la Fontaine, in-4°, en maroquin bleu de Trautz-Bauzonnet, vendu 2,010 francs (n° 263) ; des *Fables choisies mises en vers par M. de La Fontaine.* Paris, 1668, in-4°, en maroquin orange de Trautz-Bauzonnet, 602 francs (n° 264); des *Fables choisies mises en vers par M. de La Fontaine.* Paris, 1678-1694, 5 vol. in-12, en maroquin bleu de Trautz-Bauzonnet, 631 francs (n° 266); des *Contes et Nouvelles en vers de M. de la Fontaine.* Paris, 1665, in-12, en maroquin bleu de Trautz-Bauzonnet, 810 francs (n° 269).

Chronique.

Livres nouveaux.

* * *

Sommaire de la *Revue historique* (tome LXX, mai-juin 1899) :

Albert Pingaud. *Le Congrès de Vienne et la politique de Talleyrand*, p. 1 à 52. — Émile Garnault. *Les bourgeois Rochelais des temps passés et les causes de la décadence du commerce de La Rochelle au XVIIIe siècle*, p. 53 à 67. — Alfred Stern. *Ch.-E. Œlsner, notices biographiques accompagnées de fragments de ses Mémoires relatifs à l'histoire de la Révolution française* (suite), p. 68 à 78.

* * *

A travers les Revues. — La livraison de juin 1899 de la *Revue des Traditions populaires* contient un intéressant article de notre distingué compatriote et collaborateur le baron de Baye intitulé : *Notes de folklore mordvine et méchériak.* On y trouve de curieux renseignements sur l'origine des Mordvines et des Méchériaks, leurs mœurs et traditions populaires, les fêtes et sacrifices qu'ils ont gardés du paganisme, la médecine superstitieuse, les coutumes de mariage, les usages funéraires, les croyances et légendes de ces peuplades peu étudiées jusqu'à ce jour.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — *Séance du 19 mai 1899.* — Présidence de M. E. Buxtorf, président.

M. le président annonce la mort de M. Rabel, membre correspondant, et de M. Mariano de la Barcena, directeur de l'Observatoire météorologique central de Mexico, et exprime les regrets de la Société.

M. Rémond, inspecteur d'Académie, annonce à la Société que deux de ses membres résidants, M. l'abbé d'Antessanty et M. le docteur Forest, viennent d'être nommés officiers de l'Instruction publique, à l'occasion du voyage de M. le Président de la République à Dijon. La Société leur offre ses plus vives félicitations pour ces distinctions si méritées.

Ouvrages offerts.

Par M. Leblond : *L'Abbaye de Rebais-en-Brie.*

Par M. Ernest Jovy : *Jeanne d'Arc*, conférence faite au théâtre de Vitry-le-François.

Par M. le baron J. de Baye, membre correspondant : *Au sud de la chaîne du Caucase*, souvenir d'une mission ; — un numéro de *l'Éclair*, parlant des découvertes faites par M. de Baye au Caucase.

Lectures et communications des membres.

M. l'abbé d'Antessanty lit une note sur un champignon comestible nouveau pour l'Aube, la *Gyromitra esculenta*, qu'il a trouvé dans les bois entre la gare de Fontvannes et Bucey. Ce champignon, voisin de la Morille et appartenant comme elle à la famille des Ascomycètes, en diffère en ce que son chapeau n'est pas alvéolé, mais couvert de sillons irréguliers qui le font ressembler à une éponge. C'est un comestible excellent et très apprécié ; malheureusement, il est trop rare pour entrer dans la consommation.

M. Charles Baltet présente plusieurs variétés d'aubépine, à fleurs blanches simples et à feuilles panachées ; à fleurs blanches doubles, à fleurs roses simples, à fleurs roses doubles, à fleurs cramoisies simples, à fleurs cramoisies doubles ; aubépine remontante *(C. Semperflorens)*. Toutes ces variétés se reproduisent par le greffage sur notre aubépine indigène et constituent un joli décor pour les jardins au printemps.

Présentation.

M. le commandant Buvignier, membre de la Société archéologique de France et de la Société archéologique de Sens, officier

de la Légion d'honneur, est présenté comme membre correspondant.

M. de la Boullaye parle de la vente du Catalogue des Bronzes du Musée, dont le prix a été fixé à sept francs. La Société décide qu'une remise sera faite aux libraires, après entente pour le chiffre avec le président.

M. le président annonce que M. Albert Babeau vient d'être nommé président de la Société d'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. La Société félicite son savant collègue de cette haute distinction.

Séance du 16 juin 1899. — Présidence de M. de la Boullaye, vice-président.

Correspondance.

M. Arsène Thévenot adresse à M. Charles Baltet, pour être remise au président, une longue lettre sur la nécessité de réglementer le ramassage des escargots blancs comestibles, que les déprédations des nomades qui infestent les campagnes tendent à faire disparaître. Il joint à sa lettre un projet d'arrêté qui a été soumis au Conseil général. Le but poursuivi offre le plus grand intérêt, mais quelques-unes des mesures proposées semblent contraires au droit commun, et peut-être pourrait-il être atteint en se bornant à réclamer la surveillance rigoureuse des nomades qui mettent littéralement les campagnes en coupes réglées.

Ouvrages offerts.

Par M. le baron de Baye : *Le Gisement paléolithique d'Aphontova-Gora* et un numéro de *l'Éclair* du 22 mai, contenant un article relatif à la suppression de la déportation en Sibérie et qui rapporte l'opinion sur ce sujet de notre éminent collègue, qui connaît si bien la Russie.

Par M. Louis Morin : *Le Miel noir*, poésie. Il s'agit de l'encre d'imprimerie, par opposition au miel blond des apiculteurs de *l'Abeille*, qui avaient invité l'auteur à leur banquet du 14 février dernier.

Par M. Edmond Fugez : Le tirage à part d'une étude parue dans la *Revue de Champagne et de Brie : Le Pont de la Pielle, à Troyes.*

Travaux des Sociétés correspondantes.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon : M. le docteur Ledoux, dans une notice intitulée : *Besançon sous le premier Empire*, mentionne le travail de M. Auguste Marguillier sur Simon de Troyes, publié dans les *Mémoires* en 1889. Simon, avocat, médecin, collègue de Robespierre à la Société badine des Rosati d'Arras, puis bibliothécaire du Corps législatif, fut ensuite censeur du Lycée, poste qu'il abandonna pour devenir professeur d'éloquence latine à la Faculté des Lettres de Besançon.

M. Truelle Saint-Évron rappelle qu'il a fait don à la Société d'un

manuscrit et de deux lettres de Simon de Troyes, qui contiennent de nombreux renseignements biographiques sur ce personnage. M. le président ajoute que M. Truelle Saint-Évron a fait à la Société beaucoup d'autres dons précieux dont elle lui est profondément reconnaissante, et il lui exprime la satisfaction qu'elle éprouve à le voir assister à ses séances toutes les fois qu'il vient à Troyes.

Lectures et communications des membres.

M. d'Antessanty lit une note sur un hémiptère nouveau pour l'Aube, découvert dans les prairies de Saint-Lyé par un de ses anciens élèves, M. Maurice Royer, qui s'occupe d'entomologie. C'est le *Dyroderes marginatus.*

*
* *

Société d'Étude des Sciences naturelles de Reims. — *Séance de juin 1899.* — Présidence de M. Laurent. — La Société a fait, le 28 mai dernier, une excursion botanique de Germaine à Louvois et à Verzy. Dans l'intéressant compte-rendu présenté par M. Jolicœur, nous signalons la découverte d'un sorbier *(Sorbus aria)* indiqué jusqu'alors dans les Vosges et la forêt de Fontainebleau, sans qu'il ait été relevé d'autre station intermédiaire que Chaumont dans la Marne. Les observations faites par M. de Lamarlière à Louvois et à Verzy comblent cette lacune et montrent que cette espèce est plus commune dans les bois montagneux qu'on ne l'avait cru tout d'abord.

Deux orchidées rares, l'*Orchis pyramidalis* et l'*Acéras anthropophora*, avaient été signalées aux abords de Louvois par les anciens botanistes ; elles ont été retrouvées, dans les même stations, après une cinquantaine d'années, montrant ainsi la permanence de notre flore.

Enfin il a été facile de constater l'importance considérable des limons rouges argilo-siliceux associés à la meulière et qui couvrent tout le sommet de la montagne de Reims, descendant sur le flanc occidental de la plupart des vallons, alors que le flanc oriental en est dépourvu. C'est à ces argiles très pauvres en calcaire que la montagne de Reims doit les caractères particuliers de sa flore.

Depuis deux ans M. Barbelenet compulse les *observations pluviométriques faites dans la Marne* par le service des Ponts et Chaussées et la Commission météorologique, afin de compléter les résultats obtenus par M. Laurent dans « ses études climatologiques ». L'année 1898 a été moins humide que la moyenne (552^{mm} d'eau en 1898 au lieu de 701^{mm}, moyenne de seize années) et la distribution des pluies dans le département présente des différences assez sensibles avec les données antérieures. C'est un résultat qu'il était possible de prévoir, car suivant la direction des vents dominants et la marche générale des bourrasques, la répar-

tition des pluies dans une région même peu étendue présente des variations souvent très considérables d'une année à la suivante. Les moyennes établies sur de longues périodes donnent des renseignements très généraux, mais qu'il est impossible d'appliquer à chaque cas particulier.

M. Laurent indique les grandes lignes d'un travail sur *le régime de la Vesle à l'époque quaternaire;* on retrouve les alluvions anciennes de la rivière tout le long de la vallée et à 20 ou 30 mètres du lit actuel. Ces alluvions sont toujours formées de débris de roches situées en amont, c'est-à-dire empruntées à la craie de Champagne ou aux formations tertiaires de la montagne de Reims.

En relevant sur une carte l'emplacement des alluvions, on arrive à reconstituer avec une grande exactitude l'ancien lit du cours d'eau.

La direction primitive de la Vesle était S.-E.-N.-O. et on la retrouve dans la plus grande partie de son cours supérieur ; mais la rencontre du massif tertiaire formé de roches plus dures, s'opposant davantage à l'érosion, a déterminé la formation de tourbillons qui ont creusé la plaine rémoise, isolant ainsi les témoins de Brimont et de Berru, et provoquant un changement de direction de la rivière qui s'est portée vers l'ouest.

L'arrivée de nombreux affluents qui descendaient de Villers-Allerand, de Chamery, de Sacy, etc., déterminait autour de Reims une immense nappe d'eau qui s'étendait depuis les hauteurs de Dieu-Lumière jusqu'au-delà des Mesneux sur une largeur de 6 à 7 kilomètres ; puis une fois engagé dans le massif tertiaire, le cours d'eau devenait plus étroit, ne dépassant guère un kilomètre entre Jonchery et Fismes.

Au débouché des vallées secondaires, à Prouilly et à Fismes, se produisaient des remous qui ont facilité le dépôt des limons en avant du confluent. Aujourd'hui encore, ces limons ont une épaisseur de 5 à 8 mètres, et on les a fréquemment exploités pour les tuileries de la région.

Des silex taillés ou polis, des débris de mammifères ont été trouvés au milieu des alluvions anciennes ; on les rencontre principalement dans les graviers de fond qui occupent les anses de l'ancien lit.

Enfin, M. Bellevoye présente divers produits pharmaceutiques, graines de cumin, pilules d'ergotine, etc., attaqués par la larve d'un coléoptère, *Anabium paniceum*, qui cause souvent des dégâts appréciables dans les officines.

***

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry. — *Séance du 9 mai 1899.* — M. Maurice Henriet donne le compte-

rendu des belles fêtes qui ont marqué le bi-centenaire de Racine à La Ferté-Milon et à Paris.

M. Minouflet continue la lecture de son intéressant Guide à Château-Thierry.

* * *

Exposition des collections du baron de Baye au Musée Guimet. — Le baron de Baye, revenu tout récemment de sa dernière mission au Caucase, a exposé, du 15 mai au 30 juin, dans une salle du Musée Guimet, les intéressantes collections archéologiques et ethnographiques rapportées de sa quatrième exploration dans ces régions lointaines, encore peu connues. Officiellement protégé par le gouvernement russe, il a rencontré partout sur sa route une large et cordiale hospitalité aussi bien chez les hauts fonctionnaires comme le prince Galitzine et le prince Bariatinsky, que chez les tribus sauvages du nord vivant à l'état de brigandage, mais pour lesquelles la personne de l'hôte demeure sacrée.

Au cours de cette exploration, qui s'est prolongée plusieurs mois, M. de Baye a recueilli des échantillons de toute nature qui garnissent, au Musée Guimet, une dizaine de larges vitrines, et tapissent les murs d'un curieux et pittoresque décor.

Dès le seuil, dressé contre le mur extérieur du bâtiment, apparaît un spécimen curieux de la Kamennaïa Baba, *bonne femme de pierre*, figure féminine à peine dégrossie, massive, aux mains jointes sur le ventre, aux seins pendants, au visage largement aplati, fétiche vénéré des paysans, et dont aucun jusqu'à présent n'avait pu être emporté loin du sol natal. Celle-ci provient du district d'Alexandrowsk, gouvernement d'Ekaterinoslav.

La moisson récoltée par le baron de Baye, en fait d'archéologie préhistorique, est fort abondante et variée. A côté des gisements paléolithiques d'Ilskaïa, province du Kouban, se placent les éclats taillés d'obsidienne recueillis près d'Erivan, les nombreux grattoirs, pointes de flèches en silex taillé, hachettes polies, débris de poteries grossières de l'époque néolithique trouvés sur les bords de l'Iénisséï, à vingt kilomètres de Krasnoïarsk, près d'Aphontovagora.

L'industrie du fer a livré, dans le district de Minoussinsk (Altaï), de magnifiques flèches à tranchant transversal, identiques à celles en silex dont M. de Baye avait retrouvé naguère tant de types dans les grottes de la Marne, des poignards, des coutelas de formes variées. L'âge du bronze n'est pas moins riche en armes de toute sorte, admirablement conservées : haches, épées aux caractéristiques mycéniennes, et qui ont été découvertes dans le Kouban.

Les fouilles méthodiques exécutées dans les kourganes des provinces voisines de la mer Noire ont mis au jour des sépultures de guerriers couchés avec leurs armes, entourés de poteries primi-

tives. L'un d'eux était coiffé d'un casque en fer, qu'on lui a rajusté, et l'impression est saisissante de ce crâne farouchement casqué.

L'ethnographie historique et moderne n'est pas moins richement représentée avec les innombrables objets précieux collectionnés en Géorgie : idoles en bronze, amulettes, fibules, broches, agrafes, etc. ; les bijoux d'argent, colliers de pierres fines, camées et intailles ; les anciennes boucles d'oreilles, bracelets, plaques de ceintures ciselées et incrustées de pierreries. Voici des couronnes de mariage, surmontées de croix et enrichies de longues pendeloques, qui dénotent chez cette race un sens délicat de l'orfèvrerie. L'analogie que présente la forme de ces bijoux avec celle des parures portées dans certaines régions de la Hongrie, permet de connaître de part et d'autre l'influence des anciennes populations avares, qui ont laissé dans les nécropoles du Daghestan de belles armes de bronze, des bijoux d'argent aux dispositions vraiment artistiques.

Il faut noter aussi ces grands vases en bronze, aux formes gracieuses d'amphores, avec lesquels les femmes géorgiennes vont puiser l'eau ; les poteries vernissées d'Erivan, les débris de ces riches revêtements de faïence, aux influences persanes dans le coloris et les motifs, qui décorent la mosquée de l'ancienne forteresse de la ville ; les instruments de musique si divers réunis à Tiflis : mandolines et guitares, tambourins, cornemuse, dont le sac est dissimulé sous les vêtements du musicien, tandis que la corne d'où s'échappe le son est décorée de pierreries, de franges et de chaînettes en argent.

A ces trésors viennent s'ajouter un ensemble de photographies prises au cours du voyage, et reproduisant les monuments, les sites et les types variés. Nous saluons les mâles énergies du prince Grégory Galitzine, gouverneur du Caucase, du général Kakhanoff, gouverneur militaire de la province du Térek, de l'émir Schamyl et de ses deux fils, de ces superbes Lesghiens, Kabardiens, Iméréthiens à l'élégante prestance, vêtus du *bechmet*, sorte de cotte de maille, coiffés du *bachlik* national, analogue au chaperon du xve siècle, qui leur donnent des aspects moyennageux et des allures singulièrement pittoresques. A. T.-R.

* * *

Les fêtes de Jeanne d'Arc a Orléans et a Paris. — La cérémonie annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc a été célébrée à Orléans, le lundi 8 mai, avec le cérémonial accoutumé.

Au lever du soleil, une salve de 21 coups de canon a été tirée, et les cloches de la ville ont sonné à toute volée. Le temps était couvert, mais il s'est éclairci dans l'après-midi.

A dix heures, le corps municipal se rend, ainsi que les fonctionnaires et les corps constitués, à la cathédrale, qui a son aspect des grands jours. La grande nef est tendue de draperies et d'oriflammes. Devant une foule nombreuse et recueillie, 500 exécutants

font alors entendre une cantate, sous la direction de l'abbé Laurent.

Parmi les assistants se trouvait un descendant de la famille de Jeanne d'Arc, M. de La Gatte, capitaine d'artillerie à Versailles.

C'est Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, aux États-Unis, qui a prononcé le panégyrique.

Il y a quatre ans, un autre étranger assistait aux fêtes, un Anglais, le cardinal Vaughan : ce n'était point un témoignage sans portée que celui de l'archevêque de Westminster, se déclarant heureux « d'avoir apporté l'hommage des Anglais à cette gloire si pure et si haute. Catholiques et protestants, ajoutait-il, « nous reconnaissons qu'elle a bien fait de mettre l'envahisseur dehors, car nous avions tort de venir en France. Elle a bien fait de nous chasser, aujourd'hui nous acceptons et comprenons sa prédiction : que, au bout de dix ans, nous devions être expulsés de France. Sa prédiction s'est réalisée... »

Mgr Ireland avait pris pour texte ces mots : « *Non fecit taliter omni nationi*, Dieu n'a pas agi de même avec tous les peuples. »

« Si on demande demain pourquoi, citoyen d'une nation étrangère, j'ose gravir cette chaire pour parler de Jeanne d'Arc, sur ce sol de France où elle naquit, si on demande cela, c'est Jeanne qui répondra, c'est la France qui répondra...

« Il y a dans l'histoire des peuples des pages si sublimes qu'elles attirent tous les regards de tous les peuples, des inspirations qui frappent toute l'humanité et dont toutes les nations frémissent. L'épopée de Jeanne d'Arc est de celles-là.

« Tu appartiens à la France, Jeanne, mais tu appartiens aussi à l'humanité. Et partout où on célèbre ta grandeur et ton héroïsme, les citoyens des autres pays peuvent, sans t'offenser, s'unir aux tiens et t'offrir, eux aussi, leur tribut de vénération et d'hommages.

« Il y a des peuples privilégiés. Leur mission providentielle est d'envoyer, de projeter au-delà de leurs frontières des influences fécondes pour la civilisation et l'humanité. Leur mission ainsi est de s'unir aux autres peuples par des liens que crée son génie d'expansion.

« Telle est la France.

« Aussi, quand les citoyens des autres pays viennent, pleins de reconnaissance, s'associer à elle dans l'évocation de ses gloires, ils ne veulent pas croire qu'ils ne soient pas les bienvenus, ils ne veulent pas croire qu'on ne les accueille pas pour prendre part aux fêtes du souvenir.

« C'est de l'Amérique, continue Mgr Ireland, que je viens saluer la France. Salut à toi, Jeanne d'Arc ! Salut à toi, France ! »

Mgr Ireland remercie l'évêque d'Orléans et évoque la vision des jours de sa jeunesse à Meximieux : « Je lisais les gestes de Jeanne

en prose et en vers. Mes maîtres me disaient ses prouesses, j'y puisais de douces inspirations et avec mes camarades j'essayais de revivre cette vie glorieuse. Aujourd'hui, après un demi-siècle écoulé, les souvenirs de la jeunesse reprennent possession de mon âme, aussi vivaces qu'alors, plus attendris souvent, dans le passé mon esprit et mon cœur se tournaient vers Orléans. » L'orateur fait ici l'éloge de Mgr Dupanloup qui fut son maître et son ami, puis déclare se réjouir de monter dans sa chaire. Il est venu parler à la France « si noblement représentée là par son clergé, par son armée, par sa magistrature, par son peuple ». Il a saisi l'occasion de dire à la France « sa reconnaissance et son amour inébranlables ».

« Je dois beaucoup à la France. Elle a été la patrie de ma jeunesse, l'école de mon âme. Là sont nées et ont germé les pensées qui ont dominé ma vie... La France ne fut jamais oubliée par moi. Elle m'a insufflé son amour et n'a jamais quitté ma mémoire. »

« L'Amérique ratifiera le langage de son enfant, qui en apporte l'hommage... Elle n'a pas oublié la France et ses fils, dont les fleuves et les cités rappellent là-bas les noms vénérés. Le drapeau étoilé symbolise ce passé et redit bien haut que de vaillants Français l'ont saluée les premiers. Elle évoque Louis XVI, Lafayette, Rochambeau.

« L'Amérique remercie la France. Elle désire qu'une longue amitié les unisse.

« J'apporte donc à Jeanne l'hommage de l'Amérique. Je n'apporte pas une réparation, je n'apporte pas une excuse. L'Amérique ne figurait pas à Rouen, elle n'était pas présente au tribunal d'un Cauchon, ni à un acte de Bedfort... Elle rend hommage au désintéressement, à la vertu, au patriotisme... Je présente l'Amérique à Jeanne, et je présente Jeanne à l'Amérique. Elle en tirera la plus énergique résolution de mettre ses meilleures forces au service de l'humanité. Et je dis à l'Amérique qu'elle pourra puiser dans l'histoire de Jeanne les inspirations qui font les peuples grands.

« L'heure où il parle de Jeanne d'Arc est chère à l'orateur. Mais qu'en dire? Depuis quatre siècles, chaque année, les maîtres de l'éloquence, dans cette terre classique de l'éloquence, l'ont louée, louée dans cette langue si pure et si claire que l'orateur n'éloigne de ses lèvres qu'à regret... Il est pourtant si peu au courant des usages, des mentalités de la France qu'il peut risquer de déplaire quand son désir unique est de témoigner de tout son respect et de tout son attachement. Aussi fait-il appel à la courtoisie française. Son amour pour la France lui mérite le pardon d'avance de l'insuccès de ses efforts. »

Cet exorde a produit une vive impression. Mgr Ireland trace alors un tableau du xve siècle. Une nation, dans le cycle naissant, devait être appelée à répandre les idées. La France était cette

nation. Et pourtant elle était aveuglée et affaiblie, en dépit de sa mission. Allait-elle être obligée de replier le parchemin sur lequel s'inscrivaient ses œuvres? L'Angleterre avait l'ambition des conquêtes. La France est livrée aux factions, l'honneur va sombrer. Il y a grande pitié en ce pays ; va-t-il devenir une province anglaise? Que lui reste-t-il? Il lui reste Orléans, le cœur de la France. Mais pour combien de temps? Elle est assiégée, et l'héroïsme de ses défenseurs est aux dernières limites. Humainement, il n'y a plus de salut. C'est alors qu'arrive Jeanne, la plus suave, la plus noble, la plus exquise figure de femme, Jeanne, que le monde tout entier doit être reconnaissant à la France de lui avoir donnée.

L'orateur résume la glorieuse carrière de l'héroïne. Il salue Jeanne vierge à Domrémy, guerrière à Orléans, martyre à Rouen. Il salue les efforts de Léon XIII pour la mettre sur les autels.

Mgr Ireland parle du siècle nouveau, du XXe siècle, qui verra les luttes, l'esprit de recherches, insatiable de curiosités et d'inconnu, qui sera différent de ses devanciers, qui cherchera tout ce qui peut améliorer le sort de l'humanité. Aveugle qui ne voit pas ce que sera le cycle nouveau, ses luttes intenses inévitables, ses tempêtes... Même les institutions qui ne doivent pas périr par la volonté de Dieu seront violemment attaquées et agitées. Jeanne demeurera la personnification, pour la France et aussi pour l'humanité, du patriotisme et de la foi.

L'orateur, fortifié par l'exemple de Jeanne, quitte Orléans plus Américain encore, plus épris de son pays qui personnifie la liberté dans l'autorité et l'autorité dans la liberté. Il travaillera à son œuvre comme citoyen et comme évêque. Jeanne est un enseignement pour tous et la France garde sa mission de semeuse de pensées enthousiastes, d'inspirations généreuses. Mgr Ireland termine en demandant à Jeanne de bénir la France — et de bénir aussi l'Amérique.

Mgr Ireland parle le français avec un accent américain très prononcé, qui empêche parfois de le comprendre.

Après le panégyrique, le cortège se rend sur l'emplacement de l'ancien fort des Tourelles, fort que Jeanne d'Arc a emporté avant d'entrer dans Orléans, le 8 mai 1429. Le cortège comprend les autorités du département et de la ville d'Orléans, les Sociétés de pompiers, de gymnastique, de musique, etc. Les troupes forment la haie. Une station est faite au fort, puis le cortège rentre à la cathédrale, où est exécuté un *Te Deum*.

Le soir, un feu d'artifice et une retraite aux flambeaux ont terminé les solennités.

— A Paris, la fête de Jeanne d'Arc a été célébrée, le dimanche 14 mai, par plusieurs cérémonies.

A Notre-Dame, un service religieux a eu lieu, à quatre heures,

sous la présidence du cardinal-archevêque de Paris. La nef était décorée d'oriflammes bleues portant les noms des villes où se distingua l'héroïne.

L'éloge de Jeanne a été prononcé par le R. P. Coubé, jésuite. Il avait repris le texte de Mgr Ireland, à Orléans : *Non fecit taliter omni nationi.* Son discours a été un hymne splendide à la gloire de la patrie.

Le Père Coubé dégage tout d'abord la signification des fêtes que l'on célèbre en l'honneur de Jeanne d'Arc. Ces fêtes ne sont pas une vaine commémoration des gloires abolies. Elles sont, pardessus tout, un gage d'espérance pour l'avenir.

C'est pour cela que le nom de notre héroïne est si populaire et que, « depuis l'Alpe neigeuse jusqu'à la lande bretonne, tous les échos du pays amoureusement se le renvoient ». C'est pour cela que « chaque année il nous revient avec le mois des fleurs, il retentit et se prolonge comme un roulement de tambour au fond de nos campagnes, il éclate dans nos villes en fusées de joie populaire », et que « le temps n'est peut-être pas éloigné où les canons nous prêteront officiellement leur tonnerre pour le porter jusqu'aux nues ! »

Puis l'orateur parle des prédilections du Christ pour la très noble nation des Francs, prédilections dont la glorieuse et surnaturelle épopée de Jeanne d'Arc fournit la preuve la plus saisissante. Et il retrace à grands traits cette épopée.

Tâche difficile, d'avoir été si souvent accomplie, dans les circonstances les plus solennelles et par les maîtres de l'éloquence. Le Père Coubé a su rajeunir un sujet si rabattu. Il nous montre d'abord Jeanne la pastoure à Domrémy :

« Simple petite paysanne, à l'âme fraîche et fleurie comme les champs où elle menait paître ses brebis, douce comme la houlette dont elle touchait leur toison, la fille de Jacques d'Arc s'épanouissait au pied du clocher natal sur un des coteaux ensoleillés de la Champagne lorraine, ignorante de son parfum, de sa grâce et des conseils de Dieu sur elle. Le jardin de sa famille n'étant séparé de l'église que par le cimetière, Jeannette, levée avant l'aube, aimait à ramasser, dans la rosée, des brassées de fleurs et de feuillage qu'elle allait répandre avec sa prière ingénue sur l'autel de la Vierge avant d'entendre la messe.

« Durant le jour elle vaquait aux travaux du ménage ou des champs et, lorsque, à l'heure des complies, les cloches de Domrémy égrenaient sur la vallée endormie de la Meuse leurs notes d'or, calmes et lentes, dans la paix du soir, la gentille pastourelle, qui ramenait son troupeau par les prairies, s'arrêtait, joignait les mains, inclinait la tête et récitait dévotement sa patenôtre et son ave, et sa mince silhouette, immobile sur le ciel assombri, ajoutait au mystère de la nuit tombante le mystère plus pénétrant d'une enfant ou plutôt d'un ange en prière. »

Ce tableau n'est-il pas délicieux ? En voici un autre, d'un relief peut-être plus accusé et qui fait avec le premier un saisissant contraste :

« A quelque temps de là, voyez-vous ce cheval noir lancé au grand galop et dont les sabots font jaillir des étincelles qui aveuglent, qui affolent les Anglais ? Une petite main de femme le maîtrise et le précipite dans la mêlée. La victoire dans les yeux, sa bannière au vent, la svelte et blanche guerrière passe comme un ouragan à la tête de ses escadrons enflammés, et autour d'elle les chevaux bondissent, crinière flottante, naseaux en feu, respirant voluptueusement l'odeur du sang britannique, balayant la plaine et fauchant comme l'herbe les régiments de Bedford, et la terre retentit au loin sous ses pas, la bonne terre de France, fière et attendrie de porter le poids léger de sa libératrice. »

Le Père Coubé nous a montré la vierge, la guerrière. Il suivra Jeanne, de victoire en victoire, sans s'attarder cependant aux développements historiques qui sont dans toutes les mémoires. Ayant ainsi loué Jeanne d'Arc, il nous exposera, dans la seconde partie du discours, le programme de l'héroïne. Ce programme tient en peu de mots : « Jésus-Christ est le vrai roi de France, la France est le royaume de Jésus-Christ. » Nous avons un moyen de faire revivre parmi nous Jeanne d'Arc, de la ressusciter moralement, dans un temps où nous aurions, en effet, tant besoin d'elle ; ce moyen consiste à accepter son programme et à l'accomplir.

Et le Père Coubé expose magistralement la grande thèse de la théocratie chrétienne. Jésus-Christ est le Roi de tous les peuples, et tous les peuples lui doivent un culte public, social, national. Mais il est d'une manière plus spéciale, plus intime, le roi de la France. Il faut que le Christ règne sur la France comme sur tous les peuples, mais il faut aussi que la France, fidèle à la vocation exceptionnelle que Dieu lui a donnée, redevienne et demeure dans l'avenir, ainsi qu'elle le fut dans le passé, le « soldat de l'Église ».

A cette condition, elle participera à l'immortalité même de l'Église, aucun autre peuple n'étant d'ailleurs capable de la suppléer dans sa mission providentielle. Jusqu'à la fin des temps, c'est par la France que se feront, dans le monde, les gestes de Dieu : *Gesta Dei per Francos.*

Et le Père Coubé termine par une splendide péroraison où vibre toute sa foi patriotique et religieuse :

« Ah ! drapeaux, drapeaux sacrés, apprêtez-vous à la revivre, la splendide épopée que vous nous racontez, car Jeanne va vous reprendre et vous reconduire avec nous au chemin de l'honneur. Toujours nous aurons devant les yeux votre grand geste, quand soulevés par le vent, vous nous montrez le ciel. Toujours nous entendrons votre grande voix qui nous crie : *Jésus ! Maria !* Vous

nous conduirez par les luttes de la pensée, de la parole, de l'action, à la délivrance de l'Église et à la conquête de nos libertés chrétiennes.

« Nous mènerez-vous à d'autres victoires ? Nous n'osons pas le demander. Dormez plutôt, tant qu'on ne vous provoque pas, dormez dans l'air tranquille, dans la grande paix dont nous avons besoin. Mais si un jour on vous insulte, si de l'âme d'un canon part l'étincelle qui doit mettre le feu au monde, drapeaux, mettez-vous en marche dans l'orage, nous vous suivrons. Si la divine libératrice vous précède, si vos troupes sont portées par des mains pures comme les siennes, nous savons à quel sacre de gloire vous nous conduirez. Heureux alors ceux qui combattront à votre ombre ! Heureux ceux qui mourront enveloppés dans vos plis ! Plus heureux ceux qui vous ramèneront dans nos vieilles cathédrales, au chant du *Te Deum*, illuminés des feux de la victoire ! »

A peine descendu de chaire, le Père Coubé a été appelé par le cardinal Richard qui l'a embrassé et félicité d'avoir si admirablement exprimé « la vraie doctrine de l'Église ». Puis on a porté processionnellement, à travers la basilique, la bannière de Jeanne d'Arc, respectueusement saluée par la foule immense qui emplissait les trois nefs, et la cérémonie s'est achevée au chant triomphal du *Te Deum*.

Trois cents membres, environ, de l'Union nationale, ont défilé dans l'après-midi, devant la statue de Jeanne d'Arc, place des Pyramides. Deux couronnes ont été déposées au pied du monument.

Le soir, deux banquets ont eu lieu, l'un, rue d'Alésia, sous la présidence de M. Le Franc, secrétaire général de l'Union fraternelle ; l'autre, dans un restaurant du Palais-Royal, où, sous la présidence de M. Mithouard, conseiller municipal, s'étaient réunis les membres de l'Union nationale. Des allocutions ont été prononcées par Mme Paule Vigneron, directrice du *Pain*, et MM. Mithouard, le capitaine Charronnet, Perier, Louchart, etc.

***

La famille de Beaufort en Hollande et en France. — M. de Beaufort, ministre des Affaires étrangères de Hollande, qui a pris une part considérable à l'organisation de la Conférence de la Paix actuellement réunie à La Haye, descend d'une famille huguenote de notre région. Après la révocation de l'Édit de Nantes, il y a deux cents ans, son aïeule, Mme de Beaufort, dut quitter le village de Roucy-en-Soissonnais (aujourd'hui département de l'Aisne) avec ses enfants, dont l'un parvint au grade de général dans les armées de Frédéric II. D'autres membres de cette famille s'illustrèrent dans les lettres et les sciences. L'un d'eux, qui fut pasteur en Angleterre et en Irlande il y a un siècle, publia un traité fort remarquable sur les différences du protestantisme et du catholi-

cisme, et sur les contradictions des dogmes distinctifs de l'Église romaine avec l'Écriture et les croyances de la primitive Église.

L'*État général des Calvinistes et Religionnaires de Champagne et de Brie*, publié dans notre Revue, 1re série, t. III et IV, mentionne *les sieurs de Beaufort fugitifs de Roucy :* Corneille de Beaufort, fugitif en Angleterre, et Auguste de Beaufort, marié à Londres avec Esther Goujon.

La *France Protestante*, 2e édition, par Henri Bordier, consacre un article étendu à la biographie de divers membres de cette famille.

***

Le Banquet de Juilly. — Le soixante-dixième banquet de l'Association des anciens élèves du collège de Juilly réunissait le dimanche 14 mai 1899, dans la salle d'honneur de l'établissement, les maîtres et les élèves, les anciens élèves et les amis — le nombre en est très grand — de la vieille et célèbre institution : MM. Hamel, président, en l'absence de M. Adolphe Mony ; amiral Humann, général Decharmes, marquis de Villiers de Lafaye, comte de Marsy, François Saint-Maur, baron de Claye, de Chalembert, Gonse, docteur Duflocq, des Rotours, de Vogüé, d'Ussel, Stourm, Paul Harel, Achille Paysant, Alfred Poizat, Germain Lacour, etc.

L'Oratoire était représenté par le Père Thédenat, de l'Institut ; le Père Largent, le Père Baudrillart, etc.

L'inauguration du buste d'un des élèves qui font le plus d'honneur au collège, Gustave Le Vavasseur, le chantre de la Normandie, dont Baudelaire a dit qu'il n'avait jamais vu d'homme « si pompeusement et si franchement Normand », doublait l'intérêt de cette solennité.

L'éloge du savoureux auteur de *Dans les herbages* a été prononcé par M. Alfred Poizat dans un magnifique et brillant discours dont le fragment suivant, auquel nous sommes réduit par suite du manque de place, suffira à donner une idée :

Le poing sur la hanche ainsi qu'un mousquetaire de théâtre, Banville, prince des jongleurs, venait parfois s'escrimer dans cette salle d'armes des rimes (la maison de Le Vavasseur).

Mais nul apparat ne produisit plus d'effet qu'un être singulier et cérémonieux, aux yeux de prêtre damné ou d'archange déchu, au sourire amer, aux manières enveloppées, sarcastique, mauvais et triste. Sa voix tremblait d'éloquence sourde et parfois il en sortait quelques-uns des vers les plus beaux et les plus désespérés qu'on ait entendus depuis longtemps.

A son approche, Le Vavasseur se leva comme s'il eût voulu dire : « Me voilà ! » Et devant l'impassibilité de l'homme noir : « Oui ! me voilà ! Je sais, tu es Fra Jacopone, tu aurais pu composer le *Dies iræ*, tu es le poète de la Mort, tu es le diable, tu es tout ce que tu voudras ; mais moi je suis Gustave Le Vavasseur, c'est-à-dire Gringoire, Rutebœuf, Basselin, Boisrobert, Vauquelin, Benserade, Brébœuf et Scarron. Tour à tour héroïque et

bouffon, tout proche de Malherbe et de Corneille. Tu es le deuil et je suis la fantaisie ; j'ai des ailes et des grelots, je fais les chansons épiques et pourrais fournir une académie, de rondeaux, de virelets et de triolets. Païen, préfères-tu les jeux du cirque ? Ceux d'Olympie ou les tours de force glorieux qu'exécutaient les acrobates sur le parvis Notre-Dame ? Commande, mon corps agile m'obéit comme mon esprit. »

Baudelaire sourit : il était conquis, leur amitié commença.

A M. Paul Harel incombait la tâche de célébrer dans le « langage des dieux » la gloire du poète dont il s'honore d'être le disciple, ainsi que MM. Achille Paysant, Poizat et Germain Lacour, également présents.

Il s'en est acquitté d'une façon remarquable par la composition que voici qui a paru, à l'auditoire, un vrai régal.

A Le Vavasseur.

Tous ceux dont tu contas ou le rêve ou l'histoire,
Passants du clair matin, ombres du soir brumeux,
Citadins, paysans, rois, gueux, disent ta gloire,
Et moi qui t'ai connu, maître, je fais comme eux.

Loin de flatter ton siècle en des œuvres serviles,
Tu donnais le conseil, l'exemple et la leçon,
Et chez nous tu chantais, des villages aux villes,
Et tous aimaient le sel gaulois de ta chanson.

Peintre des horizons où plane le mystère,
Tu savais, tu disais qu'ici-bas tout est vain
Si le regard ne monte en découvrant la terre,
De l'horizon terrestre à l'horizon divin.

Tes pâtres fatigués que le soir guide encore
S'enfoncent dans la nuit avec leurs lents troupeaux,
Mais la nuit d'ici-bas touche à l'immense aurore
Et la fatigue humaine à l'éternel repos.

Tu montres tes héros tels que ton cœur les aime :
Le prêtre, le soldat, le pauvre, l'ouvrier,
Et partout tu mets l'homme au-dessus de toi-même,
Pour le faire combattre, aimer, croire et prier.

Prêtre du sacrifice et des mansuétudes,
Pauvre, dont la gaîté résiste aux longs chemins,
Soldat, veilleur sublime, épris des servitudes
Qui préparent les cœurs à de fiers lendemains,

Tous dans ton œuvre, ô maître, ont la même croyance,
Sont du même pays, vont aux mêmes autels ;
Et quand tu prends leurs voix, c'est l'âme de la France
Que l'on entend vibrer dans tes vers immortels !

L'immense écho provoqué dans l'auditoire sous forme d'applaudissements prouve qu'ici au moins « l'âme de la France » trouve tous les cœurs à l'unisson.

Après la messe, dite à l'intention des anciens élèves décédés, on s'est rendu dans la salle du banquet.

Des toasts ont été prononcés par l'amiral Humann et par M. Hamel.

Dans un discours où se reflètent les préoccupations que font naître dans l'esprit de nos meilleurs éducateurs les projets d'un prochain attentat contre la liberté de l'enseignement, le supérieur de l'école, le Père Olivier, évoque le souvenir du grand Berryer, cet ancien élève de Juilly, dont la voix serait si nécessaire maintenant pour la défense de la patrie et de la liberté menacées.

Et il cite ce passage, vraiment opportun à l'heure présente, d'un discours de Berryer, racontant une visite de Bonaparte à Juilly :

« Le vainqueur d'Italie, qui avait confié son frère Jérôme au collège de Juilly, vint à nos portes : 250 enfants rassemblés par les prêtres de l'Oratoire furent au-devant du Premier Consul. Je vois encore cette belle figure, ces longs cheveux blancs, cette longue robe noire du Père Lombois qui, s'approchant de lui : — « Général, les maîtres qui ont formé Desaix, Casabianca, Muiron, ont l'honneur de vous présenter leurs élèves. »

« — Ils sont en bonnes mains, dit le vainqueur d'Italie. »

Voilà les autorités dont se recommande à bon droit le Père Olivier.

Mais de quel poids peut bien être l'avis d'un Bonaparte et d'un Berryer auprès des grands hommes de notre Parlement !

***

Excursion de l'École des Chartes a Reims. — Au cours d'une longue promenade archéologique telle qu'en accomplissent chaque année les élèves de l'École des Chartes, à la fin de la troisième et dernière année de leur enseignement, après avoir visité successivement Senlis et Soissons, Laon et Coucy, les futurs archivistes-paléographes sont arrivés à Reims, dans la soirée du 29 mai, sous la conduite de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, suppléant de la chaire d'archéologie occupée à l'École par le comte Robert de Lasteyrie.

Le lendemain 30 mai, dès huit heures du matin, ils étaient à l'église Saint-Remi où les attendait l'archiviste municipal, M. Louis Demaison, lui-même ancien chartiste, qui s'est fait un plaisir de leur servir de *cicerone* durant toute la journée. Ils ont beaucoup admiré l'antique basilique au style si pur.

De là, ils ont visité l'Hôtel-Dieu et son musée lapidaire, puis les églises Saint-Maurice et Saint-Jacques.

L'après-midi avait été réservée à la cathédrale qu'ils ont visitée en détail.

***

Les Tapisseries de Saint-Remi de Reims. — La *Liberté* consacre un article à la manufacture des Gobelins. Nous y lisons, au

sujet des tapisseries de Saint-Remi actuellement en réparation, les lignes suivantes :

Parmi les tapisseries célèbres, il faut citer la série commandée, en vue d'orner l'église de Saint Remi, à Reims, par l'archevêque de cette ville, Robert de Lenoncourt. Ces tapisseries, qui sont au nombre de dix, ont été exécutées en Flandre — probablement à Bruxelles — entre 1530 et 1540 ; l'une d'elles porte la date de 1531. Elles retracent toute la vie de saint Remi, et la composition générale a un charme naïf que fait ressortir la riche harmonie des couleurs.

Depuis longtemps, toutefois, leurs qualités étaient devenues assez difficiles à apprécier, car la poussière de trois siècles avait jeté une affreuse teinte grise sur les parties que l'usure n'avait pas rongées. Il fallait, de toute nécessité, les réparer pour les sauver. Ce sera bientôt chose faite. En effet, il y a quatre ans, la Fabrique de Saint-Remi et l'administration des Beaux-Arts décidèrent que la restauration aurait lieu à frais communs, et les dix tapisseries furent envoyées aux Gobelins, où, depuis cette époque, on travaille à les remettre en état. Six sont actuellement terminées ; la septième est sur le métier et on ne désespère pas de mener à bonne fin ce gros travail avant l'Exposition. Il a fallu nettoyer à grande eau chaque tapisserie, puis la remettre sur le métier pour opérer les reprises nécessaires ; et ce n'est pas un spectacle banal que celui des habiles ouvrières de la manufacture opérant, avec la soie et la laine, des raccords que l'œil le plus exercé distingue difficilement, la besogne finie. Cette restauration coûtera la jolie somme de trente mille francs.

Il y a de ravissants détails dans ces tapisseries de Saint-Remi, dont chacune comporte plusieurs scènes accompagnées de légendes explicatives. Sur l'une d'elles, consacrée aux miracles du saint, nous avons noté ce curieux quatrain :

Une pucelle avoit le diable au corps
Qui au sortir à dure mort la livre.
Saint Remy fait que par divins records
La ressuscite et de mal la délivre.

Pourquoi n'exposerait-on pas aussi, dans le grand palais des Champs-Élysées, la série des tapisseries de Saint-Remi avant de les restituer à la ville de Reims ? Elles complèteraient admirablement la section rétrospective de l'exposition des Beaux-Arts. On nous assure que l'idée a été examinée et que très probablement nous verrons, l'an prochain, à l'Exposition, ces magnifiques tapisseries dans toute leur fraîcheur et leur grâce primitives. Ce sera une surprise de plus à ajouter à celles que l'on nous prépare pour 1900.

***

Nouvelles artistiques. — *Le statuaire Saint-Marceaux.* — Notre éminent compatriote, le sculpteur René de Saint-Marceaux,

a déjà fait plusieurs maquettes pour le monument d'Alexandre Dumas fils, destiné à la place Malesherbes, dite des Trois-Dumas; mais le consciencieux artiste, jamais satisfait de son œuvre, hésite avec une timidité inexplicable à montrer son épreuve définitive. Il a bien fallu cependant qu'il présentât son projet, ou du moins qu'il en indiquât les grandes lignes aux membres du Comité qui l'en sollicitaient.

Par suite, nous pouvons dire que le monument ne sera ni en marbre, ni en bronze, mais en pierre, et se composera d'un groupe formé de trois personnages : la statue d'Alexandre Dumas fils, et deux figures symbolisant le Théâtre et le Féminisme, dont le grand écrivain s'est montré l'un des plus éloquents apôtres.

Tout récemment, M. de Saint-Marceaux a été chargé par Mme Félix Faure d'exécuter le monument qui doit être érigé au Père-Lachaise, à la mémoire de l'ancien Président de la République.

Bien qu'il n'ait pas encore fait de maquette, M. de Saint-Marceaux a bien voulu faire connaître sa première conception de ce monument.

« Je me propose, a-t-il dit, de représenter M. Félix Faure assis, se reposant après une journée de travail.

Derrière lui, hampes croisées, plis au repos, un drapeau russe et un drapeau français symboliseront le fait historique qui marqua la magistrature du défunt président. »

Quel que soit le talent du grand statuaire rémois, nous nous permettrons de douter que ce dernier détail puisse être maintenu dans l'œuvre sans altérer profondément son caractère artistique.

* * *

M. Suchetet et le monument de Pierre Dupont. — Le 30 avril 1899 a eu lieu à Lyon, dans le jardin des Chartreux, l'inauguration du monument consacré à la mémoire du chansonnier Pierre Dupont.

La cérémonie était présidée par M. Roujon, directeur des Beaux-Arts.

La remise du monument a été faite par M. Coste-Labaume, auquel M. Ballet-Gallifet a répondu, au nom de la municipalité. Puis M. Roujon a lu une très intéressante étude de l'œuvre de Pierre Dupont.

La cérémonie s'est terminée par une ode à Pierre Dupont, de Mme Anna Bossu, dite par M. Fenoux, de la Comédie-Française.

Le monument est l'œuvre remarquable de M. Auguste Suchetet, statuaire champenois, né à Vendeuvre (Aube).

Après la cérémonie d'inauguration, le Caveau lyonnais a offert un banquet aux représentants de l'État et de la ville de Lyon, ainsi qu'à un certain nombre de personnalités lyonnaises.

***

Exécution du Baptême de Clovis, *de Théodore Dubois, à Reims.* — Le jeudi 11 mai 1899, jour de l'Ascension, a eu lieu, dans la cathédrale de Reims, l'exécution publique du *Baptême de Clovis*, oratorio composé par M. Théodore Dubois sur l'ode de Léon XIII à la France.

Gentium custos Deus est...

Cette solennité musicale avait attiré un grand nombre de notabilités du monde artistique de Paris et de divers points de la France.

L'immense vaisseau était archicomble. Dans le chœur, M. Théodore Dubois, qui conduisait lui-même son œuvre, avait disposé, à sa droite et à sa gauche, les masses chorales. Devant lui, l'orchestre ; en tout, deux cents exécutants.

Le directeur du Conservatoire est monté au pupitre à quatre heures, et l'exécution du *Baptême de Clovis* a commencé au milieu d'un silence religieux.

L'Ode de Léon XIII est divisée en trois parties, composées chacune de huit, sept et quatre strophes de quatre vers : le Baptême, l'Epopée et le Réveil, et sur ce poème, le compositeur a brodé un oratorio.

Sous les hautes voûtes de l'immense cathédrale, l'exécution a produit un effet grandiose.

La première partie de l'oratorio, le Baptême, est le fruit d'une belle inspiration. Des sonneries de trompettes servent d'introduction à un grand chœur : *Gentium custos Deus est...* et à un solo de baryton, chanté par M. Noté, de l'Opéra. Ensuite, vient la prière de Clovis, exposée par le ténor Escalaïs, avec un accompagnement en sourdine de l'orchestre, sur lequel se dessine un motif de hautbois.

La symphonie du combat est une page puissante et largement traitée, peut-être la meilleure de l'œuvre. Elle se termine par un chant de victoire éclatant comme un *Te Deum.*

L'épopée s'ouvre sur un récit de baryton suivi d'un chœur dans lequel on admire particulièrement une partie d'enfants avec arpèges de harpes ; elle est close par un nouveau récit, avec reprise des chœurs.

Enfin, la dernière partie est composée d'un solo de ténor, encadré par deux expositions chorales dans lesquelles on remarque un chant angélique lointain exposé par les soprani.

L'exécution a été particulièrement brillante. M. Théodore Dubois a été félicité par le cardinal Langénieux et un grand nombre de personnalités. L'orchestre, composé d'artistes rémois renforcés par des artistes parisiens, les masses chorales, formées de la maîtrise de la cathédrale et de celle du pensionnat des Frères, et MM. Esca-

laïs et Noté, ont interprété l'œuvre de la manière la plus satisfaisante.

La cérémonie s'est terminée par l'exécution de trois autres morceaux de M. Théodore Dubois : un *Panis Angelicus*, chanté par M. Escalaïs, un *Tu es Petrus* avec l'orchestre, l'orgue et les chœurs, et un *Tantum ergo* avec solo de M. Noté.

A cinq heures et demie, tout était terminé.

La sortie s'est effectuée sans incidents.

Deux jours plus tard, le cardinal Langénieux recevait ce télégramme du Vatican :

« Le Saint-Père a été très heureux du succès de l'oratorio de M. Th. Dubois. Il remercie et bénit de tout cœur Votre Éminence, l'illustre auteur de l'œuvre et la foule des fidèles.

« Cardinal Rampolla. »

***

Le monument de M. Auban-Moët, par Barrias, au Salon. — Le Salon de 1899 accuse la décadence de l'art français. Les artistes, comme les littérateurs et les politiciens, souffrent de l'absence du principe générateur des grandes œuvres, la foi. Dans ses divers groupements, la pauvre société qui s'agite au pied de la tour Eiffel ressemble furieusement à celle qui s'agitait jadis au pied de la tour de Babel.

Entre le Salon de peinture et le Salon de sculpture, on donne la préférence à celui-ci, l'incohérence des idées ne pouvant s'y donner aussi librement carrière. A quelque chose malheur est bon, car cette incohérence sert à faire ressortir les rares belles œuvres qui émergent çà et là d'une forêt de marbres sans valeur.

Au premier rang de ces belles œuvres se place le monument élevé à l'insigne bienfaiteur de la ville d'Épernay, le regretté M. Auban-Moët. Les visiteurs du Salon s'arrêteront volontiers devant ce marbre si plein de vie et d'éloquence.

L'auteur est M. Barrias, de l'Institut, hors concours, dès longtemps célèbre par son groupe des *Premières funérailles*. M. Barrias a très bien conçu le monument destiné à perpétuer, dans l'hospice d'Épernay, la physionomie de l'homme de bien à qui la ville en est redevable, et à symboliser le caractère de cette fondation princière.

Une stèle posée sur un large socle supporte le buste de M. Auban-Moët. Sur un banc, au pied de la stèle, la Souffrance, personnifiée par une pauvre jeune fille défaillante, implore la compassion du généreux donateur. Tout l'ouvrage est en marbre blanc, légèrement teinté de bleu. L'unité et la simplicité de cette composition la rendent d'autant plus émouvante.

L'attitude accablée, le visage anémié de la jeune fille terrassée par le mal, expriment la souffrance avec une saisissante vérité,

tandis que ses regards suppliants, tournés vers le buste, cherchent ceux de M. Auban-Moët pour y trouver un suprême espoir qui ne sera pas trompé. Le buste de M. Auban-Moët, très simple, très ressemblant, domine et protège la suppliante.

On lit l'inscription suivante gravée sur la stèle, au-dessous du buste :

AUBAN-MOET-ROMONT
FONDATEUR DE L'HOSPICE D'ÉPERNAY
LA VILLE RECONNAISSANTE
1899

Cette œuvre remarquable, digne de la réputation de l'artiste, digne de la mémoire de M. Auban-Moët, honore l'art français, renferme le plus haut enseignement moral, et ne sera pas le moindre ornement de la ville d'Épernay.

Henri ARSAC.

* * *

Souvenirs du chanoine Godinot, à Reims. — Le *Courrier de la Champagne* revient avec raison, malheureusement sans succès, sur le déplorable état dans lequel l'édilité rémoise s'obstine à laisser la fontaine monumentale, médiocrement artistique d'ailleurs, érigée en 1843 sur la place Saint-Pierre, en mémoire d'un bienfaiteur de la ville, le chanoine Godinot. C'est lui qui le premier, en 1747, dota Reims des conduites d'eau et de fontaines... On a, depuis, construit de nouvelles conduites, on a érigé d'autres fontaines, et l'on oublie que Jean Godinot eut l'initiative d'amener dans ses rues et dans ses demeures cet élément si nécessaire et si précieux : l'eau potable et salutaire.

En 1843, une administration reconnaissante lui avait fait élever un monument, la fontaine qui porte son nom. C'était la réalisation d'un beau dessin de G. Baussonnet, mais avec le couronnement d'une statue plus ou moins artistique, autre que celle de l'*Université*. Quoi qu'il en soit, ce monument commémoratif mérite d'être conservé.

Le croirait-on ? A un demi-siècle d'existence, une administration a succédé qui prive la *Fontaine Godinot* des quelques hectolitres d'eau dont la nappe protectrice sauvegardait le monument. Il est permis à chacun de le constater : pas un filet d'eau, les vasques sont desséchées, et l'incurie de la police municipale aidant, chose inouïe, à tous les instincts de destruction — *cet âge est sans pitié !* — on peut voir à toute heure du jour des enfants jouant, s'exerçant à la course dans le réservoir, qui ne contient plus rien, escaladant les vasques, perforant la colonne de fonte au point que l'un d'eux passerait aisément dans l'intérieur de l'édicule, détruisant à plaisir les cygnes, les conques, tous les ornements de l'œuvre de l'architecte Brunette père.

Encore un peu de temps et le monument aura vécu, comme l'antique et belle fontaine de la place Saint-Nicaise, comme ces

autres fontaines et places commémoratives qui rappelaient en maint endroit de la ville les bienfaits de Jean Godinot.

En revanche, cependant, une lettre de M. Henri Jadart, l'érudit bibliothécaire rémois, adressée au journal, annonce que la municipalité, sur l'initiative du Comité du Musée, vient de faire admirablement restaurer le portrait de l'abbé Godinot, peint par Étienne Chevalier, à la demande du Conseil de Ville, en 1762. Cette toile, exposée dans la salle publique de la Bibliothèque, vient de revenir de Paris, où, par les soins d'un habile rentoileur, elle a repris la vigueur de son coloris avec toute sa fraîcheur.

Il est, en outre, actuellement décidé de faire figurer le généreux chanoine dans un vitrail artistique destiné au grand escalier de l'Hôtel de Ville, et préparé pour l'Exposition de 1900 par les élèves de l'École régionale des Arts industriels, sous la direction de M. Coquelet-Méreau.

* * *

Legs au Musée de Reims. — Mme veuve Rogelet-Palloteau a donné par legs aux hospices de Reims la somme de 12,000 francs pour la fondation d'un lit dans une maison hospitalière, à l'usage d'une femme atteinte de maladie nerveuse, plus cent francs pour l'entretien de la sépulture de M. Victor Rogelet, au cimetière du Nord.

Elle a de plus légué au Musée : un bracelet Louis XVI, un bracelet Louis XIV, une broche en diamants, une parure en émeraude, une glace Louis XIV, une coupe XVIIe siècle, le tout affranchi de tous frais.

La Ville et les Hospices ont accepté ces legs avec reconnaissance.

* * *

Don au Musée de Châlons. — Par les soins de la Société du *Souvenir français*, le portrait du général Cadart (1813-1898), né à Reims, vient d'être placé au Musée, dans la salle des officiers généraux originaires du département de la Marne.

* * *

Nouveaux travaux à l'église Saint-Pierre-Saint-Paul d'Épernay. — Voici quelques renseignements des plus intéressants sur les travaux d'embellissement qui, chaque jour, se complètent à l'intérieur du remarquable édifice religieux de la rue Magenta :

La fenêtre qui fait face à l'autel de la Sainte Vierge a reçu dernièrement sa verrière. Dans les trois baies se déroule gracieusement la grande scène de l'exaltation de la Sainte Croix par sainte Hélène. Plus de trente personnages se groupent autour du glorieux instrument de notre rédemption. Au premier plan, la sainte Impératrice, l'illustre octogénaire, contemple, dans l'attitude de

la plus profonde piété, la vraie Croix qui se dresse à l'endroit même où le Sauveur du monde y avait été attaché.

Au second plan, saint Macaire, évêque de Jérusalem, entouré de son clergé, préside solennellement à l'invention miraculeuse du Signe de notre salut. Les autres personnages concourent, chacun selon sa fonction, à donner à cette scène sa grandeur et sa magnificence. L'ensemble de ce vitrail fait comprendre quelque chose de l'enthousiasme qui éclata à Jérusalem, et dans tout le monde chrétien, à la nouvelle que la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ était retrouvée et que désormais elle pourrait recevoir les hommages et les vénérations des disciples du Sauveur. La généreuse donatrice n'est pas autrement désignée que par sa sainte patronne, la glorieuse mère de Constantin.

Dans la chapelle des fonts baptismaux, quatre vitraux à grands personnages, avec leurs insignes traditionnels, attirent l'attention des visiteurs : saint François d'Assise, sainte Marie-Madeleine, saint Romain et sainte Philomène. Les noms des personnes qui ont offert ces verrières se lisent au bas de chaque fenêtre.

On pose en ce moment les armoiries destinées à chaque verrière des fenêtres qui se trouvent au-dessus du maître-autel.

Enfin, des mosaïques ont remplacé les planchers provisoires dans les chapelles du Sacré-Cœur et de la Sainte-Vierge, ainsi que dans les chapelles de saint Antoine de Padoue et des fonts de baptême. Cette mosaïque, moins riche comme dessin que celle qui se trouve dans le sanctuaire, produit cependant un bel effet dans sa simplicité. Une bordure polychrome circule autour de l'assemblage des cubes blancs et jaunes très bien assortis.

***

Exposition de la collection Krafft, à Paris. — Une exposition fort intéressante s'est ouverte, dans les derniers jours de juin, à l'Union centrale des Arts décoratifs, 19, rue des Bons-Enfants, des photographies et objets d'art décoratif, rapportés par M. Hugues Krafft, d'un voyage de plusieurs mois au Caucase et dans l'Asie centrale. De septembre dernier à décembre, M. Krafft a parcouru le Caucase de Tiflis à Bakou, et de décembre à mai, il a séjourné à Boukhara, Samarkand, Tachkent et Khokand, recevant partout le meilleur accueil des autorités russes et toute facilité pour exécuter ses photographies. Il en a pris 500 clichés environ, représentant des types, costumes, scènes de mœurs, paysages, et cette collection, qu'il laissera à la bibliothèque de l'Union centrale, est d'un intérêt et d'un charme singulier. L'opérateur s'y révèle d'une habileté merveilleuse, et jamais, sans doute, on ne nous a mieux fait sentir la nature et les mœurs de ces pays si curieux et si peu connus.

Les costumes, broderies, tapis et objets mobiliers sont fort intéressants aussi, de tons très éclatants et très gais. Mais certaines

vitrines offriront un attrait spécial pour les artistes et les archéologues : non seulement M. Krafft a photographié les plus beaux monuments du pays, mais il a pu se procurer diverses intailles sassanides, des monnaies, et surtout des séries de poteries où il sera possible de suivre la déformation, dans ces régions, de l'art musulman méditerranéen. Jusqu'ici, le musée de South-Kensington était le seul en Europe qui possédât, dans ses admirables collections orientales, de ces poteries de l'Asie centrale ; M. Krafft en donnera quelques-unes, dit-on, aux Arts décoratifs, et elles enrichiront ses séries musulmanes qui paraîtront, quand elles seront sorties des caisses où la mauvaise volonté de certaines administrations de l'État « forcent la Société » à les tenir renfermées, les plus riches qui soient à Paris, plus complètes même que celles des musées de Sèvres et de Cluny.

***

M. Fernand Lemaire au Transvaal. — M. Fernand Lemaire, le distingué pianiste rémois, vient d'entreprendre une tournée artistique au Transvaal.

Il s'est embarqué récemment à Southampton, à destination du Cap, où il arrivera vers la mi-juin.

Après quelques auditions données dans la capitale et dans quelques villes de la colonie anglaise, il gagnera le Transvaal, où il organisera une série de concerts à Johannisburg, Prétoria, Middelburg, etc.

Le jeune artiste se propose ensuite de visiter l'île Maurice.

Nous adressons à M. Lemaire, qui va soutenir là-bas le renom artistique de la France, nos meilleurs et plus sincères souhaits.

***

Nouvelles archéologiques. — *Découverte d'une mosaïque romaine, à Reims.* — Dans la journée du 2 juin, une mosaïque romaine, complète dans ses parties essentielles, a été découverte à Reims, dans la cour de l'hôtel de la Croix-Blanche, rue de Mars. Le propriétaire de l'immeuble, M. Ch. Mauroy, a bien voulu faire don à la ville du motif central, qui sera enlevé et reconstitué par la maison Giudici. Ce motif représente un joli assemblage sans figure.

Une photographie de l'ensemble ainsi découvert a été prise par M. F. Rothier, et le relevé du terrain a été exécuté par M. Julien Lepage, sur les indications de M. Brunette, architecte de la ville.

***

Fouilles à Vitry-le-François. — L'ouverture de la tranchée allant de l'extrémité de la rue Saint-Germain vers la Marne, à Vitry-le-François, a mis à nu, vers le milieu de mai, un mur sou-

terrain en moellons et pierres dures semblant dépendre d'un caveau.

L'équipe intelligente d'ouvriers occupés à ce travail prend toutes mesures pour ne rien détériorer, dans la pensée que la Ville ou ses archéologues viendront découvrir là des souvenirs de Vitry.

L'endroit avoisinant l'emplacement d'une église, incendiée en 1794, il est probable qu'on est en présence de l'ancien cimetière.

***

Croix d'honneur découverte à Vallant-Saint-Georges. — Dans le courant de juin, deux cultivateurs de Vallant-Saint-Georges (Aube), MM. Vernier et Chrétinat, en binant des betteraves, ont trouvé, au lieudit « Le Pont-Saint-Georges », une croix de chevalier de la Légion d'honneur, en or, à l'effigie de Napoléon Ier.

Cette croix, parfaitement conservée, a été probablement perdue lors de la campagne de France, en 1814. A cette époque, et lors des engagements de Méry, de nombreuses troupes ont traversé le territoire de Vallant-Saint-Georges.

***

Nouvelles bibliographiques. — *A travers Reims : Monuments et histoire.* — Reims est une des villes du monde les plus riches en souvenirs : les Gaulois, les Romains, les Francs, le Moyen âge, la Renaissance, le XVIIe, le XVIIIe et le XIXe siècle y ont laissé des traces qui intéressent à la fois l'Art et l'Histoire.

Nous apprenons que la librairie artistique F. Michaud, de Reims, prépare, pour paraître prochainement, un livre dont le titre : « *A travers Reims, Monuments et Histoire* », indique assez l'objet et les limites. C'est une promenade de caractère pittoresque qui embrasse tous les âges ; une série de tableaux où sont replacées les diverses civilisations dans le cadre des monuments qui ont été conservés.

Le texte est de M. Hippolyte Bazin, de Bezons, proviseur du Lycée, bien connu pour ses études antérieures sur les villes antiques de la vallée du Rhône.

Ce livre étant destiné à figurer à l'Exposition de 1900, c'est dire que tous les soins seront donnés à l'impression du texte et des gravures, au nombre de deux cents environ, pour en faire un ouvrage digne de la cité rémoise, de sa gloire dans le passé et de son importance dans le présent.

***

Une nouvelle publication de M. A. Meyrac sur les Ardennes. — Le zélé historien des Traditions populaires ardennaises,

M. Albert Meyrac, poursuit infatigablement ses laborieuses études sur cette belle et intéressante région. On annonce de lui, pour paraître dans le courant de septembre, à la librairie Édouard Jolly, de Charleville, une *Géographie illustrée des Ardennes*, accompagnée d'une préface de M. Arthur Chuquet.

L'ouvrage doit former un fort volume in-8° raisin d'environ 750 pages, sur papier glacé, spécialement fabriqué pour cette publication, avec 200 illustrations inédites, représentant les sites les plus pittoresques des Ardennes (vallées de la Meuse et de la Semoy), les antiques églises et châteaux, les divers monuments anciens et modernes auxquels s'attache un souvenir d'histoire ou de légende.

Le prix de l'ouvrage est fixé à 8 francs, et à 7 seulement pour les souscripteurs qui auront leur nom inscrit à la fin du volume et recevront, avec leur exemplaire, une planche hors texte, en phototypie, ornée de dix vues des Ardennes, et spécialement tirée à leur intention.

***

La maison des « Dernières cartouches », a Bazeilles. — La question financière étant résolue, dit le *Gaulois*, par la généreuse intervention que l'on sait, les notaires vont se mettre en relations pour achever, dans les formes légales, la conclusion du marché.

Cette première opération accomplie, la direction du *Gaulois* s'occupera de remplir toutes les formalités pour que l'État soit mis en possession de la glorieuse maison de Bazeilles.

Nous rappelons qu'à l'un des murs de ladite maison sera scellée une plaque commémorative sur laquelle seront inscrits en lettres d'or les noms de nos souscripteurs, y compris celui du donateur des trente-six mille francs, s'il veut bien, d'ici là, consentir à laisser dévoiler son anonymat.

M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, a été reçu, le 4 mai 1899, par M. Charles Dupuy, président du Conseil, auquel il a annoncé son intention de faire don au Gouvernement de la maison de Bazeilles, dite des « Dernières Cartouches », en vue de l'installation d'un musée militaire.

M. Ch. Dupuy a remercié M. Arthur Meyer de sa démarche, et l'a engagé à voir le ministre des Finances pour faire remise de la maison historique de Bazeilles, entre les mains de l'administration des domaines qui en opérera la cession au ministre de la Guerre.

***

Bénédiction de la chapelle de la Maison de convalescence et du Petit Saint-Marcoul, a Reims. — Le lundi 26 juin, à neuf heures du matin, le cardinal Langénieux s'est rendu à la Maison de convalescence de Reims pour bénir la nouvelle chapelle et le Petit Saint-Marcoul, destiné à recevoir d'ici peu les jeunes incura-

bles, qui jouiront d'un meilleur air et laisseront la place libre aux trop nombreux vieillards infirmes demandant un dernier refuge.

MM. les administrateurs, avec M. Neveux comme président, faisaient les honneurs de ces deux monuments, que tous les Rémois ont déjà admirés.

M. Neveux salue le cardinal et lui souhaite la bienvenue : il excuse le maire, obligé de s'absenter de Reims ; Mgr Langénieux répond avec l'exquise amabilité qui le distingue et dit sa joie d'admirer et de bénir ces belles œuvres si appropriées aux besoins toujours plus grands de tous les déshérités chers à son cœur de pasteur.

Il s'avance alors vers la nouvelle chapelle, précédé de MM. Bussenot et Labarre, vicaires généraux, de l'abbé Champsaur, curé de Saint-André, accompagné de ses vicaires, dont l'un a été chargé du culte jusqu'à l'achèvement de ce magnifique groupe, du nouvel aumônier, M. l'abbé Bouché, et de plusieurs autres prêtres. Les prières liturgiques commencent, pour la bénédiction à l'extérieur, puis à l'intérieur. A ce moment, l'aumônier lit un discours où se trouve un remerciement chaleureux pour tous ceux qui se sont dévoués à cette œuvre.

M. Bussenot, supérieur des Sœurs de Saint-Marcoul, dit la messe, pendant laquelle M. Dazy dirige le chant et fait entendre divers morceaux. La quête est faite par Mlle Charbonneaux.

La messe achevée, le cardinal évoque le souvenir de nombreux bienfaiteurs déjà disparus et fait chanter le *De Profundis* pour le repos de leur âme, puis il invite l'assistance à se rendre au Petit Saint-Marcoul, qui communique avec la Maison de convalescence.

On voit se dérouler, dans les jardins qui dominent toute la ville, cette belle procession où toutes les conditions se coudoient ; les convalescents et les petits incurables, venus pour jouir de la vue de leur belle maison avant de l'habiter, forment la haie ; on pénètre dans la cour d'honneur, les portes sont grandes ouvertes pour recevoir ce flot de visiteurs ; la bénédiction de chaque salle a lieu pendant que M. Fossier, l'habile architecte des deux maisons, en indique l'usage : réfectoire, classes, dortoirs, et un gracieux oratoire.

* * *

Le nouvel Hôpital militaire de Reims. — Les services de santé militaires, qui fonctionnaient jusqu'ici à côté des services civils, à l'Hôtel-Dieu, vont être prochainement transférés dans les nouveaux locaux sis rue Haute-Saint-André, au coin de la rue de Sébastopol, non loin de la Maison de convalescence et de l'annexe de l'hospice Saint-Marcoul.

On pénètre dans le nouvel hôpital par un porche sous lequel s'ouvrent, à gauche le logement du concierge, à droite les bureaux de l'administration et une salle pour les sous-officiers de planton.

Le logement des sœurs, le bureau du médecin en chef et de son secrétaire, la salle des infirmiers se trouvent dans le même corps de bâtiment.

L'entrée donne immédiatement accès dans une grande cour-jardin flanquée à droite et à gauche de deux bâtiments dont la disposition est identique. Au rez de-chaussée et au premier étage, on rencontre deux salles de 14 lits, soit en tout 112 lits.

Au fond de la cour s'élève le bâtiment comprenant un réfectoire, une cuisine, des salles de bain fort bien montées, la pharmacie, la salle d'opération garnie d'une étuve autoclave et d'une table d'opération en verre à articulations nombreuses, reposant sur un pied unique fixé au centre. Grâce à ces dispositions, on obtient la propreté la plus absolue et il est possible de placer le malade à opérer dans l'attitude la plus convenable. Au premier étage, quelques chambres de malades pour les officiers.

A gauche du rectangle formé par les quatre bâtiments dont nous venons de parler, existent trois constructions annexes. La première est réservée aux soldats atteints de maladies contagieuses et contient 28 lits. La deuxième renferme les appareils à désinfecter, l'étuve à vapeur et la buanderie.

Le linge, lessivé dans deux grandes cuves, passe à l'essoreuse, où il est tordu, puis dans un séchoir où on l'étend sur des tringles en fer formant les rayons d'une circonférence. Du séchoir, il est envoyé dans la salle à repasser par une lucarne de communication. Tous ces appareils, lessiveuse, essoreuse, séchoir se suivent de telle sorte que les diverses opérations puissent être rapidement menées.

Dans la huitième et dernière construction se trouvent la salle des morts et la salle d'autopsie. Cette dernière, fort bien outillée, est rendue un peu étroite par une table trop vaste.

Tel est l'aménagement du nouvel hôpital militaire, qui nous a paru supérieur en bien des points à celui de l'Hôtel-Dieu. Les lits sont plus nombreux. Il y en a 170 au lieu de 120 (soit 48 à l'Hôtel-Dieu même et 60 euviron dans les baraquements en carton bitumé). Ces baraquements étaient très froids l'hiver et très chauds l'été ; on ne pouvait y régler la température et l'aération d'une façon convenable.

Dans le nouvel hôpital, au contraire, l'aération est assurée d'une façon fort satisfaisante par un système de doubles carreaux. Le carreau extérieur ne va pas jusqu'au bas du châssis, le carreau intérieur ne va pas jusqu'en haut, de telle sorte que l'air doit passer entre deux lames de verre avant d'arriver dans les salles. Il perd ainsi de sa force et de sa fraîcheur. Des poêles sont installés dans les salles qui attirent l'air extérieur par le bas, au moyen de prises d'air faites dans les murs, et de conduits placés entre les planchers et les plafonds ; l'air chaud s'échappe par des bouches pratiquées dans le plafond. L'absence de tuyaux de poêle dans les

salles supprime le dégagement des mauvaises odeurs produites par la combustion du charbon, dans une atmosphère qui se renouvelle continuellement. En outre, au lieu d'être situé en pleine ville dans un quartier plus ou moins salubre, le nouvel hôpital militaire s'élève sur une hauteur, dans les champs, baigné de tous côtés par un air pur qui emplit les cours et les jardins.

Il y a tout lieu de féliciter ceux qui ont conçu le plan du nouvel hôpital, de la façon dont ils ont réglé la distribution de l'air et de la lumière. Ce ne sont pas seulement les malades gravement atteints qui en profiteront, mais encore ceux qui, moins souffrants, étaient envoyés à l'infirmerie de Fléchambault. Celle-ci sera aussi transférée dans la rue Haute-Saint-André. En même temps, la compagnie du 132e régiment de ligne, casernée à Cœhorn, quittera les baraques dont la démolition est imminente.

* * *

Les baraquements militaires de Fléchambault, a Reims. — M. de Montebello faisait annoncer dernièrement au Conseil municipal que, sous peu de jours, l'emplacement des baraquements de Fléchambault serait rétrocédé à la ville. Le général de qui ils dépendaient avait reçu l'ordre de les faire évacuer aussi promptement que possible.

Ce n'est pas un monument historique qui va disparaître ; néanmoins, à ces mauvaises planches, se rattachent quelques événements locaux assez intéressants : l'occupation prussienne, la création d'une garnison, les démêlés tragi-comiques de l'administration militaire et de la municipalité rémoise.

Les Prussiens, entrés à Reims le 4 septembre 1870, logèrent d'abord chez l'habitant ; puis on décida de caserner les troupes de l'armée d'occupation. Le 16 décembre 1871, le maire informa le Conseil qu'il avait reçu avis du sous-intendant militaire qu'il allait être construit des baraquements en trois endroits : près de la caserne Colbert, alors en construction, entre la caserne et le lavoir, un autre groupe au Boulingrin, un troisième dans le quartier de Fléchambault, impasse du Pré-aux-Moines, un quatrième à Clairmarais pour la cavalerie.

Le tout fut achevé dans la deuxième quinzaine de mai 1872 et les troupes allemandes demeurèrent encore quatre mois à Reims. A la veille de leur départ, le maire fut informé par le préfet que le génie avait ordonné d'enlever, aussitôt le départ de l'ennemi, les baraquements construits sur des terrains n'appartenant pas à l'État. Cependant les baraquements pouvaient être laissés, si la commune en abandonnait la jouissance à l'État, pendant tout le temps qu'ils existeraient, et cela dans le cas où elle désirerait avoir une garnison.

Le maire, M. Poulain, fit remarquer que pour une ville de l'importance de Reims, l'unique bataillon qu'elle possédait avant la

guerre était absolument insuffisant. Les baraquements pouvaient contenir 1,900 hommes, la caserne Colbert en construction 600, ce qui faisait 2,500, l'effectif d'un régiment, sauf le dépôt qui est en général dans une autre ville. En conséquence, M. Poulain proposait d'abandonner à l'État la jouissance des baraques à condition qu'un régiment serait caserné à Reims dès le départ des troupes allemandes.

MM. Midoc, Bienfait, Marteau, présentèrent des observations. Le dernier prétendait qu'une forte garnison serait funeste à une ville industrielle et commerciale, en augmentant la cherté des vivres et provoquant des conflits entre civils et militaires. A quoi un conseiller répondit fort justement qu'il ne pourrait y avoir désaccord entre l'armée nationale et l'élément civil, que désormais tout le monde étant soldat, cette armée ne formait plus une caste à part.

M. Delacroix fut plus perspicace. — On veut, dit-il, que les baraques soient laissées à l'État tant qu'elles existeront ; mais elles peuvent exister tout le temps si on les répare au fur et à mesure des besoins. C'est ce qui arriva. Les baraques furent laissées, le régiment demandé fut accordé ; mais le baraquement de Fléchambault, appelé Cœhorn, ne fut pas détruit en même temps que ceux de Clairmarais et du Boulingrin.

Naturellement il n'était pas question du baraquement Seignelay, annexe de la caserne Colbert. A toutes les réclamations de la ville, l'administration militaire fit la sourde oreille, et opposa son admirable force d'inertie aux protestations quelquefois véhémentes de nos édiles. Naguère, à la séance du 17 mai dernier, M. Rohart reprit les anciens griefs. Nous croyons cette fois qu'il obtiendra satisfaction.

* * *

Un toast bien Champenois. — Notre confrère M. Henri Arsac assistait récemment, à Paris, à l'assemblée générale annuelle de la corporation des Publicistes chrétiens, dont il fait partie.

Pour égayer le repas qui précède l'assemblée, il avait offert à ses confrères un panier de champagne qui fut le bienvenu, comme on l'imagine. Sollicité de prendre la parole au dessert, M. Henri Arsac porta le toast suivant, que nous sommes heureux de reproduire, à cause de sa saveur toute champenoise :

Messieurs et chers confrères,

La pensée qui m'est venue d'apporter du champagne à l'assemblée générale de notre corporation me paraît très bien accueillie par vous. Le plaisir avec lequel vous voulez bien sabler à ma santé ce vin pétillant égale le plaisir que j'ai à vous l'offrir. Mais savez-vous les raisons de cette agréable surprise ?

J'ai tenu surtout, mes chers confrères, à vous offrir le champagne, parce que ce vin seul, *roi* ou *président* des vins français, comme chacun voudra, possède toutes les qualités requises pour un véritable publiciste chrétien. Je

vois votre étonnement, celui surtout de ceux d'entre vous qui sont Bourguignons ou Bordelais. Veuillez suivre ma pensée. Vous me direz après si je me trompe.

Remarquez avec quelle rapidité part un bouchon de champagne, sous la pression du gaz intérieur. Vos articles doivent jaillir de même sous la pression de l'actualité, si vous voulez être lus.

Le départ du bouchon de champagne est accompagné d'un bruit joyeux qui fait tourner toutes les têtes. Vous ne devez pas craindre de lancer, à l'occasion, des articles retentissants pour attirer l'attention du public et provoquer la vente.

La mousse du champagne est d'une blancheur immaculée ; quand elle se répand sur la nappe du festin, elle ne la souille point. Ainsi vos articles les plus effervescents ne doivent jamais salir, jamais calomnier l'adversaire.

Voyez dans vos flûtes ces bulles de gaz qui montent sans cesse au sein de la masse liquide à la surface ; le champagne travaille toujours. C'est l'image de votre labeur incessant ; vous êtes nuit et jour esclaves de l'événement et de l'information.

Le champagne plaît d'autant plus qu'il est vif et brillant. Le principal mérite de vos articles ne doit-il pas être la clarté ?

Un bon champagne doit avoir de la fraîcheur par lui-même, c'est-à-dire posséder une acidité suffisante. Si vos articles manquaient de mordant, ils seraient plats et fastidieux.

L'acidité du champagne se couvre avec une dose plus ou moins forte de liqueur sucrée. De même, ce qui doit dominer dans vos articles, c'est la douceur de la charité chrétienne, faisant oublier le sel de la polémique.

Le champagne est un tonique souverain contre la grippe. Vos articles réconfortent aussi vos lecteurs souvent abattus par l'*influenza* politique.

Dites-moi donc, mes chers confrères, si un autre vin se prête mieux que le champagne au parallèle que je viens de tracer.

Mais, hélas ! ce parallèle s'arrête là. Je suis obligé maintenant d'avouer l'antithèse caractéristique par laquelle il s'achève. Le champagne, vin de luxe, enrichit tous ceux qui savent en faire le commerce, tandis que les meilleurs articles des publicistes chrétiens se vendent moins chers qu'ils ne coûtent, et ils ne mettent pas leurs auteurs, la plupart du moins, à l'abri de la pauvreté, ni même de la misère.

Au jugement dernier, le Souverain Justicier nous accordera sans doute quelques compensations. Un grand évêque doublé d'un poète exquis, Mgr Gerbet, nous le fait espérer dans ces beaux vers :

A chaque être d'un jour qui *souffrit* pour défendre
La Vérité,
L'Etre Éternel et Vrai pour prix du temps doit rendre
L'Éternité.

Sur cet espoir consolant, je lève mon verre en l'honneur des publicistes chrétiens.

Inutile de dire que ce toast original fut interrompu plusieurs fois et salué vers la fin par les plus chaleureux applaudissements. Il ne sera pas moins goûté, nous n'en doutons pas, dans notre Champagne, qui a eu le privilège de l'inspirer.

*
* *

Thénard et la mère Bateau. — Dans la biographie du savant chimiste, que la revue des *Contemporains* publiait récemment, nous lisons cette jolie page :

« Par une splendide matinée de printemps, raconte M. Flourens, l'ami et le biographe de Thénard, cheminaient trois vigoureux enfants de la Champagne ; le cœur gros, la bourse légère, ils quittaient le toit paternel et s'éloignaient du petit village de la Louptière, près Nogent-sur-Seine.

« Ils se dirigeaient vers Paris, non qu'ils voulussent y chercher fortune ; mais, au contingent scientifique qu'ils avaient reçu des leçons de M. le curé et plus tard du savant père Bardin, oracle de ces contrées, ils sentaient le besoin d'ajouter, car ils étaient ambitieux. L'un d'eux visait à être le médecin du canton et, se partageant le pays, les deux autres voulaient y être apothicaires ; le plus téméraire allait même jusqu'à rêver d'associer à son laboratoire un petit commerce d'épicerie. »

Arrivés à Paris, nos jeunes gens n'avaient pour toute fortune que 48 sous par jour.

La Providence veillait heureusement sur les jeunes téméraires. Elle dirigea leurs pas dans le quartier Latin et les fit monter au 3e étage d'une maison, dans une chambre commune où ils s'installèrent tant bien que mal.

Ils avaient pour voisine une brave Auvergnate, la mère Bateau, que le ciel leur envoyait pour les tirer d'embarras. On décida d'aller la trouver. Un ambassadeur fut dépêché à l'excellente femme. La simplicité et la franchise du jeune homme triomphèrent de toutes les difficultés : la mère Bateau consentit à tout ce qu'on voulut.

Celui qui devait être plus tard le baron Thénard entrait ainsi par ce premier succès d'ambassade dans la lutte pour la vie.

La mère Bateau fut une véritable mère pour nos trois jeunes gens. Thénard en conserva toute sa vie le plus affectueux souvenir. Mais, toute bonne qu'elle était, la brave femme n'aimait point qu'on manquât l'heure fixée pour les repas : tout retardataire — c'était la sanction, — se passait impitoyablement de manger. « Quelques journées de rude abstinence qu'elle me fit subir, raconte le chimiste, me firent contracter une habitude de ponctualité dont je ne me suis jamais départi depuis, et qui a ajouté à ma reconnaissance pour cette excellente femme. »

Lorsque plus tard élèves et amis le complimentaient sur sa ponctualité qui allait parfois jusqu'à une petite manie, il répondait invariablement : « Si j'ai pris l'habitude d'être exact, c'est à la mère Bateau que je le dois. »

***

Congrès annuel de l'Union des Sapeurs-Pompiers de la Marne. — Le dimanche 21 mai a eu lieu, au théâtre de Châlons-sur-Marne, le congrès annuel de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Marne. La réunion, qui comprenait plus de trois cents officiers ou sous-officiers délégués, était présidée par le capitaine Chavance, de Vitry.

Le capitaine Chavance, ainsi que les lieutenants Rivière, Nicaud, de Vitry-le-François, secrétaires du congrès, et Boudaille ont été réélus membres du conseil d'administration. Le lieutenant Hourblin, de Suippes, a été élu en remplacement du capitaine Oury, de Suippes, démissionnaire. MM. Gilbert, préfet de la Marne, Bourdon, maire de Châlons, Vallé, sénateur de la Marne, et le capitaine Oury, de Suippes, ont été nommés membres d'honneur de l'Union. Le capitaine Remy, de Courtisols, ainsi que les lieutenants Nicaud et Ninet, de Reims, ont été nommés délégués au conseil supérieur de la Fédération.

A midi, un vin d'honneur a été offert aux congressistes, par la municipalité, à l'Hôtel de Ville. Le préfet, le maire, MM. Gares et Roussel, adjoints, ainsi que plusieurs conseiller municipaux, y assistaient. M. Bourdon, maire, a porté un toast à la Fédération des sapeurs-pompiers de France et d'Algérie. Le capitaine Chavance, président de l'Union, a remercié le maire, auquel il a remis solennellement les insignes de membre d'honneur. Ensuite une équipe de sapeurs-brancardiers de Reims, sous la direction du docteur Robin, médecin-major de la compagnie, a exécuté d'intéressantes manœuvres d'ambulance et de secours. Ces exercices, qui devaient avoir lieu sur la place de l'Hôtel-de-Ville, ont été effectués, à cause du mauvais temps, sous le grand vestibule de la mairie.

La fête a été terminée par un grand banquet par souscription qui a eu lieu à une heure de l'après-midi. Les autorités et deux cents congressistes ont pris part à ce banquet au cours duquel de nombreux toasts ont été portés à la prospérité de l'Union départementale.

***

Concours d'instruction militaire et de gymnastique, a Givet. — Le concours d'instruction militaire et de gymnastique a eu lieu, le dimanche 28 mai 1899, à Givet, avec un complet succès.

M. Paul Joly, préfet des Ardennes, accompagné de son secrétaire général et du sous-préfet de Rocroi, arrivé à onze heures, a été reçu par le maire, M. Fenaux, entouré de tout son conseil municipal, et par la délégation parisienne de l'Union des Sociétés d'instruction militaire de France, composée de MM. Auguste Barral, président, Bernier et Flamery, vice-présidents, et Giraud, secrétaire général.

Le jury était formé par des officiers de la garnison, mis à la disposition des organisateurs du concours par le colonel du 147e régiment d'infanterie.

De nombreuses sociétés belges prenaient part à la fête.

Le préfet a porté la santé du roi Léopold II, et le consul de Belgique a répondu en portant un toast au Président de la République.

Le succès de ce concours est dû en grande partie à M. Geoffroy, instructeur en chef de la « Givetoise », secondé par la population et la municipalité.

* * *

Le cardinal Langénieux et le Congrès eucharistique de Lourdes. — La curie romaine vient d'adresser au cardinal Langénieux, archevêque de Reims, une lettre du pape Léon XIII.

Le document pontifical contient les instructions du pape à propos du congrès eucharistique qui doit se tenir à Lourdes dans la première quinzaine d'août, sous la présidence de l'archevêque de Reims.

C'est le cardinal Langénieux qui avait déjà présidé, à Rome, un congrès du même genre, où avait été discuté la question du protectorat français en Orient.

* * *

Visite de l'ex-empereur d'Annam a Reims. — Le prince Ham-Nghi, ex-empereur d'Annam, dépossédé à la suite de l'affaire de la citadelle de Hué en 1885, et actuellement interné à Alger où il est pensionné par l'État depuis 1886, s'est rendu à Reims, le 29 juin dernier.

Le prince Ham-Nghi, qui est devenu un chaud partisan de la France et qui est à la fois un savant et un artiste, consacre son temps à étudier notre langue, notre littérature et nos beaux-arts. Il a tenu à visiter les monuments de la grande cité rémoise et à étudier sur place ses deux grandes industries de la laine et du champagne.

C'est un jeune homme de taille moyenne dont la physionomie offre le pur type annamite, teint jaune foncé, cheveux noirs, pommettes saillantes, barbe rare.

Coiffé d'une sorte de turban de soie noire qui retient la chevelure, vêtu d'une blouse noire très ample, ornée de petits boutons dorés, fendue sur les côtés et doublée de soie verte, ganté de jaune, il porte des guêtres blanches sur des souliers vernis. Sa démarche est aisée et il parle fort bien la langue française. Son œil vif, son regard clair, sa parole animée dénotent une intelligence alerte, que d'ailleurs sa réputation établit. Peintre, musicien, érudit, il s'intéresse à tout ce qui peut orner l'esprit.

Empereur d'Annam à quinze ans, les hasards de la fortune le

contraignirent à chercher, après la paix de Hué, un refuge dans les régions retirées de son empire. Peu à peu ses fidèles lieutenants, qui l'avaient suivi dans son odyssée, tombèrent au pouvoir des Français. Lui-même, en 1889, dut déposer les armes, et c'est M. Mouteaux, à cette époque lieutenant de zouaves, aujourd'hui capitaine au 132e, qui reçut sa soumission. Il avait alors dix-neuf ans.

Disons tout de suite que le prince, bien que regrettant toujours le trône de ses pères et son pays natal, a voué à M. Mouteaux une estime toute particulière. Les deux anciens adversaires se sont liés d'amitié, et c'est même pour rendre visite au capitaine que le prince est venu à Reims. Ce trait est tout à l'honneur du prince comme du capitaine. Il dénote chez le premier une grande largeur d'esprit et indique que le second a dû user de sa victoire avec tact et modération.

Son Excellence Ham-Nghi s'occupe beaucoup d'art; d'humeur parfois chagrine, fait qui s'explique par les événements qui ont assombri sa jeunesse, il s'est, au milieu de la sympathie dont il se sent partout entouré, intéressé aux choses de France; il est devenu fervent admirateur de notre génie national.

M. Mouteaux, à l'aide de ses relations, avait réglé un itinéraire de curieuses visites dans divers établissements industriels de la ville.

Le prince est arrivé à Reims à dix heures seize, accompagné du capitaine Gasselin, qui est attaché à sa personne.

L'ex-empereur s'est d'abord rencontré sur le quai avec le général Hervé partant pour Mézières. L'ancien commandant du 6e corps a autrefois été à la tête du 19e, à Alger. C'est là qu'il a connu l'empereur déchu. Les deux hommes, qui s'estiment, se sont cordialement serré la main.

Le prince et sa suite se sont alors rendus aux caves Pommery, dont M. Vasnier a fait personnellement les honneurs.

Le prince a beaucoup admiré ces remarquables caves que tout le monde connaît à Reims; il a dégusté avec plaisir une flûte de l'excellent champagne qui y dort par millions de flacons, puis il est revenu déjeuner chez son hôte, le capitaine Mouteaux.

Sachant combien le prince s'intéresse au commerce, à l'industrie et aux arts, après déjeuner, M. Vasnier a offert gracieusement au prince de visiter la remarquable galerie de tableaux dont il est possesseur. S. E. Ham-Nghi, qui s'occupe beaucoup de peinture, surtout de paysages, a accepté avec empressement.

A trois heures, en compagnie des capitaines Mouteaux et Gasselin et du commandant Lecomte, il descendait boulevard Saint-Marceaux, à l'usine Lelarge.

MM. Lelarge, Alex. Soullié et Kanengieser, associés, l'ont affablement reçu à l'entrée, puis M. Géry, directeur de l'établissement, a fait visiter au prince, suivi de ces Messieurs, les différents

ateliers où travaillent les six cents ouvriers de cette belle usine. Successivement, il a parcouru les salles de tissage, échantillonnage, ourdissage, nouage, collage, etc. Partout il a semblé s'intéresser au travail, interrogeant, demandant des explications, cherchant en un mot à se rendre compte des choses qui frappaient ses regards, ce qui révèle chez lui un esprit sérieux et vivement désireux de s'instruire.

Une agréable surprise lui était réservée par ses aimables hôtes. La visite terminée, et comme il leur exprimait tout le plaisir qu'il avait éprouvé dans leur établissement, ces Messieurs lui ont offert, comme échantillon de leur fabrication, une magnifique couverture de lit en cygne reversible à encadrement Jacquart. Le prince a paru fort touché de cette attention délicate et, en excellents termes, en a témoigné toute sa reconnaissance.

Le prince s'est, de là, rendu à la basilique Saint-Remi, qu'il a visitée en détail ainsi que le trésor.

Conduit à l'Hôtel de Ville, il s'est longuement attaché à l'examen du musée et de la bibliothèque. Le plus souvent et sans hésiter, au premier coup d'œil jeté sur un tableau, il en nommait l'auteur.

Arrivé à la cathédrale à six heures un quart, il n'y a fait qu'une visite de quelques instants. Le magnifique édifice a paru faire sur lui une grande impression.

Le soir, le prince, qui est dilettante, s'est rendu au parc de la Patte-d'Oie pour y entendre la musique municipale.

Il a quitté Reims le lendemain matin à huit heures, mais en promettant de revenir et de faire un plus long séjour afin de visiter la ville en détail.

* * *

Le rosier d'Orbais. — On peut admirer en ce moment, dans la cour de M. Aristide Meunier, habitant d'Orbais, un joli sapin à tige élancée, au vert feuillage, d'une hauteur d'environ vingt mètres. Un rosier, planté au pied de cet arbre depuis un certain nombre d'années, a grandi, s'est divisé en plusieurs rameaux qui, aujourd'hui, enlacent la tige du sapin. Ces rameaux, à leur tour, se sont développés et, à une hauteur de quatre mètres, dispersés dans toutes les branches du sapin, jusqu'à une hauteur d'environ cinq mètres.

En ce moment, les roses, dites *Le bouquet de la mariée*, blanches et doubles, dont il serait impossible de compter le nombre, forment un immense bouquet n'ayant pas moins de dix mètres de pourtour, et offrant un coup d'œil magnifique.

* * *

Noces d'or. — C'était fête dernièrement à La Villeneuve-lès-Charleville (Marne).

Après cinquante ans de mariage, M. et Mme Farget-Martin célébraient leurs noces d'or.

A onze heures du matin, entourés de leurs trente-trois enfants et petits-enfants, ces heureux vieillards se rendaient à l'église.

L'office terminé, le joyeux cortège, musique en tête, reprit le chemin de la maison paternelle, où l'attendait un banquet aussi sagement coordonné qu'abondamment pourvu. La gaieté la plus cordiale et la plus franche n'a cessé de régner pendant le repas. Aux aimables chansonnettes succédaient les vivats les mieux sentis, et c'est le sourire aux lèvres que tous se sont quittés en se donnant rendez-vous, dans dix ans, aux noces de diamant !

Tous ont promis d'être fidèles au rendez-vous.

***

Nominations et Distinctions. — La Société de l'Histoire de Paris, dans sa séance du 17 mai tenue à la Bibliothèque nationale, a renouvelé son bureau pour l'année 1900. Notre éminent collaborateur, M. Albert Babeau, a été élu président, assisté de M. Maurice Tourneux, comme vice-président.

***

Dans sa séance du 9 juin 1899, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné une première médaille et 1,500 francs, sur le prix des Antiquités de France, à M. Givelet, pour sa belle monographie de l'église et de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims.

***

Dans sa séance du 10 juin, l'Académie des Beaux-Arts a, sur la proposition faite à l'unanimité par la section de musique, décerné à notre compatriote rémois, M. J.-A. Wiernsberger, l'un de ses grands prix de fondation, le prix Chartier, qu'avait déjà obtenu, l'année dernière, le compositeur rémois Henri Dallier.

Ce prix est destiné à récompenser l'ensemble des œuvres de musique de chambre d'un compositeur français. Avant M. Wiernsberger, croyons-nous, un seul compositeur habitant la province, M. Ratez, directeur du Conservatoire de Lille, l'avait obtenu.

***

L'Académie française, dans sa séance du 22 juin, a décerné le prix Jules Favre, d'une valeur de 1,200 francs, à Mme Marie Valyère, pour son très remarquable recueil de pensées intitulé : *Nuances morales*.

On sait que le pseudonyme de *Marie Valyère* est celui d'une de nos rémoises les plus distinguées et les plus érudites, Mme Jules

Neveux, femme du conseiller municipal et mère de M. Pol Neveux, chef adjoint du cabinet du ministre de l'Instruction publique, qui, lui-même, est un lettré et un écrivain des plus délicats.

***

Nous sommes heureux d'enregistrer le brillant succès académique que vient de remporter M. Louis Arnould, de Trigny (Marne), professeur à l'Université de Poitiers.

L'auteur de la très remarquable étude sur *Racan* partage, avec M. Gasté, le prix Saintour (2,000 francs), attribué par l'Académie française.

***

Le livre que M. le chanoine H. Boissonnot a consacré au *Cardinal Meignan*, ancien évêque de Châlons, décédé archevêque de Tours, vient d'être couronné par l'Académie française, qui lui a décerné un prix de la valeur de 1,000 francs (Fondation Juteau-Duvigneaux).

***

On a pu voir à la fin de mai, à l'École des Beaux-Arts, les maquettes de quelques sculpteurs qui ont pris part au concours du monument de Louis Français, organisé par le Comité, et qui sera élevé à Plombières, ville natale du peintre, toutes les difficultés administratives ayant été aplanies.

Les projets sont au nombre de neuf, dont cinq appartiennent à l'artiste qui a remporté le prix, notre compatriote M. Peynot.

Ce projet se compose d'une sorte de vasque au centre de laquelle s'élève un piédestal d'architecture très simple. En haut du piédestal, un buste de Louis Français, que le statuaire a représenté coiffé du traditionnel béret et tenant d'une main sa palette, de l'autre ses pinceaux.

Deux Muses champêtres, debout parmi les rochers, s'adossent au piédestal, sur la face principale duquel on lit cette simple inscription :

A Louis Français
1899

***

Parmi les artistes récompensés aux derniers Salons figurent plusieurs de nos distingués compatriotes, membres de la Société des Artistes français.

A la peinture, nous relevons le nom de M. Henri Thiérot, de Reims, fils de l'architecte bien connu, dont la jolie étude, *Fin d'été*, a obtenu une troisième médaille.

Le jeune artiste avait eu l'an dernier une mention honorable.

M. Place-Canton, de Mézières, a remporté également une troisième médaille.

A la sculpture, la seconde médaille d'honneur a été affectée à M. Ernest Boisseau, né à Verzy (Marne) en 1842. Chevalier de la Légion d'honneur, cet artiste, qui expose régulièrement depuis 1867, a obtenu une médaille de deuxième classe en 1883, une médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889.

M. Boucher a obtenu une première médaille.

***

On n'a pas oublié le grand succès des concerts de musique française donnés à l'Académie Sainte-Cécile de Rome, par MM. Théodore Dubois, Jules Delsart et Louis Diémer, pendant leur séjour en Italie.

Nous apprenons avec plaisir que le roi Humbert vient de nommer M. Th. Dubois commandeur, et MM. Delsart et Diémer officiers de l'ordre de la Couronne d'Italie.

***

M. Paul Lepage, ancien élève de l'École régionale des Arts industriels de Reims (cours de M. Coquelet-Méreau), admis à l'École des Beaux-Arts de Paris en 1897 et deux fois récompensé à cette École en 1898 (2e et 1re médaille), vient d'obtenir, cette année encore, une seconde médaille d'esquisse peinte, récompense à laquelle est attachée la dispense du service militaire.

***

A l'occasion de la 18e exposition de l'Union des femmes peintres et sculpteurs, et par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 3 février 1899, Mme Jeanne-Marie-Irène-Esther Huillard, vice-présidente de la Société, a été nommée officier de l'Instruction publique.

Mme Esther Huillard, née à Sedan, élève de Machard, excelle notamment dans le pastel, et nous lui devons quelques-uns des meilleurs portraits de ce temps.

***

Notre compatriote M. Edmond Doutté, professeur à la médersa de Tlemcen (Algérie), et fils du sympathique professeur départemental d'agriculture de la Marne, vient d'être nommé au grade d'officier d'Académie.

***

Nous apprenons que notre compatriote rémois, M. Henri Marteau, après sa brillante tournée en Russie, s'est rendu à Bukarest où il a donné plusieurs concerts.

Pendant son séjour dans cette ville, il a eu l'honneur d'être reçu au palais à plusieurs reprises et de s'y faire entendre de la reine, elle-même excellente musicienne, et qui l'a accompagné au piano dans différentes œuvres.

Avant son départ de Roumanie pour Constantinople, le brillant violoniste a été nommé officier de l'ordre du Mérite de Roumanie.

M. Henri Marteau a trouvé le même succès à Constantinople, où il a donné deux magnifiques concerts, et s'est fait entendre, sur le désir du Sultan, au palais impérial.

Sa Hautesse a vivement félicité l'excellent artiste, et lui a conféré les insignes d'officier de l'ordre de l'Osmanié.

***

Les 24, 25, 26 et 27 mai a eu lieu à Reims, devant un jury composé de tous les médecins et chirurgiens titulaires des hôpitaux, un concours pour une place de chirurgien suppléant à l'Hôtel-Dieu.

Après de brillantes épreuves et une lutte chaudement disputée, M. Neveux, vice-président de la Commission des Hospices et président du jury, a proposé aux examinateurs de nommer les deux concurrents, se chargeant de demander à la Commission de créer deux places de chirurgiens suppléants au lieu d'une.

Les deux lauréats sont : M. le docteur Lardenois, qui arrive premier, et M. le docteur de Bovis, qui le suit d'un point.

M. le docteur Lardenois n'a pas 27 ans. Né à Mouzon, près de Sedan, il a fait ses études à Rethel.

M. le docteur de Bovis est ancien médecin militaire. Arrivé premier à l'internat de Lyon, il a fait de brillantes études à l'École de santé militaire, puis à l'École d'application du Val-de-Grâce, dont il fut lauréat. Il y a trois ans, après des épreuves remarquables, il a été nommé professeur suppléant de clinique chirurgicale et obstétricale à l'École de médecine de Reims.

***

Le colonel Durand, du 25e d'artillerie, commandant d'armes du camp de Châlons, vient d'être promu au grade de général de brigade.

***

M. le capitaine de frégate Paul Auvert, de Vitry-le-François, vient d'être nommé au grade de capitaine de vaisseau.

***

M. Gobert, le sympathique directeur du *Courrier de la Champagne*, a soutenu avec succès, le 1er juin, devant la Faculté de Droit de Paris, sa thèse de doctorat.

Il avait pris pour sujet : *Les Assurances contre les accidents du travail agricole en Allemagne et en Autriche.*

M. A. Vandenbroucque, avocat du barreau rémois, avait également soutenu quelque temps auparavant sa thèse de doctorat en droit, pour laquelle il a obtenu les éloges du jury.

***

M. Adolphe Menu, ancien élève du Lycée de Reims et de son École de Médecine, ex-interne des hôpitaux de Reims et de Paris, vient de passer, avec mention extrêmement satisfaisante et félicitations du jury, sa thèse de doctorat en médecine.

***

M. René Waldeck-Rousseau, juge au Tribunal civil de Reims, vient d'être nommé chef de cabinet du président du Conseil, ministre de l'Intérieur.

***

M. Léon-Paul-Joseph Meurisse, chef de bureau auxiliaire de la succursale de la Banque de France de Dôle, vient d'être nommé directeur de la succursale de Châlons.

M. Joseph-Stanislas Maillet, chef de bureau auxiliaire à Épernay, a été nommé directeur à Privas.

***

M. Ed. Redon, l'éminent architecte-paysagiste actuellement chargé du réaménagement des promenades publiques de la ville de Reims, vient d'être appelé par le gouvernement roumain à l'effet d'effectuer des travaux importants pour la transformation et l'assainissement de la ville de Craiova (ancienne capitale de la Valachie, située près de Bukarest, sur un affluent du Danube).

Ces travaux consistent en assèchement de marais, plantation, construction de 18 kilomètres d'avenues et boulevards et création d'un parc paysager de 175 hectares, travaux actuellement en pleine activité exécutés pour le compte de ladite ville, dont la municipalité l'a en outre chargé de créer un hippodrome et un champ d'entraînement.

Nous apprenons également qu'à l'occasion de l'Exposition internationale actuelle de Saint-Pétersbourg et à raison de ses fréquents voyages en Russie, le président du Comité de l'art des jardins de la Société nationale de France vient de nommer M. Redon rapporteur du Comité près de cette Exposition, à l'effet d'examiner tout ce qui a trait à l'art des jardins en Russie.

***

Le *Journal officiel* du 13 mai 1899 mentionne, au cours d'un nouveau mouvement judiciaire, les nominations suivantes, qui intéressent particulièrement notre région :

M. Lesage, juge d'instruction à Corbeil, a été nommé président du tribunal de première instance de Coulommiers ;

M. Guénée, président du tribunal de première instance de Coulommiers, a été nommé au siège d'Épernay, en remplacement de M. Siret, décédé ;

M. Joseph Wilhelm, avocat, attaché au cabinet du garde des Sceaux, ministre de la Justice, a été nommé juge au tribunal de première instance de Coulommiers, en remplacement de M. Boutinet, nommé juge au siège de Corbeil ;

M. Gérard, juge suppléant chargé du règlement des ordres du tribunal de première instance de Troyes, a été nommé juge au même siège, en remplacement de M. Janvier de la Motte, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite ;

M. Brault, juge au tribunal de première instance de Bar-sur-Aube, a été nommé juge d'instruction au même siège, en remplacement de M. Zimmermann, nommé juge à Pontoise ;

M. Piédelièvre, juge suppléant au tribunal de première instance de Pontoise, a été nommé juge au siège de Bar-sur-Aube, en remplacement de M. Brault, nommé juge d'instruction au même siège ;

M. Perriquet, juge suppléant à Bar-sur-Seine, a été nommé au siège de Pontoise ;

M. Benville, juge suppléant à Bar-sur-Aube, a été nommé au siège de Mantes.

***

Mariages. — On a célébré à Paris, le 6 mai, en l'église de Saint-Augustin, le mariage de M. Léopold d'Arbois de Jubainville, docteur en médecine, fils du membre de l'Institut, professeur au Collège de France, et de Mme née de Pinteville de Cernon, avec Mlle Marie Cerise, fille du baron Cerise, ancien inspecteur des finances.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le R. P. d'Arbois de Jubainville, supérieur des Franciscains à Paris, cousin du marié.

Les témoins du marié étaient : MM. le baron de Cernon, son oncle, et le professeur Dieulafoy ; ceux de la mariée : MM. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, son grand-oncle, et Auguste Longnon, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

***

Le mardi 9 mai a été célébré à Paris, en l'église de Saint-François-de-Sales, le mariage de M. Georges François-Wachter, fils de M. Frédéric François-Wachter, négociant en vins de champagne, et de Mme François-Wachter, d'Epernay, avec Mlle Yvonne Royet, fille du colonel Royet, commandeur de la Légion d'honneur, et de Mme Royet.

***

Le mercredi 7 juin a été célébré, en l'église Notre-Dame d'Épernay, le mariage de Mlle Cécile Allais, fille de M. Léon Allais, huissier à Épernay, et de M. Gustave Ricot, contrôleur des contributions directes à Coulommiers.

***

Le 13 juin a été célébré, en la basilique de Saint-Remi de Reims, le mariage de M. Alexandre Henrot, docteur en médecine, fils du docteur Henri Henrot, ancien maire de Reims, directeur de l'École de médecine, et de Mlle Jeanne Grandval, fille de M. Grandval, professeur à l'École de médecine, chimiste distingué, et petite-fille de M. Damide, conseiller municipal.

La bénédiction nuptiale a été donnée par Mgr Baye, curé de Saint-Remi.

***

Le 24 juin a été célébré à Paris, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, le mariage de M. Pierre Louys, le poète exquis, « le délicieux prosateur qui nous rendit, avec les grâces subtiles de Renan, les touches colorées de Gustave Flaubert », et de Mlle Louise de Hérédia, fille de M. José-Maria de Hérédia, de l'Académie française, le magistral sonnettiste des *Trophées*, et le traducteur admirable des chroniques du Nouveau-Monde.

M. Pierre Louys devient ainsi le beau-frère d'une autre jeune gloire champenoise, M. Henri de Régnier, l'écrivain délicat auquel nous devons les plus rares poèmes et les contes les plus ingénieux. L'auteur du *Trèfle noir* et des *Médailles d'argile* appartient, comme l'on sait, à une très ancienne famille ardennaise, tandis que le chantre d'*Aphrodite* est issu d'une vieille famille rémoise et sparnacienne qui compte parmi ses illustrations le docteur Louis, de l'Académie de médecine (1787-1872), qui jouit dès la Restauration d'une célébrité si méritée.

M. Georges Louys, le frère aîné du marié, a fait une carrière laborieuse et brillante au ministère des Affaires étrangères, où il remplit longtemps les fonctions de sous-directeur. Ministre plénipotentiaire, délégué de France à la Commission de la Dette égyptienne, il réside au Caire depuis quelques années.

« Les relations de M. Louys, a dit un critique, avec la famille Hérédia, sont fort anciennes. Les habitués des samedis de la rue Balzac se souviennent d'y avoir toujours rencontré ce grand jeune homme d'allures correctes, avec un discret rappel des élégances de mil huit cent trente, à l'abondante chevelure, au visage régulier et délicat, à la parole douce, un peu voilée. A certains il rappelait Maurice de Guérin, avec lequel il n'est pas sans quelque affinité d'âme et de rêverie ; mais il possède un don de charme

païen, de sensualité subtile, qui fit toujours défaut à l'auteur du *Centaure.* »

Tel apparut, à la solennité nuptiale, dans son élégance discrète et raffinée, en redingote bleue à collet de velours, cravate mauve, gilet blanc et pantalon gris perle, le lettré et l'artiste qu'est Pierre Louys, rompant ainsi harmonieusement avec la banale tradition du triste habit noir.

Les témoins du marié étaient MM. François Coppée, de l'Académie française, et le docteur Mougeot, ancien député de la Haute-Marne, son oncle ; ceux de la mariée, le docteur Pozzi, sénateur, et M. Henri de Régnier, son beau-frère.

* * *

Le 28 juin a eu lieu, en l'église Notre-Dame de Vitry-le-François, le mariage de Mlle Chastelain, fille de l'honorable maire de Couvrot (Marne), et du baron Émeric de Beaulieu.

La bénédiction nuptiale a été donnée par Mgr Latty, évêque de Châlons.

* * *

Le 29 juin a été célébré, en l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris, le mariage de Mlle Marie du Hamel de Breuil, fille du vicomte de Breuil, ancien commandant des mobiles de la Marne, et de la vicomtesse née de la Plagne, avec le comte Louis de Lambilly, fils du comte de Lambilly et de la comtesse née de Montebise.

La bénédiction nuptiale a été donnée par l'abbé de Cabanoux, curé de la paroisse.

* * *

Dans les derniers jours de juin a été célébré en l'église de Saint-Augustin, à Paris, le mariage de M. Albert Vast, docteur en médecine, licencié ès-sciences, fils de l'honorable docteur Vast, de Vitry, avec Mlle Marie Deseilligny.

Les témoins étaient, pour le marié : M. du Mesnil, son cousin, et M. Royer-Collard, ancien magistrat ; pour la mariée : le général Fay, ancien commandant du 11e corps d'armée, grand-officier de la Légion d'honneur, et M. Mazerat, directeur général du Crédit Lyonnais, ses oncles.

MÉLANGES

La maison des « Dernières Cartouches » (La défense de Bazeilles). — La Maison des Dernières Cartouches va devenir, par la souscription du *Gaulois*, un bien national. Il nous a semblé, dit ce journal, que, à la veille de la remise de cette maison glorieuse entre les mains du chef de l'armée, nos lecteurs nous sauraient gré de dérouler sous leurs yeux, par l'image et le récit, l'épopée admirable qu'on appelle la Défense de Bazeilles. Nous avons envoyé, sur les lieux mêmes, M. Pierre Petit, le photographe bien connu, qui nous en a rapporté, comme à son habitude, des clichés remarquables que nous reproduisons en les accompagnant du récit de la Défense de Bazeilles tel qu'on le trouve dans le rapport du général Lambert — alors le commandant Lambert — au général de Vassoigne, paru à l'époque, aujourd'hui presque introuvable :

« Mon général,

Le 31 août au soir, je reçus de vous l'ordre d'achever la poursuite de l'ennemi en déroute, et d'occuper le village de Bazeilles. Cet ordre fut exécuté.

Arrivé aux dernières maisons, je fis poursuivre par quelques tirailleurs les retardataires qui n'avaient pas encore repassé la Meuse. Nos hommes s'avancèrent jusqu'au pont du chemin de fer, que nous aurions pu en ce moment faire sauter, si l'officier du génie, chargé de cette opération, eût reçu les poudres qu'il attendait.

Comme il ne faisait pas encore nuit, je fis cacher le gros de ma troupe pour laisser ignorer à l'ennemi que le village était occupé, ne faisant tirer que quelques hommes isolés sur les masses que l'on apercevait de l'autre côté de la rivière. Les coups portaient parfaitement, ainsi que je pus m'en assurer au moyen d'une lunette. Un moment, surtout, j'aperçus une certaine agitation vers la tête d'une troupe en marche. Après avoir été fait prisonnier, j'appris que, le 31, vers cinq heures, un major avait été tué à la tête de son régiment, d'un coup de feu tiré par les gens de Bazeilles. Ce fut, me dit-on, la raison qui fit détruire ce village de fond en comble et fusiller ses habitants. Je regrette d'avoir été certainement la cause involontaire d'un pareil malheur.

Dès que la nuit fut venue, je fis établir deux grand'gardes en avant du village et, peu après, je fus informé que l'ennemi commençait à repasser la Meuse. Je vins m'assurer, par moi-même, de la réalité du fait, et je vous en fis prévenir par un capitaine. M. le capitaine Bourchet me fut alors envoyé par M. le chef d'état-major. Je le menai aux avant-postes, et il put se convaincre de la

réalité du mouvement qui s'opérait. Peu après arrivèrent les poudres destinées à faire sauter le pont. Je menai également aux avant-postes l'officier du génie, et il put constater par lui-même que l'opération était devenue impossible sans employer la force. Je lui proposai ce moyen si les ordres du général en chef le lui prescrivaient, mais il ne voulut pas tenter l'aventure, et partit pour rendre compte de sa mission. Il ne revint pas, pas plus que le chef d'escadron d'artillerie qui était venu m'annoncer l'envoi de deux pièces pour détruire le pont dans le cas où l'on ne pourrait le faire sauter. Ce fut fâcheux, car deux pièces, à défaut de deux batteries placées à droite et à gauche de Bazeilles, auraient bien gêné le passage de l'ennemi.

Vers minuit, je crus que les Bavarois allaient prendre l'offensive. Aux avant-postes, on distinguait de plus en plus le bruit des pas des hommes et des chevaux, le cliquetis des armes et même les commandements, bien qu'ils fussent faits à voix basse. Le passage s'effectuait sur des ponts de bateaux, en amont et en aval de Bazeilles, et dans la pensée de l'ennemi, avec le plus profond secret, ses précautions le prouvaient, et il se garda même de répondre aux coups de feu tirés, malgré mes efforts, par les sentinelles isolées serrées par lui de trop près.

Je me croyais, dans Bazeilles, beaucoup plus éloigné du reste de la division que je ne l'étais en réalité. Notre point de départ du 31 au soir m'avait trompé. D'un autre côté, l'incendie nous éclairait comme en plein jour et nous plaçait, par conséquent, dans une situation très critique, puisque l'ennemi pouvait nous voir sans être vu. En attendant vos ordres que j'avais envoyé prendre, je fis rassembler ma troupe dans la grande rue, me trouvant prêt, en cas d'attaque, à me porter rapidement dans la partie inférieure du village où se trouvaient deux compagnies sous les ordres du capitaine Bourchet. En pénétrant, l'ennemi eût eu ainsi tout l'avantage de ma première position.

Votre réponse, mon général, me fut apportée par le général Reboul lui-même. Il m'expliqua que je n'étais moi-même qu'un poste avancé de la division à qui il importait de garder le village tout entier. Dès lors, je me remis à l'œuvre pour rendre la position aussi forte que possible ; et bien que j'eusse à faire à des hommes ivre-morts de sommeil, je parvins à faire fermer toutes les rues par de solides barricades, et comme je vous l'écrivis alors, en vous informant des mouvements de l'ennemi, j'étais prêt à recevoir son attaque.

Vers quatre heures et demie du matin, les Bavarois se présentèrent en force du côté de la route de Mouzon. Ils y furent reçus par un feu très vif de la compagnie du capitaine Pomerelle.

Peu après, les capitaines Guillery et Clercaut furent à leur tour attaqués par des masses venant du Sud...

Je trouvais, à l'extrémité du village, M. le général Reboul, qui me donna l'ordre de ramener dans Bazeilles non seulement cette compagnie, mais encore tous les hommes qui se trouvaient là. Mes premiers efforts furent infructueux, surtout parce que les tirailleurs ennemis étaient parvenus à s'emparer d'une maison au milieu de la grande rue, et que de là ils faisaient un feu à bout portant sur ceux qui essayaient de passer. Je fis établir dans une maison d'en face quelques tireurs qui les réduisirent au silence, puis leur poste fut enfoncé, et les cinq ou six survivants faits prisonniers.

Débarrassé de cet obstacle, je parvins à entraîner vers le centre du village une centaine d'hommes qui, malgré une grêle de balles, chargèrent bravement *à la fourchette*, pour me servir de leur expression.

Ils repoussèrent les Bavarois qui commençaient à monter la Grande-Rue.

Nous allions, malheureusement, au bout de quelque temps, être forcés de céder au nombre, quand arrivèrent trois compagnies conduites par les capitaines Mauriel, Ortus et Jarcy. La lutte devint alors plus acharnée que jamais. On se fusillait à bout portant. Nos pertes furent énormes, mais celles des Bavarois, moins agiles que nos hommes, furent certainement bien plus considérables.

L'ennemi s'était emparé de l'église et des premières maisons du village, s'étendant de plus en plus vers la partie ouest. Il menaçait de nous prendre à dos. Sûr que le capitaine Mauriel tiendrait jusqu'à la dernière extrémité au point où il se trouvait, je me portai sur la droite, ralliant sur mon chemin tous les hommes que je pus trouver. J'eus bientôt avec moi plus de deux cents hommes avec lesquels je refoulai les tirailleurs ennemis, qui avaient déjà envahi les jardins à l'ouest de Bazeilles. Nous arrivâmes, en combattant, jusqu'à la rue qui longe l'église, précisément à la hauteur du point où se trouvait le capitaine Mauriel. En y débouchant, nous nous trouvâmes en présence de fortes colonnes bavaroises qui nous obligèrent, à notre tour, à battre en retraite. Le capitaine Mauriel avait dû, lui aussi, être contraint de céder au nombre, car, en repassant devant la rue qu'il occupait, nous fûmes salués par une grêle de balles. Il en fut de même dans la Grande-Rue, où, pour mon compte, je fus blessé au pied. En cet endroit, le sol était tellement sillonné de projectiles, qu'on eût juré y voir les traces d'un râteau. C'est là que sont tombés M. le commandant Pasquet de la Broue, le capitaine Vigne et tant d'autres, ainsi qu'a dû vous le dire M. le général Reboul, qui s'est constamment tenu à cette place deux jours pour diriger l'attaque du village.

A mon retour, je ne trouvai plus le général ; il avait dû, lui aussi, être forcé de céder au flot montant du côté du parc, en

même temps qu'il montait du côté des jardins que nous venions de quitter.

Ce fut alors que pour continuer à nous défendre plus avantageusement, nous nous retirâmes dans une maison isolée située au point culminant de Bazeilles. J'avais avec moi M. le capitaine Aubert qui, depuis le matin, ne m'avait pas quitté ; MM. les capitaine Bourgey, Picard, Delaury et MM. les lieutenants Escoubé et Saint-Félix, et à peu près une centaine d'hommes. Grâce surtout à l'activité de M. le capitaine Aubert, la maison fut rapidement mise en état de défense ; ce brave officier, prenant un fusil, se plaça ensuite à l'une des fenêtres et, grâce à sa merveilleuse adresse, il amena chez les hommes une émulation qui fut loin d'exclure le calme.

Cependant, malgré les pertes considérables qu'il éprouvait, l'ennemi avançait toujours. Voyant que notre maison allait être cernée et me trouvant dans l'impossibilité de marcher, j'engageai les officiers qui se trouvaient avec moi à me laisser avec quelques hommes et à se retirer sur le gros de la division. Pas un ne voulut y consentir et tous me déclarèrent qu'ils se défendraient avec moi jusqu'à la fin. Je cédai à leur désir, d'autant plus que nous n'avions pas encore perdu tout espoir d'un retour offensif des nôtres. Nous ignorions alors qu'eux aussi étaient fort occupés de leur côté, et entendant le bruit incessant de nos mitrailleuses, nous nous imaginions qu'elles se rapprochaient ; dans le village aussi l'on tenait encore, et nous distinguions parfaitement les détonations de nos chassepots de celles des fusils bavarois. C'était l'intrépide capitaine Bourchet qui continuait sa défense désespérée.

Au bout de deux heures, nous fûmes complètement cernés par le 15e régiment bavarois. Bientôt notre maison se trouva dans le plus piteux état ; les portes et les fenêtres étaient percées à jour ; notre toiture à moitié enlevée par un obus qui nous blessait quatre ou cinq hommes. Malgré cela, la lutte continuait toujours avec acharnement. Elle ne cessa qu'avec nos munitions. Il fallut songer à se rendre, si c'était possible, car nos ennemis poussaient des cris de mort qui ne nous permettaient d'attendre aucun quartier. Nos soldats eux-mêmes ne s'y trompaient point et ils voulaient sortir à la baïonnette. Je les arrêtai en leur disant que j'allais sortir et, que si l'on me tuait, ils seraient à temps de vendre chèrement leur vie. Au moment où je franchissais la porte, j'eus sur la poitrine plus de vingt baïonnettes, et j'aurais été infailliblement massacré, si le capitaine bavarois Lissignold ne s'était précipité entre ses hommes et moi. Ce fut presque de sa part un acte de courage, car ses soldats étaient tellement exaspérés des pertes énormes que nous leur avions fait subir, que dans leur rage aveugle, ils ne pouvaient plus rien discerner. Jamais je n'oublierai que je dois la vie à cet ennemi loyal, pas plus que je n'oublierai les

paroles généreuses qu'il me dit alors en me serrant la main. Ce fut pour nous tous une grande consolation de nous voir juger ainsi par l'ennemi qui venait de nous combattre. Depuis, mon général, j'ai pensé qu'il était juste pour les officiers qui se trouvaient avec moi de conserver dans leurs états de service un témoignage aussi précieux que celui de M. le capitaine Lissignold ; je lui ai écrit pour le lui demander, il s'est empressé de me l'envoyer et j'en joins une traduction à mon rapport.

Les circonstances, mon général, me paraissent aujourd'hui peu propices pour vous proposer, pour une récompense déterminée, les braves gens que j'ai particulièrement remarqués. Je me borne donc à signaler dans l'avenir à votre bienveillante attention : MM. le capitaine Aubert, Bourgey, en un mot tous les officiers qui ont défendu la maison où nous étions retranchés.

J'ai également pu apprécier la conduite des capitaines Artus et Jarcy. Je ne vous parle pas de l'intrépidité du capitaine Mauriel, puisque l'infanterie de marine vient d'avoir le malheur de le perdre. Il en est de même du lieutenant Vatrin, que j'ai appris depuis avoir été moins heureux que nous, au sortir d'une maison qu'il avait vaillamment défendue.

Enfin je dois également vous citer les noms des capitaines Bicheret et Pomerelle qui, dans la nuit du 31 août au 1er septembre, m'ont admirablement secondé dans mes préparatifs de défense.

J'ajoute encore à ces noms ceux de MM. les capitaines Clercaut et Guillery, qui, après une nuit pénible et dangereuse passée aux avant-postes, ont encore eu à supporter ce choc de l'ennemi.

J'espère, mon général, que vous voudrez bien reconnaître que, dans les épisodes relatés par nous, chacun a apporté sa modeste pierre à ce monument impérissable que notre infanterie de marine a su élever dans cette malheureuse campagne. »

(Supplément du Gaulois) A. Lambert.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon FRÉMONT.

Répertoire Historique de la Haute-Marne*

CONTENANT LA NOMENCLATURE

DES OUVRAGES, ARTICLES, DISSERTATIONS & DOCUMENTS IMPRIMÉS

Concernant l'histoire de ce Département

SECOND SUPPLÉMENT DE LA BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE I

Le Département et ses principales régions

I. *Sources de l'Histoire.*

HÉRELLE (Georges). — Répertoire général et analytique des principaux fonds anciens conservés aux Archives départementales de la Marne. Arcis-sur-Aube, 1884, in-8°, 242 p.

Extrait de la *Revue de Champagne et Brie*. — Ce classement est fait par ordre alphabétique des noms de lieux, avec indication des départements auxquels ils appartiennent. A *corriger* ou *compléter* ainsi, pour les départements de l'Aube et de la Haute-Marne : *Aulnay-sur-Ravelle*, lisez : *Ravet* et ajoutez (Aube). *Domjeux* (Haute-Marne) doit être mis un peu plus loin, sous la forme *Donjeux*. *Isle* (Aube) est un hameau de Cormost (pour éviter la confusion avec Isle-Aumont, commune du même département). *Thonnance* (Haute-Marne), est *Thonnance-lez-Joinville* (pour le distinguer de *Thonnance-les-Moulins*, même département). *Villeneuve-Saint-Maurice* (Aube) est aujourd'hui *Villeneuve-aux-Riches-Hommes*, commune de Trancault. Le *Villiers-au-Chêne* dont il est question n'est pas celui de la Haute-Marne ; c'est aujourd'hui *Le Chêne*, hameau de Montplonne (Meuse).

ROSEROT (Alphonse). — Diplômes carolingiens, originaux, des Archives de la Haute-Marne. 1894, in-8°, 37 pages et deux planches en phototypie. (Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1893, pp. 499-539.)

BABELON (Ernest). — La glyptique à l'époque mérovingienne et carolingienne. 1895, in-8°.

Il y est question, pages 25 à 28, des sceaux carolingiens des Archives de la Haute-Marne.

ROSEROT (Alphonse). — Chartes inédites, des IXe et Xe siècles, conservées aux Archives de la Haute-Marne. 1898, in-8°, 47 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1897, p. 161 à 207.)

ROSEROT (Alphonse). — Quelques inscriptions du département de la Haute-Marne. (*Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, IV, 1897, p. 188-199.)

Elles concernent Choiseul, Clefmont, Epineuseval, Jonchery, Morancourt, Puellemontier et Sommevoire.

ROSEROT (Alphonse). — Lettres missives de rois et reines de France, pour la collation des prébendes du chapitre de Langres, de 1527 à 1575, extraites des Archives de la Haute-Marne et de la Bibliothèque de Chaumont. 1898, in-8°, 44 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société historique et archeologique de Langres*, tome IV, p. 265 à 304.)

La dernière lettre (du XVe siècle), donnée à titre d'appendice, et émanée de Charles, duc de Berry, doit être datée de 1461 à 1465.

BARTHÉLEMY (Édouard de) et HERON de VILLEFOSSE (Etienne). — Catalogue des pièces manus-

* Voir page 305, tome XI, 2e série, de la *Revue de Champagne*.

crites composant la collection dite *Topographie de Champagne*, à la Bibliothèque nationale, préparé par Edouard de Barthélemy, publié et complété par Etienne Héron de Villefosse. 1892, in-8°, 47 pages. (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie.*)

A signaler, outre ce qui a été dit ci-dessus, page 82, les deux mentions suivantes, comprises dans le dernier article, publié depuis : tome CXXVI, le protestantisme à Vassy ; t. CLII, chartes concernant le diocèse de Langres.

Ce catalogue renferme beaucoup de noms de localités qui sont défigurés. J'ai publié un article rectificatif, dans la même Revue, tome VI (2e série), année 1894, p. 954 et s.

GRÉGOIRE (l'abbé), conventionnel. — Rapport inédit de Grégoire, ou observations sur l'état actuel de l'instruction publique, des bibliothèques, des archives, des monuments, etc., dans les départements de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, etc. (publié par Ulysse Robert). 1876, in-8°.

II. *Histoire générale.*

MARTIN (A.). — Petite histoire de la Haute-Marne et des pays limitrophes, avec indication des sources, depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1789. Chaumont, imp. Cavaniol, 1892, in-16.

Les sources n'ont pas été consultées, malgré l'indication du titre ; ce livre a été composé avec des extraits d'œuvres de seconde main, choisis par l'auteur pour défendre des idées préconçues, et avec beaucoup d'imagination.

IV. *Régions naturelles. — Pagi.*

3. *Bassigny.*

BERTHELÉ (Joseph). — Les fondeurs de cloches de la sénéchaussée de Bourmont, du XVIe au XVIIIe siècle, d'après les recherches de M. Jules Marchal. (*Revue de l'Art chrétien*, IV, 2e livraison, 1893. — Tirage à part de 16 pages, in-4° à deux colonnes.)

V. *Montagnes, Bois et Rivières.*

Géologie.

LORIOL (P. de), ROYER (E.) et TOMBECK (H.). — Description géologique et paléontologique des étages jurassiques supérieurs de la Haute-Marne. Paris, Savy, 1872, in-4°. (Extrait du tome XVI des *Mémoires de la Société Linnéenne de Normandie.*)

VI. *Voies romaines et Camps romains.*

MARCHAL. — Les voies romaines dans le canton de Bourmont. (*Annales de la Société d'Histoire, d'Archéologie et des Beaux-Arts de Chaumont*, p. 164.)

VII. *Antiquités diverses.*

FORGEOT (Docteur). — De Buxières-lès-Froncles à Gudmont. (*Annales de la Société d'Histoire, d'Archéologie et des Beaux-Arts de Chaumont*, 1896, n° 2, p. 202-205. — 1 pl.)

Se rapporte à des fouilles d'objets de l'époque mérovingienne.

VIII. *Histoire ecclésiastique.*

3. *Diocèse de Langres.*

VIGNIER (Jacques). — La Décade historique du diocèse de Langres, publiée pour la première fois par la Société historique et archéologique de Langres. — Langres, 1891 et 1894, 2 in-8°, XXXVI-568 et 688 pages, plus huit feuilles de tableaux généalogiques.

IX. *Hagiographie.*

Sainte Asceline.

BOUILLEVAUX (C.-E.). — Les saints de Boulancourt. Notice sur le bienheureux Gossuin, la bienheureuse Emeline et sainte Asceline. Langres, imp. Lepitre-Rigollot, in-8°, 64 p.

Bienheureuse Émeline.

LALORE (l'abbé Charles). — Vie de la bienheureuse Emeline, d'Yèvres (diocèse de Troyes). Troyes, 1869, in-8°, 18 pages.

Voir aussi l'article de sainte Asceline, ci-dessus.

Bienheureux Gossuin.

Voir ci-dessus, à l'article de sainte Asceline.

Saints Jumeaux.

ROUSSEL (l'abbé). — Nouvelle dissertation sur les saints Jumeaux. (*Revue de Champagne et de Brie*, 2e série, V (1893), p. 919-923 ; VI (1894), p. 624-627.)

XI. *Coutumes.*

2. *Chaumont.*

LAISTRE (Juste de). — Coutume de Chaumont en Bassigny, commentée et conférée avec les coutumes de Champagne. Paris, Beugnie, 1723, in-4°.

DURAND (Adrien). — Notes sur les anciennes lois et coutumes de Chaumont. (*Annales de la Société d'Histoire, d'Archéologie et des Beaux-Arts de Chaumont*, 1893, p. 11; 1894, p. 26; 1895, p. 124; 1896, p. 207-212; 1897, p. 220.)

XII. *Divers.*

1. *Armoiries.*

DAGUIN (Arthur). — Armorial des villes, communautés et corporations anciennes et actuelles du département de la Haute-Marne. 1897, in-4°, 48 pages. (*Annales de la Société d'Histoire, d'Archéologie et des Beaux-Arts de Chaumont.* Numéro spécial, portant un titre et une pagination à part.)

Il y a des armoiries supposées.

2. *Bibliographie.*

MARCEL (l'abbé L.). — Les livres liturgiques du diocèse de Langres. Etude bibliographique, suivie d'un appendice sur les livres liturgiques du diocèse de Dijon, et d'une note sur les travaux d'histoire liturgique en France au xixe siècle. Paris et Langres, 1892, in-8° de xx-354 pages.

ROSEROT (Alphonse). — Les périodiques historiques de la Haute-Marne. (*Revue de Champagne et de Brie*, 1889, 2e série, I, p. 785.)

XIII. *Histoire générale chronologique.*

1363, décembre. — CLAUDON (Ferdinand). Un séjour de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. (*La Correspondance historique et archéologique.* 1re année, n° 11, 25 novembre 1894, p. 336-338.)

Ce séjour eut lieu aux environs de Langres.

1544, 17 juillet. — Extrait des registres du Parlement de Paris, rapportant la nouvelle que le mercredi (16 juillet) l'empereur avait tenté sans succès l'assaut de Saint-Dizier et que le prince d'Orange y avait été tué. Sur la demande du Roi, la Cour, avec le chapitre de la Sainte-Chapelle, s'est rendue en procession à l'église Notre-Dame où l'on a porté la vraie croix et chanté la messe. (A. Fourot, *Le Siège de Saint-Dizier*, dans les *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, V, 138.)

1544, 7 août. — Extrait des registres du Parlement, relatant un autre assaut, également infructueux, tenté par l'empereur contre Saint-Dizier. (*Ibidem*, p. 142.)

1544, 9 août. — Traité de la capitulation de Saint-Dizier. (*Ibidem*, p. 138.)

1559. — Bonnet de Moreau est nommé commissaire pour la répression du protestantisme à Saint-Dizier; excès de Léonard Bernard, procureur du Roi en cette partie. (Georges Hérelle, *La Réforme et la Ligue en Champagne*, I, p. 5-11. — Extrait de l'*Histoire inédite de l'Eglise Réformée de Troyes*, par Nicolas Pithou, fol. 141 et suiv.)

1561, octobre. — Gravelle fonde l'Eglise Réformée de Vassy. (*Ibidem*, p. 21, d'après Pithou, fol. 181, v°.)

1575, 20 février, Reims. — Lettre missive du Roi aux maire, échevins et habitants de Saint-Dizier, relative aux moyens à employer pour le paiement de la garnison de cette ville. (*Ibidem*, p. 85-86.)

1590, 19 nov. — Articles de la capitulation de Vassy, qui s'est rendue au duc de Lorraine. (*Ibidem*, II, 331-332.)

1591, août à septembre. — Campagne du duc de Lorraine dans le Bassigny. Entreprise des Lorrains sur Langres. (*Ibidem*, II, 398-401.)

1592, août. — « Estat des gentilshommes de Champaigne qui sont demourez et demeurent oysifz en leurs maisons depuis les présents troubles. — Du bailliage de Chaumont. — Langres. » (*Ibidem*, II, 440-442.)

1593, 9 avril. — Articles de la trêve pour Langres, arrêtés entre M. de Meslay, les maire et échevins de Langres et le contrôleur Villault, député de la ville de Chaumont, « pour ce qui est des pays de l'obéissance de S. A. de Lorraine et des ressorts des bailliages, siège royal et eslection desd. villes de Langres et Chaumont. » (*Ibidem*, II, 492-495.)

1593, 4 décembre, Paris. — Lettre du duc de Mayenne au capitaine Joannès, gouverneur de Saint-Dizier, par laquelle il lui dit de bien faire observer la trève de deux mois et de se tenir prêt pour la continuation des hostilités, si cette trève n'est pas prolongée, etc. (*Ibidem*, I, 365-366.)

1638, 28 août, Langres. — Ordonnance des maire et échevins de Langres, pour la levée des habitants de l'élection de Langres qui devront travailler pendant trois jours à la démolition du château de Champlitte, en conséquence des ordres du duc de Longueville. (L'abbé Briffaut, *Histoire de la seigneurie et de la ville de Champlitte*, 1869, in-8°, p. 195.)

1638. — La levée du siège d'Aigremont, avec la défaite de soixante hommes des troupes du duc Charles par le chevalier de Tonnerre. (Extraordinaire de la *Gazette de France*. In-4°, 4 pages.)

1788. — Mémoire secret pour servir à l'histoire de ce qui s'est passé au bailliage de Chaumont-en-Bassigny et dans les autres Jurisdictions extraordinaires, lors et depuis la publication des Loix du 8 mai 1788. — Première Partie. — Ad perpetuam rei memoriam. 1788, in-8°, s. l. 68 p. (A la dernière page est l'annonce d'une seconde partie qui devait paraître peu après.)

1789, 14 mars. — Procès-verbal d'élection de deux députés des habitants de Coiffy, pour présenter à l'assemblée du bailliage de Langres le cahier de leurs doléances, plaintes et remontrances et les représenter au besoin devant ladite assemblée. (A. Bonvallet, *La Prévôté royale de Coiffy-le-Châtel*, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1894, p. 888.)

VILLARD (Henri). — Monseigneur de La Luzerne et les États-Généraux en 1789. — Langres, Rallet-Bideaud, 1889, piqûre in-8°.

1790. — Mémoire à l'Assemblée nationale par les officiers municipaux de Brevannes et officiers de la garde nationale du même lieu. S. l. n. d. in-4°, 35 p.

1794, 18 août (1er fructidor, an II). — Lettre de l'abbé Grégoire aux administrateurs du district de Saint-Dizier, concernant la rédaction des catalogues des bibliothèques départementales. (*L'Amateur d'autographes*, 1862, p. 12.)

An VI, 30 ventôse (20 mars 1798). — Procès-verbal de la célébration de la fête de la souveraineté du peuple, à Romains. (*Revue de Champagne et Brie*, 2e série, IV (1892), p. 820.)

CHAPITRE II

Monographies des communes, hameaux et écarts, fermes, lieux détruits, etc.

Andelot.

LONGNON (Auguste). — Géographie de la Gaule au VIe siècle (1878), p. 371.

Blaisy.

CAVANIOL (H.). — Blaisy. (*Annales de la Soc. d'hist.*, etc., de Chaumont (2 pl.), 1895, p. 136). Notes archéologiques.

Blécourt.

ROYER (Jules). — Une excursion à Blécourt. — (La Marne, revue artistique et littéraire. Châlons, 1898; nos des 7, 8 et 9 février. (Neuf dessins à la plume, par E. Humblot, reproduits en phototypographie.)

ROYER (Jules). — Blécourt, son église et ses environs. 50 dessins et croquis par Emile Humblot. In-8°, 104 p. — On lit à la fin : Achevé d'imprimer le 30 juillet 1898. Rosenstiel, imprimeur, Joinville.

(Tiré à 50 ex. sur japon et à 500 sur vélin.)

Bon-Marchais.

(Village détruit, territoire de Reclancourt, commune de Chaumont.)

FORGEOT (R.). — Bon-Marchais. — (Annales de la Société d'Histoire, etc, de Chaumont. 1894, p. 62.)

Bonne-Encontre.

(Commune de Colombey-lez-Choiseul.)

ROSEROT (A.). — Bonne-Encontre. — (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, IV, p. 22 (1893) et tirage à part de 19 pages.

Bourmont.

VOIRIN (l'abbé C.). — Les Trinitaires à Bourmont. Etude historique.

Langres, imp. Maitrier et Courtot. In-8°, 62 p.

Braux.

FORGEOT (R.). — Fontaine romaine de Braux. — (Annales de la Société d'Histoire, etc., de Chaumont. 1893, p. 10, 1 pl.)

Bricon.

FORGEOT (R.). — A la Maison-Dieu. (Territoire de Bricon.) Fouilles exécutées en 1892. — (Annales de la Société d'Histoire, etc., de Chaumont, 1895, p. 116.)

CAVANIOL (H.). — A la Maison-Dieu. (Territoire de Bricon.) — Même sujet. — (Annales, etc., 1896, p. 162.)

DURAND (A.). — Coppie de la transaction d'entre M. de Bricon sur *(sic)* les habitants dud. lieu. (15 oct. 1664.) — (Annales, etc., 1897, p. 215.)

Ceffonds.

Église.

FÉRIEL (Jules). — Description des vitraux, dans le Bulletin archéologique du Comité historique des Arts et Monuments, IV (1847-48), p. 132-144.

Celsoy.

Église.

Après l'article de M. Fériel, ajoutez : Inscription de cette pierre tumulaire. (*Ibidem*, IV, p. 72.)

Champigny-lez-Langres.

BABELON (E.). — Rapport fait à la Société nationale des Antiquaires de France sur des fouilles (époque romaine) pratiquées par M. le chanoine Maugère. — (Bulletin de la Soc. des Antiq. de France, 1892, p. 216-224. — Revue de Champ. et de Brie, sept. 1892, p. 705-710.)

Châteauvillain.

Seigneurs.

MILLARD (l'abbé). — Note publiée dans le Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1892, p. 204.

MILLARD (l'abbé). — De la réunion de Châteauvillain au domaine des sires de Broyes. — (Revue de Champ. et de Brie, juillet 1893, p. 481-494.)

Châtelet (Le).

Lieu détruit, commune de Fontaine-sur-Marne.

Ajoutez à la page 44, ci-dessus, article de Quicherat :

Cette dissertation, qui a pour but de rectifier une mauvaise lecture faite par Grignon, au XVIIIe siècle, de l'inscription romaine *Deo Oniorigi, Saturnalis Pauli filius p.*, a été réimprimée dans les Mélanges d'archéologie et d'histoire du même savant, volume des Antiquités celtiques, romaines et gallo-romaines, 1885, in-8°, p. 404-405.

N***. — Note sur un buste en terre cuite, figurine trouvée dans l'oppidum du Châtelet. (Revue de Champ. et Brie, 1894, p. 906.)

Chaumondel.

Voir : Pisseloup.

Chaumont.

ARNOULT (André). — Les villes oubliées. — Chaumont. (Journal des Arts, du 22 sept. 1894, et le numéro suivant.)

Ce nom d'auteur est le pseudonyme d'un dijonnais érudit.

Antiquités.

N***. — Note sur des antiquités (monnaies, vases en terre, etc.) données par M. Royer en 1865 et découvertes dans le bureau du maire en 1895. (Revue de Champ. et de Brie, 1895, p. 912.)

Commune.

CLAUDON (Ferdinand). — Une assemblée d'habitants à Chaumont, en 1308. (Annales de la Société d'Histoire, etc., de Chaumont, p. 131.)

Huissiers et sergents royaux.

LORAIN (l'abbé C.). — Histoire de la confrérie des huissiers et sergents royaux de la ville de Chaumont, 1621-1790. (Annales de la Société d'Histoire, etc., de Chaumont, I, p. 82-96.

Musée.

Voir, ci-après, l'article de l'église, et plus loin, au mot *Joinville*, le mausolée de Claude de Lorraine.

Église Saint-Jean.

ROSEROT (A.). — De quelques tableaux conservés dans l'église et au Musée de Chaumont. (Bulletin de la Société artistique de la Haute-Marne, 1892, p. 4.)

A été réimprimé en une plaquette in-8°, de 15 p. (s. l. n. d.).

Dames de la Charité.

RÈGLEMENS pour les Dames de la Charité de Chaumont-en-Bassigny. — A Chaumont, chez Cl.-Ant. Bouchard, imp. 1769, in-16, de 72 p. — *A la fin :* Permis d'imprimer. A Chaumont ce 17 septembre 1768. Signé : De Rambécourt.

Colline et Ermitage de Saint-Roch.

FORESTIÉ (L.). — Saint-Roch. Recherches historiques sur l'ermitage de ce nom, et Notice sur la ville disparue, dite la Vieille Cité, sise à Saint-Roch. — Chaumont, Cavaniol, 1890, in-12, 1 pl.

Chaumont-le-Bois.

(Commune de Chaumont.)

CAVANIOL (H.). — A Chaumont-le-Bois. (Annales de la Société d'Histoire, etc., de Chaumont, 1895, p. 147.)

Notes archéologiques.

Cirey.

PIOT (l'abbé), curé de Chancenay. — Cirey-le-Château. La marquise du Châtelet. (Sa liaison avec Voltaire.) — Saint-Dizier, 1894, in-8°, 502 p. et 2 pl. (Extrait des Mémoires de la Société des Belles-Lettres de Saint-Dizier.)

Coiffy-le-Châtel.

BONVALLET (A.). — La prévôté royale de Coiffy-le-Châtel (aujourd'hui Coiffy-le-Haut). (Revue de Champ. et Brie, 1894.)

Doulaincourt.

GÉSINCOURT (Desprez de). — Époque gallo-romaine dans la vallée du Rognon. Une mosaïque à Doulaincourt. — 2 pl. (Annales de la Société d'Histoire, etc., de Chaumont. I, 79-81.)

Échénay.

PIMODAN (Marquis de). — Les droits féodaux d'Echénay, principauté de Joinville (Haute-Marne). (Revue historique et nobiliaire, 1882, p. 169-174.)

C'est un chapitre de l'*Histoire d'une vieille maison*, publiée par cet auteur la même année. (Voir ci-dessus, p. 50.)

Essey-les-Eaux.

BAILLOT. — Essey-les-Eaux et ses environs. (Annales de la Société d'Histoire, etc., de Chaumont, 1894, p. 19.)

Malgré son titre général, cet article est seulement relatif aux antiquités d'Essey, et en particulier aux fouilles que l'auteur y a faites.

Hirseville.

(Commune de Maranville.)

N***. — Découverte d'une villa gallo-romaine à Hirseville (Haute-Marne). (Revue de Champ. et de Brie, sept.-oct. 1897, p. 776-777.)

Note sur des fouilles faites par M. l'abbé Dodin, curé de Montsaon.

Humbécourt.

N***. — La chute de Thémis, ou étrange persécution excitée à Paris contre un curé de Province en 1733 et 34. — Paris, chez Jean de la Mesle, Pont Saint-Michel, au Livre Roial. 1737, in-18.

Ce petit volume, qui doit être peu commun, a pour auteur N***, curé d'Humbécourt de 1721 à 1730.

Joinville.

Seigneurs.

DELABORDE (H.-François). — Un frère de Joinville au service de l'Angleterre. Geoffroi, sire de Vaucouleurs. (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1893. t. LIV, p. 334-343.)

DELABORDE (H.-François). — Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville, suivi d'un catalogue de leurs actes. Paris, 1894, grand in-8°, 538 p.

PARIS (Gaston). — Jean de Joinville. (*Histoire litteraire de la France*, XXXII (1898), 291-459.)

Commune.

FÉRIEL (Jules). — Notice sur les vaisseaux qui servaient à présenter le vin de ville. (Annales archéologiques, V, 277-278.)

Église du Chapitre; Tombeaux des seigneurs

FÉRIEL (Jules). — Note sur un envoi fait par lui, au Comité historique des Arts et Monuments, de documents manuscrits sur les tombeaux des Guises à Joinville. — Mention d'un compte, de 1495-1504, rendu à Henri de Lorraine, évêque de Metz, seigneur de Joinville. (Bulletin archéologique du dit Comité, II (1842-1843), p. 476-477.)

Cf. Annuaire de la Haute-Marne, de 1844, p. 183.

FÉRIEL (Jules). — Deux mots de lui sur le prétendu tombeau de Jean de Joinville, reproduit par M. Champollion dans les Documents inédits sur l'Histoire de France. (Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, I (1853-1855), p. 163.

ROSEROT (A.). — Nouvelles recherches sur le mausolée de Claude de Lorraine, duc de Guise. (Gazette des Beaux-Arts, 3e partie, XXI, p. 205-214, mars 1899. — Illustrations dans le texte.)

Langres.

Antiquités. Musée.

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine). — Rapport sur une communication de M. le chanoine Garnier, relative à une mosaïque trouvée au chevet de l'église Saint-Didier, dans des fouilles faites pour l'établissement du Marché couvert. (Bulletin du Comité des Travaux historiques. Section d'archéologie, 1889, p. 292 à 293.)

ROYER (Charles). — Communication faite par lui à la Société des Antiquaires de France, le 4 septembre 1895, sur deux cercueils en plomb et des vases en terre et en verre trouvés par le génie militaire dans des tranchées faites au bas du faubourg des Auges, pour l'établissement d'une conduite d'eau. — Ces objets ont été déposés au Musée. (Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1895, p. 266-268.)

Commune.

CLAUDON (Ferdinand). — Histoire de la ville de Langres et de ses institutions municipales jusqu'au milieu du xve siècle. (Ecole nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1893, p. 9-18.)

CLAUDON (Ferdinand). — Essai sur les origines de la municipalité de Langres. — Saint-Denis, imp. H. Bouillant, 1894, in-8°, 15 pages. (Extrait de la Correspondance historique et archéologique de 1894.)

HUMBLOT (J.-C.). — Les mercuriales de Langres, du xve au xixe siècle. (Revue de Champ. et de Brie, 1897, p. 641.)

Beaux-Arts.

MARCEL (l'abbé L.). — La calligraphie et la miniature à Langres à la fin du xve siècle. Histoire et description du manuscrit 11,972-11,978 du fonds latin de la Bibliothèque nationale. (Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, III (1892), p. 285-328. 1 pl. en héliogravure.)

Société historique et archéologique.

PISTOLLET DE SAINT-FERGEUX. — Lettre relative aux travaux de la Société. (Annales archéologiques, IV (1846), p. 254-257.)

Évêques.

HUMBLOT (J.-C.). — Guillaume II de Joinville, évêque de Langres, puis archevêque de Reims. (Revue de Champagne et de Brie, 2e série, VI (1894), p. 486-504.)

N***. — Notice sur Robert de Torote. (Hist. litt. de la France, XVIII, 347.)

ORAISON FUNÈBRE de très haut et très puissant Prince monseigneur Philippe, fils de France, frère unique du Roy, duc d'Orléans, prononcée dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis le 23 juillet, par M. François de Clermont-Tonnerre, Evêque-Duc de Langres, Pair de France. A Paris, chez André Pralard, rue St-Jacques, à l'Occasion. MDCCI. — In-4° de 32 p.

Séminaires.

ROSEROT (A.). — Une page de l'histoire du Grand Séminaire de Langres. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, III, 279.)

ROUSSEL (l'abbé). — Rectification au sujet de l'archidiacre Jacques Filzjan. (*Ibidem*, p. 305.)

ROSEROT (A.). — Réponse à cette rectification. (*Ibidem*, p. 307.)

Chapitre cathédral.

ROSEROT (A.). — Procès entre les chanoines et les prébendiers du chapitre de Langres, en 1633. — Pierres tombales et inscriptions tumulaires. (Mémoires de la Soc. hist. et archéol. de Langres, III, p. 329-343 (1898) ; 11 pl.)

Église cathédrale.

FÉRIEL (Jules). — Analyse d'une note envoyée par lui sur le recueil des dessins de pierres tombales utilisés dans la publication ci-dessus. (Revue des Sociétés savantes des départements, 2e série, II (1859), 2e semestre, p. 175-176.)

Liffol-le-Petit.

GERMAIN (Léon). — Sceau de

Drogon, curé de Liffol-le-Petit. XIIIe siècle. (Journal de la Société d'archéologie lorraine, d'août 1896, p. 180-184 ; gravure dans le texte.)

Lusy.

CAVANIOL (H.). — La villa romaine de Luzy. (Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des Beaux-Arts de Chaumont, 1894, p. 69 ; 1 pl.)

Mareilles.

CAVANIOL (H.). — Dans la forêt de Mareilles. (Annales de la Société d'histoire, etc., de Chaumont, 1895, p. 120.)

Découverte de cinq cercueils de pierre.

Moëslains.

LONGNON (AUGUSTE). — Géographie de la Gaule au VIe siècle (1898), p. 407.

Montier-en-Der.

THOMEUF (PAUL). — Essai sur le polyptique et le premier cartulaire de Montier-en-Der. (Ecole impériale des Chartes. Thèses (positions) soutenues par les élèves de la promotion de 1857 à 1858, p. 59-67.)

LINET. — Les moines du Der peints par eux-mêmes, ou Notice sur les communes dépendant de l'abbaye de Montier-en-Der au moyen-âge. — Saint-Dizier, typographie Henriot et Godard, 1892, in-8° de 128 p. et 2 pl.

FÈVRE (JUSTIN). — Les moines du Der. Lettre à M. le chevalier Linet, conseiller général. — Saint-Dizier, imprimerie G. Saint-Aubin et Thévenot. 1893, petit in-8° de 47 pages.

Montigny-le-Roi.

DROT (E.). — Construction de divers bâtiments au château de Montigny-le-Roi. (Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1898, p. 62.)

Montsaon.

CAVANIOL (H.). — Une excursion au Mont-Saon. — Chaumont, 1892, petit in-8° de 112 pages et 1 plan. Papier teinté. (Tiré à 100 ex.)

CAVANIOL (H.). — Autour du Mont-Saon. (Annales de la Société d'histoire, etc., de Chaumont, 1893, p. 7.)

FORGEOT (R.). — Station de silex de la plaine de Montsaon. (Annales, etc. 1894, p. 22 ; 1 pl.)

DODIN (l'abbé). — Au Mont-Saon. (Annales, etc., p. 173-196 ; 3 pl.)

Récit de fouilles commencées en 1886.

Morimond.

ROSEROT (A.). — Les grandes orgues de Morimond. Marchés et quittances pour la facture, la sculpture et la menuiserie. (Correspondance historique et archéologique du 25 janvier 1897, p. 13-19.)

Nogent-le-Roi.

BALLIOT (L.). — Bains gallo-romains à Nogent-en-Bassigny. (Annales de la Société d'histoire, etc., de Chaumont, 1896, p. 159 ; 2 pl)

Neuvelle-lez-Coiffy (La).

HUMBLOT (J.-C.). — La Neuvelle-lès-Coiffy. (Revue de Champ. et de Brie, 1894, VI, p. 641-691.)

Pisseloup.

ROUSSELOT (A.). — Notes historiques et généalogiques sur les seigneurs de Chaumondel et de Pisseloup. (Revue de Champ. et de Brie, 1894, VI, p. 400-422, 558-590, 704-741 et 847-861.)

Poulangy.

Abbaye.

JARDINIER (N.). — Éloge funèbre de très vertueuse dame Marie-Anne Dessalles de Rorté, religieuse professe de l'abbaye royale de Poulangey, prononcé dans l'église de ladite abbaye par le P. Nic. Jardinier, de la Compagnie de Jésus. — Chaumont, Gabriel Briden, 1714, in-4°.

(D'après un catalogue de libraire.)

Riaucourt.

FEVRE (JUSTIN), protonotaire apostolique. — Cartulaire de Riocourt, ou Recueil de documents. Saint-Dizier, 1892.

Rouelles.

Fabrique de glaces.

LETTRE de M. de La Haye, Directeur de la Manufacture de Glaces de Bourgogne, adressée au rédacteur du *Mercure de France* et datée « à Rouelles, par Langres, le 12 mai 1786, » par laquelle il annonce le rétablissement de la Manufacture des glaces de Bourgogne, établie au châ-

teau de Rouelles en 1759, patronée par le prince de Condé, gouverneur, et les Etats de la province. Elle avait cessé de fonctionner depuis 1779. (Mercure de France, juin 1786, 2e partie, ou Journal Politique de Verdun, p. 37-38.)

LETTRE du baron de Marivetz, seigneur de Rouelles, datée « du château royal de Vincennes, le 9 (*sic*) mai 1786, » qui contredit la précédente. (*Ibidem*, p. 177-179.)

Saint-Dizier.

DIDIER (l'abbé C.). — Étude historique et statistique sur Saint-Dizier (ancien et nouveau). — Saint-Dizier, 1897, in-8° de 361 p. et 8 pl.

EXTRAIT d'une lettre écrite de Saint-Dizier sur l'incendie de cette ville, du 4 septembre 1775. (Mercure de France, 1775, t. II, p. 182-186.)

Sommerécourt.

Époque gauloise.

FLOUEST (Ed.). — Voir, dans sa brochure intitulée *Deux stèles de laraire* (1885), les pages 41 à 43 et les planches II et III, relatives à deux statues en pierre calcaire, découvertes à Sommerécourt et déposées au Musée d'Epinal.

BERTRAND (Alexandre). — Voir un article de ce savant, sur la découverte de ces statues, dans la Revue archéologique, III (3e série), p. 301, livraison de novembre à décembre 1884.

Val-des-Ecoliers (Le).

NOTICE sur Guillaume Langlois, instituteur de l'ordre du Val-des-Ecoliers. (Hist. litt. de la France, XVII, 302.)

FORGEOT (R.). — Trouvaille du Val-des-Ecoliers. (Annales de la Société d'histoire, etc., de Chaumont, 1895, p. 150.)

Val-d'Osne (Le).

JOBIN (l'abbé). — Le prieuré du Val-d'Osne. — S. d., in-8° de 15 pages. (Extrait du Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris.)

Viéville.

DURAND (Adrien). — Une construction gallo-romaine à Viéville. (Annales de la Société d'histoire, etc. de Chaumont, 1894, p. 66 ; 1 pl.)

DURAND (Adrien). — Fouilles de Viéville. (*Ibidem*, 1895, p. 145.)

Vignory.

Antiquités.

FLOUEST (Ed.). — Deux stèles de laraire, etc. Paris, 1885, in-8°. (Extrait de la Revue archéologique, avec additions pour ce tirage à part.)

On y trouve, pages 6 à 14, un chapitre intitulé : *La stèle de Vignory.*

Église.

VIOLLET-LE-DUC. — Construction des édifices religieux en France, depuis le commencement du Christianisme jusqu'au XVIe siècle. (Annales archéologiques, I (1844.)

Il est question de Vignory à la page 339 (ou 182 de la première édition).

Villiers-le-Sec.

CAVANIOL (?). — Sur Villiers-le-Sec. — Meurger Bedin. — La Motte au Bouleau. (Annales de la Société d'histoire, etc., de Chaumont, 1896, p. 206-207.)

A. Roserot.

HISTOIRE DE LA CURE D'ANDELOT*

DE SES CURÉS, DE SES REVENUS, DE SES FONDATIONS, ETC.

PATRON : SAINT LAURENT

Quelques années après (en 1771), le curé eut un procès plus considérable pour la dixme des pommes de terre que sept ou huit habitants d'Andelot refusèrent de luy paier ; quelques particuliers dudit lieu, ayant eu des pommes de terre de la Lorraine, les plantèrent d'abord dans leurs jardins, ensuite dans des clos et vignes et par après dans leurs terres, ce que voiant ledit curé, après s'être informé si lesdites pommes de terre paiaient la dixme dans les villages où il y en avait une certaine quantité, ce qu'on luy avait asseuré, il fit demander en 1769 et 1770 par ses pauliers, à ceux qui en avaient planté ; tous la paièrent sans difficulté, excepté cependant quelques habitants qui la refusèrent. Pour obvier à cela, l'année suivante, ledit curé dans l'acte qu'il présenta au juge pour recevoir ses pauliers, il y fit une énumération de toutes les menues dixmes qu'il avait droit de percevoir, scavoir des pommes de terre comme des autres objets. Lesdits pauliers étant receus, se présentèrent à l'ordinaire pour dixmer les pommes de terre ; ceux qui avaient refusés les années précédentes refusèrent aussy celle cy de la paier : en conséquence les pauliers firent des rapports contre eux ; ceux cy, pour embarrasser le curé, présentèrent une chicane, la voicy : le s^r^ Couhey, substitut du procureur du roy, fit signifier en sa qualité le 4 octobre 1771 audit procureur du roy une opposition au procès-verbal de réception des quatre pauliers dudit s^r^ curé, fait le 22 septembre précédent, disant qu'il était fait contre toutes les règles : 1° en ce que le s^r^ curé dans sa requête faisait l'énumération de choses qui ne devaient pas de dixmes comme les pommes de terre, qu'il aurait été nécessaire d'assembler la communauté pour voir si elle voulait s'astreindre à paier ladite dixme, avant de charger des pauliers de la demander ; 2° que ladite communauté devait aussy être assemblée pour voir si elle n'avait pas de reproches à faire contre lesdits

* Voir page 478, tome XI de la *Revue de Champagne*.

pauliers, etc. Voilà pourquoy il priait et requérait en même tems ledit procureur du roy de faire assembler le dimanche suivant la communauté au son de la cloche pour qu'elle examina si les prétentions dudit sr curé sur les pommes de terre étaient justes, et si elle voulait en paier la dixme, et encore si elle n'avait rien à reprocher aux pauliers qui luy seraient présentés par ledit curé, sinon, et à faute de ce, qu'il s'opposait et protestait pour l'intérêt public 1° contre la qualité dudit Mre Vincent, 2° contre ledit procès verbal pour les nullités et irrégularités qui s'y trouvent, sans préjudice à la prise à partie qu'il conviendra, signé : Couhey.

Ledit sr Couhey fit signifier aussy cet acte audit sr curé qui ne l'empeschat pas de poursuivre cette affaire : il présenta en effet une requête au balliage de Chaumont pour qu'il luy fut permis d'y faire assigner tous ceux des habitants d'Andelot qui refuseraient de paier la dixme des pommes de terres ; ayant été décrété, il fit assigner ceux contre lesquels il y avait des rapports de faits par ses pauliers en déclarant que Mr Forgeot, procureur, occuperait pour luy : lesdits habitants, se voiant assignés, engagèrent quelques autres par promesses et même par menaces à se joindre à eux pour soutenir le procès, en sorte qu'ils se trouvèrent au nombre de huit ou neuf dont on verrat les noms dans la sentence, et ils cottèrent pour procureur Me Pleige.

Dans ledit procès, le sr Vincent curé se vit en même temps deffendeur et demandeur, deffendeur par rapport au procès verbal de réception des quatre pauliers que ses adverses parties attaquaient et contre lequel elles soutenaient l'opposition qu'elles y avaient faite : ledit curé fit voir par plusieurs raisons qu'il avait été fait selon les règles ; qu'il n'y avait point de reproche à faire à ses pauliers qui étaient tous habitans du lieu, et même nommés par la communauté gardes terroirs ou à d'autres fonctions. Comme demandeur, il prouva qu'en sa qualité de décimateur des menues et vertes dixmes de tout le finage d'Andelot, il avait le droit de percevoir la dixme des pommes de terre, que tel était l'usage dans les villages où il y en avait, que tous les tribunaux l'avait ainsy jugé, comme ceux de Paris, de Chalons et de Chaumont, que d'ailleurs, la communauté d'Andelot avait reconnut la validité de son droit puisqu'elle luy avait paié la dixme desdites pommes de terre, aussitot qu'il y en avait eu une certaine quantité de plantée dans les clos et les champs, et par conséquent qu'on ne devait point écouter huit ou neuf habitants de ladite communauté

refusant, sans raison légitime, ladite dixme, et cela d'autant plus que la pluspart d'yceux l'avaient paié auparavant comme les autres. Voilà le précis des moyens dudit curé.

Les adversaires donnèrent aussi leurs moiens de deffense dont voicy le précis : Par rapport au procès-verbal de réception des pauliers dudit curé ils raportent les mêmes raisons qu'ils avaient données dans leur requête d'opposition. Touchant la dixme des pommes de terre, ils dirent qu'elle était une dixme insolite et par conséquent qu'elle ne devait pas être paiée dans le lieu. Ledit curé répondit qu'on entendait par dixme insolite celle dont les fruits n'ont pas paiés de dixme dans un finage depuis quarante ans et plus, quoyqu'ils les paient dans le voisinage, qu'il n'en était pas ainsy à Andelot pour les pommes de terre, qu'il n'y avait pas quarante ans qu'on avait commencé à y en planter, et qu'aussitot qu'il y en avait eu une certaine quantité, qu'on en avait paié la dixme ; ils ajoutaient que les pommes de terre ne devaient point la dixme dans les enclos et les vignes. Le curé répondait qu'elles la devaient comme les autres fruits, ainsy que cela se pratiquait dans les villages voisins. Enfin ils disaient que quand les pommes de terre devaient paier la dixme, celles qui sont plantées dans les champs et terres défrichées, la devaient au gros décimateur et non pas au curé. Ledit curé répondait encore que les gros décimateurs ne levaient la dixme que sur les quatre gros grains, comme froment, seigle, orge et avoine et tous les autres luy appartenaient, et que lesdits décimateurs ne les luy disputaient point, pas même des pommes de terre, quoyqu'ils seussent qu'il les dixmait depuis quelques années, parce qu'ils étaient persuadés qu'ils n'y avaient aucun droit.

Les adversaires manquant de bonnes raisons emploièrent des chicanes de sorte qu'ils firent durer le procès plus de deux ans : enfin ledit curé obtint en sa faveur la sentence suivante le 16 mars 1774 :

« Donné par nous, Galliot Jean Marie Mandat Thedatier, baron de Neuville, seigneur de Thil et de Bouron en Champagne, ancien lieutenant au régiment des gardes françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, grand bailly de la ville et bailliage de Chaumont en Bassigny, judiciairement l'audience dudit bailliage tenante au palais et donjon royal de ladite ville, le mercredi seizième jour du mois de mars mil sept cent soixante quatorze, entre Me Claude Couhey, substitut du procureur du roy en la prévoté royal d'Andelot, Me Laurent Paillette, gruyer en la gruerie dudit Andelot,

Me Jacques-François Bourgon, avocat au Parlement, Jean-Baptiste-Pierre Paillette, ancien garde magasin, Antoine Renault, receveur des traites, François Thomassin, bourgeois, Mamès Lebrun, maréchal ferrant, et Louis Guérin, greffier de la gruerie dudit Andelot, tous demeurant audit lieu d'Andelot, demandeurs aux fins de libel et exploit de Routier, huissier, du dix octobre mil sept cent soixante et onze, dont le controlle est par devers eux, comparant par Me Jacques Pleige, leur procureur, d'une part, et Mr François Vincent, prestre prieur, curé d'Andelot, en cette qualité décimateur des menues et vertes dixmes audit lieu, deffendeur en ladite demande, et incidemment demandeur, suivant sa requête du quatre janvier mil sept cent soixante et douze, comparant par Me Edme Forgeot, son procureur, assisté de Me Pelletier, avocat, d'autre part, et entre ledit Mr Vincent, demandeur, aux fins des exploits de Jolly, huissier, du vingt trois octobre mil sept cent soixante et onze, de ses requêtes du quatorze décembre suivant, duement en forme et controllé, comparant comme dessus, d'une part, et ledit sr Paillette, Regnault, et autres deffendeurs, comparant comme dessus d'autre part, et entre ledit sr Paillette, Couhey et consorts, demandeurs en requête signifiée le quatre août mil sept cent soixante et douze, comparants comme dessus d'une part, et ledit Me Vincent deffendeur à ladite requête, comparant comme dessus, et encore ledit Maître Vincent, demandeur en requête, répondre d'ordonnance de viennent en date du 28 décembre dernier, comparant et assisté comme dessus, d'une part, et lesdits srs Paillette, Regnault, Couhey, Bourgon et autres deffendeurs comme dessus, d'autre part.

« Parties ouyes, ensemble les gens du roy en leurs conclusions, comparant par Maître Étienne Michau, avocat dudit seigneur, faisant droit tant sur les demandes dudit Me Vincent que sur celles desdites parties de Me Pleige, jointes par notre jugement du neuf du présent mois, nous avons maintenu et gardé ladite partie de Maître Pelletier dans le droit et possession de se qualifier décimateur des menues dixmes, chanvre, laine, navettes, pois, lentilles, vesces, sarrazin, millet, pommes de terre et autres en plantation, faisant deffenses auxdites parties de Me Pleige de l'y troubler à l'avenir ; en conséquence les avons déclarés non recevables en leur demande et les avons condamné à payer à ladite partie de Me Pelletier la dixme des pommes de terre qu'ils ont récoltés ès années, mil sept cent soixante et onze, mil sept cent soixante

douze et mil sept cent soixante et treize, et à dire d'experts convenus amiablement ou qui seront nommés d'office, les avons pareillement condamnés à payer à l'avenir la dixme des pommes de terre qu'ils planteront dans la suite sur les héritages du finage d'Andelot, soit dans les terres, vulgairement appelées jachères ou sombres, soit dans les terres en saison réglées ou sujettes à la dixme, autres néanmoins que les vignes et jardins, et à la quotité usitée dudit lieu pour la perception des menues et vertes dixmes, faisant deffenses auxdites parties de Me Pleige et autres d'enlever les pommes de terre de leurs héritages sans avoir averty en la manière accoutumée ladite partie de Me Pelletier de venir percevoir la dixme, ou sans l'avoir laissée sur leurs héritages après ledit avertissement, et pour tous dommages et intérêts les avons condamnés aux dépens.

« Expédiée par devant nous Pierre Sirjean, conseiller du roy, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Chaumont en Bassigny pour le deffaut d'age du sieur lieutenant général esdits sièges, en présence des sieurs Charles Guillaume Vorse de Reuilly, Jacques-André Fidière, et Antoine-Clément Dillon, tous aussy conseillers du roy, juges magistrats aux mêmes sièges. Sy mandons, etc... »

Ledit curé fit signifier le 21 juillet suivant ledit arrêt aux parties par un huissier de Chaumont qui les sommat de paier à l'instant la somme de six livres chacun pour la dixme des pommes de terre, pour les trois années d'arrérages auxquelles ils étaient condamnés, sans quoy, il la ferait estimer par experts, sans préjudice à ses autres droits et actions, et aux dépens du procès desquels il poursuivait la taxe ; il est à croire qu'ils paièrent ladite somme de six livres, parceque nous ne trouvons plus d'acte là dessus.

Ledit fr. Vincent, dès le commencement qu'il fut curé à Andelot, voulut avoir 300 l. de portion congrue, et il les demanda aux gros décimateurs, et pour les obliger à les luy accorder, il fit lever au greffe de Chaumont une copie du partage des biens de l'abbaye de Septfontaines dans lequel il est dit : 1° les dixmes d'Andelot sont chargées d'un préciput envers le curé du lieu de douze paires en bled et avoine, mesure dudit lieu (avant ledit partage et même depuis, lesdits curés ont toujours touchés de l'orge au lieu de l'avoine qui est mise dans ledit partage et deux journées de paille qui y sont omises, ainsy qu'on le voit par les baux desdites grosses dixmes) ; 2° des trois quarts des trois cents livres de portion

congrue dudit curé. Mr l'abbé de St-Urbain doit l'autre quart à cause qu'il a le quart desdites dixmes. Le sr curé voulut faire signifier ce partage aux abbés de Septfontaines et de St-Urbain, gros décimateurs à Andelot, mais les religieux de Septfontaines, qui avaient depuis quelques années loués la manse de leur abbé pour toute sa vie et qui étaient obligés par ledit bail de paier toutes les charges dudit abbé, le prièrent de ne pas le faire et de ne pas poursuivre cette affaire surtout vis à vis Mr leur abbé, à cause qu'ils seraient obligés eux mêmes de paier ladite augmentation. Par bonté et par considération pour ses confrères, il n'en fit rien ; cependant, à l'égard de Mr l'abbé de St-Urbain, il en écrivit à Mr son agent et fit même plusieurs instances auprès de luy pour avoir le quart desdits 300 l.; à la fin, il les cessa et aima mieux se contenter du quart des 200 l. que de soutenir un procès pour cela ; cependant, pour ne point préjudicier à son droit, ny à celuy de ses successeurs, il eut soin de mettre dans toutes les quittances qu'il donna de ladite portion congrue : sans préjudice aux cent livres qu'il devait toucher tous les ans.

Nous avons vû par l'acte de donation de la cure d'Andelot à l'abbaye de Septfontaines que Morteau dépendait de ladite cure comme son annexe : *Ecclesiam de Andelo et de Mortua aqua cum possessionibus et appendiiis suis*, dit ledit acte. Nous n'avons trouvé aucuns titres qui parlent desdites possessions et appendices de ladite cure et de son annexe, ainsy que nous l'avons dit plus haut. Quoy qu'il en soit, Morteau est un petit hameau sur la rivière du Rognon, entre Andelot et l'abbaye de la Crète, où il y a un château qui appartient aux héritiers de Mr de Beaujeu : ledit seigneur avait fait rétablir ledit château et avait fait faire une forge qui est réduite en fourneau ; outre cela, il y a un fermier qui tient les terres et prés dudit seigneur et quatre ou cinq maisons de manouvriers ; dans ledit lieu, il y a une petite chapelle sous l'invocation de St Sulpice pour lequel il y a un pélerinage qui se fait le jour de l'Ascension ; anciennement il y avait un hermite, mais à présent, il n'y a plus qu'un garde chapelle, l'une et l'autre ont été à la nomination du prieur de l'abbaye de Septfontaines ; nous voions en effet qu'ils y ont nommé plusieurs fois sçavoir, en 1669, 1671, 1690 et 1695 : depuis ce temps là, les curés d'Andelot y ont sans doute nommés jusqu'au temps qu'ils ont conservés ladite annexe.

Il ne paraît pas que les curés d'Andelot ayent été dire la messe à Morteau, feste et dimanche ; ainsy les habitants dudit

lieu allaient l'entendre à Andelot leur paroisse ; ils y allaient seulement la dire à l'Ascension, à cause du pélerinage de St Sulpice, et le jour de Saint-Antoine, qui est aussi le patron dudit lieu, du moins nous ne trouvons aucun écrit là dessus. Quoy qu'il en soit, les curés se sont toujours plaints de ce qu'ils n'avaient aucune rétribution pour desservir Morteau, tandis que les religieux de la Greste en percevaient les dixmes avec le gros décimateur d'Andelot. Le sr Vincent en parlat plusieurs fois auxdits religieux pour les engager à luy céder leurs dixmes ou à luy donner quelque chose pour la desserte, sans quoy il ne la ferait pas ; ils luy dirent qu'il avait à Morteau des terres et prés pour desservir les habitants ; il nia le fait et leur fit voir que lesdites terres et prés avaient été donnés aux curés pour des fondations ; malgré cela, ils ne voulurent luy rien donner.

Pour ne point se brouiller avec eux, ledit curé desservit plusieurs années ladite annexe ; mais ayant été obligé de porter un jour les Sacrements pendant un débordement d'eau, il manqua d'y périr ; pour lors il se détermina absolument à abandonner ladite annexe, ce qu'il fit signifier auxdits religieux, après en avoir avertit Mr l'Evêque de Langres et marqué ses raisons qui les approuva. Depuis ce temps là les religieux de la Crète ont desservis Morteau, dont les habitants vont à la messe à l'église de l'abbaye, fêtes et dimanches, et par là ont cessé d'être paroissiens d'Andelot.

Ledit curé mourut en 1780, et après sa mort, le père prieur de Septfontaines nommat à ladite cure frère Claude Aubreville, prieur de l'abbaye de Ressons et ancien professeur.

Nous avons dit plus haut que ses prédécesseurs curés s'étaient contentés de 200 l. pour leur portion congrue, en considération des religieux leurs confrères de Septfontaines, au lieu de 300 l. qu'ils auraient dû leur paier, en étant chargés par le bail qu'ils avaient de la manse de Mr leur abbé ; mais comme lesdits religieux eurent en 1782 un nouvel abbé qui louat la manse à des séculiers, ledit curé prétendit avoir 300 l. pour sa portion congrue, conformément au traité de partage des biens de ladite abbaye fait en 1747 qui le dit positivement, ainsy que nous l'avons dit plus haut. Le nouvel abbé, ayant vu ledit traité de partage, y consentit et en conséquence a ordonné à ses fermiers de paier audit curé tous les ans la somme de 300 l. pour sa portion congrue, à proportion des trois quarts qu'il a dans les grosses dixmes, et sur lesdites dixmes les trois quarts de douze bichets de froment et autant

d'orge avec deux journées de pailles. Mr l'abbé de St-Urbain en a fait autant pour son quart qu'il a dans lesdites dixmes.

Dans un autre mémoire des obits de la cure d'Andelot, nous avons trouvé le nom d'un curé dudit lieu que nous avons omis dans cette histoire, le voicy selon ledit mémoire :

« L'obit de feu jadis frère Jehan de Roches, curé de ce lieu, se doit dire le premier jour de juillet, pour lequel, du consentement de son abbé et du couvent, a acquitté et donné le grand jardin de la cure, lequel avant ledit acquit était en grange et chenevière, ycelle de présent joignant à la cimetière et au jardin St Gabriel. »

Nous trouvons un autre ancien mémoire qui contient plusieurs choses remarquables touchant les curés et l'Eglise d'Andelot que nous allons décrire. Voicy ce qui est marqué à la fin dudit mémoire ou livre ainsy qu'il est appelé :

« L'an mil cinq cent quatre vingt et dix, fut ce présent livre racheté des soldats qui avaient prins Montesclaire par Jehan Briet et Anne Grandatre, sa femme, demeurant de tout temps audit Montesclaire, et donné à Messire Nicolas Millot, cejourdhuy chapellain de la chapelle Monsieur Saint Jean l'évangéliste, fondée en l'Eglise et paroisse Monsieur Saint Louvent d'Andelo — 1590 — et depuis ledit Briet racheta des Italiens une chasuble de velours violet et la rendit à l'Eglise par dévotion et ausmone.

« L'an mil cinq cent septante trois, au mois de may, les trois grosses cloches furent faites en l'Eglise de ce lieu, lesquelles l'année 1548 avaient été brullées et fondues par les huguenots, desquelles la plus grosse pèse environ deux mille livres et fut nommée Rénée ; ses parain et maraine furent nobles personnes Mgr Therde de Semilly, seigneur de Rimaucourt et de Giergy la Ville, chevalier de l'ordre du roy, et dame Renée de Haussonville, femme de Mgr de Thivet et Mareilles, aussy chevalier de l'ordre du roy, lequel donna pour son don au baptême et bénédiction desdites cloches, trois pistoles d'or vaillant pour lors huit livres deux sols tournois.

« La moienne pesant quinze cent livres et fut nommée Anne par ledit seigneur de Thivet et Mareilles, et dame Anne Lebœuf, femme dudit seigneur de Rimaucourt, aussy capitaine de Montesclaire, donna huit livres tournois.

« La plus petite, pesant environ onze cent livres, fut nommée Michelette par et au nom de damoiselle Michelette Roussel.

mère de Pierre Thomassin, bachelier en théologie et curé de ce lieu ; les parain et maraine d'ycelle furent nobles personnes Maître Nicolas Chanoyne, natif de Chaumont, licencié ès lois et prevost de ce lieu, et damoiselle Cuyette Anthoine, femme de Nicolas le Tartier, escuyer, lequel Chanoyne donna pour son don vingt livres tournois, et l'an 1572, qu'il avait été batonnier de Mons. St Louvent, donna un beau drap de mort et fut fait le baptême et bénédiction d'ycelles cloches par religieuse personne frère Pierre Thomassin, bachelier en ste théologie et curé de ce lieu, le jour de St Pierre et St Paul, heure de midy, l'an que dessus.

(Il y a icy quelques feuillets de perdus dans ledit mémoire.)

« ..... laquelle croix y avait été faite et donnée par religieuse personne, frère Hugue Thomassin, curé de ce lieu, l'an mil cinq cent et sept, et mourut environ l'an 1515, duquel fut successeur le prédit Mr et frère Pierre Thomassin et aussy par le moien et parties d'ausmones dudit Thomassin, bachelier, l'église de ce lieu, cloches et clochiers et verrières, totalement ruinées et bruslées par les Huguenots les jour et an cy dessus furent réparées, et le tout mis en bon ordre et état, et pour ayder à ce faire donna pour une fois cinquante livres tournois et aussy par avant l'an 1560 donna quarante livres pour réparer une chappe de velours donnée par feu Jacques Thomassin, de laquelle le velour avait été desrobé.

« Les trois cloches subsistent encore, excepté une qui a été refondue ; les habitants d'Andelot ayant eu, en 1761, la réserve de leurs bois, ont fait faire la quatrième grosse qui pèse aux environs de trois mille livres.

« L'an mil cinq cent septante, Mr Nicolle Hébert, escuyer, licencié ès lois, natif de Tonance les Joinville et procureur du roy en la prévosté de ce lieu d'Andelot, luy estant batonnier de Monr St Louvent, donna pour son don vingt livres tournois, applicables à la réfection desdites cloches.

« Me Claude de Reynel, natif de Joinville, procureur du roy en cette prévosté, et dame Marguerite Febvre, sa femme, natif de Doulaincourt, au val de Rognon, eux estant batonnier de Monsieur St Louvent, donnèrent pour leur don..... escus sols applicables à la construction des orgues de l'Eglise, lesquelles furent faites en 1555 et après mises en ruines par les Huguenots ; les flutes toutesfois d'ycelles, portées au chateau de Montesclaire en la maison de la Creste, lesquelles y sont encore de présent, et devant lesquelles orgues fut donnée une grande courtine de serge rouge de noble homme Claude

Thomassin, lieutenant en ce lieu, comme dit est, estant batonnier en l'an 1557. »

Ledit mémoire rapporte ensuite la fondation du *Salve regina*, etc., tous les samedis de l'année par ledit s^r Claude de Reynel et sa femme ; mais nous la renvoions à l'article des fondations dans ladite Eglise ; nous dirons seulement icy, qu'auparavant ladite fondation, ils avaient donnés à l'Eglise une belle chasuble de velours brun avec les graillons et phanon.

« L'an mil cinq cent quarante trois, noble personne Claude Thomassin, lieutenant en toute juridiction en cette prévosté, et Michellette Grousselle de Joinville, père et mère dudit bachelier Thomassin, eux estant batonnier de St-Louvent, donnèrent à l'Eglise de ce lieu deux tuniques de velour rouge cramoisy, et depuis aussy, une chape de velour noir pour les trépassés, lequel Thomassin, fils du prédit Guillaume Thomassin, prévost, mourut à Langres l'an que les huguenots bruslèrent toutes les églises et monastères du pays.

« L'an mil cinq cent cinquante six, Philippe de Mongeot, et Symonette Barotte sa femme, batonnier de St-Sébastien, firent faire une table d'autel à l'autel dudit saint, et depuis ledit Demongeot se tourna en l'hérésie des Huguenots, sa femme demeurant et permanant en la religion ancienne et chrestienne, vivant toutefois tous deux ensemble, et depuis ledit Demongeot retourna au giron de l'Eglise et mourut catholique.

« L'an mil cinq cent soixante, feu Mr Gérard Huret, natif de Voycourt et chapelain de la confrérie St Jehan l'Evangéliste, luy étant asgé d'environ quatre vingts ans, donna à la reddition de son baston de St Jehan un colier d'argent vaillant trente livres.

« L'an mil cinq cent quarante, Nicolas Boybeaux, estant batonnier de St Louvent, donna à l'Eglise une chappe de satin blanc. L'an quarante neuf suivant, Jacques Thomassin, sergent royal et notaire, donna pour son don de St Louvent une chappe de velour cramoisy, laquelle depuis l'an cinquante fut dérobée.

« L'an mil cinq cent cinquante, Nicolas Vougny, tabellion, et natif de Wassy, donna, pour son don de St Louvent, une chasuble de velour noir pour le service des trépassés avec l'étolle et manipulle, et depuis ledit don, luy, Françoise sa femme natifve de Orquevaux et la plus grande partie de sa famille tombèrent en l'hérésie des huguenots, et depuis moururent catholiques.

« Environ l'an mil cinq cent soixante suivant, Guy de Cirey, sergent et notaire royal, pour son don de St Louvent, donna à l'Eglise de ce lieu un grand beau chandelier d'airain ayant trois branches, et depuis, luy, et Henriette sa femme, tombèrent en l'hérésie des huguenots, laquelle Henriette, en premières noces, avait été épouse de Pierrot Maillet, lequel environ l'an quarante huit précédent, avait donné pour son don de St Louvent une chappe rouge de damas figuré.

« L'an mil cinq cent cinquante trois, le jour de St Louvent, noble homme Estienne de Morainville, normand et capitaine de Montesclair, donna pour son don une belle croix d'argent estimée environ quatre vingt livres, laquelle fut vendue pour la réparation du toict de l'Eglise.

« L'an mil cinq cent quarante, Mongin de Hessin, natif de Troyes, bourgeois et hotelier de ce lieu, et Claude Thenon sa femme, donnèrent pour leur don une aigle d'érain à la mode de pulpitre, laquelle avait couté six vingt livres, et depuis donnèrent deux chappes de velour cramoisy lesquelles ont été dérobées.

« Environ l'an cinquante huit, Claude de Hessin, son nepveux, et boucher en ce lieu, donna pour son don, au jour de Monsr St Louvent, dix escus sols.

« L'an mil cinq cent cinquante trois, Nicolas Letartier et damoiselle Guyette Anthoine, sa femme, eux estant bastonniers de Mr St Louvent, donnèrent un repositoire d'argent à mettre le corps de nostre Seigneur vaillant environ soixante et dix livres.

« L'an mil cinq cent..... Messire Jehan Chappuis, chappelain de la confrérie de St Jehan l'Evangéliste, luy estant batonnier d'ycelle, donna pour son ausmone deux chappes noires pour le service des trépassés, vaillant environ vingt livres tournois.

« Messire Nicolas Lebel, chappelain de ladite confrérie l'an suivant, donna pour le don du baston de ladite confrairie deux tuniques noires des trépassés.

« L'an mil cinq cent soixante six, Messire Nicolas Millot, natif de Blancheville et chappelain de ladite confrairie, donna à ladite confrairie une chasuble et tunique de serge rouge.

« L'an mil cinq cent septante et un, Messire Christophe Courtier, natif du gagnage de Rampon, vicaire de ce lieu selon l'ordonnance, lui estant bastonnier de Monsr St Sébastien, donna un drap de mort, et aussy fit réparer la moitié de la verrière

devant l'autel dudit saint, ycelle verrière ruinée par les huguenots.

« L'an mil cinq cent soixante, George Courtier, son frère, et bourelier, estant bastonnier de Mr St Sébastien, donna deux petites chasubles de damas rouge figuré.

« Jehan Courtier et Hugotte Thenon, sa femme, ont donné à l Eglise de céans une chasuble de velour rouge cramoisy, un beau calice d'argent doré vaillant la somme de quatre vingt livres donnée par Didier Nicolas, second mary de ladite Hugotte, yceux enterrés à Bourdons.

« L'an mil cinq cent cinquante cinq, Jehan Anthoine, escuyer, natif de Vuassy, archer de la garde du roy, et damoiselle Marie de Rynel, sa femme, eux estant bastonnier de Mr St Louvent, ont donné pour leur don un beau et grand drap de velour noir à mettre sur le corps des morts. Dieu veuille avoir l'âme de tous les vrais catholiques susnommés qui ont bienfaits à l'Eglise de céans, et qui bien y feront cy après.

« L'an mil cinq cent cinquante trois, noble homme Symon Brisson, fourier de la maison de Mgr d'Aumalle et dame Lienarde sa femme, natif de Besançon, en la comté, eux estant bastonniers de Mr St Sébastien, donnèrent une chasuble de velour cramoisy avec l'estolle et manipule ; depuis donna à la chapelle de St Jehan deux couvertes d'autel.

« L'an mil cinq cent soixante cinq, Claude-Gabriel de Domremy et natif dudit lieu, et Isabeau de Cirès, sa femme, eux estant bastonniers de la confrairie de St Jehan l'Evangéliste, donnèrent une chasuble blanche de satin de Bruge, avec l'estolle et manipule.

« L'an mil cinq cent quarante, Mre Jehan Hugnet, natif de Nogent, bourgeois de ce lieu d'Andelot, et damoiselle Bernarde de Rynel, sa femme, donnèrent à l'église de ce lieu une poille, que l'on appelle vulgairement un ciel, de taffetas violet entresemés de fleurs de lys d'or avec certaines images en yceluy posées, lequel poille coustumièrement l'on porte le jour de la Feste Dieu dessus la sainte hostie avec le repositoire d'ycelle.

« L'an mil cinq cent cinquante huit, François Courtier, natif d'auprès de Vezelay, sergent en la banlieue de ce lieu, et Nicole Mailly, sa femme, eux estant bastonnier de Mr St Louvent, donnèrent une paire de chopinette d'argent vaillant vingt cinq livres, lesquelles depuis furent vendues pour la réparation de l'Eglise.

« L'an mil cinq cent septante un, Mr Nicole Foissey, et Marie Alexandre sa femme, estant bastonniers de Mr St Louvent, donnèrent pour la réparation des cloches vingt livres tournois et deux belles torches pour le service divin. »

Un autre mémoire porte ce qui suit :

« S'en suivent les personnages qui sont allés de vie à trépas du temps de la peste d'Andelot, commencée le xve jour de juillet mil cinq cent et trente. Il met trente deux gros corps tant hommes que femmes, dont les noms sont marqués et les jours qu'ils sont morts, et trente trois enfants tant garçons que filles, dont les noms de leurs parents sont aussy marqués, et le jour de leur mort : mais il paraît qu'il y eut davantage de morts, parce que les feuillets suivants sont arrachés à la marge ; cependant du premier on voit des chiffres qui paraissent marquer le jour de ceux qui sont morts. »

Ledit ancien mémoire porte ce qui suit :

« Frère Jehan de Roches, dit Loyer, chanoine de Septfontaines et curé d'Andelo, at donné au curé dudit Andelo, présent et advenir et par le cédé de l'abbé de Septfontaines, une grange et une chenevière séant près du moustier, joignant à la cour du curé d'une part, et le jardin dit le jardin Messr Robert, d'autre part, et payera ledit curé par chacun an perpétuellement, au couvent de Septfontaines, dix sols tournois au jour de la Madelaine et xx deniers tournois aux chappelains de la confrairie, lesquels curés et chappelains seront tenus de dire et célébrer chascun an une messe pour le remède de l'âme dudit curé.

« Ledit obit se fait, ainsy qu'il s'est fait pendant plusieurs siècles, car il est mis dans deux mémoires des fondations de l'Eglise d'Andelot, sans datte, mais faits à la fin de l'autre siècle ou au commencement de celluy-ci, puisque l'obit du frère Vaillant, curé d'Andelot, mort en 1710, y est rappellé. Voicy ce que portent lesdits mémoires : L'obit de frère Jean de Roches, curé de ce lieu, vigiles à 9 leçons, se doit dire le premier juillet et est fondé sur le verger de la cure.

« A l'égard de la rente annuelle de dix sols que les curés d'Andelot devaient au couvent de Septfontaines pour lesdites grange et chenevière ne se paie plus depuis longtemps ; sans doute qu'il la leur aura quitté. »

Ledit mémoire, en rapportant une fondation et donation de trois demie fauchées de prés à Morteau, partables en trois par-

ties, l'une à la fabrique, l'autre à la confrairie, et l'autre à la cure, dit que cette donation fut faite par Benoy de Mannoire, en présence de frère Jean Jacquinot, curé d'Andelot, et de Gérard Petit, le xxy jour du mois d'août, mais l'année n'est pas marquée, ainsy on ignore quand ledit curé vivait, mais ce devait être avant 1395 aussy bien que le suivant.

Le même mémoire rapporte aussy un eschange fait le treizième jour du mois de mars, sans marquer l'année, par frère Jean Panche, curé d'Andelot, avec les chapelains de la confrairie, de jardin et de cens sur des maisons, contre un pré et trois quartiers de terres labourables en Béramprey.

Ledit mémoire parle encore de frère Roulet, jadis curé d'Andelot.

Ledit mémoire rapporte une fondation d'une messe basse par an pour le repos de l'âme de feu Mr Nicolas Vincent, curé d'Andelot, faite en 1681, par Mrs Chrestien Bruslé, boucher, et Toussaint de Mongeot qui ont donnés à la cure un demy journal de terre à la Combe Renard. On ne sçait si ledit curé était religieux ou séculier, ny en quel temps il a été curé d'Andelot ; il paraît cependant qu'il était prémontré, parce qu'il n'y a eu à Andelot curé séculier que Mr Basin.

« Cette année, le 3 avril 1783, Mr de la Luserne, évêque de Langres, donna la confirmation dans l'Eglise d'Andelot à onze cent personnes et plus, tant dudit Andelot que d'une quinsaine de paroisses du voisinage. Le sr Aubreville, curé, le régala à dîner splendidement avec toute sa compagnie, au nombre de trente quatre. Il y avait gras et maigre, quoyque ce fut en carême, parceque ledit Evêque avait permit cette année de faire gras quatre jours de la semaine, et avait fait écrire audit curé qu'il pourrait luy servir du gras.

« Ledit seigneur Evêque a été très satisfait de la réception que ledit curé luy a fait, aussy bien que toute la compagnie ; il y avait aussy dans le repas tout ce qu'on pouvait trouver de mieux dans le pais, très bien apprêté et proprement servi, et surtout du bon vin.

« En 1671, Mr P. Alliot, curé d'Andelot, fait assigner à l'officialité de Langres les sonneurs pour les obliger à sonner les offices selon son ordre et à ne point donner le pain benist aux hommes qui se tenaient sous le portail et les cloches pour y causer.

« Soit à requête de Mr Pierre Alliot, prieur, curé d'Andelot, y demeurant, assigné par devant Mr l'official de Langres, à la

quinzaine, d'après la datte du présent exploit, en l'officialité de Langres lieu et heure d'audience, Jean et Pierre Les Delyon, sonneurs de l'Eglise de St Louvent d'Andelot, y demeurants, sur ce que ledit Pierre Alliot expose que, au préjudice des coutumes tant de ce diocèse de Langres et autres qui veulent que les premiers et derniers coups tant des matines, messes, vespres que complies soient sonnés par l'ordre des srs curés, néanmoins au préjudice de cette louable coutume, lesdits Delyon veulent sonner à leur volonté et troublent incessament ledit sr Alliot, ne le voulant obéir, et que, nonobstant les deffenses que ledit sr Alliot leur aurait fait de ne point donner le pain benist à certains habitants qui, pendant le service divin, se retirent sous le grand portail et sous les cloches, à dessein de plustot causer que de prier Dieu, contre la volonté dudit sr curé qui les aurait plusieurs fois exhorté et d'en sortir et de se retirer dans le chœur, place ordinaire où les hommes se doivent mettre pendant le service divin, pourquoy il conclut à ce que lesdits Delyon soient condamnés à ne plus sonner lesdits coups et notamment le dernier que par l'ordre dudit sr curé, et que deffense leur soit faite de ne plus donner de pain bénist auxdits habitants qui se mettront dessous lesdites cloches, et, pour la contravention auxdites coutumes, que lesdits Delyon soient condamnés à tous dépens, dommages et intérêts, déclarant que Me Guéret l'aisné, procureur en ladite officialité, occupera pour ledit sr Alliot, en la maison duquel il fait élection de domicile, et à Andelot à la maison curiale, où il réside ; à ce qu'ils n'en ignorent. Fait à Andelot ce cinquième juin mil six cent soixante et onze. Signé F.-Pierre Alliot, curé d'Andelot. Controllé à Andelot le 5 juin 1671. Signé Grandinet, avec paraphe. »

Ledit sr curé fit donner cette assignation auxdits sonneurs par Mr Guérin, curé de Signeville, qui leur en bailla copie ; mais, craignant d'être condamnés à ladite officialité, ils n'y comparurent point ; vinrent trouver ledit curé et luy promirent de faire ce qu'il demandait d'eux, et même ils en firent l'acte suivant :

« Nous soussignés, Jean et Pierre Delyon, sonneurs et porteurs de pain bénist de la paroisse de St Louvent d'Andelot, entendons ne nous point impliquer en aucun procès, et consentons aux demandes du sr curé, sauf aux habitants dudit lieu de se pourvoir comme bon leur semblera. Fait à Andelot ce treizième juin mil six cent septante un, et a Pierre Delyon signé, quant a Jean Delyon, a déclaré ne scavoir signer en

présence de Mr Nicolas Aquaquiâ, sieur de Campagne, demeurant à Langres, de présent en ce lieu, et Antoine Courtier, demeurant à Rimaucourt, aussy de présent en ce lieu et signé pour luy. Pierre de Lyon, Campagne. A. Courtier témoins. »

(*Ce qui suit est d'une autre écriture que tout ce qui précède.*)

L'année 1784 a été bien remarquable par bien des endroits :

Par une abondance de neige extraordinaire qui a durée sur terre trente cinq à trente six jours ; il y avait tout à craindre pour une inondation ; mais elle s'est fondue tout doucement et l'on n'a presque point souffert. Le printemps a été très froid jusque bien avant dans le mois de may. Les vignes à la my may n'étaient pas plus avancées qu'au mois de février, mais les chaleurs qui sont survenues les ont fait tellement avancer, qu'au mois de juin le raisin était en verjus, dix ou douze jours avant l'année précédente. Les chaleurs et la sécheresse ont durées deux mois tout entiers, de sorte que les bleds et surtout les tramois en ont soufferts considérablement ; la moisson en bled a été passable parce que le peu qu'il y avait était bien grené, mais pour du tramois, il n'y en a presque point eu, encore ce peu a-t-il été pourri par l'abondance des pluies. Dans le mois d'aoust, les vignes qui auparavant donnaient bonne espérance ont toujours été en diminuant, parceque la pluspart ont perdues leurs feuilles, il n'y a que les grosses terres de la grosse race qui se soient soutenues, de sorte qu'à Andelot, l'on a fait une assez bonne vendange.

Les maladies ont été très communes cette année ; elles n'ont cependant pas été mortelles ; il y a une infinité de personnes qui ont porté la fièvre jusqu'à des quatre et cinq mois ; le meilleur remède que l'on ait pu y apporter, a été la patience, je l'ai éprouvé moi-même.

Cette même année j'ai fait des ouvrages assez considérables à la cure : 1° j'ai fait enlever dans le cimetière un tas énorme de piérailles qui était tout le long du mur du jardin, j'en ai fait une chaussée depuis le haut du cimetière jusqu'en bas ; 2° j'ai fait reculer dans le cimetière, de quatorze pieds, la muraille qui le sépare du chemin qui monte à la cure, de sorte que ce chemin, qui à l'endroit des maisons n'avait que six pieds, en a maintenant vingt de large, et que la cour se trouve aussi élargie de sept à huit pieds.

Il est à remarquer que je n'ai entrepris tous ces ouvrages

qu'après avoir obtenu le consentement des principaux de la paroisse et l'approbation de Mgr l'Evêque.

Je prévois que les propriétaires des maisons voisines voudront s'approprier le droit de mettre le long du mur du fumier ou toute autre chose : mais mes successeurs seront certainement en droit de les en empêcher. Cette place a été prise sur le cimetière, d'ailleurs tout cela a été fait à mes propres frais et dépens, aussy je ne vois point qu'ils puissent avoir aucun droit.

3° J'ai fait faire la grande porte d'entrée avec les murs voisins que j'ai reculés plus bas de quatorze pieds, ce qui a rendu la cour beaucoup plus commode : tous ces ouvrages m'ont couté plus de mille livres, beaucoup plus que je n'avais cru, par la difficulté d'avoir des matériaux, du mauvais temps, pour avoir trouvé des caves qu'il a fallu combler, etc.

1785.

Cette année, dans le mois d'avril et de may, n'annonçait que la plus grande disette, mais les pluyes qui sont venues fort à propos au commencement de juin ont ramené la fertilité en tout, excepté le foin qui était très rare. Il s'est vendu dans ce pays jusqu'à 66 l. le mille et du coté de Paris jusqu'à 130 l.

1786.

Cette année a été remarquable en ce qu'il a gelé tous les mois. En outre, nous avons eu à Andelot une forte grèle, le jour de l'Assomption, qui a ravagée les vignes qui allaient déjà fort mal en sorte qu'eu égard à l'année précédente on n'a fait qu'un cinquième de vendange.

1787.

En cette année, j'ai fait refaire tout à neuf les murs de la terrasse du jardin haut et bas, celuy-cy a été augmenté d'un bon tiers par l'enlèvement de plus huit cent tombereaux de pierrailles et mauvaise terre, l'autre bonifié en le surchargeant de bonne terre. Cette année cy, j'ai fait bastir la cave qui est sous le hallier, aussi bien que ce hallier, la vinée, le poulalier, vollier, et les commodités à coté de la grande porte d'entrée ; il est à remarquer que j'ai fait reculer le batiment du hallier de six pieds plus que n'était l'ancien, et que j'ai employé le chemin de derrière les granges, dont il est parlé quelque part dans les cayers, à l'exception de deux ou trois pieds que j'ai laissé pour supporter les eaux. Pour mieux reconnaître ce petit terrein, j'ai fait construire aux deux coins du hallier et au milieu, de petits arcs boutans posés sur les anciennes fon-

dations du contre mur que la communauté avait fait faire pour soutenir les granges.

En creusant pour faire la cave, et même jusque dans le fond du jardin pour y faire les murs, on a trouvé une infinité de corps morts placés de la même manière tels qu'ils avaient été mis en terre. Cela prouverait-il que jadis le cimetière comprenait tout l'emplacement du presbytère et de ses dépendances ? C'est ce que les plus anciens n'ont pu m'expliquer. Dans l'emplacement de la cave, à deux ou trois pieds de profondeur, on a trouvé une carrière dont j'ai fait tirer la pierre dont la cave et le hallier sont presque tout bâtis. Cette carrière est toute remplie de fentes, de sorte qu'il n'y a pas lieu de craindre trop de fraicheur dans la cave. En creusant les commodités, qui ont six pieds de profondeur et quatre pieds de large, on a trouvé le même lit de carrière que dans la cave.

1788.

En cette année, il y a eu une sécheresse extraordinaire, telle que les plus âgés n'en ont jamais vus de semblables. Depuis la St Jean Baptiste, jusqu'au treize janvier de l'année suivante, nous n'avons eu que trois petites pluies, deux avant les vendanges qui nous ont procurés de bon vin et en grande quantité, et la troisième, le quatre novembre, encore ces pluies étaient-elles peu de chose et mouillaient à peine la surface de la terre ; dès le mois de novembre il y avait une très grande difficulté à moudre et certains villages étaient obligés d'aller à deux ou trois lieues pour faire boire leurs bestiaux ; elle est devenue bien plus grande dans le mois de décembre et au commencement de janvier par l'abondance de la neige qui tombait de temps à autre et qui était toujours suivie d'un froid extraordinaire : il a été tel, surtout les derniers jours de décembre, que depuis deux siècles, à ce que l'on prétend, il n'y en a point eu de semblable. La misère était grande et universelle ; on n'entendait parler que de gens et bêtes pris dans la neige et par le froid. Le bled se vendait 9 l. le bichet, etc. Heureusement que nos deux fontaines qui sont au dessus du moulin n'ont point taries, et qu'elles l'ont faites aller constamment, ce qui a été d'une grande ressource, non seulement pour Andelot, mais pour tout le pays. Il y a tout lieu de craindre qu'avec le laps de temps, la rivière ne nuise et ne fasse tarir ces deux fontaines ; c'est un inconvénient qu'il est bien à désirer qu'on prévienne.

V. Froussard.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort :

De M. Thénard, chef de bataillon du génie en retraite, officier de la Légion d'honneur, décédé à Barbonne (Marne), à l'âge de 70 ans.

Simple ouvrier maréchal-ferrant, M. Thénard s'était engagé à 17 ans ;

— De M. l'abbé Bédigie, curé de Vanault-le-Châtel (Marne), chanoine honoraire de Châlons, décédé le 5 juillet 1899, à l'âge de 75 ans. Il exerçait le ministère depuis plus de quarante ans dans cette paroisse, où il laisse d'unanimes regrets ;

— De M. l'abbé Louis-Étienne Marelle, curé de Messon (Aube), décédé le 5 juillet 1899, dans sa soixante-quatorzième année.

Né à Méry-sur-Seine le 17 octobre 1825, ce fut un prêtre des plus édifiants du diocèse, dans tous les postes qu'il occupa successivement, à Estissac où il fut vicaire pendant deux ans, aux Loges-Margueron où il arriva en 1851, puis à Chappes en 1867, paroisse qu'il quitta en 1876 pour remplir les fonctions d'aumônier à Montardoise, d'où il fut envoyé à Rouilly-Sacey en 1879 et enfin à Messon en 1888 ;

— De M. l'abbé Nottelet, curé de Villers-en-Proyères (Marne), décédé le 5 juillet 1899, à l'âge de 71 ans ;

— De M. l'abbé Languillat, curé de Soulanges (Marne), décédé le 6 juillet 1899, à l'âge de 71 ans ;

— De M. Couttolenc, professeur à l'École pratique de commerce et d'industrie de Reims, décédé dans cette ville le 7 juillet 1899.

Les obsèques ont eu lieu le 9. Au cimetière, M. Portevin a rappelé les qualités et les services du défunt ;

— De M. Jean-Baptiste Wilhelmy, chef de bataillon au 106e régiment d'infanterie, décédé à Châlons, le 13 juillet 1899, dans sa cinquante-et-unième année.

Les obsèques ont été célébrées à Châlons, le 15, en l'église de Saint-Loup.

L'inhumation a eu lieu le même jour, à Reims, au cimetière du Sud, après un service religieux à l'église de Saint-Remi ;

— De M. Pizard, ancien professeur d'histoire au collège de Châlons, ancien inspecteur d'Académie, ancien professeur au lycée de Reims, décédé en cette ville ;

— De M. César-Auguste Damide, ancien pharmacien, conseiller municipal, administrateur du Bureau de bienfaisance et de la Caisse d'épargne, décédé à Reims le 17 juillet 1899, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques ont eu lieu le 19, en la basilique de Saint-Remi. Au cimetière du Sud, M. Noirot, maire de Reims, a parlé au nom de la municipalité, et M. Albert Joly au nom du Bureau de bienfaisance ;

— De M. Amand-Auguste Mennesson-Champagne, ancien notaire, décédé à Reims le 18 juillet 1899, à l'âge de 86 ans.

Il avait été naguère président du Conseil d'arrondissement, où il représentait le canton de Bourgogne.

Les obsèques ont eu lieu le 21 en l'église de Saint-Jacques, au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie. Le fils du défunt, M. Louis Mennesson-Champagne, bâtonnier des avocats de Reims, ancien député, conduisait le deuil.

Le Bureau de bienfaisance a reçu de la famille, en exécution des volontés suprêmes du défunt, la somme de 10,000 francs ;

— De M. Olympe Hériot, commandant en retraite, officier de la Légion d'honneur.

Lors de la mort de son frère, co-directeur des magasins du Louvre avec M. Chauchard, et qui lui laissait un héritage évalué à 70 millions, le commandant Hériot donna sa démission de l'armée et, de par le fait de la succession, devint l'associé du premier fondateur.

Néanmoins, il n'avait pu perdre ses goûts militaires et, en souvenir de sa carrière ancienne, il créa à la Boissiere (Seine-et-Oise), enclavé dans son magnifique domaine, un orphelinat pour les enfants de troupe.

Atteint depuis sept à huit ans d'un mal implacable, son état était allé ces temps derniers en s'aggravant. Dans le courant du mois de mai, il avait quitté sa luxueuse installation de l'avenue des Champs-Élysées pour se rendre au château de la Boissière ; mais, depuis longtemps, il ne quittait plus la chambre. Sa mort n'est que la fin de ses souffrances.

Le commandant s'est éteint le 22 juillet au matin, vers neuf heures, entouré de sa femme, de ses deux fils, collégiens de quatorze et quinze ans, de sa fille, âgée d'une dizaine d'années, du personnel de l'orphelinat qu'il avait fondé et du docteur Fauquez, que son médecin, M. Albert Robin, avait placé auprès de lui.

Les obsèques ont été célébrées le 25, à la Boissière. L'inhumation a eu lieu dans l'Aube, son pays natal, où se trouve la sépulture familiale des Hériot ;

— De Mme Louise-Marie Jozé, en religion sœur Marie-Louise, décédée à l'Hôtel-Dieu de Reims, le 23 juillet 1899, dans sa trentième année ;

— De M. Joseph Bollinger, négociant en vins de Champagne, ancien maire d'Ay (Marne), décédé à Jonquery (Marne), le 23 juillet 1899, dans sa cinquante-sixième année.

Les obsèques ont eu lieu à Ay, le 26, au milieu d'une affluence considérable. Au cimetière, M. Alfred Aubert, vice-président de la Croix-Rouge, dont le défunt était président, M. le docteur Grangé, au nom de la municipalité, et M. Krugg, au nom de la Chambre syndicale du commerce des vins de Champagne, ont pris successivement la parole ;

— De M. Charles-Étienne-Honoré Isnard, ancien juge de paix, décédé à Ay, le 26 juillet 1899, dans sa soixante-et-onzième année.

Le défunt lègue à diverses institutions religieuses et charitables une somme totale de 3,300 francs ;

— De M. Frédéric-Guillaume Patrice Abinal, docteur en médecine, décédé à Châlons le 26 juillet 1899, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Le service funèbre et l'inhumation ont eu lieu le 31 juillet à la Canourgue (Lozère).

Le docteur Abinal était le père du capitaine du génie Abinal, ancien commandant d'armes d'Épernay, en résidence à Châlons ;

— De M. Mouzon, notaire, décédé à Tours-sur-Marne (Marne), le 27 juillet 1899, à l'âge de 32 ans.

BIBLIOGRAPHIE

Dr O. Guelliot. *Les Musées d'Antiquités et d'Ethnographie scandinaves ; opportunité de la création d'un Musée ethnographique de la Champagne.* Reims, Michaud, 1898, in-8° de 30 pp. avec gravures et planches en phototypie. (Extrait du tome CIII des *Travaux de l'Académie de Reims ;* tiré à 153 exemplaires dont 3 sur japon.)

Au cours d'une excursion scientifique en Scandinavie, l'auteur a été frappé de l'originalité puissante et de la singulière vitalité de ces peuples dont l'Europe — ou plutôt la France — semblait seule ignorer jusqu'à ce jour les prodigieuses ressources littéraires, artistiques et sociales. L'importation lente, mais progressive des chefs-d'œuvre de ses écrivains et de ses compositeurs, Henrik Ibsen, Bjornstiern Bjornson, Bellmann, Grieg, Niels Gade ; les explorations aventureuses de ses hardis voyageurs, Nordenskjold, Nansen, Andrée ; les toiles vigoureuses, empreintes d'une si saine et intense poésie, de ses peintres, tels que Kroyer, Zacho, Zorn, Thaulow, Edelfelt, ont attiré nos yeux, d'ordinaire assez indifférents, sur ces pays mystérieux un peu perdus pour nous sous les brumes du pôle. L'initiative publique et privée, si énergique dans ces contrées, si féconde en résultats inespérés, s'est fait sentir en mainte circonstance décisive, sous l'impulsion d'un ardent amour du sol natal, des traditions de l'histoire nationale pieusement conservées et continuées à travers les âges.

Une des plus intéressantes manifestations de ce culte fidèle et fervent pour la patrie a été, dans ces temps derniers, la création de Musées nationaux, particulièrement consacrés aux vestiges précieux des civilisations antérieures, comme aux spécimens non moins instructifs du développement contemporain.

Copenhague et Stockholm possèdent des musées d'archéologie préhistorique d'une richesse incomparable, et dont le mobilier éclaire singulièrement à nos yeux les mythes des antiques Sagas. Ces découvertes innombrables ont illustré dans la science les noms de Worsae, Hildebrand, Montelius. Assez pauvres pour l'époque paléolithique, ces magnifiques dépôts nous présentent, pour l'époque néolithique, des séries merveilleuses de haches, de poignards, de pointes de lances et de flèches, œuvres de véritables artistes par le fini des contours et la régularité des retouches. Les âges du bronze et du fer sont caractérisés par des armes nombreuses, des trompes énormes appelées *lurs*, des vases richement décorés, des bijoux abondants, des poteries grossières où les grains qu'elles contenaient se sont incrustés parfois dans la pâte mal cuite et nous fournissent ainsi des documents précieux sur l'agriculture d'alors. Les fouilles des tumuli, des tourbières, ont révélé des trésors inespérés, des guerriers, des femmes de l'âge

du bronze ensevelis dans des troncs d'arbres, avec leurs vêtements et leurs parures demeurés intacts ; des navires de vikings entièrement conservés dans l'argile qui les recouvrait.

A côté de ces musées d'antiquités, d'autres collections également précieuses ont été formées avec les objets familiers de la vie populaire : costumes aux vives couleurs, coiffures originales, vases et ustensiles de bois le plus souvent décorés de naïves sculptures rappelant les motifs de décoration de l'époque romane, toiles peintes, broderies, orfèvreries d'argent aux formes massives, aux lourdes pendeloques, couronnes de fiançailles, etc. A Bergen, le Musée hanséatique, avec son mobilier de riche commerçant du XVIIIe siècle reconstitué dans ses plus minutieux détails, est presque comparable au célèbre Musée Plantin d'Anvers. Stockholm, Christiania ont même été dotées de musées de plein air, où ces curieuses leçons de choses ont été complétées par le groupement et la reconstruction exacte, en un espace réduit, d'anciennes habitations typiques : fermes de la Dalécarlie, campements de Lapons, chaumières norvégiennes, anciennes églises de bois aujourd'hui disparues pour la plupart.

Le *slojd* suédois, populaire, scolaire et artistique, sur lequel M. Guelliot insiste à bon droit dans son travail, c'est-à-dire l'art manuel envisagé au triple point de vue de la tradition historique, de l'industrie et de l'enseignement, a déterminé tout un renouveau dans les arts industriels et dans le développement intellectuel et moral du peuple, dont les résultats ne sont pas à dédaigner.

N'y aurait-il donc pas lieu, conclut très logiquement l'auteur, de s'inspirer de ces belles expériences pour accomplir la même tâche de rénovation dans notre pays ? Des efforts timides et partiels ont été déjà tentés. La Chambre de commerce d'Alençon a décidé la création d'une école professionnelle dentelière, afin de rétablir cette industrie à peu près disparue du pays et dont Mme Despierres s'est faite naguère le consciencieux historien. En Algérie une autre femme, Mme Delfau, a cherché à développer et vivifier l'industrie indigène des tapis. Rouen, Lyon et Saint-Étienne ont des Musées spéciaux retraçant l'histoire de leurs fabriques de faïences, de soieries, etc. Saint-Germain, pour l'archéologie préhistorique et gallo-romaine, a son Musée des antiquités nationales ; Cluny représente partiellement le moyen-âge ; les collections ethnographiques du Trocadéro embrassent l'ensemble de toutes les nations, et la France n'y est que faiblement représentée dans ses provinces les plus pittoresques : c'est à peine si la Champagne y occupe une petite vitrine.

Il faut rendre hommage cependant au Musée breton de Quimper, si intéressant par ses costumes. Les congrès traditionnalistes et folk-loriques de Niort, des provinces Basques l'an dernier, de Honfleur en ce moment même, sont des gages de progrès incontestable dans une voie où tant d'autres nations nous ont dès longtemps précédés. En Allemagne, en Suisse, des monuments de ce

genre existent. En France, le Congrès universel des Traditions populaires qui doit se tenir à Paris en septembre 1900, pendant l'Exposition universelle, aura certainement pour effet, s'il est bien compris, d'accentuer, d'accélérer le mouvement.

Reims ne devrait-il pas avoir à cœur d'imiter cet exemple en fondant un musée populaire, d'ethnographie champenoise, dont les éléments seraient assez aisés à recueillir, ainsi que le démontre le docteur Guelliot ? Les périodes préhistoriques, gauloises, romaines seraient représentées abondamment, grâce aux beaux travaux du baron de Baye, de MM. Bosteaux, Morel et Nicaise ; les époques postérieures apporteraient leurs meubles sculptés, leurs carrelages émaillés, leurs toiles peintes et brodées, leurs étains, etc. On y verrait des intérieurs de paysans, avec la vaste cheminée éclairée par la lampe de fer, la huche ou « maie », le dressoir ou « ménager » chargé d'assiettes d'étain et de faïences à fleurs, l'horloge à gaîne, le lit aux rideaux de serge, etc., etc. Les vitrines seraient garnies d'objets variés : marques à beurre, moules à pâtisseries, médailles de pèlerinages, impressions et imageries populaires; instruments de métiers; matériel de la fabrication du vin et de la laine, tous les éléments enfin de ce musée industriel et social que Reims sera fatalement amenée à fonder un jour où l'autre.

Noblesse oblige. Il suffirait, conclut mélancoliquement l'auteur, de l'initiative courageuse de quelques particuliers, pour donner corps à ce rêve, bien facilement réalisable. Souhaitons que le bon grain semé par sa parole tombe en bonne terre et fructifie !

A. T.-R.

* * *

La Révolution à Reims. Les billets de la Caisse patriotique de Reims (1791-1793), par le Dr Pol Gosset. Reims, Imprimerie coopérative (N. Monce, directeur). 1897, in-8° de III-17 pp., avec quatre fac-similés, tiré à 80 exemplaires.

Cette intéressante notice nous fait connaître très minutieusement et très exactement l'organisation et le fonctionnement de la Caisse patriotique de Reims, fondée le 2 juillet 1791, à l'imitation de celles qui existaient déjà à Paris, à Bordeaux, à Lyon et à Nîmes, pour faciliter les transactions commerciales et remédier à la rareté du numéraire. La proposition émanait d'un ancien chanoine de Reims, J.-B. Blavier, en l'honneur duquel ses concitoyens reconnaissants firent graver, deux ans plus tard, une médaille aujourd'hui devenue rare, et dont le Musée de Reims possède un exemplaire.

Pour l'émission des billets, il fallait réunir des capitaux Des listes de souscription s'ouvrirent, qui comptèrent bientôt les principales notabilités de la ville, le maire Hurtault, l'évêque constitu-

tionnel Diot, les députés Baron et Viellart, les curés des paroisses et nombre de fabricants et d'industriels[1].

Trois séries de billets furent successivement émises, comportant divers types imprimés en noir et en couleur sur carton blanc ou sur papier lilas ou jaune. L'auteur décrit seize billets différents de ces diverses émissions, comblant certaines lacunes des ouvrages qui l'ont précédé sur le même sujet, et n'ont pu citer que quatre ou cinq types. Ses recherches lui ont été facilitées par la consultation des volumineux recueils manuscrits du docteur Raussin, conservés à la Bibliothèque de Reims, ainsi que des Registres des délibérations du Conseil général de la commune de Reims.

L'opération financière fut conduite à Reims avec une grande honnêteté ; à une époque plus rapprochée de nous, rappelle M. P. Gosset, les mêmes misères temporaires furent traitées par les mêmes moyens, et cette fois encore Reims sut faire honneur à sa signature. A. T.-R.

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (juillet 1899) :

Dr A. Lapierre, *La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethélois.*

Chronique. — I. Deux lectures à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

II. Disparition de la *Revue ardennaise.*

Bibliographie. — Édouard Poncelet, *Le livre des fiefs de l'Église de Liège sous Adolphe de la Marck* (Paul Collinet).

Périodiques. — *Annales de la Société archéologique de Namur.*

***

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (juillet-août 1899) :

I. Un manuscrit de Pierre Camart, aux archives du Palais de Monaco, par Henri Lacaille.

II. Le général Charbonnier, par Arthur Chuquet.

III. Les assises d'Hauviné (13 juillet 1708), par le docteur Octave Guelliot.

IV. Bibliographie. — H. Jadart et L. Demaison. *Les inscriptions commémoratives de la construction d'églises dans la région rémoise et ardennaise, du Xe au XVIIe siècle.*

***

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 juillet 1899) :

Jules Cousin, conservateur de la Bibliothèque et des collections historiques de la ville de Paris (Musée Carnavalet), 1830-1899, par Paul Lacombe, avec portrait en phototypie et ex-libris gravé à l'eau-forte.

1. Nous citerons les noms de C. Mennesson, Muiron, Heidsieck, Jacquesson, Forzy, Tronsson, L. Sutaine, Godinot-Lelarge, Jeunehomme, Dessain, G.-Ph. Sutaine, Maillefer, Joly, Oudin, Bruyant, Mitteau, Harbaville.

La mort de Jacques Grévin, par Léon Dorez.

Le deuxième centenaire de Racine à la Bibliothèque nationale, par Maurice Henriet (suite).

Examen attentif et minutieux des livres annotés par Racine, au nombre de dix-sept, exposés à la galerie Mazarine et décrits dans le Catalogue.

Note rectificative à la Bibliographie de la Presse (Gazettes de Hollande), par Marc Reynaud.

Les Petits Romantiques. Édouard d'Anglemont, par Eugène Asse (suite).

A l'Hôtel Drouot (fin).

Prix de quelques livres de la collection de feu le baron de Ruble.

Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire.

Chronique.

Livres nouveaux.

* * *

Sommaire du *Bulletin de l'Œuvre des Voyages scolaires*. 1re année, n° 2. — 1er juillet 1899 :

E. Maussenet, *Compte-rendu des excursions accomplies en 1897* (Dames de Meuse, Revin, Givet, Dinant, Namur, Charleville, Sedan et Bazeilles ; — Reims et ses monuments, l'imprimerie Matot-Braine, les caves Pommery, les faux de Verzy ; — Sermaize et son établissement thermal, Châlons et ses monuments, l'usine Gentil, le Laboratoire départemental d'agriculture ; Épernay, les caves Mercier, la brasserie Schiff, Saint-Martin d'Ablois et le Sourdon ; — les Islettes, la forêt de l'Argonne, Sainte-Menehould, Valmy et la statue de Kellermann).

Ed. Brodiez, *Fêtes scolaires et fêtes enfantines*, avec de nombreuses planches et photogravures.

A.-E. André, *Voyages d'instituteurs.*

A. Cornet, *Châlons ancien et moderne*, avec planches et photogravures.

Le bi-centenaire de Racine à la Ferté-Milon, avec planches et photogravures.

Sedan et Bazeilles (31 août-1er septembre 1870), avec photogravures.

J. Hémet, *Coin de France. — Notes et impressions de voyage* (Granville, Avranches, Mont-Saint-Michel, Saint-Malo, Saint-Servan, Dinard, Rennes, Le Mans), avec photogravures.

Variétés. — *Un roman champenois*, par Paul Despiques, avec photogravure.

Coutumes d'autrefois et coutumes d'aujourd'hui. — Les feux de la Saint-Jean, par Remi Lorrain, avec gravure.

Pensées, par Marie Valyère.

* * *

Sommaire de la *Revue historique* (juillet-août 1899) :

X. Mossmann, *La France et l'Alsace après la paix de Westphalie* (suite et fin), p. 241 à 281. — E. Rodocanachi et G. Marcotti, *Elisa Baciocchi en Italie : Elisa à Florence* (seconde partie), p. 282 à 300. — J. d'Auriac, *Le marquis de Chanlay*, p. 301 à 317. — Lieutenant-colonel Largemain, *La fête de la Fédération du 14 Juillet 1792 et l'invitation à la concorde de Bernardin de Saint-Pierre*, p. 317 à 331.

CHRONIQUE

Académie de Reims. — Compte rendu des travaux pendant l'année 1898-1899, lu dans la séance publique du 20 juillet 1899 par M. Henri Jadart, secrétaire général.

Messieurs,

La trace d'une année académique est chose fugitive pour beaucoup, mais je puis vous garantir que la nôtre est, cette fois encore, marquée par d'utiles travaux pour notre cité et par des communications pleines d'intérêt pour le bien général. Vous avez tenu dix-huit séances ordinaires, dont trois furent ouvertes au public pour des conférences de MM. Louis Leger, Duchâtaux, et le baron de Baye, sur des sujets pleinement de notre ressort et appréciés d'auditeurs bienveillants et fidèles. Vous avez pris part, en outre, à plusieurs projets d'intérêt rémois en voie de réussite pour l'Arc de Triomphe et la Cathédrale.

Si votre année est bien remplie, elle est laborieuse à résumer pour votre secrétaire général, qui ne se dérobe pas à son rôle : *Non recuso laborem*, mais qui croit ne pouvoir le mieux remplir qu'en étant aussi bref et concis que possible.

Sciences.

L'étude des sciences naturelles est maintenant à Reims l'objet d'une féconde initiative de la part d'une Société, quasi fille de la nôtre, dont nous aimons à écouter l'écho. M. Laurent nous a donné la preuve de son activité à propos des maladies des arbres, notamment des pins, qui ont tant souffert dans nos plaines de Champagne, et il nous a annoncé la fin de ce fléau. Il nous a aussi fait connaître la disparition du pin sylvestre à l'époque quaternaire en Champagne.

Ce sont les sciences morales qui se prêtent le plus ici à des lectures ou à des rapports d'utilité publique. L'esprit de suite et de méthode est le meilleur moyen de faire aboutir une réforme. Aussi M. le Dr Colleville, continuant sa campagne contre l'alcoolisme, approfondit le problème au sein des congrès et prend pour guide l'expérience des plus sages. Il vous a rendu compte de la réunion internationale tenue cette année à Paris, où des hommes éminents, d'opinions, de partis et de cultes différents, ont tracé une voie pratique dans une tempérance relative et cependant suffisante pour enrayer le mal. De la sorte, vous avez entendu préconiser ce qu'il convient de faire à l'école par l'instituteur, à l'église ou au temple par le clergé, à la caserne par l'armée, à l'atelier par le patron, et dans la famille par la mère, la première et la meilleure éducatrice.

La colonisation est le but acclamé de tous, à cette heure où les héros du devoir reviennent dans la patrie. Mais l'enthousiasme doit faire place à la réflexion et à l'étude lorsqu'il s'agit d'utiliser tant d'efforts sur des points si divers. M. l'abbé Haudecœur vous a indiqué le bon chemin à prendre d'après les leçons du passé, d'une part en Orient où, depuis les Croisades, l'influence de la France s'est maintenue en restant fidèle à des traditions invétérées, d'autre part les efforts tentés et les résultats acquis au Canada, encore vivaces en dépit de la défaite, et qui font que l'on ne doit jamais désespérer de l'expansion du génie français.

Le féminisme est aussi une question sociale, économique, juridique à certains égards, en ce qui concerne, par exemple, l'entrée des femmes au barreau. Ce problème si délicat, M. le Dr Bourgeois l'a entrevu, au regard de l'antiquité, dans les écrits de Valère Maxime. C'est toujours bon signe de citer les anciens, et il faut reconnaître que leurs récits sont souvent pleins de bon sens. Or, l'écrivain latin énumère trois femmes qui plaidèrent : deux furent éloquentes et sages, mais la dernière, par sa chicane effrontée, devint un fléau social. Par ses citations contemporaines, notre confrère a joint à sa leçon classique de nouveaux traits d'humour et d'esprit.

Belles-Lettres.

C'est l'occasion, dit-on, qui fait le larron. C'est l'occasion aussi qui suscite dans vos rangs l'étude de sujets d'érudition littéraire, en dehors des travaux ordinaires. Telle est la bonne fortune qui nous valut l'envoi de deux thèses pour le doctorat, soutenues devant la Faculté des Lettres de Paris par M. Louis Arnould, professeur de littérature française à l'Université de Poitiers, membre correspondant de l'Académie. Nos compliments étaient bien dûs au lauréat pour son double labeur et pour ses lauriers universitaires et académiques qui stimulent ici le zèle.

M. Duchâtaux a pris pour son compte la thèse latine, celle qui traite d'Athénagoras, un des plus célèbres apologistes des premiers âges de la foi chrétienne. Ne se contentant pas de la trace recueillie par le jeune docteur, notre confrère a refait un tableau de la civilisation générale au IIe siècle de notre ère, en a tiré les grandes lignes des progrès de la religion nouvelle et du rôle de ses défenseurs. Ce fut une conférence que goûta une assistance d'élite et que reproduit notre volume avec une juste fierté.

La thèse française est plus accessible au grand public, mais non moins neuve par la figure qu'elle met en pleine lumière, celle de Racan, le poète jusqu'ici peu connu, quoique souvent cité. M. l'abbé Charles, payant son tribut de bienvenue, a rendu compte de ce volume écrit à la fois avec ampleur et minutie, illustré avec un goût très pur. A la différence de M. Louis Arnould, notre confrère a séparé l'homme de son œuvre et vous a retracé d'abord la vie de l'officier et du gentilhomme rural, puis vous a présenté ses productions en tous genres, ses stances surtout, dont il a compris le charme profond et méditatif.

Un hommage d'un autre genre vous est venu d'une main délicate et d'une plume qui ne se lasse pas dans sa patiente étude du cœur humain, celle de Mme Marie Valyère, auteur des *Heures grises* et des *Nuances morales* que vous avez reçues cette année. Aussi, Messieurs, cet hommage de pensées et de maximes, d'un ton si relevé, appelait l'élégante finesse d'un rapporteur tel que M. Diancourt, mais notre confrère, absorbé par ses hautes fonctions, n'a pu encore nous en parler : son tour viendra l'hiver prochain [1]. Remercions seulement d'avance Mme Jules Neveux de sa nouvelle et gracieuse attention, et félicitons-la du prix que lui décerne l'Académie Française.

Histoire.

L'Évangéliaire slave a toujours tenu une grande place dans vos préoccupations [2] : une réédition tout à fait exacte et savante de ce texte célèbre,

1. Lire en attendant, dans le *Journal des Débats*, l'attachante étude signée S.

2. Inutile de rappeler les travaux de MM. Louis Paris et l'abbé Cerf, non plus que la récente reproduction photographique due à M. Victor Charlier et couronnée par l'Académie.

dont le cardinal de Lorraine a confié la garde aux Rémois, vous a paru digne de votre initiative, mais vous en avez confié le soin au zèle et à la plume de votre éminent correspondant, M. Louis Leger, professeur au Collège de France. Cet érudit interprète du slavisme est venu exposer ici ses vues à cet égard dans une conférence justement remarquée, qui fut le point de départ de cette œuvre de reproduction entièrement neuve dont M. Dujardin exécute l'héliogravure, encore embellie par l'aquarelle dans les exemplaires de luxe [1].

Vous savez, Messieurs, quels risques assume courageusement M. Louis Leger pour l'édition d'un tel volume. Vous avez inscrit l'Académie parmi les premiers adhérents, vous avez recommandé l'entreprise aux Mécènes rémois ; ce n'est point assez, il faut témoigner à l'auteur une gratitude toujours active, toujours en éveil, pour assurer le succès et la pleine réussite.

C'est aussi un fervent apôtre du monde slave, devenu notre conférencier habituel, M. le baron de Baye, que vous avez entendu parler de ces pays d'Orient où le nom de la France retentit avec honneur jusqu'en Sibérie et en Transcaucasie. Vous avez écouté le récit qu'il a bien voulu nous faire, avec de nombreuses figures à l'appui, de son voyage dans ces régions si peu connues chez nous et si intéressantes par les mœurs de leurs habitants, leurs traditions, leur mission pour l'avenir de la civilisation. Notre confrère a dépeint, en traits pittoresques et vivants, le pèlerinage d'Alaverdy, son séjour au pied de l'Ararat et sa réception chez le prince Amilokvari. Un résumé fidèle gardera la trace de cette conférence dans nos mémoires.

Le surplus de nos travaux d'histoire et d'archéologie a eu pour unique objectif notre patrie et nos monuments. C'est ainsi que M. Balteau vous a présenté un tableau, en raccourci, du patriotisme en France avant Jeanne d'Arc, en nous détaillant les faits et gestes de Jean de Venette et la puissante influence des religieux mendiants. Notre confrère a pris une autre fois occasion des méfaits de la légende à propos du Sanglier des Ardennes, pour rétablir la vérité à son endroit et vous offrir l'image du guerrier valeureux que Guillaume de La Marck fut en réalité.

M. l'abbé Bouxin, notre correspondant à Laon, poursuit ses recherches liturgiques dans les manuscrits et les cartulaires de cette ville ; il nous a copié un traité d'association de prières entre les Chapitres de Reims et de Laon, déjà connu par la pièce originale de nos archives. Mais cet envoi de notre confrère n'en est pas moins une preuve de son actif dévouement, qui sera manifeste dans la publication prochaine du *Liber ordinarius* de notre Cathédrale.

M. Paul Collinet, notre correspondant à Lille, nous a communiqué, de son côté, un très précieux inventaire de plusieurs manuscrits de la Bibliothèque du Chapitre de Reims au xve siècle. Cet inventaire figure sur un manuscrit qui a été copié alors dans ce dépôt, appartint ensuite aux Jésuites de Louvain et se trouve maintenant à la Bibliothèque Royale de Bruxelles. Nous publierons très volontiers ce document, qui peut servir de point de repère dans le catalogue actuellement en cours des manuscrits de notre Bibliothèque.

Votre secrétaire général vous a fait connaître le début du journal de Dom Pierre Chastelain, bénédictin rémois (1709-1784), dont le manuscrit original, conservé à la Bibliothèque de Reims, est une mine de renseignements sur

1. Prix de souscription : 100 francs pour l'exemplaire sur Hollande, 150 francs pour l'exemplaire sur Japon, et 300 francs pour l'exemplaire avec miniatures en couleur. S'adresser à la librairie Michaud, rue du Cadran-Saint-Pierre, Reims.

la vie religieuse dans nos grandes abbayes, aussi bien qu'un tableau des principaux événements de la cité au XVIIIe siècle. Sa publication continuera la série des documents inédits si fructueusement entamés avec Jean Pussot pour le XVIe siècle, et avec Oudard Coquaut et Jean Maillefer pour le XVIIe siècle.

Le même membre vous a lu le récit d'un voyage à Reims, à Châlons, à Charleville et à Sedan, écrit en 1695 par Jacobs d'Hailly, bourgeois de Lille, fidèle narrateur et observateur très consciencieux. Il a joint à ce récit, communiqué par M. Quarré-Reybourbon, les descriptions que firent de Reims quelques voyageurs anglais du XVIIIe siècle, Thomas Gray, dans une lettre traduite par Mme Ed. Changeux, et Arthur Young dans ses voyages bien connus. Enfin, il a cité nos grands écrivains contemporains, Victor Hugo, Michelet et Taine, ce dernier qui s'extasie surtout en face du portail de Notre-Dame [1].

A propos de voyageurs décrivant les anciennes mœurs, notre confrère, M. Froussard, nous a adressé avec son plus affectueux souvenir, une page ayant trait à Reims, extraite d'un ouvrage peu connu : *L'Homme sans façon* ou *Lettres d'un voyageur de Paris à Spa*, 1786. On y trouve la mésaventure de l'imprimeur Jeunehomme, qui paya d'une amende de 500 louis d'or l'impression d'un quatrain sur Voltaire, autorisée par le censeur et bailli Bergeat, qui désavoua ensuite son autorisation.

Nous touchons à la Révolution, dont notre nouveau confrère, M. le Dr Pol Gosset, étudie quelques faits selon la bonne méthode, celle de l'examen des pièces contemporaines. C'est ainsi qu'il avait déjà fait revivre, d'après ses propres registres, et fait apprécier dans son action la Société populaire de Reims, de 1790 à 1795. Il vous a retracé de même les péripéties de la lutte soutenue, à propos du serment de liberté et d'égalité, par les sœurs de l'Hôtel-Dieu devant la Société de surveillance de la section de Notre-Dame. Le point consolant mis au jour, c'est que les services de nos religieuses hospitalières ne cessèrent pas d'être appréciés en eux-mêmes aux jours les plus troublés par les conflits religieux et civils. Elles se prêtèrent d'ailleurs, dans une large mesure, à toutes les nécessités acceptables dans ces temps difficiles. Le Dr Gosset ne peut s'arrêter dans une voie si utile.

A travers Reims, tel est le titre d'un grand ouvrage illustré, que prépare pour l'Exposition de 1900 notre éditeur et libraire, M. Michaud, et pour lequel il ne recule devant aucun soin, devant aucune dépense. Ce sera, à beaucoup d'égards, le *Reims* de Prosper Tarbé mis au point pour la fin du XIXe siècle. Mais n'anticipons pas et louons seulement l'heureux choix qu'il a fait en s'adressant à la plume de notre confrère, M. Bazin de Bezons, proviseur du Lycée. Auteur d'ouvrages descriptifs sur Lyon, Nîmes et Arles, il s'efforce d'approfondir de même les annales de notre ville, depuis l'âge romain jusqu'à nos plus récents progrès, et il tirera de ses recherches comparées une série de tableaux dont l'introduction seule nous a fait prévoir le charme et l'intérêt.

Au-delà de la Montagne de Reims et des forêts qui la couronnent, s'étend vers les vignobles de la grandiose vallée de la Marne, une étroite gorge arrosée par la Livre et nommée le *Val d'Or*. Cet heureux coin de terre n'a pas que les beautés de la nature en partage, il a une histoire pleine d'attrait, celle de l'ancienne abbaye d'Avenay, écrite et publiée avec amour par M. Louis Paris. Il a aussi ses légendes de terroir, ses récits primitifs,

1. Publié dans la *Revue de Champagne et de Brie*, janvier 1899.

ses traditions pleines de poésie jusqu'en plein XVIIIe siècle. C'est notre doyen, M. Henri Paris, qui, cette fois, a pris la plume pour raconter ses propres souvenirs et joindre à des notes intimes sur sa famille le tableau pittoresque des lieux où ont vécu ses ancêtres et où il vit lui-même *more majorum*. On n'effleure pas un récit du genre de celui que vous avez entendu si volontiers et que vous relirez dans nos mémoires.

Beaux-Arts et Archéologie.

En prenant possession du fauteuil de la présidence, M. Léon Morel vous a offert le texte et l'album de sa *Champagne souterraine* [1], fruits de trente années de fouilles archéologiques dans notre province et d'une expérience conquise dans les explorations et dans les congrès scientifiques du nord au midi de la France. A ce cadeau de bienvenue, vous avez répondu, Messieurs, par vos félicitations unanimes, dont M. le Dr Henrot, notre vice-président, s'est fait l'interprète. Vous y avez joint l'expression de votre gratitude envers le collectionneur, qui ouvre si volontiers sa demeure hospitalière et son musée à ses amis, à ses confrères, à tous ceux qui viennent frapper à sa porte au nom de la science et d'un commun culte pour l'antiquité.

Notre président vous a lu, en outre, deux notices, la première sur une tombe antique découverte par M. Bourin, à Witry-les-Reims, où se trouvait une boucle d'oreille en or, et la seconde sur un denier rarissime de provenance locale, portant sur une face *Remis civitas*, et sur l'autre les initiales H. E. que notre confrère attribue à Hugues de Vermandois, trente-sixième archevêque de Reims. Il vous a enfin offert sa part de collaboration au récent Congrès où vous l'aviez délégué [2].

La voie romaine de Reims à Château-Porcien est en ce moment l'objet d'études topographiques et de fouilles de la part de M. le Dr Lamiable, notre correspondant en cette ville. Il nous envoya des monnaies en provenant, puis une description et un plan de la traversée de la voie aux abords du chef-lieu de l'antique *pagus portuensis*. — De son côté, notre correspondant à Beine, M. Ch. Coyon, nous transmet le tableau de ses dernières fouilles avec une carte du terroir.

Votre Secrétaire général, Messieurs, vous a entretenus du sort de l'Arc de Triomphe de la porte Mars, qui a déjà tant souffert dans ses voussures de la pénétration des pluies. La Commission des Monuments historiques s'est émue de vos plaintes, et elle a décidé la réfection du dallage sur les plans de notre confrère, M. Léon Margotin, mais elle a pourvu seulement à une partie de la dépense sur les fonds de l'État, laissant à la ville de Reims l'honneur de contribuer pour le surplus à l'entretien d'un monument qui est l'une de ses gloires. Prenons garde à ce que de nouveaux retards dans les réparations ne se produisent par suite de ce renvoi, et veillons à l'encontre des lenteurs administratives qui ne conjurent point les nuées du ciel, quand les pierres elles-mêmes nous crient pitié et attendent de nous salut et protection [3]. Pauvre Remus, que nos ancêtres vénéraient comme

1. Le Conseil général de la Marne et le Ministère de l'Instruction publique ont souscrit à un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage.

2. *Rareté des bijoux d'or dans les nécropoles de la Marne. — Notes sur quelques Torques décorés de figures.* Extrait des comptes rendus de l'*Association française pour l'avancement des Sciences*. Congrès de Nantes, 1898.

3. Nous avons recouru à la sollicitude de M. Paul-Frantz Marcou, inspecteur général adjoint des monuments historiques, notre correspondant.

leur fondateur, ton image va-t-elle s'effacer du vieil arc pour une question budgétaire ? Que nos édiles se hâtent de voter les mille francs qu'on réclame pour toi et pour ton frère Romulus, le fondateur de Rome ! C'est chose faite d'hier, et la ville de Reims a sauvé encore une fois sa plus belle ruine antique.

Non loin de la porte romaine, au n° 32 de la rue de Mars, une nouvelle mosaïque vient de surgir du sol, ainsi qu'un pan de muraille antique en petit appareil. Vous avez appris avec plaisir, Messieurs, que l'habile photographe Rothier avait exécuté une vue de l'ensemble, et que le propriétaire de l'immeuble, M. Ch. Mauroy, avait offert au Musée le principal motif de la mosaïque.

Tout près d'ici, dans la rue des Anglais, n° 18, une façade à tourelle du XVIe siècle, chère aux amis du vieux Reims, vient de disparaître malgré vos démarches pour conjurer l'inexorable alignement. Du moins, grâce à un accord facilité par M. le chanoine Bussenot, secrétaire général de l'Archevêché, notre confrère, M. Margotin, va restituer presque toute cette façade et sa tourelle en avant d'une maison à reconstruire dans la rue des Tournelles.

Une lettre ministérielle nous fait espérer la prochaine autorisation de la pose de l'inscription commémorative de la construction de la Cathédrale. Le texte que vous avez voté sera légèrement modifié, mais la place d'honneur y reste acquise à l'architecte Jean d'Orbais et à l'archevêque Albéric de Humbert.

Ne quittons pas cet illustre monument sans mentionner les nouvelles études que M. Demaison lui a consacrées à l'aide de plusieurs ouvrages publiés à l'étranger, notamment d'une étude sur la Cathédrale de Bamberg. Les statues de notre portail seraient d'après lui antérieures et auraient servi de modèles à celles de la basilique bavaroise. — Notre confrère ne s'en tient pas là. Poussant enfin ses recherches vers une conclusion définitive et totale, il va écrire une notice qui formera l'historique de Notre-Dame de Reims, et nous fournira des dates aussi précises et aussi sûres que possible sur les phases de sa construction. Cette notice servira d'introduction au bel album de 300 planches en phototypie que vont éditer MM. Abel Lajoie, notre correspondant, et Ponsin-Druart. Nos vœux devancent la publication de cette notice, qui sera aussi utile à l'histoire de la Cathédrale que l'Album lui-même à sa description.

M. Demaison vous avait également fait part du compte rendu qu'il a consacré dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* au grand ouvrage, désormais complet, entrepris par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, notre correspondant, sur l'Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au XIIe siècle. Enfin, notre confrère vous a résumé dans une causerie les séances de la section d'archéologie du Congrès des Sociétés savantes, qui a tenu cette année ses assises à Toulouse. Il nous y a représenté avec son assiduité habituelle, qui n'a pas souffert des intempéries de la saison printanière au cours de la visite de Carcassonne, d'Albi et d'autres villes voisines des Pyrénées.

C'est d'un autre congrès, ayant plutôt un but esthétique, que vous a parlé M. Alph. Gosset, le Congrès de Bruxelles sur l'art public, l'art parlant aux yeux de tous dans les rues et manifestant son influence par la décentralisation. — Notre confrère a qualité pour juger de ces effets grandioses des perspectives de l'art, lui qui, en ce moment, embellit notre ville d'un édifice à coupole dont la gracieuse silhouette fait déjà partie de l'horizon de Reims,

au sud et presque en face de notre vieille basilique romane. L'église Sainte-Clotilde, conçue d'après un plan que vous connaissez de longue date, a conquis désormais sa place au soleil et dans l'art rémois contemporain. Son architecte a même tracé les cartons de sa décoration murale, qui figuraient cette année au Salon et que nous avons sous les yeux à cette séance, avec le texte d'une étude offerte à chacun des membres de l'Académie, sur tous les détails de cette intéressante création [1].

Sensible à l'art sous toutes ses formes, M. Alph. Gosset a convié l'Académie à adresser des remerciements à Son Éminence le cardinal Langénieux pour l'exécution si bien réussie, dans notre Cathédrale, le jour de l'Ascension (11 mai 1899), de l'Ode de Léon XIII sur le *Baptême de Clovis*, mise en musique par notre confrère honoraire et compatriote, M. Théodore Dubois. Nos félicitations ont été aussi saluer l'auteur et elles ont été agréées par le savant directeur du Conservatoire.

C'est encore de l'art, et du plus pur, que M. le Dr Seuvre vous a tracé un tableau enchanteur, en vous présentant l'œuvre de Palladio à Vicence. Cet illustre architecte de la Renaissance a mis son talent et sa vie presque entière au service de sa patrie, dont il a reconstruit presque tous les édifices, et aujourd'hui la gloire de l'un et de l'autre est confondue pour ainsi dire dans une commune admiration de la postérité. Vicence sans Palladio ne serait plus Vicence. Notre confrère nous en a parlé *de visu*, et il a apporté, en outre, à l'appui de sa description monumentale, les plans et les vues les plus pittoresques et les mieux exécutés.

J'arrive, Messieurs, à la dernière lecture de l'année que M. Ch. Givelet nous réservait, comme on dit, pour la bonne bouche, l'ayant accompagnée d'excellents dessins de notre confrère M. Auger, reproduits en phototypie par la maison Ponsin-Druart. Il s'agit, vous le devinez, de deux anciennes maisons de Reims, maisons de famille pour notre confrère et par surcroît maisons d'un réel intérêt pour leur architecture, l'une du XIVe siècle, rue de Vesle, n° 57, malheureusement transformée en magasin, l'autre du XVIIe siècle, rue de la Grue, n° 12, hôtel conservé intact et habité par l'auteur.

Ce n'est pas assez de remercier M. Ch. Givelet de cette communication, nous devons remonter l'échelle de ses travaux et rappeler cette monographie de l'*Église et de l'Abbaye de Saint-Nicaise*, imprimée par l'Académie en 1897, et qui vient de recevoir la première médaille et un prix de 1,500 francs, au concours des antiquités de la France, par un vote de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance du 19 juin 1899, sur le rapport de M. Salomon Reinach. En félicitant de cette haute récompense notre confrère, le vétéran de l'archéologie à Reims, nous ne blesserons que sa modestie, qui ne compte pour rien ses peines, quand il s'agit d'honorer et de faire revivre les grands souvenirs et les monuments de sa ville natale. Il ne m'appartient pas de le louer davantage.

Envois d'imprimés.

Je n'ai analysé jusqu'ici que des travaux inédits composés exprès pour nous ; il me reste à citer les auteurs d'ouvrages imprimés offerts par nos confrères honoraires, titulaires et correspondants, contributions diverses qui

1. *Sainte-Clotilde de Reims, Monument du Centenaire* (496-1896), par Alphonse Gosset, architecte, auteur des Coupoles d'Orient et d'Occident. (Dédicace à Son Ém. le cardinal Langénieux.) — *Reims, F. Michaud*, 1899. (Imp. A. Gobert). In-folio de 14 pages, avec 5 planches.

sont également accueillies par l'Académie avec la plus cordiale gratitude. J'énumère bien sommairement leurs noms, réservant les mentions complètes pour la liste bibliographique publiée chaque année dans notre volume.

C'est d'abord un mémoire de M. H. Lacaille, que vous avez couronné l'an dernier et qui nous revient sous la forme d'un livre qui marquera dans l'histoire des anciennes Universités de Reims et de Paris [1].

Ce sont ensuite, dans l'ordre des sciences, les publications de MM. J. Laurent, V. Duchâtaux, le Dr Bagneris, le Dr Luton et le professeur Félix Plateau, de Gand ; — et dans les matières d'histoire et d'archéologie, celles de MM. Alfred Lefort, Paul Laurent, le Dr Pol Gosset, Mgr Péchenard, l'abbé Ulysse Chevalier, le baron de Baye, L. de Berluc-Pérussis, A. Sécheret, le comte de Marsy, V. Soultanoff, l'abbé Péchenart, Paul Collinet, l'abbé Hannesse, l'abbé Étienne Georges, Léon Germain, L. Quarré-Reybourbon, et l'abbé Alfred Chevallier. Enfin, prendrait place aussi l'envoi de M. Poinsignon, sa réédition de l'*Histoire générale de la Champagne et de la Brie*, si, tout à l'heure, le rapporteur du concours d'histoire ne devait vous en entretenir mieux que je ne pourrais le faire.

Décès, élections de nouveaux membres.

Vous avez perdu, Messieurs, trois membres titulaires et cinq membres correspondants depuis notre dernière séance publique, et je ne puis que répéter, à l'honneur de chacun d'eux, ce qui en a été dit au moment de leur décès, soit sur leurs tombes, soit dans les feuilles publiques, en y ajoutant l'expression de nos affectueux regrets. M. Diancourt a parlé comme ancien maire de Reims dans la cérémonie des obsèques de M. Émile Coze, décédé à Vauxbuin (Aisne). Il a rappelé les mérites et les services du directeur de l'usine à gaz de Reims, rappelons ceux du membre titulaire fidèle à notre Compagnie pendant vingt-six ans, et qui a honoré l'Académie de plusieurs communications et d'aimables invitations [2]. Également fidèle à notre Société depuis trente ans, M. le docteur Thomas a été loué, comme il convenait, pour sa science médicale, son dévouement aux associations de bienfaisance et d'intérêt public [3].

Plus jeune, mieux connu parmi nous par sa présence assidue et par les traditions paternelles qui remontaient à l'origine de l'Académie, M. Théodore Maldan nous laisse un vide profond et douloureux. Son ami et confrère, M. Douce, en a retracé l'étendue dans un dernier adieu [4]. Esprit libéral, élevé et cependant accessible à tous, notre confrère était le digne fils du docteur Maldan, car il unissait le savoir et le goût du lettré aux talents de l'homme positif et à tout le charme de l'ancienne urbanité. Qualités françaises s'il en fut, d'autant plus appréciables qu'elles sembleraient décliner un peu ! Loin d'épouser les haines et les dissentiments, M. Th. Maldan rapprochait et unissait beaucoup d'esprits par sa séduction native et par des qualités acquises au prix d'un travail personnel, de la réflexion et de l'expérience. Que n'eût-il développé encore et amélioré dans son domaine

1. *Étude sur le Collège de Reims à Paris* (1412-1763), par M. Henri Lacaille, membre correspondant de l'Académie de Reims. — *Reims, Imp. de l'Académie*, 1899. In-8° de 182 pages.

2. Le *Courrier de la Champagne* des 3 et 7 septembre 1898.

3. L'*Indépendant rémois* des 29 et 31 janvier 1899.

4. Discours reproduit dans le présent volume, et donné aussi, avec un portrait, dans le *Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Reims* du 1er février 1899, p. 59 à 64.

de Longvoisin et à Reims, au Comice agricole et à l'Orphelinat de Bethléem, si un mal implacable n'était venu paralyser ses forces et l'enlever en pleine maturité? Du moins, il a eu le temps de donner la mesure de sa valeur et de faire un bien réel autour de lui, suprême consolation pour les siens, exemple et leçon profitables pour nous tous.

Parmi vos membres correspondants, c'est une élite qui vous a été enlevée : M. Louis, professeur honoraire de philosophie au lycée de Charleville, que nous avions vu travailler si courageusement à la Bibliothèque de Reims sur l'histoire de son pays natal (Saint-Étienne-à-Arnes), presqu'à la veille de sa mort ; M. Ch. de Muizon, ami des arts, artiste lui-même, nature délicate et ami fidèle ; — M. Moulin, l'infatigable secrétaire de la Société de Château-Thierry, l'hôte de tant de congrès où nous charmait son cordial accueil ; — M. le docteur Remy, auteur d'une *Histoire de Châtillon-sur-Marne ;* — enfin, le plus vénérable de nos associés par son âge et ses travaux, M. Frédéric Moreau, décédé dans sa 101e année, fondateur de l'*Album Caranda* et d'une impérissable collection.

Sans oublier ces vétérans de nos annales, vous leur avez donné pour successeurs comme membres titulaires : M. l'abbé Charles, professeur de rhétorique au Petit Séminaire, déjà membre correspondant ; — M. le général Maillac, gouverneur de Reims, qui veut bien nous honorer de sa présence fréquente et nous promettre sa collaboration ; — M. Maxime Bourguin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, qui nous apporte, lui aussi, la promesse d'un concours effectif ; — et M. le docteur Pol Gosset, chercheur et écrivain plein de zèle pour notre histoire locale, comme le furent jadis les Raussin et les Maldan.

En même temps vous avez élu au titre de correspondants d'honorables et actives recrues : M. E. Kalas, architecte à Reims ; — M. L. Quarré-Reybourbon, l'un des plus studieux et consciencieux investigateurs des archives de Lille ; — M. F. Picavet, maître de conférences à l'école des Hautes-Études à la Sorbonne, auteur d'une étude sur Gerbert ; — et notre aimable compatriote, M. Pol Neveux, chef adjoint du cabinet du ministre de l'Instruction publique, dont le roman *Golo* vient d'être récompensé par l'Académie française, en même temps que les *Nuances morales* dont je parlais tout à l'heure.

Ma tâche était finie, Messieurs, quand une triste nouvelle est venue la rouvrir et vous mettre en deuil un jour de fête. Vous avez appris hier la mort de M. Auguste Mennesson-Champagne, notre ancien trésorier et membre honoraire, décédé dans sa quatre-vingt-sixième année. De suite nous avons exprimé à sa famille nos hommages de sincères regrets et de juste reconnaissance pour sa mémoire. Il nous rendit, en effet, des services plus que trentenaires (1862-1893), et des services signalés à un double point de vue. Il rétablit les finances de l'Académie que ses premières publications avaient obérées, et il lui créa, grâce aux cotisations, ce modeste patrimoine qui forme la base de ses ressources annuelles, et que vinrent compléter les secours du département et de la ville. Ces secours, notre confrère les défendit et les vota longtemps au sein du Conseil d'arrondissement et du Conseil municipal.

Tuteur de nos intérêts matériels, M. Mennesson-Champagne fut aussi, dans une mesure discrète mais permanente, un Mentor littéraire pour la Compagnie. Il y maintint les traditions classiques, le culte de la forme et l'élégance du style. Il aimait tant pour lui-même nos vieux auteurs, que l'un d'eux restait à demeure sur son bureau, c'était La Fontaine ! Il avait particulièrement à cœur le bon renom de notre séance publique, son carac-

tère élevé et digne, étranger aux passions du jour. Il en faisait une pure fête de l'esprit : *templa serena.*

N'est-ce donc rien, Messieurs, que cette confraternité académique, qui unit ainsi les morts aux vivants et nous procure le renouvellement avec la durée des souvenirs ? Comme les lettres antiques, elle embellit nos jours heureux, elle nous fournit le refuge dans l'adversité, elle est en tous temps un charme et une force dans la vie.

* * *

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry. — *Séance du 6 juillet 1899.* — Présidence de M. Frédéric Henriet, président.

M. Maurice Henriet continue sa lecture du compte-rendu des fêtes du bi-centenaire de Racine à La Ferté-Milon.

M. Léon Nanteuil, de Paris, est présenté comme membre titulaire, et M. Anatole Nanteuil, de Château-Thierry, comme membre correspondant.

* * *

Séance publique annuelle de l'Académie nationale de Reims. — L'Académie nationale de Reims a tenu sa séance publique le jeudi 20 juillet, à 2 heures et demie, dans la grande salle de l'Archevêché.

Sur l'estrade, avaient pris place : Son Éminence le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, président d'honneur ; M. Léon Morel, président annuel ; M. Henri Henrot, directeur de l'École de médecine, vice-président ; M. Henri Jadart, secrétaire général ; M. Demaison, secrétaire archiviste ; M. le général Maillac, gouverneur de Reims ; M. Jalenques, président du Tribunal civil, et nombre d'académiciens titulaires et de membres correspondants.

M. Léon Morel ouvre la séance par un discours très remarquable que nous reproduisons dans les *Mélanges.*

Il cède ensuite la parole à M. Henri Jadart, qui donne le compte-rendu des travaux de l'année 1898-1899, qu'on a lu plus haut.

C'est M. l'abbé Brincourt, membre titulaire, qui, cette année, a été chargé du rapport sur le concours d'histoire.

Le très érudit rapporteur examine en détail les cinq manuscrits présentés et s'arrête notamment sur ceux de M. Cousin-Henrat, de Lavannes, de M. l'abbé Grandremy, curé de Balan, et de M. Thellier, de Paris, pour leurs études intéressantes qui, d'ailleurs, ont été récompensées ainsi qu'on le verra plus loin.

M. Arsène Duval, membre titulaire, avait à rendre compte du concours de poésie. Nombreux, très nombreux même, furent les envois dont quelques-uns seulement sont retenus et couronnés.

Arrivons aux récompenses, proclamées ensuite par M. Louis Demaison, secrétaire-archiviste.

Poésie.

Une médaille d'or est décernée à M. Julien Lhuire, lauréat des précédents concours, pour son poème biblique : *La ruine d'Assur.*

Une médaille de vermeil à Mme Lupiac-Laloy (J. d'Estelle), à Toulouse, pour ses traductions d'odes d'Horace.

Une médaille d'argent de 1re classe à M. Louis Mercier, membre correspondant à Besançon, pour son envoi.

Une médaille d'argent à M. L.-A. Mourot, au Val-d'Osne, pour ses pièces, *Le Chemineau*, etc., etc.

Une médaille de bronze à M. Armand Picard (Jean d'Ardenne), à Châlons-sur-Marne, pour son *Retour au vieux nid.*

Une médaille de bronze à M. Ely Nevil, à Laigle, pour ses *Pantoums sahariens.*

Histoire.

Une médaille de vermeil de 1re classe est décernée à M. Cousin-Henrat, à Lavannes, pour son Étude historique sur Warmeriville (Marne).

Une médaille de vermeil de 1re classe à M. l'abbé F. Grandremy, curé de Balan, pour sa Monographie de Cormicy (Marne).

Une mention honorable à M. E. Thellier, à Paris, pour son Étude sur Donchery (Ardennes).

Hors concours.

Une médaille d'or est décernée à M. Maurice Poinsignon, membre honoraire de l'Académie, pour son *Histoire générale de la Champagne et de la Brie*, trois volumes avec album de planches.

Une médaille d'argent à M. Albert Baudon, à Reims, pour sa publication du *Livre de raison de J.-Q. Durand, avocat et bourgeois de Rethel au XVIIIe siècle.*

M. Albert Baudon, originaire de Rethel, est correcteur à l'imprimerie Matot-Braine.

Après la distribution des médailles aux lauréats dont les noms sont acclamés, la séance est levée. Le public peut s'approcher et admirer à l'aise les dessins coloriés — élévation, coupes et plan — de la superbe église de Sainte-Clotilde qui vient de s'élever au faubourg Fléchambault sous la direction de M. Alphonse Gosset, l'éminent architecte.

***

Société d'Étude des Sciences naturelles de Reims. — *Séance du 3 juillet 1899. — Excursion à Lépine.* — La localité du Bauchet, près de Châlons-sur-Marne, où plusieurs plantes intéressantes avaient été déjà trouvées autrefois, était de celles qui pouvaient tenter les botanistes de la Société. On avait en même temps l'occasion d'étudier la flore des champs crayeux des environs de Châlons et de la comparer à celle des champs également crayeux, mais établis sur une autre assise géologique, des environs de

Reims. D'autre part, près de Lépine, la haute vallée de la Vesle diffère très fortement de la partie de la même vallée qui avoisine Reims. Il n'y a plus là ni tourbières, ni marécages, à peine quelques prairies à fond frais et des bois. C'est donc en grande partie pour se livrer à des études comparatives des deux flores rémoise et châlonnaise, que la Société s'était dirigée de ce côté. Les récoltes, comme on s'y attendait d'ailleurs, n'ont pas été abondantes. Cependant plusieurs faits intéressants ont été constatés.

C'est ainsi qu'on trouve abondamment l'*Arabis arenosa* et surtout la *Calepina Corvini* qui font défaut aux environs de Reims. D'autre part, le *Lepidium ruderale* est intéressant surtout par sa distribution géographique. Il est confiné d'une façon presque absolue dans les villes de Châlons, de Reims et de Vitry. Enfin, deux plantes hybrides ont été rencontrées, un caille-lait et un *Lychnis*. C'est M. Casalis qui s'est chargé de présenter ces résultats à la séance de la Société.

De même que la flore de Châlons a montré plusieurs espèces de plantes qui manquent à Reims, de même la faune présente plusieurs espèces de Coléoptères et d'Hémiptères rares dans nos environs. C'est ce que M. Ad. Bellevoye fait ressortir en entretenant la Société des résultats de sa chasse entomologique.

Tératologie. — Déjà, dans diverses réunions de la Société, M. de Lamarlière a eu l'occasion de parler des cas de tératologie végétale observés aux environs de Reims. Il a exposé aussi comment Hugo de Vries, en s'entourant de conditions de cultures spéciales, est arrivé à rendre héréditaires certaines dispositions anormales produites fortuitement. Cette création de races anormales est intéressante. Mais il est plus intéressant encore de connaître les circonstances dans lesquelles se sont produites les anomalies. Car ces circonstances une fois connues, on pourrait produire les monstruosités à volonté. Il y a là, d'ailleurs, des questions biologiques intéressantes à étudier. M. de Lamarlière a entamé une de ces questions par le côté expérimental et il a obtenu des fasciations très nettes en mutilant les tiges d'une Composée du genre Barkausia. Ces mutilations, en faisant disparaître les tiges principales, ont amené le développement de bourgeons de remplacement qui, en temps ordinaire, ne se seraient pas développés. Plusieurs de ces bourgeons ont donné naissance à des tiges et à des inflorescences fasciées. Des mutilations bien conduites et dirigées dans un certain sens peuvent donc amener la production des rameaux fasciés, et ainsi se trouve mise en évidence une des causes qui produisent les fasciations.

La protection des oiseaux. — M. Laurent entretient ensuite la Société d'une question qui, pour paraître au premier abord résolue depuis longtemps, n'en aurait pas moins besoin d'être traitée de nouveau. Il s'agit de l'utilité des oiseaux comme destructeurs d'insectes. M. Ninin a communiqué en effet à la Société

un travail où il réclame la protection des oiseaux par tous les moyens. Un des moyens préconisés est celui-ci : fonder dans les écoles des Sociétés de protection des nids d'oiseaux. Les enfants ont la garde d'un certain nombre de nids qu'ils ont découverts ; ils comptent les œufs, notent les éclosions, les abandons, etc. M. Laurent fait observer que ce moyen est inutile et même dangereux. Outre qu'il peut donner aux enfants des idées d'école buissonnière, il leur donne l'occasion de déranger les nichées, quelque délicatesse qu'ils mettent dans leurs fonctions d'inspecteurs. On sait en effet avec quelle facilité les oiseaux abandonnent leur nid lorsqu'il est découvert et qu'on en approche de trop près.

Les lois protectrices des oiseaux ont été préconisées aussi. Mais ces lois sont mal faites la plupart du temps. Ainsi celle qui autorise la destruction des oiseaux de passage n'est pas admissible puisque l'oiseau de passage dans une région est sédentaire dans une autre, et que sa destruction dans un pays cause un dommage à d'autres contrées. C'est un argument que donne Perris, dont M. Laurent analyse un des ouvrages les plus intéressants. Le célèbre entomologiste des Landes s'élève d'ailleurs contre l'opinion exagérée que l'on se fait de l'utilité des oiseaux comme destructeurs d'insectes. Il montre que beaucoup d'espèces ne sont insectivores qu'à certaines époques. Même en supposant que l'oiseau soit uniquement insectivore, il se nourrit indifféremment des diverses espèces qu'il rencontre. Parmi celles-ci, la plupart sont inoffensives, quelques-unes sont utiles et un petit nombre nuisibles. Le nombre des espèces vraiment nuisibles et pouvant se multiplier au point de causer des dommages sérieux est en effet restreint, et Perris, dans son mémoire, montre que, pour la plupart de ces espèces, les oiseaux sont impuissants à les détruire, soit parce que leur petitesse leur permet d'échapper, soit parce que leurs retraites sont sûres, soit parce que l'oiseau dort lorsque l'insecte veille, et réciproquement. Bien plus, en détruisant les Ichneumonides et autres insectes parasites des espèces nuisibles, l'oiseau deviendrait nuisible aussi lui-même. En somme, on a beaucoup exagéré le rôle de l'oiseau comme destructeur d'insectes.

Sans tomber dans l'excès contraire, on peut dire cependant que si l'oiseau rend quelques services, il les fait quelquefois chèrement payer. Qu'on le protège jusqu'à un certain point, soit, mais aussi qu'on cherche par d'autres moyens à enrayer les déprédations des insectes nuisibles.

***

Distribution des prix au Lycée de Reims. — La distribution solennelle des prix, au Lycée de Reims, a eu lieu le samedi 29 juillet 1899, à neuf heures du matin, sous la présidence de M. Vallé, sénateur de la Marne, assisté de M. Payot, inspecteur d'Académie, et de M. Bazin de Bezons, proviseur. Sur l'estrade d'honneur siégeaient MM. Noirot, maire de Reims ; Diancourt,

sénateur ; Mirman et Montfeuillart, députés ; Laignier, adjoint ; Huart, sous-préfet ; Wiet, conseiller général ; Jalenques, président du Tribunal civil ; Douce, président de l'Alliance française ; le général Hartschmidt ; Henri Jadart, bibliothécaire de la Ville et secrétaire de l'Académie ; le docteur Gosset et le docteur de Boris, professeurs à l'École de médecine, etc., etc.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Alloënd-Bessand, professeur de troisième, qui a fait avec beaucoup d'esprit, de finesse et de jugement l'éloge du *Bon Sens*.

M. Vallé a pris ensuite la parole pour conseiller à ses jeunes auditeurs, dans un discours semé de petites anecdotes fort applaudies, la saine et franche gaieté gauloise, au lieu de la mélancolie maladive et de la tristesse conventionnelle trop à la mode aujourd'hui.

— Au Petit Lycée, la même cérémonie avait eu lieu dès la veille, sous la présidence de M. Huart, sous-préfet, assisté de MM. Noirot, maire ; Bazin de Bezons, proviseur ; Jolly, adjoint ; Mirman, député ; Lénard, procureur de la République ; André, inspecteur primaire ; Thuillier, Portevin, Pigache, conseillers municipaux, etc.

Le discours d'usage a été prononcé par notre compatriote et collaborateur M. Paul Despiques, professeur de cinquième, qui a fort spirituellement et gracieusement entretenu son jeune auditoire d'un sujet cher à leur cœur et tout d'actualité, la joie des vacances et le profit qu'on en peut tirer en voyages et excursions à travers la grande et la petite patrie.

Nos lecteurs le retrouveront ici, nous n'en doutons pas, avec plaisir, d'autant plus que la Champagne, berceau commun du maître et de la majeure partie de ses élèves (M. Despiques est originaire de Saint-Thierry, près Reims), y est décrite amoureusement et par un crayon d'artiste.

Mes chers amis,

« Ce *maître* est sans pitié »,

allez-vous dire en me voyant surgir au sommet d'une chaire improvisée, à l'heure bénie, tant désirée du départ. Au moment où ce n'est plus parmi vos bandes joyeuses que le tumulte de l'élan vers la porte de sortie, peut-il vraiment m'être permis de

« Songer
Au moyen d'exercer ma langue ? »

Si les circonstances l'ont ainsi décidé, je me suis rappelé, à quelques années de distance, mes joies et mes chagrins d'écolier, éprouvés en ces mêmes murs, j'ai revécu dans ce même lycée ces émotions du premier jour de vacances et, maître en cette maison, j'y suis redevenu pour un jour élève avec vous, ému et attendri de vivre de votre vie, de sympathiser avec votre gracieuse jeunesse.

Je n'ai donc pu songer à me dérober à cette officielle harangue, mais

c'est pour vous en adoucir l'amertume que j'ai voulu la consacrer à votre joie du moment, à la joie de partir, — celle de votre âge après tout, — puisque plus tard on ne songe plus qu'à celle d'arriver.

Et j'ai laissé bien vite, — comme autrefois toujours, — mes livres de classe pour ne vous apporter que celui qui, favorisant votre départ, me permettra de chercher avec vous l'emploi de vos vacances. J'ai pris et parcouru à votre intention l'*Indicateur des chemins de fer*. Singulière littérature ! Pas de phrases, de simples noms ; pas de longueurs, rien que des distances ! Mais dans ces bataillons de notes, dans ces colonnes de chiffres où la rêverie ne doit jamais s'égarer, que de divers itinéraires, que de nombreuses excursions, où peut se satisfaire la fantaisie de votre âge, où peut se développer l'avide curiosité de votre esprit !

La mode est aux voyages, promenades pédagogiques ou excursions de plaisir, mais avant de monter en wagon, de me faire votre compagnon pour vous signaler les beautés de la route, permettez à celui qui reste votre maître, de suppléer à la sécheresse de l'indicateur, de vous adresser quelques recommandations utiles, je crois, à tout bon collégien en voyage. Sans doute avez-vous déjà certaines qualités du touriste, l'entrain, l'énergie, la gaieté, il y en a d'autres qui ne s'acquièrent que par une longue pratique.

Apprenez l'art de monter en wagon sans la fougue naturelle à vos jeunes années ; évitez d'envahir les filets de vos bagages exubérants ; gardez-vous surtout d'accaparer les bons coins près des portières quand d'autres à côté de vous, plus jeunes ou plus âgés, pourraient prétendre à ces prérogatives. En un mot, ne considérez pas le wagon comme à vous, mais essayez plutôt de le conquérir par la coquette réserve de votre attitude, et surtout par la fleur de votre sourire, auquel nul premier occupant ne saurait résister. Une fois installés, tâchez d'en profiter, ouvrez vos yeux purs et clairs, car

Que faire en un wagon à moins qu'on ne regarde ?

On a beaucoup médit de ce genre de voyage trop rapide. Jean-Jacques Rousseau, au temps des chevaux et des diligences, ne concevait déjà qu'une manière de voyager : c'était d'aller à pied. Victor Hugo ne tolérait la diligence que lorsqu'il était juché sur l'impériale. Alfred de Vigny, un autre poète un peu grognon, déclarait disparue la poésie du voyage avec la dernière diligence :

On n'entendra jamais piaffer sur une route
Le pied vif du cheval sur les pavés en feu.
Adieu voyages lents, bruits lointains qu'on écoute,
Le rire du passant, les retards de l'essieu,
Les détours imprévus des pentes variées,
Un ami rencontré, les heures oubliées,
L'espoir d'arriver tard en un sauvage lieu !

Enfin, de nos jours, Alphonse Daudet pestait contre « cet insipide voyage en chemin de fer, dont on ne garde rien que des visions de pays découpé par des rails et des fils télégraphiques ».

Ce sont là fantaisies de poètes toujours inassouvis, mais pour les braves gens que nous sommes, il reste beaucoup à admirer dans ce vaste décor de la nature, qui se déroule en de si larges plis, en de si multiples transformations. Grâce au chemin de fer, les voyages sont plus faciles, moins coûteux ; c'est grâce à lui que les collégiens, malgré leur jeunesse, peuvent prétendre sortir de la maison paternelle, et avec M. de Chateaubriand, un autre poète non moins grand que les précédents, non moins épris qu'eux de

pittoresque et de romantique, bien qu'il n'eût jamais guère écrit qu'en prose, écrions-nous donc : « Vive la vapeur, Messieurs ! »

Pour les plus jeunes d'entre vous, qui n'ont guère d'ambition et ne peuvent se passer des sollicitudes maternelles, il est difficile de songer à de longs voyages, tout au plus de simples excursions leur seraient-elles permises. Mais la Champagne est là qui s'offre à eux, véritable univers pour les jeunes imaginations, pour leurs si petites jambes.

Vous souriez ; peut-être vous a-t-on déjà détaillé tous les défauts de notre pays. C'est qu'elle a si mauvaise réputation, notre pauvre Champagne, que je considère comme un devoir de prendre devant vous sa défense. Michelet, ce peintre de nos provinces françaises, accumule contre elle les épithètes les plus désobligeantes : *morceau de craie, mer de chaume, plaine de plâtre.* Taine, un de ses fils ingrats, se plaint du gris terne de son sol. Les géographes, comme des écoliers qui se copient les uns les autres sans se donner la peine de rien vérifier, la peignent en leurs précis comme une région désolée, triste et nue, vrai désert où le voyageur risque de s'égarer.

N'écoutez pas ces malveillants. La Champagne est immense, c'est vrai, mais elle a, même dans ses parties les plus ingrates, la majesté du désert avec la poésie de son silence et le mystère de sa solitude. A notre esprit rapetissé par l'étroit horizon de nos villes, elle donne la sensation du grand avec la chute lointaine de son ciel sur la terre infinie. Elle éveille en l'âme du poète comme l'ivresse de l'espace, le vertige de l'étendue et, devant un tel horizon, éperdu d'admiration, il s'écrie :

Dans son linceul épais et blanc, horizontale,
Comme un lac endormi par quelque nécromant,
O Champagne, ta plaine à l'infini s'étale
Et semble à l'horizon toucher le firmament.

(Richardot.)

La Champagne est immense, c'est encore vrai, mais elle a toujours sa poésie dans l'admirable harmonie de ses perspectives, où les parallèles se courbent en fuites gracieuses jusqu'à se confondre en une seule ligne ; elle a sa poésie dans la simplicité de ses lignes d'horizon, à peine hachées par les rangées de peupliers, à peine bossuées par les alignements de meules, à peine dentelées par les ailes décharnées des traditionnels moulins à vent. Elle a sa poésie, dis-je, dans les teintes éclatantes et heurtées de ses paysages, dans les jeux de lumière de son vaste ciel, dans la variété de son aspect qui va de la fraîcheur tendre et grise des vallées noyées dans le brouillard du matin aux ors violents et exaspérés du chaume de la plaine incendiée par le soleil.

Enfin, la Champagne a pour elle l'antiquité de ses traditions : elle apparaît à l'Est de la France comme le carrefour des invasions, le champ de bataille des peuples, arène immense comme l'Océan, où s'érigent, comme des phares vers le ciel, l'acte de foi des âges disparus, la flèche ardente des basiliques de nos cités gothiques : Laon, Reims, Châlons et Troyes.

Mais au delà des limites de votre pays natal bondissent les impatiences et les ardeurs des plus âgés d'entre vous.

A ceux-là, grands garçons déjà, sont permis et les vastes pensées et les lointains voyages, sans la tendresse inquiète des mères, sans l'embarras charmant des sœurs. Leurs caravanes aux guides sûrs, pères, amis ou maîtres, s'égrènent vers tous les coins de l'horizon, car du Nord au Midi, que

de provinces diverses, que de mondes variés s'offrent en notre France à leur curiosité !

Dans cette échappée de vie aventureuse, n'oubliez pas le maître qui vous parla le dernier ; souvenez-vous qu'il essaya, pendant toute une année, de vous initier aux mystères de l'histoire, de vous communiquer le goût des choses, de la nature, de l'art, des siècles. Si vous avez déjà laissé de côté ses leçons avec vos livres, rappelez-vous ses préceptes Et à toutes les étapes de votre voyage. ouvrez vos yeux à la vie, à celle d'autrefois, qui subsiste ici dans un pan de vieille tour, là, dans une grande ville qui a son histoire, ailleurs en un merveilleux château, joyau de notre art national, partout sur les champs de bataille, où vibre toujours, lointaine ou proche, la clameur de vos pères, l'écho de leurs chants de triomphe ou de leurs cris de douleur. Imprégnez votre jeunesse de ces éléments du passé, c'est de ces émotions que surgissent le goût et le respect de l'histoire.

Le long des routes blanches ou des sillons bruns, des usines noires ou des forges rouges, ne fermez pas non plus les yeux à la vie présente ; étudiez celui qui anime, qui vivifie cette nature : l'homme, votre compatriote. Tout peut exercer votre faculté d'observation : les habitations s'harmonisent dans leur construction avec le sol, avec le climat ; la table vous annonce les productions de la contrée ; le salut prévenant ou maussade du passant vous révèle le caractère de la race ; les locutions pittoresques trahissent le degré de poésie, le bon sens et les préjugés de la population ; l'accent, enfin, avec ses infinies variétés, l'accent, qui se traîne ici, s'envole là comme un oiseau, vibre ailleurs comme un cristal, s'étouffe comme un soupir ou résonne avec le bruit de la pierre lancée contre un rocher, l'accent, qui tantôt caresse l'oreille, tantôt la déchire, est l'âme chantante du pays, le souffle de sa vie particulière.

Ainsi, quand vous aurez parcouru les coins de notre France, quand vous aurez conversé avec tous ces vieux acteurs de notre drame national, vu à l'ouvrage tous ces ouvriers de notre actuelle prospérité, peut-être sur votre front pur, hâlé par le soleil des grands chemins, privé pendant quelques semaines des baisers maternels, pourra-t-on lire quelque secrète et noble préoccupation ? Peut-être votre jeune âme tendre, sensible, se sera-t-elle ouverte à quelque émotion fortifiante ?

D'où donc ce principe nouveau en votre naissante individualité ?

C'est que vous aurez vu et comparé tout en réfléchissant. Vous serez allés jusqu'au bout de votre enquête : au lieu de passer muets et dédaigneux, vous aurez poussé droit au laboureur derrière sa charrue, au paysan courbé sur la glèbe, à l'artisan rivé à son métier, au contremaître cloîtré dans son atelier, vous aurez rompu cette atmosphère de douces illusions créée pour votre enfance délicate, vous aurez interrogé tous ces braves gens, humbles soldats d'une immense armée que vous ignoriez peut-être, et vous serez pénétrés avec eux de l'universalité, de la nécessité de cette loi du travail, qui vous a tant effrayés pendant l'année au Lycée. Vous serez en un mot devenus plus hommes.

D'un autre côté, à la vue de tant de mondes différents par la nature, divisés par des siècles d'histoire, unis dans la paix du présent, s'établira en vous la confiance dans l'avenir, apparaîtra plus nette, plus vivante, triomphante même l'idée de la patrie. Tant de pays, direz-vous, et une seule patrie ! Tant d'intérêts particuliers opposés et la même rivalité dans le sacrifice suprême aux plus nobles et plus généreuses idées qu'ait jamais enfan-

tées l'humanité : liberté, égalité, fraternité ! Dans cette devise répétée par chacun de ses enfants, la France reste unie et un de ses premiers vainqueurs, Jules César, avait vu les conséquences de cette union lorsqu'il disait : « La Gaule, si elle formait une seule nation, si elle était animée d'un même esprit, pourrait défier le mondé. » Défier le monde ? Y pense-t-elle ? Qu'elle se contente d'y tenir bien sa place !

Avec cette leçon, j'arrive à la partie capitale de mon discours, celle attendue par vous avec la plus grande impatience, c'est-à-dire à la fin, car un discours sur les voyages de vacances aurait dû être un discours express. Je finis donc à toute vapeur en répétant comme au départ, sur le quai de la gare ou la portière du wagon : « Bon voyage ! Mes amis, bonnes vacances, et au revoir ! »

M. le sous-préfet prend la parole à son tour et félicite chaudement l'auteur du charmant discours qu'on vient d'entendre.

***

Distribution des Prix au Collège de Juilly. — La distribution solennelle des prix aux élèves de Juilly a eu lieu, le 23 juillet 1899, sous la présidence de M. Brunetière, de l'Académie française, assisté du R. P. Nouvelle, vicaire général, et du Père Olivier, supérieur du collège.

On remarquait, au milieu d'une assistance très nombreuse et des plus choisies : MM. Longnon, Thédenat, membres de l'Institut ; les généraux Caffarel et Moulin ; les Pères Baudrillart, Largent, Lescœur, professeurs à l'Institut catholique ; Goyau, Humbert, professeur à l'École polytechnique ; un grand nombre de représentants de la presse, etc., etc.

La grande salle des fêtes où s'est ouverte la cérémonie était pavoisée aux couleurs de France et de Juilly.

M. Brunetière a prononcé un discours dont voici les principaux passages.

L'éminent académicien débute en se félicitant de la coïncidence qui lui a fait recevoir la visite du Père Olivier, au moment où depuis quelque temps il était plongé dans la lecture du traité du Père Thomassin, de l'Oratoire, sur l'Incarnation, *de Incarnatione Verbi Dei*, un des livres les plus complets qu'on ait jamais écrits en cette matière :

« Et savez-vous, dit-il, ce que j'y cherchais, car, à mon âge et dans la situation que les circonstances m'ont faite, on ne lit plus, hélas ! pour lire ; mais toutes nos lectures ont un objet prochain pratique et déterminé ? J'y étudiais, Messieurs, les raisons de la conversion de l'homme dont on a dit que son retour du protestantisme au catholicisme était la plus grande victoire que l'Église eût remportée depuis la réforme, ce qui était beaucoup dire sans doute, mais ce qui n'était pas en vérité faire un trop grand éloge de John Henry, cardinal Newman, de l'Oratoire d'Angleterre. »

M. Brunetière professe la plus grande estime pour l'ordre des Oratoriens et il en donne les raisons :

« Aussi bien et de tout temps, comme tous ceux qui placent au XVIIe siècle la plus glorieuse époque de la grandeur française, ai-je éprouvé pour la congrégation de l'Oratoire je ne sais quels sentiments très particuliers de sympathie, d'admiration et de respect. Je lui savais gré de ses origines mêmes, caractérisées, comme l'a si bien dit le cardinal Perraud, par l'intention de « désigner des missionnaires dans toutes les sciences, pour les éclairer de toutes les lumières de la révélation ».

« Je lui savais gré d'avoir nourri Malebranche et Massillon, le plus profond des métaphysiciens dont s'honore la pensée française, et le prédicateur accompli, auquel on ne peut précisément reprocher que d'avoir été trop accompli, je veux dire d'avoir été lui-même trop sensible au charme de sa propre éloquence. J'aimais encore dans la liste des hommes éminents formés par l'Oratoire, élevés dans ses collèges, à relever des noms tels que ceux des Berwick et des Villars, des Montesquieu et des Bonald, des Pasquier et des Berryer. Je me rappelais qu'au lendemain de la Révolution, dans l'organisation de l'Université de France, on avait pris modèle sur les programmes de l'Oratoire, et, ma mémoire me trompe-t-elle ? n'ai-je pas lu quelque part que Napoléon avait eu un moment la pensée de confier à la congrégation de l'Oratoire la direction de l'enseignement secondaire dans notre pays ?

« Ce sont là, Messieurs, des titres de gloire, que je suis heureux de rappeler ; ce sont des titres qui ont incorporé la renommée de l'Oratoire à la tradition même de l'esprit français. D'incomparables services rendus depuis deux cent cinquante ans à la cause de la religion, de la patrie, de l'enseignement public, voilà ce qu'évoque le nom seul de l'Oratoire, et j'ajoute, puisqu'il n'y a pas de discours de distribution de prix sans un peu de morale, qu'on est frappé, quand on y regarde plus attentivement, de ce qu'il y a de convenances ou d'affinités, aujourd'hui comme jadis, entre les exigences de l'heure présente et l'esprit de son institution.

« Nous devons être libres, nous nous devons à nos semblables et cependant nous avons des devoirs envers nous-mêmes. Si nous ne résistons pas aux entraînements de l'opinion et aux exemples de la coutume, nous en devenons les serviteurs, ce qui est une diminution de nous-mêmes, ou les courtisans, ce qui est le principe de toutes les lâchetés.

« On a pu donner à la congrégation de l'Oratoire cette louange qu'elle avait concilié ces incompatibles et résolu la difficulté.

« Là une sainte habitude fait un saint engagement ; on obéit sans se reprendre, on gouverne sans commander : toute l'autorité est dans la douceur, et le respect s'entretient sans le secours de la crainte. La charité qui opère un si grand miracle bannit la

crainte, et, sans autre joug qu'elle-même, elle sait non seulement captiver, mais anéantir la volonté propre ». C'est Bossuet qui s'exprime ainsi dans son oraison du Père Bourgoing, et son langage est conforme à cet article des statuts de la congrégation où il dit « que la liberté des Oratoriens ne consistera qu'à vouloir faire librement ce qu'ils doivent, *sicut liberi* ».

« Jeunes gens, qui tout à l'heure quitterez cette maison pour ne plus y revenir qu'à de lointains intervalles, n'oubliez pas cette leçon. Il faut nous faire une volonté qui ne se soumette qu'à la raison, et il nous faut nous faire une raison qui s'incline devant ce qui la dépasse. La liberté n'est pas à elle-même son but, elle ne se satisfait pas de son propre exercice ; nous n'en avons besoin que pour tendre à des fins plus hautes, moins personnelles, moins égoïstes ».

M. Brunetière montre encore comment les Oratoriens ont contribué à développer dans le pays le sentiment patriotique :

« C'est encore à l'Oratoire que nous devons ces deux réformes capitales : l'introduction de l'usage habituel du français dans les classes et de l'enseignement de l'histoire de France.

« On ne pouvait imaginer de meilleur moyen de développer ou de fortifier le sentiment patriotique, et, en effet, Messieurs, je ne connais guère de discours où il vibre plus éloquemment que dans le discours de Massillon : *Pour la bénédiction des drapeaux du régiment de Catinat*, à moins que ce ne soit dans le recueil qui paraissait, il y a tantôt quatre ans, sous ce titre : *Discours militaires*, par S. E. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, Chalon et Mâcon, membre de l'Académie française.

« Et on ne pouvait pas enfin concilier plus intelligemment le respect de la tradition et le goût de la nouveauté. C'est encore, vous le savez, une des nécessités de l'heure présente que cette conciliation, et, précisément elle est encore, Messieurs, un des caractères de la congrégation de l'Oratoire. L'Oratoire n'a jamais eu peur de la nouveauté, mais il a toujours eu le respect de la tradition, ou, pour mieux dire, tandis qu'on se faisait un jeu maladroit et dangereux de les opposer l'une à l'autre et de les ruiner l'une par l'autre, vos maîtres les ont, eux, toujours crues inséparables l'une de l'autre.

« Est-ce que les arbres de nos forêts, quand ils poussent au printemps leurs frondaisons nouvelles, se détachent pour cela des racines qui les unissent à la terre natale et au sol nourricier? Pareillement, les grands peuples sont ceux qui ne font pas consister le progrès dans le mépris de leur propre passé, qui se développent dans le sens de leurs traditions séculaires, et qui plus ils grandissent, plus ils sont reconnaissants à leurs ancêtres, obscurs ou glorieux, de les avoir faits ce qu'ils sont. C'est ici ce que vos maîtres n'ont jamais oublié. Fidèles à toutes les traditions qui sont celles de la France et du catholicisme, ils les ont adaptées

d'âge en âge aux exigences de l'esprit de leur temps. « On fait défendre aux Pères de l'Oratoire d'enseigner la philosophie de Descartes », écrivait en 1678 Mme de Sévigné. Les lettres de cachet dont on est menacé sont de puissants arguments pour convaincre d'une doctrine.

« Mais les Oratoriens ne se laissaient point convaincre, et la disgrâce du Père Lamy ne troublait pas la sérénité des méditations du P. Malebranche. Curieux de toutes les sciences, ils les étudiaient toutes ; ils en faisaient passer les résultats dans leur enseignement, et ils ne se croyaient pas obligés de renoncer pour cela à aucun de leurs principes, mais la solidité de leurs principes leur permettait au contraire d'en discuter plus librement les applications. C'est à votre tour, aujourd'hui, jeunes gens, de les suivre et de savoir unir, comme ils l'ont toujours su faire, ce que l'on n'a jamais disjoint qu'au grand dommage de ce progrès même qu'on voudrait assurer...

« Mais je me fais un scrupule, mes amis, d'abuser de votre patience et de retarder plus longtemps l'instant de votre liberté. S'il est un genre de discours dont la brièveté soit le principal mérite, ce sont les discours de distribution de prix, et je voudrais que le mien ne vous eût point paru trop long. Et, à la vérité, j'aurais pu le faire encore plus court, j'aurais même pu, sans me donner beaucoup de peine, ne pas faire de discours du tout. Il m'en aurait coûté moins que vous ne pensez.

« Mais qu'auriez-vous dit de moi si, vos maîtres m'ayant fait l'honneur de m'inviter à présider cette cérémonie, je n'avais répondu à leur invitation que par la majesté du silence? Et puis, l'occasion était trop belle, après m'avoir en quelque sorte échappé vingt-cinq ans, de rendre publiquement à la Congrégation de l'Oratoire de France et au collège de Juilly l'hommage que leur doivent tous ceux qui savent ce que le collège et la Congrégation ont fait depuis deux siècles et demi pour l'enseignement des bonnes lettres, pour l'éducation de la jeunesse, pour la science, pour la patrie et pour la religion. »

Ce discours, avons-nous besoin de le dire, a obtenu le plus vif succès, et le passage où l'orateur, parlant des « drapeaux du régiment », a reporté la pensée de l'auditoire vers les tristesses de l'heure présente, a été salué d'unanimes et chaleureux applaudissements.

Le Père Nouvelle, vicaire général, s'est fait l'interprète de tous en remerciant l'éminent académicien de l'éloge qu'il avait fait de l'Oratoire et de l'éloquente leçon de patriotisme qu'il venait de donner.

(Gaulois) Paul Roche.

***

Encore le Folk-Lore des Bateliers au port de Reims[1]. — Les délices du Folk-Lore n'ont pas plus de bornes que l'imagination et la fantaisie, disons même le caprice populaire. Je ne vois pas un bateau voguer doucement sur le canal de l'Aisne à la Marne sans l'interroger à la muette sur son état-civil, son possesseur et sa provenance, et rarement ou presque jamais je ne retrouve le même nom d'une année à l'autre. C'est que la variété est infinie dans ces vocables qui offrent tous les sujets, tous les genres en géographie, en histoire, en politique et en religion.

Voici une glane de plus d'une centaine de ces noms de bateaux (exactement 140 noms) que les constructeurs ou patrons ont choisis en toute simplicité et liberté, et que nous avons recueillis de même avec curiosité, je dirais presque avec intérêt et sympathie.

Ce sont d'abord des noms exprimant l'espoir, la confiance en Dieu, l'invocation des saints : *La grâce de Dieu*, *L'Espoir*, *Saint-Marcel*, *Saint-Hubert*, *Ex-Voto*, *Saint-Sébastien*, *Saint-Quirin*, *Saint-Martin*, *Saint-Joseph*, *Le Mystère*, *Notre-Dame-des-Miracles*, *Saint-Nicolas* (patron traditionnel des nautoniers, *La Toussaint ;* — puis des noms venant au contraire du paganisme : *Neptune*, *Diogène*, *Apolo*, *Pharaon*, *Osiris ;* — ensuite beaucoup de noms propres ou de surnoms des membres de la famille des bateliers : *Gros Jules*, *Petit Jules*, *Adhémar*, *Sterna*, *Nega*, *Jeanne*, *Daniel*, *Max*, *Laure*, *La jeune Élisa*, *La jeune Émilienne*, *Zeltina*, *Victoria*, *Le petit Louis*, *Raphia*, *Arsène*, *Sarabella*, *Le jeune Henri*, *Faëma*, *Ernestine*, *Angèle*, *Maria*, *Abraham*, *Rosine*, *Grand Joseph*, *Regina*, *Andriba*, *Ludovic*, *Victor*, *La Marie*, *Les quatre frères*, *Les deux frères*, *Léon*, *Raymond*, *Ixia*, *Ino*, *Auguste*, *Suzanne*, autant de spécimens de prénoms populaires.

On trouve d'autres noms indiquant les qualités et l'emploi du bateau, son origine ou son emblème préféré : *Fort porteur*, *Fleur*, *Le Sucrier*, *L'Oriflamme*, *Rémois*, *Classe 1897*, *Zaphiro*, *Le Rapide*, *Nomade*, *Vizir*, *La Charade*, *Griffon*, *Mineur*, *Abri*, *Beatus*, *Le Meusien*, *Style Byzantin*, *Le Périlleux*, *Le Faisan*, *L'Alsacienne*, *Tabarin*, *Éclair*, *Crinière* (appartenant à Poulain, à Nivelles, Nord), *Les Guides*, *Risquons tout*, *Ascenseur*, *La Neuve*, *L'Inflexible*, *Aviso*, *Avis*, *Chasseur*, *Le Piano*, *La Pensée*, *Triomphe*, *La Rade*, *Économiste*, *L'Incomparable*, *La belle Étrenne*, *Solitude*, *Souvenir*, *Étoile*, *Frigorifique*, *Fulminant*, *Le Comorin*, *Tigre*, *Silure*, *Bon Crédit* pour finir par un terme plus simple.

Citons maintenant des noms de batailles, de villes, de fleuves, de souvenirs quelconques historiques ou bibliques : *Gravelotte*,

1. Voir un premier article sur ce sujet dans la *Revue de Champagne et de Brie*, juillet-août, 1898, p. 624.

La Vesle, *La Villa*, *Ville de Sedan*, *Le fort de Mortagne*, *Galaad*, *Le Rhin*, *Séez*, *Dniester*, *L'Aa*, *L'Yonne*, *Ville de Reims* (petit vapeur peu élégant, propriété de cette ville), *Arraras*, *Montparnasse*, *Moscova*, *La Champagne*, *La Flandre*, *Dakar*, *La Tafna*, *Sfax*, *Starck*, et quelques autres noms dont nous n'avons pu deviner le sens : *Karata*, *Linzon*, *Timok*, *Matassen*, etc.

Ajoutons encore les noms d'hommes illustres et de personnages célèbres, qui ne sont pas les vocables les moins caractéristiques au point de vue du souvenir de leur rôle au sein du peuple : *Colbert*, *Marceau*, *Buridan*, *Dodds*, *Mongolfier*, *Le Vauban*, *N. Diago*, *Franklin*, *Kléber*, *Masséna*, *Renan* (qui l'eût cru ?), enfin le titre de la charmante pièce provençale de *Mireille*.

Les sentences morales sont rarement substituées à des noms ; cependant nous avons rencontré la fameuse devise : *Honni soit qui mal y pense*, peinte au gouvernail d'un bateau, et cette autre devise ou sentence : *Je vous fait parlez (sic)*, qui doit être un jeu de mots incompris des profanes.

Voilà donc cette glane que nous annoncions pour cette saison d'été, et que le chômage d'automne va bientôt interrompre. L'an prochain, de nouveaux noms surgiront, reflétant comme ceux-ci bien des nuances, des traditions ou des variations dans les mœurs populaires. H. J.

Reims, le 23 juillet 1899.

***

Commémoration de J.-B. de La Salle, a Rome. — Le Pape a promulgué solennellement, le 2 juillet 1899, dans la salle du Trône, en présence des cardinaux, des prélats appartenant à la Congrégation des Rites et des postulateurs des causes respectives, le décret proclamant qu'on peut procéder sûrement à la canonisation du bienheureux de La Salle, et le décret pour la béatification de cinquante-deux martyrs en Chine, au Tonkin et en Cochinchine, dont plusieurs appartiennent à la Société des Missions étrangères à Paris.

Il est question de donner à Rome, au Vatican, une grande fête française en l'honneur de la commémoration de J.-B. de La Salle, le fondateur de l'Ordre des Frères des Écoles chrétiennes.

L'ambassade de France donnera à cette occasion une grande réception.

***

Une école industrielle chrétienne a Reims. — Une Société puissante et bien organisée vient d'acquérir, entre la rue du Barbâtre et la rue Gambetta, à Reims, de vastes terrains sur lesquels sera construite une école industrielle, qui pourra, plus tard, prendre des développements considérables, et tenir lieu d'école des arts et métiers.

L'école, une fois construite, sera confiée aux Frères des écoles chrétiennes.

Pour débuter, les Frères y développeront l'enseignement technique et professionnel qu'ils ont commencé de donner rue de Contrai. L'établissement ne sera pas construit uniquement en vue de la ville et de la région, mais répondra à des besoins beaucoup plus vastes.

* * *

Mission de M. Boesch en Russie. — Nous apprenons qu'un de nos compatriotes rémois, M. Boesch, architecte, vient d'être chargé, par le ministre du Commerce, d'une mission gratuite dans la Russie méridionale, à l'effet d'étudier les moyens d'y développer l'industrie française du bâtiment et l'emploi des matériaux de construction.

M. Boesch sera porteur d'une lettre de recommandation auprès des agents diplomatiques et consulaires de Russie et trouvera près de notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg tous les renseignements qu'il pourra désirer.

* * *

Nouvelles artistiques. — *La collection Warnier au Musée de Reims ; les élèves boursiers de la ville.* — Dans la séance extraordinaire du Conseil municipal de Reims, en date du 13 juillet 1899, M. Noirot, maire, a payé un juste tribut à la mémoire de M. Jules Warnier-David, décédé récemment, laissant à la ville sa superbe collection d'objets d'art. Il annonce que la ville a pris possession du legs le 7 juillet dernier ; les différentes pièces ont été provisoirement placées dans la galerie Lundy. Des remerciements sont votés à la mémoire et à la famille du donateur.

Une somme de 18,000 francs est allouée pour couvrir les frais, droits, honoraires et avenants nécessités par cette donation.

Le maire donne également lecture des notes excellentes accordées à divers boursiers de la ville — MM. Pierre et Lepage, artistes peintres, et Chauvet, de l'École nationale des arts décoratifs — par les directeurs des écoles qu'ils fréquentent.

* * *

Le monument de M. Auban-Moët, à Épernay. — L'inauguration du monument commémoratif de M. Auban-Moët, dans la cour d'honneur du nouvel Hospice que rehausse déjà son élégante chapelle d'un si beau style gothique, aura lieu à Épernay le dimanche 6 août ; les fondations sont prêtes à recevoir le monument, œuvre remarquable de M. Barrias, de l'Institut.

La municipalité d'Épernay a choisi cette date (anniversaire de la mort du bienfaiteur de la ville), afin de donner toute la solennité possible à cette fête de la reconnaissance.

***

Découverte d'ossements humains a Torvilliers. — En creusant récemment les fondations du nouveau presbytère à Torvilliers (Aube), les ouvriers découvrirent, à une profondeur d'un mètre, au point de séparation de la terre végétale et du tuf, d'abord une bouteille de vin bien bouchée, puis des ossements humains paraissant être ceux d'un tout jeune enfant ; à un mètre environ plus loin, d'autres ossements paraissant être ceux d'une femme de taille moyenne : deux tibias, un fémur, plusieurs côtes et vertèbres, une omoplate, des fragments de crâne formant le rocher, l'os frontal, la moitié de la mâchoire inférieure droite et la mâchoire supérieure complète, moins l'incisive du milieu. Le corps avait la tête orientée au midi. Qui l'a déposé là ? Une tradition locale nous apprend que, en 1793, le presbytère de Torvilliers fut vendu, devint cabaret, puis fut racheté, pour redevenir presbytère. Ne serait-ce pas à cette époque de perturbation générale, qu'une mère et son enfant auraient été inhumés en cet endroit ?

***

Nominations et Distinctions. — Une vie de travail. — *M. Léon Ladame.* — Nous trouvons dans la *Réforme sociale* (n° du 1er juillet) le rapport de M. René Lavollée, sur les prix destinés à honorer les vertus de famille et l'attachement à l'atelier. Trois de ces prix ont été attribués à l'usine du Val-des-Bois dirigée par MM. Harmel père et fils, à Warmeriville (Ardennes). L'un d'eux est accordé à M. Ladame, oncle maternel d'un de nos concitoyens, M. Boudin, le ténor de la Cathédrale, si connu à Reims. Nous détachons du rapport le passage qui concerne M. Ladame :

« Une famille stable, fondée par des enfants du pays, occupée sans interruption dans le même établissement et comptant de nombreux rejetons qui viennent, à leur tour, travailler aux côtés et sous la surveillance de leurs parents : tel est ce que l'on pourrait appeler le régime de la famille patriarcale à l'usine, tel est l'idéal rêvé par notre maître Le Play et par notre Société. Nous le trouvons réalisé par l'un des ouvriers du Val-des-Bois. M. Léon Ladame, né en 1845 à Warmeriville, entrait dès 1854 à l'usine, si bien que, n'ayant pas encore cinquante-cinq ans, il compte déjà quarante-cinq années de travail ininterrompu, d'abord comme ouvrier tourneur, puis comme contremaître de l'atelier des réparations. Il a épousé une fille du pays, travaillant comme lui à l'usine. Il en a eu sept enfants, dont quatre actuellement vivants et tous rattachés directement ou indirectement à l'usine : son fils aîné est marié et contremaître du repeignage ; sa fille est mariée à un magasinier de l'usine ; son second fils, en ce moment sous les drapeaux, est ouvrier tourneur ; le dernier, âgé de dix-huit ans, est tourneur à l'atelier de réparations et travaille sous les

ordres de son père. L'énergie, la franchise, l'honnêteté et la bonne humeur respirent sur la physionomie ouverte de M. Ladame : on reconnaît en lui, du premier coup d'œil, l'homme satisfait de son sort, confiant dans l'avenir et déjà en possession d'une réserve sérieuse pour sa vieillesse. Ce n'est pas cependant que M. Ladame se soit inspiré d'une prévoyance égoïste. Il a, au contraire, comme tous nos lauréats, fait acte de dévouement familial. Il a eu à sa charge sa vieille mère pendant plusieurs années ; puis, sa belle-mère étant devenue veuve et impotente, il l'a recueillie et constamment conservée chez lui, alors qu'il aurait pu l'envoyer passer quelque temps, à tour de rôle, chez l'un ou l'autre de ses deux beaux-frères et de ses belles-sœurs.

M. Ladame est bon musicien et chef de l'harmonie de l'usine, qui compte une cinquantaine d'exécutants ; il s'en occupe et la dirige avec un soin et une activité exemplaires. Nous serons heureux de voir briller notre médaille sur la poitrine de ce dévoué chef d'orchestre, à côté de celle que lui a déjà value, en 1894, de la part du ministre du Commerce et de l'Industrie, l'ancienneté de ses services. »

* * *

Le général de brigade Lucien Herment, de Vitry-le-François, commandant l'artillerie du 5e corps d'armée, récemment nommé commandeur de la Légion d'honneur, compte quarante-quatre ans de service et neuf campagnes. Il était officier de la Légion d'honneur depuis le 27 décembre 1893.

Le général Herment est né à Vitry en 1837. Il vient d'être placé dans le cadre de réserve.

* * *

Un enfant de Châlons, M. Jondreville, capitaine au 5e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, qui compte vingt-cinq ans de service et quatre campagnes, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

* * *

M. Henri-Louis Martin, d'Épernay, lieutenant au 25e régiment d'artillerie, vient d'être promu au grade de capitaine.

* * *

M. Georges Wéry, de Châlons, a été choisi comme sous-chef de cabinet par M. Jean Dupuy, ministre de l'Agriculture.

* * *

Parmi les récentes promotions faites par le ministère de l'Instruction publique à l'occasion de la fête nationale, nous relevons les noms de MM. Olivier-Benoni Rigollet, professeur à l'école d'arts

et métiers de Châlons, et Vasselet, ex-inspecteur de l'enseignement primaire, à Épernay, nommés officiers de l'Instruction publique ; de MM. Ballue, professeur de mathématiques au lycée de Saint-Quentin ; Bernard, professeur de lettres au collège de Châlons-sur-Marne ; Colas, répétiteur général au lycée de Reims ; Didelot, répétiteur, délégué à la surveillance générale au collège de Châlons-sur-Marne ; Guillemin, commis de la section académique de la Marne ; Henry, professeur de physique au lycée de Reims ; Imbault, surveillant général délégué aux fonctions de censeur du lycée de Saint-Quentin ; Lelong, instituteur public à Boue (Aisne) ; Liehrmann (Antoine), sous-chef d'atelier à l'école nationale d'arts et métiers de Châlons ; de Mme Lassé, maîtresse primaire au collège de Châlons-sur-Marne ; de MM. Ostermann, chargé du cours d'anglais au lycée de Reims ; Pégard (Joseph), chef d'atelier à l'école nationale d'arts et métiers de Châlons ; de Mlle Mathieu, directrice d'école publique à Épernay ; de Mlle de Montille, directrice du collège de jeunes filles de Vitry-le-François ; de Mme Schrayer, maîtresse-surveillante d'externat au collège de jeunes filles de Vitry-le-François, nommés officiers d'Académie.

***

Au nombre des promotions faites par le ministère de l'Agriculture, à l'occasion de la fête nationale, figurent également les noms de MM. Chartier, jardinier en chef à Pierry (Marne) ; Malet, directeur de la colonie agricole de la Chalmelle (Marne), nommés officiers du Mérite agricole ; de MM. de Bary, négociant en vins de champagne à Reims ; Bertrand-Collard, propriétaire-cultivateur à Reuil (Marne); Galis, propriétaire-cultivateur à Coulommes-la-Montagne (Marne), promus chevaliers.

***

Aux derniers concours du Conservatoire de musique, à Paris, M. Léon Rothier, de Reims, a obtenu l'unique premier prix de chant, dans l'invocation à Baal du *Sardanapale* de Victorin Joncières.

Ce jeune homme de 24 ans, brun, doué d'un physique avantageux, avait obtenu un second prix au concours de 1897 et avait vu passer son nom sous silence au concours de l'an dernier. Ses efforts persévérants viennent enfin d'être récompensés. Sa voix de basse-taille, souple, facile, un peu cotonneuse, qu'il conduit fort bien et dont il sait tirer avec beaucoup de simplicité les meilleurs effets, lui a valu en outre, quelques jours plus tard, le premier prix d'opéra-comique, avec engagement au théâtre de l'Opéra-Comique.

***

Aux mêmes concours du Conservatoire de musique, M. Gaston Marchet, de Reims, a obtenu une deuxième médaille au concours de solfège des instrumentistes.

* * *

Dans le récent mouvement judiciaire, M. Chênebenoît a été nommé procureur de la République à Vitry-le-François.

M. Chênebenoît est l'ancien maire de Soissons qui s'était porté candidat aux dernières élections législatives.

* * *

M. Martillet, procureur de la République à Troyes, a été nommé procureur de la République à Reims, en remplacement de M. Lénard, nommé procureur de la République à Versailles.

* * *

Mariage. — Le samedi 8 juillet 1899, a été célébré à Paris le mariage de Mlle Bourlon de Sarty avec M. Roger Seydoux.

La fiancée est petite-fille de M. Bourlon de Sarty, qui succéda en 1838, comme préfet de la Marne, à M. de Jessaint dont il était le gendre. A la réception donnée par Mme Bourlon de Sarty, on remarquait les représentants de plusieurs familles notables de la Champagne, le vicomte et la vicomtesse de Jessaint, le général et la baronne Kirgener de Planta, la comtesse de Bouthillier, M. de Granrut, etc.

MÉLANGES

Discours prononcé par M. Léon Morel, président de l'Académie nationale de Reims, à la séance du 20 juillet 1899 :

Éminence,
Mesdames,
Messieurs,

Ce n'est pas sans une vive émotion que je prends aujourd'hui la parole, car je n'ai nullement la prétention d'être orateur, j'obéis à l'impérieuse loi du devoir. Vous me permettrez donc de m'écarter avec respect de ces grands sujets de science, d'histoire, de philologie, où s'est complu le talent de mes prédécesseurs ; je veux rester dans mon rôle d'archéologue, et encore le domaine de l'archéologie me semble trop vaste, pour qu'il me soit possible de l'embrasser tout entier en quelques instants ; je me contente de détacher de son trésor un seul objet, sur lequel je désire fixer votre attention. Cet objet, je l'espère, plaira aux dames, parce qu'elles savent en orner avec grâce leurs mains habiles ; j'ai nommé l'anneau, la bague.

Peut-être même que les dames, après un instant de réflexion, vont se dire secrètement, empruntant la parole de notre fabuliste, « que, sous ce rapport, elles connaissent beaucoup d'hommes qui sont femmes » ; je me garderai d'y contredire et je serais heureux s'il m'était donné d'intéresser le plus grand nombre de mes bienveillants auditeurs.

En parlant de l'anneau, j'essaierai de vous démontrer son antiquité, sa raison d'être, le symbolisme qui l'entoure, et ensemble nous suivrons d'une manière rapide son développement à travers les différents âges du vieux monde.

I

C'est une vérité clairement connue, puisqu'elle est visible à tous les regards : l'homme est le roi de la création. Il est roi par l'intelligence — et l'intelligence humaine se manifeste surtout par la tête, où elle semble avoir établi sa résidence active, et, si j'ose m'exprimer ainsi, son merveilleux laboratoire. — Aussi, selon une poétique remarque, l'homme porte-t-il noblement la tête élevée dans l'attitude de la domination.

De tout temps et dès la plus haute antiquité, les manifestations vives, soudaines, extraordinairement frappantes de l'intelligence, ont produit, dans l'humanité, un sentiment intérieur d'admiration, de respect et même de vénération — et ce sentiment n'a pas tardé à se traduire, sous une forme concrète, par des témoignages extérieurs et sensibles — et toujours, en voulant honorer l'intelligence, c'est la tête, d'où elle rayonnait, qu'on honorait. — Voyez-la, cette humanité, pour les statues plus ou moins artistiques qu'elle dressait aux Êtres supérieurs, elle entourait leurs têtes d'une auréole — comme elle posait des couronnes diverses sur le front des hommes où se révélaient les grandes choses qui faisaient impression sur elle : le pouvoir, la force morale, le talent, le génie, la gloire.

Mais si c'est de la tête que jaillissent les éclairs de la pensée, si c'est dans la tête que s'élaborent les lois destinées à régir les peuples, que se forment les vastes et ambitieux projets des conquérants, et, dans un autre ordre d'idées, que s'accomplissent les découvertes plus utiles et plus fécondes des hommes de génie qui se sont dévoués au bien général, il ne faut pas oublier

que c'est la main qui, selon une expression consacrée, prête main-forte à l'exécution des lois, c'est la main qui exécute et les desseins et les projets, qui réalise les découvertes — et on conviendra qu'il y a très souvent plus de difficultés vaincues, plus de mérite, et partant plus de gloire, dans l'exécution que dans la conception.

L'antiquité l'a très bien compris ; aussi nous la voyons associer la main aux honneurs rendus à la tête. Tandis que celle-ci est entourée de la couronne et du collier, la main, à son tour, reçoit le bracelet et surtout l'anneau, qui lui aussi est une couronne.

Sans doute, l'idée première attachée à ces honneurs a pu s'oblitérer avec le temps, et le symbolisme se noyer dans le flot toujours montant des richesses et du luxe ; c'est alors que la tête nous apparaîtra surchargée de tous les hochets que la vanité a pu lui faire supporter et que les mains recevront une quantité d'anneaux, de matières et de formes inconnues jusque-là. Ces anneaux, je n'entreprendrai pas de vous les décrire en particulier, ce serait inutilement fatiguer votre attention ; je ne veux, pour le moment, que retenir et mettre en relief l'anneau type qui a servi de modèle et d'inspiration à tous les autres, je veux dire l'anneau signe du pouvoir.

II

Messieurs, l'homme est destiné à vivre en société. Toute société d'êtres intelligents et libres ne peut se concevoir et surtout subsister, sans le pouvoir qui constitue à la fois sa base et le lien qui réunit tous les membres de cette société, pour les diriger vers le bien général. L'antiquité a toujours eu une haute idée du pouvoir, elle y a vu quelque chose de sacré, de divin. Aussi, l'homme qui en était revêtu avait-il droit à des honneurs particuliers. Dans les grandes assises du peuple, il apparaissait avec des vêtements plus somptueux, assis sur un trône, portant le collier brillant ou le torque d'or, la tête ceinte de la couronne. D'une main il soutenait le sceptre qui, avec la couronne, était l'emblème du pouvoir législatif ; l'autre main s'armait au besoin du glaive, elle était ornée de l'anneau, signe plus spécial du pouvoir exécutif, car c'était avec cet anneau qu'il scellait les ordonnances et les lois pour leur donner l'authenticité requise : cet anneau portait une marque de convention qui, avec le temps, fut remplacée par un sceau artistement ouvragé, et, par conséquent, plus difficile à imiter.

Le pouvoir exécutif a toujours été de beaucoup le plus onéreux ; aussi le chef d'État, qui avait à cœur de se maintenir à la hauteur de ses devoirs, se trouvait ordinairement dans la nécessité de s'adjoindre des ministres aptes à le seconder. Il les associait donc à son pouvoir, et comment, par quel moyen leur donnait-il l'investiture ? Par la tradition de l'anneau qui en était le symbole. Parcourez les annales de l'Égypte, de la Chaldée, de la Perse et généralement des pays d'Orient, vous y lirez d'une manière claire ce fait qui reçoit une démonstration frappante, décisive, de cette page d'histoire que vous me permettrez de rappeler à votre souvenir.

Qui d'entre nous n'a pas été émerveillé au récit des conquêtes d'Alexandre le Grand ? Alors notre enthousiasme de jeunesse s'est éveillé au spectacle de cette marche irrésistible des phalanges macédoniennes qui, ayant foi dans la tactique et le génie de leur chef, couraient de victoire en victoire, avec un tel élan, que toutes les nations asiatiques en furent frappées de stupeur et que, selon une expression célèbre, la terre entière se tut en présence du conquérant.

Mais les conquérants sont, ici-bas, comme les météores au firmament :

ils se montrent à leur heure, brillent, éblouissent, puis disparaissent. Après douze années de victoires, nous retrouvons Alexandre, couché sur un lit de douleur, dans cette Babylone dont il avait voulu faire la capitale de son immense empire : il est là, luttant contre les affres de l'agonie, entouré de ses généraux, la plupart amis de son enfance et tous compagnons de ses triomphes ; il semble fixer sur chacun d'eux un regard inquiet — quand tout à coup, se soulevant par un suprême effort, il prend son anneau d'or, et le présente à Perdiccas — par cette tradition d'un signe connu, tous les assistants comprirent que l'intention d'Alexandre était de donner à Perdiccas l'investiture du pouvoir, et la mission de consolider ses conquêtes.

Si, de l'Orient, nous reportons notre attention sur l'Occident, nous constaterons dans l'anneau le même symbolisme du pouvoir.

Rome était fondée, mais bien humbles furent les commencements de la bourgade de Romulus ; elle fut quelque temps à s'affermir sur le sol primitif, à se consolider, à se fortifier aux dépens de voisins moins heureux. Quand Rome, ayant foi dans la réponse des oracles, qui lui prédisaient la domination du monde, crut le moment favorable de préluder à de nouvelles et plus lointaines expéditions, Rome alors s'entoura de la pompe et de la livrée des grandes nations ; elle fit précéder ses légions de deux ambassadeurs, de *deux légats*, à qui elle remit solennellement, pour marque de leur autorité, un anneau d'or, dont au rapport de Pline, elle avait trouvé l'usage chez les Etrusques asservis, qui, eux-mêmes, l'avaient reçu de la Grèce et des contrées de l'Orient.

Cet anneau symbolique passa bientôt, avec la même signification, aux mains des deux consuls, puis aux sénateurs, représentants de la majesté romaine, enfin aux chevaliers, défenseurs-nés de la patrie — et vous savez qu'à la bataille de Cannes, Annibal compta le nombre des chevaliers romains tombés, par les anneaux d'or qu'il recueillit sur le lieu du combat, et qu'il s'empressa d'envoyer à Carthage comme un insigne trophée de sa victoire.

Ce port de l'anneau symbolique n'était pas une particularité propre aux chevaliers romains, car dans le musée qu'il m'a été donné de former, reposent les dépouilles remarquables d'un Gaulois *inhumé sur son char ;* ce Gaulois avait assurément une part d'autorité dans sa patrie, car lui aussi portait un anneau d'or qui le sacrait chevalier, anneau, est-il besoin de le dire, précieusement conservé.

Messieurs, le temps, qui a la vertu de tout transformer, a également modifié le symbolisme de l'anneau du pouvoir : nous le verrons bientôt ; seulement, hâtons-nous de remarquer qu'il s'est conservé avec toute sa pureté dans l'Église, gardienne des grandes traditions de l'humanité ; à cette heure encore, le double pouvoir spirituel se transmet, au moins pour le rite extérieur, par la tradition de la crosse et de l'anneau, et toujours le Souverain-Pontife donne l'authenticité à ses décrets en les scellant de l'anneau de saint Pierre, le pêcheur de la Galilée.

III

Dans le monde romain, le pouvoir, qui primitivement était une monarchie absolue, comme chez les autres nations, ne tarda pas à se démocratiser. Alors chaque citoyen, ou mieux chaque chef de famille, se crut autorisé à se créer un pouvoir plus ou moins absolu dans son domaine ; favorisé par les circonstances, il s'en arrogea le signe, l'anneau qui lui servit à sceller ses missives, comme le chef d'État scellait ses ordonnances. Cette diffusion de l'anneau du pouvoir, parmi un nombre si considérable de personnes, lui fit perdre son crédit ; il tomba dans le domaine des choses com-

munes, et tous, alors, s'en emparèrent non plus comme d'un signe, mais comme d'un simple ornement, tous, jusqu'aux esclaves, — à ce point qu'il fallut une loi, un sénatus-consulte, pour fixer la matière, or, argent ou fer, qui composerait l'anneau propre à chaque catégorie de citoyens.

Mais, selon la remarque d'un profond penseur, que pouvaient les lois contre le débordement des mœurs et l'irrésistible entraînement des richesses et du luxe ! Ce n'était plus le temps où les ambassadeurs Samnites trouvèrent le consul Curius prenant modestement son repas dans des vases de bois.

Rome avait grandi, prospéré d'une manière même inespérée. A part quelques revers, Rome avait promené ses légions victorieuses sur presque toutes les plages de l'Univers connu. Dans son enceinte agrandie et ses murs exhaussés, s'étaient successivement entassées les richesses des nations vaincues ; ses temples, ses places publiques, ses palais étalaient avec faste les chefs-d'œuvre antiques dont ses proconsuls avaient dépouillé Carthage, Athènes, Corinthe, toutes les riches cités de la Grèce et des îles environnantes ; les citoyens romains mettaient alors leur gloire à se draper dans les étoffes brillantes, tribut ou rançon de l'Asie ; les pierres précieuses de l'Extrême-Orient, proie si facile pour les vainqueurs, s'étaient rapidement transformées en diadèmes, en colliers, en bracelets, en pendants d'oreilles destinés à rehausser l'opulence des impératrices et des matrones de haut rang.

Dès le début de cette invasion d'un luxe inconnu jusque-là, l'anneau primitif qui, d'après Pline, s'était conservé, dans la simplicité de sa matière première, fut forcé de se surcharger des pierres en vogue, pour imiter la parure asiatique qui avait eu le privilège de plaire. Un seul résista à l'entraînement général (et il n'est pas sans intérêt de le remarquer), c'est l'anneau dit de l'alliance, qui présidait aux fiançailles et aux mariages ; par une intuition merveilleuse, partout et toujours, on a compris qu'il était suffisamment embelli par les sentiments de mutuel amour, de fidélité inviolable, d'irrévocable attachement, dont il a été dans tous les siècles et dont il demeure le mystérieux symbole.

Tous les autres furent contraints de subir l'influence du moment ; je dis à dessein *tous les autres*, car l'unique anneau consacré par le temps et qui seul, en dehors de l'anneau de l'alliance, ornait la main, se trouva impuissant à supporter toutes ces pierres fantaisistes dont on prétendait le revêtir. La mode, toujours fertile en invention, y suppléa en imposant à tous les doigts sans exception un nouvel anneau ; par cette combinaison inattendue, toutes les pierres convoitées purent trouver plus facilement leur emploi, de telle sorte qu'en exposant les mains au rayonnement du soleil, on les voyait immédiatement s'illuminer de mille reflets inconnus à l'arc-en-ciel.

Les poètes satyriques essayèrent bien de ridiculiser cette bizarre coutume, qui, disaient-ils judicieusement, paralysait l'habileté des mains ; la mode triompha et de la critique et de la satyre ; elle courba les hommes eux-mêmes sous son joug tyrannique. Mais, comme le caprice forme le fond vacillant de la mode, celle-ci ne tarda pas à décréter, pour la variété, les anneaux du printemps, de l'été, de l'automne et de l'hiver, et tous, avec une docilité digne d'une meilleure cause, s'empressèrent de faire, à l'envi, une ample provision de ces pierres choisies qui caractérisaient chaque saison ; l'impulsion, du reste, leur venait d'en haut.

En ce moment, l'empereur régnant se pavanait sur son trône avec une vanité toute asiatique ; il se glorifiait, à l'égal des plus beaux triomphes, de posséder un écrin renfermant trois cent soixante-cinq bagues ; et chaque jour, avec un bonheur qu'il ne pouvait dissimuler, il en inaugurait une nou-

velle, de matière, de forme et de pierres différentes ; nous n'étonnerons personne en disant que cet empereur était Eliogabale.

C'est ainsi que le peuple romain descendait à grands pas le chemin de la décadence, qui concorde ordinairement avec les excès des richesses et du luxe : une fois engagé dans cette voie facile, où il a trouvé le bien-être et le plaisir, devenus son idéal, il ne s'arrêtera plus.

Cet idéal, il le poursuivra désormais dans ses expéditions subséquentes, il continuera à entasser richesses sur richesses, non plus pour ses palais qui en regorgent, mais pour embellir ses demeures, ses villas et même pour en orner les tombeaux. Ici il n'y a nulle exagération, car il me reste, en terminant, à exposer sous vos regards un exemple frappant et typique, qui me servira de conclusion.

IV

L'empereur Théodose le Grand venait de mourir. Son vaste empire se trouva partagé entre ses deux fils : Arcadius eut l'Orient et Honorius l'Occident. Honorius étant encore célibataire, voulut s'associer à une épouse qui partagerait son trône, et son choix se fixa sur une personne remarquable par sa beauté et ses hautes qualités morales, sur Marie, fille du célèbre Stilicon. Les provinces applaudirent à ce choix avec enthousiasme ; de toutes parts arrivèrent les présents qui devaient composer ce que nous appelons aujourd'hui la corbeille de mariage ; les poètes du temps célébrèrent en vers pompeux la perspective de cette union vers laquelle tous les esprits s'orientaient avec ardeur, quand, par un de ces coups imprévus dont elle se montre trop souvent coutumière, l'impitoyable mort vint frapper cette incomparable vierge, dans la fleur de sa jeunesse et de ses espérances.

Honorius, inconsolable, décréta que les présents qui devaient paraître à la solennité du mariage, reposeraient dans la tombe avec celle qui lui avait été si fatalement ravie.

Or, en l'an 1544, au mois de février, on faisait des fouilles dans une chapelle du Vatican ; et le hasard voulut qu'on mît à jour le tombeau de la fille de Stilicon, tombeau reconnaissable par l'inscription qu'il portait.

Quand la dalle de marbre blanc qui le recouvrait fut écartée, l'infortunée Marie apparut telle que la mort l'avait faite, mais portant encore une partie de ses vêtements, sa tunique, son pallium, vêtements autrefois splendides, où la soie, l'or, les pierres précieuses, étaient tissés avec l'art merveilleux, que savaient y mettre les artistes renommés de la Phrygie. Près de ces restes inanimés, était déposé un coffret en argent massif ; à son ouverture, il fut facile d'en extraire des vases en cristal de roche et en autres matières précieuses de l'Orient, une quantité de colliers, de pendants d'oreilles, de bracelets et, ce qui est à noter pour notre sujet, 58 bagues dont la plupart étaient ornées de pierres qui jetaient encore un vif éclat.

Parmi ces objets ainsi réunis, deux surtout attirèrent l'attention : une ravissante émeraude de grosseur extraordinaire, enchassée dans l'or, et sur laquelle était représenté en relief le portrait d'Honorius ; c'était le présent de l'Empereur à sa fiancée. Comme contre-partie était joint un chef-d'œuvre d'orfèvrerie, superbe pièce montée sur or en forme de grappe de raisins formés de perles fines du plus haut prix. Les compagnes de Marie s'étaient cotisées pour offrir, au nom de leur honorable amie, ce précieux souvenir à leur seigneur et maître Honorius : tel était du moins le sens de l'inscription.

Plusieurs emblèmes, plusieurs caractères chrétiens, d'autres objets, pour ainsi dire innommés, ne paraissant pas, d'après la description, avoir d'autre valeur que celle de la matière, complétaient cet ensemble, sur lequel une

main généreuse avait répandu avec profusion comme une pluie de diamants, de perles, de pierres orientales qui scintillèrent de nouveau à la lumière. Assurément il y avait là une preuve sensible de vive affection et de profonds regrets ; mais aussi, par le symbolisme intentionnel et les signes chrétiens, un témoignage évident de foi et d'espérance religieuses.

Certes, Messieurs, il faut avouer que la découverte d'une aussi somptueuse sépulture aurait été une heureuse fortune pour un archéologue de nos jours. Mais alors l'archéologie, ou n'était pas née, ou sortait à peine des langes de son berceau. La coutume était de transformer les monnaies et les bijoux anciens en monnaies et en bijoux modernes ; et dans cette circonstance on suivit la coutume. Seule, l'émeraude où apparaissait le portrait d'Honorius fut conservée, grâce à un amateur, qui en offrit cinq cents ducats d'or.

Les pierres précieuses trouvèrent leur emploi assuré, mais le reste fut prosaïquement confié aux mains d'un orfèvre, qui le fit passer dans son creuset et en retira quatre-vingts livres d'or, qui servirent à la confection de vases, estimés plus utiles à cette époque.

C'est ainsi qu'une ruine nouvelle s'ajouta aux ruines plus anciennes, plus nombreuses et surtout plus tragiques qui accompagnèrent la chute de l'Empire romain.

Éminence,

Il ne m'est pas permis d'oublier que vous portez aussi un anneau qui vous a été remis au jour mémorable de vos noces mystiques avec l'illustre Église de Reims.

Vous le portez sans doute comme le signe de votre autorité spirituelle incontestée. — Mais ce qui fait votre éloge et le sujet de notre légitime et respectueuse admiration — vous aimez à le porter surtout comme le symbole de la bonté paternelle, d'une mansuétude toute évangélique qui, inspirant votre cœur, en fait constamment rejaillir sur vos lèvres, et pour tous ceux qui vous approchent, des paroles d'aimable douceur et de réconfortante charité.

* * *

Sainte-Anne d'Argonne. — A quinze lieues de Châlons, sur la route de Paris à Metz, à vingt minutes de chemin de fer de Sainte-Menehould, non loin de ce fameux défilé des Islettes que Dumouriez, au bruit du canon de Valmy, baptisait les Thermopyles de la France, se dresse, sous quatre tilleuls deux fois séculaires, à 300 mètres d'altitude (exactement 295) et à 80 mètres au-dessus de la gare de Clermont, l'antique chapelle de Sainte-Anne d'Argonne.

Partant de l'Hôtel de Ville de Clermont, vénérable bâtiment où, dans la cour, quelques sapins souffreteux étalent au soleil leurs aiguilles jaunies, nous trouvons, à droite, une route qui aboutit, en la contournant, sur cette masse de terre et de rochers que l'on appelle le plateau Sainte-Anne.

D'un côté, le roc, les lianes, la brousse, comme dans les sylves africaines ; de l'autre, descendant jusqu'à la plaine, des jardins, des maisonnettes, des vergers, beaucoup de cerisiers (Clermont s'est fait avec ses cerises une réputation et... des revenus), enfin, le cimetière, ombragé d'énormes sapins. Pour les gens pressés et

peu ou point asthmatiques, il y a à mi-côte, face au cimetière, un raidillon en lacets, dont les marches sont taillées, partie dans le roc, partie dans les racines des arbres, qui vous mène en quelques minutes au sommet du plateau. C'est la côte Magnol. Les gens plus calmes préfèrent le chemin de voitures.

Au bout de vingt minutes d'ascension, rendue pénible tant par la chaleur que par les cailloux qui roulent sous les pieds, on arrive à la chapelle, sous les tilleuls plantés en 1669, et dont la forme, vue, en pleine frondaison, des villages voisins, représente un lion couché, comme ceux de l'Hôtel de Ville de Châlons, qui faisaient tant rire Victor Hugo en 1839.

Laissons de côté pour un instant la chapelle et suivons la superbe avenue de sapins qui, sur quatre rangées régulières, ombrage le coteau. Depuis les tilleuls jusqu'à l'extrémité nord du plateau, où des buissons surplombent l'église Saint-Didier, j'ai compté 400 pas, ce qui fait environ 300 mètres.

De là, on a une vue magnifique ; à nos pieds, Clermont, ville moyen-âgeuse, aux maisons de pierre noircies par le temps, où d'antiques ferrailles, grilles, balcons ouvragés, enseignes pendantes, donnent un cachet spécial à l'étroite rue Gambetta (c'est le nom que porte la route nationale dans la traversée de la ville), puis la voie ferrée, la ville basse, l'hospice, les écoles ; vers le nord, droite comme un I, la route de Varennes, avec Neuvilly, Boureuilles, et, sur la gauche à l'orée des bois, Lochères, le pays du kirsch par excellence, Lochères où l'on voit encore, paraît-il, des vestiges du « Chemin du Roi » que suivit Louis XVI se rendant de Sainte-Menehould à Varennes, en juin 1792 ; à droite de la route, dans l'échancrure entre deux collines boisées, un clocher, Vauquois, célèbre par son puits communal restauré en 1858 et ayant 66 mètres de profondeur ; enfin à l'arrière-plan, à vingt kilomètres de nous, Montfaucon-d'Argonne, dont les toits de tuiles rouges dominent, sur une large étendue, la forêt de Hesse et les hautes futaies de Cheppy et d'Avocourt.

Plus vers la droite, sur la route de Verdun et Metz, Vraincourt, gros hameau dépendant de Clermont, et, dans le lointain, Aubréville-Parois et la vallée de la Cousance ; à nos pieds, à l'est, Auzéville, La Grange-le-Comte, immense exploitation agricole, et Rarécourt, la patrie classique des fondeurs et étameurs qui, dans leurs roulottes soigneusement et coquettement peinturlurées, parcourent nos villes et nos campagnes.

En arrière et à gauche, la forêt, toujours la forêt.

De là-haut, le contraste est frappant entre les deux parties où s'étend la vue : à l'ouest, jusqu'à Sainte-Menehould, au nord, jusque dans les Ardennes, au sud, jusqu'à Triaucourt, c'est la région boisée, montagneuse, l'Argonne en un mot, où la verdure sombre des bois est coupée, çà et là, par la teinte plus claire des prairies ; tandis qu'à l'est, dans la direction de Verdun, c'est le pays plat,

semé de cultures florissantes : partout c'est le va-et-vient de la moisson qui commence : les lourds chariots, chargés de gerbes, s'avancent péniblement à travers champs, tandis que là-bas, sur la route, bordée de deux rangées d'arbres fruitiers qui donnent peu d'ombre, et ne donneront peut-être jamais au voyageur altéré la pomme ou la poire rafraîchissante qu'il serait en droit d'en attendre, quelque cultivateur fin de siècle s'en va, monté sur sa bécane, et la fourche et le léger râteau posés sur le guidon, faner les foins dans quelque pré éloigné.

Au XIVe siècle, Yolande de Flandre, comtesse de Bar et de Clermont, voulut, en expiation de quinze années de crimes (violations de domaines, assassinats, etc.) faire une éclatante réparation.

A la mort du comte, son mari, en 1344, elle avait mis tout en œuvre pour conserver à titre personnel le pouvoir dont elle avait seulement la régence sous la minorité de son fils Robert.

L'évêque de Verdun se fit le défenseur de l'orphelin que l'on cherchait à dépouiller : la vindicative comtesse ne pouvant le frapper lui-même, fit massacrer deux chanoines que leur évêque envoyait vers elle porteurs d'un message de conciliation ; les habitants d'un village voisin lui avaient déplu, elle incendia le village et le monastère : ce qui lui valut l'excommunication du Pape Clément VIII, dont elle ne fut relevée qu'en 1363.

Au point de vue temporel, elle fut, en punition de ses méfaits, enfermée pendant deux ans à la tour du Temple, à Paris, par ordre de Charles V, roi de France.

Le repentir vint enfin ; elle fonda des messes expiatoires à Verdun, une chapelle à Ste-Maxe-de-Bar, et, en souvenir de la guérison miraculeuse de son fils Robert, dota richement, le 7 juillet 1394, sous le titre de Ste-Anne, la chapelle du château de Clermont.

C'est l'origine du pèlerinage actuel.

En 1623, le duc de Lorraine, Henri II, fait appel aux Bénédictins pour desservir la chapelle et l'église paroissiale, et les religieux de Beaulieu sont chargés de bâtir un prieuré.

En 1658, les Cordeliers succèdent aux Bénédictins et restent à Sainte-Anne jusqu'en 1793. La Révolution les disperse. L'un des derniers ermites connus est le frère Humbert, qui sculpta délicatement les panneaux des boiseries des deux côtés de l'autel.

Comme plusieurs autres sanctuaires, celui de Sainte-Anne possède, presque à son origine, une gracieuse et poétique légende.

Le 9 mars 1641, le Clermontois devenait possession française et sept ans plus tard était donné en récompense au grand Condé.

Après les guerres de la Fronde, Louis XIV, jugeant que les fortifications de Clermont étaient plus nuisibles qu'utiles à la défense de la frontière, donna l'ordre de les raser.

Le château et les ouvrages de défense, reconstruits au XIIIe siè-

cle par Henri II, de Bar, étaient solides ; il fallut quinze ans pour les démolir.

Quand il ne resta plus que l'église du château, on transporta solennellement dans l'église de la ville, avant de donner le premier coup de pioche, la statue vénérée de sainte Anne.

Le lendemain matin, sans qu'on sût comment, la statue avait réintégré son antique demeure sur le plateau. On la descendit à nouveau, et processionnellement, à Saint-Didier. Une garde d'honneur passa le reste de la journée et la nuit autour de l'autel où l'on avait déposé la statue.

Aux premières lueurs de l'aurore, elle était de nouveau disparue, et était mystérieusement retournée à son ancien sanctuaire.

Émues de ce prodige, les autorités n'osèrent pousser plus avant les travaux de démolition, et l'église du château dut à ce miraculeux événement de rester debout, dominant toujours la contrée.

La chapelle de Sainte-Anne, telle qu'elle existe de nos jours, n'est autre que *le chœur* de l'ancienne église bâtie en 1338, et dont nous venons de voir les vicissitudes.

Sous la Révolution, après la dispersion des religieux Cordeliers, un habitant de Clermont acheta, en l'an III, ce qui restait de ce *bien national.*

En 1809, M. Buzy, maire de Clermont, en devint propriétaire et restaura la chapelle.

Enfin, en 1845, la commune en fait l'acquisition et les choses en sont restées là depuis.

La chapelle mesure 13 mètres de long sur 6 de large, et le clocheton, revêtu de planches de chêne, qui émerge du toit de tuiles rouges, s'élève à 11 mètres.

Intérieurement la chapelle est, dans le sens de la longueur, divisée en deux parties : le chœur et le parvis. De belles fenêtres ogivales, bouchées presque toutes à cause des travaux successifs qu'on y a exécutés, éclairaient le chœur.

Derrière l'autel, une statue moderne de sainte Anne est placée dans un jour astral. L'ancienne statue est dans le parvis.

Différents tableaux, Notre-Dame de Luxembourg, sainte Madeleine, les noces de Cana, etc., ornent les murs.

Le monument principal est le Sépulcre. On l'attribue à Légier Richier, l'artiste lorrain, auteur du « Squelette » de Bar-le-Duc, et du « Sépulcre », de Saint-Mihiel. Il fut placé là en 1829. Il comporte six personnages, le Christ, sa Mère, saint Jean, sainte Marie-Madeleine et deux anges.

De belles peintures, exécutées en 1876, décorent les murailles.

Le Sépulcre de Sainte-Anne, malgré sa récente installation ici, puisqu'il n'est là que depuis soixante-dix ans (il provient de l'église des Minimes de Verdun, démolie en 1829), a eu le don de

semer la discussion, sinon la division, entre les savants. C'est le quatrième personnage du groupe qui fait les frais du débat.

D'après les uns, c'est Joseph d'Arimathie, parce qu'il porte un vase de parfums, et que, dans l'Évangile, ce fut lui qui fit embaumer le corps du Sauveur ; d'après les autres, et je me range humblement de leur côté, ce serait Madeleine, la pécheresse repentante de Magdala.

A noter aussi, l'oreiller de pierre sur lequel repose la tête du Christ : comme oreiller sculpté, il est superbe, mais j'ai peine à croire que des objets mobiliers de ce genre fussent en usage en Orient il y a dix-neuf siècles. Cela manque un peu de couleur locale.

Attenante à la chapelle, et bâtie probablement avec les ruines de l'antique prieuré, est une maison de jardinier où, dans la pièce principale, s'entassent pêle-mêle les ustensiles de cuisine et les instruments de culture : cette maison a cependant des prétentions à l'hospitalité, car un écriteau au-dessus de la porte de l'enclos vous avertit qu'on trouve céans vin, bière, limonade.

Plus moderne et plus en rapport avec nos idées fin de siècle, est l'établissement Bellevue, situé sur le versant ouest du coteau. Des bosquets, des charmilles avec tables et bancs, un chalet qui fut peut-être beau à ses débuts, tout indique la « bedide gommerce » qui ne perd jamais ses droits, même auprès des sanctuaires.

Mais ne disons pas trop de mal de ces établissements utilitaires : quand le soleil envoie ses rayons là-haut, on est encore bien heureux de s'y réfugier et de s'y rafraîchir.

Par quel enchaînement de circonstances une fête foraine, n'ayant de commun avec la fête religieuse que le nom et l'emplacement, se célèbre-t-elle sur le plateau *le lundi de la Pentecôte ?* Mystère et pains d'épices !

On comprendrait, à la rigueur, *après* la cérémonie religieuse terminée, des réjouissances profanes dues à l'affluence considérable des étrangers, et au besoin de boire et de manger qui est commun à tous les mortels ; c'est même, si j'en crois de savants auteurs, dans des circonstances analogues qu'est née à Châlons notre foire *des Sannes ;* mais *deux mois avant,* c'est là un luxe de précautions qui ne s'explique guère.

Quoi qu'il en soit, et quoique ou parce que, aucune tradition historique ne se rattache à la fête du lundi de la Pentecôte, on s'y rend en foule. Les Compagnies de chemins de fer (l'Est et la Meusienne) organisent des trains spéciaux ; les véhicules de toute nature, de toute forme, de tout âge (j'allais dire de tout sexe), sont mis à contribution dans les pays environnants ; le plateau est envahi de toutes parts ; les deux restaurants qui avoisinent la chapelle sont l'objet d'un siège en règle de la part des consommateurs, tandis que dans l'avenue, de midi à minuit, les marchands

de pains d'épices, les mastroquets, ces puissants du jour, les propriétaires de chevaux de bois et autres industriels de même genre, font copieuse recette.

Les rendez-vous de noble compagnie
Se donnent tous en ce riant séjour.

Les gens « smart » de Clermont y viennent étaler aux yeux des populations ébahies leurs toilettes les plus tapageuses, et le bon peuple s'amuse ferme : le sirop d'orgeat coudoie fraternellement le Pernod, et la bière sympathise avec le vin à douze.

La fanfare locale [1], composée de jeunes gens et d'enfants sous la haute direction de l'instituteur, compositeur lui-même à ses heures, donne, sur un kiosque élevé (le mot est bien vrai) pour la circonstance, le dessus du panier de son répertoire : et la journée, ou pour mieux dire la soirée, se termine par un bal en plein air, à 300 mètres d'altitude, ce qui n'est point banal, emmi les senteurs balsamiques de la forêt voisine.

Souvent la pluie se met de la partie, venant sans pitié friper les fraîches toilettes, éteindre les lampions, et disperser la foule qui dévale à regret par les flancs du coteau ; et quelquefois, comme je l'ai vu en 1898, le plancher des chevaux de bois, moins solide, *le povre*, que le plancher des vaches, s'effondre sous le poids des cavaliers, condamnant à un repos forcé de quelques heures les paisibles coursiers du manège, tandis que pères et mères ramassent à la hâte leurs héritiers culbutés çà et là ; mais ce sont là des détails insignifiants qui ne figurent pas au programme, pas plus que les larmes des enfants privés accidentellement de leur dada préféré.

Le pèlerinage de Sainte-Anne, que les évêques, et même un pape, Clément XIII, avaient enrichi de précieuses faveurs et indulgences, a été solennellement rétabli le 26 juillet 1875.

Cette année-là, les fêtes furent exceptionnellement grandioses, et d'année en année, le concours des fidèles devient plus empressé.

Un autel est dressé ce jour-là sous les tilleuls centenaires, et, sous la voûte de verdure de l'avenue, la foule se place, respectueuse et recueillie. Après la grand'messe, célébrée à dix heures, la foule redescend en ville pour le repas du midi : beaucoup prennent ce repas sur place.

1. Notons en passant que, certain dimanche de juin dernier, où, par une claire et chaude vesprée, nous sommes montés à Sainte-Anne pour étudier la chapelle et préparer cette notice, la fanfare donnait sur le plateau, de 3 à 4 heures, alors qu'aucune cérémonie, soit religieuse, soit profane, ne pouvait apporter d'empêchement, un concert des mieux réussis, devant vingt-deux auditeurs, dont huit enfants, ce qui donne une haute idée du sens artistique des indigènes.

Ajoutons toutefois, pour être justes, que, vers le quatrième et avant-dernier morceau, l'auditoire, sur une population de 1,300 âmes, comportait 70 personnes !

Vers deux heures, la foule, grossie par les pèlerins qu'amènent les trains de midi, revient plus compacte sur le plateau, pour les vêpres et le sermon.

Il y a tout lieu d'espérer que la fête du *mercredi 26 juillet 1899* ne le cèdera en rien aux précédentes, et que les Français de France y viendront, nombreux, implorer l'intercession divine pour la patrie si tourmentée par les ennemis du dedans, associés à ceux du dehors.

(Journal de la Marne) A. D.

*
* *

Un Essai de laïcisation des Hôpitaux de Reims sous la Terreur. — Sous ce titre : *Les Sœurs de l'Hôtel-Dieu et le Comité de surveillance de Notre-Dame*, M. le Dr Pol Gosset vient de publier, dans le tome CV des *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, un intéressant article dont nous détachons, à l'intention de nos lecteurs, l'extrait suivant :

... L'ancien Hôtel-Dieu, situé sur l'emplacement actuel du Palais de Justice et de la Prison, était donc sous la surveillance du Comité de Notre-Dame, qui eut ainsi à s'occuper des hospitalières, non pas à l'occasion des négligences constatées dans leur service, mais par application du décret du 3 octobre 93, qui est ainsi conçu :

« Art. I. — Les filles attachées à des ci-devant congrégations de leur sexe et employées au service des pauvres, au soin des malades, à l'éducation ou à l'instruction, qui n'ont pas prêté dans le temps le serment déterminé par la loi, sont, dès cet instant, déchues de toutes fonctions relatives à ces objets.

« Art. III. — Les corps administratifs sont tenus, sous leur responsabilité, de faire remplacer de suite lesdites filles par des citoyennes connues pour leur attachement à la Révolution. »

Le Comité fut plus révolutionnaire que la loi d'octobre, ou plutôt il se heurta à des difficultés d'exécution ; en effet, au lieu de destituer simplement les sœurs qui refusaient de jurer de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité, il déclara suspectes quatre d'entre elles, fort âgées et très écoutées de leurs compagnes, et les arrêta ; mais c'est qu'il prévoyait combien il aurait de mal à trouver des citoyennes pour remplacer les hospitalières, et il pensait, par cette mesure illégale qui privait la communauté de ses chefs, venir plus facilement à bout des résistances. Mauvais calcul, d'ailleurs, car malgré quatre arrestations, seize sœurs ne cédèrent pas et elles paraissent avoir continué leur service sans interruption, en costume civil, il est vrai, et concurremment avec quelques laïques.

Au lieu de résumer les documents qui relatent les ennuis que les sœurs eurent à subir de la part du Comité, j'ai préféré reproduire intégralement les passages du *Registre servant aux délibérations du Comité de surveillance de la section de Notre-Dame*

de Reims, qui racontent cette affaire. Le récit sera un peu plus long, il sera surtout plus vivant :

14 Brumaire. — Sur l'observation qu'il était à ne pas perdre de vue les sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu, lesquelles n'avaient pas prêté leur serment, et l'accord général que sœur Neveu, Mère des novices, était la plus entêtée et éloignait les autres, il a été arrêté que la municipalité serait invitée d'adjoindre deux commissaires à deux des nôtres pour tâcher d'amener lesdites sœurs à leur serment. Ont été nommés les citoyens Boilletot et Fressencourt pour cette invitation. De retour, ont dit qu'à six heures les deux commissaires arriveraient ; ce qu'étant, tous quatre se sont rendus audit Hôtel-Dieu où se trouve, aussi sur invitation, le citoyen Joly-Pilloy, membre du District. Là, ils ont fait l'impossible pour conserver aux malades les hospitalières dont le remplacement n'est pas aisé ; n'ayant pu y parvenir, nos deux commissaires nous rapportèrent qu'il avait été cru expédient de faire mettre en arrestation ladite sœur Neveu ; pour quoi, et de l'assentiment général du Comité, ont été nommés les citoyens Boilletot et Vautrat... Alors étant sept heures, les citoyens Boilletot et Vautrat, chargés de l'arrestation de sœur Neveu, se rendirent à cet effet à l'Hôtel-Dieu, accompagnés de la garde qu'on avait retenu pour ce, lesquels ont promis rapport.

15 Brumaire. — Les citoyens Boilletot et Vautrat, faisant rapport de l'arrestation de sœur Neveu, ont dit l'avoir opérée, après avoir visité ses effets et avoir remis la clef à la supérieure ; ont ajouté que ce n'avait pas été sans rumeur, que la garde n'avait pas été inutile pour en imposer, et que, vu la fermentation, ils avaient engagé la garde, au retour du séminaire, à faire une patrouille dans les salles pour y assurer le bon ordre... Survint députation des administrateurs de l'Hôtel-Dieu ; après s'être entendus et avoir cherché les moyens de pouvoir décider les sœurs au serment, a été convenu qu'on engagerait le district et la municipalité à joindre une députation pour ensemble se rendre audit Hôtel-Dieu avec nos commissaires nommés, Vautrat et Boilletot.

16 Brumaire. — Les citoyens Boilletot et Vautrat firent le rapport de leur mission d'hier soir à l'Hôtel-Dieu, par adjonction aux commissaires de la municipalité, et dirent qu'elle avait été infructueuse...

Aussitôt le citoyen Boilletot remit sur le bureau la déclaration que conjointement avec Fressencourt, tous deux requis *ad hoc*, ils avaient reçue ce matin et dont suit teneur :

« Cejourd'hui 16 brumaire, nous soussignés, membres du Comité de surveillance de la section de Notre-Dame de Reims, nous sommes transportés à l'Hôtel-Dieu sur la réquisition des soussignées, à l'effet de recevoir leur soumission aux lois de la République, ce qu'elles ont promis et signé avec nous. Signé : J. Lecomte, J. Varlet, M. Demetz, Marie-Jeanne Bourlois, Nicole Géruzez, Françoise

l'habitant, Simonne Galloteau, Simonne Géruzez la jeune ; — Fressencourt-Villiet et Nicolas Boilletot. »

Après lecture, fut renvoyée ladite déclaration au Conseil général de la commune pour y être fait droit. Furent porteurs, Boilletot et Fressencourt.

8 Frimaire. — Les citoyens Fressencourt et Boilletot, qui avaient été nommés pour se transporter à l'Hôtel-Dieu, d'après la réquisition faite par les administrateurs de ladite maison, nous ont dit que les dix-huit sœurs ci-après dénommées, savoir les citoyennes Lépagnol, Bernard l'aînée, Bernard la jeune, Manceaux, Gentil l'aînée, Mennesson, Daudemant, Rainssant, Delaitre, Gentil la jeune, Fressencourt la jeune, Vernant la jeune, Chemery et Braux, requises de prêter leur serment, ont refusé. Il a été arrêté que nous en instruirions le directoire du district, ainsi que la municipalité, pour qu'ils aient, de concert avec l'administration, à aviser à leur remplacement, attendant leurs réponses pour prendre les mesures nécessaires.

16 Frimaire. — Les citoyens Boilletot et Fressencourt, chargés de se présenter à l'Hôtel-Dieu pour savoir définitivement si les hospitalières de cette maison voulaient prêter le serment requis par la loi, nous ont dit qu'elles avaient refusé au nombre de dix-huit ; ils nous ont même exposé que sur les renseignements pris à ce sujet, ils avaient appris que la citoyenne Lépagnol avait beaucoup influé par ses instigations sur les dix-sept autres filles qui administrent cette maison, et était en partie cause de leur refus à prêter le serment. La chose mise en délibération, il a été arrêté qu'elle serait mise ce soir même en état d'arrestation ; de suite a été donné contre elle un mandat d'arrêt pour être mis à exécution par les citoyens Duchesne-Lejeay et Parent. Il a été arrêté qu'il serait de nouveau écrit à la municipalité et au district pour presser le remplacement des dames de Sainte-Marthe et de l'Hôtel-Dieu.

17 frimaire. — Les commissaires ont dit que s'étant présentés munis de leurs pouvoirs en la maison de l'Hôtel-Dieu, hier à huit heures du soir, ils avaient au nom de la loi demandé à parler à la citoyenne Lépagnol. Conduits à l'infirmerie où elle était, ils lui ont enjoint au nom de la loi de les suivre en la maison de détention dite le séminaire. Examen fait de son portefeuille, il s'est trouvé dedans une lettre sans date ni adresse qu'ils lui ont proposé de signer, et que l'ayant refusé, ils l'avaient fait parapher par le juge de paix ainsi qu'une adresse. Visite faite dans sa chambre, il ne s'est rien trouvé de suspect ; après quoi, elle a été conduite en la susdite maison.

Les citoyens Boilletot et Fressencourt ont été chargés d'aller au bureau d'administration de l'Hôtel-Dieu, avec la lettre de la citoyenne Lépagnol, prendre des renseignements à ce sujet.

18 Frimaire. — On a demandé que la sœur Neveu puisse être transportée à Châlons et de suite en avons fait la demande au Comité révolutionnaire à Châlons.

19 Frimaire. — Le Comité désirant toujours d'amener celles de la maison hospice de l'Hôtel-Dieu qui n'ont pas fait le serment, attendu la difficulté de remplacer celles qui s'y refusent, a mis en délibération quel parti l'on prendrait relativement à la citoyenne Braux et à la citoyenne Delaître qui, à ce qui lui a été rapporté, sont les plus entêtées et dont l'exemple influe davantage sur les autres ; l'on a pris à ce sujet les renseignements que l'on a cru nécessaires. La matière mise à la discussion du Comité, sur le rapport qui lui a été fait que les deux citoyennes ci-dessus n'avaient point troublé l'ordre de la maison, seulement que leur exemple entraînait les autres, la question mise aux voix, étant au nombre de huit, trois ont prononcé pour l'arrestation et cinq ont prononcé pour qu'elles soient, aux termes de la loi du 3 octobre dernier, chassées de la maison et privées de traitement. De suite on a décidé qu'extrait du présent serait envoyé à la municipalité pour être mis par elle à exécution dans les vingt-quatre heures, et un autre à l'administration dudit Hospice pour lui en donner connaissance.

23 Frimaire. — On a mis à l'ordre du jour la demande du citoyen Legrand-Paquot, notable de la commune, qui a requis du Comité deux commissaires pour, conjointement avec la municipalité, mettre à exécution l'arrêté pris le 19 frimaire contre les citoyennes Braux et Delaître, hospitalières de la maison d'humanité de Reims ; mais le Comité étant au nombre de neuf, on juge de mettre aux voix si l'arrêté pris le 19 frimaire contre les citoyennes Braux et Delaître serait rapporté. La proposition mise aux voix, la majorité a décidé qu'il le serait pour demain 24 frimaire. De suite on a envoyé deux commissaires à la maison d'hospice, où ils étaient assemblés en attendant les commissaires qu'ils nous avaient demandés, à l'effet de prévenir les députés du district et de la municipalité que le Comité, pour raison à lui connue, avait jugé à propos de suspendre l'exécution de son arrêté et les priait de se retirer jusqu'à nouvel ordre. Les commissaires ont fait rapport que la demande du Comité était accordée.

24 Frimaire. — L'ordre du jour a amené le rapport, fait hier 23, de l'arrêté pris contre les citoyennes Braux et Dehaître, hospitalières de la maison dite l'Hôtel-Dieu, qui les condamnait à être exclues de la maison et privées de leur traitement. Ledit rapport mis à la discussion du Comité, plusieurs membres ont dit qu'il est notoire que les dénommées ci-dessus étant toutes deux dans des principes opposés à la Révolution, elles devaient être regardées comme suspectes, et aux termes de la loi mises en arrestation. La proposition mise aux voix, étant au nombre de neuf, quatre ont prononcé pour l'arrestation, quatre autres pour l'exécution de l'arrêté pris ci-devant contre elles. La balance étant égale, le président (Boilletot) la fait pencher en prononçant pour l'arrestation. De suite ont été nommés Luton et Pruneau-Forest pour mettre ledit arrêté à exécution ; les pouvoirs leur ont été délivrés, la force armée mandée et le juge de paix requis.

Un membre a demandé que, vu la quantité de détenus dans la maison du séminaire, il serait à propos de mettre les deux condamnées à la maison du ci-divant Rondeau. On a député Fressencourt au district à l'effet de le lui demander : le district par écrit nous en a donné le pouvoir et cela sera exécuté ce soir.

26 Frimaire. — Le Comité a envoyé au Comité de sûreté générale le procès-verbal d'arrestation des nommées Marie-Anne Braux et Marguerite-Françoise Delaître.

6 Pluviôse. — Il a été remis une lettre de l'agent national relative aux hospitalières de la Maison d'humanité de Reims, qui recommande à notre surveillance cette maison, attendu qu'il y a correspondance entre elles et les détenues ; l'agent national prouve son dire par une lettre de la sœur Mennesson, qu'il nous envoie aussi, laquelle a été saisie au passage. Sur ce, le Comité délibérant a arrêté qu'il serait écrit à la municipalité, afin de l'engager de mettre le décret à exécution contre celles qui n'ont point fait le serment et pourvoir à leur remplacement.

Il y eut certainement un commencement de laïcisation, car le Conseil général put écrire au Comité de Salut public : « Le Conseil général de la commune vient de républicaniser deux hospices dont la conduite était confiée à des femmes fanatiques ; celles qui se sont montrées rebelles aux lois ont été mises en arrestation avec leurs pareilles, et elles ont été remplacées par des citoyennes, vraies sans-culottes, et dont la plupart sont mères de famille et ont leurs enfants et leurs maris à la défense de la patrie. » (*Reg. des délib.*, 16 germinal, an II.)

En résumé, quatre sœurs de l'Hôtel-Dieu furent emprisonnées pour refus de serment : sœur Neveu, le 14 brumaire (4 novembre 1793), sœur Lespagnol, le 17 frimaire (7 décembre), sœur Braux et sœur Delaître, le 24 frimaire (14 décembre). Un an se passa avant qu'elles ne fussent rendues à la liberté ; elles ne demandaient cependant qu'à servir les pauvres et promettaient de ne pas s'occuper de la chose publique, témoin cette pétition qui est sans date :

« Citoyens,

« Les malheureux de la Maison d'humanité réclament notre secours et nous avons le plus ardent désir de nous y rendre. Nous souffrons sensiblement de les sentir en si grand nombre et si peu de personnes pour les servir, et dans ce peu, il y en a même encore deux de malades de surcroît de fatigue ; les autres, ne pouvant suffire à la prodigieuse quantité de pauvres souffrants, réclament aussi notre aide. Consentirez-vous que les uns et les autres fussent plus longtemps privés des secours si légitimes dont ils ont le plus pressant besoin ? Non, je ne puis croire que vous vous refusiez à leurs cris ; vous n'ignorez pas l'état actuel de cette maison et de quelle utilité nous y serions. Nous aimons à nous persuader que vous vous rendrez à nos vœux, l'intérêt de nos frères, plus que

tout le reste, nous engage à vous faire cette demande comme étant la plus propre à toucher des cœurs sensibles et bienfaisants. Vous n'avez d'ailleurs rien à craindre du côté de la chose publique ; nous n'y avons jamais nui et nous ne sommes pas dans le cas de nous rendre répréhensibles. Je crois qu'on n'a pas de reproches à nous faire à l'égard de nos devoirs envers nos frères et qu'on ne peut mieux prouver ses sentiments qu'en se sacrifiant au soulagement de l'humanité souffrante : tels sont ceux dont sommes pénétrées. C'est pourquoi nous espérons que vous exercerez à notre égard, pour l'amour de ces malheureux, un acte d'humanité qui vous éternisera dans leur mémoire et dans la nôtre.

« Salut et fraternité de la part des citoyennes de la Maison d'Humanité de Reims, détenues au ci-devant Séminaire. »

Elles avaient espéré un moment qu'on pourrait leur appliquer la loi du 29 thermidor, et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu les avaient réclamées, — preuve que l'expérience tentée n'avait pas donné les résultats qu'on attendait ; mais le Comité révolutionnaire du district estima qu'elles n'étaient pas artisannes et qu'il n'y avait pas lieu de délibérer, sauf aux pétitionnaires à se pourvoir devant le Comité de sûreté générale.

En frimaire an III (novembre 1794), Delacroix, conventionnel de la Marne, de passage à Reims, fut consulté par le Comité révolutionnaire pour savoir si, dans les circonstances présentes, on pouvait demander aux religieuses si elles persistaient dans leur refus ou si elles voulaient reconnaître la République et vivre sous les lois émanées de la Convention nationale ; le représentant répondit affirmativement, à condition de rendre compte au Comité de sûreté générale. Les sœurs dirent à Vallery, Henrié, Dauphinot et Assy, envoyés pour ce au séminaire, qu'elles reconnaissaient la République, qui a décrété la liberté des opinions religieuses, et qu'elles étaient disposées à vivre en républicaines sous ses lois. « En conséquence, et vu l'utilité dont elles seront pour nos concitoyens malades en la Maison d'humanité, le Comité estime qu'elles peuvent être rendues à la liberté. Le Comité observe que l'administration de l'Hospice d'humanité les réclame comme devant être utiles en ladite maison surchargée de malades. »

La détention des sœurs avait duré un an ; mais, comme on vient de le voir, le dernier texte qui se rapporte à leurs tribulations est une reconnaissance de leurs bons et loyaux services, signée par les administrateurs de l'Hospice et approuvée par les membres du Comité révolutionnaire du district.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

L'ÉGLISE DE SAINT-GERMAINMONT

(ARDENNES)

AVANT-PROPOS

Le clocher d'un village est sa marque historique, en même temps que son signe distinctif et son plus bel ornement dans le paysage. Et quelle variété dans ces clochers de tous les styles et de tous les âges : ici une flèche aiguë accompagnée de ses quatre clochetons, là une simple arche campanaire, ailleurs une tour défensive au centre ou en avant de l'église, s'élevant bien robuste avec ses ouïes géminées et sa toiture en batière ou en pyramide. C'est ce dernier type que nous préférons, c'est le vrai type monumental, le clocher du moyen âge, roman ou gothique, celui qui a vu passer le plus de générations à ses pieds et qui les a constamment protégées de sa masse tutélaire.

Tel est le clocher de l'église de Saint-Germainmont, et c'est parce qu'il a été maintenu intact dans de récentes restaurations et qu'il fut alors conservé à grands frais dans sa simplicité native, que l'idée nous est venue de le décrire et avec lui le rustique monument qu'il rehausse et caractérise encore pour de longs siècles.

Beaucoup d'autres tours romanes de nos églises rurales ont disparu de nos jours par suite de vétusté sans doute, mais sans que l'on ait peut-être fait tous les efforts nécessaires pour les sauver de la ruine, et on les a remplacées par de massifs clochers en charpente. Tel est le cas à Louvois et à Cormontreuil (Marne), à Tagnon et à Acy-Romance (Ardennes) ; jugeons-en d'autant plus méritoire l'œuvre conservatrice accomplie à Saint-Germainmont.

Il importe de suivre cet exemple en maintenant autant que possible les vieux clochers, alors qu'on élève en beaucoup d'endroits autour d'eux de jeunes clochers qui semblent rivaliser de hauteur. Le campanile de la mairie ou de l'école, celui de l'hospice, comme à Saint-Germainmont, seront vus sans jalousie par le clocher de l'église dont l'âge est attesté par son

architecture. Ce sera surtout lui qui continuera à éveiller les sentiments d'attachement au pays que l'on nomme si bien l'amour du clocher.

Mais ce n'est pas seulement une tour que les travaux confortatifs de 1897 ont sauvée en cette commune, c'est un édifice entier de la fin du XIIe siècle ou du commencement du suivant, monument d'un seul ensemble de construction à peu près contemporain [1]. Sept siècles ont passé sur lui, et il domine toujours, du haut de son monticule, le village et le terroir, le ruisseau et son frais vallon. Il est devenu un vétéran dans la contrée. Résumons donc, en quelques traits saillants et précis, ce que l'on sait de son histoire, offrons sa description et précisons les souvenirs tracés autour de lui.

I. — Notions historiques sur l'église et la paroisse.

L'origine de Saint-Germainmont est probablement concomitante du culte rendu en ce lieu à saint Germain, évêque d'Auxerre, mort en 448 [2]. L'adoption de son patronage aura été l'une des conditions de l'établissement des premiers habitants du Ve au VIIe ou VIIIe siècle. Ce qui fixe l'existence de la localité à cette époque, c'est le titre du doyenné qui en prit le nom et fut un démembrement de l'ancien *pagus* et comté de Porcien. L'étude de la formation et des limites de ce doyenné a déjà donné lieu à de savantes recherches, et il nous suffit de constater que Saint-Germainmont, qui y occupait une position assez centrale, avait déjà conquis une prépondérance sur les paroisses voisines, lui venant sans doute de la célébrité de son vocable [3].

1. A notre connaissance, une seule notice sommaire de cette église a été dressée, celle de M. Jean Hubert dans la *Statistique monumentale du département des Ardennes* publiée dans les t. XVII et XVIII des *Travaux de l'Académie de Reims*, 1853.

2. Tous les anciens pouillés donnent, en effet, ce saint pour patron à cette localité, mais on célèbre actuellement la fête populaire au mois de mai, tandis que la fête religieuse a lieu le 31 juillet. On ne compte pas moins de vingt-sept saints du nom de *Germain* dans le *Répertoire des sources historiques du moyen âge* par l'abbé Ulysse Chevalier. L'un des plus illustres est saint Germain, évêque d'Auxerre, qui vivait au Ve siècle, né en Grande-Bretagne, mort à Ravenne le 31 juillet 448. Saint Germain, évêque de Paris, mourut le 28 mai 576. D'autres du même nom furent évêques de Besançon, de Constantinople, etc.

3. Voir une carte du doyenné de Saint-Germainmont et une note sur sa formation comme démembrement du Porcien, dans l'ouvrage de M. Longnon, *Les Pagi du diocèse de Reims*, 1872, p. 81 et 82.

Lors de la constitution définitive des divisions décanales du diocèse de Reims par l'archevêque Guillaume de Trie, en 1327, le titre de chef-lieu d'un doyenné fut maintenu à la paroisse de Saint-Germainmont dans le grand archidiaconé. Sauf l'annexion de Château-Porcien qui fut distrait du doyenné de Sainte-Justine ou de Rethel en 1676, les limites primitives restèrent les mêmes jusqu'aux divisions des cantons modernes [1].

Le maintien de la célébration du culte de saint Germain dans l'église actuelle de Saint-Germainmont est prouvé, pour le milieu du xve siècle, par le chiffre des oblations apportées par les fidèles en son honneur et au profit de son autel. C'est un procès-verbal de visite de l'an 1451 [2], qui nous affirme cette dévotion populaire, en même temps qu'il nous apprend que l'église bénéficiait aussi chaque année du produit d'une vigne lui appartenant [3].

Le même procès-verbal de visite de 1451 nous renseigne sur le présentateur à la cure, qui était l'abbé de Saint-Nicaise de Reims, et sur le curé, Jean Rohart, qui résidait en sa cure, chose notable alors [4]. De plus, il indique l'état de ruine de l'église à la suite des désastres de la guerre de Cent ans et surtout le mauvais état de la muraille, sur la gauche du clocher, que les habitants réparaient depuis six ans [5]. Malgré ces dégâts qui avaient amené la suspension du culte, l'état du mobilier était resté satisfaisant, et l'on conservait des ornements suffisants pour revêtir trois prêtres, ce qui indique un clergé permanent ou accidentel assez nombreux [6]. Quant au presbytère, il n'existait plus depuis les guerres, et les habi-

1. D. Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. II, p. 615.

2. Doyenné de Saint-Germainmont, Renseignements généraux et Procès-verbaux de visite des paroisses en 1451, 1475, 1512, vers 1680, 1712, 1716, 1692, 1710. — Les trois premiers cahiers sont du plus grand intérêt. Archives de Reims, Fonds de l'Archevêché.

3. « Redditus dicte ecclesie existunt in quadam vinea, que valere potest annuatim octo vel duodecim solidos, et in oblationibus que fiunt ob reverenciam beati Germani, que valuerunt hoc anno circiter quatuor francos et anno precedenti decem francos. »

4. « Status decanatus christianitatis de Sancti Germani monte anni 1451. Abbas sancti Nichasii est patronus ecclesie parochialis de Sancti Germani monte..... Curatus est domnus Johannes Rohardi, qui residet..... »

5. « Ecclesia predicta patitur ruinam, maxime in quodam alto muro à parte sinistra tympanilis existente. Parochiani fecerunt competenter debitum à sex annis citra reparandi quolibet anno unam porcionem. »

6. « In dicta ecclesia est unus calix argenteus deauratus. Sunt etiam tres casule, tres albe munite, aliis ornamentis sufficientibus ad induendum tres presbyteros..... Dicta ecclesia suspendet. Curatus fuit in sinodo. »

tants devaient le reconstruire, ce qui prouve l'ancienneté du droit du curé à être logé aux frais de la communauté. On apportait beaucoup de mollesse à cette reconstruction, ce qui prouve aussi que de tout temps on a eu de la peine à faire exécuter le droit [1].

Un procès-verbal de visite de 1475 nous apprend que la maison presbytérale était alors convenablement rétablie mais couverte en chaume; malheureusement, en cette année, le curé, Jean Camusot, ne résidait pas et habitait Reims. C'était un chapelain, Jacques Joram, qui desservait la cure. Le cimetière était suffisamment clos; on réclamait des réparations à l'escalier du clocher, au clocher lui-même et au mur contigu. Quant aux ornements, ils étaient bien fournis pour orner six autels; on notait un encensoir d'argent, objet de luxe pour l'époque, et le vase pour la réserve eucharistique qui était aussi d'argent. Le culte avait donc repris sa splendeur d'avant les guerres [2].

Le curé, successeur de Jean Camusot, s'appelait Jean Doubleau; il fut chanoine de Notre-Dame de Reims de 1484 à 1529 [3].

Nous arrivons au XVIe siècle qui fut, avant les guerres de Religion, une époque favorable au développement et à l'ornementation des églises. Nous n'avons nulle mention sur les embellissements artistiques qu'aurait alors reçus celle de Saint-Germainmont, bien que des traces de décorations murales de ce temps aient apparu récemment. Nous savons seulement, par un procès-verbal de visite de 1512, que cette église

1. « ... Non est domus presbiteralis; habitantes ville moniti sunt ut infra festum sancti Remigii in capite octobris dictam domum reedificent, et tamen parvam et quasi nullam apponunt diligentiam. »

2. Status decanatus christianitatis de Sancti Germani monte anni 1475 : « Saingermainmont... Curatus est dominus Johannes Camusot, Remis manens, qui non residet. Cura deservitur per dominum Jacobum Joram, de licentia curie..... Ornamenta que sufficiunt pro sex altaribus ornandis, thurribulum unum de argento, duo vasa ad reservandum corpus Christi et sanctum crisma, unum videlicet de argento et aliud ereum deauratum. Fontes bene se habent. Ascensus, per quem ascenditur ad turrim et timpanile, et una pars muri contigui dicto ascensui, indigent reparationibus et quedam vittrine navis. Cimiterium est sufficienter clausum, domus presbiteralis est competenter retenta, dempta coopertura, que est de straminibus. » (Couverture en paille ou en chaume). *Archives de Reims*, même fonds.

3. Capitulum remense, Præbenda 56. Joannes Doubleau, pastor ecclesiæ parochialis de St Germainmont, Remensis diœcesis, auth. ord. in propria 29 maii 1484, pridie coronationis Caroli octavi..... Obiit Remis 16 aut 17 febr. 1529. (Weyen, fo 319 recto, ms. de la Bibliothèque de Reims.)

continuait à être pourvue d'un mobilier convenable, et que le cimetière et le presbytère étaient en bon état. Cependant le curé ne résidait pas encore; c'était, en effet, un haut dignitaire de l'église métropolitaine, le trésorier du chapitre, qui possédait le bénéfice, et il le faisait desservir par un prêtre approuvé, Jean Wauchier. Nous connaissons aussi les noms des coûtres ou marguilliers d'alors, Simon Baillet et Gérard Brune, qui n'avaient été soumis à aucune injonction [1]. Nous n'avons pas de renseignements pour la fin du XVIe siècle, ni pour le début du XVIIe, mais nous savons qu'en 1652, au moment des guerres de la Fronde, le village et l'église de Saint-Germainmont furent cruellement pillés, dévastés et ruinés [2]. Il fallut de longues années pour réparer de tels désastres.

Aussi tous les procès-verbaux de visite du milieu du XVIIe siècle relatent-ils des plaies matérielles et morales, la misère des populations et le mauvais entretien de l'église [3]. On sait que les nefs étaient à la charge des habitants : c'était déjà pour eux un lourd fardeau. Le chœur, le transept et le clocher, s'il se trouvait à cet endroit, devaient au contraire

1. Status decanatus christianitatis de Sancti Germani monte, 1512 : « In ecclesia parochialis de Sancti Germani monte deservitur per dominum Johannem Wauchier, presbiterum et approbatum per curiam remensem. Curatus est dominus thesaurarius ecclesie remensis. Ecclesia, cimbolum, fontes, sacre unctiones et ornamenta que ad cultum divinum requiruntur, reverenter et honeste custodiuntur. Cimiterium predicte ecclesie est satis bene clausum. Domus presbiteralis bene se habet. Custodes ecclesie sunt Symon Baillet et Gerardus Brune, quibus nihil injunctum est. » (*Ibidem.*) — Le trésorier de l'église de Reims était, en 1512, Jean Doubleau. — Le nom de Simon Baillet se retrouve dans la liste des doyens ; celui qui le portait fut inhumé en 1544 près de la porte latérale, comme en fait foi son épitaphe restée à la même place.

2. *Chronique de Jean Taté, greffier de l'Hôtel de Ville de Château-Porcien*, 1890, p. 65. — *Histoire du diocèse de Laon*, par D. Le Long, 1783, p. 525.

3. *Visites de 1663.* Fonds de l'archevêché de Reims, G. 252, page 98. (*En marge*) : Saint Germainmont, Saint Germain, le xxij juin 1663. Me Taillet. xxv s. (*taxe*). — L'église de St Germain de St Germainmont. Me Nicolas Parmentier, curé, Anthoine Louffet (?), M^e d'escholes, Claude Nivelle et Jean Alar, coustres, Rauline Lesgret, belle-mère (sage femme). Les décimateurs : l'abbé de St Nicaise, patron de la cure, perçoit les deux tiers des grosses dixmes et le s^r curé l'autre, et pour les menues dixmes, le chapelain de St Jammes (plus tard *Sainte Gemme*) perçoit les deux tiers, et le s^r curé l'autre tier. Le St Sacrement est en un ciboire d'argent, en un tabernacle posé sur l'autel. Les S^tes huiles, les fons en estat. Le cimetier est ouvert et il y a encore des maisons du rest de la guerre. L'église posède deux jours de prés, quelques terres et vignes en savart ; le tout peut raporter xxx l., chargé d'obits. Il y a un calice et un soleil d'argent, peu d'or-

être entretenus par les gros décimateurs, qui levaient la plus forte part des dîmes. C'étaient, à Saint-Germainmont, le curé et les religieux de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, puis à leur place la Sainte-Chapelle de Paris, qui fut pourvue, en 1641, du titre abbatial en commende. Rien de saillant dans les constructions de cette période. Ce furent plutôt d'ailleurs des réparations que l'on exigeait, ainsi que l'indique ce curieux procès-verbal de l'archevêque Ch.-Maurice Le Tellier en 1676 :

« St-Germain de St-Germainmont, à la présentation de l'abbé de St-Nicaise. J'ai visité cette Église le 13 juin 1676.

« Me Claude Besançon, âgé de 26 ans, c'est un jeune homme depuis peu dans cette paroisse, est capable, de bonnes mœurs et s'acquitte bien de sa charge.

« Le presbytère a besoin de réparations, à la charge du curé.

« 220 communiants.

« L'église est en méchant état, à la charge des religx de St-Nicaise. (*Ajouté :* ont très bien réparé.) — Le cimetière ouvert. — Ordonné aux habitans de réparer le pignon de la nef et ce qui manque à leur cloché avec quelques autres menues réparations que je leur ai moi-même expliqué sur les lieux, le tout à leurs dépens, ils en sont convenus.

« Ordonné que de l'argent de la fabrique on fera un plancher à la nef, ordonné qu'on raccomode le calice[1]. »

Les maux accumulés et constatés de la sorte se guérirent avant la fin du XVIIe siècle, grâce à une sage administration du curé et des marguilliers. On les voit produire, en 1679, un état détaillé des biens meubles et immeubles de l'église, qui contient des détails sur les ornements à figures qu'elle possédait alors[2]. Une visite décanale constata en 1692 la bonne tenue

nements. Les comptes se rendent de deux en deux ans. Les basses voûtes de l'église sont entièrement découvertes ; l'on a commencé à les réparer. Il y a une autre chapelle en l'honneur de Nostre Dame..... ; la dite chapelle tumbe en ruine et n'y a plus d'autel. Nous avons ordonné de desmolir ce rest de maisons du cemitier, de faire continuer les réparations..... » — Le xvj may 1665. Mes Egan et Roland. L'église est réparée. Il y a encore des restes de masures dans le cemitier que nous avons ordonné estre desmoli. Il y a un calice et ciboire d'argent, peu d'ornements. ij cxl communians..... » (*Copie due à l'obligeance de M. Louis Demaison, archiviste de Reims.*)

1. Notes de Ch.-M. Le Tellier, arch. de Reims, p. 112 du registre. (*Bibl. nat.*)

2. 23 juin 1679. Déclaration des meubles et immeubles de la fabricque de l'église de St Germainmont que produisent Nicolas Legros et Guillaume Manteau, marguilliers de l'église : « Meubles... deux chappes blanches

de l'église, l'absence de sacristie, les vocables des autels, dont l'un était déjà dédié à sainte Gemme (il en sera question plus loin) et un autre à la Vierge, titre d'un bénéfice conféré par les chanoines de la Sainte-Chapelle[1]. Le curé du temps était encore Me Claude Besançon, auquel succéda en 1694 Me Armand Martin, dont une note des archives fait l'éloge à défaut d'une épitaphe que l'église ne possède pas[2].

Avec le XVIIIe siècle commence une série de renseignements très minutieux et que nous suivrons avec intérêt jusqu'à la fin de l'ancien régime. On tenta, mais en vain, de substituer en 1710 le nom de « doyenné de Château-Porcien » à celui de « doyenné de Saint-Germainmont[3] ». — L'ancien titre reparaît, dès 1716, dans un procès-verbal de visite du doyen qui relève la négligence des paroissiens pour l'entretien de la nef et la vigilance du curé pour la sauvegarde des deniers de la fabrique. La misère des habitants est toutefois invoquée en leur faveur[4].

figures... un devant d'autel rouge... une chasube (*sic*) rouge figure..., etc. » (*Archives de Reims*, comme dessus.)

1. 6 février 1692. Visite de l'église de St Germainmont par le doyen : « On ne sait si elle est consacrée... L'église est en assés bon état et assez régulière, bien entretenue aux fraix des décimateurs. — Il y a 350 communians. Il y a 3 autels, le mtre autel (St Germain d'Auxerre), un autre dédié à la Ste Vierge et le 3e à Ste Gemme... Il n'y a point de sacristie, on se revêt derrière l'autel... Il y a un presbytère contigu au cimetière... Le curé se nomme Mre Besançon, du diocèse..., il a les livres nécessaires à sa profession... Il y a une chapelle fondée en l'église paroissiale dédiée à la Ste Vierge, possédée par Mre Jean Binet, prestre, docteur en Sorbonne, demeurant à Paris, qui en tire 100 livres de rente... La chapelle est en bon état, Mre de la Ste Chapelle y nomment comme à la cure. » (*Archives de Reims*, comme dessus.)

2. St Germainmont. — Mr Armand Martin, aagé de 50 ans, en possession depuis juin 1694, bon prêtre et faisant son devoir. Le revenu de la cure est de 750 livres, celui de la fabrique de 250 livres et la dépense de 150 livres. Il y a une chapelle de Notre-Dame de 120 livres, chargée d'une messe par semaine. (*Doyenné de St-Germainmont*, s. d., XVIIIe siècle.)

3. Visite de 1710, sans importance ; une autre visite sans date du « doyenné de Château, autresfois de St Germain-mont », n'a pas d'article sur cette dernière paroisse.

4. Procès-verbal de la visite du doyené de St Germain-mont de l'année 1716 : « Saint-Germainmont le 3e juillet. — Église, elle est en état, ornée et pourveu de linge et ornements tres propres. On néglige la nef parce que Mr le curé veut pas qu'on prenne rien sur la fabrique. Les paroissiens, au contraire, allèguent que l'église est indemnisée par les cloches qu'on loue tous les ans 20 (l.) environ... Curé, Mre Armand Martin, aagé de 54... Cimetière il y a une brèche considérable, les habitans à cause de la misère extrême demandent que la fabrique les aide. »

L'inventaire du mobilier en 1723 indique une certaine richesse dans les vases sacrés et les ornements servant au prêtre, au choriste et aux enfants de chœur, les devants d'autel (encore d'un usage constant avec les couleurs liturgiques) et les bannières [1]. — Une relation, dressée sans doute à la même date, établit de nouveau l'état de l'église, de ses comptes et de ses charges [2]. Plus tard, en 1743, une visite officielle d'un chanoine de Reims, délégué par S. A. le prince de Rohan, archevêque de Reims, rend compte de la défectuosité d'une chapelle latérale ; il donne les noms du curé Pierre Gilet, en fonctions depuis 1730, et de plusieurs notables paroissiens des familles Borgnet, Nivelle et Charpentier [3]. Ajoutons-y les noms des familles Manteau, Gérault et Hourlier, cités dans les pièces antérieures, et nous aurons un aperçu de la population jusqu'à nos jours.

Enfin, en 1774, s'ouvre une sorte d'enquête présentant,

1. Inventaire des biens, vases sacrez, ornemens, etc., appartenant à la fabrique de l'église de St Germainmont, fait pour l'année 1723. On y remarque : « un calice d'argent avec des figures en relief... cinq chasubles de damas... neuf chappes, tant à l'usage de M. le curé que pour le M^e d'écolle et choriste de différente couleur, six petites chappes pour les enfants qui servent à l'autel, sept devants d'autel des différentes couleurs, tant pour le grand que petits autels, deux bannières de taffeta d'Angleterre... trois aubes de Sedan... » Signé Martin, prêtre et curé du lieu.

2. Mémoires pour servir aux procès verbaux. St Germainmont. « 1° L'église est bâtie sous l'invocation de s^t Germain, évêque d'Auxerre ; il y a 3 autels, les 2 petits sont dédiés à la Vierge du côté de l'évangile, l'autre à s^te Gemme du côté de l'épître, à l'un d'eux il y a une pierre ancienne sans croix. Les collatéraux sont en mauvais estat. — 2° Il y a une chapelle, qui est celle de la Vierge, fondée à la charge d'une messe par semaine... M. de la Marre, chanoine de Beauvais, en est titulaire. — 7° Les comptes sont rendus jusqu'à 1722 inclusivement, mais il y a des reliquats qui ne sont pas acquittez depuis 1715. Ceux qui redoivent sont Gilles Géraut, Nicolas Manteau, Claude Charpentier, la veuve de Jean de l'Hennie, François Le Roy, Remy Manteau, Thomas Hourlier, Laurent Manteau. — 8° Les registres baptistaires en bonne forme ne s'y trouvent que depuis 1664 jusqu'à ce jour ; il y a 340 communians. Le s^r curé s'est plaint qu'on n'estoit pas assidu aux catéchismes. » (*Relation du XVIIIe siècle, aux Archives de Reims*, fonds déjà cité.)

3. Le 25 juin 1743, visite de l'église de Saint-Germainmont par Hyacinthe Le Pappe de Kervilly, chanoine de l'église de Reims, lequel « remarque que le mur de la chapelle de la Ste Vierge qui est du côté de l'épître menace ruine », constate d'ailleurs le bon ordre du surplus, en présence du curé, Pierre Gilet, en fonctions depuis 1730, et de plusieurs « notables paroissiens, nommément Me Pierre Borgnet, lieutenant, Nicolas Nivelle, Jean Charpentier et Gilles Borgnet, cy devant marguillier. » (*Archives de Reims, fonds de l'Archevêché*, G, Visites, Doyenné de Saint-Germainmont.)

sous forme de questionnaire adressé au curé Jacques Gilet par l'archevêché, des renseignements circonstanciés sur le curé lui-même, sur le principal seigneur, qui était alors la marquise de Gamaches, et sur le nombre, les mœurs et les travaux des habitants [1]. — Nous y relevons aussi ce point qu'il n'y avait qu'un seul moulin à eau dans la paroisse, tandis qu'on en a créé deux nouveaux depuis, lesquels sont en voie de disparaître tour à tour en ce moment [2].

La chapellenie de la Vierge est indiquée comme tenue par un chanoine de Noyon [3]. — Surtout le culte rendu à sainte Gemme dans les usages populaires est expliqué, sinon complètement approuvé par le curé [4]. On invoquait cette sainte dans la paroisse depuis un siècle environ [5]; les mères demandaient, par son intercession, la guérison des petits enfants incapables de marcher, mais l'origine de ce culte et la légende même de la sainte restaient inconnues et sans une autorité suffi-

1. Questionnaire de 1774. — *Curé :* Jacques Gilet, 40 ans, gradué de l'Université de Reims, curé depuis douze ans. — *Seigneur :* Mme M. N. De la Motte Houdancourt, veuve de Monsieur le marquis de Guamaches, est dame de la paroisse. Elle fait sa résidence l'hiver a Paris et l'été au château du Fayel près Compiègne. — *Communiants :* Le nombre des communiants roulent sur quatre cents. Le labourage et le vignoble occupent les habitants. Il n'y a point d'autre travail. (*Ibidem.*)

2. *Hameaux dépendants de la Paroisse ?* — « Il n'y a qu'un moulin à eaux dépendant de la paroisse. Il en est distant d'un quart de lieu. Il faut passer des marrais et une petite rivière pour y arriver. Jusqu'aujourd'hui le passage a été difficile, mais on vient de construire un pont sur la rivière, et on se dispose à faire une chaussée dans le marrais dont le curé profitera comme le public. » (*Questionnaire de 1774.*)

3. « L'une des chapelles de l'église est un bénéfice simple, séculier, sous l'invocation de Notre-Dame. MM. les chanoines de la Ste Chapelle, en leur qualité d'abbé de St Nicaise de Reims, en sont les patrons. Le revenu 250 livres, sur quoi à payer les décimes et 52 messes à acquitter chaque année et l'entretien des bâtiments de ladite chapelle. M. Lesquevin, chanoine de l'église cathédralle de Noyon, en est le titulaire. » (*Questionnaire de 1774* déjà cité.)

4. « Il se trouve dans l'église paroissiale un pèlerinage. Les mères apportent leurs enfants lorsqu'ils ont peine à marcher et invoquent à ce sujet une sainte appellée Gemme que je ne connois pas bien. On en fait même la feste solennellement le 26 janv. Les habitants la regardent comme une seconde patronne et y sont fort attachés. J'ai déjà diminué la solemnité de cette feste de moitié. Il seroit donc à propos de faire connoître ce que c'est que cette sainte ou en abolir la feste. Tout cela n'est authorisé ni par Messieurs les supérieurs, ni par aucun privilège. » (*Questionnaire de 1774* déjà cité.)

5. Dans la visite de 1663 relatée plus haut, on cite le chapelain de Saint-Jammes (ou Jacques ?) au lieu de Sainte-Gemme. Le pouillé de Bauny indique pour patrons simultanés St Germain et Ste Gemme (1777).

sante pour être vulgarisées. C'est aux livres liturgiques de l'ancien diocèse de Saintes qu'il faut recourir pour l'explication de ces points, que nous ne pouvons approfondir davantage que les Bollandistes [1]. Retenons seulement que cette légende marque la constance d'une jeune martyre refusant de s'unir à un païen [2], et que son culte à Saint-Germainmont pouvait avoir été emprunté à un prieuré de l'ancien diocèse de Soissons placé sous son vocable à une époque déjà ancienne [3].

Nous allons terminer par ce qui concerne la fabrique, la cure et l'école. La fabrique avait encore l'habitude de convoquer à ses réunions générales tous les habitants, mais cet usage tombait en désuétude : on se contentait de la présence des anciens marguilliers pour nommer le receveur [4]. Les réunions du bureau administraient, sans que le curé ait à se mêler de la recette, ni de la dépense [5]. Les recettes provenaient des biens

1. Sainte Gemme, vierge, morte à Saintes (Aquitaine), sa fête le 20 juin. D'après les Bollandistes, les faits de sa vie sont encore fort obscurs, mais le bréviaire de Saintes donne les monuments de son culte, leçons, collecte, etc. (*Acta SS. Bolland.* (1707), *Junius*, t. IV, p. 8 à 10). — L'abbé Ulysse Chevalier cite en outre : *La vie de sainte Gemme, honorée dans l'église de St Laurent à Paris*, Paris, 1665, in-12 ; et *La vie de sainte Gemme, tirée des martyrologes d'Espagne et de Portugal et de plusieurs auteurs tant anciens que modernes*, Paris, 1770, in-8°, seconde édition par Amas, Dreux, 1817, pet. in-8° de 52 p. (*Répertoire des sources hist. du moyen âge.*)

2. D'après le martyrologe gallican, sainte Gemme est honorée comme martyre ; elle aurait souffert les tourments et la mort quand, jeune et belle, son père Catillius aurait voulu vaincre sa résistance pour la marier à un noble jeune homme qu'il lui destinait. Ce fait est également rapporté dans le bréviaire de Saintes, mais les Bollandistes n'adoptent pas l'authenticité de cette légende.

3. Il y avait plusieurs prieurés et il existe encore plusieurs paroisses sous le vocable de sainte Gemme ; citons le prieuré de Sainte-Gemme dans la paroisse de ce nom de l'ancien diocèse de Soissons, actuellement du diocèse de Reims, canton de Châtillon-sur-Marne. Il reste quelques bâtiments de ce prieuré, et une famille du lieu conserve une belle statue en cuivre de la sainte (ancien reliquaire), qui figurait à l'Exposition rétrospective de Reims en 1895.

4. « Les assemblées de fabrique s'annoncent au prosne, tout habitant peut s'y trouver et délibérer. Cependant il n'y a guerre que les anciens marguilliers qui s'assemblent. Il n'y a qu'un marguillier receveur... Ce marguillier s'élit pendant les festes de Noel dans une assemblée, on en donne conclusion et entre en charge le premier jour de l'année. » (*Questionnaire de 1774*, déjà cité.)

5. « On tient des bureaux de fabrique au besoin seulement. Il y a un registre de papier marqué, cotté et paraphé par le juge du lieu, sur lequel un secrétaire nommé écrit les conclusions. Le curé ne se mêle pas de la recette. Il ne détermine jamais seul la dépense. » (*Questionnaire de 1774*, déjà cité.)

loués comme de ceux des fondations qui répondaient de l'acquittement des charges [1].

Le presbytère actuel date du XVIIe siècle, sauf une addition moderne, et il donne bien l'idée de l'ancienne demeure presbytérale, voisine de l'église et du cimetière. On signalait en 1774 quelques grosses réparations à y effectuer, aux frais de la communauté bien entendu, le curé n'étant tenu que de l'entretien [2]. Pour subvenir à ses charges, la principale ressource de la cure était une portion dans les dîmes, et l'on ne sait plus guère aujourd'hui quelles difficultés de perception résultaient de ce régime. Il y avait en particulier le *rapport de fer*, c'est-à-dire le droit de percevoir la dîme sur les terroirs voisins où les habitants cultivaient, qui engendrait mille contestations entre les propriétaires et entre les curés voisins [3]. Le curé de Gomont outrepassant ses limites pour la dîme des vins, celui de Saint-Germainmont souhaitait hautement l'abolition d'un droit qui lui causait tant de tracas [4].

Enfin, une réponse particulière du questionnaire concernait l'école qui comptait 80 enfants du mois de novembre au mois de juin, et le maître d'école ou clerc qui était nommé et payé par les paroissiens [5]. Nous avons ainsi parcouru tout le côté historique et rétrospectif de l'église dans la mesure de nos recherches.

1. « Il y a 63 obits, messes hautes avec vigiles à trois nocturnes et recommandise. Il y a deux messes basses et quelques saluts. Ces fondations sont acquittées exactement. — Il y a un tableau des fondations exposé dans l'église même sous les yeux du public. » (*Questionnaire de 1774*, suite.)

2. « Le presbitère est en assez bon état, excepté environ dix toizes de murailles qu'il est nécessaire de rétablir. Cette maison consiste en trois pièces basses et autant de haut. Il y a un jardin qui en dépend, le tout est adjacent à l'église. » (*Questionnaire de 1774*, déjà cité.)

3. « Il est à observer que le seul objet d'intérest que puissent avoir entre eux les curés dans les campagnes, c'est le droit de rapport de fer. Une fois ce droit aboli, je ne sçais sur quoi pourroient plaider entre eux les curés voisins. A St Germainmont, vingt-huit janvier mil sept cent soixante-quatorze. J. Gilet, curé de St Germainmont. » (*Questionnaire de 1774*, déjà cité.)

4. « Le rapport de fer a lieu dans la paroisse de tems immémorial. Le curé le possède seul, quoique cela il en desireroit l'abolition tant il est fatigué des tracas que lui occasionne ce droit depuis quelques années... Une chose étrange, c'est que M^r le curé de Gomont, à titre de rapport de fer, prend moitié de la dixme des vins sur les vignes que ses paroissiens cultivent sur le terroir de Saint-Germainmont, comme si le rapport de fer pouvoit s'étendre sur le vignoble. » (*Questionnaire de 1774*, déjà cité.)

5. « Le clerc est en même tems maître d'écolle. Il n'y a point de maîtresses. Le maître d'écolle n'est pas fondé. Il a pour gages un quartel de

II. — Description de l'église, son mobilier, ses œuvres d'art.

L'édifice est presque tout entier construit en craie ou en pierres dures du pays, qui offrent une suffisante résistance aux intempéries lorsqu'elles sont bien maçonnées et entretenues. Il a été très convenablement remis en état dans ses parties principales, au dehors en 1894 et au dedans en 1897, à l'aide des sacrifices réciproques de la commune et de la fabrique montant à environ 30,000 francs pour le gros œuvre seulement. L'initiative en est due au zèle du curé actuel, M. l'abbé Létinois, qui s'est acquis à cet égard la gratitude des habitants. Il associa à son entreprise le conseil municipal et le maire, M. D. Linard, décédé en 1898 sénateur des Ardennes[1].

Nous allons maintenant décrire le monument en le parcourant, du couchant au levant, à l'extérieur puis à l'intérieur.

Extérieur.

Portail, façade occidentale. — La façade est soutenue en avant par deux contreforts à trois larmiers, les contreforts en retour d'angle sont noyés dans la maçonnerie des bas-côtés. La porte principale a été reconstruite en 1843 sans caractère d'architecture ; elle est surmontée d'un fronton triangulaire contenant une croix ; la fenêtre supérieure est restée dans son type primitif en arc brisé, ébrasée, enveloppée d'un encadrement de trois gorges. Une lucarne ouvre dans le pignon construit en pierre sans décoration.

metail par chaque ménage. Il a de chaque écolier, par mois, trois et quatre sols, trois sols pour les commençants et quatre sols pour ceux qui écrivent. Les paroissiens qui payent le maître d'écolle prétendent avoir seuls le droit de le nommer. — Le maître d'écolle admet dans son écolle les garçons et les filles. Il tient chez lui-mesme les écolles. Il a assez ordinairement quatre-vingts enfants. L'écolle ne dure que depuis le mois de novembre jusqu'au mois de juin. » (*Questionnaire de 1774*, déjà cité.)

1. La part contributive de l'État et de la commune fut de 23,500 francs, et celle de la fabrique de 6,500 pour les seuls gros travaux de l'église. Voici les détails que nous devons à M. l'abbé Létinois sur ces deux entreprises : 1° par adjudication du 22 avril 1894, il fut pourvu au jointoyage de toutes les pierres à l'extérieur, au relèvement de trois contreforts sur la partie nord, et au remplacement des couvertures anciennes sur le clocher, le chœur, les chapelles et la grande nef ; dépense, 7,984 francs ; architecte, M. Jules Blondet, de Saint-Germainmont ; entrepreneur, M. Serpagli, de Rethel ; — 2° par adjudications faites en 1897 pour les travaux de l'intérieur, sur deux devis successifs, le clocher a été consolidé sur ses bases, les voûtes refaites dans le transept et construites sur la nef, etc. ; montant de la dépense, 21,200 francs ; architecte, M. Dufay-Lamy, de Reims, entrepreneur, M. Légé, de Servon (Marne).

Les bas-côtés ont leurs façades soutenues par des contreforts inégaux ; ils ont été reconstruits et élargis, celui du nord en 1857 et celui du midi en 1858.

Nefs et bas-côtés, façades sud et nord. — La nef se développe sur le même plan, offrant au sud et au nord quatre fenêtres hautes en arc brisé et ébrasées, avec une corniche sous la toiture soutenue par une série de modillons uniformes en console.

Les bas-côtés modernes sont modelés sur la nef principale, et percés de quatre fenêtres au nord et de trois fenêtres et d'une porte au sud. Cette porte est surmontée d'un tympan ajouré. Sur la droite, à 2m50 de hauteur, on a reporté un petit monument de la Renaissance avec groupe sculpté et épitaphe que nous décrirons plus loin.

Transept et tour centrale. — Le croisillon nord offre une large façade, soutenue par quatre contreforts aux angles, dont trois refaits en briques recouvertes de ciment. La muraille offre une reprise très saillante de maçonnerie dans toute sa hauteur ; on y distingue aussi la trace d'une ancienne rosace, bouchée, au-dessous de laquelle une fenêtre cintrée a été ouverte en 1841 ; on remarque, à la hauteur de cette rosace, une fleur de lis ancienne sculptée en relief dans la craie. Lucarne cintrée au sommet du pignon.

La corniche vers l'ouest repose sur des consoles d'un dessin différent de celle de la nef ; vers l'est, la corniche est masquée par une toiture en appentis, qui recouvre un prolongement du croisillon, prolongement continué en 1844 et contenant une chapelle latérale précédée d'une travée. Deux petits contreforts sont appliqués aux angles et deux fenêtres en arc brisé ouvrent dans le mur vers le nord.

Le croisillon sud présente les mêmes dispositions que celui du nord, et le même allongement vers l'est. Il n'a qu'un seul contrefort d'appui à l'angle vers l'ouest. En outre, une sorte d'éperon à quatre pans se trouve à l'angle de la chapelle latérale, renfermant un large escalier à vis conduisant aux combles, ouvrant à l'intérieur et éclairé au dehors par deux étroites lucarnes. Cet éperon fut à l'origine une véritable tourelle, dont la partie supérieure a été tronquée. Il reste encore des traces de l'escalier au sommet. Une fenêtre en arc brisé est percée au milieu de la face vers le sud, et une lucarne dans le pignon.

En avant, on a construit au XVIIIe siècle une sacristie distincte du corps de l'édifice avec une toiture à deux rampants.

La tour s'élève sur le carré du transept ; elle est de forme rectangulaire ; les côtés mesurent $4^{m}50$ environ et sont percés chacun d'une porte en arc brisé ouvrant sur les combles. La tour est recouverte d'une toiture en pyramide dont le sommet atteint une hauteur totale de $25^{m}90$ [1]. Les baies qui servent d'ouïes à l'étage campanaire ouvrent sur toutes les faces de la tour, mais leur disposition diffère : sur la face vers l'ouest, on voit deux baies simples en arc légèrement brisé, en dedans pilastres sur les côtés ; — sur la face vers le sud, une baie simple à gauche et une à droite en plein cintre, plus large, géminée, c'est-à-dire divisée en deux compartiments par une colonnette, munie d'un chapiteau avec feuillages en crochets, supportant un tympan ; — sur la face vers le nord, une baie géminée à gauche et une baie simple à droite ; — et vers l'est même disposition. Un cordon court à la base de toutes ces baies.

Sous la toiture, et sur toutes les faces de la tour, s'étend une corniche soutenue par des modillons en console. Une croix en fer, ouvragée aux extrémités et surmontée d'un coq, couronne la couverture.

Abside. — Abside allongée, comprenant le chœur puis une travée et trois pans coupés formant le fond et séparés par des contreforts à deux larmiers. La corniche refaite est supportée par des modillons semblables à ceux du croisillon sud. La toiture n'offre plus de saillie comme avant les récentes restaurations.

Chacune des travées est percée d'une fenêtre en arc légèrement brisé et ébrasée ; la fenêtre du fond, plus large et plus haute, se divise en deux compartiments par un meneau central qui soutient un oculus circulaire au sommet. Cette fenêtre paraît être d'une architecture gothique postérieure aux autres, cependant aucune trace de reprise n'est visible dans la maçonnerie. Elle est enveloppée par un double tore dans le haut qui se continue sur la muraille, et par un tore simple jusqu'en bas sans chapiteau. Les bases en sont sculptées assez grossièrement, et trois petites têtes se détachent à la partie inférieure, celle de gauche tenant une palme dans la bouche. A la pointe supérieure un oiseau, probablement le pélican, surmonte l'encadrement.

Une petite porte, aujourd'hui bouchée, a laissé trace de son linteau dans le pan coupé de l'abside, du côté sud.

1. Y compris les 10 mètres d'élévation du vaisseau. Nous devons cette mesure, comme toutes les dimensions, à l'obligeante collaboration de M. l'abbé Létinois.

Intérieur.

L'intérieur, comme l'extérieur, offre maintenant l'aspect d'un édifice restauré avec soin ; tous les murs sont peints en jaune avec les lignes de l'appareil en rouge[1]. Toutefois, les dispositions anciennes sont restées les mêmes dans toutes les parties[2].

Nef et bas-côtés. — La façade vers l'ouest est masquée par la tribune et le buffet de l'orgue placé en avant de la fenêtre signalée au dehors[3]. On remarque au-dessus de la porte un grand arc de décharge en plein cintre.

La nef compte quatre travées avec arcades, les unes en tiers-point, les autres cintrées, toutes reposant sur des piliers carrés offrant un simple tailloir à la naissance des arcs. Quatre fenêtres hautes en arc brisé et ébrasées éclairent la nef. Son pavé date de 1845. Recouverte précédemment d'un plafond, elle a reçu en 1897 une voûte en briques sans nervures, avec de grands arcs doubleaux en arc brisé en pierre séparant chaque travée. Ces arcs sont soutenus par des colonnes munies de chapiteaux à crochets très saillants. Chacune des colonnes s'appuie sur un corbeau fixé dans la muraille à la hauteur des arcades.

Les bas-côtés, datant de 1857-58, sont très larges et règnent symétriquement à la nef ; ils sont recouverts d'un plafond et éclairés par des fenêtres cintrées et le tympan d'une porte latérale.

Dimensions. — La largeur de la nef est de $6^{m}50$ et celle des bas-côtés de $5^{m}75$, ce qui donne une largeur totale aux nefs de $12^{m}25$. — La longueur totale de l'église, du portail au fond de l'abside, est de 36 mètres. Sur cette étendue, une déviation très sensible existe dans l'axe de la nef, du carré du

1. Lors des travaux de 1897, des traces de peinture décorative apparurent à divers endroits ; j'en ai vu à l'arcade du sud près de l'abside, avec des rosaces, fleurs et rinceaux en tons jaunes du XVIe siècle.

2. Voici le plan que traçait de l'église un document ancien : « L'église est composée de cette sorte : un sanctuaire, un chœur, deux chapelles, une grande croisé (transept), tout cela voûté ; une grande nef et deux petites nefs lambrissées... Il y a trois autels, ils ne sont point consacrés... Il y a une sacristie, elle est distinguée du corps de l'église ; la fabrique entretient ce bâtiment... Les croisés (fenêtres) des basses nefs sont absolument trop petites... Le clocher et les cloches sont en bon état. Les chapelles ne sont point assez décentes pour y dire la messe. Il y a des bans à côté même des autels... » (*Questionnaire de 1774*, déjà cité.)

3. Placé primitivement dans le chœur, cet orgue a été fort convenablement installé au bas de l'église et réparé en 1898.

transept et de l'abside. Nous l'attribuons, non à un motif d'inclinaison symbolique, mais à un défaut de perspective dans l'allongement du chœur dont nous allons parler.

La hauteur sous voûte au carré du transept est de 10 mètres, ce qui correspond à peu près à l'élévation des autres parties anciennes de l'édifice.

Transept. — Le carré du transept est séparé de la nef et de l'abside par de grands arcs en tiers-point. Ces arcs s'appuyaient naguère sur d'énormes piliers massifs qui supportaient la tour et ont été dégrossis en 1843 dans des conditions préjudiciables à la solidité du monument [1]. Il n'est plus possible aujourd'hui de se rendre compte de l'architecture primitive modifiée encore par les récents travaux.

Le danger s'accentua sur les murs latéraux de la nef par suite de l'absence d'un appui suffisant pour la tour, et il fallut, en 1897, parer au danger en reconstruisant entièrement les bases, les piliers et les voûtes du carré du transept et des deux croisillons. Le péril disparut, mais il avait fallu sacrifier dans cette portion des voûtes les nervures primitives qui offraient un double tore séparé par un méplat, et changer toute l'ancienne ordonnance des piliers et quelques supports de la voûte.

Ces reconstructions se firent sous d'énormes échafaudages préservant l'édifice de la ruine (septembre à décembre 1897). Elles furent hardiment conduites et heureusement terminées sous la direction de M. Dufay-Lamy, architecte à Reims. Les nervures de la nouvelle voûte sont copiées sur celles de l'abside et reposent dans les angles sur des consoles. On remarque l'ancienne console à l'angle est du croisillon sud qui a conservé ses deux petites têtes grotesques.

Les croisillons communiquent avec les bas-côtés par des arcades surbaissées refaites en tiers-point, et ils sont éclairés par deux fenêtres latérales décrites à l'extérieur et sans encadrement au dedans. Leur particularité maintenue intacte, c'est d'offrir chacun, dans la muraille vers l'est, une haute niche en

1. La séance du Conseil de fabrique du 2 juillet 1843 porte : « Après avoir consulté un architecte de Reims, venu à St-Germainmont avec les administrateurs des hospices de cette ville, on décida de dégrossir l'énorme épaisseur des quatre principaux piliers. M. l'architecte ayant déclaré que la charge se portant sur les bas-côtés, il n'y avait aucun danger à exécuter le travail en question. Or, cette diminution d'épaisseur a donné une quantité de belles pierres, première qualité, en fournissant le moyen de rétablir le grand portail bâti en mauvaises craies. » M. l'abbé Dervin était alors curé et resta jusqu'en 1845.

tiers-point avec tailloir à la naissance de l'arc, d'une profondeur suffisante ($2^{m}50$ environ) pour avoir pu servir de chapelle latérale dans les bras du transept selon le plan primitif. Une arcade, aussi en tiers-point, a été percée dans le fond pour donner accès dans la chapelle plus basse construite dans le prolongement.

La niche du croisillon sud contient à droite la porte de l'escalier de la tourelle conduisant aux combles. Une autre porte a été ouverte au XVIIIe siècle, dans le mur vers le sud, pour communiquer avec la sacristie.

Chœur, chapelles et abside. — Le transept tout entier est de même niveau que les nefs et occupé par les places des fidèles. Un agrandissement de l'édifice au levant, opéré simultanément avec l'achèvement des travaux ou quelque temps après, a placé le chœur dans la portion qui devait être le chevet primitif et qui aurait pu être terminée par un mur plat. Cette portion a conservé sa voûte à double tore, dont la clef circulaire nous a paru offrir une scène en relief qui pourrait retracer un épisode de la vie de saint Germain [1]. Les nervures de la voûte reposent sur de simples piliers.

Deux arcades latérales en tiers point, surmontées chacune d'un oculus, font communiquer le chœur avec deux travées latérales assez basses précédant les chapelles et formant une sorte de transept secondaire avec le chœur. Ces travées servaient de chapelles jusqu'à l'allongement des chapelles actuelles ; elles sont voûtées d'ogive avec nervures en amande reposant sur des consoles, les clefs de voûte garnies de feuilles ; elles sont éclairées par une petite fenêtre en arc brisé. Les chapelles actuelles ont été construites seulement en 1844, voûtées en ogive et percées de fenêtres semblables à celles des travées primitives. Elles n'offrent aucun caractère particulier ; on y remarque seulement sur le côté le contrefort saillant de l'abside qui se trouvait en dehors avant leur construction.

L'abside est une partie de l'édifice vraisemblablement ajoutée de même au plan primitif à une date inconnue et pour un motif tenant soit à la fréquentation de l'église à cause du culte de saint Germain, soit à un accroissement subit de la population dans le cours du XIIIe siècle. Les caractères de son archi-

1. Le relief fort peu saillant de la sculpture, et l'obscurité des voûtes, ne nous ont pas permis d'approfondir ce sujet.

tecture indiquent encore l'époque gothique primitive[1]. Elle comprend une travée voûtée d'ogive avec nervures simples reposant sur des colonnes munies de chapiteaux ornés de feuilles en crochets non saillants ; une nervure supplémentaire soutient le milieu de la voûte du chœur et se prolonge au fond de l'abside ; la clef de voûte est formée de minces enroulements entrelacés comme un chiffre ; deux fenêtres en arc brisé ouvrent sur les côtés[2] ; elles sont enveloppées de tores comme les lunettes de la voûte, avec bases, mais sans chapiteaux.

Le fond de l'abside est à trois pans, percés de fenêtres simples sur les côtés et d'une fenêtre à double compartiment au milieu, avec meneau et oculus au-dessus. Les fenêtres et les voûtes ont le même appareil que dans la travée précédente, sauf que la clef est décorée de fleurs et de feuillages.

Mobilier, autels, chaire et vitraux. — Notre plan ne comporte pas la description du mobilier moderne qui est venu embellir l'église depuis une trentaine d'années par la sollicitude de la fabrique et les dons des habitants[3]. Dans l'état actuel, il ne reste plus d'anciennes boiseries, ni d'anciens autels, si ce n'est le tombeau en marbre gris et rouge du maître-autel avec ses marches et ses gradins qui sont dignes de conservation[4]. Les autels latéraux en pierre sculptée, la chaire en bois également décorée d'un bas-relief, les vitraux des cinq fenêtres de l'abside, des chapelles et des nefs latérales, sortent des ateliers des maisons Bulteau et Haussaire, de Reims.

Nous n'avons à signaler dans la garniture des autels que la paire de chandeliers bas en cuivre (H^{r} 0^{m}17 environ), remarquables par leur simplicité et la finesse de leurs moulures. — Il y avait naguère dans le chœur un lustre en bois sculpté et doré du XVIIIe siècle, qui avait aussi un certain intérêt pour l'histoire de l'éclairage. — Le chandelier pascal, en bois, du

1. La charpente de l'abside indique, elle aussi, qu'elle a été ajoutée, car elle diffère de celle de la nef et du transept. Mais nous faisons toute réserve sur la date de construction, qu'une pièce d'archives ferait connaître bien plus sûrement que l'examen de l'architecture.

2. Ces deux fenêtres sont bouchées à leur partie inférieure par les toitures en appentis des chapelles latérales.

3. La fabrique a dépensé plus de 5,000 francs pour le mobilier et la décoration intérieurs à la suite des restaurations terminées en 1898.

4. Il faut y joindre le pavé en marbre du sanctuaire ; le pavé du chœur vient d'être refait en céramique. On monte une marche à l'entrée du chœur et deux marches à l'entrée de l'abside.

XVIIe ou XVIIIe siècle, est déposé près de l'escalier de la tribune (H^r 1^m35) ; il offre un pied ouvragé formé de quatre consoles, et la tige est garnie de nœuds carrés très saillants et bien proportionnés.

Statues. — La seule statue ancienne de l'église date du XVIe siècle et offre un caractère assez original en même temps qu'un souvenir historique local. C'est une figure de la Sainte Vierge en pierre d'un seul morceau (H^r 0^m85 environ), qui est recouverte d'une peinture refaite probablement sur d'anciennes traces.

La Vierge, debout, a la tête surmontée d'une couronne dont les fleurons ont été mutilés ; elle est vêtue d'une robe montante peinte en blanc et d'un manteau de couleur bleue ; elle tient l'Enfant Jésus sur le bras gauche, et de la main droite elle semble montrer aux fidèles le sein qui a allaité ce divin enfant ; celui-ci, couvert seulement d'un linge, ne porte pas de couronne, mais il tient à la main un objet indéterminé triangulaire peint en noir avec un motif central jaune. Sur la droite de la statue, est agenouillé un personnage en costume de gentilhomme du XVIe siècle : tête nue, avec barbe, collerette, tunique boutonnée et manteau flottant sur les épaules, les mains jointes dans l'attitude d'un priant. Ce personnage est probablement le donateur d'un *Ex-voto*, dont nous ignorons le nom. On ne lit, en effet, sur le socle, que des initiales ainsi disposées : M. R. H., suivies de la date 1581.

On vient de mettre, à la place qu'occupait cette ancienne statue, au-dessus de la porte de la sacristie, une grande figure moderne, statue en plâtre de la Sainte Vierge (H^r 1^m60), drapée d'un long manteau, portant l'Enfant Jésus sur le bras droit et appuyant sa tête sur la sienne avec amour. Ce morceau, singulièrement expressif, signé dans les plis de la robe au bas : *Stinhauser*, *Roma*, 1860, est un envoi de l'École française de Rome, qui a été donné par l'État vers 1863, sur la demande de M. Genteur, alors secrétaire général du ministère de l'Instruction publique[1].

Tableaux. — Quatre tableaux seulement décorent les murailles. Le plus remarquable est l'ancien tableau du maître-autel, vaste toile fixée maintenant dans la nef avec son cadre cintré du haut et sculpté dans le goût du XVIIIe siècle (H^r 3^m20, L^r 1^m80) ; cette peinture est une copie de la *Descente de*

1. Décédé en 1882, M. Genteur était originaire de Saint-Germainmont, et nous donnerons plus loin les épitaphes de ses parents.

croix, de Jouvenet, qui se trouve au Musée du Louvre dans le Salon carré ; elle est attribuée avec vraisemblance à Jacques Wilbault, peintre de Château-Porcien, qui décora tant d'églises et de maisons dans la contrée [1]. Elle ne porte pas de signature, à raison sans doute de ce qu'elle n'est qu'une copie.

Le second tableau à citer est un *Christ en croix avec la Madeleine à ses pieds*, toile qui se trouve en face de la chaire (H^{r} 0^{m}95, L^{r} 0^{m}80) et offre un certain cachet artistique par le fond sombre d'où se détachent les figures en lumière.

En face de la *Descente de croix*, on voit aussi dans la nef l'*Assomption*, toile en médiocre état de conservation (H^{r} 1^{m}85, L^{r} 1^{m}10), paraissant dater du XVIIe siècle.

Enfin on distingue, au-dessus de l'arcade du croisillon sud, une peinture du XVIIIe siècle représentant *Sainte Gemme* (H^{r} 1^{m}25, L^{r} 0^{m}85) debout, tenant la palme du martyre. Ajoutons qu'une statue moderne en bois de la même sainte, est posée contre l'un des piliers en avant du chœur [2].

Fonts baptismaux et bénitiers. — Les fonts sont au bas du collatéral sud, tout récents, en pierre sculptée. — Près de la porte latérale, un petit bénitier, cuve en marbre gris, repose sur un pied aussi en marbre (H^{r} 0^{m}75). — Au grand portail, une coquille marine de forte dimension servait de bénitier.

Sacristie. — Très simple au dehors, cette sacristie présente en dedans une belle ordonnance de menuiserie du XVIIIe siècle. La porte à deux battants et les portes des armoires offrent des encadrements garnis de moulures lisses, mais au-dessus du meuble principal se dressent trois panneaux sculptés à la partie supérieure avec assez de finesse ; au

1. Il peignit à Saint-Germainmont tous les tableaux et dessus de portes de la maison Gillotin ; ils sont attribués à Jacques Wilbault et décrits dans la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, notice sur les peintres Wilbault, *Paris*, 1886, p. 27. — Cette maison a perdu toutes ses décorations artistiques par suite de ventes faites par les anciens propriétaires et de restaurations dans le goût moderne opérées vers 1896 par M. D. Linard, député et maire de la commune.

2. Notons aussi une ancienne fontaine, dite de *Sainte-Gemme*, qui coulait dans la cour d'une maison de la rue au-dessous de l'église (propriété de M. Charlier-Duchêne). Une petite chapelle a été construite en cet endroit vers 1870 et offre une statuette de la sainte. Bien que la fontaine ne coule plus, le fossé par où s'écoulaient ses eaux existe toujours, et les anciens titres des propriétés voisines l'indiquent sous le nom de *fossé de la fontaine Ste-Gemme*. Nous devons ces renseignements à l'obligeante visite sur les lieux de M. Courty-Denoyelle, propriétaire au Thour.

milieu se trouve encadré un petit tableau sur toile représentant la scène des *Pèlerins d'Emmaüs* (Hr 0m25, Lr 0m50). Un crucifix en bois sculpté et doré de l'époque est suspendu au-dessus, et sur les côtés deux anciens petits tableaux reliquaires, contenant des reliques enchassées avec leurs étiquettes dans des compartiments en papier doré.

Une table en chêne, aussi de l'époque, avec traverses et pieds tournés, se trouve au fond de la pièce. Au-dessus, une pancarte offre la liste des curés du lieu, de 1674 jusqu'à nos jours, d'après les registres paroissiaux.

Nous avons donné, croyons-nous, tous les détails historiques et artistiques que l'examen du monument nous a révélés à l'extérieur comme à l'intérieur. Nous n'y avons pas compris les documents épigraphiques qui termineront notre étude.

III. — Inscriptions de l'église et du cimetière, croix du village et du terroir.

Inscriptions de l'église. — L'église ne contient actuellement au dedans aucune inscription, aucune épitaphe, ni dans le pavage, ni sur les murailles, quoique plusieurs curés et autres personnes notables y aient été inhumés au moyen âge et dans les derniers siècles, comme en font foi les anciens registres paroissiaux [1].

Nous avons cependant relevé, lors des travaux de réfection en 1897, une épitaphe, probablement du XVIIe siècle, gravée sur le premier claveau de la première travée de la nef, près du transept, sur la gauche. Sauf la date et un nom illisibles, le texte entier nous est apparu alors et a disparu depuis. Voici ce texte :

: CY GIST : ELIZA
ABETH : BERTR
AN : EN : SO : VI
VANT : FEMME : DE
M · ANTOINE : HOBET (?)
DECEDÉE : LE : XIIme
MARS : 1... 0 : ET : DE
SON : AGE : 4 2 : PRI
EZ : DIEV : POVR
SON : AME

Pour retrouver un souvenir d'anciens seigneurs de Saint-

1. Ces registres, conservés à la mairie, ne remontent pas d'une manière régulière au-delà de l'année 1680.

Germainmont, il faut visiter la mairie de Longueval (Aisne), ancienne chapelle de l'église de cette commune. On y voit la pierre tombale de Charles de Bossu, seigneur de Longueval, Écri et Saint-Germainmont, etc., mort le 4 octobre 1576, et celle de son fils, Nicolas de Bossu, seigneur des mêmes lieux, mort le 22 avril 1577 [1].

Inscriptions du clocher. — Comme dans tous les clochers construits en craie, on trouve dans celui-ci des noms et des mentions tracés au couteau sur les murs de l'escalier et de la tour, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Nous n'avons pu déchiffrer les quelques traces gothiques visibles çà et là; le nom lisible le plus ancien est celui de *Philipe Morlet*, avec la date de 1594, sur la baie de gauche vers l'ouest. Des dessins de fleurs de lis et de croix, des figures diverses apparaissent à certains endroits. Sur un sommet, un habitant, qui faisait le guet sous Louis XIII, à un moment de guerre, nous a laissé son nom :

Gerard Thomas
a esté à la garde
le 6e décembre
1636.

Ailleurs un maçon a marqué une réparation :

Faict par moi Jean Darden, 1681.

Les désastres causés par la grêle sont signalés ailleurs pour le début du siècle :

Le terroir de Saint-Germainmont
est grêlé le premier juin 1811.

et pour l'époque moderne dans les mêmes termes :

Le terroir de Saint-Germainmont
a été grêlé le 10 août 1886.

Nous négligeons les noms, fort nombreux, qui sont inscrits dans tous les sens et à toutes les dates.

Cloches. — Le clocher contient, dans son solide beffroi à deux étages, trois cloches datant de 1809, et au-dessus est suspendue une petite cloche portant la date de 1806. — Voici les inscriptions qui se lisent sur chacune d'elles, les figures moulées et les marques des fondeurs :

1. Voir ces épitaphes dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 2e série, t. XVIII, p. 103 et 104.

Grosse cloche (Diamètre 1m) : ✠ AD MAJOREM DEI GLORIAM. — L'AN DE J.-C. EN AOUT *1809*, IAI ÉTÉ BÉNITE MOI ET MES DEUX SOEURS PAR M. P.-N. LEGROS, CHANOINE HONORAIRE DE LA CATHÉDRALE DE MEAUX, PROVISEUR DU LYCÉE DE RHEIMS, ASSISTÉ DE M. J.-B. VASSELLIER, CURÉ DE SAINT-GERMAINMONT ; J'AI EU POUR PARREIN M. CH.-AN.-CL. GILLOTIN, MAIRE DUDIT LIEU, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE CANTONALE D'ASFELD, POUR MAREINE DELLE FR.-MARG. VIELLART, REPRESENTÉE PAR MME MALLFILATRE, SA SOEUR, ET IE M'APELLE FRANÇOISE. — J'AI ÉTÉ FONDUE MOI ET MES DEUX SOEURS PAR I.-N. REGNAUD ET ANTOINE FILS. (Christ et figures moulées. — Le mouton de cette cloche a été refait en 1876, par Hourlier-Borgnet, charron, et Manteau-Déjardin, maréchal.)

Moyenne cloche (Diamètre 0m90) : AD MAJOREM DEI GLORIAM. — L'AN DE I.-C. *1809*, IAI EU POUR PARREIN M. P.-N. LEGROS, CHANOINE DE LA CATHÉDRALE DE MEAUX, PROVISEUR DU LYCÉE DE RHEIMS, ET POUR MARREINE M.-NICOLE LE GROS, ÉPOUSE DE M. LANSON, ET IE MAPELLE MARIE-NICOLE. (Figures du Christ, de la Vierge et de saint Germain. — Le mouton porte NIVARD, *1809*, et la ferrure F. P. MOI L. D. *1809*.)

Petite cloche (Diamètre 0m80) : AD MAJOREM DEI GLORIAM. — L'AN DE I.-C. *1809*, IAI EU POUR PARREIN M. J.-B. WITRY, ADIOINT, ET POUR MARREINE M.-HENRIETTE BORGNET, SON ÉPOUSE, ET IE MAPELLE HENRIETTE. (Figures moulées. — La ferrure porte F. P. DRUART, *1809*.)

Ces trois cloches sonnent *ut*, *si*, *la*.

La petite cloche au-dessus porte : L'AN *1806*, J'AI ÉTÉ VOUÉE A ST NICAISE, ET EN PORTE LE NOM. Ce texte se lit entre deux rangs de palmettes ; on voit une figure du Christ moulée au-dessous d'un côté, et de l'autre dans un écusson la marque du fondeur, une cloche avec son nom en légende : CAVILLIER, FONDEUR[1].

Les cloches de Saint-Germainmont portent des noms qu'il convient de signaler à l'attention, et qui leur donnent un caractère historique local.

L'abbé Legros, originaire de Saint-Germainmont, prêtre distingué et vertueux, joua un rôle influent à Reims au commencement du siècle. Il rendit surtout de grands services pour l'éducation de la jeunesse, tant au Collège Saint-Denis

1. Les fondeurs de la famille Cavillier sont très réputés dans tout le nord de la France ; ce sont eux qui ont fondu, en 1805, la sonnerie de l'église Saint-Jacques de Reims.

qu'il fonda, qu'au Lycée impérial dont il devint proviseur en 1809. Son portrait est conservé à Reims dans la famille Lanson, et figurait à l'exposition du Centenaire de Valmy en 1892[1].

La famille Gillotin, très connue à Reims, où plusieurs de ses membres habitèrent la rue Pluche et tinrent d'honorables situations, avait à Saint-Germainmont d'importantes propriétés. Charles-Antoine-Claude Gillotin, qualifié avant la Révolution « d'officier chez le roi », y construisit une belle habitation qui resta la demeure de ses descendants jusqu'en 1892. Il exerça plusieurs fonctions électives sous la Révolution et le premier Empire. Il était allié aux familles Viellart et Malfillâtre, de la haute bourgeoisie rémoise[2].

Le curé de Saint-Germainmont qui assistait au baptême des cloches, M. Jean-Baptiste Vasselier, occupa ce poste pendant trente-neuf ans, et mourut au même lieu le 16 février 1843, à l'âge de 82 ans.

Il nous reste à signaler l'existence actuelle, dans le clocher de Seuil (Ardennes), d'une cloche provenant de Saint-Germainmont, et bénite (chose extraordinaire) en 1793 par le curé constitutionnel, ce qui prouve la persistance et le besoin des cloches dans tous les temps.

Voici l'inscription de cette cloche de l'église à l'époque révolutionnaire, dont nous avons revu le texte : L'AN *1793*, *2e* DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, A ÉTÉ BÉNITE PAR LE CITOYEN NICOLAS-REMI CANART, PRÊTRE, CURÉ DE SAINT-GERMAINMONT, ET NOMMÉE CHARLOTTE PAR LE CITOYEN CHARLES-ANTOINE-CLAUDE GILLOTIN, ANCIEN PRÉSIDENT DU DISTRICT DE RETHEL, ET MARIE-CHARLOTTE GILLOTIN, SA NIÈCE. — N. REGNAUD, FONDEUR. Une course de fleurons s'étend au-dessus de l'inscription et une série de palmet-

1. Né à Saint-Germainmont le 26 juin 1753, Pierre-Nicolas Legros était, en 1780, licencié en théologie et sous-principal du collège de Reims, professeur de 6e dans le courant de 1782, et principal en 1791-92, puis proviseur du Lycée en 1809 et du collège royal en 1814, nommé officier de l'Université et chevalier de la Légion d'honneur. Chanoine honoraire de Meaux en 1805, vicaire général en 1828, il mourut à Reims le 20 janvier 1832. — Voir Cauly, *Hist. du Collège des Bons-Enfants*, p. 615, 636 et 650.

2. Les derniers membres de la famille Gillotin qui aient habité Saint-Germainmont sont : M. Louis Gillotin, mort à Reims le 2 décembre 1882, âgé de 82 ans, et sa veuve, née Marie-Thérèse Carteret, décédée également à Reims, le 8 janvier 1891, âgée de 81 ans. — Un frère de M. Louis Gillotin, qui avait racheté la propriété de la famille Thierion vers 1865, habita aussi quelque temps Saint-Germainmont, et y répandit de nombreux bienfaits.

tes au-dessous. Les figures moulées sur la panse sont celles de la Croix, de la Sainte Vierge et de saint Germain, évêque.

Aux cloches de l'église, nous pouvons joindre l'indication de la cloche de l'Hospice Linard, qui surmonte l'horloge dans le campanile de cet établissement si utile pour la région[1]. Cette cloche, commandée par l'architecte, M. Fossier, à la fonderie Paintandre, de Vitry-le-François, mesure de hauteur environ 0m60, et porte cette légende : HOSPICE LINARD, 1894.

Inscriptions du Cimetière. — Le cimetière s'étend tout autour de l'église et se trouve exhaussé au-dessus du sol des rues l'avoisinant. Les murs de soutènement, les portes et les grilles d'entrée ont été refaits par la commune, en 1893, de la manière la plus solide, avec contreforts d'appui et escaliers en pierre[2].

Cette rénovation a entraîné la démolition de la grande porte d'entrée en maçonnerie sur la rue principale, qui portait, à la clef du cintre au sommet, sa date et sans doute le nom du maçon qui l'avait construite : LEROY, 1745. — En outre, sur le côté à droite, une pierre de restauration plus récente, ornée de fleurons et de vases en relief, offrait une seconde date et ces noms : *Pierre Moyneau, Nicolas Moyneau, J.-Bte Larbre, Étienne Vignon et Monceau, 1820.*

On parvint aussi en 1893 à niveler le sol du cimetière, à y établir des allées rectilignes et un ordre parfait, ce qui a peut-être fait perdre quelque chose à de vieux souvenirs masqués sous les arbres et le gazon, mais ce changement convient à notre époque éprise de régularité et de méthode en tout.

Le cimetière recèle sous cette apparence moderne les anciennes caches et retraites des habitants aux époques de tourmente et d'invasion, que l'on retrouve partout sous le nom de souterrains de refuge. Ce furent les travaux d'excavation nécessités par l'établissement du caveau funéraire de la

1. Fondée en 1894 par M. D. Linard, député des Ardennes, cette maison a reçu, selon son vœu, sa sépulture en 1898, sous le seuil de la porte principale. On y lit sur la dalle d'entrée cette épitaphe : *Ici repose Adolphe-Désiré Linard, fondateur de l'Hospice, agriculteur et fabricant de sucre, sénateur des Ardennes, vice-président du Conseil général, maire de Saint-Germainmont, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, président du Cercle agricole de Rethel, chevalier du Mérite agricole, né à Fromelennes le 29 octobre 1839, décédé à Rethel le 30 avril 1898. Priez pour lui.*

2. Dépense de 4,729 francs, suivant adjudication du 30 avril 1893 ; architecte, M. Jules Blondet, actuellement maire de la commune ; Charlier-Lapie, entrepreneur.

famille Hourlier, qui firent découvrir vers 1891 les chambres et conduits creusés à même dans le sol, se rendant vers une cave encore existante près du presbytère et aux issues extérieures dans toutes les directions. Ils communiquaient avec l'église où les malheureux réfugiés trouvaient asile sous les voûtes et dans les combles contre les attaques et la fusillade des troupes de partisans[1]. « On rapporte en outre, nous apprend une relation inédite, qu'une maison située devant l'église, d'une structure ancienne et solide, démolie depuis peu (ceci était écrit vers 1850), avait servi de dépôt pour les archives et de fort[2]. »

Nous ne pouvons qu'indiquer ces curieux vestiges et reprendre notre étude d'épigraphie.

Nous avons noté dans la description de l'église le petit monument de la Renaissance incrusté dans la muraille du bas-côté sud, sur la droite de la porte latérale. Ce monument offre, sous une niche ornée d'une coquille, la figure (bien mutilée) de la Vierge tenant son divin fils descendu de la croix, figure qui précise pour l'année 1544 le culte de la *Pieta* ou de la Compassion de la Vierge dans cette église. C'est, en effet, l'image qu'a choisie un doyen du lieu, Ponce Baillet, pour décorer dans le cimetière la sépulture de ses parents qui est aussi devenue la sienne à la date citée plus haut.

Au-dessous du groupe (H^{r} totale 0^{m}70, L^{r} 0^{m}50), on lit sur une pierre blanche reposant sur une console, cette épitaphe en caractères gothiques, frustes par endroits, comprenant cinq lignes ainsi disposées et dont nous supprimons dans la lecture les abréviations :

Cy devant gisent Simon baillet.....
sa femme et venerable et discrette personne maistre
Ponce baillet leur filz jadis doyen et.....
S. Germainmont lequel trespassa le XVIIIIe jour
de may mil. V^{c} XLIIII. priez dieu po^{r} eulx.

Sur la tige d'une croix en fer très simple, reposant sur un

1. La muraille du croisillon sud est criblée, autour de la lucarne du pignon, de trous de balles qui nous paraissent provenir d'une attaque à main armée remontant probablement aux guerres de Religion ou de la Fronde. Les lucarnes de la tourelle avaient bien pu servir de meurtrières aux assiégés. Un puits existait près de la sacristie à un endroit encore connu des anciens.

2. *Notes sur les communes de l'arrondissement de Rethel*, ms. rédigé et conservé par M. Nicolas Mercier, à Rethel.

dé en pierre près de l'abside de l'église, se trouve l'épitaphe d'un curé du XVIIIe siècle[1], ainsi conçue : *A la gloire de Dieu, ci git Messire Pierre Gilet, ancien curé de cette paroisse, mort en 1762, et près de lui gisent les corps de son père, de son frère, de deux de ses sœurs et d'une de ses nièces. Qu'ils reposent en paix !*

Une autre modeste croix en fer, située à droite près de l'entrée latérale du cimetière, porte sur une plaque de cuivre l'épitaphe d'un membre de la famille Legros, qui comptait alors parmi les plus notables du pays : *A la gloire de Dieu, ci gisent les corps de Nicolas Legros et de Margueritte Simonnart, son épouse, morts le 1er en janvier 1782 et la 2e en septembre 1783. Qu'ils reposent en paix !* Les monuments de ce genre étaient très rares aux derniers siècles pour de simples habitants.

De nos jours, les sépultures sont presque toutes recouvertes de signes extérieurs, dont les plus remarquables sont les croix en fer ouvragées, comme savaient encore les exécuter de bons ouvriers du commencement du siècle. Nous citerons, par exemple, celle qui porte l'épitaphe de Louis Poncelet, propriétaire, décédé le 24 juillet 1822, offrant sur le montant la marque : *Fait par Philippe Reneuf*, maître serrurier à Château-Porcien, qui excellait dans ces ouvrages d'art.

Un large cénotaphe carré en pierre, placé près de la porte du cimetière au levant, offre sur sa plus large face l'épitaphe de la descendante (la dernière du nom, croyons-nous) d'une vieille famille de Reims, annoblie dans les charges municipales et judiciaires, celle des Rogier, qui possédait déjà au dernier siècle le Bois du Seigneur, le domaine de l'ancienne seigneurie de Saint-Germainmont (Hospice Linard et habitation du Dr Caillaud). Alliée à la famille Thierion, elle lui transmit en ce siècle tout un honorable héritage en ce lieu, aliéné depuis. Voici le texte : *Elle a passé sur la terre en faisant le bien. Ci git Marie-Thérèse-Louise Rogier de Monclin, épouse de Mr Antoine-Marie-Henry Thierion, vice-président de l'Administration des Hospices de Reims, décédée à St Germain-Mont le 18 septembre 1834, âgée de 52 ans. Priez Dieu pour elle.*

Un cénotaphe semblable à celui de Mme Thierion et tout voisin, relate le nom et les titres d'un membre d'une autre

1. Pierre Gilet, bachelier en théologie, curé du 12 avril 1730 au 8 mai 1762. Avec lui reposent cinq personnes de sa famille. Son neveu, Jacques Gilet, fut curé de 1762 à 1791. (*Archives de l'état civil à la mairie.*)

famille de Reims, celle des Sutaine, dont le dernier rejeton, M. Henri Sutaine, vient de mourir dans sa ville natale en 1898. C'était le petit-fils de celui qui mourut et fut enterré à Saint-Germainmont en 1840. Il y habitait la propriété acquise par sa famille vers la fin du dernier siècle, agrandie de nos jours par M. et Mme Maxime Sutaine, et actuellement vendue et morcelée [1]. On lit sur sa tombe : *Jean-François-Élisabeth Sutaine, ancien Commissaire des Guerres, né à Rheims en 1761, mort le 4 avril 1840. Sa mémoire, comme celle du juste, sera honorée et bénie de tous. Priez Dieu pour lui.*

Il n'y a pas de membre de la famille Gillotin (branche rémoise) qui soit inhumé à Saint-Germainmont, mais on y trouve l'épitaphe d'un parent du même nom : *A la mémoire de Jean-Charles Gillotin-Delacroix, né à Saint-Germainmont, décédé le 1er octobre 1849, âgé de 74 ans. Priez Dieu pour lui.*

Nous avons parlé plus haut de l'origine locale de M. Genteur, avocat et homme politique de valeur, qui occupa de hautes situations administratives tant à Orléans qu'à Paris, décédé dans la retraite en 1882 [2]. Ses parents ont leur monument en face du croisillon sud avec ces inscriptions : *Ici repose Monsieur Jean-Simon Genteur, propriétaire et maire de la commune, décédé à Saint-Germain-Mont le 31 mars 1835, à l'âge de 45 ans. — Ici repose Madame Marie-Adélaïde Poncelet, veuve de M. Genteur, décédée à St Germain-Mont le 28 novembre 1861, à l'âge de 64 ans. Priez Dieu pour elle.* Nous retrouverons encore ce nom sur une croix du terroir.

1. Henry-Maxime Sutaine est né à Reims le 21 germinal an XI, fils de Jean-François-Élisabeth Sutaine, propriétaire, et de Anne-Émilie Cornu de la Fontaine (Témoins : Th.-Fr. Vivès et Ant.-Raoul Sutaine). — Négociant en vins de Champagne, membre de la Société des Amis des Arts et de l'Académie de Reims, M. Sutaine est décédé en cette ville en 1864. Sa veuve, née Marie-Charlotte-Célina de Cambray, a continué d'habiter Saint-Germainmont une grande partie de l'année et d'embellir son parc jusqu'à sa mort. Elle est décédée à Reims au mois de février 1882.

2. Genteur (Simon-Maximilien), administrateur français, né à Saint-Germainmont (Ardennes) le 26 janvier 1815, décédé à Paris le 6 novembre 1882. Successivement avocat à Orléans en 1840, maire de cette ville, préfet de l'Allier en 1856, secrétaire général du ministère de l'Instruction publique en 1863, conseiller d'État en 1864, puis président de section, il vécut dans la retraite après la chute de l'Empire et représenta quelque temps le canton d'Asfeld au Conseil général des Ardennes. Il avait fait de brillantes études classiques au Lycée de Reims, et ses études de droit et son stage à Paris, où il est mort. (Vapereau, *Dictionnaire des Contemporains*, 1893.)

Nous arrivons à relater la mémoire des deux curés de la paroisse qui comptent parmi les plus vénérés de notre siècle, l'un inhumé auprès de son prédécesseur, Pierre Gilet, et sous une croix semblable portant cette mention : *Ci-gît Jean-Baptiste Vasselier, curé de St Germain Mont pendant 39 ans et décédé le 16 février 1843, à l'âge de 82 ans. Requiescat in pace :* — et l'autre qui repose sur le côté de l'abside au sud, ayant mérité cette inscription, témoignage de la reconnaissance des habitants, gravée sur un marbre noir (Hr 1m, Lr 2m40) : *Hic jacet expectans resurrectionem corpus Nicolai Eugenii Bailly, viri pietate, ingenio et caritate insignis, qui in hac paroecia 26 annos munere pastorali functus est. — Né à Chamery (Marne) le 23 juin 1820, mort à St-Germainmont le 14 janvier 1882, à l'âge de 61 ans, 6 mois, 21 jours. — Les habitants de cette paroisse, en souvenir de ce bon père et si zélé pasteur, ont élevé ce monument à sa mémoire. — Requiescat in pace. — Fecit Bulteau-Durand à Reims.* (Attributs sacerdotaux gravés autour du texte.)

Nous terminerons ce chapitre en rappelant le souvenir d'un ancien maire, reposant dans la chapelle sépulcrale de sa famille, M. Marie-Pierre-Nicolas Hourlier-Legros, chevalier du Mérite agricole, décédé le 26 novembre 1891, dans sa 73e année. Un membre de cette famille figurait déjà en 1785, avec deux représentants des familles Lanson et Manteau, comme officier de la justice du lieu[1].

Inscriptions du presbytère. — Une petite porte cintrée ouvre sur le jardin du presbytère dans l'angle sud-est du cimetière. On a en face de soi un bâtiment assez vaste, avec étage supérieur, agrandi sur la droite à l'époque moderne, mais conservant tout son cachet ancien dans ses ouvertures et la corniche de sa toiture soutenue par des modillons. Lors de l'agrandissement, on descendit du pignon l'inscription de la fondation, en 1624, gravée sur une pierre en craie (Hr 0m16, Lr 0m45), qui doit encore être conservée dans les dépendances du presbytère[2]. On y lit la date et le nom du maçon :

1. *Arrest de la cour de Parlement, qui ordonne l'exécution d'une ordonnance rendue par les officiers de la Justice de Saint-Germain-Mont concernant la police et le maintien de l'ordre public, du 16 juillet 1785.* Paris, in-4° de 27 pages. Le règlement, en 71 articles, est signé : Hourlier, Lanson et Manteau, daté du 22 juin 1785. (*Bibliothèque de l'auteur.*)

2. Nous avons vu le même jour, dans ces dépendances, un débris de pierre tombale venant sans doute de l'église, portant ces seuls mots lisibles : *Gerardus B..... qui decimo die..... 1579.*

✝ CE PIGNON A
ESTE FAIT LAN
1624.
BION · H.

Sur les murs de la façade, on a gravé au couteau bien des noms et des dates, parmi lesquels nous avons relevé cette mention tracée sur la droite de la porte d'entrée au moment de la Révolution et du départ des émigrés : *L'an 4me (de) la liberté, y sont party, les aristocrates, le 2 avril 1791.*

L'intérieur du presbytère a gardé également à tous égards son aspect d'autrefois et une salle à manger toute lambrissée en chêne.

Croix du village et du terroir. — Une croix en pierre, du XVIe ou du XVIIe siècle, s'élevait naguère au bas du village, à la séparation des chemins de Gomont et d'Herpy. Son fût, surmonté d'un chapiteau à feuillages d'une sculpture assez fine (Hr 2m environ), a été transporté dans le jardin du presbytère ; la petite croix du sommet s'est effritée sous l'action des gelées. Il a été reposé cependant une petite croix en fer sur la rue près de l'emplacement primitif.

Une croix en fer subsiste à l'angle des deux rues bifurquant au-dessous de l'église. Deux autres se trouvent à l'issue du village sur la route du Thour, l'une nommée la *Croix Charlier.*

La carte de Cassini marquait deux croix sur le terroir : l'une (refaite en bois), dite la *Croix Marc*, vocable d'origine inconnue, se trouve encore sur le chemin de Bannogne, plus loin que l'*Orme Lanson* et avant l'*Orme mort ;* l'autre, nommée la *Croix Gillotin* parce qu'elle se trouvait sur une propriété de cette famille au bord de l'ancien chemin du Thour à Herpy, n'existe plus, ni les grands arbres qui l'avaient abritée si longtemps. Le socle en grès, portant la date de 1699, a lui-même disparu lorsque les ormes séculaires furent abattus vers 1875. La croix en fer (refaite en 1803) serait replacée dans le cimetière de Saint-Germainmont[1].

Une croix plus récente et très remarquable par sa jolie décoration en fer forgé (Hr 3m environ), est toujours debout sur la droite de la route de Saint-Germainmont au Thour. On lit sur

1. Renseignements dûs à l'obligeance de M. Courty père, du Thour, et de M. l'abbé Létinois.

la plaque de cuivre fixée au montant : *A la gloire de Dieu et à la dévotion du peuple, cette croix a été plantée le 29 juillet l'an de grâce 1804, premier de l'Empire des Français par Louis Poncelet, propriétaire à Saint-Germainmont, et Marie-Martine Thomas son épouse et Marie-Adélaïde Poncelet, leur fille, âgée de 7 ans.* On lit, en outre, sur le pied en avant : *F. P. Ph. Reneuf.*

Nous aurons terminé ce chapitre, qui n'est pas un hors-d'œuvre au point de vue des souvenirs se rattachant à l'église, en ajoutant qu'une croix moderne en bois se dresse sous l'ombrage de quatre superbes tilleuls en face de la Sucrerie, et qu'une autre croix en bois a été rétablie récemment au bord du chemin qui conduit de Saint-Germainmont à Villers-devant-le-Thour par le frais sentier du Relais.

A la liste des documents épigraphiques fournis par l'église et les croix publiques, nous joindrons la mention d'une dalle tumulaire provenant de l'ancienne abbaye de la Valroy, près Saint-Quentin-le-Petit (Ardennes), et se trouvant conservée, depuis un siècle environ, dans le pavé de la cuisine du moulin à eau, dit du *Thénor*, ou *Thénorgues*, sur le ruisseau et le terroir de Saint-Germainmont. Ce moulin aura été bâti avec les démolitions de l'abbaye et se trouve lui-même, à cette heure, en voie de disparaître comme usine. Aussi, dans la crainte d'un enlèvement de cette épitaphe, nous en reproduisons le texte gravé en lettres capitales sur douze lignes et ainsi conçu : D. O. M. HIC JACET D. NICOLAUS LE POIVRE, REMUS, HUJUS DOMUS PROFESSUS, ABBATIALIS ADMINISTRATOR, OBIIT DIE 7ª DECEMBRIS, ÆTATIS SUÆ *66*, CONVERSIONIS *45*, ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE. AMEN. — La dalle en pierre grise, très dure, mesure 0m81 de hauteur sur 0m46 de largeur ; elle est ornée de gravures en creux figurant une croix et des os de mort au sommet et une tête de mort au bas.

Tous ces détails intéressent la topographie locale et plairont à ceux qui trouvent du charme au maintien des traditions et à l'exacte connaissance du pays et de son passé. Au seul point de vue historique, rien ne doit être indifférent aux habitants d'un village dans ses sites pittoresques, dans les beaux arbres de son terroir, dans ses rues, ses maisons, ses édifices publics. Les habitants de Saint-Germainmont peuvent, plus que bien d'autres, jouir de ces biens communs à tous et qui font honneur à ceux qui les en ont dotés : église restaurée avec soin, hospice entretenu avec sagesse, mairie et écoles bien distribuées, cours d'eau et plantations procurant la fraîcheur et

l'ombre au travailleur et au passant, au promeneur qui, comme nous, en a maintes fois goûté le plaisir tranquille. C'est ainsi que les générations se transmettent la meilleure part de leur héritage, et que l'œuvre des ancêtres se poursuit toujours en unissant les créations du passé aux progrès du présent et aux espérances de l'avenir.

Henri JADART.

Villers-devant-le-Thour, le 28 septembre 1899.

LES MONTANGON

DU PETIT-MESNIL

L'abbé Caulin (*Quelques seigneuries...*, p. 386) nous donne une généalogie des Montangon du Petit-Mesnil ; mais, comme je l'ai déjà fait remarquer pour beaucoup d'autres, elle est incomplète et inexacte. Il n'a pas découvert la vraie source. Il lui était pourtant facile de la trouver ; il n'avait qu'à frapper à la porte du château *de Dienville*, quand il remplissait les fonctions de vicaire de cette paroisse. Il eût trouvé là des aveux et dénombrements qui lui auraient évité bien des démarches, et qui auraient imprimé à son travail un cachet de vérité qu'il a vainement cherché ailleurs. Le papier-terrier de M. le vicomte de Reviers, propriétaire actuel du château, va rectifier sa généalogie et nous offrira en même temps des détails qui ajouteront quelque intérêt à la nomenclature des membres de la famille de Montangon du Petit-Mesnil.

I

Charles I de Montangon.

D'après une généalogie qui nous a été communiquée par M. Henry de Montangon, lieutenant-colonel au 13e cuirassiers, *Charles I de Montangon*, fils de Jehan de Montangon et de Françoise du Fays, veuve de Simon d'Orencourt, serait la souche des Montangon du Petit-Mesnil.

Il était écuyer, sr de Crespy, Béard (près de Crépy), Rouvray, Maisoncelles-les-Aillemont, Juvigny, Montangon (contrée de Dienville appelée auparavant Monnoir), Vaudrémont (à Saint-Léger-sous-Brienne) Il naquit en 1568, fut lieutenant d'une compagnie de 100 hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge de Joachim de Dinteville, et épousa, le 31 janvier 1592, Philberte de Bridot, fille de Pierre, sr d'Attencourt, et de Françoise de Champart.

Il y a une sentence d'émancipation du 23 avril 1590, pour Charles de Montangon, âgé de 22 ans, de l'avis de Madeleine

de Drouel, sa belle-mère [1], de Antoine Thélin, sr de Gudemont, de Christophe de Saint-Léger, sr de Aigneville, de Pierry de Baleine, sr de Suzemont, de Nicolas de Houdreville, sr de Suzemont, de François de Sorny, sr de Rouvray, de Jehan Thomassin, prieur de la Genevroye, de Claude le Tondeur, de Philippe de Hurault, parents et amis. Dans ce contrat, il est dit « que Philberte de Bridot pourra habiter le château de Rouvray, après la mort de son mari, s'il hérite du château de Crespy laissé à son père par sa cousine Charlotte de Montangon ». Il n'était pas sûr de le posséder à cause des contestations suscitées par les héritiers de *Charlotte* à propos des partages et attributions.

Un aveu et dénombrement du 23 mars 1586, signé par Jehan de Montangon et scellé de ses armes, porte : *gironné d'or et d'azur de* 10 *pièces.* Il mourut en son château de Rouvray, le 9 juillet 1591, et fut enterré dans l'église.

II

Louis I et Charles II de Montangon.

I. Charles I de Montangon eut deux fils : Louis I et Charles II.

Louis I, chevalier, sr de Crespy, Béard, Maisoncelles, Suzemont, Montangon, Scru-Cloix, Quignicourt, Chaumesnil, etc., naquit le 13 janvier 1596 [2]. Il fut chambellan de Charles III, duc de Lorraine, maître de camp d'un régiment d'infanterie portant son nom. Blessé dangereusement à l'affaire de *Leucate*, en Roussillon (armée de Schomberg, 1637), il mourut en 1643 [3].

Louis I de Montangon avait été marié trois fois : 1° le 22 août 1620 à Antoinette de Sancierre, fille de Benjamin, baron de Thenance, et de Madeleine de Luz, morte en 1632 ; 2° en 1633, à Marguerite de Chastenay, ve d'Honoré-François du Breuil ; 3° à Catherine de Tournebulle.

Louis I de Montangon fut enterré à Crespy, auprès de son père. Son testament et une plaque de marbre, dans l'église,

1. Jehan de Montangon avait épousé en secondes noces *Madeleine de Drouel*, fille de Louis de Drouel, sr de Rollant, et de Marguerite de Robin.

2. L'abbé Caulin dit en 1576 ; c'est sans doute une erreur de typographie.

3. Et non en 1641, comme le disent l'abbé Caulin et la généalogie des Montangon.

au pilier de l'autel, relataient ses charges [1]. On voit encore sa tombe, à droite du chœur, et on y lit cette inscription : *Cy gist messire Louis de Montangon, vivant seigneur dudit lieu, Petit-Mesnil, Scu-Croix, Guinnicourt, capitaine d'une compagnie de chevallerie, mestre de camp d'un régiment d'infanterie pour le Roy, lequel deceda le* 30 *septembre* 1643. *Requiescat in pace.* Au bas, l'écu des Montangon : *gironné de* 10 *pièces.*

II. *Charles II*, seigneur en partie, comme son frère, de Crespy, Rouvray, le Petit-Mesnil, Chaumesnil, fut page de la grande écurie de Charles III de Lorraine. Il épousa Madeleine de Bretel [2], fille de Pierre de Bretel et d'Amboise de Marigny, dame de Valentigny.

Madeleine de Bretel est enterrée dans l'église de Crespy, au-dessous de Louis de Montangon. Son épitaphe est ainsi conçue : *Cy gist le corps de deffunte damoiselle Magdeleine de Bretel, vivante feme et espouse de Charle de Montangon, escuyer, seigneur de Rouveret et de Crespy en partie, laquelle dicte damoiselle deceda le vingt uniesme de febvrier* 1654. *Priez Dieu qu'il mestre son ame en bon repos.* On ne voit plus ses armes ; mais on sait que les *Bretel* portent : *d'argent à* 3 *merlettes de gueules ; au chef d'azur chargé d'une étoile d'or.* (Caumartin.)

Charles II de Montangon eut deux fils : *Louis*, qui épousa Jeanne de Fumel, fille d'Edme de Fumel, s^r de la Coste-Saint-Père, et de Charlotte de la Salle, et *Nicolle* qui épousa, en 1688, Pierre de la Motte, s^r de Braux, Hancourt, etc.

III

Charles III et Louis II de Montangon.

Louis I de Montangon eut d'Antoinette de Sancierre deux fils : *Charles* et *Louis*.

I. *Charles III*, s^r de Crespy, Béard, Épagne, Chaumesnil, le Petit-Mesnil, naquit au château de Béard le 7 septembre 1621, et fut baptisé le 13 janvier 1622. Il eut pour parrain M. de Vaudémont fils, et pour marraine Mme la duchesse de Lorraine (Charles IV et Marguerite de Gonzague).

La noblesse de sa maison fut confirmée : 1° par Bretel de

1. La plaque de marbre a disparu.
2. Et non *Marie*, comme le dit l'abbé Caulin.

Guémonville, 18 avril 1641 ; 2° par M. d'Alize, 6 février 1660; 3° par Lefebvre de Caumartin, 8 novembre 1668.

Charles III épousa : 1° Marguerite d'Allichamp, fille d'Honoré d'Allichamp, s^r^ d'Épagne, et d'Anne de Raguen[1]; 2° Charlotte-Marguerite de la Salle, fille de Charles de la Salle et de Charlotte de Montbéliard, morte en 1674.

II. *Louis II de Montangon* naquit en 1622. Il eut pour parrain *Louis de Guise*, duc de Phalzbourg, et pour marraine Nicole, duchesse de Lorraine. Il fut lieutenant de cavalerie. Il épousa Diane de Chastenay, fille d'Étienne de Chastenay et de d^elle^ Françoise d'Allichamp.

Les papiers du château de Dienville renferment plusieurs documents relatifs à *Charles* et à *Louis* de Montangon. Ceux qui concernent le premier sont :

Transport fait par Charles de Montangon à Louis de Montangon, son frère, d'un contrat de constitution de 415^l^ de principal portant rente de 25^l^ 18^s^ 9^d^. Cette rente avait été établie par d^elle^ Nicole le Bégat, f^e^ de l'Évêque, écuyer, d^t^ à Louvemont, et Charles de Montangon l'avait eue en contrat de mariage de défunt Honoré d'Allichamp, son beau-père (29 octobre 1629). — Acceptation du s^r^ de l'Évêque (27 mai 1647). — Acquisition de Charles de Creney, par Charles de Montangon, de 1 arp. 1/2 ès étangs du Petit-Mesnil, moyennant 135^l^ (3 avril 1656). — Autre acquisition, par Charles de Montangon, de 1 arp. 1/2 ès étangs du Petit-Mesnil pour 120^l^ (7 août 1656). — Vente par Nicolas du Mesnil-Bourbonne, à Charles de Montangon, de 1 arp. 1/2 de terre en eau à prendre en deux pièces au finage du Petit-Mesnil, lieudit *l'étang vieil* et *l'étang neuf*, et encore ce qui peut appartenir au s^r^ vendeur dans une pièce de prés qui est à la queue dudit étang vieil..., à la réserve toutefois de l'abreuvage pour le bestial..., moyennant 135^l^ (7 août 1656). — Charles de Montangon, s^r^ du Petit-Mesnil et de la Motte de Béard, Charles de Bossancourt, Gaspard de Bossancourt, Jeanne de Rommecourt, v^e^ de François de Bossancourt (tant en son nom que comme mère et tutrice

1. Marguerite d'Allichamp est enterrée dans l'église de Crépy, au milieu du chœur. Sa tombe porte cette épitaphe : *Cy gist le corps de deffunte dame Marguerite Dalichamp, dame de Crespy, de Pachieu et autre lieux, femme et espouse de Mō. Charle de Montangon, viv. seigneur desdit lieu, laquelle ditte dame est decedee le 18 de mars 1654. Dieu veule mestre son ame en repos.*

Au-dessous, les armoiries des d'Allichamp : *un chevron avec 2 quintefeuilles en tête et 1 en pointe ; supports, 2 anges.*

de ses enfants mineurs), Claude de Gruy (tant en son nom que comme ayant la garde-noble des mineurs de Jeanne de Rommecourt), d^elle^ Claude de Bossancourt, v^e^ de Charles de Ballidart, d^elles^ Élisabeth et Claude de Bossancourt, tous seigneurs et dames du Petit-Mesnil et Chaumesnil, font entre eux l'échange suivant, à savoir : lesdits sieurs et dames de Bossancourt et ledit s^r^ de Gruy cèdent au s^r^ de Montangon 7 f. 1/2 de prés au-dessus de l'étang vieil, et en contre-échange, le s^r^ de Montangon abandonne aux sieurs de Bossancourt un contrat de constitution de rente qu'il a retiré des mains des héritiers de défunt François Navarre de Jaucourt, à qui les sieurs de Bossancourt étaient débiteurs comme héritiers de Jean de Bossancourt, leur père : ledit contrat, montant à la somme de 580^l^, fut passé le 19 janvier 1622 (fév. 1657). — Vente par Jacques d'Orbinot et sa f^e^ Jacqueline de Paillette, à Charles de Montangon, de 1/2 arp. eau et pré, ès étangs du Petit-Mesnil, pour 40^l^ (16 mars 1657). — Vente par François du Mesnil d'Arrentière, au profit de Charles de Montangon et de Charlotte (Charlotte-Marguerite de la Salle, sa 2e femme), de 1 arp. ès étangs du Petit-Mesnil, moyennant 40^l^. Dans cette somme est comprise la rente dudit arpent depuis l'acquisition ci-devant faite par *Louis de Montangon*, son père, du s^r^ Charles, des héritiers de feu Jean de Bossancourt et de Charlotte de la Bergère, son épouse (2 décembre 1659).

Les pièces qui regardent Louis de Montangon sont :

Foy et hommage au comte de Brienne par Louis de Montangon pour deux étangs et 24 à 25 arp. de terres acquis d'Isabeau et autres héritiers de Jean de Bossancourt (25 août 1641). — Acquisition de Jacques d'Orbinot, par Louis de Montangon, de 1 arp. 1/2 ès étangs du Petit-Mesnil, qui provient des successions de ses père et mère et de Madeleine de Bossancourt, sa tante, moyennant 135^l^ (21 fév. 1644). — Obligation de 340^l^, passée par Louis de Montangon à Thomas Héat, au dos de laquelle est écrit « qu'elle ne tient que pour l'enrolle de transport à lui fait par le s^r^ de Crépy (3 novembre 1656). — Transport du transport de la constitution du 29 octobre 1629 à Thomas Héat (11 avril 1657), qui lui-même la cède à Pierre Marseau, maire de Troyes (22 mars 1660). — Acte d'opposition par dame Marie Marseau, fille et héritière de défunt Pierre Marseau, à la justice de Brienne, à la vente des biens saisis sur René de Tanse-Dessalles, tuteur des enfants du s^r^ de Crépy, pour assurance de la garantie dudit transport (6 juillet 1679). Jugement du présidial de Troyes au profit de

la veuve du s^r Guillaume, à l'encontre du s^r René de Tanse (tant en son nom que comme tuteur des enfants du s^r de Crépy), portant la déclaration d'exécution de la sentence rendue audit siège à l'encontre de la dame de Chastenay, v^e dudit s^r de Crépy, et du s^r Héat, le tout pour la sûreté du transport (31 août 1671).

Louis II et Diane de Chastenay eurent six enfants : *Anne*, *Honoré* qui suit, *Étienne*, *Marie*, *Jeanne* et *Louise*.

A partir de cette époque, la seigneurie des Montangon au Petit-Mesnil se partage entre les Montangon-Crépy, les Montangon-Béard, les Montangon de la Forge et les Montangon-Rouvray.

IV

Montangon-Crépy.

Honoré de Montangon, époux de Louise Gouttière, succède à son père dans la terre du Petit-Mesnil.

Il nous reste de lui plusieurs pièces, à savoir :

Transport fait par la dame Marseau, au s^r Honoré de Montangon, de 75^l restant dues en principal de la constitution susdite, 112^l d'intérêts et le 1/3 des frais de l'opposition de Brienne, montant à 110^l (21 juillet 1681). — Transport fait par le s^r de Montangon à Baptiste Roy, s^r de la Branche, d^t à Louvemont, et à d^elle Catherine de Blumerey, sa f^e, de la même constitution de 415^l, dont il fut payé 85 comptant, et 100 dans l'année. Les 230 restant devaient être payées : la moitié à la St-Martin 1682, et l'autre au 1er avril 1683 (23 septembre 1681). — Au dos est une quittance du s^r de Montangon de 70^l [1]. — Transport fait par le s^r de Montangon à d^elle Marguerite Gouttière, sa belle-sœur, de la constitution du 23 septembre 1681.

Honoré de Montangon eut deux enfants : 1° *N. de Montangon*, qui épousa Jacques Nortas, écuyer, s^r de la Chaise, Fuligny, etc., et qui fut officier de S. A. R. Madame en 1723 ; 2° *Agnès*, dont nous parlerons dans la suite, et en qui s'éteignit la branche des Montangon-Crépy.

Il faut observer que c'est la généalogie de la famille qui donne deux enfants à Honoré de Montangon ; mais nous

1. Nous ferons remarquer que le transport fait par la dame Marseau au s^r de Montangon porte qu'il n'est plus dû que 75^l en principal, 112^l d'intérêts et le 1/3 des frais d'opposition ; et ici, néanmoins, la constitution est toujours de 415^l, comme au début.

croyons qu'il n'eut qu'une fille, *Agnès*, et que Jacques de Nortas, le mari supposé de N. de Montangon, n'est autre que Jacques de Nortas, époux d'Edmée de Montangon-Rouvray.

V

Montangon-Béard.

Charles III de Montangon, de son mariage avec Marguerite d'Allichamp, eut trois enfants : 1° *Louis ;* 2° *Anne-Jacques*, né en 1650, cadet au régiment de Crussol (il vivait encore en 1693) ; 3° *Nicolas*, né en 1652, cadet au régiment de Montaigu avant 1675.

I. *Louis III de Montangon*, chevalier, s^r de Crépy, Béard, Épagne, Montois, le Petit-Mesnil et Chaumesnil, naquit au château de Béard, le 8 mai 1647. Il eut pour parrain Auguste de Loménie, comte de Brienne, et pour marraine la maréchale de Joyeuse (Marguerite de Joyeuse), fille de Michel de Joyeuse, s^r de Mathaux. Il servit à la 1re compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, en 1668, et fut ensuite capitaine de cuirassiers de l'empereur d'Allemagne. Il épousa, le 10 février 1675, Edmée de la Rue, fille de René de la Rue, s^r de Freshay, et d'Odette de Mosseron.

Il y a une vente par Claude de Rémond à Louis de Montangon, d^t à Béard, de 3 arp. 1/2, tant prés que terres, à prendre dans les deux étangs du Petit-Mesnil (l'étang vieil et l'étang neuf), provenant de la succession de Nicole du Mesnil, sa mère, de laquelle il est héritier avec Mathieu de Rémond, moyennant 180^l (19 mars 1688). — Ratification de cette vente par Mathieu de Rémond et Edmée de Paillette, et aussi par Élisabeth de Paillette, f^e de Claude de Rémond (2 décembre 1689).

Il y a, de plus, un aveu fourni par dame Edmée de la Rue, v^e Louis de Montangon, tant en son nom que comme mère et tutrice de ses enfants mineurs, dans lequel se trouve comprise une partie des seigneuries du Petit-Mesnil et Chaumesnil (21 juin 1694).

Louis mourut le 13 mars 1691 et fut inhumé à Crépy, près du maître-autel. Edmée, sa f^e, mourut en 1695, et fut enterrée près de son mari.

II. Louis III de Montangon eut quatre enfants : 1° *René ;* 2° *Edmée-Madeleine ;* 3° *Louise-Jeanne ;* 4° *Angélique.*

René de Montangon, successeur de Louis, était s^r de Crépy,

Béard, Épagne, Longchamp, les Millières, le Petit-Mesnil et Chaumesnil.

Il naquit au château de Béard, le 17 février 1677. Il fut cornette au régiment de Duras, capitaine au régiment de Castija, et fit toutes les campagnes du Bas-Rhin. Il épousa, le 29 septembre 1716, Anne-Marie de la Rue, fille de Claude de la Rue, sr d'Ormoy, et de Marie-Denis de Damrécourt, qui mourut au château de Béard en 1720.

Après le décès de son épouse, René de Montangon vendit à Pierre de la Tour toutes ses propriétés du Petit-Mesnil et Chaumesnil. Voici l'acte : « Acquisition par Pierre de la Tour, sr des Essarts, du sr René de Montangon et de Marie-Anne de la Rue, son épouse, des terres et seigneuries de Béard et Crépy, et de tout ce qui lui est échu par le partage fait entre lui et dame Edmée-Madeleine de Montangon, épouse de M. de Beaufort de Pothémont, dans les successions de Louis de Montangon et de dame Edmée de la Rue, leur père et mère, puis la propriété des étangs, fermes et tuileries que ledit sr de Béard a acquis depuis ledit partage de Me Jean de Montangon-Rouvray (10 novembre 1715)[1], le fond des terres, vignes, maisons, droits seigneuriaux à Épagne, le Petit-Mesnil et Chaumesnil. La présente vente faite moyennant 78,000l (22 avril 1720). »

Ces biens ont été donnés ensuite par Pierre de la Tour, écuyer, à *M. Grassin*, d'Arcis. « Donation par Pierre de la Tour, écuyer, à M. Grassin, de tous les droits seigneuriaux et de justice qui lui appartiennent au Petit-Mesnil et Chaumesnil, en vertu de l'acquisition qu'il en a faite de René de Montangon par contrat du 22 avril 1720 (22 juillet 1722). »

III. *Edmée-Madeleine de Montangon*, et son mari, *Jean de Beaufort*[2], sr de Frampas, Épothémont, lieutenant au régiment de Tavannes, furent aussi, l'un après l'autre, seigneurs du Petit-Mesnil. Les deux actes suivants le prouvent :

1° Aveu par dame Edmée-Madeleine de Montangon, ve de messire Jean de Beaufort, chevalier, dans lequel se trouve comprise une portion des seigneuries du Petit-Mesnil et Chaumesnil (20 septembre 1752). — Foy et hommage par Me J.-B.-Jacques de Beaufort, comme héritier de delle Edmée-Madeleine

1. Jean de Montangon-Rouvray ne figure pas dans la généalogie de famille.

2. Elle l'épousa le 2 septembre 1709.

de Montangon, sa mère, v^e de messire Jean de Beaufort (16 avril 1761).

Avec Edmée-Madeleine, la branche des Montangon-Béard disparaît du Petit-Mesnil.

VI

Montangon de la Forge.

De son mariage avec Charlotte de la Salle, Charles III de Montangon eut quatre enfants : 1° *François ;* 2° *Edmée ;* 3° *Charlotte ;* 4° *Catherine.*

I. *François de Montangon*, chevalier, s^r de la Forge, paroisse de Robertmagny, épousa d^elle Pernet, du village de Montangon, fille de Louis Pernet, gruyer du duché de Montmorency. Nous avons de lui les pièces suivantes :

Aveu fourni par François de Montangon, écuyer, dans lequel se trouve comprise une partie des seigneuries du Petit-Mesnil et Chaumesnil (20 novembre 1687). — Copie d'un contrat de constitution au profit de noble homme, Edme-Denis, conseiller du Roi, président au présidial de Chaumont, souffert par d^elle Marguerite Gouttière, dame de Crépy en partie, de la somme de 12^l 10^s au principal de 250^l (6 janvier 1689). — Vente par d^elle Gouttière, d^t à Crépy, à messire François de Montangon, écuyer, s^r de Crépy et de la Forge, d^t à Crépy, de 2 f. 1/2 de prés, moyennant 103^l 10^s (13 janvier 1705). — Assignation en retrait lignage à requête de d^elle Agnès de Montangon, nièce de Marguerite Gouttière et fille de Louise Gouttière, fille de défunt Honoré de Montangon, des 2 f. 1/2 de prés vendus au s^r François de Montangon (13 janvier 1706). — Sentence du bailliage de Chaumont qui déclare le retrait bon et valable et ordonne le déguerpissement de ladite pièce de prés par ledit François de Montangon au profit de la d^elle *Agnès*, à la condition qu'elle remboursera les 103^l 10^s, prix de l'acquisition (26 mai 1706). — Quittance de 157^l payées par la d^elle Agnès pour les causes du retrait adjugé par la précédente sentence (26 mai 1706). — Obligation soufferte par d^elle Gouttière au profit de Mre Étienne Laurent, marchand d^t à Brienne, de la somme de 240^l pour marchandises, et celle de 110^l à elle prêtée pour le rachat qu'elle a la volonté de faire de 2 f. 1/2 de prés du s^r Montangon de la Forge (11 janvier 1706). — Assignation à ladite Marguerite Gouttière pour payer les 240^l (26 novembre 1707). — Assignation à la même à fin de payer 480^l tant pour marchandises que pour l'obligation de 240^l du

11 janvier 1706 (19 avril 1708). — Sentence du bailliage de Brienne qui condamne Marguerite Gouttière à payer à Étienne Laurent la somme de 480[l] avec intérêts et dépens (19 avril 1708). — Au bas de cette sentence est une quittance du s[r] Laurent qui reconnaît avoir reçu de François de Montangon, par les mains du s[r] Nortas [1], la somme de 590[l] à l'acquit de Marguerite Gouttière, pour l'obligation ci-dessus, intérêts et frais (29 septembre 1719).

François de Montangon de la Forge eut deux enfants : 1° *Jean-Baptiste de Montangon ;* 2° *Marguerite* qui épousa, le 22 fév. 1712, Joseph de Zeddes, capitaine au régiment de Lautrec, s[r] de Vaux et de Longchamp.

II. *J.-B. de Montangon* épousa, en 1741, Marie-Anne Collet, fille du bailli de Montmorency [2]. Le 24 janvier 1683, il donne foy et hommage, pour partie des seigneuries du Petit-Mesnil et Chaumesnil, pour le fief de la Lopie, et pour moitié du fief de la grande tuilerie situés à Crépy, et aussi pour les biens acquis par défunt son père de François Chaudrey et sa f[e], suivant le dénombrement donné par ledit Chaudrey, et présenté par le s[r] de Montangon, et enfin pour ce qu'il a acquis du s[r] de Montangon-Crépy et de la d[elle] Gouttière. — Le s[r] J.-B. doit donner communication du billet de partage arrivé par le décès du s[r] de Montangon, et ensemble de ceux de ladite d[elle] sa sœur, vivante épouse du s[r] de Zeddes (22 août 1714).

Ces biens ont été vendus à M. Grassin (8 juin 1723), et il n'est plus question, depuis cette époque, des Montangon de la Forge au Petit-Mesnil.

VII

Montangon-Rouvray.

Charles de Montangon, époux de Madeleine de Bretel, eut deux enfants : 1° *Louis de Montangon*, époux de Jeanne de Fumel, et *Nicolle*.

Louis de Montangon fut l'auteur de la branche des Montangon-Rouvray. Il épousa Marie Deu qui appartenait à une famille de Châlons-sur-Marne. Il eut trois enfants : 1° *François de Montangon*, époux, en 1718, de Catherine du Mesnil-

1. Jacques de Nortas, s[r] de la Chaise, Fuligny, époux d'Edmée de Montangon.

2. Inhumée dans le chœur de l'église de Crépy.

Chambourg, fille de François du Mesnil et de Claude Picard ; 2° *Louis de Montangon* qui épousa, en 1721, à Lentilles, d^elle Jeanne Choppin ; 3° *Marie-Françoise* qui épousa, en 1724, Jean du Mesnil, s^r de Chaumesnil. *François* et *Marie-Françoise* figurent comme seigneurs du Petit-Mesnil.

I. *François de Montangon.* Billet de 1,217^l 11^s par le s^r de Montangon, héritier de Marguerite Gouttière, au profit du s^r de Nortas (époux d'Edmée de Montangon), ayant les droits du président *Denis*, parce qu'il a remboursé à celui-ci la somme contenue dans les deux contrats du 6 janvier 1689 et du 16 mai 1706, et celle de 591^l au s^r Laurent, qui font avec les intérêts 1,217^l 11^s (1er octobre 1719). — Quittance du s^r de Nortas, qui reconnaît avoir reçu de François de Montangon et de d^elle Catherine du Mesnil, son épouse, la somme de 1,322^l pour les causes contenues dans le billet du 1er octobre 1719 avec les intérêts [1] (1er juin 1723). Cette somme fait partie de celle de 1,100^l qu'il a reçue pour la part personnelle qui lui revient, ainsi qu'à son épouse, dans la vente faite par lui et Joseph du Mesnil-Chambourg, à messire *Pierre Grassin*, de plusieurs biens et héritages énoncés au contrat de ladite vente passé le 8 juin 1723, et aussi de celle de 900^l qu'il a reçue du s^r Joseph du Mesnil sur les 1,100^l qui lui reviennent dans le prix de ladite vente (30 septembre 1723).

II. *Marie-Françoise de Montangon.* Vente par Jean du Mesnil et Françoise de Montangon-Rouvray, son épouse, à Jacques de Nortas, écuyer, s^r en partie de Fligny, la Chaise et Crépy, et à d^elle Edmée de Montangon (fille de François), son épouse, de 20 à 21 arp. de bois situés au Petit-Mesnil, lieudit *la pute bête,* moyennant 42^l par arpent (29 mars 1731).

III. François de Montangon eut trois enfants : 1° *Louis de Montangon*, époux d'Élisabeth Guillemin de Brienne ; 2° *Marie-Catherine*, épouse, en 1755, d'Alexandre Guillemin, s^r de Raucourt ; 3° *Edmée-Marie de Montangon*, épouse, en 1755 également, de Jacques de Nortas. Ces deux dernières vendent leurs biens du Petit-Mesnil à M. Grassin. Voici la teneur des actes :

« Acquisition par M. Grassin, de Marie-Catherine de Montangon, épouse de M. de Raucourt, de 2 j. de terres, finage du Petit-Mesnil, qui viennent de ses père et mère, moyennant 100^l (12 décembre 1759). — Vente par Jacques Nortas, officier

1. Cette somme a été payée avec les deniers de M. Grassin qui demeure subrogé à ses droits.

chez feue Madame, sr de Fligny, et dame Edmée de Montangon, son épouse, à M. Grassin, seigneur d'Arcis, d'une pièce de bois indiquée plus haut (3 arp. en fief et le reste en roture), et des portions qu'ils possèdent dans les seigneuries du Petit-Mesnil et Chaumesnil (les ayant acquises par décret sur le sr de Bury et son épouse), moyennant 2,000l payées comptant (20 octobre 1745). »

Ainsi finissent les différentes branches des Montangon au Petit-Mesnil.

P. Chauvet.

LE LIVRE DE RAISON

DE

JEAN TOBIE

Maître d'École à Chaumont-Saint-Quentin

DE 1725 A 1778

Avant toutes choses, je tiens à justifier le nom de « Livre de raison » que j'ai donné au cahier rédigé par Jean Tobie ; lui-même qualifie de « mémoire » ce recueil de renseignements les plus divers, conservé pieusement dans sa famille, à Chaumont même, et confié à mon amitié par un de ses arrière-petits-fils, Pierre Tobie-Noblet, qui n'a point caché son espoir de me voir publier les notes de son aïeul, et de faire connaître à ceux qu'il peut intéresser le contenu dudit cahier. Qu'y a-t-il donc dans ce fameux registre ? Je l'ai déjà dit : un peu de tout, jusqu'à des recettes pseudo-pharmaceutiques et des observations météorologiques. En réalité, c'est surtout une façon de registre de l'état-civil de la paroisse de Chaumont pendant une grande moitié du XVIIIe siècle ; puis Jean Tobie, concurremment avec ces événements que le greffier de la mairie est, de nos jours, chargé de noter dans une forme imposée sur un registre des « naissances, mariages, décès », a raconté ce qu'il voyait autour de lui, ce que les gazettes parlées lui disaient ; il nous a conservé le récit des incidents notables de la vie quotidienne, des petits faits ou accidents survenus aux dehors prochains, et parfois même il a essayé, tout en narrant tel ou tel fait-divers, d'y appliquer une philosophie de sa façon. Au fond, il décrit la vie de son petit pays, qui est presque tout entier de sa famille, et voilà comment son livre, que l'on ne peut pas dire « composé », sinon à la diable, est un « livre de famille ou de raison ». Veuillez bien noter que lui-même et sa famille n'y occupent guère plus que la place réservée à tout autre habitant de Chaumont : nous lui faisons même un grave reproche de cette discrétion, qui nous prive de détails sur son existence antérieure à sa venue à Chaumont, sur les circonstances de son établissement dans ce petit hameau, sur le développement même de sa

famille, quant à l'action qu'il a pu exercer sur le milieu qu'il paraît avoir dominé ou dirigé au cours de sa longue carrière.

D'après la composition de son registre, qui consiste en une réunion de cahiers grossièrement reliés en veau plein, il semble bien que Jean Tobie n'a pas décrit les faits au fur et à mesure de leur production : certaines mentions se trouvent plusieurs fois placées après d'autres relatives à des dates postérieures. Il a dû d'abord établir plusieurs cahiers, dont il a commencé la rédaction avant ou vers 1740 : il y a, du moins, l'indication certaine de cette date au folio 115 où on lit : « il a dépeint la passion de notre Seigneur comme on la voit *à présent* en 1740. » Le premier de ces cahiers est occupé par une *Description mémoriale (mémorable) et fâcheuse de l'année 1740 et 1741*. Le second porte le titre : *Mémoire de l'âge des enfans et des morts des personnes de Chaumont-Saint-Quentin.* C'est le cahier qui me paraît avoir été commencé le premier. Celui qui est en tête du registre a été écrit d'une traite pour l'année 1740 et complété successivement pour 1741 et 1742 : la dernière page est remplie par trois articles pris sur l'année 1770. Les détails relatifs aux familles sont contenus dans les cahiers 2 et 3, et c'est à la 2e feuille du 4e cahier que commencent les notices historiques locales, ainsi que quelques indications faites au cours des événements. On trouve, à la suite, divers chapitres consacrés aux « familles nouvelles » et des notes ajoutées par Pierre Tobie, fils de Jean; celui-ci a pris le soin de dresser une « Table de ce mémoire » transcrite à la fin du cinquième et dernier cahier. Enfin, un cahier additionnel, cousu après la reliure, a reçu la copie d'un « Tarif pour le clergé du diocèse de Reims », dont usait Jean Tobie pour ses comptes de l'église, et d'un article concernant Bulson. Le reste du cahier porte de nombreuses mentions sans intérêt, jusqu'à la date de 1859, qui ont été écrites par les petits-enfants et arrière-petits-enfants de Jean Tobie.

Quelle que soit la façon dont il a été procédé à la facture de ce registre, il nous faut convenir qu'il y a utilité à le faire connaître. En effet, Jean Tobie est le chef, la souche de la famille des Tobie, aujourd'hui si nombreuse et si répandue dans nos Ardennes, surtout aux environs de Sedan. Et cette famille mérite la considération et l'attention que nous avons souvent vu prêter à d'autres qui, après s'être implantées accidentellement dans une contrée, s'y sont développées et accrues, y ont prospéré et y ont acquis une sorte de titre de noblesse. Jean Tobie était Ardennais, mais de l'Ardenne qu'on

qualifie actuellement de Belge, étant né à Jehonville, près de Paliseul, au duché de Bouillon. La date de sa naissance : 7 mai 1703. Il ne nous dit point en quelle année il vint à Chaumont ; mais une note de son cahier, écrite de la main d'un de ses descendants (qui ne fut qu'un médiocre élève de son école, à en juger par sa façon d'écrire et d'orthographier), nous apprend qu'étant mort en 1778 après avoir exercé les fonctions de « metre dez ecollez » pendant cinquante-deux ans, il avait dû, par conséquent, entrer en fonctions vers 1725. Par quelles circonstances et dans quelles conditions cela se fit-il ? Le « livre » n'en sonne mot. La petite paroisse de Chaumont, qui n'a jamais compté plus de cent âmes, était riche ; elle jouissait alors de revenus élevés, particulièrement dans la forêt de Donchery, où elle a encore aujourd'hui des droits appréciables ; elle était donc en mesure de s'offrir le luxe d'un instituteur[1]. On le fit savoir, et Jean Tobie se présenta pour répondre aux questions que devait lui poser Jean Devillers, curé de Cheveuges, dont Chaumont était un secours. Si nous cherchons à apprécier le savoir littéraire ou historique de Jean Tobie, nous sommes forcés de reconnaître que le jury, présidé par M. le curé, a été bien peu difficile ou compétent. Dès à présent, il convient de déclarer que, dans les emprunts que nous nous proposons de faire au « Livre », il nous faudra opérer plus d'un redressement d'orthographe pour donner une figure lisible au texte de notre scribe volontaire, auquel, malgré les entorses qu'il donne à la langue, nous devons bien les remerciements qui reviennent de droit à quiconque nous a conservé ou transmis la moindre parcelle de ce que nous ne devons point ignorer, la manière et les moyens de vivre de nos ancêtres.

I. — Sur Chaumont.

Le petit village de Chaumont, dont il est ici question, fait aujourd'hui partie de la commune de Noyers et d'un canton de Sedan. Il était jadis dépendant de Donchery, et n'eut jamais rien de commun avec la principauté de Sedan, à l'inverse de Noyers qui appartenait à la principauté de Raucourt, tenue par la main des princes souverains de Sedan et composée des villages voisins de Raucourt, Haraucourt, Angecourt, Bulson,

1. On pourrait, d'après cela, croire que Jean Tobie fut le premier instituteur de Chaumont. Il n'en est rien. Et nous verrons plus tard que le prédécesseur de notre maître d'école fut Lambinet, mort en 1726.

Thelonne, Noyers et Wadelincourt. On sait comment Sedan fut incorporé à la France en 1642 : rappelons ce fait dans le seul but de constater que la bataille de la Marfée s'était en réalité donnée (en 1641) sur le territoire même de Chaumont. Au surplus, comme il n'entre pas dans nos vues de faire l'histoire de ce hameau, laissons parler Jean Tobie lui-même et détachons de son cahier le chapitre qui suit, dans lequel il nous donne une description très suffisante de la situation de Chaumont au temps où il écrivait.

« *CHAUMONT-St-QUENTIN est terre de France, province de Champagne, Élection de Rethel-Mazarin, subdélégation de Maizière, prévôté de Donchery, et du commandement de Sedan, Ardenne.*

« Nous payons nos tailles à Mr le Receveur des Tailles de Rethel, de cartier en cartier. Et nosdits mandements des tailles et capitation et autres viennent dudit Rethel.

« Nous payons nos droits seigneuriaux à Monseigneur le Duc de Mazarin [1], sçavoir deux cartels d'avoine mesure de Donchery et deux poules avec crète et queue ; huit deniers par ménage par chacun Bourgeois tous les ans, eschus à la St-Remy, de droit de Bourgeoisie ; et les femmes ne payent que moitié. Plus les deux quartels et deux poules, chacun laboureur doit payer de chaque beste qu'il a attelé pendant le voien [2] un cartel de bled et un cartel d'avoine râcle, mesure de Donchery, d'un droit appelé les *Joinsons* [3] appartenant aussi audit duc ; 3 livres et douze sols de piquage de *charoué* [4]. — Plus toute personne qui vient pour labourer des terres sur le ban de Chaumont soit en propre ou en louage des villages circonvoisins, quand ce seroit même à des personnes dudit Chaumont, payeront par chaque arpent qu'ils labourent ou font labourer des laboureurs circonvoisins une *escuele parisienne* qui fait une carte mesure de Donchery de froment en voien et d'avoine en mars ; mais si c'est un laboureur du lieu qui laboure pour quelque particulier de dehors, il ne doit

1. En réalité, la duchesse Louise-Jeanne de Durfort de Duras.

2. Saison des semailles. C'est l'ancien nom de l'automne, *waïn*, *wahin*, *gaïn*.

3. C'est le droit qu'avait le duc de percevoir sur chaque cheval trayant à la charrue.

4. Probablement la *Corvée*, charrois du vin ou voyages dûs au duc pour usage quelconque au dedans de la prévôté. — Article douteux, ajouté après coup.

rien ; et si c'est un laboureur de dehors qui vient labourer pour un particulier du village, il doit, et ces droits s'appellent *petits Joinsons*. — Plus, nous avons tous les ans au Bois de Donchery, chaque particulier une demy corde de bois et un demi cent de fagots ; et il en faut payer la façon. Et toute personne du lieu qui a maison, en présentant placet aux messieurs[1] de Donchery, peuvent avoir des arbres, c'est-à-dire des chênes pour réfectionner leur maison. — Item nous prenons nostre sel audit Donchery dont nous le payons audit magasin à Donchery treize livres dix-sept sols. On fait un rolle dont on comprend toute personne qui ont atteint l'âge de sept ans, parce qu'il est défendu de poser sur les Rolles les enfans qu'ils n'ayent sept années. On escrie[2] un saunier tous les ans par devant l'église, et celui qui le met au plus bas va le chercher pour toute la communauté pourvu qu'il fut honeste homme et non repris de faux saunage. — Quand j'ay dit qu'on payoit *treize livres dix-sept sols* bien entendu *cent livres* de sel, dont on fait trois rolles sur papier timbré, sçavoir un pour le président de Gabelle, l'autre à Donchery entre les mains de Monsieur le Receveur, et l'autre entre les mains du saunier. Plus, on paye encore tous les ans un droit sur le sel, de treize sols quatre deniers par chaque ménage, pauvres et riches, et les femmes veuves ne payent que moitié si elles n'ont pas vingt sols de Taille ; car si elles ont vingt sols de Taille et au-dessus, elles payent plein et c'est un droit qui appartient audit duc de Mazarin, qu'on appelle le *Teston*, qui est échu à la St-Remy.

« On ne loue aucune aisance de communauté, sinon un mauvais pré qui appartient à la communauté, situé au lieudit la Fontaine à la ville, et se loue tous les ans pour ayder à payer les ordres, voyages et *croué*[3] qui surviennent à ladite communauté et se loue ordinairement vingt-sept et trente livres par chaque année.

« On loue un *maître d'École* audit Chaumont dont chaque Bourgeois lui donne un cartel de bled combre[4] pour chaque année ; les femmes veuves ne paient que moitié. — Cinq sols

1. Les fermiers du bureau des cinq grosses fermes établi à Donchery.

2. *Escrier*, ordonner, mettre à l'enchère.

3. C'est la corvée déjà indiquée précédemment. Dans le patois du pays on dit *carouée*.

4. *Comble*, c'est-à-dire de façon que le grain forme ménisque ; c'est l'opposé de râcle, à plat.

par mois d'écolage de chaque escolier ; et sept sols six deniers de ceux qui écrivent, par mois. — Trente sols tous les ans sur l'Église pour répondre deux grandes messes des Tréspassés avec vigiles, sçavoir une pour l'obit des soieurres (?) et l'autre le lendemain de la fête dudit lieu.

« Plus les Domelier [1] doivent un cartel de bled, mesure de Donchery, pour les *michetes* [2] qui se donnent à l'église de Chaumont tous les ans à perpétuité le Mecredy-saint. — Sur le bien de Mr Degravier un demy cartel bled.

« Sur le bien de Monsieur Pillas [3] de Sedan, détenu par C. Alexandre, un demy cartel bled.

« Sur le bien de Mr Pillas de Sedan, détenu par C. Christophe Charpentier, une carte.

« Pour le bien [4] appartenant audit Pillias, détenu par Jean Petit, un demy cartel de blé.

« De tous ces grains ci-dessus nommés, toutes les personnes qui en doivent sont obligées de faire de petites michetes pesant environ une demy livre, que Monsieur le curé distribuera à toute personne qui assistent à la messe, parce que la fondation est telle, quoique cependant les pauvres en ont la plus grosse part : — Premièrement, auparavant que de porter leur michete à l'Église, ceux qui en doivent sont obligés par la même fondation d'en donner chacun une michete une fois plus grosse que ceux qu'ils portent à l'église, sçavoir chacun une au maître d'école et au pastre ou berger comme il a esté pratiqué de tout temps. — Le maître a lesdites michetes pour sonner, servir la messe et apprêter les ornements ; et le berger par charité. Ceux qui doivent ladite michete doivent donner dix sols à Mr le curé pour la messe à proportion de ce qu'ils doivent de grain. — Plus, les deux plus pauvres de Chaumont vont le Vendredy saint à perpétuité à Donchery ; on leur donne trente deniers et douze livres de pain chacun par fondation faite par Monsieur Day environ l'an 1733 : les trente deniers en mémoire des trente deniers que nostre Seigneur a esté vendu par Judas, et les douze livres de pain en mémoire

1. On a ajouté : « sur le bien des Domlys. » Les Domelier sont des propriétaires de Chaumont, en même temps fermiers de M. Dugravier. L'orthographe, non constante, est probablement Domely.

2. Petite miche de pain dont l'usage est décrit à la suite.

3. Lieutenant général à Sedan.

4. Ajouté : de la ferme de Mr Duille ou Daille (Daÿ?).

des douze Apôtres de nostre Seigneur[1]. — Plus il y a toujours une fille pauvre dudit Chaumont qui va tirer à Donchery au Lot des pauvres filles de Madame pour les cinquante livres[2].

(*A suivre.*) N. GOFFART.

1. Jean Tobie a ajouté plus tard : « douze livres de pain à 70 pauvres en mémoire des soixante-dix disciples. »

2. On reconnaît qu'il s'agit ici de la fondation faite en 1579, acte de 1588, par Henriette de Clèves et son époux Louis de Gonzague, au profit de soixante filles pauvres, dites « Filles Madame », que l'on mariait tous les ans avec une dot de cinquante livres pour chacune. Chaque année, le jour de Pâques fleuries, on faisait par tirage au sort le choix des filles qui devaient profiter de cette libéralité : les billets placés dans l'urne, qui était un simple pot couvert d'un linge, portaient, les uns : *Dieu vous a élue*, les autres : *Dieu vous console*. Celles de ces candidates, au nombre de quinze pour le duché de Rethel, qui avaient le bonheur de sortir les billets qui les élisaient, devaient, par reconnaissance, réciter un *pater* et un *ave* pour lesdits seigneur et dame, afin de les garder d'offenser Dieu, accroistre leurs bonnes intentions et de leur pardonner leurs fautes et péchés. — On frappait, à peu près tous les ans, des pièces de monnaie ou jetons, en cuivre ou argent, destinées à commémorer cette pieuse cérémonie. Nous possédons plusieurs de ces petits monuments, depuis 1579 jusqu'à 1722. D'un côté sont les armes avec la devise :

LVD. GONZAGA. ET HENRICA CLIVEN. DVC. NIVERN.

De l'autre on voit un autel sur lequel est inscrit le millésime ; au-dessus, le nom de Jehovah, en hébreu, parmi les nuages d'où s'échappent des rayons lumineux et une pluie de piécettes de monnaie. La devise circulaire qui entoure ce type est :

IN. FERVORE. CHARITATIS. GRAM. DNI. EXPECTAMS.

On ne constate que de bien légères différences dans le dessin et les types des jetons des diverses dates.

NÉCROLOGIE

M. Albert Menier est mort le dimanche 30 juillet 1899, à son château de Chamant, des suites d'une fièvre typhoïde. Il était à peine âgé de 40 ans. Il s'occupait beaucoup de courses et possédait une écurie des mieux montées. C'était, avec ses frères, Henri et Gaston Menier, un des chefs de la maison Menier.

C'est au milieu d'une assistance émue, comprenant toutes les notabilités du Tout-Paris, qu'ont eu lieu, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, les obsèques de M. Albert Menier.

Le corps, ramené du château de Chamant à l'hôtel de l'avenue du Bois-de-Boulogne, avait été déposé dans une chapelle ardente aménagée dans le grand vestibule, au milieu des couronnes envoyées par le conseil municipal et les habitants de Lognes (Seine-et-Marne), dont le défunt était maire ; le personnel des usines et domaines de la famille Menier, l'équipage du yacht *Némésis* et l'Harmonie de Noisiel.

Le deuil était conduit par MM. Henri et Gaston Menier, frères du défunt, et Eugène Letellier, son beau-frère.

L'inhumation a eu lieu au Père-Lachaise.

*
* *

M. Tirman, sénateur des Ardennes, ancien gouverneur général de l'Algérie, président du conseil d'administration de la Compagnie P.-L.-M., a succombé le 2 août, à Joigny (Yonne), aux suites d'une courte maladie.

M. Louis Tirman était né à Mézières, le 29 juillet 1837, il avait donc soixante-deux ans. Ses débuts comme fonctionnaire furent assez mouvementés.

Au lendemain du 4 septembre, nommé préfet des Ardennes, il avait été révoqué au 24 mai, puis réintégré dans ses fonctions le 21 mars 1876, et nommé quelque temps après à la préfecture du Puy-de-Dôme, pour être à nouveau révoqué moins d'un an plus tard, le 16 mai 1877. Le 29 décembre de la même année, il fut appelé à la préfecture des Bouches-du-Rhône, qu'il quitta au bout de deux ans pour entrer au Conseil d'État.

C'est au sein de cette assemblée que vint le trouver sa nomination au poste de gouverneur général de l'Algérie, poste qu'il devait occuper pendant près de dix ans jusqu'en 1891. Remplacé alors par M. Cambon, il fut élevé à la plus haute dignité de la Légion d'honneur et nommé grand'croix. Il avait été élu sénateur des Ardennes en 1892 en remplacement de M. Neveu, décédé, et

réélu au premier tour en 1894. Il était en outre conseiller général du canton d'Attigny.

Les obsèques de M. Tirman ont été célébrées à Mézières, le lundi 7 août. Un train spécial avait amené les membres du Conseil d'administration, le haut personnel de la Compagnie P.-L.-M. et les amis du défunt.

De la gare de Mézières on s'est rendu directement à l'église, où le corps avait été transporté du château des Thaboureaux (Yonne). C'est là que M. Tirman, en visite chez la baronne de Crépy, fille de Mme Chanzy, la veuve de l'illustre général, fut frappé du mal qui l'enleva si soudainement.

Le portail et le chœur de l'église étaient tendus de draperies noires. Autour du catafalque, un grand nombre de cierges et de couronnes. Sur un coussin posé devant le catafalque se trouvaient réunis les principaux insignes honorifiques du défunt, entourant le grand cordon de la Légion d'honneur.

Les cordons du poële étaient tenus par M. Gailly, sénateur des Ardennes ; le baron de Nervo, M. Thomson, député de l'Algérie ; M. Paul Jolly, préfet des Ardennes ; le général Morris, M. Noblemaire, M. Dunaime, député des Ardennes, et M. Mialaret, maire de Mézières.

La cérémonie a été très touchante dans sa grande simplicité. La messe, dite par M. l'abbé Vassal, archiprêtre et curé de Mézières, a été accompagnée des chants de l'excellente maîtrise. Après l'absoute donnée par M. l'abbé Gillet, curé de Charleville, représentant S. Ém. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, le cercueil a été posé sur le char funèbre. A ce moment, les honneurs militaires ont été rendus par le 91e régiment d'infanterie, une compagnie du 148e régiment, et des détachements des 14e et 23e dragons massés tout autour du parvis. Puis le cortège s'est mis en marche.

Avant l'inhumation, des discours ont été prononcés. Suivant la volonté du défunt, on n'y a fait aucune allusion politique.

M. Mialaret, maire de Mézières, a parlé le premier, retraçant la vie du défunt, toute faite de labeur et de probité.

Le baron de Nervo lui a succédé. Il a parlé de la modestie du défunt et retracé sa carrière d'administrateur.

MM. Noblemaire et Thomson, député de l'Algérie, ont célébré, le premier le collaborateur dévoué, le second le gouverneur de l'Algérie.

* * *

On annonce également la mort :

De M. Mouzon, notaire à Tours-sur-Marne, décédé le jeudi 27 juillet 1899, dans sa trente-troisième année ;

— De Mme Léocadie Manise, en religion Mère Saint-Remi, supérieure de la communauté des sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu

de Reims, décédée en cette ville, le 31 juillet 1899, à l'âge de 64 ans, après quarante-deux ans de profession religieuse, passés au service des malades.

La Mère Saint-Remi, qui au cours de sa longue carrière avait constamment desservi les salles militaires, avait été décorée de la Légion d'honneur en janvier 1896. Élue supérieure peu de temps après, elle avait tenu à demeurer auprès de « ses soldats », comme elle les appelait.

Les obsèques ont eu lieu le 2 août, à neuf heures du matin, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu ; au cimetière du Sud, MM. Neveux, au nom de la Commission des hospices ; Henri Henrot, au nom de l'Association de la Légion d'honneur ; Delorme, au nom des médecins militaires, et le général Donop, comme chef de la garnison de Reims, ont prononcé des paroles émues ;

— De Mme la vicomtesse de Bouthillier de Chavigny, décédée le 5 août 1899.

Les obsèques ont eu lieu le 7, en l'église de Saint-Philippe du Roule, à Paris ;

— De M. Louis-Théophile Habert, ancien notaire, conservateur du musée archéologique de Reims, décédé dans cette ville, le 6 août 1899, à l'âge de 78 ans ;

— De M. Jean Vidal, percepteur à Suippes, membre de la Société académique de la Marne, décédé le 9 août 1899.

Les obsèques ont été célébrées le 11, à Suippes. Après l'absoute, donnée par M. le curé de Bouy, le cercueil a été transporté sous le portail de l'église, où M. Duphénieux a prononcé un discours. L'inhumation a eu lieu le même jour à Châlons ;

— De M. le vicomte Henri Clicquot de Mentque, capitaine au 31e régiment de dragons, décédé le 14 août, à Épernay, dans sa trente-septième année.

Les obsèques ont eu lieu le 17, à Épernay, en l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul. L'inhumation a eu lieu le 18, à Saint-Germain-en-Laye ;

— De M. Firmin Charbonneaux, maître de verreries à Cormontreuil (Marne), chevalier de la Légion d'honneur, membre de la Chambre de commerce de Reims, administrateur de la Banque de France, décédé à Villers-Allerand (Marne), le 16 août 1899, dans sa soixante-dixième année.

Cet homme de bien, que regretteront sincèrement tous ceux qui l'ont connu, appartenait à une nombreuse famille de Wassigny, dans les Ardennes. Fils de ses œuvres, il était parvenu à une haute situation industrielle. Après avoir étudié la médecine vétérinaire qu'il abandonna bientôt, il fabriqua du savon, puis monta, en 1870, une importante usine pour la fabrication du verre.

A la suite de plusieurs voyages qu'il entreprit en pays étrangers, et principalement en Allemagne, il perfectionna, d'après les

méthodes nouvelles, l'outillage de son usine et y introduisit des procédés de fabrication plus pratiques qui lui permirent d'augmenter dans de très grandes proportions, et en peu de temps, ses débouchés commerciaux. La belle verrerie de Cormontreuil acquit bientôt une réputation pour ainsi dire universelle.

D'autres entreprises industrielles occupèrent encore son infatigable activité, et nous rappellerons à ce propos la création de cet important vignoble de Murigny, dans lequel il dépensa un réel esprit d'initiative en y appliquant de la façon la plus heureuse les découvertes scientifiques, tant pour l'emploi des engrais que pour la culture proprement dite de la vigne.

On lui doit, en outre, la création de logements ouvriers, d'écoles maternelles, de caisses de secours, etc.

Les obsèques ont eu lieu le 18, en l'église Notre-Dame de Reims. Au cimetière du Nord, des discours ont été prononcés par MM. Diancourt, sénateur ; Poullot, président de la Chambre de commerce de Reims ; Couvreur, vice-président de la Chambre de commerce de Paris ; Demaison, au nom de la Commission administrative des hospices, et Rochard, au nom des ouvriers de la verrerie de Reims.

M. Firmin Charbonneaux laisse une somme de cent mille francs pour être répartie entre différentes œuvres de bienfaisance ;

— De M. Charles Kienné, imprimeur-libraire à Rethel, et directeur-propriétaire de l'*Espoir*, décédé le 25 août 1899, à l'âge de 32 ans ;

— De M. Charles-Léon Piat, de Vitry-le-François, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur, chef du service topographique de la Tunisie, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Glion (Suisse), dans sa quarante-et-unième année.

BIBLIOGRAPHIE

I. Imberdis. S. J. *Papyrus sive Ars conficiendæ Papyri*, 1693. Nouvelle édition, accompagnée d'une traduction française par Augustin Blanchet. Paris, Béranger, 1899, in-8°.

L'industrie du papier a pris une telle extension, depuis plus d'un siècle, dans la vallée du Grand-Morin, par suite de la fondation et du développement des usines de la Compagnie anonyme du Marais et de Sainte-Marie, qu'il nous paraît intéressant de signaler à nos lecteurs la réimpression du poème latin du R. P. Imberdis.

Le chantre des papetiers était né à Ambert en 1667. De l'édition première de son œuvre sortie des presses de Damien Boujon à Clermont-Ferrand, il ne subsiste aujourd'hui qu'un seul exemplaire appartenant à M. Paul Le Blanc. Les papiers d'Auvergne jouissaient à cette époque d'une grande renommée et d'une vogue éclatante ; il était donc naturel que le P. Imberdis consacrât son talent à célébrer une industrie qui contribuait si puissamment à la fortune de son pays. Les imprimeurs et les éditeurs d'estampes se disputaient le papier d'Ambert. C'est lui qui sert, en 1731, à l'édition du Molière de Prault, en 1743 à celle des *Sermons* de Massillon chez d'Estienne et Hérissant ; enfin, en 1751, Dupuy, fabricant à Ambert, livre du grand-aigle d'un format exceptionnel pour la *Galerie de Versailles*, gravée par les soins de Massé, peintre du roi.

L'œuvre du P. Imberdis est un vrai traité didactique, le premier qui ait paru en France sur l'art de faire le papier. Le savant jésuite en décrit la fabrication avec une précision rigoureuse qui ne nuit en rien à l'harmonieux développement des vers. Tout d'abord il indique dans quelle région et sous quel climat le moulin à papier doit être établi, quelles sont les eaux qui conviennent le mieux pour faire de bon papier, et enfin quels sont les outils nécessaires à la fabrication. Puis il signale les différentes sortes de chiffons à employer, les mœurs et les habitudes curieuses des ouvriers, les préparations que subissent les chiffons, et il arrive enfin à la fabrication même de la feuille de papier. Une fois le papier fabriqué, tout n'est pas fini : il s'agit de le conserver ; le fabricant doit lutter contre plusieurs ennemis : l'eau, les oiseaux, en particulier les mésanges et les rats.

L'outillage employé aujourd'hui dans les grandes usines du Marais sur le Grand Morin, et à l'usine du Gouffre sur le Petit Morin où la Banque de France fait fabriquer ses billets, est très différent de celui des usines d'Auvergne au XVIIIe siècle ; les

ouvriers qui travaillaient à Ambert et à Chamalières en 1693 seraient assurément surpris de se trouver transportés en face de notre matériel perfectionné et au milieu de nos usines modernes. Aussi les explications techniques que donne l'auteur sur le travail des papeteries au XVIIe siècle offrent-elles un réel intérêt au point de vue de l'histoire de cette industrie. Le P. Imberdis est resté certainement fidèle à la vérité, notamment en décrivant l'invention de Colombier. En donnant au public une nouvelle édition de ce poème introuvable, qu'il a accompagnée d'une élégante traduction française, M. Augustin Blanchet a rendu un véritable service.

Ant. Héron de Villefosse.

* * *

A. Justice. *A propos de l'infaillibilité du Pape* (Le Syllabus, le Pouvoir des Rois, le Concile de Constance). — *Paris, F. Juven, s. d.* (1899), in-18 de VIII-255 pages.

Toutes les graves questions qui s'agitaient, il y a trente ans, à la veille du Concile du Vatican, se représentent dans ce livre, et elles y sont résolues avec autant de sincérité que de sagesse et de prudence. L'auteur, M. A. Frétel, qui a vécu dans l'intimité des acteurs de ces luttes, le P. Gratry, le P. Ch. Perraud et les autres notabilités catholiques d'alors, a mûri les questions à loisir et il les précise aujourd'hui avec clarté et méthode, sans crainte des exagérations si fâcheuses qui retentirent en France dans la presse ultramontaine.

Les temps ont bien changé depuis, mais les solutions que ce livre nous apporte n'en seront pas moins consolantes et fortifiantes pour tous les esprits sérieux et réfléchis.

H. J.

* * *

Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. — La Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François vient de publier le tome XIX de ses *Mémoires*. Les travaux contenus dans ce volume sont les suivants :

Bossuet, prieur de Gassicourt-lès-Mantes, et Pierre du Laurens, par M. E. Jovy.

Notice biographique sur M. E. Deschiens, ancien président de la Société, par M. le docteur L. Vast.

Un document inédit sur le séjour de Jean-Jacques Rousseau à Grenoble en 1768, par M. E. Jovy.

Sur quelques lettres de P. Herbert à propos d'un travail de M. Jovy, par M. le docteur L. Vast.

Parure de Frignicourt. Alluvions anciennes. Age des cavernes (avec une planche en couleur), par M. le docteur L. Mougin.

François Tissard et Jérôme Aléandre. Contribution à l'histoire

des origines des études grecques en France (première partie), par M. E. Jovy.

Muscinées des environs de Vitry-le-François, par M. E. Dutertre.

Variétés numismatiques vitryates (avec planche), par M. le docteur L. Mougin.

Notes sur les armoiries de la ville de Vitry-le-François, par M. E. Jovy.

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (août 1899) :

Al. Baudon, *Notes sur les familles Robin et de Lapierre, seigneurs de Taizy, au XVIIIe siècle.*

Dr A. Lapierre, *La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethelois* (suite).

Chronique. — *Un herbier de Jean-Jacques Rousseau conservé à Carignan.*

***

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 août 1899) :

Poésies de Théophile Gautier mises en musique, par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul.

Jules Cousin, conservateur de la Bibliothèque et des Collections historiques de la ville de Paris (Musée Carnavalet), 1830-1899, par M. Paul Lacombe (suite).

Les Petits Romantiques, Édouard d'Anglemont, par Eugène Asse (suite).

Le deuxième centenaire de Racine à la Bibliothèque nationale, par M. Maurice Henriet (suite).

Chronique.

Livres nouveaux.

***

A travers journaux et revues. — Le dernier fascicule de la *Revue d'histoire littéraire de la France* contient un remarquable article de M. Gaston Paris sur une des *Orientales* de Victor Hugo ; le savant critique y examine en détail les procédés de composition du poète et son mode coutumier d'amplification. Dans la même livraison, l'abbé Urbain restitue à M. de Valincour le *Mémoire*, attribué jusque-là à Fénelon, où l'on croyait voir l'origine de la fameuse *Lettre à l'Académie*.

***

Dans le feuilleton des *Débats* du 22 août, à propos du beau livre, récemment paru, de M. Auguste Choisy, *Histoire de l'architecture* (Paris, Gauthier-Villars, 1899, 2 vol. in-8°), M. André Michel consacre à l'œuvre du regretté Courajod, dont il édite, de

concert avec M. Henry Lemonnier, les leçons si remarquables, le passage suivant :

« Quand j'ai commencé de lire le livre de M. Choisy, j'étais occupé à revoir les épreuves du premier volume des leçons de Courajod [1]. La rencontre a été singulièrement opportune, et j'ai éprouvé une joie profonde à voir quelques-unes des idées les plus chères, et les plus violemment discutées, de mon maître, consacrées par l'autorité de l'homme dont l'appui et l'approbation lui auraient été les plus précieux.

« L'effort principal de l'enseignement de Courajod fut de montrer que, dans l'explication de la genèse de notre art national, l'école romanisante avait fait une part excessive à l'élément latin. Il croyait que le « fonds français » était composé d'une matière plus complexe et plus riche ; il ne tarissait pas de railleries et même d'invectives contre ceux qui veulent tout expliquer et tout régler chez nous par l'influence de Rome, qui font sortir Notre-Dame, comme la Bourse, de la Maison Carrée ; il ne comprenait pas comment une architecture d'où toute notion des ordres a disparu, où les arcs se brisent ou s'outrepassent suivant des formules étrangères à l'art romain et familières à d'autres arts qu'on peut désigner, où les archivoltes s'enrichissent des dessins les plus antipathiques à l'esthétique romaine, où la prédominance de la ligne verticale tend à s'affirmer de plus en plus sur celle de l'horizontale, serait sortie de l'architecture romaine... Il entreprit donc de montrer tout ce que « l'art gothique », puisqu'il faut lui conserver ce nom, avait emprunté à l'Orient, et dans quelle large mesure les éléments barbares et septentrionaux, qui eurent une si grande part dans la constitution morale et politique de notre France, contribuèrent aussi à la formation définitive et aux progrès de l'art français.

« M. Choisy, qui certes ne pense pas à engager de polémiques et qui se contente de dire tranquillement ce qu'il a constaté dans l'étude et l'analyse rigoureuse des formes architectoniques et des procédés de construction, arrive, de son côté, à des conclusions pareilles... »

1. Louis Courajod, *Leçons professées à l'École du Louvre (1887-1896)*, publiées sous la direction de MM. Henry Lemonnier et André Michel. — Tome I. *Origines de l'art roman et gothique*, édité avec le concours du R. P. de la Croix. — Paris, A. Picard et fils, 1899, in-8° de x-588 pp., avec planches. — Nous en rendrons compte prochainement.

CHRONIQUE

Société d'Étude des Sciences naturelles de Reims. — *Séance du 31 juillet 1899.* — Présidence de M. Giard, professeur à la Sorbonne et vice-président de la Société Entomologique de France.

En ouvrant la séance, le savant professeur montre l'importance des Sociétés d'histoire naturelle de province au point de vue de l'étude des faunes locales et des recherches biologiques ; alors que chez nous la plus grande partie de l'activité scientifique se trouve concentrée à Paris, les Allemands ont compris depuis longtemps tout le bénéfice qu'ils pouvaient tirer de la décentralisation et ils encouragent par tous les moyens la formation des Sociétés locales.

M. Laurent remercie M. Giard de l'intérêt qu'il porte à la Société et expose un plan d'organisation, à Reims, d'un musée d'histoire naturelle ; nous reproduisons les principaux passages de sa causerie.

« L'agréable mission qui m'incombe aujourd'hui vient de faire une diversion heureuse à la tâche parfois ardue que vous m'avez confiée. En souhaitant la bienvenue à M. le professeur Giard et en lui adressant l'expression de notre profonde gratitude, je suis sûr d'être l'interprète des sentiments unanimes des membres de notre Compagnie venus si nombreux aujourd'hui pour le remercier du nouveau témoignage de sympathie qu'il veut bien nous accorder.

Nos hommages s'adressent à la fois à l'ancien président et au vice-président actuel de la Société Entomologique de France, représentée ici par un petit groupe d'adhérents qui ont formé le premier noyau de notre Association et qui en sont aujourd'hui encore le plus solide appui, et aussi au savant professeur de la Sorbonne dont l'enseignement a exercé en France une influence si considérable sur la direction des recherches scientifiques.

En prodiguant vos conseils et vos encouragements non seulement aux jeunes savants qui habitent la capitale dans un milieu privilégié où le travail est plus facile et le succès plus certain, mais encore aux simples amateurs de province qui, comme nous, glanent au hasard des rencontres parmi les curiosités de la nature, vous avez plus que tout autre, mon cher maître, participé au réveil de la vie intellectuelle en province, vie si active en Champagne il y a cinquante ans, au temps où Saubinet, Levent et de Lambertye herborisaient dans nos trios et nos savarts, tandis que Buvignier dressait la première carte géologique de la Marne et que Rondot élaborait un projet de carte agronomique de l'arrondissement de Reims.

Aussi, je voudrais profiter de votre présence parmi nous, de la présence des personnalités qui nous ont fait l'honneur de répondre à notre invitation, pour rappeler très brièvement ce que nous avons fait, ce que nous faisons, ce que nous voulons faire.

Ce que nous avons fait? Tout d'abord nous avons cherché à vivre, et ce n'était pas une mince besogne, dans une ville qui compte tant de Sociétés diverses, j'en prends à témoin M. Tuniot, notre président de fondation ; et cependant, sous sa direction, nous sommes parvenus à nous grouper, à créer une bibliothèque, à organiser des excursions suivies, à publier un bulletin sans doute peu volumineux, mais qui témoignait au moins de nos bonnes intentions.

Puis nous avons senti qu'il fallait organiser le travail, préparer les excursions en vue de recherches méthodiques sur la région, mettre au point les découvertes faites dans le pays, rendre à l'agriculture les services qu'elle est en droit d'attendre de nous. Alors nos relations se sont étendues progressivement ; nous avons des adhérents dans les diverses parties du département ; hier encore, nous admirions, à Sainte-Menehould, la remarquable collection paléontologique de notre collègue, M. Collet, et une section qui paraît devoir acquérir une certaine importance (puisqu'elle avait déjà pu grouper douze excursionnistes pour Sainte-Menehould) est en voie d'organisation à Châlons-sur-Marne.

Le moment paraît donc venu d'entrer dans une voie nouvelle et de fonder un établissement scientifique qui réponde non seulement à nos besoins personnels, mais surtout aux besoins de la région.

Déjà, en janvier dernier, j'avais manifesté l'intention d'organiser un musée d'histoire naturelle où seraient rassemblés tous les documents intéressant le pays. Une difficulté nous arrêta longtemps : ce fut le choix d'un local. Malgré la bienveillance que nous a toujours témoigné l'Administration municipale, il ne fallait pas songer à rechercher à l'Hôtel de Ville, déjà si encombré, un emplacement convenable ; heureusement, M. le proviseur du Lycée voulut bien, et je suis heureux de lui exprimer ici toute notre gratitude, mettre à notre disposition une superbe salle qui nous sera largement suffisante jusqu'au jour où la ville de Reims pourra s'imposer les sacrifices nécessaires à la construction d'un musée digne de la cité et des richesses artistiques qu'elle possède.

Déjà notre bibliothèque se trouve installée dans ce nouveau local et des meubles attendent les collections à venir. Je compte sur vous, mes chers collègues, pour nous en fournir les premiers éléments, car je suis convaincu que vous n'hésiterez pas à nous abandonner quelques-uns de vos doubles pour former de suite le premier noyau de notre musée.

Cependant, nous n'avons pas l'intention de récolter au hasard les échantillons que nous pourrons montrer au public, et ne vous

faites pas trop d'illusions, Mesdames, ce ne sont pas surtout des papillons aux reflets éclatants ou des coquillages rangés avec art que vous verrez dans nos cartons : nous voulons avant tout constituer un musée d'étude, un musée essentiellement local et utile, réservant le luxe pour plus tard, pour le jour où nos adhérents seront très nombreux et notre Société très riche.

Il n'est guère de semaine où je ne reçoive quelque demande de renseignements sur les sujets les plus divers : tantôt c'est une commune qui veut capter des sources pour son alimentation ; hier c'était un agriculteur dont les terres sont envahies par un champignon parasite, le *Sclerotinia trifoborum ;* puis un autre dont les betteraves ont à subir à la fois les attaques d'un coléoptère, le silphe opaque, et celle d'un diptère *Pegomya nyoscyani ;* ou bien encore c'est un jardinier qui redoute pour ses semis le *Botrylis cinereæ*. Avec un musée bien organisé, nous serons en état de répondre rapidement à toutes ces questions ; nous aurons ainsi un bureau de renseignements gratuits ouvert à tous.

Les parasites des céréales et des cultures fourragères, les insectes qui ravagent les arbres fruitiers, ceux qui dévastent nos promenades et nos jardins ont besoin d'être bien connus si l'on veut les combattre efficacement.

Sans doute le bel ouvrage de notre regretté président d'honneur, le docteur Jolicœur, peut servir de guide à nos vignerons, mais ils seront mieux renseignés encore s'ils peuvent reconnaître dans nos collections les ravageurs qu'ils ont chaque jour à combattre.

La lutte contre le phylloxera, qui devient chaque jour plus pénible en Champagne, exige non seulement une étude approfondie de l'insecte, mais aussi des renseignements précis sur la composition du sol et une connaissance exacte des vignes américaines au double point de vue de leur adaptation au sol et de leur affinité pour nos plants indigènes.

J'assistais ces jours derniers à la réunion du Comité de vigilance contre le phylloxera et là, au milieu des hommes les plus compétents en viticulture, j'ai entendu exprimer l'opinion que deux ou trois personnes tout au plus en Champagne sont en état de distinguer un *Riparia* d'un *Rupestris*, un *Solonis* d'un *Berlandieri*. Nous constituerons précisément une collection de vignes américaines et d'hybrides franco-américaines qui donnera toutes facilités pour se renseigner sur cette question capitale au point de vue de la reconstitution du vignoble.

Je vous ai développé le côté utilitaire de notre musée, et j'ai commencé par là parce que, dans une ville industrielle comme Reims où les affaires passent avant tout, si nous voulons intéresser le public à notre cause, il faut d'abord lui prouver que nous pouvons lui être utile.

Au point de vue véritablement scientifique, nous nous propo-

sons de réunir progressivement les éléments de la faune et de la flore des environs. Nous terminons en ce moment la publication du Catalogue des Coléoptères de M. Lajoye et nous espérons pouvoir mettre sous vos yeux toutes les espèces signalées ; nous procéderons de même, et peu à peu, pour les autres ordres d'insectes.

Plus difficile et surtout plus dispendieuse est la conservation des vertébrés qui nécessitent pour la plupart un montage onéreux ; nous comptons un peu sur la générosité de nos concitoyens pour suppléer par des dons à l'insuffisance de nos ressources.

Nos botanistes, et ils sont aussi nombreux que zélés, nous fourniront bien vite les principales richesses de notre flore ; enfin, nous n'aurons pas de peine à rassembler les roches et les fossiles de notre montagne déjà tant explorée.

Ainsi, le naturaliste de passage à Reims pourra d'un coup d'œil embrasser les richesses de notre sol et se faire un tableau plus exact du pays rémois ; les enfants de nos écoles y trouveront des sujets d'étude pour compléter les leçons de leurs maîtres, et vous-mêmes, Mesdames, par les jours pluvieux d'automne, en ces dimanches sombres où l'on ne sait que faire, vous serez heureuses de la joie de vos bébés s'extasiant devant les énormes pinces du cerf-volant, les reflets irisés des mars ou la délicatesse des ailes de nos libellules. »

M. Géneau de Lamarlière rend compte des découvertes botaniques faites récemment dans l'Argonne. Quarante-deux amateurs venus de Charleville, Rethel, Montmédy, Verdun, Châlons-sur-Marne et Reims et appartenant aux trois Sociétés des Ardennes, de Montmédy et de Reims se trouvaient réunis à Sainte-Menehould le 9 juillet dernier et exploraient la région comprise entre cette ville et les Islettes.

La nature géologique du terrain donne à la flore un aspect sensiblement différent de celui auquel nous sommes habitués aussi bien en Champagne que dans la montagne de Reims, et huit plantes nouvelles pour le département ont pu être enregistrées ; elles caractérisent toutes les terrains siliceux, et si elles font défaut chez nous, c'est que la plaine calcaire de la Champagne leur oppose un obstacle infranchissable.

M. Louis Demaison donne un aperçu de la faune des Lépidoptères de la région. Nos papillons, comme nos plantes, sont en relation avec la nature du sol, étant donné que chaque espèce de chenille s'attaque d'une manière exclusive à tel ou tel groupe de plantes ; et les espèces de la plaine de Champagne ne sont pas toutes identiques à celles du massif tertiaire. Ces dernières rappellent la faune des environs de Paris ; il s'y ajoute même, malgré la faible altitude de la montagne de Reims, des types alpins d'autant plus intéressants que nous trouvons aussi à Germaine et Verzy quelques échantillons de plantes alpines.

M. Demaison passe en revue les espèces rares en indiquant leur distribution géographique en Europe; il en est, comme le Flambé, qui deviennent de plus en plus rares chez nous et qui sont manifestement en voie de disparition ; d'une année à l'autre, d'ailleurs, le nombre des individus subit des variations considérables en rapport avec les circonstances météorologiques et l'intervention des parasites.

Au sujet des Lépidoptères, M. Laurent rappelle que les papillons blancs qui se sont abattus sur la place Royale du 8 au 12 juillet et qui ont recouvert la statue de Louis XV de leurs pontes couvertes d'une couche de soie blanche, ne sont autre chose que des *Liparis salicis*. Leurs chenilles, très abondantes, ont dévoré les feuilles des peupliers sur les bords du canal, et les papillons nocturnes ont été attirés par la lumière électrique.

M. Charles Demaison pense que l'administration des Ponts et Chaussées pourrait combattre cet insecte en faisant râcler les écorces couvertes de pontes. Il serait important également de détruire les chenilles du *Cossus gâte-bois* qui attaque sur les routes les ormes, les peupliers, les érables. De la grosseur du doigt, ces chenilles pénètrent sous les écorces et tuent les arbres dans l'espace de deux à trois ans. D'après les observations de M. Laurent, sur les routes de Paris et de Charleville, un tiers des ormes sont atteints.

M. Jules Henrot demande l'opinion des botanistes de la Société sur les faux de Verzy ; déjà cette question avait été soumise en 1845 lors du Congrès scientifique tenu à Reims, et le botaniste Payer, membre de l'Institut, avait émis l'hypothèse de soudure artificielle des branches. La question d'origine des faux ne peut être résolue que par l'expérience ; on se trouve en présence d'une variété de hêtre à la fois pleureur et tortillard qui maintient ses caractères dans d'autres terrains, comme le prouvent les individus transportés à Paris au Bois de Boulogne, à Reims au Jardin-École et au Jard à Châlons ; il serait intéressant de prouver que cette variété est bien héréditaire et que les faînes recueillies sur les faux donnent bien des arbres semblables. La Société d'Horticulture de Reims pourrait prendre l'initiative de pratiquer des semis au Jardin-École et de suivre pendant de longues années, de concert avec les naturalistes, les caractères de la végétation de quelques sujets.

*
* *

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry. — *Séance du 10 août 1899.* — M. Maurice Henriet termine sa lecture sur le bi-centenaire de Racine à Port-Royal des Champs ; M. Frédéric Henriet lit un intéressant mémoire sur *Une tour des Vieux-Remparts de Château-Thierry.*

*
* *

Séance publique annuelle de la Société Académique de la Marne. — La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne a tenu, le mardi 22 août 1899, à deux heures, sa séance publique annuelle dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Châlons, sous la présidence de M. Gilbert, préfet de la Marne.

Aux côtés du président d'honneur avaient pris place MM. Doutté, président de la Société, Vallé, sénateur et président du Conseil général, Léon Bourgeois, le maire de Châlons, commandant Simon, de Fismes, Émile Lefèvre, président de la Société d'apiculture de Reims, Cornet, inspecteur honoraire d'Académie, Lucotte, d'Avize, etc.

Après quelques paroles de M. Vallé, M. Doutté a ouvert la séance par un discours sur les progrès envahissants du phylloxéra dans nos vignobles champenois, dont l'unique chance de salut réside dans la reconstitution lente de la vigne au moyen des plants américains. M. Nicol, chargé des fonctions de secrétaire, a rendu compte ensuite des travaux de l'année ; M. Giraut-Masson a lu un rapport sur la visite de l'exploitation agricole de M. Jactat, à Puisieulx, et M. Guillemot un compte-rendu de la visite du vignoble de M. Barnier à Fèrebrianges. Dans l'intervalle de ces deux lectures, fort intéressantes au point de vue agronomique, M. Redouin a présenté son rapport annuel sur le concours de poésie ; enfin M. Lemoine, trésorier, a proclamé la liste des lauréats de la Société.

1er concours.

Prix décernés au nom du gouvernement de la République française.

Agriculture.

Médaille d'or : M. Jactat, fermier à Puisieulx (Marne), pour les nombreuses améliorations apportées à son exploitation.

Médaille de vermeil : M. Laurain-Guyot, fermier à Pierry (Marne), pour l'ensemble de ses cultures.

Viticulture.

Médaille d'or : M. Barnier-Borel, viticulteur à Fèrebrianges, pour la reconstitution de ses vignes avec les cépages américains greffés.

Médaille de bronze : M. Principe Robert, garçon de culture depuis quatorze ans chez M. Cossenet, à la ferme de la Poste de Sommevesle.

Médaille de bronze : M. Eugène Pérot, âgé de 36 ans, garçon de culture chez M. Thierry, qui l'a recueilli à l'âge de 6 ans.

4e concours.

Histoire et Archéologie.

Médaille d'argent. — M. Grosjean, médecin à Montmirail, pour son ouvrage *Autour de la bataille de Montmirail.*

Médaille d'argent. — M. Pistat, cultivateur à Bezannes, pour sa collection et ses recherches archéologiques.

Médaille de bronze. — M. Ginat, instituteur à Châlons, pour sa monographie de la commune d'Aigny.

Médaille de bronze. — M. Lasseaux, instituteur à Vavray-le-Petit, pour les résultats obtenus par sa Société protectrice scolaire des oiseaux utiles.

Serviteurs ruraux.

Médaille de vermeil. — M. Gustave Chatelain, berger depuis trente-cinq ans dans la même famille, à Courtisols.

Médaille d'argent. — M. Constant Husson, berger depuis vingt-deux ans dans la même famille, à Fontaine-sur-Coole (Marne).

Médaille d'argent. — M. Émile David, garçon de culture depuis vingt-sept ans chez M. Alex. Barrois, à Sapignicourt (Marne).

Médaille de bronze. — M. Marcellin Chosroès, garçon de culture depuis dix-huit ans, chez M. Cossenet, à la ferme de la Poste de Sommevesle.

Horticulture.

Médaille d'argent. — M. Henri Pérardel, chef jardinier à l'asile d'aliénés de Châlons, pour la bonne direction donnée aux cultures qui lui sont confiées.

Médaille d'argent. — M. Élie Villain, chef de culture à l'asile d'aliénés de Châlons, pour les bons résultats obtenus dans les diverses cultures confiées à ses soins.

Protection des oiseaux utiles.

Médaille d'argent. — M. Mailliard, instituteur à Pontfaverger, pour son herbier des écoles primaires et pour la constitution d'une Société protectrice des animaux utiles.

Médaille d'argent. — M. Didier, instituteur à Passavant, pour son mémoire sur la fondation d'une Société protectrice des oiseaux utiles.

7e CONCOURS.

Poésie et Prose.

Rappel de médaille de vermeil. — M. Élie Nevil, à Laigle (Orne), pour ses poésies.

Médaille de vermeil. — M. Franck du Roquier, soldat à la 6e section de commis et ouvriers militaires d'administration, à Châlons, pour sa poésie : *Invocation du cavalier à saint Georges.*

Médaille de bronze. — M. André Riche, à Vandenesse (Nièvre), pour ses poésies : *Chemin du Calvaire* et *Mystères d'harmonie.*

Médaille de bronze. — M. James Pointe, officier d'administration à Châlons, pour sa poésie : *Mauriac.*

Mention honorable. — M. Albert Pellier, à Reims, pour sa poésie ; *La Mendiante.*

Mention honorable. — M. Camille Thomas-Derevoge, à Pontfaverger, pour sa poésie : *Une Réunion électorale en 1848.*

Mention honorable. — M. X..., pour ses poésies : *Téodor* et *Paysages picards.*

Mention honorable. — M. J.-Ch. Traversier, pour ses poésies : *Lamartine* et *Plaidoyer en faveur de l'agriculture.*

8e CONCOURS.

Chemins ruraux.

Un diplôme d'honneur à la Commission des cultivateurs de Châlons, représentée par M. Bourdon, maire de la ville, pour les nombreuses améliorations apportées aux chemins ruraux.

Un diplôme d'honneur à la commune d'Oiry, arrondissement d'Épernay, M. Ludé étant maire, pour ses 6 chemins reconnus d'une longueur de 8,572 mètres.

Un diplôme d'honneur à la commune de Rosnay, arrondissement de Reims, M. Dugras étant maire, pour ses 58 chemins reconnus.

Un diplôme d'honneur à la commune de Sainte-Menehould, arrondissement de Sainte-Menehould, M. Autier étant maire, pour ses 17 chemins reconnus, d'une longueur de 20,700 mètres.

Un diplôme d'honneur à la commune de Bassuet, arrondissement de Vitry-le-François, M. Haudos étant maire, pour ses 22 chemins d'une longueur de 16,900 mètres.

Un diplôme d'honneur à la commune de Mourmelon-le-Grand, arrondissement de Châlons, M. Robin étant maire, pour ses 6 chemins reconnus, d'une longueur de 7,000 mètres.

10e CONCOURS.

Objets d'utilité publique.

Médaille d'argent. — M. L. Bouchez, à Heutrégiville, pour son ouvrage : *Utilité et emplois des engrais chimiques.*

Médaille de bronze. — M. Maillot-Laurent, à Montépreux (Marne), pour les soins qu'il apporte dans son travail comme planteur de sapins.

Mention honorable. — M. Lalire, juge de paix du canton de Sézanne, pour son ouvrage : *Les Warrants agricoles.*

12e CONCOURS.

Prix Savey.

Un diplôme d'honneur et un objet d'art de 25 francs à Mlle Marie Delaval, à Saint-Germain-la-Ville (Marne).

Prix Garinet.

Un diplôme d'honneur et une prime de 200 francs à Mlle Adélaïde-Virginie Bouilly, chez M. de Saint-Genis, à Vitry-le-François, depuis soixante-neuf ans.

Un diplôme d'honneur et une prime de 200 francs à Mlle Jeanne Voirhaye, chez M. de Varennes, à Châlons-sur-Marne, depuis quarante ans.

Un diplôme d'honneur et une prime de 200 francs à Mlle Victorine Lambert, chez M. Millet, à Châlons-sur-Marne, depuis trente-neuf ans.

* * *

La collection Frédéric Moreau au musée de Saint-Germain. — Un violent incendie a détruit en quelques heures, dans la nuit du 2 au 3 août 1899, la presque totalité des ateliers du musée des Antiquités nationales du château de Saint-Germain-en-Laye. Ces ateliers, qui sont situés au coin de la place Thiers, près du théâtre municipal et en face de la magnifique chapelle du château, contenaient en ce moment la très importante collection provenant d'un legs fait à l'État par M. Frédéric Moreau, de Fère-en-Tardenois ; fort heureusement, cette collection se trouvait à peu près tout entière dans les sous-sols du bâtiment, qui ne comporte qu'un rez-de-chaussée, et le sous-sol n'a pas été atteint par le feu.

Malgré des secours vivement organisés, les dégâts sont assez importants. Toute la toiture s'est effondrée, et fort heureusement le plancher ayant résisté, les nombreux objets que contenait le sous-sol ont pu être sauvés, c'est-à-dire la presque totalité de la collection si précieuse de M. Moreau.

Cependant, quelques vases et quelques verres anciens et précieux ont été détruits ainsi que les nombreux et délicats outils que renfermaient ces ateliers. M. L. Désoyer, maire, M. Alexandre Bertrand, conservateur du musée, le général de Cèves, le colonel Meneurt et de nombreux officiers étaient accourus à la première alarme.

* * *

Nouvelles artistiques. — *Le tombeau du duc d'Aumale, par Paul Dubois.* — Le tombeau du duc d'Aumale, œuvre du sculpteur Paul Dubois, a été mis en place il y a quelques jours. La cérémonie fut très simple.

Transporté à Dreux, vers la fin de juillet, le tombeau a été placé dans la chapelle de l'ancien château ; il a été scellé aussitôt. Peu après, une messe basse a été dite pour le repos de l'âme du duc : l'administrateur des biens et quelques intimes de la famille d'Orléans assistaient seuls à ce service.

Nul n'avait été prévenu de cette cérémonie ; les journalistes de Dreux, eux-mêmes, en ont tout ignoré.

* * *

Daudet et ses statuaires. — Falguière a fait deux images d'Alphonse Daudet : une statue pour Nîmes, et un médaillon pour son tombeau.

Il est difficile de dire quelle est la plus belle, tant il a mis, dans chacune, de vie intense, et tant est vrai, dans les deux, le regard de Daudet, ce regard inoubliable pour ceux qui en connurent le charme.

Saint-Marceaux, lui aussi, a fait une statue de l'écrivain. Celle-ci est destinée à Paris ; c'est toute l'attitude de l'homme, du poète, qu'a su exprimer, en un Daudet rêveur, légèrement mélancolique, assis sur un tertre élevé et accoudé au tronc d'un olivier de son Midi, le délicat et troublant sculpteur du Secret de la Tombe.

Ces trois images, bronze et marbre, seront inaugurées l'an prochain, à Paris. C'est à l'ombre des jardins du petit palais, que construit aux Champs-Élysées M. Charles Girault, qu'on voudrait placer la statue d'Alphonse Daudet.

* * *

Inauguration du monument de M. Auban-Moët, à Épernay. — La ville d'Épernay a inauguré solennellement, le dimanche 6 août, le monument élevé par souscription publique en souvenir de M. Auban-Moët, bienfaiteur de cette ville.

Ce monument, œuvre du sculpteur Barrias, a été dressé dans la cour d'honneur de l'hôpital.

Une stèle, posée sur un large socle, supporte le buste de M. Auban.

Sur un banc, au pied de la stèle, la Souffrance, personnifiée par une jeune fille défaillante, implore la compassion du généreux donateur.

Au-dessous du buste, on lit l'inscription suivante :

AUBAN-MOET-ROMONT
FONDATEUR DE L'HOSPICE D'ÉPERNAY
LA VILLE RECONNAISSANTE
1899

Tout l'ouvrage est en marbre blanc. Le monument est fort beau, et son exécution parfaite.

Dans la crypte de la chapelle de l'hospice, Mme Auban-Moët a fait élever un mausolée à celui qui maintenant repose dans cet asile consacré à la souffrance et aux malheureux qu'il aimait tant à soulager.

Arrivé au bas de quelques marches, on se trouve en face d'un autel sur lequel sont placées les maquettes de statues reproduites dans la chapelle. A droite, un emplacement sans décoration ; dans le mur, treize cases, fermées provisoirement, sont disposées pour recevoir des tombes.

Dans la partie gauche, où l'on pénètre après avoir poussé la porte d'une grille basse, d'un travail artistique, des prie-Dieu reposent sur un parquet formé d'une magnifique mosaïque ; à

droite, au mur, gravées en lettres d'or sur des dalles de pierre, fermant les cases occupées par sept tombes, se lisent les inscriptions suivantes :

M. Camille-Jacques-Victor Auban-Moët-Romont, commandeur de l'ordre de Saint Grégoire le Grand, décédé le 10 août 1896.

Mme Sidonie-Rachel Moët-Romont, épouse de M. Camille-Jacques-Victor Auban-Moët-Romont, décédée le 16 avril 1884.

Mlle Jeanne-Lucie-Marie-Victorine-Sidonie Auban-Moët-Romont, décédée le 24 novembre 1860.

Mlle Jeanne-Lucie-Marie-Andrée Auban-Moët-Romont, décédée le 10 avril 1865.

M. Victor Moët-Romont, décédé le 15 mai 1881, chevalier de la Légion d'honneur.

Mme Marguerite-Rose-Élisa-Sidonie Cagniard, épouse de M. Victor Moët-Romont, décédée le 16 octobre 1858.

M. Jacques-Léger Cagniard, décédé le 3 avril 1844.

Sur le mur qui fait face à ces tombeaux de famille, une allégorie taillée dans le marbre de Carrare, par M. Marquet de Vasselot, symbolise en deux groupes, séparés par un ange en prière, l'œuvre des crèches et des hospices patronnée si charitablement par le défunt : une mère allaitant son enfant, un vieillard implorant le secours du ciel. La partie centrale de cette scène est occupée par un paysage représentant l'hospice, sa chapelle et les coteaux voisins couronnés de vignes. Dans la pénombre du caveau funéraire, cette décoration s'harmonise avec les peintures des quatre compartiments de la voûte gothique, où sont figurés les anges de la Foi, de l'Espérance, de la Charité et de la Justice.

* * *

Nouvelles orgues et tapisseries de la basilique de Saint-Remi, à Reims. — Les nouvelles orgues de Saint-Remi se sont fait entendre pour la première fois le dimanche 27 août, jour de la grande fête ouvrière de *Notre-Dame de l'Usine et de l'Atelier*, patronne du travail.

Elles comptent cinquante jeux ; leur puissance et leur douceur sont vraiment remarquables : elles sortent des ateliers de M. Brisset, de Reims, qui, par ce magnifique travail, prend dorénavant place parmi les premiers facteurs.

Tapisseries. — La collection des tapisseries de la basilique de Saint-Remi se complète peu à peu ; outre les trois que l'on a pu admirer dans le transept nord, deux autres, de retour des Gobelins et entièrement restaurées, viennent d'être placées dans le transept sud de l'édifice ; leur coloris est splendide et fait l'admiration des visiteurs.

Le travail de restauration de la précieuse collection des tapisseries de Saint-Remi se poursuit activement à la manufacture des

Gobelins ; cinq d'entre elles ont déjà été restituées à Saint-Remi, les autres paraîtront à l'Exposition universelle de 1900.

***

Inauguration de la statue de l'abbé Paramelle à Villers-Marmery. — On sait que l'abbé Paramelle, originaire de Saint-Céré (Lot), a naguère publié, à la suite de longues recherches et de nombreuses expériences, un traité sur l'art de découvrir les sources. Or, dernièrement, sur les données de ce livre, M. Alfred Lefebvre, industriel à Reims, a découvert à Villers-Marmery (Marne), au sommet d'un bois dominant sa propriété, une source assez abondante.

En témoignage de reconnaissance pour l'illustre hydrologue, M. Lefebvre vient d'ériger un monument sur le point où jaillit l'eau bienfaisante, et ce monument est tout à fait en harmonie avec le génie de l'homme qu'il va immortaliser. C'est une construction en rocaille établie au-dessus de la source et formant une sorte de grotte à laquelle l'art a donné les formes agrestes de la nature. La beauté du site, le murmure des eaux et la fraîcheur qu'elles répandent feront rêver les poètes de l'avenir.

La statue en bronze a 2m10 de hauteur, et la grotte en rocaille sur laquelle elle est dressée atteint une élévation de 18 mètres.

L'abbé Paramelle est représenté debout : il tient son livre de la main gauche, et de la droite montre la source qui coule à ses pieds.

La statue, peinte en blanc, tranche sur le bois et se voit de tous les points du territoire de Villers. De la plate-forme du rocher, au pied de la statue, on aperçoit trente-deux ou trente-trois communes.

Le modèle a été exécuté par M. Jules Defaux au moment où il sortait de l'École des Arts industriels de Reims. Le jeune artiste est devenu aujourd'hui le collaborateur du sculpteur Deschamps, auteur de plusieurs œuvres remarquables qui ornent l'Hôtel de Ville et le grand Théâtre municipal de Reims.

Le dimanche 27 août a eu lieu à Villers-Marmery l'inauguration de la statue de l'abbé Paramelle. Le monument a été béni par M. le curé de Villers, entouré d'une partie des habitants du village, amis du sympathique industriel rémois.

***

Inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de Reims morts à Madagascar. — Le dimanche 6 août 1899 a été inauguré à Reims, au cimetière du Nord, le monument élevé à la mémoire des enfants de Reims morts pendant la campagne de Madagascar, en présence de MM. Diancourt, sénateur ; Mirman, député ; Paul Laignier, adjoint ; Demolin, conseiller municipal ;

Paquet, président du Comité d'érection du monument, et de nombreuses Sociétés.

Le monument est situé au fond du cimetière. C'est une colonne quadrangulaire en pierre de taille, en forme d'obélisque, haute de trois mètres environ ; elle est entourée de bornes que relient des chaînes.

Sur le devant, à la partie supérieure, la palme des héros morts pour la patrie ; dans la partie basse, cette inscription :

EN MÉMOIRE
DES ENFANTS DE REIMS
ET DE L'ARRONDISSEMENT, MORTS
A MADAGASCAR
(CAMPAGNE DE 1895)
SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Sur les côtés, on lit les noms des vingt-trois jeunes gens qui ont succombé loin de leurs foyers.

Des discours ont été successivement prononcés par MM. Paquet, Laignier, au nom de la municipalité ; Georges Dubois, président des rapatriés de Madagascar ; le docteur Giraud, au nom de la Société des anciens soldats de marine ; Quénot, au nom du *Souvenir français ;* Minet, etc.

***

M. Théodore Dubois. — Le *Temps*, par la plume de M. Adolphe Brisson, consacre à notre éminent compatriote M. Théodore Dubois une intéressante chronique dont nous extrayons les passages suivants :

« S'il est essentiel, pour bien gouverner le Conservatoire, d'en posséder les rouages, nul n'était mieux préparé que M. Dubois à remplir cette charge difficile. L'établissement du faubourg Poissonnière est, en quelque sorte, le toit tutélaire où toute son existence s'est abritée. Voilà bientôt cinquante ans qu'il vint lui demander un refuge, à la suite de circonstances romanesques qui valent la peine d'être révélées.

Théodore Dubois naquit à Rosnay, petit village situé à trois lieues de Reims et dans lequel son grand-père exerçait le métier d'instituteur. Il chantait la messe le dimanche et examinait curieusement le précepteur du château voisin qui promenait ses doigts sur l'harmonium. Il arriva que cet harmonium fatigué, et que l'on désirait remplacer par un instrument plus parfait, fut mis en vente. Théodore supplia son aïeul de le lui acheter. Le bonhomme n'était pas riche, il vida son bas de laine, il en sortit péniblement vingt écus. On n'en demandait pas davantage. Théodore pensa mourir de joie en prenant possession de ce meuble précieux qui renfermait dans ses flancs tant de ravissantes mélodies. Mais il fallait apprendre à les en faire sortir. Un organiste de Reims, tou-

ché de l'enthousiasme naïf de l'enfant, consentit à l'aider de ses conseils. Chaque matin, à l'aube, Théodore avalait gaillardement, le sac au dos, les douze kilomètres qui séparaient son hameau de la cité champenoise. Au bout de six mois de ce régime, il avait des jarrets d'acier et s'était assimilé toute la science de son maître. Paris seul lui pouvait procurer ce qui lui manquait et compléter son éducation. Le vieil instituteur le comprit ainsi. Il dit à son petit-fils :

— Tu vas te rendre dans la capitale. Je t'enverrai trente francs tous les mois. Arrange-toi avec cette somme. Ne fais pas de dettes et deviens un bon sujet.

Le jeune Théodore empocha sa bénédiction avec l'argent du premier trimestre, noua dans un mouchoir sa chemise et son gilet de rechange, coupa un bâton de cornouiller pour défendre son trésor contre les chemineaux et les rôdeurs. Et en route !

Au bout d'une semaine, il annonçait au grand-père les résultats de ses premiers efforts : il était admis au Conservatoire. Le propriétaire du château de Rosnay lui abandonnait une mansarde dans un de ses immeubles de Paris ; la concierge acceptait de le nourrir pour dix-neuf sous par jour. Il conservait un sou par jour pour faire le jeune homme. C'était plus que suffisant. Et, pendant trois années, ce fut sa vie. En hiver, il grelottait dans sa chambrette sans feu, il se levait au petit jour et se couchait à la nuit tombante, pour économiser la chandelle. Jamais il ne prenait l'omnibus. Quant aux fiacres, il les contemplait de loin, ainsi que des objets fabuleux. Il endurait les « ratas » de Mme Pipelet ; et jamais il ne se plaignit de la nourriture, quoiqu'elle empoisonnât l'oignon. On lui proposa vingt-cinq francs par mois pour assister César Franck à Sainte-Clotilde, vingt-cinq autres francs pour accompagner au piano une jeune fille du monde. Il parvint de la sorte à l'opulence. Cependant, il moissonnait tous les prix, prix d'orgue, de fugue, de composition et enfin le prix de Rome. Lorsqu'il fut transporté dans la splendide villa Médicis, sous le ciel de l'Italie (lui qui n'avait pas voyagé !) et qu'il eut pour se coucher un lit moelleux et, pour dîner, d'autres mets que le miroton, le hareng saur ou la salade de pommes de terre, et qu'il entendit tinter dans sa poche les piécettes qu'y avait déposées la munificence du ministre, il crut être le jouet d'un rêve des *Mille et une Nuits*. Et il comprit les avantages de la pauvreté qui mue le cuivre en or et en orgies paradisiaques les plus humbles jouissances...

Voilà l'histoire édifiante et morale de M. Théodore Dubois. Il me l'a narrée avec la plus agréable simplicité. Ce membre de l'Institut, ce musicien célèbre, le compositeur des *Sept paroles du Christ*, de *Xavière* et de ce *Baptême de Clovis*, où il a eu l'honneur de collaborer avec Léon XIII, est demeuré, dans quelque mesure, l'écolier assidu et discret qu'il fut jadis. Il dirige l'établis-

sement, qu'il a recueilli des mains soigneuses de M. Réty, avec le même ordre ponctuel qu'il attachait à la rédaction et à la correction de ses devoirs. Ces traits de caractère se peignent sur sa physionomie qui est amène et réservée, ferme et timide. M. Dubois a la voix de M. Jules Claretie, et l'œil réfléchi d'un fonctionnaire probe et méticuleux.

Onze heures sonnent à l'horloge... Il est temps que M. le directeur aille déjeuner. Il lui faut entretenir ses forces, en attendant qu'il les répare dans sa vigne de Rosnay. Il y a gardé sa maisonnette natale et son harmonium — l'inestimable cadeau du grand-père !...

— Ce cher homme, dit-il, mourut à quatre-vingt-quatorze ans ; mon père à quatre-vingt-huit.

M. Théodore Dubois a de qui tenir. Et d'ailleurs ! n'est-il pas directeur du Conservatoire ?... Le Conservatoire, ça conserve !...

***

Anniversaire du massacre de Passavant. — Le mercredi 23 août 1899 a eu lieu, à Passavant (Marne), le 29e anniversaire du massacre des soldats du 4e bataillon des mobiles de la Marne par les Prussiens, en 1870.

Avant le service religieux, une réunion, à laquelle assistaient de très nombreuses délégations, a eu lieu devant le monument érigé au pied de la colline, à l'endroit même du massacre des mobiles.

Sous la présidence du maire de Passavant, les premiers hommages ont été rendus à la mémoire des malheureuses victimes.

Le commandant Duval, ancien chef du 4e bataillon des mobiles de la Marne, a « salué une fois de plus, en cette dernière année du siècle, ses chers compagnons d'armes, morts pour la patrie ».

La messe de *Requiem* a ensuite été célébrée solennellement à l'autel des mobiles, dans l'église paroissiale.

Avant l'absoute, M. l'abbé Pelletier, curé de Charmontois-le-Roi et de Charmontois-l'Abbé, a prononcé une émouvante allocution de circonstance.

A l'issue du service, l'assemblée s'est rendue au cimetière de Passavant, où ont été prononcés les derniers éloges sur la tombe des mobiles.

Cette cérémonie patriotique avait attiré une foule considérable venue de tous les points du département et de la région de l'Est.

***

L'Académie de Reims et le Conseil général de la Marne. — Le Conseil général de la Marne, dans sa séance du 23 août 1899, a supprimé le crédit annuel de 800 francs accordé depuis vingt ans par le département à l'Académie de Reims.

On ne saurait que déplorer une mesure qui frappe si injustement cette Compagnie au moment où, comme l'a fait observer un membre de la Commission départementale, un de ses sociétaires vient d'être honoré d'une médaille par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

***

École Jean-Racine, a La Ferté-Milon. — Par décision ministérielle, l'École de La Ferté-Milon, dirigée par M. Turquet, a pris le nom d'École Jean-Racine ; le buste de l'illustre poète milonais ornera l'une des salles de la classe.

***

Les plus petites communes de Champagne. — Nous avons déjà mentionné à deux reprises la plus petite commune de Champagne et même de France, Morteau, situé dans un charmant vallon arrosé par un des principaux affluents de la Marne, le Rognon. Cette localité, qui fait partie du canton d'Andelot (Haute-Marne), compte, d'après le recensement de 1896, 14 habitants et trois maisons : l'une est habitée par un bûcheron, à la fois garde-champêtre et conseiller municipal ; la seconde est une ferme, la troisième un ancien château, avec tours carrées aux angles, placé sur un monticule qui domine la vallée.

L'école est fréquentée par un seul enfant.

Le territoire de la commune a cependant une étendue de 720 hectares.

Nous avons raconté précédemment les péripéties des élections municipales, toujours compliquées, le nombre des électeurs étant limité à trois.

Le *Bulletin des Voyages scolaires*, qui nous fournit ces détails complémentaires, signale les plus petites communes de Champagne après Morteau. Ce sont :

Prunay-Saint-Jean (Aube),	qui compte	37	habitants.
Le Mont-Dieu (Ardennes)	—	39	—
Saint-Quentin (Aisne)	—	41	—
Pierrelez (Seine-et-Marne)	—	44	—
Vouciennes (Marne)	—	50	—

***

Découverte a Vadenay. — M. Lorinet-Bablot, en arrachant des cules dans un bois qui longe le Camp, près de Vadenay (Marne), découvrit des ossements.

D'après certains indices, ces restes seraient ceux de trois soldats russes enterrés en cet endroit en 1814.

***

La promenade du Sourdon, a Saint-Martin-d'Ablois. — A la suite d'une mesure arbitraire, et dans tous les cas fort peu courtoise, les magnifiques routes qui depuis longues années mettaien en communication, à travers la forêt d'Épernay, les habitants de la vallée du Sourdon avec ceux de la vallée de la Marne, ont été soudainement interdites à la circulation, causant ainsi les plus graves torts aux populations paisibles et débonnaires de la région qui, timidement, se soumirent.

Le Conseil municipal d'Épernay ayant enfin protesté contre cette décision, qui entrave les transactions commerciales du pays, et entamé un procès à ce sujet, on annonce que par voie de représailles, l'accès de la jolie promenade du Sourdon, à Saint-Martin-d'Ablois, serait à son tour fermé aux visiteurs jusqu'à nouvel ordre.

Nous voulons croire qu'il y a dans tout ceci malentendu et que promeneurs et villageois seront prochainement admis à traverser librement, comme dans le passé, les belles allées vertes de la forêt et du Sourdon.

***

Nominations et Distinctions. — Le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, vient de conférer le titre de chanoines d'honneur de son église métropolitaine à Nosseigneurs Latty, évêque de Châlons; Dizien, évêque d'Amiens, et Deramecourt, évêque de Soissons.

***

Le tsar Nicolas II a récemment accordé à M. Léon Bourgeois, premier délégué de France à la conférence de La Haye, le cordon de l'ordre impérial de Saint-Alexandre-Nevsky.

***

M. le comte de Montebello, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, vient d'être élevé, par décision du Président de la République, sur la proposition du ministre des Affaires étrangères, à la dignité de grand'croix dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction honorifique est la consécration des éminents services rendus par M. le comte de Montebello.

Vers la même époque, M. Louis Lannes de Montebello, fils de l'ambassadeur de France en Russie, qui était déjà sorti premier de la cavalerie de Saint-Cyr, sortait cette fois encore premier de Saumur.

***

Nous apprenons avec plaisir que M. Vigneron, commissaire général de la Société des Artistes français, vient d'être promu chevalier de la Légion d'honneur.

C'est une juste récompense des longs et fidèles services rendus par notre compatriote à la cause artistique.

* * *

Parmi les nominations au grade d'officier d'Académie récemment parues à l'*Officiel*, nous relevons celles de MM. Charles-Jules Neveux, président de la délégation cantonale du Ier canton de Reims, vice-président de la Caisse des écoles de la ville de Reims, et Albert Laplanche, sculpteur à Château-Thierry (Aisne).

* * *

Un arrêté du préfet de la Seine vient de porter de quinze à dix-huit le nombre des membres de la Commission administrative des travaux historiques.

Parmi les trois nouveaux membres de la Commission se trouve M. A. Héron de Villefosse, notre éminent collaborateur.

* * *

Notre collaborateur, M. A. de Mauroy, vient d'être nommé grand-officier de l'ordre de Saint-Sava (Serbie).

* * *

A l'occasion du congrès forestier ouvert à Montbéliard le 31 juillet 1899, un concours littéraire avait été organisé par la Société forestière de Belfort et de la Franche-Comté. L'un des sujets proposés était celui-ci : « Du pâturage en forêt. » Sur ce thème, M. de Varenne, inspecteur des forêts en retraite à Andelot (Haute-Marne), a obtenu une médaille de vermeil pour la composition qu'il a présentée.

* * *

Dans sa séance du 18 août, la Société académique de l'Aube a accordé :

1° Une médaille d'or à M. Guicherd, professeur départemental d'agriculture de l'Aube, pour le dévouement dont il a fait preuve en multipliant ses conférences et en prodiguant ses conseils pour arriver à reconstituer le vignoble de notre région.

2° Une médaille d'or à M. Guillaume Gamichon, à Pouan, pour sa culture bien conduite et son zèle à propager les bonnes méthodes.

* * *

Notre jeune compatriote, M. Georges Chauvet, boursier de la ville de Reims à l'École des arts décoratifs de Paris, vient d'y remporter les succès suivants :

1er prix de sculpture (objet d'art et médaille).

2e prix de composition décorative (division supérieure).

Prix de la Société des Beaux-Arts (médaille d'or avec prime).

Deux premières mentions.

Deux deuxièmes mentions.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

***

Promotions universitaires. — On a annoncé la nomination de M. Lefebvre, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Reims, au lycée Carnot, à Paris, et celle de M. Vial, professeur de rhétorique au lycée de Reims, au lycée Lakanal.

Par arrêté ministériel du 9 août 1899, M. Lefebvre a été nommé inspecteur d'Académie (quatrième classe), en résidence à Gap.

Par arrêté en date du 5 août, M. Despiques, professeur de lettres (enseignement secondaire moderne) et d'histoire au lycée de Reims, a été nommé professeur d'histoire au même lycée, en remplacement de M. Syveton.

M. Picquet, directeur (2e classe), de l'École normale de Châlons, est nommé directeur (même classe) à l'École normale de Valence, et M. Mazerès, directeur (3e classe) de l'École normale d'Albi, est nommé directeur (même classe) à l'École normale de Châlons.

M. Piot, professeur (2e classe), chargé des fonctions d'économe à l'École normale de Châlons, est nommé professeur (même classe), chargé des fonctions d'économe à l'École normale de Mâcon, tandis que M. Louis, professeur (3e classe), chargé des fonctions d'économe à l'École normale de Mâcon, est nommé professeur (même classe), chargé des mêmes fonctions à l'École normale de Châlons.

***

Dans un récent mouvement judiciaire, M. Martillet a été nommé procureur de la République à Reims, en remplacement de M. Lénard, appelé à Versailles.

M. Diousidon, juge à Châteaudun, a été nommé juge à Meaux, en remplacement de M. Renckhoff, nommé président à Bar-sur-Aube.

M. Mabire, président à Bar-sur-Aube, est nommé président à Melun, en remplacement de M. Malepeyre, nommé juge du tribunal de la Seine.

M. Baraveau, suppléant à Épernay, a été nommé juge suppléant à Reims, en remplacement de M. Debuisson, nommé juge à Provins.

M. Guibourg, juge à Provins, a été nommé juge d'instruction au siège.

M. Guimard, juge d'instruction à Provins, a été nommé juge à Chartres.

***

Le jeudi 4 août a eu lieu, à l'Hôtel-Dieu de Reims, l'élection de la supérieure des Sœurs hospitalières, succédant à la Mère Saint-Remy.

Le cardinal Langénieux présidait la cérémonie, assisté de M. l'abbé Bussenot, secrétaire général de l'archevêché, supérieur de la communauté des Augustines.

La supérieure est élue au scrutin secret par toutes les sœurs réunies. La nouvelle élue, désignée à l'unanimité des suffrages, est Mme Marie Loriquet, en religion Mère Sainte-Pauline.

Sa famille, d'origine suippoise et sparnacienne, se rattache au célèbre jésuite Loriquet, fils du principal du collège d'Épernay, né dans cette ville en 1767.

Son père, bibliothécaire de Reims, secrétaire de l'Académie, a laissé divers ouvrages estimés d'archéologie et d'histoire. Un de ses frères, ancien élève de l'École des Chartes, érudit de valeur, vient d'être nommé récemment au poste de bibliothécaire de Rouen. Quant à la Mère Sainte-Pauline, elle est entrée depuis plus de trente ans dans la communauté où elle s'est acquis l'estime de tous.

***

Le mardi 15 août a été élue, à la Noue (Marne), la rosière annuelle, qui reçoit la somme de mille francs, provenant des legs faits à la commune par feu le général Levaillant, dont la famille a longtemps habité la Noue. Mlle Angèle-Clotilde Sellot a été désignée par 8 voix sur 11 votants.

***

Mariages. — Le mercredi 2 août a été célébré, en l'église de Notre-Dame d'Épernay, le mariage de Mlle Nicole de Maigret, fille du comte Gaston de Maigret et de la comtesse, née Jeanne Chandon de Briailles, avec le marquis d'Abrantès, lieutenant au 108e régiment d'infanterie, détaché à l'École supérieure de guerre, fils du duc et de la duchesse d'Abrantès, arrière-petit-fils du général Junot, aide-de-camp de Napoléon Ier.

Les témoins de Mlle de Maigret étaient : M. l'amiral comte Edgar de Maigret, commandeur de la Légion d'honneur, son oncle paternel, et le comte Raoul Chandon de Briailles, membre de la Chambre de commerce de Reims et président de celle d'Épernay ; ceux du marquis d'Abrantès : M. le vicomte Léon de la Ferrière, et M. le général vicomte de Salignac-Fénelon, officier de la Légion d'honneur, commandant la 7e brigade de cavalerie, à Épernay.

La cérémonie religieuse était présidée par M. l'abbé Moccand, vicaire général d'Annecy, ancien précepteur du marquis d'Abrantès.

***

Le 4 août a été célébré, en l'église Notre-Dame d'Epernay, le mariage de Mlle Louise Devillepoix avec M. Henri Lasvigne, lieutenant de la Garde républicaine, à Paris.

Les témoins de la mariée étaient : M. Paulin Plantet, employé de commerce, son oncle maternel, et M. Émile-Alexandre Foureaux, négociant en vins de Champagne, son cousin maternel ; ceux du marié : M. Victor-Anatole Carré, chevalier de la Légion d'honneur, lieutenant-colonel commandant la cavalerie de la Garde républicaine, et M. Eugène Schaeffer, chevalier de la Légion d'honneur, chef d'escadron commandant le 2e demi-régiment de la cavalerie de la Garde républicaine.

***

Le 7 août a été célébré en l'église paroissiale de Pierry (Marne) le mariage de Mlle Laure Kremer, fille de feu M. Kremer, négociant en vins de Champagne, et de Mme veuve Kremer-Bertin, avec M. Paul Dupont, fils de M. et Mme Dupont-Champion.

***

Le 9 août a été célébré à Avenay (Marne) le mariage de M. Edmond de Coatpont, de Brest, avec Mlle Élisabeth Laurençon, fille de M. Léon Laurençon, député des Basses-Alpes.

Les témoins du marié étaient : MM. André de Coatpont, son frère, et le baron de Camas, lieutenant au 119e d'infanterie, son beau-frère ; ceux de la mariée : MM. Gaston Paris, membre de l'Académie Française, administrateur du Collège de France, commandeur de la Légion d'honneur, son grand-oncle maternel, et Raoul Jacquelin du Buisson, ancien sous-préfet, son oncle maternel.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

ÉTUDE

SUR

Les PAGI CAMSIACENSIS (Changeois) et PERTENSIS (Perthois)

« La mention vague du nom d'un *pagus* ne suffit pas géné-
« ralement pour en fixer d'une manière certaine la position. Il
« faut que l'on puisse en outre produire des chartes mention-
« nant les noms de quelques unes des localités qui en dépen-
« dent. » (Longnon. *Études sur les pagi de la Gaule.*)

C'est là, précisément, que gît la difficulté, car, dans les chartes antérieures à l'an mil, peu nombreuses du reste, c'est à peine si l'on trouve quelques localités dont les noms soient suivis de celui du *pagus* dans lequel elles se trouvaient comprises.

Il faut aussi se défier des indications de *pagi* postérieures au XIIe siècle, indications qui, comme nous le verrons plus loin, sont quelquefois erronées.

Il eût donc été très difficile de préciser les limites d'un *pagus* s'il n'était « généralement admis que les circonscrip-
« tions divisionnaires de nos diocèses ont été originairement
« calquées, à l'époque carolingienne, sur les circonscriptions
« administratives. » (Longnon.)

A cette époque, la *civitas Catalaunensis* était divisée en cinq *pagi :*

1. *Pagus Catalaunensis.*
2. *Pagus Virtudensis.*
3. *Pagus Studunensis.*
4. *Pagus Camsiacensis.*
5. *Pagus Pertensis.*

Il ne sera question dans cette étude que des *pagi Camsiacensis et Pertensis.*

I. — PAGUS CAMSIACENSIS

Synonymie : *Camsicensis*, 845; *Camizisus*, 853; *Camsiacensis*, 878.

Le *pagus Camsiacensis* (Changeois) est mentionné pour la

première fois dans un diplôme de Charles le Chauve de 845. Il avait probablement pour chef-lieu Changy, *Camsiacus*, *Camisiacus*, qui donna son nom au *pagus*.

Le comté de Changy, compris entre le *Catalaunensis* (Châlonnois) ; le *Breonensis* (pays Brenois de Brienne) ; le *Stadunensis* (Astenois) ; le *Barrensis* (Barrois) ; le *Pertensis* (Perthois). paraît avoir gardé son autonomie jusqu'au commencement du xe siècle, époque à laquelle le comte Alédran le réunit au Perthois.

Les limites du Changeois semblent s'être conservées dans celles de l'ancien doyenné de Vitry-en-Perthois.

La lecture des anciens textes ne nous a fourni que peu d'indications relatives aux localités suivies de la mention *in pago Camsiacense*.

Nous citerons seulement les suivantes :

878. Merlaut (*Villa Merlau*).
900-904. Plichancourt (*Plotkionis curtis*).
904. Audricourt (*Autheri curtis*), lieudit d'Heiltz-l'Évêque.
900. Couvrot (*Villa Covros*).

Par suite de la réunion du Changeois au Perthois, il y eut, dès le xe siècle, de regrettables confusions, qui rendent encore plus difficile la délimitation entre ces deux *pagi*.

Ainsi, dans une charte de l'an 900, il est question de Goncourt (*Godoniscort*) comme situé dans le Changeois, alors que la même charte signale, comme étant dans le Perthois, Saint-Lumier-la-Populeuse (*Roquineicurt*) bien plus près du Changeois que Goncourt, dépendance de Matignicourt.

Aux localités que nous venons de citer, nous joindrons celles que M. Longnon, dans son *Atlas historique de France*, fait figurer dans le Changeois et qui se trouvent dans les limites mêmes du doyenné de Vitry-en-Perthois :

832. Aulnay-l'Aître : *Alnidum*.
850. Ablancourt : *Amblonis curtis*.
853. Changy : *Camsiacus*.
532-732. Vitry-en-Perthois : *Vitriacus*.
564-726. Ponthion : *Pontigo*.
909. Saint-Lumier-la-Populeuse : *Roquineicurt*.
917. Haussignémont, que M. de Barthélemy croit reconnaître sous le nom d'*Alcimonte* dans un diplôme de Charles le Chauve.

II. — PAGUS PERTENSIS (Perthois)

Pagus Partensis. — Pertensis. — Perticus. — Pertisium.

La capitale du Perthois était Perthes qui, déjà à l'époque féodale, ne formait plus qu'un village sans importance.

Vers l'an 900, les comtes du Perthois lui adjoignirent le Changeois, et, dès lors, Vitry-en-Perthois prit la prépondérance comme capitale du *pagus*.

Nous allons donc étudier ces deux *pagi* réunis, et tâcher d'en préciser les limites, portées à l'extrême par M. de Torcy (*Recherches historiques sur la Champagne et le pays Perthois*), qui n'hésite pas à lui attribuer une superficie d'environ quatre cents lieues carrées. Ses limites, tout en étant cependant assez étendues, sont beaucoup plus restreintes.

Le Perthois et le Changeois réunis étaient enclavés entre les *pagi* suivants :

Pagus Catalaunensis (Châlonnois).
— *Barrensis* (Barrois. Bar-le-Duc).
— *Oniensis*.
— *Blesensis* (Blaisois).
— *Arciasensis* (Arcis-sur-Aube).
— *Stadunensis* (Astenois).
— *Odornensis* (Ornois).
— *Barrensis* (Barrois, Bar-sur-Aube).
— *Breonensis* (Brenois, pays de Brienne).

Le Perthois, dont les limites correspondent à celles des doyennés de Perthes et de Joinville, est compris dans le bassin inférieur de la Marne (*Matrona*) et de ses affluents la Blaise (*Blesum*) ; la Saulx (*Saltum*) et ses ruisseaux tributaires : la Bruxenelle (*Broscio*) ; la Chée (*Fluvius Callus*) ; la Vière (*Viera*) ; l'Ornain (*Fluvius Adorna*, *Olumna*).

Au point de vue ecclésiastique, le Perthois est confiné dans les limites des doyennés de Perthes ou de Vitry-le-François et de Joinville.

Comparé aux divisions territoriales actuelles, ce *pagus* devait renfermer une grande partie des localités des arrondissements de Vitry-le-François (Marne), de Vassy (Haute-Marne), et quelques localités de l'arrondissement de Bar-le-Duc, sur les confins mêmes du département de la Marne.

A. Département de la Marne

1° *Arrondissement de Vitry-le-François.*

Des cinq cantons de Vitry, un seul, le *canton de Thiéblemont*, a dû faire intégralement partie du Perthois et du Changeois.

Parmi les villages mentionnés dans les chartes antérieures à l'an mil, nous relevons les noms des localités suivantes :

Domnus Remigius : Domremy.
Stirpiacus : Étrepy.
876. *Luiz Silva* } Forêt de Trois-Fontaines.
876. *Ligurium Silva* }
Matignicortis } Matignicourt-Goncourt.
900. *Godoniscurt* }
904. *Plopkionis Curtis* } Plichancourt-Addecourt.
910. *Plotkioncort* }
Addoniaca }
856. *Pontunus* } Ponthion.
862-907. *Pontigo* }
900. *Roquineicurt :* Saint-Lumier-la-Populeuse.
876. *Finis Scuriacense :* Scrupt.
Teubodi Mons : Thiéblemont.
1401. La Fraisne-en-Perthois. Arch. nat. F. 179.22. La Fresne, hameau détruit de la commune de Scrupt (Maxe-Werly).
1388. Monceaulx-en-Perthois : Montcetz (Grignon).
1390. Vauclair-en-Perthois : Vauclerc (Grignon).

Quant aux autres cantons, ils n'ont fait partie du *pagus Pertensis* que dans des limites très restreintes. Malheureusement, en l'absence de documents, la délimitation entre ce *pagus* et les *pagi* voisins est assez difficile à fixer. Pour y arriver, nous nous baserons sur les noms des localités inscrites dans les chartes du moyen âge avec la désignation du *pagus* auquel elles appartenaient.

Ainsi, dans le *canton de Vitry-le-François*, voisin du Châlonnois, le *pagus Pertensis* semble avoir eu pour limite la rive droite de la Marne.

Amblonis Curtis (Ablancourt) ; *Alnidum* (Aulnay-l'Aître) ; *Villa Covros* (Couvrot) ; *Merlau*, *Merulavus* (Merlaut) ; *Victoriacus* (Vitry-en-Perthois) sont en effet situés sur la rive droite de cette rivière.

Une faible portion du territoire du *canton d'Heiltz-le-Maurupt* a dû faire partie du Perthois. Deux villages seulement

sont mentionnés comme situés *in pago Camsiacense* ou *Pertense : Camisiacus*, 853 (Changy) ; *Authericurtis*, 904 (Audricourt, lieudit d'Heiltz-l'Évêque).

Par contre, divers documents du moyen âge signalent *Pistae* (Possesse), 835 ; *Saint-Jean-devant-Possesse*, 1077 ; *Calmons*, 803-804 (Charmont) ; *Wasnaus* (Vanault-le-Châtel), 933 ; *Asencella* (Alliancelles) comme étant du *pagus Stadunensis* (Astenois). Vanault est signalé dans certaines pièces du *Cartulaire de Gorze* comme étant en Champagne (*in Campania*), 754.

Dans le *canton de Saint-Remy*, deux indications relatives au *pagus Pertensis : Ledriuca curtis* (Landricourt), *Saint-Liver-en-Pertois* (Saint-Livière), villages voisins, situés à l'extrémité même du canton, entre la Marne et la Blaise, dans la partie qui pénètre dans l'arrondissement de Vassy.

A l'extrémité opposée de ce canton, aux confins du département de l'Aube, nous voyons Lignon (*Lino, villa Linonis*), mentionné dans le *Cartulaire* du chantre Guérin comme dépendant du *pagus Breonensis* (2 août 860).

Le village de Margerie est signalé comme faisant partie du *comitatus Rosnacensis* (Rosnay), division du *pagus Breonensis* (*De altare sancte Magarete situm in pago Rosnacense*. Cart. de Montier-en-Der, t. I, fol. 54).

Quant au *canton de Sompuis*, il n'a nullement concouru à la formation du Perthois. En effet, Coole (*Villa Cosla*), Sompuis (*Summus Puteus*), bien que situés sur les limites mêmes du canton de Vitry et de Saint-Remy, sont mentionnés dans les chartes antérieures à l'an mil, comme dépendances du Châlonnois (*pagus Catalaunensis*).

Chapelaine (*Caplinae*) faisait partie du *pagus Breonensis* (*Cartulaire* du chantre Guérin : Longnon : *Atlas historique de France*).

B. Département de la Haute-Marne

2° *Arrondissement de Vassy.*

Le *canton de Saint-Dizier* a été pour ainsi dire entièrement compris dans le *pagus Pertensis*. Nous y relevons les noms des localités suivantes :

991. *Scladronum. Sclarons* (Éclaron).
876. *Alineis Curtis* (Hallignicourt).
Oheraca Curtis (Hoëricourt).
876. *Perta* (Perthes).
754-862-876. *Olumna* (Saint-Dizier).

Il en est de même du *canton de Vassy*, dans lequel nous trouvons plusieurs villages suivis de la mention *in pago Pertense;* ce sont :

869. *Florneium* (Flornoy).
862. *Loulmons* (Louvemont).
969. *Tres Fontanæ* (Trois-Fontaines).
Vassiacum (Vassy).

Par contre, dans une charte de 863, *Castellionis Vallis* (Vaux sur-Blaise), *Raugis Curtis* (Rachecourt-sur-Blaise), *Carmis* (Charmes-en-l'Angle), sont signalés comme faisant partie du Blésois (*in comitatu Blesensi*).

On pourrait peut-être en dire autant du *canton de Joinville*, tout au moins dans la plus grande partie de son étendue. Les quelques villages, dont nous avons relevé les noms dans les chartes, sont groupés sur les bords de la Marne ; ce sont :

Rivus : Rupt.
866. *Tonantia, Tonancia :* Thonnance-les-Joinville.
673. *Episcopi Villa* } Vecqueville.
Gaugiacus }
863-864. *Nomécourt?*

Quant au *canton de Doulaincourt*, il a été en grande partie formé de la pointe terminale du *pagus Pertensis*, tout au moins dans sa partie supérieure, où nous voyons :

862. *Gundus Mons :* Gudmont.
Villars } Saint-Urbain.
Sanctus Urbanus }
Vatriniaca Villa : Watrignéville, écart de la commune de Saint-Urbain.

Le canton de Montier-en-Der ne nous fournit que très peu d'indications : *Dervus*, 815-829-832-856-876 ; Montier-en-Der et peut-être *Puellarum Monasterium* (Puellemontier) ; *Sigisfontis* (Ceffonds).

Cependant, dans un document de 816, nous voyons que Louis concède à l'église de Reims une abbaye située dans la forêt du Der, dans le Blésois, *in comitatu Blesense*, sur la Vière, là où se trouve le monastère élevé en l'honneur de saint Pierre.

Il est donc probable que la Voire et Montier-en-Der formaient la limite du *pagus* de ce côté, car d'après Lalore (t. IV, p. 134-138), *Gerulvillare* (Gervillers) (856, dom Bouquet,

t. VIII) de la commune de Puellemontier, *Summa Vera* (Sommevoire), seraient signalés comme étant *in pago Breonense.*

Dans le *canton de Poissons*, *Piscione Villa*, 866 (Poissons), seul est mentionné comme dépendance du Perthois. Le *pagus Pertensis* devait peu s'étendre de ce côté, car Poissons se trouve presque situé sur les limites des cantons de Joinville et de Doulaincourt.

Quant aux *cantons de Chevillon* et de *Doulevant*, aucun fait ne nous permet d'affirmer qu'ils aient été compris dans les limites du Perthois. Nous n'en sommes nullement étonnés en ce qui concerne le canton de Doulevant, qui a dû rester en dehors de ces limites ; mais il nous semble que le canton de Chevillon a dû faire partie de ce *pagus*. Ce canton est, en effet, traversé dans toute sa longueur par la Marne, autour de laquelle, à cette époque, ont dû se grouper de nombreuses agglomérations d'individus.

D'un autre côté, le canton de Chevillon confine au Nord, au Sud, à l'Est, à des cantons dont le territoire a fait partie intégrale du *pagus Pertensis*. Enfin, à droite, il est borné par le département de la Meuse, notamment par le canton d'Ancerville, dans lequel nous trouvons quelques localités suivies encore actuellement de la mention « en Perthois ».

C. Département de la Meuse

3° *Arrondissement de Bar-le-Duc.*

Dans cet arrondissement, nous signalerons quelques localités, limitrophes du canton de Saint-Dizier, dont les noms sont encore actuellement suivis de la mention *en Perthois*.

Ce sont, dans le *canton d'Ancerville :*

Aulnois-en-Perthois.
Juvigny-en-Perthois.
Savonnières-en-Perthois.

De ces trois localités, une seule, Savonnières (*Saponaria in pago Perthensi*) dom Calmet) aurait fait partie du *pagus Pertensis*. Elle seule figure dans la carte du diocèse de Châlons.

La qualification « en Perthois », accolée aux deux autres, n'aurait été ajoutée postérieurement que pour les différencier :

Aulnois-en-Perthois (canton d'Ancerville), d'Aulnois-sous-Vertuzey, canton de Commercy.

Juvigny-en-Perthois (canton d'Ancerville), de Juvigny-sur-Loison, canton de Montmédy.

Du reste, du côté du département de la Meuse, la délimitation du Perthois a été nettement tracée par M. Maxe-Werly dans son *Étude sur les pagi qui, au Xe siècle, formèrent le comté du Barrois.*

Dans la carte annexée à ce travail, Ancerville, Cousancelles, Cousances-aux-Forges, Savonnières-en-Perthois (canton d'Ancerville), Brauvilliers (canton de Montiers-sur-Saulx) figurent dans le Perthois. Dans une pièce du *Cartulaire de Gorze* de 754, Sommelonne (*Somolonna*) est indiqué comme étant dans le Perthois.

Par contre : Beurey, Couvonges (*Covedonia*), Remennecourt, dans le canton de Revigny ; Aulnois-en-Perthois, Juvigny-en-Perthois, Saudrupt, Ville-sur-Saulx, dans le canton d'Ancerville ; Montiers-sur-Saulx, Morley (*Morleium*), dans le canton de Montiers ; Robert-Espagne, dans le canton de Bar-le-Duc ; villages placés sur les confins du département de la Haute-Marne, figurent dans le Barrois.

Il en est de même de Villers-aux-Vents (*Villare*), de Neuville-sur-Orne (*Novavilla*), du canton de Revigny, localités voisines de Laimont, faussement désigné sous le nom de Leymont-en-Perthois dans une charte du Cart. de Toulois, 1707 (Liénard, *Dict. top. de la Meuse*, Paris, 1872).

D. Localités indéterminées

Enfin, nous terminerons par l'énumération de quelques localités indéterminées, mentionnées dans les chartes comme situées dans le Perthois ; ce sont :

850. *Acociacus.*
876. *Australziaca.*
804. *Dodelini Mons.*
862. *Forensis Curtis.*
900. *Haminicomont.*
969. *Hatignicortis.*
969. *Maisgnils.*
862. *Normari Curtis.*
862. *Summus rivus.*
876. *Tunerense.*
Targia.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

673.

Charte de St Réole, archevêque de Reims, par laquelle il donne à Bercaire, abbé de Montiérender, un emplacement à Vecqueville *(Gaugiacus seu episcopi villa)*, sur la Marne (*super fluvium Matronæ)*, dans le Perthois (*in pago Pertensi*), pour y bâtir une abbaye de femmes. Réole renonce à sa puissance sur ce village, en faveur de l'évêque de Châlons, à condition toutefois que, si le monastère venait à tomber, ses biens retourneraient aux religieux d'Hautvillers.

(*Gallia Christiana. Ecclesia Catalaunensis*, t. IX, p. 904 ; *Annales Benedictini*, t. I, l. XVII, p 574-701 ; Éd. de Barthélemy, *Essai sur les abbayes du département de la Marne*, p. 51.)

METZ, 25 MAI 754.

Chrodegang, évêque de Metz, donne à l'abbaye de Gorze divers biens, dont quelques-uns à Sommelonne, *Hoc est curtem Sancti Stephani Somolonna, in pago Pertinse ;* à Vanault-en-Champagne, *Wasnao in Campania ;* et à Saint-Dizier-en-Perthois, *Hoc est curtem Sancti Stephani Holomnam, in pago Pertinse.*

(D'Herbomez : *Cartulaire de l'abbaye de Gorze*, nos 2 et 3. Paris, Klincksieck, 1898. *Edition de la Société des Antiquaires de France.)*

POSSESSE, 771.

Flutarius donne à l'abbaye de Gorze divers biens aux environs de Possesse, dans l'Astenois *(in pago Staduninse)*, savoir : *in vilare qui dicitur Montiniago, in fine Possesinse, super fluviolum Vigria* (la Vière). Peut-être Mutigny, lieudit de Possesse. — *Similiter, ultra Vigra, que dicitur Gunciniagacurtem.*

(D'Herbomez : *Cartulaire de l'abbaye de Gorze*, no 15 ; Paris, Klincksieck, 1898.)

28 FÉVRIER 804.

Wiggiricus donne à l'abbaye de Gorze ce qu'il possédait à Charmont, dans l'Astenois : *in pago Stadinensi, in loco nuncupante qui dicitur ad Calmontis.*

(D'Herbomez : *Cartulaire de l'abbaye de Gorze*, nos 42-43.

804[1].

Le comte Boson donne au monastère de Montier-en-Der tout ce qu'il possédait dans le Perthois, *in pago Pertense*, dans les finages suivants :

1. Partout cette charte est datée de *876*.

In finem Olonense (Saint-Dizier).
— *Australziaco.*
— *Tunerense.*
— *Addoniaca* (Addecourt).
— *Scuriacense* (Scrupt).
— *Alineis Curtis* (Hallignicourt).

ainsi que diverses manses à Hoëricourt *(Oheraca Curtis)* et *Dodelini Mons.*

Acte passé dans le Perthois *(Pertense)*, dans la basilique de Saint-Dizier *(Sancti Desiderii)*, appelé encore *Olumna.*

(*Cartulaire de Montier-en-Der*, copie. Bibl. nat., ms. fonds latin, n° 1251, t. I, fol. 21, v° ; Guérard : *Polyptique de l'abbé Irminon*, t. II, *Appendice*, p. 347 ; Lalore : *Polyptique de l'abbaye de Montier-en-Der*, t. IV, p. 135.)

815.

Diplôme de Louis le Débonnaire confirmant l'immunité accordée à Haudo, abbé du monastère de Saint-Pierre et de Saint-Paul (Montier-en-Der), situé dans la forêt du Der, *in silva quæ vocatur Dervo*, à l'endroit où la rivière *Alsmantia* se jette dans la Voire, *Vigera* ou *Viera*, dans le Perthois, *in pago Pertense.*

(Dom Bouquet : *Recueil des historiens des Gaules*, t. VI, p. 476 ; *Cartulaire de Montier-en-Der*, copie. Bibl. nat., mss., fonds latin n° 1251, fol. 9, r°.)

816.

Louis le Débonnaire donne à l'église de Reims le monastère du Der, avec les forêts situées dans le Blésois, près du Perthois, *in comitatu Blesensi ad pagum Pertensem.*

(Éd. de Barthélemy : *Diocèse ancien de Châlons ;* Dom Bouquet : t. VI, p. 498.)

829.

Testament du prêtre Hardouin, dans lequel il est question de la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul que Berchaire[1] construisit dans la forêt du Der, dans le Perthois, *in pago Pertense*, près de la Voire et de l'*Alsmantia, super fluvium Vigera et Alsmantia.*

(Cartulaire de Montier-en-Der, copie. Bibl. nat., mss. fonds latin n° 1251, fol. 11 v° et 12 r° ; Lalore : *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes. Charte de Montier-en-Der*, t. IV, p. 152.)

832.

Nouvelle charte de Louis le Débonnaire, en faveur de Haudo,

1. Saint Berchaire commença par fonder, dans la forêt du Der, un couvent de femmes (*Puellarum Monasterium*), aujourd'hui Puellemontier. Plus ard il obtint, sur la lisière de la forêt du Der, un château de chasse du nom de *Puteolus*, où il fonda un couvent d'hommes en 662. Ce couvent, dédié aux apôtres saint Pierre et saint Paul, prit ensuite le nom de *Dervus*, et enfin celui de *Monasterium in Dervo* (Montier-en-Der).

abbé du monastère de Montier-en-Der, nommé autrefois Putéole, *quod olim vocabatur Puteolus*, construit dans le Perthois, *in pago Pertense*, sur la Voire, *in fluvio Viera*.

(*Cartulaire de Montier-en-Der*. Copie. Bibl. nat., mss. latin, n° 1251, fol. 12 v° ; Dom Bouquet : *Recueil des historiens des Gaules. Diplomata Ludovici Pii imperatoris*, t. VI, p. 575 ; Lalore : *Collection des principaux cartulaires du diocèse de* Troyes, t. IV, p. 123.)

835.

Hunaldus, sa femme et son fils, donnent à l'abbaye de Gorze leurs biens situés dans l'Astenois, *in pago Stadunensi*, à Fréginville *(Frezea Villa)*, à Possesse *(in loco qui dicitur ad Possessa)*, à Warnegpont *(in loco qui dicitur ad Warnegpont)*, peut-être Herpont, canton de Dommartin.

(D'Herbomez : *Cartulaire de l'abbaye de Gorze*, n° 49. Paris, Klincksieck, 1898.)

837.

Louis le Débonnaire donne une portion de ses États à son fils Charles le Chauve. Dans la part qui lui échut, nous trouvons les *pagi* suivants : L'Ornois (Ornain, Meuse) ; le Blésois (vallée de la Blaise, Haute-Marne) ; le Perthois *(Pertinsis* ou *Parthensis)*, les deux Barrois.

(Dom Bouquet : *Recueil des historiens des Gaules*, t. VI, p. 70, *Nithardi Caroli in nepotis historiæ libri*, I ; t. VII, p. 74, *Nithardi Caroli in nepotis historiæ libri* ; t. VI, p. 199, *Annales Bertiniani*, *De gestis Ludovici Pii*. Pertz : *Monumenta Germaniæ historica*, t. I, p. 431, *Prudentii Trecensis annales* ; t. II, p. 654, *Nithardi hist. lib.*, I. *Société d'histoire de France. Annales Bertiniani*, p. 25.)

Compiègne, 13 février 845.

Charles le Chauve, à la requête de l'évêque Loup II, confirme les immunités octroyées par ses prédécesseurs aux terres de l'église Saint-Étienne de Châlons. Dans ce diplôme, il est dit que le diocèse (*parrochia*) de cette église, construite sur la Marne, dans le pays de Châlons *(Pagus Cathalaunensis)*, s'étendait sur les *pagi* suivants :

Pagus Virtudinensis (Pays de Vertus).
— *Camsicensis* (Changeois).
— *Stadinensis* (Astenois).
— *Pertinsis* (Perthois).

(Pélicier : *Cartulaire du Chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne par le chantre Warin*, p. 8 ; *Archives départementales de la Marne*, G IV, 462, fol. 6, r° ; Longnon : *Étude sur les pagi des Gaules. L'Astenois*, 1re partie, p. 11 ; Éd. de Barthélemy : *Diocèse ancien de Châlons*.)

853.

Le capitulaire de Servais comprend dans le premier *missaticum*, confié à trois *missi*, dont l'un était Hincmar, évêque de Reims, les *pagi* suivants : Remois, Vonçois, Atenois, Barrois, Vertus, Changeois *(pagus Camizisus)*, Perthois *(pagus Perticus)*.

(Pertz : *Leges. Karoli II capitularia*, t. A I, p. 426 ; Dom Bouquet : *Recueil des historiens des Gaules*, t. VII, p. 616.)

Soissons, 1er mai 853.

Charles le Chauve restitue à l'église Saint-Étienne de Châlons et à son évêque Loup II, le bourg de Changy *(Vicus qui dicitur Camisiacus)*.

(Pélicier : *Cartulaire du Chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne par le chantre Warin*, p. 3 (Orig., fol. 2, r°.)

Quierzy, 855.

Charles le Chauve confirme les biens de l'abbaye de Montier-en-Der, ainsi que la donation de Boson, de 804.

(*Cartulaire de Montier-en-Der*. Copie. Bibl. nat., mss. fonds latin n° 1231, t. I, pl. 31.)

Mai 856.

Charte de Charles le Chauve mentionnant la donation, ou plutôt la restitution, au monastère de Montier-en-Der *(Dervus)*, de biens enlevés par violence à cette abbaye ; biens situés dans le Perthois *(in pago Pertense)*, au lieudit Ponthion *(Pontunus)* ; dans le pays de Brienne *(in pago Breonense)*, à *Gerulvillare* (Gervilliers).

(*Cartulaire de Montier-en-Der*. Copie. Bibl. nat., fonds latin n° 1231, fol. 25, r° ; Dom Bouquet : *Recueil des historiens des Gaules. Diplomata Karoli Calvi. Pro monasterio Dervensi*, t. VIII, p. 549 ; Lalore : *Collection des principaux Cartulaires du diocèse de Troyes*, t. IV, p. 134 ; Bréquigny : *Table chronologique des diplômes*, t. I, p. 244 ; *Annales ordinis Sancti-Benedicti*, t. III, liv. 35, p. 58 ; *Gallia Christiana : Ecclesia catalaunensis*, t. IX, p. 911.)

Kiersy, 12 aout 860.

Charles le Chauve, sur la requête de l'évêque de Châlons, Erchenraüs, restitue à l'église Saint-Étienne l'abbaye de Saint-Sulpice et plusieurs villes sises :

Dans le Châlonnois *(in pago Cathalaunensi)*, l'église de Saint-Sulpice [1] *(Sancti Sulpicii abbatia)*.

Jaalons *(Gelonis Villa)*.

Vert-la-Gravelle *(Vicobernus Villa)*.

Coolus *(Coslus Villa)*.

Dans le pays de Brienne *(in pago Breonensi)*, Lignon [2] *(Linonis Villa)*, que tient Ermenoldus.

1. Saint-Sulpice, église aujourd'hui détruite à Châlons.

2. Lignon, canton de Saint-Remy.

Dans le Sénonais *(in pago Senonensi)*, Fleurigny *(Floriniacus Villa)*.

(Pélicier : *Cartulaire du Chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne, par le chantre Warin*, p. 13 ; Orig., f° 10, v°.)

862.

Erchenraüs, évêque de Châlons, ayant obtenu, des frères de Saint-Germain, des reliques du pape Urbain, se propose d'élever à cette intention un monastère dans le Perthois *(in pago Pertensi)*.

(Dom Bouquet : *Recueil des historiens des Gaules*, t. VII, p. 356 ; *Ex miraculis Sancti Germani, episcopi Autissiodorensis.*)

PONTHION, 26 OCTOBRE 863.

Donation faite par Charles le Chauve, sur la requête de l'évêque de Châlons, Erchenraüs, au monastère de Saint-Urbain, de plusieurs biens de son fisc, situés dans le Perthois *(in pago Pertensi)*, savoir :

A Watrignéville *(in villa que vocatur Witriniacus)* ; à Poissons *(Piscionis Villa)* ; à Thonnance-lez-Joinville *(Tonantia)* ; une partie des manses de son fisc de Ponthion *(Pontigo)* dans les villages situés sur l'Ornain *(super flucium Olomnam)*, aux lieux-dits *Forensis Curtis* et *Normari Curtis* ; sur cette même rivière les forêts de Gudmont *(Gundus Mons)* et de Louvemont *(Loulmons)*, et les prés, terres, y attenant ; ce que Drogo, son vassal, lui devait à Nomécourt *(Normaricurtis)* et à *Summus Rivus*.

Dans le Blésois *(in comitatu Blesensi)* sont signalées les villes de Châtillon *(Castellionis)*, Vaux-sur-Blaise *(Vallis)*, Ragecourt-sur-Blaise *(Rangiscurtis)*, Charmes-en-l'Angle ou Charmes-la-Grande *(Carmis)*.

(Dom Bouquet : *Recueil des historiens des Gaules. Diplomata Caroli Calvi pro monasterio Saint-Urbani*, t. VIII, p. 584 ; Pélicier : *Cartulaire du Chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne, par le chantre Warin*, p. 32 ; Orig., fol. 26, r° ; *Gallia Christiana : Ecclesia Catalaunensis*, t. IX, p. 924 ; t. X, *Instrumenta*, p. 148.)

865.

Un document de 865 mentionne l'achèvement du monastère de Saint-Urbain[1], dans le Perthois *(in pago Pertensi)*, et le transfert des reliques de ce saint du monastère de Saint-Germain.

(*Gallia Christiana : Ecclesia Catalaunensis*, t. IX, ch. 34, p. 923 ; *Annales ordinis Sancti Benedicti*, t. III, l. 36, p. 126 ; Dom Bouquet, t. VII, p. 356.)

SERVAIS, 15 MAI 866.

Charles le Chauve, sur la requête de l'évêque de Châlons,

1. Avant cette époque, le village de Saint-Urbain portait le nom de Villars-en-Perthois.

Erchenraüs, restitue à l'église Saint-Étienne et au couvent de la Trinité, qui en dépend, plusieurs terres que le comte Gérard et le vassal Hugues possédaient à titre de bénéfice dans le comté de Perthes *(in comitatu Pertensi)*; à Watrignéville *(Witriniaca Villa)*; à Thonnance-lez-Joinville *(Tonantia)*; à Poissons *(Piscione Villa)*.

(Pélicier : *Cartulaire du Chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne, par le chantre Warin*, p. 34 ; Original, fol. 28, v°.)

876.

C'est à Ponthion, qui était alors fisc royal, *fiscus regius*, que s'arrêta Charles le Chauve à son retour de Rome, d'où il ramenait le corps du pape Corneille. Quand il voulut repartir, il fut impossible d'enlever le corps du saint, tant que le roi n'eut pas accordé à l'église Saint-Cyprien et de Saint-Corneille de Compiègne, la forêt de « Luir » située entre la Saulx et la Marne, dans le Perthois *(in pago de Perteto)*.

(Pertz : *Monumenta Germaniæ historica*, t. XXIII, p. 742 ; *Chronica Albrici monachi Trium fontium.*)

876.

Charles le Chauve, de retour de son couronnement d'Italie, convoqua, au mois de juin 876, un grand synode dans son palais de Ponthion *(in pago Pertensi)*.

(*Annales ordinis Sancti Benedicti*, t. III, ch. 37, p. 191.)

20 JUIN 878.

Louis le Bègue donne aux chanoines de Saint-Martin de Tours la ville de Merlaut (*Villa Merlau*), située dans le pays de Changy *(Camsiacensis pagus)*, sur la rivière de Vière. En reconnaissance de cette donation, les chanoines devront prier Dieu pour le repos de son âme, ainsi que de celles de Charles le Chauve son père et d'Ermentrude sa mère.

Cette donation fut confirmée en 896, par Eudes ; en 903 et 904, par Charles le Simple ; en 931, par Raoul ; en 987, par Hugues Capet (Notes de M. A. de Barthélemy).

(Bouhier : t. XXVI, p. 100, n° 69 ; Archives nat. : K. 186, n° 30 ; Martène : *Thesaurus anecd.*, t. I, p. 48 ; Labbe : *Chroniq.*, t. II, p. 483 ; Dom Bouquet : *Rec. hist. de France*, t. IX, p. 403 ; Mabille : *Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, n°s 51-59-72.)

PONTHION, 25 MARS 900.

Charles le Simple restitue à l'église de Châlons, sur la requête de l'évêque Mancion et du comte Aledran (*Aledrannus*), certains biens soustraits autrefois de ses comtés, *ex comitatibus ejus*, savoir :

1° Dans le Changeois *(in comitatu Camsiacensi)*; sur la Bruxenelle (*super fluvium Broscion*); la ville de Plichancourt (*Villa que Plotkioncort dicitur*), avec l'église en l'honneur de St

Remy et diverses manses y appartenant, à Goncourt (*Godoniscort*), à Couvrot (*Villa Couros*).

2° Dans le Perthois (*in comitatu Pertensi*), également sur la Bruxenelle, Saint-Lumier-la-Populeuse (*Villa que dicitur Roquineicurt*), où se trouve l'église de Saint-Lumier (*Sanctus Leudomirus*), avec les manses d'*Haminicomont*.

(Pélicier : *Cartulaire du Chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne, par le chantre Warin*, p. 4; Orig., fol. 3, v°.)

PONTHION, 17 MARS 904 (?).

Charles le Simple confirme le don, fait à l'évêque Mancion, de plusieurs serfs originaires du domaine de Ponthion et l'échange passé entre lui et ledit évêque, de 10 baniers de terres sises :

A Plichancourt (*in villa Plopkionis Curte*), dans le Changeois (*in comitatu Camsiacensi*), sur la Bruxenelle (*Broscion*) ; à Audricourt (*in villa Autheri Curte*), dans le même comté, sur la Saulx (*super fluvium Saltum*).

(Pélicier : *Cartulaire du Chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne, par le chantre Warin*, p. 31 ; Orig., fol. 25, r°.)

907.

Diplôme de Charles le Simple concédant en dot, à son épouse Frèderune, Ponthion (*Pontigo*), situé dans le Perthois sur la Saulx et la Bruxenelle (*in pago Pertensi super fluvios Saltum et Bruscionem*).

(Dom Bouquet : *Recueil des historiens des Gaules. Diplomata Caroli Simplicis*, t. IX, p. 504 ; *Annales ordinis St-Benedicti*, t. III, ch. 41, p. 328.)

METZ, 16 DÉCEMBRE 933.

Adalbéron, évêque de Metz, réforme l'abbaye de Gorze qu'il remet en possession d'un grand nombre de ses biens. Parmi ceux-ci se trouvaient Vanault-le-Châtel, dans l'Astenois (*in pago Stadinense villam que vocatur Wasnous ; item in ipso pago villam que vocatur Arva.*)

(D'Herbomez : *Cartulaire de l'abbaye de Gorze*, n° 92. Paris, Klincksieck, 1898.

952.

Une charte de Bérenger, évêque de Verdun, relative au collège Saint-Vannes de Verdun, mentionne dans le Barrois (*in comitatu Barrensi*) deux manses à Villers[1] (*Villare*).

(Dom Calmet : *Preuves*, t. II, p. 203 ; t. III, p. 78 ; *Polyptique de St-Remi de Reims*, p. 116.)

962.

La charte de confirmation des frères de l'abbaye de St-Vannes

1. M. Maxe-Werly croit qu'il s'agit de Villers-aux-Vents.

par le pape Jean XII, mentionne Neuville[1] (*Nova Villa*) comme étant *in Barrensi comitatu*.

(Dom Calmet : *Preuves*, t. II, p. 212.)

968-969.

Adson, comte de Rosnay (*Adso Rosniacensis territorii comes*), donne à l'abbaye de Montier-en-Der ce qu'il a de biens personnels sis dans le Perthois (*in pago Pertensi*), savoir :

A Trois-Fontaines (*Tribus Fontanis*).

A Flornoy (*in Florneio*).

A Villiers (*ad Villare*).

Au lieudit *Maisnils*.

Et à *Halignicortis* ou *Malignicortis*, sur la Blaise (*super fluvium Blesam*).

(*Cartulaire de Montier-en-Der*. Copie. Mss. Bibl. nat., fonds latin 1251, t. I, fol. 31, v°; Lalore : *La Polyptique de l'abbaye de Montier-en-Der*, t. IV, p. 137 ; d'Arbois de Jubainville : *Catalogue d'actes des comtes de Brienne*. Paris, 1872.)

991.

Albuin, chevalier, demande à Bérenger, abbé de Montier-en-Der, d'échanger une manse, située à Éclaron (*in villa que nuncupat Sclarons*), dans le Perthois (*in comitatu Pertensi*).

(*Cartulaire de Montier-en-Der*. Copie. Mss. Bibl. nat., fonds latin n° 1251, fol. 33, v°.)

1077.

Saint-Jean-devant-Possesse (*Sanctus Johannes in pago Stadunense*) (Saint-Pierre).

(Grignon.)

1251 (21 JUILLET).

Vente faite à Thibaud de Champagne, par Jean Bureiz de Saint-Vrain, de tout ce qu'il possède à « Saint-Liever-la-Ville en Pertois », par devant Jacques, « doiens de la crestienté de Morcourt ».

(J. 197, *Champagne*, v° n° 74 ; *Layettes du trésor des Chartes*, t. III, n° 3950.)

L. MOULÉ.

1. M. Maxe-Werly croit qu'il s'agit de Neuville-sur-Orne.

LA PROCESSION DES TRÉPASSÉS

CONTE TROYEN

C'était au soir de la Toussaint, à la veille de cette sombre Fête des morts empreinte pour tous, enfants et vieillards, croyants et sceptiques, d'une si profonde mélancolie. Anniversaire salutaire que l'Église, dans sa sagesse et dans son incomparable science du cœur humain, a placé là au seuil de l'hiver, à l'extrême limite de l'automne qui est bien, des quatre saisons de l'année, celle où la nature en deuil, avec ses couchers de soleil dans des ciels vaporeux teintés tour à tour d'orange, de lilas, de rose pâle et d'azur, avec ses feuillages languissants délicatement nuancés de pourpre et de cuivre jaune, de safran et d'or vert, avec ses gazons clairsemés et flétris recouverts d'une épaisse jonchée de feuilles mortes, avec ses charmes enjôleurs et multiples, parle à l'âme sa plus intense et sa plus exquise poésie.

La Commémoration des fidèles trépassés est, le mot l'indique, la fête du pieux souvenir par excellence. C'est en ce jour que semblable au bon Samaritain de l'Évangile, la religion catholique verse plus particulièrement et de sa main la plus délicate, le baume apaisant de la prière sur les douleurs cuisantes causées à notre pauvre humanité par les cruelles séparations de ce monde.

Aux chants d'allégresse en l'honneur des saints du Ciel avaient subitement succédé, antithèse émouvante, et préludant aux austères occupations du lendemain, les lentes et tristes psalmodies des premières vêpres de l'office des morts.

De derrière le maître-autel encore tout étincelant de ses mille lumières, s'était brusquement dressé avec un grincement sinistre, signé de sa grande croix blanche, un immense drap mortuaire dans les sombres plis duquel avaient fini de s'éteindre les derniers éclats des ornements d'or.

Du haut de la grosse tour carrée de la cathédrale d'abord, et de tous les clochers de la ville à sa suite, un glas funèbre et

lugubrement prolongé avait longtemps, et à différentes reprises dans la soirée, répandu ses ondes sonores sur la cité silencieuse et sur la campagne attristée. Qui de nous, enfants de la vieille capitale champenoise, ne reconnaîtrait parmi cent autres ce carillon des morts qui remplit les yeux de larmes, enveloppe le cœur d'une atmosphère d'immense tristesse, fait souffrir l'âme d'une lancinante douleur, et comme un récit monotone de brumeuse légende, berce doucement l'imagination surexcitée?

Après avoir tinté les derniers coups de l'Angelus du soir, le sacristain de la cathédrale était enfin reparti fermant soigneusement derrière lui les lourdes portes de chêne du portail et la grille du parvis. Je l'avais entendu s'éloigner du pas tranquille d'un homme qui a conscience du devoir accompli, tout en faisant machinalement sonner dans sa main son lourd trousseau de clés.

J'étais seul.

Petit à petit, et en même temps que s'étaient éteintes les dernières lumières, s'étaient aussi apaisés les bruits montant de la rue de la Cité, et dans le vaste édifice maintenant désert, régnait un silence effrayant, ce silence presque palpable fait de mille petits bruits épars des nécropoles et des catacombes.

Sur les vitraux gothiques, tout à l'heure encore étincelants d'une vive lumière d'incendie dans une dernière flambée du soleil couchant, mes yeux ne distinguaient plus, à travers les épaisses ténèbres qui m'enveloppaient de toutes parts, que d'énormes taches d'ombre, silhouettes informes des grands personnages endormis. Partout autour de moi c'était la nuit, nuit complète qui, chose singulière, faisait indéfiniment s'allonger devant moi la perspective fuyante des vastes nefs, exagérait outre mesure les proportions gigantesques des piliers et creusait les profondeurs sans limites des voûtes.

J'éprouvais ainsi une sensation indéfinissable; celle d'un homme qui subitement serait plongé dans l'immensité, sans plus de souvenir du lieu d'où il est parti et dans l'ignorance absolue de l'endroit où il va pouvoir tout à l'heure poser le pied.

Un vague et troublant parfum de cire et d'encens flottait délicieusement dans l'atmosphère humide, et bien loin là-bas, à l'horizon noir, semblables à trois petites étoiles scintillantes et fugitives au sein d'un ciel d'orage, projetant autour d'elles des ombres fantastiques et mouvantes, brûlaient discrètement,

dans leurs prisons de cristal rose, les trois lampes suspendues devant le Saint-Sacrement à la chapelle du Sacré-Cœur.

Pour échapper à la terreur qui m'envahissait peu à peu, pour secouer cette frayeur que je considérais comme une indigne faiblesse, je voulus marcher, m'agiter, et instinctivement je me dirigeai à tâtons vers cette fragile lueur qui m'attirait. Mais un écho formidable et cent fois répété, se répercutant à l'infini d'ogive en ogive avec un grondement sourd de tonnerre lointain, se poursuivant de nef en nef avec un petit rire vainement contenu, diabolique et moqueur, répondit longuement à mes premiers pas. J'eus vraiment peur cette fois, et j'en vins à gourmander la folle du logis qui, toujours à la recherche de sensations nouvelles, et pour satisfaire sa curiosité maladive, m'avait conseillé cette ridicule aventure et entraîné malgré moi dans ce lieu solitaire, à cette heure inusitée.

J'eus un instant la pensée de m'enfuir pour me soustraire à ces épouvantes irraisonnées, et d'aller rafraîchir mon front brûlant à l'air vif du dehors. Mais je me souvins aussitôt que tout à l'heure les portes s'étaient refermées sur moi et que, par conséquent, toute retraite m'était devenue impossible. Je restai là debout dans l'indécision de ma volonté chancelante, dans l'anéantissement de tout mon être, n'osant plus ni reculer ni avancer, de peur de réveiller à nouveau ces échos effrayants dont je sentais l'essaim grimaçant me guetter de toutes parts, embusqué qu'il était derrière les colonnettes légères qui grimpent pressées à l'assaut des massifs piliers, dans la flore de pierre des chapiteaux sculptés, sur les capricieuses sinuosités des pinacles, des meneaux et des clés de voûtes. Mais cet état de prostration dura peu, et je parvins après quelques minutes à regagner assez d'empire sur moi-même, pour prendre la résolution de continuer ma route et de marcher courageusement en avant.

J'avais, mal définie encore, l'intuition qu'un spectacle étrange allait bientôt se dérouler sous mes yeux, et je voulais, en prévision de cette éventualité redoutable, afin de retremper dans la prière mon courage défaillant, aller me prosterner devant l'admirable statue de Simart qui, dans sa blancheur mystique, se dresse accueillante et miséricordieuse derrière le chœur, au-dessus de l'autel de la Vierge.

Au milieu de terreurs sans cesse renaissantes, heurtant à tout moment, au détour d'un pilier, quelque chaise abandonnée qui tombait avec fracas sur les dalles, trébuchant à chaque pas et la sueur au front, j'atteignis enfin, non sans m'être

arrêté bien des fois pour comprimer les battements précipités de mon cœur, le chevet de l'édifice.

Je tombai à genoux, la tête dans mes deux mains.

Dans l'église solitaire régnait toujours le même silence imposant. Au dehors, et troublant seuls le recueillement de la nuit, se faisaient entendre à de longs intervalles, le bruit des pas d'un passant attardé, les coups précipités tintant l'heure à l'horloge babillarde de l'hospice Saint-Nicolas, le cri strident d'une chouette regagnant à tire d'ailes sa sombre retraite, et là, tout près, du chapiteau fleuronné d'un vieux pilier, s'élevait de temps en temps le petit cri aigu et plaintif d'une chauve-souris égarée.

Ici encore, image de l'amour qui adore et qui veille, une lampe finissait de se consumer, et éclairait de sa lumière tremblotante et pâle le doux et pur visage de la Vierge. D'un geste maternel, tendre et noble tout à la fois, Marie me présentait son Fils en adoration. Je la devinais plutôt que je la voyais, poussant doucement devant elle l'Enfant divin qui me regardait de ses grands yeux étonnés et pensifs.

Le plus terrible peut-être des châtiments que Dieu, dans sa juste colère, fulmina jadis contre l'homme coupable, c'est la mort, à cause des douloureuses et irrémédiables séparations qu'elle impose à son cœur. Si nous jetons un regard sur le passé, comme les rangs s'éclaircissent parmi nos compagnons de route ! Que de places vides au foyer familial ! Combien d'êtres chers qui nous ont quittés pour ne plus jamais revenir !

Prosterné dans cette veillée sainte aux pieds de Celle que l'Église, dans son langage symbolique, se plaît à invoquer sous les noms poétiques et charmants de *Tour d'ivoire*, de *Rose mystique*, de *Miroir de justice*, de *Porte du ciel*, etc., mais qui pour avoir été la Mère de Dieu n'en est pas moins restée la Mère de tous les hommes, et surtout la souriante *Consolatrice des affligés*, je tombai pour ma part dans une méditation profonde et j'oubliai, dans une ardente prière, mes angoisses et mes terreurs de tout à l'heure.

Tout homme traîne après lui, tel le galérien le boulet d'infamie rivé à sa jambe endolorie, un fond de tristesse et de mélancolie qui va se creusant de plus en plus, au fur et à mesure qu'il avance dans la vie. Aux fraîches années, hélas ! trop courtes, de l'insoucieuse enfance, ont déjà succédé, avec leurs premiers devoirs et leurs premières déceptions, des heures moins riantes. L'enfant a grandi sous la chaleur des

baisers maternels, l'adolescent s'est fortifié sous la conduite prudente et forte du chef de famille. Enfin, le bambin d'hier est un homme aujourd'hui. Mais peu à peu, et avant même qu'on ait songé à s'apercevoir du lent travail des années, les membres robustes du père se sont usés à la rude tâche quotidienne, les cheveux blonds de la mère, sous les assauts répétés des soucis et des veilles, ont insensiblement grisonné. puis blanchi.

Un jour, heureux encore quand la mort attend jusque-là pour frapper ses premiers coups, le vent du matin secoue sinistrement et fait claquer les plis d'un drap mortuaire suspendu au seuil de la maison paternelle, des amis attristés viennent déposer des fleurs et jeter de l'eau bénite sur un cercueil, un long convoi se dirige au chant des psaumes et au glas des cloches vers l'église voisine. Les hommes se découvrent gravement, les femmes se signent avec dévotion sur le passage du char funèbre. Puis, au sortir de l'office, où sont revenus sans cesse les mots consolants d'espérance, de résurrection et d'immortalité, c'est le champ du repos, dont la grande croix blanche se détache vigoureusement sur l'azur du ciel et sur le vert sombre des platanes qui bordent la longue avenue, et enfin au détour d'une allée, au milieu de petits monticules de terre fraîchement remuée, un grand trou béant. Tandis qu'à voix basse le prêtre psalmodie les dernières prières, avec un bruit sourd qui ressemble à un râle de mourant, à une plainte d'outre-tombe, le cercueil disparaît dans la fosse. Un dernier regard, un suprême adieu, le cœur se gonfle et les sanglots éclatent. La mort vient de passer.

Désormais est ouverte pour l'homme l'ère des regrets inconsolables et des séparations éternelles, car la liste qui vient de s'ouvrir n'est pas close. Il n'est pas près de finir l'interminable défilé des père et mère, des frères et sœurs, des maris, des épouses, des enfants, des parents et des amis derrière le cercueil desquels, en y laissant à chaque fois un lambeau de son cœur, un morceau de ses entrailles, l'homme recommencera périodiquement son douloureux pèlerinage.

Et par une succession toute naturelle d'idées, j'en arrivai à remuer, avec un âpre plaisir, cette cendre froide et attirante du passé, à évoquer la douce mémoire de mes chers morts, à faire passer successivement sous mes yeux leurs visages aimés et à reconstituer par la pensée ces profils à demi effacés de médailles antiques.

J'en étais là de mes réflexions, lorsque je fus brusquement

tiré de ma rêverie par les douze coups espacés de minuit. Chaque note se détachait lourdement, restait sonore un instant et s'évanouissait enfin dans le silence un moment troublé, avec un bruit assez semblable au vol flasque et cotonneux d'un oiseau de nuit. C'est dans cette même ambiance morale que devait se trouver Alfred de Musset lorsqu'il écrivit ces beaux vers qui me revinrent subitement à la mémoire :

.... L'heure sonne! Et par elle est compté
Chaque pas que le temps fait vers l'éternité.

L'étoile vacillante de la lampe dessinait sur le sol, en lignes incertaines et brisées, un grand cercle d'or, et la lune qui s'était levée brillait doucement au dehors. Sa lumière de rêve éclairait les scènes bibliques peintes sur les vitraux d'un bleu sombre de l'abside, et faisait fantastiquement revivre les mystérieux personnages qui peuplent depuis des siècles les croisées de la nef et du chœur.

Dans la vaste métropole tout à l'heure déserte et silencieuse, flottait maintenant un murmure indéfinissable, comme le bruit léger du vent dans la cîme des arbres par un beau crepuscule d'été. Des ombres, vagues d'abord, surgissaient de partout à la fois, des dalles qui se soulevaient sans effort, des piliers qui s'entr'ouvraient sans bruit. Puis ces formes se précisèrent davantage et d'ombres indécises devinrent insensiblement figures humaines, sans dépasser cependant les contours indéterminés de spectres nébuleux.

Je m'aperçus alors avec effroi que mes pressentiments ne m'avaient pas trompé et que j'allais être le témoin, en cette nuit de la Commémoration des fidèles trépassés, du pieux rendez-vous qu'ont coutume de se donner chaque année, à pareil jour et à pareille heure, les morts innombrables dont les corps furent autrefois inhumés sous les voûtes de notre vieille cathédrale, et qui malgré l'oubli des siècles accumulés, dorment là, dans cette sépulture enviée, dans cette enceinte sacrée, dans cette terre trois fois bénie, leur dernier et paisible sommeil.

Au contact d'une main invisible, les cierges du catafalque dressé dans le chœur pour l'office du lendemain, s'enflammèrent soudain.

Dans cette demi-lumière qu'est le poétique clair de lune du *Ruth et Booz* de Girardot, dans cette lumineuse pénombre qu'affectionnait Rembrandt et qui n'est ni le jour ni la nuit, dans ce reflet mystérieux descendu de je ne sais quel foyer

divin dont le maître hollandais éclaira jadis ces scènes inoubliables et grandioses qui s'appellent : *Les disciples d'Emmaüs* ou *La Résurrection de Lazare*, des ombres glissaient, s'agitaient, se mouvaient en tous sens, passant et repassant d'un mouvement rapide et sans bruit. Vieillards et enfants, femmes et jeunes filles, ecclésiastiques et soldats, bourgeois et hommes du peuple, seigneurs et artisans, tous les âges et toutes les conditions, toute une foule bigarrée, dans les costumes les plus pittoresques et les plus originaux, prenait place, recueillie et silencieuse, dans les rangs pressés d'une procession en marche, dont j'aperçus tout à coup le commencement à quelques pas de distance.

En tête du cortège s'avance fièrement un petit homme maigre, à la figure chafouine. De ses deux bras croisés il serre contre sa poitrine une longue baguette de baleine noire, aux extrémités de laquelle s'estompent les armes en argent du Chapitre de la cathédrale. Il est revêtu d'une riche armure de guerre et d'un hoqueton de soie d'azur semé de croix potencées d'or, qui sont les insignes des chevaliers de Jérusalem. Sa tête est recouverte d'un caperon de soie noire rembourré de coton. Ce personnage bizarre, dont j'ai souvent contemplé les traits énigmatiques sur un vitrail du transept méridional de notre cathédrale, n'est autre que Pierre Pion, en son vivant apothicaire et marguillier à verge du Chapitre dont il remplit encore, en cette nuit funèbre, les importantes fonctions. C'est dans cet appareil imposant, et en souvenir d'un pèlerinage qu'il avait eu le bonheur, rare à cette époque reculée, d'effectuer aux lieux saints, qu'en l'année 1539, Pierre Pion voulut être inhumé dans un tombeau creusé au milieu d'une des chapelles latérales qu'il avait enrichie de ses libéralités et qui, pour cette raison, porta longtemps son nom.

Derrière lui marche un jeune diacre à l'ample tunique de soie noire galonnée d'argent et brodée d'emblèmes funéraires. D'un geste majestueux il élève au-dessus de sa tête une grande croix d'or à laquelle flotte un immense crêpe noir. Il est escorté de deux petits enfants de chœur qui, sous la soutanelle rouge et l'aube blanche aux plis serrés et profonds, ressemblent à ces statues hiératiques, sphinx indéchiffrables, énigmes de pierre, attachées par les tailleurs d'images du moyen âge aux portails élyséens de certaines cathédrales gothiques. Ils portent d'un air las et souffrant, dans des chandeliers d'argent, des cierges de cire jaune cravatés de noir et allumés.

Par une faveur toute spéciale du Chapitre dont ils avaient

été, durant leur courte vie, les enfants gâtés, Pierre Malot et Jacques Gastelier furent tous deux inhumés dans la cathédrale, sous des dalles de marbre noir, l'un en 1572 et l'autre en 1587.

La mort du premier, survenue à la suite d'une fièvre pernicieuse occasionnée par l'eau contaminée du puits de la maîtrise, ne souleva pas grande difficulté. Il n'en fut pas de même de la mort du second. Après son décès, et sur l'ordre du Chapitre, Jacques Gastelier fut examiné par Jehan Mégart, chirurgien, lequel déclara que l'enfant était mort d'un anthrax, maladie qui n'avait rien de commun avec une épidémie contagieuse, et dont les gens de la maison n'avaient rien à redouter. Mais, comme en cette année 1587, la peste exerçait une fois de plus ses ravages parmi la population de notre antique cité, le Chapitre auquel cette maladie avait semblé mystérieuse et suspecte, décida que l'inhumation du pauvre petit enfant de chœur serait faite au milieu de la nuit, à la lueur sinistre des flambeaux, et dont sa fosse serait creusée devant l'image du *Dieu de pitié*. En outre, le chanoine Nicolas Gastelier, son frère, qui devait être quelques années plus tard, en la journée historique de la St Lambert, l'une des malheureuses victimes des huguenots, fut mis en quarantaine rigoureuse avec défense expresse de reparaître jusqu'à nouvel ordre, ni au Chapitre, ni au chœur.

Immédiatement derrière la croix, marchent en bon ordre les anciens sonneurs de la cathédrale. Ils sont là en très grand nombre, ceux qui exercèrent tour à tour leur modeste ministère dans le massif beffroi du XIIe siècle d'abord, plus tard dans le *beau clochier* aux dentelures aériennes, et enfin dans la tour actuelle.

Je n'ai point de peine à reconnaître parmi eux, à sa figure épanouie et à son air bon enfant, le fameux Jehan Bigot, encore revêtu de sa longue robe de laine brune brodée sur l'épaule droite aux armes du Chapitre. Il a pris rang, dans cette marche des morts, aux côtés de Jehan Constant auquel il succéda en l'année 1530.

C'est Pierre Bigot qui avait inventé, pour grossir ses gages, cet ingénieux moyen. Il faisait bénir de l'eau ordinaire par messire Didier Jaquin, curé de la paroisse St-Pierre, qui s'y prêtait de la meilleure foi du monde, et la revendait ensuite aux fidèles pour de l'eau miraculeuse de *Madame saincte Mastie* et de *Madame saincte Hélène*, dont le culte était alors très populaire chez nous.

Inutile de dire que le Chapitre, aussitôt qu'il en eut connaissance, s'empressa de mettre un terme au trafic indélicat du trop zélé sonneur.

Quant à Jehan Constant son voisin, petit vieillard à la taille courbée et au profil de fin matois, il porte comme ses collègues, la sombre livrée des sonneurs de la cathédrale, sur laquelle mettent leur note gaie les clés et la crosse d'argent brodées sur l'écusson rouge du Chapitre. Autant qu'il m'en souvienne, celui-là ne resta pas non plus exempt de reproches. Il fut tout simplement accusé du crime de trahison, et soupçonné d'avoir avec intention coupable, négligé de sonner l'alarme au matin de la sanglante journée de la St-Lambert (14 septembre 1590). En agissant ainsi, il avait laissé les chanoines de la cathédrale, au risque d'attirer sur la ville les plus grands désastres, psalmodier tranquillement les matines, alors que ceux de St-Étienne, avertis par la cloche de St-Remy mise en branle par quelques femmes pieuses qui s'y trouvaient réunies pour entendre la messe du matin, faisaient vaillamment face à l'ennemi et que quelques-uns d'entre eux, le doyen tout le premier, en récompense de leur énergique résistance, trouvaient là une mort glorieuse et digne d'eux.

Il avait voulu favoriser, dit-on, les plans coupables des huguenots dont l'intention était de s'emparer de la ville par surprise, et dans les rangs desquels se trouvait son maître Le Marguenat qui, non content d'avoir reçu du peuple le surnom ironique de *ramoneur de cheminées*, se faisait encore orgueilleusement appeler le *capitaine La Garde*.

Puis viennent les *cloîtriers*, ces officiers étranges de l'ancienne église de Troyes, dont la fonction principale était de monter la garde aux portes du chœur.

Une longue baguette très flexible à l'extrémité de laquelle se balançait une petite sonnette, telle était l'arme qui leur était fournie aux frais de la fabrique et confiée par le Chapitre, pour donner la chasse et éloigner les chiens errants, contre lesquels on était obligé de prendre, au xve siècle, pour sauvegarder la dignité du culte, la sécurité des officiants et la propreté de l'église, de rigoureuses précautions. Quelques-uns des fantômes qui défilent sous mes yeux et passent si près de moi que je pourrais les toucher de la main, si ce n'était la crainte de les voir s'évanouir ou crouler en poussière, sont encore pourvus de cet insigne pittoresque d'une charge depuis longtemps disparue.

Suivent en foule *custos* et marguilliers, musiciens et mai-

tres de maîtrise, prêtres et vicaires. Ils tiennent tous à la main leur *patron* de drap noir, et portent sous le bras leur gros livre d'offices à tranches rouges, grossièrement relié de basane fauve.

Parmi ces derniers en voici deux, jadis frères ennemis, aujourd'hui réconciliés dans l'apaisement de la mort, dont me revient très précise la tragique histoire.

L'un répondait, de son vivant, au nom prosaïque de Vacher, et l'autre qui était un ancien enfant de chœur, se nommait Anne de la Rothière, probablement à cause du petit village champenois dont il était originaire. Tous deux vivaient à la fin du XVIe siècle. J'ignore quel avait été le point de départ de l'antipathie des deux vicaires, et la cause de la haine qui devait, à la première occasion, allumer la guerre entre eux.

Un jour d'hiver, à l'heure sombre où tout se préparait pour le chant des matines, Anne de la Rothière et Vacher se rencontrent inopinément dans le chœur de notre cathédrale. Sans plus d'explication, au milieu de l'obscurité la plus profonde et sans respect pour le lieu saint, ils en viennent immédiatement aux mains et se jettent l'un sur l'autre. Tout à coup, après quelques instants d'une lutte corps à corps, on entend, mêlé à un bruit de ferraille et de verre brisé, un cri lamentable qui va roulant sinistrement d'écho en écho à travers les voûtes profondes et sonores. Chanoines et vicaires, sacristains et enfants de chœur accourent au plus vite, et à la lumière rouge des falots et des torches, on aperçut, gisant dans une mare de sang, râlant et la tête ouverte, l'infortuné Vacher, et plus loin, tenant encore à la main les débris informes d'une gigantesque lanterne dont il s'était servi pour terrasser son ennemi, Anne de la Rothière qui s'enfuyait à toutes jambes.

Le vicaire ne mourut pas de ses blessures, mais ce fut, comme bien on pense, pour le peuple, un immense scandale que l'ancien enfant de chœur, devenu vicaire, fut condamné à expier par un séjour plus ou moins long dans la tour du Chapitre sous la garde de Pierre Bigot, sonneur.

Toutes ces générations disparues depuis des siècles, marquées au front du sceau impénétrable de la mort, oubliées et perdues dans l'obscurité et la solitude du tombeau dont la pierre, usée sous les pas des vivants, vient de se soulever par miracle, défilent en silence et d'un mouvement automatique, tandis que du haut des grandes orgues descendent, comme d'un orchestre invisible et mystérieux, les harmonies douces comme un murmure d'une marche funèbre à la tournure

archaïque. C'est un contemporain de l'austère Palestrina, probablement maître Hilaire Bernard, vicaire et organiste, décédé en 1586, qui a dû retrouver et gravir le sombre escalier en colimaçon conduisant à la tribune. Quels ne furent pas son émotion et son étonnement en présence de ce formidable instrument construit naguère par Pierre Cochu pour la célèbre abbaye de Clairvaux, instrument encore compliqué et considérablement augmenté de nos jours, et parmi les jeux duquel il ne voit plus figurer ni les tambours, ni les cimbales, ni le rossignol, ni la chèvre, ni le serpent, ni le larigot, tous ces jeux aujourd'hui surannés, mais tant aimés du bon peuple naïf d'autrefois, et qui firent si longtemps la joie de nos pères.

Viennent ensuite, en quantité innombrable, les vénérables chanoines, dignitaires et doyens de l'Église de Troyes. La lenteur avec laquelle se continue dans la pénombre ce fantasmagorique défilé me permet, malgré mon trouble, d'en reconnaître plusieurs au passage.

Voici d'abord, parmi la foule des chanoines, messire Jehan d'Allement, mort en 1341. Il est revêtu d'une robe grise fourrée de pattes de renards. De ses épaules tombe jusqu'à terre un manteau de martre rouge doublé de drap vert. Suivant la mode de l'époque, une aumônière carrée de velours noir, à boutons et houppes d'or, pend à sa ceinture.

Puis c'est René de Langres, décédé en 1367. Il porte, lui aussi, une longue houppelande d'étoffe blanche fourrée de panne noire. Une large aumônière de satin cramoisi, doublée de velours noir, agrémente ce costume sévère.

C'est Jehan Calot, en son vivant chanoine de St-Pierre et curé de St-Remy, inhumé en l'année 1485 dans un caveau de la cathédrale. Comme beaucoup de ses collègues, il est encore revêtu des vêtements sacerdotaux avec lesquels il descendit jadis dans la tombe.

C'est Pierre Jacquoti, doyen de la collégiale royale de St-Étienne et chanoine du Chapitre St-Pierre, mort en 1526 ; celui-là même qui, en l'année 1510, fit à cheval, à travers mille dangers, accompagné de son seul domestique, le long et périlleux voyage de Troyes à Paris à la recherche de Louis XII, le *Père du peuple*, pour l'obtention de lettres patentes relatives à la construction du portail principal et des tours de la cathédrale. De haute taille et de figure énergique, ses membres robustes sont moulés dans un élégant pourpoint de maroquin blanc à manches de velours noir, doublé de futaine blanche.

C'est le chanoine Guy Merger, qui sut déplaire je ne sais

pourquoi au sculpteur François Gentil, et que celui-ci ridiculisa à tout jamais, en faisant de sa physionomie vulgaire, triviale même, une grotesque salière de cheminée devenue célèbre.

Voici encore Nicolas Camusat, notre savant historien local, la tête entièrement recouverte d'une aumusse grise doublée de fourrure.

Puis le fameux Nicolas Thiénot qui fut, dans sa jeunesse du moins, l'enfant terrible et indiscipliné du Chapitre. Son corps élégant et svelte est surmonté d'une belle tête à la Velasquez qu'il tient haute et droite, une physionomie fine au regard profond de poète et de rêveur. Rien, dans l'ensemble de sa personne, ne fait songer au cadavre momentanément rappelé à la vie. Ses doigts sont chargés d'anneaux d'or, et il porte encore l'un de ces tapageurs pourpoints de soie noire garnis de riches dentelles qui lui valurent autrefois, de la part de son doyen Claude Vestier, tant de justes réprimandes, et de la part de ses pairs, tant de sévères jugements[1].

Non loin de Nicolas Thiénot, voici venir maintenant, et marchant côte à côte, les chanoines Jacques Royer et Claude Hennequin. Ils semblent aujourd'hui faire bon ménage. La mort a dû les réconcilier, car, si je ne me trompe, ils ne furent pas toujours, durant leur vie, les meilleurs amis du monde. Pour vider je ne sais quel différend, un jour de l'année 1603, sans souci de la dignité dont ils étaient revêtus, ils se prirent de querelle et en vinrent aux mains dans la rue du Grand-Cloître-Saint-Pierre, au grand scandale des personnes présentes. Il y eut même effusion de sang, et Claude Hennequin dut s'enfuir sous la grêle de pierres que lui lançait Jacques Royer, resté maître du champ de bataille.

Ah ! ce Claude Hennequin, dont voici devant nous l'ombre affaissée et vieillie, il ne fut pas précisément, pendant sa vie, un modèle de vertus et d'obéissance. Comme Nicolas Thiénot et à la même époque, il donna pas mal de fil à retordre au Chapitre dont il se montra trop souvent, lui aussi, l'enfant indocile et incorrigible. Contre les statuts formels du Chapitre, il lit son bréviaire au chœur durant les offices, il porte aux doigts des bagues incompatibles avec la simplicité et la décence ecclésiastiques, il célèbre sa messe dans les moments défendus, pendant la procession, pendant la grand'messe,

1. Lire ce qui concerne le chanoine Nicolas Thiénot dans mon travail sur « Le Pont de la Pielle, à Troyes », note D.

même pendant le sermon, et récite ses oremus à si haute voix qu'il trouble ceux qui sont en prière autour de lui et empêche le prédicateur de se faire entendre. Claude Hennequin devient aussi à l'occasion, le dénonciateur et l'insulteur de ses collègues. A l'entendre, Nicolas Thiénot que nous venons de voir passer et qui, malgré ses nombreux péchés de jeunesse, ne méritait pas si mauvaise réputation, est un coureur de femmes, un ravisseur de filles et un assassin. Il l'accuse ni plus ni moins d'avoir voulu *homicider avec des pistoletz et des espées* le religieux Cordelier qui prêchait le Carême à St-Jean en 1621. Tous les membres du Chapitre sont, sans distinction, des mécréants, des joueurs, des débauchés, des paresseux et des avares. Il se répand en injures, au beau milieu de la nef et à haute voix, contre le doyen du Chapitre, le vénérable Guillaume de Taix qui le fit condamner pour cette faute grave à l'amende réglementaire. Loin de porter, par son exemple, les fidèles à la piété, il les distrait et les amuse au contraire par ses incohérences et ses originalités. Un jour, le diacre ayant négligé de lui préparer l'office et de mettre les signets du missel en bonnes places, il se fâcha et se mit à feuilleter le livre en répétant avec insistance et d'une façon comique, tourné du côté de l'assistance, ces paroles qui nous sont restées : Que ferai-je ? que dirai-je ? Ce qui lui valut une citation à comparaître par devant les juges du Chapitre.

Claude Hennequin s'assagit avec l'âge, car c'est d'un air profondément recueilli, et dans l'attitude d'un homme qui se repent sincèrement de ses violences passées, qu'il suit le funèbre cortège.

Passe à son tour le bon chanoine Jehan Charles, l'ami des quatre petits enfants de chœur de la cathédrale, auxquels il avait généreusement octroyé, de son vivant, par fondation authentique, chaque année au jour de la Toussaint, pour leur petit déjeuner du matin, un œuf frais et un *flonnet* ou part de galette.

Parmi les dignitaires du Chapitre, je remarque surtout les grands chantres Nicolas Format et Pierre Dadié.

Une épitaphe assez obscure, mais pleine d'esprit et d'agréables jeux de mots, rédigée par lui-même et aujourd'hui presque indéchiffrable, usée qu'elle est par le frottement des siècles, perpétue parmi nous la mémoire du premier.

Le souvenir du second restera attaché à un acte de véritable héroïsme accompli par lui, en la nuit du 28 avril 1618, dans le beau clocher de la cathédrale menacé d'incendie, et que pour

cette fois encore son courage et son sang-froid sauvèrent d'une perte certaine et conservèrent pendant près d'un siècle à l'admiration de nos pères.

Tous deux ont encore à la main, insigne de leur dignité, le ong bâton avec lequel ils se promenaient autrefois, pendant es offices, dans le chœur de notre cathédrale, et dont ils se servaient pour diriger les chants liturgiques.

Parmi les doyens du Chapitre, je reconnais au passage, au milieu de beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, Pierre Molay, Nicolas Le Bascle, Jacques et Jehan Guillemel, Guillaume de Taix qui fut une des lumières de l'Église de Troyes au XVIe siècle, Claude Vestier, chanoine de la cathédrale pendant soixante-cinq ans et doyen du Chapitre pendant cinquante-trois. Ils sont tous revêtus de riches chasubles en drap d'or ternies par l'humidité du tombeau, et ont la tête recouverte de l'aumusse doublée et frangée d'hermine.

Les vingt-trois évêques ensevelis dans les obscurs tombeaux de la cathédrale, et dont les corps attendent, pour se réveiller et se lever, la voix retentissante des trompettes du jugement dernier, viennent immédiatement à la suite de ceux qui furent, dans tous les temps, et la gloire et le soutien de leurs laborieux épiscopats.

Je vois successivement passer devant moi l'évêque Hervée, dont le génie conçut le plan grandiose de notre belle cathédrale et en commença l'exécution ; Nicolas de Brie, facilement reconnaissable à son anneau pastoral de l'or le plus pur, orné d'une améthyste sertie entre des croix gravées en creux, et au mot : *Custodit*, qui flamboie sur sa crosse de cuivre ciselé ; Pierre d'Arcis, enveloppé tout entier dans les larges plis d'une chasuble antique de couleur indécise, et tenant dans la main gauche un bâton pastoral dont la hampe de bois est surmontée d'une riche volute feuillagée en émail ; Henri de Poitiers, l'évêque capitaine, dont les membres robustes et faits pour l'armure de guerre, semblent mal à l'aise dans les vêtements pontificaux qui les recouvrent. Sur son mâle visage peut encore se lire la haine des Anglais qu'il battit en 1359 aux portes de Nogent et près de St-Just, après les avoir ignominieusement repoussés de sa ville épiscopale ; Odard Hennequin, un des plus glorieux enfants de notre antique cité, et qui fut l'ami et le confident d'un roi avant de monter sur le siège illustré par saint Loup. Le voici bien tel que nous le représente le magnifique vitrail qui suffirait, à lui seul, à perpétuer

sa mémoire parmi nous : chappe d'or sur les épaules, mitre d'argent en tête et crosse d'or à la main.

La douce clarté lunaire, encore atténuée par les nuances sombres des vitraux, éclaire toujours cette scène étrange et donne au décor grandiose dans lequel se meuvent sans bruit ces mystérieux fantômes, quelque chose de la féerie merveilleuse d'un rêve ou d'une vision maladive de poète.

Passe à son tour enfin, suivant le funeste cortège, Monseigneur Pierre-Louis-Marie Cortet, le dernier de ces illustres morts, et les dominant tous de sa haute taille et de son imposante majesté. Comme autrefois, son bras se lève encore pour bénir, mais sa main reste comme figée dans le geste large que nous lui connaissions tous. Au triste souvenir de la cruelle et encore trop récente séparation sans doute, un mélancolique sourire erre sur ses lèvres décolorées, cependant que son noble visage reflète déjà les joies ineffables du bonheur éternel entrevu. Je le suivis un instant des yeux, mais sa vague silhouette disparut bientôt à la suite des autres, et comme une fumée légère, se dissipa dans l'ombre d'un pilier, au détour incertain de la nef.

Derrière le clergé, marchent dévotement, comme ils aimaient à le faire de leur vivant, les comtes palatins de Champagne et de Brie, Henri Ier Le Large et Thibault III son fils. Chassés par la Révolution de la sépulture qu'ils s'étaient choisie dans l'église St-Étienne enrichie de leurs innombrables bienfaits, dépouillés des admirables tombeaux que leur avaient élevés, dans le chœur de l'ancienne collégiale, la piété et la reconnaissance de leurs contemporains, les comtes Henri et Thibault ont retrouvé, comme c'était leur droit, sous les voûtes de la vieille basilique, dans le caveau creusé au pied de l'autel de la Vierge, un modeste refuge. Triste retour des choses d'ici-bas. De toute leur gloire et de toute leur puissance passées, au milieu de l'oubli des uns, de l'ingratitude des autres, de l'indifférence de tous, à ceux qui furent, il y a plus de dix siècles, les bienfaiteurs d'une cité qu'ils poussèrent les premiers dans la voie du progrès et de la prospérité, il ne reste même pas aujourd'hui une humble pierre sur laquelle soient gravés leurs noms, et devant laquelle puisse s'arrêter un instant, pour se souvenir et pour prier, le passant attendri.

Sur leurs épaules rougeoie dans l'ombre la pourpre du manteau royal, et sur leur tête aux longs cheveux flottants, s'appuient lourdement les richesses du diadème d'or.

Henri Ier, tout entier plongé dans une pieuse méditation, tient ses regards obstinément fixés sur son livre d'heures aux brillantes enluminures, à la couverture ciselée avec art et garnie de pierres précieuses.

Quant à Thibault III, il m'apparaît sous les traits amaigris d'un homme jeune encore, mais souffreteux. Le jeune époux de la désolée Blanche de Navarre promène autour de lui des regards éteints, dans lesquels se lisent tout à la fois la tristesse, la crainte et l'épouvantement d'une mort prématurée.

Deux gentilshommes, l'un en costume de grand apparat et l'autre bardé de fer et armé de pied en cape, forment l'escorte d'honneur des anciens comtes palatins. Ce sont Charles de Choiseul-Praslain, gouverneur de Champagne et de Brie, et Roger de Choiseul-Praslain, son fils. Depuis près de trois cents ans, sous la voûte armoriée de leur tombeau creusé au bas des degrés du sanctuaire, le père et le fils dorment côte à côte leur éternel sommeil.

Le splendide costume du premier rappelle les magnificences disparues des cours d'Henri III et de Louis XIII : collerette blanche à tuyaux, manteau fleurdelisé aux plis rigides, justaucorps à crevés de satin et maillot de soie. Roger de Choiseul-Praslain porte au cou le collier d'or ciselé des chevaliers du St-Esprit terminé sur la poitrine par la colombe symbolique d'émail blanc. Le manteau, relevé sur l'épaule gauche et retenu par une cordelière et des glands d'argent, laisse apercevoir la garde robuste d'une large et solide épée. Traits énergiques, cheveux courts et frisés, barbe en pointe, c'est bien là le guerrier qui, durant sa glorieuse carrière, commanda en chef à neuf armées, assiégea et réduisit cinquante-trois villes, assista à quarante-sept batailles, reçut vingt-deux blessures, et consacra quarante-cinq années de sa vie au service de son roi.

Semblable au spectre du vieux roi apparaissant à Hamle sur la terrasse tragique du château d'Elseneur, Roger de Choiseul-Praslain s'avance à pas comptés dans l'ombre mystérieuse. Revêtu d'une solide armure qu'un long manteau d'écarlate frangé d'or recouvre comme d'un suaire sanglant, il est armé d'une longue lance surmontée du même guidon qui flotta jadis au vent de toutes les victoires. Terni, affaissé le long de sa hampe ainsi qu'un drapeau mouillé, il ne laisse plus qu'à grand'peine apercevoir, desséchés et flétris, les lys de la Maison de France qui faisaient son ornement et dont il était si fier. Sur son mâle visage à demi-caché derrière la grille

de son casque à cimier, se devinent encore les nobles cicatrices des blessures nombreuses auxquelles il succomba le 16 juillet 1641, dans la meurtrière bataille de la Marfée, près Sedan.

Maintenant c'est la foule, une foule toujours recueillie et silencieuse dans le même recueillement douloureux et le même silence terrifiant. C'est la foule avec des costumes inconnus ou oubliés, depuis les naïvetés et les bizarreries du moyen âge jusqu'aux élégances recherchées du XVIIIe siècle.

Comme dans un dessin fantasque et bizarre de Callot ou de Goya, la casaque violette brodée aux armes de la ville, et l'inoffensive arquebuse des chevaliers du guet, coudoient sans vergogne les chausses et le pourpoint de couleurs voyantes, la longue rapière et la dague trapue des reitres allemands ou des coureurs anglais, venus chez nous des quatre points cardinaux, aux hasards des guerres, et dont les corps, je ne sais par quels concours de circonstances, ont l'honneur immérité de reposer sous ces voûtes bénies, aux côtés de ceux dont ils furent jadis trop souvent les meurtriers et les bourreaux.

Puis viennent encore les artisans de toutes sortes : tailleurs d'images et sculpteurs, peintres et architectes dont les traces du génie se retrouvent partout, dans chaque partie du vaste édifice.

C'est Jehan Soudan qui sculpta le magnifique jubé en pierre aujourd'hui disparu. C'est Nicolas Halins, dont la fécondité merveilleuse peupla jadis de tout un monde de statues les niches à pinacles ajourés des portails. C'est Daniel Favreau, c'est Gérard Faulchot, son gendre, modestement désignés dans l'histoire, comme leurs prédécesseurs du reste, sous la simple dénomination de « maîtres maçons », et qui mirent la dernière main à l'œuvre gigantesque de la construction de la cathédrale.

Quelle langue assez pure, quels mots assez légers, quel verbe assez immatériel pourrait-on bien employer pour retracer l'acuité de l'impression produite sur une pauvre et fragile imagination humaine par cette attirante apparition, par cette interminable procession déroulant lentement ses anneaux variés à pareille heure et à pareil jour, dans un cadre si impressionnant et sous la blanche pâleur d'une lumière presque surnaturelle.

C'était la légende des siècles, c'était l'âme des vieux âges qui passaient sous mes yeux : mœurs farouches des premiers siècles ; fois sereines et grandeurs d'âmes, vertus robustes et

bontés naïves du moyen âge ; qualités aimables, morale facile, esprits légers et superficiels des siècles de Louis XIII et de Louis XIV. Plus de six siècles de notre histoire se dressaient devant moi dans leur grandeur épique de misère et de gloire et faisaient revivre, dans une apothéose douloureuse, le passé endormi de notre belle cathédrale et de notre vieille cité.

Toutes ces ombres vaporeuses et légères glissant sans mot dire dans une lumineuse pénombre et disparaissant sans bruit dans la perspective lointaine des nefs sans fin, sous ces voûtes élancées, peuplées d'échos chuchoteurs et bavards, et où flottent, pour nous les derniers venus, tant de grands et glorieux souvenirs ; ces harmonies funèbres qui cadençaient cette marche lente vers l'éternité de ceux qui, depuis longtemps déjà, en ont pénétré les insondables secrets ; ces morts innombrables, connus et inconnus, tous ces âges et toutes ces conditions, toutes ces générations disparues et presque oubliées qui, avant nous, et sur le même théâtre, ont souffert et lutté comme nous souffrons et comme nous luttons à notre tour, cette vision tout à la fois terrifiante et magnifique m'avait enlevé le sentiment même de ma propre existence et ravi mon âme dans une extatique rêverie.

Tout à coup, et sans aucune transition, la lumière des vitraux disparut, les cierges du catafalque s'éteignirent, l'orgue poussa son dernier gémissement, les fantômes s'évanouirent, et j'entendis très distinctement tinter le bourdon de la tour.

C'était l'Angelus du matin.

Alors seulement je revins à moi et la réalité m'apparut de nouveau.

Le front brûlant et grelottant la fièvre, comme au sortir d'un sommeil longtemps agité par un terrible cauchemar, je m'empressai de regagner à grands pas la sortie de l'église dont le sacristain venait de rouvrir les portes. Encore tout tremblant, je me retrouvai sur le parvis désert où quelques feuilles mortes, apportées par le vent de nuit, dansaient comme des folles, avec un bruit sinistre d'ossements entrechoqués, leur dernière valse des morts.

Ce n'était plus la nuit, ce n'était pas encore le jour, un brouillard opaque et froid enveloppait la ville endormie d'un triste vêtement de deuil.

Soudain, comme la veille, les cloches s'ébranlèrent de toutes parts à la fois. Avec la lenteur et la monotonie d'une mélo-

pée funèbre, avec une douceur ouatée, à cause des gros nuages bas et gris qui rampaient dans le ciel et s'effilochaient aux aspérités des pignons et des toits, tous les clochers de la ville entonnèrent à nouveau la tragique complainte. Il me sembla que je comprenais mieux alors ce que disaient aux échos ces grandes voix sonores. Comme autrefois, au premier coup de minuit, le veilleur antique du haut de la tour du beffroi, elles répétaient : « Vous tous qui m'entendez, voici l'heure de vous arrêter sur le dur chemin de la vie. Avant d'aller plus loin, jetez un regard en arrière, et songez un instant aux êtres chers qui n'ont pu vous suivre et que vous avez dû abandonner sur le bord de la route. En ce jour de la Commémoration des fidèles trépassés, soyez exacts à venir déposer sur leurs tombeaux, avec la fleur du souvenir qui console, la prière du cœur qui sauve et gué-rit. »

Edmond FUGEZ.

1er novembre 1899.

LE LIVRE DE RAISON

DE

JEAN TOBIE*

Maître d'École à Chaumont-Saint-Quentin

DE 1725 A 1778

« On donne au berger et herdier parce que ordinairement c'est un homme qui prend toutes les bestes pour les garder, un cartel de grain moitié bled et moitié orge, *à main d'aide* pour garder un an une vache ; et une escuelle, aussy moitié l'un et moitié l'autre de chaque vache *de pain d'entrée*[1]. — Deux cabres pour une vache, — deux cochons pour une vache. Pour garder des brebis, par chaque termine[2] on donne ordinairement deux sols neuf liards, et deux sols six deniers suivant la quantité de brebis plus ou moins.

« Audit Chaumont la justice ordinaire est Donchery. Il n'y a aucune justice subalterne dans le lieu. On nomme seulement un *sindic* tous les ans pour régler et avoir soin des affaires de la communauté.

« On donne l'onzième de tout pour dixme[3].

« Ledit village de Chaumont est composé de vingt feux, y compris les deux fermes de St-Quentin et le moulin de la Machère. Il y a six laboureurs au village et deux à St-Quentin, les deux Pingard père et fils ; et le reste dudit village sont manouvriers, tisseurs en drap, cordonnier, toilly (toilier, tisserand), scieur de long, fileur de laine et charron, et le maré-

* Voir page 685, tome XI de la *Revue de Champagne*.

1. Le *herdier* et la *herde* désignent le gardien et l'ensemble des bêtes (plutôt à cornes) que l'on conduit aux champs pour pâturer. Ces termes sont encore usités aujourd'hui. — Une *cabre* est une chèvre (capra). — L'expression à *main d'aide* signifie qu'on donne, à l'aide des doigts, à la surface de la mesure emplie de grain, une forme intermédiaire entre le *comble* et le *râcle*. — Le *pain d'entrée* figure une sorte de droit de bienvenue ou d'inscription.

2. *Termine*, encore employé, signifie trimestre.

3. Le *Régence* ou collège de Chémery comptait dans ses revenus : un 5me dans la grosse dîme de Chaumont, qui pouvait valoir 120 livres : ce qui suppose que cette dîme montait à 600 livres au moins. (Pouillé de Bauny.)

chal de Cheveuge, qui est Lajeunesse, qui vient travailler deux jours de la semaine, le mardi et le vendredy.

« Ladit Machère cy devant estoit une *papillerie*, et avoit déjà esté un moulin. Et de ladite papillerie avoit esté faite une foulerie par le sieur Pierre Roullion, environ l'an 1734, dont pour trouver certaine source a fait gros dépends, et n'a pas eu grand eau. — En l'année 1740, ledit Roullion a fait rebâtir un moulin, dont il y a à présent moulin et foulerie. Ledit Roullion est religionnaire. »

Ici finit le mémoire instructif de Jean Tobie sur Chaumont-Saint-Quentin. Il n'est pas inutile de dire un mot de Saint-Quentin dont le nom est accolé à celui de Chaumont, qu'il sert à distinguer des autres Chaumont du voisinage. Une citation, que nous empruntons à Jean Tobie, est ainsi conçue : « L'an 1731, les bourgeois de Chaumont ont engagé leurs bois à Mr Grandfève, bailly à Donchery pour dix-neuf ans, pour payer les frais qu'ils avoient faits pour *les Taillettes*, en plaidant avec les Religieux de Sept-Fontaines, y compris six années qui n'étoient pas achevées de l'engagement fait avec ledit Grandfève auparavant celuy-cy. » Nous retenons simplement de ceci que, les Taillettes étant une couture, à cheval sur les deux territoires de Chaumont et de Saint-Quentin, les Religieux de Sept-Fontaines étaient encore, en 1731, propriétaires de la ferme de Saint-Quentin, qui fut, pendant presque tout le XVIIIe siècle (et même plus tard), constamment exploitée par la famille Pingard. Sept-Fontaines était une abbaye de la contrée (sur la commune actuelle de Fagnon fondée par elle, et dont dépendaient les cures de This, Neuville, Tournes, Chesnois, Sorcy, Thilay et Fagnon) ; ancienne et renommée, on la trouve dès le XIIe siècle en possession de ladite ferme de Saint-Quentin. Une charte d'Amaury de Raucourt, datée de 1179, concède aux pauvres frères de Sept-Fontaines, pour tous les bestiaux de *leur ferme* de Saint-Quentin, le libre usage des pâturages en prés, champs et bois de l'alleu de Cheveuges ; des aisances, droits de glandée, coupes de bois pour les besoins de ladite ferme, etc...

Et sous l'année 1662, le père Norbert, dans son histoire chronologique de Sedan, qu'il compila dans le dernier quart du XVIIIe siècle, écrit : « Le fief de Saint-Quentin, proche Chaumont, était encore alors une maison forte, où l'on entretenait en temps de guerre une garnison de dix hommes au moins, sous le commandement d'un bas officier ou sergent. » Ajoutons, nous qui avons habité Saint-Quentin pendant plu-

sieurs années, que les vestiges de fortifications composées d'un double mur d'enceinte sont encore aujourd'hui très apparents, et que le jardin du garde paraît précisément établi au milieu d'une construction qui pourrait bien avoir été un fortin.

Enfin, complétons ledit mémoire par la liste que Jean Tobie donne des syndics de Chaumont depuis 1732 :

« 1. Pierre Gillet, sindic en l'année 1732.
2. Claude Alexandre, sindic en l'année 1733 et 1734.
3. Jean Decourray, id. 1735.
4. Martin Domelier, id. 1736.
5. Jean Domelier, id. 1737.
6. C. Charpentier, id. 1738.
7. Estienne Beuvain, id. 1739.
8. Claude Daignant, id. 1740, dont il est mort fort peu de temps après et on a nommé :
9. Jean Petit, pour prendre la place en 1740, dont il a encore été nommé sindic pour l'année 1741.
10. Martin Domelier, sindic en l'année 1742.
11. Hilaire Domely, id. 1743.
12. Jean Camus, id. 1744.
13. Jacques Lardennois, sindic en l'année 1745. »

Une note écrite à la suite et bien postérieurement, par une plume que nous ne reconnaissons pas sûrement pour être celle de Jean Tobie, donne les renseignements contradictoires que voici :

« Ledit Lardennois a resté sindic quatorze ou quinze ans — Hilaire Domely a esté sindic jusqu'à 1748 — et Claude Pingard a esté nommé sindic pour l'année mil sept cent soixante neuf et 1770. »

De même on retrouve dans d'autres parties du cahier, relativement à la Machère, des indications qui ont leur place naturelle ici :

« La Machère, dit Jean Tobie au folio 128, a esté démolie et toute mise à bas, réduite à masure, par ordre de Mr Pillas de Sedan, propriétaire de ladite Machère et dépendances, en l'année 1766. En 1726, c'étoit une papetrier à laquelle on faisoit le papier ; elle estoit auparavant un moulin. Elle appartenoit auparavant à Pierre Roullion, religionnaire, qui en a fait un moulin et une foulerie, qui n'ont point duré longtemps,

quoique ledit Rouillon a fait des grosses dépenses tant pour sesdites usines, que pour trouver des sources de fontaine, qu'il a creusé des trous profonds dans la terre ; dans lesdits trous faits à pierre de taille des deux côtés pour conduire les sources desdites fontaines sur son moulin et foulerie. Mais le tout n'a pas réussi. Ledit Rouillon est mort[1] et ledit bien a esté vendu par décret à Mr Pillas environ l'an 1741. »

Les sources dont usait Rouillon ont été amenées en avant du bois du Défoy, où elles se sont réunies à une autre qui coule sur la rive sud de ce bois ; elles alimentent aujourd'hui le lavoir de Bulson qui était jadis d'environ cent mètres plus à l'ouest. Quant à l'étang, placé au-dessus des bâtiments du moulin, on en voit encore la trace très nette, et l'on a pu même vérifier que le fond en était dallé. La place des bâtiments eux-mêmes est encore fort bien marquée : un poirier en indique l'endroit, ainsi que de trop nombreuses orties et épines. Et ce poirier est peut-être historique à un autre titre. On a déjà remarqué, en effet, combien volontiers Jean Tobie fait profession d'une ardente piété. Or, voici comment il narre l'histoire du malchanceux Rouillon, religionnaire :

« Ledit Rouillon a venu du moulin de Thelonne demeurer à la Machère en 1734. Et a marié sa fille Marianne Roullion avec Jacques Chené, qui étoit domestique chez lui, parce qu'il l'avoit mise enceinte, dont ledit Chené de Franc Cheveau (Francheval) s'ont esté marié (ont été se marier) à Verviers à un ministre de leur religion. — Claude Chené leur fils a esté baptisé le 6 mars 1740 : le parrein a esté Claude Daignant et la marreine Marguerite Daignant[2], sa sœur, de Chaumont.

1. En 1743.

2. Ces parrain et marraine étaient deux enfants d'un Claude Daignant, « marié en secondes noces avec Marie Proux, religionnaire. Et ledit Daignant estoit catholique. Ladite Proux avoit fait abjuration en présence de Dieu, et serment dans l'Église, présence tout le monde, sur la Sainte Évangile. Mais elle a fait un faux serment. Car elle n'a esté à la messe qu'aux environs de six semaines, plus pour avoir un homme et par curiosité que par dévotion puisqu'elle a retourné à sa loy libertine. Elle a donc esté marié avec ledit Daignant le 15 janvier 1731 et ont eu trois enfants dont il y a deux en vie, sçavoir : *Claude Daignant*, qui a esté baptisé le 7 janvier 1732 et élevé à la foy catholique ; le parrein, Claude Desery de Cheveuge, avec Marie Desery, sa sœur. L'an 1736 a esté baptisé Antoine Daignant, leur fils ; le parrein a esté Antoine Daignant, soldat, et la marreine Marguerite Daignant, fille aussi audit Claude Daignant, de sa première femme, qui aujourd'hui est âgée de trente ans.

« Ledit Claude Daignant est mort le 25 février 1740. Ladite Proux s'a

— L'an 1742, le 19 août, a esté baptisé Jeanne-Marie Chené : le parrein a esté Jean Camus avec Marie Alexandre sa femme. — L'an 1743, le 19ème janvier, est mort ledit Pierre Roullion, agé environ soixante dix ans et *est mort dans l'hérésie huguenote. Il est enterré dessous le poirier d'ervos* [1] *à la Machère.* »

Est-ce un rejeton de ce poirier, que celui qui nous reste? Cela n'a pas d'importance sans doute, et vaut moins que la constatation des tentatives faites par Pierre Rouillon. Il est assez remarquable que ce mince ruisseau de la Machère, d'un cours de 3 kilomètres à peine, ait été appelé à faire tourner cinq moulins, cinq fouleries, deux papeteries [2] !

Nous en terminerons avec la Machère en transcrivant un dernier article écrit à la page 128 du registre. Il complète ce

remarié avec Pierre Plaisant de Franc Chevau (Francheval) en 1740, vers le mois de juillet, et ont esté se marier à Vervie (Verviers) à un ministre de leur religion.

« ..... Le 22 octobre 1762 est morte Marie Proux, mère dudit Daignant. Elle estoit religionnaire et on ne l'a pas pu convertir après que Mr le curé y a fait son possible. Et est enterrée *dans son jardin.* »

J'ai traité de malchanceux le pauvre Rouillon. Jugez de ma qualification et de mon appréciation par ce que nous raconte encore Jean Tobie à la page 123 de son cahier :

« Le 3ème juin 1766 a esté exécuté par la main de la justice de Metz, le nommé N. Garet, de Sedan, qui avoit espousé la fille d'un nommé Ely, meunier, religionnaire du côté de Vousy (Vouziers). Et la femme dudit Ely s'appeloit *Marie Rouillion*, fille de Pierre Rouillon, cy-devant meunier à Thelonne, aussy religionnaire. Ledit Garet estoit de la religion catholique, apostolique et romaine, mais il a renié sa foy et s'a mis religionnaire. Ses parents l'ont fait mettre en prison pour quelque raison de remariage qui ne leur convenoit point parce qu'il estoit veuve, ils le vouloient faire conduire aux Petites maisons à Paris, et quand les cavaliers de la maréchaussée ont esté dans la prison pour le conduire auxdites Petites maisons, il a donné par désespoir un coup de couteau dans le ventre d'un des cavaliers appelé Tibé dont il est mort le lendemain. Voilà le sujet de son exécution. Cependant, il a reconnu ses fautes, et a fait abjuration et est mort dans des bons sentiments de religion chrétienne. Dieu lui en fasse la grâce. Il estoit charcutier de sa vocation. »

Il ne nous reste qu'à ajouter quelques points d'exclamation et à prier le lecteur de mesurer le degré de dévotion de Jean Tobie.

1. La poire d'ervaux est très renommée dans la contrée. C'est pourtant un fruit qui tend à disparaître.

2. Car il y a eu deux moulins à Thelonne, un entre deux bois, dont les jardins étaient sur Buison, un à Pont Maugis. — Nous avons connu les deux fouleries de Thelonne, la petite Foulerie et la Foulerie du milieu. — Enfin la Filature actuelle de Thelonne porte encore à present le nom de la *Paptrie.*

qu'il y avait à dire des redevances payées par Chaumont à ses seigneurs. Car une pièce rédigée en 1737 par le procureur général de la duchesse de Mazarin, sous le nom de *cédule proclamatoire*, et déclarative de ses droits seigneuriaux dans la prévôté de Donchery et terres de sa dépendance, nous fait connaître que le moulin à eau et le four dudit Chaumont sont tenus d'elle à la charge de quatre livres parisis de cens, desquels ledit prieur de Donchery prétend[1] les deux tiers — et la Machère, à la charge de huit sols parisis, aussi de cens, au jour de St Étienne. Voici comment s'exprime Jean Tobie : « Le four, et moulin de Chaumont scitué à la fontaine de Fraine, ou à la Machère, doivent à la prioté (lisez *prioré*) de Donchery, par chaque année eschue le 13 janvier la somme de trois livres huit sols. Et il est répété vingt ou vingt-cinq verges d'héritage au-dessous de ladite fontaine de Fraine au bout, et à l'entour de l'étang dudit moulin, dit le moulin Canu. Ledit héritage et estang, à présent renfermés dans l'enclos Bauda[2] et à présent appartenant à Mr Pillas de Sedan. »

II. — La famille Tobie.

Les circonstances de l'établissement de Jean Tobie à Chaumont ne sont pas connues. Il ne nous a guère laissé sur son propre compte que des renseignements en tout pareils à ceux qu'il donne sur les autres familles. C'est à propos de la mort du curé de Cheveuges qu'il fournit le détail le plus précis le concernant :

« L'an 1773, le 15 novembre, est décédé Mr Devillers, prêtre et curé de Cheveuge et Chaumont son annexe, âgé de quatre vingt six ans ; a été curé dudit Cheveuge soixante ans, ayant pris possession de ladite cure en 1713.

« Et moy, Jean Tobie, j'ay été son maître d'école quarante huit années consécutives ; à présent je suis âgé de soixante

1. D'un bail de 1746, il résulte que le prieuré de Donchery avait le cinquième des grosses dîmes de Chaumont et 3 livres 6 sous 8 deniers sur le moulin et four de Chaumont.

2. Dans l'*Indicateur nobiliaire de Champagne*, on lit : Esdras Bauda [Sedan], mestre de camp d'un régiment allemand, gouverneur de Rethel, annobli en novembre 1649 pour sa conduite à la bataille de Rocroi [*D'or à trois bandes de gueules*]. — Et dans le *Procès-verbal de Caumartin* (1670) : Esdras Bauda, orig. de la principauté de « Sedan, demeurant à Chaumont-St-Quentin ». — Cette famille Bauda existe toujours dans les environs, à Chéhéry, à Chémery et à Sedan.

dix ans sept mois et six jours, ayant été né le 7 may 1703. »

La mention suivante, que fait Jean Tobie de la mort de son prédécesseur, nous fournit encore une date précieuse : « L'an 1726, le 29e novembre, est décédé *Jean Lambinet*, cy devant mtre d'écolle audit lieu. »

La date de sa mort est enregistrée par son fils Pierre Tobie, selon toute apparence ; celui-ci a écrit quelques lignes au-dessous de la mention de 1773 : « Jean Tobie est décédé le 5 de juin, après avoir été maître d'école à Chaumont-St-Quentin cinquante-deux années, et est mort en 1778 : c'est lui qui a fait toutes ces remarques. » Le fils attachait évidemment une importance à tout ce qu'avait recueilli et enregistré le père, et nous ne devons pas faire moins que lui, tout en regrettant que ces notes ne soient pas rédigées avec plus de soin, d'ordre et même de précision. Ainsi, il nous a été fort agréable, en recueillant une indication assez utile et propre à Jean Tobie, de rencontrer la narration d'un fait fort intéressant pour notre village natal de Bulson et qui constitue un article encore inédit. Jean Tobie raconte que :

« L'an 1776, le vingt neufviesme octobre, *Nicolas Sauté*, agé de soixante douze ans, *maître d'école à Bulson* (il a été maître audit Bulson cinquante trois années consécutives), au bout de cinquante ans de mariage avec Marie Paquis environ, ils ont refait leurs noces ledit jour vingt neufviesme octobre de ladite année, assisté de Mr *Noiret*, curé depuis peu audit Bulson, qui a répondu la grand messe, âgé d'environ vingt sept à vingt huit ans, ladite messe chantée par Mr Gilbert [1], curé de Yon, âgé de cinquante six ans. Il a fait un repas honnête assisté de Mr le curé de Villers devant Raucourt, âgé de soixante dix sept ans, et une partie de ses parents et amis, *dont j'en estois* du nombre, quoique incommodé et âgé de soixante treize ans, comme aussi Pierre Debare, vieux garson de Bulson, âgé de quatre vingts ans et beaucoup d'autre ; avec un joueur de violon qui a diverti les jeunes gens tant de la noce que ceux du lieu : remarques qui sont rares [2]. »

On ne peut vraiment se retenir d'admirer ces vieillards qui,

1. Était-ce un parent du fameux *curé de Bulson*, du même nom de Gilbert, au compte duquel on met tant d'anecdotes plus ou moins drôlatiques.

2. Une note écrite ultérieurement à la suite porte : « Ledit Sauté est mort le 24 mars 1777. »

pour un peu, se vanteraient de la verdeur de leur grand âge. Jean Tobie ne manque pas de donner le gros chiffre de ses années lorsqu'il s'est attaché à une besogne quelconque : même lorsqu'il copie le *Tarif pour le clergé*, il a soin de nous avertir ainsi : « Copié par moy Jean Tobie, âgé de soixante douze ans, demeurant à Chaumont-St-Quentin. »

Quant au caractère de l'homme, à ses sentiments religieux, à ses préoccupations politiques, nous laisserons au lecteur le soin de dégager son opinion des récits mêmes que nous a faits Jean Tobie. Nous sommes pourtant bien tentés, pour signaler le magister, de transcrire tel quel le petit entrefilet suivant qu'il a inséré sur le tard : « Je vous ai marqué que Mr Deguilly (d'Ecquevilly) avoit fait planter aux *Triots de la Marfée*, qu'il a achetés depuis peu, tous les biens que Mr le duc d'Avray (d'Havré) avoit en ce pays icy. — M'en allant promener et voir ledit bois planté, j'ay rapporté des verges de bouly (bouleau) dudit bois planté *pour faire des verges pour châtier les enfans :* et, m'en revenant, j'avais Nicolas Tobie, fils de défunt Remy Tobie et de Jeanne Pingard, duquel j'étois tuteur, et qui demeuroit avec moy qui avoit manqué à quelque chose, dont j'ai été obligé de le châtier. Je luy ay donné le foit (fouet) avec lesdites verges, prises audit bois le 4 octobre 1776. Je vous marque cela pour vous souvenir de l'âge du bois. »

Voici maintenant le relevé du chapitre consacré à sa descendance :

« L'an 1729, le 25e octobre, j'ay esté marié avec Catherine Alexandre, fille de Jean Alexandre de Chaumont, et moy suis né à Jehonville, village d'Ardenne au duché de Bouillon le 7e may 1703 et ma femme Catherine Alexandre est née audit Chaumont le 13 novembre 1709, année de la grande hiver. Et suis fils de Toussaint Tobie et de Jeanne la Graine dudit Jehonville.

« Nos enfans :

1. L'an 1730, le 6e novembre, a esté baptisée Sophie Tobie nostre premier enfant. Le parrein a esté Jean Savard, boucher à Sedan, et la marreine Sophie Alexandre sa femme.

2. L'an 1732, le 18e février, a esté baptisée nostre fille Marie-Marguerite Tobie. Parrein, Claude Alexandre ; marreine, Marie-Marguerite Pingard.

Ladite Marie-Marguerite est morte à deux ans et demy, c'est-à-dire le 28 may 1734.

3. L'an 1733, le 20e décembre, a venu au monde Guillaume Tobie nostre fils et a été baptisé le 21e dudit mois. Parrein, Guillaume Lambert de Sedan avec Rose la Malle sa femme.

4. L'an 1736, le 6e février, a esté baptisé nostre fille Marie Tobie. Parrein, Pierre Tobie de Jehonville avec sa sœur. — Elle est morte ayant neuf mois environ.

5. L'an 1738, le 30e janvier, a venu au monde Remy Tobie. Parrein, Remy St Jacques, cordonnier à Bouillon, avec Marie Tobie, sa femme.

Et ledit Remy Tobie a eu la jambe cassée au-dessus de la cheville du pied, et démise à la même jambe, à ladite cheville du même pied, d'une muraille qui a tombé dessus ledit enfant, à l'âge de deux ans. Et cela est arrivé le 4e août 1740. Et est bien guéry, grâce à Dieu.

6. L'an 1740, le 4e may, a esté baptisée Marie-Sophie Tobie nostre fille. Parrein, Guillaume Tobie; marreine, Sophie Tobie, ses frère et sœur. Et a eu aussi le pied démis le jour de son baptême.

7. L'an 1743, le 10e may, a esté baptisée Jeanne Tobie nostre fille. Parrein et marreine, Guillaume et Sophie Tobie. Elle est morte le 3 février 1745.

8[1]. L'an 1745, le 24e may, a esté baptisé Jean Tobie nostre fils. Parrein et marreine, Guillaume et Sophie Tobie.

9. L'an 1747, le 26e janvier, a venu au monde et a esté baptisé Pierre Tobie nostre fils. Parrein et marreine, Guillaume et Sophie Tobie.

10. L'an 1749, le 21e décembre, a venu au monde Thomas Tobie nostre fils, et a esté baptisé le 22 dudit mois. Parrain, Guillaume Tobie; marraine, Sophie Tobie, ses frère et sœur[2].

L'an 1751, le onze janvier, nous avons marié Sophie Tobie nostre fille avec Isaïe Dalle de Cheveuge.

L'an 1755, le 25e juin, est mort dans l'hôpital, à Thyonville, nostre fils Guillaume Tobie, âgé de vingt un ans six mois, qui

1. Après le numéro 7, Pierre Tobie enregistre le mariage d'un de ses frères : « L'an 1742, le 29e avril, a esté marié a Jehonville, au duché de Bouillon, Pierre Tobie, mon frère, avec Catherine Jacquemin de Merny. Ledit Pierre Tobie âgé d'environ vingt-deux ans, et ladite Jacquemin âgée d'environ trente ans. »

2. C'est, si nous comptons bien, la sixième fois que Jean Tobie cherche ses parrain et marraine parmi ses propres enfants, et justifie cet excès de discrétion que nous signalions plus haut.

a esté pris, par force, à Paris, le premier mars de ladite année, et mené à garnison à Thyonville dans le régiment de Lorraine [1].

L'an 1759, le 20 janvier, est morte à la couche après avoir souffert quatre jours et quatre nuit le martire, entre les mains des sages-femmes et médecins, et son enfant tiré à morceaux, Sophie Tobie, nostre fille, mariée à Cheveuge avec Isaïe Dalle. Et laisse trois enfants.....

Le onze novembre 1766 a esté marié Remy Tobie nostre garson avec Jeanne Pingard de St Quentin, fille de Nicolas Pingard et de Jeanne Domly. Et sont allés demeurer à Noyers le 7 décembre 1766.

Le 24 février 1767, a esté marié Thomas Tobie nostre fils, le plus jeune des quatre, âgé de dix-sept ans quatre jours; marié avec Anne Gérard, fille de Bernard Gérard et de défunte Catherine Petit. Dont ladite Anne a accouché d'une petite fille trois semaines avant d'être mariés ensemble, trait de jeunes gens aveuglés [2].

Le 13 octobre 1771 est décédée Marie le Fort, ma femme en secondes noces [3].

Le 24 octobre 1771 est mort *mon* fils Remy Tobie qui demeuroit à Noyers, après avoir langui presque un an, âgé de 33 ans.

[Sa femme, Jeanne Pingard, est décédée le 6 septembre 1773.]

Le 3e jour du mois de novembre 1773, a esté marié Jean Tobie, notre fils, âgé de vingt sept ans sept mois, avec Catherine Nicaise, de la Besace, âgée de vingt un ans quelques mois, lesquels sont allés demeurer à Noyers le 28 novembre 1773.

Le 25 janvier 1774, a esté marié Pierre Tobie, nostre fils,

1. Est digne de remarque, cet exploit des racoleurs. — Vous connaissez leur jeton, où on lit d'un côté : *O ! Thoma, reveille-toy !* (une femme secoue un homme endormi sous un arbre). Et de l'autre : *Marche à moy la violette !* (un jeune tambour, accompagné d'un Suisse armé de sa hallebarde, fait signe à un homme arrêté à la porte d'un barbier).

2. Il paraît que les mœurs du XVIIIe siècle n'étaient pas beaucoup plus pures, à la campagne, qu'elles ne sont aujourd'hui. Jean Tobie n'a pas manqué de tancer vertement son fils, assurément ; mais sa mélancolique réflexion ne marque pas qu'il se trouve trop atteint dans son honneur. — Naissance d'un fils, Bernard, constatée à la date du 23 décembre 1770.

3. Jean Tobie n'a enregistré la mort de sa première femme et son remariage que dans un autre chapitre consacré plus spécialement à sa famille propre.

âgé de vingt six ans, avec Marianne Domelier, fille de défunt Martin Domelier et de Juvine Leroy de Chaumont, âgée de vingt-un ans. »

Dans le chapitre intitulé : « Famille audit Tobie, » Jean nous rapporte que son grand père du côté maternel est mort le 25 décembre 1729, *âgé de cent cinq ans ;* que son père Toussaint Tobie est mort à 72 ans le 5 juin 1741 ; que sa sœur Jeanne Tobie s'est marié en 1732 avec Adam de la paroisse de Gembes ; que son autre sœur Sophie s'est mariée avec Remy St Jacques de Bouillon en 1737 ; qu'en 1726, Jean Alexandre, père de sa femme, était décédé ; qu'en 1737, le 29 avril, Jeanne le Moine, femme de Jean Alexandre, est morte ; enfin qu'un beau-frère, Hanrard de Malmy, est mort en 1739. Il enregistre ensuite le décès à Jehonville, au duché de Bouillon, de sa mère, Jeanne la Graine, âgée de quatre-vingt-quinze ans, le 7 décembre 1748.

« L'an 1758, le vendredy quinze décembre, est morte ma chère femme, Catherine Alexandre, âgée de 50 ans, après une maladie de dix mois dans son lit.

« Le 19 octobre 1759, j'ay espousé Marie le Fort de St Menges, veuve de Ponce Toussaint. »

A la suite de l'article qui constate le mariage de Pierre se trouvent diverses mentions de naissance de ses enfants que l'on trouve répétées et réunies à d'autres sur les feuilles libres du cahier consacré à la copie du « Tarif ».

C'est Pierre lui-même qui écrit [1] :

1. Catherine Tobie, née le 31 septembre 1775 (morte dix jours après).
2. Juvine Tobie, 27 septembre 1776.
3. Gabrielle Tobie, 8 septembre 1778 (morte trois semaines après).
4. Enfant non baptisé, 11 juillet 1779.
5. Pierre Tobie, 10 aoust 1781 (décédé le 2 janvier 1803, ou 12 nivose an onze).
6. Jean Tobie, 25 aoust 1784.
7. Jean-Baptiste Tobie, 27 décembre 1787 (ou 1788).
8. Marianne Tobie, 23 mars 1790 (décédée en 1809).

1. Il donne de remarquables exemples de l'orthographe conforme à la prononciation : ainsi, pour lui, *fuetmy* représente « famille ».

9. Jeanne-Marie Tobie, 9 février 1796[1].

La mort enlève Pierre et Marianne, après des maladies de sept et cinq mois. Nous ne trouvons pas, parmi les autres mentions écrites ultérieurement, celle de la mort de Pierre Tobie, le père : il n'y a plus que l'indication de la naissance, le 17 septembre 1809, de Jean Tobie, fils de Jean-Baptiste qui précède. Nous arrêterons donc là le relevé de ce qui touche à la descendance de Jean Tobie.

III. — Les familles de Chaumont.

L'examen des détails que nous donne Jean Tobie sur les familles nous a fourni un renseignement assez précis sur le chiffre de la population : nous avons pu, en effet, compter qu'en l'année 1740 il y avait 84 habitants pour le village même de Chaumont, la ferme de Saint-Quentin et la Machère ; cette population, répartie en vingt feux suivant le mémoire sur Chaumont, mériterait peut-être d'être décrite dans la forme qu'a choisie notre auteur, et dont on a eu un type dans la citation que nous avons faite touchant sa propre famille ; mais nous craignons de fatiguer le lecteur par les redites et les énumérations un peu longues, et il nous semble que nous aurons assez fait pour rétablir la physionomie de notre petit pays, en résumant rapidement la composition de chaque famille, et y ajoutant les quelques faits caractéristiques de la vie à la campagne que Jean Tobie a cru devoir consigner dans ce qu'il appelle son « Mémoire de l'âge des enfans et des morts des personnes à Chaumont-Saint-Quentin et autres choses curieuses qui sont arrivées pendant les années cy après, escrit et spécifié, distingué par chaque famille, par moy Jean Tobie, sans escrire que ce que j'ay cru estre véritable, ne voulant nourrir mon mémoire d'aucun mensonge, au contraire réel et véritable. Ceux qui liront cedit mémoire, après ma mort, y pourront ajouter foy, et les prie d'avoir mémoire de moy par quelques vœux ou prières qu'ils offriront à Dieu pour le repos de mon âme ». Notons, à titre de remarque générale, la mortalité fréquente des jeunes enfants, la longueur des maladies et l'issue fatale de certaines couches. Signalons aussi les nombreuses progénitures : on ne rencontrera certes pas une famille où il n'y ait eu qu'un ou deux enfants. Enfin, constatons qu'il est rare que le veuf ne se remarie point : tel mari

1. A cette date, l'abbé Sécheret est curé de Noyers. — Le parrain et la marraine sont Pierre et Juvine Tobie, frère et sœur de l'enfant.

aura trois femmes; les nécessités de la vie à la campagne, l'entretien d'une maison, l'éducation des enfants, la surveillance d'une culture, etc., expliquent aisément ces unions qui, malheureusement, lèsent le plus souvent les enfants des premiers lits.

La famille de *Jacques Lardennois* commence le « Mémoire ». Le baptême de premier enfant remonte au 24 janvier 1725. Sont inscrites à la suite les naissances de Jeanne et Jean; puis le décès d'Agnès Lambinet (1er mai 1736), femme dudit Jacques. Le parrain de Jean fut Jean Decourtray, habitant Chaumont, qui ne figure pas comme chef de famille au Mémoire; la marraine, sa femme Nicole Lardennois. L'enfant mourut le surlendemain.

Jean Tobie enregistre le décès de Jean Lambinet, père d'Agnès, à la date du 26 novembre 1726. C'est le seul endroit de tout le cahier, où nous trouvions un renseignement sur le moment précis où Jean Tobie a dû prendre la direction de l'école de Chaumont. Il écrit en effet : « Jean Lambinet, *cy devant maître d'écolle dudit lieu.* »

Jacques Lardennois se remaria en secondes noces à Jeanneton Choisy, fille de Jean Choisy de Bulson, au mois de septembre 1736. Après avoir inscrit les décès de Martin Lardenois et d'Élisabeth Duban, 1727 et 1728, Jean Tobie nous raconte que « ladite Jeanneton Choisy est morte à la couche, le 7 janvier 1742, que son enfant n'a pas eu le baptême, et qu'il n'est venu au monde qu'après qu'on a eu ouvert le côté à sa mère ».

Jacques Lardennois se marie, le 3 janvier 1744, en troisièmes noces avec Élisabeth Mahu, veuve d'Eustache Drouin, dont on va trouver la famille un peu plus loin. Quant à lui, Jacques, son décès est marqué au 15 juin 1770 : il avait alors 78 ans. Sa fille Jeanne était mariée à Ponce Haimon de Chéhéry (1755); une autre fille, Nicole, née en 1737 du second mariage, ne s'est mariée qu'en 1771 avec Jacques Fresnois de Luzy. Elle avait eu pour marraine Nicole Minon, habitant Chaumont, qui épousa Hubert Carré, de Saint-Pierremont. Enfin, Élisabeth Mahu est morte en 1774 à Iges, auprès de son fils.

Cette famille des *Fresnois*, encore existante, a compté à ce moment François[1], Étienne, Jacques, Jean-Baptiste et Hubert (1775), filleul d'Hubert Carré.

1. C'est apparemment Pierre Tobie qui a inscrit le mariage de sa fille Juvine avec François Fresnois, le 9 floréal an VI; laquelle mourut le 14 messidor an VII.

Nous ne parlons d'*Eustache Douin* que pour dire qu'il mourut le 4 mars 1726, cinq jours avant la naissance de son fils Nicolas, et laissait veuve sa femme Élisabeth Mahu, fille de Nicolas Mahu et Élisabeth Lardenois, de Chaumont.

Un *Jean Camu* était à Chaumont au commencement du XVIIIe siècle, et avait épousé Charlotte Pingard (morte en 1742). Son fils Jean se maria avec Marie Alexandre, une sœur de la femme de Jean Tobie, en 1725. Enfants : Pierre, Jeanne, Jeanne Victoire (qui eut pour parrain, en 1731, le curé de Cheveuges et Chaumont, Jean Devillers[1]) Marie-Marguerite, Pierre dit Pierrot, Jean dit Jean Jean Christophe (mort à 4 ans), Jean (mort jeune), Jean (filleul de Jean Tobie, 1740), Nicole, Jean, Philippe Marie-Catherine (1746). Il n'y a plus de Camus à Chaumont depuis longtemps.

Le chapitre suivant est consacré à la famille de *Jean Tobie*. Nous l'avons relevé dans la première partie de ce travail.

Vient ensuite la famille de *Claude Alexandre*, beau-frère de Jean Tobie. Il est donc le fils de Jean Alexandre et de Jeanne le Moine, de Chaumont. Il avait épousé, en 1726, Marie-Marguerite Pingard, fille de Jean Pingard, demeurant à la ferme de Saint Quentin[2] Ils eurent cinq enfants : Jeanne (morte à 14 ans), Jeanne-Marie (morte à 7 ans), Marianne (1734), Jean (mort au bout de huit jours), et Christophe (1741, mort en 1764). Claude Alexandre mourut à 38 ans, le jour même de la naissance de son dernier fils, de sorte qu'il laissait « un enfant d'un jour et un de huit ans ». Marianne épousa, en 1764, son cousin Philippe Pingard, fils de Nicolas Pingard de Saint-Quentin. Quant à la veuve de Claude, Marguerite Pingard, elle se remaria avec Hilaire Domely, le 3 avril 1742. Ladite Marguerite est morte en 1789 à 84 ans, un an après son mari.

Voici la famille de *Nicolas Pingard*. Il s'était marié le 30 février 1728 avec Jeanne Domely, l'aînée de huit enfants de Nicolas Domely et Alexie Jarlot[3], décédés tous les deux au commencement de septembre de la même année. Il était le fils de Jean Pingard, de Saint-Quentin. Il eut onze enfants, la

1. La marraine fut Mlle Degravier, de Sedan, « leur dame ». Camu occupait donc alors la ferme de Mr Degravier.

2. La famille Pingard était encore à la ferme en 1830. Des Pingard, de Buson, l'ont tenue de 1865 à 1880 environ.

3. Des Jarlot ont habité Chaumont pendant presque tout ce XIXe siècle.

plupart morts en bas-âge. Il n'est resté que Philippe (1730), Juvine (1734), Claude (1736), Jeanne (1742) et Marie (1745). Il perdit sa femme en 1762 et se remaria en 1774 avec la veuve d'Alexandre Tuot. Sa fille aînée Juvine épousa Jean-François Lardenois, de Noyers, en 1756.

Des enfants de *Nicolas Domely*[1], plusieurs se sont établis à Chaumont. Et en premier lieu *Jean Domely*, dont notre scribe détaille la famille : Jean épousa, le 17 janvier 1730, Élisabeth Fontaine, de Villers-devant-Mouzon, qui mourut en couches le 1er mars 1731 : « Son enfant fut tiré aux crochets par Mr Brincourt, sérusien[2] à Sedan ; l'enfant estoit mort dans son corps depuis cinq ou six jours, suivant le rapport dudit Brincourt. » — Jean Domely se remaria le 19 juin suivant avec Élisabeth Debare[3], de Maison-en selle Maisoncelles). Il en eut : Berthe (1732, parrain, Jean Jarlot, de Fresnois, marraine, Berthe Domely, sa femme, tous deux morts en 1733), Jeanne (1734), Nicolas (1735), Pierre (1737), Juvine (1739). — Jean Domely a quitté Chaumont en février 1742 et est allé demeurer à Glaires, « dans une ferme des Religieuses du couvent du St-Sépulchre de Charleville ».

En second lieu, vient *Martin Domely*, qui avait épousé en 1731, le 13 janvier, Juvine le Roy, fille de Jean le Roy et de Anne Malicet[4], de Bulson. Ils eurent : Henry (1732), Laurence (1734), Jeanne (1735), Anne (1737), Jean (1739), Marianne (1753). — Martin Domely mourut en 1762 à 55 ans. Son fils Henry s'était marié la même année avec Catherine Percheron d'Youcq, et était allé occuper, « à la Chandeleur, une ferme de Villers-sur-Bar appartenant aux Religieuses de Charleville ». Il revint à Chaumont en 1773 ; il avait alors trois enfants ; il lui en vint trois autres : Jeanne-Catherine, Pierre, Jeanne (1777).

Parmi les parrains et marraines des enfants de Martin

1. L'orthographe de ce nom est fort incertaine, attendu que Jean Tobie écrit très fréquemment : Domelier. Cette famille ayant disparu totalement de la contrée, il n'est pas venu à notre connaissance un renseignement vraiment net à cet égard.

2. Chirurgien, médecin.

3. Nous avons déjà signalé un Debare, vieux garçon de Bulson.

4. Notons l'existence, à Bulson, de cette famille Malicet, dont le nom est déjà connu par le procès-verbal de la prestation de serment faite à Fabert, en 1644 : Simon Malicet était alors maire de Bulson. Nous connaissons encore, à notre époque à Bulson, un bâtiment qui a conservé le nom de Grange Malicet. — Anne Malicet, dont il est ici question, était née en 1677 : elle mourut, âgée de 80 ans, en 1757.

Domely, nous relevons les noms de Jacques Le Roy, Laurence Le Roy, Jean-Baptiste Le Roy (marié à Jeanneton Domely), tous de Bulson. Cette famille des Le Roy est depuis peu éteinte. Jean Le Roy mourut en 1755 âgé de 73 ans.

Nous lisons également la note du mariage des sœurs de Martin Domely : 1° Catherine, avec Philippe Fontaine, de Thelonne (1730) ; 2° Marie, avec Henry Courtois, de Donchery (1732) ; 3° Marie-Jeanne, avec Pierre Cannepain, de Vrignes-aux-Bois.

Je ne fais qu'indiquer la présence, à Chaumont, de *Henry Mauclet*, plutôt Mauclerc, qui vint d'Haraucourt en 1741 et mourut en 1752 « d'un cancer » Il avait trois enfants à son arrivée, et sa femme lui en donna à ce moment un quatrième qui disparut fort jeune. Du reste il perdit sa femme, Marie Martinet, le 3 janvier 1742, et se remaria avec Anne Michel, de Thelonne, en juin 1743. Il eut ensuite Jeanne, qui décéda en 1765 après une maladie de langueur de deux ans et demi. Sa sœur, Ponsette, âgée de 28 ans, mourut en 1773, et sa mère cinq mois après. En 1770 était mort, âgé de 54 ans, le berger, Pierre Mauclère de Haraucourt, marié à Marie Barbete, fille de l'ancien berger Gille Barbete. On connaît encore d'assez nombreux Mauclet, à Thelonne particulièrement.

Voici encore une famille absolument disparue : celle de *Jean Beaurain*. Il était venu de la Berlière, à Noël 1742, occuper une ferme apparemment. Marié à Marie Vautrain, qui décéda en 1775, un mois avant son mari. Cinq enfants, dont Louise (1745), Jeanne (1750), et Juvine (1753), nées à Chaumont. Une fille aînée, Marianne, épousa Gérard Patelet, de Saint-Menges, en 1765, qui devint fermier à Chaumont.

La famille de *Charles Péreau* n'est pas plus connue aujourd'hui. Il avait épousé, en 1725, Marie-Madeleine Domely, et demeura plus tard à Bulson, où sa femme fut enterrée en 1767, et où lui-même mourut en 1771. Il était originaire d'Enloy, au duché de Bouillon. Sa femme était fille d'un Thomas Domely, mort en 1725, et dont une autre fille Jeanne avait, en 1726, épousé Jean Noblet, de Sedan. On connaît comme enfants : Nicolas, Jeanne et Rose, mariée en 1761 avec Jacques Renel, de Maison-en-selle (Maisoncelles) ; puis deux autres morts jeunes, et enfin Jeanneton, morte en 1741 à douze ans. Jean Tobie dit que Charles Perreau alla, en 1733, habiter Sedan avec sa famille.

C'est encore la famille d'un fermier que nous décrit à présent Jean Tobie, celle de *Christophe Charpentier*, occupant la

ferme de Mr Pillas, que nous connaissons déjà et qui était venu de la Neuville-à-Maire en 1730, après avoir épousé Jeanne Alexandre, de Chaumont, le 10 janvier 1729. Nous comptons sept enfants de ce mariage : Marie-Catherine (1735, mariée à Hilaire le Clerc, de Noyers), Marie (1738, mariée à Claude Alexandre, de Cheveuges), Marguerite (1742), Catherine (1744), deux jumelles : Jeanne et Catherine (1746), Louis (1747).

Une famille nombreuse de *Tuot*, encore dans le pays, a pour chef, à Chaumont, *Alexandre Tuot*, de Noyers : il a épousé, en 1740, Antoinette Toussaint, nièce de Mr Toussaint, curé de Noyers. Enfants : Nicolas (1741), Laurent (1743), Isaïe (1744, mort à 25 ans), Jean-Baptiste (1746), Hilaire (1749, marié avec Marie-Jeanne Pingard, de Saint-Quentin, en 1772), Pierre (1751), Christophe (1756).

On trouve plus tard la famille d'*Hilaire Tuot*, qui eut : Antoinette (1774), Jeanne (1776). Après cette date, Jean Tobie n'écrit plus : les autres enfants d'Hilaire Tuot ne sont pas inscrits. Cependant, une main plus récente nous a conservé les mentions qui suivent : « Le 18 de pluviôse de l'an VI, *j'ai marié* Antoinette Tuot avec Jean-Nicolas Potier, de Chéhéry (ou le 6 février 1798). — Le 8 frimaire an 12eme est tumbé à la milice Nicolas Tuot, fils d'Hilaire Tuot, pour le supléant de l'actife (?). »

Nous trouvons encore à la suite quelques descendants de *Jean Orban*, mort à Chaumont en 1726. Il avait épousé Jeanne Lardennois, morte deux mois avant lui. Leur fille Nicole avait été mariée à Sébastien Minon, d'Oche, où elle est morte en 1730, laissant une fille, Nicole Minon, qui habita, dès son enfance, Chaumont, où elle fut élevée par sa tante Nicole Lardennois et Jean Decourtray. Ici encore et exceptionnellement, Jean Tobie nous fournit une date concernant ses écritures. Il dit, à propos de Nicole, qu' « elle est, aujourd'hui le 6 janvier 1742, âgée de 18 ans ». La raison de cette éducation de Nicole fut apparemment le remariage de son père avec Agnès Percheron, d'Yon. Elle épousa Hubert Carré, de Saint-Pierremont, en 1745.

Cette Nicole Lardennois, « dite la jeune », femme de Jean Decourtray, de Chaumont, décéda en 1741. Une autre Nicole Lardennois, femme de Moreau, était morte en 1726.

Jean Tobie signale la résidence passagère, à Chaumont, de *Nicolas Baudelot*, « homme veuf de Sedan », qui vint épouser Françoise Drégeré le 14 septembre 1728. Ils y eurent un

fils le 30 septembre 1729, « l'année que Monseigneur le Dauphin est venu au monde ». Quelques jours après mourait Marc Drégeré, le père de Françoise. « Ledit Bodelot est mort au mois d'avril 1742. »

Il a déjà été rapporté que *Claude Daignant* avait été marié en secondes noces avec la religionnaire Marie Proux en 1731. Trois enfants naquirent de ce mariage ; deux existaient au moment où Jean Tobie écrivait : Claude (1732) et Antoine (1736), qui furent tous deux baptisés. Claude le père mourut en 1740.

Sa fille Marguerite, du premier mariage, épousa Florent Tresson, veuf de Nicole Créton, de Connage, en 1745. Quant au jeune Claude, il revint habiter Chaumont, en 1761, avec quatre enfants, deux garçons de 10 et 5 ans, et deux filles de 8 et 2 ans. Il eut ensuite Élisabeth en 1762 et Claude en 1764 (parrain, Claude Pingard).

En 1374, *Jean Petit*, fils de Jean Petit, de Cheveuges, vint épouser la fille de Claude Alexandre « l'enel » (l'aîné), de Chaumont, qui était mort deux mois auparavant, le 28 mars 1734. Jean-Alexandre, fils dudit Claude, s'était marié avec Marie Desery, de Cheveuges, en juillet 1733. Enfin Jean Petit, de Chaumont, perdit son père en 1741.

Le chef de la famille *Denoncin*, à Chaumont, est Pierre Denoncin, de Cheveuges. Il vint, en 1764 [1], épouser Marie Beaurin. Enfants : Jeanne-Marie (1765), Jean (1768), Estienne (1772). On a écrit que Pierre mourut à 49 ans en 1789, et qu'en 1803, Jean-Baptiste Denoncin, tondeur de draps à Sedan, où il était mort, fut ramené à Chaumont pour y être enterré près de sa famille. Il avait 36 ans ; né en 1767, il pouvait être un fils de Pierre, que n'a pas enregistré Jean Tobie.

Le mariage de *Pierre Gérard* avec Jeanne Bellomet, enceinte de huit mois, se fit le 11 janvier 1729. Il leur vint immédiatement une fille, Marguerite, morte à 3 ou 4 ans. En 1731, ils eurent un fils, Jean, baptisé à Chaumont. Ils quittèrent Chaumont pour Cheveuges, où moururent Jean Bellomet et Marie le Bourgne, père et mère de Jeanne, en 1740 et 1741, à l'âge de quatre-vingts ans.

A présent, c'est l'Auvergnat *Estienne Beuvain* qui vient prendre femme à Chaumont : il épouse Marguerite Alexandre

1. Cette date indique bien que Jean Tobie a utilisé le verso, resté blanc, de la page qu'il avait destinée à la descendance de Jean Petit. Ce revers contient, du reste, des mentions de dates très récentes.

vers 1715. Jean Tobie dit en effet que Marguerite mourut en 1766, à 75 ans, et qu'Étienne et elle avaient cinquante-et-un ans de mariage ensemble. Étienne mourut à 87 ans en 1769 : il était donc né en 1682. Jean Tobie enregistre les naissances de Jeanne, environ l'an 1721 ; Marie, 1723 ; Jean, 1725. Puis il écrit d'une façon plus précise, parce qu'il y était, les baptêmes de Catherine (17 juin 1728) ; Claude (1733), et Jean-Baptiste (1736). Il y a encore dans le pays des Oudinet : la mère de la femme d'Étienne Beuvin, Jeanneton Oudinet, est morte en 1729.

Nous avons déjà eu à citer le nom de *Baurin*. Il y a ici un chapitre consacré à la famille de *Germain Beaurin*. Il fut marié à Jeanne Beuvain en 1747, laquelle décéda en 1756. Il en eut : Jean (1748) et Marie (1750), mariée à Tiphine, de Francheval, en 1772. Je n'ai pas trouvé la date à laquelle Germain s'est remarié avec Jeanne-Catherine Divin ; ce que nous rapporte Jean Tobie, c'est que celle-ci décéda, en couches, le 15 novembre 1762. Cette date doit être retenue, car nous allons avoir à relever une anecdote caractéristique, mais certainement non unique. Au contraire, elle rappelle des faits, des procédés employés d'une façon plutôt coutumière en notre province et en d'autres. Pour preuve, je me borne à citer quatre vers d'un noël patois de la Franche-Comté :

« L'aivint pou lieu tambourin...
Des veilles reichottes :
Et sounint lou toquecin
Dessus des caissotes. »

Ils avaient pour tambourins
De vieux paniers en écorces
Et sonnaient le tocsin
Sur des casseroles.

Et je rappelle la cérémonie du culage, à laquelle il m'a été donné d'assister bien souvent. Voici maintenant le petit hors-d'œuvre que Jean Tobie intitule :

BASSINAGE AUTHORIZÉ

« Le 15 août 1763, ledit Beaurin est remarié avec Nicole Rousseau ; le jour même de son mariage, toutes les personnes des villages ont esté *bassiner*[1] devant la porte, n'ayant rien

1. *Bassiner, baciner*, frapper sur un chaudron, casserole ou bacin. Le mot est encore en usage aujourd'hui. Et c'est ainsi qu'on dit que le garde-champêtre a « baciné » telle décision, tel arrêt du maire, pour signifier qu'il a fait une annonce précédée de quelques coups frappés sur un instrument

voulu donner[1]. Une partie des bassineurs ont esté à Thelonne et à Noyers avec tous leurs instruments ; on a bassiné huit jours de suite[2]. Il (Baurin) a porté plainte à Mr le commandant[3] de Sedan et a rapporté un billet défendant de l'inquiéter davantage, *sur peine de prison*. Claude Daignaut avec Claude Pingard ont esté voir Mr le commandant et se plaindre qu'il (Baurin) n'avoit contenté la jeunesse ny les bassineurs ; et rapportent un ordre de les contenter l'un et l'autre, *à peine de prison*, dans les vingt-quatre heures. Il (Baurin) a contenté : il y avoit table ouverte au milieu de la rue, à boire et à danser, qui a duré jusqu'à minuit. Il y avoit bien 70 personnes tant sileurs[4] qu'autres. »

Germain Beaurin eut de sa troisième femme : Jean-Baptiste, et celle-ci mourut, âgée de 35 ans, en 1769. Nous n'avons pas ici les noms de tous les enfants de Beaurin, car je trouve qu'Alexie, une fille de sa seconde femme, se maria le 2 mars 1767 avec J.-B. le Vasseur, de la paroisse de Francheval.

Plaçons ici la famille de la *veuve Rousseau*. Élisabeth Moreau, de Chaumont, qui mourut âgée de 77 ans le 7 mars 1770. Le mari, Jean Rousseau, berger à Chaumont, l'avait laissée veuve avec *sept filles !* dont l'aînée, Jeanne, épousa à 25 ans, en 1755, Jean Dalles, de Cheveuges. Une autre fille, Catherine, se maria en 1756 à Jean Petit, de Chagny. Une troisième, Jeanne-Catherine, prit pour époux, en 1770, Nicolas la Salle, berger de Cheveuges.

Par ordre d'inscription, voici la famille de *Jean Pingard* qui perdit sa femme, Marie Camus, en 1740, et se remaria en 1741 à Marie Gérard, veuve de Gilles Barbette, cy-devant berger à Chaumont. Marie Gérard mourut en 1742, à 70 ans, et Jean Pingard le 2 juillet 1755. Nous avons déjà transcrit l'arti-

sonore, en métal, qui, pour la circonstance, prend le nom de *bacin*. Souvent, on fabrique une plaque en bronze, *ad hoc*. — On devine que le bacinage en question, qui est plutôt une sorte de torture infligée aux mariés, n'est pas autorisé en droit. Beaurin a voulu contester : la justice lui donne tort, elle autorise.

1. C'est-à-dire que, Beaurin n'ayant pas voulu payer la bienvenue, le culage, comme on dit encore, on lui a fait le charivari.

2. Vous voyez d'ici cette mascarade tapageuse, qui pendant huit jours fait rire, aux dépens de Beaurin, les villages voisins ! Et songez que l'on est en pleine moisson !

3. Je pense qu'il s'agit du gouverneur de Sedan, Anne Pierre, duc d'Harcourt, marquis de Beuveron.

4. Cileurs, c'est-à-dire scieurs de froment, faisant usage de la *cile* ou faucille ; ou simplement moissonneurs.

cle consacré à la famille de son fils Nicolas, et nous avons eu l'occasion de parler de sa fille Marguerite, mariée avec Hilaire Domely.

Famille de *Robert Dumont*. Ledit Robert est venu d'Angecourt demeurer à Chaumont environ l'an 1730. Il avait alors trois enfants : Pierre, Jeanne et Pierre dit Pierrot. En 1732, il eut une fille, Jeanne-Marie, dont Nicolas Pingard et Jeanne Domely furent parrain et marraine, et en 1740, Pierre.

Un mot pour *Jacques Martinet*, qui est venu à Chaumont, le 25 décembre 1760, prendre une place de berger, et qui y a eu un fils, Christophe, dont le parrain et la marraine sont Christophe Alexandre et sa sœur Marianne. C'est un article inséré pour utiliser le reste de la page 83.

Au folio 84, on trouve ce qui concerne la famille de « *Pierre Roullion*, religionnaire », et que nous avons transcrit plus haut. Après cet article, Jean Tobie renvoie à des feuillets placés beaucoup plus loin, et sur un nouveau cahier, où nous avons déjà puisé, pour ce qui regarde les « autres nouvelles familles », celles qui se sont établies probablement après 1764. On relève, d'après cela :

1° La famille de *Philippe Pingard*, fils de Nicolas Pingard, de Saint Quentin, et marié avec Mariane Alexandre, sa cousine germaine, le 7 février 1761. La première fille, Jeanne, mourut vingt jours après sa naissance, puis vint Hilaire en 1766 ; Gérard[1] en 1767 ; Marie-Marguerite en 1768. Philippe mourut à 40 ans en 1771, après avoir langui presque un an. Sa femme se remaria avec Pierre le Clerc, de Noyers, qui vint à la ferme de Saint-Quentin, où elle mourut le 5 mai 1773. Ledit Pierre le Clerc a épousé, en février 1774, Anne Domely, dite Nanon (fille de Martin).

2° La famille de *Claude Pingard*, qui épousa Catherine Eustache, de Plenevaux, paroisse de Paliseul (Ardennes). Enfants : Nicolas (1766), Hilaire (1772), Jean (1774), qui eut pour parrain Jean Ustache, prêtre de Nahomé, demeurant en Ardenne, représenté par Hilaire Tuot ; Hilaire-Augustin (1775) ; Gérard (1777).

3° La famille de *Gérard Pateiet*, déjà signalé, qui a épousé Marianne Beaurin et en a eu : Marianne, 1765 ; Marie-Louise, 1768 ; Estienne, 1769 ; Louis, 1772 ; Claude, 177. De cette famille des Pateiet, on a pu revoir un instituteur de Chéhery

1. On apprend là que la ferme du Terme, paroisse de Chémery, était alors exploitée par Gérard Fontaine, parrain de Gérard Pingard.

et Bulson entre 1852 et 1865, et une de ses sœurs mariée à Maisoncelle, nés l'un et l'autre à Cliron.

4° La famille de Nicolas la Salle, également cité, marié à Jeanne-Catherine Rousseau en 1771. Enfants : Nicolas, Jean, Lucie, Élisabeth, Remy (1776). On retrouve des descendants à Thelonne et à Cheveuges.

5° La famille *Boudin*, qui a eu Marie-Louise (1776) et Pierre (1777).

6° La famille de *Tourtier*, venu de Givonne, en 1774, occuper la ferme de M. Pillas. Enfants : Jean-Baptiste (1774) et une fille en 1776. Il y a des Tourtier à Noyers et à Bulson.

7° La famille de Louis Petit, arrivé à Chaumont en 1776 ; un fils, Jean-Pierre, en 1777.

Notons, pour terminer, que Jean Tobie n'a pas manqué de consigner, le 10 mai 1774, le décès « de Louis Quinze le bien aymé, notre bon roy de France ».

Pour ne rien omettre de ce qui peut contribuer à reconstituer la population même de Chaumont, nous devons faire remarquer que chaque maison de laboureur avait au moins un domestique ou garçon de ferme. Le tirage à la milice nous fait connaître, pour 1741, les noms de : Jean Fontaine, de Thelonne, 30 ans, chez Claude Alexandre ; Jean Robin, de Thelonne, 25 ans, chez Rouillon, à la Machère ; Jean-Baptiste Malaizé, de Thelonne, chez Jean Domely ; Jean Évrard, 40 ans, chez Jean Pingard, à Saint-Quentin ; Pierre le Carme, 32 ans, aussi chez Jean Pingard.

IV. — La Chronique de Jean Tobie.

Le titre de ce paragraphe dit assez bien ce que nous avons l'intention de signaler à l'attention du lecteur parmi toutes les notes recueillies par Jean Tobie. Pourtant notre embarras est grand, car nous ne pouvons faire une analyse quelconque, par matière, des faits rapportés ou racontés dans ce qu'il appelle prétentieusement un « Mémoire pour les années 1740 et 1741 » ; puis dans un autre chapitre intitulé : « Autres Remarques, tant pour la milice, morts d'aucunes personnes, ravages, grèles et autres choses curieuses et remarquables depuis l'an 1729 jusqu'à 1735 » ; et enfin parmi des entrefilets épars dans son livre et pour des dates absolument quelconques et inscrites sans ordre : il n'y a pas de classification à établir, pas d'arrangement plausible à présenter, pas même un rétablisse-

ment chronologique satisfaisant à essayer. Aussi bien nous décidons-nous à transcrire tel quel, et en premier lieu, la « Description mémoriale et fâcheuse, 1740 et 1741 », qui commence le cahier, nous réservant d'expliquer dans des notes et de généraliser les remarques rassemblées dans ce Mémoire, qui contient des détails réellement instructifs tant sur la misère qui frappa tout le pays à cette époque, à la suite de temps vraiment fâcheux, que sur les moyens qu'on mit en œuvre pour y remédier. On ne lira pas sans intérêt les mercuriales qu'a dressées Jean Tobie, non plus que ce qu'il dit touchant le recrutement et la levée des milices. Les petits faits locaux eux-mêmes ne sont pas les derniers à solliciter notre attention. On nous pardonnera d'avoir relevé des détails qui ne semblent pas, à première vue, mériter l'honneur que nous leur faisons d'être présentés comme des faits historiques dignes d'être conservés pour l'enseignement des générations futures : nous convenons sans difficulté que des puérilités se glissent parmi les articles qu'a rédigés Jean Tobie, mais il faut bien que nous avouions que nous avons toujours trouvé une raison, et une raison acceptable, de les transcrire avec les autres faits en apparence plus notoires. Enfin, nous demandons qu'on prenne le « bloc » tel qu'il est et qu'on reconnaisse le vrai but que nous nous sommes proposé en livrant aux « presses » le cahier de Jean Tobie.

1740.

« L'hiver a esté forte gellée qui a pénétré jusqu'à *trois pieds et deux pouces dans terre* (1m05). Chose qui s'a veu (s'est vue) par les fosses qui ont esté faites pour enterrer les corps morts, qui ont décédé pendant le cours de ladite hiver ; puisqu'on donnoit trois livres pour façon d'une fosse, et il falloit une journée entière de deux hommes pour en faire une.

« Plus, les froments ont esté gellés à beaucoup d'endroits, principalement à Bulson, Chaumont et Cheveuges ; dont il a fallu recommencer une partie des terres, et presque toutes si on en avoit eu la commodité. Car celles qu'on n'a pas resemencées (ensemencées de nouveau) n'ont produit que des senées[1], rabrouches et toutes sortes de mauvaises herbes, qui ont empêché et étouffé le reste des petites plantes qui étoient resté. C'est ce qui a causé presque une famine envers le pau-

1. Sénevé, sinapis, moutarde à fleurs jaunes ou blanches.

vre peuple, puisque le cartel[1] de froment, mesure de Sedan, se vendait six livres, l'orge quatre livres, l'avoine trente sols, au mois de décembre.

« Le trafic perdu, l'argent rare ; à l'égard des pauvres gens point de crédit : les villes, villages remplis de mendians, et les bois et grands chemins de voleurs ; le monde mauvais ; la plus grosse partie remplis d'usure, de malice, d'envie, de superbité ! (orgueil !) et presque sans foy ny religion. Ainsi, il ne faut pas estre surpris si Dieu vous frappe de sa verge bienfaisante.

« Toute l'année a esté fort mauvaise : nous avons eu des vieilles neiges qui ont duré et resté dans des creux chemins[2] et endroits ombrageux jusqu'au cinq juin, jour de la Pentecôte, et tout le mois de may ne nous a donné que neige, grelle et pluie, comme les autres mois précédents ; juin, presque toujours pluie ; juillet, aoust, pluies continuelles avec débordement de rivières.

« Au mois d'aout, aucun grain coupé ny dedans (c'est-à-dire non rentré en grange), sinon les seigles qu'on a coupés, remis tout mouillie (rentrés tout mouillés) et germés.

« On a commencé à remettre les froments et orges au commencement du mois de septembre ; qu'il falloit prendre si on pouvoit, d'abord qu'ils estoient coupés ; au plus souvent on liot[3] la moitié d'une terre en deux ou trois fois, toute fraîche et toute mouillée[4] ; la pluie estant continuelle, il falloit tantôt aller aux froments, tantôt aux orges, parce que le temps de saison avançoit.

« Le voien et le temps de sumaison[5] venu, point de grain pour semencer les terres, puis qu'on n'en pouvoit avoir pour faire du pain. Et le quinze de septembre il le falloit faire

1. Environ 25 litres. Le poids du cartel de froment devait être de 45 livres, et le sac ou setier de 200 livres, à peu près le quintal d'aujourd'hui. A Sedan, en 1717, le cartel de froment fut vendu 28 sols, et 40 sols en 1719, le sac marqué 9 livres.

2. Creux chemins : chemins usés, dont la sole est au-dessous du terrain avoisinant, ce qu'on appelle aussi *chevées*, *parfondevoies* ou *parfondes vouïes* en patois.

3. *Liait*, 3e personne de l'imparfait du verbe patois *li-iie(r)*, *lo-iie(r)*, qui signifie ici mettre le blé en gerbes serrées par des liens ou *lo-iens*.

4. Tautologie : en patois, frais signifie mouillé.

5. Le *voien* (prononcez *oi-ien*) est le nom ancien de l'automne, *waïn*, *gaïn*, *gaaing*, le temps de la préparation des *gains* de la terre, terme resté dans *regain* ; c'est proprement le temps des semailles, comme l'explique Jean Tobie par se tautologie où *sumaison* est le mot patois qui désigne l'action de *sumer*, semer.

sécher au four pour moudre, parce qu'il ne faisoit aucune journée propre pour le faire sécher à la porte et les grains estions (étaient) fort mauvais, ne produisant ny au moulin ny au four. Il y avoit presque famine dans les villes, villages, la meseur[1] de froment se vendoit aux mois de septembre, octobre : six livres, sept livres et huit livres le cartel ; l'orge, trois livres, trois livres dix sols, quatre livres, quatre livres dix sols ; l'avoine vingt-huit sols et trente sols le cartel.

« On a fait défense de par le Roy à tous pâtissiers de faire des petits pains et eschaufé (échaudés ?), aux faiseurs d'amidon, de poudre à poudrer. Et aussy, dans la ville de Sedan, on a permis à toutes personnes de ville, de village de venir vendre et débiter du pain de toute espèce, de la viande de même et d'apporter des poix (poids), balances pour les vendre, débiter à la livre et en détail, de sorte qu'*il n'y avoit dans ladite ville aucune sorte de maîtrise sur les corps de métier.*

« Les messieurs de ville ont esté contraints par charité de prendre de l'argent des coffres de la ville pour faire acheter des grains dans la Lorraine pour débiter à leurs pauvres peuples, dont il leur livroit à quatre livres dix sols le quartel de froment râcle[2] avec billet.

« On a fait défense de par le Roy à tous brasseurs de ne faire aucune bière jusqu'à nouvel ordre.

« La livre de pain de froment se vendoit quatre sols ; d'orge, deux sols sept liards. — Aux mois de novembre, décembre, le froment se vendoit dix livres, huit livres dix sols et neuf livres ; l'orge, quatre livres, quatre livres dix sols ; l'avoine, trente et trente-deux sols le cartel.

« Les eaux et rivières ont esté si grosses que le moulin de Wadelincourt a esté nié (noyé) des eaux de la Rivière (la Meuse), et une partie des maisons su(b)mergé, dont le nommei[3]

1. Prononciation patoise de mesure. On remarquera que Jean Tobie applique ce terme de froment, comme aujourd'hui encore en Belgique, à ce que dans nos campagnes on appelle exclusivement : le blé.

2. C'est-à dire la mesure emplie de grain de façon que celui-ci s'arrête au plan défini par les bords de l'outil : on obtient ce résultat en passant une règle droite, un bâton ou manche de fléau, en *raclant* le dessus ; — lorsque le grain dépasse les bords de manière à former un certain ménisque, on dit qu'on a mesuré *à comb(r)e*, c'est-a-dire comble. — Lorsque, avec les doigts, on forme une surface moyen terme entre les précédentes, on dit qu'on livre à *main d'aide :* il y a des réputations d'habileté sous ce dernier rapport.

3. Cette orthographe marque parfaitement la prononciation des finales *é* ou *er*, comme dans *osé* qui se prononce à peu près *oseille*.

Blay, qui avoit les dimes de Chaumont-Fresnois[1], a eu jusqu'à sept pieds de hauteur d'eau dans sa grange, et le grain presque tout perdu.

« Au Dancourt[2], les bestes niées (noyées) dans les écuries, et le pauvre monde monté aux greniers et sur les toits pour ne pas périr dans les eaux.

« Audit moys de décembre, le pain de froment se vendoit cinq sols trois deniers ; d'orge, trois sols trois deniers, et l'avoine, trente-cinq sols le cartel.

« Jean Petit, sindic en charge en la communauté de Chaumont, a reçu ordre de par le Roy, et partout le royaume de même, que les fermiers payeroient leurs moiage[3] de la présente année 1740 eschu à la St Martin d'hyver sur le pied que le froment et l'avoine ont esté vendus le premier marché du mois de janvier 1740. Comme aussy toutes les autres rentes foncières et droits seigneuriaux qui se paient en grains. Ladite ordonnance abolit tout timbre, c'est-à-dire tout papier timbré pour le commerce des grains, et permet l'entrée des grains de toute espèce dans le royaume sans acquit ny passavant.

« Et pour les débordements de rivière, homme qui est à présent sur terre n'a mémoire d'en avoir veu si gros débordement suivant le dire de tout le monde, puisqu'il fallut une barque pour passer en bien des endroits dans la ville à Sedan et Donchery[4].

1. Au nord de Chaumont, à 4 kilomètres, de l'autre côté du bois de la Marfée.

2. En face Fresnois, au milieu de la prairie et sur la rive droite de la Meuse. Souvent inondé.

3. C'est la redevance qui se paye moitié en blé, moitié avoine, ou grains *moïetable*. Jean Tobie ne donne pas la date de cette ordonnance, qui présente cependant un intérêt.

4. Dans leurs *Chroniques manuscrites*, les PP. Fulgence et Norbert confirment les faits enregistrés par Jean Tobie. Le premier dit : « Cette année fut signalée par de si furieux débordements dans les mois d'octobre et décembre qu'on n'en avoit jamais vu de pareils. Le couvent des Capucins et le faubourg (de Mouzon) furent inondés : une partie du grand pont tomba, le public et beaucoup de particuliers en souffrirent de grands dommages. » — Le P. Norbert, de son côté : « Dans l'hiver de 1739 à 1740, le froid est très vif. Toutes les rivières étoient gelées, en sorte que les voitures les plus fortes pouvoient y passer. Il survint de si grandes eaues que l'on ne pouvoit communiquer du faubourg du Rivage en la ville de Sedan que par le moyen de barques et nacelles. Toute la ville basse étoit inondée. Les glaces rompent de toutes parts les ponts les mieux bâtis. Les vignes sont gelées à la veille des vendanges ; on laisse les vendanges au premier occupant en plusieurs endroits. » De même à Mouzon.

« On a fait nombre dans la ville de Sedan de douze cent pauvres auxquels on donnoit tous les jours chacun une livre de pain, des grains qu'on achetoit avec l'argent que les bourgeois donnoient chacun suivant sa force et capacité que les Mrs de ville jugeoient ; et défense à tous pauvres de demander (mendier) aux portes dans la ville, parce qu'ils estoient taxés par mois : chose véritable, parce que Mr Pillas [1], riche marchand et gros rentier de ladite ville de Sedan, m'a dit à moy parlant qu'il en estoit taxé à vingt escus par mois et qu'il en avoit donné quatre mois, faisant quatre vingts escus.

« Après les quatre mois, on a encore continué de toujours assister les pauvres, ce qui les a beaucoup soulagés dans leur grande misère. »

1741.

« Au mois de janvier 1741, le cartel de blé se vendoit cent sols, cent dix, six francs, sept livres ; l'orge, trois livres quinze et quatre livres ; l'avoine, trente et trente-deux sols. Le pain de blé, trois sols, trois sols six deniers, quatre sols moins un liard ; d'orge, deux sols et deux sols six deniers [2].

« On a commencé le premier janvier 1741 à ne plus donner le stelage [3] en grain à la Halle de Sedan. Au lieu de grain on

1. L'inventaire sommaire des Archives des Ardennes, série C 499, contient l'analyse d'une souscription qui paraît bien se rapporter à ce dont parle ici Jean Tobie : « Souscription en faveur des pauvres de la ville de Sedan : Legardeur, lieutenant général, 24 livres. — Henri Béchet, marchand teinturier, 70 livres. — Ternaux, marchand graissier, 9 livres. — Péchenart, marchand drapier, 3 livres. — Les Dames religieuses de la Propagation de la Foi, 24 livres. — Henri Delo, 36 livres. — Charles Chardron, 22 livres 10 sous. — Barilly, apothicaire, 3 livres. — Husson, subdélégué, 36 livres. — Baudin, 6 livres. — De Montrosier, 25 livres. — David, maire, 50 livres. — Brincourt, chirurgien, chargé de famille, 1 livre. — Pierre Béchet, 52 livres. — Les Sœurs de l'Ouvroir, 12 livres. — La veuve Chardron, marchande, 30 livres. — Les R. P. Jésuites, 50 livres. — Nicolas Renaud, marchand-libraire, 4 livres 10 sous. — Paul Poupart, maître drapier, 18 livres. — Louis Labauche, maître drapier, 60 livres. — Abraham Poupart, maître drapier, 9 livres. — André Poupart, maître drapier, 75 livres. — Pillas, 60 livres. — *Total* pour les quartiers du Château, de la Grand'Rue, du Maqua et du Mesnil, 2,444 livres 18 sous. »

2. On remarquera ce mélange de noms d'unités monétaires : la livre qui vaut alors le franc ; le liard qui vaut 3 deniers, dont il faut 12 pour faire un sol ; et enfin cent sols, et non cinq livres dont ils sont l'équivalent. N'avons-nous pas, malgré de rigoureuses ordonnances, conservé trop encore ces fâcheuses façons de compter ?

3. Ce mot n'est plus français. Il désignait un droit perçu en nature sur chaque setier (setelage) de grain qui se vendait au marché ou sous la halle (hallage). Ici, on voit qu'il comprend le droit de halle proprement dit et un droit de mesurage.

donnoit de l'argent : on donnoit quinze sols pour un sac de froment, sçavoir douze sols de « droit de halage et trois sols au maître d'œuvre[1] ». L'orge, huit sols, et l'avoine quatre sols trois deniers pour stelage, et un sol audit m^tre d'œuvre par sac, et ce pour jusqu'au premier janvier 1742.

« L'an 1741, le huit febvrier, Jean Petit, sindic de la communauté de Chaumont-St-Quentin joint avec Mars-sous-Bourg[2], a eu l'ordre de la milice pour tirer avec les garsons dudit Mars-sous-Bourg pardevant Me Devrignes, subdélégué à Mézières, pour un milicien pour les deux villages, et doivent tirer ou acheter un milicien entre eux, le 23 febvrier, veille de St Mathias ; dont ils ont esté à Mézières sept garsons demeurant à Chaumont, savoir : *Hilaire Domelier*, servant Nicolas Pingard son beau-frère à St Quentin, âgé environ vingt-trois ans ; *Jean Fontaine*, de Thelonne, âgé environ trente ans, domestique à Claude Alexandre, de Chaumont ; *Jean Robin*, de Thelonne, âgé environ vingt-cinq ans, domestique à Mr Roullion, religionnaire, demeurant à la Machère ; *Jean Beuvin*, âgé de dix-sept ans ; *Jean-Baptiste Malaizé*, de Thelonne, domestique de Jean Domely : lesquels cinq garsons *ont donné chacun six livres* pour leur part du milicien que les Messieurs de Mars-sous-Bourg ont acheté. Les deux autres estoient : *Jean Évrard*, domestique à Jean Pingard, de Saint-Quentin, qui n'a rien donné, parce qu'il n'avoit point la taille, et qui estoit âgé de quarante ans, deux mois moins ; et *Pierre le Carme*, aussy domestique audit Jean Pingard, qui n'a rien donné, parce qu'il s'a déclaré incommodé d'une descente et rompeur (rupture, hernie), et il est âgé d'environ trente-deux ans, fils de Jean le Carme, de Verrières.

1. Droit de mesurage opéré par les maîtres d'œuvre.

2. Mars est un hameau de la commune actuelle de Bourcq-et-Mars, au canton de Vouziers. Je n'ai pu découvrir la raison pour laquelle, dans les tirages à la milice, Chaumont se trouve ordinairement réuni à Mars-sous-Bourg. Évidemment, la proximité des lieux n'y est pour rien. Il est très probable que l'ancienne dépendance commune du duché de Rethel avait formé cette réunion. Tout ce qu'il nous est permis de remarquer, c'est qu'il est arrivé, après cette date de 1741, que Chaumont a été joint à Connage et aussi à Fresnois, et que d'autre part, le tirage se faisait toujours à Mézières, à la subdélégation de l'intendance de Champagne, qui avait la milice sous ses ordres. — Nous aurons bientôt à signaler des tirages à la milice antérieurs à celui qui fait l'objet de cette note. Pour l'année 1739, nous lisons dans la *Chronologie* du P. Norbert que le dénombrement des milices bourgeoises du gouvernement de Sedan a fourni 4,428 hommes pour la compagnie bourgeoise et 924 pour la compagnie de la jeunesse : les terres de Donchery, comprenant 11 villages, comptaient 305 et 65 hommes.

« Le Roy a fait présent à tous les pauvres de son royaume d'une quantité de millions de riz, qu'il a fait distribuer ou qui devoit être distribué à tous les pauvres, quoiqu'à bien des villages il a esté donné à tous les bourgeois, pauvres et riches, par une opiniâtreté des riches qui disoient que ce seroit eux qui les payeroient. A d'autres endroits, il n'y a eu que les pauvres qui en ont eu, parce que c'étoit là précisément l'intention du Roy. A Chaumont, il a esté donné aux pauvres, suivant la quantité qu'ils estoient dans chaque ménage, et on en avoit donné une livre à chaque ménage, seulement pour goûter : dont il y a eu plusieurs qui l'ont refusée et qui n'en ont point voulu prendre pour une livre, mais ils n'en ont point eu du tout. Auparavant que d'envoyer ledit riz, Monsieur de Cerny [1], subdélégué à Rethel, avoit envoyé un chevalier de la maréchaussée pour prendre le detail de tous les pauvres.

« Au mois de février 1741, mars, avril, les grains, pain à l'ordinaire comme nous avons dit cy devant. Mais aux mois de may, juin, il a augmenté fort parce qu'il a fallu resemencer des froments manqués, tant à cause des débordements de rivière, qu'à d'autres endroits où il paroissoit n'y avoir pas grand chose ; quoiqu'il y auroit eu du froment qui auroit fait plus de profit que l'orge qu'on y a semé. Mais l'appréhension qu'on avoit de les avoir vu manquer l'année passée, a esté cause d'une grosse perte, à l'égard de ceux qui ont resemencé, parce que le blé a venu mieux qu'on (n')espéroit, et que l'orge n'a pas produit comme l'année passée. Cependant le bruit de resemençage répandu partout a causé une cherté incroïable (pour) les grains de toute espèce, et réduit le pauvre monde a la misère : les uns ne mangeoient que deux fois par jour, et moitié de leur content ; les autres alloient ramasser des herbages parmi les champs pour faire cuire, pour manger avec un peu de pain, ceux qui en avoient, et assez souvent cuite sans beurre ny graisse. Et la plupart ne mangeoient que pain de son, qu'ils achetoient chez les boulangers et muniers (meuniers) à dix-huit et vingt sols le cartel. Encore estoit-ce après avoir esté passé par un tamis deux ou trois fois. Ils achetoient donc cedit son qu'ils faisoient remoudre pour faire de la boulie [2] et du pain avec ; encore la plupart n'en avoient

1. M. de Cerny était déjà subdélégué à Rethel en 1712.

2. C'est le terme par lequel on désigne en patois la *bouillie*, farine dissoute dans du lait que l'on a fait bouillir, et dont on nourrit les jeunes enfants. — En Bourgogne et Picardie on dit du *papin* : d'où notre mot de *papinette*, cuiller en bois avec laquelle on remue la bouillie.

que la moitié de ce qu'ils en auroient peü manger, boulie et pain, comme vous pouvez penser, qui estoit indigne d'entrer dans les cœurs humains [1], car ils faisoient horreur et en même temps pitié à ceux qui la voioient et considéroient avec attention.

« Aux mois de may, juin, juillet, aoust, le froment se vendoit dix livres et dix livres dix et douze sols ; l'orge, six livres et six livres cinq sols ; le soile [2], six livres, six livres dix sols et sept livres. Juge donc, lecteur, qui que tu peux être, si le pauvre peuple n'estoit tout à fait réduit ! Tu vois le mois d'août arrivé, point de modération aux grains : cependant c'étoit là l'espérance de tout le monde ; cependant on vendoit de toute espèce de grains légumes ; on vendoit la farine de froment sept sols six deniers ; la farine de sarrazin cinq sols et quatre sols six deniers ; la farine et grumeau d'avoine, quatre et cinq sols la livre ; une autre sorte de farine dont je ne connois point l'espèce ny le nom du grain, cinq sols six deniers ; du riz, neuf sols la livre ; du millye (millet), on vendoit aussy six sols la livre. Les fruits estoient aussy fort chers. Enfin, tout ce qui se pouvoit manger et entrer dans le corps humain estoit d'un prix à faire peur : les légumes des jardins aussi fort chers, puisqu'on vendoit une petite botte de carottes et autres deux sols et trois sols, ce que les autres années on avoit à deux et trois liards.

« Une personne m'a dit, et qu'il estoit sûr, qu'il y avoit à Bomon (Beaumont en Argonne) cinq personnes mortes de faim savoir le père et quatre enfans, qui, ayant esté fort longtemps sans manger, furent trouver Mr le curé du lieu. Après leur avoir recouvert (recouvré) du pain et autres choses, et enfin ne pouvant pas donner a tous continuellement, refuse à l'homme : le pauvre étant hors de luy-même, tant par la faim qu'il enduroit que par la faim qu'il voioit endurer à sa femme et ses pauvres petits enfans, sort de la maison de Mr le curé tout en désespoir, dit en sortant que le premier qu'il rencontreroit il le tueroit, ou qu'il luy donneroit du pain ou du grain. Il trouve un homme, luy en demande. L'homme

1. Je crains bien que Jean Tobie ne verse ici dans la déclamation : il ne me paraît plus le narrateur simple et véridique qu'il avait annoncé devoir être. Si sa rhétorique n'est pas heureuse, il n'en faut pourtant pas moins croire à l'étendue de la misère qu'il veut nous dépeindre, et la note qu'il nous donne ne doit pas être passée sous silence.

2. C'est encore aujourd'hui le nom du seigle.

lui dit : « Allez à la maison, dites à ma femme qu'elle vous donne deux pains et un cartel d'orge. » Y allant et parlant à la femme, au lieu de deux pains lui en donne trois. Estant donc arrivé chez luy bien joyeux, il en mange avec sa pauvre famille, lesquels tous ayant les boïaux tout retraits, en mangent sans meseur. L'homme, sçachant de sa femme qu'elle leur avoit donné du pain et ne leur avoit pas donné de grain, va pour leur porter deux cartels d'orge comme il luy avoit promis, trouve la porte fermée, frappe à la porte, n'entend personne qui le répond [1] ny luy ouvre la porte, fait en sorte d'entrer ; estant entré, il les trouve tous morts.

« Un homme mort à Balan de même, deux ou trois personnes mortes à Floing de même, et suivant le dire de bien du monde, beaucoup d'autres que je ne sçais point. Voiez et considérez les tristes morts.

« Au mois d'aoust on coupoit les blés, on siloit [2] des terres nuitamment, et on les enlevoit. On coupoit les paumes [3], on les enlevoit dans des sacques (sacs), même on a pris un homme qui entroit plein un sacque de paumes de froment dans la ville de Sedan, dont on l'a mainé [4] en prison. Tout le monde se plaignoit ; les riches se plaignoient de l'importunité des pauvres, sans grande considération, car, comme on dit, « le mal d'autrui n'est que songe ». Les médiocres, et ceux qui pouvoient avoir du grain pour soulager les pauvres misérables, se plaignoient comme les plus misérables, de la prétention qu'ils avoient que les pauvres ne leur demandent, parce qu'ils croioient n'en estre jamais payés et que au surplus en avoit de l'argent comptant quand ils vouloient et presque tant qu'ils vouloient, parce qu'ils vendoient à leur mot [5]. C'étoit assez que quelque usurier leur disoient qu'il se vendoit un tel prix pour le croire ! Mais si on leurs [6] avoit dit médiocre ou qui n'étoit point à leur goût, ils restoient muets, ne répondoient rien ; et c'estoient des mensonges, disoient-ils ; c'étoit pour avoir à plus juste prix. Enfin, de quel côté que les pauvres nécessiteux se pouvoient retourner, n'avoient soulagement presque de personne, et la plupart ont eu recours à la

1. Qui lui réponde. Dans nos pays on dit : répondre quelqu'un.

2. Verbe *ciler*, couper avec la cile ou faucille.

3. *Paumes*, épis.

4. Mené. On prononce plus volontiers *mein-né*.

5. A leur guise, volonté ou fantaisie. — Magnifique pathos !

6. En patois, on dit : « Si on leu zavot dit. » Le pronom *leur* fait sentir qu'il est pluriel.

besace et à la libéralité des bonnes gens. Aussy ne voioit-on que pauvres mendians tous les jours : sept ou huit, et d'autres jours jusqu'à vingt, trente à des bonnes maisons.

« On voioit des pauvres familles avec des quatre ou cinq enfans abandonner leurs maisons de village, allant comme errant parmi le monde après avoir vendu et mangé ce qu'ils avoient d'effets dans leurs maisons à moitié de ce qu'ils valoient, parce que tout le monde vouloit vendre, et personne ne vouloit acheter ; ou s'il achetoit, c'étoit à leur mot, et n'en donnoient pour ainsi dire que ce qu'ils vouloient. Dans les villes on ne voioit partout que porteurs d'habits de toute espèce, et de sexes différents, qui se donnoient moitié pour rien. Les personnes riches avoient en gages pour quelque peu d'argent, ou quelque cartel d'orge ou d'avoine, tous les joyaux des pauvres, c'est-à-dire leurs croix d'or ou bagues. Bref, tous ceux qui avoient du grain et de l'argent, estoit le temps propre pour s'enrichir et pour détruire entièrement ceux qui avoient grosse famille et qui achetoient le pain ou grain [1].

« Nous avons dit ci devant et je vous ay rapporté les grandes inondations d'eau causées par la pluie continuelle pendant l'année 1740 et les ravages qu'elle a causés en plusieurs cantons et endroits. Il faut que je vous dis [2] avec le proverbe qu'après longue pluie, on a ordinairement un long beau, chose arrivée en l'année suivante 1741. Car il faut croire que depuis le mois de février 1741 jusqu'au mois d'aoust de la même année, il n'a point tant tombé de plus [3] en ces cinq mois qu'il en a tombé en une journée dans le temps de pluie que nous avons parlé cy devant. Ce qui est [4] causé une si grande chèretté (cherté) à l'égard des grains : parce qu'on a semé les orges, avoines, pendant cette grande sécheresse, qui n'ont peü lever ny aussy germer que fort peu, et par conséquent levé en deux fois : car il y avoit des orges et avoines, pois et lentilles qui estoient paumés [5] et d'autres levoient. C'est ce qui ne donne pas espérance d'une abondante récolte, parce que pendant que les derniers levés meuriront [6], les autres perdront.

1. Jean Tobie a visiblement cherché l'effet oratoire. Il n'a pas réussi, certes : du moins nous laisse-t-il des détails qui ont quelque intérêt ?

2. Forme de langage de notre patois qui n'emploie jamais le subjonctif.

3. Pluie : on dit ordinairement *plu-ie* ou *pluve*.

4. *A* ; prononciation patoise : *j'ais*, *t'ais*, *il ait*, j'ai, tu as, il a.

5. Formés en paumes ou épis.

6. On dit *meuri(r)* pour mûrir.

« Enfin les eaux ont esté aussy basses qu'elles avoient été grosses.

« J'ay omis de vous dire que nostre bon roy Louis quinze a eu mémoire et compassion du pauvre peuple de son roïaume, car il a envoié des ordres partout ses provinces pour le soulagement des pauvres nécessiteux, sçavoir que tous propriétaires de dixmes et rentes seroient tenus de donner aux pauvres des paroisses là où leurs biens sont situés, le sol pour livre de la revenue annuelle des deux tiers de leurs biens. Ce qui devoit être exécuté nonobstant opposition quelconque, cependant qui ne l'a pas esté en tous endroits par la propre négligence du maire et des échevins et sindics des lieux, tant à cause qu'ils avoient plus d'envie que de charité pour les pauvres et qu'il semble, à les entendre raisonner, qu'ils se plaisent à voir souffrir les pauvres misérables, qu'à cause aussy qu'ils estoient tenus et obligés par la même ordre de donner le sol pour livre des deux tiers de leurs tailles, comme par exemple une personne qui avoit trente livres de tailles auroit esté obligée d'en donner vingt sols. Voyez par là s'il y a de la charité envers son prochain ! et si cela estoit capable[1] de transgresser des ordres si justes et si nécessaires pour le pauvre peuple !

« Au mois d'aoust le nouveau froment. On le vendoit huit livres et demie et neuf livres le cartel. Le seigle nouveau, six livres cinq et dix sols le cartel L'orge nouvelle, six livres, et ladite orge a esté semencée le 15 février dans l'enclos de Mr Degravier par Jean Camus, son fermier de Chaumont. Dont il l'a moissonnée et remise le 1er juillet, battue et vendue le 3 dudit mois. — On vendoit le cartel d'avoine cinquante sols et trois livres le cartel.

« Le dix août 1741, un homme de Donchery natif, appelé Cordier, marié à Charleville, estoit venu à Donchery, lieu de sa naissance, pour quelque affaire qu'il y avoit. Ayant veû dans ladite ville de Donchery un homme qu'il avoit en horreur depuis plus de vingt-deux ans à cause qu'il avoit voulu tuer son père par ordre de sa mère [il y a vingt-deux ans environ] : ce qu'il faut entendre que ledit Cordier, père de ce jeune homme, qui est encore aujourd'hui en vie et qui demeure à Donchery, mais sa femme morte depuis deux ans ; et cette

1. Raisonnable ? — La pitié de Jean Tobie pour les miséreux s'exhale bien longuement ! Il serait intéressant de savoir ce que lui et les siens ont fait en ce temps de calamité : car enfin ils ne sont point parmi les pauvres !

femme, ne pouvant voir ny entendre son homme, parle à un garson de Donchery pour le tuer. Le garson enfin résous[1] à faire ce malheureux coup, la femme luy dit qu'il n'avoit qu'à se renfermer dans leur cour la nuit et qu'il lâcheroit leurs bestes à cornes, puis appelleroit son homme pour remettre lesdites bestes. Car ainsi fut fait. Le pauvre homme, sortant en chemise de son lict, courant la nuit sans flambeaux ny lanterne ! cet homme étant caché à un coin dans ladite cour, tire un coup de fusil, casse seulement une espaule audit Cordier. Luy, le croiant avoir tué se retire et s'en va, n'étant connu de personne. Cependant il est soupçonné, et on l'avertit sous main de se sauver. Ce qu'il fit. — Il a esté jetté monitoire contre luy. Enfin, au bout d'un long temps, a venu redemeurer à Donchery avec une femme qu'il avoit espousée pendant son exil. — Puis estant garde à St-Laurent, a revenu à Donchery ; ce jeune homme estant marié à Charleville a venu voir son père qui estoit bien guary de son espaule cassé, a sceu et veu ce jeune homme, luy conservant une haine avenimé (envenimée ?) à cause qu'il avoit voulu tuer. (Il) va l'attendre à la sortie de Donchery, lui donne un coup de bâton, le renverse par terre, lui prend son fusil, tire dessus, le tue ! puis comme un homme enragé et hors de luy même le massacre à coups de bâton. Enfin, estant mort, la justice de Donchery en fait la levée ; on escrit où il avoit esté marié pour voir s'il avoit fait son devoir de chrétien : dont le curé du lieu où il estoit renvoie bonne attestation de sa religion. M. Dury, vicaire à Donchery, lit ladite attestation sur le corps mort en présence de Mrs de la justice et de tout le monde, puis est enterré en terre sainte. — Puis quelques jours après on a déterré ledit cadavre et scellé aux pieds et à la tête du scel et cachet de la ville. On poursuit ledit homicide ; on envoie lettres partout pour tâcher de le prendre[2] : on ne l'a pas encore trouvé jusqu'à présent, et on dit, s'il est trouvé, qu'il sera brûlé[3].

« Il y a eu un camp sur la prairie de Ballans (Balan, près

1. Résolu. Le mot *résous, résoute* est encore aujourd'hui dans le patois, avec la signification de résolu, décidé, déterminé, vaillant et courageux.

2. Nous avons hésité à transcrire ce fait divers, et nous ne nous sommes décidés qu'en considération des démarches faites tant par la justice que par l'Église ; il y avait là un détail de mœurs qui paraissait devoir être relevé.

3. Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, d'après certaines expressions employées plus haut par Jean Tobie, il semble bien ici qu'il a confectionné la rédaction de son mémoire à peu près en fin d'année, et très peu de temps après le crime, dont il nous fait un conte si mal agencé.

Sedan) de vingt-deux mille hommes. Ils ont campé le 14 août 1741 et (s)ont parti le 28 du même mois[1].

« Aux mois d'octobre, novembre et décembre, le cartel de froment a valu six livres, cent dix sols (le cartel) ; l'orge trois livres, cinquante et cinquante-cinq sols le cartel ; l'avoine vingt et vingt-quatre sols le cartel. Le pain de blé, deux sols et deux sols six deniers la livre ; le pain d'orge, six liards ».

1742.

« Le premier janvier 1742, on commence à prendre le droit de stelage desous la Halle de Sedan, en grains, comme on prenoit coutumièrement.

« En ladite année, les grains ont baissé : le froment se vendoit quatre livres dix sols, aux mois de janvier, février ; l'orge, trois livres ; l'avoine, vingt sols. Le pain de bled, deux sols ; d'orge, cinq liards. Au mois de mars, le bled, quatre livres ; l'orge, cinquante sols.

« Enfin, après les plus grandes orages, on a ordinairement le temps le plus calme : nous le voions présentement à nos yeux. Car après que le pauvre peuple a souffert comme vous avez veü pendant deux années consécutives des misères inexplicables, par la grand cherté du grain, comme je vous ay montré, ô tristesse ! qui que vous soyez, admirez un coup de la main bienfaisante de Dieu ! Ce que (c'est que) les grains ont diminué en peu de temps presque aussitôt (rapidement ?) qu'ils avoient augmenté. Car je vous assure qu'ils ont venu à aussy bas prix qu'ils avoient esté chers. Car depuis le mois d'octobre, le froment ne vaut et ne se vend que trente-huit et quarante-deux sols ; l'orge, vingt et vingt-deux sols, et l'avoine, dix et douze sols le cartel. O miracle de Dieu estonnant !

« On auroit esté tranquille, si nous n'avions pas eu la

1. Au folio 118, notre annaliste commence une façon d'histoire de l'abbaye de Saint-Hubert en nous racontant que « l'an 1741, il y a eu un camp à Sedan de vingt-cinq mille hommes ; ont décampé de Sedan et ont esté camper au *Fays le vaneur*, et du fays le vaneur ont campé à Saint-Hubert, dont l'abbaye de Saint-Hubert a reçu le cordon bleu du maréchal de Maillebois ». Le P. Norbert, dans sa *Chronique de Sedan*, paraît mettre ce camp à la date de 1740. Il dit : « La troisième division de l'armée destinée pour passer en Bohême sous les ordres du maréchal comte de Maillebois, campe dans la plaine de Douzy en attendant son départ. Cette division étoi de 15,000 hommes. » Il s'agit bien ici du même camp, signalé par Jean Tobie, et avec la date précise du départ. On est au début de la guerre de la succession d'Autriche.

guerre contre la reine d'Ongrie [1], qui nous a détruit quantité d'hommes, et qui est cause que le peuple est accablé de frais tant par l'augmentation de taille que par la levée de dixièmes, cinquantième et estancille [2] qui se lève par toute la France, et grosse quantité d'hommes de milice que le Roy fait lever en toute la France. »

Complétons ces courtes indications pour l'année 1742 par quelques autres éparses dans le cahier, et pourtant relatives à la même année :

« Le roy a fait pardon général par toute la France à tous déserteurs [à la condition] de rejoindre leurs régiments, et après trois années de service dans leursdits régiments, on leur donnera un congé absolu. Et ils ont, pour rejoindre leurs régiments, six mois, sçavoir depuis le 1er juillet 1742 jusqu'au 1er janvier 1743.

« L'an 1742, vers le 15 novembre, on a planté, par ordre du Roy, des arbres sur les grands chemins depuis Mézières jusqu'à Sedan. Et cesdits arbres ont esté plantés par chaque communauté, chacun a son atelier marqué sur les grands chemins par des poteaux qui font la séparation d'un atelier à l'autre. Et lesdits ont esté plantés en l'année 1742 aussi par les communautés. »

Nous continuerons les mêmes citations pour 1743 et 1744. Après ce temps, Jean Tobie paraît n'avoir plus rien inscrit, et ce n'est que beaucoup plus tard qu'il a noté de nouveau quelques faits.

« L'an 1743, le 7 janvier, les garsons de Chaumont, joints avec Mars-sous-Bourg et Connage, ont esté tirer à Mézières par devant Mr Devrignes. Il y a tombé un garson de Mars-sous-Bourg et il en falloit deux aux trois villages, sçavoir un

1. Marie-Thérèse. C'est la guerre de la succession d'Autriche, la première guerre de sept ans. Dès août 1741, Louis XV avoit envoyé 40,000 hommes à l'électeur de Bavière, prétendant à la couronne impériale. Une partie de cette armée a passé, on l'a vu, par les Ardennes.

2. C'est probablement : *ustensiles*, terme d'administration militaire qui désigne un droit pour les troupes de passage de prendre chez l'habitant le lit, le pot, et place au feu et à la chandelle. L'ustensile était quelquefois fourni en argent. Ozeray, dans son *Histoire de Bouillon*, rapporte que les officiers du duc de Luxembourg, depuis 1715 jusqu'à 1738, avaient soumis le pays (Saint-Hubert et environs) aux aides ordinaires et extraordinaires. Les sommes payées à ce titre s'élèvent à 114,000 florins sans compter les *ustensiles* qui montèrent à 16,000.

à Mars et l'autre par tiers avec ledit Mars, Connage et Chaumont.

« L'an 1743, au mois de septembre, les garsons de Chaumont, avec Mars-sous-Bourg, ont tiré à la milice pour deux miliciens, dont Jean Simonnet a tombé milicien. Hilaire Domelier, sindic. »

Enfin, à ces années 1741 à 1745, nous pouvons rattacher l'espèce de mémoire que Jean Tobie a dressé relativement aux affaires de la succession d'Autriche sous le titre : « De l'abbaïe de Saint-Hubert » Pour quelle cause a-t-il jugé qu'il était bon d'enregistrer les faits qu'il rapporte ? Est-ce parce que ladite abbaye, située en Belgique, était une voisine des lieux de son enfance, qu'il connaissait ou à laquelle il s'intéressait? Est-ce conduit par le sentiment religieux ? Est-ce à cause de l'exil des moines à Sedan ?... Cela ne se voit pas bien, Jean Tobie ayant oublié de nous faire part de ses intentions, sinon de celle qu'il avait de continuer l'histoire de l'abbaye. Mais il y a ici des détails d'intérêt, et il ne sera pas inutile, avant de les donner, de faire remarquer que Noyers fut longtemps sous la crosse des abbés de Saint-Hubert. Le *Pouillé* du commencement du XIVe siècle, ainsi que le *Codex* pour la levée des décimes de 1346, nous font connaître que le patron de Noyers était en effet l'abbé de Saint-Hubert. Sous le titre des « Abbés de l'ordre de Saint Benoît et Saint-Augustin », le *Codex* donne : « Val. IIIIxx l. p. abbas S. Huberti in Ardennia, pro his que habet apud Tenlonem (Thelonne) et Nuiers (Noyers) Déc LXIIII s. » Le *Pouillé* dit textuellement que l'abbé de Saint-Hubert était patron des paroisses de Noyers, de Nouvion-sur Meuse, Warcq, Prix, etc... Mais au XVIIIe siècle, après les événements qui avaient réuni Sedan à l'obeissance du roy, c'était celui-ci qui possedait la seigneurie à Noyers. Voici donc la note telle qu'elle figure au Livre de Jean Tobie :

« L'an 1741, il y a eu un camp à Sedan de vingt-cinq mille hommes ; ont décampé de Sedan et ont este camper au Fays le vaneurs, et du Fays le vaneurs (les veneurs) ont campé à Saint-Hubert dont l'abbaïe de Saint Hubert a reçu le cordon bleu du marechal de Maribois. La reine de Hongrie n'en estant pas contente, elle a fait ce qu'elle a peü pour prendre ledit abbé ; mais en vain, parce qu'il étoit soutenu de la France et s'a venu rendre à Sedan pour estre en sûreté, en

1742[1]. C'est ce qui a causé un grand dérangement à l'abbaye dudit couvent, bourg et terre de Saint-Hubert, puisqu'au mois d'aoust 1743, on a mené des troupes de Sedan et Carignan, qui ont enlevé quarante-deux hommes, tant des sujets de la reine de Hongrie que des bourgeois de Saint-Hubert, qui ont esté emprisonnés au château de Sedan, dont on tient qu'il y en aura deux de pendus à Metz, savoir : le maire dudit Saint-Hubert et un autre pour avoir foulé l'ordonnance du Roy de France. On a enlevé le trésor dudit couvent vers le commencement de septembre 1743 ; plus on a enlevé dudit couvent les ornements d'église, chapes, chasubles, dit-huit calices, chandeliers d'argent et autres ornements précieux et ont esté amainé (amenés) à Sedan avec papiers et autres choses dont on ne sçait, puisqu'il y avoit dix-huit voitures bien chargées et bien escortées, avec quelques religieux dudit couvent. Et *cela est arrivé le 23 septembre 1743*. Et la reine de Hongrie a fait enlever trois religieux dudit couvent et les a fait mainer à Luxembourg. Et elle a nommé un nouveau prieur audit couvent. Enfin, grand dérangement dans ledit couvent de Saint-Hubert, dont, si Dieu me conserve la vie et la santé, j'en écrirai la suite.

« La paix faite[2], Mr l'abbé, appelé dom Célestin, a rentré audit couvent avec tout ce qui avoit été enlevé et au même estat qu'il estoit.

« Ledit abbé est toujours à Sedan, jusqu'*à ce jour 20 may 1745*. »

L'année 1743 fut encore marquée par des maladies qui atteignirent les bestiaux. Jean Tobie nous a conservé le souvenir des conséquences fâcheuses de ces épidémies :

1. L'abbé s'était rendu à Sedan avec une partie de ses religieux, emportant les archives, la bibliothèque, les ornements d'église. Il avait, contre le gré de Marie-Thérèse, opiné pour la neutralité de son territoire : celle-ci fit confier l'administration de l'abbaye au prieur. Enfin, l'abbé de Saint-Hubert avait fait des réparations, contre lesquelles protestait le Conseil de Luxembourg, au *Chemin neuf*, dont le roi de France avait ordonné le rétablissement en prescrivant aux commerçants français de conduire leurs marchandises de Sedan par les bois de Luchi, Récogne, Libramont, Saint Hubert, Grupont, Rochefort et Liège pour la Hollande et la Basse Allemagne. (Ozeray, *Hist. de Bouillon*.) A consulter la *Notice sur l'ancien chemin neuf de Sedan à Liège*, par le P. Goffinet.

2. Ce texte n'a été écrite qu'après la paix, en 1748 : c'est tout ce que Jean Tobie nous a donné pour tenir sa promesse. Elle est au bout de l'article concernant Saint-Hubert et remplit la page 119. — La présence de l'abbé, à Sedan, signalée par le dernier alinéa, avait été enregistrée auparavant et commençait la page 120.

« Il y a eu grand mortalité de bestes à cornes, même presque universelle dans tous pays. Dans les villages où il y avoit trois cents bestes à cornes, tant vaches que bœufs, il y en restoit sept ou huit, et mouroient si subitement que dans une écurie où il y en avoit plusieurs, du jour au lendemain on en a trouvé neuf de mortes. Ce qui a causé une grosse perte à toutes personnes, principalement aux pauvres laboureurs, dont il y en a eu plusieurs de dételés et réduits à la dernière misère. Je vous diray que on espéroit que le beurre viendroit à vingt ou trente sols la livre : mais non ! presque au même prix des années courantes, tant la providence est grande ! Mais les bestes à corne et les chevaux estoient d'un grand prix, surtout ceux qui avoient essuié la maladie Tout le monde le détruisoit par la grande appréhension qu'il avoit de ladite maladie, par la vente qu'il faisoit de leurs bestes à cornes. Car j'ay veü vendre à des bouchers de beaux bœufs qui n'étoient point malades pour vingt ou vingt-cinq livres, que, s'ils avoient eschappé la maladie, on en auroit eu cent escus pièce.

« Ladite maladie est tombée en ce pays icy en 1743 et 1744, et mouroit en grand nombre en ces deux années. »

Journal de 1729 à 1735.

Nous avons déjà donné l'intitulé de ce chapitre au début de ce paragraphe IV. Nous modifierons quelque peu le placement des articles, afin de rétablir l'ordre chronologique qui n'a pas été observé.

« L'an 1728, au mois d'avril, les ormes de derrière l'église de Chaumont, avec les trois ormes de derrière la maison Mr. Degravier ont esté coupés (bien entendu, les branches) et vendu à Estienne Beuvain six livres.

« L'année 1729, le 5 avril, les garsons de Chaumont, avec les garsons de Mars-sous-Bourg, ont acheté un milicien, dont les garsons de Chaumont n'ont donné qu'une pistole.

« L'an 1729, le 23 juin, a passé une nuée (orage) qui a ravagé beaucoup d'endroits.

« L'an 1730, le 20 may, l'évesque de Nitry[1] a confirmé à Cheveuges.

1. Il y a aux Archives des Ardennes une lettre de l'évêque de Nitrie, coadjuteur de l'archevêque de Reims, en tournée pastorale à Sedan, adressée à l'intendant sur le mauvais état des cimetières qui ne sont pas clôturés (C. 381).

« L'an 1730, le 4 juillet, jour de la translation Saint-Martin, a fait une grosse nuée, qui a grêlé et ravagé Bulson, Malmy, Vendresse et beaucoup d'autres endroits du côté de Reims, Mouzon, et a enlevé moulins et maisons. Il y avoit des grêlons gros comme des œufs. De plus, on m'a dit qu'on en avoit pesé qui pesoient deux livres.

« L'an 1730, en novembre, deux pans du clocher de l'église de Chaumont ont esté recouverts en neuve (à neuf) : le côté du jardin Moreau et le côté vers Sedan. Et les deux côtés du cancel (sanctuaire, chœur). Le tout en ardoises et lattes neuves, par les Discourt (couvreurs) de Cheveuges.

« L'an 1731, au mois d'avril, le toit de la grange de Mr Degravier a été relevé à neuf : le pan de derrière et le pan du côté de Sedan.

« L'an 1731, le 28 juin, le tonnerre a tué un homme au faubourg de Sedan, du côté de Balan. Ledit homme estoit du côté de Liège. Le même jour, ledit tonnerre a tué quatre vaches et une cabre (chèvre) à Remilly.

« L'an 1731, au mois d'aoust, vers les onze heures du soir, la maison Mr. Godefroy, de la Tour à Glaire, a esté brûlée, dont il a perdu, à ce qu'il m'a dit, bien deux mille livres.

« En 1731, il y a eu grande sécheresse qui a causé stérilité de foing et de marsage (moissons semées en mars, avoine, orge). Le cartel de froment a valu cent sols et cent dix sols le cartel, mesure de Sedan — même six livres. »

[C'est en 1731 que les bourgeois de Chaumont ont engagé leurs bois à Mr Grandfève, bailly à Donchery, pour dix-neuf ans, pour payer les frais qu'ils avoient faits pour les *Taillettes* en plaidant avec les religieux de Sept-Fontaines, y compris six années qui n'étoient pas achevées de l'engagement qu'ils avoient fait avec ledit Grandfève auparavant celui-ci.]

« En 1731, ordre pour la milice : les garsons jusqu'à quarante ans et au-dessus de seize ; les jeunes hommes mariés au-dessous de trente ans, sujets à la milice.

« L'an 1733, le 18 janvier, il a péri un bateau à Donchery, chargé de seize poinsons de sel et une quantité de fer à Mr Brincourt, de Sedan.

« L'an 1733, le 8e de may, ont esté tirer à la milice[1] les

1. Il y eut cette année, le 12 novembre, prescription d'une levée qui devait fournir dans toute la France 123 bataillons de 684 miliciens.

garsons de Chaumont conjoints avec Mars-sous-Bourcq : dont a eschu un homme dudit Mars-sous-Bourg.

« L'an 1733, les Français ont pris le fort de Kelle (Kehl) au mois de septembre.

« L'an 1733, les messieurs de Chaumont ont esté commandés par ordre de Mr Chatillon, ingénieur, de relever les fossés de la redoute de Glaire[1].

« L'an 1734, le 12 juillet, a venu une inondation et débordement d'eau de la Meuse qui a couvert toute la prairie depuis le haut jusqu'au bas du pré du Sartage (vaste prairie), la prairie d'Amblimont, Villers-devant-Mouzon, Remilly ; enfin, toutes les prairies des environs, dont elle a enlevé quantité de foing et autres choses, parce que c'étoit un déluge d'eau à faire peur qui a rempli toute la prairie en deux ou trois heures de temps. Si bien que ceux qui estoient sur les prairies n'ont eu que le temps de se sauver pour n'être pas sumergés et péris dans les eaux. »

Ici finit le chapitre annoncé. Mais nous colligeons quelques autres articles insérés de ci, de là, dans la suite du cahier, sans ordre ni lieu.

« Jean Devillers, prêtre et curé de Cheveuges et Chaumont, qui a pris possession desdites cures en 1713, qui a fait plafonner l'église de Chaumont, fait faire deux autels avec le tableau saint Pierre, patron du lieu, et l'autre de Nostre-Dame de Bonne Délivrance — et des neuves bancs, et doré les autels de ladite église, le tout en l'an 1734 et 1735. — Le soleil d'argent donné par Mr Pillas, de Sedan, l'année 1730. — Plus, ledit curé a fait faire trois neuves autels à Cheveuges, dans ladite église de Cheveuges, le tout en marbre et pierre de taille, et dépeint la Passion de nostre seigneur comme *on la voit à présent en 1740.* »

1. C'est sur les ordres de Fabert que l'on construisit des redoutes sur les bords de la Meuse : Daniel de Sahuguet, seigneur de Termes, continua cette entreprise et construisit aux ponts, gués et passages, soit des tours en maçonnerie, soit des redoutes en terre avec corps de garde. L'entretien et la garde de ces ouvrages incombaient aux habitants des villages voisins jusqu'à une distance de trois lieues. En 1725, on compléta ces défenses d'après le même système, et nous voyons ici que Chaumont fut appelé au travail de la redoute de Glaire. Dans nos environs, il y avait des redoutes à Iges, Glaire, le Grand-Remilly, le Petit-Remilly ; Raucourt et Augecourt sur l'Ennemane ; Douzy sur la Chiers. Ces derniers ouvrages dataient, ou du moins les grosses réparations, de 1702. Le portefeuille C. 118 des Arch. des Ardennes contient de nombreuses pièces concernant tous ces travaux.

Précédemment, parlant de travaux faits à la date de 1772, Jean Tobie fait la réflexion suivante :

« Le bien ou la famille des Maillot, de Noyers, doivent un pot de vin qu'ils doivent apporter à l'église de Chaumont le jour de Pâques, pour donner aux communiants. Mr Devillers, curé, avec les bourgeois, ont convenu ensemble pour ne plus donner de vin : ils ont donné 40 livres au profit de l'église, vers l'an 1730. »

On retrouvera plus loin une note concernant cette famille Maillot, dont il n'y a plus trace aujourd'hui dans le pays.

« L'an 1754, la cloche de Chaumont a esté refondue et ragrossie (augmentée de poids) de soixante livres. Le parrain a esté le fils de Mr Pillas, lieutenant général de Sedan, et la marraine Melle Pillas, tante audit sr Pillas.

« L'an 1763, au mois de juin, est décédé Jean-Baptiste Maillot, de Noyers, âgé de cinquante-huit ans environ, sa femme, deux de ses filles. Enfin, de cinq personnes qui estoient dans la maison, il n'est resté qu'une seule fille. Ses père et mère luy ont laissé du bien beaucoup, à elle et à deux de ses sœurs qui sont mariées à Sedan et à Maison-en-Celle (Maisoncelles, dans le pays Maizancelle).

« Monsieur le doyen, nommé Mr Pillas, a fait démolir la maison de sa ferme d'en Haut, sise à Chaumont, au mois de juin 1765, et a esté achevé audit mois de juin 1766.

« On a fait un neuf chemin qui conduit de Sedan à Mouzon et qui passe par Vadelincourt et Remilly, en l'année 1766. Auparavant les voitures passoient par le Bac à Bazeilles.

« Je vous diray qu'en l'année 1767, le jour de Pâques arrivant le 19e avril, il a gelé d'une force terrible, le jeudy saint, le vendredy saint et le samedy saint, avec de la neige en abondance, le jour de Pâques, le lundy de Pâques, qui couvrait toute la terre, puisqu'il n'a pas discontinué de neiger cedit jour de Pâques et le lendemain toute la nuit et toute la journee.

« Il a paru une étoile avec une grande queue (comète) pendant deux ou trois mois, en 1768, qui a fait juger à tout le monde qu'elle nous annonçoit à l'avenir quelque accident mauvais, comme en effet nous avons eu l'année 1769, 1770, 1771, qui estoient très mauvaises, puisque le sac de froment valoit trente livres dix sols ; l'orge, seize livres ; le pain, trois sols.

« Les garsons de Chaumont, avec ceux de Fresnois, ont tiré la milice à Mézières pardevant Mr Derval, subdélégué, dont ils estoient au nombre d'onze pour tirer, sçavoir huit de Fresnois et trois de Chaumont, Jean et Pierre Tobie et Gérard du Sart, de chez Hilaire Domelier. Dont il y a tombé un garson de Fresnois qui est le fils de la veuve Dardart. Convention faite avec les garsons auparavant de tirer, dont (d'après laquelle) ceux qui estoient sujets au sort ont donné chacun une pistole, et ceux qui n'avoient point la mesure ont donné moitié. Et on a tiré le 2e mars 1768.

« Les garsons de Chaumont ont tiré à la milice à Mézières pardevant Mr Derval, le 6e mars 1769. Il y avoit trois garsons de Fresnois, et Pierre Tobie seul de Chaumont, dont le maître d'école de Frenois, appelé Droly, est tombé milicien.

« On a acheté un calice d'argent pour l'église de Chaumont en l'année 1770, qui a esté fait à Sedan chez Mr Lucas, orphèvre : il a coûté deux cent trente-six livres.

« On a fait le lambris et emboisure de la sacristie en l'église de Chaumont en l'année 1770.

« La sœur de M. Devillers, curé à Cheveuges, est décédée le 11 juin 1770 : elle est morte d'une mort subite âgée de soixante-seize ans.

« Nous avons eu le jubilé du pape Clément quatorze le 4 juin 1770, qui a duré deux semaines. On faisoit son jubilé en une semaine en faisant trois stations en l'église devant trois autels, par trois jours différents ; dire quelque prière et juner (jeûner) trois jours, le mercredy, le vendredy et le samedy.

« On a fait en neuve (à neuf) le pont de Donchery en l'année 1771.

« On a fait des neuves casernes à Sedan du côté de Torcy en l'année 1771 ; elles ont esté commencées en ladite année.

« En la même année 1771, on a fait une neuve boucherie à Sedan vers la rue de Lille (l'Isle) ; elle estoit dans la ville devant l'église des Réverends Pères Jésuites : elle a esté démolie. »

[A propos de ces constructions, faisons remarquer qu'elles avaient été décidées en 1769. Elles devaient se faire sur la « Corne de Torcy » ; on devait raser la courtine entre les bastions de la Marck et du Moulin, remplir le terrain de l'Isle et bâtir dessus la boucherie. Au mois de mai 1770, on commença les fondations des casernes : on planta environ 1,200 pilots, et

l'on posa la première pierre le 25 juin. L'abbaye d'Orval avait donné pour ce travail 12,000 livres ; la Chartreuse du Mont-Dieu, 4,800 livres. Plus tard, en 1772, la ville de Sedan contracta un emprunt de 300,000 livres au denier 20 pour payer ces ouvrages ; elle fut autorisée, pour assurer cette somme, à hypothéquer tous les biens meubles et immeubles des citoyens et habitants des principautés de Sedan et Raucourt, sans exemption.

Pour la nouvelle boucherie, on dut couper un angle du bastion de la Marck, et on lui adossa, vis-à-vis la rue du Four, un regard pour y former une fontaine (Chr. du P. Norbert).]

Continuons :

« On a fait un lambris audit chœur de l'église de Chaumont, emblanchy en l'année 1772.

« On a fait venir (à Donchery) la fontaine de St Onézime et autres fontaines qui sont à la côte du côté du chemin de Cheveuges pour fontaine à laver les buées (lessives) et autres linges de la ville de Donchery en 1772. Ladite fontaine scituée près la Guigette (la Guinguette), près du grand chemin qui conduit à Mézières.

« Monsieur le marquis Déguilly[1] a fait planter des bois à la Marfée en l'année 1771 et 1772 et autres années suivantes[2]. Pour planter lesdits bois on labouroit la terre avec la charrue, et il y avoit des personnes qui mettoient la plante jeune dans les roies après chaque charrue.

« Monseigneur l'archevèque de Reims a fait la visite de toutes les églises et annexes de son archevèché en l'année 1773. Il est arrivé à Chaumont le 7 may, attelé d'un carosse à six chevaux, et a confirmé à toutes les paroisses où il y avoit des curés.

« L'an 1773, le 15 novembre, est décédé Mr Devillers, prêtre et curé de Cheveuge et Chaumont son annexe, âgé de quatre-vingt-six ans. A été curé dudit Cheveuges soixante ans, ayant pris possession de ladite cure en 1713. Et moy, Jean Tobie, j'ay esté son maître d'école quarante-huit années consécutive ; à présent je suis âgé de soixante-dix ans, sept mois et six jours, ayant été né le 7 may 1703.

1. Marquis d'Ecquevilly, seigneur de Chémery, Sapogne, Villers-sur-le-Mont, etc...

2. Nous avons rapporté déjà l'anecdote de la « verge à châtier les enfants » cueillie dans un de ces bois.

« Le 5 décembre 1773, Monsieur Queutelot a venu dire sa première messe à Chaumont et prendre possession de la cure de Cheveuges et Chaumont son annexe. [Le *Pouillé* de 1306 énonce déjà : « Parrochia de Chavongis : Saint-Remi — Ecc. de Calvomonte, Chaumont-Saint-Quentin : Saint-Pierre, secours. — Le *Pouillé* de Bauny, rédigé en 1777, marque toujours Cheveuge et Chaumont, avec une desserte difficile et 205 communiants ; un revenu pour la cure de 800 livres, et le curé taxé à 82 l. ; du doyenné de Mouzon-Bar, bureau de poste à Sedan, à 18 lieues de Reims ; la fabrique avait un revenu de 150 livres, payant 18 l. de taxe. — Quant au secours Chaumont, il est à 3/4 de lieue de Cheveuges, le nombre de ses communiants est 30, avec un revenu de 12 livres, taxé 1 l. pour la fabrique ; le *Pouillé* ne signale pas, à tort, la ferme de Saint-Quentin et marque que Chaumont appartient à la Généralité de Châlons.]

« Le 10 may 1774 est décédé Louis quinze, le bien aymé, nostre bon roy de France.

« Le 12 juillet 1776, vers les trois heures après midy, il a fait un tonnerre presque sans pluye qui a tué le fils du berger de Donchery avec neuf moutons de son troupeau. Ledit berger, père de l'enfant mort, a pris son cher enfant sur ses espaules pour le rapporter chez luy, croyant qu'il n'estoit pas mort. Passant par le pont de Donchery, les gardes lui ont dit : « Votre enfant est mort ! » Le pauvre père a tombé comme mort de chagrin. L'enfant estoit âgé d'environ quatorze à quinze ans. »

L'année 1776 nous a déjà fourni un renseignement précieux et transcrit ailleurs, celui qui concerne Sauté, le maître d'école de Bulson. Elle nous a valu aussi la connaissance du procédé dont, jadis, nos magisters usaient si volontiers pour corriger les enfants confiés à leurs soins. Apres cette date, il semble bien que Jean Tobie n'ait plus rien écrit lui-même ; en tous cas, il ne nous a pas paru que rien d'effectivement intéressant ou utile ait été recueilli sur son registre. C'est donc sur ces articles de 1776 que nous clorons, et la Chronique de Jean Tobie, et les extraits que nous voulions faire de son « Livre de Raison ».

N. Goffart.

L'ancienne Collégiale de Lirey

PRÉFACE

Parmi les établissements religieux anéantis par la Révolution française, les plus importants étaient, sans contredit, les collégiales. On appelait ainsi les églises desservies par des collèges de chanoines et on les distinguait des chapitres des cathédrales, c'est-à-dire des collèges de chanoines établis auprès du siège épiscopal. Le plus souvent, les collégiales avaient pour fondateurs de riches seigneurs qui les chargeaient, moyennant des revenus fixes, de prier pour eux et de desservir l'église bâtie par leurs soins, sur leurs terres, auprès de leur château.

Il ne subsiste plus aujourd'hui une seule collégiale dans le diocèse de Troyes. Celle dont nous avons entrepris de retracer l'histoire n'a pas eu la même notoriété que Saint-Étienne et Saint-Urbain ; elle n'en a pas moins son intérêt pour le chercheur chrétien réduit trop souvent à pleurer sur l'œuvre néfaste de l'Assemblée nationale de 1789 qui n'a pas su respecter les fondations pieuses, parce qu'elle n'a pas compris l'utilité de la prière ni les services rendus par le clergé à la société civile.

Nous avons été attirés à cette étude sur l'ancien chapitre de Lirey par le trésor qu'il eut le bonheur de posséder dès sa fondation : nous voulons parler de l'Image du Saint-Suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ conservé aujourd'hui à Turin et objet, naguère encore, de grandes fêtes dans la capitale du Piémont. Sans doute ce suaire n'est qu'une reproduction d'un des vrais suaires qui enveloppèrent le corps de notre adorable Sauveur; mais la piété des fidèles l'a toujours entouré de tant de vénération, et Dieu s'est plu à en faire l'instrument de tant de faveurs, qu'il ne pouvait pas ne pas exciter notre dévotion envers la Passion de l'Homme-Dieu, dans le temps que nous en faisions l'objet de nos recherches les plus assidues et les plus intéressantes.

Nous n'avons pas consulté, autant que nous l'aurions voulu, le fonds de Charny aux Archives de Seine-et-Oise ; mais le noble descendant du seigneur de Lirey, M. le duc de Bauffremont, a extrait de ce dépôt toutes les pièces intéressant le Saint Suaire, et nous attendons avec impatience qu'il donne au public studieux le fruit de ses travaux sur la précieuse relique qui orna jadis l'église de Lirey.

Rouilly-Sacey, en la fête du Saint-Suaire de l'an de grâce 1900.

CHAPITRE Ier

État de la France au XIVe siècle. — Le village de Lirey. — Geoffroi de Charny. — Siège et reddition de Calais. — Suspension des hostilités. — Aimeri de Pavie promet de livrer Calais à Geoffroi de Charny. — Trahison. — Captivité de Geoffroi. — Débat sur le vœu qu'il aurait fait de fonder la collégiale de Lirey. — Acte de fondation. — Obligations des chanoines.

Le XIVe siècle est une des époques les plus néfastes de l'histoire de France. Jamais notre pays ne fut épuisé comme pendant cette longue et terrible guerre de Cent ans avec l'Angleterre, marquée par les désastres de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. L'Église elle-même était gravement divisée par le grand schisme d'Occident, et parmi les nations catholiques, les unes reconnaissaient le pontife qui siégeait à Rome, les autres s'attachaient à celui qui résidait à Avignon.

C'est au cours de cette douloureuse période que fut fondée l'église collégiale de Notre-Dame de Lirey.

Le village de Lirey, choisi par le fondateur de la nouvelle collégiale, n'était pas même une paroisse ; il n'y avait par conséquent ni église, ni chapelle ; sous le rapport spirituel, les habitants dépendaient de la paroisse de Saint-Jean-de-Bonneval, distante d'une demi-lieue.

Nous ignorons l'origine du village de Lirey. Peut-être remonte-t-il au temps de l'invasion des Romains et de leur conquête de la Gaule. Là, comme en beaucoup d'endroits, le propriétaire du *fundus* primitif aura donné son nom à son domaine, qui, plus tard, s'agrandit et constitua un village. Quoi qu'il en soit, l'industrie humaine apparaît pour la première fois, à Lirey, à l'âge de la pierre ; des armes en jadéite [1] et des celts qu'on y a trouvés ne permettent pas d'en douter. La voie romaine de Troyes à Auxerre et celle de Troyes à Tonnerre passent sur le finage.

Selon l'abbé Lebeuf [2], Lirey serait la localité mentionnée dans la vie de saint Loup sous le nom d'*Olericium* [3]. Une charte de Charles le Chauve, du 29 mars 877, accorde au couvent de Montier-la-Celle, sur la demande de Boson, comte non

1. Espèce de jade ou pierre d'une couleur verdâtre et fort dure.

2. Jean Lebeuf, né à Auxerre en 1687, auteur de plusieurs ouvrages historiques, mort à Paris en 1760.

3 Vita S. Lupi, apud Bolland.

héréditaire de Troyes, la forêt de Javernant et deux manses et demi[1] situés à Lirey (*Leriacum*)[2]. On trouve le nom de *Liriacum* en 1225 et dans un document de 1251, qui relate la permission, accordée par Geoffroy de la Villeneuve, de paître sur le finage de Lirey les bestiaux de Javernant[3]. Guillaume de Maissy donne en 1247, au monastère de Montier-la-Celle, vingt sous de rente[4] à prendre sur une ouche[5] à *Liri*[6]. Un document de 1292 établit[7] qu'Étienne Renoille est annuellement redevable, pour son pourpris situé à *Liré*, d'un boisseau de blé envers le prieuré de Notre-Dame-en-l'Isle fondé au commencement du XIIIe siècle. Enfin, en 1328, nous rencontrons le nom de *Lirey* avec son orthographe actuelle[8].

A cette époque aussi apparaît, au lieudit la Motte, à Lirey, un château-fort mouvant en plein fief de la châtellenie d'Isle-Aumont[9]. Son emplacement était d'une contenance de vingt ares environ, entourés d'un fossé de quinze mètres[10].

Le propriétaire de ce château, en même temps seigneur de Lirey, était le fondateur de notre collégiale, Geoffroy de Charny[11], fils de Jean de Charny et de Marguerite de Joinville.

La branche de Charny remonte à Ponce de Mont-Saint-Jean[12], sire de Charny et de Châtel-Censoir[13], qui paraît pour la première fois en 1188 et qui mourut le 23 février 1229 (1230 n. s.).

Jean de Charny, petit-fils de Ponce, épousa en premières noces Marguerite de Joinville, qui était morte avant 1310. Lui-

1. Manse, portion de terre cultivée et habitée par le cultivateur.

2. *Cartul. de Montier-la-Celle*, publié par M. l'abbé Lalore, p. 199-200.

3. *Ibid.*, p. 87 et 181.

4. Environ cent quinze francs de notre monnaie.

5. Ouche, osche, oschia : terre voisine d'une maison, fermée de haies ou de fossés, et plantée d'arbres fruitiers ou de légumes.

6. *Cartul. de Montier-la-Celle*, p. 106.

7. Arch. de l'Aube, G 1196.

8. Prisée de Villemaur (ms. du XIVe siècle).

9. Courtalon, *Top.*, t. II, p. 370.

10. *Répert. archéol.* par d'Arbois de Jubainville. Ce château-fort fut détruit par les ennemis vers 1536 (Arch. de l'Aube, E 4). — Il y avait à Lirey un autre château avec une chapelle de Sainte-Catherine à la présentation du seigneur de Marigny. Il a été détruit au commencement de ce siècle (Voir *Pouillé* de Morel, ms. 275 *ter* de la Biblioth. de Troyes).

11. Charny, canton de Vitteaux, arr. de Semur (Côte-d'Or).

12. Mont-Saint-Jean, canton de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune (Côte-d'Or).

13. Châtel-Censoir, canton de Vézelay, arrond. d'Avallon (Yonne).

même mourut de 1318 à 1323, laissant deux fils, Dreux et Geoffroi. Dreux mourut assez jeune, car sa femme, Agnès de la Volstice (de Vouticio), était veuve en 1325.

Aucun document ne nous fait connaître l'année de la naissance de Geoffroi. Sa mère étant morte avant 1310, on pourrait, sans grande témérité, mettre la naissance de Geoffroi vers l'an 1305.

En premières noces, il épousa Jeanne de Toucy, qui est nommée dans le titre de fondation de Lirey [1]. Il épousa ensuite Jeanne de Vergy [2], dame de Savoisy [3] et de Lirey, dont il devint seigneur.

La guerre de Cent ans venait d'éclater entre Philippe VI et Édouard III. Dès le commencement des hostilités, Geoffroy fit preuve d'une bravoure remarquable. Ainsi il quitte sa terre de Pierre-Perthuis-sous-Vézelay [4] pour servir en qualité de bachelier, avec six écuyers, dans la bataille de Raoul, comte d'Eu, connétable de France, du 9 mars 1339 au 1er octobre 1340, sur les frontières de Flandre [5]. Le 2 août 1346, promu chevalier, il est au siège devant Aiguillon [6] où, par acte daté de Port-Sainte-Marie, il donne quittance de 150 livres [7] sur ses gages et ceux des gens d'armes de sa compagnie [8].

En 1347, il repousse les Flamands, alliés du roi d'Angleterre, qui étaient venus assiéger la ville de Béthune [9].

Mais bientôt une occasion éclatante va s'offrir au courageux chevalier de donner une nouvelle preuve de son dévouement.

1. La généalogie de Toucy est très incertaine et incomplète. Jeanne de Toucy, qui mourut avant la fondation de la collégiale de Lirey, portait comme blason : *de gueules à trois pals de vair, au chef d'or chargé de quatre merlettes de gueules.* La généalogie des Mont-Saint-Jean, dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne,* par Ernest Petit, t. II, ne mentionne pas Jeanne de Toucy.

2. Voir E. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. II, Appendice II. Les armes de Charny se lisaient *de gueules à trois écussons d'argent* (*Armor.* de Dey).

3. Savoisy, canton de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

4. Saint-Pierre-sous-Vézelay, cant. de Vézelay, arr. d'Avallon (Yonne).

5. Cf. de Camps, portef. 83, f° 317. — Bib. nat. et *Chron. de Froissart*, édit. par Siméon Luce, t. IV, p. XXXI, note.

6. Aiguillon, canton de Port-Sainte-Marie, arr. d'Agen (Lot-et-Garonne).

7. Environ 12,375 francs de notre monnaie actuelle.

8. Cf. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VIII, p. 202 et *Chron. de Froissart*, édit. par Siméon Luce, t. IV, p, XXXI, note.

9. *Chroniq. de Froissart*, édit. par Siméon Luce, t. IV, p. XIII.

Les Anglais, maîtres d'une partie de la France, depuis la désastreuse bataille de Crécy, s'étaient emparés, en 1347, de la ville de Calais qu'ils regardaient comme la clef de ce royaume.

La reddition de Calais fut suivie d'une trêve pendant laquelle Geoffroi de Charny, alors gouverneur de Picardie et capitaine de Saint-Omer, passa secrètement une convention avec un lombard [1] nommé Aimeri de Pavie, auquel Édouard III avait confié la garde du château de Calais [2]. Aimeri s'engagea à livrer ce château moyennant vingt mille écus.

Le roi d'Angleterre, informé de cette convention, manda à Londres Aimeri de Pavie, et après une scène de vifs reproches, promit le pardon au lombard, à condition que celui-ci ferait semblant de poursuivre le marché. Édouard, prévenu à temps, aura soin de se trouver en force à Calais le jour où Geoffroi de Charny viendra pour prendre livraison du château, et ainsi les Français tomberont dans le piège qu'ils ont voulu tendre.

Geoffroi de Charny, de son côté, ne confie son secret qu'à quelques chevaliers de Picardie et met sur pied cinq cents lances en vue du coup de main projeté. Il est entendu, avec le capitaine du château de Calais, que le marché recevra son exécution dans la nuit du 31 décembre 1349 au 1er janvier 1350 [3]. Dès que le jour est fixé, Aimeri envoie à Londres son frère prévenir le roi d'Angleterre. Édouard se rend aussitôt à Calais avec une troupe de trois cents hommes d'armes et de six cents archers placés en apparence sous les ordres de Gautier de Mauny, car le roi veut qu'on ignore sa présence.

Au jour dit, c'est-à-dire le 31 décembre 1349, Geoffroi de Charny, à la tête de cinq cents lances, arrive vers minuit en vue du château de Calais, ainsi qu'il a été convenu. Il passe le pont de Nieuley, prend position entre ce pont et Calais, et envoie en avant Oudard de Renty, avec onze autres chevaliers

1. Courtalon, *Topog.*, t. III, p. 115, dit que le gouverneur de la citadelle de Calais était un Génevois, lisez Génois.

2. Calais fut repris aux Anglais par François de Guise en 1558. M. Siméon Luce, dans sa belle édition des *Chroniques de Froissart*, signale avec raison les erreurs de beaucoup d'auteurs sur Geoffroi de Charny et les événements auxquels il prit part (t. IV, p. XL).

3. Cette date, confirmée par les *Grandes Chroniques de France* et par Robert de Avesbury, est donnée par vingt manuscrits de la première rédaction de *Froissart*, p. 313, qui sont ici plus exacts que ceux de la première rédaction revisée.

et cent armures de fer, porter à Aimeri de Pavie les vingt mille écus promis et prendre possession du château.

Oudart de Renty et ses compagnons trouvent le pont-levis abaissé pour leur livrer passage, mais à peine ont-ils pénétré dans la cour du château et remis entre les mains d'Aimeri un sac contenant la somme convenue, qu'à un signal donné, le roi[1] d'Angleterre, son fils et Gautier de Mauny, suivis de deux cents combattants, se précipitent sur les Français au cri de « Mauny ! Mauny ! à la rescousse ! » Oudart et les siens n'ont pas même le temps de se reconnaître et sont faits prisonniers. Puis les Anglais montent à cheval et courent attaquer Geoffroi de Charny qui ne se doute de rien et commence à s'impatienter en ne voyant pas revenir Oudart de Renty.

Avant d'engager cette seconde action, Édouard, qui veut couper la retraite aux Français, dépêche en toute hâte un fort détachement, composé de six bannières et de trois cents archers, contre les arbalétriers des sires de Fiennes et de Crésecques préposés à la garde du pont de Nieuley. Plus de cent vingt Français sont tués ou noyés en défendant ce pont, mais les seigneurs de Fiennes, de Crésecques, de Sempy, de Longvillers et de Mametz parviennent à se sauver.

Le fort de l'action s'engage là où Geoffroi de Charny combat en personne ; il voit tomber à ses côtés, frappés mortellement, Henri de Bos et Pépin de Wierre ; il est fait lui-même prisonnier, ainsi que Jean de Landas, Hector et Gauvain de Bailleul, le sire de Créquy et tous ses autres compagnons, après avoir fait des prodiges de valeur. Toutefois, l'honneur de la journée est pour Eustache de Ribemont, qui se rend au roi d'Angleterre, contre qui il a soutenu une lutte acharnée sans le connaître.

La nuit du jour de l'an, Édouard offre, en son château de Calais, un magnifique souper à ses compagnons d'armes et aux chevaliers français faits prisonniers. Après le repas, il donne devant tous les assistants son propre *chapelet* (cha-

1. L'affaire fut chaude et le roi d'Angleterre y fut serré de près. Car quinze jours après cet engagement, le 15 janvier 1530, on le voit donner deux cents marcs de rente annuelle à Gui de Bryan, « considerantes grata et laudabilia obsequia nobis per dilectum et fidelem nostrum Guidonem de Bryan a diu multipliciter impensa ac bonum gestum suum in ultimo conflictu inter nos et quosdam inimicos nostros Franciæ apud Calesium habito, vexillum nostrum ibidem contra dictos inimicos nostros prudenter deferendo et illud erectum sustinendo strenue et potenter ». *Rymer*, *Fœdera*, vol. III, p. 195.

peau)[1], enrichi de perles, à Eustache de Ribemont comme au plus brave, en accompagnant ce présent des éloges les plus flatteurs, puis il rend la liberté au chevalier français sans exiger aucune rançon[2].

Dans sa prison[3] Geoffroi de Charny fit-il le vœu, s'il recouvrait la liberté, de construire une église en l'honneur de la Sainte Trinité et de la Sainte Vierge et de fonder un Chapitre?

Ce qui est certain, c'est que la liberté lui ayant été rendue, il fit édifier sur sa terre de Lirey une église sous le vocable de Notre-Dame et y établit un chapitre composé de six membres. Mais cette fondation fut-elle l'exécution d'un vœu de la part de Geoffroi de Charny ou simplement une œuvre pie inspirée à son auteur par sa grande dévotion à la Sainte Vierge? Telle est la question sur laquelle les historiens ne sont pas d'accord.

Desguerrois soutient la première opinion et dit en substance : Geoffroi, gouverneur de Picardie, fut fait prisonnier par les Anglais en cherchant à s'emparer de la ville de Calais. En vain offrit-il une forte rançon ; le roi d'Angleterre ne consentit à lui rendre la liberté à aucun prix, tant il redoutait la valeur de son prisonnier. C'est alors que, dénué de tout secours humain, le pieux et vaillant capitaine se tourna du côté du ciel. Il avait une particulière dévotion à la Sainte Vierge et il lui promit, si elle lui obtenait sa délivrance, de bâtir une église canoniale sous son invocation. Or, à peine avait-il fait ce vœu, que deux anges lui apparurent et le firent miraculeusement sortir de la geôle. Puis, l'ayant vêtu d'un uniforme de soldat anglais, ils lui ordonnèrent de se joindre aux troupes, quand elles seraient attaquées par les Français, afin que, dans le combat, ceux-ci s'emparassent de lui. Ce fut en effet ce qui arriva. Geoffroi se mit aux premiers rangs des combattants. Bientôt il fut fait prisonnier par les Français qui, eux, croyaient s'emparer d'un valeureux Anglais de qui ils pensaient déjà tirer une forte rançon. Mais Geoffroi, ôtant la visière de son casque, se fit reconnaître et raconta sa miracu-

1. Les princes et les grands seigneurs portaient à cette époque des chapeaux ou chapelets du plus grand luxe

2. Édouard voulut sans doute se rattraper de cet acte de générosité chevaleresque sur ses autres prisonniers. Il est certain du moins qu'il soumit Geoffroi de Charny à une rançon énorme, puisque le roi Jean, pour aider ce chevalier à la payer, lui fit donner, le 31 juillet 1351, douze mille écus d'or (P. Anselme, *Hist. gén.*, t. VIII, p. 201).

3. D'après Chifflet, *De linteis sepulc.*, C. XVII, des auteurs anglais et français prétendent que Geoffroi fut emmené captif en Angleterre.

leuse sortie de prison, au grand étonnement de l'armée. Quant à son vœu, il l'exécuta peu de temps après avoir recouvré sa liberté[1].

En 1610, Camuzat avait déjà mentionné[2] le miracle que Desguerrois nous raconte avec une vraie complaisance. Son récit est également reproduit, au moins pour le fonds, par l'abbé Jean Ragon dans son manuscrit *les Églises collégiales du diocèse de Troyes*[3].

Le miracle rapporté par ces auteurs n'est pas admis par les historiens Moreri[4], Anselme[5], Arnaud[6] et Boutiot[7].

Un document dont aucun auteur n'a parlé, et qui nous semble décisif dans cette question, est une charte de Philippe VI datée de juin 1343, plus de six ans avant la captivité de Geoffroi de Charny. Cette charte, tirée des Archives de l'Aube, fait connaître l'intention expresse où est Geoffroi de fonder une chapellenie à Lirey et d'y établir un collège de chanoines. Le roi Philippe approuve ce projet et amortit[8] les biens affectés dès cette année 1343 à l'entretien des chapelains.

Un autre document des Archives de Lirey, en date du 3 janvier 1349, antérieur, par conséquent, à la captivité de Geoffroi de Charny, confirme les donations faites en faveur du chapitre par le pieux capitaine. Nous y voyons, en effet, Henri de Joinville, comte de Vaudémont, sénéchal de Champagne et cousin de Geoffroi, rappeler que ce dernier a donné au chapitre les biens qu'il a reçus en héritage de leur tante Alix de Beaufort. Le sénéchal de Champagne ajoute que lui-même a abandonné l'excédent de la succession, s'il y en a un, et s'est engagé, si la succession est au-dessous de l'estimation,

1. Desguerrois, *Saincteté chrestienne*, fol. 373 et suiv.

2. Camuzat, *Promptuarium*, fol. 411.

3. Le manuscrit de Jean Ragon a été composé en 1632. Jean Ragon était curé de Barbonne (Marne) dès 1611 (*Arch. de l'Aube*, 6 G 1935).

4. Moreri, *Diction. histor.*, au mot Charny.

5. P. Anselme, *Histoire généal.*, t. VIII, p. 201.

6. Arnaud, *Voy. archéol.*, p. 115. — L'article paru dans cet ouvrage est de M. Vallet de Viriville.

7. Th. Boutiot, *Hist. de Troyes*, t. II, p. 93.

8. Lorsqu'un fief était acquis par une corporation qui ne mourait pas, il en résultait, au détriment du suzerain, une diminution, c'est-à-dire que le suzerain se trouvait privé des droits de rachat, reliefs, lots et ventes, quints, qui auraient été dûs à chaque mutation du fief. Aussi l'amortissement était-il soumis à l'agrément du suzerain qui percevait une redevance destinée à le dédommager de la perte qu'il subissait par la mise d'un bien hors du commerce.

à la parfaire avec la part qui lui revient, en faveur du chapitre[1].

Ce n'est donc pas dans sa prison que le seigneur de Lirey fut inspiré de fonder ce chapitre. Ce qui est seulement possible, c'est que, la guerre l'ayant occupé jusqu'à la fin de 1349, il ait fait le vœu, pendant sa captivité, d'exécuter son dessein jusque-là en suspens.

Quoi qu'il en soit, le 20 février 1353, il sollicita de l'abbé de Montier-la-Celle, Aymeric Orlhuti, collateur de la cure de Saint-Jean-de-Bonneval, la permission d'ériger une église à Lirey : elle lui fut accordée. Le curé de la paroisse donna aussi son consentement, moyennant une redevance annuelle de six livres et quatre arpents de pré, pour conserver les droits de l'église de Saint-Jean-de-Bonneval. Ces formalités étant accomplies, l'acte de fondation de la collégiale fut passé à Lirey même, le jeudi 20 juin 1353. En voici les principales dispositions.

Geoffroi élève une église en l'honneur de la Sainte Trinité, sous le vocable de l'Annonciation de Marie. Six chanoines prébendés seront attachés au service de cette église. Le seigneur actuel de Lirey et ses successeurs se réservent le droit de les présenter à l'évêque : l'un d'eux aura le titre de doyen. Ils devront se faire ordonner prêtres dans l'année de leur nomination, faute de quoi ils perdraient leur bénéfice et la collation serait annulée. Il y aura, de plus, un clerc marguillier et deux petits clercs que le chapitre déposera tous les ans, mais qu'il aura la faculté de renommer pour un an, s'il le juge à propos. Ils assisteront au chœur et prendront part aux offices et devront résider personnellement comme les chanoines eux-mêmes. Le fondateur donne au chapitre 260 livres de rente foncière[2] annuelle et perpétuelle[3], exemptées d'impôt par le roi.

Cet acte[4], passé dans l'église même, eut pour témoins Jean Garnier, surnommé de *Super Arcus*, doyen de Saint-Urbain ; Jean-Nicolas de Beaune, chanoine de Notre-Dame-du-Val à Provins ; Jean des Cent Acres ; Étienne Benoît, clerc ; noble

1. Arch. de l'Aube, 9 G 4.

2. On appelait livre de terre ou rente foncière l'étendue de terre qui donnait un revenu annuel de la valeur d'une livre. Ces 260 livres représentent environ 21,450 francs de notre monnaie actuelle.

3. Arch. de l'Aube, 9 G 1.

4. On le trouve en entier dans le *Promptuarium*, de Camuzat, fol. 412-420, et aux Archives de l'Aube, 9 G 1.

homme Guillaume ; Buignet de Sennevoi[1], écuyer. Jean de Liège ou de Saint-André, notaire apostolique et impérial, signa cet acte qui fut scellé du grand sceau du seigneur de Lirey.

La prière : telle était, dans l'intention du fondateur, la principale obligation des chanoines. Aussi chaque jour le chapitre devait-il faire dire une messe basse de la Sainte Vierge le matin et chanter une grand'messe à neuf heures. A ces deux messes, le célébrant devait, excepté les jours de fête, dire l'oraison du Saint-Esprit pendant la vie du fondateur, et, après sa mort, l'oraison pour les défunts.

Le doyen, les chanoines, le marguillier et les clercs étaient tenus de chanter chaque jour l'office canonial selon l'usage de l'église de Troyes[2] : les matines, avant le lever du soleil ou même la nuit, s'ils le préfèrent, et les autres parties aux heures accoutumées au chœur de la cathédrale. Les chanoines qui assisteront aux matines depuis le commencement jusqu'à la fin recevront quatre deniers tournois[3] à titre de distribution. Ceux qui assisteront personnellement à la grand'messe, du commencement à la fin, recevront un pain du même poids que celui qui est distribué aux chanoines de la cathédrale, et une quarte de vin de même grandeur que la quarte distribuée aux chanoines de la cathédrale. Ceux qui assisteront aux vêpres recevront deux deniers tournois. Ceux qui assisteront à prime, tierce, sexte, none et complies recevront pour chacune de ces cinq heures un denier tournois.

Tous les ans, chaque chanoine recevra, pour les gros de sa prébende, quatre livres et quatre sous tournois, savoir quarante-deux sous à la Toussaint et quarante-deux sous à l'Annonciation[4].

Le doyen aura droit à une double distribution et à une double part dans la répartition des gros. Le marguillier qui sonnera les messes et l'office et qui y assistera, qui, de plus, devra demeurer jour et nuit dans l'église pour la garder, recevra six deniers tournois par jour et vingt sous tournois chaque année à la Toussaint et vingt sous le jour de l'Annonciation, vingt sous le jour de la Saint-Jean-Baptiste, toutes sommes prises sur les 260 livres mentionnées plus haut.

1. Sennevoy, canton de Cruzy, arr. de Tonnerre (Yonne).

2. Un document des Archives de l'Aube mentionne que les chanoines de Lirey étaient obligés au même service que celui qui se faisait à la cathédrale de Troyes (G 233).

3. Un peu moins d'un franc quarante centimes de notre monnaie actuelle.

4. Quarante-deux sous équivalent à 173 francs de notre monnaie.

Quant aux petits clercs, ils recevront chacun un denier pour les matines, un pour la messe, un pour les vêpres et une obole pour chacune des petites heures, y compris complies, auxquelles ils assisteront.

Le luminaire de l'église se composera d'une lampe à huile placée dans le chœur et brûlant sans interruption le jour et la nuit. On allumera aussi deux cierges et deux torches en cire à l'élévation les jours ordinaires, et quatre cierges et quatre torches aux fêtes doubles et solennelles. Ils seront allumés également pendant le chant des heures canoniales. Le chambrier ou procureur devra verser 22 livres[1] de rente pour le luminaire et l'œuvre de l'église.

Tel devait être l'emploi des 260 livres données par Geoffroi de Charny. Il spécifia toutefois qu'en cas d'excédent on le déposerait au trésor pour être gardé sous clef par le doyen et le chapitre et être appliqué aux besoins de l'église.

Le doyen et les chanoines devront choisir parmi eux un chambrier chargé d'administrer les revenus, rentes, fruits du chapitre. Deux fois par an, la veille de la Chandeleur et la veille de la Saint-Jean, il leur rendra compte de sa gestion. Pour le dédommager de ses peines, le chapitre lui payera tous les ans quatre livres tournois, savoir quarante sols chacun des jours susdits. En cas d'absence pour affaires de l'église, ses distributions seront franches et sans retenue.

Telles devaient être les obligations, pour ainsi dire journalières, du chapitre de Lirey. Le fondateur imposa aussi des charges annuelles aux chanoines.

D'abord, le chapitre devait faire célébrer une messe du Saint-Esprit le lendemain de l'Annonciation pour le fondateur, et, après sa mort, une messe des défunts.

Il devait aussi en faire dire une pour l'âme de Jeanne de Toucy, sa première femme.

Le jour de l'Annonciation, il devait être distribué aux doyen, chanoines, marguilliers et petits clercs, trente sous tournois à prendre sur les 260 livres.

Ce jour-là, chacun d'eux devait recevoir dix sous s'il assistait aux matines, dix sous s'il assistait à la grand'messe, et dix sous s'il assistait aux vêpres.

Le jour de sa réception, chaque chanoine devait jurer sur les Saints Evangiles obéissance et fidélité en toutes choses

1. Environ 1,815 francs de notre monnaie actuelle.

permises et convenables au fondateur et aux seigneurs de Lirey, ses successeurs, ainsi qu'au doyen du chapitre.

Ce serment, il devait le renouveler à l'arrivée de chaque nouveau seigneur, et promettre d'observer les statuts et les louables coutumes de l'église de Lirey.

Aucun des chanoines ne devait assister à l'office du chœur ou à la messe sans être revêtu du surplis et de l'aumusse noire, de Pâques à la Toussaint, et sans la chape noire depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, selon l'usage de la cathédrale de Troyes.

Chaque chanoine nouvellement installé devait promettre par serment de payer à l'église quarante sous tournois dans le mois qui suivrait sa réception. Il était tenu aussi d'acheter à un prix convenable la maison de son prédécesseur ou une autre appartenant au chapitre; il devait reverser moitié du prix au profit de l'église et faire célébrer, avec l'autre moitié, un service anniversaire pour celui qui possédait la maison avant lui.

CHAPITRE II

Faveurs et privilèges accordés par le pape et par le roi au Chapitre de Lirey. — Noms des premiers chanoines et du doyen. — Donations du fondateur. — Sa mort glorieuse à Poitiers. — Nombreuses indulgences attachées à l'église de Lirey.

A peine le chapitre de Lirey fut-il fondé que le roi Jean le Bon confirma les donations de Geoffroi de Charny. Imitant l'exemple du roi Philippe, son père, il exempta de tout droit de transmission non seulement les 260 livres de rente foncière accordées tout d'abord, mais encore une somme de 62 livres[1] 10 sols tournois à prendre sur le revenu des portes de Troyes, revenu dont le fondateur jouissait et dont il voulut doter son chapitre. Cette faveur royale est du 1er octobre 1353[2]. Presque aussitôt après[3], Geoffroi ayant fait au chapitre un nouveau don de cent livres tournois, le roi voulut bien, à sa demande, abandonner aux chanoines toute espèce de droit sur cette rente[4].

1. Ces 62 livres 10 sous représentent à peu près 5,156 francs de notre monnaie.

2. Arch. de l'Aube, 9 G 1 et Biblioth. nat., JJ 82, p. 28.

3. Le titre porte : *Datum Parisiis, anno Domini, m. 353.* Un copiste a ajouté sur la couverture : *environ en octobre.* Arch. de l'Aube, 9 G 1.

4. Arch. de l'Aube, 9 G 1.

De son côté, le Souverain Pontife, Innocent VI, confirma de son autorité apostolique les fondations de Geoffroi de Charny. Par une bulle du mois de février 1354, il lui accorda le droit de nommer le doyen et donna à l'évêque de Troyes le droit de confirmer cette élection. Il accorda également au chapitre le droit d'avoir un cimetière auprès de l'église, où le fondateur, ses descendants, ses successeurs, les chapelains et les domestiques des chanoines pourraient être inhumés sous la réserve du quart des droits funéraires pour l'église de la paroisse [1].

Une autre bulle, de la même année, donna au doyen le pouvoir d'entendre les confessions des chanoines et de leurs domestiques, comme le ferait le curé de Saint-Jean-de-Bonneval. Une troisième bulle, datée du 25 janvier 1354, accorda à Geoffroi de Charny et à ses successeurs la faveur sollicitée de présenter lui-même les sujets aux canonicats.

Les premiers que nomma Geoffroi de Charny furent Robert de Caillac, Guillaume de Bragelogne, Renaud de Savoisy, Henri de Sellier(es), Jean de Lisines [2], du diocèse de Langres, et Robert de Saint-Vinnemer [3], tous prêtres.

Le premier doyen fut Robert de Caillac.

Le 16 octobre 1354, les chanoines s'assemblèrent en chapitre au son de la cloche, et lecture leur fut donnée d'un acte passé quatre jours auparavant, dans l'église même, par-devant Humbert des Granges [4], clerc, garde du sceau de la prévôté de Troyes. Par cet acte, Geoffroi de Charny faisait don à la collégiale de rentes et possessions montant à 220 livres six sous six deniers maille et pougeoise [5], en déduction de 260 livres promises le jour de la fondation. Cette donation fut reçue par les notaires apostoliques Pierre le Bouvard et Jean de Liège, et eut pour témoins Hugues de la Fauche [6], chevalier ; Simon de Saline, clerc ; Nicolas de Lésine, Érard Brunet, Guiot de la Tour, Robert Bruinet, Geoffroy de Vaugenois et Étienne Benoît.

1. Cette réserve est de droit commun.

2. Lizines, canton d'Amancey, arr. de Besançon (Doubs), ou plutôt Lézinnes, canton d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre (Yonne).

3. Saint-Vinnemer, canton de Cruzy, arr. de Tonnerre (Yonne). — Dans 9 G 4, au lieu de Robert de Saint-Vinnemer, il y a Robert Bazin.

4. Humbert des Granges fonda, sous le règne de Jean le Bon, une chapelle sous le vocable de la Sainte-Vierge, au hameau des Granges, paroisse de Maizières-la-Grande-Paroisse (G 718).

5. La maille valait un demi-denier. La pougeoise ou poitevine ou pite était une monnaie valant le quart d'un denier.

6. La Fauche, canton de Saint-Blin, arr. de Chaumont (Haute-Marne).

Cependant, la construction de l'église de Lirey et la fondation de son Chapitre n'empêchaient pas Geoffroi de Charny de prendre une part active à la défense de sa patrie. Fait chevalier de l'ordre de l'Étoile de la première promotion le 6 janvier 1352[1], il se trouva, le 10 septembre suivant, à l'abbaye d'Ardres[2], où il fit payer 50 livres à Robert de Varennes, capitaine de la bastide de Guines[3]. Il n'eut de repos que pendant la trêve conclue *ès tentes devant Guines* le 6 avril 1354, et qui devait expirer le 6 avril 1355, mais les négociations entreprises en janvier et en février 1355 la prolongèrent jusqu'au 24 juin suivant.

Une fois cette trêve expirée, la guerre recommença entre la France et l'Angleterre, malgré tous les efforts du pape Innocent VI. Le 25 juin 1355, Geoffroi de Charny fut choisi pour porter l'oriflamme. Les États généraux accordèrent les subsides nécessaires pour repousser l'invasion ; le roi Jean marcha en personne contre le prince anglais que l'armée surprit à Maupertuis, non loin de Poitiers. Le 19 septembre 1356, la bataille s'engagea terrible : la cavalerie anglaise mit en déroute les troupes françaises et la noblesse de France ; celle de Champagne, en particulier, subit des pertes considérables. Geoffroi de Charny fut du nombre des victimes ; il mourut glorieusement, tenant à la main l'oriflamme de France et couvrant le roi Jean de son corps. Les funérailles furent faites aux frais du roi dans l'église des Célestins, à Paris[4].

Comme Boucicaut[5], comme le petit sénéchal d'Eu[6], dit M. Siméon Luce dans sa savante édition des *Chroniques de*

1. *Chroniq. de Froissart*, édit. par Siméon Luce, t. IV, chapitre LXVIII, note du sommaire.

2. Ardres, chef-lieu de canton, arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

3. Guines, chef-lieu de canton, arr. de Boulogne (Pas-de-Calais).

4. Moreri, *Grand. diction. hist.*, t. III. Il existe, aux Archives municipales de Troyes, vingt-quatre pièces concernant les otages envoyés en Angleterre pour assurer la délivrance du roi Jean. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Voyage paléogr.*

5. Boucicaut, ou Jean-le-Meindre, maréchal de France, comte de Beaufort et vicomte de Turenne, combattit à côté de Charles VI à Rosebeke en 1382, se signala contre les Turcs, les Vénitiens et les Anglais. Fait prisonnier à Azincourt en 1415, il mourut captif en Angleterre en 1421. Il aima les poètes et cultiva la poésie (Feller, *Dict.*).

6. Le petit sénéchal d'Eu s'appelait Jean d'Artois ; c'est le premier comte d'Eu. Prisonnier le 19 septembre 1356, il fut conduit en Angleterre (Cf. Estancelin, *Hist. des comtes d'Eu*).

La *Revue Catholique* de Troyes, du 12 février 1870, a donné son épitaphe :

Froissart, comme Jean de Saintré et la plupart des chevaliers de son temps, Geoffroi de Charny était lettré. Il est l'auteur d'un ouvrage en prose intitulé : *Demandes pour le tournoy que je Geoffroi de Charni fais à haut et puissant prince des chevaliers de Nostre-Dame de la noble maison*. (Galland, *Mém. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris, imprimerie royale, MDCCXVII, t. II, p. 739.) M. Léopold Pannier a même trouvé dans le manuscrit n° 25447 du fonds français, à la Bibliothèque nationale, une pièce de vers inédite dont l'auteur est un Geoffroi de Charny [1].

Jeanne de Vergy survécut à Geoffroi [2]. Celui-ci ayant été gratifié, par le roi Jean le Bon, de deux maisons confisquées sur Joceron de Mâcon et sises à Paris, cette donation fut confirmée le 21 novembre 1356, à la requête de sa veuve, par Charles, duc de Normandie, héritier de la couronne, en faveur de Geoffroi de Charny, fils mineur de Geoffroi Ier [3].

Le samedi 28 mai précédent, la fondation de la collégiale de Lirey avait reçu l'approbation de l'évêque de Troyes, Henri de Poitiers [4], dont la lettre à ce sujet fut écrite de son château d'Aix-en-Othe.

Quant au pape Innocent VI, il ne se contenta pas de confirmer l'œuvre du seigneur de Lirey ; peu de temps après qu'elle fut définitivement fondée, il ouvrit en sa faveur les trésors spirituels de l'Église et octroya une indulgence d'un an et de

« On doit regretter les faicts d'armes
Que il fit pendant qu'il vivoit.
Que Dieu ayt pitié sur toute âme
De la sienne, car bonne estoyt. »

1. « Ce manuscrit, provenant de la bibliothèque de l'Église de Paris, renferme un *Castoiement de chevalerie* composé dans le xve siècle et dédié au duc de Bedford, régent de France pendant la minorité de Henry VI. Les armes de ce régent sont au frontispice de ce mss. ». (Note manuscrite au commencement du volume, qui renferme 44 feuillets dont 41 pour le poème, 1,804 vers sans compter le : *Explicit Charny*, mis à part, comme une signature.) — *Chroniq. de Froissart*, édit. par Siméon Luce, t. IV, p. XXXI et XXXII, note.

2. Elle se remaria à Aimé de Genève. La tige des seigneurs de Charny se fondit dans la maison de Bauffremont, dont les sires restèrent, au xve siècle, seuls possesseurs de la terre de Mont-Saint-Jean et du comté de Charny (T. II, p. 447, *Hist. des ducs de Bourgogne*, par Ernest Petit).

3. Arch. nation., JJ 84, p. 671.

4. Henri de Poitiers était l'oncle de Marguerite de Poitiers, qui épousa Geoffroi II de Charny. Il était, en effet, le frère de Charles de Poitiers, père de Marguerite (Arch. de l'Aube, G 2994). — Voir sa charte dans *Camuzat*, fol. 422 v°.

quarante jours à tous ceux qui visiteraient dévotement l'église et y feraient une offrande les jours de Noël, de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte, à tous ceux qui la visiteraient aux quatre principales fêtes de la Sainte Vierge, sa Nativité, son Annonciation, sa Purification et son Assomption[1].

Plusieurs prélats de la cour du pape, résidant alors à Avignon, voulurent, à son exemple, donner au Chapitre de Lirey une preuve de leur bienveillance. Ils publièrent dans ce but, le 5 juin 1357, une bulle renfermant un grand nombre d'indulgences. En voici la traduction :

« A tous les fils de notre sainte mère l'Église à qui parviendront les présentes, Nous Bernard d'Assise[2], Arnaud de Sorrente[3], Boniface *de Cibinnii*[4], Jean de Carmin[5], Bernard de M...[6], Julien *de Cardicensis*[7], Bertrand d'Alipha[8], Raymond d'Alesia[9], Bernard de Sagona[10], Grégoire d'Osero[11], Raphaël d'Arcadi[12] et Luc d'Osimo[13], évêques, salut sempiternel en

1. Arch. de l'Aube, 9 G 4. Ancien AI 457. Cette pièce n'est que le résumé d'un bref que nous n'avons pas trouvé et dont nous ignorons, par conséquent, la date qui ne peut être que de 1352 à 1362, années du pontificat d'Innocent VI.

2. Assise, ville d'Italie, 14,000 habitants, évêché.

3. Sorrente, ville d'Italie, 8,000 habitants, archevêché.

4. Cibinnii, ville de Transylvanie, aujourd'hui Hermanstadt.

5. Jean de Carnim ou Caraman, français, neveu du pape Jean XXII, dit cardinal de Saint-Georges in Velabro, mort en 1361.

6. Mot illisible.

7. Evêché suffragant de Larisse, en Thessalie.

8. Alipha ou Aliphœ, ancienne ville d'Italie, aujourd'hui Aliphi, dans la terre de Labour. Bertrand paraît être Pierre de Colombier, dit le jeune Bertrand, évêque de Nevers en 1326, d'Arras en 1339, cardinal en 1343, puis évêque de Velletri, mort en 1365.

9. Alesia, siège épiscopal situé en Corse, aujourd'hui ruiné. L'évêque résidait à Corte. D'après Fabricius (*Index geogr. episcopatuum orbis christ.*), l'évêché d'Alesia existait encore en 1731. En 1777, l'évêque qui occupait ce siège était Mgr de Guernes. Ayant été élu député du clergé de la Corse, il vint à Paris, pria l'abbé de Boulogne, le futur évêque de Troyes, de lui composer les harangues qu'il devait prononcer, et en retour de ce service, il le fit nommer pour prêcher le sermon fondé dans l'église des Récollets de Versailles par la reine, épouse de Louis XV (Voir *Notice histor.* sur M. de Boulogne, *Œuvres*, t. I).

10. Sagona, ancien siège épiscopal de l'île de Corse. Au XVIe siècle, l'évêque résidait à Calvi ou à Vico. Bernard de Montesio, évêque de Sagona, était de l'ordre des Frères prêcheurs (Ital. sac.).

11. Osero, nom actuel d'Anzar, ou Auzar, île en Dalmatie.

12. Arcadi, évêché latin de l'île de Crête.

13. Osimo, ville d'Italie.

Notre-Seigneur. La gloire de l'homme ancien qui a répandu sur le monde son ineffable clarté accorde ses faveurs aux pieux désirs des fidèles qui mettent leur confiance dans la bonté de sa majesté, surtout quand leur humble dévotion est aidée des mérites et des prières des saints. C'est pourquoi, désirant que l'église de Lirey soit entourée d'honneurs suffisants et vénérée sans relâche des fidèles, nous faisons savoir que, à tous ceux vraiment pénitents et confès qui viendront visiter ladite église par motif de dévotion, d'oraison ou de pèlerinage, aux jours des fêtes de sa patronne et aux autres ci-dessous, savoir : Noël, la Circoncision, l'Épiphanie, le Vendredi-Saint, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité, la Fête-Dieu, l'Invention et l'Exaltation de la Sainte-Croix, Saint-Michel-Archange, toutes les fêtes de la bienheureuse Vierge Marie, la Nativité et la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul, apôtres, et celle de tous les autres apôtres et évangélistes, la Toussaint et la Commémoration des défunts, la dédicace de l'Église, les jours de Saint-Étienne, Saint-Laurent, Saint-Vincent, Saint-Martin, Saint-Nicolas, Saint-Georges et Saint-Sébastien, Sainte-Marie-Madeleine, Sainte-Marguerite, Sainte-Catherine, Sainte-Anne, Sainte-Lucie, Sainte-Agnès, Sainte-Agathe, toutes les octaves de ces fêtes pour celles qui en ont, tous les dimanches et tous les samedis de l'année,

« A tous ceux qui, dans la même église, assisteront aux messes, sermons, matines, vêpres ou autres divins offices, aux services et enterrements des morts ou qui en célébreront ou feront célébrer, ou bien qui feront dévotement le tour de ladite église en priant pour les trépassés, ou qui suivront le Viatique ou l'Huile Sainte que l'on porte aux malades, ou encore qui, le soir, à l'heure où l'on sonne la cloche, diront à genoux, par trois fois, l'Ave Maria,

« A tous ceux qui viendront en aide à la fabrique en lui apportant des luminaires, des livres, des calices, des vêtements ou tous autres ornements qui lui seront nécessaires,

« A tous ceux qui donneront à cette église ou lui légueront, soit par testament, soit d'une autre manière, qui lui feront donner ou léguer de l'or, de l'argent, ou quoi que ce soit de leur avoir, comme aussi à tous ceux qui visiteront l'église ou ses reliques et qui répéteront pieusement l'oraison dominicale, avec la salutation angélique, les sept psaumes de la pénitence ou toute autre prière, ou bien qui célébreront ou feront célé-

brer des messes pour la prospérité ou santé du seigneur évêque, pour celle de très noble prince monseigneur le duc de Bourgogne ; pour sa femme, pour la discrète personne du doyen de céans, et pour eux lorsqu'ils auront passé de cette vie dans l'autre, et pour les âmes de feu de pieuse mémoire monseigneur Geoffroi de Charny, chevalier, fondateur de cette église, et de feu madame Jeanne de Toucy, jadis son épouse,

« A tous ceux et à chacun d'eux toutes et quantes fois et dans quelques lieux qu'ils fassent dévotement ces choses ou l'une d'elles,

« Nous, appuyés de la miséricorde du Dieu tout-puissant et de l'autorité de ses bienheureux apôtres, Pierre et Paul, nous remettons et relâchons miséricordieusement en N.-S. quarante jours des pénitences qui leur ont été enjointes, pourvu toutefois que la volonté du pasteur diocésain y accède et consente. En témoignage de quoi nous avons, à ces présentes appendu nos sceaux[1]. Donné à Avignon le cinquième jour de juin, l'an du Seigneur 1357, et du pontificat de monseigneur Innocent pape VIe du nom, le cinquième[2]. »

Le cardinal Gui de Boulogne, du titre de Sainte-Cécile, évêque de Porto, donna, sous le pontificat suivant[3], quarante jours d'indulgence à ceux qui visiteraient l'église de Lirey le jour de Noël, de la Circoncision, de la Résurrection, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Fête-Dieu, des fêtes de la Sainte-Vierge, de Saint-Michel, de Saint-Jean-Baptiste, de tous les Saints, de Saint-Pierre et Saint-Paul et des autres apôtres, de Saint-Étienne, de Saint-Laurent, de Saint-Georges, de Saint-Nicolas, de Sainte-Marie-Madeleine, de Sainte-Catherine, de Sainte-Cécile, de Sainte-Agnès, de Sainte-Agathe, de Sainte-Lucie, de la Dédicace et les jours octaves de ces fêtes[4].

Le pape Clément VII, voulant honorer le Suaire que possédait, comme nous le dirons bientôt, l'église de Lirey, ouvrit

1. Les sceaux manquent.

2. 9 G 1. La traduction de ce document est empruntée au *Voy. archéol.* d'Arnaud, art. Lirey.

3. Gui de Boulogne, dit aussi Gui d'Auvergne et Gui de Monfort, né en 1320, fils de Robert VII, comte de Boulogne et d'Auvergne, fut archevêque de Lyon en 1340, cardinal de Sainte-Cécile en 1342, puis évêque de Porto et de Sainte-Rufine. Après avoir rempli de nombreuses missions, il mourut à Lérida le 23 ou le 25 novembre 1373 (Mas-Latrie, *Trésor de chron.*, et *Gal. christ.*, t. IV).

4. Arch. de l'Aube, 9 G 4. Document non daté.

également en sa faveur les trésors spirituels de l'église. Nous n'avons plus, malheureusement, son bref à ce sujet ; nous ignorons, par conséquent, en quelle année eut lieu cette faveur. Tout ce que nous apprend le résumé de ce document disparu, c'est que le pape français accorda un an et quarante jours d'indulgence aux fidèles qui visiteraient l'église de Lirey et y feraient une offrande, les jours de la Fête-Dieu, de la Nativité de Saint Jean-Baptiste, de Saint-Pierre et Saint-Paul, de la Toussaint, de la Circoncision, de l'Épiphanie, de la Résurrection et de l'Ascension de Notre-Seigneur, et de la Dédicace de l'église. Il donna, pour les jours des octaves de ces fêtes, une indulgence de cinquante jours, et défendit, sous peine d'excommunication réservée au Saint-Siège, de ne rien prendre ou distraire des aumônes faites à la collégiale.

L'exemple de Clément VII, favorisant de tout son pouvoir l'œuvre de Geoffroi de Charny, fut imité par son légat, qui était alors Pierre de Thurey, né en Bourgogne, où il eut probablement l'occasion de connaître personnellement Geoffroi II de Charny et peut-être même Geoffroi Ier [1]. Créé cardinal en 1385 par Clément VII, il remplit en France une difficile mission que lui confia Alexandre V : celle de lever les décimes dans un pays déjà fort épuisé par toutes sortes de contributions. Or, pendant qu'il s'efforçait d'exécuter les ordres du Souverain-Pontife, le légat voulut donner une marque d'intérêt à la collégiale de Lirey, et il accorda un an d'indulgences à tous ceux qui la visiteraient les mêmes jours que ceux fixés par Clément VII pour les gagner.

A une date inconnue, douze archevêques et évêques, dont nous ignorons les noms et les titres, accordèrent chacun quarante jours d'indulgences à ceux qui feraient une visite à l'église de Lirey aux jours mentionnés plus haut et aux fêtes de Sainte-Marthe, de Sainte-Claire et de Sainte-Élisabeth.

On le conçoit, tant de faveurs attachées à la visite et aux bonnes œuvres faites à la collégiale y attirèrent un grand nombre de pieux visiteurs. Mais ce qui contribua peut-être davantage à faire de Lirey un rendez-vous de pèlerinage très fréquenté, ce fut le don, par le fondateur, d'une image du Saint-Suaire de Notre-Seigneur.

1. Pierre de Thurey fut d'abord évêque de Maillezais (Vendée) et créé cardinal en 1385 par le pape qui le donna pour conseiller à Louis d'Anjou, dit le Jeune, et le chargea de détacher les peuples de l'obédience de Boniface IX. Il assista au concile de Pise en 1409, vint à Paris en 1410 pour la levée des décimes ; mais l'Université s'opposa à ses vues. Il retourna à Rome et mourut en 1418 (Mas-Latrie, *Très. de chron.*).

CHAPITRE III

L'Image du Saint-Suaire donnée par Geoffroi de Charny à Lirey. — Confiée au comte de la Roche, puis au duc de Savoie, elle est aujourd'hui à Turin. — Compensation promise, mais non payée au Chapitre de Lirey. — Honneurs rendus au Saint-Suaire de 1466 à 1900.

« Comment, dit M. l'abbé Lalore[1], ce linge vénéré qui, dans tous les documents antérieurs à la seconde moitié du xve siècle, est invariablement désigné sous le nom d'*Image ou représentation du Suaire de Jésus-Christ*, arriva-t-il aux mains de Geoffroi de Charny? En 1389, Geoffroi II, fils du fondateur de Lirey et chevalier de l'Annonciade, expose dans une bulle de Clément VII[2] que cette image a été donnée à son père (*liberaliter oblatam*), et Marguerite de Charny, petite-fille de Geoffroi Ier, affirme en 1443, devant la cour de Dôle[3], que son grand-père a conquis le Suaire de Lirey dans une expédition militaire (*bello partum*).

A peine déposée dans l'église de la collégiale de Lirey, l'image du Saint-Suaire attira de tous côtés les foules et en même temps les aumônes; mais elle fut bientôt arrachée à la dévotion publique. Le pape Clément VII nous apprend que la guerre, la peste et surtout une ordonnance lancée par Henri de Poitiers, évêque de Troyes[4], motivèrent l'éloignement de l'image vénérée. Elle fut transférée en lieu sûr et gardée avec un respect religieux jusqu'en 1388[5].

Alors Geoffroi II de Charny avait succédé à son père; désirant replacer l'image du Saint-Suaire dans l'église de Lirey, nonobstant l'ancienne ordonnance de l'évêque de Troyes, il

1. *Revue cathol.* de Troyes, 9 mars 1877.

2. *Bulla Clement. VII, in Chronicon Cornelii, Zantfliet*, ad an. 1449.

3. Chifflet, *De linteis sepulc.*, p. 106. M. Sergent, chanoine, écrivit de Villersexel, le 25 novembre 1725, au doyen de Lirey, pour lui demander des renseignements sur l'image du Saint-Suaire. Dans sa lettre, il dit qu'il lui est tombé entre les mains une relation « où il est porté que ce Saint-Suaire a été apporté de la Terre-Sainte en 1253 par Godefroy de Charny, chevalier de Bourgogne ». Nous ignorons quel est l'auteur de cette relation ainsi que la réponse faite par le doyen de Lirey le 24 juillet 1726 (Arch., 9 G 4).

4. Lorsqu'il rendit son ordonnance, Henri de Poitiers n'avait pu prendre en considération la crainte de mécontenter sa nièce Marguerite, car elle n'était pas encore mariée au seigneur de Lirey, Geoffroi II, fils du fondateur du Chapitre. Il est très probable que ce mariage n'eut lieu qu'après 1370, année de la mort de l'évêque de Troyes.

5. *Bulla Clement. in Chron., Zantfliet.*

sollicita à cet effet un indult de Pierre de Thurey[1], cardinal du titre de Sainte-Suzanne, légat de Clément VII, accrédité à la cour du roi Charles VI. Cet indult relevait le doyen et le chapitre de Lirey de l'excommunication portée contre eux dans le synode de l'évêque de Troyes[2] et permettait d'exposer ou de faire exposer l'image ou représentation du Saint-Suaire avec les honneurs convenables et en lieu décent dans l'église de Lirey[3]; d'ailleurs, le seigneur de Lirey avait obtenu des lettres de Charles VI à l'appui de la permission donnée par le légat[4]. Ces manœuvres émurent vivement Pierre, évêque de Troyes. Dans son synode de 1389, il enjoignit de la manière la plus expresse, aux curés du diocèse et à tout prédicateur, de ne jamais parler en chaire, soit en bien, soit en mal, de l'image du Saint-Suaire ; puis il défendit au doyen de Lirey, sous peine d'excommunication, de faire à l'avenir l'ostension de l'image vénérée jusqu'à ce que le Pape eût prononcé. Le doyen en appela au Saint-Siège[5] et il continua d'exposer solennellement l'image en question[6].

Cependant Pierre d'Arcis, entouré d'une commission de théologiens, rédige un mémoire explicite sur la question ; d'un côté, il établit que le suaire de Lirey n'est pas le vrai suaire de Jésus-Christ, mais qu'il en est seulement une image ou représentation et qu'il a été peint de main d'homme ; d'un autre côté, il montre que toutes les cérémonies qui accompagnent l'ostension de ce suaire exposent les âmes faibles et ignorantes au péril d'idolâtrie[7]. Ce mémoire est adressé à Clément VII et au roi[8].

Mais déjà le messager, qui avait été dépêché à la cour d'Avignon par le chapitre de Lirey, rapportait un rescrit de Clément VII à l'adresse de Geoffroi de Charny. Le pape confirmait la permission donnée par le légat Pierre de Thurey et

1. Le texte de la bulle citée dans Zantfliet dit Pierre de Luna. Mais c'est une erreur, car Pierre de Luna ne fut jamais cardinal de Sainte-Suzanne.

2. Arch. de l'Aube, 9 G 4.

3. *Bulla Clement. Ibid.*

4. Chifflet, *ibid.*, p. 101.

5. On trouve aujourd'hui encore, dans nos villages, des dessins sur papier et sur étoffe représentant l'Ostension du Saint-Suaire.

6. *Bulla Clement. Ibid.*

7. Chifflet, *ibid.*, p. 101. Les chanoines de Lirey, outrepassant les termes de l'indult du légat qui permettait « figuram seu representationem sudarii congruo honore et decenti loco poni », exposaient le suaire « cum maxima pompa, fucibus, vestibus sacris, e celso pegmate ».

8. Arch. de l'Aube, 9 G 4.

autorisait les chanoines à exposer publiquement la représentation du Saint-Suaire, malgré la défense de l'évêque de Troyes; de plus, le pape imposait à l'évêque le *perpetuum silentium* sur cette question[1].

A la cour de France, cette affaire prenait une autre tournure; au reçu du mémoire de l'évêque de Troyes, le roi révoquait, le 4 août 1389, la permission octroyée à Geoffroi de Charny et au chapitre de Lirey[2]. Peu de temps après, en vertu d'une commission émanant du Parlement, le bailli de Troyes requit les doyens et chanoines de la collégiale de livrer l'image du Saint-Suaire pour être transportée à Troyes, mais le doyen résista et interjeta appel au Parlement[3].

Enfin, par un rescrit du 6 janvier 1390, Clément VII, lui-même, tout en laissant aux chanoines de Lirey la permission d'exposer l'image du Saint Suaire, interdit les cérémonies incriminées par l'évêque de Troyes; de plus, celui qui fera l'ostension de l'Image devra crier à haute voix que cette image ou représentation n'est pas le vrai Suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais seulement une peinture, un tableau qui figure ou représente le vrai Suaire[4].

Après ces débats, la dévotion à l'image du Saint-Suaire dut s'affaiblir rapidement dans nos contrées, et les pèlerins oublièrent sans doute le chemin de Lirey. Pendant vingt-huit ans, la nuit se fait autour de cette controverse.

Nous sommes en 1418, la France est désolée par l'invasion étrangère et par la guerre civile, le parti bourguignon et son chef Jean sans Peur, avec Isabeau de Bavière, dominent à Troyes; des pillards, gens de sac et de corde, parcourent nos campagnes et jettent partout l'effroi. Dans ces conjonctures, les chanoines de Lirey, craignant le pillage de la collégiale, confient ce qu'ils ont de plus précieux dans le trésor de leur église à Humbert, comte de la Roche[5], seigneur de Villersexel et de Lirey, gendre et successeur de Geoffroi II de Charny, et

1. *Bulla Clement. Ibid.*

2. Chifflet, *ibid*, p. 101.

3. Arch. de l'Aube, 9 G 4.

4. Biblioth. nat., F. franç., ms. 10410, fol. 113, r°. Quod figura seu representatio præ licta non est Verum Sudarium D. N. J. C. sed quœdam pictura seu tabula facta in figuram seu repræsentationem illius.

5. La Roche (Doubs), ancien comté ayant pour capitale Saint-Hippolyte, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montbéliard (Cf. Loye, *Hist. du comté de la Roche*, in-12).

chevalier de l'Annonciade[1]. Le 6 juillet, le comte Humbert délivrait ce reçu aux chanoines :

« Humbert, comte de la Roche, seigneur de Vilar-Cessey et de Lirey, savoir faisons à tous que pour la guerre qui à présent est, et pour le doubte des gens de male volanté, avons reçu par la main de nos amis chappelains, doyen et chappitre de Nostre-Dame dudict Lirey des joyaulx et sanctuaires de ladicte église, les choses qui s'ensuyvent : premiers, ung drap ou quel est la figure ou représentation du Suaire Nostre-Seigneur Jesu Christ, lequel est en ung coffre armoyé des armes de Charny... lesquels joyaux et reliquaires pour la seureté d'estre bien et seurement gardés en nostre chastel de Montfort[2] avons prins et receus en garde, et promettons en bonne foy pour nous, et les aiant cause de nous, de les restituer et bailler à ladicte église, toutefois que la tribulation qui à présent est en France sera finie, et nous en serons requis de par nosdicts chappelains[3]. »

A cette occasion fut fait, le 6 juillet 1418, un inventaire des

1. Humbert, fils d'Henri de Villersexel, devenu comte de la Roche, se distingua, comme son père, par sa bravoure et sa loyauté ; comme lui il soutint la gloire du nom et des armes des comtes de la Roche. Il avait épousé, en 1398, Marguerite de Montbéliard, sœur d'Henriette, comtesse héritière de Montbéliard, épouse d'Éberard IV, le jeune comte de Wurtemberg. Marguerite mourut jeune encore, pendant que le comte était à Paris à la suite de Jean sans Peur, duc de Bourgogne. La guerre terminée, il épousa en secondes noces Marguerite, fille de Geoffroi II de Charny et veuve de Jean de Bauffremont.

L'abbé Loye, auteur de l'*Histoire du comté de la Roche*, à qui nous empruntons une partie de cette note, se trompe, quand il dit que Marguerite était « fille de Geoffroi de Charny, fondateur du chapitre de Lirey en Champagne ». Elle n'était que sa petite-fille (Cf. *Hist. des ducs de Bourgogne*, par E. Petit, t. II, généal. des Mont-Saint-Jean). L'abbé Loye nous apprend que la ville de Saint-Hippolyte, capitale du comté de la Roche, posséda l'image du Saint-Suaire pendant trente-quatre ans. Il était, dit il, placé dans la chapelle dite des Buessard, sur les murs de laquelle on avait peint à fresque un dessin du Saint-Suaire. Tous les ans, on en faisait l'ostension dans un pré dit le pré du Seigneur, sur les bords du Doubs. Avant de consentir à l'enlèvement de la relique, Marguerite de Charny voulut prendre l'avis des habitants de Saint-Hippolyte qu'elle fit assembler dans un champ, au revers d'une montagne voisine. Ce lieu a conservé jusqu'à nos jours le nom de *Mauconseil*, en souvenir du mauvais avis donné à regret, pour permettre l'enlèvement du Saint-Suaire (Abbé Loye, *Hist. du comté de la Roche et de Saint-Hippolyte, sa capitale*, Montbeliard, 1888, in-12, p. 116 118).

2. Montfort, canton de Quingey, arr. de Besançon (Doubs).

3. Arch. de l'Aube, F. Lirey, 9 G 2.

joyaux et des reliquaires de la collégiale que les chanoines voulaient mettre en lieu sûr pour les soustraire à la rapacité des gens de guerre [1].

Humbert mourut sans avoir rien restitué à ses commettants [2]. Vingt-cinq ans s'étaient écoulés depuis que l'image du Saint-Suaire avait quitté Lirey ; après l'avoir vainement réclamée à Marguerite de Charny, veuve de Humbert, les chanoines provoquèrent une sentence de la cour de Dôle [3] qui les 8 et 9 mai 1443, les parties entendues, condamna Marguerite à restituer l'image vénérée. Toutefois la cour autorisait la dame de Lirey à conserver le Suaire jusqu'au 8 mai 1446, à la condition de payer aux légitimes propriétaires une forte indemnité prise sur les aumônes qu'elle recueillerait [4].

En 1446, le procès recommence, et Marguerite, en renouvelant les mêmes promesses, obtient de l'officialité de Besançon, le 18 juillet 1447, le droit de garder l'image du Saint-Suaire jusqu'au 28 octobre 1449 [5].

(*A suivre.*) A. Prévost.

1. *Invent. des princip. égl. de Troyes*, p. 263, par M. Lalore.

2. Se voyant sans enfants, Humbert avait donné à sa nièce, Marguerite de Petitpierre, ses biens en faveur de son mariage, en 1432, avec François de la Palu, seigneur de Varembon, veuf d'Anne de la Palu, créé en 1440 chevalier de l'ordre de Savoie.

3. Les propriétés bourguignonnes de Humbert et de sa veuve relevaient de cette cour.

4. Chifflet, *ibid.*, p. 106.

5. *Ibid.*

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de M. Jacques-Félix Sarazin, notaire honoraire, officier de la Légion d'honneur, ancien maire de Fismes, ancien président du Conseil général, membre du Conseil général de la Marne, décédé à Fismes, le 11 septembre 1899, dans sa soixante-dix-septième année.

Les obsèques ont eu lieu le 15 septembre, en l'église paroissiale de Fismes, en présence de nombreuses notabilités. Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. Gilbert, préfet de la Marne ; Lefèvre, président de la Chambre des notaires ; Vallé, président du Conseil général ; Couvreur, maire de Fismes ; Émile Mopinot, au nom de la délégation cantonale, et Demilly, successeur de M. Sarazin comme notaire et son ami personnel ;

— De M. Calixte-Charles Bouché, curé-archiprêtre de Vouziers, chanoine honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 14 septembre 1899, dans sa soixante-treizième année.

Les obsèques ont eu lieu le 19 septembre, en l'église paroissiale de Vouziers ;

— De Mme Élise-Marie Évrard, née Glintz, épouse du docteur Évrard, adjoint au maire d'Épernay, décédée à Épernay, le 15 septembre 1899, à l'âge de 59 ans ;

— De Mme Eugène Martin, née Marie-Amélie Tharon, épouse du directeur du *Journal de la Marne*, décédée à Châlons, le 17 septembre 1899, dans sa quarante-sixième année.

Les obsèques ont eu lieu le 19, en l'église cathédrale ;

— De M. Gustave Cordier, ancien pharmacien à Châlons, décédé subitement à Avize (Marne), à l'âge de 62 ans. Il a joué pendant longtemps un rôle politique important dans la Marne.

— De M. Georges Midoc, élève de l'École des Chartes, décédé à Reims, à l'âge de 24 ans.

M. Midoc appartenait à une de nos plus vieilles et plus estimables familles rémoises. Son grand-père exerça longtemps avec honneur les fonctions de greffier au Tribunal de commerce de cette ville.

Les obsèques ont eu lieu à Reims, le 26, en l'église Notre-Dame ;

— De M. Florimond Dardoize, ancien maire de Veyle.

M. Fl. Dardoize était l'un des fils de M. Dardoize, ancien membre du Conseil général de la Marne ;

— De M. Victor-Eugène Vacelet, inspecteur primaire honoraire, officier de l'Instruction publique, décédé à Épernay à l'âge de 87 ans ;

— De M. l'abbé Jules-Marie-Zozime Trouvé, curé de Ricey-Haut, décédé le 2 octobre 1899, à l'âge de 57 ans.

M. l'abbé Trouvé était originaire de Marcilly-le-Hayer (Aube), où il était né le 11 mars 1842. Après avoir fait ses études dans les séminaires du diocèse, il fut ordonné à Troyes en 1865, puis nommé vicaire à la cathédrale. Il occupa ce poste pendant onze ans. Mgr Cortet l'envoya prendre quelque repos dans les paroisses de Torcy, qu'il quitta en 1884 pour aller à Villemaur et enfin à Ricey-Haut en 1893.

Les obsèques ont eu lieu le 5 octobre, à Ricey-Haut ;

— De la Sœur Eugénie-Bernard Malpel, fille de la Charité, ancienne supérieure de l'hospice de Sézanne, décédée en l'hospice de cette ville, le 3 octobre 1899, à l'âge de 76 ans, dans la cinquante-quatrième année de sa profession religieuse.

Les obsèques ont eu lieu le 6 octobre ;

— Du capitaine Mathieu, décédé à Saint-Quentin.

Cet excellent officier était né à Provenchères (Haute-Marne) le 11 juin 1848.

Entré au corps le 19 juillet 1870, il fit la campagne jusqu'à la capitulation de Metz après laquelle il fut emmené prisonnier en Allemagne. Sous-lieutenant le 8 juillet 1879, il entra comme lieutenant au 87e en 1884. Il quitta Saint-Quentin pour passer capitaine au 146e, mais il revint en 1896 à son « beau régiment », ainsi qu'il le disait. Dans quelques mois, le capitaine Mathieu allait prendre sa retraite.

Atteint d'une maladie grave, il ne voulut jamais entendre parler de repos et marcha jusqu'au bout. C'était le type de l'officier de troupe, plein de foi et d'ardeur, adoré de ses hommes et estimé de ses chefs. Chevalier de la Légion d'honneur, il avait fait campagne en France, en Tunisie, en Algérie.

Les obsèques ont eu lieu le 5 octobre ;

— Du marquis de Vassart d'Hozier, beau-père du comte de Labriffe, propriétaire du château de Chapton (Marne), décédé à Cannes, le 6 octobre 1899, dans sa soixante-quinzième année ;

— De M. Angenoux, chevalier de la Légion d'honneur, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Nancy.

Originaire de Cernay (Ardennes), il avait été procureur à Vouziers et à Charleville ;

— De M. Pierre Bonvalot, décédé à Brienne-le-Château (Aube), le 10 octobre, à l'âge de 86 ans ;

— De M. Marie-Charles-Edmond-Robert Harmel, second fils de M. Félix Harmel, décédé au Val-des-Bois (Ardennes), le 13 octobre 1899, à l'âge d'onze ans et demi.

Les obsèques ont eu lieu le 16, en l'église de Warmeriville ;

— De M. Jean-Anatole Ibry, ancien manufacturier, décédé à Reims, le 14 octobre 1899, à l'âge de 86 ans ;

— De M. Victor-Amédée Ducrocq, administrateur de la succursale de la Banque de France à Meaux, ancien président du Tribunal de commerce, ancien vice-président de la Société d'agriculture, ancien conseiller municipal de Meaux, décédé en cette ville à l'âge de 84 ans ;

— De M. Achille-Nicolas Richon, instituteur en retraite, chef du bureau de l'état-civil d'Épernay, décédé en cette ville, le 16 octobre 1899, à l'âge de 66 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 18, en l'église Notre-Dame ;

— De M. Henri-Alfred d'Anglemont de Tassigny, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé d'honneur, ancien conseiller municipal de Reims, décédé le 29 octobre 1899, au château de Roméhan, près Pouru-Saint-Remi (Ardennes), à l'âge de 67 ans.

Devenu aveugle à la suite d'une cruelle maladie, il avait conservé toute sa vivacité d'esprit et son aménité de cœur.

— De M. Ferdinand Connesson, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé, à l'âge de 63 ans, à Livry (Seine-et-Oise).

M. Connesson était originaire de Vitry-le-François ;

— De M. Émile Appert, officier de l'instruction publique, ancien élève du collège de Châlons, ancien professeur au collège d'Aurillac, sous-directeur à Cluny, inspecteur d'académie à Saint-Flour, proviseur au lycée de Châteauroux.

BIBLIOGRAPHIE

Louis Pierquin. *Mémoires sur Pache, ministre de la guerre en 1792 et maire de Paris sous la Terreur. Sa retraite à Thin-le-Moutier.* Ouvrage orné de quatre planches hors texte en phototypie, et suivi d'une étude sur l'introduction à la philosophie de Pache par J. Leblond, professeur agrégé au lycée de Charleville. — *Charleville, Édouard Jolly, libraire-éditeur*, 1900. 1 vol. in-8° de 276 pages avec le portrait de Pache en regard du titre, et les vues de l'ancien cimetière, de l'ancien prieuré et de la cour Pache à Thin-le-Moutier (pp. 225, 249 et 253).

Toutes les époques de notre histoire et tous les personnages qui y ont joué un rôle sont maintenant appelés à l'examen minutieux, comme à la critique impartiale de nos laborieux investigateurs du passé. Leurs efforts, leurs découvertes et leurs jugements seront utiles à la connaissance exacte des faits qu'exige l'érudition moderne.

Depuis longtemps, dans les Ardennes, on réclamait une étude sur le séjour et la mort, à Thin-le-Moutier, de l'un des hommes les plus en vue de la grande Révolution. Dans quelles circonstances Pache, ancien maire de Paris, s'était-il retiré mystérieusement en 1795 à Thin-le-Moutier, comme plus tard Dubois-Crancé à Balham ? Qu'avait-il laissé par sa plume et ses actes, jusqu'à sa mort en 1823, dans ce village calme et tranquille, et quels souvenirs y étaient restés de lui ?

Voilà autant de questions que l'on se posait, car l'abbé Boulliot ne dit rien de Pache, étranger au pays par sa naissance, et nul autre biographe n'avait tenté une notice suffisante.

Un chercheur ardennais, poussé par son ardent désir d'approfondir les détails inconnus et les hommes méconnus d'il y a un siècle, nous présente un volume qui n'est pas une histoire de Pache, mais qui en dit long sur son compte, sur sa retraite et sur sa fin. M. Louis Pierquin a parfaitement compris qu'il ne pouvait embrasser ni la vie entière, ni les faits politiques, ni les écrits et les pensées de Pache. Pour juger sa philosophie, il s'est adjoint un collaborateur en la personne de M. J. Leblond, agrégé de l'Université, dont l'étude très-compétente termine le livre. Pour juger le solitaire ardennais dans son existence intime et publique, il s'est adressé à la tradition vivante et notamment aux souvenirs de l'honorable famille Chardon. Enfin, pour juger l'écrivain et le polémiste, il réédite les mémoires de Pache lui-même et ses publications d'intérêt économique, minces plaquettes devenues introuvables et que nous voyons ainsi remettre au jour avec autant de soin que de consciencieuse préparation.

Tel est l'ouvrage, un peu touffu en sa composition, que nous

nous faisons un plaisir d'annoncer, sans prétendre en rendre compte d'une manière absolue, ni surtout l'analyser dans ses multiples détails. Ces détails sont fort intéressants et bien présentés, exacts et sincères, autant que nous avons pu en juger. Mais c'est aux lecteurs à s'en pénétrer, à ceux-là surtout qui vivent sur les lieux et parcourent les champs et les sentiers dont Pache s'était rendu l'hôte familier et dévoué. Il aimait, lui parisien d'origine, cette campagne reculée, ses habitants qu'il voulait instruire, ses cultures qu'il voulait perfectionner ; il ne fut point égoïste, ce qui donne à sa mémoire un reflet de bienfaisance et de pacification.

L'œuvre de M. Louis Pierquin comprend sept chapitres, bien inégaux d'étendue et de portée suivant qu'ils contiennent ou non des mémoires avec documents justificatifs, pièces que nous eussions préféré voir donner en appendice. Chacun a sa méthode, et l'enchaînement des faits ne s'en suit pas moins bien, de 1795 à 1823, dans cette série de tableaux dont voici les titres : *Arrivée de Pache à Thin-le Moutier; Procès politiques et les deux mémoires qui s'y rapportent; la Conjuration de Babeuf et le mémoire sur les factions et les partis; Occupations de Pache à Thin-le-Moutier; Pache membre de la Société d'Agriculture des Ardennes, discours de réception et rapports divers; Dernières années de Pache, sa mort; Famille de Pache; Fortune de Pache.* On devine ce qu'il a fallu de patientes et opiniâtres recherches pour motiver ces titres et remplir ces pages de chiffres précis et de dates certaines. L'auteur a accompli sa tâche avec ordre et clarté : nous devons tous l'en remercier.

Henri Jadart.

* * *

Les Maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris au milieu du XIVe siècle d'après le Registre de visites du délégué de l'évêque (1351-1369), par Léon Le Grand, archiviste aux Archives nationales. *Paris*, 1899. — 1 vol. de CXXXI-309 pages (tiré à part des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1897-98).

Voilà une contribution de haute valeur à l'histoire des hôpitaux en France au moyen-âge, bien que le sujet des recherches semble ici restreint à l'ancien diocèse de Paris. Il y a, en effet, de grandes similitudes entre les établissements des divers diocèses, et leurs particularités n'empêchent pas qu'une vue d'ensemble soit possible et très favorable à l'étude des institutions hospitalières.

L'auteur, M. Léon Le Grand, est voué, comme par un goût inné, à l'histoire des œuvres charitables. Il est de l'école et l'un des plus chers disciples de M. Léon Gautier, à la mémoire duquel il a dédié son ouvrage, c'est-à dire qu'il travaille avec toute la sincérité et la clarté de l'érudition indispensable dans une matière encore si peu connue. Son introduction est à elle seule une tentative de généralisation des statuts des maisons-Dieu du moyen-âge. Il en explique les statuts, l'action religieuse et de bienfai-

sance, le rôle social ; il en fait mouvoir le personnel, les frères et les sœurs, les malades, les infirmes, les fondateurs et bienfaiteurs de tout ordre.

Puis il entre dans le détail des visites de chaque maison hospitalière ; il en commente les formes variées et tous les actes d'administration dans ce vaste territoire qui dépendait de l'évêché de Paris. Ce coup d'œil sur le passé ne sera pas sans profit pour les besoins et les améliorations du temps présent.

H. J.

* * *

ALFRED LEFORT. — *Les Français à Luxembourg* (*Notes d'histoire*). — *Vauban et la forteresse d'après des documents inédits.* — Reims et Luxembourg, 1900. 1 vol. gr. in-8° de x-253 pp., avec 3 plans et 2 vues de la ville.

Cet ouvrage est le fruit de recherches simultanées à Luxembourg et à Paris, au ministère de la guerre. L'auteur y retrace les grandes époques de la domination française à Luxembourg : Clovis et les rois francs, les ducs de Bourgogne, Louis XIV et Vauban, la Révolution française et Napoléon Ier. Puis il étudie l'épisode si important du traité de Londres en 1867 avec une grande abondance d'informations et des considérations nouvelles. Enfin, il peint les misères de la guerre de 1870-71 au seuil du grand-duché et énumère les secours charitables envoyés à nos compatriotes par les Luxembourgeois.

C'est, on le voit, une série de tableaux très vivants ; le plus considérable comme étendue est celui des négociations diplomatiques de 1867. En même temps qu'il lisait ces pages en 1898 à l'Académie de Reims, M. Alfred Lefort les communiquait aux habitants du Grand-duché dans la revue *Ons Hémecht* ; il vient enfin de condenser l'ensemble, en y joignant des documents inédits et des plans, dans le tome 104 des *Travaux de l'Académie de Reims*, ce qui en donne, avec le présent volume, la suite complète au grand public français.

H. J.

* * *

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (septembre-octobre 1899) :

I Les imprimeurs de Charleville, aux XVIIe et XVIIIe siècles, par NUMA ALBOT.

II. MÉLANGES. — Le général Thiéry, de Château-Regnault, par ARTHUR CHUQUET.

Le radical *Alis* — *Als* — dans la toponymie celtique ardennaise, par C.-G. ROLAND.

La date de la prise de Rethel par le maréchal de Saint-Paul, en 1589, par AL. BAUDON.

III. BIBLIOGRAPHIE. — D'Allemagne, *Campagne du Maroc*, *Journal d'Auguste-Hubert Warnier*, de Rocroi (L.-H. MORANVILLÉ). — Loces-

tre. *Mémoires du chevalier de Quincy* (L.-H. M.). — Arthur Chuquet, *L'École de Mars* (L. G.). — Roger Graffin, *Les biens communaux en France* (Henri Jadart).

IV. Chronique. — Récompenses décernées à des Ardennais par l'Académie de Reims, en 1899. — Congrès archéologique et historique d'Arlon.

V. Planche hors texte. — Frontispice d'un ouvrage imprimé par Hubert Raoult, à Charleville, en 1637.

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (septembre 1899) :

André Donnay, Les espèces montagnardes de la flore ardennaise.

Dr A. Lapierre, La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethélois (*suite*).

Chronique. — Ardennais lauréats de l'Académie nationale de Reims.

— (Octobre 1899) :

Marc Husson, *Notes numismatiques ; Les premières monnaies sedanaises : un douzain inédit.*

Hérisson, *Cahier de doléances de la communauté de Murtin.*

Dr A. Lapierre, *La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethélois* (suite).

Paul Collinet, *Le droit de servage dans les bois des Ardennes* (suite).

Chronique. — Découverte archéologique à Montcy-Saint-Pierre (André Donnay).

Bibliographie. — Revue des Périodiques. Table.

***

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 septembre 1899) :

Quelques lettres inédites de Charles de Pougens, par M. L.-G. Pélissier.

Jules Cousin, conservateur de la Bibliothèque et des Collections historiques de la Ville de Paris (Musée Carnavalet), 1830-1899, par M. Paul Lacombe (planche hors texte).

Le moins cher des journaux, par M. l'abbé A. Tougard.

Les Petits Romantiques, Édouard d'Anglemont, par Eugène Asse (suite).

Le deuxième centenaire de Racine à la Bibliothèque nationale, par M. Maurice Henriet (suite).

Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire.

Chronique.

Livres nouveaux.

— (15 octobre 1899) :

Incunables de bibliothèques privées (2e série), par M. l'abbé J.-B. Martin.

Jules Cousin, conservateur de la Bibliothèque et des Collections historiques

de la ville de Paris (Musée Carnavalet), 1830-1899, par M. Paul Lacombe (suite).

Les Petits Romantiques. Édouard d'Anglemont, par M. Eugène Asse (suite).

Le deuxième centenaire de Racine à la Bibliothèque nationale, par M. Maurice Henriet (suite).

Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire.

Chronique.

Livres nouveaux.

***

Sommaire de la *Revue historique*, XXIVe année (septembre-octobre 1899) :

Alfred Bourgeois. *Le duc de Choiseul et l'Angleterre, mission de M. de Bussy à Londres*, p. 1 à 32. — Ch. Petit-Dutaillis et G. Monod. *Une nouvelle théorie sur la condamnation de Jean-sans-Terre*, p. 33-41. — Paul Bonnefin. *Un mémoire inédit de Dumouriez sur l'état de l'Europe en 1773*, p. 42-61. — A. Brette. *Papiers et correspondance du prince Emmanuel de Salm-Salm pendant la Révolution française* (1er article), p. 62-89.

A propos des *Grundkarten* d'Allemagne, M. L. Gallois, p. 89, appelle l'attention sur une proposition de M. le professeur Lamprecht qui, adoptant une idée émise par M. le professeur Thudichum, désirerait voir appliquer dans toute l'Europe le système des cartes géographiques à grande échelle permettant de figurer des données historiques, statistiques, etc. Plusieurs érudits, en France, ont déjà eu recours à ce moyen précieux d'embrasser d'un seul coup d'aile un grand nombre de faits ; il est très utile en archéologie, comme en histoire, pour résumer de longues dissertations. M. Gallois insiste très judicieusement sur ce détail que ces cartes doivent donner un figuré exact du terrain, quitte à superposer sur ce plan des feuilles en papier transparent consacrées aux études spéciales que l'on désire exposer.

***

A travers les Revues. — La *Revue des traditions populaires*, dans sa livraison d'août-septembre 1899, contient un très intéressant article de notre collaborateur M. Louis Morin, sur l'*Enquête de Girault de Saint-Fargeau dans le département de l'Aube, en 1829, au point de vue du folk-lore et des mœurs.*

Au début de l'année 1829, M. Eusèbe Girault, de Saint-Fargeau, qui avait déjà publié un *Dictionnaire de la Géographie physique et politique de la France et des colonies* (Paris, Renard, 1826, in-8°) et entrepris ensuite une *Histoire nationale et Dictionnaire géographique de toutes les communes de la France* (Paris, Baudouin frères, 1828-1830, 4 livraisons parues), donna seulement les monographies des départements de la Seine-Inférieure, de la Loire-Inférieure, de l'Ille-et-Vilaine et de l'Aisne. Il annonçait

celle de l'Aube comme devant paraître le 1er juillet 1829. A cet effet, il adressa à tous les maires du département, par les soins du libraire troyen Laloy, un abondant *Questionnaire*, in-folio de 4 pages, en les invitant à fournir, avant le 30 mars, tous les renseignements qu'il désirait.

Ce Questionnaire, examiné par M. Morin, renferme vingt-quatre demandes générales portant sur la description physique du pays, son histoire, ses hommes célèbres, ses monuments, son commerce et son industrie, sa population scolaire et ses méthodes d'enseignement, ses cultures, ses élevages, etc. Deux de ces questions, intéressant particulièrement le folk-lore, ont attiré l'attention de M. Morin. La quatorzième : « Y a-t-il quelque chose de remarquable dans les mœurs, les usages, les caractères, les inclinations, les vices, les vertus, le langage, les baptêmes, les mariages, les funérailles, les fêtes, les danses, les jeux, le logement, l'ameublement, la nourriture et le travail des habitants? On ne peut entrer à cet égard dans trop de détails ; » la quinzième : « Quels sont les costumes pittoresques des habitants, et méritent-ils, par leur originalité, d'être reproduits par la gravure ? » contiennent en substance une bonne partie du programme folkloriste, et il serait à souhaiter que toutes les communes de France eussent été à même de répondre à un tel ensemble de questions. Il n'en fut malheureusement rien ; l'entreprise de Girault de Saint-Fargeau ne fut pas poursuivie, du moins sur le vaste plan originairement proposé. Son *Guide pittoresque du voyageur en France* (Paris, Firmin-Didot, 1838) et son *Dictionnaire géographique, administratif et industriel de toutes les communes de France* (1844-1846) n'ont pas utilisé les matériaux de ce genre, et la publication primitive reste toujours à entreprendre.

Sur 446 communes que renferme le département de l'Aube, 140 seulement, — c'est-à-dire moins d'un tiers, — avaient partiellement satisfait aux demandes du Questionnaire. Ce sont les résultats de cette enquête, conservés sur les feuilles originales composant le ms. 2903 de la Bibliothèque de Troyes, récemment légué par M. Adolphe Parigot, président du Tribunal civil de cette ville, que M Morin a pu consulter fructueusement pour les lecteurs de la *Revue des traditions populaires*. Il y a retrouvé des détails piquants, d'originaux traits de mœurs, des renseignements curieux sur les superstitions et coutumes populaires, les fêtes, les vestiges des anciens costumes et des coiffures locales, les monuments antiques, les mégalithes, les dictons et proverbes concernant les bourgs et villages.

Il serait à désirer que de semblables recueils aient été formés et conservés pour chacun des départements de la France, et nous nous demandons si des manuscrits analogues à celui de Troyes n'existent pas encore en quelque point des autres départements de

la région champenoise et briarde ; il y aurait un vif intérêt à les exhumer. A. T.-R.

* * *

La *Revue de Paris* du 1er octobre 1899 renferme d'intéressantes impressions recueillies par Victor Hugo dans ses divers passages *A Reims*, notamment en 1825, lors du sacre de Charles X. Ces pages sont tirées d'une nouvelle série de *Choses vues*, actuellement sous presse.

* * *

Notre collaborateur M. Louis Morin donne, dans la *Revue des Traditions populaires* (livraison d'octobre 1899), de curieuses notes sur les *Superstitions de l'Imprimerie*.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — *Séance du 21 juillet 1899.* — Présidence de M. E. Buxtorf, président.

Société d'histoire naturelle d'Autun : Travail intéressant sur la toxicologie africaine par le docteur de Rochebrune. On y remarque une longue et savante étude historique sur la fabrication de l'eau de rose et les propriétés chimiques, physiologiques et thérapeutiques des différentes sortes de roses. Plus loin, l'auteur parle du kousso, l'un des meilleurs remèdes contre le ver solitaire, si fréquent chez les Abyssins qu'un jeune homme se donnait comme étant très malade à M. d'Abbadie, parce qu'il ne l'avait pas. La présence de ce parasite est due à l'habitude qu'ont les Abyssins de manger de la chair vive. Récit très curieux d'un de leurs banquets connu sous le nom de *broundou*.

Lectures et communications des membres.

M. Le Clert dépose sur le bureau une copie des lettres de Dom Maréchal, précédée d'une introduction de M. Albert Babeau, dont il donne lecture. La Société prend le plus grand intérêt à ce travail de notre éminent confrère, et vote son renvoi au Comité de publication.

M. Charles Baltet rend compte du travail de M. Papillon, sur l'arboriculture fruitière, qui vient de lui être renvoyé. Il contient de très bonnes choses, mais c'est une compilation qui n'est pas assez complète pour être publiée.

M. Charles Baltet présente à la Société divers rameaux, à propos desquels il donne, avec sa compétence habituelle, d'intéressantes explications :

1° Inflorescence de calycanthe, arbrisseau originaire de la Caroline et de la Virginie. Ses bourgeons répandent un parfum particulier, et ses fleurs, par leur forme et leur coloris, lui ont valu le nom d'*arbres aux anémones*.

2° Exemple curieux d'un cas de physiologie végétale développé aux pépinières de Croncels.

Sur le même sujet on remarque :

a. Des rameaux de son espèce, prunier mirobolan *(Prunus cerasifera)*;

b. Des rameaux de l'amandier ou prunier de Chine à fleur blanche double, greffé par écusson sur ce sujet ;

c. Des rameaux nés sur l'onglet de la greffe, présentant une végétation bizarre, le feuillage en étant linéaire, à bord irrégulier, mais liseré blanc d'argent, par conséquent très différent des autres types de la même plante.

Ce caractère bizarre s'est continué chaque année et reproduit par le greffage. C'est donc une nouvelle variété ornementale due à l'influence de la greffe, et qui a vivement intéressé les Sociétés d'horticulture et les savants.

M. Charles Baltet propage cette nouvelle variété du prunier mirobolan sous le nom de Louis Asselin, son chef de culture.

Élection.

M. Maxwell-Sommerville, présenté à la dernière séance, est élu membre correspondant.

Séance du 18 août 1899. — M. le président annonce la mort de M. le docteur Audigé, de Neuvy-Sautour, membre correspondant.

Correspondance.

M. Lacoste, instituteur à Origny le Sec, présente à la Société pour un de ses concours une étude intitulée : *La vallée de l'Ardusson.*

Ouvrages offerts.

Par M. Albert Babeau, membre résidant : *Le Musée de Troyes ; Un financier à la Bastille sous Louis XV.*

Par M. de la Boullaye, membre résidant : *Les forêts de l'Aube.*

Par M. Crétey : Mémoires sur *la détermination de la position topographique et géographique du kiosque du réservoir des Hauts-Clos, à Troyes.*

Par M. le baron J. de Baye, membre correspondant : *Notes de folklore, mordvine et mètchériak.*

Travaux et communications des membres.

M. le secrétaire de la section d'agriculture donne connaissance des propositions de la section, pour l'attribution de l'allocation de 300 francs accordée par M. le ministre de l'Agriculture pour être distribuée en prix décernés au nom du gouvernement de la République. Les propositions sont les suivantes :

Médaille d'or de la valeur de 100 francs à M. Guillemot-Gibé, de Viâpres-le-Grand, pour exploitation de petite culture ;

Médaille d'or de la valeur de 100 francs à M. Guicherd, professeur d'agriculture, pour l'impulsion donnée aux champs d'expérience de viticulture dans tous les arrondissements du département ;

Médaille d'or de la valeur de 100 francs à M. Gamichon-Guillaume, pour cinquante ans de pratique agricole et nombreux et importants services rendus à la cause agricole.

La Société approuve les propositions de la section d'agriculture et vote les prix ci-dessus.

M. Charles Baltet présente à la Société :

1° Une collection de rameaux fleuris des variétés à fleurs sim-

ples et à fleurs doubles de l'Althéa de Syrie, arbuste rustique dans notre région ;

2° Un raisin *Gamay de juillet*, variété précoce à importer dans notre vignoble, où sa maturité devancerait de plusieurs semaines celle des gamays ordinaires. On croit que ce cépage serait une forme fertile du *Gamay hâtif des Vosges* ou du *Gamay Dormoy*, de la Haute-Marne. Il a été découvert par M. Lécuriot dans son enclos de Viviers ;

3° Un fruit de la *Nectarine précoce de Croncels*. Cette espèce de brugnon, issue de la pêche Amsden, a produit elle-même, par le semis de ses noyaux, la *Nectarine Lily Baltet*. Ces deux variétés sont de premier ordre, tant en raison de l'abondance que de la qualité de leurs fruits ; elles mûrissent en première saison. même en plein vent.

M. de la Boullaye présente un curieux objet en bronze offert au Musée et trouvé dans les fouilles faites pour la distribution des eaux ; c'est une sorte de caricature dont il est difficile de connaître le sens.

Présentations.

M. Albert Thiéblin, avocat à la cour d'appel de Paris, membre du Conseil de l'ordre, domicilié à Bar-sur-Aube, est présenté comme membre associé.

M. Auguste Gendre, à Massevaux (Haute-Alsace), est présenté comme membre correspondant.

Séance du 20 octobre. — Présidence de M. E. Buxtorf, président.

Correspondance.

M. le directeur des Beaux-Arts transmet copie de l'arrêté ministériel qui fixe au 5 juin 1899 l'ouverture, à Paris, de la 24e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements, et invite la Société à lui désigner ses délégués avant le 1er avril 1900.

Travaux des Sociétés correspondantes.

Annales de la Société d'Émulation des Vosges. — Elles renferment, dans une *Topographie ancienne* du département, par M. A. Fournier, la description sommaire du village et du château de Beauffremont.

Bulletin de l'Académie Delphinale. — Dans un important travail sur *Louis XI et les États pontificaux de France au XVe siècle*, M. Rey, inspecteur d'Académie à Grenoble, parle d'un Jean de Tinteville, ou Dinteville, chef de bande, qui, en 1480-1482, saccagea le territoire d'Avignon et de Carpentras. Selon M. Rey, Jean de Dinteville paraît avoir été d'origine champenoise. La protection dont le couvrit toujours le roi Louis XI le fait considérer comme ayant été un agent secret de ce monarque. Si ce Jean de Dinteville n'est pas l'époux de Jeanne de Pontallier, seigneur de Spoix, encore vivant en 1472, il pourrait être l'un des dix fils de Claude

de Dinteville, tué devant Nancy avec Charles le Téméraire. Les seigneurs de Dinteville descendaient d'un cadet de la maison de Jaucourt.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. — Les Divisions ecclésiastiques du pays Barrois, par M. Maxe-Werly, membre correspondant.

Le Bulletin archéologique d'Eure-et-Loir consacre quelques lignes à M. Alexandre Assier, chef d'institution à Troyes, puis à Courbevoie, né à Troyes le 10 avril 1821. M. Assier est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels : *La Bibliothèque de l'Amateur champenois* et *la Construction d'une Notre-Dame*, étude suivie d'un extrait des comptes de l'œuvre de l'Église de Troyes.

Romania. — Notice nécrologique sur M. Marty-Lavaux, mort le 11 juillet dernier, petit-fils de Jean-Charles Thiébault de Lavaux, lexicographe, né à Troyes en 1749, mort à Paris en 1827.

Travaux et communications des membres.

M. Pron rend compte de l'ouvrage de M. Albert Babeau : *Le Musée de Troyes.* Après en avoir fait ressortir le mérite et l'incontestable utilité, M. Pron déplore l'indifférence des citoyens à l'égard des richesses du Musée et exprime le désir que le travail de M. Babeau ne reste pas renfermé dans la *Gazette des Beaux-Arts*, où il a paru, mais soit répandu à de nombreux exemplaires ; il sera une révélation pour ceux qui ne savent pas assez que Troyes possède un musée digne d'intérêt et que beaucoup de villes de province pourraient lui envier. La Société renvoie le vœu de M. Pron au Comité de publication, qui verra dans quelle mesure et sous quelle forme il serait possible de lui donner suite.

M. d'Antessanty analyse le travail de l'abbé Dominique, intitulé : *Parthénogénèse et Thelytokie chez les Phasmides.* Des élevages, effectués à Nantes, de femelles du *Bacillus gallicus*, orthoptère dont la forme rappelle celle d'un bâtonnet, ont prouvé que plusieurs générations de descendants pouvaient sortir d'un œuf de bacille femelle non fécondé ; mais que chez les Phasmides, pas un mâle n'est issu de ces pontes parthénogénésiques : c'est ce qu'on appelle la Thelytokie. La parthénogénèse est-elle un accident ou une loi dans l'ordre qui régit la nature ? C'est ce que l'état actuel de la science ne permet pas encore de décider.

M. Arnould fait, avec sa verve habituelle, le compte-rendu d'un ouvrage de M. Le Tainturier, sous-préfet de Châteaudun, membre correspondant, qui a pour titre : *Réalités.* Ces réalités ne sont pas toutes agréables et réjouissantes. M. Arnould, à la place de l'auteur, aurait peut-être fait un autre choix, car il aime mieux, et de propos délibéré, envisager les choses par leur aspect plaisant, afin d'avoir plutôt à en rire. M. Le Tainturier est un psychologue qui décrit d'une manière littéraire, mouvementée, approfondie, les vices, les défauts et les faiblesses de l'homme vivant en société. Il

applique, à chacune des réalités, une méthode de divisions méthodiques dans lesquelles il fait rentrer tous les sujets qu'il traite. M. Arnould lit les chapitres consacrés aux *Honnêtes gens* et aux *Baisers*, et se fait applaudir par le piquant et l'originalité de ses observations.

M. Renaud rend compte de la *Notice historique sur Mons et le Montois*, due à M. Choullier, membre correspondant. L'auteur a tiré d'un oubli immérité les souvenirs glorieux de cette petite localité, qui s'est vaillamment distinguée pendant la guerre de Cent Ans. Presque seuls dans la region, ses habitants ont énergiquement résisté aux Bourguignons, et 234 d'entre eux, presque la totalité de la population adulte, ont succombé dans la défense de leurs foyers. Un service funèbre en leur honneur était célébré chaque année, jusqu'en 1789. Le travail de M. Choullier, bien documenté, est d'un grand intérêt.

M. Renaud analyse ensuite la publication faite par M. Babeau du *Journal de La Jonchere*, dans les Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France. Il a su tirer des notes courtes et sèches de ce financier, mis à la Bastille sous la Régence, une description intéressante du régime intérieur de cette prison et des habitudes d'un homme de qualité ; il établit, en même temps, que La Jonchère ne fut pas un criminel et qu'il se rendit coupable d'irrégularités qu'on pouvait vraisemblablement reprocher à tous les trésoriers de l'extraordinaire des guerres, étant le résultat d'un régime financier défectueux.

M. Babeau, à propos d'une étude de M. René Stourm, membre associé, sur les maisons-types du pays d'Othe, traite, avec sa compétence habituelle, de la question de l'habitation, si importante en sociologie. Elle peut servir de critérium pour apprécier la physionomie même des habitants, leurs habitudes, le développement de leur bien-être qui suit celui de leurs ressources. Appuyées sur des chiffres précis, les conclusions de M. Stourm sont très intéressantes et font ressortir qu'à Bercenay, comme dans toute la France, la qualité des habitations a toujours été en progression depuis un siècle, en même temps que leur quantité. Il attribue, avec raison, cette prospérité au travail incessant, à la sobriété relative, à l'économie, à l'industrie des habitants. La compétence dont M. Babeau a fourni tant de preuves par ses études sur l'ancien régime donne une haute valeur à ses appréciations sur le travail qui lui a été renvoyé, et lui a permis d'y ajouter des observations personnelles qui intéressent vivement les auditeurs.

Elections.

MM. Albert Thiéblin, avocat à la cour d'appel de Paris, domicilié à Bar-sur-Aube, et Auguste Gendre, à Massevaux (Haute-Alsace), présentés à la dernière séance, sont élus : le premier comme membre associé et le second comme membre correspondant.

***

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. — *Séance du 27 juillet 1899.* — Présidence de M. le Dr Mougin, président.

M. A. Lhote offre à la Société le cuivre du Dr Valentin (1758-1829), cuivre très finement exécuté. Le président remercie M. A. Lhote, et dit qu'à l'occasion la Société pourra faire tirer quelques exemplaires de cette gravure.

M. Cuvillier remet à M. le président le tableau résumé des observations météorologiques faites par lui à Thiéblemont, Vavray-le-Petit et Vitry-le-François. Ce tableau donne pour chaque année la température la plus élevée et la plus basse enregistrée au thermomètre centigrade pendant une période de trente-trois années, de 1866 à 1898. Le président remercie M. Cuvillier de ce travail qui sera conservé dans les archives de la Société où on pourra le consulter.

Le président présente les volumes reliés des mémoires de la Société qui doivent figurer à l'Exposition de 1900. Ces dix-huit volumes, demi-reliure en chagrin, tranches dorées, avec les armes de la ville de Vitry-le-François, ont vraiment grand air et feront certainement honneur à la Société. Le président ajoute que le 19e volume est achevé et que le 20e sera également prêt aussitôt la séance d'octobre.

La parole est à M. l'abbé Millard pour la lecture de son travail sur saint Chrodegand, évêque de Metz, et le Perthois.

« Ce travail est l'analyse de quinze chartes, antérieures à l'an mil, extraites du cartulaire de Gorze publié par la Société nationale des Antiquaires de France dont M. Millard fait partie comme associé correspondant. Après avoir dit quelques mots du rôle joué par saint Chrodegand sous les premiers Carolingiens, M. Millard dit que ce fut non loin de Vitry, à Andernay, que saint Chrodegand dota l'abbaye qu'il venait de fonder à Gorze, entre Metz et Pont-à-Mousson. Dix ans plus tard, en 754, cet illustre évêque donna à Gorze un domaine que son église cathédrale possédait à Vanault. Il est assurément question de Vanault-le-Châtel, car en 1789 c'était encore l'abbé de Gorze qui avait le droit de choisir le curé de Vanault-le-Châtel et de le présenter à l'évêque de Châlons pour en recevoir les droits de juridiction spirituelle. Les deux Vanault, à cette époque, ne devaient point encore être distincts et étaient compris sous une dénomination unique.

« A l'exemple de saint Chrodegand, différents particuliers léguèrent à l'abbaye de Gorze des biens situés aux environs de Vanault. En 771, un certain Flutarius donna ce qu'il possédait à Possesse, sur le ruisseau nommé Vière, et à *Gimeiniaga Curte*, au-delà de la Vière. Ce serait dans cette donation que Possesse

figurerait pour la première fois. En 790, un certain Dodo lègue ce qu'il possède à Maffrécourt (canton de Sainte-Menehould). En 804, le comte Viggiricus, étant dans l'église du Fresne (sans doute le Fresne, près de Coupéville), donne ce qu'il a à Charmont. En 835, c'est Hunaldus qui fait abandon de ce qu'il possède à Fréginville, à Possesse et à Herpont Fréhinville est une localité disparue entre Noirlieu et Sommièvre En 894, Amalricus donne ce qu'il possède à Auve et à Sommevière, qui serait peut-être le nom porté jadis par le village de Saint-Mard-sur-le-Mont qui est situé à la source de la Vière.

« Ces biens de Vanault et d'Auve furent enlevés à l'abbaye de Gorze dans les années suivantes, mais lui furent restitués par Adalbéron, évêque de Metz, en 933 et en 936. Vanault et d'autres terres font partie de la Lorraine et appartiennent à Othon, roi de Germanie. Aux villages cités dans ces chartes, il conviendrait peut-être d'ajouter Arrigny qui serait désigné en 754 dans la charte de donation de Vanault.

« M. l'abbé Millard, après avoir dit que ces chartes sont d'une traduction difficile, à cause de l'altération des noms et de la signification encore indécise de certains termes, analyse un jugement rendu en 880 par les échevins de Vanault au sujet d'une réclamation adressée à l'abbé de Gorze par des habitants qui se trouvaient trop imposés. L'abbé de Gorze se rendit à Vanault, et après avoir entendu les témoins, il fut juré sur les saintes reliques qu'on s'en rapporterait à la coutume du lieu et qu'à l'avenir les tenanciers de l'abbaye à Vanault ne seraient plus inquiétés.

« Ce qui ajoute un réel intérêt à la savante communication de M. l'abbé Millard, c'est que le crâne de saint Chrodegand fut conservé pendant des siècles au prieuré de Margerie. Il y a une vingtaine d'années, on voyait encore, dans le presbytère de ce village, une boîte peinte en vert renfermant un crâne auquel était collée une bande de papier indiquant que cette tête était celle de saint Chrodegand. Malheureusement cette relique insigne a disparu et le curé actuel, malgré ses recherches, ne sait ce qu'elle est devenue. »

M. Jovy lit une étude sur un livre récent du comte Remacle, intitulé : *Bonaparte et les Bourbons. Relations secrètes des agents de Louis XVIII à Paris sous le Consulat* (1802-1803), Paris, Plon, 1899. Ce livre renferme une correspondance adressée à Louis XVIII par les membres du Comité royaliste que ce prince avait organisé à Paris pour être exactement renseigné sur ce qui se passait en France, à Paris en particulier, et pour se ménager les moyens de faire parvenir ses instructions à ses partisans. M. Jovy signale cette publication surtout au point de vue de la biographie de Royer-Collard. Royer-Collard était, en effet, le chef de ce Comité dont faisait également partie M. Becquey, et l'un des inspirateurs principaux de cette correspondance. Ces lettres éma-

nent de trois ou quatre auteurs différents, — les variétés de style l'indiquent, — mais elles ne sont pas signées. Il serait téméraire d'en faire l'attribution détaillée et de prétendre mettre un nom au bas de chacune d'elles ; cependant certaines d'entre elles se distinguent des autres par les aperçus philosophiques et politiques qu'elles renferment, par la hauteur des vues et l'indépendance des appréciations. M. le comte Remacle n'hésite pas à attribuer la paternité de ces lettres à Royer-Collard, tant elles répondent exactement à sa tournure d'esprit et à ses opinions connues.

M. Jovy cite l'une des lettres de ce recueil. Il y croit retrouver la manière de style vaste et magnifique et la touche ferme qui caractérisent les discours de Royer-Collard. C'est une appréciation sévère de la société française de 1803 qui tremble devant Bonaparte, sans l'aimer. C'est la lettre (p. 268-270) d'une éloquence frémissante d'un bout à l'autre, qui se termine par ce mouvement : « A la vérité Bonaparte n'a pas encore osé franchir le pas et saisir le diadème, mais il travaille à préparer ce grand changement et à en assurer le succès. Tout le monde le sait, tout le monde le voit, et malgré l'indignation générale, personne n'est disposé à faire le moindre sacrifice pour s'opposer à l'usurpation... »

Interrompant l'ordre du programme, M. le président, qui connaît son Boileau et sait que dans les réunions les plus sérieuses il est bon parfois de passer

« Du grave au doux, du sévère au plaisant »

(le précepte est formulé d'une façon quelque peu différente), prie M. Cappé de donner lecture d'une pièce de poésie qui ne figure pas à l'ordre du jour, mais que l'on entendra volontiers.

M. Cappé s'exécute et lit un poème de sa composition. En vers alertes, frappés au bon coin, pleins de sel gaulois et de bonne humeur, l'auteur brode les plus agréables variations sur une aventure très réelle, bien qu'elle paraisse plutôt du domaine de la fantaisie.

A son tour, prenant la parole, M. le président résume une brochure qui lui a été adressée par M. William Grossetête, membre de la Société, dans laquelle M. le Dr Gerlier, de Ferney, étudie une maladie assez singulière dont il a observé, en 1885 et 1886, des cas assez nombreux. Au cours de ses recherches, il a constaté que cette maladie, récente dans le bassin du Léman, règne depuis longtemps au Japon, où elle a été minutieusement observée par le Dr Miura, de Tokio.

Le vertige paralysant est une maladie se manifestant habituellement sous forme d'épidémies de maison, caractérisées par des accès de parésies momentanées, s'accompagnant de troubles visuels et de douleurs vertébrales à irradiations, sans que l'intelligence ni la santé générale soient altérées.

Cette maladie frappe surtout certains ouvriers de la ferme, elle atteint également les animaux. Dans sa brochure très documentée, avec photographies à l'appui, le Dr Gerlier cite avec ses observations personnelles celles de plusieurs médecins suisses et du Dr Miura, de Tokio.

M. William Grossetête a également chargé M. Léon Périnet de communiquer à la Société une étude publiée par lui dans le bulletin de l'Association française pour l'avancement des sciences. L'île de Céphalonie présente un phénomène naturel qui semble être le seul connu de ce genre. A la pointe de la presqu'île d'Argostoli, des fissures dans la roche calcaire qui forme le rivage absorbent l'eau de mer et forment ainsi un courant continu et permanent de l'eau de mer qui s'écoule dans le sol, phénomène encore inexpliqué.

* * *

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du jeudi 8 juin 1899.* — Présidence de M. Gassies, vice-président.

Le président donne connaissance d'une lettre de M. Andrieux, archiviste, informant la Société qu'à la date du 3 mai dernier, Mme de Villiers, de la villa Keberdery, près Carnac (Morbihan), lui écrivait pour lui annoncer le décès de M. de Villiers, son mari, membre correspondant de notre Société, avec prière d'en faire part aux membres de la compagnie.

Les membres présents déclarent s'associer à la douleur de Mme de Villiers et la prient d'accepter leurs compliments de vive condoléance.

M. Gassies, président, dépose sur le bureau comme dons faits à la Société :

Par M. Barigny, sept pièces de monnaie anciennes.

Par M. Lemarié, la *Petite Gazette de Dammartin.*

L'admission comme membre titulaire de M. le baron de la Roque, arrière-petit-fils du grand Racine, est votée par l'assemblée.

M. Guérin prend ensuite la parole pour rendre compte des *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry* pour l'année 1897. Sont plus particulièrement dignes d'être remarqués les rapports sur les congrès de la Sorbonne, de Nîmes et de Malines, le centenaire de la Société d'Abbeville, la notice consacrée par M. Moulin à Anne de Caumont, comtesse de Saint-Paul et duchesse de Château-Thierry (1574-1642), dont la jeunesse semble tenir du roman plutôt que de la réalité et qui se signala par ses libéralités envers diverses villes et surtout Château-Thierry ; celles de M. Frédéric Henriet sur le peintre Henri Pille, né à Essonnes en 1844, décédé en 1897 à Paris, dont l'œuvre est des plus honorables, et sur le graveur et collectionneur Pierre-Adol-

phe Varin, d'une vieille famille d'artistes fixée depuis déjà longtemps à Crouttes, près Charly. Henri Pille et Pierre Varin étaient membres de la Société archéologique de Château-Thierry.

Séance du jeudi 12 octobre 1899. — Présidence de M. Droz, président.

Le président dépose sur le bureau comme dons faits à la Société :

1° Une brochure ayant pour titre le *Procès de Foucquet*, par M. Alfred Droz, président, avocat à la cour d'appel, président du conseil général de Seine-et-Marne ;

2° *Abbaye cistercienne de Preuilly (Seine-et-Marne).* Documents et obituaire, par M. Maurice Lecomte ;

3° La *Petite Gazette de Dammartin*, par M. Lemarié.

M. le président présente ensuite le *Bulletin* de la Société pour les années 1896, 1897 et 1898. A ce sujet il soumet aux membres présents différentes observations concernant les excursions de Nantouillet et de Reims. Il observe qu'il serait bon d'insérer au Bulletin deux photographies pour illustrer la relation des promenades à Reims et à Nantouillet (en 1895 et 1897), et qu'une somme de 110 francs serait nécessaire pour faire ladite insertion.

Les membres présents, après avoir entendu les explications de M. Le Blondel, votent la somme demandée.

Il est ensuite procédé à l'admission de M. Labouré, négociant à Meaux, présenté par MM. Gassies et Andrieux.

M. le président donne l'analyse de son intéressante brochure sur le *Procès de Foucquet*. Ce procès, qui a duré près de trois ans, a été un grand embarras pour le Parlement où les opinions étaient très divisées Ce qu'on reprochait à Foucquet avait été commis par tous les surintendants, mais il était à la connaissance de tous les membres que le roi tenait à une condamnation Enfin, après trois années entières de discussion, Foucquet, accusé de péculat et de rébellion, fut condamné au bannissement, mais son exil ne s'accordait point aux vues de la cour. Le roi commua cette peine en celle d'une prison perpétuelle. Il fut envoyé dans la citadelle de Pignerol et y resta dans la plus étroite séquestration jusqu'à l'année 1681 où il mourut.

M. Gassies attire ensuite l'attention sur les monuments, récemment découverts au cours des travaux de nivellement de la nouvelle place de l'Hôtel-de-Ville et sauvés, grâce à l'initiative de la Société. Ce sont deux stèles : l'une présentant deux figures nues (Apollon ou Mars et Vénus vraisemblablement) ; l'autre n'est qu'un fragment, le haut d'une stèle sans doute religieuse. On voit une tête très abîmée, placée sous une sorte de fronton. Ces sculptures appartiennent à l'époque gallo-romaine.

M. Droz adresse, au nom de la Société, des félicitations à

M. Barigny pour la nouvelle distinction dont il vient d'être l'obje en recevant la croix de chevalier du Mérite agricole.

***

Henri de Régnier en Amérique. — Après MM. Ferdinand Brunetière, René Doumic et Édouard Rod, c'est à notre très distingué compatriote Henri de Régnier qu'échoit l'honneur de porter, cette année, la bonne parole littéraire devant le « Cercle français de l'Université de Harward », à Cambridge (États-Unis).

Cette invitation à donner une suite de conférences sur la poésie contemporaine est un bel hommage rendu au talent d'un des plus nobles et plus rares poètes de ce temps.

Le sujet traité sera la « Poésie française moderne » et se divisera en huit conférences qui seront données du 1er au 17 mars prochain :

I. Parnasssiens et symbolistes. Les origines de la poésie contemporaine.
II. Villiers de l'Isle-Adam et les poètes en prose.
III. Paul Verlaine. Le sentiment dans l'art.
IV. Stéphane Mallarmé. La poésie et la musique.
V. La nouvelle école poétique.
VI. Les poètes d'aujourd'hui. Œuvres et portraits (Moréas, Kahn, Laforgue, Stuart Merrill, Francis Vielé-Griffin, etc.).
VII. Le symbolisme en Belgique.
VIII. Les jeunes. L'avenir de la poésie.

M. Henri de Régnier, qu'accompagne Mme de Régnier, la fille de l'éminent académicien M. José-Maria de Heredia, partira en février. Les Américains auront ainsi le double agrément d'applaudir la parole d'un grand écrivain et d'admirer, à ses côtés, l'une des plus séduisantes jeunes femmes de la société parisienne.

Voici en quels termes un grand journal quotidien, le *Gil Blas*, annonce à ses lecteurs la *bonne parole* et nous peint le jeune et déjà célèbre conférencier :

« L'importation commerciale battra son plein lors de l'Exposition de 1900, mais la France n'a pas besoin d'une date fixe ainsi pour triompher avec l'exportation artistique ; l'insatiabilité des Américains s'étend même maintenant des œuvres à ceux qui les créent. Après les tableaux les peintres, après les livres les écrivains.

« Chartran, le distingué portraitiste de Léon XIII, partage son temps entre New-York et Paris ; Boldini, le prestigieux virtuose, a fait là-bas des séjours acclamés ; de même, Carolus Duran que Degas a si plaisamment surnommé Léotard de Vinci ; voilà pour la palette. Pour la littérature, Brunetière a conférencié dans les principaux cercles des États-Unis ; Bourget a promené son monocle psychologique dans tous les salons des nombreuses avenues ; Édouard Rod y a transporté son éloquence helvético-Française ;

aujourd'hui, nous apprenons avec plaisir que l'Université de Harward convie M. Henri de Régnier à venir traiter de la poésie contemporaine. On ne peut qu'applaudir à ce choix qui révèle chez nos très lointains voisins une connaissance exacte de notre art actuel, puisqu'ils s'adressent à un jeune et à un innovateur.

« Physionomie curieuse d'un solitaire, grand, mince, distingué, longues moustaches blondes, yeux pâles très doux, front découvert ; dont les grandes admirations vont à Saint-Simon, à La Bruyère, à Pascal, avec une bifurcation en arrière sur Ronsard et la Pléiade, sans compter les petits auteurs du XVIIe siècle ; les murs de son cabinet de travail sont indicateurs, des photographies de Puvis de Chavannes et de Gustave Moreau, des eaux-fortes de Rops, des dessins de Boucher, et un peu de japonisme aussi.

« Il a été dévotieux à Hugo, ensuite à Musset, puis à Verlaine ; se définit en somme une aristocratique façon de dilettante qui s'évade de la vie coutumière, et ne traduit ses impressions qu'en les transposant par un jeu subtil dans une antiquité idyllique ; il aime « la douceur des teintes amorties », s'affirme un snob du rêve, et regrette, comme l'un de ses personnages, que le « château n'existe plus », le château qu'il appelle volontiers « la maison du bel-en-soi dormant » dans laquelle « les lés de l'étoffe gardaient empreinte comme l'ombre moite d'un attouchement de fleurs sur qui on les eût anciennement pliés. »

« Ce n'est pas ici le lieu d'une critique littéraire approfondie, seulement l'esquisse d'une silhouette, quelques notations au-dessous d'un portrait d'actualité, comme on faisait jadis dans la marge des gravures ; j'emprunterai au modèle lui-même les touches nécessaires au portrait.

« L'étranger vêtu de noir est pour lui un

Pauvre frère aux yeux de songe et de science

dont « l'apologie emblématique du soi » est pleine de tristesse, ouatée de langueur ainsi que du Massenet, illustré par Carrière et qui mélodie en ces termes :

Je sais de tristes eaux en qui meurent les soirs

« On a souvent cité ce vers de Catulle Mendès, exquise impression crépusculaire :

Un jet d'eau qui montait n'est point redescendu.

« Henri de Régnier a de pareilles trouvailles, ainsi :

L'aurore est pâle encor d'avoir été la nuit.

« Curiosité des rythmes, chanson de la phrase, souci constant des mots, vocalise de termes, il use d'une prose merveilleusement ouvrée, il est un joaillier sertissant les pierres précieuses des épithètes dans la monture d'or des mots, et son travail précieux,

affiné, exprime bien son allure très à part de Brummel de la pensée, s'enfermant dans la tour d'ivoire de ses rêves.

« N'est-ce pas en une conférence qu'il fit jadis à Bruxelles cet aveu : « La vie a parfois besoin de s'isoler pour rêver. Il faut des « rues où pousse un peu d'herbe entre les pavés ; il faut des murs « qu'on puisse longer ; il faut, sur la place ensoleillée, l'ombre d'an- « ciens toits ; c'est là qu'on se repose de vivre dans l'aspect que tout « prend d'avoir vécu, et il faut peu de chose pour produire ces « enchantements : quelque antique façade à l'angle d'un canal, un « clocher, l'heure qui, au lieu de se compter, brusque et péremp- « toire, papillonne en carillons. Notre rêve s'aide du rêve incons- « cient des choses ; les vieilles choses propagent du rêve ; elles « filtrent le temps en songe et le temps s'égoutte d'elles comme à « de mystérieuses clepsydres. »

« Du contact d'un tel esprit avec la rumeur affairée de là-bas, avec ce brouhaha industriel, cette agitation mercantile, il résultera sans doute de curieuses observations ; ce sera régal de les lire.

« M. Henri de Régnier est le gendre de M. José-Maria de Heredia, le beau-frère de MM. Pierre Louys et Maurice Maindron ; j'aurais pu garder mon titre d'hier : *Une famille artistique.* »

(Gil Blas) SANTILLANE.

* * *

CONTRIBUTION AU RÉPERTOIRE HISTORIQUE DE LA HAUTE-MARNE. — Notre collaborateur M. Ernest Mallet, docteur en droit, avoué à Pontoise, a bien voulu compléter sur quelques points le précieux et déjà si complet *Répertoire historique de la Haute-Marne* publié par M. Roserot dans notre Revue, en nous fournissant six indications nouvelles d'actes intéressant la région :

1217, février. — Simon, seigneur de Joinville, déclare accepter de posséder en commun avec Saint-Urbain, Oda, sa serve à Mussey, et Roger, homme de Saint-Urbain au même lieu. — *Arch. de la Haute-Marne*, 9e liasse, 10e et 11e parties. — M. Delaborde, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, cite (p. 284) la pièce comme étant de février 1218, avec référence à Bibl. nat., coll. Moreau, vol. 123, p. 49.

1262. — Jean de Joinville vend à Boniface, chanoine de Saint-Laurent, moyennant 60 livres de Provins, une vigne sise à Rupt, dix sous de cens au four de Mussey et trois pièces de pré au même lieu, *Arch. de la Haute-Marne*, cart. de Saint-Laurent, VII.

Août 1277. — Jean de Joinville et Alix, sa femme, vendent à la communauté de la ville de Mecey (Mussey) deux pièces de bois sises au Fays et aux Plains Champs à la charge de lui payer par chaque feu, aux octaves de Saint-Martin, un quarteron d'avoine.

Arch. municip. de Mussey, série AA, n° 1 (*vidimus*).

Mémoires de la Société des Lettres de Saint-Dizier, t. V, p. 305.

1312, novembre. — Jean de Joinville reconnaît que tant que lui ou ses hoirs seront seigneurs de Montier-sur-Saulx, ils devront payer à l'abbaye d'Ecurey 8 sols de petits tournois par an.

1314, 14 avril. — Jean de Joinville accorde des lettres de non préjudice aux bourgeois de Joinville qui ont travaillé sans y être obligés à ses ponts et chaussées.

Ces deux chartes publiées en 1894 par M. H. Gillet. Joinville, imprimerie Rosenstiel.

1372, 22 mai. — Marie de Luxembourg, comtesse de Vaudémont et dame de Joinville, accorde des lettres de non préjudice aux habitants de Mussey qui ont été contraints de faire guet et garde au château de Joinville, alors qu'ils n'en sont pas tenus.

Arch. municip. de Mussey, série FF, n° 1.

Mémoires de la Société des Lettres de Saint-Dizier, t. V, p. 308.

***

Archives de la Commission des monuments historiques. — La Commission des monuments historiques, qui relève de la Direction des Beaux-Arts, possède des archives dans lesquelles sont déposés de nombreux plans, dessins et aquarelles de monuments français exécutés par les architectes du gouvernement. Le catalogue de ces dessins vient d'être publié par M. A. Perrault-Dabot, archiviste de la Commission. Cet inventaire, classé par départements, forme un gros in-8° de 435 pages.

Les archives de la Commission peuvent être facilement consultées sur place ; elles contiennent aussi une riche collection de photographies dont plus tard, espérons-le, le très aimable archiviste nous fera connaître le détail. — Nous pensons que nos lecteurs verront avec intérêt ce qui, dans ce volume, concerne le département de la Marne : nous notons les noms des architectes auteurs des plans, dessins et aquarelles :

Avenay, église : Brunette.
Bouilly, église : D. Darcy.
Cauroy-les Hermonville, église : Therot et D. Darcy.
Châlons, cathédrale : M. Ouradou.
Châlons, Notre-Dame : Lassus, Ch. Genuys.
Châlons, Saint-Jean : Genuys.
Dormans, église : L. Gillet, Selmersheim.
Lépine, église : Granrut, Ouradou.
Maisons, église : E. Millet.
Mareuil-le-Port, église : Ch. Genuys.
Margerie Hancourt, église : Louzier.
Montmort, église : Oury, Ch. Genuys.
Orbais, église : E. Millet.
Reims, cathédrale : Brunette, Viollet-le-Duc, P. Naples.
Reims, Saint-Remi : Brunette, E. Leblan.
Reims, maison des Musiciens : E. Bœswillwald, Leblan.
Reims, mosaïque romaine : Ouradou.
Reims, porte de Mars : Brunette, E. Millet.
Rieux, église : E. Millet.

Saint-Amand, église : Ch. Genuys.
Vertus, église : Granrut, L. Gillet, Selmersheim.

* * *

Inauguration de la fontaine monumentale érigée a Charleville en l'honneur de Charles de Gonzague. — Le dimanche 22 octobre a été inaugurée, à Charleville, la fontaine monumentale de la place Ducale, due à la collaboration de nos compatriotes MM. Petitfils, architecte, et Colle, statuaire. Ce monument, d'un très bel effet décoratif, érigé en l'honneur du duc Charles de Gonzague, qui créa la ville en 1606, ne contribuera pas peu à l'ornement de cette place, d'un type presque unique en France.

Le monument, dû au produit d'un legs de Mme veuve Payer-Guillemain et d'une subvention municipale, est construit en bronze et en granit des Vosges. Il se compose d'un bassin circulaire de 11 mètres de diamètre, duquel émergent huit vasques de différentes grandeurs et un socle flanqué d'ailerons de 6m20 de hauteur.

La statue, qui surmonte le tout, a 3m50 de hauteur. Charles de Gonzague est représenté debout, en costume du XVIIe siècle. Il a l'épée au côté. Sa main gauche repose sur une haute canne, dans la droite il tient un rouleau de papier. La pose est élégante ; les traits de la figure sont énergiques et agréables.

Nous empruntons au discours du maire, M. Bouchez-Leheurtre, l'intéressante notice consacrée au fondateur de Charleville :

« Charles de Gonzague, issu d'une vieille famille italienne remontant au XIVe siècle, naquit à Paris le 16 mars 1580 et mourut à Mantoue le 21 septembre 1637. Son père, Louis de Gonzague, avait été naturalisé français en 1550.

« Charles de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat du côté paternel, duc de Nevers et de Rethel par sa mère, Henriette de Clèves, gouverneur de Champagne par son père, était un haut et puissant seigneur.

« Brave à la guerre, il fut blessé au siège de Bude, en Hongrie, en 1602.

« Nouveau Pierre l'Hermite, il rêva une croisade contre les Turcs et voulut sérieusement la réaliser ; il fit construire cinq vaisseaux, mais au moment de mettre à la voile, un incendie détruisit ses bâtiments et anéantit ses espérances.

« Mais il fut surtout un parfait administrateur. Louis XIII le chargea de missions de confiance, notamment en 1623, comme ambassadeur extraordinaire auprès du pape Urbain VIII.

« En 1606, il eut l'heureuse idée de vouloir créer une ville sur le bord de la Meuse, auprès de Mézières et d'Arches. Il n'y avait que quelques pauvres maisons au Daga. D'un véritable coup de

baguette, dès 1608, Charles de Gonzague faisait naître une ville, et, nous pouvons le dire, une jolie ville. Le plan, en effet, est tout à fait remarquable et lui fait le plus grand honneur. Quatre grandes artères partent du centre pour former les quatre quartiers de la ville, des rues d'une rectitude absolue, quatre places bien espacées dont la place Ducale, véritable curiosité qui a tant de style, et n'a de comparable que la place des Vosges à Paris, des maisons bien édifiées ; on ne pouvait faire mieux. Il y a certainement peu d'exemples de villes construites aussi régulièrement.

« Pour hâter la construction et peupler rapidement sa ville, Charles de Gonzague employa divers moyens. Il construisit lui-même un certain nombre de maisons qu'il vendait ensuite à très bas prix ; il concédait des terrains à titre purement gracieux ou moyennant de faibles redevances à des gens, surtout des artisans, qu'il décidait à s'établir dans la cité. Il obligea même les autres villes sous sa dépendance à faire chacune les frais d'une maison. Il obtint du roi la franchise des impositions pour les marchandises fabriquées à Charleville. Il accorda aussi le droit d'asile, qui, dans les anciennes juridictions, relevait de l'idée de pardon et d'oubli, et dont l'antiquité nous donne des exemples célèbres dans la fondation de Thèbes, d'Athènes et de Rome.

« Charles de Gonzague parvint ainsi à créer une ville dont les habitants se montrèrent, dès l'origine, très laborieux, et qui était appelée, son fondateur l'avait compris et voulu, à devenir plus tard, par sa situation géographique et son activité, un centre industriel et commercial fort important.

« Puis il la dota de fortifications démolies un peu plus tard, à la fin du XVIIe siècle, de deux moulins, le Moulin et le Grand Moulin, du Petit-Bois, d'une église, de couvents, et commença la construction d'un hôpital, etc.

« Charles de Gonzague organisa aussi l'administration de la ville avec un Conseil de ville dont une partie était élue par les habitants, fait très curieux au XVIIe siècle, et qui montre bien le libéralisme du prince. Il fonda une garde bourgeoise, pour la sécurité publique, une compagnie de l'Arquebuse et une compagnie de la Jeunesse. Il fit des règlements de police et de voirie très étudiés et très complets, En un mot, il mit sa ville en situation de vivre, de s'administrer et de prospérer.

« Charles de Gonzague ne put mener à bonne fin cette œuvre considérable sans de grands sacrifices de temps et d'argent. Il y engloutit une grande partie de sa fortune et termina ses jours à Mantoue, dans une situation qui contrastait péniblement avec sa splendeur passée.

« Cette extrême générosité doit accroître encore la sympathie et la reconnaissance des Carolopolitains pour le fondateur de leur ville ; il méritait ce bronze qui doit perpétuer sa mémoire. »

Les détails biographiques qu'on vient de lire sont, nous le répétons, empruntés au discours du maire de Charleville, M. Bouchez-Lebeutre. Cet hommage, rendu par un magistrat d'opinion radicale à un grand seigneur féodal, méritait d'être retenu. Quand il arrive à une municipalité de fouiller l'histoire de la ville qu'elle administre, elle est souvent conduite à de pareils témoignages d'admiration et de reconnaissance envers le passé, même lointain.

Nous l'avons vu dans la Marne, où un monument a été élevé, à Igny-le-Jard, à un comte de Champagne, et inauguré par M. Vallé, député d'Épernay.

Il est des cas où la vérité parle plus haut que toutes les préventions et que tous les préjugés.

***

Mélanges sur Jeanne d'Arc. — *La statue de Jeanne d'Arc à Montebourg.* — Lors de son sacre, Mgr Le Nordez, actuellement évêque de Dijon, prit solennellement l'engagement d'offrir a Montebourg, sa ville natale, une statue équestre, en bronze, de Jeanne d'Arc.

Aujourd'hui, c'est chose faite. L'inauguration de la statue a eu lieu le dimanche 15 octobre, sous la présidence d'honneur de Mgr Le Nordez et du lieutenant-colonel Guérin, député de Valognes.

La statue équestre de Jeanne d'Arc s'élève en face de la maison qui a vu naître l'évêque de Dijon. Elle est l'œuvre de MM. Mathurin Moreau et Pierre Le Nordez, oncle du prélat.

A l'occasion de l'inauguration de ce monument, la municipalité de Montebourg avait organisé des fêtes dignes de celles qui eurent lieu à la consécration de l'évêque normand.

Une grande cavalcade historique, figurant l'entrée triomphale de Jeanne d'Arc à Montebourg, a parcouru les rues de la ville.

Des discours officiels, un banquet sous les Halles, des retraites aux flambeaux, salves d'artillerie, messe en musique, illuminations, feu d'artifice ont marqué cette solennité patriotique.

***

Le monument de Jeanne d'Arc à Vaucouleurs. — Le village de Domrémy, où naquit Jeanne d'Arc, possède une basilique superbe qui domine de sa masse imposante la plaine de la Meuse. L'évêque de Verdun, Mgr Pagis, voulut également doter Vaucouleurs d'un monument rappelant le souvenir de l'héroïne, qui partit de cette petite cité pour aller trouver le roi de France et lui rendre son royaume. Il acheta dans la ville haute l'emplacement du château où demeurait Baudricourt. Les petites maisons particulières où s'étaient établies des familles d'artisans, les jardins, ce qui restait de la chapelle castrale, où Jeanne allait prier, devint sa propriété et il fit commencer les travaux.

Aussitôt surgirent, de la part de la municipalité, les taquineries pour empêcher le projet d'aboutir. L'évêque s'entendit avec la Commission des monuments historiques au sujet de la chapelle ; mais, cette première difficulté aplanie, d'autres furent soulevées. Le rapporteur du Conseil municipal demanda que le Conseil contrôlât toutes les dépenses. Comme on n'avait rien demandé à la ville, on ne voulut, avec raison, lui rendre aucun compte.

Au grand déplaisir de la population, qui voyait dans les travaux une source de bénéfices importants, ils furent arrêtés et remis à des temps plus propices. Depuis, la municipalité radicale, le maire Chevelle en tête, a été mise à la porte de l'Hôtel de Ville par les électeurs et remplacée par des modérés. L'œuvre de Mgr Pagis va donc être reprise ; le monument colossal de Jeanne d'Arc dominera, du sommet de son rocher, la ville et la plaine ; de nombreux touristes ou pèlerins visiteront Vaucouleurs comme ils visitent Domrémy.

* * *

La Jeanne d'Arc de Paul Dubois, à Paris. — Depuis plusieurs semaines le terre-plein de la place Saint-Augustin, à Paris, avait été transformé en vue de recevoir le piédestal de la statue de Jeanne d'Arc, de notre compatriote Paul Dubois, qui doit y être érigée.

M. Formigé, d'accord avec l'éminent artiste, vient d'arrêter le dessin de ce piédestal qui sera très simple : un cube de pierre assez bas, portant quelques inscriptions dont M. Paul Dubois a lui-même choisi le texte qui vient d'être approuvé par toutes les commissions compétentes : bâtiments civils, monuments parisiens, commission municipale des beaux-arts, etc., etc.

Sur la face antérieure, un bref historique de la « mission » de Jeanne d'Arc :

A l'âge de dix-sept ans, Jeanne entreprend de chasser les ennemis hors de France. Elle fait lever le siège d'Orléans, détruit l'armée anglaise à Patay, conduit Charles VII à Reims et le fait sacrer roi. Blessée en voulant délivrer Paris, elle est prise devant Compiègne et brûlée vive par les Anglais à Rouen.

Elle avait dix-neuf ans.

Sur la face latérale droite, deux citations qui caractérisent l'héroïne :

Je suis cy venue de par Dieu le roy du ciel pour vous bouter hors de toute France.

(Lettre au duc de Bedford.)

Elle disait aux siens : « Entrez hardiment parmy les Anglois », et elle-mesme y entrait.

(Procès de condamnation.)

Sur la face latérale gauche, deux autres extraits des écrits du temps caractérisent la femme :

Lors elle dist que jamais n'avait veu sang de François que les cheveux ne lui levassent en sûr.

(Procès de réhabilitation.)

Venaient les pauvres gens voulantiers à elle, parce qu'elle ne leur faisait point de desplaisir mais les supportait à son povoir.

(Procès de condamnation.)

La construction du piédestal sur ses fondations, aujourd'hui terminées, commencera prochainement et la statue y sera posée avant la fin de l'année.

***

Variétés sur Bossuet. — *Le monument de Bossuet.* — On peut voir dans l'atelier du sculpteur Ernest Dubois la maquette définitive du monument de Bossuet.

Dans une attitude qui traduit superbement l'éloquence, l' « Aigle de Meaux » est debout sur un piédestal assez élevé, au bas duquel l'artiste a groupé quatre figures historiques.

C'est d'abord, en une pose méditative, le huguenot Turenne, que Bossuet — on le sait — convertit au catholicisme ; c'est ensuite, agenouillée et priant, une carmélite aux traits délicats, Mlle de Lavallière ; c'est encore le jeune dauphin, dont Bossuet fut le précepteur ; c'est, enfin, une femme en deuil, personnifiant l'oraison funèbre, et à laquelle le statuaire a donné les traits d'Henriette d'Angleterre.

La face principale du piédestal, sur lequel sont gravées ces deux simples dates : 1627-1704, est ornée d'un bas-relief représentant un aigle — allusion à l' « Aigle de Meaux » — planant, ailes déployées, dans la nue, au-dessus du soleil.

Derrière, sur la face opposée, un médaillon de Condé, dont Bossuet prononça l'oraison funèbre.

Le monument, qui ne mesurera pas moins de sept mètres de hauteur, sera entièrement en marbre.

***

Manuscrit autographe de Bossuet. — On vient de découvrir le manuscrit autographe d'un discours de Bossuet. C'est le panégyrique de saint François de Sales, prononcé en 1660, au monastère de la Visitation de Paris, par l'illustre évêque de Meaux.

Ce manuscrit, dont les *Études* des Pères de la Compagnie de Jésus publient le texte avec le fac-similé de la dernière des quatorze pages qu'il comprend, forme un cahier grand in-octavo.

Sur les trente-deux lignes de la page dont les *Études* donnent le fac-similé, il n'y a pas moins de vingt-cinq ratures ou surcharges de la main de Bossuet, qui mettait en pratique, comme on en peut juger, le conseil de Boileau :

Vingt fois sur le métier...

Ajoutons que l'enveloppe contenant le manuscrit, découvert à Turin dans les archives de l'État par le R. P. Dom Mackey, portait cette note écrite en italien :

« Panégyrique de saint François de Sales, par Mgr Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, acquis par Sa Majesté pour cent francs, à la date du 27 mars 1840. »

***

Études campanaires. — *Inscription inédite de l'ancienne cloche de Liart (Ardennes) prise en 1895.* — Depuis deux ans, Liart possède une nouvelle sonnerie de trois cloches.

† « Je suis bénite par Mre Michel Bourgeois, curé de Liare (*sic*), nommée Michelle-Marie-Françoise par lui et par Marie-Françoise Bourgeois sa sœur. Présens (*sic*) Mre Jean Dupin, notaire royal, Jean Consé, Jacque (*sic*) Loison, Thomat (*sic*) Baudouin, maire, Claude Sénéchal, lieutenant de Maire, Jean-Baptisce (*sic*) Bonnaire, Jean-Baptisce (*sic*) Louette, ua (*sic*) mois d'aoust 1767. »

Claude Guillemin ma fait lan 1767.

B. Riomet.

***

Un vocable champenois. — Dans un intéressant article des *Débats* du 28 août dernier, sur les locutions usitées dans les campagnes, nous lisons sous la signature S... :

Savez-vous comment on appelle chez nous un homme qui ne dit pas franchement sa pensée, qui cherche des détours, des faux-fuyants, des échappatoires, bref un matois ou un chicanier ? On l'appelle un *renarreux*. Car c'est bien renarreux qu'il faut dire ; *narreux* ne voudrait pas dire grand'chose, bien qu'il vienne sans doute du vieux verbe « narrer » et puisse signifier diseur de riens, conteur d'histoires. Renarreux, dont vous devinez la racine, renard, est beaucoup plus joli...

Il y a dans ces lignes quelques erreurs. Le mot *Narreux* existe dans nos provinces de l'Est, Champagne et pays verdunois. D'après le *Glossaire du Mouzonnais* que vient de publier M. Goffart dans la *Revue de Champagne et de Brie*, il s'appliquerait à un individu dégoûté, difficile, exigeant, regardant de très près si la nourriture est proprement préparée. On dit proverbialement : « Pus niche, pus narreux », d'autant plus difficile, qu'il est plus sale. — « Ah ! tu te marieros bin aveu Louise ? Eh bin ! tu n'es mi narreus, ti ! » Tu n'es pas dégoûté ! » L'expression, qui figure avec le même sens dans le *Dictionnaire du Bas langage rémois*, de Saubinet, est très usitée, notamment dans le département de la Marne.

Dans les régions dont nous parlons, nous n'avons pas trouvé le mot *renarreux*.

Avec ou sans le préfixe *re*, cette expression vient-elle de « narrer ? » Cela n'est pas probable ; narrer ne doit pas être un

vieux mot, car Littré paraît l'avoir rencontré pour la première fois dans Amyot. Nous ne croyons pas que narreux dérive de renard. Nous laissons à d'autres le soin d'en rechercher l'origine.

***

Un manuscrit mexicain du cardinal Le Tellier. — Dans la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du vendredi 13 octobre 1899, le docteur Hamy a offert à l'Académie, de la part du duc de Loubat, de New-York, la reproduction qui vient d'être faite, avec la plus scrupuleuse exactitude, du célèbre manuscrit mexicain de la Bibliothèque nationale, connu sous le nom de *Codex tellariano-remensis* parce qu'il figurait parmi les manuscrits du cardinal Le Tellier, archevêque de Reims.

M. Hamy a transcrit soigneusement les textes hispano-mexicains qui accompagnent les images et figures brièvement commentées par lui, et dont une partie sont dues au frère dominicain Pedro de los Rios, bien connu par l'illustration du *Codex vaticanus*.

***

Paul Dubois et la statue tombale du duc d'Aumale. — La statue tombale du duc d'Aumale, destinée à la chapelle de Dreux, et à laquelle M. Paul Dubois travaillait depuis près de deux ans, sortira dans quelques jours des ateliers de ses praticiens et le maître n'aura plus qu'à lui donner les dernières retouches.

Le duc de Chartres a trouvé l'œuvre si admirable, avant même qu'elle fût totalement achevée, qu'il a exprimé le désir qu'elle fût exposée avant d'aller à Dreux ; mais on a renoncé à une exposition restreinte à l'École des Beaux-Arts, comme il en avait été d'abord question : c'est l'hommage du grand public qu'il faut à l'œuvre de Paul Dubois, qui sera certainement une des plus belles expressions d'art du siècle, et c'est à l'Exposition universelle qu'on la verra.

***

L'alizier de Racine, a Uzès. — L'alizier historique d'Uzès, l'alizier à l'ombre duquel méditait Racine, a été brisé par l'orage qui a marqué la fin de septembre.

L'arbre séculaire, qui abrita de son feuillage les rêves immortels du poète, gît maintenant blessé à mort, comme épuisé d'avoir porté, pendant si longtemps, le fardeau d'un si grand souvenir.

***

Conférence de M. René Millet a Reims. — La distribution annuelle des récompenses offertes par la Société industrielle de Reims, aux élèves qui suivent ses cours, a eu lieu le dimanche 22 octobre. Elle était présidée par M. René Millet, résident général

en Tunisie, qui a fait une conférence sur la colonisation française dans ce pays.

Au cours de cette année, une tournée d'instituteurs, dont M. Thomas, l'un des maîtres estimés de nos écoles rémoises, faisait partie, a visité la Tunisie ; M. Millet a été frappé des résultats obtenus, et il s'est donné pour mission de préconiser en Champagne les idées de colonisation.

Comme le désir d'aller aux colonies et de s'y créer une situation peut naître dès l'école primaire sous l'action de la parole du maître, M. Millet avait invité tout particulièrement à sa conférence les instituteurs, et beaucoup avaient répondu à cet appel.

Le lendemain lundi 23 octobre, dans une réunion des notabilités industrielles et commerciales de Reims, M. Millet a fourni des indications sur les moyens les plus propres à développer l'exportation des tissus de laine dans la Tunisie et sur l'emploi possible des capitaux dans la contrée.

M. René Millet est presque un concitoyen, puisqu'il a épousé la petite-fille de M. Paulin Paris et que, chaque année, il vient à Avenay passer ses vacances.

***

Fondation Doublet. Prix aux ouvriers agricoles du département de l'Aube. — La distribution des prix fondés par M. Jean-Hippolyte Doublet, en faveur des ouvriers agricoles du département de l'Aube, aura lieu à Troyes le dimanche 25 mars prochain, par les soins de la municipalité de cette ville.

Ces prix, au nombre de cinq, consistent en livrets, de chacun mille francs, à délivrer aux lauréats, sur la Caisse d'épargne la plus proche de leur domicile.

Il est attribué un prix à chacun des arrondissements de l'Aube.

L'acte de fondation détermine, ainsi qu'il suit, les conditions auxquelles doivent satisfaire les candidats :

« Les prix sont à distribuer à des jeunes gens de l'âge de 22 à « 30 ans, célibataires ou mariés, travaillant en qualité de domes- « tiques chez des cultivateurs du département de l'Aube et ayant « au moins sept ans de bons et loyaux services chez le même « maître, et sans interruption autre que celle occasionnée par la « durée du service militaire.

« Pour obtenir ces récompenses, les candidats devront avoir, « pendant le temps ci-dessus prescrit, fait preuve d'une instruc- « tion primaire suffisante pour leur position, d'intelligence, « d'amour du travail, de tempérance et de bonnes mœurs, et de « bons rapports avec leurs maîtres et autres personnes. »

Les demandes des candidats devront parvenir à la mairie de Troyes à partir de ce jour jusqu'au samedi 24 février prochain inclusivement (délai de rigueur).

Ces demandes devront être accompagnées de l'extrait du casier

judiciaire, d'attestations, de pièces justificatives suffisantes pour permettre au jury d'examen de se renseigner sur la valeur des titres invoqués.

L'acte de naissance est indispensable : toutefois il peut être remplacé par un certificat attestant la date et le lieu de la naissance.

Si le candidat est marié, ce certificat peut être délivré par le maire de la commune où le mariage a été célébré.

Toutes les pièces peuvent être établies sur papier libre.

***

Documents relatifs a l'arrondissement de Vitry. — L'infatigable professeur de Vitry, M. Ernest Jovy, publie à la librairie Tavernier, de Vitry, un recueil de documents inédits pour la plupart et relatifs à Vitry-le-François, à Vitry-en-Perthois et à l'arrondissement de Vitry. Il donne ces pièces dans l'ordre où il les a trouvées, sans se soucier d'un ordre logique, parce qu'il n'a, comme il dit, d'autre intention que d'être utile, d'apporter des documents au fur et à mesure qu'il les a glanés, et il faut le remercier de la peine qu'il a prise ; mais il eût peut-être mieux fait de classer tous ces matériaux suivant l'ordre chronologique. Toutefois, un index géographique des matières et une table d' « indications diverses » facilitent les recherches de celui qui aura entre les mains ce volume de 865 pages.

Voici le sommaire du Spicilège : I. P.-Jacques Pérard, de Vitry-le-François (1567-1638). — II. Les exercices publics dans les pensions de Vitry (1809 et 1810). — III. Quels étaient les « devoirs et obligations » du tailleur portier du Collège de Vitry en 1788 ? — IV. Les Russes à Vitry en 1814. — V. Un document vitryat sur 1814. — VI. Un moraliste vitryat au XVIIIe siècle. — VII. Le testament de Guillaume Le Roy, abbé de Haute-Fontaine. — VIII. L'église Notre-Dame de Vitry-le-François. — IX. Racine et la pierre tombale de Jean de Mutigny en l'église Notre-Dame de Vitry. — XII. Limites du territoire concédé en 1110 à l'abbaye de Cheminon. — XIII. Une charte de 1151 concernant l'abbaye de Trois-Fontaines et la forêt de Baudonvillers. — XIV. M. l'abbé Garnier, curé de Vitry-le-François. — XV. Un phénomène météorologique. — XVI. Trouvaille archéologique. — XVII. Quelques exercices publics au Collège royal des PP. de la Doctrine chrétienne de Vitry-le-François. — XVIII. Un règlement du Collège de Vitry-le-François au temps de Richelet (octobre 1660). — XIX. Quelques vieux noëls d'un recueil vitryat. — XX. Une brochure publiée en 1823 sur la statue de saint Louis à Notre-Dame de Vitry. — XXI. Les inscriptions de l'église de Saint-Lumier-en-Champagne. — XXII. Vitry et Valmy. — XXIII. Le rétablissement du Collège de Vitry-le-François sous le nom d'école secondaire communale en l'an XI. — XXIV. Trouvailles archéologiques à Ponthion, en

1862. — XXV. Notes archéologiques sur l'arrondissement de Vitry, communiquées au Congrès archéologique de France tenu à Châlons-sur-Marne en 1855. — XXVI. Chanson de 1820. — XXVII. Notice sur le camp des Louvières et quelques antiquités du Perthois. — XXVIII. Les tombes de Maisons-en-Champagne et de Pogny. — XXIX. Les de Vavray, seigneurs des Presles, d'après des documents inédits. — XXX. L'inscription de l'église de Larzicourt. — XXXI. Une description de Vitry-le-François en 1681. — XXXII. Louise-Caroline d'Aumont. — XXXIII. Le prospectus de la souscription proposée pour le rétablissement de la statue de saint Louis, roi de France, dans l'église Notre-Dame de Vitry. — XXXIV. Note sur une tombe à Strasbourg. — XXXV M. Narcisse Michaut, professeur du Collège de Vitry-le-François (1868-1869). — XXXVI. Vieilles lettres. — XXXVII. Le testament de Mlle de Préfontaine. — XXXVIII. Un document nouveau sur la famille de Jeanne d'Arc. — XXXIX. Le capitaine Champagne, de Vitry-le-François. — XL. Une brochure de Pierre Herbert. — XLI. Vieilles affiches vitryates. — XLII. M. Hatterer. — XLIII. Un discours prononcé dans l'église de Somsois, le 14 juillet 1790. — XLIV. Les cahiers de M. Dorizy. — XLV. Documents relatifs à l'histoire de la ville de Vitry-le-François. — XLVI. Vieilles lettres militaires. — XLVII. Contribution à l'histoire de la formation du département de la Marne, d'après des documents vitryats. — XLVIII. Les mémoires de l'abbé Flambard. — XLIX. A propos d'une poésie. — L. L'emplacement de la tombe de Jean de Mutigny.

Ce premier volume, tiré à cent exemplaires seulement, sera suivi d'un tome II, qui contiendra de précieux documents sur l'histoire du jansénisme en Champagne, et, en particulier, les *Mémoires* inédits de l'abbé Feydeau.

***

Découvertes archéologiques. — *Armes mérovingiennes, à Faverolles.* — Une importante découverte vient d'être faite à Faverolles (Marne). M. Burgaust et M. Édouard Marié ont trouvé dans un tumulus, limite commune de leurs propriétés, plusieurs objets semblant remonter aux temps mérovingiens : une francisque de bronze, trois javelots, une large épée à double tranchant, une plaque de ceinturon avec ornements en creux, plusieurs poteries.

***

Monnaies du XVIe siècle à Igny-le-Jard — En faisant une tranchée pour l'élargissement du chemin vicinal de Moncet à Comblizy, dans un terrain nouvellement acquis par la commune d'Igny-le-Jard (Marne), MM. Guignot, terrassiers, ont trouvé quatorze pièces en argent, très bien conservées, datant des règnes de Charles IX et Henri III, sur la plupart desquelles on lit très dis-

tinctement l'inscription : *Sit nomen Domini benedictum.* Sur quelques-unes, l'effigie des rois Charles IX et Henri III est très apparente, et sur l'une d'elles se trouve la date de 1582.

* * *

Monnaies du XVIe siècle à Fresnoy-le-Grand. — Une intéressante découverte vient d'être faite récemment à Fresnoy-le-Grand (Aisne), près de la place, en face de l'église, sur l'emplacement de la sacristie de l'ancienne église.

On a trouvé là plusieurs vases renfermant des monnaies françaises et espagnoles à l'effigie de Henri II, de Charles IX et de Philippe II d'Espagne.

On suppose que ces pièces avaient été déposées en cet endroit par le curé de Fresnoy.

Les monnaies, fort nombreuses, ont été déposées au secrétariat de la mairie où les numismatistes peuvent les voir. La plupart des pièces à l'effigie de Philippe II sont de l'année 1557.

* * *

Sépultures gallo-romaines à Prunay. — Des fouilles intéressantes se font en ce moment dans le domaine des Marquises, près de Prunay (Marne), appartenant à M. Vasnier. Le fouilleur bien connu à Reims, Jules Orblin, a découvert plusieurs sépultures de l'époque gauloise, qui ont fourni des vases en terre noire, dont un énorme, des épées en fer, des fibules en bronze, etc.

Ces découvertes vont enrichir le Musée archéologique de Reims, et faire une suite aux collections données par M. Th. Habert à la ville dont le catalogue est sous presse. H. J.

* * *

Legs a la ville de Reims. — M. Subé, de Reims, mort récemment, a fait, par son testament, à divers établissements scientifiques ou de bienfaisance, plusieurs legs importants dont la totalité est d'environ un million.

A l'Institut Pasteur, M. Subé lègue 5,000 francs ; à la Société de la Croix-Rouge, 10,000 francs ; à la Société des naufragés, 10,000 francs ; à l'Œuvre de l'hospitalité de nuit de la rue de Tocqueville, 100,000 francs ; aux aveugles de l'avenue de Breteuil, 10,000 francs ; aux orphelins de la rue de Lorraine, 10,000 francs.

La ville de Reims bénéficie surtout des libéralités du testateur. Elle reçoit 700,000 francs, dont 400,000 par portions égales à ses hôpitaux, à ses hospices, à sa Société protectrice de l'enfance, à son hospitalité de nuit ; 100,000 francs à son Musée pour achat de tableaux et 200,000 francs pour l'érection d'une fontaine.

Enfin, M. Subé, qui a vécu quelque temps à Saint-Germain, a légué 100,000 francs aux pompiers de cette ville.

***

M. Harmel et le pèlerinage français a Rome. — Le Pape a reçu le 22 septembre, en audience particulière, M. Harmel, sa famille et la commission d'organisation du pèlerinage français.

Léon XIII leur a fait l'accueil le plus affectueux et leur a promis de recevoir les pèlerins le 25 dans la galerie des cartes géographiques.

Il s'est ensuite entretenu avec M. Harmel et lui a exprimé sa vive sympathie pour la France. Le pape a déclaré que si les catholiques français se conformaient aux conseils qu'il leur a donnés sur la conduite à suivre dans les questions politiques et sociales, leur situation s'améliorerait beaucoup.

« La France, a continué le pape, peut être la plus grande des nations. Il lui suffirait, pour cela, de s'en tenir à l'esprit de mes directions. »

Le Souverain Pontife a insisté sur l'action populaire et, à plusieurs reprises, s'est informé des sentiments des pèlerins, exprimant le désir formel que toute allusion politique soit exclue de l'adresse qui lui serait présentée.

Le lundi 25, à dix heures et demie du matin, Léon XIII a reçu les pèlerins français dans la galerie des cartes géographiques.

Précédés de leurs bannières, les pèlerins ont fait leur entrée dans le Vatican par la porte de Bronze ; les bannières ont été disposées près du trône élevé au fond de la galerie.

A dix heures trente, le pape fait son entrée sur la *sedia gestatoria*, précédé des gardes nobles et des gardes suisses de sa cour et de la commission du pèlerinage, et suivi des cardinaux Rampolla, Vincenzo, Manutelli, Mocenni, Jacobini, Ferrata, de M. Harmel et des autres personnages ecclésiastiques et laïques.

Son entrée est saluée de vifs applaudissements. Les pèlerins crient : Vive le Pape ! Vive Léon ! Vive le Pape des ouvriers !

Le pape, ému, bénit l'assistance. Il descend de la chaise et se rend sur le trône. Les cardinaux et les hauts dignitaires prennent place autour de lui.

Lorsque le silence est rétabli, M. Harmel lit son discours. Quand il a terminé, les pèlerins crient de nouveau : Vive le Pape ! Vive Léon ! Vive le Pape des ouvriers !

Au discours de M. Harmel, le pape a répondu par une allocution qui a été lue par Mgr de Croix et souvent interrompue par des applaudissements.

Le Pape se lève alors et, d'une voix forte, prononce la bénédiction. Il bénit l'assistance à genoux.

La prière terminée, les pèlerins l'acclament. M. Léon Harme commence les présentations de toute sa famille, des chefs des groupes du pèlerinage et des autres personnalités admises à baiser la mule.

Le Pape s'entretient avec beaucoup d'entre eux ; mais, vu la grande chaleur, le docteur Lapponi fait abréger la présentation et le Pape, avec le même cérémonial, retourne dans ses appartements aussi vivement acclamé qu'à l'arrivée. Avant de quitter la salle, il se retourne sur la *sedia*, et avec un sourire, regarde l'assistance qu'il bénit encore une fois.

La cérémonie est terminée vers midi. Le Pape ne semble nullement fatigué. Il a bonne mine, mais le regard est moins vif que l'année dernière.

Tout s'est passé en bon ordre. Le temps est beau. Le cardinal Ferrata a présidé le déjeuner des pèlerins qui a suivi l'audience pontificale.

***

Inauguration du grand orgue de l'église Saint-Charles, a Sedan. — Le dimanche 24 septembre a eu lieu, dans l'église Saint-Charles de Sedan, l'inauguration solennelle du grand orgue, sous la présidence de Mgr Langénieux, cardinal archevêque de Reims, accompagné de M. Compant, vicaire général, et de trente prêtres de la ville et des environs. Après le *Benedictus*, admirablement exécuté par la maîtrise avec accompagnement d'un quatuor à cordes par les plus éminents artistes de Sedan : MM. Bouvier, Clarinval, Coussette, Débouzie, Hénon, Huart, Leblond et Serraz, le cardinal monte à l'autel et, se plaçant face à l'instrument, il procède solennellement à la bénédiction liturgique.

Successivement, MM. Condette et Dallier présentent l'instrument et font valoir ses ressources.

M. l'abbé Bihéry, vicaire, a prononcé un discours fort goûté.

***

Le camp de Mailly. — Les études pour le camp de Mailly, projeté pour l'usage des troupes du 20e corps, quartier général à Nancy, seront bientôt terminées.

Le lieutenant Rôttée, du génie, qui commande le détachement prenant part aux études, réside à Mailly depuis plusieurs semaines.

Le camp, affectant la forme d'un quadrilatère, sera établi dans l'immense plaine de la Champagne pouilleuse coupée de quelques bouquets de sapins, terrain semblable à celui du camp de Châlons.

Au nord, les limites suivraient les frontières des départements de la Marne et de l'Aube, le long de la route nationale 34 de Paris à Vitry-le-François et de la ligne ferrée de Paris à Vitry-le-François, par la Ferté-Gaucher, Sommesous, Poivre et Sompuis. Le camp serait limité au sud par la rivière d'Aube, d'Arcis-sur-Aube à Ramerupt. Il serait bordé à l'est par le ruisseau le Puis, et par la voie romaine de Châlons à Bar-sur-Aube par Humbeauville,

Lemeix-Thiercelin, Saint-Ouen et Brebant. A l'ouest, les limites suivraient la route nationale 77, de Troyes à Châlons par Sommesous, Mailly, Villers-Herbisse, Allibaudières et Arcis sur-Aube.

Les quatre sommets du quadrilatère seraient Sommesous au nord-ouest, commune située à l'intersection des lignes de Paris à Vitry-le-François et de Châlons à Troyes, à la cote 70, à la source de la rivière de Somme-Soude, au nord ; au nord-est Sompuis, chef-lieu de canton de la Marne, patrie de Royer-Collard, à la source de la rivière le Puits, à la cote 157.

Le troisième angle au sud-est serait occupé par Arcis-sur-Aube, chef-lieu d'arrondissement de l'Aube, et le quatrième angle au sud-est serait occupé par Ramerupt, chef-lieu de canton de l'Aube, sur l'Aube.

A l'intérieur du quadrilatère, sur la rivière l'Huitrelle, se trouvent les villages de Trouan-le-Grand, Trouan-le-Petit, Dosnon et Granville. Le quartier général du camp sera établi à Mailly, arrondissement d'Arcis-sur-Aube, village de 439 habitants sur l'Huitrelle, station de chemin de fer à huit kilomètres de Sommesous, nœud du chemin de fer.

Mailly est à 37 kilomètres de Châlons et 57 kilomètres de Troyes.

D'après les indications d'emplacement et de distance, l'observation qui se présente, c'est qu'instituer un autre camp de Châlons à proximité de celui qui existe, n'est peut-être pas d'une conception irréprochable. Il y aurait autre chose à faire, ce semble.

* * *

Anniversaires des journées de Sedan et de Bazeilles. — Les services funèbres anniversaires célébrés le samedi 2 septembre, au matin, en l'église paroissiale Saint-Charles, à la synagogue et au temple protestant de Sedan, pour honorer la mémoire des officiers et soldats français tués dans la bataille de 1870, ont été, selon la coutume, suivis par de nombreuses assistances, parmi lesquelles la plupart des autorités militaires et civiles.

Un catafalque, recouvert du drapeau tricolore, avait été dressé dans le chœur de l'église paroissiale. Les sapeurs-pompiers lui faisaient une garde d'honneur. A l'issue des cérémonies, le curé-doyen, le rabbin et le pasteur ont prononcé de touchantes allocutions.

Le dimanche 3, outre les cérémonies qui ont eu lieu à Bazeilles, les délégués de Sedan, de la Société des combattants de 1870 et de la section des vétérans des armées de terre et de mer, se sont rendus à Givonne pour déposer des couronnes sur le monument érigé dans le cimetière de cette localité, où plus de mille soldats français ont été inhumés.

Les Sociétés locales de la Croix-Rouge et du Souvenir français étaient représentées à cette cérémonie.

Des pèlerinages ont eu lieu à l'ossuaire de Bazeilles et à la maison Bourgerie, dite des « Dernières cartouches ».

* * *

Vente artistique a Reims. — Un ancien industriel, originaire des environs de Limoges, M. Thuillard, retiré à Reims, a vendu récemment sa collection. Une partie de cette collection avait été recueillie par lui dans la succession d'un de ses frères, également amateur.

Le lieu de sa naissance lui fit rechercher d'abord les émaux anciens et modernes ; puis le goût des bibelots, des faïences, des gravures, des livres lui est venu, et enfin, plus tard, quand ses connaissances artistiques se sont développées, sa galerie de tableaux s'est formée peu à peu, à la suite de longues et patientes recherches.

Parmi les tableaux signés ou attribués avec plus ou moins de certitude à des maîtres, figuraient un beau et curieux Francken, sur cuivre (n° 82) ; une fine tête de vieillard polonais, par B. Denner (n° 83) ; un petit bijou, de Watteau, étude pour le *Bal masqué* conservé au Palais d'hiver de Saint-Pétersbourg ; une *Fermière à la lanterne*, de Le Nain, d'un effet magnifique, tableau important ; la *Lapidation de saint Étienne*, esquisse de Delacroix ; une pièce capitale de Van Dyck : le *Christ descendu de la croix* ; un *Menuisier et sa famille*, belle composition de l'époque de Chardin : un couple flamand, de l'école hollandaise ; un lot inattendu de Nattier : la *Reine Marie Leczinska, femme de Louis XV, et ses quatre filles* (n°s 111 à 115) ; une délicieuse esquisse de Fragonard (n° 121) ; un *Tête-à-tête* de Duchâtel, élève de Téniers (n° 125) ; une *Kermesse flamande* de Ph. Wouvermans, morceau digne d'un musée (n° 134) ; le *Jugement de Paris* et deux sujets mythologiques par Van Balen, maître de Rubens ; deux belles marines de l'école de Salvator Rosa ; des *Bacchantes endormies* de Coypel, et quantité de tableaux anciens et modernes curieux et intéressants.

La collection d'émaux était également fort belle, et remarquable par la variété des pièces qui la composaient.

Terminée le 27 octobre, la vente a produit une somme de 23.000 francs. Le *Christ*, de Van Dyck, s'est vendu 725 francs ; le *Bal masqué*, de Watteau, 520 francs ; la *Fermière*, de Lenain, 450 francs ; les *Quatre filles de Louis XV*, de Nattier, 410 francs ; le *Bain de Diane*, d'Amiconi, 110 francs ; le *Menuet de la Mariée*, de Debucourt, 100 francs ; l'esquisse de Delacroix, 220 francs ; celle de Fragonard, 210 francs.

***

Où va le vin de Champagne. — Où va le vin de Champagne qu'on récolte en ce moment sur les coteaux de la Marne ?

Nous en consommons une certaine quantité, mais l'étranger nous en achète également beaucoup. L'étranger a du bon, quoi qu'on dise.

En 1898, la France a vendu à ses clients du dehors, en vins de Champagne et autres vins mousseux, 19,682,000 litres estimés 91,327,552 francs. C'est une somme !

Au premier rang de nos clients se place l'Angleterre qui nous a pris, en 1898, 10.599,300 litres ou bouteilles ; ensuite viennent la Belgique avec 2,778,700, l'Allemagne avec 1,859,200, les États-Unis et le Canada avec 1,419,400.

Les Hollandais ne détestent pas non plus le champagne : ils nous ont acheté 468,400 bouteilles de vins mousseux en 1898. Quant à nos amis les Russes, ils nous ont pris, pendant la même année, 498,500 bouteilles. Ce n'est pas énorme pour un si grand pays ; mais nos amis se rattrapent sur la qualité : ils aiment les bonnes marques.

Nos autres clients sont la Suède avec 259,200 bouteilles ; le Danemark avec 188,700. On boit bien dans le petit Danemark où nous comptons tant de sympathies. Nous avons vendu à l'Autriche 152,300 bouteilles, à la Suisse 141,450, à l'Italie 129,700, à l'Australie 125,600, à la Norvège 108,200, à la République argentine 100,300 et aux Indes anglaises 100,000 bouteilles.

Les pays qui boivent notre champagne et nos autres vins mousseux les plus chers sont la Russie, l'Angleterre et les États-Unis. La douane française estime, en effet, la valeur des vins expédiés dans ces trois pays à 5 francs la bouteille en moyenne. Pour les autres pays, cette valeur n'est évaluée qu'à 4 francs. Naturellement il s'agit ici d'un prix de gros qui n'a rien de commun avec les prix des grands hôtels de Londres, de New-York ou de Saint-Pétersbourg. Ceux qui ont eu occasion d'en boire dans ces grands établissements, et surtout d'en payer, ne l'ignorent pas...

***

Débuts de M. Léon Rothier a l'Opéra-Comique. — Notre jeune compatriote rémois, M. Léon Rothier, premier prix du Conservatoire national de musique, a débuté le dimanche 1er octobre à l'Opéra-Comique dans *Philémon et Baucis*.

Il y a obtenu un fort beau succès.

L'*Écho de Paris* et plusieurs autres organes de la presse parisienne signalent les brillants débuts de notre jeune concitoyen auquel nous sommes heureux d'adresser nos vives félicitations.

***

Le mercredi 25 octobre a eu lieu, en l'église Saint-Pantaléon de Troyes, le baptême du fils du commandant Driant, du 1e bataillon de chasseurs à pied. L'enfant, auquel on a donné le prénom de Raoul, a été tenu sur les fonts baptismaux par le capitaine Baratier, de la mission Marchand, et par sa grand'mère, la générale Boulanger.

Le commandant Marchand et tous les officiers de sa mission devaient assister à cette cérémonie; mais ils ont dû y renoncer pour éviter toute manifestation.

***

Nominations et Distinctions. — *Promotions militaires.* — M. de Pimodan, d'Échenay (Haute-Marne), capitaine au 5e cuirassiers, breveté d'état-major, ancien attaché militaire de France au Japon, vient d'être nommé chef d'escadrons à Tlemcen (Algérie).

***

Le général de brigade Radiguet vient d'être nommé aux fonctions de commandant d'armes du camp de Châlons, en remplacement du général Durand, appelé à un autre emploi.

***

On annonce de Reims que M. Fernand-Augustin-Hubert de Saint-Didier, colonel au 16e régiment de dragons, trente-deux ans de services, neuf campagnes, une blessure, chevalier depuis le 5 juillet 1888, vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

MM. Jean-François-Marie-Henri de l'Espée, chef d'escadrons au même régiment, vingt-quatre ans de services, et Lucien-Joseph Brégi, capitaine au 22e dragons, vingt-cinq ans de services, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

***

M. le colonel Dubois. — La réunion de la Haute-Cour appelle l'attention sur tous ceux qui, d'une façon directe ou indirecte, auront à y jouer un rôle, et l'on ne saurait oublier, en conséquence, le commandant des forces militaires du Sénat, le brave et sympathique colonel Dubois.

Il faut même se hâter de le portraicturer, car il pourrait très bien se faire qu'au cours même du procès, le colonel Dubois abandonnât ses fonctions de chef de la force armée au Sénat, pour devenir général.

Le colonel, en effet, est l'un des premiers à passer, et l'on dit même le premier au point de vue des états de service, de la compétence et de l'autorité, reconnus de tous dans cette arme du génie qui contient tant de soldats d'élite.

Très cultivé, d'esprit ouvert, de manières distinguées, le colonel Dubois appartient à cette école de militaires qui savaient faire de vaillants soldats en temps de guerre et d'habiles diplomates en temps de paix.

Sa promotion prochaine, et fort justifiée, sera unanimement applaudie. Elle enrichira l'armée d'un général de valeur et d'avenir. Elle sera des plus particulièrement appréciées au Sénat où l'on estime en M. le colonel Dubois un soldat loyal et sûr, étranger, comme c'est son devoir, à toutes les questions politiques, mais fermement attaché aux institutions dont il a la garde, dans le poste de confiance qu'il occupe aujourd'hui.

M. le colonel Dubois n'est pas un inconnu dans la région de Reims, et si les exigences de la carrière militaire l'en ont éloigné, elles ne lui ont pas fait oublier son pays et ses premières années.

Né à Hermonville, où son père exerça honorablement les fonctions d'adjoint, M. le colonel Dubois fit de remarquables études au lycée de Reims, où il compte encore beaucoup de camarades et d'amis parmi ses anciens condisciples.

***

Le doyen de l'armée. — Le 17 octobre, le doyen de l'armée, le général de brigade en retraite Moucheton de Gerbrois, est entré dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

C'est, en effet, le 17 octobre 1806 que le vieux soldat est né à Étampes ; il a débuté au Prytanée de La Flèche, où il fut le camarade des généraux d'Exéa-Doumerc, de Cissey, de Chabron, Wimpffen et Decaen, et a fait toute sa carrière dans la cavalerie, en Algérie.

Au début de la guerre contre l'Allemagne, le général de Gerbrois était au cadre de réserve depuis deux ans ; il reprit du service et commanda très honorablement une brigade de cavalerie qui prit part, sous les ordres de Ducrot, à la défense de Paris.

M. de Gerbrois prit définitivement sa retraite en 1879 ; il avait endossé l'uniforme pour la première fois soixante ans auparavant.

***

Le général de division de Benoist, commandant la 22e division d'infanterie, est nommé au commandement de la 3e division de cavalerie, à Châlons-sur-Marne.

***

Le général de division Poulleau est nommé au commandement de la 5e division de cavalerie, à Reims.

* * *

Le colonel Heurtault de Lammerville, commandant le 31e régiment de dragons, à Épernay, est nommé au commandement par intérim de la brigade de cavalerie du 16e corps d'armée, à Carcassonne, en remplacement du général Mansuy, appelé à un autre emploi.

* * *

Le comte de Montebello. — Le comte de Montebello, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, récemment élevé à la dignité de grand croix de la Légion d'honneur, a reçu les insignes de son grade des mains du Président de la République, grand-maître de l'ordre, en présence de M. Demagny, secrétaire général de la Légion d'honneur.

Les bruits qui ont couru du déplacement ou de la mise à la retraite de M. de Montebello sont absolument fantaisistes.

* * *

M. Benoist, conseiller de préfecture de la Lozère, vient d'être nommé dans l'Aube, en remplacement de M. Mesrine, nommé dans l'Oise.

* * *

Notre collaborateur, M. Louis Morin, de Troyes, vient d'être nommé correspondant du ministère de l'Instruction publique.

* * *

M. Emile Chartier-Henry, de Pierry (Marne), vient de recevoir le diplôme d'officier du Mérite agricole.

* * *

Erratum. — C'est par erreur que, dans le titre de l'*Histoire de la Cure d'Andelot*, on a indiqué comme patron de cette cure saint Laurent. C'est patron saint Louvent qu'il faut lire.

* * *

Noces d'or. — Le samedi 28 octobre, M. Joseph-Cyrille Dormont, ancien notaire, et Mme Dormont, née Adèle-Félicie Bourdon, ont célébré leurs noces d'or.

Une foule nombreuse assistait à la messe solennelle dans cette église de Jasseines (Aube), vrai bijou d'architecture, décorée d'une façon ravissante. Parmi les assistants, on remarquait M. Maury, de Lesmont, conseiller général, et M. Berthelot, de Chavanges, qui avaient repris, aux côtés de M. et Mme Dormont, les places de garçons d'honneur qu'ils occupaient il y a cinquante ans.

M. le curé adressa aux vénérés jubilaires une allocution bien sentie.

M. Dormont est toujours conseiller municipal ; il fut longtemps maire et conseiller d'arrondissement.

Un gâteau distribué dans toutes les maisons, une large aumône aux pauvres, ont répandu la joie partout.

***

Mariages. — Le 26 septembre a eu lieu, dans la cathédrale de Reims, le mariage de M. Georges Lefèvre, avoué à Reims, fils de M. Alexandre Lefèvre, sénateur de la Seine, avec Mlle Madeleine Jouette.

Les témoins du fiancé étaient : M. Gustave-Marie-Jacques Lefèvre, avocat à Paris, son frère, et M. Georges-Jules-Louis Damotte, architecte, son beau-frère.

Ceux de la fiancée : M. Charles-Louis-Antoine Diot, son beau-frère, et M. Ernest-Louis Willième, son cousin maternel.

La messe de mariage a été dite par M. l'abbé Legué, vicaire de la cathédrale, et la bénédiction nuptiale donnée par M. le chanoine Collare, curé-archiprêtre de Notre-Dame, qui a prononcé une allocution de circonstance.

***

Le 28 septembre a été célébré, à Paris, en l'église Sainte-Clotilde, le mariage de M Henry Chodron de Courcel, lieutenant au 31e dragons, et de Mlle Marguerite Bacot. Les témoins étaient, pour le marié, le colonel Heurtaut de Lammerville et le baron Alphonse de Courcel, sénateur, ancien ambassadeur, son oncle ; pour la mariée, M. Élie Bacot et M. Alfred Loreau, ancien député, régent de la Banque de France, ses oncles.

***

Le 3 octobre a eu lieu, en l'église d'Oiry (Marne), le mariage de Mlle Madeleine Couillaud, fille de feu M. le docteur Couillaud, avec M. Henri Royer, chef de service au Crédit Lyonnais, fils de M. Royer, de la maison Gallice et Ce.

Une nombreuse et brillante assistance avait tenu à donner, en cette solennelle circonstance, un témoignage de haute considération aux jeunes mariés et à leurs familles. On a pu constater que les sympathies profondes qui entouraient le docteur Couillaud sont restées fidèles à sa mémoire et se sont attachées à ses enfants et à sa veuve, la dévouée présidente du Comité d'Épernay de l' « Union des Femmes de France ».

Les témoins étaient, pour la mariée : M. Couillaud, négociant à Baugé, son oncle paternel, et M. Gustave Dutemple, de Reims, son oncle maternel ; pour le marié : M. Royer, ancien lieutenant-

colonel de l'armée territoriale, officier de la Légion d'honneur, son oncle paternel, et M. Marteau, directeur du Crédit Lyonnais, à Épernay.

M. l'abbé Maheu, curé d'Oiry et de Plivot, a donné la bénédiction nuptiale et dit la messe.

* * *

M. l'abbé Chapiteau, curé de Saint-Loup, à Châlons, a béni, le 4 octobre 1899, en son église paroissiale, le mariage de M. Eugène-André Mollandin, lieutenant au 57e régiment d'infanterie, stagiaire à l'état-major du 6e corps, fils du président honoraire du tribunal civil de Mantes, avec Mlle Louise-Marguerite Ploix, fille du général commandant l'artillerie du 6e corps, à Châlons, et de Mme Ploix, née Bartholomé.

Les témoins étaient : pour le marié, M. Mollandin, son oncle, et le général Frater, sous-chef d'état-major général de l'armée ; pour la mariée, MM. Ploix et Bartholomé, statuaire, chevalier de la Légion d'honneur, ses oncles.

* * *

Le 18 octobre a été célébré, dans la cathédrale de Reims, le mariage de Mlle Marguerite Seuvre, fille de M. le docteur Seuvre, à Reims, avec M. Clovis Chauvet, négociant en vins de Champagne.

Les témoins étaient, pour la mariée : M. Perseval, ancien notaire, et M. Payard-Poterlot, ancien négociant en laines, ses grand-père et grand-oncle ; pour le marié, M. Burgess, négociant à Londres, et M. Boulestin, de Cognac, amis de la famille Chauvet.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par M. l'abbé Collignon, curé-archiprêtre de Notre-Dame, qui a prononcé une allocution de circonstance.

* * *

Le 25 octobre a eu lieu, dans l'église Notre-Dame d'Épernay, le mariage de Mlle Anna Weinmann avec M. Louis Dereudre, pharmacien, associé de M. Weinmann, de la *Pharmacie centrale de la Champagne*.

Les témoins de la mariée étaient : M. Louis Tisserant, chef de bureau au ministère des Travaux publics, à Paris ; M. Albert Léchtlé, directeur d'usine à Bitschwiller (Alsace-Lorraine).

Les témoins du marié : M. Raphaël Bonnedame, publiciste, officier d'académie ; M. Auguste Ferlin, caissier-comptable à Épernay.

MELANGES

La chanson de Jehanne Darc. — Clovis Hugues vient de publier chez Fasquelle, dans la Bibliothèque Charpentier, *la Chanson de Jehanne Darc* tant de fois annoncée par les journaux. Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs un extrait de ce vaste et beau poème écrit sans aucun esprit de parti, pour la seule glorification de la Libératrice, et qui se rattache au cycle de la vieille épopée française autant par la grandeur du sujet que par la sévère simplicité de la forme.

CE QUE VOYAIT JEHANNE ET CE QUE LUI DISAIENT LES VOIX

Les Darc avaient tout auprès de l'église
Un jardin clos d'une muraille grise,
Où voltigeaient papillonnets luisants.
Un jour d'été, vers l'âge de treize ans,
Jehanne était au jardin en prière,
Quand elle vit une grande lumière
Qui, dans le ciel subitement vermeil,
S'ouvrait comme un éventail de soleil.

Puis une voix, s'épanchant autour d'elle,
Lui dit :
— Sois sage et bonne damoiselle,
Adore Dieu, fuis le démon trompeur.

Et Jehannette avait eu grande peur.

Une autre fois qu'elle priait encore,
Elle revit comme un lever d'aurore
Cette splendeur où quelqu'un lui parlait ;
Mais cette fois tout l'azur s'étoilait
D'une figure à ce point lumineuse
Qu'elle dorait la prairie et l'yeuse.
C'était, emmi les arbres et le ciel,
L'archange ailé, messire saint Michel,
Vêtu de bleu fort simplement et comme
Un vertueux et modeste prud'homme.

Et lors, ayant sous les cieux grands ouverts
Tendu ses mains qui brillaient au travers
Comme un lys blanc dans le reflet d'un cierge,
Le bel archange avait dit à la vierge :

— Vole au secours du pays et du Roi !
Le Dauphin pleure, il a besoin de toi,
Et c'est pitié de par tout le royaume.
Jehanne, il faut quitter ce toit de chaume,
Sauver la France et lui rendre l'honneur.

Jehanne avait répondu :

— Monseigneur,
Je ne suis rien qu'une humble fille en larmes,
Je ne saurais commander hommes d'armes,
Ni chevaucher ni porter glaive lourd.

— Va-t'en trouver messire Baudricourt,
A Vaucouleurs dont il est capitaine.
Il te fera mener par bois et plaine,
Sur un cheval tout ferré d'acier fin,
Jusqu'au palais du très gentil Dauphin.

— Qu'adviendra-t-il, pourtant, si je défaille ?

— De piège en piège et de route en broussaille,
Vous marcherez onze jours tout entiers ;
Mais si l'Anglais, dévastant les sentiers,
A devant vous brûlé meules et granges,
Dieu t'enverra le secours de ses anges.
Maintenant, quand elle était seule au bois,
La bergerette avait moins peur des Voix
Qui lui parlaient emmi les aubépines.
Or, tout là-haut, au penchant des collines,
Vers la forêt rose de jour levant,
Jehanne aimait et visitait souvent
L'arbre tant vieux et comme peuplé d'âmes
Que l'on avait nommé l'Arbre des Dames.
Sous ses rameaux, dans la beauté du soir,
Les pastoureaux voyaient ou croyaient voir
Le joli vol mystérieux des fées,
En robe claire et de lilas coiffées ;
Car ils avaient, dès le printemps venu,
Dévotion si tendre au Bois-Chenu
Qu'ils accordaient fiance aux Dames blanches
Volant ainsi que ramiers dans les branches.
Et c'était là que, seulette avec Dieu,
Jehanne Darc voyait dans le ciel bleu
Des faces d'aube et de paradis, ceintes
Du nimbe d'or qui les révèle saintes.

Alors les Voix, l'appelant par son nom :

— Debout, Jehanne ! en route pour Chinon !
Laisse appendus au vieux saule qui plie
Tes blancs fuseaux, ta houlette jolie,
Et cours chasser l'Anglais pâle d'effroi.
Tu t'en iras dire au Roi : « Gentil Roi,
« De par la Vierge et sainte Catherine,
« Je viens sauver la tour et la colline,
« Venger les Lys et vous faire sacrer ;
« Car ce n'est point à nos yeux de pleurer. »
Tu lui diras encore : « Je suis celle
« Que Sire Dieu garde à jamais pucelle
« Pour délivrer le peuple endolori ;
« Que si quelqu'un des vôtres est marri
« De guerroyer, glaive au poing, casque en tête,
« Tout à côté d'une humble bergerette,

« J'aurai pour moi l'archange saint Michel
« Qui nous vaut tous, étant l'archer du ciel.
« Sus à l'Anglais, puisque mon front s'abrite
« Sous le fanon de sainte Marguerite,
« Laquelle, ayant épousé Jésus-Christ
« Selon son cœur et comme il est écrit,
« Pava l'autel de sa tête coupée !
« Et donnez-moi la bannière et l'épée ! »

Puis d'autres voix s'élevaient, lui chantant :

— Ne tarde plus, la douce France attend.
Tu t'en iras dire au Dauphin : « Messire,
« Le droit s'éteint, l'honneur fond comme cire ;
« Dieu se lamente en son grand ciel doré,
« Tant que l'Anglais ne s'est point retiré
« Dans son pays, par la mer océane.
« Tout aussi vrai qu'on m'appelle Jehanne,
« Je veux d'abord, l'ayant promis céans,
« Faire lever le siège d'Orléans.
« Quand je vous viens apporter délivrance,
« Réveillez-vous, montrez-vous Roi de France ;
« Cernez le bois et débusquez les loups !
« C'est déjà trop pour la France et pour vous
« Que votre mère Ysabeau, reine infâme,
« Vous ait traité, quitte à perdre son âme,
« Comme un damné bâtard sans feu ni lieu,
« Quand il est sûr, je l'affirme en nom Dieu,
« Devant la croix du Maître en qui j'espère,
« Que le Roi mort était bien votre père ! »

Jehanne alors s'écriait :

— Est-ce moi
Qui parlerai de la sorte à mon Roi ?
Les papillons, sans que je les appelle,
Volent autour de ma quenouille belle ;
Œillet, jasmin, fauvette, sansonnet,
Oiseaux et fleurs, tout ici me connaît ;
Mais le Dauphin, si bon qu'il soit, m'ignore.
Je vous l'ai dit, je vous le dis encore,
Je ne suis rien qu'une fille des champs.
Quand je portais mes bouquets et mes chants
A vos autels tendus de broderies,
Ce n'était point, ô mes saintes fleuries,
Ce n'était point, archange au front si doux,
Pour obtenir du Seigneur et de vous
Cuirasse, glaive et bannière en échange.

— Va ! répondaient les saintes et l'archange,
Cours accomplir, comme Dieu l'a voulu,
La prophétie où tes doigts blancs ont lu ;
Traque le fauve et détruis sa tanière.
Ton glaive nu, le vol de ta bannière

Sur les remparts, au front béant des tours,
Libéreront des loups et des vautours
Les bois, les murs, les monts et les vallées.

Et quand les Voix s'éloignaient, envolées
Dans le soleil, par-dessus la forêt,
Jehanne était toute triste et pleurait.

Clovis Hugues.

* * *

L'Entrée des Prussiens a Reims. — C'était, le 4 septembre, le 29e anniversaire de l'entrée des Prussiens à Reims. Il nous a paru intéressant de rappeler cette triste date de notre histoire locale, en publiant quelques extraits de l'ouvrage publié en 1884 par M. V. Diancourt : *Les Allemands à Reims*.

Les autorités militaires et administratives s'étaient retirées accompagnant les troupes groupées autour de la ville. Dès six heures du matin, le conseil municipal était réuni à l'Hôtel de Ville ; le pont du chemin de fer de Soissons venait de sauter ainsi qu'une partie du tunnel de Rilly. La ville de Reims était donc livrée à elle-même, en face de l'ennemi victorieux.

Mais laissons la parole à M. Diancourt :

« Vers onze heures du matin, un agent de police vint avertir le maire qu'un détachement de cavalerie allemande se présentait à la porte de Bétheny ; et il remettait entre ses mains un billet écrit au crayon en langue française qui était conçu en ces termes :

« J'ai promis aux habitants de ne pas entrer en ville, avant que « vous ayez eu la bonté de venir me voir à sa porte. J'ai l'ordre « du général en chef de demander si Reims voulait être traitée « comme ville ouverte ou pas ?

« Je vous attends. « Baron Waerth,
« Chef d'escadron. »

« M. Dauphinot, retenu en ce moment par des nécessités impérieuses à l'Hôtel de Ville, qu'entourait une foule compacte et de plus en plus difficile à contenir, délégua un adjoint, M. Marteau, et trois conseillers municipaux, MM. Laignier aîné, Jules Houzeau et Diancourt, pour le remplacer dans l'entrevue qui était demandée.

« Ces messieurs, s'étant rendus à l'endroit désigné, y trouvèrent un escadron de hussards allemands qui stationnait en dehors de la grille. Le commandant annonça à la délégation de la municipalité qu'il n'était que l'éclaireur du corps d'armée du général von Tumpling, lequel était, à ce moment, à quatre kilomètres de la ville, sur la route de Rethel ; il demanda si Reims, qui était une ville ouverte, était disposée à résister à l'armée allemande. Ces messieurs lui répondirent que la ville, évacuée par l'armée française

et dépourvue de tous moyens de défense, était dans l'impossibilité de résister à une armée ; mais ils lui déclarèrent que son honneur ne lui permettait pas d'ouvrir ses portes à de simples détachements ennemis. Ils l'invitèrent, en conséquence, à s'abstenir d'entrer, quant à présent, dans la ville.

« A ce moment, et pendant qu'on échangeait ces pourparlers, une détonation, partie on ne sait d'où, jeta une certaine panique dans la foule qui se pressait autour des représentants de la municipalité. Mais personne n'avait été atteint ; ce coup de feu était vraisemblablement le résultat d'un acte de maladresse ; l'émotion se calma.

« L'officier s'éloigna avec sa troupe, après avoir rallié quelques cavaliers détachés qui avaient pénétré en ville. Quatre d'entre eux s'étaient portés vers la gare de la petite vitesse, à l'entrée du faubourg de Laon. Sur le vu d'un ordre écrit de leur chef, ils rejoignirent immédiatement leur corps, en prenant la rue du Champ-de-Mars qui était la voie la plus courte et qu'ils semblaient ne pas pratiquer pour la première fois.

« Deux autres cavaliers avaient également pénétré dans le faubourg et s'étaient avancés jusque dans la rue Cérès. L'un d'eux voulut se faire servir des pâtisseries chez un marchand de cette rue ; mais, au moment où ce dernier s'approchait avec ses gâteaux, un de nos concitoyens, ancien gendarme, fit voler d'un revers de main la pâtisserie dans le ruisseau. Le soldat, furieux, tourna bride et partit au galop en déchargeant son revolver sur l'auteur de cet acte d'hostilité, qui succomba quelques semaines après aux suites de la blessure qu'il avait reçue. Un coup de feu tiré sur l'autre cavalier ne l'atteignit pas, et tous deux purent regagner leur escadron.

« Enfin un autre hussard, qui avait suivi le boulevard Cérès et s'était avancé jusqu'à la caserne Colbert, pour s'assurer qu'elle était évacuée, dut se replier précipitamment, après avoir essuyé un coup de pistolet dont il ne fut pas non plus atteint.

« Sur ces entrefaites, le maire, qui avait pu quitter un instant l'Hôtel de Ville, était venu rejoindre à la porte de Betheny M. Marteau et les conseillers qui s'y trouvaient réunis. La troupe ennemie s'étant éloignée, on rentra à la mairie pour attendre les événements.

« Vers deux heures de l'après-midi, il se fit un grand mouvement aux abords de la place ; des flots de population y affluaient, débouchant des rues Colbert et de Tambour. Les Prussiens arrivaient ; et, au milieu des clameurs confuses, on entendait le bruit de leurs fanfares. Chacun se précipita sur le perron. Soudain, au milieu du tumulte, et dominant les bruits de la foule, plusieurs détonations d'armes à feu retentirent dans la direction de la place Royale. Quelques secondes après, on vit déboucher de la rue Royale, comme un ouragan, une troupe de cavalerie, arrivant au

galop, le sabre levé, en poussant des cris et des hourras. Ils s'arrêtèrent devant la façade de la mairie, et leurs chefs, sautant à bas de leurs chevaux, s'élancèrent, le revolver au poing et la menace à la bouche, sur le perron de l'Hôtel de Ville, où le maire et les conseillers municipaux étaient réunis. — Nous la brûlerons, votre ville, nous la brûlerons, ne cessait de répéter d'une voix stridente un officier à barbe rousse qui paraissait être un médecin militaire. A ses côtés, le baron Waerth, le chef d'escadron avec lequel on avait parlementé dans la matinée, reprochait au maire la trahison dont il se prétendait victime : « On s'était engagé à ne pas opposer de résistance au corps d'armée, et, malgré la parole donnée, on avait tiré sur les troupes. La ville serait brûlée. »

« Après cette explosion de colère et de récriminations, on obtint enfin l'explication de l'incident. Au moment où l'escadron de hussards qui s'était présenté le matin à la porte de Bétheny, et qui formait la tête de la colonne ennemie, arrivait dans le haut de la rue de Cérès, un homme était sorti brusquement du café Louis XV, qui porte le n° 5 de cette rue, et du trottoir avait tiré un coup de pisto et sur l'officier qui était à la tête de la troupe. Bien qu'il n'eût blessé personne, les cavaliers allemands avaient répondu par une décharge de leurs carabines sur la maison d'où ils croyaient le coup parti. Cette fusillade à bout portant, qui pouvait être affreusement meurtrière en raison de la foule qui stationnait sur le trottoir, n'atteignit qu'un malheureux aveugle qui s'y trouvait mêlé. Mortellement atteint, il fut transporté dans le café, où il expira au bout de quelques instants.

« Le maire n'eut pas de peine à démontrer que ce fait isolé et accidentel n'était pas imputable à la municipalité, dont il ne pouvait engager la responsabilité. Il protesta de sa loyauté et de sa volonté de rester fidèle aux conventions du matin ; et devant ces assurances confirmées par les conseillers présents, les officiers se calmèrent. Mais ils exigèrent qu'en garantie des paroles qui leur étaient données, le maire accompagnât l'escadron jusqu'aux portes de la ville, où le général en chef attendait l'issue du conflit. M. Dauphinot et ses trois adjoints, MM. Rome, Ch Rogelet et Marteau, auxquels s'étaient joints quelques habitants et des conseillers municipaux, quittèrent l'Hôtel de Ville, suivis par les cavaliers ennemis. Pendant que ce cortège traversait la place Royale, les cloches de la cathédrale commencèrent à sonner les vêpres. Les Allemands crurent que c'était le tocsin, et quelqu'un dut se détacher pour aller intimer aux sonneurs l'ordre de cesser ce carillon inquiétant.

« On arriva sans encombre à deux cents mètres environ au-delà des dernières maisons du faubourg, où l'on se trouva en présence de l'armée allemande et du général von Tumpling, qui la commandait. Après un nouvel échange d'explications sur l'incident qui s'était produit, l'armée se mit en marche et entra en ville, en

se faisant de nouveau précéder par les membres de l'Administration qui lui servaient d'otages, et qui couraient risque de payer de leur vie toute agression nouvelle qui se fût produite durant ce trajet.

« Trente mille Prussiens environ étaient entrés dans Reims ; cette armée, suivant le faubourg et la rue Cérès, se fractionnait sur la place Royale, chaque corps prenant la direction du cantonnement qui lui avait été indiqué. Le défilé de la portion des troupes qui traversait la place de l'Hôtel-de-Ville, pour aller occuper le quartier de Mars et le faubourg de Laon, ne dura pas moins de deux heures. »

***

Au pays du Champagne... — Pendant que les touristes se rassemblent des quatre coins de la France, voire même de l'étranger, il est une personnalité qui va reprendre sa prépondérance avec la rentrée des Parisiens et qu'il serait injuste de ne pas saluer.

Ce sera, comme les années précédentes et les années futures, le roi des salons... et des cabinets particuliers.

Méconnaître sa puissance serait un crime de lèse-majesté, nous avons nommé le vin de Champagne.

Qui n'a, au moins une fois dans sa vie, goûté de cette liqueur divine et enchanteresse ? Conçoit-on qu'il existe quelque part un individu, si barbare qu'il soit, qui n'ait dégusté un peu de ce nectar incomparable ?

Oui, Reims, aujourd'hui, a, comme hier, ses illustrations : Rœderer, Mumm, Heidsieck, Pommery, — j'en passe, et non des moindres — et enfin, *last but not least* Clicquot.

Clicquot..., à ce nom tous les fronts se dérident incontinent, un rayonnement vient illuminer tous les visages jeunes ou vieux. Il semble que petits et grands perçoivent dans ces deux syllabes si bien sonnantes le gage d'une espérance, la vision d'un souvenir !

Nous voudrions en quelques lignes expliquer à nos lecteurs comment on fabrique le champagne et les mettre en garde contre les truquages si nombreux. Nous avons pris comme type la plus grande maison, afin de donner les meilleurs procédés actuels, et la plus ancienne en même temps, de manière à faire comprendre à ceux qui voudront bien nous lire que, comme nous le disons plus haut, Reims continue toujours, quoique dans une autre voie, les nobles traditions de son brillant passé.

Quelle est la première maison de France pour les vins de Champagne ? Quelle est la plus ancienne ? Poser la question, c'est la résoudre. La maison Vve Clicquot-Ponsardin, Werlé et Cie, successeurs, est bien la seule dont les parchemins authentiques remontent à la fin du siècle dernier ; c'est aussi celle dont les pro-

duits sont consommés à l'heure qu'il est dans les cinq parties du monde : à Londres, à Moscou, à Pékin, à San-Francisco, à Philadelphie, comme à Sydney et à Vladivostok.

C'est vers 1798, — faisons un peu d'histoire, si vous le voulez bien, — que la marque Clicquot-Ponsardin commence à être connue. Huit ans plus tard, Mme veuve Clicquot, ayant perdu presque subitement son mari, se mettait résolument à la tête de l'entreprise à laquelle elle devait donner un essor remarquable.

Grâce à son travail, grâce à son énergie et à son courage, elle inventa un procédé de remuage pour faire refluer vers le bouchon les dépôts sédimentaires qui se forment avant le dégorgement. Et si nous employons les mots : courage, énergie, c'est qu'il en fallut une dose peu commune à cette jeune femme, délicate et frêle, pour arriver à une aussi importante découverte.

Par suite de ce nouveau procédé, la maison Clicquot-Ponsardin prit un développement considérable. Le séjour en Champagne de l'armée russe, pendant les invasions de 1814 et 1815, accrut encore la réputation de cette marque désormais universelle.

En 1831, Mme veuve Clicquot s'associe M. Werlé, un de ses collaborateurs qui, dans des circonstances financières difficiles, lui avait prêté un concours aussi spontané et rapide que décisif. Cette association eut pour résultat l'accroissement des affaires de vins, l'amélioration des vignobles et l'élévation constante des produits de la marque.

Peu d'années avant la guerre mourait Mme Clicquot, en son château de Boursault, à l'âge avancé de quatre-vingt-neuf ans. C'est à la suite de ce décès que la marque de la maison est restée la propriété entière de M. Werlé.

Deux mots sur ce dernier, une des personnalités les plus éminentes de la région, véritable bienfaiteur de la ville de Reims dont il fut maire pendant près de seize ans. — En dehors de ses fonctions publiques et des soins donnés à la direction de son entreprise commerciale, M. Werlé, qui est mort, en 1884, commandeur de la Légion d'honneur, s'était employé activement à l'extension des chemins de fer dans les Ardennes et dans la Marne. C'est à son intelligente intervention que la population rémoise doit la restauration de l'église Saint-Remi, des casernes et des lavoirs publics, un superbe théâtre et une maison de retraite pour les ouvriers.

M. le comte Alfred Werlé, fils du bienfaiteur de Reims, est à présent le seul héritier de la propriété de la marque Clicquot. Il a épousé Mlle de Montebello, petite-fille du maréchal Lannes.

Après avoir aidé son père, il a pris la direction de la maison, qu'il conduit avec le même soin, la même compétence que lui, et l'on doit ajouter, sans crainte d'être démenti, avec le même succès.

Comment fabrique-t-on le vin de Champagne ? Beaucoup de per-

sonnes, soi-disant au courant, croient le savoir. A bien les interroger, on s'aperçoit très vite qu'elles n'y entendent rien ; aussi voulons-nous donner ici la *vraie* méthode, telle qu'elle est suivie par la maison Clicquot, la reine des marques pour le Champagne. D'aucuns qui pensaient connaître tous les procédés se rendront compte, nous osons l'affirmer, qu'à tout le moins ils ignoraient le seul réellement bon.

Et d'abord, il importe de toucher en passant la question de la culture des raisins et de leur mise en pressoirs.

Les vignobles appartenant en propre à la maison Werlé et Cie sont situés à Verzenay, Bouzy (raisins noirs), Oger et le Mesnil-sur-Oger (raisins blancs). MM. Werlé ont également à leur disposition les meilleurs crûs des vignobles d'Ay, d'Hautvillers, d'Avize et de Cramant.

Si nous donnions au lecteur l'énumération complète des opérations diverses qu'on fait subir à la vigne dans la période qui sépare deux vendanges, depuis le défrichage ou dépiquage jusqu'au rognage, sans oublier l'assisclage ou le liage, nous craindrions fort de vouloir passer à ses yeux pour un conférencier, voire un pédant. Nous n'entendons être ni l'un ni l'autre.

Tout ce que nous dirons est que ces différentes opérations, au nombre de dix-sept, ont toutes leur importance, — surtout la taille, — et ont lieu à époques fixes. Nous ajouterons qu'en raison des soins particuliers qu'on y apporte, le travail de la vigne, en Champagne, se fait à la main. De là viennent l'énormité des dépenses d'exploitation et par suite la cherté du vin.

Les viticulteurs de la région estiment que les frais nécessités par le travail, la fourniture des engrais et des échalas, l'entretien du matériel, et enfin par les vendanges, s'élèvent à 2,400 francs environ par hectare et par année. C'est une des raisons du prix relativement élevé des meilleures marques.

Mais ce n'est pas tout.

La mise au pressoir a pour but d'exprimer le jus du raisin que l'on recueille dans de vastes cuves. Il faut à peu près 4,000 kilogrammes de grappes pour obtenir 2,000 litres de vin. Au bout de quelques heures, la fermentation commence ; elle dure dix ou vingt jours.

Après un repos plus ou moins prolongé dans les caves, le vin est mis en bouteilles scellées mécaniquement. Les bouteilles, placées dans une position horizontale, sont abandonnées pendant *deux ou trois ans*, afin de mûrir le vin.

C'est alors seulement qu'on procède au remuage, suivant la méthode inventée, comme nous l'avons dit, par Mme Clicquot, opération assez longue et très délicate dont seul un ouvrier spécial peut être chargé. Puis, pour débarrasser le vin du dépôt sédimentaire que le remuage a fait petit à petit remonter dans le haut du goulot, on ôte le bouchon qui, en s'échappant avec explo-

sion, entraîne les matières étrangères. Cela s'appelle le degorgement.

Passons au dosage. Après le dégorgement, le glucose primitif s'est si complètement décomposé, que la saveur sucrée du vin a disparu. Il s'agit donc de la lui rendre, suivant le goût de la clientèle et des pays auxquels le vin est destiné. On ajoute, en conséquence, une liqueur dosée à l'avance et faite avec du sucre de canne dissous dans du champagne vieux.

Personne n'ignore qu'en Russie, comme chez nous d'ailleurs, le champagne sucré est généralement préféré. Les habitants des États-Unis aiment au contraire le champagne à peine édulcoré. Mais c'est principalement en Angleterre que les champagnes secs, *dry* et *extra dry*, c'est-à-dire presque sans liqueur, obtiennent le plus grand succès. — Des goûts et des couleurs, point ne faut discuter, n'est-ce pas ?

Maintenant, il ne reste plus qu'à mettre le bouchon — qu'on assujettit au moyen d'une ficelle et d'un fil de fer — et en route pour l'expédition : Paris ou l'étranger.

Avant de terminer, nous ferons remarquer que les bouteilles de Champagne doivent non seulement être en verre très résistant, mais encore avoir un col allongé, progressivement élargi par des gradations insensibles et savantes. Les verreries actuelles sont situées à Reims, à la Neuvilette, à Vauxrot, à Anor, à Fourmies, etc.

Est-il besoin de dire que, comme tous les produits de haute valeur, les vins de la maison Clicquot ont été contrefaits, imités, beaucoup plus que d'autres, d'une réputation moins brillante? Des similitudes de nom ont également servi à égarer le consommateur, la concurrence déloyale s'est acharnée contre la première marque du monde. Le succès du champagne de MM. Werlé et Cie devait faire des envieux, cela n'a pas manqué. Avec un haut sentiment de dignité professionnelle, les propriétaires ont poursuivi les contrefacteurs et se sont efforcés de réprimer la fraude par les moyens que la loi leur offrait. Nous ne pouvons que les féliciter de leur énergie.

Honneur donc à la maison Werlé, une des gloires de l'antique cité rémoise, jadis la ville des sacres, aujourd'hui la capitale du meilleur vin de France ! C'est un peu de la terre de notre beau pays, c'est un rayon de notre soleil que la maison Werlé exporte dans toutes les parties du globe.

Honneur au champagne Clicquot, dont l'usage modéré produit sur l'organisme les plus heureux effets ! Qui ne sait que la thérapeutique moderne s'en est emparée comme d'un tonique merveilleux ?

Ah ! divin Clicquot, ta mousse pétillante, ta couleur vermeille, ta saveur piquante et douce à la fois prédisposent au rire, à la

gaieté ; tu es la joie de nos cœurs et l'étincelle électrique qui galvanise l'estomac fatigué, l'esprit engourdi ; tu es la bonté, voilà pourquoi on dira toujours de toi : le *divin* Clicquot !

(La France)

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LES ASCENDANTS MATERNELS

DU

Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle

INTRODUCTION

En classant des archives de famille, l'auteur de ce travail a réuni toutes celles qui ont trait aux Moët, aïeux du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle par sa mère, Nicolle Moët de Brouillet.

Elles lui viennent de sa trisaïeule maternelle, Magdeleine-Françoise-Louise Moët de Louvergny, vicomtesse de Coulommes, Vrigny et Gueux, dame de Belleaucourt, Ogny, Forzy, Brouillet, etc., épouse du comte de Miremont, marquis de Berrieux, baron de Montaigu, etc.

Il a pensé que l'intérêt qui s'attache si justement au saint fondateur des Écoles chrétiennes, et celui que l'on porte aujourd'hui aux études historiques, se réunissent pour justifier suffisamment cette publication.

La plupart des documents cités sont donnés *in extenso*, parce que généralement ils touchent, par un point quelconque, à l'histoire de la Champagne, et en particulier du Rémois. Ils ont, en tout cas, le mérite indéniable d'être inédits et d'être livrés à la publicité à la veille de la canonisation du Bienheureux.

L'auteur tient à remercier ici M. Henri Moët, le comte Chandon de Briailles et le colonel vicomte de Breuil, qui ont bien voulu lui fournir des renseignements sur leurs branches respectives. Il veut aussi adresser un hommage à la mémoire du regretté M. Duchénois, dont le concours lui a été si utile pour opérer des recherches à la Bibliothèque de Reims.

E. G.

Belleaucourt-Coulommes, le 1er janvier 1900.

CHAPITRE PREMIER

Origines de la Famille Moët.

De gueules à deux lions d'or adossés, les têtes contournées.

I. Jehan Mouës, chevalier (1293). — II. Jean Moët de Louvergny (1349). — III. Ascendance de la famille Moët jusqu'à son anoblissement (1446).

Le 18 août 1793, l'Assemblée législative, tout en supprimant les Frères de la Doctrine chrétienne, reconnaissait néanmoins que *cette congrégation avait bien mérité de la Patrie :*

« L'Assemblée nationale ..... considérant qu'un État vraiment libre ne doit souffrir dans son sein aucune corporation, pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la Patrie,..... décrète ce qui suit :

TITRE PREMIER.

Article premier. — Les congrégations ecclésiastiques, telles que....., et les congrégations laïques, telles que celles des Frères des Écoles chrétiennes....., sont éteintes et supprimées à dater du jour de la publication du présent décret ». Etc.

Signé : ROLAND, et contresigné : DANTON.

Si nous en arrivons à notre époque, les Statistiques générales de l'ordre démontrent éloquemment la faveur qui entoure ces modestes éducateurs du peuple, et cependant, c'est au prix des plus lourds sacrifices que nous les maintenons au milieu de nous !

En effet, au 31 décembre 1888, les écoles, *tant publiques que libres*, tenues par l'Institut, comptaient 212,342 élèves. Or, au 31 décembre 1897, les écoles *libres seules* possédaient 214,779 élèves.

Tel est le seul et discret hommage que nous voulions rendre ici aux Frères de la Doctrine chrétienne, en évoquant d'abord un témoignage bien peu suspect de partialité, et en nous appuyant ensuite sur l'indéniable vérité de deux nombres. En dire plus serait sortir du modeste cadre que nous nous sommes imposé : le simple historique des ancêtres maternels du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle.

I. — Jehan Mouës, chevalier (1293).

La vieille race Moët qui, de temps immémoriaux, faisait partie de la haute bourgeoisie rémoise, fut anoblie par lettres

patentes du roi Charles VII, en date d'avril 1446. Nous en donnons plus loin le texte.

A en croire, cependant, une tradition conservée dans la famille et appuyée par le document suivant, les Moët seraient issus d'une maison chevaleresque ; ils n'auraient donc perdu le privilège de la noblesse que par impossibilité de soutenir leur rang et de remplir les devoirs écrasants qui en découlaient. Cette pièce a été copiée en 1664 dans le *Cartulaire de Saint-Remy de Reims*, par Frizon, conseiller, secrétaire du roi, et classée par *Jean Moët de Brouillet dans ses archives domestiques*. Elle établit qu'en 1293 il existait dans la ville un chevalier nommé Jehan Mouës. Or, il suffit de jeter les yeux sur notre travail pour se convaincre que le prénom de Jean s'y retrouve à chaque génération. Cette coïncidence n'a d'autre explication que la puissance d'une tradition plusieurs fois séculaire et fidèlement transmise de père en fils depuis le XIIIe siècle. D'ailleurs nous avons, nous le répétons, le témoignage de Jean Moët de Brouillet, déjà séparé de nous par deux siècles et demi, et par suite meilleur juge en la matière.

M. Demaison, l'éminent archiviste de la Bibliothèque de Reims, a eu l'obligeance extrême de rechercher l'original de la pièce en question, et y a heureusement réussi. Nous avons ainsi pu contrôler l'authenticité de notre copie en y relevant seulement quelques erreurs de lecture dans les noms propres.

Ci-dessous la transcription exacte de l'original :

ARCHIVES DE REIMS.

Recueil d'extraits de divers aveux et dénombrements, actes de foi et hommage fournis par plusieurs seigneurs à cause de fiefs relevant de l'abbaye de Saint-Remy, situés dans le Rethélois (Cahier en parchemin, 11 feuillets. XIVe siècle, fonds de l'abbaye de Saint-Remy, liasse 34, n° 1).

Messires Nicholes de Cherboingne [1], messires Jehan de Tairier, pour eux, et messires *Jehans Moués, chevaliers*, pour Aubrion de Belestre, vinrent le venredi devant les brandons, l'an de grâce

1. Nicolas de Charbogne, de la maison des Armoises, épousa en 1274 Isabelle d'Ecry, comtesse de Rethel, et donna en 1286 une charte communale à ses vassaux d'Autry. Pour plus amples détails, on peut consulter la *Maison des Armoises*, par M. le docteur Henri Vincent.

Quant à Gaucher de Mutry, dont on rencontrera le nom plus bas, trois ans après, en 1296, il fut nommé à la nouvelle charge de capitaine pour le roi de la ville de Reims, à la suite de la révolte d'un bourgeois : après son expulsion de la cité, ce dernier, nommé Rufy, s'était mis à en ravager les environs.

mil cc quatre vins et treze, pardevant Monsieur l'abbé de Saint-Remy, et feirent amende audit Monsieur l'abbé des désobéissances que il avoient faites, en ce qu'il n'estoient mie venus à ses adjournemens, et en désobéissances de ce que il n'avoient mie rendu les jugemens, dont il estoient chargiés à son commandement. A ce faire furent présent messires Gauchier de Mutery, messires Guy de Nueville, messires Jehans Moués, chevalier, li oncle dou Mesni[1], escuiers, li prieurs de Omont, Raoul de Chaumusy, maistre Ode de Néalphle[1], Rogier, prieur de Saint-Remy, Thiébaut, chambrier, dan Robers Gérins, Robers, prieur de Chengny, Bertran, prévost de Braux, Henry de Rilly et pluseurs autres. Landemain, Aubérion de Belestre fist tel amende au chambrier, qui la receut ou non de Monsieur l'abbé et pour lui. A ce fust présen messires Gauchier de Mutery, chevalier, Eurart de Saint-Nichaise, Auberis et Jehans de Hermonville, frères audit chambrier (fol. 1, verso).

Ceux qui ont quelque peu fouillé le passé ne peuvent s'étonner au spectacle d'une famille noble qui, ruinée par l'impôt du sang, s'enrichit dans le négoce, prend ainsi le premier rang dans la bourgeoisie et reconquiert enfin ses titres, soit à beaux deniers comptant, soit encore, mais plus rarement, en prouvant l'illustration de ses aïeux. Nous l'écrivions dans une précédente brochure[2], en nous étayant sur un dicton émané de la sagesse de nos ancêtres :

« Cent ans bannière, cent ans civière ! »

On comprend, du reste, que, dans le cas particulier des Moët, on ait, en 1446, reculé devant la difficulté des recherches nécessaires à l'établissement d'une ascendance. Au sortir d'une guerre terrible qui avait bouleversé toute la France, dissiper l'obscurité d'un siècle et demi de roture eut semblé une tâche bien ardue aux contemporains de Charles VII.

Un second fait vient confirmer d'une façon indiscutable la noblesse d'origine des Moët : vers 1290, Jean Moët était commandeur de l'ordre du Temple à Pontivy[3] : « *Procès des Templiers*, Michelet, tome I, page 325 : Frater Johannes Moet, præceptor Ballivie Belvacinii condam. »

1. « Odo de Nealphâ, canonicus Remensis. 1290. » (Marlot, p. 824.)

2. *Les Aïeu's maternels du Bienheureux J.-B. de la Salle à Brouillet.* Nous y avions rapidement analysé la pièce précédente ; mais, faute de recourir à l'original de la Bibliothèque de Reims, nous y reproduisions quelques erreurs de lecture dues au sieur Frizon, auteur de la copie du chartrier de Belleaucourt.

3. C'est à l'immense érudition de M. le vicomte de Poli que nous devons cette précieuse trouvaille.

« *Ibid.*, page 328 : Frater Johannes Moet (vers 1290), tunc præceptor Ballivie de Pontivo ». — Ainsi donc, Jean Moët portait le *prénom essentiellement familial* de la race qui nous occupe ; il servit son ordre dans le Beauvaisis ; enfin, sa position de commandeur démontre bien qu'il était issu d'un *estoc purement chevaleresque.*

En face de ces deux arguments, qui se corroborent l'un l'autre, l'existence de Jean Moët, chevalier à Reims, et celle de Jean Moët, commandeur du Temple à Beauvais, il n'y a plus moyen de douter raisonnablement de la noblesse d'épée originaire des ascendants de notre Bienheureux. Aussi ce dernier, en digne fils des Preux, a-t-il pu marcher dans la voie de la perfection évangélique avec tout l'héroïsme que lui avaient légué, en même temps que leur sang, les chevaliers de l'admirable épopée du moyen-âge.

En 1343, Jehan Mouet est sergent à Paris (L. Tanon, *Registre criminel de la justice de Saint-Martin-des-Champs.* Paris, 1877, page 197).

A la même époque, il existe dans le centre de la France une famille de Mohet ou de Mouhet, que l'on rencontre fréquemment dans les Archives du Cabinet des Titres (Bibliothèque nationale).

« Mss. n° 1216. Dom Caffiaux, *Trésor généal.*, p. 1934 : En 1323, Jehan de Mohet, clerc, acquiert de Guyonnet de Champdenier, damoiseau....., etc. » — (Arch. provenant du vicomte de Rochechouart.)

« Noble et puissant seigneur Messire Jehan de Mohet, chevalier, seigneur de la Roche, est présent au mariage de Jehan de Laage avec Gabrielle de la Valle, veuve de Guillaume Daniel, escuier, seigneur du Muraud (1488). » — (Cab. de M. de l'Espine, à Limoges.)

« Antoine de Mouhet, conseiller, chambellan du roy, et son bailli de Clermont-Ferrand en 1478. »

« xve siècle. *Monstre du seneschal du Poitou* : Anthoine de Mohet, homme d'armes. » — (*Monstres*, tome 137, mss. f., 25900, pièce 50.)

Qui sait si quelque jour on n'arrivera pas à identifier nos Moët rémois avec cette famille de Mohet, où se retrouve aussi le traditionnel prénom de Jean ? Qui sait si les hasards de la guerre ne les ont pas amenés à quitter les montagnes de l'Auvergne pour les plaines de la Champagne ?

Pour qui a étudié le moyen-âge, cette hypothèse n'a rien

que de très vraisemblable. Quand on s'attache aux origines des familles, on arrive à prouver bien souvent la communauté d'estoc là où les armes et le nom lui-même n'ont aucune ressemblance. La multiplicité des enfants, l'habitude constante d'apanager les cadets de quelque fief ou arrière-fief[1] morcelé dans la seigneurie patrimoniale, tout se réunit, en un mot, pour ne faire remonter les maisons chevaleresques de France qu'à un *nombre très restreint* de souches communes.

En effet, les Leudes francs étaient bien peu en face du nombre des Gaulois ; or, la noblesse d'origine provient du Franc, et non pas de ce Gaulois, à qui les Romains avaient su enlever une partie de ses qualités guerrières.

Si donc les familles nobles arrivent ainsi à se confondre les unes avec les autres, dans une étude qui ménage tant de surprises, il nous paraît indubitable que les Moët et les de Mohet, par leur tradition constante du même prénom, doivent être rapportés à une même souche commune.

II. — Jean Moët de Louvergny (1349).

D'après l'historien Raussin, Jean Moët de Louvergny fut élu, en 1349, lieutenant de Gaucher de Châtillon, capitaine pour le roi de la ville de Reims. Mais se rattache-t-il réellement au vieil estoc des Moët ? c'est ce dont nous doutons fort.

Les Moët ne se sont donné le titre de seigneurs de Louvergny qu'à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle. Or, à cette époque, en faisant l'énumération de ses qualités, on ne se piquait pas de modestie, bien au contraire, et tel qui n'avait qu'une part infime dans une terre, s'en proclamait cependant seigneur, sans daigner même ajouter « en partie » ; les procès du temps entre seigneurs d'un même lieu sont là pour en faire foi. Il est donc certain que Louvergny ne tomba pas aux mains de la famille antérieurement à 1650.

Nous inclinons donc à voir en ce lieutenant le rejeton d'une maison chevaleresque, nommée simplement de Louvergny, selon le dire des savants Gérusez et Marlot. Quant à Raussin, l'historien des lieutenants de Reims, il connaissait la famille Moët de Louvergny, et trouva tout simple d'accoler les deux

1. En effet, le nouvel apanagé prenait en général le nom de sa terre en abandonnant celui de ses aïeux. De plus, il brisait ses armoiries, et, comme on le conçoit bien, au bout de trois ou quatre générations, les trois ou quatre brisures ainsi introduites rendaient le blason primitif absolument méconnaissable.

noms, soit par habitude de consonnance, soit peut-être même par une petite flatterie à l'adresse du comte de Miremont, mari de la dernière représentante du nom. Car celui-ci avait en Champagne une haute personnalité, étayée tout à la fois par sa naissance illustre, ses belles alliances et ses immenses domaines.

Notre avis est, du reste, partagé par M. Demaison, qui a bien voulu fouiller les archives de la Bibliothèque de Reims pour faire la lumière sur ce point, et n'a jamais rencontré, dans les pièces du temps, le lieutenant de Gaucher de Châtillon sous la qualification de Moët.

La question nous paraît ainsi suffisamment élucidée.

III. — Ascendance de la famille Moët jusqu'à son anoblissement.

L'obligeance de M. Henri Moët nous a permis de consulter une petite généalogie rédigée par son aïeul Charlemagne Moët d'après son chartrier familial.

Nous allons fournir une analyse de ce qui a rapport aux trois premiers ascendants des deux frères Jean et Nicolas Moët, anoblis en 1446.

1er *degré.*

Suivant le Cartulaire de Reims, Colart Leclerc, dit Mouet, a « tenu les plaids » (c'est-à-dire a présidé) comme échevin de Reims dans les années 1351, 1352, 1355, 1356 et 1358.

En 1358, il prêta à la ville de Reims 29 moutons d'or[1] 43 écus et demi.

Son varlet prêta 15 sols (d'argent fin sans doute)[2].

2e *degré.*

Pierrart Leclerc, dit Moët, son fils, échevin.

Dans une liasse de papiers, intitulée : *Écherinage, levée des deniers et comptes divers* depuis l'an 1380 jusqu'à l'an 1413, il figure comme échevin durant les années 1411 et 1412.

D'après une généalogie conservée au château de Belval en Laonnois, le représentant de ce second degré s'appellerait non

1. Le mouton d'or, que fit battre saint Louis, était ainsi nommé parce que cette monnaie représentait, d'un côté, un mouton ou agneau pascal. De là son autre nom d'agnelet ou agnel. Le mouton valait douze sols 6 deniers d'argent fin. Le sol d'argent était la vingtième partie d'une livre pesant d'argent.

2. En cas de nécessité financière, on altérait souvent les monnaies : « fin » veut donc dire ici non altéré.

Pierrart, mais Eylard le Clerc, dit Moët, et aurait épousé Isabelle Chevalier [1].

3e *degré.*

Jean Leclerc, dit Moët, fils du précédent, fut échevin et fermier de l'Aide.

Dans le premier registre, intitulé : *Conclusions et délibérations du Conseil* (des échevins) depuis l'an 1422 jusqu'à l'an 1436, il figure au nombre des échevins pendant les années ci-après : 17 novembre 1422, 18 avril 1424, 10 juin 1425, 24 avril 1426, 2 décembre 1427, 10 décembre 1428.

De 1428 à 1431, il est nommé comme fermier et échevin.

Le 24 octobre 1431, il n'est qu'échevin.

Sur le troisième registre intitulé : *Compte des deniers patrimoniaux* de 1434 à 1439, il est encore porté comme échevin.

En 1425, il afferma l'entrée du vin dans la ville de Reims à raison de 20 sols parisis par pièce (le sol parisis valait un quart en sus du sol tournois).

Enfin sur un quatrième registre des délibérations, depuis 1440 jusqu'à 1446, Jean Leclerc fait partie du Conseil des échevins, qui nomme Jean Legis, receveur de la ville de Reims. Il est désigné audit registre tantôt comme Jean Leclerc, tantôt comme Jean Leclerc dit Moët [2].

Charles VII fut sacré à Reims le 7 juillet 1429. Sur le conseil des échevins, les bourgeois éloignèrent les troupes du duc de Bourgogne, puis s'empressèrent d'apporter les clefs de la ville à leur roi légitime.

Jean et Nicolas Moët, fils de Jean Leclerc l'échevin, ayant été anoblis par Charles VII en 1446, il est certain que ce prince aura voulu récompenser, dans les fils, les services signalés que le père lui avait rendus lorsque Reims lui avait ouvert ses portes.

En 1403, dans un *Registre de délibérations du Chapitre de Reims,* apparaît un « Jehan dit le Clerc, *alias* Moët ». Il s'agit d'une demande de processions pour les biens de la terre. Nous croyons devoir donner *in extenso* cet antique document de la piété de nos pères, dont nous possédons une copie effectuée en 1607 et classée dans les archives de la famille.

1. Mme de Guillebon, qui possède le château de Belval, est issue des Moët par son bisaïeul le comte de Miremont.

2. D'après la *Généalogie du château de Belval* précédemment citée, Jean Le Clerc, dit Moët, aurait épousé Marie de Linage.

Cette famille est une des plus anciennes de la cité châlonnaise.

Jehan, dit le Clerc, est, ou le père des deux anoblis, ou peut-être un frère de Pierrard, *alias* Eylard Moët.

DÉLIBÉRATION DU CHAPITRE DE REIMS.

Extrait d'un registre couvert de parchemin et non signé, contenant quatre vingt deux feuillets tant escrits que non escrits ; l'escriture étant vieille et ancienne, commençant ledit registre au premier feuillet, première page, par les mots qui ensuivent :

« Papirus expeditionum negotiorum et deliberationum capituli ecclesiæ remensis, incæptum per me Joannem de Cessargüa, notarium publicum Apostolicum, et Imperiali auctoritate dicti capituli Juratum, Anno Domini millesimo quadringentesimo secundo, die Lunæ, decima quarta mensis Augusti »,

et finissant au quatre vingtiesme feuillet, première page, par ces mots :

« Anno Domini m° cccc^mo XII die personaliter constit. Guillelmus de Dieuroy cum curā vel sine cum curā capitulum rite divisum ad collationem registrorum ad collationem provim pntationum seu quis aliam dispositionem duorum et Archiepiscopi Remensis et capituli diem pntibus mâgro »,

duquel registre dixiesme feuillet, première page, a esté extrait ce qui suit :

m° cccc^m° tertio

pro processione fiendā ad petitionem burgensium : die sabbathi quintā dicti mensis maii constituti personnaliter in capitulo, duo decani præsidentes, Joannes dictus *le Clerc alias Moet*, Jessonus Cauchon, Joannes Bourgeois, Collessonnus Dandelot, et Jacquetus [illisible], burgenses remenses, præsent. Ibidem Petro le Camus de Meio Clebito curiæ remensis notario, qui humiliter supplicantium, præfatis dnis capitulantibus pro bonis terrestribus apud dnum per devotam Christi fidelium personam villa Remensis fiant orationis quatuor processiones generales populo devoto concedere dignentur, tum præfati dni capitulantes supplicationi dictorum supplicantium benigniter annuentes, dictam processionem ad crastinam diem quæ erit dominica, quā cantabitur : In sancta die ecclesia jubilat, per eos cum populo solemniter fiendam benigniter concesserunt. »

Collation de la présente a été faicte par moy François Angier, huissier sergent royal demeurant à Reims, soussigné avec Mre Nicolas Gillot, adjoint ordinaire pour le roy audict Reims, à l'original du registre cy devant mentionné et présenté par vénérable personne Mre Regnault Guibert, prestre chanoine, de l'un des chambres des chartrier et cartulaire du chapitre de l'Eglise Nostre Dame de Reims, suyvant le commandement par moy faict... etc.

Faict le 13e juillet mil six cent sept ainsi signé Gillot avec para-

phe et au dos est escript : pour les sieurs du chappitre de Reims demandeurs, contre les relligieux de Saint-Remy de Reims, deffendeurs.

Signé : HENNEQUIN.

En 1426, comme on l'a déjà vu, Jehan Moët[1] est cité parmi les « Élus au Conseil de ville ». L'acte qui le mentionne a trait à la garde du château de Porte Mars : le gouverneur, Baudenet Lescot, se trouve trop « vieil et débilité » pour un poste aussi important, et les notables, accédant à sa demande, le remplacent par Thomas Noël.

Ci-dessous la teneur de cette pièce, toujours existante dans notre chartrier.

Coppie d'un acte de provision à la garde du chastel de Porte Mars par le lieutenant de Mr de Chastillon, cappitaine de la ville de Reims, et les esleus au Conseil de ville du 28e d'octobre 1426.

Le lundy 28e jour du mois d'octobre l'an 1426, Remy Labarbe et Colard Quatresolz, chargés de se transporter en la chappelle du palais archiépiscopal à Reims, à la requeste de Jean Gaymard, procureur des habitants, et aultres de ladite ville où estoient assemblés par le commandement de Thomas de Bazoches, lieutenant de Mr de Chastillon, cappitaine de Reims, et présents Révérends père en Dieu, monseigr de Saint-Remy de Reims, Mre Jean Raymond, prestre de l'Église de Reims et vicaire de Monseigneur de Reims, Guillaume Hodierne, bailly de Reims, Guillaume le Marlier, procureur de l'Archevêché, Mre Ponce Dalmont, chanoyne de Reims, Jehan de Chaalons et Jean Caillou, eschevins de Reims, Mres Pierre Chardon, Jean Cabert, Jean de Montfaucon, Hues la Barbe, Jacques de Chaumont, le prévost de la Montaigne, relligieux dudit St-Remy, Guy Lescot, Pierre Croche, Guillaume de Condé, Mres Jean Comet, Jean Cauchon, L'aisnel, *Jean Moet*, Gérard le Moyne, Baudenet de Saint-Remy, Colesson Roquet, esleux au conseil de ladite ville, auxquels, par le commandement dudit lieutenant, honorable et sage Mre Jean Cabert dist et exposa qu'autrefois Baudenet Lescot estoit venu par devant ledit lieutenant et par devant le conseil de ladite ville, en la présence des dessusdits vicaire et bailly de Reims, disant qu'il avoit été commis à la garde du chastel de Porte Mars par feu Messire Simon de Cramault, en son vivant archevesque de Reims, après le département duquel il avait déréchef été commis par feu Messire Pierre Trousseau, en son vivant archevesque, et conséquemment y avoit esté et estoit encor commis par monseigneur Regnault de Chartres, à présent archevesque dudit Reims ; et pour ce qu'il estoit

1. Il s'agit ici du père des deux anoblis.

vieil et débilité tellement qu'il ne pouvoit plus vacquer ni prétendre à la garde dudit chastel, il s'estoit deschargé et deschargeoit de ladite garde, supplant et requérant que l'on y voulut pourvoir, pour laquelle cause ledit lieutenant avoit mercredi dernier passé fait assembler lesdits Reverend père en Dieu, vicaire et bailly et aultres du conseil de ladite ville dessusnommés, en la présence desquels ledit Baudenet dict et exposa les choses par luy dessusdites et requises, et pour ce ledit Thomas requit audit vicaire et bailly qu'ils voulussent pourvoir à ladite garde, pour la seureté de ladite ville, lesquels en effect en substance respondirent qu'ils n'avoient puissance et mesme ledit vicaire dict qu'il n'estoit vicaire qu'en tout ce qui touchoit le spirituel, de que quand au temporel il ne s'y entremettoit pour ce qu'il estoit mis en la main du roy, mais volontiers comme habitant de ladite ville, tiendroit tant pour la forteresse de Nanteuil, assise à trois lieues de ladite ville de Reims, qui estoit toute nouvelle prise par les ennemis du Roy nostre Syre, comme pour les autres ennemys tenant et occupant villes et forteresses environ cestedite cité, après lesquelles choses exposées aujourd'hui par ledit Mre Jean Cabert, lesdits vicaire et bailly respondirent qu'ainsi estoit, et ce fait furent tous lesdits nommés d'opinion que ledit Thomas, lieutenant de Monsr le cappitaine, y pouvoit et debvoit commettre et subroger pour et au lieu dudit Baudenet e est advisé que Thomas Noel, dudit lieu de Reims, sera subrogé pour ce au lieu dudit Baudenet à la garde dudit chastel, et en la manière que ledit Baudenet y est et tout sans préjudice du droit de l'archevesque, de Monsieur le cappitaine des habitants de la ville et de chascun d'eux, de toutes lesquelles choses ledit lieutenant, ledit Guillaume Marlier, procureur dudit sieur archevesque, Maubroux, procureur de l'eschevinage de Reims, de chascun d'eux requis avoir autant desdites lettres justificatives.

Cette coppie est extraite d'un gros livre couvert de mouton blanc, qui est dans le cartulaire de l'Archevesché de Reims, dans lequel sont transcrits plusieurs billets, chartes et lettres patentes de Roys, commençant par ces mots :

« Reverentia in Cristo et dominis patribus decano et toto sancto collegio remensis Ecclesiæ Stephanum »,

et finissant au dernier feuillet écrit par ces mots :

« Donné à Paris, en nostre cour des aydes, le douzième jour de janvier, l'an de grâce mil cinq cent soixante et deux, et de nostre règne le troisième signé par la cour des aydes : Lallemand ».

Et est ladite pièce environ au demy quart du livre au commencement du feuillet verso.

N'oublions pas un détail typique : « les ennemis du Roy nostre Sire » étaient les Français restés fidèles à la cause nationale : car les Rémois avaient abandonné Charles VI dès 1421.

Colesson (*alias* Colart Roquet), qui vient d'être nommé, était seigneur de Brouillet depuis 1393.

Nous le retrouverons plus tard dans un essai de reconstitution de l'histoire de cette seigneurie.

Le château de Porte Mars, objet de cette délibération, avait été bâti en 1230 par Henry de Braine. Pour les archevêques de Reims, c'était tout à la fois un symbole de pouvoir et un instrument de domination : aussi avait-il le don d'exciter au plus haut point les haines de la bourgeoisie rémoise.

Lorsque, le 9 juin 1595, Henry IV en eut autorisé la destruction, il fut, en l'espace d'une seule journée, démoli de fond en comble.

Le roi changea bientôt d'avis ; mais le contre-ordre arriva trop tard.

Et sur l'emplacement du château détesté, les arquebusiers rémois vinrent en corps exécuter des salves.

En consultant l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Basle*, on rencontre le nom de Thibault Moët, chambrier du monastère : en 1425, il fut élu abbé par les moines ; mais son élection n'ayant pas été ratifiée, il se vit remplacé dans cette dignité par Jehan de Nanteuil.

Le 2 juillet 1446, Charles VII accorda des lettres de noblesse aux deux frères Jean et Nicolas Moët, fils de Jean Moët Leclerc, vu précédemment, en considération « de l'honnêteté de leurs mœurs et de leurs vertus ». On ne l'a peut-être pas oublié, leur père était échevin lors de l'entrée de Charles à Reims et le roi avait probablement l'intention de reconnaître les services de Jean Moët Leclerc par l'anoblissement de ses fils. Récompense un peu tardive, pourrait-on objecter ?

Mais Jeanne d'Arc avait encore mieux mérité du roi et de la France, et cependant elle attendit plus longtemps encore la réhabilitation de sa mémoire par la révision du monstrueux procès de condamnation [1].

Ci-après le texte des lettres de noblesse :

1. Il nous faut signaler l'assertion injurieuse contenue dans une *Généalogie manuscrite de la maison Moët* (Bibliothèque nationale, Cabinet des Titres, Dossiers Bleus).

Avant de donner la filiation, l'auteur prétend que l'acte d'anoblissement a été octroyé par le roi d'Angleterre, usurpateur du trône de France, en considération des rapports de parenté des Moët avec le triste évêque de Beauvais. C'est une erreur de plus à ajouter à l'actif des *Dossiers Bleus*, fragments généalogiques empoisonnés par le venin philosophique du XVIIIe siècle.

Lettres de noblesse de la famille Moët.

Carolus Dei gratiā Francorum Rex, ad perpetuam rei memoriam, decens et juri consonum arbitramur, illos nobilitatibus et aliis prerogativis muniri, quos probos et fideles, ac vitā laudabili, morum honestate aliis que virtutum insigniis adinvenimus decoratos, sane licet dilecti nostri *Johannes Moet* et *Nicolaius Moet*, nobilibus parentibus non sumpserint originem, verumtamen vita laudabilis, morum honestas, et aliæ virtutes, quibus personæ ipsorum insigniuntur, ipsos nobiles in suis actibus reddunt, et nos inducunt ut erga eos ad gratiam reddamus liberales. Notum igitur facimus universis præsentibus et futuris, quod his attentis eosdem Johannem Moet et Nicolaium Moet, et eorum proles, et posteritates masculinas et fæminas, natas et nascituras, in legitimo matrimonio procreatas et procreandas, de nostrā certā scientiā, speciali gratiā, plenā protestate et regiā auctoritate NOBILITAMUS AC NOBILES FACIMUS ET CREAMUS, et nobilium et nobili prosapiā, seu stirpe procreatorum numero aggregamus. Volentes et eis expresse concedentes, ut ipsi Johannes et Nicolaius Moet, et eorum proles memoratæ, in omnibus suis actibus, in judicio et extra, ab omnibus pro nobilibus a modo habeantur, teneantur, et reputentur, quodque universis et singulis juribus, prerogativis, privilegiis, libertatibus, et aliis quibus nobiles predicti uti consueverunt, et utuntur de cetero pacifice gaudeant, et fungantur ac si à suæ nativitatis primordio nobiles essent producti, quod etiam ipsi Johannes et Nicolaius Moet, et eorum proles masculinæ natæ et nascituræ, dum et quoties eis placuerit a quocumque maluerint milite cingulum militiæ valeant adipisci, eoque decorari, quod insuper eidem Johannes Moet et Nicolaus Moet et totæ eorum proles utriusque sexūs natæ et nascituræ, feoda et quas libet alias possessiones, et res nobiles a nobilibus et aliis acquirere, et acquisita, ac etiam acquirendo retinere et possidere perpetuo possint, solvendo tamen nobis semel duntaxat propter hoc financiam moderatam.

Quo circā dilectis et fidelibus nostris computorum nostrorum et thesaurariis ceterisque justiciariis et officiariis, vel eorum vicariis, presentibus et futuris, et eorum cuilibet pro ut ad eum pertinuerit.

Damus in mandatis, quatenus ipsos Johannem Moet et Nicolaum Moet, et eorum proles, et posteritates utriūsque sexūs prædictas, natas et nascituras, nostrā prædictā gratiā, nobilitatione, voluntate, concessione, dono, et aliis præmissis uti et gaudere faciant et permittant pacifice et quiete, nec ipsos eorum alterum, contra presentium tenorem inquietent, seu inquietari aut molestari ā quoquam permittant, quovis modo, nunc vel in futurum ordinationibus, edictis, statutis, inhibitionibus, renuntiationibus, et mandatis in contrarium factis, vel faciendis, non obstantibus quibuscumque.

Quod ut firmum et stabile perseveret, sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum, salvo in aliis jure nostro, et in omnibus quolibet alieno.

Datum apud Razilliacum, prope Caynonem, in mense aprilis, Anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo sexto, et regni nostri vigesimo quarto.

Scellées de cire verte, en lacs de soie verte et rouge, et sur le replis est écrit :

« Per Regem vobis Dominis de Precigny et de Blainville et aliis presentibus. »

Signé : Chaligant avec paraphe.

Et sur un carreau de parchemin, attaché auxdites lettres, est écrit :

« Thesaurarius domini nostri Regis Parisius recepit et reddidit eidem de Johanne Moet et Nicolao Moet summam centum librarum pro compositione factā cum ipsis per dominos computorum et thesaurarium virtute litterarum regiarum, in formā cartæ sigillatarum in serico, et serā viridi datarum apud Razilliacum, prope Caynonem, in mense aprilis, ultimate lapsi, et expeditarum in dictā Camerā, et ibi registratarum in libro cartarum f° 100° 3° ratione nobilitationis suarum personarum et eorum posteritatis natæ et nascituræ in legitimo matrimonio. Compositum per prædictos in thesauro receptum in eodem die secundo mensis julii, anno millesimo quadringentesimo quadragesimo sexto.

Ainsi signé : St Amand, G. Ripaut avec paraphe.

Registrata in Camerā Computorum libro cartarum hujus temporis, folio centesimo tertio, et ibidem expedita summā centum librarum in thesauro soluta Actum in dictā Camerā, die secundo julii, millesimo..., etc.

Signé : Mallière avec paraphe.

Visa, contentor. P. Le Picart avec paraphe.

En résumé, Jehan et Nicolas Moët, anoblis en 1446, épousèrent les deux sœurs, filles de Jehan Cauchon, écuyer, seigneur de Gueux[1], et de Marie de Thuisy : Jehan se maria à Pérette, et Nicolas à Guillemette. Le premier eut douze enfants, et le second deux.

Comme dans la suite nous aurons occasion de revenir sur les maisons Cauchon et de Thuisy, nous réservons pour ce moment les quelques détails que nous possédons sur elles.

1. Jean Cauchon de Gueux fut lieutenant de la ville de Reims en 1422-24, puis en 1440-49. Tous les historiens s'accordent à faire le plus grand éloge de son administration. On a longtemps conservé, au Cartulaire de la ville, des lettres adressées à Charles VII, où les Rémois prenaient hautement sa défense contre certains calomniateurs. Il décéda en août 1456 et fut inhumé en l'église des Carmes.

Raussin nous apprend le lieu de l'inhumation de Jehan Moët et de sa femme. « On voit, dit-il, à Saint-Pierre-la-Paroisse, au deuxième pilier de la nef, des deux côtés, l'épitaphe de Jean Moët et celle de Perette Cauchon, sa femme ». — Par un acte de partage du 24 mai 1512 qu'on lira au chapitre des Moët de Taissy, on constate qu'à cette date Jean Moët était déjà décédé, mais que sa veuve existait encore et possédait des biens à Villedommange, près Reims. Nous allons voir en effet, par Caumartin, que Jean Moët mourut dès 1482-1483.

On lit, en effet, dans le *Nobiliaire de Champagne* :

« Un acte du Baillage de l'Archevesché de Reims, en parchemin, du 18 mars 1483, signé enfin Poulet, avec paraphe grillée, qui fut autrefois scellé, portant main levée des biens délaissés par Jean Moët au profit de Noble Hommes Gaucher et Philippe Moët, demeurans à Reims, ses enfans et héritiers ».

Tels sont les principaux faits que nous avons pu réunir sur les origines de la famille Moët. Nous entrons maintenant dans une voie nettement tracée, où nous serons guidés par une série de documents, logiquement enchaînés les uns aux autres dans leur ordre chronologique

Cependant, nous demandons à donner auparavant la liste de tous les membres de la famille qui, pendant le xve siècle, figurent dans les archives de Reims à un titre quelconque.

Cette énumération, tirée des *Registres du Baillage ducal*, nous montre bien la haute situation occupée dès lors par les Moët en notre vieille cité rémoise.

1400, 23 aoust. — Jehan Moët.

1402, 10 aoust. — Maison séant à Reims devant l'ostel de la Clef, a royé de Colart le Clerc Moët.

1403, 18 feburier. — Jehan le Clerc Moët.

1406, 2 aoust. — Maison au marchié au bled, appartenante à Ste Ladre, royé Colesson Moet.

1407, 18 apuril. — Deux maisons avaient été achetées naguères à Colart le Clerc, dit Moët, et à Rose, sa femme, par Colesson le Frizon ; elles faisaient le coin de la rue Hiessart et étaient « royés » une autre maison appartenant audit Colart « devers » le marché au drap. Jehan Cauchon, étant du lignage dudit Colart le Clerc, « le plus prochain qui avant se troye », requiert lesdites deux maisons par droit de retrait.

1408, 30 apuril. — Pierre le Clerc Moët.

1413, 6 iuilliet. — Jehan Moët.

1439, 13 apuril. — M^tre Jehan Moët, chanoine de Reims.

1468, 9 janvier. — Nicolas Moët, eschevin.

1479, 24 janvier. — Maison séant au devant de la maison ou jadis souloit demourer feu Nicolas Moët et où pend à présent l'enseigne de Sainct Loys.

1493, 9 nouembre. — Philippe Moët (ouvrages de charpenterie faits en une maison à lui appartenant rue de l'Espicerie).

1494, 23 may. — Person de Wigny le jeune, sergent, a relaté avoir saisy les biens demourez du decez de feu Nicolas Moët par l'ordonnance de Mr le Bailly, et commis à la guarde d'iceulx Guillaume Moët.

1494, 4 juin. — Congé à Baudenet Moët, changeur, pour faire fait de change en la terre de Monseigneur.

1495, 28 may. — A Philippe et Guillaume, enfans myneurs de feu Nicolas Moët, vivant demourant à Reims, et de Jehanne sa femme, ont estés créez tuteurs du costé paternel Guillaume Moët et Philippe Moët, et du costé maternel, Mtre Nicol Mareschal et Jehan Charmillon.

1495, 29 juillet. — Lyénard Moët.

1495, 21 octobre. — Liénard Moët et Guillaume Moët, son frère.

1495, 17 febvrier. — Baudenet Moët, élu échevin, puis réélu en 1503, 1505 et 1507.

Nicolas Moët, échevin en 1468, et décédé avant 1479, est assurément le mari de Guillemette Cauchon, celui-là même qui fut anobli en 1446.

Philippe Moët, qui habitait en 1493 la rue de l'Espicerie, est fils de Jean Moët, frère du précédent, et de Pérette Cauchon. Il fut tuteur de ses neveux, Philippe et Guillaume Moët.

Nicolas Moët, décédé vers 1494, père de Philippe et de Guillaume susdits, est aussi issu de Jean Moët et de Pérette Cauchon ; il était donc frère 1° de Baudenet Moët, sieur de Taissy (1494), échevin de Reims ; 2° de Guillaume, énoncé en qualité de tuteur par l'acte de 1494 ; 3° de Liénard Moët (1495).

L'acte de retrait signifié par Jehan Cauchon en 1407 établit qu'antérieurement à cette date il y avait déjà eu alliance entre les Moët et les Cauchon [1]. Ces derniers étaient anoblis. De ce fait nous sommes en droit de déduire la haute situation des Moët à Reims au XIVe siècle : c'étaient de ces *grands bourgeois*, qui occupaient si bien la première place de leur caste, qu'ils confinaient déjà à la noblesse. Aussi pourrait-on dire justement que Charles VII ne fit guère que consacrer une position acquise, lorsqu'il octroya l'acte d'anoblissement de 1446.

1. D'après l'acte de 1407, les droits procédaient des Cauchon : il s'ensuit donc que Colart Moët était ou fils ou époux d'une demoiselle Cauchon.

Qu'on nous permette, pour confirmer cette thèse, de citer à la fin de ce chapitre une pièce extraite de Marlot au sujet des hautes fonctions confiées à Colart le Clerc, dit Moët, précédemment nommé :

Election de six notables, pour la garde de la ville de Reims, le 9 septembre 1358.

« Charles, fils aisné du Roy de France, régent le roiaume, duc de Normandie, et daulphin de Vienne, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, salut..... lesdicts habitans, qui naguères estoient sans chef et sans gouverneur sur le lieu, ayant entre eulx d'un commun consentement... éleu six bonnes et convenables persōnes, pour prendre garde des ouvrages et aultres nécessitez, seureté, et tuition de ladicte ville, c'est à savoir Robert Evrard, Aubri Gramaire, Thibault la Barbe, *Colart* le *Clerc*, Jehan de Mourmelon et Jehan Laubenois..... etc. ».

Suivent pleins pouvoirs accordés par le Dauphin auxdits six Élus et confirmation de leur élection.

Pour rendre la lecture de ce chapitre moins aride, nous le terminons par l'exposé du petit tableau généalogique qui suit et ferons toujours de même par la suite.

Messire Jehan Mouez, chevalier du Ban Saint-Remy de Reims, en 1293. — Frère Jehan Moët, commandeur de l'ordre du Temple en 1290 à Beauvais.

.....

.....

.....

Colart le Clerc dit Mouet, échevin de Reims (1351-1358) décédé avant 1407. — ép. Rose [ ]

Pierrard, *alias* Eylard le Clerc, dit Mouet, ép. Isabelle Chevalier. échevin de Reims (1411-1412).

Jehan le Clerc, dit Moët, échevin de Reims (1422-1446), fermier de l'Aide (1428-1431), décédé en 1446. — ép. Marie de Linage.

Jehan Moët, Anobli en 1446 ; décédé vers 1483. Est le premier qualifié seigneur de Taissy. Inhumé à Saint-Pierre-la-Paroisse. Epousa : Pérette Cauchon de Gueux, fille de Jehan, écuyer, lieutenant de Reims, et de Marie de Thuisy. Aussi inhumée à Saint-Pierre-la-Paroisse après 1512. D'où 12 enfants.

Nicolas Moët, Anobli en 1446, échevin de Reims en 1468. Décédé avant 1479. Epousa : Guillemette Cauchon de Gueux, sœur de Pérette ci-contre. D'où 2 enfants.

(*A suivre.*) E. DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE.

L'ancienne Collégiale de Lirey*

Dans le courant de cette année, parmi les nombreux *questains*[1] qui sillonnent l'Europe catholique avec des reliques ou des fac-simile de reliquaires, on voit en Belgique Marguerite de Charny qui, pour battre monnaie, montre l'image du Saint-Suaire, affirmant que c'est le vrai suaire qui a touché l'image du Sauveur et qui est tout imprégné de son sang. Jean de Heinsberg, évêque de Liège, fait arrêter Marguerite à Cimai, dans le Hainaut. Deux ecclésiastiques d'une grande science, l'abbé du monastère d'Aulne et Henri Bakel, chanoine de Liège, sont chargés d'examiner le linge vénéré : ils déclarent que sur ce tissu ont été peints, avec un art infini, les linéaments des membres de Jésus-Christ, avec la représentation de ses blessures sanglantes ; ils trouvent aussi, sur la dame de Lirey, l'indult du cardinal Pierre de Thurey et les deux bulles de Clément VII, documents qui attestent, au rapport des experts, que le linge en question n'est pas le vrai Suaire du Sauveur, mais seulement une image ou représentation du vrai Suaire. Tel est le récit de Corneille Zantfliet, moine de Saint-Jacques de Liège, auteur contemporain[2]. Marguerite fut éloignée du diocèse de Liège.

* Voir page 801, tome XI de la *Revue de Champagne*.

1. A Lirey même et à Saint-Jean-de-Bonneval, nous avons trouvé la trace d'un de ces questains. C'était un soi-disant procureur religieux de Saint-Antoine qui exposait des reliques sans ordre en novembre 1522. Il fut dénoncé par des laboureurs comme se disant envoyé par le commandeur de Saint-Antoine de Troyes pour faire la quête et prêcher. M. Léger Collet, vicaire à Saint-Jean-de-Bonneval, transmit cette plainte dont les suites ne nous sont pas connues (Arch. de l'Aube, 9 G 2). Déjà, en 1514, le vicaire de Saint-Jean-de-Bonneval, Pierre Thomas, et le curé de Clérey, Jacques Salomon, s'étaient plaints des religieux de Saint-Antoine qui voulaient quêter avec l'autorisation de l'évêque sans le placet du chapitre de Saint-Pierre. L'évêque et le chapitre étaient obligés, par arrêt du Parlement, de délivrer ce placet nécessaire pour faire les quêtes dont le produit était destiné à la nourriture et aux médicaments des malades et aux religieux de la Commanderie. La seule condition imposée au commandeur était de payer un ducat *de camera* chaque fois qu'il obtenait l'autorisation de quêter. L'évêque Guillaume Petit invita son clergé à bien accueillir les quêteurs de Saint-Antoine, pourvu qu'ils ne se présentent pas les jours réservés pour les quêteurs de la cathédrale (Cf. les *Antonins*, par M. Lalore, *Revue Cathol.* du 30 octobre et du 6 nov. 1869, et Arch. de l'Aube, G 2585 et G 2586).

2. *Chron.* Corn. Zantfliet, ad an. 1449.

La dame de Lirey était à Troyes au mois d'octobre; il s'agissait, pour elle, d'obtenir un nouveau sursis, afin de conserver encore l'image du Saint-Suaire. Le 6 novembre 1449, elle se fait délivrer par le prévôt de Troyes, Antoine Guerry [1], cette nouvelle permission pour trois ans ; elle promettait une grosse indemnité aux chanoines, et de plus s'engageait à faire construire, à Lirey, un fort pour mettre en sûreté, disait-elle, le plus riche joyau de la collégiale fondée par son grand-père [2].

Avant l'expiration du délai qu'elle avait obtenu, Marguerite de Charny, par lettres authentiques datées du 22 mars 1452 [3], à Chambéry, cédait l'image du Saint-Suaire à Anne de Lusignan, fille du roi de Chypre [4] et épouse de Louis, duc de Savoie. L'année suivante avait lieu la translation solennelle de l'Image vénérée. Le duc de Savoie fit frapper une médaille commémorative de cette cérémonie, portant d'un côté l'effigie ducale, et de l'autre l'image du Saint-Suaire avec cette légende : *Sancta Sindon Domini nostri Jesv xpi. MIIII^c LIII^s*. Malgré toutes les protestations les plus justes et les plus énergiques du chapitre de Lirey, en vertu de la théorie ancienne et moderne du fait accompli, la maison de Savoie prit tranquillement possession de l'image du Saint-Suaire qui est maintenant dans la cathédrale de Turin [6].

Après mille démarches, les chanoines de Lirey obtiennent en 1457, de l'officialité de Besançon, une sentence qui condamnait Marguerite, sous peine d'excommunication, à restituer à ses légitimes propriétaires l'Image qu'elle avait injustement aliénée ; mais Marguerite meurt le 7 octobre 1460 sans s'être soumise [7].

Au commencement de l'année 1464, le duc Louis de

1. Ce sera le grand-père maternel du doyen Jean Huyard.

2. Chifflet, *ibid.*, p. 106.

3. M. Loye dit que la cession eut lieu en mai 1452.

4. M. l'abbé Lalore et M. l'abbé Loye se trompent en disant que l'image du Saint-Suaire fut remise à Charlotte de Lusignan. Charlotte de Lusignan n'avait pas encore, en 1452, épousé Louis, fils du duc Louis. Son époux ne fut pas duc de Savoie, mais seulement frère du duc Amédée et plus tard roi de Chypre.

5. *Ibid.*, p. 107 et 120.

6. M. l'abbé Lalore a écrit que l'image du Saint-Suaire est maintenant dans le palais royal de Turin ; mais plus loin il dira, avec raison, dans la cathédrale de Turin.

7. Chifflet, *ibid.*, p. 111.

Savoie était à Paris[1]. Le doyen et les chanoines de Lirey lui firent présenter par deux de leurs confrères, Nicolas de la Rothière[2] et Jean Larrécier, une supplique dans laquelle ils exposaient : que Geoffroi Ier de Charny, fondateur de Notre-Dame de l'Annonciation de Lirey, leur avait donné un Suaire vénérable représentant l'effigie du Sauveur[3] ; que le donateur avait entre autres l'intention d'attirer à la collégiale de nombreux pèlerins et d'abondantes aumônes ; que l'Image vénérée, à cause des guerres qui désolaient le pays, fut confiée en garde à Humbert, comte de la Roche et seigneur de Lirey ; que Humbert la laissa, en mourant, à sa veuve Marguerite de Charny, qui la passa au duc de Savoie, que la privation de l'image du Saint-Suaire causait à la collégiale de graves dommages ; qu'en conséquence, les chanoines suppliaient le duc de leur restituer l'Image vénérée ou de leur donner une compensation. Les porteurs de cette supplique, où l'on voit trop percer l'esprit d'intérêt, étaient munis de pleins pouvoirs signés par le chapitre de Lirey et par Louis Raguier, évêque de Troyes. Le 6 février 1464, le duc de Savoie reconnaît que l'Image du Saint-Suaire est entre ses mains, sans dire nettement à quel titre[4], et pour dédommager les chanoines, il s'engage à leur payer à perpétuité 50 francs d'or petits[5], monnaie de Savoie, qui tous les ans seront pris et levés avec droit d'hypothèque sur les revenus de son château dit Château-Gaillard, près de Genève[6], à la fête de Saint-André[7].

S'agit-il d'un acte de cession qui aliène d'une manière définitive et authentique l'image du Saint-Suaire ? On le croirait, puisque le duc s'engage à payer tous les ans, à perpétuité, la compensation demandée par les chanoines ; toutefois, ces der-

1. M. Ch. Rohault de Fleury parle de l'Image du Saint-Suaire de Lirey ou de Turin à la page 241 de son *Mémoire sur les Reliques de la Passion*.

2. Nicolas de la Rothière était, en même temps que chanoine de Lirey, curé de Saint-Jean-de-Bonneval.

3. Quoddam sanctissimum sudarium effigiem J.-C. representans (Camuzat, *Promptuar.*, fol. 423 r°).

4. Il dit : « Margarita... apud nos transtulit » Et plus bas : « Ob remissionem seu translationem nobis factam » Marguerite lui a remis, passé l'image ; est-ce par acte de donation ou contrat de vente, soit positive soit déguisée ? (*Ibid.*).

5. Environ 2,750 francs de notre monnaie. D'après Boutiot, *Histoire de Troyes*, t. II, p. 526, les francs d'or étaient pris, à la monnaie, pour 30 sous la pièce en 1431.

6. Canton d'Ambérieu, arr. de Belley (Ain).

7. Camuzat, *Promptuar.*, fol. 423-424.

niers, même après la transaction du 6 février, s'opposaient encore à la levée de l'excommunication portée contre Marguerite de Charny, morte sans être absoute. Le duc Louis dut leur écrire de Paris, le 23 mai de la même année, pour les conjurer de renoncer à leur opposition [1].

Enfin, une longue période de vénération et de gloire va s'ouvrir pour l'image du Saint-Suaire, qui bientôt entrera en possession tranquille des hommages publics. Dès l'année 1466, le bienheureux Amédée (IX), duc de Savoie, fils et successeur du duc Louis, de concert avec sa femme, Yolande de France, fille de Charles VII et sœur de Louis XI, faisait construire, dans la forteresse de Chambéry, une chapelle somptueuse où devait être conservée et vénérée l'image du Saint-Suaire. Le duc demandait en même temps au Saint-Siège d'approuver cette dévotion. Le pape Paul II érigea la nouvelle chapelle en collégiale le 2 mai 1467, et, ouvrant les trésors spirituels de l'Église, il accorda de nombreuses indulgences à ceux qui visiteraient la pieuse image avec les dispositions convenables. Sixte IV, Jules II et Léon X enrichirent de nouvelles grâces le pèlerinage, la confrérie, l'office et la fête en l'honneur du Saint-Suaire, successivement établis dans la Sainte-Chapelle de Chambéry [2]. La tradition d'un culte public et autorisé s'établit, et bientôt des foules ardentes et émues se pressèrent de tous côtés sur les sentiers qui menaient à l'image vénérée.

De nobles têtes vinrent s'incliner devant elle en répandant de magnifiques libéralités. On vit tour à tour, après le bienheureux Amédée et Yolande de France : Philibert II de Savoie et sa femme, Marguerite d'Autriche ; Philippe Ier, dit le Beau, roi d'Espagne ; François Ier, roi de France, et Charles III, dit le Bon, duc de Savoie [3].

Le Ciel même, par des miracles dont l'authenticité paraît établie, voulut confirmer pour ainsi dire et les indulgences attachées par les papes au culte de l'image du Saint-Suaire, et les marques de dévotion prodiguées par les foules à cette Image vénérée [4].

Un instant seulement, en 1473, on crut que ces démonstrations enthousiastes allaient être troublées : deux messagers,

1. Chifflet, p. 122.
2. Chifflet, p. 123 et seq.
3. Chifflet, *ibid.*, p. 118.
4. Chifflet, p. 120-122.

Marc de Vaudrey, de la maison de Saint-Phal, licencié en décrets, protonotaire apostolique, chanoine et archidiacre de Besançon, et Hugues Mergey [1], maître ès-arts, munis de lettres, en date du 14 mai, scellées du sceau de Lirey, arrivaient à Chambéry et se présentaient devant la veuve de Louis de Savoie. Ils réclamaient la rente annuelle de 50 francs d'or, stipulée dans la transaction de 1464, rente qui n'avait jamais été payée, et en conséquence de l'inexécution d'une clause qu'ils regardaient comme résolutoire, ils demandaient de rentrer en possession de l'image du Saint-Suaire [2]. Quelle fut l'issue de cette affaire ? Ce que nous savons, c'est qu'à partir de cette époque, l'Image vénérée resta sans trouble aux mains des ducs de Savoie, qui la gardèrent jusqu'à nos jours comme une égide protectrice. Elle suivait les ducs quand ils changeaient de résidence ; elle demeura en particulier vingt-sept ans à Verceil. Elle était de retour à Chambéry depuis 1562, et les historiens racontent que c'est à cette relique sacrée qu'est due la naissance heureuse et extraordinairement avancée de saint François de Sales [3]. Voici comment son historien raconte le fait : Anne de Savoie, arrivée à Annecy, n'avait eu rien de plus empressé que de demander à vénérer le Saint-Suaire qui se conservait dans la Sainte-Chapelle de Chambéry. Le duc de Savoie, déférant aux vœux de la nouvelle duchesse, ordonna de transporter à Annecy cette précieuse relique, et elle fut solennellement exposée dans l'église collégiale de Notre-Dame. M. et Mme de Boisy ne furent pas les derniers à s'y rendre. Préoccupée de l'enfant qu'elle portait dans son sein, Mme de Boisy l'offrit à Jésus-Christ, le conjurant de le tenir à jamais pour sien en vertu du don qu'elle lui en faisait [4] Le saint le savait, car il montra toujours beaucoup de dévotion pour le Saint-Suaire qu'il alla vénérer à Turin, où cette image fut transportée en 1578. Cette année-là, en effet,

1. En 1480, un Mergey était curé de Joncreuil. Est-ce le même que le chanoine de Lirey ? Il est toutefois certain que de 1470 à 1473, ni Marc de Vaudrey, ni Hugues Mergey n'appartenaient au chapitre de Lirey (Arch. de l'Aube, 9 G 4).

2. Chifflet, p. 118.

3. *Vie de saint François de Sales*, liv. I, ch. Ier. Dans l'église de Notre-Dame-de-Liesse, à Annecy, on lit cette inscription gravée sur la pierre : « Dans cette église, le 21 juillet 1567, le bienheureux François de Sales fut consacré à Dieu par sa mère qui le portait dans son sein, devant le Saint-Suaire de Notre-Seigneur qui y avait été apporté de Chambéry. »

4. *Vie de saint François de Sales*, par Hamon. L'auteur commet plusieurs inexactitudes dans la note sur le Saint-Suaire qui accompagne son récit et qu'il tire de *Paleotus*.

on apprit que saint Charles Borromée quittait Milan à pied pour la visiter. Le duc Emmanuel-Philibert et Marguerite de France, sa femme, la firent transporter au-devant du saint évêque jusqu'à Turin, où elle arriva le 14 septembre et où elle est demeurée jusqu'à nos jours.

L'image du Saint-Suaire est gardée dans la chapelle del S. S Sudario, derrière le maître-autel de la cathédrale. Cette chapelle, d'un style bizarre, a été élevée à grands frais d'après les dessins du Père Guarini, de l'ordre des Théatins. Au milieu, sur un autel en marbre noir, dans une châsse d'argent, repose l'image vénérée, protégée par une grille en fer doré, avec une serrure à trois clefs [1].

De nos jours, l'image du Saint-Suaire a été tirée trois fois de sa châsse et solennellement exposée : ces ostensions eurent lieu en présence de la famille royale, la première au mariage du prince héréditaire Victor-Emmanuel, le 14 avril 1842 ; la seconde, au mariage du prince Humbert, fils aîné de Victor-Emmanuel, le vendredi 24 avril 1868 [2] ; la troisième eut lieu en 1898, lors de l'Exposition d'art sacré à Turin, à l'occasion du 4e centenaire de la construction de la cathédrale.

1. Cf. le *Correspondant* du 25 février 1897, page 753.

2. L'*Unita Cattolica*, citée par l'*Univers* (samedi 9 mai 1868), rend compte de cette dernière cérémonie ; le *Monde* donne une description détaillée de l'image du Saint-Suaire (Cf. *Historique de l'image du Saint-Suaire de Jésus-Christ*, par M. Lalore, *Revue Catholique* de Troyes, 9 et 16 mars 1877 et 29 juin 1877). L'auteur dit que la seconde ostension de l'image du Saint-Suaire eut lieu le 14 mai ; il faut lire le 24 avril.

D'après M. l'abbé Loye, l'image du Saint-Suaire, ainsi que les vases sacrés et les reliques de la collégiale de Lirey, auraient été confiés par Geoffroi à son gendre, le comte de la Roche-en-Montagne. Mais est-ce qu'en cette année 1418 Geoffroi vivait encore, et ne sont-ce pas les chanoines qui recoururent eux-mêmes à l'obligeance d'Humbert ?

Voici ce que cet auteur nous apprend de l'image du Saint-Suaire : « Beaucoup plus grand que celui de Besançon, ce précieux linceul a pu envelopper en entier le corps du Sauveur. Il a quatre mètres de longueur ; il est en lin, un peu jauni et rayé comme du basin. On y voit de grandes taches de sang dont quelques-unes indiquent certainement la place de la tête. » *Loc. cit.* M. l'abbé Loye emprunte cette description à M. Ch. Rohault de Fleury, qui rapporte les termes dont s'est servi, pour lui dépeindre le Suaire de Turin, Mgr Jeancard, évêque de Cérame et auxiliaire de Mgr Guibert, cardinal-archevêque de Paris.

Quant à l'image elle-même, elle mesure six pieds moins trois pouces. Tous les membres de Notre-Seigneur s'y trouvent représentés fidèlement : chevelure longue et bouclée, peu épaisse, nez uni et court, jambes et bras réguliers.

Tout ce qui est à gauche, dans l'empreinte sacrée, correspond au côté droit du Sauveur et *vice versa*. La main gauche est placée sur la main

Comme on le voit, il n'y a aujourd'hui aucun espoir pour Lirey de jamais recouvrer la précieuse relique qui attira à la collégiale, pendant soixante ans, un si grand nombre de pèlerins. Les efforts tentés pour rentrer en possession de l'image du Saint-Suaire n'aboutiraient pas plus de nos jours qu'au siècle dernier, où des démarches furent commencées dans ce but. Le doyen de la collégiale avait prié, vers 1727, un religieux, dont le nom ne nous a pas été conservé, de s'informer à qui appartient la terre de Château-Gaillard, quel en est le revenu, s'il y a longtemps qu'elle n'appartient plus au duc de Savoie, qui sont ceux qui l'ont possédée, si la première vente qui en a été faite a été chargée par le contrat d'une rente de 50 livres d'or accordés en 1466 au chapitre de Lirey, de quel Parlement dépend cette terre, si celui qui la possède présentement ne l'a point acquise à charge de payer ces 50 livres d'or, et si cette rente n'est point payée à quelques religieux des environs.

La réponse à ce questionnaire fut d'une brièveté désespérante. Tout ce qu'on put apprendre, c'est que la terre de Château-Gaillard valait bien 1,000 écus de rente, et qu'elle appartenait aux sieurs de Montferrand[1].

CHAPITRE IV

Donations de Geoffroi de Charny au Chapitre de Lirey, et dotation des chanoines. — Désignation sommaire des propriétés au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècles. — Aliénation d'une partie des biens de la collégiale. — Revenus et charges du Chapitre. — Comptes. — Les chanoines sont décimateurs de Lirey. — Ils sont exempts de la taille. — Restauration des bâtiments canoniaux. — Reconstruction partielle. — Regret de M. Belin. — Cession de terrain pour le chemin de Saint-Jean-de-Bonneval. — Suppression du Chapitre et vente des biens de la Collégiale.

Nous avons dit que la première donation faite par Geoffroi de Charny en vue de la fondation de la collégiale de Lirey,

droite, métacarpe sur métacarpe. La couronne d'épines ensanglante la face de Notre-Seigneur. La chevelure et la barbe sont en désordre et souillés d'un sang épais. Les cordes et les chaînes ont fait gonfler son cou. La blessure du côté, à gauche, dans le suaire, a une longueur de trois doigts. Un voile couvre le milieu du corps. Les bras, la poitrine, les reins, les jambes apparaissent déchirés et meurtris. A travers le tissu de la peau, on croit voir perler le sang (D'après M. Lalore).

L'Ami de la Religion, du 21 juin 1842, a donné aussi une description du Saint-Suaire.

1. Arch. de l'Aube, 9 G 4 liasse.

qui n'était encore qu'en projet, remonte à l'année 1343. Elle consistait en une rente foncière annuelle et perpétuelle de 140 livres[1]. Le roi Philippe VI, par une charte donnée à Châteauneuf-sur-Loire[2] au mois de juin de la même année, accorda le droit de transmettre cette rente sans payer l'impôt d'amortissement.

Par cette faveur, le roi, non seulement approuvait le projet du seigneur de Lirey, mais encore il voulait participer, lui et les siens, « ès messes, oraisons et bienfaits » qui se feraient dans la collégiale à fonder. Après sa mort, Jean le Bon, son fils et successeur, confirma l'acte de son père. Nous ignorons sur quelles terres la rente accordée par Geoffroi devait se prélever. Cependant, Henri de Joinville, sénéchal de Champagne, cousin du fondateur, ayant hérité, conjointement avec lui, de leur tante Alix de Beaufort, nous inclinons à croire que les 140 livres données en 1343 constituaient la portion héréditaire du seigneur de Lirey. Or, l'héritage laissé par Alix, fille du sire de Joinville et femme en secondes noces d'Henri de Lancastre, duc de Beaufort, comprenait le village d'Assencières[3], hommes, femmes, tailles, censives et justice haute, moyenne et basse. Comme nous l'avons déjà dit, Henri de Joinville s'engagea, par lettres authentiques du 3 janvier 1349, à renoncer à l'excédent de la succession, s'il y en avait un, comme à compléter le déficit[4]. Comme le sire de Joinville n'agissait ainsi que « prié et requis » par Geoffroi, et qu'aucune autre donation ne paraît avoir été faite depuis 1343 à l'église projetée, nous concluons que la rente des 140 livres était à prendre à Assencières.

La seconde donation de Geoffroi de Charny à la collégiale qu'il se propose de fonder date de 1351. Nous voyons, en effet, au mois de septembre de cette année, le roi Jean renoncer aux droits d'amortissement sur soixante livres tournois de rente foncière dont le seigneur de Lirey veut doter son chapitre.

Le 20 juin 1353 fut passé l'acte de fondation de la collégiale. La dotation de six chanoines chargés de la desservir, montant à la somme de 260 livres tournois, devait être fournie principalement par des terres et d'autres biens appartenant au

1. Environ 11,550 francs de notre monnaie.
2. Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orléans (Loiret).
3. Assencières, canton de Piney, arrondissement de Troyes (Aube).
4. Arch. de l'Aube, 9 G 4.

fondateur et situés à Lirey. Nous en verrons plus loin l'énumération détaillée[1].

Le 18 juillet de la même année, Geoffroi fit au chapitre un nouveau don de 62 livres 10 sous tournois à prendre sur le revenu des portes de Troyes[2]. En renonçant aux droits d'amortissement de cette rente au mois d'octobre suivant, le roi dit que cette donation est la seconde que le fondateur fait à Lirey. C'est, qu'en effet, la donation des 140 livres dont nous avons parlé en premier lieu ne put probablement pas être effectuée à cause des guerres auxquelles le fondateur prit une part si active. Nous en dirons autant des 60 livres tournois accordées en 1351. La même cause, donc, qui retarda l'érection du chapitre certainement projetée depuis au moins dix ans, nous explique que les actes du fondateur en faveur de son projet aient ainsi traîné en longueur, et qu'il se soit écoulé un temps relativement considérable entre les premières formalités et leur conclusion définitive.

Enfin, dans le cours de la même année 1353, pour augmenter la dotation des chapelains de Lirey, Geoffroi leur fit don d'une rente de 100 livres tournois. Elle fut, comme les précédentes donations, exemptée par le roi des droits d'amortissement.

Ce ne fut que le jeudi 16 octobre de l'année suivante que les chanoines, étant assemblés dans l'église, lecture leur fut donnée de la désignation des biens qui devaient produire la rente foncière annuelle de 260 livres. Cet acte fut rédigé par un scribe aux ordres de Jean de Liège, tabellion impérial et apostolique de la curie de Troyes, et passé sous le sceau du prévôt Humbert des Granges. Les donations de Geoffroi de Charny comprennent les articles suivants :

Plusieurs maisons, un verger et un pourpris sis à Beauvais près Lirey, d'une valeur de 30 sous de rente ; 34 arpents et 10 cordes de terre labourable sis à Beauvais ; 13 arpents et 3 quartiers de terre sis à Batilly[3] ; 14 arpents et 10 cordes sis lieudit Dessous le Bourg[4] ; 117 arpents 82 cordes de terre labourable sis à Beauvais[5] ; 23 arpents 30 cordes de pré d'une

1. Arch. de l'Aube, 9 G 1 et Camuzat *Promp uar.*, fol. 412

2. On dirait aujourd'hui les revenus de l'octroi.

3. Batilly, finage de Villy-le-Bois, canton de Bouilly, arrond. de Troyes (Aube).

4. Contrée du finage de Lirey.

5. Beauvais, commune de Villy-le-Bois (Aube).

valeur de 32 livres 6 sols 10 deniers et une obole ; les dîmes de Lirey s'élevant à 45 boisseaux estimés une livre chacun ; 3 arpents 58 cordes de vigne même finage, rapportant 6 muids chacun, le muid valant une livre ; 14 arpents et demi de pré, lieuxdits le Mamelon, en Rogelin, Entre deux rûs, la fontaine Augis au finage de Lirey, chaque arpent estimé 25 sols de rente ; 9 arpents de terre à Villetard [1], valant en tout 74 sous tournois ; des censives sur des terres, des prés et des vignes à Laubressel [2] dues le jour de la Saint-Jean-Baptiste par des habitants de Creney [3], de Champigny [4], de Mesnil-Sellières [5], de Doches [6], de Sacey [7], et formant une rente totale de 27 sous tournois ; des droits de coutume à Thennelieres [8] dues le jour de Noël ; 8 arpents et un demi-quartier de pré sis à Lusigny [9], Courteranges [10] et Pont-Barse [11], et estimés onze livres de rente ; des censives à Assencières dues le jour de la Saint-Remi, ainsi que des droits d'hostise et de gîte, dûs à la Saint-Laurent par tous les habitants, sauf les nobles, les clercs, les hommes du roi et ceux de l'évêque [12].

Telle est la désignation sommaire des donations faites par Geoffroi de Charny à son chapitre de Lirey. Elles furent, ainsi que nous l'avons vu plus haut, exonérées successivement par le roi des droits d'amortissement. Mais ce ne fut que le 11 août 1361 que le sire de Joinville, Henri V, confirma le chapitre dans la possession des biens situés à Assencières et des droits dûs par les habitants [13].

1. Villetard, commune de Bûchères, canton de Bouilly, arrond. de Troyes (Aube). — Il y avait à Villetard une chapelle dont le curé de Moussey était le chapelain (G 3724). Elle avait une fabrique particulière, le curé de Moussey de 1464 à 1472, Évrard des Champs, lui légua par testament vingt sous (environ trente francs de notre monnaie), autant qu'à l'église de Fouchères, probablement sa paroisse natale, et autant qu'à celle de Lirey dont il était chanoine (G 2298).

2. Laubressel, canton de Lusigny, arrond. de Troyes (Aube).

3. Creney, 1er canton et arrond. de Troyes (Aube).

4. Champigny, hameau de Laubressel.

5. Mesnil-Sellières, canton de Piney, arrond. de Troyes (Aube).

6. Doches, canton de Piney, arrond. de Troyes (Aube).

7. Sacey, hameau de Rouilly-Sacey, canton de Piney, arrond. de Troyes (Aube).

8. Thennelières, canton de Lusigny, arrond. de Troyes (Aube).

9. Lusigny, chef-lieu de canton de l'arrond. de Troyes (Aube).

10. Courteranges, canton de Lusigny.

11. Pont-Barse, ferme de la commune de Courteranges.

12. Arch. de l'Aube, 9 G 1.

13. Arch. de l'Aube, 9 G 4.

Sur la somme de 260 livres à laquelle s'élevaient les diverses donations du fondateur, chaque chanoine devait toucher tous les ans 30 livres, et le doyen 60. Le reste devait être employé aux besoins de l'église collégiale[1].

Vingt ans après s'être vu confirmés dans la possession de leurs biens, les chanoines de Lirey furent imposés, comme le reste du clergé de France, en faveur du roi, ou plutôt du duc d'Anjou. Charles V venait de mourir. Son fils n'étant âgé que de dix ans, ce furent ses trois frères qui prirent en main les rênes du royaume. L'un d'eux, le duc d'Anjou, s'entendit avec le pape Clément VII pour frapper sur le clergé de France des taxes énormes. Dans ce qu'on appelait l'aide accordée au roi, le doyen et le Chapitre de Lirey furent taxés pour soixante sous[2], et dans le compte de l'arrérage ils figurent pour une somme de vingt sous[3]. Nous trouvons, cette même année 1381, un ecclésiastique de Troyes, nommé Jean de Lirey, taxé pour cinq sous[4].

La désignation des biens du Chapitre, en l'an 1500, comprend une maison, une masure, un pressoir, une grange, un jardin de 4 arpents, 21 arpents 65 cordes de pré, 28 arpents 30 cordes de terre, 4 arpents de vigne, 65 livres 6 sous de rente ; de plus, tant à Villy-le-Maréchal qu'à Saint-Jean-de-Bonneval, 152 arpents de terre et pré[5].

A elle seule, la ferme du petit Beauvais comprend une maison, une écurie, une grange couverte en tuiles, un accin et un jardin, et 43 arpents 15 cordes de terre et pré[6].

Ce gagnage rapporte 120 livres et 4 setiers de blé en 1686, 1693[7] et 1698 ; 140 livres, 4 chapons et 2 cordes de bois en 1732, 225 livres en 1756[8].

Le grand Beauvais se compose de 119 arpents[9] et est loué,

1. Arch. de l'Aube, G 822.

2. *Pouillé de 1407*, par d'Arbois de Jubainville. Ces soixante sous, à la fin du XIVe siècle, ne représentent plus que 165 francs de notre monnaie.

3. Vingt sous de cette époque représenteraient actuellement 55 francs.

4. Soit un peu plus de treize francs de notre monnaie.

5. Arch. de l'Aube, 9 G 1.

6. Arch. de l'Aube, 9 G 2.

7. Arch. de l'Aube, G 233. R.

8. Arch. de l'Aube, 9 G 2.

9. Arch. de l'Aube, 9 G 2. Il arriva quelquefois que certaines pièces de terre attenantes au Grand Beauvais furent affermées au même locataire : ce qui donne à la ferme une étendue variable.

en 1684, 300 livres d'argent et 5 setiers de blé; en 1693, 240 livres[1]; en 1699 et en 1703, 540 livres et 2 setiers de blé[2].

En 1540, les 5 arpents et 3 quartiers de pré sis à Courteranges sont affermés 18 livres tournois. Quelques années auparavant, en 1528, la collégiale avait reçu de la libéralité du chanoine Nicolas Petit, natif de Saint-Lyé, 28 arpents de terre sis au finage de Balnot-la-Grange. Ce gagnage avait été acquis des religieux de l'abbaye de Quincy[3]; mais il n'augmenta guère les revenus du chapitre de Lirey, car les fermiers n'en payaient presque jamais la location[4].

En 1565, une partie des biens ecclésiastiques furent mis en vente pour satisfaire aux taxes levées sur le clergé. Le Chapitre de Lirey fut taxé pour 290 livres de principal et 41 livres 1 sou 8 deniers de frais. Pour payer cette lourde somme, les chanoines durent vendre 2 arpents de vignes pour 40 livres, 36 cordes de vigne pour 46 livres, un jardin et un verger qui étaient loués 60 livres 10 sous tournois, un demi-quartier de pré qui rapportait 8 livres, un demi-arpent de vigne qui en rapportait 58; un pré de 3 quartiers et demi loué 60 livres 10 sous tournois, une rente de 36 sous et un demi-quartier de pré loué 12 livres[5].

De nouvelles aliénations furent imposées douze ans plus tard, en 1577, au chapitre de Lirey. Le roi de France Henri III, afin de pouvoir payer la solde des reîtres, avait confié à l'évêque de Paris, Pierre de Gondi, son confesseur, la délicate mission de négocier avec la cour de Rome l'autorisation d'aliéner pour 50,000 écus d'or de rente de biens ecclésiastiques. L'habile prélat réussit au-delà des espérances du roi, car il rapporta la permission d'en vendre pour 100,000[6]. Le diocèse de Troyes fut imposé pour la somme de 4,966 livres 5 sous à répartir entre les différentes classes du clergé (Procès-verbal de l'assemblée de 1577). Les chanoines de Lirey furent imposés pour 4 écus d'or[7] que M. Pourille, leur doyen, versa

1. Arch. de l'Aube, G 234.

2. Arch. de l'Aube, 9 G 2.

3. Arch. de l'Aube, 9 G 2. Quincy, commune de Commissey, canton de Cruzy, arrond. de Tonnerre (Yonne). L'histoire de cette abbaye a été publiée par Eugène Lambert dans l'*Annuaire de l'Yonne*, 1863, 1864.

4. *Eod loco.*

5. Arch. de l'Aube, G 232.

6. Cf. *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, par R. Chantelauze, ch. II, p. 45.

7. Un écu d'or valait environ 17 sous 6 deniers, soit 9 francs de notre monnaie.

le 3 janvier 1577 entre les mains du greffier de l'évêché, nommé Maignan [1]. L'aliénation porta sur 25 sous tournois de rente foncière et 2 deniers tournois de censive d'un accin comprenant une maison, un jardin et des vignes, puis sur 20 sous de rente foncière que produisaient un quartier de terre, une maison, des bois et la superficie d'une grange près de l'église d'Isle-Aumont [2].

Dans le cours des siècles, les possessions de la collégiale furent modifiées par suite de donations assez nombreuses, mais peu considérables, ainsi que par plusieurs permutations et par quelques acquisitions. En 1640, le chapitre possède 27 arpents de pré rapportant 122 livres par an, 4 arpents loués 47 livres, 64 arpents et demi de terre, d'un revenu de 149 livres [3]. Mais là-dessus il payait 60 livres pour les décimes et 9 livres [4] à l'évêque pour son droit de visite [5].

Au commencement du XVIIIe siècle, le revenu des maisons appartenant au chapitre est de 150 livres ; un accin rapporte une livre ; les terres, 36 ; les prés, 6 ; les droits seigneuriaux, 23, et les dîmes 200 [6].

Le chapitre avait, en 1723, 1,367 livres 10 sous de revenus nets. Il payait 28 livres 16 sous pour décimes anciens, 45 liv. 1 sou pour décimes nouveaux, 48 liv. de subvention, 16 liv.

1. Arch. de l'Aube, G 229 liasse.

2. *Eod loco.*

3. Arch. de l'Aube, 9 G 2.

4. Ces 9 livres équivalent probablement aux 4 écus d'or cités plus haut.

5. D'après la declaration faite par les chanoines au bailliage d'Isle, le 25 janvier 1693, le Chapitre possedait l'enclos et les jardins avec les bâtiments canoniaux d'une contenance de 3 arpents, 5 arpents et demi de vigne à Lirey, autant à charge qu'à profit, la dîme de 300 arpents de vigne à Lirey, sans avantage, un arpent de terre et 96 cordes de pré, 62 livres 10 sous dus par la ville de Troyes, le grand Beauvais affermé 240 livres, le petit Beauvais loué 120 livres et 2 setiers moitié froment et avoine, 23 arpents de terre à Lirey loués 91 livres 8 sous, 9 arpents de terre à Vaudron loués 11 livres 10 sous, un demi-arpent de pré à Longeville, loué 5 livres, 10 cordes de chenevière à Lirey louées 40 sous, 37 arpents 37 cordes et demie de pré loués en divers lots 239 livres 10 sous, 3 arpents 60 cordes de terre loués 14 livres 6 sous 6 deniers, un arpent de terre loué onze livres, le petit jardin dans l'enclos loué 3 livres, 40 sous de rente payés par les héritiers d'Edme Drujon, moyennant 2 messes, 15 sous et une obole de censive dûs pour 249 cordes de terre, et 12 livres 10 sous dûs par les habitants d'Assencières pour droits seigneuriaux. Outre ses charges fixes, le Chapitre devait une pension de 220 livres faite probablement à un ancien chanoine, et 660 livres empruntées pour la construction des bâtiments canoniaux (G. 233).

6. Arch. de l'Aube, G 1476

pour son dixième et 6 liv. pour le Séminaire (Ms. 275 *ter* de la Bib. de Troyes).

A partir de 1726, le chapitre eut la jouissance d'une rente de 60 livres sur la terre de Jeugny, don de la comtesse de Grandpré. Les charges étaient alors ainsi réparties : 120 livres pour la récolte des dîmes de vin ; 250 livres pour les tonneliers, vendangeurs, dîmeurs, pressureurs et charrois ; 115 livres 8 sous pour les décimes ; 28 livres pour l'entretien des couvertures, non compris les matériaux ; 94 livres pour l'acquit de 80 fondations distribuées entre les cinq prébendes ; 38 livres pour le luminaire, l'huile, le pain et le blanchissage du linge de l'église ; 6 livres pour les pauvres, conformément aux intentions de Mme de Grandpré, et 50 livres pour gages du clerc marguillier.

En 1729, le chapitre louait par 33 baux séparés, montant à 170 livres, 46 arpents 82 cordes et demie de terre tant à Lirey que sur les finages voisins. 33 arpents 13 cordes et demie de pré étaient loués en 33 lots pour 330 livres ; 14 sillons de chenevière, de chacun 4 cordes et demie, estimés 6 livres ; 5 arpents 3 quartiers de vigne, à Lirey et à Villery, rapportaient 12 livres chacun, déduction faite des frais. La dîme de vin produisait 35 muids estimés 420 livres.

En 1731, les recettes montèrent à 2,181 livres 5 sous 9 deniers, et les dépenses à 1,393 livres 12 sous 9 deniers. Les recettes ne furent, en 1775, que de 1,989 livres 9 sous 3 deniers, et les dépenses de 819 livres 6 sous 6 deniers [1].

En qualité de décimateurs, les chanoines étaient tenus de participer aux dépenses d'entretien du chœur de l'église de Saint-Jean-de-Bonneval.

Cette obligation leur était commune avec le chapitre de Saint-Pierre [2], l'abbaye de Montier-la-Celle et celle de Moles-

1. Le tableau suivant présente les comptes de plusieurs années.

1733.	Recettes : 1,967 livres 16 sous 3 deniers. Dépenses : 1,168 livres.
1735.	Recettes : 2,133 livres 2 sous 3 deniers. Dépenses : 813 livres 5 sous 1 denier.
1741.	Recettes : 2,554 livres 8 sous 3 deniers. Dépenses : 529 livres 6 sous 3 deniers.
1751.	Recettes : 2,218 livres 4 sous. Dépenses : 613 livres 10 sous 3 deniers.
1772.	Recettes : 1,990 livres 19 sous 3 deniers. Dépenses : 427 livres 13 sous. (Arch. de l'Aube, 9 G 2).

2. Le chapitre de Saint-Pierre devait contribuer à l'entretien de l'église

mes[1]. Le chapitre de Saint-Pierre réclama en 1651, aux chanoines de Lirey, leur part pour payer les réparations faites à l'église de Saint-Jean-de-Bonneval[2], mais ceux-ci refusèrent d'y prendre part, parce qu'ils n'avaient pas été consultés, comme cela était nécessaire d'après eux, et parce que leur portion de dîmes était insignifiante. Le même fait se reproduisit en 1782 : le procureur de Montier-la-Celle, dont l'abbé était le patron de la cure de Saint-Jean-de-Bonneval, invita les chanoines de Lirey à contribuer à la réfection d'un pilier, en qualité de codécimateurs[3].

Les rôles de Lirey nous montrent les chanoines exempts de l'impôt de la taille et jouissant, comme décimateurs, d'un revenu de 200 livres[4].

L'évêque de Troyes avait le droit de visiter le chapitre ; les chanoines étaient tenus de lui payer quatre écus d'or pour ce droit et 5 sous pour le droit des notaires apostoliques[5]. Le 13 septembre 1526, l'official Jean Collet les avertit d'avoir à payer cette somme dans la huitaine, soit à l'évêque lui-même Guillaume Parvi, soit à son procureur, à raison de la visite faite la veille au Chapitre, sous peine de suspense et d'excommunication après un retard de 8 jours[6]. Ce fut Geoffroy, notaire de l'officialité, qui signifia cette sentence au Chapitre de Lirey. La même redevance fut aussi payée en 1552 à l'évêque Antoine Caracciole[7].

Chaque chanoine était obligé d'entretenir la maison ou partie de maison qu'il habitait. Ce fut le doyen Hugues Galland qui, en 1728, passa marché pour les réparations que demandaient la maison principale, le pressoir, la grange, la chambre à four et les bâtiments des fermes de Beauvais, ainsi que le clocher de l'église. Les entrepreneurs s'engagèrent à exécuter

de Saint-Jean-de-Bonneval, à cause de la terre de Longeville qui lui fut donnée en 1400 par Charles de Poitiers, beau-père de Geoffroi II de Charny. Charles de Poitiers, évêque et comte de Châlons-sur-Marne, son fils, et Marguerite de Poitiers, sa fille, alors remariée à Guillaume de Noyers de Watefale, avaient approuvé cette donation en 1401 (Arch de l'Aube, G 2994).

1. L'abbé de Molesme était collateur de la chapelle de Longeville (Courtalon, *Topog.*, t. III, p. 117).

2. Arch. de l'Aube, 9 G 2.

3. Arch. de l'Aube, 9 G 2.

4. Arch. de l'Aube, C 1470.

5. Arch. de l'Aube, G 2992.

6. Arch. de l'Aube, G 2991.

7. Lalore, *Invent. des princip. égl. de Troyes*, t. I, p. 268.

ces travaux dans l'espace de neuf ans, moyennant 12 livres par an et quinze sous par jour pour leur nourriture et leur logement[1]. Mais ces réparations ne suffirent pas plus que celles de 1693, pour lesquelles le doyen Vincent Jourdain avait été obligé d'emprunter 660 livres[2], et il fallut que le doyen Claude Belin demandât au collateur l'autorisation de reconstruire une partie des bâtiments. Il écrivit en effet en 1779, à M. Piot de Courcelles, que par suite de la mort de François Catel, son confrère, les difficultés au sujet de l'entretien du bénéfice allaient cesser. « Elle le met à même, dit-il, de faire non seulement les réparations dont un plus long délai entraînerait la chute entière de la maison canoniale, mais encore de construire de nouveaux bâtiments d'une nécessité indispensable, sans la construction desquels il serait presque impossible de l'habiter ». Et il rappelle au seigneur de Lirey que « la maison, quoique de vaste étendue, n'a pas la moindre aisance. Personne, lui dit-il, n'est plus (que vous) dans le cas d'en juger, puisque vous en avez occupé une partie pendant plusieurs années. C'est donc sous vos auspices que non seulement j'entreprendrai de faire faire les réparations du chapitre et des biens qui en dépendent, mais encore la construction des bâtiments dont vous ne pouvez méconnaître l'indispensable nécessité[3] ».

Le projet du doyen consistait à élever un appentis pour préserver de la pluie le mur de la maison au couchant, à clore la cour, à élever deux ailes de bâtiment avec cuisine, chambre à four, cave, pressoir, vinée, grange, écurie, étable, remise, bûchers et poulaillers. La restauration du grand Beauvais entrait aussi dans ce plan, quoique le doyen eût déjà fait rebâtir la grange et deux écuries de cette ferme[4].

M. Piot de Courcelles répondit au doyen qu'il reconnaissait la nécessité de ces travaux, et, ajouta-t-il, « pour faciliter le paiement des frais qu'occasionneront lesdites réparations, je suspendrai quelques années, autant qu'il dépendra de moi, la nomination aux prébendes vacantes ».

La tradition rapporte qu'en voyant la Révolution mettre sa main sacrilège sur les biens du chapitre, le doyen ne put s'empêcher de témoigner combien il regrettait les dépenses qu'il avait faites aux bâtiments quelques années avant.

1. Arch. de l'Aube, 9 G 2.
2. Arch de l'Aube, G 233.
3. Arch. de l'Aube, 9 G 2.
4. Arch de l'Aube, 9 G 2.

M. Belin obtint aussi le consentement du seigneur de Lirey pour céder 32 cordes de terrain nécessaires pour redresser le chemin de Saint-Jean-de Bonneval. Cette cession fut accordée moyennant deux livres de cens et dix livres de rente [1].

Lors de sa suppression, le 12 juillet 1790, le chapitre exploitait 2 arpents et 25 cordes de terre, 22 cordes de chenevière et 82 cordes de pré, le tout affermé 87 livres. La dîme des vignes produisait 22 muids estimés 528 livres [2].

Le produit des baux passés avec les fermiers s'élevait à 1,272 livres. Mais de cette somme il faut défalquer les frais de perception. Le chapitre occupait six hommes nourris et payés 15 sous par jour, et un voiturier qui recevait 3 livres pour son salaire [3].

Le 29 brumaire an III (19 novembre 1794), la maison canoniale de Lirey fut mise en vente avec ses dépendances et adjugée pour 10,000 livres à Gauthier Couturier, de Fouchères [4].

Des bâtiments du chapitre, il ne reste aujourd'hui qu'une masure en bois qui tient à peine debout et qui serait dificilement habitable, à moins qu'un encadrement de cheminée, que nous avons vu dans une maison de Saint-Jean-de-Bonneval, ne provienne également du chapitre de Lirey. Il est tout en pierre, malheureusement recouverte d'une peinture noire.

La corniche est chargée de trente coquilles de Saint-Jacques en creux.

Le montant de gauche comprend, en bas, la scène du Paradis terrestre. On voit l'arbre défendu représenté par une espèce de vase, duquel sort une pomme de pin sur laquelle Adam et Ève portent la main. Au-dessus, un griffon écarte ses ailes en éventail. Ses pieds sont dans une large corolle. Au-dessus Dieu, dans une gloire, est représenté avec la tiare et assis, et chasse Adam.

Le chapiteau se composé de deux oiseaux dont les ailes éployées forment l'angle et dont les queues feuillagées se réunissent au milieu pour former un gracieux fleuron.

A droite, même vase qu'à gauche, avec pied trilobé. D'un côté, l'Église, couronnée et voilée, porte la croix triomphale de la main droite et un calice de la main gauche. Elle a de très

1. Arch de l'Aube, 9 G 2.
2. Arch. de l'Aube, 9 G 2.
3. Arch. de l'Aube, 9 G 2.
4. Vente des biens nationaux.

larges manches. De l'autre côté, la synagogue en cheveux, un bandeau sur les yeux, les bras nus, la bouche ouverte, tient de la main droite les deux tables de la loi renversées, et de la gauche sa bannière dont la hampe est brisée.

Au-dessus, même griffon qu'au montant de droite. Puis Dieu en tiare, au milieu du buisson ardent, apparaît à Moïse. Le serviteur de Dieu a les deux cornes fortement marquées. Il est assis et ôte sa chaussure du pied gauche.

Dans la chambre où nous avons admiré ce cadre de cheminée du XVIIe siècle, une poutre est supportée par une console de même style, sur laquelle est sculpté un fleuron épanoui, entouré de deux banderolles arquées en accolade.

Le propriétaire de la maison nous a affirmé qu'elle est construite avec les matériaux provenant de la collégiale. On a même utilisé plusieurs pierres tombales. Sur l'une d'entre elles on lit cette inscription funéraire :

Ici gist le corps de maître Blaise Pâtisié
vivant lieutenant de Liré et autres lieux
décédé le 15 décembre 1559
et de Marie Gourneaute, sa femme
décédée.

Une croix, reposant sur un socle à trois degrés, a été gravée sur la partie inférieure de cette tombe.

CHAPITRE V

Élection du doyen et nomination des chanoines. — Noms des membres du chapitre choisis par le fondateur. — Leurs successeurs. — Permutation d'un doyen avec un curé de Maraye. — Réclamation du paiement intégral de la rente sur les octrois. — Les chanoines Jean Huyart. — Le chanoine Jacques Thomassot et sa légende de saint Joseph — René des Réaulx, seigneur de Lirey, et son fils François, doyen du chapitre. — Démission, mariage et mort de François des Réaulx. — Contestation entre un chanoine étudiant et le doyen. — Droits spirituels du chapitre. — Difficultés avec le clergé de la paroisse. — Divisions dans le sein du chapitre. — Réduction du nombre des chanoines. — Piot de Courcelles donne un canonicat à son fils, âgé de treize ans. — Dispersion et mort des derniers chanoines.

Conformément à la coutume des collégiales du diocèse de Troyes, rappelée par Geoffroi de Charny dans l'acte de fondation de celle de Lirey[1], le doyen devait être pris dans le sein du chapitre, et présenté par les chanoines au collateur des bénéfices.

1. Arch. de l'Aube, 9 G 1.

Celui-ci devait demander, pour le nouvel élu, l'institution et les pouvoirs canoniques à l'évêque. Mais si les chanoines refusaient ou négligeaient de faire cette élection, le droit en revenait au patron [1].

C'est à lui également que devaient être remises les démissions et les résignations des prébendes [2]. Quant aux chanoines, ils étaient tous nommés par le collateur.

Le premier doyen, Robert de Caillac, était mort en 1358, puisque nous voyons cette année-là le chapitre nommer à sa place, à l'unanimité, le plus ancien chanoine, Simon Fratris. Cette élection eut lieu dans l'église même en présence de Jean de Sublis, prieur du monastère de Huy, de l'ordre de Sainte-Croix, au diocèse de Liège ; Robert Mordret, religieux de la même congrégation ; Nicolas de Lizines, chanoine de Saint-Étienne ; Jean de Verdenay, Étienne Prieux de Javernant, et Symonet, de Langres, clercs [3].

Simon Fratris n'occupa sa charge que deux ans ; il mourut en 1360, et le 13 juillet, après avoir célébré la messe du Saint-Esprit, les chanoines élurent, pour le remplacer, Guillaume de Bragelogne, le plus ancien d'entre eux.

Le roi supprima, en 1400, une des prébendes du chapitre ; malheureusement nous n'avons aucun détail sur cette suppression.

Pierre Sauvajot était doyen en 1449. D'abord curé de Chaource, il avait, en 1436, échangé ce titre avec Jean Crepelet qui, de doyen de Lirey, redevint simple chanoine [4]. Ce fut avec Pierre Sauvajot que les chanoines Jean Crepelet, Nicole de la Rothière, curé de Saint Jean-de-Bonneval, Évrard des Champs, chapelain de la chapelle Notre-Dame à la cathédrale et curé de Moussey, Jean Panche, curé de Bernon [5], désirant améliorer le service religieux, passèrent le traité suivant :

Le doyen pourvoira au culte et fournira le luminaire à ses

1. Arch. de l'Aube, 9 G 1, et Biblioth. troy. de Carteron, 2029.

2. Arch. de l'Aube, G 121, fol. 203. Cependant, le patron n'intervint pas dans la permutation, en 1256, d'un chanoine de Lirey avec un de Saint-Étienne dont nous ignorons les noms. Cette permutation eut pour témoins Gilles Guillaume, maître ès-arts, Jean et Odard Hennequin, Nicolas le Roux ou de Pouy, diacre, chanoine de la cathédrale, et Valentin Hégnier, clerc (9 G 1).

3. Arch. de l'Aube, 9 G 1.

4. Jean Crepelet mourut curé de Chaource en 1457 (Voir Lalore, *La Paroisse de Chaource*).

5. Le texte porte Brenon ; nous ignorons s'il s'agit de Bernon (Aube) ou de Brienon (Yonne).

frais ; il prend à sa charge les dépenses du service de la chapelle pendant trois ans à partir de la Saint-Martin d'hiver 1449. En retour, les chanoines lui paieront chaque année, le jour de Pâques, 10 livres tournois [1], autant le jour de Sainte-Madeleine et autant le jour de Saint-Martin. Le doyen aura à son usage personnel la maison canoniale qu'il habite avec les dépendances et les jardins contigus, un petit pré planté d'arbres, appelé le pré Gyot, sis devant l'église, deux autres pièces de pré où il y a des saules, toutes les vignes qui appartiennent à l'église, excepté trois marteaux que possède et entretient le chanoine Évrard des Champs, excepté également la partie des vignes que le chanoine Jean Larrecier conserve à raison de sa prébende. Le doyen Sauvajot percevra toutes les oblations en or et en argent, ainsi que les legs pieux faits aux trois chanoines, excepté les offrandes faites à l'église la veille, le jour et le lendemain de l'Annonciation jusqu'à vêpres. Ces offrandes appartiendront à ceux des chanoines qui feront le service pendant ces trois jours. De plus, quand les chanoines viendront à Lirey pour y remplir leurs fonctions, le doyen devra fournir l'avoine à leurs chevaux. Il aura à sa charge l'entretien de la maison, des prés, des jardins et des vignes qu'il aura soin de faire cultiver et planter convenablement. Dans toutes les distributions et revenus de l'église, il aura droit à une double part. Cet accord fut passé devant Felizet de la Hupproye, notaire de l'officialité, le mardi après la Saint-Martin, 12 novembre 1449 [2].

En 1452, l'un des signataires de cet acte, Jean Panche, étant décédé, le seigneur de Lirey, Charles de Bourgogne, comte de Nevers et de Rethel et baron de Donzy, nomma à sa place Simon le Clert, prêtre [3].

En 1470, Pierre Sauvajot, âgé de près de 80 ans, était devenu incapable de remplir ses fonctions. Pour ce motif il résigna son titre le 18 janvier 1470 en faveur de Jacques Martin, natif de Saint-Jean-de-Bonneval et curé de Maraye-en-Othe. Trois jours après, cette résignation fut écrite en présence d'Évrard des Champs [4], de Jacques Dorey [5], de Jean

1. Dix livres valaient à cette époque environ 412 francs de notre monnaie.

2. Arch. de l'Aube, 9 G 2.

3. Arch. de l'Aube, 9 G 1.

4. Érard des Champs était l'oncle de Jean Larrecier et de Guillaume Joly, l'un et l'autre chanoines ; il mourut le 2 mai 1472 (G 2298).

5. Jacques Dorey était chanoine de Saint-Pierre, de Saint-Étienne et de Saint-Urbain. Il mourut le 30 juillet 1493 (Arch. de l'Aube, G 2299).

Larrecier, curé de Bouilly[1] et de Nicolas Mergey, tous chanoines de Lirey, d'Antoine Guerry des Essarts[2], licencié ès-lois, seigneur du lieu, d'Odard Hennequin et de Pierre de Fiene, archidiacre de Margerie et official.

Pierre Sauvajot mourut le 9 avril suivant, après avoir légué 30 livres à la Fabrique de la collégiale. Il laissait le temporel de l'église dans un état peu satisfaisant, non qu'il eût rien négligé pour l'améliorer, mais telles étaient les difficultés qu'il n'avait pu, en dépit de tous ses efforts, recouvrer les reliquaires, joyaux, vases sacrés et autres ornements d'église mis en dépôt à l'étranger, comme nous l'avons rapporté. Aussi les chanoines donnèrent-ils plens pouvoirs à leur nouveau doyen, le 7 mai 1470, de faire les démarches nécessaires et, spécialement, de traiter avec les héritiers de Pierre Sauvajot pour recouvrer tous les objets de sa succession appartenant à l'église.

Nous l'avons dit, à propos de l'image du Saint-Suaire, le doyen Sauvajot avait employé tous les moyens pour rentrer en possession de cette précieuse relique. Mais ni lui, ni ses successeurs, ne devaient avoir la joie de la voir rendue à ses légitimes propriétaires.

Il avait donné au chapitre, en 1461, vingt-deux quartiers de vigne au lieudit les Mirebelles[3]. Sous son successeur, en 1475, la veuve de Pierre Adam fit don d'un demi-arpent et d'un demi-quartier de vigne sis au même lieu, ainsi que d'une maison à Longeville[4]. Jacques Martin lui-même fit, en 1480, l'acquisition de trois quartiers de vigne, verger et pré sis au Chasnay, finage de Saint-Jean-de-Bonneval.

Cependant, la rente de soixante-deux livres dix sous, que les chanoines avaient le droit de percevoir sur les portes de Troyes, ne leur était plus payée intégralement. En 1500, le receveur du domaine ne leur en remit qu'une partie. Comme il en était ainsi depuis plusieurs années, quelques-uns des chanoines avaient fini par se dispenser de la résidence person-

1. Jean Larrecier était, en même temps que chanoine de Saint-Pierre, tabellion de l'évêque. Il mourut curé de Bouilly en 1479 (G. 310, fol. 19 et G 2297).

2. Guerrin des Essarts portait : *d'or à trois lionceaux de sable armés, lampassés et couronnés de gueules* (Caumartin et Roserot, *Armorial*).

3. Arch. de l'Aube, 9 G 2. Ce fut Jean Girard, prêtre, curé de Chaource, successeur de Jean Crepelet depuis le 23 mai 1457, qui représenta les chanoines de Lirey dans la donation de cette vigne.

4. Arch. de l'Aube, 9 G 2.

nelle. Mais Jacques Martin, Guillaume Joly et Antoine Guérin prétendirent, eux, toucher l'intégralité de la rente léguée par le fondateur. Ils invoquèrent le témoignage des principaux habitants de Lirey sur leur fidélité à résider et à s'acquitter de leurs fonctions. Le 26 janvier 1500, les témoins déposèrent à l'unanimité devant Jean Lamy et Pierre Rogier, notaires à Troyes, en faveur des trois chanoines [1].

Jacques Martin mourut en 1503 à l'âge de 67 ans. Il eut pour successeur Jean Huyart, chanoine de Saint-Pierre. Le 28 octobre 1504, les membres du chapitre de Lirey déléguèrent deux d'entre eux, Jean de Scellières et Ferrand Michel, pour demander à l'évêque, Jacques Raguier, la confirmation de l'élection. Cette procuration fut passée dans l'église collégiale en présence de Nicolas Petit et de Jean Guillemart, l'un et l'autre prêtres [2].

L'année de cette élection, plusieurs chanoines portaient le nom de Jean Huyart. Il y avait d'abord Jean Huyart l'aîné, fils cadet de Nicolas Huyart, dit Vinneret, tabellion de la cour de Troyes. Il était, en 1438, chapelain de la chapelle de Sainte-Madeleine à la cathédrale [3], en 1444, maître ès-arts et chanoine prébendé de Saint-Étienne et de Saint-Urbain [4]; en 1449, chanoine de Saint-Pierre [5]. En 1482, il était curé de Saint-Nizier. Il mourut le 27 mars 1505.

Ce Jean Huyart avait un neveu, nommé comme lui Jean Huyart, et surnommé le jeune; à la mort de son oncle, il prit le nom de Jean Huyart l'aîné. Il était chanoine de Saint-Pierre au moins depuis 1487, et c'est lui qui fut nommé doyen de Lirey le 28 octobre 1504. Il fut également curé de Saint-Nizier, dont la reconstruction, commencée vers 1528 [6], reçut probablement son concours; il y succéda peut-être immédiatement à son oncle; il fut aussi curé de Montceaux et de Vaudes [7].

Un troisième Jean Huyart, neveu du doyen de Lirey et petit-neveu du premier Jean Huyart, était surnommé le jeune depuis que le doyen de Lirey avait été surnommé l'aîné; il fut

1. Arch. de l'Aube, 9 G 1.
2. Arch. de l'Aube, 9 G 1.
3. Arch. de l'Aube, G 4160.
4. Arch. de l'Aube, G 4160.
5. Arch. de l'Aube, G 1929 et G 3962.
6. Fichot, *Statist. monum.*, p. 463.
7. Arch. de l'Aube, 9 G 1.

GÉNÉALOGIE DES HUYART

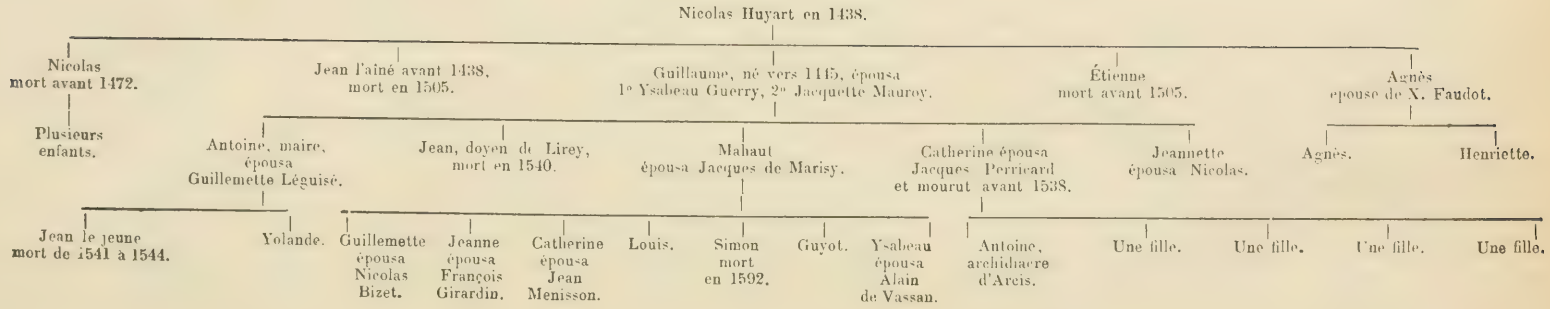

pourvu du canonicat et de la prébende de son grand-oncle qui avait résigné en sa faveur le 26 mars 1505[1]. De 1507 à 1536, le doyen de Lirey, son oncle, est la plus grande partie du temps à Lirey, où il surveille et active la reconstruction de l'église ; aussi, dans les délibérations du chapitre de Saint-Pierre, l'on ne rencontre guère alors que le nom de Jean Huyart le jeune[2]. Nous le trouvons cependant en 1520 à Saint-Etienne, où il rend compte de 15 sous qu'il a reçus de la confrérie de Sainte-Hoïlde[3]. Il est alors le seul Huyart faisant partie du chapitre de cette collégiale. Le vendredi 13 avril 1526, il assemble, avec Juvenel Coiffart, les officiers de la seigneurie d'Isles chez l'avocat Huyart, son frère, pour leur communiquer des pièces relatives à une affaire pendante entre le chapitre de la cathédrale et le seigneur d'Isles[4].

Dans une délibération à laquelle il assiste avec son neveu Jean Huyart le jeune, il est surnommé Vinneret[5]. Il laisse par testament, le 20 novembre 1539, de quoi augmenter les fondations de son oncle et institue pour exécuteurs testamentaires son neveu Antoine Perricard, chanoine de Saint-Pierre, et Jean Colet, official de l'évêché[6].

Sa mort arriva à Lirey le 14 juin 1540[7].

Un autre Jean Huyart, *de Lanis*, né à Laines-aux-Bois[8], chanoine de la cathédrale, ne nous paraît pas avoir appartenu à la même famille.

Les chanoines de Lirey étaient, en 1520, Nicolas Dorigny, Jean et Odard Hennequin et Gilles Guillemin. Nicolas Dorigny, né à Troyes vers 1470, fut docteur en droit canon, chanoine de la cathédrale, curé de Saint-Jean, conseiller au Parlement de Paris, professeur à l'Université et grand-maître du collège du cardinal Lemoine. On voit son portrait dans un vitrail du collatéral sud de l'église de Saint-Jean. Il portait pour blason : *d'argent à la croix de sable chargée d'un losange d'argent*[9].

1. Arch. de l'Aube, G 1280.
2. Arch. de l'Aube, G 1280.
3. Arch. de l'Aube, 6 G 444 et 6 G 9 fol. 1.
4. Arch. de l'Aube, G 3946, fol. 35 à 38.
5. Arch. de l'Aube, G 1283, fol. 157, v°.
6. Arch. de l'Aube, G 2653.
7. Arch. de l'Aube, 9 G 1.
8. *Obituaires* publiés par M. Lalore, p. 48.
9. Caumartin.

Jean Hennequin ne nous est pas autrement connu[1]. Odard Hennequin naquit à Troyes en 1485. Il était fils de Jean Hennequin, seigneur de Lantages, et de Jeanne Baillet, et cousin de Jean Huyart. D'abord chanoine de la cathédrale, aumônier de François Ier, il devint évêque de Senlis en 1526, et de sa ville natale en 1527. Il mourut le 13 novembre 1544 et fut inhumé au milieu de la nef de la cathédrale.

Ces quatre chanoines donnèrent, le 16 avril 1520, une procuration générale à leur doyen pour l'administration temporelle de la collégiale et la perception de tous les revenus, offrandes, décimes et autres redevances du chapitre[2].

Jean Huyart était digne de la confiance de ses collègues. Son zèle pour les intérêts du chapitre avait éclaté dès sa nomination. Il n'est point d'année où il ne cherche à augmenter les revenus des prébendes. Il achète successivement, le 10 avril 1505, un quartier et demi de vigne avec verger, près de l'église, qu'il paie 20 livres tournois, environ 320 francs de notre monnaie : le 15 septembre suivant, un grand jardin où plus tard on bâtira la grange et le paie 15 livres ; le 17 mai 1506, un demi-arpent de terre, près de la fontaine Augis[3], et le 20 septembre, un quartier et demi sis au Truchot.

Sur ses instances, le bailli d'Isles, Guillaume Huyart, son père, lieutenant général pour la comtesse de Nevers, dame usufruitière de la seigneurie, assigne au chapitre dix sous de rente et dix sous de censive portant lods et ventes avec amendes, sur sept quartiers de pré légués par le dernier doyen[4].

Il achète, en 1509, un quartier et demi de terre lieudit Pinsot et le paie 7 livres 10 sous ; il paie 100 sous le quart d'un jardin, et 32 sous, en 1521, une masure et un accin d'une corde et demie auprès de l'église.

C'est de son temps que Charles Ruinet, curé de Villette et chanoine de Lirey, fait don à sa servante d'un verger et d'une maison, en récompense du service qu'il a reçu d'elle et à condition que tous les ans elle ferait présent au doyen d'une chemise et d'un couvre-chef[5].

1. Il ne faut pas le confondre avec son homonyme qui fut doyen de Saint-Urbain.

2. Arch. de l'Aube, 9 G 1.

3. Aujourd'hui, cette fontaine est appelée vulgairement Fontaine aux Juifs.

4. Arch. de l'Aube, 9 G 2.

5. Arch. de l'Aube, 9 G 2.

Jean Huyart fit rebâtir l'église du chapitre et l'enrichit d'un magnifique rétable dont nous aurons à parler plus longuement.

Ce n'est pas seulement à Lirey qu'il laissa des traces de son goût et de son zèle pour la maison de Dieu. A Montceaux, on admire encore un joli lutrin daté de 1528, sur lequel il s'est fait représenter à genoux en costume de chœur[1]. Il ordonna par testament de faire, pour l'église Saint-Nizier, un tableau sur bois avec ventaux et serrures représentant trois scènes : Notre-Seigneur portant sa croix, le Crucifiement et la Résurrection. Ses autres dispositions testamentaires sont assez curieuses pour que nous en rapportions ici quelques-unes. Prévoyant qu'il mourrait à Troyes et voulant être inhumé à Lirey, il demande que son corps soit ramené dans ce village, recouvert d'un drap noir et accompagné de quelques hommes d'église, mais sans bruit, et, autant que possible, la nuit.

Il laisse cent sous tournois à sa domestique Claude de Lirey, dix sous aux deux enfants de chœur de la collégiale pour avoir un bonnet neuf, une robe grise ou dix livres tournois à son confesseur, messire Lyonnet de Rhèges, et dix livres tournois à « son beau-père spirituel », messire Ayoul de Frontigny.

Il veut que Barthélemy Laserre, maître de l'école et des enfants de chœur de Lirey, soit nourri pendant un an dans la maison canoniale. Dans le cas où Laserre serait ordonné prêtre avant le délai d'un an et qu'il dirait sa première messe dans la collégiale, il lui serait donné une soutane neuve. Il laisse sa soutane doublée de damas à David Clément, chanoine de Lirey, parce qu'il l'a servi dès son jeune âge, et dix livres tournois à l'église de Saint-Jean-de-Bonneval. Enfin, il donne 300 livres à partager entre le chapitre de Saint-Pierre et celui de Saint-Étienne, pour augmenter les revenus de l'anniversaire de son oncle[2]. L'inhumation de Jean Huyart eut lieu devant le maître-autel, sous le clocher de l'église de Lirey. Son blason se lisait : *d'argent, engrêlé de gueules avec trois têtes d'éperviers au naturel*[3].

Antoine Perricard, son neveu et son exécuteur testamentaire avec Jean Colet, remit quatre livres tournois à Charles Ruinet[4], chanoine, pour l'acquit de trente messes pour son

1. Fichot, *Statistique monum.*, t. I, p. 419.
2. Arch. de l'Aube, G 2653.
3. *Armorial*, par A. Roserot.
4. On écrivait alors indifféremment Ruinet ou Ruinel, Trumet ou Tru-

âme, deux sols huit deniers au messager envoyé à Aix-en-Othe pour inviter l'évêque aux funérailles et cent livres tournois à Damien Doublet, menuisier, pour avoir fait le retable du maître-autel de Saint-Nizier.

Jean Huyart avait eu pour collègues, au chapitre de Saint-Pierre, deux prêtres nés à Lirey, Jacques et Claude. Jacques de Lirey était en même temps sous-chantre en l'église Saint-Étienne dès 1522 [1]. Il était grand-chambrier du chapitre de Saint-Pierre à la mort de Claude de Lirey de qui il hérita, nous ne savons à quel titre [2]. Ce Claude de Lirey, dit Boulanger, était à la fois chanoine de Saint-Urbain et de Saint-Étienne et chanoine prébendé et cellerier, puis maître de la Fabrique de Saint-Pierre [3]. A Saint-Urbain, il fit faire à ses frais, en 1525, une série de tapisseries de haute-lice destinées à rappeler plusieurs traits de la vie d'Urbain IV. Ces panneaux décoraient encore le chœur de la magnifique collégiale à la veille de la Révolution.

En 1597, Jean de Paris avait été chargé de « les esclaircir et nettoyer [4] ». Ce fut aussi Claude de Lirey qui fit bâtir « une chambrette ou cabinet » pour déposer les titres du chapitre. Ce cabinet fut construit en briques et en pierre. Il était assez grand pour les réunions du chapitre [5].

Claude de Lirey rendit les comptes des gros, tailles et mairies pour les exercices 1526-1531 [6]. Il fut du nombre des chanoines qui se prétendaient exempts de la juridiction de l'évêque et dépendant seulement du chapitre et par appel de l'archevêque de Sens, de façon que ni l'official, ni les autres officiers de l'évêque de Troyes ne pouvaient décerner citation contre eux, excepté en matière d'hérésie. Cette exemption, qui s'appuyait sur un arrêt de la Cour rendu le 21 juillet 1478, avait été reconnue par le bailli de Sens le 7 avril 1524 [7]. Claude de Lirey mourut en 1536 [8].

mel, Ravinet ou Ravynel, Huyart ou Huyard ; mais c'est le *t* que l'on rencontre le plus souvent dans les signatures.

1. Camuzat, *Promptuar.*, fol. 256, et Arch. de l'Aube, 6 G 9, fol. 190.
2. Arch. de l'Aube, G 1879.
3. Camuzat, *Promptuar.*, fol. 256, et Arch. de l'Aube, 6 G 19, fol. 1.
4. Voir *Saint-Urbain*, par A. Babeau, et *Topograph.* de Courtalon, t. II, p. 55.
5. Arch. de l'Aube, G 1591.
6. Arch. de l'Aube, G 2000.
7. Camuzat, *Promptuar.*, fol. 125.
8. Arch. de l'Aube, G 1879.

Jacques et Claude de Lirey sont les seuls personnages notables qu'ait produits, à notre connaissance, le village dont ils portaient le nom. Enfin, au XVIe siècle, il y avait sur la paroisse Saint-Remy, à Troyes, un imprimeur, Antoine de Lirey, dont la femme, Catherine, dite La Mangine, fut condamnée à 2 livres d'amende par l'official de l'Évêché [1].

C'est encore du temps de Jean Huyart que vivait le chanoine de Lirey Jacques Thomassot, l'auteur de la *Légende historique de saint Joseph* en vers. Nous le voyons assister le 25 novembre 1539, avec Maurice de Gyé [2], grand-archidiacre, et les autres chanoines de Lirey, à la donation faite au chapitre, par Jean Huyart, de dix arpents 72 cordes de terre, pré et vigne [3]. En 1543, il fit paraître *La Saincte Vie et légende du très glorieux amy de Dieu Monseigneur Sainct Joseph, espoux de la très sacrée Vierge Marie.*

Composé « pour Maistre Jehan de Vassen, escuyer, seigneur de Blegnicourt, et damoiselle Anne de Pleurre, sa femme [4] » ; cet ouvrage comprend 43 feuillets d'un petit format et fut imprimé, après examen, avec la permission d'Odard Hennequin, évêque de Troyes, ancien chanoine de Lirey. A la *Légende* est joint l'office de saint Joseph entièrement propre et à neuf leçons. Les antiennes et les répons sont en vers. Les leçons sont celles de Pierre d'Ailly [5].

Les antiennes, les hymnes et les répons diffèrent en grande partie des Offices rimés publiés jusqu'à ce jour, et on serait tenté de croire que Jacques Thomassot a rédigé cet office d'après d'autres offices rimés alors en vogue. Quoi qu'il en soit, Odard Hennequin ayant attaché 40 jours d'indulgences à la célébration de la fête de Saint-Joseph, ces indulgences furent publiées en tête de la *Légende* du chanoine de Lirey et à la suite de l'office joint à cette *Légende* [6].

En tête de l'ouvrage de Jacques Thomassot, saint Joseph

1. Arch. de l'Aube, G 4247, fol. 10. Les mêmes Archives, E 1093, font mention de Milon, chevalier de Lirey, dans un accord intervenu en 1231 entre Guillaume de Macey et l'Hôtel-Dieu-le-Comte.

2. Le testament de Maurice de Gyé, décédé en 1571, ne renferme aucun legs en faveur de Lirey (Arch. de l'Aube, G 2649).

3. Arch. de l'Aube, 9 G 1.

4. Titre à l'encre rouge, de la main de l'auteur, en tête de l'exemplaire qui est à la Bibliothèque de Troyes.

5. Elles sont extraites des *Douze honneurs de Saint Joseph*, par Pierre d'Ailly, cardinal-archevêque de Cambrai, mort le 9 août 1420.

6. Extrait de la *Note sur le culte public de saint Joseph*, par M. Lalore, *Rev. cathol.* de Troyes, 12, 19 et 26 mars 1886.

est représenté marchant devant l'Enfant Jésus qui le tient par le manteau ; les deux personnages se regardent ; le Père nourricier de l'Enfant-Dieu et le Verbe incarné échangent les sentiments qui animent leurs cœurs. C'est la reproduction d'une gravure sur bois qui se trouve dans le Missel troyen de 1533, à la messe de saint Joseph[1].

Quand parut la *Légende historique de saint Joseph*, le doyen Jean Huyart était mort depuis trois ans. Nous ne savons par qui il fut remplacé.

Il faut aller jusqu'à 1577 pour trouver un doyen. Il s'appelait L. Pourille : c'est ainsi qu'il signe la déclaration présentée par le chapitre à l'occasion de la vente des biens du clergé[2]. Ensuite paraît Jacques Colin qui, par testament du 23 février 1588, lègue 27 livres à la collégiale et autant à l'église de Saint-Jean-de-Bonneval[3]. C'est peut-être à Jacques Colin que succède Jean Lecoq. Nous ne savons s'il était déjà doyen en 1598, lorsqu'il signa les comptes du chapitre. Mais son nom et sa qualité de doyen sont écrits au tableau des fondations où l'on voit qu'il a fondé la fête du Saint-Nom de Jésus au Chapitre[4].

Le doyen Nicolas Pourchassot apparaît pour la première fois en 1606, au sujet des réparations à faire aux bâtiments affectés à la prébende du chanoine Edme Gillier, et qui ne furent ordonnées par l'official de Troyes qu'en 1617[5].

Nicolas Pourchassot était encore doyen quand le chapitre s'opposa à la prise de possession d'un prêtre habitué de Sainte-Madeleine, nommé Angebaut Survaux, qu'on suppose avoir été présenté à l'une des prébendes par le baron d'Isles, M. de Simiane[6]. Le 10 avril 1615 intervint une sentence en faveur de M. Survaux contre les chanoines[7].

1. L'exemplaire de la *Légende historique*, qui appartient aujourd'hui à la Bibliothèque de Troyes, lui a été donné en 1881 par M. l'abbé Coffinet, qui l'avait offert en 1852 à M. Camusat de Vaugourdon, propriétaire du château de Lirey. Il appartenait à Grosley en 1743.

2. Arch. de l'Aube, G 229.

3. Arch. de l'Aube, 9 G 2.

4. Voir au chapitre VI.

5. Arch. de l'Aube, 9 G 2.

6. Guillaume de Simiane, fils de Balthazar de Simiane, baron, puis marquis de Gordes, commandeur des ordres du roi, était d'une famille noble de Provence. Son blason se lisait : *d'or semé de tours et de fleurs de lys d'azur alternes*. Il était entouré des cordons des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit (*Armor. génér. de la Noblesse de Provence*, par Honoré Cousin, in-folio, 1756).

7. Arch. de l'Aube, 9 G 2.

A Nicolas Pourchassot succéda, l'année suivante, Jean Millon. Le nouveau doyen signa, le 14 avril 1616, une transaction avec un sieur Jean Gillier au sujet de sept quartiers de pré sis à Lirey. Il accepta un demi-arpent de terre sis au même finage, lieudit le Truchot, donné au mois de janvier 1617 par Jean Benoît. Le 26 février 1618, il acquit d'Edme Benoît un quartier de terre lieudit Fosse-Robin, finage de Saint-Jean-de-Bonneval, et un quartier de vigne sis à Lirey, vendu par Sebastien Donon, de Longeville. Il eut à soutenir un procès contre les héritiers du chanoine Edme Gillier qui avait légué, le 21 juillet 1619, six quartiers de terre au chapitre. Les héritiers, au nombre desquels était le procureur fiscal de Villy-le-Maréchal, Jean Hugot, durent abandonner le legs aux chanoines.

Le 20 janvier 1620 il acheta un quartier de vigne sis à Villery et le paya 8 livres 10 sous à Thiébaut Honnet, d'Arcis-sur-Aube. Deux ans après, il acheta seize cordes de vigne sises à Lirey et les paya onze livres tournois à Edmée Guillemard. Il emprunta, le 19 août 1626, trois cents livres à Simonne Toussaint, de Troyes, moyennant une rente de 18 livres 15 sous tournois à prendre sur les revenus du chapitre. Cet emprunt était destiné à payer d'urgentes réparations. Le 3 décembre de la même année il échangea, avec Jacques Guillemart, un demi-arpent et deux cordes de terre sis au Truchot, et appartenant au chapitre, contre un demi-arpent situé dans une autre contrée[1]. Peu de temps auparavant, il avait accepté un demi-arpent de pré, sis à Lirey, donné par Jean Gillier moyennant une grand'messe avec vigiles des défunts et un luminaire au jour de son décès ou dans la huitaine.

Un ancien chanoine et procureur du chapitre en 1615, Jacques Millon, peut-être parent du doyen, était devenu, en 1630, curé de Saint-Pouange. Le 8 juillet de cette année, Jean Perron, chirurgien aux Riceys, lui vendit un demi-arpent et deux cordes de terre sis au Truchot moyennant trente livres tournois. Jacques Millon en fit don au chapitre l'année suivante.

A la mort du doyen Jean Millon, en 1632 ou 1633, les chanoines élurent à sa place Jean Paquotte, syndic du chapitre, qui avait été nommé, en 1617, à la prébende vacante par le décès d'Edme Gillier. Comme il n'avait, pas plus que son prédécesseur, fait faire les réparations aux bâtiments qui dépen-

1. Arch. de l'Aube, 9 G 2. Cette contrée n'est pas désignée.

daient de son bénéfice, il y avait été contraint le 24 avril 1618 et même condamné aux frais du procès.

Le doyen Jean Paquotte était peut-être parent de Valentin Paquotte dont la veuve, Anne, fit, le 15 juillet 1631, une donation de deux pièces de terre de 18 cordes chacune au chapitre.

Il loue, le 31 mai 1643, un arpent de terre lieudit le Grand-Cortin, à Lirey. Il revendique les droits du chapitre contre des habitants de Balnot-la-Grange, qui enlevaient les raisins des vignes avant de payer la dîme. Jean Poinsot, laboureur aux Maisons; Claude Poinsot, le Balnot, et Nicolas Poinsot, de Malassise, ferme de Balnot, appelèrent de la sentence rendue contre eux, par le bailli de Troyes, le 2 août 1634. Mais loin d'avoir gain de cause, ils furent condamnés aux dépens.

Un des chanoines, Edme Laurent, étant mort, une transaction intervint, le 30 septembre 1643, entre ses héritiers et le doyen. Edme Laurent n'avait pas contribué aux réparations de l'église, et le Chapitre avait formé opposition à sa succession [1].

Nous ne savons pas à quel âge mourut Edme Laurent; mais il était chanoine depuis au moins 1595, car nous le voyons, le 25 septembre de cette année, acquérir pour treize écus, d'Edme Jeoffroy, vigneron à Mâchy, la terre de Voivre, d'une contenance de 40 cordes. Le 5 janvier suivant, il achète au même 22 cordes de terre qu'il paie sept écus. Le 29 juin 1599, il achète à Pierre Beaugrand, dit Collot, laboureur aux Maupas, 15 cordes de pré et les paie cinq écus. Le 17 octobre 1626, il loue à Jean Guillemart, de Longeville, un demi-arpent de pré lieudit la Noue-Saint-Pierre, finage de cette localité. Le 3 mars 1635, il fait au chapitre une donation de ce pré, plus un quartier et demi sis aux Maupas, un arpent à Lirey, un demi-arpent six cordes deux aunes de vigne et trente-deux cordes de terre, même finage. Ses héritiers consentirent à cette libéralité le 4 septembre 1643, année probable de la mort d'Edme Laurent.

Huit ans après mourut Jean Paquotte. Il eut pour successeur François-Jérémie Pinard, que M. des Réaulx présenta à l'évêque, Mgr Malier, et dont la nomination fut confirmée le 26 juillet 1653 [2].

Le décanat était donc resté deux ans sans titulaire, le chapitre n'ayant fait aucune élection pour remplacer Jean Paquotte.

1. Arch. de l'Aube, 9 G 2.
2. Arch. de l'Aube, G 36, folio 87.

En 1654, le nouveau doyen reçut de l'évêché un certificat de vie et mœurs avec un *celebret*, à l'occasion d'un voyage d'affaires à Paris[1]. Il fut présenté, le 7 juillet 1658, par le doyen du chapitre de la cathédrale, qui en avait la collation, pour la cure de Villy-le-Maréchal vacante par la démission de M. Nicolas Mouillefarine. Mgr Malier la lui conféra le surlendemain[2]. François-Jérémie Pinard prit possession de son bénéfice le 29 septembre 1658, après avoir résigné son décanat. Il était encore curé de Villy-le-Maréchal le 7 novembre 1673, quand Mgr Malier le chargea de régler les comptes de la Fabrique de Sommeval[3]. Il disparaît en 1691. Il était mort en 1693, puisque le 22 janvier Mgr Malier nomma M. Jean-Baptiste Barbarat à la cure de Villy-le-Maréchal, vacante par le décès de M. Pinard[4].

M. Jean-Baptiste Barbarat, vicaire de Géraudot depuis 1690, n'accepta peut-être pas, car nous le trouvons curé de Géraudot depuis 1694 jusqu'en 1728, année de son décès, à moins qu'il ne s'agisse d'un autre Jean-Baptiste Barbarat. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, le chapitre élut, en remplacement de M. Pinard, Jean Bourier, prêtre, qui démissionna dès le 28 février 1659[5], lorsqu'il fut nommé curé d'Aulnay[6]. Il eut pour successeur le plus ancien des chanoines, M. Simon Trumel, dont l'élection fut confirmée le 22 décembre 1659[7].

Le nouveau doyen était chanoine depuis au moins 22 ans, puisque nous le trouvons procureur du chapitre en 1637. Nous le voyons signer, en 1643, la transaction passée entre le chapitre et les héritiers d'Edme Laurent et consentir à l'échange d'un demi-arpent de terre, lieudit le Corth-Guenin, avec un sieur Edme Roy. Il donne, le 29 décembre 1652, un quartier de vigne à Cresantignes contre une vigne de la même contenance sise à Lirey et offerte par un sieur Gauthier. En 1657, le curé de Sommeval, M. Edmond Trumel, se trouvait absent depuis longtemps ; on pouvait le croire décédé et la

1. Arch. de l'Aube, G 39.

2. Arch. de l'Aube, 9 G 1 et G 38, folio 92.

3. Arch. de l'Aube, G 42, folio 165.

4. Arch. de l'Aube, G 48, folio 36. et *Registres paroissiaux* de Villy-le-Maréchal (Aube). Les registres sont rédigés par M. Pinard jusqu'en 1691, et une note dit qu'il quitta la paroisse sans indiquer le motif.

5. Arch. de l'Aube, G 101, folio 104.

6. Aulnay, canton de Chavanges, arrondissement d'Arcis (Aube).

7. Arch. de l'Aube, G 38, folio 49.

cure vacante. Simon Trumel sollicita de la cour de Rome son titre qui lui fut accordé le 29 novembre[1].

Mais Edmond Trumel était bel et bien vivant. Il revint à Sommeval et reprit l'administration de sa cure, mais laissa le chanoine de Lirey exercer les fonctions curiales et même donner le sacrement de pénitence. Malheureusement, Simon Trumel n'avait aucune approbation de l'autorité diocésaine. C'est pourquoi Mgr Malier fit défense au curé de l'employer davantage, ni même de lui laisser dire la messe, sous les peines de droit[2].

Ce ne fut qu'après le décès du curé que Simon Trumel devint titulaire de la cure de Sommeval, mais le 22 décembre 1659, il y renonça par l'intermédiaire de son procureur, M. Claude Mojon, prêtre chanoine et chapelain de la chapelle de la Sainte-Vierge de la cathédrale, et il eut pour successeur à Sommeval M Mathieu Linart, nommé le 17 octobre 1662.

Ce même jour il installe Edme Lecoq, prêtre du diocèse de Sens, nommé au canonicat occupé par Jérémie Pinart, en présence d'Edme Tullier, prêtre, demeurant précédemment à Mâchy, à qui le patron avait conféré, le 6 décembre 1658, la prébende vacante depuis le 22 juillet 1640 par la démission volontaire de Claude Rouget, de la Loge-Pomblain[3].

Edme Lecoq vivait encore en 1686, mais il n'était plus chanoine, car le chapitre lui payait une pension annuelle[4].

Comme nous l'avons vu plus haut, la seigneurie de Lirey appartenait alors à la famille des Réaulx, de Coclois. René des Réaulx l'avait héritée de Gabriel des Réaulx son père[5], et celui-ci l'avait achetée, le 21 juillet 1624, de Guillaume de Signani[6], marquis de Gordes[7], capitaine des gardes du roi, par acte ratifié par son épouse Gabrielle de Potancé le 20 avril 1628[9]. Avec la seigneurie, le droit de présentation et de nomination aux prébendes du chapitre était passé à M. des

1. Arch de l'Aube, G 101, fol. 9 et 10.

2. Arch. de l'Aube, G 38, fol. 76.

3. Arch. de l'Aube, G 101, fol. 63.

4. Arch. de l'Aube, 9 G 2.

5. Arch. de l'Aube, C 204. L'*Annuaire de l'Aube* de 1858 donne la description du mausolée de Gabriel des Réaulx dans l'église de Coclois.

6. Arch de l'Aube, C 211. — Signani, nom italien de Simiane.

7. Gordes, chef-lieu de canton de l'arrond. d'Apt (Vaucluse).

8. Boutiot, *Hist. de la ville de Troyes*, t. IV, p. 350.

9. Arch. de l'Aube, C 204.

Réaulx. Les registres paroissiaux de Saint-Jean-de Bonneval mentionnent le nouveau seigneur de Lirey comme parrain, le 4 février 1641, d'un enfant dont la marraine est Catherine de Metz-Robert, dame de Crogny[1]. Il remplit encore cette fonction le 12 mars 1643 et le 31 mars 1649. Le 8 septembre 1648 il avait épousé Anne de Rochereau, fille de Denis de Rochereau, chevalier, seigneur de Hauteville, Blaise et du Bochet. Il fit son testament olographe en 1663 et mourut en 1667[2]. Il est inhumé dans l'église de Coclois[3].

En 1672, Simon Trumel était décédé depuis peu de temps. Les chanoines lui donnèrent un successeur qui n'avait pas les conditions requises pour le décanat. Par suite, le droit de nomination fut dévolu[4] à Anne de Rochereau, tant en son nom qu'à cause de la garde-noble de ses enfants. Elle présenta Jean Febvre, prêtre du diocèse, et Mgr Malier le nomma doyen le 10 septembre 1672[5].

Quatre ans après, le décanat étant devenu vacant, la dame de Lirey y nomma le cinquième de ses dix enfants, nommé François, simple tonsuré. Cela même créait une difficulté. En effet, tout nouveau chanoine devait ou être prêtre ou se faire ordonner prêtre dans l'année de sa nomination. Or, François des Réaulx n'avait pas l'âge requis pour la prêtrise. D'autre part, un des trois chanoines, Pierre Caquez, n'était que sous-diacre. Les deux autres, Edme Lecoq et Claude Dehon étaient prêtres. Ils consentirent à célébrer tous les offices, et le jeune doyen s'engagea à leur céder, en retour, tous les revenus de son bénéfice, sous la réserve des dîmes des vendanges et des prés et de la rente à percevoir sur les droits d'octroi de la ville de Troyes[6]. Cette réserve, François des Réaulx devait l'employer à la restauration et à l'entretien des bâtiments canoniaux.

La difficulté à sa nomination étant ainsi éludée, le doyen put exercer ses fonctions. Il paraît cependant s'être souvent absenté ; peut-être allait-il à Troyes prendre des leçons de

1. Crogny, château sur le finage des Loges-Margueron, canton de Chaource (Aube).

2. La Chesnaye Desbois : *Dictionnaire de la noblesse.*

3. La Chesnaye Desbois : *Dictionnaire de la noblesse.*

4. La dévolution est le droit qu'a tout supérieur de conférer un bénéfice laissé trop longtemps vacant par le collateur légitime.

5. Arch. de l'Aube, G 42, fol. 157.

6. Ces droits avaient remplacé la taxe perçue aux portes des villes sur l'entrée des vins (Boutiot, *Hist. de Troyes*, t. I, p. 427).

théologie et se préparer à la réception des saints ordres, car il devint bachelier en théologie. Cependant il loue, le 12 mars 1684, soixante cordes de terre, une masure et trente-trois cordes de chenevière, lieudit le Champ de la Cave, à un sieur Mathias Léger.

Ses trois frères aînés étaient morts depuis plusieurs années, Claude, le cadet, en 1671, Gabriel et Pierre en 1675[1]. Restaient le quatrième, Louis, et une fille, Guillemette-Angélique. Celle-ci épousa le comte de Grandpré en 1685. Peu après, Anne de Rochereau fit donation à Louis et à François, pour les égaler aux avantages accordés à sa fille à l'occasion de son mariage, de tous ses biens meubles et immeubles. Ce partage fut bien l'occasion de certaines difficultés ; mais les deux frères transigèrent en présence de leur mère en 1688[2].

Cependant, Anne de Rochereau craignait de voir s'éteindre le nom des Réaulx, et son plus vif désir était que son fils François renonçât à l'état ecclésiastique et rentrât dans le monde. Ses parents joignirent leurs instances aux siennes et François, trop faible pour y résister, résigna en 1690 son titre de doyen de Lirey et de prieur de Sainte-Thuise[3]. Sa démission fut agréée de son beau-frère, Jules de Joyeuse, comte de Grandpré, devenu par son mariage[4] seigneur de Lirey.

Rendu à la vie séculière, François des Réaulx épousa, en 1697, Marie-Geneviève de Turmenies, et reçut en contrat de mariage tous les biens de sa mère, sauf le château de Coclois, que se réserva Anne de Rochereau. Marie de Turmenies étant morte en 1715, il fut élu tuteur de ses deux enfants par le comte de Grandpré, le marquis de Fleurigny et le baron de la Tour-Landry. Il rendit, le 15 mai 1733, foi et hommage au duc de Luxembourg pour le marquisat des Réaulx et mourut en 1742[5] à Cannes-sur-Yonne[6], terre appartenant à son second fils Louis, mais son corps fut inhumé à Grisy-sur-Seine.

1. Ces dates, données par La Chesnaye Desbois, ne concordent pas avec celles qui sont admises par la famille actuelle des Réaulx.

2. La Chesnaye Desbois : *Dictionnaire de la noblesse.*

3. François des Réaulx paraît, pour la première fois en 1684, prieur de Sainte-Thuise, dont il était seigneur temporel (*Étude sur le prieuré*, par M. Masson).

4. Arch. de l'Aube, 9 G 7 et G 205.

5. Les armes des Réaulx étaient : *d'or au lion de sable à face humaine au naturel, chevelue et barbue.*

6. Cannes, canton de Montereau, arrond. de Fontainebleau et Grisy, canton de Bray, arrond. de Provins (Seine-et-Marne).

Le nouveau doyen, Vincent Jourdain, en faveur duquel M. des Réaulx avait résigné son titre, était originaire du diocèse de Coutances et jouissait depuis plusieurs années d'une prébende du chapitre de Lirey[1]. Nous le voyons, le 8 mars 1689, louer à Nicolas Laurent, laboureur, 60 cordes de terre pour quatre livres et une paire de poulets par an, et le 6 juin de la même année, un demi-arpent de pré à Claude Dosnon, de Longeville.

Il présente au bailliage d'Isles, le 25 janvier 1693, la déclaration que fait le chapitre de ses biens et revenus[2]. Le 7 mars 1694, il loue à Léger Philippe, laboureur à Saint-Jean-de-Bonneval, 27 arpents et demi et une corde de terre par bail de six ou neuf ans, moyennant 89 livres 7 sous 6 deniers et 2 pintes[3] d'huile de noix. Le 21 juin 1695, il loue à Nicolas Favier et à Jean Robin six arpents de pré pour 57 livres. Cette même année il échange deux quartiers de terre contre un quartier et demi que donne un sieur Adam. Pour satisfaire à l'arrêt du Conseil du roi du 19 mars 1700, il remet à Étienne Chapelet, chargé du recouvrement des droits d'amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts, l'état des deux legs faits au chapitre depuis le 5 juillet 1689.

M. de Joyeuse avait donné, en 1696, un des canonicats de Lirey vacant par le défaut de résidence de son titulaire, M. Xainton ou Sainton, à un étudiant en Sorbonne nommé Jean Charlot. Comme il n'était pas prêtre, il ne pouvait pas jouir de sa prébende. En vertu d'un traité passé entre lui et le doyen, c'était à ce dernier à payer la pension du chanoine étudiant. Mais M. Charlot prétendait que M. Jourdain était obligé de payer non seulement l'année qui précéderait l'ordination, mais encore tout le temps qu'il étudierait. Le doyen consulta le collateur du bénéfice. Celui-ci répondit[4] que M. Charlot, n'ayant pas été promu au sacerdoce dans l'année qui avait suivi sa nomination, la prébende était vacante, et qu'un prêtre qui la demanderait à Rome pourrait en être pourvu sans le consentement du patron. Alors M. Charlot, qui

1. Arch. de l'Aube, 9 G 1.

2. Arch. de l'Aube, G 233.

3. La pinte équivalait à environ neuf décilitres.

4. Arch. de l'Aube, 9 G 2. Les armes de M. de Grandpré, gouverneur de Stenay, colonel d'infanterie, né le 29 mars 1655, étaient : *palé d'or et d'azur de six pièces au chef de gueules chargé de 3 hydres d'or, écartelé d'azur, au lion d'argent, à la bordure de gueules, chargée de 8 fleurs de lys d'or* (Caumartin, *Armor.*).

était du diocèse de Sens, se fit ordonner prêtre et obtint le canonicat qui lui fut conféré par le pape par un bref du 11 juillet 1697, visé le 11 décembre suivant par Mgr Bouthillier[1].

M. Jourdain assista à un baptême à Saint-Jean-de-Bonneval, le 13 septembre 1723. Il mourut un an après, le 25 septembre, en l'absence du curé, M. Charles de Creney[2]. Le vicaire de la paroisse, M. Mojon, se présenta pour faire l'inhumation, mais il en fut empêché par le chanoine Nicolas Maillard[3].

Nicolas Maillard était chanoine de Lirey depuis quatre ans, puisque le 7 septembre 1720 il reçut de M. Lefebvre, vicaire général, une attestation de vie et mœurs pour prendre possession d'une chapelle de la collégiale[4].

A la mort du doyen, il resta seul chanoine résidant au chapitre ; par là même, le droit de nomination du successeur de M. Jourdain fut dévolu à Mme de Grandpré, dame de Lirey[5]. Le 1er octobre, elle présenta à Bossuet un prêtre du diocèse de Nantes, nommé Jean Martin. Né en 1682 ou 1683, M. Jean Martin fut pendant huit à neuf mois aumônier de M. de Beauvau, évêque de Nantes, qui l'avait ordonné. Un sermon janséniste, qu'il prêcha à Saint-Similien de Nantes, le fit tomber en disgrâce, et à trente ans il partit pour Paris, où il fit l'éducation des enfants d'un conseiller au Parlement.

Il y passa dix ans, après lesquels notre Bossuet l'attira dans le diocèse de Troyes et le chargea de la direction des Dames de Sainte-Scolastique. Il s'en acquitta avec une exactitude qui déplut, disent les *Nouvelles Ecclésiastiques*[6]. Le 15 octobre 1724, il signa le formulaire condamnant les propositions tirées du livre de Jansénius dans le sens de l'auteur[7], et le même jour il fut nommé doyen du chapitre de Lirey.

1. Arch. de l'Aube, G 43, fol. 56.

2. Arch. de l'Aube, 9 G 2. M. de Creney était de la maison de Creney de Vernonvilliers ; son père était seigneur du Petit-Mesnil ; il fut vicaire de Villenauxe, puis curé de Nuisy (Haute Marne) de juin 1728 au 7 février 1743, date de sa mort. Il était dévoué à l'éducation de la jeunesse et avait formé, dans son presbytère, comme un petit pensionnat (Cf. Caulin, *Quelques seigneuries*, p. 493).

3. Arch. de l'Aube, 9 G 1.

4. Arch. de l'Aube, G 61, fol. 17.

5. Arch. de l'Aube, G 52, fol. 49.

6. *Nouvel. Ecclés.*, 29 octobre 1748, p. 175-176.

7. Arch. de l'Aube, G 238, fol. 12.

Une seconde présentation de M. Jean Martin fut faite le 17 novembre suivant par M des Réaulx, chargé de pouvoirs de Mme de Grandpré sa sœur. Enfin, il reçut de nouvelles provisions où l'evêque entendait bien ne porter aucun préjudice au droit acquis précédemment par le sujet [1].

M. Martin donna sa démission pure et simple le 14 janvier 1726 [2]. Il avait retiré sa signature du formulaire, ce qui lui valut sans doute les bonnes grâces de l'évêque janséniste d'Auxerre, M. de Caylus, auprès duquel il se retira. Celui-ci le nomma vicaire de Varzy [3], puis curé de Murlin [4], et, après trois ans de ministère, curé de Couloutre [5], où il passa treize ans. Il a traduit les psaumes en vers, et on dit qu'il a laissé cet ouvrage en état d'être imprimé. Il mourut le jour de Pâques 1748, dans sa soixante-sixième année [6].

La démission de M. Martin comme doyen de Lirey avait obligé le chanoine Maillard à renoncer à ses prétentions au décanat et à retirer l'instance introduite par lui contre le doyen au bailliage d'Isles. L'acte de son désistement est du 29 janvier 1726. Ce même jour, il signa le formulaire afin de jouir de la cure de Fay, à laquelle il venait d'être nommé par l'evêque [7].

Le 7 février suivant, Mme de Joyeuse présenta pour le décanat M. Charles-Hugues Galland, bachelier en théologie, titulaire de l'église et chapelle de Saint-Julien-des-Menétriers [8] de Paris et demeurant cloître Notre-Dame, paroisse Saint-Jean-le-Rond [9].

Le 14 du même mois, Bossuet le nomma doyen, et M. Galland prit aussitôt possession par son procureur, l'abbé Joseph Bouchon, vicaire de Saint-Jean-de-Bonneval [10], en presence du chanoine Maillard et de Nicolas Pénard, bourgeois de Troyes [11].

1. Arch. de l'Aube, G 52, fol. 51.
2. Arch. de l'Aube, G 112, fol. 53, et G 52, fol. 66.
3. Varzy, canton et arrondissement de Clamecy (Nièvre).
4. Murlin, canton de la Charité, arrond. de Cosne (Nièvre).
5. Couloutre, canton de Donzy, arrond. de Cosne (Nièvre).
6. *Nouvel. Eccl.*, 29 octobre 1748, p. 176.
7. Arch. de l'Aube, G 238, fol. 12.
8. Cette chapelle avait pour patron saint Julien, évêque du Mans Elle était située rue Saint-Martin. En 1649 elle fut réunie à la Congrégation des Doctrinaires (Saint Victor, *Tableau histor. et pittor. de Paris*, t. I, p. 361).
9. L'église de la paroisse Saint-Jean-le-Rond fut le baptistère de la cathédrale jusqu'en 1748. Elle était dédiée à saint Jean-Baptiste et édifiée dès le IXe siècle (Saint Victor, *Tableau histor. et pittor. de Paris*, t. II, p. 650).
10. M. J. Bouchon fut curé de Vernonvilliers de 1729 à 1746.
11. Arch. de l'Aube, G 112, fol. 54.

Un des premiers actes de M. Galland fut de procéder, le 12 avril suivant, à l'installation de François Cligny, nommé le 28 mars à la prébende vacante par la désertion de M. Nicolas Mailly, que l'évêque avait nommé curé d'Aulnay [1] l'année précédente. François Cligny ne conserva son canonicat que deux ans, après lesquels il démissionna, et le 5 juin 1728, M. des Réaulx nomma à sa place M. Pierre Labelle, clerc tonsuré du diocèse d'Autun [2], qui prit possession le 26 juillet [3].

L'année précédente, un conflit s'était élevé au sein du chapitre. Le 14 juillet, en effet, le seigneur de Lirey avait nommé à la prébende de M. Maillard M. Amateur-Louis Baulleroi, prêtre du diocèse de Sens [4]. Le nouveau chanoine se présenta à Lirey pour prendre possession de son bénéfice le 13 août suivant. Il alla trouver le doyen, qui était par hasard à l'église. Mais M. Galland ne voulut même pas entendre la lecture de ses provisions ; il tint à les lire lui-même, puis il fit sortir de l'église le pauvre chanoine tout décontenancé et ferma la porte pour l'empêcher d'y rentrer. L'installation eut lieu cependant en dépit de la mauvaise humeur du doyen ; mais l'année suivante, le chanoine Baulleroi donna sa démission et sa prébende fut conférée le 7 juin 1728 au vicaire de Saint-Jean-de-Bonneval, M. Bouchon, dont nous avons parlé plus haut [5].

(*A suivre.*) A. Prévost.

1. Arch. de l'Aube, G 112, fol. 70.
2. Arch. de l'Aube, G 112, fol. 187.
3. Arch. de l'Aube, G 112, fol. 69.
4. Arch. de l'Aube, G 112, fol. 187.
5. Arch. de l'Aube, G 112, fol. 187.

NÉCROLOGIE

Le dernier des treize apôtres du positivisme, M. le docteur Robinet, vient de mourir dans sa soixante-quinzième année.

C'était assurément une des physionomies les plus curieuses de l'époque des « vieux républicains ». Blessé de 48, le docteur Jean-François-Eugène Robinet avait pratiqué la médecine, de 1854 à 1860, à La Ferté-sous-Jouarre, qu'il quitta pour venir à Paris, en qualité de médecin d'Auguste Comte, le grand fondateur de l'école positiviste, dont il fut l'un des exécuteurs testamentaires. Au 4 septembre, le docteur Robinet fut nommé maire du sixième arrondissement, et il occupa ces fonctions jusqu'à l'affaire du 31 octobre suivant. Puis il fut élu membre de la Commune, mais il n'accepta pas ce mandat et envoya sa démission avant d'avoir jamais siégé. Plus tard, il posa sa candidature au conseil municipal, mais ce fut son fils que l'on nomma, en 81 et 84. La perte de ce fils, mort en 87, porta au docteur Robinet un coup terrible et fut cause qu'il se retira de la vie active.

Il était depuis près de dix ans sous-conservateur à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris. Il avait écrit sur Danton et les dantonistes des ouvrages absolument définitifs. Il travaillait à une étude sur le mouvement religieux pendant la Révolution, dont deux gros volumes sont déjà parus, tandis que le troisième n'existe encore que manuscrit. Il a écrit également un livre des plus curieux sur Auguste Comte. Ses obsèques ont eu lieu le dimanche 5 novembre, à deux heures. Le corps a été incinéré au Père-Lachaise.

***

Le statuaire Aristide Croisy est mort le 7 novembre, dans sa propriété de Fagnon (Ardennes), à l'âge de 60 ans.

Né à Fagnon le 31 mars 1840, M. Croisy avait passé par l'atelier de Toussaint, à l'école des Beaux-Arts, où il obtint, en 1863, le second grand-prix de Rome. Il débuta au Salon de 1867 et exposa successivement diverses œuvres qui n'étaient pas sans mérite et qui furent assez goûtées, la *Fondation de la ville de Marseille*, la *Prière d'Abel*, la *Néréide*, *Psyché*, l'*Invasion*, *Malatesta et Rimini*, la *Fille aux raisins*, la *Dhuys*, le *Nid* (au musée du Luxembourg), œuvres aimables et gracieuses, d'un sentiment juste et fin, qui lui valurent plusieurs médailles. On lui doit encore, outre un grand nombre de portraits, bronze ou marbre, de personnages connus, parmi lesquels Augier, Perrin, Tirman, le monument érigé par souscription sur une des places publiques du Mans

à la gloire de l'armée de la Loire et du plus brillant de ses chefs, le général Chanzy, le monument élevé à Soumy, en Russie, à la mémoire du philanthrope Kharitonenko, la statue de Bayard, à Mézières, le groupe du bas des Allées, à Charleville, et, tout récemment, le monument de Sedan.

Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1885, il avait eu une médaille de seconde classe au Salon de 1882, une médaille de première classe en 1885. Artiste laborieux et convaincu, il poussait très loin le souci de ses compositions, et telles de ses œuvres, notamment la restauration des sculptures extérieures du château de Versailles, sont fort appréciées pour leur effort de reconstitution historique. Il devait une certaine notoriété à son monument de l'armée de la Loire. Il y montra des qualités de vigueur qui le classèrent en bonne place parmi les sculpteurs adonnés à ce genre si banal, quand il n'est pas traité avec le nerf et la sobriété nécessaires.

Les obsèques d'Aristide de Croisy ont eu lieu le 9, dans le petit village de Fagnon.

Au cimetière, M. Vigneron, secrétaire de la Société des artistes français, a prononcé un éloquent discours; puis le cercueil a été descendu dans le caveau de la famille, caveau surmonté d'un monument en bronze, œuvre de Croisy, datant de 1894, et représentant Jésus sur sa croix.

M. Croisy avait, il y a quelques années, conçu un autre monument destiné à être placé sur sa tombe. A-t-il abandonné son idée ou ce travail est-il resté dans son atelier à l'état d'ébauche?

Le grand artiste n'est plus là pour le dire...

Et c'est peut-être un chef-d'œuvre de plus que nous perdons!

***

Le colonel Joppé est décédé le lundi 20 novembre, à l'âge de 78 ans.

Il appartenait à une ancienne et honorable famille châlonnaise. Son aïeul était, au commencement de ce siècle, professeur au collège de Châlons; son père, après avoir appartenu également à l'Université, avait rempli pendant de longues années les fonctions de bibliothécaire de la ville.

On se rappellera sans doute les beaux services militaires du colonel Joppé, qui se signala sur la terre d'Afrique, en Crimée, en Italie, auprès de ses compatriotes et amis de la Marne, le général Garnier, le général Appert, le colonel Pein.

Chef de bataillon aux grenadiers de la garde, il fit en cette qualité la campagne de 1870. Blessé une première fois le 16 août, journée de Gravelotte, il ne voulut pas quitter le champ de bataille; quelques instants après il était de nouveau et gravement

atteint. Conduit à l'ambulance, il dut y subir l'amputation de l'avant-bras droit.

Malgré cette blessure, Joppé ne dit pas encore adieu à une carrière qu'il avait déjà si glorieusement parcourue. Nommé lieutenant-colonel en 1871, il fut successivement commandant militaire du palais de l'Assemblée nationale à Versailles, gouverneur du Prytanée militaire de la Flèche et colonel du 144e de ligne à Bordeaux.

Commandeur de la Légion d'honneur, décoré des médailles de Crimée et d'Italie, de la médaille coloniale, depuis près de vingt ans il était revenu dans sa ville natale, où sa bonne grâce et sa cordialité lui avaient conquis toutes les sympathies. Il avait donné une part de ses loisirs à la Société de la Croix-Rouge, et était vice président du Comité départemental.

Son nom est honorablement porté par ses deux fils, l'un conseiller à la Cour d'appel de Douai, le second lieutenant-colonel breveté d'infanterie.

***

Nous apprenons avec regret la mort de M. Maurice Poinsignon, ancien inspecteur d'Académie à Châlons, décédé le 22 novembre, à l'âge de 85 ans

Né à Metz, le 6 mai 1814, M. Poinsignon était, avec M. Wallon, de l'Institut, sinon le doyen, du moins un des plus ancien élèves de l'École normale supérieure de Paris.

Reçu docteur ès-lettres et longtemps professeur au Lycée de Reims, il fut nommé en 1851 inspecteur d'académie en résidence à Châlons, et il resta dans ce poste jusqu'à l'heure de sa retraite en 1877.

Pendant cette longue administration, l'enseignement à tous ses degrés fut l'objet de ses vives sollicitudes C'est à lui qu'on dut la création du *Bulletin officiel de l'Instruction primaire*. Il rédigea également pour les enfants des écoles une substantielle *Géographie de la Marne*, où abondent les renseignements de toute sorte, et que non seulement les jeunes élèves, mais les érudits, peuvent consulter avec fruit. A la même époque, on lui dut l'*Atlas cantonal*, œuvre considérable qu'il mena à bonne fin avec la collaboration des instituteurs, et qui fut récompensée d'une médaille d'or par l'Académie de Reims.

L'administration de M. Poinsignon se signala encore par la création de cours d'adultes et par la fondation de la Société de Secours mutuels des instituteurs et institutrices.

Ses services lui valurent les palmes d'officier de l'Instruction publique et, en 1867, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Poinsignon s'était de longue date préparé aux travaux historiques. Dans ses thèses latine et française pour le doctorat, il avait étudié l'origine des diverses provinces de l'Empire romain. Plus tard il traduisit et commenta l'*Histoire de Richer*, moine

rémois du xe siècle, ce qui le conduisit à écrire l'*Histoire des quatre premiers siècles du Moyen-Age.*

Depuis, il se consacra plus spécialement à notre province. Son *Histoire générale de la Champagne et de la Brie,* fruit de longues années d'élaboration, parut en trois volumes gr. in-8°, accompagnés de planches et carte, à la date de 1885. Il venait de publier une nouvelle édition, revue et complétée, de cet ouvrage considérable, et pouvait dire enfin *Exegi monumentum,* lorsque la mort est venue l'atteindre.

Les obsèques de M. Poinsignon ont été célébrées le samedi 25 novembre, à dix heures, en l'église Notre-Dame de Châlons-sur-Marne.

* * *

On annonce également la mort :

— De M. Petit-Dauphinot, ancien notaire, ancien maire, ancien conseiller d'arrondissement et conseiller municipal de Sommepy (Marne), décédé dans cette commune, le 30 octobre 1899.

Les obsèques ont eu lieu le 2 novembre;

— De M. Augustin-Paul Naudin, ancien négociant, directeur de la Caisse d'épargne, décédé à Reims le 2 novembre, dans sa soixante-quatrième année.

Les obsèques ont eu lieu le 4, en l'église Saint-Jacques;

— De Mme Auguste Moisson, née Mareschal de Montéclain, décédée à Reims, le 4 novembre, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu le 6, en l'église Saint-Maurice;

— De M. Jules-Fernand Legrez, décédé à Reims le 4 novembre, à l'âge de 42 ans.

Le défunt était gendre de M. V. Diancourt, sénateur de la Marne;

— De M. Lange, chef de bataillon d'infanterie en retraite, officier de la Légion d'honneur, décédé à Châlons le 4 novembre, à l'âge de 84 ans.

M. Lange comptait de beaux états de service. Après s'être distingué en Crimée et en Algérie, il avait fait, comme officier dans la garde impériale, la campagne d'Italie, et avait pris part à l'héroïque résistance de la division de grenadiers au pont de Buffalora.

Quelques années après sa retraite, il fut élu membre du Conseil municipal de Châlons, et conserva ses fonctions pendant près de vingt ans.

Il était le père du commandant Lange, en garnison à Châlons, au 25e régiment d'artillerie.

Les obsèques ont eu lieu le 6, en l'église Saint-Loup;

— De M. Lagache, ancien instituteur, officier de l'Instruction publique, décédé à Reims, le 5 novembre.

Les obsèques ont eu lieu le 7, en l'église Saint-Benoît ;

— De Mme la baronne de Vendeuvre, décédée au château de Vendeuvre (Aube), le 18 novembre, à l'âge de 89 ans.

Les obsèques ont eu lieu à Vendeuvre, le 20 novembre, au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie ;

— De M. Louis Desrousseaux de Médrano, ancien capitaine breveté d'état-major, administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain (Aisne), décédé à l'âge de 52 ans, à Fresnoy (Aube), dont il était maire.

Durant sa carrière militaire, que sa santé l'obligea malheureusement d'interrompre, M. Louis Desrousseaux de Médrano avait été attaché militaire à l'ambassade de France à Vienne.

C'était, disent les *Débats*, un gentilhomme et un galant homme dans la plus fine acception des mots, d'une distinction parfaite, d'une culture intellectuelle étendue et forte, d'un commerce sûr, d'une générosité charmante et silencieuse. Sa perte est un chagrin véritable pour tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher.

M. Desrousseaux de Médrano était petit-fils de M. Joseph Perrier, ancien maire de Châlons, ancien conseiller général de la Marne ;

— De Mlle Marie-Reine-Sophie Mangin, décédée à Vitry-le-François, le 21 novembre, à l'âge de cent deux ans et huit mois ; elle était née à Vitry-le-François le 24 ventôse an V (14 mars 1797), de Jean Mangin, homme de loi, et de Marguerite-Pierrette Brachet, ainsi qu'il résulte du registre des naissances de la mairie.

Elle était restée célibataire, et avait une situation de fortune très modeste. Estimée de tous, elle s'était créé de belles relations et il ne se donnait pas une soirée à Vitry qu'elle n'y eût sa place qu'elle tenait d'ailleurs avec beaucoup d'esprit.

Il y a quatre ans, à peine, on la voyait encore à chaque instant passer dans la rue, toute petite, toute mince, toute frêle, mais encore droite, alerte et vive malgré ses quatre-vingt-dix-huit printemps.

Depuis quelques mois elle était souffrante et avait dû s'aliter, mais elle espérait triompher encore de cette crise et réaliser quand même son dernier rêve, le tout dernier : née au déclin du dix-huitième siècle, elle avait vu se dérouler tout le dix-neuvième et elle espérait assister à l'aurore du vingtième.

On s'apprêtait même, parmi ses nombreux amis, à lui offrir à cette occasion une fête des plus brillantes. Les Parques cruelles ne l'ont pas voulu, comme on disait au bon vieux temps, ce bon vieux temps qu'elle avait connu, et dont elle aimait à conter avec un fin sourire de si jolies histoires.

— De M. l'abbé Xavier-Henri Huet, curé d'Iviers (Ardennes), décédé à l'âge de 45 ans.

M. l'abbé Huet était le frère de Mlle Huet, receveuse des postes et télégraphes à Poix-Terron et de notre confrère M. Huet-Saint-Pol, ancien rédacteur au *Courrier des Ardennes*, actuellement au *Messager* de Paris.

BIBLIOGRAPHIE

Louis Courajod. *Leçons professées à l'École du Louvre (1887-1896)*, publiées par les soins de MM. Henry Lemonnier et André Michel. I. *Origines de l'art roman et gothique* (Leçons éditées avec le concours du R. P. de la Croix, S. J.) (Paris, 1899, in-8°).

Du jour où Louis Courajod fut nommé à l'École du Louvre il se consacra à son enseignement avec une véritable passion. Les origines de la Renaissance, celles de notre architecture nationale, devinrent l'objet de ses recherches quotidiennes; il en fit le sujet de ses leçons. Deux de ses amis, MM. Henry Lemonnier et André Michel, secondés par le R. P. de la Croix, ont entrepris la tâche pieuse de faire revivre cet enseignement en publiant les leçons du regretté professeur. Les notes de L. Courajod sont restées souvent à l'état d'ébauche; son esprit, sans cesse en éveil, ne lui laissait pas le temps de rédiger, mais tous ceux qui l'ont connu, amis ou disciples, retrouveront dans ces pages l'allure impétueuse de sa parole; une fois de plus ils seront captivés par l'ardeur de ses convictions; ils se sentiront entraînés par la marche hardie de sa pensée.

Courajod a établi lui-même sa doctrine sans se mettre à la remorque de personne; c'est ce qui en fait l'originalité et la nouveauté. Avec une nature aussi impressionnable que la sienne les idées ne font pas défaut : il les remue; elles jaillissent de tous côtés comme des étincelles. Et c'est toujours avec une ardeur de néophyte qu'il se lance sur les pistes inexplorées! Un simple mot lui suffit pour signaler un sujet d'étude qui doit ouvrir des horizons nouveaux; une indication très brève renferme souvent une idée profonde qu'il n'a pas eu le temps de développer; ses disciples y reconnaîtront le point d'où doit sortir la lumière. En face d'une phrase bien ciselée il se sentait moins puissant et moins persuasif que devant des notes hâtivement jetées sur le papier. Il lui semblait que ses pensées, présentées d'une façon trop académique, perdaient de leur force; il aimait mieux les développer dans un langage pittoresque, accompagnées d'un geste expressif, que de les exposer à ses auditeurs sous une forme trop littéraire.

L'homme tout entier revit dans ces notes si personnelles où sa pensée est fixée et où on ne rencontre rien d'inutile; les matériaux des recherches qui ont absorbé les dernières années de sa vie y sont réunis. Ceux même qui ont combattu ses idées rendront hommage à son labeur et à son talent; ils reconnaîtront, en parcourant ces pages, la loyauté de ses intentions; ils admireront la sincérité, la conscience et la bonne foi que Louis Courajod apportait dans la recherche de la vérité.

A. Héron de Villefosse.

* * *

JEAN DE LA FONTAINE AUX ARCHIVES DE CHANTILLY, brochure in-8°, extraite du *Bulletin de la Société hist. et arch. de Château-Thierry* (année 1899), Château-Thierry, Lacroix, imprimeur.

Sous ce titre, M. Maurice Henriet, un jeune magistrat qui consacre aux lettres les loisirs que lui laissent ses fonctions, rend compte de quelques découvertes qu'il a faites dans les papiers inédits du Musée Condé à Chantilly; découvertes fort modestes, s'empresse-t-il de dire; car tous les documents les plus intéressants de la collection réunie par le duc d'Aumale ont été publiés de son vivant par les soins de ce prince érudit. M. Henriet n'a pu que glaner dans un champ déjà moissonné. Il en a extrait quelques pièces relatives à La Fontaine qui faisait l'objet particulier de ses recherches. Ce sont des lettres, souvent de simples billets adressés à Louis II de Bourbon, dit le Grand Condé, par d'officieux correspondants, familiers de la maison du prince qui, selon la mode de ce temps où les gazettes étaient encore à l'état rudimentaire, tenaient son Altesse Sérénissime au courant des nouvelles de la Cour et de la Ville.

Ces billets font généralement allusion à un fait à peine indiqué. Il s'agit pour le commentateur d'en dégager le sens, de préciser la circonstance à laquelle il se rapporte. C'est par des rapprochements ingénieux avec l'œuvre du fabuliste, par un minutieux examen des dates que M. Henriet arrive à résoudre les questions soulevées par ces lettres peu explicites.

Les conjectures tiennent nécessairement une assez large place dans ce genre de travaux. Il importe avant tout de ne pas faire fausse route, de trouver la bonne piste. M. Maurice Henriet prend plaisir à ce jeu qui exerce sa sagacité. Il y applique en quelque sorte les procédés d'une instruction judiciaire.

Les différents chapitres de sa brochure nous montrent La Fontaine aux prises avec Lulli et Quinault, en butte aux déboires que lui causèrent sa nomination et son admission à l'Académie française. Plus loin, il suit « le bonhomme » à la chasse; nous le voyons ensuite, ce soi-disant paresseux, faire hommage à M. le Prince de sa traduction d'un des dialogues de Platon et, toujours modeste, lui demander si cette entreprise mérite d'être achevée.

Enfin, à propos d'une pièce de vers adressée au chevalier de Sillery, dont le manuscrit autographe se trouve dans le chartrier de Chantilly, M. Henriet nous initie à la méthode, disons plutôt aux habitudes de travail que le poète s'était faites. Il n'épargnait pas les ratures et

Vingt fois sur le métier remettait son ouvrage.

Minuties, dira-t-on peut-être! Mais les minuties elles-mêmes ne sont pas sans intérêt quand il s'agit de la toujours jeune et sympathique figure du fabuliste.

« Parler de La Fontaine n'est jamais un ennui, dit Sainte-Beuve, même quand on serait bien sûr de n'y rien apporter de nouveau. » A plus forte raison quand on y apporte sa contribution personnelle, comme l'a fait M. Maurice Henriet.

*
* *

VOYAGE EN FRANCE, par Ardouin-Dumazet. *20e série : Haute-Picardie — Champagne Rémoise — Les Ardennes*, avec 21 cartes ou croquis. Paris, Berger-Levrault et Cie, in-12 de 400 pages. Prix : broché, 3 fr. 50 c ; élégamment cartonné, 4 fr

Cette grande entreprise du *Voyage en France*, accueillie avec scepticisme au début, car le programme de l'auteur semblait trop grandiose pour être réalisable, se poursuit avec régularité. Voici le vingtième volume; l'œuvre est aux deux tiers achevée Avant longtemps la France possédera donc un monument tel qu'aucun pays n'en possède encore, comparable, pour l'étendue, aux plus vastes encyclopédies.

Ce sera l'œuvre d'un seul écrivain, voué avec une passion ardente au culte de la patrie française, étudiant celle-ci sous toutes ses faces, s'efforcant de faire comprendre les beautés et les aspects infinis d'un pays trop souvent dédaigné par ses propres enfants.

La 20e série sert de lien entre les volumes consacrés au Nord et ceux qui sont annoncés pour les régions de l'Est. M. Ardouin-Dumazet fait parcourir au lecteur les vallées de l'Oise et de l'Aisne, depuis la vieille ville de Noyon jusqu'aux confins de la France, à la sortie de la Meuse, vers Givet. Et c'est une succession de tableaux imposants ou gracieux, décrits d'une plume alerte. La description de la vallée de l'Aisne, vers Soissons, du pays de Laon, des beaux paysages de Coucy et de Saint-Gobain, sera une révélation pour nombre de gens plus familiers avec les questions africaines !

Que d'attraits offrent cependant la fraîche Thiérarche, peuplée de vanniers, le site historique de Guise, dominant l'œuvre philanthropique du familistère, et les pentes opulentes d'Épernay, d'Ay, de la montagne de Reims, où nous conduisent des chapitres pleins de couleur et de vie, avant que nous assistions à la préparation du vin de Champagne! Quels tableaux saisissants de la Champagne Pouilleuse dans les pages consacrées au camp de Châlons et à l'armée qui s'y prépare à sa tâche future !

Après des excursions dans les pays ignorés du Rethelois et du Porcien, l'auteur du *Voyage en France* nous fait pénétrer au sein de l'Ardenne, admirable région plus connue où, cependant, il a trouvé matière à découverte en étudiant les curieuses industries de la vallée de la Meuse, en parcourant les champs de bataille de Rocroi et de Sedan. Il faut lire ce livre pour bien comprendre tout ce que la race française offre d'ardeur au travail et d'ingéniosité à tirer parti des ressources du sol.

*
* *

Bulletin de l'Œuvre des Voyages scolaires et Revue régionale d'Éducation populaire. Le numéro de 52 pages, avec 45 dessins ou photogravures. Prix : 1 fr.

Le 3e numéro du *Bulletin-Revue* publié par l'*Œuvre des Voyages scolaires* vient de paraître à la librairie Matot-Braine, à Reims.

Cette publication originale, absolument unique, est imprimée sur beau papier, illustrée de jolis dessins et de nombreuses photogravures très réussies. Partout, elle rencontre le plus sympathique accueil. C'est, d'ailleurs, une revue d'éducation populaire des plus instructives et qui traduit un essai fort heureux de décentralisation intellectuelle.

Voici le sommaire du 3e fascicule :

1. *Chronique des Fêtes.* — La Kermesse de Reims. — Une fête enfantine à Rilly-la-Montagne. — Fête de l'adolescence à Paris. Ed. Brodiez. — Lettre de Russie.

2. *Chronique régionale des Voyages d'études et des Excursions scolaires.* — Bourse de voyage. — Voyages d'institutrices et d'instituteurs. — Excursions d'associations amicales et d'élèves d'écoles primaires. A.-E. André.

3. *En Zigzag.* — *Marne.* — Notions d'histoire de l'art par les monuments de Reims. Jean Capelle.

Aisne. — Inauguration du monument des trois instituteurs de l'Aisne, à Laon. E. Béchet.

Ardennes. — Les Quatre Fils Aymon et la Forêt des Ardennes. I.-A. Rayeur.

Variétés. — Voyages de vacances. Paul Despiques. — En chemin de fer (dialogue). A. Berthelot. — Propos de route. Émile Faguet. — En Ardenne : le Sentier des Rouges-Gorges. Pierre de Flaba. — Chansons de vendange. Remi Lorain.

Échos. — Curiosités. — Esprit des autres.

*
* *

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (novembre-décembre 1899) :

I. Notes archéologiques sur Sorcy, par M. Hénault.

II. Mélanges. — Perception d'une aide en Rethélois au xive siècle, par H. Moranvillé.

Lettres de grâce accordées par l'évêque d'Orléans à un gentilhomme ardennais (1707), par le Dr H. Vincent.

Les Savary, par Arthur Chuquet.

L'acte de naissance, à Monthermé, du compositeur Scheyermann (1767), par Numa Albot.

Une restitution d'archives à l'hôtel-de-ville de Mouzon par le P. Fulgence (1767), par A. Frézet.

La tutelle des enfants de Charles d'Aguizy en 1671, par C.-G. Roland.

La famille rethéloise des Dubus, par Al. Baudon.

Quelques centenaires ardennais, par Paul Pellot.

III. Bibliographie. — Paul Pellot, *Inventaire des titres de la maison de La Grange* (Al. Baudon). — E. Thellier, *Notice historique du village d'Annelles* (H. Jadart). — Paul Laurent, *Une fourniture de marbre pour l'église du Val-de Grâce.* — H. Jadart, F. Baudemant et J. Carlier, *Les cloches du canton de Château-Porcien.* — Baron F. Seillière, *Procès-verbal de séparation et d'abornement de la principauté de Salm des terres de France et de Lorraine, du 5 janvier 1755.* — H. Jadart, *Voyage de Jacobs d'Hailly, gentilhomme hillois, à Reims, dans la Champagne et les Ardennes.* — Henri Lacaille, *Étude sur le Collège de Reims à Paris* (H. Jadart).

IV. Table des matières du tome VI de la *Revue historique ardennaise* (année 1899).

* * *

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (novembre 1899) :

Paul Pellot, La famille de Beauvais.

Dr A. Lapierre, La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethélois (*suite*).

Variété. — Ernest Henry, Un portrait d'Ardennais : Le vicomte de Morel de Vindé.

Bibliographie. — *Breux, son histoire et sa seigneurie*, par F. Houzelle (Dr J. Jailliot et E. Henry).

* * *

Sommaire du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (15 novembre 1899) :

Les bibliothèques d'amateurs décrites par eux-mêmes ou par leurs amis.

Un factum de Beuchot, par M. Maurice Tourneux.

Jules Cousin, conservateur de la Bibliothèque et des Collections historiques de la ville de Paris (Musée Carnavalet), 1830-1899, par M. Paul Lacombe (suite).

Incunables de bibliothèques privées (2e série), par M. l'abbé J.-B. Martin (suite).

Les Petits Romantiques, Édouard d'Anglemont, par M. Eugène Asse (suite).

Le deuxième centenaire de Racine à la Bibliothèque nationale, par M. Maurice Henriet (suite).

Chronique.

Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire.

Livres nouveaux.

* * *

Sommaire de la *Revue historique*, tome LXe (novembre-décembre 1899) :

Achille Lachaire. *Saint-Bernard*, p. 225-242. — Fr. Rabbe. *Une Société*

secrète catholique au XVII*e siècle : Les Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 243-302. — A. BRETTE. *Papiers et correspondances du prince Emmanuel de Salm-Salm pendant la Révolution française*, p. 303-319.

* * *

A TRAVERS LES REVUES. — M. Gustave Laurent a publié, dans la Revue de *La Révolution française* du 14 août 1899 une intéressante étude sous ce titre : *Un faux dauphin; Jugement du tribunal criminel de la Marne contre Jean-Marie Hervagault, pseudo-dauphin, 12 et 13 prairial an X.*

* * *

La *Revue de Paris* du 1er octobre 1899 a fait paraître sous ce titre : *A Reims, 1825-1838,* des notes de Victor Hugo sur deux séjours du poète dans cette ville, au moment du sacre de Charles X, où Nodier lui révéla Shakespeare, et en 1838, lors de la naissance du comte de Paris. Ces notes, rédigées plus tard en exil, feront partie d'une deuxième série de *Choses vues*, actuellement sous presse.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — *Séance du 17 novembre 1899.* — Présidence de M. E. Buxtorf, président.

M. Louis Morin offre un travail sur « Les Sociétés de Secours mutuels à Troyes aux XVIe et XVIIe siècles » avec une gravure.

M. Jovy, professeur de rhétorique au collège de Vitry-le-François, envoie le tome Ier du « Spicilège de Vitry-le-François », pour le prix Étienne Georges.

M. Le Clert dépose, au nom de M. Albert Babeau, un travail sur « Les Décorations intérieures de la Cathédrale de Troyes sous Louis XVI », avec une planche représentant le maître-autel de la cathédrale tel qu'il devait être exécuté.

M. Le Clert lit un travail destiné à « l'Annuaire », intitulé : « Quelques Seigneuries de l'ancienne Châtellenie de Pont-sur-Seine ». L'auteur décrit les ruines pittoresques du château de Foujon, seul représentant dans l'Aube de l'architecture militaire de la fin du XIIe siècle.

M. Auguste Huguier, élève distingué de l'École d'architecture Trélat, offre à la Société de lui adresser des photographies, faites par lui, du portail méridional de l'église d'Auxon, classé parmi les monuments historiques. La Société les acceptera avec reconnaissance. M. Auguste Huguier a fait aussi une restauration de ce portail, dessiné au lavis et à l'encre de Chine. Le jeune artiste a reçu déjà de hautes récompenses qui lui font le plus grand honneur.

M. de la Boullaye propose de renvoyer à la commission de l' « Annuaire », en même temps que celui sur « les Décorations intérieures de la Cathédrale de Troyes sous Louis XVI », le travail de M. Albert Babeau sur « Les conditions de l'Habitation dans le département de l'Aube », lu à la dernière séance. Ce renvoi est voté, ainsi que celui du travail de M. Le Clert sur « l'Ancienne Châtellenie de Pont-sur-Seine ».

***

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du jeudi 9 novembre 1899.* — Présidence de M. Muller, vice-président.

Le Président dépose sur le Bureau comme dons faits à la Société par :

1° M. Héron de Villefosse, de l'Institut : le compte-rendu du *Congrès des sociétés savantes de Toulouse, discours prononcés à la séance générale, le samedi 8 avril 1899*, par MM. Héron de Villefosse, Baillaud, Gaston Paris et Georges Leygues.

2° M. Lalubie, avocat greffier en chef au tribunal de commerce de Marseille : le *répertoire des travaux de la société de statistique de Marseille*, fondée le 7 février 1827, années 1897-1899.

3° M. le docteur V. Leblond, ancien interne des hôpitaux de Paris, membre de la Société académique de l'Oise : *L'Abbaye de Rebais en Brie*, Sommaire chronologique de 635 à 1800.

4° M. le docteur Corlieu : Une copie de l'*acte de vente de la ferme de Villeroy* du 21 mai 1792.

5° M. Lemarié : la *Petite Gazette de Dammartin*.

Nos remerciements aux donateurs.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Jules Barigny pour une communication relative à la démolition de l'ancien Hôtel-Dieu de Meaux.

Avant sa lecture, M. Barigny, pour mieux faire voir l'ensemble des bâtiments, cours et jardins de l'ancien Hôtel-Dieu, présente une série de plans qui lui appartiennent. L'Hôtel-Dieu, proprement dit, était l'hospice des malades de la ville de Meaux. Il avait son entrée principale sur la rue du Tribunal, aujourd'hui rue de Martimprey, il aboutissait à la rue Saint-Remy où existait l'église, et du côté ouest, rue des Vieux-Moulins. La surface totale était de 3.291 m. 20 cent.

Une partie du corps de bâtiment dans lequel étaient établis les bureaux de l'administration et le logement du chapelain, rue du Tribunal, était la propriété de M. Louis-François Gouret, ancien président du Tribunal civil de l'arrondissement de Coulommiers, qui en fit la vente à l'administration de l'Hospice le 28 octobre 1818, moyennant 9.000 fr.

Cette propriété, provenant autrefois du grand Prieuré de France, fut acquise par M. Gouret des administrateurs du département de Seine-et-Marne le 24 messidor an IV.

Par ordonnance royale du 25 décembre 1844, la commission des hospices a été autorisée à vendre en bloc ou par lots lesdits immeubles et le 9 mai 1845, ils ont été mis en vente sur la mise à prix de 165.516 fr. 90 et adjugés par le ministère de Me Lucy, notaire à Meaux, à M. Pierre-Félicité-Jules Barigny, propriétaire audit Meaux, pour la somme de 175.000 francs.

La première pierre de cette église dont les fragments ont été recherchés dans les décombres en 1846 par M. Jules Barigny, fils de l'acquéreur, portait l'inscription suivante :

A LA GLOIRE DE DIEU
Sous le règne de Louis XV
MONSEIGNEUR L'EMINENTISSIME
CARDINAL DE BISSY
Évêque de cette ville, abbé de Saint-Germain-des-Prés
commandeur des ordres du Roi, bienfaiteur
de cet hôtel dieu, a posé la première
pierre de cette église
(avant Juillet 1787).

M. Barigny a présenté cette pierre à la Société et lui en a gracieusement fait l'offre. La Société remercie M. Barigny.

La consécration et dédicace de la nouvelle église de l'Hôtel-Dieu de cette ville de Meaux, ont été faites le dimanche 22 février 1789 par Monseigneur de Fontenilles, évêque de Meaux.

M. Barigny expose également un plan des fortifications existantes de la ville de Meaux; elles mesuraient 12 mètres du mur d'enceinte au mur extérieur, où sont construits des bâtiments d'habitation et où était construit, à l'angle ouest sur la rue Saint-Remy, la porte dite *Saint-Mélor*.

Le Président donne la parole à M. le docteur Corlieu pour la lecture de l'acte de vente de la ferme de Villeroy.

L'an 1792, le 21 mai, en l'assemblée directoriale du district de Meaux et en exécution de l'arrêté du 14 mai qui ordonne que les biens nationaux ci-après désignés adjugés à M. Jean-Pierre Samson, négociant à Paris, seront vendus à la folle enchère dudit sieur Samson, faute d'avoir payé la somme dont il est débiteur : il a été procédé à la réception des premières enchères des biens immeubles dont la désignation suit :

Une ferme sise à Villeroy, composée de six corps de bâtiments et de la quantité de 191 arpents compris l'enclos de la ferme, adjugés au sieur Samson moyennant 312.300 livres suivant procès-verbal de vente des 28 février et 16 mars 1791.

M. Samson n'ayant rien payé, il a été procédé à une nouvelle adjudication. Sur une 7e bougie, les biens ont été enchéris par M. Pierre-Claude Prousteau, ancien lieutenant général de l'amirauté demeurant à Paris, rue des Tournelles, à 250.000 livres : le 20 novembre 1792 M. Prousteau a déclaré que l'adjudication à lui faite est tant pour lui que pour le citoyen Charles-Louis Pecaul, demeurant à St-Ouen, municipalité de Favières, pour lequel il s'est rendu adjudicataire des terres comprises aux articles 9 et 10 du procès-verbal formant 30 arpents 70 perches moyennant 63.000.

* * *

Le Baptême de Clovis, de Th. Dubois, au Conservatoire. — Une œuvre importante de notre éminent compatriote M. Théodore Dubois, exécutée l'an dernier avec une grande solennité dans la cathédrale de Reims, et reprise le dimanche 19 novembre, au Conservatoire de musique, est appréciée en ces termes par le critique du *Journal*, M. André Gresse, non sans quelque sévérité, de son propre aveu :

« Je suis un peu embarrassé pour parler du *Baptême de Clovis*, de M. Théodore Dubois, composé sur une ode de Léon XIII à la France, qui figurait hier au programme de réouverture des Concerts du Conservatoire. J'avais été naguère convoqué à l'audition solennelle qui en fut donnée, en la cathédrale de Reims, sans pou-

voir m'y rendre. Je dois le regretter car, bien certainement, le prestige du cadre, plus vaste, plus favorable aux sonorités excessives, peut-être aussi l'influence du milieu sur tout cœur chrétien, m'eussent incité à une plus grande indulgence.

« Soucieux d'impartialité, cependant, j'avais lu, par deux fois, la partition de M. Dubois; cela était vraiment superflu, car nulle surprise ne m'était réservée. — Comme il est dit dans *Faust :* « Ce qui doit arriver arrive à l'heure dite », et tout est normalement écrit dans l'œuvre entendue hier, car ne l'oublions pas, l'auteur a l'absolue possession de la langue orchestrale. Cela lui permet de produire de beaux effets de cuivres, de manier en d'heureuses alternances les chœurs et les pleines sonorités de l'orchestre, comme dans la première partie « le Baptême »; mais lorsque, dans « l'Épopée » les mêmes effets de cuivres reparaissent, ils deviennent impuissants, disons-le, à remplacer une inspiration qui se dérobe... certainement par modestie, devant des réminiscences de *Siegfried-Idyll*, voire du trio de la *Marche Russe* de Ganne — thème de l'orchestre soutenant le chant du ténor dans le « Baptême ».

« Cette audition s'imposait au Conservatoire peut-être du fait de la situation officielle de l'auteur. C'est là sa plus grande justification... est-ce suffisant?

« Ah! combien M. Théodore Dubois est mieux inspiré, lorsqu'il traduit si finement pour l'orchestre des pièces de Schumann. Son activité musicale trouve assurément là un plus heureux débouché... »

* * *

Réception du baron de Baye a Tiflis (Géorgie). — Le journal russe *Le Caucase*, de Tiflis, en date du 27 octobre 1899, rend compte de la fête de nuit donnée dans les jardins de « Fantaisie », à Véra, aux environs de Tiflis, en l'honneur du baron de Baye, chargé de mission par le ministère de l'Instruction publique, et du littérateur russe E.-L. Markoff, de passage dans cette ville.

Parmi les organisateurs de la soirée figuraient le vice-gouverneur de Tiflis Stephanovitch, les princes J.-G. et J.-S. Tchavtchavadsé, les généraux Eristoff, Mamatseff, etc.; N.-S. Klenovski, directeur du Conservatoire de musique de Tiflis, le poète populaire géorgien Vélitchko; MM. J.-G. Mélikoff, A.-M. Akhnazaroff, et la rédaction des journaux *Le Caucase* et *L'Ivérie*.

Les hôtes éminents, accueillis dans les jardins pavoisés et illuminés par un orchestre d'enfants, *sazandaris* et *doudoukis*, ont été l'objet d'une réception enthousiaste. On leur a offert des lyres en feuilles de laurier ornées de fleurs naturelles et de rubans de soie. Au repas qui a suivi, des toasts chaleureux, en vers et en prose, ont été successivement portés par MM. Vélitchko, E.-L. Markoff, etc. Les princes Revaz et Karaloff ont fait entendre les traditionnelles chansons populaires « Mravalmijiera »; ces folklo-

ristes distingués appartiennent à une famille connue depuis des siècles pour ses talents artistiques : elle fournissait jadis des chanteurs et des musiciens à la cour de Géorgie. Aussi les thèmes si variés et si caractéristiques de la Kakhétie ont-ils charmé particulièrement la nombreuse assistance.

Le baron de Baye, prenant la parole à son tour, a répondu en français, d'une voix tremblante d'émotion, combien il se sentait touché de l'accueil reçu dans cette belle Géorgie qu'il visite pour la troisième fois, et dont les sites grandioses évoquent à chaque pas les héroïques souvenirs de son passé. Toute la Géorgie, dit-il, est un jardin magnifique, et la Kakhétie est le jardin de la Géorgie. La nature s'y montre généreuse et superbe, les vignes s'enlacent aux arbres, faisant plier leurs branches sous le poids des grappes ambrées ; les grenadiers se couvrent tour à tour de fleurs et de fruits ; une flore merveilleuse émaille le sol de toutes parts...

Cette improvisation poétique a été fort goûtée par l'auditoire, et la brillante soirée s'est terminée par une exécution de la célèbre danse nationale la *lesghinka* que les voyageurs français et russe ont regardée avec un vif intérêt.

A.-T. R.

* * *

La grande rose de l'Église Saint-Pierre et Saint-Paul à Épernay. — Dans un récent discours, l'orateur disait du transept d'une église qu'il était, d'après les méthodes du moyen âge, l'endroit des lumières d'or et des rayons d'azur tombant des immenses roses, l'endroit du génie plus libre et plus ardent.

Ces paroles se vérifient à la lettre quand on examine la magnifique verrière placée la semaine dernière dans la rosace du transept de l'autel de la Vierge de la nouvelle église Saint-Pierre et Saint-Paul, à Épernay.

Le châssis de pierre de la baie circulaire, d'un diamètre de six mètres, se compose d'une grande rose centrale terminée par douze demi-cercles. Autour de cette rose centrale circulent douze autres roses moins larges, et enfin un petit *oculus* ou œil-de-bœuf sépare la partie supérieure de ces roses s'épanouissant comme la grande en six demi-cercles.

Au centre de la rosace, on a placé l'archange Saint Michel, le chef de la milice céleste et le défenseur des droits de Dieu au ciel et sur la terre. L'archange, les ailes déployées et empourprées d'un rayon de soleil, brandit de la main droite une lance qui transperce la tête du dragon infernal, dont les replis entrelacés menacent en vain son vainqueur.

Le bouclier de saint Michel porte la Croix de Lorraine et les traits nobles et calmes du soldat de Dieu sont l'image de la sérénité de l'Église en face des attaques répétées de Satan et de ses complices de tous les temps.

Les armoiries du comte et de la comtesse Gaston Chandon de Briailles, les généreux donateurs de cette riche verrière, remplissent la rose qui se trouve à la partie inférieure du châssis de la baie.

En remontant à droite, nous voyons dans les onze autres roses, avec leurs attributs bien connus, les personnages suivants : le Sacré-Cœur de Notre-Seigneur ; la Vierge Mère ; saint Georges ; saint Joseph ; saint Gabriel ; saint Charlemagne ; saint Nicolas ; saint Hubert ; saint Raphaël ; saint Maurice et saint Fiacre. Une étoile figure dans chaque petit *oculus* et, dans chaque demi-cercle on remarque des feuillages aux fleurs et aux fruits très variés.

Il faut voir cette belle verrière dans tous ses détails pour juger de son merveilleux ensemble qui transforme complètement ce transept. Cette partie de l'Église en reçoit son cachet définitif et ce quelque chose de mystérieux qui invite l'âme à la prière et la remplit d'émotions mystiques.

Ce beau travail, qui ne laisse rien à désirer, fait espérer que l'autre rosace n'attendra pas trop longtemps sans revêtir la même forme.

* * *

Sous les tilleuls. — Ce n'est pas le roman d'Alphonse Karr qu'évoque le procès que nous allons conter, mais bien plutôt la délicieuse lettre de Paul-Louis Courier inspirée par la fameuse défense aux bons villageois, ses amis, de danser sur la place publique.

Mussy-sur-Seine est une jolie petite ville du département de l'Aube, ornée d'un château appartenant à M. de Bantel, et d'une promenade dite des Essoyes, qui court sur la crête d'une colline, à quelque cent mètres de hauteur, promenade formée d'une double rangée de tilleuls et qui borde d'un côté le parc du château.

Elle a toute une histoire, cette promenade. Avant la Révolution, sous Louis XVI, Mgr de la Luzerne, évêque de Langres, qui venait se reposer dans son château de Mussy de ses sermons sur le carême et de ses oraisons funèbres à la cour — peut-être bien de légères ruptures de jeûne et de quelques oraisons galantes — avait tenu à obéir à un vieil édit royal — édit de 1720 — aux termes duquel les châtelains devaient, sur l'un des côtés de leurs domaines, et dans les terrains en friche appartenant aux communes, planter des tilleuls « pour la distraction du menu peuple ». Au fond du parc et du temps de monseigneur, les arbres avaient donc commencé à pousser, et quand la Révolution éclatait, que le citoyen Estienne, procureur du district, devenait l'heureux propriétaire du domaine, l'orage du temps qui abattait les hommes passait au travers des feuilles sans en faire choir une de plus.

Cependant, sous cette allée feuillue, l'habitude avait été prise par la jeunesse de Mussy de se rencontrer, filles et garçons, et de

se promener en couples silencieux et tendres, planant sur le parc, sur la ville, bien au-dessus des cent mètres de la colline.

Or, savez vous ce que les grands seigneurs, propriétaires successifs du château, ces empêcheurs non de danser, mais de s'aimer et de se le dire, finirent par imaginer et par faire accepter? C'est que la promenade des Essoyes dépendait du château et qu'ils avaient le droit de l'enclaver. Grande bataille à l'époque, qui se terminait par cet accord : que le propriétaire du château, propriétaire également de la promenade, pourrait l'entourer d'un mur, mais à la condition d'y percer deux portes à l'usage des promeneurs, l'une pour entrer, l'autre pour sortir.

Arrivait M. de Bantel qui, hélas? devait être moins tolérant que l'évêque et que l'acquéreur des bois nationaux. « J'en ai assez, expliquait-il, de ce nid d'amoureux au fond de ma propriété; les tilleuls de mon avenue sont taillados sans pitié, décorés stupidement de noms, de dates, de cœurs transpercés : les deux portes de l'avenue des Essoyes resteront ouvertes en vertu de la servitude de passage et du droit de promenade qui pèse sur mon bois, mais ouvertes seulement au lever du soleil et fermées le soir. »

Eh quoi! une pareille rigueur, une aussi insupportable privation! plus de baisers furtifs dans la nuit, plus de serments sous la feuillée, au pied de ces bons tilleuls, gonflés d'une sève amoureuse, et qui avaient appelé et abrité tous les amoureux et toutes les amoureuses de Mussy!

Le maire de la commune prenait fait et cause pour ses administrés et se décidait à un procès contre M. de Bantel.

Et, hier, il a été jugé — à la première chambre de la cour — après plaidoiries de Me Flamand pour le maire et de Me Jullemier pour le châtelain — que le droit de promenade en question impliquait le libre accès et l'accès constant, de jour et de nuit.

Aux sages habitants de Mussy de n'en pas abuser.

* * *

M. de Saint-Marceaux et le monument d'Alexandre Dumas fils. — Le statuaire René de Saint-Marceaux, à qui l'on devait déjà le tombeau d'Alexandre Dumas fils au cimetière de Montmartre, avait été chargé, il y a quelques mois, du monument à élever à la mémoire du brillant dramaturge.

Après avoir exécuté toute une série d'esquisses dont aucune ne l'avait satisfait complètement, il vient de rentrer à Paris avec la maquette définitive qu'il a présentée ces jours-ci au comité et qui a reçu des approbations unanimes.

Alexandre Dumas est assis la tête légèrement penchée, écoutant une femme détachée du groupe de ses héroïnes, gracieuse guirlande humaine qui décore la partie droite du monument. Il écrit pour ainsi dire sous sa dictée les confidences que, la main en

pavillon sur sa bouche, cette femme chuchote à son oreille, et dont il fera quelque plaidoyer en faveur de la femme.

Le piédestal est rond, et la silhouette générale du monument, dont les personnages, il faut le dire, sont plus vivants que ceux du monument d'Alexandre Dumas père par Doré, a été visiblement conçue de façon à n'être point trop disparate en face de ce dernier et à lui faire pendant en quelque sorte.

Sur la partie gauche de ce piédestal, où l'absolue symétrie est très heureusement négligée, M. de Saint-Marceaux a accroché des masques et des attributs de théâtre au-dessous desquels sont gravés, dans la pierre, les titres des principales œuvres d'Alexandre Dumas fils.

On lit enfin le nom du grand écrivain et les dates de sa naissance et de sa mort sur le devant du piédestal.

L'œuvre est définitivement arrêtée aujourd'hui et elle sera exécutée d'après cette maquette. Mais on ne peut espérer la voir sur la place Malesherbes qu'à la fin de l'année prochaine, sinon en 1901.

Le décor de la place des Trois-Dumas sera complété, on le sait, par une statue du général Dumas, œuvre du jeune sculpteur Alphonse Moncel.

* * *

Dons au musée de Reims. — La municipalité de Reims a reçu de M. Michel, son auteur, le buste en plâtre de Lesage, destiné au musée.

De même, M. Bailly a fait don du buste du regretté M. Robert, ancien maître de chapelle, œuvre de M. Chavaillaud.

* * *

Legs aux hospices de Reims. — Le baron Frédéric Seillière, mort le 27 mars 1898, en son domicile à Paris, avenue de l'Alma, 41, a légué aux hospices de Reims la somme de mille francs.

L'administration de ces établissements est autorisée par la municipalité à accepter le legs, et des remerciements sont adressés à la mémoire du défunt, qui est un enfant de Reims.

* * *

Inauguration du buste de M. Remy Petit a Montmirail. — Le dimanche 22 octobre, a eu lieu à Montmirail (Marne), l'inauguration du buste de M. Remy Petit, bienfaiteur de la ville.

Dans la cour de la maison Petit, pavoisée et très coquettement décorée, on a solennellement dévoilé les traits de celui qui fut maire de Montmirail pendant la guerre de 1870-71, et mérita par ses services la croix de la Légion d'honneur.

C'est sous son administration que fut construit l'Hôtel-de-Ville.

Il donna vingt mille francs pour la création d'une école. Fondateur et président de la Société de secours mutuels, il lui légua à sa mort, en 1884, la somme de dix mille francs; il légua vingt-cinq mille francs à la ville de Montmirail pour des bourses d'apprentissage. Enfin il fit de la ville sa légataire universelle, à charge par elle de créer une maison de retraite pour les vieillards et les infirmes des deux sexes.

Des discours ont été prononcés par MM. Labbé, maire, Merlin, conseiller d'arrondissement, et par un enfant des écoles.

Le soir, un banquet par souscription et un bal précédé d'un feu d'artifice ont joyeusement terminé la fête.

***

Académie de Reims. — L'Académie a procédé, dans sa séance du 10 novembre, au renouvellement de son bureau. Ont été élus pour l'année 1899-1900 :

MM. le Dr Guelliot, président; le Dr Colleville, vice-président; H. Jadart, secrétaire général; L. Demaison, secrétaire archiviste; Ed. Lamy, trésorier.

MM. P. Douce, Cauly et Léon Morel, membres du conseil d'administration.

En outre, M. Louis Léger, professeur au Collège de France, a été élu membre honoraire en témoignage de gratitude pour sa réédition de l'*Evangéliaire slavon* de la Bibliothèque de Reims.

***

Société des Architectes de la Marne. — Dans sa séance du 29 novembre 1899, la Société des Architectes de la Marne a procédé à l'élection de son bureau pour les deux années 1900 et 1901.

Ont été élus :

Président : M. Gillet, architecte du département, à Châlons.

Vice-président : M. Dupont, architecte de la ville d'Épernay.

Secrétaire : M. Dufay, architecte à Reims.

Trésorier : M. Clouet, architecte à Épernay.

Archiviste : M. Margottin, architecte à Reims.

***

Une généalogie inédite de la Maison de Villemaur. — Nous signalons aux amateurs un curieux et précieux manuscrit généalogique qui se trouve en ce moment à la librairie A. Geoffroy, 9, rue Blanche, à Paris. Il concerne la maison de Villemaur ou de Villemor, dont les membres furent seigneurs et vicomtes de ce lieu, vicomtes de Troyes, conseillers au Parlement de Paris, membres de la Chambre des Comptes, etc. Cet intéressant recueil généalogique

est orné d'écussons et d'armoiries enluminés, dont plusieurs inédits, relié en velours vert, chiffre d'argent sur le plat, feuillets de parchemin à encadrements, etc.

* * *

Dans le catalogue d'une importante vente d'autographes faite le 15 novembre par la maison Noël Charavay, nous avons remarqué d'intéressantes lettres de Bossuet, Colbert, Diderot (à Beaumarchais), l'astronome Lacaille (à l'abbé Bossuet), Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise, le général Hardy ; une quittance de Mignard ; une jolie épître de Méhul à son médecin, dans laquelle il se révèle grand collectionneur de fleurs et surtout de tulipes, etc., etc.

* * *

Le grand Étang-du-Roi, près d'Igny-le-Jard. — Le grand Étang-du-Roi, situé dans la forêt de Vassy, non loin du chalet Alix, rendez-vous de chasse, et à proximité d'Igny-le-Jard, faisait autrefois partie du domaine du comte Roy, puis du marquis de Talhouët, et il appartient aujourd'hui à Mme la marquise de Juigné.

Cet étang, le plus grand de tous ceux de la contrée, a environ six cent mille mètres carrés de superficie en eau, et renferme 7 à 8.000 kilos de poissons : brochets, carpes, anguilles et autres espèces.

La pêche qui se fait tous les trois ans, et a eu lieu, cette année, les 27, 28 et 29 novembre, a été des plus abondantes et favorisée par une température exceptionnelle. Cette pêche avait attiré un grand nombre de curieux qui ont pu s'extasier sur la grosseur des brochets, ces squales d'eau douce, dont plusieurs atteignent les poids de 9 et 10 kilos.

A la suite de la pêche, M. Taté fils, marchand à Paris, acquéreur du poisson, a voulu, pour son début dans la commune, que les malheureux en profitassent, et à cet effet, il a fait remettre à M. le maire d'Igny un énorme panier de poissons qui a été distribué par les soins de M. Hurtaut, maire, et de MM. Gras et Bonnet, délégués du bureau de bienfaisance, à plus de trente familles nécessiteuses qui, ce jour-là, ont pu faire un petit festin.

Ce vaste étang est ainsi nommé parce qu'il a appartenu au roi Louis XIV comme faisant partie de la châtellenie d'Épernay, Saint-Martin et Château-Thierry, qui fut cédée en 1646 au duc de Bouillon, par suite d'un échange pour la principauté de Sedan à Rocroy.

A la Révolution, le duc de Bouillon vendit ses biens à M. Roy, qui devint ministre des finances et fut anobli sous Louis XVIII. La fille du comte Roy épousa le marquis de Talhouët, qui devint par son mariage l'un des plus grands propriétaires fonciers de France.

***

Nominations et Distinctions. — *Prix académiques.* — Dans sa séance publique annuelle tenue le 23 novembre 1899, l'Académie française a décerné le prix Vitet (3.100 francs), à M. Henri de Régnier, pour l'ensemble de ses œuvres littéraires;

Un prix de 1.500 francs à M. le colonel E. Titeux, pour son livre : *Saint-Cyr et l'École militaire spéciale en France;*

Un prix de 1.000 francs à M. H. Galli, pour son livre : *Le carnet de campagne du lieutenant-colonel Lentonnet à Madagascar;*

Un autre prix de 1.000 francs à M. Hippolyte Parigot, pour son livre : *Le drame d'Alexandre Dumas.*

Nous offrons nos meilleures félicitations à nos compatriotes ardennais, châlonnais et troyen.

***

Sur la liste des récompenses que l'Académie des Sciences morales et politiques a décernées le 10 novembre dernier, on lit :

« Prix du budget (2.000 fr.) ayant pour sujet : *Histoire de la liberté de conscience et des cultes en France, depuis l'avènement de Henri IV jusqu'en 1830,* décerné à M. Désiré Brévot, professeur à l'École normale de Chaumont. »

Il y a dix ans, la même assemblée accordait au même lauréat un prix de 10.000 francs (partagé ex-æquo avec un professeur de l'Université) pour un mémoire sur *l'Église libre dans l'Etat libre.*

M. Brévot, auquel nous adressons nos plus sincères félicitations, est né en 1861 à Ville-sous-la-Ferté (Aube). Formé à l'école de son village, puis à l'Ecole normale de Troyes, il a exercé dans notre département la fonction d'instituteur primaire, jusqu'au moment où son premier travail attira sur lui la bienveillante attention de l'autorité universitaire, qui l'attacha au personnel enseignant des écoles normales.

***

Liste des récompenses obtenues par les élèves de l'École de Médecine de Reims pendant l'année scolaire 1898-1899 :

DOCTORAT

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE

Prix : Médaille d'argent, M. Bocquillion (Fernand), de Reims (Marne).

Prix : Médaille de bronze, M. Séjournet (Maurice), de Revin (Ardennes).

Prix : Médaille de bronze, M. Fortin (Paul), de Reims.

3e ANNÉE

Prix : Médaille de bronze, M. Muller (Léon), de Glannes (Marne).

Mention honorable : M. Camus (Lucien), de Reims.

CERT. P. C. N.

Prix Jolicœur : Médaille d'or, M. Briquet (Camille), de Reims.

SAGES-FEMMES

2e ANNÉE

1er Prix : Médaille d'argent, Mlle Doucet, d'Épernay (Marne).

2e Prix : Médaille de bronze, Mlle Dupont.

3e Prix : Médaille de bronze, Mlle Coirin.

1re ANNÉE

Prix : Médaille de bronze, Mlle Hubiche.

PHARMACIE

1re ANNÉE

Prix : Médaille de bronze, M. Manen (Léon), d'Auxi-le-Château (Pas-de-Calais).

2e ANNÉE

Prix : Médaille d'argent, M. Couaillier (Paul), de Mézières (Ardennes).

Prix : Médaille de bronze, M. Sassard (Léon), de Japoix (Jura).

MANIPULATIONS

Prix : Médaille d'argent, M. Godfrin (Paul), de Reims.

Prix Duquenelle : Médaille d'or, M. Charlot (Fernand), de Fagnières (Marne).

* * *

M. Rolland, nommé à la trésorerie générale des Ardennes et non installé, vient d'être maintenu, sur sa demande, en qualité de trésorier général de l'Yonne.

M. Jossier, trésorier général à la Roche-sur-Yon, nommé à la trésorerie générale de l'Yonne et non installé, est nommé trésorier général des Ardennes.

* * *

Par décret en date du 14 novembre 1899, rendu sur la proposition du ministre des finances, M. Martin (Louis), sous-directeur de première classe des contributions indirectes à Épernay (Marne), a été nommé directeur de troisième classe à Charleville (Ardennes), en remplacement de M. Bouët, décédé.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

TABLE

DU

Tome XI, 2me Série, de la Revue de Champagne et Brie

ACADÉMIE DE REIMS. . . . 151, 596, 605, 624, 714, 957
ALLIZÉ (H.), délégué au contrôle de la dette hellénique 236, 237
ANDELOT. 241, 478, 570
AUBAN-MOET, son monument par Barrias 531
AVISE, nouvel autel à l'église 386
BAYE (le baron de), sa nouvelle mission au Caucase . 229
— Correspondant de la Société impériale des Amis des anciens textes et de l'art russes 236
— Sa conférence à Reims 371
— Notes de folklore mordvine et méchériak. . . 512
— Exposition des collections du baron de Baye au musée Guimet 517
— Sa réception à Tiflis. 952
BAZEILLES, la maison des « Dernières cartouches ». 371, 537, 556
BEAUFORT (la famille de) 524
BOESCH, mission en Russie. 619
BOSSUET, monument à Meaux 65, 371, 383, 390
— (Variétés sur). 853
BREDÉE, commune de Cheminon, marronnier gigantesque 153
BREVOT (Désiré), prix de l'Académie des Sciences morales et politiques 959
CARAMAN-CHIMAY (le prince Pierre) 387
CENTENAIRES, Alph. Pascal 72
— Mme Marie-Françoise Maigret . . . 138
— Mme veuve Lion. 386
CHALONS, le Cirque. 385
— Don au musée 533
CHAMPDEUIL (étymologie du nom de) 255
CHARLEVILLE, monument érigé en l'honneur de Charles de Gonzague 849
CLOCHES d'Hannappes et d'Armentières 230
COLBERT (l'apothéose de), aux Gobelins 381
COLLECTION Fréd. Moreau au musée de Saint-Germain. 708
CONGRÈS des Sociétés savantes à Toulouse ; allocutions et discours de M. de Villefosse 362, 401

CONGRÈS de l'Union des sapeurs-pompiers de la Marne. 544
COURAJOD (Louis) 698
COURTISOLS, découverte archéologique. 379
DARBOY (Mgr) à Mazas et à la Roquette 373
DAUDET (Alphonse), ses statues par Falguière et Saint-Marceaux 708
DE LA SALLE (le B. J.-B.) 881
DISTINCTIONS HONORIFIQUES. 235, 237, 388, 548, 549, 550, 551, 552, 621, 716, 717, 718
DORMONT (Joseph-Cyrille), noces d'or 867
DUBOIS (Théodore) 73, 382, 530, 550, 712
— — Le baptême de Clovis 951
— (Paul), statuaire. 381, 708
DUBOIS (le colonel) 866
ÉCOLE JEAN-RACINE à la Ferté-Milon 715
ÉPERNAY, travaux à l'église SS. Pierre et Paul. . 68, 533, 953
— Monument Auban-Moët 619, 709
ÉTUDE sur les pagi Camsiacensis et Pertensis par L. MOULÉ 721
EXPOSITION de la collection Krafft, à Paris 334
FELIX FAURE, service commémoratif à Châlons . . 219
GALLI (H.), prix de l'Académie française 959
GERBROIS (le général de) 866
GIVET, concours d'instruction militaire et de gymnastique. 544
GLOSSAIRE du Mouzonnais, par N. GOFFART . . . 34
GUINCOURT, pierre tombale de Guillaume d'Averhout. 226
HANOTAUX (M.), à Nantes 152
HANS (l'invasion prussienne en 1792 à) 75
HARMEL, pèlerinage à Rome 860
HERMONT (le général Lucien) 621
HISTOIRE de la cure d'Andelot, par V. FROUSSARD. 241, 478, 570
IGNY-AU-JARD 958
JACQUIN (le lieutenant), à Wassy 233
JEANNE D'ARC, sa béatification 62, 151, 156
— Sa statue par P. Dubois. 232, 383
— Ses fêtes à Orléans 518
— — à Paris 521
— (Mélanges sur) 851
— (La chanson de) 870
JEAN TOBIE, maître d'école à Chaumont-Saint-Quentin, 1725-1776 685
JONDREVILLE (le capitaine), chevalier de la Légion d'honneur 621
JUILLY (le banquet de) 525
— Distribution des prix 613
LADAME (famille). 620
LAMARE, peintre 382

L'ANCIENNE COLLÉGIALE de Lirey, par A. PRÉVOST 801, 898
LANGÉNIEUX (S. E.) à Rome 70
— — à Lourdes 545
LA NOUE, élection de la rosière 719
LA PROCESSION des Trépassés, par E. FUGEZ . . . 737
LA TEMPÉRATURE à Pâques de 1890-1899 359
LA VIGNE EN CHAMPAGNE 385
LE BIENHEUREUX DE LA SALLE 380, 618
LE COMTE DE BISMARCK en Champagne 77
LEFÈVRE (Ernest), directeur de la musique municipale de Reims. 387
L'ÉGLISE DE SAINT-GERMAINMONT, par H. JADART 641
LE LIVRE DE RAISON de Jean Tobie, 1725-1778, publié par N. GOFFART 685, 756
LEMAIRE (Fernand), tournée au Transvaal 535
LES ANCIENS REGISTRES paroissiaux de Sevigny-Waleppe, par H. JADART 187, 326
LES ASCENDANTS maternels du B. J.-B. de la Salle, par DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE 881
LES DEUX SIÈGES de Sainte-Menehould 417
LES MONTANGON du Petit-Mesnil, par M. P. CHAUVET. 673
LES PAILLOT, par A. DE MAUROY 453
LES PLUS PETITES COMMUNES de Champagne. . 715
LES ROCHETAILLÉ du Petit-Mesnil, par P. CHAUVET 179
L'ÉTANG-DU-ROI à Igny-le-Jard. 958
LIREY (collégiale de) 801, 898
LONGNON, discours à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 60
L'ORIGINE du nom de la commune de Champdeuil, par H. STEIN 255
LORIQUET (Henri), bibliothécaire à Rouen 387
— (Mme Marie), supérieure des sœurs de l'Hôtel-Dieu de Reims 719
MAILLY (camp de) 861
MARCHET (Gaston), médaille au Conservatoire . . . 622
MAREUIL-LE-PORT, subvention pour la restauration de l'église 153
MARTEAU (H.), voyage artistique en Russie. . . . 72, 550
MARTIN (Henri-Louis), promu capitaine 621
MASSOULLE, monument de Jean Macé. 152
MEAUX, monument à Bossuet. 65
MICHEL (J.), architecte. 382
MONTMIRAIL, buste de Remy Petit. 956
MONUMENTS HISTORIQUES de la Marne ; plans et dessins 848
MORTEAU (Haute-Marne), la plus petite commune de France 233

MOSLINS, subvention pour la réparation de l'église. . 153
MUSSY-SUR-SEINE 955
NOTICE HISTORIQUE sur Rouilly-Sacey, par A. PRÉVOST 161, 257
NOTRE-DAME DE LIESSE 28
ORBAIS, rosier 547
PAGUS CAMSIACENSIS (Changeois) 721
PAGUS PERTENSIS (Perthois) 721
PARIGOT (Hippolyte), prix de l'Académie française. . 959
PASSAGE A REIMS ET A LIESSE de Pierre Le Monnier. 28
PASSAVANT, anniversaire du massacre. 714
PETIT (Remy), son buste à Montmirail. 956
PIERSON (testament de M.) 151
PIMODAN D'ÉCHENAY, chef d'escadrons 865
RACINE (le bi-centenaire de) 368, 410
REGNIER (Henri de), prix Vitet 959
REIMS, lettre du poète Thomas Gray 30
— Dons à la Bibliothèque 61
— Don au Musée 69, 382, 533, 956
— Ventes artistiques (J. Ruinart de Brimont ; Arm. Guéry) 69
— Orgues de l'église Saint-André 69
— Travaux de l'Académie 71
— Musée 153
— Nos rues s'appauvrissent, par M. JADART . . 365
— L'art gothique rémois à Bamberg 367
— L'Évangéliaire slavon de Reims 371
— L'hospice Rœderer-Boisseau 376
— Travaux à la basilique Saint-Remi. 376
— Legs Sellière aux hospices. 956
— Lauréats de l'École de Médecine. 959
— L'École des Chartes à Reims. 527
— Les tapisseries de Saint-Remi 527
— Souvenirs du chanoine Godinot 532
— Découverte d'une mosaïque. 535
— Bénédiction de la chapelle de la maison du Petit-Saint-Marcoul 537
— Le nouvel hôpital militaire 538
— Les baraquements militaires de Flechambaut . 540
— Visite de l'ex-empereur d'Annam 545
— Lycée, distribution des prix. 608
— Folk-lore des bateliers. 617
— École industrielle chrétienne 618
— Collection Warnier. 619
— Boursiers artistes 619
— Laïcisation des hôpitaux sous la Terreur. . . 635
— Société d'étude des Sciences naturelles . . . 700
— Orgues et tapisseries de Saint-Remi 710

— Monument des Rémois morts à Madagascar. . 711
— Vente artistique. 863
— L'entrée des Prussiens. 873
— (Victor Hugo à). 948
REMICOURT, cimetière mérovingien 152
RÉPERTOIRE HISTORIQUE de la Haute-Marne, par A. ROSEROT 105, 305, 561
— Supplément par M. Ern. MALLET. 847
RETHEL, souvenirs de collège, par H. JADART . . . 81
ROTHIER (Léon), premier prix de chant 622, 864
ROUILLY-SACEY 161, 357
SAINTE-ANNE D'ARGONNE, chapelle. 629
SAINT-GERMAINMONT. 641
SAINT-MARCEAUX, monument d'A. Daudet. 71, 380, 529, 708
— Monument d'Alexandre Dumas. . 955
SAINTE-MENEHOULD 417
SEDAN, inauguration du grand orgue 861
— Anniversaires. 862
SEVIGNY-WALEPPE (Ardennes). 187, 326
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE de l'Aube 56, 146, 224, 355, 413, 835, 949
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, Commerce, Sciences et Arts de la Marne. 154, 239, 705
SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES de la Marne. . . . 957
SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS de Vitry-le-François. 840
SOCIÉTÉ D'ÉTUDE des Sciences naturelles de Reims. 515, 606
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE de Château-Thierry 356, 516, 605, 704
SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE de la Brie. 59, 148, 355, 843, 949
SUCHETET, statuaire. 381, 529
SUTAINE (Henri), don au Musée de Reims 69
TAUSSERAT-RADEL, officier de l'Instruction publique. 237
THENARD et la mère Bateau 543
TITEUX (le colonel E.), prix de l'Académie française . 959
TOAST de M. Henri Arsac 541
TOBIE (Jean), maître d'école à Chaumont-St-Quentin. 685, 737
TORVILLIERS, sépulture ancienne. 620
TROYES, dons au Musée. 149, 356
— La procession des Trépassés 737
— Fondation J.-H. Doublet 856
UN ROMAN CHAMPENOIS, par P. DESPIQUES . . . 470
VALLANT-SAINT-GEORGES (Aube), découverte de croix d'honneur 536
VERLAINE (Paul), son monument et son portrait . . 71
VILLEMAUR, généalogie inédite. 957
VILLERS-MARMERY, statue de l'abbé Paramelle . . 711

VINS DE CHAMPAGNE en Amérique 233, 864, 876
VITRY-LE-FRANÇOIS, fouilles archéologiques . . . 535
— Documents relatifs à l'arrond. de Vitry. 857
VOYAGE DE JACOBS D'HAILLY à Reims, dans la Champagne et les Ardennes, par H. JADART . . . 5
WASSY, réception du lieutenant Jacquin 233
WERY (Georges), sous-chef de cabinet du ministre de l'Agriculture 621
WITRY-LES-REIMS, sépultures antiques 232

BIBLIOGRAPHIE

Les préambules des ordonnances royales et l'opinion publique, par Alb. BABEAU 51
Lettres inédites de Grosley, par le même 52
L'agriculture au XIXe siècle, par le Dr GIRAUX. . . . 53
Sommaires de la Revue d'Ardenne et d'Argonne. . . 54, 144, 223, 353, 510 594, 698, 831, 947
— *de la Revue historique ardennaise* . . . 54, 139, 144, 354, 510, 594, 830, 946
— *du Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* . 54, 145, 223, 354, 511, 594, 698, 831, 947
— *de la Revue historique* 55, 145, 223, 512, 595, 832, 947
La Société populaire de Reims, par Paul GOSSET . . . 143
Saint-Paul de Lyon, par L. DUPLAIN et J. GIRAUD . . 143
Notice sur le chanoine Ch. Cerf, par l'abbé HANESSE . . 223
La léproserie de Reims, par Paul HILDENFINGER . . . 223
Un atelier de peintres-dominotiers à Troyes, par L. MORIN. 347
Bulletin de l'œuvre des voyages scolaires. 347, 595, 946
Les Beaux-Arts dans la Marne, par Armand BOURGEOIS 349
Société d'Études ardennaises, par P. COLLINET 351
Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. 351
Annuaire administratif de la Marne. 352
Cartulaire du chantre Warin, publié par P. PÉLICIER . . 507
Étude sur le collège de Reims, par Henri LACAILLE . . 508
L'ornementation du foyer, depuis la Renaissance, par L. MAXE-WERLY 508
A travers Reims : monuments et histoire, par Hip. BAZIN. 536
Géographie illustrée des Ardennes, par Albert MEYRAC. . 537
Les musées d'Antiquités et d'Ethnographie scandinaves, par le Dr O. GUELLIOT 591
La Révolution à Reims, par le Dr P. GOSSET 593
Papyrus sive ars conficiendæ papyri, par le P. IMBERDIS . 696
A propos de l'Infaillibilité du Pape, par A. JUSTICE . . 697
Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François 697

Mémoires de Pache, par Louis PIERQUIN 828
Les Maisons-Dieu du diocèse de Paris, par Léon LE GRAND 829
Les Français à Luxembourg, par Alfred LEFORT . . . 830
A travers les Revues 832, 948
Leçons professées à l'École du Louvre, par L. COURAJOD 943
Jean de La Fontaine aux archives de Chantilly, par Maurice HENRIET 844
Voyage en France, par ARDOUIN-DUMAZET 945

MARIAGES

Abrantès (le marquis) et Mlle Nicole de Maigret . . 719
Beaulieu (le baron Emeric de) et Mlle Chastelain . . 555
Benoist (Edouard) et Mlle Lucy Laignier 380
Chauvet (Clovis) et Mlle Marguerite Seuvre 869
Chodron de Courcel (Henry) et Mlle Marguerite Bacot 868
Clarmont-Pichon et Mlle Louise Palliart 389
Coatpont (Edmond de) et Mlle Elisabeth Laurençon . 720
D'Arbois de Jubainville (Léopold) et Mlle Marie Cerise 553
David (Henry) et Mlle Jeanne de Saint-Genis . . . 237, 388
Delcourt (Henri) et Mlle Marguerite Rogelet 72
Derusdre (Louis) et Mlle Anna Weinmann 869
Dupont (Paul) et Mlle Laure Kremer. 720
Garnier (Ernest) et Mlle Gabrielle Carrette 389
Henrot (Alexandre) et Mlle Jeanne Grandval 554
Israël (Alexandre) et Mlle Marcelle Astruc. 155
Lambilly (le comte Louis de) et Mlle Marie du Hamel de Breuil 556
Lasvigne (Henri) et Mlle Louise Devillepois 720
Lefèvre (Georges) et Mlle Madeleine Jouette. . . . 868
Lemoine (Louis) et Mlle Marguerite L'Homme . . . 155
Louys (Pierre) et Mlle Louise de Heredia 554
Mollandin (Eugène-André) et Mlle Lucie-Marguerite Ploix. 869
Ricot (Gustave) et Mlle Cécile Allais 554
Royer (Henri) et Mlle Madeleine Couillaud 868
Seydoux (Roger) et Mlle Bourlon de Sarty. 623
Truchon (Auguste) et Mlle Henriette Bartès 389
Vast (le Dr Albert) et Mlle Marie Descilligny . . . 556
Wachter (Georges-François) et Mlle Yvonne Royet. . 553

NÉCROLOGIE

Abinal (Fréd.-Guill.-Patrice) 590
Anglemont de Tassigny (Henri-Alfred d') 827
Appert (Emile) 827
Augenoux 826

Barlatier de Mas (Raoul). 345
Basler (Lucien) 220
Baudart (le colonel) 50
Beauvarlet de Moismont (Lucien) 50
Bédigie (l'abbé) 588
Benoît (Charles). 220
Bollinger (Joseph) 589
Bonvalot (Pierre) 826
Bosler 220
Bouché (Calixte-Charles), chanoine 825
Bouthillier de Chavigny (la vicomtesse de). 694
Brey. 346
Broyard (Louis-Justin) 503
Brunette (Jean-René-Charles) 50
Bureaux de Pusy (Oscar-Pierre-Maurice). 219
Charbonneaux (Firmin) 694
Cherbuliez (le docteur) 504
Clicquot de Mentque (le vicomte Henri) 694
Communal (Paul) 49
Connesson (Ferdinand) 827
Cordier (Gustave) 825
Couttolenc 588
Croisy (Aristide) 937
Damide (César-Auguste) 588
Dardoise (Florimond) 825
Davy de Chevigné de Balloy (Henri-Gabriel) 138
Dedin (l'abbé) 344
Déloye (Gustave) 217
Denis (le chanoine) 216
Desrousseaux de Medrano (Louis). 941
Devaux (André-Adolphe). 48
Dodin (l'abbé) 344
Dollat (Hippolyte) 346
Drouart 50
Ducrocq (Victor-Amédée) 827
Evrard (Élise-Marie) 825
Florion (l'abbé). 345
Frémont, née Chaulin (Mme) 137
Galle. 345
Gambier-Barbepelier (veuve) 504
Gény de Flammerécourt (Charles). 138
Grison (Pierre-François), médecin 505
Guillaume (l'abbé G.-E.). 504
Habert (Louis-Théophile) 694
Hadot 345
Harmel (Anne-Alexandre-Léon-Félix). 505
Harmel (Marie-Charles-Edouard-Robert). 826
Hériot (Olympe). 589

Hermant (l'abbé) 344
Hôtel (Pierre-Marie-Alfred d'), médecin. 506
Huet (l'abbé Xavier-Henri). 941
Ibry (Jean-Anatole) 826
Isnard (Ch.-Ét.-Honoré). 590
Jacquemart (Pierre-Arthur) 138
Jamont (Mme) 138
Janson (l'abbé) 344
Joppé (le colonel) 938
Jozé (Mme Louise-Marie, sœur Marie-Louise) . . . 589
Kienné (Charles) 695
Lacoine (Emile). 345
Lafouge (le général de division) 216
Lagache 941
Lange (le commandant) 940
Languillat (l'abbé). 588
Larangot (Romain). 504
Legrez (Jules-Fernand) 940
Leloup (Alfred) 344
Leroy (Maxime). 345
Lhotelain (Louis-Alexis) 220
Loizillon (le général) 501
Lonclas (Alexandre) 344
Louis 49
Macquart-Leroux (Henri-Mortimer) 344
Mahuet (Paul) 50
Maigret (Marie-Françoise) 138
Maldan (Pierre-Théodore) 138
Malpel (sœur Eugénie-Bernard) 826
Mangin (Mlle Marie-Reine-Sophie), centenaire. . . . 941
Manise (Mme Léocadie, Mère Saint-Remi). 693
Marelle (l'abbé Louis-Étienne). 588
Martin (Marie-Amélie) 825
Martincourt (l'abbé J.-B) 48
Mathieu (le capitaine) 826
Menier (Albert). 692
Mennesson-Champagne (Amand-Auguste) 589
Midoc (Charles). 825
Mirleau des Radrets (Mme) 506
Moërs (M. de). 221
Moisson (Mme Auguste) 940
Mongin-Diey 138
Montaut (Louis). 218
Montebello (Napoléon-Lannes, duc de) 138
Morin, née Boissonnet (Mme) 219
Moulin (Louis-Adolphe) 219
Mouzon 590
Muizon (Ch. de) 220

Naudin (Augustin-Paul) 940
Nottelet (l'abbé) 588
Ogée (Pierre-Adolphe) 220
Olivier (Alix) 346
Pélicier (Mme). 344
Petit-Dauphinot. 940
Petit (Louis-Modeste). 504
Petit-Sénéchal (Maurice). 345
Piat (Charles-Léon) 695
Pichancourt (Arthur-Auguste) 504
Pizard 588
Poinsignon (Maurice) 939
Portevin (Louis-André) 344
Preudhomme. 50
Quatre-Solz de Marolles (Mme) 505
Rabel (Paul) 501
Réal (Mme) 50
Reboul (Louis-Claude). 49
Remy (Henry) 344
Richon (Achille-Nicolas) 827
Robinet, née de Venoge (Louise-Marie) 49
Robinet (le docteur) 937
Rohan-Chabot (Geoffroy de) 504
Sarrazin (Jacques-Félix) 825
Saupique (Osman) 49
Senglé (Henri) 505
Simonin (Marie-Louis-François) 504
Siret (Achille) 504
Sourrieu (le cardinal). 503
Stappers (Mlle Euphrasie de). 504
Sugot 49
Thenard (le commandant) 588
Thomas (Alfred) 137
Tirman (Louis) 692
Trouvé (Jules-Marie-Zozime) 826
Vacelet (Victor-Eugène) 825
Vendeuvre (la baronne de) 941
Vidal (Jean) 694
Vincent (J.-B.-Charles) 505
Voinchet 345
Walbaum, née Koch (Marie-Henriette) 50
Warnier-David (Jules) 502
Wilhelmy (J.-B.) 588

DC
611
C44R5
sér.2
t.11

Revue de Champagne et de Br

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY